MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 16, 1er mai - 24 juin 1939 / Ministère des relations [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 16, 1er mai - 24 juin 1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 1983.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 575-62-66
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, 75006 Paris
20, rue La Boétie, 75008 Paris

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVI

(1er MAI - 24 JUIN 1939)

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVI

(1er MAI - 24 JUIN 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1983

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines à la Sorbonne.

Membres :

M. DE LA FOURNIÈRE, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Relations extérieures.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'Administration publique.

M. BARIÉTY, professeur à l'université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Relations extérieures.

M. BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'université de Paris-III.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le général DELMAS, chef du Service historique de l'Armée.

M. le capitaine de vaisseau DUVAL, chef du Service historique de la Marine.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Relations extérieures.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Lyon.

M. LE ROY, professeur honoraire à l'université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, président du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. DE VIENNE, conservateur en chef des Archives du ministère des Relations extérieures.

Guerre de 1939-1945. — 2e série, tome XVI. — 1 018002 T 50 1 A

Ont collaboré à la préparation de ce volume

établi sous la direction de

MM. † Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle :

M. Jacques Monicat, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Jean-Marie d'Hoop, agrégé de l'Université.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

La période couverte par le présent volume, et qui s'étend du 1er mai au 24 juin 1939, est dominée par une activité diplomatique intense menée à la fois par les démocraties occidentales et les états totalitaires, en prévision d'un conflit que la tension germano-polonaise fait redouter à brève échéance. L'U.R.S.S., dont tous recherchent le soutien, a une influence décisive sur l'évolution de la situation internationale.

Les négociations anglo-franco-soviétiques, commencées en mars 1939, se poursuivent malgré la démission de M. Litvinov (3 mai), dont le départ laisserait présager un retrait ou un durcissement de l'U.R.S.S. dans ses rapports avec les Occidentaux, voire même la possibilité d'un rapprochement germano-soviétique.

Ces négociations, dont l'objectif primitif était pour la France et l'Angleterre de faire appuyer par l'U.R.S.S. les garanties données à la Pologne et à la Roumanie, se compliquent du fait que l'Union soviétique exige une réciprocité complète entre les trois contractants avec extension de l'assistance mutuelle aux états baltes. Cette prétention amène les démocraties occidentales à demander à Moscou la même assistance pour les états dont elles considèrent l'indépendance comme nécessaire à leur sécurité. La discussion portera donc dans une première phase sur l'assistance mutuelle et la réciprocité des engagements, et dans une seconde sur les conditions dans lesquelles jouera cette assistance.

Après l'échec du projet français de pacte tripartite du 24 avril, le rejet par les Anglais, le 7 mai, des propositions soviétiques du 18 avril et celui par les Russes du texte transactionnel anglais du 14 mai, la Grande-Bretagne, se rendant compte que l'U.R.S.S. ne se rallierait jamais à une formule de déclaration unilatérale, propose le 27 mai à Moscou, sur les conseils du gouvernement français, un pacte tripartite qui engagerait directement et mutuellement les trois pays. La réciprocité des engagements étant admise, il reste à en définir les modalités. L'histoire des négociations tripartites devient dès lors celle des concessions faites par l'Angleterre et la France aux exigences soviétiques, contenues dans un contre-projet remis, le 2 juin, par M. Molotov, successeur de M. Litvinov.

La Grande-Bretagne et la France, non sans discussion, vont en effet, entre le 15 et le 23 juin, successivement accepter : l'énumération des pays garantis ou à garantir, y compris les états baltes; l'abandon de la référence à l'article 16 du pacte de la Société des Nations; la notion de l'agression indirecte; la faculté donnée à chaque contractant d'apprécier si une agression menace sa sécurité; l'interdiction de tout armistice ou paix séparé. De nouvelles difficultés se présentent : les Soviétiques demandent que l'accord

militaire précède l'accord politique et refusent que soient mentionnés les Pays-Bas et la Suisse qui ne les ont pas reconnus; de leur côté, les Anglais n'acceptent pas la définition de l'agression indirecte proposée par les Russes. Le 24 juin, la signature du pacte est toujours en suspens.

La France, pressée de conclure, et qui, de fait, est assez proche des thèses soviétiques, s'est efforcée de persuader la Grande-Bretagne de satisfaire aux demandes présentées par les Soviétiques, Londres considérant a priori *comme dangereuse toute nouvelle concession à Moscou. Il faut également noter que les états baltes et occidentaux que l'on veut garantir accueillent tous avec réticence, sauf la Turquie, l'idée de recevoir l'aide soviétique.*

La perspective d'un accord anglo-franco-soviétique inquiète l'Allemagne, résolue à poursuivre sa politique d'expansion à l'Est par l'annexion de Dantzig. Elle entreprend une contre-offensive diplomatique en vue d'empêcher ou de localiser le conflit que pourrait déclencher cette nouvelle entreprise, tout en dénonçant les tentatives d'« encerclement » dont elle se prétend la victime. En dépit des propos inquiétants tenus par Hitler et Goebbels, la détermination de la Pologne de s'y opposer, avec le soutien de la Grande-Bretagne et de la France, fait hésiter les dirigeants hitlériens à agir avant qu'ils ne connaissent la position qu'adoptera l'Union soviétique. Cet attentisme, qui n'exclut pas une infiltration progressive allemande dans la Ville libre, explique le calme relatif qui règne à Dantzig. Pour montrer que l'Allemagne est prête à résister à une attaque venant de l'Ouest, Hitler visite en mai les fortifications de la ligne Siegfried.

Simultanément, le Reich s'assure le concours de l'Italie en signant avec elle, le 22 mai, à Berlin, une alliance militaire. Il engage secrètement des conversations politiques avec l'U.R.S.S., dans l'espoir de la neutraliser, propose au Japon de transformer le pacte antikomintern en alliance militaire, recherche l'appui de l'Espagne, accentue sa présence en Hongrie et en Roumanie, promet des satisfactions territoriales à la Yougoslavie et à la Bulgarie, envoie von Papen négocier, d'ailleurs sans succès, à Ankara, offre enfin des pactes de non-agression à un certain nombre de petits pays européens.

Voulant empêcher l'hégémonie allemande sur l'Europe, l'Angleterre organise, avec le soutien de son opinion publique, la résistance à l'agresseur, en groupant les états soucieux de sauvegarder leur indépendance et en intensifiant son réarmement. Elle multiplie, sur les instances de la France, les concessions à l'Union soviétique dans la négociation tripartite; elle signe le 12 mai un accord avec la Turquie, négocie un traité avec la Pologne, et tout en soutenant la Chine, ménage le Japon, pour le dissuader de contracter une alliance militaire avec les puissances de l'Axe. Elle tente, sans beaucoup d'illusions, de faciliter un règlement du différend franco-italien. Sur le plan militaire, le gouvernement britannique renforce la collaboration avec la France par des conversations d'états-majors à Londres, augmente considérablement sa flotte aérienne, crée un ministère aux Fournitures de guerre, met en œuvre la conscription.

Le litige germano-polonais place l'Italie dans une situation délicate. L'amitié traditionnelle qui l'unit à la nation polonaise l'empêche d'approuver une intervention susceptible de provoquer une guerre, impopulaire dans l'opinion, pour laquelle elle n'est pas suffisamment préparée. D'autre part, malgré une tentative de rapprochement avec Paris (discours de Turin), elle sait que la Grande-Bretagne et la France feront obstacle à ses revendications méditerranéennes; aussi décide-t-elle de signer le 22 mai avec l'Allemagne une alliance militaire offensive et défensive qualifiée de « Pacte d'acier », avec sans doute l'arrière-pensée de limiter les ambitions de son partenaire dans l'Europe danubienne et de le convaincre d'apporter une solution pacifique au problème polonais. Elle s'efforce, mais en vain, de conclure une alliance militaire avec l'Espagne.

Les difficultés que soulèvent la restitution de l'or espagnol et du matériel de guerre entreposés en France ainsi que le problème des réfugiés ne contribuent pas à améliorer les relations franco-hispaniques. Pour empêcher l'Espagne d'adhérer définitivement à l'axe Rome-Berlin et éviter, en cas de guerre, la création d'un troisième front, Paris doit veiller à l'exécution rapide et intégrale des accords Bérard-Jordana. C'est à ce prix seulement qu'une réconciliation avec Madrid peut être envisagée.

Devant l'imminence d'un conflit, Bruxelles demeure fidèle à sa politique d'indépendance : la Belgique ne prendra les armes que si elle est directement menacée dans ses intérêts vitaux. Quant à la Suisse, elle souhaite une détente dans les relations franco-italiennes et met beaucoup d'espoir dans une éventuelle action médiatrice du Saint-Siège.

Dans la bataille diplomatique que se livrent les chancelleries pour bénéficier de son concours ou de sa neutralité, l'Union soviétique joue un rôle prépondérant. Depuis le 18 mars, l'U.R.S.S. négocie ouvertement avec la Grande-Bretagne et la France, et dans le courant de mai, secrètement avec l'Allemagne. Elle fait durer à dessein les pourparlers, se réservant de prendre en définitive le parti qui lui paraîtra le plus conforme à ses intérêts.

L'échec des négociations avec l'Allemagne sur Dantzig et la dénonciation de l'accord germano-polonais de 1934 font mesurer à la Pologne l'imminence et la gravité des dangers qui la menacent. La nation polonaise est unanime à soutenir la politique de fermeté de son gouvernement et à organiser sa défense, sans toutefois refuser tout pourparler avec Berlin. Sur le plan diplomatique, Varsovie négocie avec l'Angleterre un traité complétant l'accord provisoire du 6 avril, et avec la France un projet de protocole interprétatif de l'alliance franco-polonaise, suivi d'une déclaration spécifiant que Dantzig représente pour la Pologne un « intérêt vital », formule qui n'est pas sans soulever à Paris certaines réserves. Alors que le gouvernement polonais hésite à définir ses engagements avec la Roumanie, il envisage de collaborer avec l'U.R.S.S. pour la protection des états baltes et, depuis l'annexion de Memel, améliore ses relations avec la Lithuanie. Il sollicite de la France et de la Grande-Bretagne d'importants crédits pour lui permettre de stocker des matières premières, d'équiper ses réservistes et d'accélérer son réarmement.

Le Danemark, la Lettonie et l'Esthonie donnent leur adhésion au pacte de non-agression que l'Allemagne leur a proposé. Par contre, la Suède et la Norvège l'estiment inutile et sont prêtes, le cas échéant, à défendre leur neutralité.

Dans l'Europe danubienne et balkanique, la visite des ministres hongrois à Berlin resserre les liens qui unissent Budapest aux puissances de l'Axe. La Bulgarie, la Roumanie et la Yougoslavie subissent les influences allemande et italienne, tout en s'efforçant de garder une position d'équilibre entre les démocraties occidentales et les pays totalitaires. Bucarest et Belgrade veulent préserver leur indépendance et demandent à Paris et à Londres d'aider à leur réarmement. La Yougoslavie, qui a refusé de quitter la Société des Nations, se montre toutefois hostile aux négociations anglo-franco-turques qu'elle estime contraires au pacte de l'Entente balkanique et susceptibles de favoriser l'immixtion des grandes puissances dans les affaires de la région.

La Turquie, par contre, prend délibérément parti pour les démocraties occidentales. Elle signe, le 12 mai, avec la Grande-Bretagne un accord aux termes duquel les deux puissances se promettent assistance contre toute agression des états totalitaires en Méditerranée ou dans les Balkans. Bien qu'ayant réservé des honneurs exceptionnels au général Weygand, Ankara refuse d'associer la France à la déclaration anglo-turque, tant que la question du Hatay n'aura pas été résolue. Aussi le gouvernement français se résigne-t-il, le 23 juin, à céder le sandjak d'Alexandrette sans autre contrepartie que la signature d'une déclaration d'assistance mutuelle contre toute agression conduisant à la guerre dans la région méditerranéenne et la promesse d'un traité d'alliance anglo-franco-turc, qui ne sera signé que le 19 octobre suivant.

En Extrême-Orient, en dépit de l'incident de Tientsin, qui a sensiblement altéré les relations anglo-japonaises, la France et la Grande-Bretagne ont avant tout le souci d'associer les États-Unis à leur action et de ne rien faire qui puisse pousser le Japon à se joindre définitivement aux puissances de l'Axe. Aussi refusent-elles de recommander à la Société des Nations l'adoption de sanctions contre Tokyo et ajournent-elles l'acceptation de l'aide militaire que la Chine leur propose pour la défense de l'Indochine, de Hong-Kong et de Singapour. Au Japon, le gouvernement, malgré les sollicitations germano-italiennes et la pression des extrémistes, refuse de transformer le pacte antikomintern en une alliance militaire tout en consentant à des conversations d'états-majors.

Les États-Unis prodiguent leurs conseils et leurs encouragements aux démocraties occidentales, mais ne prennent aucun engagement en leur faveur. On peut attendre, tout au plus, de leur part, une neutralité bienveillante en cas de conflit. Le Congrès discute la loi de neutralité et la commission sénatoriale des Affaires étrangères décide, le 14 juin, de rapporter favorablement le projet Bloom pour sa modification, qui, selon le président Roosevelt, pourrait obtenir un vote positif vers la fin de juillet, l'opinion publique étant favorable à la vente d'armes aux démocraties. D'autre part, l'adminis-

tration américaine juge inopportun le versement par la France d'un acompte sur les dettes de guerre, proposé par Jean Monnet, et certaines banques seraient disposées à consentir une aide pour les achats d'armes de la mission Gavard.

Craignant une conflagration générale, le Pape Pie XII envisage, au début de mai, une conférence à cinq : France – Grande-Bretagne – Allemagne – Italie – Pologne pour régler la question de Dantzig et le différend franco-italien. L'initiative, malgré les déclarations pacifiques reçues de tous les gouvernements, est vouée à l'échec, la France et la Pologne redoutant de faire les frais de l'accord recherché.

En prévision d'une guerre de coalition, la politique militaire de la France, outre la poursuite du réarmement, consiste à étudier et répartir l'appui qu'elle peut apporter à ses alliés ou en recevoir. La seconde phase des conversations franco-britanniques d'états-majors de Londres (24 avril – 4 mai), des réunions des chefs d'états-majors généraux, la visite du général Gamelin à Londres, et le 10 juin une réunion du conseil supérieur de la Défense nationale permettent de mettre au point la collaboration franco-britannique dans divers secteurs : envoi en France de l'armée de campagne britannique; défense de la Pologne; réarmement des puissances alliées du front oriental; défense de Gibraltar, de l'Égypte et de l'Afrique du Nord; création d'une tête de pont à Salonique, etc. Du 15 au 17 mai, ont lieu également à Paris des entretiens entre le ministre des Affaires militaires de Pologne et le général Gamelin pour la mise au point de la collaboration militaire des deux pays.

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des fonds d'archives déjà utilisés pour les tomes antérieurs : archives proprement dites du ministère des Affaires étrangères; fonds rapatriés de certains postes; papiers Daladier (1), Bonnet, Massigli, Charvériat, Rochat, Hoppenot; « Reconstitution Fouques-Duparc »; archives des services historiques des trois armes ou du ministère des Finances; archives de la cour de justice de Riom.

(1) Conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères et à la Fondation nationale des Sciences politiques.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions.

Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — LE CONFLIT DE DANTZIG
LES RAPPORTS DE LA POLOGNE AVEC L'ALLEMAGNE HITLÉRIENNE, LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — LE CONFLIT DE DANTZIG ET LES RAPPORTS GERMANO-POLONAIS		
1939				
1er mai	Londres à Paris....	Le gouvernement anglais se défend d'avoir engagé la Pologne à faire un effort pour obtenir un règlement acceptable du problème de Dantzig. Toutefois, il estime qu'il ne devrait pas être impossible d'arriver à un accord.	T.	3
2	Varsovie à Paris....	M. Beck affirme à nouveau à l'ambassadeur de France sa ferme résolution de résister à l'Allemagne. Il demeure prêt à négocier avec elle, mais ne croit guère à la possibilité d'un accord.	T.	5

[1] Les lettres D., L., N., T., C. R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 mai	Washington à Paris.	Déclarations de l'ambassadeur de Pologne : la Pologne a manifesté un désir constant de paix avec ses voisins occidentaux. Mais tout en reconnaissant la prépondérance du caractère allemand à Dantzig, elle est résolue à maintenir les droits qu'elle tient du traité de Versailles.	T.	9
2	Varsovie à Paris....	A propos de la dénonciation allemande du pacte germano-polonais du 26 janvier 1934, analyse des rapports germano-polonais de 1934 à 1939, et des erreurs de M. Beck. Aujourd'hui, l'hostilité entre les deux pays est plus forte que jamais, et la Pologne paraît décidée à résister.	D.	16
3	*Idem*.....	Comment a été appliquée la déclaration polono-allemande du 5 novembre 1937 sur les minorités.	D.	27
3	Londres à Paris....	Lord Halifax est indiscutablement fidèle à la parole donnée à la Pologne; mais il éprouve quelque gêne à la perspective d'un conflit né à propos d'une ville à majorité allemande. Cet état d'esprit est celui de beaucoup de milieux politiques anglais. Si la politique gouvernementale est inchangée, on a l'impression d'un certain relâchement dans l'opinion anglaise.	D.	30
3	Varsovie à Paris...	La conscience du danger extérieur provoque en Pologne une sorte de regroupement national, calme et résolu.	D.	32
4	*Idem*.....	Hitler aurait pris la résolution d'en finir à très bref délai avec la Pologne, indique un journaliste allemand à un Français de Varsovie.	T.	44
4	Berlin à Paris.....	La tension germano-polonaise subsiste, mais le Reich ne semble pas actuellement préparer un coup de force; il escompte encore un règlement pacifique.	T.	48

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 mai	Berlin à Paris.....	Le ministre des Affaires étrangères du Reich admet maintenant que l'Angleterre et la France viendraient au secours de l'Europe centrale ou orientale. Il pense cependant qu'elles n'interviendraient pas pour Dantzig.	T.	49
4	*Idem*.....	Des articles analogues à celui publié par M. Déat dans l'*Œuvre* au sujet de Dantzig, et mettant en doute la ferme résolution de la France et de l'Angleterre, risqueraient de pousser l'Allemagne à un coup de force.	T.	53
4	Varsovie à Paris....	La Pologne se préoccupe de constituer des stocks de matières premières et de produits alimentaires, et de parfaire l'instruction de ses réservistes. Elle s'efforce de rattraper le temps perdu.	D.	58
5	*Idem*.....	Les déclarations de M. Beck devant la Diète, de ton modéré mais de fond très ferme, ont été chaleureusement accueillies par les députés. La porte reste ouverte à une négociation dont les possibilités seraient précisées dans le mémorandum remis à Berlin.	T.	67
5	*Idem*.....	Analyse du mémorandum polonais concernant la dénonciation par le Reich de la déclaration germano-polonaise.	T.	68
6	*Idem*.....	Le mémorandum polonais est ferme, mais conciliant. Il ne ferme pas la porte à de nouveaux pourparlers.	T.	80
6	Berlin à Paris.....	M. von Ribbentrop estime que l'affaire de Dantzig se réglera sans conflit; ni la France, ni l'Angleterre, ni le Reich ne sont disposés à la guerre à ce sujet, et la Pologne se lassera avant le Reich.	T.	87
6	Paris.	L'Allemagne semblerait s'accommoder du maintien du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig ainsi que la Pologne. Le comité des Trois pourrait se rallier à cette solution d'attente.	N.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 mai	Varsovie à Paris...	M. Beck ne croit pas à une action proche de l'Allemagne contre la Pologne. Par ailleurs, des conseils impérieux de modération ont été donnés à la presse polonaise et sont suivis d'effet.	T.	96
9	Berlin à Paris.....	Analyse des derniers événements concernant le conflit germano-polonais et la lutte des puissances de l'Axe contre la politique d'arrêt menée par Londres et Paris.	T.	116
9	*Idem*.....	Il s'avère exact, de très bonne source, que le Reich aurait offert à la Pologne un partage éventuel de l'Ukraine.	T.	120
9	*Idem*.....	La tension germano-polonaise semble marquer un temps d'arrêt : les dirigeants nazis s'engagent dans la voie de l'intimidation indirecte. Dantzig n'est qu'un prétexte. Le véritable but d'Hitler est d'établir son hégémonie sur l'Europe. A cette fin, il aurait préféré une alliance avec la Pologne contre l'U.R.S.S. Ce plan n'ayant pas réussi, les chefs nazis ne vont-ils pas jouer Moscou contre Varsovie ?	D.	121
10	Varsovie à Paris...	Compte rendu détaillé du discours de M. Beck à la Diète, le 5 mai, et des manifestations unanimes d'approbation qui l'ont suivi.	D.	134
11	Londres à Paris...	Analyse du discours prononcé l'après-midi du même jour par M. Chamberlain, à l'*Albert Hall*. Toute tentative de résoudre par la force la question de Dantzig provoquerait une conflagration générale dans laquelle la Grande-Bretagne serait entraînée.	T.	141
11	Berlin à Paris.....	Fâcheux effet des articles de M. Déat sur Dantzig. Dans la situation actuelle, les risques, inévitables, sont d'autant plus réduits que la détermination française apparaîtra plus unanime et plus ferme.	T.	147

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 mai	Berlin à Paris.....	Le haut-commandement allemand élaborerait un projet d'attaque contre la Pologne, prévoyant l'entrée en action de soixante-dix divisions. Aucun mouvement suspect de troupes n'a été jusqu'ici constaté.	T.	148
11	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La crise actuelle a réalisé une véritable union nationale; le revirement de M. Beck a été bien accueilli. Dans ce contexte, la dénonciation par le Reich de l'accord polono-allemand de 1934 n'a guère d'importance. Entretien avec le maréchal Rydz-Smigly et avec le chef d'État-major. Des contacts d'états-majors franco-polonais vont entrer dans une phase active.	D.	156
13	Berlin à Paris.....	Article du Dr Goebbels dans l'*Observateur raciste*, rappelant les griefs allemands envers la Pologne.	T.	169
15	Varsovie à Paris...	Varsovie souhaite le maintien, même purement théorique, du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig. Si un accord germano-polonais intervenait, Genève pourrait l'entériner.	T.	187
15	Paris.....	La Grande-Bretagne et la Pologne souhaitant que le comité des Trois ne prenne aucune initiative et que M. Burckhardt ne donne pas sa démission, le Département se déclare d'accord.	N.	192
15	Varsovie à Paris...	Importance politique, économique, stratégique, de Dantzig pour la Pologne.	D.	196
16	Paris.....	Statut politique et économique de Dantzig, et statut des personnes qui y résident.	N.	206
18	Berlin à Paris.....	Le Reich attend des conditions plus favorables pour agir contre Dantzig. L'intransigeance franco-anglaise n'est pour les dirigeants du Reich qu'une attitude momentanée. Point de vue de personnalités allemandes sur l'annexion de la Bohême et de la Moravie et sur l'alliance avec l'Italie.	T.	221

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	Paris.....	Sur le statut de Dantzig, sa dégradation, son caractère de plus en plus fragile.	N.	231
23	Genève.....	Conversation du Ministre avec le haut-commissaire de la Société des Nations pour Dantzig, M. Burckhardt.	N.	260
25	Varsovie à Paris...	La « patience » allemande à propos de Dantzig n'est que momentanée, déclare l'ambassadeur d'Allemagne; le problème sera réglé d'ici trois mois.	T.	274
29	*Idem*.....	Londres recommande une fois de plus la prudence au gouvernement polonais.	T.	301
30	Berlin à Paris.....	La manœuvre allemande contre la Pologne, choisissant comme toujours le point de moindre résistance, ici Dantzig, se développe. L'action, soigneusement orchestrée, se déclenchera vraisemblablement vers le mois d'août.	T.	307
30	*Idem*.....	Méthodes que vont employer les dirigeants du Reich pour amorcer la manœuvre contre Dantzig et la Pologne. Moyens à employer pour contrebattre la propagande allemande concernant Dantzig et le Corridor.	T.	310
30	*Idem*.....	Les nazis tendent la situation à Dantzig, pour pouvoir le moment venu la déclarer intolérable.	T.	311
6 juin	Varsovie à Paris...	Varsovie et Londres considèrent que tout doit être tenté pour empêcher Berlin de se livrer à propos de Dantzig à une action susceptible de conduire à la guerre. Au cas d'une violation du statut, une pression concertée sur l'Allemagne pourrait être tentée par Varsovie, Londres et Paris, mais la Pologne souhaite que l'U.R.S.S. ne participe pas à cette démarche.	T.	352
6	*Idem*.....	En cas d'incident grave à Dantzig, la Pologne accepterait de se concerter avec Londres avant d'agir. Varsovie appuierait par des mesures militaires préparatoires son action diplomatique à Berlin.	T.	353

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 juin	Varsovie à Paris...	Rassemblement à Dantzig de 6000 *SA* et de nombreux véhicules de la Reichswehr montés par des soldats allemands.	T.	394
15	Berlin à Paris.....	Ribbentrop cherche à abuser Londres et Paris en faisant croire que le retour de Dantzig au Reich est sa dernière exigence.	T.	433
15	Genève.....	Compte rendu du voyage du haut-commissaire de la Société des Nations, M. Burckhardt, à Varsovie, Dantzig et Berlin, du 26 mai au 8 juin.	N.	439
17	Rome à Paris.....	Pour trouver une solution à l'affaire de Dantzig, le comte Ciano aurait proposé la construction d'un tunnel allemand sous le Corridor, solution qui serait rejetée par les Polonais.	T.	464
18	Berlin à Paris.....	Goebbels déclare que Dantzig est une ville allemande qui désire retourner au Reich, et qualifie d'insupportables les prétentions de la Pologne, encouragées par une Angleterre soucieuse d'encercler l'Allemagne et l'Italie.	T.	468
20	Varsovie à Paris....	L'ambassadeur du Reich à Varsovie déclare qu'Hitler réglera la question de Dantzig selon ses désirs. L'Allemagne ne peut se résigner à l'existence du Corridor et la possession de la Haute-Silésie est pour elle une nécessité.	T.	481
20	Berlin à Paris.....	M. von Weizsäcker ne voit aucune raison pour que la situation s'aggrave à Dantzig où un conflit ne peut surgir que de provocations polonaises; il ne pense pas que le pacte franco-anglo-russe puisse conduire à la détente.	T.	482
20	*Idem*.....	Les deux discours prononcés par le Dr. Goebbels à Dantzig montrent les hésitations du Reich à déclencher un conflit général pour la Ville libre, dont le caractère allemand est nettement affirmé.	D.	486

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 juin	Varsovie à Paris...	Concessions que la Pologne est disposée à faire au Reich au sujet de Dantzig et points sur lesquels elle refuse de transiger (annexion de Dantzig, exterritorialité d'une ou plusieurs voies à travers le Corridor).	T.	490
22	Berlin à Paris.....	Les visées de l'Allemagne sur Dantzig, le Corridor et la Silésie, d'une part, la fermeté polonaise, d'autre part, peuvent mener à la guerre. Le seul moyen d'éliminer un risque de conflit procédant d'une menace d'intimidation est de se montrer résolu à opposer la force à la force.	T.	503
22	Varsovie à Paris....	Depuis trois mois que le Reich a fait connaître ses exigences, la Pologne prépare avec sang-froid sa défense et ne néglige rien pour retarder un conflit que beaucoup croient inévitable.	T.	504
22	*Idem*.....	Réserve des milieux dirigeants polonais après les discours du Dr. Goebbels à Dantzig.	D.	508
	B. — PROJETS D'ACCORD POLITIQUE DE LA POLOGNE AVEC LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE			
3 mai	Varsovie à Paris...	Varsovie accepte de s'engager aux côtés de la Grande-Bretagne si celle-ci venait en aide au Danemark, à la Belgique et à la Hollande; elle serait réticente en ce qui concerne la Suisse, dans la crainte d'être opposée à l'Italie. Paris devrait faire préciser par Varsovie l'interprétation à donner aux accords franco-polonais dans le cas d'une agression contre une de ses colonies.	T.	22
3	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Pologne).	Projet de protocole interprétatif de l'alliance franco-polonaise.	N.	23

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 mai	Paris à Londres....	Paris informe Londres que les gouvernements français et polonais envisagent la signature d'un protocole d'interprétation des accords d'alliance les unissant, suivi d'une déclaration spécifiant que Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne. Une déclaration de cette nature a-t-elle été envisagée au cours des pourparlers polono-britanniques?	T.	211
18	Londres à Paris...	Le Foreign Office a pris connaissance du texte de déclaration annexe envisagée à Varsovie, mais estimant que ces pourparlers ne présentent pas un caractère d'urgence, préfère mettre tout d'abord au point la déclaration anglo-turque.	T.	217
18	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Texte d'un projet de protocole franco-polonais, approuvé le 11 mai en Conseil des ministres, et visant à la pleine efficacité de l'alliance, et d'une déclaration polonaise, dont la France prend acte, affirmant que Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne.	D. (N.N.)	222
19	Paris à Londres....	Communiquer au Foreign Office le texte du protocole sur lequel les gouvernements français et polonais sont tombés d'accord, et s'assurer que les termes adoptés par Paris correspondent à ceux dans lesquels le gouvernement britannique entend lui-même s'engager.	T.	226
19	Londres à Paris....	Le Foreign Office estime que la rédaction du protocole franco-polonais correspond aux termes dans lesquels s'engagera le gouvernement britannique.	T.	228
20	Paris.....	L'ambassade de Pologne fait part au Département de la déception causée par l'ajournement de la signature de l'accord franco-polonais.	N.	244
20	Le général Gamelin au général Kasprzycki.	Le protocole des conversations militaires franco-polonaises ne prendra le caractère d'accord d'État-major qu'après la signature de l'accord politique, actuellement en préparation.	L.	245
22	.....	Projet de protocole franco-polonais....	N.	252

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 mai	Genève.....	Conversation du Ministre avec lord Halifax. Londres ne signera pas d'accord avec la Pologne avant de connaître les possibilités d'un accord avec les Russes.	N.	253
22	*Idem*.....	A la suite de la conversation Bonnet-Halifax de ce jour, communication par M. William Strang de quatre documents relatifs aux négociations anglo-polonaises.	N.	254
22	*Idem*.....	Projet de modification du protocole franco-polonais.	N.	255
23	*Idem*.....	Notes du jurisconsulte du Département sur le projet français d'un accord avec la Pologne et les bases envisagées par Londres pour un accord anglo-polonais.	N.N.	259
25	Paris.....	Observations de M. Basdevant sur l'adaptation de la déclaration polonaise relative à Dantzig au nouveau texte du projet de protocole franco-polonais.	N.	278
25	*Idem*.....	L'engagement de la Pologne en cas d'agression allemande contre la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.	N.	279
26	Paris à Londres....	Harmonisation des engagements anglo-polonais et franco-polonais.	T.	286
26	*Idem*.....	Texte du projet de protocole adopté par les jurisconsultes français et anglais.	T.	287
26	Paris.....	Les termes de l'accord franco-polonais en cours d'élaboration.	N.	290
27	Londres à Paris....	L'ambassadeur de France a demandé au Foreign Office de le renseigner d'urgence sur la façon dont le gouvernement britannique entend voir figurer, dans son accord avec la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark et s'il accepte une déclaration annexe relative à Dantzig. M. Beck serait hostile à la mention de la Suisse.	T.	292

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 mai	Varsovie à Paris...	Le gouvernement polonais se plaint de la lenteur des pourparlers avec la France, mais semble disposé à accepter la formule qui lui sera prochainement communiquée.	T.	294
28	M. Lukasiewicz à M. Georges Bonnet.	Historique de la négociation franco-polonaise depuis le 28 avril 1939, date du premier projet de protocole remis par l'ambassadeur de Pologne.	L.	300
31	Paris à Londres....	L'urgence de la rédaction de l'accord anglo-polonais. Il faut insister en ce sens auprès du Foreign Office.	T.	319
31	Paris à Varsovie...	Les accords conclus avec la Pologne par la Grande-Bretagne et la France comporteront des obligations politiques identiques.	T.	320
31	M. Léon Noël à M. Georges Bonnet.	Nécessité d'aboutir vite dans les négociations franco-polonaise et anglo-polonaise; il ne faut pas trop s'attacher aux détails de rédaction : l' « esprit » commande la « lettre ». Urgence également de l'aide financière à accorder à la Pologne. Il faut enfin informer plus complètement l'ambassade de France à Varsovie.	L.	323
2 juin	Londres à Paris....	Paris insiste auprès du Foreign Office pour qu'un texte ou un projet d'accord anglo-polonais soit établi aussi rapidement que possible. L'accord nouveau que le gouvernement français entend établir doit comporter pour la Grande-Bretagne et la France des obligations politiques identiques.	T.	333
2	M. Lukasiewicz à M. Hoppenot.	Varsovie ne comprend pas les modifications introduites par Paris dans la négociation en cours, et attend une proposition obligatoire conforme à la position de principe du gouvernement français. L'attitude de la Pologne sur la question de Dantzig est la condition *sine qua non* de tout accord.	L. (N.)	339

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 juin	Londres à Paris...	Le Foreign Office considère qu'il y aurait des inconvénients à établir définitivement le texte de l'accord anglo-polonais, avant de savoir d'une manière certaine quelle forme sera donnée au traité tripartite avec l'U.R.S.S.	T.	351
9	*Idem*.....	Établissement par le Foreign Office d'un projet d'accord avec la Pologne conformément au plan général esquissé lors de la visite de M. Beck à Londres, mais ne comportant pas l'énumération nominative des pays dont l'agression justifierait la mise en œuvre de l'alliance. La Pologne et l'Angleterre ne paraissent pas pressées de hâter le règlement envisagé.	T.	379
9	Sir Orme Sargent à M. Cambon.	Envoi d'un premier projet d'accord anglo-polonais préparé par le Foreign Office, mais non encore approuvé par le cabinet britannique.	L. (N)	383
13	Londres à Paris...	Varsovie promet de n'engager aucune action décisive à propos de Dantzig sans consulter le gouvernement de Londres.	D.	412
14	*Idem*.....	La décision du gouvernement britannique sur le projet d'accord anglo-polonais interviendrait d'ici un jour ou deux.	T.	417
16	Paris.....	Des deux formules concernant Dantzig, proposées par l'ambassadeur de Pologne pour l'aide-mémoire à annexer au protocole, seule paraît acceptable la première, rédigée en termes assez vagues pour laisser aux gouvernements français et anglais une certaine liberté d'interprétation.	N.	455
20	Londres à Paris...	Paris sera incessamment consulté sur le texte du projet d'accord anglo-polonais. La formule du projet de protocole franco-polonais relative à Dantzig est considérée à Londres comme « trop large ».	T.	480

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 juin	Londres à Paris...	Le cabinet britannique a approuvé le projet d'accord anglo-polonais et souhaite connaître le plus tôt possible les observations éventuelles de Paris.	T.	489
22	Paris à Londres...	En signant le protocole franco-polonais, M. Lukasiewicz déclare qu'une modification unilatérale du statut international de Dantzig ou des droits garantis par les traités à la Ville libre représenterait une menace manifeste pour l'indépendance de la Pologne. Le gouvernement français prend acte de la déclaration qui soulève, de sa part, de nombreuses réserves.	T.	500
22	*Idem*,.....	Le projet d'accord anglo-polonais ne soulève aucune objection de la part du gouvernement français, qui souhaiterait remettre le projet d'accord franco-polonais à M. Lukasiewicz le jour même où lord Halifax fera parvenir son texte à l'ambassadeur de Pologne à Londres.	T.	501
23	Londres à Paris...	L'ambassadeur a fait part au Foreign Office de l'accord donné par la France au projet de traité anglo-polonais. Si un aide-mémoire y apportait des précisions, le Foreign Office lui en donnerait connaissance.	T.	513
24	M. Rochat à M. Lukasiewicz.	Envoi à l'ambassadeur de Pologne d'un projet de protocole franco-polonais, daté du 21 juin, précisant la portée des obligations réciproques des deux pays, et établi en liaison avec le gouvernement britannique.	L.(N).	527
	C. — AIDE FINANCIÈRE ET MILITAIRE DES PUISSANCES OCCIDENTALES A LA POLOGNE			
11 mai	Varsovie à Paris...	Visite à Paris du général Kasprzycki, ministre de la Guerre polonais. L'aide immédiate qu'il va demander est à lui apporter en fournitures et crédits; ces derniers doivent servir à l'achat de matériels et non à la construction de nouvelles usines.	T.	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 mai	Paris (Finances à Aff. étr.).	Modalités d'utilisation du crédit d'un milliard de francs, mis à la disposition de la Pologne pour le règlement de commandes en France de fournitures militaires. Texte du projet de lettre à adresser à l'ambassade de Pologne à Paris.	D.	194
17	Paris (Ambass. de Pologne à Aff. étr.).	Nécessité d'une aide financière très importante de la France à la Pologne, et de la réalisation la plus rapide possible de la tranche de prêt de 135 millions prévue par les accords de Rambouillet pour mai 1940.	N.	212
24	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Le ministre de la Défense nationale fait connaître à son collègue des Affaires étrangères son accord pour l'octroi à la Pologne de crédits destinés à développer son réarmement.	D.	269
25	Paris à Varsovie..	Octroi à la Pologne d'un crédit supplémentaire de 100 millions de francs, dans le cadre de l'accord de Rambouillet.	D.	281
31	Varsovie à Paris..	Il est urgent d'apporter à la Pologne une aide financière qui lui permette de porter rapidement sa préparation militaire au maximum.	T.	321
1er juin	Paris.....	M. Paul Reynaud attend que le président du Conseil ait réuni les ministres compétents pour déterminer la réponse à faire au mémorandum polonais, qui demande un nouveau concours financier à la France en vue d'accélérer les préparatifs de défense nationale de Varsovie.	N.	331
8	Londres à Paris....	Le cabinet britannique considère qu'il est essentiel d'accorder un appui financier à la Pologne en vue d'accélérer son réarmement.	T.	366
9	Varsovie à Paris...	Varsovie voudrait obtenir de Paris et de Londres une aide financière immédiate, qui lui permettrait de mettre en ligne, dès le début d'une guerre, le nombre d'unités correspondant à ses effectifs.	T.	381

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 juin	Varsovie à Paris...	Une importante aide financière est nécessaire à la Pologne pour qu'elle puisse prendre les mesures de précaution pour la défense de sa frontière avec l'Allemagne.	T.	398
14	Paris (Aff. étr. à Guerre).	M. Léon Noël rappelle de façon pressante l'urgente nécessité d'une aide financière permettant à la Pologne d'intensifier son réarmement. Le ministre des Affaires étrangères partage pleinement cette manière de voir.	D.	423
15	Varsovie à Paris...	Nécessité d'accorder une aide financière immédiate à l'armée polonaise pour lui permettre d'équiper ses réservistes instruits.	T.	431
15	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Le chef d'État-major polonais insiste à nouveau sur l'urgence d'une décision concernant le concours matériel et financier de la France au réarmement de son pays.	D.	441
21	Paris (Aff. étr. à Finances).	Communication d'une lettre de l'ambassadeur de Pologne par laquelle le gouvernement polonais accepte l'arrangement financier proposé par la France, mettant dès juin 1939 à sa disposition la somme prévue pour mai 1940.	D. (D.)	493
23	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à ministre Guerre).	La réunion des chefs d'État-major généraux tenue le 16 juin a conclu à la nécessité de donner la priorité à la Pologne, dans le problème du réarmement de nos alliés éventuels du front oriental. Un sacrifice financier immédiat doit être consenti en faveur de Varsovie par la France et l'Angleterre.	D.	519
24	Londres à Paris....	La Pologne négocie à Londres pour obtenir des crédits et du matériel de guerre afin d'accélérer son réarmement.	D.	528

II. — LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er mai	Londres à Paris...	Entretien de l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres avec celui de France : doutes soviétiques sur la résolution britannique. Ils seraient levés si des accords d'État-major étaient conclus.	T.	1
1er	*Idem*.....	Entretien avec le secrétaire au Foreign Office au sujet des négociations anglo-soviétiques et anglo-polonaises.	T.	2
3	*Idem*.....	Pour le gouvernement anglais, l'assistance russe ne doit pas avoir un caractère automatique. Certains membres du gouvernement gardent une arrière-pensée à l'égard de la Russie.	T.	19
3	*Idem*.....	Si l'U.R.S.S. refuse d'adhérer aux actuelles suggestions britanniques, il est à craindre que Londres hésite à aller plus loin de peur d'inquiéter le Portugal, l'Espagne, voire le Reich. La Turquie ne veut s'engager qu'avec l'assurance d'un appui de l'U.R.S.S.	T.	20
3	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne)	Le but essentiel des négociations anglo-franco-russes est d'assurer à la France, à la Grande-Bretagne, à la Pologne et à la Roumanie, en cas de guerre, le bénéfice d'une aide soviétique, moyennant une garantie directe de la France et de la Grande-Bretagne à Moscou, mais qui, au stade actuel, ne saurait être étendue aux pays baltes.	N.	24
4	Londres à Paris.....	La démission de M. Litvinov cause une vive surprise à Londres.	T.	40
4	Varsovie à Paris...	Forte impression produite à Varsovie par la démission de M. Litvinov.	T.	41
4	Moscou à Paris.....	Le départ imprévu de M. Litvinov est un événement grave, dont une des causes peut être trouvée dans les atermoiements britanniques. Il est à craindre qu'il ne présage un recul de l'U.R.S.S. dans son désir d'entente avec les démocraties occidentales, voire une entente toujours possible avec l'Allemagne.	T.	45

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 mai	Berlin à Paris.....	Satisfaction allemande du départ de M. Litvinov. Ce renvoi peut annoncer une évolution de la politique de l'U.R.S.S. vers une politique de non-intervention en Europe, voire de rapprochement avec l'Allemagne. Le chargé d'affaires d'U.R.S.S. à Berlin se montre cependant rassurant avec M. Coulondre.	T.	47
4	Rome à Paris.....	La presse italienne interprète la disgrâce de M. Litvinov comme le signe de l'échec d'une politique d'entente de l'U.R.S.S. avec la France et l'Angleterre. Staline serait peut-être tenté de composer avec le Reich, plutôt que de participer à une coalition contre lui.	T.	54
5	Berlin à Paris.....	Aucun commentaire de la presse allemande sur la démission de M. Litvinov : cela confirme l'impression que les dirigeants nazis ont été surpris par l'événement.	T.	66
5	Londres à Paris...	Annonce d'une démarche de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, et de la remise d'un projet de note anglais.	T.	69
5	Berlin à Paris.....	La disgrâce de M. Litvinov indiquerait un changement non de politique, mais de méthode : l'U.R.S.S. ne saurait admettre qu'on lui demande son assistance sans la traiter en égale. La portée et les conditions d'application d'accords avec elle doivent être clairement définies.	T.	71
5	Ankara à Paris....	On ne possède à Ankara aucune information sûre au sujet des causes de la démission de M. Litvinov.	T.	74
7	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.)	Réponse du gouvernement britannique aux contre-propositions soviétiques du 17 avril.	N.	98
8	Moscou à Paris....	Les instructions reçues par l'ambassadeur d'Angleterre paraissent inopportunes. Les hésitations de M. Chamberlain semblent tenir au fait qu'il craint de donner au Reich le sentiment de l'encerclement et qu'il espère détacher l'Italie de l'Axe. C'est risquer de rendre peu efficace la politique d'arrêt adoptée.	T.	101

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
8 mai	Berlin à Paris.....	Le bureau berlinois de l'Associated Press annonce la conclusion imminente d'un pacte germano-russe : nouvelle déclarée fantaisiste et démentie par la Wilhelmstrasse et l'ambassade de l'U.R.S.S.	T.	105
9	Moscou à Paris....	M. Molotov déclare que la politique soviétique est inchangée, se plaint de la lenteur de la diplomatie britannique et s'étonne que les contre-propositions britanniques et françaises soient conçues dans un esprit différent.	T.	111
9	Berlin à Paris.....	Le chargé d'affaires des Soviets à Berlin dément l'intention de son pays de conclure avec l'Allemagne un pacte politique. L'hypothèse cependant reste plausible, au moins sous la forme de tentatives allemandes.	T.	119
10	Moscou à Paris....	La préoccupation soviétique essentielle est celle de la réciprocité effective des engagements pris, ce qui condamne le projet britannique. L'U.R.S.S. semble garder sa faveur à un système commun de sécurité. Pour le moment, un revirement paraît écarté; il reste cependant possible, soit vers la neutralité, soit même vers une collusion germano-soviétique.	T.	122
10	Londres à Paris....	Déclarations du Premier ministre aux Communes, au sujet des négociations anglo-soviétiques. L'inquiétude de l'assemblée devant les retards de ces négociations.	T.	126
10	*Idem*.....	L'ensemble du Cabinet reste résolument partisan d'une politique de résistance à l'agression, mais il est moins unanime sur la tactique à suivre, notamment au sujet d'un accord avec Moscou.	T.	129
10	*Idem*.....	Entretiens de M. Molotov et de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, de lord Halifax et de l'ambassadeur des Soviets. Les divergences de vues subsistent, mais les Anglais refusent de croire à une impasse : les négociations continuent. Si elles n'aboutissaient pas, on pourrait utiliser la formule française.	T.	131

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 mai	Londres à Paris...	Si la Russie craignait que, par le jeu des événements, elle se trouvât exposée seule aux attaques de l'Allemagne, le gouvernement britannique serait prêt à lui donner toutes assurances à ce sujet.	T.	137
11	Moscou à Paris....	Analyse de l'éditorial de ce jour des *Izvestia* consacré à l'organisation d'un front commun de résistance à l'agression.	T.	140
11	Berlin à Paris.....	A la satisfaction manifestée par les milieux politiques allemands et par la presse devant la retraite de M. Litvinov succède une certaine perplexité. La crainte reste vive de voir aboutir les pourparlers franco-anglo-russes. S'ils échouaient, le risque serait grand d'une attaque armée contre la Pologne.	T.	143
12	Moscou à Paris....	Il semble y avoir un malentendu de la part des dirigeants soviétiques, qui estimeraient que la France fait siennes les contre-propositions britanniques. Une mise au point paraît s'imposer.	T.	160
13	Paris à Moscou....	C'est seulement si un accord s'avérait irréalisable sur la formule anglaise que la France pourrait intervenir en faveur d'un texte plus proche des propositions soviétiques. En attendant, il faut continuer à souligner la solidarité franco-britannique.	T.	171
14	Moscou à Paris....	Selon M. Potemkine, les nouvelles propositions anglaises, bien que marquant un progrès, n'assurent toujours pas à l'U.R.S.S. la réciprocité nécessaire.	T.	180
15	Paris à Londres....	L'exigence russe d'une réciprocité complète des garanties mutuelles se confirme. Paris, estimant primordial le succès de la négociation générale avec l'U.R.S.S., insiste auprès du gouvernement britannique pour que celui-ci accepte la formule proposée par la France, au cas où la formule britannique serait définitivement écartée.	T.	184

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 mai	Paris.....	Visite de M. Maisky. Le gouvernement soviétique estime que les propositions britanniques ne peuvent pas servir de base à l'organisation du front de résistance à l'agression.	N.	191
16	Londres à Paris....	Le cabinet britannique étudie la réponse qu'il vient de recevoir du gouvernement soviétique aux propositions anglaises. Une conclusion devrait intervenir avant le 19 mai.	T.	200
16	Berlin à Paris.....	Moscou, présentant à ses postes diplomatiques sa réponse aux propositions britanniques, met toujours en avant l'absence de réciprocité des engagements pris. Il vaudrait mieux s'entendre avec l'U.R.S.S. que de développer des alliances avec des pays balkaniques, au concours militaire négligeable.	T.	201
17	Londres à Paris....	État actuel des pourparlers anglo-russes. Le cabinet britannique a le désir d'aboutir et admet quelques concessions aux thèses soviétiques. Mais il reste fidèle à l'esprit de ses premières propositions, tout en tenant toujours la formule française en réserve.	T.	209
18	*Idem*.....	Nouvelles propositions anglaises soumises incessamment à Moscou. Bien qu'en progrès sur les précédentes, elles ne paraissent pas encore satisfaisantes à M. Maisky. Devant ce qu'elle estime être les réticences anglaises, l'U.R.S.S. maintient son point de vue.	T.	216
18	*Idem*.....	L'ambassadeur de France fait remarquer à M. Maisky, qui considère comme plus proche des demandes du Kremlin la formule française, qu'il n'y a plus beaucoup de différence entre cette formule et les propositions britanniques.	T.	218

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	Londres à Paris...	Sir Robert Vansittart souligne que la réponse de l'U.R.S.S. aux récentes propositions anglaises est négative bien que le problème des états baltes ait été évoqué : il faut cependant aboutir, estime-t-il. M. Maisky confirme l'impossibilité d'accepter la formule britannique et semble attendre de la pression de l'opinion publique une évolution du point de vue de Londres.	T.	227
19	*Idem*.....	Tendances de l'opinion anglaise à l'égard d'un accord avec l'U.R.S.S.	T.	230
20	Paris.....	Tour d'horizon général lors de l'entretien franco-britannique du 20 mai entre MM. Daladier et Bonnet, et lord Halifax.	N.	243
23	Berlin à Paris.....	Démenti russe au sujet de l'envoi d'une mission politico-militaire allemande à Moscou. L'ambassade de l'U.R.S.S. assure que les négociations anglo-russes prennent bonne tournure.	T.	257
24	Londres à Paris....	Entente de principe du cabinet britannique sur un accord tripartite de garantie mutuelle. La formule qui serait retenue, proche des suggestions françaises, ne devrait soulever d'objections ni à Paris ni à Moscou.	T.	263
24	Moscou à Paris....	Objections à l'extension aux états baltes des garanties données à la Pologne et à la Roumanie, si la participation de l'U.R.S.S. n'en était pas un des éléments de base : cette extension ne devrait se faire qu'après la conclusion de l'accord tripartite avec l'U.R.S.S., ou dans le cadre de celui-ci.	T.	266
25	Londres à Paris....	Texte de projet d'accord tripartite anglo-franco-russe que les gouvernements anglais et français proposent à Moscou. Texte du mémorandum britannique donnant des explications sur certaines formules du projet précité.	T.	272

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 mai	Rome à Paris.....	Les progrès de la négociation anglo-franco-russe provoquent de l'irritation et une nouvelle vague d'hostilité contre la France : témoin la violente diatribe antifrançaise prononcée à Londres par le comte Grandi.	T.	288
26	Paris.....	Visite de M. Souritz du même jour. Nécessité de sortir de l'équivoque actuelle. Si l'accord, malgré les efforts du gouvernement français, ne peut s'établir, il sera patent que la faute en incombe à l'U.R.S.S.	N.	289
27	Moscou à Paris....	Remise à M. Molotov du projet d'accord anglo-franco-soviétique. La première réaction est négative : les gouvernements français et anglais sacrifient le fond à la procédure, la référence à la Société des Nations est à écarter, la formule retenue pour les états baltes n'est pas satisfaisante.	T.	295
29	*Idem*.....	La position négative de M. Molotov à l'égard du projet franco-britannique traduit le parti pris de suspicion qui s'attache actuellement à Moscou à toute proposition des puissances occidentales.	T.	302
30	*Idem*.....	Malgré les explications de l'ambassadeur britannique, M. Molotov persiste à trouver peu clair le projet franco-anglais. Le problème des pays baltes a été soulevé.	T.	308
30	Paris à Moscou....	Critiques du gouvernement soviétique au projet franco-britannique, exprimées au Ministre par M. Souritz. Le Ministre estime qu'il faut non pas continuer la bataille des projets et contre-projets, mais amender celui-ci, seule méthode permettant d'arriver vite à un accord.	T.	309
31	Moscou à Paris....	Entretien Naggiar-Molotov. Le gouvernement soviétique voudrait obtenir satisfaction sur deux points : absence de référence au pacte de la Société des Nations ; extension de la garantie franco-britannique aux pays baltes.	T.	322

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er juin	Berlin à Paris.....	Nécessité d'une conclusion rapide de l'accord anglo-franco-russe : si la Pologne ne cède pas sur Dantzig, Hitler est décidé à courir le risque d'un conflit général, à condition de n'avoir pas à lutter contre l'U.R.S.S., dont l'intervention entraînerait celle de la Turquie en faveur des puissances occidentales.	T.	326
1er	Moscou à Paris....	Une trop grande publicité, l'assentiment préjugé de Moscou aux propositions franco-anglaises et l'impression que la puissance soviétique est sous-estimée gênent les négociations entre Londres, Paris et Moscou.	T.	330
2	*Idem*.....	M. Molotov remet à l'ambassadeur de France le texte des contre-propositions soviétiques.	T.	335
2	*Idem*.....	Texte des contre-propositions soviétiques.	T.	336
2	Paris à Moscou....	Paris étudie les objections que le projet d'accord tripartite a pu soulever de la part du gouvernement soviétique et donne à son ambassadeur à Moscou des instructions pour y répondre.	T.	337
3	Moscou à Paris....	L'ambassadeur de France accuse réception de ses instructions et insiste sur l'importance qu'attache l'U.R.S.S. à ses frontières nord-ouest, en incluant dans ses contre-propositions la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande parmi les pays garantis.	T.	343
6	*Idem*.....	Le gouvernement soviétique, considérant que son appui est indispensable aux gouvernements français et anglais, veut obtenir un accord comportant une réciprocité totale de risques et de garanties, ces dernières étant étendues à ses frontières nord-ouest.	T.	354
6	*Idem*.....	Consignes que devraient suivre les presses anglaises et française à l'égard des négociations en cours.	T.	355

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 juin	Paris à Londres....	Pour empêcher l'U.R.S.S. d'intervenir abusivement dans les pays baltes, il conviendrait de limiter cette intervention à la violation des frontières. Une clause pourrait prévoir l'ouverture de conversations militaires dans un très court délai sans être précédées d'un accord politique.	T.	360
7	Varsovie à Paris...	Réserve de l'opinion polonaise sur la collaboration avec l'U.R.S.S. que l'on ne souhaiterait qu'économique.	D.	363
7	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Rapport de M. Molotov du 31 mai sur la politique extérieure de l'U.R.S.S. Avec la France et l'Angleterre, réciprocité et similitude des obligations; importance de la Baltique; assistance à la Chine; ménagements à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie.	D.	364
8	Londres à Paris....	L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou étant malade, le gouvernement britannique enverra à sa place M. Strang. Le Foreign Office examine les formules qui pourraient être adoptées en vue de se rapprocher des propositions russes.	T.	365
8	*Idem*.....	La désignation de M. Strang pour discuter le texte de l'accord anglo-franco-russe peut indisposer les gouvernants de Moscou, qui auraient désiré l'envoi d'une personnalité plus importante, mais les Britanniques ne veulent pas donner l'impression de courir après les Russes et prendre le risque qu'un émissaire d'un plus grand poids ne subisse un échec.	T.	367
8	*Idem*.....	Texte provisoire, remanié par les services du Foreign Office, de l'accord tripartite.	T.	368
9	*Idem*.....	Préparation de l'accord anglo-franco-russe. En vue d'aboutir rapidement, utilité d'un mémorandum indiquant les points sur lesquels l'accord est déjà acquis et les difficultés qui restent à surmonter.	T.	376

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 juin	Paris à Londres...	Projet français d'accord tripartite qui paraît répondre aux préoccupations des gouvernements français et anglais, tout en offrant de réelles possibilités d'entente avec Moscou.	T.	386
10	*Idem*.....	Variantes qui pourraient être envisagées dans le projet d'accord anglo-franco-russe.	T.	387
10	*Idem*.....	Observations de Paris sur le nouveau projet anglais d'accord.	T.	388
11	Londres à Paris....	Londres n'accepte pas la rédaction de l'article 1er du contre-projet français, mais étudiera les différentes variantes proposées. M. Strang ne pourra emporter un texte définitif, dont la mise au point dépendra des dispositions rencontrées à Moscou.	T.	393
11	Moscou à Paris....	Il serait souhaitable que la négociation franco-anglo-russe fût localisée à Moscou à l'arrivée de M. Strang et que les nouveaux textes et arguments à soumettre n'aient pas été au préalable portés à la connaissance de MM. Souritz et Maisky.	T.	395
12	Londres à Paris....	Mémorandum britannique relatif au projet d'accord anglo-franco-russe, communiqué par le gouvernement soviétique, le 2 juin.	N.	396
13	Paris à Moscou....	L'ambassadeur de France devra, en accord avec son collègue britannique, remettre au gouvernement soviétique le mémorandum dont est porteur M. Strang, ou simplement s'inspirer des considérations qu'il contient dans les entretiens qu'il aura avec M. Molotov.	T.	403
13	Berlin à Paris.....	Le chargé d'affaires des Soviets à Berlin est optimiste sur l'issue des pourparlers tripartites. Malgré les efforts de l'Allemagne pour intensifier les échanges économiques avec la Russie, il n'y a aucun signe de rapprochement politique entre les deux pays.	T.	408

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 juin	Moscou à Paris....	Demande d'instructions par l'ambassadeur de France sur la nature, l'utilisation et la remise des documents apportés par M. Strang.	T.	410
14	Paris à Moscou....	Pour une rapide conclusion de l'accord anglo-franco-soviétique, il faut que le gouvernement de l'U.R.S.S. fasse un effort de compréhension analogue à celui des gouvernements britannique et français qui, en prenant l'initiative d'un pacte comportant l'assistance automatique sur la base de l'égalité absolue et en garantissant la Pologne et la Roumanie, ont fourni à l'U.R.S.S. l'élément essentiel de sa sécurité.	T.	416
14-15	Moscou à Paris....	Les ambassadeurs de France et d'Angleterre présenteront au gouvernement soviétique les formules dont M. Strang est porteur, sans qu'il soit possible de supposer l'existence éventuelle de formules transactionnelles françaises. Aucune publicité n'est à donner à cette négociation, dont MM. Maisky et Souritz ne doivent pas être saisis.	T.	422
15	Londres à Paris....	Version, revue par le Foreign Office, du texte proposé le 10 juin par le gouvernement français.	T.	427
15	Paris à Moscou....	Le Ministre refuse de donner à M. Souritz des précisions sur la négociation tripartite qui se poursuit à Moscou.	T.	428
15	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur de Pologne à Berlin croit que le meilleur moyen d'inciter l'U.R.S.S. à conclure un pacte avec l'Angleterre et la France est de hâter la mise au point des accords d'État-major entre la France, l'Angleterre et la Pologne.	T.	436
15	Moscou à Paris....	Après les déclarations de M. Chamberlain, lord Halifax et sir John Simon, l'U.R.S.S. a l'impression que l'Angleterre ne s'est pas encore engagée à fond dans la politique de résistance à l'agression. Cet état d'esprit peut créer de sérieuses difficultés à la mission de M. Strang.	T.	437

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 juin	Moscou à Paris....	Remise à M. Molotov par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, assistés de M. Strang, du mémorandum anglais concernant le projet de pacte anglo-franco-soviétique.	T.	438
16	*Idem*.....	Remise par M. Molotov aux ambassadeurs de France et d'Angleterre d'un aide-mémoire répondant aux formules franco-anglaises du 15 juin.	T.	453
16	*Idem*.....	Dans son mémorandum, M. Molotov rejette les contre-propositions françaises, qui ne garantissent pas les pays baltes au même titre que les cinq pays occidentaux, maintiennent la référence à l'article 16 du pacte de la Société des Nations et refusent d'accepter les clauses relatives à la convention militaire et à l'armistice.	T.	454
16	Genève.....	Le ministre de Pologne ne croit pas que les dirigeants soviétiques soient disposés à s'entendre avec l'Allemagne : ils cherchent à gagner du temps, se réservent d'intervenir à leur heure, et hésitent à s'engager par un pacte d'assistance mutuelle obligatoire et immédiate.	N.	456
17	Moscou à Paris....	Étant donné la signification que présente l'intégration de l'U.R.S.S. au système de sécurité franco-anglais, Paris et Londres auraient intérêt à accepter le point de vue russe dans la question des pays baltes. S'ils ne veulent pas garantir les pays baltes, ils devraient se mettre d'urgence à la rédaction d'un pacte simple tripartite d'assistance mutuelle en cas d'agression contre les contractants.	T.	460
17	Paris à Londres....	En réponse aux contre-propositions russes du 16 juin, la France fait connaître à Londres qu'elle accepte : de garantir les états limitrophes de l'U.R.S.S.; d'engager des conversations militaires techniques simultanément avec l'entrée en vigueur de l'accord général; de ne pas conclure d'armistice ni de paix séparée; de renoncer au maintien de la référence à l'article 16 du pacte de la Société des Nations.	T.	462

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 juin	Londres à Paris....	Le gouvernement anglais est prêt à déclarer qu'en cas d'agression allemande contre l'un des états baltes, entraînant l'entrée en guerre de l'U.R.S.S., l'assistance de la France et de l'Angleterre serait acquise, au même titre que celle de l'U.R.S.S. en cas d'agression contre la Belgique ou la Suisse.	T.	470
20	Moscou à Paris....	Formules transactionnelles soumises à la demande de Londres, à l'acquiescement de M. Molotov. Deux nouveaux articles, relatifs aux conventions militaires et à l'armistice ayant pour auteur l'ambassadeur de France, sont communiqués pour approbation au gouvernement britannique.	T.	476
20	Londres à Paris....	L'Angleterre est disposée à porter secours à l'U.R.S.S. si sa sécurité est menacée par une agression dirigée contre l'un des états baltes, mais estime préférable que ces derniers ne soient pas nommés et n'aient pas l'impression qu'on leur impose une garantie qui leur serait désagréable.	T.	477
20	*Idem*.....	Pour parvenir à un accord complet, Londres est prêt à accepter le texte russe de l'article 3, malgré les objections exposées au paragraphe 17 des instructions adressées à son ambassadeur.	T.	478
20	Paris à Moscou...	L'ambassadeur de France se joindra à celui de Grande-Bretagne pour faire, en tenant compte des instructions que ce dernier a reçues du Foreign Office, une démarche auprès de M. Molotov.	T.	479
21	Moscou à Paris...	Les variantes suggérées par Londres pour atténuer certains des textes soviétiques sont inutiles et ne font que nourrir la méfiance de Moscou.	T.	492

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 juin	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. désire que soient mentionnés expressément dans le texte du traité, ou dans une lettre annexe, les pays baltes auxquels doit s'appliquer une garantie dont le jeu mettrait en mouvement pour une assistance mutuelle, immédiate et effective, une part considérable des forces soviétiques.	T.	496
22	*Idem*.....	Paris doit faire connaître comment il envisage le problème soulevé par la garantie à accorder aux pays concernés, y compris les pays baltes, qui selon Moscou, doivent être nettement désignés dans les accords. Si le texte soviétique ne peut être accepté, il faut élaborer un pacte tripartite simple contre l'agression directe avec une clause consultative pour l'agression indirecte.	T.	497
22	Paris à Londres...	Réflexions du Département relatives aux négociations anglo-franco-russes à soumettre à l'attention du Foreign Office.	T.	499
22	Moscou à Paris....	Rapport envoyé à Londres pour renseigner le gouvernement britannique sur l'état d'esprit que les conditions de la négociation anglo-franco-russe créent chez les Soviétiques.	T.	506
22	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. estime nécessaire de préciser par des textes clairs une garantie accordée par les trois contractants aux pays bénéficiaires, et la désignation expresse de ces huit pays, y compris les pays baltes. Si Paris et Londres ne pouvaient accepter ce système de garantie, ils devraient élaborer un traité tripartite simple contre l'agression directe, complété par une clause consultative en cas d'agression indirecte. Par ses propositions, Moscou se trouverait dans une situation favorable en cas de rupture.	T.	507

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 juin	Londres à Paris....	Pour répondre aux exigences de M. Molotov, Londres accepterait de faire figurer dans le traité la liste des pays auxquels une garantie a déjà été accordée. Dans une seconde liste, qui devrait rester secrète, seraient mentionnés les états désireux de ne pas figurer dans l'accord, aussi bien les états baltes que la Hollande et la Suisse.	T.	511
23	Paris à Londres....	Projet de déclaration énumérant les états dont l'agression constituerait une menace contre la sécurité de la France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S.	T.	512
23	Paris à Londres, Moscou.	Trois procédures peuvent être proposées au gouvernement soviétique : — Énumération dans un document complémentaire non publié des états dont chacun des trois contractants estime que l'agression par une tierce puissance constituerait une menace pour sa sécurité; — Modification de l'article I permettant à chaque contractant d'apprécier si une agression contre un état tiers menace sa propre sécurité; — Conclusion d'un traité tripartite limité à l'agression directe. Les ambassadeurs d'Angleterre et de France doivent s'efforcer d'amener M. Molotov à accepter la première ou la seconde procédure.	T.	514
23	Moscou à Paris....	Moscou déclare inacceptables les propositions de l'Angleterre et de la France remises à M. Molotov le 20 juin, celles-ci étant la répétition des précédentes.	T.	515
24	Paris à Londres, Moscou.	La France a proposé d'envoyer une mission technique franco - britannique à Moscou, mais étant opposée à ce que l'accord politique soit subordonné à la conclusion d'un accord militaire, n'envisage pas, pour le moment, l'envoi d'une mission militaire.	T.	523

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 juin	Paris à Moscou....	Les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse ne sont pas garantis par la France et l'Angleterre et se trouvent à leur égard dans la même position que les trois états baltes à l'égard de l'U.R.S.S. Sont seules garanties par la France et l'Angleterre, la Pologne, la Roumanie, la Grèce et la Turquie.	T.	524
24	Paris.....	Conversation Bonnet - Coulondre. Hitler n'ayant pas renoncé à ses projets sur Dantzig, le meilleur moyen d'éviter une guerre est de conclure rapidement l'accord anglo - franco - russe et de donner au gouvernement allemand l'impression que s'il tente une opération, il s'expose à un conflit général en Europe.	N.	526

III. — LE PACTE ITALO-ALLEMAND

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 mai	Rome à Paris.....	Quoique ne changeant rien quant au fond, l'annonce de la conclusion d'un pacte militaire et politique entre l'Allemagne et l'Italie est un événement d'importance. Il augmente les chances de conflit et met l'Italie plus encore à la remorque du Reich.	T.	97
8	*Idem*.....	L'Italie aurait conclu plus tôt qu'elle ne l'aurait voulu une alliance formelle avec l'Allemagne sous une pression très énergique de Berlin.	T.	102
9	Berlin à Paris.....	La décision prise à Milan n'est que de principe. Le pacte politique et militaire germano-italien sera mis au point à Berlin. Il comporterait l'obligation pour les deux parties de s'avertir réciproquement de leurs intentions, ce qui pourrait avoir des conséquences heureuses pour la paix.	T.	118
11	Rome à Paris.....	Entretien avec le comte Ciano. D'après ce dernier, le pacte décidé à Milan n'est de nature à alarmer personne et ne change rien aux rapports franco-italiens, ni aux intentions pacifiques de l'Axe. Sondages sur les solutions possibles du contentieux franco-italien.	T.	136
11	*Idem*.....	L'entretien précité. Indications complémentaires.	T.	149
13	Berlin à Paris.....	Opposition des intérêts allemands et italiens dans l'Europe danubienne. Sur ce point, l'accord de Milan traduirait le souci de l'Italie de chercher à limiter les ambitions du Reich.	T.	175
13	*Idem*.....	Le projet d'alliance italo-allemande placerait les colonies hollandaises et portugaises dans la sphère d'intérêts allemande.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 mai	Rome à Paris.....	Ce que contiendrait le pacte italo-allemand qui va être incessamment signé.	T.	240
22	*Idem*.....	Le pacte, dont le texte vient d'être publié, prévoit une politique étrangère italo-allemande concertée, qui existait déjà en fait, et le déclenchement automatique de l'alliance militaire, qui revient ainsi à une alliance offensive et défensive. Il risque de précipiter de nouvelles initiatives de ses signataires.	T.	249
23	Berlin à Paris.....	Observations sur le pacte. L'alliance qui vient d'être signée est un pacte de collaboration politique permanente et de coopération militaire inconditionnée. Il s'agit pour l'Italie de s'assurer une certaine influence sur l'orientation de la politique allemande.	T.	258
24	Rome à Paris.....	Réflexions sur le pacte. Raisons profondes de cet accord, qui est loin de n'avoir qu'un caractère défensif. De ce fait, l'Italie ne peut guère espérer continuer de retenir Hitler; elle perd toute indépendance. Si le pacte ne change rien à une situation qui existait déjà depuis deux ans, elle la durcit : c'est un geste alarmant.	T.	265
27	Rome Saint-Siège à Paris.	Entretien avec le cardinal Maglione. Le pacte a l'avantage de donner à l'Italie la garantie de consultations préalables. Le secrétaire d'État pense que M. Mussolini ne veut pas la guerre, et il se refuse au pessimisme.	T.	293
3 juin	Rome à Paris.....	Malgré le pacte du 22 mai, les milieux fascistes, inquiets de la politique dite « d'encerclement » des puissances occidentales et surtout des négociations franco-anglo-soviétiques, adoptent une politique d'attente et modèrent leurs attaques contre la France.	T.	342
13	*Idem*.....	Le pacte militaire italo-allemand aurait été conclu à l'instigation de l'Italie, craignant que l'Angleterre, pour défendre ses intérêts en Chine contre le Japon, ne se rapproche de l'Allemagne.	T.	409

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 juin..	Londres à Paris....	Nécessité, après la conclusion du pacte, de suivre l'évolution des rapports entre les deux pays totalitaires, mais étant donné les moyens dont dispose le Reich, on ne voit pas comment Rome pourrait se dégager de l'emprise allemande.	T.	461

IV. — LA TURQUIE ET LES PUISSANCES OCCIDENTALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — La négociation des accords anglo-turc et franco-turc		
1939				
3 mai	Ankara à Paris....	Résumé de la communication faite le 1er mai par l'ambassadeur d'Angleterre au ministre turc des Affaires étrangères, concernant les clauses de la déclaration et de l'accord anglo-turcs en cours d'élaboration. Le Foreign Office pense toujours à un accord bipartite et non tripartite. Texte du projet de déclaration conjointe.	T.	18
[3]	.....	Rapport du général Weygand sur sa mission à Ankara (et pièces annexes) : analyse de la politique étrangère de la Turquie, de sa position vis-à-vis de ses voisins.	N.	25
4	Ankara à Paris....	Craintes turques d'une éventuelle entente italo-française qui permettrait à l'Italie de s'installer en Syrie. Il faut trouver une formule calmant les appréhensions d'Ankara.	T.	36
4	*Idem*.....	Déclarations du président Inonu au général Weygand. Le parti de la Turquie est pris : elle est aux côtés de la France et de l'Angleterre. Le Président ne voit pas d'inconvénients à une intervention éventuelle de l'armée soviétique en Thrace, voire en Macédoine, mais il craint que la Yougoslavie ne soit pas de force à résister à la pression allemande.	T.	37
4	*Idem*	D'après le traité d'amitié turco-russe de 1925 prolongé par le protocole du 17 décembre 1929, l'U.R.S.S. doit être prévenue d'un accord de la Turquie avec une puissance « limitrophe » (dont l'Empire britannique) : cela peut permettre à l'U.R.S.S. de peser sur les négociations actuelles.	T.	38

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 mai	Ankara à Paris....	Le gouvernement turc, entourant le départ du général Weygand d'un éclat extraordinaire, en a fait une manifestation politique délibérée.	T.	39
4	*Idem*.....	Les négociations anglo-franco-turques sont vues favorablement à Moscou, déclare M. Potemkine, qui pourrait recueillir à bref délai la succession de M. Litvinov.	T.	55
5	Paris à Ankara....	Paris fait savoir à Londres l'importance particulière qu'il attache à être partie à la déclaration commune anglo-turque. Il demande expressément à être associé à cette déclaration.	T.	65
6	Ankara à Paris....	La Turquie est d'accord pour que la France soit associée à la déclaration anglo-turque en préparation. Les représentants de l'Entente balkanique ont été mis par Ankara au courant des pourparlers en cours. La Turquie a le désir de hâter les choses.	T.	90
6	*Idem*.....	Modifications apportées au projet de déclaration conjointe anglo-turque.	T.	91
8	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Les négociations anglo-turques. Étapes successives envisagées. L'idée de traités bilatéraux est préférable à celle d'un instrument tripartite.	N.	106
8	Ankara à Paris.....	Débuts à Ankara du nouvel ambassadeur du Reich, M. von Papen. Il semble sans illusion sur ce qu'il peut entreprendre en faveur de la politique allemande.	D.	109
8	*Idem*.....	Excellent effet produit par la mission du général Weygand à Ankara. Très bon point de départ, elle doit avoir une suite, par l'affirmation de la collaboration militaire amorcée avec la Turquie.	D.	110

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
9 mai	Ankara à Paris....	Se déclarant en mesure de soumettre incessamment à la Turquie une proposition intéressante, M. von Papen lui demande de retarder ses engagements définitifs avec la France et l'Angleterre. Il ne rencontre pas d'écho.	T.	114
10	Londres à Paris....	Texte des propositions turques, en date du 6 mai, pour la déclaration anglo-turque. Texte des contre-propositions britanniques, que la Turquie vient d'accepter. L'accord sera incessamment annoncé. L'ambassadeur de France attire à nouveau l'attention du Foreign Office sur l'importance qu'attache la France au caractère tripartite à donner à l'accord projeté.	T.	127
10	*Idem*.....	Le cabinet britannique, après délibération, continue à juger préférable la formule bipartite. Lord Halifax cependant ne prendra sa décision finale qu'après avoir étudié le texte de la note française.	T.	130
11	Paris à Ankara....	L'espoir subsiste d'une déclaration tripartite. Si cependant la Grande-Bretagne s'y refusait, le gouvernement français ferait vendredi une déclaration identique à la déclaration anglo-turque.	T.	138
11	*Idem*.....	Demander au gouvernement turc s'il consent à ce que la déclaration commune anglo-franco-turque revête un caractère tripartite.	T.	139
11	Ankara à Paris....	Contrairement à ses déclarations précédentes, le gouvernement turc se refuse à une déclaration tripartite ou à une déclaration franco-turque, si Paris n'accepte pas de s'engager à conclure un arrangement sur le Sandjak avant le 1er juin.	T.	150
12	*Idem*.....	Déclarations britannique, turque, française. Heures auxquelles elles doivent être faites.	T.	157

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 mai	Ankara à Paris....	Texte de la déclaration tripartite anglo-franco-turque.	T.	158
12	*Idem*.....	Nouvelle démarche du secrétaire général des Affaires étrangères turc auprès de l'ambassadeur de France, qui déclare s'en tenir au document préparé la veille.	T.	162
12	*Idem*.....	La manœuvre qui a rendu impossible l'adoption de la déclaration tripartite a eu pour but de lier la négociation générale à celle sur le Sandjak. Dans ces conditions, Paris ne doit plus faire des concessions sans contrepartie.	T.	163
16	Paris à Ankara....	La non-conclusion d'un accord tripartite redonne à la France une certaine liberté de manœuvre. Sans revenir sur les conditions acceptées, elle peut en rechercher un aménagement moins hâtif.	T.	198
19	Ankara à Paris....	Après la signature de l'accord anglo-turc, et devant la conclusion prochaine de l'accord franco-turc, une manœuvre allemande se développe, tendant à empêcher l'extension aux Balkans des engagements assumés par la Turquie en Méditerranée, et ce par le truchement de la Yougoslavie. Les intentions turques restent les mêmes; mais les tractations qui précèderont les accords définitifs seront délicates.	D.	237
29	Moscou à Paris....	L'agence Tass dément qu'un accord militaire russo-turc ait été récemment conclu. Raisons de ce démenti : il ferait partie d'une manœuvre soviétique par rapport à l'accord anglo-turc, et par rapport au projet d'accord anglo-russe.	D.	305
31	Rome à Paris.....	L'accord anglo-turc et les négociations anglo-franco-soviétiques provoquent une vive irritation du gouvernement fasciste. Une éventuelle tentative d'entente franco-italienne paraît improbable.	T.	316

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 juin	Ankara à Paris....	Sérieuses difficultés au cours des entretiens franco-turcs, mais l'intérêt de la France est de continuer la négociation et d'en assurer le succès.	T.	344
3	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Communication du texte du projet d'accord provisoire soumis à l'examen du gouvernement turc, avec commentaires sur les dispositions relatives à l'assistance de la Turquie à la Grèce et à la Roumanie.	N.	345
10	Berlin à Paris.....	M. von Ribbentrop exprime à l'ambassadeur de Turquie le mécontentement de Berlin devant la conclusion de l'accord anglo-turc.	T.	389
18	Ankara à Paris.....	Ankara repousse la demande de Belgrade tendant à obtenir la suppression dans la prochaine déclaration franco-turque du paragraphe relatif à la sécurité dans les Balkans.	T.	469
23	*Idem*.....	Pour permettre à la France d'assurer une action directrice sans qu'on puisse en prendre ombrage du côté anglais, les conversations militaires franco-turques auraient intérêt à se transformer en conversations à trois.	T.	516
23	Paris.....	Texte de la déclaration franco-turque d'assistance mutuelle, et de la déclaration française affirmant que la France ne renonce pas à la mission qu'elle assure en Syrie et au Liban.	N.	517
		B. — La cession du Sandjak d'Alexandrette		
2 mai	Ankara à Paris.....	Déception de M. Saraçoglu devant l'attitude française concernant le Sandjak : il espère un assouplissement de la position de Paris. Un règlement du litige est urgent et nécessaire, pour engager plus résolument Ankara dans notre camp; il faut envisager les problèmes dans leur ensemble.	T.	7

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 mai	Ankara à Paris. . . .	Tout en se défendant de la lier à la politique générale de son pays, qui reste inchangée, le président de la République turque, recevant le général Weygand, insiste pour que la question du Sandjak soit liquidée largement et sans nouveaux délais.	T.	8
5	Paris à Ankara.	La cession du Sandjak n'est acceptable qu'à cause de la situation générale en Europe. L'opposition y sera vive en Syrie comme en France. Il faut donc que les garanties indispensables soient données par la Turquie : celle-ci doit comprendre que les concessions auxquelles la France peut consentir ont des limites.	T.	63
6	Ankara à Paris	Discussion sans résultat avec le ministre turc des Affaires étrangères, à propos du Sandjak. Ankara ne propose aucune nouvelle concession.	T.	92
9	*Idem*.	L'absence de conclusion de l'affaire du Sandjak met le gouvernement turc dans une situation parlementaire difficile.	T.	115
11	Paris à Ankara	La France est prête à s'engager à conclure un arrangement sur la cession du Sandjak au plus tard le 1er juillet. La cession pourrait être effective le 30 septembre.	T.	142
12	Ankara à Paris.	La date limite du 20 juin (au lieu du 1er) est acceptée par M. Saraçoglu. Mais la Turquie estime ne pas pouvoir se lier à la France avant que l'arrangement définitif sur le Sandjak ne soit intervenu : il semble qu'il s'agisse là d'une manœuvre des éléments du gouvernement hostiles à M. Saraçoglu.	T.	159
15	*Idem*.	Projet d'accord relatif au Hatay remis par le gouvernement turc à l'ambassadeur de France.	T.	185

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	**Paris à Ankara,** Beyrouth.	Bien que de signature simultanée, les deux accords, de garantie et sur le Sandjak, doivent rester indépendants. Ce dernier doit se suffire à lui seul. Position du gouvernement français sur les points litigieux concernant le transfert du Sandjak et les modalités de ce transfert.	T.	229
24	*Idem*.....	Instructions données à M. Massigli en vue de conclure l'accord relatif à la cession du Sandjak.	T.	264
27	Ankara à Paris....	Il faudrait spécifier qu'en aucun cas, la France n'envisagerait d'abandonner son mandat sur la Syrie à une autre puissance (les Turcs craignent une mainmise de l'Italie); sans quoi l'accord sur le Sandjak et l'accord général franco-turc risqueraient d'être remis en question.	T.	296
31	Paris à Ankara, Beyrouth.	Arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Syrie et la Turquie.	T.	315
13 juin	*Idem*.....	Instructions adressées à Ankara ayant pour objet d'obtenir dans les prochaines négociations avec la Turquie certaines assurances.	T.	404
13	*Idem*.....	Le Ministre fait part à l'ambassadeur de Turquie de sa surprise de voir Ankara contester une certain nombre de demandes légitimes présentées par la France.	T.	405
14	Ankara à Paris....	Les Turcs estiment qu'en leur abandonnant le Hatay, la France ne fait que leur restituer une propriété dont elle a eu trop longtemps la jouissance, et que cette cession compte peu au prix de l'alliance qu'elle recherche avec eux.	T.	419
16	Paris à Ankara, Beyrouth.	L'intérêt de voir la Turquie rallier notre camp nous conduit à accepter la quasi-totalité des conditions posées par la Turquie pour la cession du Sandjak, malgré les difficultés qui risquent d'en découler pour la France, puissance mandataire.	T.	449

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 juin	Paris.....	Signature de la déclaration d'assistance mutuelle franco-turque contre une agression conduisant à la guerre dans la région méditerranéenne, et de l'acte de rétrocession par la France du Sandjak à la Turquie.	N.	518
24	Ankara à Paris.....	La lenteur mise à la signature de l'accord sur le Sandjak a sans doute limité les concessions que nous eussions pu obtenir, mais il consolide en notre faveur l'autorité du président Inonu et de M. Saraçoglu.	T.	525

V. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
2 mai	Berlin à Paris.....	Malgré un ton assez modéré, le discours du 28 avril du Führer n'indique aucune modification de la politique impérialiste allemande; la menace contre la Pologne se précise. Sentant des résistances plus fortes, le Führer cherche à en éprouver la solidité, et mène une contre-offensive diplomatique en Europe centrale et orientale, et en direction de Moscou.	T.	13
2	*Idem*.....	Analyse de la partie du discours du Führer concernant les rapports anglo-allemands. Hitler n'a pas perdu tout espoir de détacher la Grande-Bretagne de la France; il esquisse une manœuvre pour brouiller à nouveau les cartes.	D.	17
4	Rome Saint-Siège à Paris.	La situation religieuse ne s'est en rien redressée en Allemagne. Il n'y a pas d'amélioration des rapports entre le Reich et le Vatican, non plus d'ailleurs qu'entre le Vatican et le gouvernement italien.	T.	50
9	Berlin à Paris.....	M. von Weizsäcker semble s'employer personnellement à une politique d'apaisement. Il est très réservé sur l'initiative du Vatican, bien qu'il semble l'envisager avec faveur. Il déclare que l'accord de Milan n'est que de principe : les textes seront ultérieurement rédigés à Berlin.	T.	117
16	*Idem*.....	Déception du Reich ces derniers jours : fermeté anglo-franco-polonaise, accord de principe anglo-turc, négociations anglo-russes, discours de Turin, froideur du général Franco. Aussi les dirigeants allemands cherchent-ils provisoirement à temporiser.	T.	202

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	Paris	Berlin considère comme toujours valable la déclaration du 6 décembre. Il n'y a qu'une ombre au tableau, la nouvelle attitude de la Pologne, qui risque d'amener la guerre. M. Bonnet rappelle au comte Welczeck l'affaire du 15 mars et la volonté de la France de ne plus accepter de fait accompli.	N.	232
1er juin	Berlin à Paris.....	Succès et revers de la politique extérieure allemande. La Yougoslavie, agent des puissances de l'Axe dans les Balkans. Subordination de l'Italie à l'Allemagne. De l'issue des pourparlers entre les Soviets et les puissances occidentales dépendraient l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Pologne et le sort de la paix.	T.	327
4	*Idem*.....	Goering, partisan d'un rapprochement avec la Pologne, critique vivement la politique de Ribbentrop auquel il reproche d'avoir braqué les Polonais, reconstitué à l'Est un front hostile au Reich et placé l'Allemagne face à la perspective d'une guerre sur deux fronts, que ne compenserait pas l'alliance italienne.	T.	348
8	*Idem*.....	Évolution de l'opinion allemande. Les Allemands, tout en voulant la puissance du Reich, désirent éviter les risques d'un conflit.	D.	374
12	Londres à Paris....	Hésitations du Chancelier et des dirigeants allemands en ce qui concerne l'orientation de leur politique; résignation de l'opinion allemande; hostilité des intellectuels à une dictature nationale-socialiste.	T.	397
15	Berlin à Paris.....	Les deux nouveaux slogans de la politique allemande : « espace vital » et « encerclement ».	D.	443
15	*Idem*.....	Les puissances de l'Axe mettent tout en œuvre pour répondre à la constitution du front de la paix dû à l'initiative de la France et de l'Angleterre par une étroite alliance entre Berlin, Rome, Tokyo et Burgos.	T.	434

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 juin	Berlin à Paris.....	Les Allemands, se rendant compte que l'occupation de Dantzig pourrait déclencher un conflit généralisé où ils auraient à faire face à des forces supérieures, adoptent une politique dilatoire et cherchent à modifier en leur faveur le rapport des forces, pour imposer leur volonté par la seule menace d'une guerre.	T.	435
21	Berne à Paris.....	Les buts principaux de la politique extérieure nationale-socialiste sont d'obtenir les mains libres vis-à-vis de la Pologne, des états baltes et du sud-est de l'Europe.	D.	494
22	Berlin à Paris.....	Les incertitudes des négociations anglo-franco-russes et l'aggravation du conflit anglo-nippon provoquent une recrudescence de confiance chez les dirigeants hitlériens, dont la propagande contre-attaque dans les pays baltes, en Espagne, en Hongrie et en Arabie.	T.	505
		B. — L'ALLIANCE GERMANO-ITALIENNE :		
		Voir la rubrique : III. — LE PACTE ITALO-ALLEMAND		
		C. — L'ÉVENTUALITÉ D'UN RAPPROCHEMENT GERMANO-SOVIÉTIQUE		
4 mai	Berlin à Paris.....	La démission de M. Litvinov a paru à Berlin un coup porté aux puissances occidentales; mais les réactions officielles sont prudentes, bien qu'une politique de rapprochement avec l'U.R.S.S. ait beaucoup de partisans, parmi lesquels cependant ne semble pas figurer le Führer.	T.	48
4	Paris.....	L'évolution des relations entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. et leurs rapports contractuels depuis le traité de Rapallo de 1922.	N.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 mai	Berlin à Paris.....	Pour le moment, une attaque de front contre la Pologne est peu probable. Mais il y a un fait entièrement nouveau, l'orientation de l'Allemagne vers la Russie : ce qu'elle signifie et comment on peut essayer de la contrecarrer.	D.	100
22	*Idem*.....	Après le rejet par Varsovie des propositions allemandes au sujet de Dantzig, M. von Ribbentrop s'efforcerait de convaincre le Führer de la nécessité d'un rapprochement germano-russe ayant pour conséquence la liquidation et le partage de la Pologne, et ultérieurement, grâce aux immenses ressources de l'U.R.S.S., l'anéantissement de la puissance mondiale de l'Empire britannique.	T.	251
1er juin	*Idem*.....	Tentatives de rapprochement des puissances de l'Axe avec l'U.R.S.S.	T.	329
13	*Idem*.....	Dans l'attente du résultat des négociations anglo-franco-russes, l'Allemagne ménage la Russie et Ribbentrop souhaite un partage de la Pologne entre la Russie et le Reich.	T.	407
23	Moscou à Paris.....	Les usines Skoda, contrôlées par l'Allemagne, ont envoyé un représentant à Moscou pour proposer à la Russie la vente de fournitures militaires.	T.	510
		D. — Mesures militaires		
16 mai	Berlin à Paris.....	Le 13 avril, un conciliabule tenu à Berchtesgaden aurait ajourné à la fin de l'été le déclenchement d'une opération contre la Pologne. Raisons de cet ajournement.	T.	204
23	*Idem*.....	Envoi d'un rapport de l'attaché militaire adjoint au sujet d'un projet d'attaque allemande contre la France (par les Pays-Bas et la Belgique), qui serait prévue pour le 1er août.	D.	262

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 mai	Berlin à Paris.....	Voyage d'inspection du Führer dans la « zone fortifiée de l'Ouest ». D'après des informations de source sérieuse, les fortifications de la ligne Siegfried sont loin d'avoir le caractère inexpugnable que la presse et les discours du Führer leur attribuent.	T.	273
2 juin	Berne à Paris.....	Présence de troupes allemandes à Trieste et à Turin. Quinze divisions allemandes stationnent sur la frontière polonaise.	T.	338
12	Berlin à Paris.....	Le Dr. Todt déclare que les travaux de fortifications de la frontière ouest seront achevés dans deux mois.	D.	402
15	Prague à Paris.....	Importants mouvements de troupes signalés en Bohême.	T.	429
16	Berlin à Paris	Exercices de grande envergure destinés aux troupes qui doivent occuper la ligne Siegfried.	T.	450
19	*Idem*.....	Renforcement des garnisons allemandes de la zone fortifiée de la frontière ouest et mouvements de troupes en Slovaquie, en Bohême et Moravie et dans la région de Dresde.	T.	472
		E. — Situation économique et financière		
18 mai	Berlin à Paris.....	L'Allemagne renoncerait à payer à des prix supérieurs aux prix mondiaux les produits agricoles qu'elle achète aux pays de l'Europe centrale et sud-orientale. Ceux-ci devraient dès lors rechercher des débouchés dans des états qui les paieraient en devises, et non par échanges de produits fabriqués à un prix surfait, ce qui restreindrait leurs échanges avec le Reich.	T.	220

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 mai	Paris à Bucarest, Sofia, Athènes, Belgrade.	Danger que présenterait, pour l'efficacité des accords passés par la France et l'Angleterre avec les pays balkaniques, une nouvelle fixation artificielle du taux de change de ces pays avec le mark, qu'obtiendrait l'Allemagne par des pressions politiques.	T.	241
25	Berlin à Paris.....	La situation financière du Reich semble empirer. L'inflation s'accentue.	T.	276
29	Paris (Aff. étr. à Finances).	Il n'y a pas lieu de redouter une mainmise allemande sur la société pétrolière *Royal Dutch*. Londres confirme ce que disait sur ce point l'ambassade de France à La Haye.	D.	304
7 juin	Paris.....	La réorganisation de l'économie allemande et les conditions nécessaires à un retour à l'économie libérale.	N.	361
15	Washington à Paris	Le fait que l'Allemagne a cessé ses achats d'essence d'aviation aux États-Unis laisse à penser qu'elle a peut-être trouvé un procédé de transformation des essences lourdes dont elle avait fait précédemment l'acquisition.	T.	430

VI. — LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
12 mai	Londres à Paris....	L'opinion britannique face à la politique de fermeté du gouvernement. Le grand public, lent à s'émouvoir, le soutient indiscutablement. Les partisans de la conciliation, pacifistes ou isolationnistes, n'ont pas abandonné la partie, mais ils ne représentent qu'une faible minorité.	D.	168
25	*Idem*.....	L'opinion anglaise déplore la manière dont les négociations avec les Russes ont été menées par le gouvernement, et considère qu'elles témoignent de l'irrésolution et de la faiblesse de ce dernier.	D.	283
13 juin	*Idem*.....	Le gouvernement et l'opinion britanniques ne pensent pas que la question de Dantzig puisse être le point de départ d'un conflit généralisé.	D.	412
		B. — Établissement de la conscription et réarmement		
3 mai	Londres à Paris....	Raisons de l'opposition du *Labour Party* à la loi sur la conscription. Cette opposition vise, non la politique de réarmement, mais les méthodes employées. Elle concerne surtout la personne du Premier ministre : symbole de la politique d'« apaisement », il paraît peu qualifié pour demander des sacrifices au peuple anglais.	D.	28
3	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Modalités d'application de la loi votée le 1er mai, établissant la conscription.	D.	33
5	Le colonel Slessor au colonel Fournier.	Ressources aéronautiques et politique aérienne de l'Angleterre.	L.	75
5	Londres à Paris.	Création en Grande-Bretagne d'un ministère des Fournitures de guerre.	D.	78

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 mai	Londres (Att. Air) à Paris (Air).	Effectifs de la Royal Air Force. Raisons expliquant le manque de concordance entre la production aéronautique et le nombre d'avions mobilisables.	D.	154
24	Londres à Paris....	La conférence extraordinaire des Trade Unions, tenue le 19 mai, a repoussé à une forte majorité les résolutions s'opposant au programme de réarmement, et a admis la collaboration avec le gouvernement pour l'exécution de ce programme.	D.	270
23 juin	*Idem*.....	Entrée en vigueur de la loi de conscription.	D.	522
	C. — Relations anglo-allemandes			
4 mai	Londres (Att. naval) à Paris (Marine).	Point de vue de l'Amirauté sur la dénonciation par l'Allemagne de l'accord naval anglo-allemand de 1935, et sur ses conséquences.	D.	61
19	Londres (Att. fin.) à Paris (Finances).	Entretiens officieux anglo-allemands, à Londres, à propos des conséquences financières de l'annexion de la Tchécoslovaquie.	D.	238
24	*Idem*.....	Tempête provoquée aux Communes et dans la presse par la livraison à l'Allemagne de 6 millions de livres sterling d'or tchèque détenus par la Banque d'Angleterre pour le compte de la B.R.I. Déclarations contradictoires des responsables britanniques.	D.	271
	D. — Relations franco-britanniques			
22 mai	Londres à Paris....	Analyse par la presse britannique du bilan des dix premiers mois du nouveau programme économique et financier français. Dans l'ensemble, elle salue le redressement économique français.	D.	256

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 juin	Paris.....	Après l'occupation de la Tchécoslovaquie, Londres et Paris s'efforcent, simultanément ou partiellement, de grouper les états européens qui veulent sauvegarder leur indépendance.	N.	347
8	Londres à Paris....	Satisfaction de l'opinion britannique devant le redressement économique et financier français.	D.	373
17	Paris (Aff. étr.) à (Guerre)	L'ambassadeur de France a appelé l'attention du gouvernement britannique sur la nécessité d'accorder des facilités financières aux alliés de l'Est européen en vue de renforcer leur potentiel militaire.	D.	467
		E — Relations anglo-italiennes		
15 juin	Londres à Paris....	Explications fournies aux Communes par M. Butler et le Premier ministre sur les livraisons de matériel de guerre par l'Italie à l'Espagne, question que M. Chamberlain considère comme secondaire.	D.	446

Voir également la rubrique : II. Les négociations anglo-franco-soviétiques.

VII. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
3 mai..	Rome à Paris.....	Inquiétude croissante à Rome devant la crise germano-polonaise. Sympathies italiennes envers la Pologne, catholique et dont les revendications ne sont pas sans analogie avec celles de l'Italie. Rome cherche à créer un front polono-hungaro-roumain antisoviétique mais aussi, accessoirement, antiallemand, et la crise la place dans une situation délicate. Si la guerre devait éclater, l'Italie ne pourrait pas cependant ne pas se ranger aux côtés du Reich.	D.	31
4	*Idem*.....	Mussolini laisse entrevoir à M. Gafenco la prochaine éventualité d'une alliance militaire avec l'Allemagne. Un rapprochement franco-italien serait possible, d'autant que certaines divergences séparent les partenaires de l'Axe.	T.	35
4	Berne à Paris.....	Mainmise allemande sur le gouvernement italien et intervention du grand état-major allemand dans la préparation d'une campagne à la frontière franco-italienne.	D.	59
6	Bucarest à Paris...	D'après le roi Carol, l'Italie se détacherait progressivement de l'Allemagne.	T.	81
9	Athènes à Paris....	De source officielle grecque, les effectifs italiens en Albanie se monteraient à 84.000 hommes. En cas de conflit général, ils seraient destinés à marcher sur Salonique.	T.	112
12	Varsovie à Paris...	D'après l'ambassadeur de Pologne à Rome, l'opinion générale en Italie et même certains milieux officiels sont de plus en plus hostiles à toute idée de guerre. On pense ici qu'en cas de conflit, l'Italie chercherait au dernier moment à se dégager de l'Allemagne.	T.	165
15	Berlin à Paris.....	Berlin semble déçu par le discours du Duce à Turin, qui paraît en retrait sur les positions antérieures de l'Italie.	T.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 mai	Rome à Paris.....	Déçu par l'absence de réactions franco-anglaises à son discours de Turin, le Duce présente le pacte militaire avec l'Allemagne comme une réplique à la menace d'« encerclement » des puissances occidentales. La France pourrait profiter de ces circonstances et de la crainte de l'Italie d'être acculée à une guerre, pour négocier avec Mussolini et tenter de lui redonner plus de latitude par rapport à son envahissant partenaire.	D.	223
21	*Idem*.....	Du voyage d'une semaine du Duce dans le Piémont, et du discours du 20 à Coni, il est difficile de conclure quelque chose de précis : les affirmations péremptoires et ténébreuses trahissent dépit et perplexité. Ou M. Mussolini hésite; ou il a déjà choisi, mais s'entoure de nuages.	T.	248
22	Tirana à Paris.....	Préparatifs militaires italo-albanais.....	T.	250
25	Rome à Paris.....	Devant l'aggravation probable de la situation internationale après la signature du pacte du 22 mai, pessimisme de l'opinion italienne, qui se rend compte que la France et l'Angleterre ne feront plus de concessions, mais estime impossible aux dictateurs de reculer. Le Duce semble admettre la guerre, peut-être avec l'espoir de l'éviter au dernier moment.	D.	282
29	Paris à Rome.....	Il n'y a pas lieu de répondre à la lettre annonçant l'acceptation par le roi d'Italie de la couronne d'Albanie.	D.	303
30	Rome à Paris.....	Au sujet d'une visite du nouvel ambassadeur d'Angleterre, sir Percy Loraine, à M. Mussolini, qui critique, en termes très vifs, la politique britannique.	T.	312

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
31 mai	Rome à Paris.....	Entetien avec le comte Ciano, qui s'élève contre « les manœuvres franco-britanniques d'encerclement », défend l'attitude de l'Allemagne envers la Tchécoslovaquie, reconnaît le caractère automatique de l'accord germano-italien, mais affirme que le Führer ne se livrera à aucun geste de violence envers la Pologne, sauf si celle-ci le provoquait.	T.	314
1er juin	Berlin à Paris.....	L'Italie est réfractaire à l'idée d'une guerre européenne. La conclusion d'un pacte anglo-soviétique écarterait l'hypothèse d'un conflit pour 1939.	T.	328
8	Rome à Paris.....	Optimisme des dirigeants fascistes, motivé par la participation italienne au succès du général Franco, la neutralisation de la Yougoslavie et les difficultés d'élaboration du pacte anglo-franco-soviétique.	T.	371
12	*Idem*.....	Pas encore d'accord militaire italo-espagnol, mais Rome continuera ses efforts pour arriver à la conclusion d'une véritable alliance militaire.	T.	399
12	*Idem*.....	Le comte Ciano ne croit pas à une guerre immédiate. Les Allemands ne prendront pas d'initiative dangereuse à Dantzig. L'Italie veut la paix et est satisfaite de ses rapports avec Belgrade. De son côté, la Bulgarie ne pense pas à récupérer la Dobroudja.	T.	400
14	Londres à Paris....	Mussolini serait hostile à tout projet de conflit armé en 1939 et pense que pour améliorer les relations entre les peuples italien et allemand, le régime nazi devrait se rapprocher de l'Église catholique.	T.	415
14	Rome à Paris.....	Retournement de la presse italienne qui après avoir longtemps appuyé la Pologne, considère que par son intransigeance, elle court au suicide et que Rome ne s'attardera pas à la sauver malgré elle.	D.	424

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 juin	Rome à Paris.....	Conversation le 14 juin avec le comte Ciano. Le ministre n'a pas parlé des problèmes franco-italiens et s'est exprimé en termes réservés sur la situation générale. Il ne paraît pas redouter que l'Allemagne brusque les choses envers la Pologne. Il est frappé de l'influence de M. von Ribbentrop sur le Führer.	T.	432
15	*Idem*.....	La situation internationale vue de Rome.	D.	444
15	*Idem*.....	La presse fasciste dresse le bilan de la participation italienne, sur terre, sur mer et dans les airs, à la victoire du général Franco.	D.	445
16	*Idem*.....	Les dirigeants italiens semblent croire à la possibilité d'un nouveau Munich, fin août, à la suite d'une conférence qui mettrait fin à une grave crise internationale.	T.	452
20	*Idem*.....	Approvisionnement de l'Italie en pétrole en temps de guerre.	D.	488
21	*Idem*.....	Mussolini aurait rappelé à Hitler qu'il convenait de ne pas précipiter les événements à Dantzig, l'opinion italienne n'étant pas prête à l'idée de participer à une guerre provoquée par le différend polono-allemand.	T.	491
23	*Idem*.....	Pour modifier le *statu quo* en Europe et en Afrique et réagir contre la politique d'encerclement, Rome s'efforce de multiplier les possibilités de complications, notamment à l'égard de l'Angleterre, sans cependant laisser par trop s'envenimer une question susceptible de conduire à un conflit général non désiré.	D.	525

B. — RELATIONS ITALO-ALLEMANDES

Voir la rubrique :

III. — PACTE ITALO-ALLEMAND

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. — Le différend franco-italien		
1939				
3 mai	Paris à Rome.....	C'est à l'Italie de saisir la France de propositions concernant les difficultés entre les deux pays. La France, n'étant pas demanderesse, n'a pas de propositions à formuler; mais elle ne se dérobe nullement à des contacts.	T.	21
4	Rome à Paris.....	Raisons pour lesquelles l'ambassadeur de France a cru que le Département ne désirait pas qu'il s'entretînt avec le comte Ciano. Il pense maintenant avoir la latitude de faire entendre, à la première occasion, au comte Ciano, que la France est disposée à recevoir des précisions supplémentaires.	T.	43
5	Bruxelles à Paris....	Entretien avec M. Pierlot à propos du désir de Rome de résoudre le litige franco-italien.	T.	72
5	Paris.....	Paris est décidé à reprendre les négociations avec Rome au sujet de la Méditerranée. Cette décision est prise à la demande du gouvernement britannique, qui espère qu'un rapprochement franco-italien amènera Mussolini à modérer Hitler.	N.	76
14	Rome à Paris.....	Le discours prononcé à Turin par M. Mussolini, de ton véhément, est, quant au fond, relativement modéré. C'est peut-être un appel à la négociation.	T.	181
15	*Idem*.....	A propos du discours de Turin : il ne faut pas trop attendre pour résoudre pacifiquement les problèmes, déclare en substance le Duce.	T.	188

VIII. — LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 mai	Rabat à Paris	L'Espagne veut faire au Maroc une politique de force et de prestige : il semble qu'elle demandera des concessions substantielles à l'État chérifien. Si la guerre devait éclater, l'Espagne les exigerait comme prix de sa neutralité. Problème des dettes de Madrid envers l'Italie et l'Allemagne.	T.	14
2	M. Léon Bérard (Sauveterre - de - Béarn) à M. Georges Bonnet.	Rappel des négociations Bérard-Jordana et de l'esprit dans lequel sont intervenus les accords du 25 février.	L.	15
5	Paris à Rabat	Émissions violemment antifrançaises du poste de radiodiffusion *Radio-Phalange* à Tanger. Ce fait est en contradiction avec les accords Bérard-Jordana.	T.	62
11	Burgos (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Échange de points de vue personnels entre l'attaché militaire de France et le chef du bureau des opérations au Q.G. de Franco, sur les relations franco-espagnoles.	D.	155
8 juin	M. Georges Bonnet à M. Daladier.	Envoi d'un aide-mémoire relatif à la restitution, à la Banque espagnole, de l'or déposé en France pendant la guerre civile.	L. (N.)	372
9	Lisbonne à Paris.	Lisbonne fait part au gouvernement français du mécontentement des milieux dirigeants espagnols devant les lenteurs d'exécution de l'accord Bérard-Jordana, en ce qui concerne notamment les questions de l'or et du matériel de guerre.	T.	377
9	Rome-Vatican à Paris.	Assurances pacifiques données par le ministre de l'Intérieur espagnol à Pie XII, auquel il déclare que M. Mussolini ne paraît pas animé de dispositions belliqueuses.	T.	382
9	Saint - Sébastien à Paris.	Politique intérieure et extérieure de l'Espagne.	D.	385

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 juin	Paris (Aff. étr. à Ambass. d'Espagne).	Communication du Département relative à la restitution de l'or espagnol.	N.	390
12	Paris.....	Le représentant du Portugal attire l'attention du Ministre sur le ressentiment éprouvé en Espagne du fait du retard apporté à l'exécution des accords Bérard-Jordana, et les conséquences fâcheuses qui en dériveraient pour la France, notamment, en cas de guerre, la création d'un troisième front.	N.	401
13	Berlin à Paris.	Le retard apporté à l'exécution de l'accord Bérard-Jordana et l'indifférence que lui témoigne la France blessent profondément l'Espagne, dont le mécontentement est exploité par les Allemands et les Italiens. L'indépendance reste pourtant le premier souci de la politique espagnole et une entente avec la France est possible.	T.	406
14	Paris à Rome-Saint-Siège	Les accords Bérard-Jordana ont été en grande partie exécutés par l'État français, malgré les charges qu'il supporte du fait de l'hébergement des réfugiés espagnols.	T.	418
14	Londres à Paris....	Lisbonne fait part à Londres de ses inquiétudes au sujet de l'attitude de Burgos à l'égard de la France. Les difficultés rencontrées pour l'exécution de l'accord Bérard-Jordana pourraient faciliter les pressions qui s'exercent sur le général Franco, pour l'amener à lier étroitement son pays aux états totalitaires.	D.	425
15	Saint-Sébastien à Paris.	Difficultés d'application des accords Bérard - Jordana. Rien ne sera possible avant la restitution de l'or, assurent les Espagnols.	D.	442
16	*Idem*.....	Les accords Bérard - Jordana ne stipulaient aucune contrepartie pour la restitution à l'Espagne de l'or déposé en France.	D.	458

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17 juin	Rome à Paris	L'Espagne, étant dans l'incapacité de participer à une guerre européenne, ne renforcera pas son adhésion au pacte antikomintern. Les difficultés d'exécution des accords Bérard-Jordana risquent d'accentuer la collaboration de l'Espagne avec l'Allemagne et l'Italie.	T.	466
20	Berlin à Paris	L'Allemagne et l'Italie pressent l'Espagne de conclure un accord politique et même de signer une alliance militaire.	T.	483
20	Paris.....	Visite de l'ambassadeur d'Espagne au Ministre. L'Espagne n'a aucun engagement militaire envers l'Axe. Les rapports entre la France et l'Espagne dépendent de la France et de sa bonne volonté à exécuter les accords.	N.	484
20	Saint - Sébastien à Paris.	L'ambassadeur de France en Espagne définit, à l'intention du président Daladier et du ministre des Affaires étrangères, un programme d'action pour la liquidation des difficultés entre la France et l'Espagne.	N.	485
20	Londres à Paris	Incertitude des relations anglo-espagnoles. Pour empêcher l'Espagne de glisser définitivement vers l'Axe, Londres pense qu'une action de contre-propagande est nécessaire et que la France doit remplir fidèlement les engagements assumés, en exécutant sans délai les accords Bérard-Jordana.	D.	487

IX. — LES PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — La Belgique		
1939				
4 mai	Bruxelles à Paris. . .	Malaise causé dans une partie de l'opinion belge par l'éventualité d'une attaque allemande contre les Pays-Bas. Ceci repose dans une certaine mesure la politique d'« indépendance » de Bruxelles.	D.	57
20	*Idem*.....	Discussion du budget de la Défense nationale à la Chambre des représentants. Des nationalistes flamands dénoncent « le danger de guerre venant du Sud ». La commission sénatoriale des Affaires étrangères est unanimement favorable à la politique « d'indépendance », « qu'il ne faut pas confondre avec une politique de neutralité ».	T.	239
9 juin	*Idem*.....	Discours de M. Pierlot, exposant à la Chambre la politique d'indépendance de la Belgique. Celle-ci ne prendra les armes que contre une agression la menaçant directement dans ses intérêts vitaux.	D.	384
22	*Idem*.....	La presse française ne doit pas tirer des conclusions trop hâtives du vote par la commission sénatoriale des Affaires étrangères d'une résolution suivant laquelle la politique d'indépendance n'interdit pas les contacts d'états-majors.	T.	498
24	*Idem*.....	Réactions diverses de la presse belge après le vote de la Commission.	D.	529
		B. — La Suisse		
15 mai	Berne à Paris	L'opinion suisse est sceptique sur les résultats d'une intervention de Pie XII en faveur de la paix, l'Italie étant trop inféodée aux dirigeants hitlériens. Propagande allemande intensive, mais peu efficace, contre l'Angleterre et la France.	D.	195

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
23 juin	Berne à Paris.....	Le chef du Département politique suisse souhaite ardemment une détente dans les relations franco-italiennes; il met beaucoup d'espoir dans une éventuelle action médiatrice du Saint-Siège.	D.	520

X. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

A. — L'U.R.S.S.

1939				
13 juin	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Potentiel de guerre de l'armée rouge.	D.	414
19	Paris (Commerce à Aff. étr.).	Il serait souhaitable de réviser les clauses des accords commerciaux franco-soviétiques, actuellement très désavantageux pour la France, et d'engager à bref délai de nouvelles négociations avec l'U.R.S.S.	D.	473

Voir également la rubrique :

II. — Les négociations anglo-franco-soviétiques

B. — La Pologne

a. *Relations polono-soviétiques*

3 mai	Varsovie à Paris....	Le parti national démocrate polonais, considéré comme parti de droite, s'affirme partisan d'une politique de collaboration avec l'U.R.S.S.	D.	29
13	*Idem*.....	Entretien Beck-Potemkine. Pologne et U.R.S.S. se seraient entendues au moins implicitement pour se partager le cas échéant la protection des états baltes.	T.	173
14	Moscou à Paris....	Impression favorable retirée par M. Potemkine de sa conversation avec M. Beck, qui semble persister dans sa fermeté vis-à-vis du Reich.	T.	182
6 juin	Varsovie à Paris....	La Pologne paraît décidée à intensifier ses relations commerciales avec l'U.R.S.S.	D.	357

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. *Relations polono-roumaines*		
1939				
2 mai	Varsovie à Paris...	M. Gafenco semble avoir tiré de son entretien avec M. Beck plus que ce que celui-ci a voulu lui faire entendre, et qui ne va pas plus loin qu'une déclaration d'intention.	T.	4
4	Paris à Varsovie....	M. Beck ne semble pas avoir tenu les mêmes propos à M. Gafenco et à M. Léon Noël. L'attitude réticente de M. Beck laisse planer l'équivoque sur l'accord polono-roumain. Il faut amener M. Beck à préciser la portée de cet accord.	T.	46
4	Varsovie à Paris...	Les hésitations polonaises à lier davantage la Pologne à la Roumanie ont surtout pour cause le peu de confiance que l'on a à Varsovie dans la valeur de l'armée roumaine et dans la volonté de résistance des dirigeants roumains.	T.	51
11	*Idem*.....	Entretien Noël-Beck. Étendue des engagements polono-roumains. La Pologne ne semble pas vouloir les rendre plus précis.	T.	145
		c. *Divers*		
10	*Idem*.....	La Pologne souhaite que subsiste l'amitié polono-hongroise et que la politique hongroise garde quelque indépendance envers Berlin. Mais les milieux politiques polonais se font peu d'illusions sur ce point.	D.	135
16	Kaunas à Paris....	Amélioration très marquée des rapports polono-lithuaniens depuis l'annexion de Memel par le Reich.	D.	208

Voir également la rubrique :

I. — LE CONFLIT DE DANTZIG.
LES RAPPORTS DE LA POLOGNE
AVEC L'ALLEMAGNE HITLÉRIENNE,
LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE.

XI. — L'EUROPE BALTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — États scandinaves		
1939				
2 mai	Berlin à Paris.....	L'Allemagne aurait proposé aux états scandinaves et aux pays baltes la conclusion d'un pacte de non-agression. La même proposition pourrait être faite à certains états balkaniques.	T.	11
6	Stockholm à Paris..	Embarras du gouvernement suédois devant l'offre allemande d'un pacte de non-agression, auquel serait hostile l'opinion publique, soucieuse de préserver sa neutralité.	T.	82
6	Oslo à Paris.....	Résistance norvégienne éventuelle à un coup de force allemand.	T.	83
6	*Idem*.....	Embarras d'Oslo devant l'offre allemande d'un pacte de non-agression.	T.	84
10	Stockholm à Paris..	Pas d'attitude commune des pays nordiques à l'égard du pacte de non-agression proposé par le Reich. Chaque pays répondra séparément, dans le cadre d'une neutralité rigoureuse.	T.	124
11	Oslo à Paris.....	Le ministre des Affaires étrangères norvégien a répondu à l'Allemagne que son pays ne se sentait pas menacé; il refuse de prendre une décision précipitée concernant un pacte de non-agression et affirme la volonté de la Norvège de maintenir sa neutralité en cas de conflit.	T.	146
15	Copenhague à Paris.	Copenhague, en acceptant de discuter un accord de non-agression avec le Reich, cherche à gagner du temps, mais ne pense pas que cela atténue la solidarité du bloc scandinave.	T.	186
16	Oslo à Paris.....	La Finlande, la Norvège et la Suède déclineront l'offre de garantie proposée par l'Allemagne que, par contre, le Danemark acceptera.	T.	199
16	*Idem*.....	Précisions sur la manière dont la Norvège conçoit la neutralité.	T.	203

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 mai	Stockholm à Paris.	La Suède ne se sentant pas menacée par l'Allemagne et n'ayant pas l'intention de conclure avec un autre pays de pacte de non-agression, a fait connaître au Reich qu'elle ne considérait pas comme nécessaire un pacte de cette nature avec lui.	T.	219
31	Copenhague à Paris.	Signature du pacte de non-agression germano-danois.	T.	318
		B. — Pays baltes		
6	Berlin à Paris.....	La Lettonie, l'Esthonie et la Finlande ont donné une adhésion de principe au pacte de non-agression proposé par le Reich.	T.	88
11	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Reconnaissance *de facto* et *de jure*, par le gouvernement britannique, de l'annexion de Memel par l'Allemagne.	N.	151
7 juin	Kaunas à Paris.....	Négociations pour la constitution d'un front défensif oriental : la Lithuanie souhaite avant tout conserver sa neutralité.	D.	362
8	Berlin à Paris.....	Les pactes de non-agression signés par l'Allemagne avec la Lettonie et l'Esthonie limitent la liberté d'action des états baltes, qui essaient de sauvegarder leur existence entre l'U.R.S.S. et le Reich.	T.	370
		C. — Îles d'Aland		
28 mai	Paris.....	La politique russe et le débat de Genève sur les îles d'Aland.	N.	299
4 juin	Stockholm à Paris..	Moscou oppose son veto au projet suédo-finlandais de réarmement des îles d'Aland.	D.	349

XII. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — La Hongrie		
1939				
2 mai	Berlin à Paris.....	Fin du voyage à Berlin des ministres hongrois. Relative modération des dirigeants allemands, due peut-être à une intervention italienne.	T.	10
		B. — La Roumanie		
5	Circulaire.....	La politique extérieure de la Roumanie est essentiellement inspirée par le désir de gagner du temps et d'éviter toute rupture d'équilibre.	T.	70
5	Rome à Paris.....	Conversation Gafenco-Hitler à Berlin.	T.	73
6	Bucarest à Paris...	Entretien franco-roumain sur la politique extérieure de Bucarest et sur l'état de l'armée roumaine.	T.	86
6	*Idem*.....	État de l'armée roumaine, nombreuse mais à l'armement insuffisant : ce qui pousse le gouvernement à un certain attentisme.	D. (D)	95
15	*Idem*.....	Annonce de la signature à Bucarest le 11 mai d'un accord économique anglo-roumain. Analyse de cet accord.	D.	197
26	Belgrade à Paris...	Les conditions mises par l'Allemagne à l'octroi de crédits à la Roumanie sont telles qu'un échec des conversations est probable. Aussi la Roumanie se tourne-t-elle vers l'Angleterre et la France, dont la faveur grandit dans l'opinion publique.	T.	285
27	Bucarest à Paris...	Pénétration allemande dans l'économie roumaine.	D.	297
2 juin	*Idem*.....	La Roumanie se montre favorable à un rapprochement avec l'Union soviétique.	T.	334

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juin	Bucarest (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Si par suite des circonstances de guerre, une exploitation intensive des ressources pétrolières de la Roumanie était possible pour les puissances totalitaires, l'appoint ainsi obtenu permettrait de couvrir une part notable de leurs besoins en ce domaine.	D.	359
11	Bucarest à Paris...	Les ministres d'Allemagne et d'Italie font part à M. Gafenco du mécontentement de Berlin et de Rome devant l'accord que vient de signer la Turquie, et qui place les Détroits sous le contrôle des Anglais.	T.	392
19	*Idem*.....	Politique extérieure de la Roumanie depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gafenco.	D.	474
		C. — La Yougoslavie		
4 mai	Berlin à Paris.....	Les déclarations du ministre des Affaires étrangères yougoslave aux représentants à Berlin des pays de l'Entente balkanique inquiètent ces derniers. L'Allemagne favoriserait les ambitions yougoslaves et bulgares sur la Macédoine, la Thrace et la Dobroudja.	T.	52
10	Bucarest à Paris...	A l'instigation de l'Italie, M. Markovitch aurait saisi M. Gafenco, président de l'Entente balkanique, d'une plainte à l'égard de la Turquie, pour avoir enfreint le pacte balkanique, en concluant un accord avec l'Angleterre sans consulter ses partenaires de l'Entente.	T.	132
10	Ankara à Paris....	Intervention de Belgrade auprès de la Roumanie pour que celle-ci tempère l'ardeur de la Turquie à conclure avec les puissances occidentales : cette intervention doit être due à des intrigues de l'Axe.	T.	133

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 mai	Rome à Paris.....	Visite du prince Paul à Rome et entretiens italo-yougoslaves. Rome souhaite que la Yougoslavie garde une position d'équilibre entre l'Axe et l'entente franco-britannique et serve de trait d'union, lui permettant de faire sentir son influence au sein des états balkaniques.	D.	152
16	Bucarest à Paris...	Belgrade estime que la Turquie, en signant un accord avec l'Angleterre, s'est engagée dans un système qui donnera aux grandes puissances le droit de s'immiscer dans les affaires balkaniques.	T.	205
17	Belgrade à Paris...	Au cours de son voyage à Rome, le Prince régent n'a pris aucun engagement envers le gouvernement fasciste, qui lui a reproché l'entrée de la Turquie, alliée de la Yougoslavie, dans le système défensif franco-anglais.	T.	210
20	*Idem*.....	La Yougoslavie, mécontente de l'accord anglo-turc, voudrait constituer un front de neutralité balkanique avec la Roumanie et la Bulgarie. La politique du Prince régent est de plus en plus personnelle, et dangereuse.	T.	242
24	Genève.....	Informations sur des entretiens récents de M. Gafenco avec M. Markovitch et le prince Paul : conséquences de l'accord anglo-turc; refus d'une prise de position roumaine concernant un accord franco-anglais avec l'U.R.S.S.	N.	267
25	Ankara à Paris....	Informations sur l'entretien Gafenco-Markovitch du 21 mai. M. Markovitch est toujours hostile à l'accord anglo-turc. Mais la Turquie estime avoir le droit d'étendre l'accord aux Balkans, sans pour autant contrevenir au pacte balkanique.	T.	277
6 juin	Berlin à Paris.....	Séjour en Allemagne du prince régent de Yougoslavie. Flatter et intimider leur hôte est le résultat recherché par les gouvernants du Reich. Néanmoins, le Prince n'a signé aucun accord et n'a pas adhéré au pacte antikomintern.	D.	358

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
8 juin	Berlin à Paris.....	Au cours de la visite du Prince régent à Berlin, aucun accord politique n'a été signé. La Yougoslavie a refusé de quitter la Société des Nations.	T.	369
9	Belgrade à Paris...	Les troupes yougoslaves seraient aux côtés des troupes grecques dans l'éventualité d'une attaque italienne contre Salonique. La Yougoslavie demande à la France et à l'Angleterre de l'armer pour résister à une pression allemande et conserver son indépendance.	T.	378
13	Ankara à Paris....	La Yougoslavie, mécontente de l'accord anglo-turc, pourrait quitter l'Entente balkanique et ouvrir ainsi la voie à une action de l'Allemagne contre la Roumanie. M. Gafenco ne souhaite pas que la Roumanie reçoive une garantie spécifique de la Turquie, qui serait susceptible d'amener les Allemands à obliger Bucarest à prendre position.	T.	411
		D. — La Bulgarie		
4 mai	Sofia à Paris.....	Les sentiments proallemands sont peu répandus, même dans les milieux d'affaires, mais la Bulgarie se sent isolée, sans possibilité de s'appuyer sur ses voisins; aussi s'ingénie-t-elle à éviter tout ce qui pourrait heurter les dirigeants du Reich.	D.	60
8	*Idem*.....	La campagne révisionniste actuelle ne tient pas seulement à la politique de l'Axe ou à des suggestions italiennes : elle a des racines populaires. Certes, la Bulgarie penche du côté de l'Axe, mais elle reste prudente, car elle craint de n'être qu'un pion sur l'échiquier du Reich.	D.	108
25	Varsovie à Paris...	La Bulgarie a demandé à la Pologne d'intervenir auprès de la Roumanie pour que celle-ci lui rétrocède la Dobroudja méridionale. Très embarrassée, la Pologne a fait la démarche, mais sans prendre parti.	T.	275

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 juin	Rome à Paris	Développement d'une politique italo-bulgare.	D.	495

E. — La Turquie

Voir la rubrique : IV. — La Turquie et les puissances occidentales

XIII. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
2 mai	Paris à Changhaï...	Si un conflit survenait en Europe, les états démocratiques auraient intérêt à ce que le Japon demeurât engagé en Chine : un règlement lui permettrait en effet de se retourner contre l'U.R.S.S. et contre les établissements français.	T.	6
5	Changhaï à Paris...	La Chine demanderait éventuellement les sanctions de Genève contre le Japon. Ces sanctions pourraient avoir des conséquences très graves pour les établissements français.	T.	64
6	Paris à Londres....	Pour maintenir en cas de conflit européen la neutralité du Japon, la Grande-Bretagne semblerait admettre la possibilité d'importantes renonciations. Il faut obtenir de Londres des éclaircissements à ce sujet, donner une réponse dilatoire à l'offre de collaboration militaire de la Chine et envisager les modalités d'une action commune franco-anglo-américaine en Extrême-Orient.	D.	94
8	Paris à Changhaï, Londres, Washington.	La demande chinoise de sanctions économiques de la Société des Nations contre le Japon paraît inopportune et inefficace. La publicité de Genève gênerait une action éventuelle anglo-franco-américaine à l'égard de la Chine et du Japon.	T.	104
10	Tokyo à Paris.....	L'application de sanctions contre le Japon pourrait avoir de graves conséquences pour les établissements français de Chine et pousserait le Japon à entrer résolument dans l'alliance allemande. Rien ne peut être fait sans une forte pression des États-Unis, mais il s'agirait d'une politique nouvelle, dont il faut mesurer les conséquences.	T.	123

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 mai	Paris à Washington.	Sans rejeter d'emblée l'offre d'une collaboration militaire éventuelle de la Chine, il faut l'examiner avec prudence et il convient d'associer à ces réflexions le département d'État.	D.	178
23	Paris.....	La récente proposition chinoise de coopération militaire aurait pour objet de faire homologuer sur le plan politique des arrangements dès à présent conclus sur le plan technique.	N.	261
25	*Idem*.....	Programme détaillé d'une large coopération franco-chinoise visant à la défense de la Chine du sud, à l'industrialisation de cette région et de l'Indochine, particulièrement du Tonkin.	N.	280
25	Pékin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Tokyo aurait demandé à ses représentants et agents un rapport sur le nouveau plan secret de défense nationale concernant l'Indochine, fixé par M. Mandel.	D.	284
26	Paris.....	La venue de la mission Berger en Chine est considérée par le Japon comme une manifestation d'hostilité. Bien que cette mission soit privée, le gouvernement japonais demande son retrait immédiat.	N.	291
1er juin	Pékin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le Japon accuse l'Indochine de laisser passer par le Tonkin d'énormes quantités de matériel de guerre à destination de la Chine. En réalité, le matériel de guerre arrive en Chine par la Birmanie.	D.	332
3	Washington à Paris	Washington, tout en facilitant la résistance chinoise, ne veut prendre aucune initiative susceptible de rejeter le Japon dans le camp des puissances totalitaires.	T.	341
4	Tokyo (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Incident nippo-soviétique à la frontière du Mandchoukouo et de la Mongolie.	D.	350

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juin	Paris.....	Paris n'a pas l'intention d'amorcer des conversations militaires avec la Chine pour la défense de l'Indochine tant que subsistera une chance de voir le Japon demeurer dans la neutralité, mais des arrangements peuvent être conclus en ce qui concerne la fourniture de matières premières.	N.	356
9	Tokyo à Paris.....	La note française au gouvernement japonais a été rédigée de telle façon que Tokyo soit persuadé que les États-Unis sont solidaires en Extrême-Orient de l'action de la France et de l'Angleterre, le Japon voulant isoler l'Angleterre et la détacher de ses amis.	T.	380
14	Washington à Paris	Le président Roosevelt se félicite du raffermissement de la politique extérieure britannique et exprime le vœu que la France prête toute l'aide possible à la Chine.	T.	421
15	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	Paris ne pourrait appliquer un programme de représailles envers le Japon que si ce programme était l'expression d'une politique concertée de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis.	N.	440
16	Londres à Paris....	L'incident de Tientsin aurait été délibérément provoqué par les autorités militaires japonaises à l'instigation des Allemands.	T.	448
16	Paris à Washington.	Le Ministre déclare au chargé d'affaires des États-Unis que dans le cas d'un conflit général, si les États-Unis se croisaient les bras, la situation serait extrêmement difficile pour la France en Extrême-Orient, où le Japon aurait les mains libres.	T.	451
17 juin	Paris à Londres....	Les mesures prises de concert par Paris et par Londres après l'affaire de Tientsin n'obtiendront le résultat désiré que si les États-Unis acceptent de s'y associer.	T.	463

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
17	Washington à Paris.	Washington dément avoir déconseillé au gouvernement français d'accorder un emprunt à la Chine, mais ne veut prendre aucun engagement susceptible d'aliéner sa liberté d'action, tout en affirmant la solidarité des États-Unis avec la France et l'Angleterre dans la défense de leurs intérêts communs en Extrême-Orient.	T.	465
19	*Idem*.....	Washington suit avec attention le développement de la situation créée par l'incident de Tientsin et a chargé son consul général de prêter ses bons offices en vue du règlement.	T.	471
19	Londres (Att. fin.) à Paris (Finances).	Participation de la France au fonds de stabilisation chinois. Observations de la Trésorerie britannique au sujet des modalités de cette participation.	D.	475
22	Paris à Washington.	Il serait opportun que les déclarations de M. Cordell Hull sur les affaires d'Extrême-Orient fussent doublées par une action diplomatique montrant la solidarité franco-anglo-américaine.	T.	502
23	Washington à Paris.	Les États-Unis ont un réel désir de collaborer avec l'Angleterre et la France pour résister vigoureusement aux prétentions des autorités militaires japonaises en Extrême-Orient.	T.	509
	B. — Le Japon et le pacte antikomintern			
2 mai	Berlin à Paris.....	Tokyo aurait demandé à Varsovie de s'entremettre auprès de Londres pour que la France et la Grande-Bretagne n'étendent pas, dans leurs accords avec l'U.R.S.S., leur garantie à l'Extrême-Orient. Par ailleurs, le Japon hésiterait à transformer le pacte antikomintern en une alliance militaire.	T.	12
4	Tokyo à Paris.....	La question du renforcement du pacte antikomintern. La décision du gouvernement japonais est imminente. L'opposition à la conclusion d'une véritable alliance a peut-être faibli ces derniers jours.	T.	42

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 mai	Tokyo à Paris	Silence officiel sur la question du renforcement du pacte. Il semble que les extrémistes et leurs alliés étrangers rencontrent encore des résistances.	T.	125
12	Paris à Tokyo.....	La France ne peut laisser s'accréditer à Tokyo l'idée que l'alliance antikomintern serait une réplique à une initiative franco-britannique. Elle a toujours refusé l'hypothèse d'un conflit l'opposant au Japon. La transformation du pacte antikomintern en alliance militaire pourrait toutefois justifier un réexamen de cette position.	T.	161
12	Tokyo à Paris.....	Tokyo aurait accepté un renforcement du pacte antikomintern, et une alliance formelle avec l'Allemagne et l'Italie.	T.	170
21	*Idem*.....	La crise est une fois de plus, temporairement évitée: les modérés l'ont emporté. Mais la menace d'une alliance formelle du Japon avec l'Allemagne et l'Italie subsiste.	T.	246
31	*Idem*.....	Le Japon aurait repoussé la conclusion d'une alliance formelle avec l'Allemagne mais aurait accordé des satisfactions de forme, et des échanges de vues entre états-majors. Mesures d'ordre intérieur prises par le gouvernement japonais.	T.	317
14 juin	*Idem*.....	Situation générale au Japon. Les Nippons semblent s'être, pour le moment, abstenus de conclure avec le bloc italo-allemand une alliance militaire.	D.	426

XIV. — LES ÉTATS-UNIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
12 mai	Washington à Paris.	La sous-commission du budget pour la Marine à la Chambre des représentants a refusé les crédits nécessaires à l'aménagement d'une base aéronavale à Wake, île située à l'ouest du 180° méridien, ligne de défense américaine dans le Pacifique.	T.	164
13	Washington (Att. fin.) à Paris (Finances).	Arrivée de la mission militaire d'achats de l'inspecteur général Gavard. Aide éventuelle de banques américaines.	D.	179
21	Washington à Paris.	A l'occasion de la semaine du Commerce extérieur, M. Cordell Hull indique les dangers d'une politique d'isolement, condamne la course aux armements et préconise les moyens appropriés à la prospérité des États-Unis, dans le cadre nécessaire de la paix mondiale.	T.	247
28	*Idem*.....	Entretien du président Roosevelt avec M. de Tessan (activité des industries française de défense nationale, nécessité du pacte anglo-franco-soviétique, loi de neutralité).	T.	298
16 juin	Paris à Washington.	Paris souhaiterait que les États-Unis, qui ne cessent de lui prodiguer des conseils mêlés de critiques, se montrent solidaires de son action en Chine, en Europe, et à l'égard des réfugiés espagnols et israélites.	T.	447
16	Londres à Paris....	Heureux résultats du voyage des souverains britanniques au Canada et aux États-Unis. On pourrait compter en temps de guerre sur une neutralité bienveillante des États-Unis, d'autant plus qu'une défaite de la France et de l'Angleterre les menacerait dans leur position vis-à-vis de l'Amérique latine.	D.	459

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. — La loi de neutralité		
1939				
3 mai	Washington (Att. fin.) à Paris (Finances).	Discussions au Congrès sur la loi de neutralité.	D.	34
6	Washington à Paris.	La situation européenne vue par le département d'État. N'était la disgrâce de M. Litvinov, elle paraîtrait moins inquiétante. On peut espérer une amélioration de la loi de neutralité, d'autant que l'opinion publique se révèle favorable à la fourniture d'armes aux démocraties.	T.	85
8	Paris à Washington.	Le maintien pur et simple de la loi de neutralité avec rétablissement de la clause *cash and carry* causerait en France émotion et déception. L'appui moral de l'Amérique à la cause des démocraties doit s'accompagner d'une aide matérielle puissante. Il ne faut rien négliger pour atteindre ce résultat.	T.	103
29	Washington (Att. fin.) à Paris (Finances).	Débats au sujet de la loi de neutralité devant les commissions des Affaires étrangères de la Chambre des représentants et du Sénat. M. Cordell Hull précise l'attitude du président Roosevelt, ce qu'il n'avait pas fait auparavant pour des raisons de politique intérieure.	D.	306
14 juin	Washington à Paris,	Le comité des Affaires étrangères de la Chambre a décidé de rapporter favorablement le projet Bloom pour la modification de la loi de neutralité. Le président Roosevelt, malgré l'opposition de certains sénateurs, espère obtenir un vote favorable vers la fin de juillet.	T.	420
		C. — Projet de remboursement des dettes de guerre françaises		
13 mai	M. Jean Monnet (New York) à MM. Daladier et Reynaud.	Conversations engagées par M. Jean Monnet avec les responsables américains au sujet du remboursement des dettes de la France.	L. (N.)	177

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	M. Jean Monnet (New York) à MM. Daladier et Reynaud.	L'administration américaine considère comme inopportun et inutile le versement par la France aux États-Unis d'un acompte sur ses dettes de guerre, mais propose de conserver la formule de cette offre pour en faire usage le cas échéant.	L. (N.)	234

XV. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 mai	Paris.....	Le Pape songe à une conférence à cinq : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Pologne, car il craint une conflagration générale. Le Ministre demande au Nonce d'insister auprès du Vatican pour que cette initiative soit retardée, et ne soit en tout cas mise sur pied qu'après consultations.	N.	77
6	Rome Saint-Siège à Paris.	Sondages du Vatican concernant l'accueil que recevrait une initiative du Pape en vue de la réunion d'une conférence internationale.	T.	89
7	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	Le gouvernement britannique avant d'y répondre souhaiterait connaître l'opinion de Paris sur la suggestion vaticane. Il préconiserait les bons offices du Saint-Siège pour des négociations bilatérales germano - polonaises et franco-italiennes.	N.	99
8	Paris.....	Au sujet de la proposition du Vatican. Raisons qu'a la France de n'accueillir cette suggestion qu'avec beaucoup de réserves : c'est elle qui risquerait en effet de faire les frais de l'accord recherché.	N.	107
9	Rome Saint-Siège à Paris.	Réponses allemande et italienne à la suggestion du Pape. Le Saint-Siège s'en tient à ces sondages et ne fera pour le moment aucune déclaration publique.	T.	113
10	*Idem*.....	Genèse de la démarche pontificale. Dans la pensée du Vatican, il s'agissait d'un sondage en vue d'une initiative relayant celle de Washington.	T.	128
12	*Idem*.....	Entretien avec le cardinal Maglione. Les réponses faites au Saint-Siège par MM. Hitler et Mussolini sont pacifiques. Le Cardinal serait affecté de l'accueil qui, selon lui, aurait été fait par la presse française à l'initiative du Pape.	T.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 mai	Paris.....	Le différend franco-italien ne doit pas être réglé par une conférence. Par contre, si le différend germano-polonais ne peut être réglé par des négociations directes, l'intervention du Pape pour une conférence à ce sujet pourrait être la bienvenue.	N.	167
13	Paris à Londres....	Position du gouvernement français concernant l'initiative du Saint-Siège : il estime que la négociation franco-italienne doit rester limitée aux deux pays intéressés. Il ne peut donc être favorable à la suggestion pontificale.	T.	172
13	Varsovie à Paris...	Varsovie décline la proposition du Saint-Siège. Selon M. Beck, cette proposition venait du désir d'aider l'Italie à sortir de l'impasse où elle s'est engagée.	T.	174
15	Londres à Paris....	Entretien avec sir Alexander Cadogan. Point de vue de Londres sur la proposition du Vatican.	T.	183
15	Rome à Paris.....	Entretien de M. François-Poncet avec le Pape. Relations entre l'Église catholique et le gouvernement nazi. Le Pape ne semble pas avoir de l'amertume devant l'insuccès de sa récente initiative. Il ne négligera rien pour sauvegarder la paix.	T.	190
18	Rome Saint-Siège à Paris.	Analyse des raisons qui ont amené le Vatican à sa récente initiative. La forme donnée à celle du président Roosevelt la condamnait à l'échec; aussi le Pape et Mgr Maglione ont-ils agi en diplomates et procédé d'une manière qu'ils souhaitaient confidentielle. Il n'est pas exact qu'ils aient agi à l'instigation du gouvernement italien; mais peut-être prennent-ils pour argent comptant les déclarations rassurantes du Führer.	D.	224
30	Berlin à Paris.....	Effort actuel d'amélioration des rapports de la Papauté avec le IIIe Reich. Ceux du régime avec les catholiques allemands restent toutefois tendus, et la presse nazie attaque violemment les églises chrétiennes de tous les pays, spécialement l'Église de France.	D.	313

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 juin	Rome Saint-Siège à Paris.	Dans son dernier discours, Pie XII condamne les méthodes de brutalité dans la vie internationale, mais se félicite des déclarations pacifiques qu'il a reçues de tous les gouvernements, notamment de ceux de Rome et de Berlin.	T.	340

XVI. — LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 mai	Paris (E. M. A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	26
5	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Seconde phase des conversations franco-britanniques d'État-major, qui se sont déroulées à Londres du 24 avril au 4 mai.	D. (N.)	79
11	*Idem*.....	Programme relatif à l'envoi en France de l'armée de campagne britannique en cas de guerre. Ce programme ne pourra être réalisé intégralement que dans dix-huit mois.	D.	153
15	Paris (chef d'E.M.G. de l'armée de l'Air à chef d'E.-M.G. de la Défense nat.).	Conversations d'états-majors franco-britanniques relatives à l'emploi des forces aériennes des deux pays pour venir en aide à la Pologne, collaborer avec la Turquie et défendre les territoires d'outre-mer dans l'hypothèse de la neutralité initiale de l'Italie.	D.	193
16	Paris.....	Conversations d'états-majors franco-polonaises : réunion en date de ce jour.	P.V.	207
17	Paris (chef d'E.M.G. de la Marine).	Situation résultant de la dénonciation par l'Allemagne des accords navals anglo-allemands.	N.	213
17	Paris.....	Conversations d'états-majors franco-polonaises : réunion en date de ce jour.	C.R.	214
17	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	215
18	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Directives arrêtées au cours des récentes conversations d'états-majors franco-britanniques de Londres et adressées aux commandements britanniques en Extrême-Orient, au Proche-Orient et en Afrique occidentale et orientale.	D.	225
19	Paris (E.M.G. de la Défense nat.).	Protocole résumant les conversations tenues les 15, 16 et 17 mai à Paris entre le général Kasprzycki, ministre des Affaires militaires de Pologne, et le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale française.	N.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
19 mai	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Communication aux Affaires étrangères d'une lettre du général Gamelin, sur l'urgence d'une aide matérielle importante à accorder à la Pologne, la Roumanie, la Turquie et la Grèce. Il faut obtenir du gouvernement britannique le principe de sa participation au réarmement des alliés orientaux.	D.(D.)	235
19	Paris (ministre de la Guerre à chef d'E. M.G. de la Défense nat.).	Le gouvernement est prêt à participer avec l'accord du gouvernement britannique au réarmement de ses alliés de l'Est européen.	D.	236
24	Paris (E. M. A., 2e bureau).	Liaison hebdomadaire interministérielle.	C.R.	268
31	*Idem*.....	*Idem*.....	C.R.	324
31	Paris (chef d'E.M.G. de la Défense nat. à chef d'E.M.G. de l'armée de l'Air).	Entretiens d'états-majors franco-britanniques à Rabat du 4 au 6 mai relatifs à la défense de l'Égypte, au plan d'opérations envisagé contre la Libye et à la situation de l'Afrique du Nord. Tanger doit être mis à l'abri d'un coup de main. Nécessité du renforcement de la garnison de Gibraltar et des forces aériennes basées en Tunisie.	D.	325
3 juin	Paris.....	Réunion des chefs d'état-major généraux de ce jour. Installation des alliés à Salonique dès le début des hostilités.	P.V.	346
8	Londres à Paris (M. Paul Morand à M. Georges Bonnet).	Préparation de la guerre économique. Projet de création d'une section française d'Action économique.	D.	375
10	Paris (Cons. sup. Défense nat.).	La direction d'une guerre de coalition...	N.	391
13	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La visite du général Gamelin à Londres du 6 au 9 juin et les conversations franco-britanniques.	D.	413
16	Paris.....	Réunion des chefs d'État-major généraux. Réarmement des puissances du front oriental.	P V.	457

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XVI

I

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

T. nos 1389, 1390 (1). Réservé. *Londres, 1er mai 1939.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Revenu il y a deux jours de Moscou, l'ambassadeur de Russie a eu samedi un entretien avec lord Halifax, à qui il a demandé quelle était la réponse du gouvernement britannique à la note remise il y a douze jours (2). Le secrétaire d'État a tiré prétexte du voyage de M. Gafenco (3) et de l'établissement de la conscription (4) pour expliquer la lenteur de ses services à répondre aux propositions soviétiques (5).

M. Maisky prétend n'avoir obtenu aucune explication précise sur la position du gouvernement anglais. Il déclare qu'à Moscou et dans les capitales scandinaves qu'il a traversées, notamment Stockholm et Helsingfors, la politique de M. Chamberlain continue à inspirer des hésitations et des doutes.

Ces réserves disparaîtraient si l'Angleterre et la France s'unissaient à la Russie pour former un bloc pacifique fermement préparé à répondre par la force à toute agression. D'après lui, l'inquiétude de la Pologne et de la Roumanie vis-à-vis de l'U.R.S.S. est très exagérée. Mais, de toute façon, elle ne

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Cette note, qui contenait des contre-propositions du gouvernement soviétique, est reproduite au tome XV de la présente série sous le n° 447. Voir également, audit tome, le n° 446.

(3) Qui s'était récemment rendu à Berlin, Londres et Paris : voir, au tome XV précité, les nos 453, 455, 464, 484 (et note), 505 (et note).

(4) Voir, au tome XV précité, les nos 490 (et note), 497; ci-après le n° 33.

(5) Des instructions avaient cependant été adressées à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou en réponse aux propositions soviétiques : voir, au tome XV précité, les nos 475, 477.

dispense pas l'Angleterre et la France de conclure avec Moscou un pacte de protection, complété par des accords d'État-major sans lesquels toute entente serait dépourvue de valeur pratique. M. Maisky a insisté sur le dernier point auquel le gouvernement de l'U.R.S.S. attacherait une importance toute spéciale, parce qu'il est à leurs yeux la pierre de touche des intentions de la Grande-Bretagne.

2

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1392, 1392 *bis*. Réservé. *Londres, 1er mai 1939.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 15.)

Le secrétaire d'État m'a confirmé qu'il n'avait pas donné à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. de plus amples précisions sur le point de vue anglais concernant l'accord à conclure avec le gouvernement russe (1). M. Maisky lui a paru préoccupé de savoir quelle serait la position de la Russie en cas de conflit où serait impliquée soit la Pologne soit la Roumanie, et où l'Angleterre et la France n'auraient pas à intervenir. Lord Halifax lui a répondu qu'il ne songeait pas à demander la garantie russe dans un cas où les puissances occidentales ne seraient pas elles-mêmes obligées de participer à l'action.

Il a ajouté que sir Eric Phipps avait dû vous faire part samedi (2) des modifications qu'il proposait d'apporter à ses premières suggestions (3). Pour plus de sûreté, il a soumis son projet au gouvernement polonais et au gouvernement roumain pour être sûr que les propositions anglaises ne créeraient aucun embarras à Varsovie et à Bucarest. M. Beck a déjà répondu qu'il approuvait entièrement la ligne de conduite britannique qui lui paraissait conforme aux conversations tenues durant son séjour à Londres (4).

(1) Sur l'entretien du secrétaire d'État au Foreign Office et de l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, voir ci-dessus le no 1.

(2) Soit le 29 avril.

(3) Voir, au tome XV de la présente série, le no 522.

(4) Sur les conversations du ministre polonais avec ses interlocuteurs britanniques lors de son récent voyage à Londres, voir, au tome XV précité, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

3

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1396, 1397 (1). Réservé. *Londres, 1er mai 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 25, 23 h. 30.)

Ainsi que je l'ai noté dans mon analyse de presse, le bruit a couru ici que le gouvernement anglais avait engagé les Polonais à faire un effort pour obtenir un règlement acceptable du problème de Dantzig. Lord Halifax m'a assuré qu'il s'était borné à demander des renseignements sur le cours des pourparlers, mais qu'il n'avait pas cru pouvoir faire aucune recommandation spéciale au gouvernement polonais. Durant le séjour de M. Beck à Londres (3), il a indiqué à ce dernier qu'il serait heureux de voir intervenir une solution des difficultés pendantes, ajoutant qu'il ne devrait pas être impossible d'arriver à un accord. Il a ajouté que si un conflit devait naître de l'affaire de Dantzig, l'Angleterre ferait honneur à sa parole.

Le secrétaire d'État considère toutefois que s'il y a quelques années, la Pologne s'était vu offrir un règlement définitif du litige sur la base de la transformation de Dantzig en ville libre moyennant rupture de tous ses liens avec la Société des Nations, elle aurait accepté avec empressement. Habitué à voir toutes choses d'un point de vue empirique, il saisit mal l'aspect moral du problème qui se pose aujourd'hui pour la Pologne et qui peut avoir de sérieuses conséquences dans nos relations avec elle.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à home.
(2) Par fil.
(3) Sur ce séjour, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

4

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 703, 704 (1). Réservé. *Varsovie, 2 mai 1939, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 3 h. 20.)

J'ai profité de mon entretien avec M. Beck pour lui parler des questions traitées par votre télégramme nos 373 à 375 (2).

Le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas confirmé ce qui avait été dit à Votre Excellence. Il m'a répété au contraire à peu près textuellement la version que j'avais indiquée dans mon télégramme nos 624-625 (3) et après des conversations avec ses principaux collaborateurs et avec M. Franassovici.

Je crains donc que M. Gafenco n'ait tiré de son entretien une conclusion dépassant ce que M. Beck avait voulu lui faire entendre et qui aurait été simplement que, le cas échéant, les deux pays amis ne manqueraient pas de se mettre immédiatement d'accord sur ce qu'ils auraient à faire.

Point n'est besoin d'ajouter après cela que M. Beck persiste à ne pas vouloir envisager une nouvelle convention d'exécution.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par télégramme adressé le 25 avril aux postes de Londres (nos 805-807), Varsovie (nos 373-375) et Bucarest (nos 280-281), le Ministre faisait savoir que le représentant roumain à Paris, M. Tataresco, lui avait rapporté un entretien qu'il avait eu le 23 avec M. Gafenco, en route pour Londres. M. Gafenco avait fait part à son ambassadeur de l'entretien qu'il avait eu peu auparavant avec le colonel Beck (sur cet entretien, voir, au tome XV de la présente série, le nº 433).

Au cours de l'entrevue, le ministre polonais lui avait donné l'assurance que l'alliance polono-roumaine jouerait en cas d'attaque de la Roumanie par l'Allemagne; le ministre roumain avait fourni la même assurance à son interlocuteur en cas d'agression allemande contre la Pologne. L'un et l'autre avaient convenu de garder à cette convention « un caractère rigoureusement secret »; mais M. Tataresco avait été chargé d'en faire part à M. Georges Bonnet.

Le Ministre demandait à ses représentants à Londres, Varsovie et Bucarest de faire connaître tout l'intérêt pour les deux derniers gouvernements de conclure une convention d'exécution visant le cas d'une attaque allemande, et analogue à la convention conclue entre eux, en 1921 et 1931, en prévision d'une agression soviétique. Quant à M. Corbin, il devait demander si le gouvernement britannique avait reçu une communication analogue et « s'il y trouv(ait) dès maintenant suffisante satisfaction pour l'aménagement général des conditions d'organisation défensive prévues en Europe orientale ».

(3) Du 18 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 433.

5

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 698 à 702 (1). *Varsovie, 2 mai 1939, 2 h. 5.*

(*Reçu :* 5 h. 20.)

M. Beck vient de me répéter ce qu'il avait dit à sir Howard Kennard quand celui-ci est venu lui soumettre, après le discours du chancelier Hitler, le projet britannique de déclaration soviétique (mes télégrammes nos 680 (2), 685 à 687) (3).

Il a ajouté toutefois quelques précisions dont je retiens l'essentiel :

1o A aucun moment, le gouvernement allemand n'a proposé à la Pologne la prolongation du pacte de 1934. Il n'a été fait mention d'une telle possibilité qu'une fois en passant et il y a fort longtemps par M. Goering, au cours d'un de ses entretiens avec M. Lipski;

2o Jamais, même indirectement, la Pologne n'a été saisie de la proposition relative à la Hongrie dont M. Hitler a parlé vendredi (4), ni d'une proposition analogue. M. von Ribbentrop s'était borné, quand il est venu en Pologne (5), à dire à M. Beck, sans autre précision, que, quand les autres questions seraient réglées, « on pourrait parler de la Slovaquie »;

3o En ce qui concerne le Corridor, le ministre observe que la commission mixte chargée de statuer sur les difficultés qui se produiraient à propos du transit, n'a été depuis des années saisie par les Allemands d'aucune plainte. Il ajoute que la Pologne n'en reste pas moins prête à faciliter davantage encore aux Allemands la traversée du Corridor;

4o A Berchtesgaden (6), l'hiver dernier le chancelier Hitler a répété à M. Beck que les relations entre l'Allemagne et la Pologne ne devaient pas être

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Référence erronée.
(3) Le télégramme nos 685-687, du 30 avril, est reproduit au tome XV de la présente série sous le no 526.
(4) Dans le discours qu'il avait prononcé le 28 avril au Reichstag (voir, au tome XV précité, les nos 512 et notes, 520), le Chancelier avait indiqué avoir soumis diverses propositions à Varsovie, et notamment celle de faire participer la Pologne et la Hongrie à la garantie de l'indépendance de l'État slovaque, autrement dit de renoncer à toute prédominance allemande sur ce territoire.
(5) Du 25 au 27 janvier précédent : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; au tome XIV le no 20.
(6) Sur l'entrevue du chancelier allemand et du ministre polonais à Berchtesgaden, en janvier 1939, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

affectées par les questions touchant « la ... (1) de provinces allemandes » ... (2) Dantzig. Le ministre s'indigne que, brusquement, l'Allemagne fasse passer ces questions au premier plan.

D'une façon générale, M. Beck m'a paru très monté contre le Chancelier dont il souligne la mauvaise foi et qu'il soupçonne de « confusion mentale ». Il lui reproche de s'être trompé complètement sur la psychologie des Polonais, s'il avait cru qu'il pourrait les associer à ses projets d'établissement en Europe d'une *pax germanica*.

Il ne m'a pas caché que la note parue ce matin dans la *Gazeta Polska* (mon télégramme nº 698) (3) avait été inspirée par lui. « Si, m'a-t-il dit, l'Allemagne est décidée à la guerre, rien ne l'empêchera évidemment de la faire, mais dans le cas contraire, seule une attitude extrêmement résolue, comme celle que nous avons adoptée, pourra la déterminer à se tenir tranquille ».

M. Beck se félicite que l'on comprenne en France et en Angleterre que la Pologne, qui connaît les Allemands et sait comment leur parler, ait été amenée par les derniers événements à adopter cette position. Comme il le dira dans son prochain discours, il demeure prêt à négocier avec l'Allemagne sur les bases déjà concertées, mais il ne croit guère à la possibilité d'aboutir à un accord. Mon impression est qu'il espère cependant qu'après sa réplique, et le Chancelier une fois fixé sur la résolution polonaise, les choses traîneront en longueur.

6

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin.

T. nos 158, 159/S. *Paris, 2 mai 1939, 22 h. 5.*

Je me réfère à votre télégramme nos 522 à 527 (4).

Quelles que puissent être la lassitude de la Chine et celle du Japon, je doute vivement que ce dernier pays, dont les relations avec les états totalitaires tendent à devenir plus étroites, puisse accepter aujourd'hui les bons offices des états démocratiques.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Référence inexacte : il pourrait s'agir, en fait, du télégramme nº 695, du 2 mai, 2 h. 7, non reproduit. D'après ce télégramme, le correspondant à Paris de la *Gazeta Polska* notait avec plaisir la tendance générale de la presse française à estimer que la Pologne n'abandonnerait pas Dantzig.
(4) Du 15 avril, qui rapportait les impressions recueillies par M. Cosme au cours de récents séjours à Tchong-King, Hong-Kong et Changhaï. Ce télégramme est reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 408.

Quant au gouvernement chinois, loin de nous demander notre assistance diplomatique, il nous offre une assistance militaire (1).

En fait, les deux adversaires paraissent actuellement se préoccuper moins du rétablissement de la paix en Extrême-Orient que des positions qu'ils seraient eux-mêmes amenés à prendre en cas de conflit en Europe.

J'ajoute que si un tel conflit venait à se produire, nous aurions en fait tout intérêt à ce que le Japon demeurât fortement engagé en Chine. Nous n'aurions donc, en tout état de cause, pas avantage à favoriser un règlement dont le premier effet serait de rendre au Japon la libre disposition de toutes ses forces contre l'U.R.S.S. et contre nos propres établissements.

7

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 535 à 543 (2). Extrême urgence. *Ankara, 2 mai 1939, 20 h. 17, 20 h. 22.*
Réservé.

(*Reçu :* le 3, 5 h., 1 h. 30.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 418 et 423 (3).

L'entretien que je devais avoir hier avec M. Saraçoglu, retardé en raison de la visite du général Weygand (4), a eu lieu ce matin.

Le temps me manque pour en faire un compte rendu complet.

Allant à l'essentiel, je ne dois pas dissimuler que les instructions dont je me suis acquitté ont profondément déçu mon interlocuteur. Malgré tous mes efforts de persuasion, le ministre a persisté à considérer que, pratiquement, la France n'accordait rien :

a. Parce que le règlement définitif de la question au moins sous son aspect juridique était renvoyé à une date indéterminée;

b. Peut-être, sauf le retrait des troupes françaises, l'état de fait actuel demeurerait inchangé, le maintien d'un détachement symbolique n'ayant d'autre but d'ailleurs que de manifester que précisément rien n'est changé.

(1) Voir, au tome XV précité, les nos 99, 252, 298, 401, 439, 481.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Ces télégrammes, du 27 avril, sont reproduits au tome XV de la présente série sous les nos 500 et 501.
(4) Le général Weygand, envoyé extraordinaire de la France au mariage du prince héritier d'Iran, devait s'arrêter à son retour à Ankara le 2 mai, pour conférer avec le président de la République turque Ismet Inonu. Il devait quitter Ankara pour Bucarest le 3 mai. Sur les entretiens du général avec les personnalités politiques et militaires turques, voir également ci-après les nos 8, 25, 37, 39, 110.

Quant au Djebel Akra, notre demande a été d'autant plus sensible au ministre qu'en même temps, je lui ai dit très nettement qu'il ne pouvait être question de toucher aux Nahiés.

Au cours de l'entretien qui a duré plus d'une heure, je n'ai pu amener M. Saraçoglu à modifier sa manière de voir. Il s'est exprimé avec quelque amertume, mais je tiens à souligner qu'à aucun moment, il n'a cherché à établir un marchandage entre cette affaire et la négociation qui se développe si favorablement et dont on a déjà pu constater les heureuses répercussions sur le plan militaire. Tout au plus a-t-il remarqué qu'au moment actuel, le gouvernement turc pouvait attendre autre chose de la France, et, en parlant des Arméniens du Djebel Akra, il a fait allusion aux soldats français et turcs qui peut-être verseraient leur sang côte à côte.

L'entretien n'a pas eu de conclusion.

J'ai revu le ministre au déjeuner offert par le chef d'État-major général au général Weygand. Il m'a dit que dans les circonstances actuelles, et étant donné les résistances que sa politique avait rencontrées de la part de certains de ses collègues, il ne voulait pas rendre compte aujourd'hui au Conseil des ministres de notre entretien. Il m'a interrogé sur la possibilité de faire modifier mes instructions. Je lui ai dit que le télégramme de Votre Excellence ne m'ouvrait à cet égard aucune perspective.

Cependant, sur ses instances et sans avoir la certitude que le gouvernement turc renoncera à revendiquer la totalité du Sandjak, je n'ai pas cru devoir me refuser à poser à Votre Excellence la question suivante :

Si le gouvernement turc cédait sur le Djebel Akra, le gouvernement français pourrait-il accepter :

a. De renoncer au maintien du détachement symbolique après l'évacuation des troupes;

b. De fixer pour cette évacuation une date plus rapprochée, le gouvernement turc de son côté acceptant, en ce qui concerne les intérêts français au Sandjak, de racheter les entreprises françaises qui le désireraient à un prix jugé équitable; nous n'avons pas parlé de nos œuvres pour lesquelles il faut assurément des garanties;

c. D'envisager une formule plus souple ou plus vague en ce qui concerne l'ajustement juridique qu'exigera la situation qui se trouvera créée après notre départ.

M. Saraçoglu souhaiterait avoir une réponse demain.

Depuis quatre mois, j'ai à maintes reprises développé dans ma correspondance les raisons pour lesquelles un règlement rapide me semblait nécessaire. Ces raisons sont aujourd'hui plus fortes que jamais. Je sais que le général Weygand ne me démentira ... [1] pas si dès maintenant j'indique combien favorablement il a été impressionné par les entretiens qu'il a eus ici. Sans doute, l'évolution de la Turquie est-elle avant tout déterminée par la conscience que ce pays prend de ses véritables intérêts; il n'empêche que la définition

[1] **Lacune de déchiffrement.**

même de ces intérêts [1], il y a ici des courants contraires et que la partie n'est pas encore gagnée. Un règlement libéral de l'affaire du Sandjak aurait dans l'ensemble du pays un énorme retentissement, consoliderait les hommes qui se trouvent au pouvoir et contribuerait à ce propos à engager plus résolument la Turquie dans notre camp. J'ajoute que le désarroi qu'a laissé apparaître M. Saraçoglu me préoccupe, car il révèle des oppositions plus précises que je ne soupçonnais.

Ismet Inonu n'est pas Kemal Ataturk et il n'a pas la même force pour imposer sa volonté à la nation. Je n'ignore pas les oppositions auxquelles cette liquidation se heurte encore en Syrie et je me rends compte par la lecture de notre presse qu'il existe aussi des obstacles sur le plan de notre politique intérieure. Je devrais m'en tenir peut-être à l'exécution pure et simple de mes instructions et à l'enregistrement des réactions qu'elles provoquent. Je prie Votre Excellence de m'excuser si j'ai cru que mon devoir m'obligeait à dire toute ma pensée : les conséquences d'une fausse manœuvre à l'heure actuelle me paraissent incalculables, et je suis au contraire intimement convaincu qu'une solution rapide contribuera puissamment à assurer le succès de la politique que Votre Excellence poursuit dans l'Europe orientale et dans laquelle un rôle essentiel incombe à la Turquie.

Comme le prescrivait Votre Excellence, les diverses questions qui font actuellement l'objet de négociations n'ont été à aucun instant liées. Mais il vient un moment où les problèmes doivent être envisagés dans leur ensemble; en ce qui concerne notre politique turque, ce moment est venu.

8

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 544 à 546 [2]. Secret. Réservé. *Ankara, 2 mai 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, 1 h. 30.)

Le président de la République vient d'accorder au général Weygand [3] que j'accompagnais une longue audience, au cours de laquelle il a fait de très importantes déclarations dont rendra compte un télégramme ultérieur.

Après avoir passé en revue tous les problèmes de politique générale et de politique militaire qui sont actuellement posés et avoir pris sur chacun d'eux l'attitude la plus nette et, du point de vue de l'intérêt français, la plus ferme,

[1] *Sic* (le document que nous reproduisons n'est qu'une copie).
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Sur la visite de ce dernier à Ankara, voir ci-dessus le n° 7 (note); ci-après les nos 25, 37, 39, 110.

le Président a abordé la question du Sandjak en se défendant contre toute arrière-pensée qui tendrait à lier le règlement à la politique générale de son pays. Il a prié le général, à la demande de qui j'ai rédigé le présent télégramme, d'insister auprès du gouvernement français pour que l'affaire soit liquidée largement et nettement sans nouveaux délais. Il faut, a-t-il dit, extirper cette épine qui peut envenimer les rapports franco-turcs, car l'opinion de ce pays, qui attache à la solution de ce problème la plus grande importance, ne peut pas comprendre les raisons qui retiennent le gouvernement français.

« Je demande à la France cette marque de confiance. Notre politique est nette et claire. Nous ne mettons pas en doute vos promesses d'assistance. Vous pouvez compter sur nous. Le geste que je demande nous prouvera que tous les malentendus sont dissipés entre nous et que dorénavant nous marcherons la main dans la main ».

Le général, à qui M. Ismet Inonu exprimait le vœu qu'il ne quittât pas la Turquie avant que la décision ne fût prise, a donné au Président l'assurance que son émouvant appel serait immédiatement transmis au gouvernement français.

9

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 754 à 756. *Washington, 2 mai 1939, 20 h 7, 1 h. 40.*

(*Reçu :* le 3, 5 h. 30, 5 h. 13.)

Les journaux publient une déclaration qui leur a été faite hier par l'ambassadeur de Pologne à la connaissance et avec le consentement de son gouvernement.

Interrogé sur la nouvelle d'après laquelle la France et la Grande-Bretagne auraient suggéré à la Pologne de négocier avec l'Allemagne un « règlement raisonnable », le comte Potocki a répondu que si de telles suggestions avaient été faites, elles s'étaient trompées d'adresse puisque, au cours des cinq dernières années, la Pologne avait manifesté un désir constant de vivre en paix avec ses voisins occidentaux et avait encouru ainsi la critique des puissances dites démocratiques. La Pologne n'avait pas refusé de faire des concessions quand ses interlocuteurs avaient manifesté les mêmes dispositions, mais elle ne céderait à aucune pression et ne se laisserait pas intimider par une action unilatérale. Elle reconnaissait la prépondérance du caractère allemand à Dantzig, mais elle était décidée à ne pas renoncer à certains droits qu'elle possédait dans cette ville et qui n'étaient pas incompatibles avec les aspirations nationales ou culturelles de la population. Rappelant le mot du Grand

Frédéric, d'après lequel « quiconque contrôle la ville de Dantzig sera plus maître de la Pologne que le gouvernement polonais lui-même », le comte Potocki a manifesté la résolution de son gouvernement de maintenir les droits qu'il tient du traité de Versailles et dont la prise de Memel (1) a doublé pour lui l'importance. Il a annoncé que M. Beck formulerait le 5 mai prochain des contre-demandes.

« Si la Pologne, a poursuivi l'ambassadeur, comprend la valeur de ses alliances avec la Grande-Bretagne, la France et la Roumanie, elle s'est depuis longtemps rendu compte que, pour être respectée par les autres, elle doit compter seulement sur ses propres forces. Contrairement à d'autres nations, elle ne s'est jamais endormie dans le sentiment d'une fausse sécurité ».

« Vous entendez dire, a remarqué son interlocuteur, que la Pologne ne veut pas être une autre Tchécoslovaquie? ».

« Exactement », a répondu mon collègue, qui a d'ailleurs conclu en exprimant la conviction que la guerre n'était pas imminente.

10

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1187 (2). Réservé. *Berlin, 2 mai 1939* (3).

(*Reçu :* le 3, 12 h. 30.)

La délégation hongroise a quitté Berlin cet après-midi, rentrant à Budapest (4). Pendant leur séjour qui a duré quarante-huit heures, le comte Teleki et le comte Csaky ont eu des conversations avec le Führer, M. von Ribbentrop, le maréchal Goering et M. Rudolf Hess. Le communiqué officiel qui a été donné à la presse dans la soirée précise que ces divers entretiens ont permis aux hommes d'État allemands et hongrois de « passer en revue tous les problèmes intéressant actuellement les deux pays », et de constater l'« absolue conformité » de leurs points de vue réciproques en ce qui concerne la situation générale de l'Europe.

Des informations que j'ai pu recueillir à diverses sources, il résulte que les membres de la délégation hongroise ont fait preuve d'une très grande discrétion, tant sur le contenu de leurs conversations que sur la façon dont elles se

(1) Sur l'annexion de Memel au Reich au mois de mars précédent, voir, au tome XV de la présente série, les nos 106 (et note), 144.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par courrier en clair.

(4) Le 29 avril, le comte Teleki, président du Conseil hongrois, et M. Csaky, son ministre des Affaires étrangères, étaient arrivés à Berlin où ils avaient été reçus successivement par M. von Ribbentrop, le Führer, le maréchal Goering et M. Rudolf Hess. Ils devaient quitter Berlin le 2 mai, le communiqué publié à l'issue des entretiens affirmant « l'identité complète de vues des deux pays ».

sont déroulées. Ils ont paru néanmoins très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé par les principaux dirigeants allemands et par le Führer lui-même. J'ai, d'ailleurs, été frappé moi-même de l'extrême amabilité dont M. Hitler a fait preuve à l'égard de ses hôtes au cours de la cérémonie d'hier au Lustgarten.

Il semble, en effet, qu'aucune exigence ne leur ait été présentée, pas plus dans le domaine économique que sur le terrain politique; en particulier, l'on n'aurait même pas abordé avec eux la question de la possibilité d'une union douanière entre la Hongrie et le Reich. En ce qui concerne la Slovaquie, les ministres hongrois se sont bornés à reconnaître que cette question avait donné lieu à des discussions approfondies; mais ils ont soigneusement évité de donner des précisions quelconques.

Quant aux relations hungaro-roumaines, les dirigeants allemands sembleraient désireux de ne pas les voir s'envenimer, au moins pour le moment; ils auraient en effet conseillé à leurs interlocuteurs de faire preuve de modération à l'égard de Bucarest, de ne pas effaroucher les Roumains en leur présentant des revendications territoriales, et de se contenter de réclamer un traitement plus favorable pour les minorités magyares de Transylvanie.

Interrogés sur l'éventualité d'un accord hungaro-yougoslave, les membres de la délégation hongroise auraient répondu qu'il ne pouvait en être question actuellement, que le rapprochement entre les deux pays ne saurait être qu'une œuvre de longue haleine et qu'on risquerait de le compromettre en voulant le précipiter.

En ce qui concerne enfin les relations germano-polonaises, les interlocuteurs allemands des ministres hongrois auraient affiché un grand optimisme, affirmant que l'Allemagne obtiendrait bientôt satisfaction sans avoir besoin de tirer l'épée : la Pologne finira bien par se lasser, auraient-ils dit en substance, les mesures de mobilisation qu'elle a prises lui coûtent 30 millions par jour; elle ne pourra pas supporter longtemps une telle charge ; quant à la promesse d'assistance franco-britannique, elle ne jouera pas. Il n'y a donc pas à craindre un conflit généralisé; le Führer saura s'arranger pour l'éviter.

MM. Teleki et Csaky rentrent donc à Budapest beaucoup plus rassurés qu'ils n'en étaient partis. Si j'en crois mon collègue polonais, qui tient cette nouvelle de bonne source, l'amabilité des dirigeants du Reich et leur désir marqué de ne pas brusquer leurs interlocuteurs seraient dus pour partie à l'intervention pressante du gouvernement italien. Celui-ci, de plus en plus inquiet des progrès de la mainmise allemande sur la Hongrie, — mainmise que M. Lipski dit être « totale » — aurait, avant la venue des ministres hongrois, adressé à Berlin de vives représentations qui auraient incité le Führer à la prudence. C'est évidemment à Budapest que se heurtent le plus les influences allemande et italienne et M. Hitler, qui vient de proclamer une fois de plus que l'Axe était indestructible, a jugé préférable pour cette fois de ne pas pousser trop loin ses avantages. Telle est, sans doute, la raison pour laquelle la presse a fait montre dans ses commentaires d'une aussi grande discrétion.

11

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1181, 1182 (1). *Berlin, 2 mai 1939, 15 h. 40.*

Je tiens de l'un des représentants des pays intéressés qu'après le discours de M. Hitler au Reichstag (2), M. von Ribbentrop a convoqué individuellement les ministres de Norvège, de Danemark, de Suède, de Finlande, d'Esthonie et de Lettonie et leur a proposé la conclusion d'un pacte de non-agression.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich ayant spécifié que ce pacte serait établi sur la base d'une stricte égalité, les gouvernements intéressés inclineraient à accepter cette offre.

Il s'agit évidemment d'une riposte aux propositions de M. Roosevelt (3), dans le sens indiqué par le Führer dans sa réponse. Peut-être faut-il voir là également l'amorce d'une manœuvre destinée à intimider la Pologne, en même temps qu'un barrage contre l'action que pourraient exercer les puissances occidentales sur ces petits états en vue de s'assurer leur neutralité bienveillante.

Mon informateur a ajouté que M. von Ribbentrop lui avait marqué l'intention de faire la même proposition à d'autres pays; suivant ses renseignements, il ne s'agirait ni de la Hollande, ni de la Suisse, mais vraisemblablement de certains états balkaniques.

12

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1186 (4). *Berlin, 2 mai 1939* (5).

Comme le sait Votre Excellence, la Pologne entretient depuis longtemps des relations particulièrement amicales avec le Japon et Varsovie reçoit quelquefois de ce fait les confidences de Tokyo.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Prononcé le 28 avril : voir au tome XV de la présente série les nos 512 (et notes), 520; ci-après les nos 13, 17, 121, 213 annexe.
(3) Allusion au message adressé par ce dernier, dans la nuit du 14 au 15 avril, tant au Führer qu'au Duce : voir, au tome XV précité, le no 413 (note).
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par courrier en clair.

Mon collègue polonais m'a confié, lors de notre dernier entretien, que le gouvernement japonais, craignant de voir la France et la Grande-Bretagne étendre, dans leurs accords avec l'U.R.S.S., leur garantie à l'Extrême-Orient, avait demandé à Varsovie de s'entremettre à ce sujet auprès de Londres. J'ai dit à M. Lipski qu'à ma connaissance, il n'en était rien.

Étant donné la mission officieuse dont le gouvernement polonais a été chargé, peut-être Votre Excellence jugera-t-elle opportun de donner des précisions sur ce point à M. Noël. Il pourrait être intéressant de faire indiquer au gouvernement japonais qu'il n'a rien à craindre à cet égard, tout au moins aussi longtemps qu'il ne concluera pas lui-même une alliance militaire avec le Reich.

M. Lipski m'a dit que, suivant ses renseignements, le gouvernement allemand était récemment intervenu à Tokyo en vue d'obtenir la transformation du pacte antikomintern en une alliance militaire. Le Conseil privé, saisi de la question, ne se serait pas encore prononcé. Toutefois, parmi les ambassadeurs japonais d'Europe et d'Amérique, consultés à ce sujet, seuls ceux de Berlin et de Rome se seraient prononcés en faveur de la proposition allemande.

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1188 (1). Confidentiel. *Berlin, 2 mai 1939* (2).

Dans l'état d'alerte permanente où vit l'Europe depuis l'entrée des troupes allemandes à Prague, le discours qu'a prononcé le Führer le 28 avril (3) a pu paraître modéré, dans le fond comme dans la forme. Il n'a pas, en effet, entraîné d'aggravation immédiate de la situation internationale. Il ne contenait ni menace directe, ni revendications d'un caractère impératif. Si le Reich dénonçait unilatéralement deux des principaux accords conclus par l'Allemagne hitlérienne, il laissait, cependant, la porte ouverte à des négociations. Somme toute, rien dans les déclarations du Chancelier n'annonçait d'action imminente pouvant mettre la paix en danger.

Il s'en faut, cependant, de beaucoup que le discours de vendredi dernier puisse être considéré comme trahissant chez M. Hitler des dispositions plus raisonnables et plus conciliantes. Il indique, au contraire,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-après les nos 17, 121, 213 annexe.

nettement que le Führer s'enfonce de plus en plus dans la voie de l'impérialisme, que ses ambitions croissent avec le temps jusqu'à ne plus connaître de bornes, que le continent européen lui-même n'est plus à la mesure de son orgueil. Mais, en même temps, il montre que le Chancelier, habitué jusque-là à ne rencontrer aucune résistance, a, cette fois, conscience de l'obstacle et qu'avant de se résoudre à l'aborder de front, il cherche à en éprouver la solidité et qu'il va s'efforcer d'en disjoindre les pièces principales :

1° Plus clairement encore que le discours du 1er avril (1), le long exposé par lequel le Führer a répondu au message de M. Roosevelt (2) fait apparaître, en effet, les tendances impérialistes du IIIe Reich. Le principe ethnique qui avait si longtemps servi de camouflage est décidément relégué au second plan. On l'invoquera encore quand il pourra servir à la cause allemande. Dans tous les autres cas, on « *le jettera par dessus bord* », suivant l'expression même du Chancelier. La théorie de l'espace vital, que le Führer avait, le 1er avril, érigée en doctrine officielle de l'Allemagne hitlérienne et qui, par son élasticité, portait en elle le germe de tant d'abus, est elle-même, dépassée. C'est le principe historique qui est, désormais, mis en avant. Adolf Hitler passe son temps à changer de vérité première.

« Il n'y a, dans le cadre du grand Reich allemand d'aujourd'hui, a dit le Führer, dès le début de son discours, aucun territoire, qui, *depuis les temps les plus reculés, n'ait été uni avec lui ou n'ait été soumis à sa souveraineté.* Bien avant que l'Amérique ne fût découverte, ce Reich a existé, non seulement dans ses dimensions actuelles, mais encore bien au-delà, avec des territoires et des provinces perdus depuis lors ». On peut tenir pour certain que l'évocation de cette grandeur passée n'est pas, dans l'esprit d'Adolf Hitler, une pure réminiscence. C'est à fois un rêve et un programme. Le Führer a, d'ailleurs, revendiqué expressément pour le Reich l'héritage du Saint-Empire romain germanique, ainsi que l'héritage des Habsbourg « dont l'État, a-t-il dit, faisait, autrefois, partie de l'espace vital allemand ».

C'est là une conception singulièrement inquiétante pour les nations aujourd'hui encore indépendantes, qui ont, jadis, fait partie de l'Empire des Habsbourg, ou qui détiennent des territoires ayant appartenu à la double monarchie : Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Pologne. Pour ce qui est de l'Italie, il suffit de se rappeler que la moitié de son territoire a été englobée dans le Saint-Empire romain germanique, pour ne rien dire des provinces autrichiennes qui lui ont été attribuées en 1919;

2° Mais les visées de l'impérialisme hitlérien ne s'arrêtent pas à l'Europe. Le IIIe Reich veut être un empire mondial (*Weltreich*). L'idéal que l'on discerne de plus en plus clairement chez Adolf Hitler est d'édifier un empire analogue au Commonwealth britannique. Dans l'admiration et le respect dont le Führer a témoigné vendredi dernier pour l'immense œuvre impériale réalisée par

(1) Discours prononcé à Wilhelmshaven, à l'occasion du lancement du cuirassé *Von Tirpitz* : voir, au tome XV précité, le n° 236 (note).

(2) Adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer et au Duce : voir, au tome XV précité, le n° 413 (note).

l'Angleterre, il n'y avait pas seulement de la tactique. Il y avait de la sincérité en même temps que de l'envie et de la convoitise.

« Nous ne nous sentons en rien inférieurs aux Anglais », a dit le Führer. En d'autres termes, nous nous sentons capables de faire ce qu'ils ont fait et nous avons le droit au même titre qu'eux. « L'Allemagne, s'est écrié le Führer, a été, elle aussi, jadis un grand empire mondial. Elle a autrefois dominé le monde occidental »;

3° Dominer le continent européen, l'organiser à sa guise, en tracer à son gré les frontières, en aménager et en diriger suivant les besoins du peuple allemand l'activité économique, tel est, en effet, le but avoué de la politique hitlérienne. Les colonies, dont le Führer a répété qu'elles ne pourraient être un sujet de guerre, viendront par surcroît, et d'elles-mêmes. Il est clair que si l'Allemagne réalisait son programme continental, elle n'aurait plus qu'à se tailler, comme il lui plairait, un domaine colonial parmi les possessions d'autrui. Pour l'instant, c'est sur l'Europe centrale et orientale que le Reich entend asseoir sa domination. Peu lui importe que ces espaces soient habités par des peuples qui ne peuvent être comparés ni aux peuplades africaines ni aux tribus nomades du monde arabe. Insensible à ces nuances, l'Allemagne hitlérienne s'exaspère de se voir contester un droit, qui est reconnu ailleurs à l'Angleterre et à la France. C'est ce qu'exprime le Führer lorsqu'il prétend que l'Angleterre n'a pas plus le droit de s'occuper de la Bohême et de la Moravie que l'Allemagne de raison de s'occuper de la Palestine.

Établir son hégémonie en Europe pour dominer ensuite le monde, tel est manifestement l'objectif lointain que poursuit le IIIe Reich. C'est parce que la Grande-Bretagne entend empêcher la réalisation de ce plan d'hégémonie mondiale, que la politique européenne a, une fois de plus, revêtu la forme d'une rivalité entre le Reich et l'Angleterre, noyaux des deux blocs adverses actuellement en formation.

Le discours du 28 avril n'est, cependant, pas celui d'un homme qui a dès maintenant brûlé ses vaisseaux, qui a renoncé officiellement à tout espoir d'entente et qui est prêt à se ruer sur l'adversaire. En ce qui concerne les intentions prochaines du Reich, le Führer a, en effet, observé une réserve et une prudence qui contrastent avec les folles ambitions qu'il a laissé poindre.

Le Chancelier a, il est vrai, annoncé deux décisions, qui ne peuvent évidemment contribuer à améliorer la situation européenne. Il a dénoncé l'accord naval de juin 1935 avec la Grande-Bretagne et l'accord germano-polonais de janvier 1934. Cette double dénonciation a illustré, une fois de plus, le peu de valeur que le Reich accorde à sa propre signature.

Mais, sur ce point, l'étranger était déjà fixé. Pour le reste, les deux décisions prises par le gouvernement du Reich ne font guère qu'enregistrer un état de choses sur lequel aucune illusion n'était plus permise;

4° Pour ce qui est de *l'accord naval*, on pouvait en effet prévoir que, de toute façon, à mesure que sa marine de guerre aurait atteint, dans chaque catégorie de bâtiments, le plafond prévu, le Reich aurait cherché à s'affranchir des engagements contractés — et à l'abri desquels il avait pu, en toute tranquillité, procéder à la reconstruction de sa flotte.

Dès le mois de décembre 1938, l'amirauté allemande avait, d'ailleurs, faisant usage d'une faculté qu'elle s'était expressément réservée, réclamé en ce qui concerne la flottille sous-marine la parité avec la Grande-Bretagne (1). En outre, d'après des informations sérieuses, le Führer avait, dès le mois de janvier de cette année, prescrit de donner aux constructions de la marine de guerre la priorité sur tous les autres travaux. Après le discours du 1er avril, l'accord naval n'apparaissait plus que comme très précaire. Mais, après l'adoption par la Grande-Bretagne de la conscription obligatoire, le langage des fonctionnaires allemands ne permettait plus de douter qu'il ne fût définitivement condamné. En proclamant la caducité de ce traité, le Chancelier a donc implicitement reconnu que la menace qu'il tenait jusqu'ici suspendue au-dessus de l'Angleterre et grâce à laquelle il espérait freiner la politique britannique de réarmement et d'organisation de défense collective s'était avérée inopérante.

D'autre part, étant donné le rapport actuel des forces navales allemandes et anglaises (environ 1/5), l'importance et le rythme des constructions navales dans les deux pays, la dénonciation du traité de juin 1935 restera probablement pendant plusieurs années sans effet pratique.

Après avoir annoncé que l'accord anglo-allemand avait cessé d'exister, le Führer s'est, d'ailleurs, hâté d'ajouter qu'il n'entendait nullement se lancer dans une course aux armements avec l'Angleterre, que son plus cher désir était, au contraire, d'éviter une telle course et d'aboutir avec la Grande-Bretagne à un accord « clair et exempt d'équivoque »;

5° Cette offre, le Führer l'a renouvelée en des termes identiques à l'adresse de *la Pologne*.

L'argument dont il s'est servi pour justifier la dénonciation du pacte de 1934 n'est pas nouveau. Il n'est que l'exacte réédition de celui auquel il avait eu recours pour s'affranchir du traité de Locarno. Sur la garantie effective que constituait, pour la Pologne, la promesse allemande de non-agression, le gouvernement de Varsovie ne pouvait fonder de grands espoirs.

Ce n'est évidemment pas ce traité, pourtant « conclu à l'origine pour Dantzig », qui a empêché les Allemands de faire un coup de main sur la Ville libre comme ils l'avaient projeté pour le 1er avril, puis pour le 20 avril.

Il n'en reste pas moins que la dénonciation formelle de ce traité souligne la gravité de la tension germano-polonaise. Adolf Hitler, qui, le 20 février 1938, avait déclaré que « Dantzig avait cessé d'être un point névralgique pour l'Europe » (2), vient de proclamer que « Dantzig et le Corridor avec le « singulier tracé » que lui avait donné le traité de Versailles constituaient « *la blessure la plus profonde* » au flanc de l'Allemagne et posaient, pour le Reich « *le problème le plus douloureux* de tous ».

Plus inquiétants encore pour l'avenir des rapports germano-polonais est l'analogie que le Führer a établie entre la situation actuelle de la Pologne et celle de la Tchécoslovaquie en mai 1938. En repoussant l'offre magnanime et unique du Chancelier, en prêtant l'oreille aux agitateurs internationaux,

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, les nos 246, 277, 280.
(2) Voir, au tome VIII de la présente série, les nos 216 (et note), 219; au tome XV, le no 528.

en mobilisant alors qu'elle n'était nullement menacée, en acceptant la garantie anglaise et en revalorisant son alliance avec la France, la Pologne ne s'est-elle pas engagée sur la voie qui a été fatale à la Tchécoslovaquie? A travers les déclarations de vendredi dernier, on a senti passer le dépit et l'irritation dont le Führer est personnellement animé contre le gouvernement de Varsovie. En opposant un « non » catégorique aux prétentions allemandes, la Pologne n'a pas seulement empêché le Führer d'ajouter, pour son cinquantième anniversaire, le nom de Dantzig à la liste de ses victoires « sans coup férir ». Elle a donné le mauvais exemple. Jusque-là, en effet, tout allait à souhait. A la voix d'Adolf Hitler, toutes les résistances tombaient, comme les murs de Jéricho au son de la trompette. Le Chancelier et ses conseillers politiques et militaires en étaient arrivés à s'imaginer que jamais quelqu'un n'oserait refuser de se courber sous la volonté du Führer. « Le Führer peut faire ce qu'il veut, disait-on dans ces milieux. Il n'a que l'embarras du choix ». Aujourd'hui, ces calculs se trouvent dérangés; d'où l'exaspération du Chancelier contre la Pologne et son ressentiment contre ses alliés occidentaux, en particulier contre l'Angleterre.

« Je veux Dantzig et je l'aurai », a dit récemment le Führer au cours de son entretien avec M. Cinçar-Markovitch [1]. On ne peut douter que telle soit bien son intention. Mais si vive que soit sa colère contre Varsovie, le Chancelier conserve en face de l'obstacle tout son sang-froid. Il veut d'abord s'assurer que cet obstacle est réellement solide et qu'il ne peut être aplani par la séduction, la ruse ou la menace. Il veut également, avant de [se] relancer dans une aventure, en limiter aussi étroitement que possible les risques et les aléas.

C'est pourquoi il a laissé entendre à la Pologne qu'il était encore disposé à négocier, pourvu qu'un pareil règlement reposât sur « un engagement clair et également obligatoire pour les deux partis »;

6° Enfin, le Führer a fait, dans son discours, une troisième offre de négociation.

Il s'est déclaré prêt à donner à chacun des états mentionnés par le président des États-Unis dans son message du 15 avril [2], une assurance « du genre souhaité par M. Roosevelt, pourvu que ces assurances reposent sur la base d'une réciprocité absolue » et qu'elles fassent l'objet de la part des états intéressés d'une proposition acceptable.

Ainsi que je l'ai relaté dans un autre message, le gouvernement du Reich a estimé préférable de prendre lui-même les devants. Il aurait déjà proposé des pactes de non-agression à la Norvège, au Danemark, à la Suède, à la Finlande, à l'Esthonie et à la Lettonie et s'apprêterait à présenter de semblables suggestions à certains états balkaniques [3].

La contre-offensive diplomatique du IIIe Reich, d'ailleurs secondée par l'Italie, est donc en plein développement.

[1] Sur cet entretien, qui eut lieu lors de la récente visite du ministre yougoslave à Berlin, voir, au tome XV de la présente série, les nos 498 (note), 504.
[2] Sur ce message, voir au tome XV précité le no 413 (note).
[3] Voir ci-dessus le no 11.

C'est bien ce qu'indiquait déjà le discours du 28 avril. Les trois offres de négociations faites par le Führer montraient, en effet, qu'avant de songer à une nouvelle opération, qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles, le Reich estimait indispensable d'abandonner le terrain militaire pour revenir sur le plan de la propagande et de la diplomatie et de chercher à améliorer, sinon à renverser une situation internationale qui, après quelques semaines d'activité franco-britannique, avait pris une tournure nettement défavorable pour l'Allemagne.

En ce qui concerne les « coups de force », il est donc permis d'espérer un certain répit. L'opinion qui prévaut dans certains milieux berlinois touchant de près à l'armée est que l'idée d'une opération contre Dantzig est provisoirement abandonnée. C'est, d'ailleurs, ce que semble confirmer le langage tenu hier devant les étudiants de la Ville libre par le président du Sénat qui les a exhortés au calme et à la patience, ajoutant que si le retour de Dantzig au Reich apparaissait inéluctable, l'expansion allemande devait se diriger tout d'abord vers la Hongrie et la Roumanie.

Le repli de l'activité allemande du plan militaire sur le terrain diplomatique est manifestement un premier fruit de la fermeté polonaise, de la résolution manifestée par la France et la Grande-Bretagne, de l'effort militaire déployé par ces deux pays, de l'institution du service obligatoire en Angleterre, de la rapidité avec laquelle, sous l'impulsion de Londres et de Paris, s'est constitué en face de la menace allemande un front défensif.

Il s'agit donc maintenant pour l'Allemagne d'ébranler ce front, et, si possible, de le disjoindre;

7° Le point de départ de la contre-offensive des puissances de l'Axe a été le voyage de Venise de M. Cinçar-Markovitch [1], qui est venu ensuite à Berlin (25-27 avril).

Le but était manifestement d'attirer définitivement la *Yougoslavie* dans l'orbite de l'Axe, de la rapprocher de la Hongrie, de l'éloigner d'autant de la Roumanie, de faire sauter l'Entente balkanique et de jeter en Europe centrale les bases d'un ordre nouveau, conforme aux désirs de Rome et de Berlin.

Quant à la Yougoslavie, il semble que, tout en multipliant les marques de confiance et d'amitié à l'adresse de l'Allemagne et de l'Italie, elle ait cherché à se tenir à égale distance de Berlin comme de Rome et qu'elle soit parvenue à éviter tout geste qui eût pu la faire apparaître comme définitivement inféodée aux puissances autoritaires. A la veille de l'arrivée à Berlin de M. Cinçar-Markovitch, les journaux allemands annonçaient comme certaine et proche l'adhésion de la Yougoslavie au pacte antikomintern. Or, j'ai appris de bonne source que, si les Allemands avaient procédé, à cet égard, à quelques sondages, ils n'avaient, cependant, pas demandé nettement au ministre yougoslave ni d'adhérer au pacte antikomintern, ni de sortir de la Société des Nations, ni de quitter l'Entente balkanique. La visite de M. Cinçar-Markovitch aurait

[1] Sur le récent voyage du ministre yougoslave à Venise, voir, au tome XV précité, les nos 486 (et note), 498.

abouti à un projet de resserrement des relations économiques, mais, au point de vue politique, le résultat aurait été assez maigre.

Belgrade aurait bénéficié des rivalités qui se manifestent à l'intérieur de l'Axe, l'Italie voulant éviter que la Yougoslavie ne subisse l'influence allemande aussi profondément que la Hongrie. Ces divergences faciliteraient aux Yougoslaves le maintien d'une politique de neutralité.

La Hongrie paraît profiter, elle aussi, bien que dans une mesure moindre, des frictions à l'intérieur de l'Axe. Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères de Hongrie sont arrivés à Berlin le 27 et en sont repartis ce matin 2 mai [1]. La presse n'a donné sur cette visite que de vagues indications. Les ministres hongrois redoutaient, en venant à Berlin, de se voir placés en face de nouvelles exigences auxquelles il leur serait difficile de se dérober ouvertement. Mais ils auraient été agréablement surpris par la cordialité et la modération relatives de leurs hôtes. Il n'en reste pas moins que la Hongrie, placée à l'égard de l'Allemagne dans une situation stratégique des plus défavorables, ne dispose plus, depuis sa sortie de la Société des Nations et son adhésion au pacte antikomintern, que d'une liberté très relative en politique extérieure et qu'en cas de guerre, elle serait bon gré mal gré obligée de combattre aux côtés de l'Allemagne;

8° En revanche, les dirigeants du Reich seraient actuellement très mécontents de l'attitude de *la Bulgarie*, qui, à leur gré, marquerait trop de méfiance.

9° Pour ce qui est de *la Roumanie*, il est certain que l'accueil chaleureux réservé par Londres et Paris à M. Gafenco [2] a beaucoup déplu à Berlin;

10° Mais c'est *vers Moscou* que seraient dirigées avant tout les préoccupations des dirigeants hitlériens. De l'attitude qu'adoptera la Russie soviétique dépendrait, en effet, selon eux, l'efficacité du système de sécurité que la France et la Grande-Bretagne cherchent à édifier à l'Est. A Berlin, on fonde encore des espoirs sur le désintéressement final de la Russie. Il est curieux de noter, en tout cas, que, dans le discours du 28, comme dans ses dernières manifestations oratoires, le Chancelier s'est abstenu de toute attaque contre les Soviets. De divers côtés, il m'est revenu que le Führer attacherait personnellement la plus grande importance au rôle que la Russie accepterait ou refuserait de jouer dans le système défensif franco-anglais. Les conditions d'une action éventuelle contre la Pologne ou la Roumanie en seraient, en effet, totalement modifiées;

11° Quant à *la Pologne*, on n'est pas encore convaincu ici qu'elle soit décidée à une résistance à outrance. On espère encore l'obliger à céder. Mais sur quelles bases un arrangement à l'amiable germano-polonais pourrait-il être réalisé? A la proposition allemande, qu'elle jugeait inacceptable, la Pologne a, le 26 mars, répliqué par l'offre de pourparlers sur la question du

(1) Sur le voyage à Berlin des ministres hongrois, voir ci-dessus le n° 10.
(2) Sur la visite du ministre roumain dans ces deux capitales, voir, au tome XV précité, les nos 484 (et note), 505 (et note).

remplacement du commissaire de la Société des Nations à Dantzig et de faciliter, pour le transit, à travers le Corridor *(sic)* [1].

C'est cette réponse que l'Allemagne estime impertinente et « incompréhensible ». Depuis lors, cependant, si j'en crois mon collègue polonais, le point de vue du gouvernement de Varsovie n'a pas changé. On ne saurait, d'ailleurs, blâmer la Pologne de sa fermeté. Il y a un an, le Führer proclamait que la question de Dantzig était réglée à la satisfaction des deux parties; il rendait hommage à l'esprit de compréhension de Varsovie et il célébrait l'amitié germano-polonaise. Aujourd'hui, il déclare que la situation à Dantzig et dans le Corridor ne peut durer. Que le gouvernement de Varsovie se prête aujourd'hui à un arrangement, rien ne dit que, dans quelques mois, Berlin ne formulera pas de nouvelles exigences. Les précédents de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie qui, toutes les deux, ont été détruites, après avoir, dans une première phase, fait les plus larges concessions, justifient les pires appréhensions.

En tout cas, dans les circonstances actuelles, notre devoir impérieux est de nous tenir à ses côtés; la fermeté de l'attitude polonaise ne paraît pas d'ailleurs, devoir exclure toute conversation pour le cas où l'Allemagne ferait preuve d'esprit de conciliation. On ne saurait, il est vrai, se faire beaucoup d'illusions à ce sujet.

Dès cet après-midi, la presse berlinoise adopte, en effet, à l'égard de la Pologne, un ton très violent. C'est probablement le début d'une campagne qui deviendra de plus en plus véhémente et qui a pour but d'entretenir la Pologne et ses alliés dans un état d'inquiétude et de nervosité constantes. Nous devons nous attendre à ce que cette campagne s'accompagne, à plus ou moins longue échéance, de bruits alarmistes concernant des mesures militaires prises par le Reich, ou même qu'elle soit réellement renforcée par des mouvements de troupes. Il faut bien nous dire que nous ne sommes qu'au seuil de l'épreuve de force morale à laquelle le Reich va soumettre une fois de plus les puissances qui tentent de barrer la route à ses ambitions. Nous devons donc épargner soigneusement nos forces nerveuses pour le dernier quart d'heure, celui qui sera décisif.

Je suis convaincu, en effet, que le Führer hésitera beaucoup avant de prendre une initiative qui pourrait le mener à une guerre générale, à la fois par tempérament et par calcul. La longue série de victoires qu'il a remportées a fait naître en lui une sorte de mystique : celle du succès sans coup férir. Il sait que sa popularité repose, avant tout, sur le fait qu'il a, jusqu'ici, obtenu tout ce qu'il voulait sans effusion de sang. Mais, en même temps, il est certain que le Führer ne négligera rien pour donner à comprendre que lui et son peuple sont décidés à aller jusqu'au bout et à ne pas reculer devant le sacrifice suprême.

La meilleure façon de déjouer ces calculs est de continuer à donner au monde l'impression que, nous aussi, nous sommes résolus à aller jusqu'au

[1] Sur les propositions allemandes et les contre-propositions de Varsovie, voir, au tome XV de la présente série, les nos 169, 188, 199, 205, 247; ci-après le no 68.

bout et que nous acceptons par avance toutes les conséquences de notre attitude.

Il importerait également, à mon sens, d'enlever aux Allemands l'espoir de nous lasser à la longue, en nous obligeant sans cesse à des coûteuses mesures de mobilisation. En sept mois, nous avons dû procéder à deux mobilisations partielles. Nous n'avons certes pas à le regretter. Car, sans les mesures militaires que nous avons adoptées au mois de mars, l'Allemagne n'eût probablement pas contenu son désir de mettre la main sur Dantzig et d'accomplir un geste dont les conséquences eussent pu être fatales. Nous devons, au contraire, éveiller, outre-Rhin, le sentiment que nous nous installons, aussi commodément que possible, dans cet état intermédiaire entre la guerre et la paix dont M. Chamberlain a récemment parlé à la Chambre des Communes. En donnant, pour la durée de la période critique que nous traversons et qui peut se prolonger pendant des mois, un caractère permanent à certaines mesures adoptées pour renforcer nos effectifs, c'est-à-dire en prolongeant provisoirement la durée du service militaire, nous contribuerions, sans doute, efficacement à convaincre les Allemands qu'ils doivent abandonner tout espoir de surprendre notre vigilance ou de lasser notre constance.

14

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 246 à 256 (1). *Rabat, 2 mai 1939.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 303 et suivants (2).

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer le télégramme qu'Elle a reçu de notre ambassadeur à Rome à la date du 25 avril.

Les indications données par M. François-Poncet s'accordent, dans l'ensemble, aux propos tenus ouvertement par les officiers qui ont regagné récemment la zone voisine et par les *interventors* espagnols. Ceux-ci, en effet, déclarent que l'Espagne demandera sous peu des concessions substantielles au Maroc, qu'elle obtiendra d'autant plus facilement de nous que la pression exercée sera plus forte. Ils proclament, en outre, que Tanger doit revenir à l'Espagne ou qu'en tout cas, sa situation y doit devenir prépondérante.

Dans le même ordre d'idées, je crois devoir vous signaler qu'au cours d'un récent entretien, une personnalité espagnole importante s'est livrée à certaines considérations qui méritent d'autant plus de retenir notre attention qu'émanant d'un homme pondéré, averti et aussi francophile que peut l'être à l'heure

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du 28 avril, reproduits au tome XV de la présente série sous le no 510.

actuelle un Espagnol nationaliste convaincu; elles m'ont été faites alors que leur auteur revenait de Séville et avait eu connaissance des échanges de vues qui avaient eu lieu dans cette ville entre le général Franco et le haut-commissaire d'Espagne au Maroc, personnages avec lesquels il est en relations étroites.

Paraissant encore tout imprégné de l'impression profonde qu'il avait rapportée de son entrevue, mon interlocuteur m'a dit que pour le moment (il a répété deux fois ce mot en y insistant), l'Espagne n'avait pas pris d'engagement vis-à-vis des puissances de l'Axe et avait encore la possibilité de rester neutre.

Il m'a ensuite déclaré avec force que l'Espagne était de nouveau une grande nation possédant une « armée magnifique » d'un million d'hommes et victorieuse, malgré une résistance héroïque des milices républicaines. Mais, appauvrie par la guerre, elle n'a pas d'argent. Son devoir est donc d'utiliser son armée, sa seule richesse, pour pouvoir reprendre la place à laquelle elle a droit et surtout pour être en mesure, dans les quelques heures qui suivront l'ouverture des hostilités, de « faire entendre immédiatement sa voix, qui sera celle d'une grande puissance sur la faiblesse de laquelle on ne pourra plus spéculer comme en 1904 et 1912 ».

L'Espagne veut faire au Maroc, a-t-il ajouté, une politique de prestige et de force. En septembre dernier, elle avait redouté, si le conflit avait éclaté, l'envahissement du Maroc espagnol par nos troupes. Elle a donc procédé à un renforcement considérable de sa zone pour surexciter le moral de ses troupes et pour effacer dans l'esprit des tribus l'impression de panique qui s'était alors emparée d'elles. La conscience de sa force lui permettra, au moment opportun, d'avoir « son mot à dire ».

En outre, l'Espagne ne négligera pas d'exercer la pression nécessaire sur la Grande-Bretagne et maintiendra un corps de 20 à 25.000 hommes en face de Gibraltar pour « impressionner les Anglais ».

Sur une observation de ma part, mon interlocuteur a rétorqué que la présence de troupes italiennes dans la Péninsule où elles sont noyées dans les effectifs espagnols ne causait pas de soucis au général Franco. Mais, a-t-il ajouté, il n'en était pas de même de l'installation de l'aviation italienne dans l'île de Majorque d'où elle pourrait facilement bombarder les villes espagnoles, perspective qui impressionnait vivement ses compatriotes. Il m'a laissé entendre que les Italiens n'abandonneraient pas facilement cette île et que c'était là une menace redoutable qui risquait de peser sur les décisions du gouvernement espagnol.

Mon interlocuteur m'a signalé par ailleurs certains articles du journal *España* parus fin avril (que j'envoie par avion au Département) qui seraient, selon lui, inspirés par le gouvernement espagnol et dans lesquels il est écrit que les accords Jordana-Bérard [1], n'ayant pas été observés par la France, doivent être considérés comme caducs.

[1] Conclus le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 211.

D'autre part, mon interlocuteur m'a donné quelques indications intéressantes, accompagnées d'impressions personnelles, sur les relations financières entre l'Espagne et les deux puissances de l'Axe.

C'est ainsi que la dette espagnole à l'égard de l'Italie se monterait environ à trois milliards de pesetas, le gouvernement italien ayant fourni le matériel sans exiger en échange des paiements immédiats. Malgré cette attitude, qu'il qualifie de généreuse, du gouvernement de Rome, les Italiens, par suite de leur attitude arrogante, seraient moins bien vus que les Allemands.

Quant à la dette espagnole vis-à-vis de l'Allemagne, elle ne s'élèverait plus qu'à 300 millions de pesetas grâce à l'activité de la *Hisma*, office de compensation hispano-allemand, qui est en réalité un organisme exclusivement allemand étendant ses ramifications dans toute la Péninsule. Cet organisme, pour opérer le remboursement de cette dette, met le pays en coupe réglée en lui enlevant ses matières premières et même ses produits de première nécessité.

Le gouvernement espagnol, a continué mon interlocuteur, n'est pas actuellement en mesure de se débarrasser de la *Hisma* et d'accepter la création d'un office de compensation franco-espagnol qui pourrait servir de contrepoids à l'office allemand. Mais si un tel office était créé au sein duquel, sous le contrôle de l'État, les intérêts espagnols seraient défendus par les Espagnols eux-mêmes, le général Franco arriverait bien vite à s'apercevoir des conditions draconiennes qui lui sont faites par la *Hisma*. C'est, à son avis, par l'organisation des relations économiques franco-espagnoles que l'on pourra peu à peu remonter le courant, rétablir des rapports amicaux normaux entre la France et l'Espagne, et combattre la propagande italo-allemande qui s'est appliquée à propager en Espagne des sentiments de rancœur contre la France.

Telles sont les déclarations qui m'ont été faites. Il semble bien en résulter que, si la guerre devait éclater demain, l'Espagne exigerait sur-le-champ de sérieux avantages comme prix de sa neutralité. Mais, de toute façon, comme je l'ai déjà indiqué, la concentration importante dans la zone voisine des troupes espagnoles qui se trouvent massées en bordure de notre frontière nous obligerait à maintenir au Maroc des effectifs que nous aurions pu utiliser soit en France, soit sur d'autres points de l'Afrique du Nord.

Enfin, bien que mon interlocuteur ait semblé y attacher une importance relative, j'estime, pour ma part, que la présence en Espagne des troupes italiennes et de nombreux officiers italiens et allemands ne peut que mettre obstacle à un changement de la mentalité actuelle des Espagnols à notre égard, condition essentielle du rétablissement de bonnes relations entre les deux pays.

15

M. Léon Bérard, Sénateur des Basses-Pyrénées [1],
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [2]. *Sauveterre-de-Béarn, 2 mai 1939.*

Les accords de Burgos [3] ont donné lieu ces jours derniers à des difficultés et à des controverses [4]. Je considère qu'il m'est interdit d'en traiter publiquement et de proposer, là-dessus, dans la presse ou dans une tribune quelconque, une opinion ou un commentaire.

Je ne renoncerais au silence qu'autant que vous-même ou le gouvernement feriez appel à mon témoignage. C'est l'État français, partie contractante, qui est chargé d'assurer, par ses organes légaux, la pratique et l'exécution de ces accords. Plus que tout autre, je dois respecter la liberté d'interprétation et la liberté d'action du gouvernement. Si je me décide à vous adresser cette lettre, c'est uniquement afin d'y résumer, pour vous et pour M. le Président Édouard Daladier, les souvenirs et la pensée du négociateur. Je le fais dans le seul dessein de soutenir l'intérêt de l'État, en vous aidant, s'il est besoin, à rétablir la réalité des faits et la vérité des intentions.

L'objet de la mission que vous avez bien voulu me confier était beaucoup moins de négocier les conditions de la reconnaissance du gouvernement de Burgos que de régler des questions qui se posaient du fait de la guerre d'Espagne, entre nos voisins du Sud et nous et d'où ne manqueraient pas de dériver, si elles n'étaient pas résolues, à la fois des sujets de mésentente durable et des difficultés graves. Une préoccupation essentielle vous inspirait, que vous m'avez exprimée aussi clairement que possible dès nos premiers entretiens, dans la deuxième quinzaine de janvier 1939. Vous considériez, m'avez-vous dit, comme la chose du monde la plus probable, qu'il surgirait, dès le mois de mars ou le mois d'avril, des complications internationales telles que nous avions le plus pressant intérêt à ne rien négliger pour nous assurer au midi des frontières paisibles et maintenir libres nos voies vers l'Afrique du Nord. C'est là ce qui a défini, à mes propres yeux, le sens et le but de ma mission.

Dès la première entrevue avec M. le Général Jordana, celui-ci m'a fait, avec autant de courtoisie que de franchise, des déclarations dont je vous ai rendu compte. Il m'a représenté que nous avions à remonter, dans l'opinion espagnole, un très fort courant; que l'établissement de nos relations diplomatiques

(1) Ce dernier avait été envoyé par le gouvernement français comme émissaire officieux auprès du gouvernement de Burgos, et sa mission avait abouti le 25 février à la signature des accords Bérard-Jordana.

(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Allusion aux accords Bérard-Jordana, dont le texte est reproduit au tome XIV précité sous le n° 211.

(4) Sur ces difficultés, voir, au tome XV de la présente série, les n°s 11, 37, 38, 57 (note), 83, 172.

avec le gouvernement national devait être l'équivalent d'une *réconciliation;* que ce retour à des sentiments de confiance et d'amitié supposait un gage dont ses compatriotes apprécieraient justement la valeur : la restitution des biens espagnols transportés en France à l'occasion de la guerre. Le ministère des Affaires étrangères, répondant à mes demandes, n'a pas été moins net quant à l'indépendance et à la souveraineté de l'Espagne. Il m'a dit ce qu'il devait me répéter, sous d'autres formes, dans toute la suite de nos entretiens : quiconque prétendrait un droit sur une portion quelconque du territoire soumis à la souveraineté de l'Espagne déchaînerait par là-même une guerre plus terrible encore et que nous soutiendrions avec plus d'énergie que celle qui s'achève par notre triomphe. Il m'a dit, parlant du retrait des volontaires étrangers : la guerre terminée, chacun rentrera chez soi.

J'ai été frappé de l'importance capitale que le gouvernement espagnol attachait au retour des biens déposés en France. L'Espagne, m'a exposé le général Jordana, a été soumise à un pillage en règle; les choses que nous vous réclamons sont des choses volées. A ce moment, les premiers réfugiés de l'armée de Catalogne passaient la frontière française non seulement avec des armes, des camions, des automobiles, du matériel de guerre, mais chargés, en assez grand nombre, de bijoux et d'objets précieux que la plupart, vraisemblablement, ne détenaient pas en vertu d'un titre légitime d'acquisition. Qu'il s'agît de ces sortes de biens ou des archives et des dépôts des banques de Bilbao et de Santander, dirigés avec la flotte de pêche du nord-ouest de l'Espagne sur nos ports de l'Atlantique, j'avoue que l'idée ne me serait pas venue qu'il fût possible d'opposer à une revendication de cette nature une fin de non-recevoir. Je ne voyais pas comment le gouvernement de la République aurait pu, honnêtement, se maintenir en possession des dépouilles d'un pays avec lequel il prétendait d'ailleurs reprendre des relations de bon et sûr voisinage.

Cela étant rappelé, les accords ne sauraient donner lieu à aucune difficulté sérieuse d'interprétation quant à leur sens général et à leur portée. Ils ont été constatés par trois textes distincts mais inséparables et que réunit un lien très visible. Ces écrits constituent comme les trois chapitres d'une charte qui est l'instrument d'une seule et même convention. Le gouvernement espagnol semble l'avoir fort bien compris, qui a récemment communiqué à sa presse et à certains journaux français un texte d'un seul tenant.

C'est le chapitre I (d'ordre politique) qui nous livre l'esprit et la signification profonde des accords. Il y est dit qu'au résultat des entretiens de Burgos, il demeure acquis que les déclarations réitérées du général Franco et de son gouvernement expriment fidèlement les principes qui inspirent la politique extérieure du gouvernement espagnol. Ces déclarations ont été rappelées au cours de la négociation. (Elles visent notamment l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale de l'Espagne et la neutralité spontanément promise dans la crise internationale de septembre 1938) [1]. *En conséquence,*

[1] **Sur cette promesse de neutralité, voir au tome XI de la présente série, les nos 389, 428, 437, 445, 494, 508, 511, 518.**

porte le texte, les deux gouvernements se déclarent résolus à entretenir des relations amicales, à vivre en bon voisinage et à pratiquer au Maroc une politique de loyale et franche collaboration.

La plupart des règles qui gouvernent les conventions relèvent de la morale générale autant que du droit privé ou du droit international public. C'en est une, et la principale, que les conventions doivent être exécutées en bonne foi. Ce qui suppose une stricte réciprocité dans l'exécution aussi bien que dans l'adhésion donnée au contrat. Si nos voisins manquaient à l'obligation qu'ils ont contractée envers nous touchant le « bon voisinage » et la « collaboration », nous serions fondés à différer la restitution des biens, quelque caractère moral que nous ayons reconnu à l'engagement que nous avons souscrit de ce chef. Inversement, si nous nous dispensions sans droit de tenir nos engagements, l'Espagne pourrait s'exonérer des siens en ce qui touche les rapports de bon voisinage, par exemple en fermant sa frontière aux réfugiés qui seraient prêts à regagner leur pays. C'est là le rudiment en matière de droit contractuel. Et c'est assez dire que dans les relations d'état à état, l'exécution de bonne foi implique, comme la formation du contrat elle-même, une négociation où l'on s'efforce d'aplanir et de prévenir les difficultés. Qui pourrait raisonnablement s'en étonner, quand il s'agit d'une convention portant sur des biens aussi divers, aussitôt dispersés que ceux qui font l'objet de notre chapitre II et dont il n'est pas aisé de savoir, pour une grande partie, quels ils sont et par quelles mutations plus ou moins régulières ils se trouvent aux mains de leurs détenteurs actuels?

Au sujet de la partie des accords touchant à ces biens, il est à observer que, selon l'écrit, le gouvernement espagnol a d'abord posé et défini en termes généraux sa revendication. Il demande en somme, et très clairement, qu'un ensemble de biens mobiliers situés en France soient restitués à leurs *légitimes propriétaires :* État espagnol, corporations ou sociétés espagnoles, particuliers sujets espagnols. Les mots *légitimes propriétaires* suffisent à signifier qu'il s'agit de biens dont M. le Général Jordana m'avait parlé en termes particulièrement vigoureux et caractéristiques dans nos entretiens : biens *volés,* biens frauduleusement ou indûment transportés en France.

A cette demande, le gouvernement français répond aussitôt, d'après le texte, par un engagement. Engagement de satisfaire à une réclamation qui lui paraît juste en son principe par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir. Par cette formule, le négociateur a entendu réserver tous les cas faisant l'objet de litiges : ce que nos interlocuteurs espagnols ont d'ailleurs fort bien compris et admis. Et en même temps, il a voulu en présence d'une situation aussi complexe, comportant des espèces aussi variées et probablement aussi délicates, ménager à son gouvernement une marge de discussion et de négociation.

Ainsi, notre chapitre II des accords de Burgos s'ouvre par une revendication du gouvernement espagnol qui porte sur des objets soustraits à leurs *légitimes propriétaires.* Cette revendication est immédiatement suivie de l'engagement pris par le gouvernement français de faciliter par tous les moyens qui *relèvent de son pouvoir* la restitution de ces biens. Le gouvernement de la République pouvait-il accepter qu'on l'accusât de faire office de recéleur au moment même

où il venait nouer avec le gouvernement espagnol, pour la sécurité de notre frontière méridionale, des relations fondées sur les règles du bon voisinage et une loyale collaboration au Maroc? Tel est le sens de l'obligation que nous avons contractée quant aux biens espagnols situés en France.

Cet engagement une fois constaté, le texte du chapitre II se poursuit par une suite d'articles où le gouvernement espagnol « précise » et énumère les diverses catégories de biens dont il s'agit. Je ne songe pas à prétendre que cette énumération soit *en dehors* de la convention. Je dis, parce que c'est évident, qu'elle est l'œuvre propre du gouvernement espagnol, comme une assignation en justice est l'œuvre du demandeur, et qu'elle est placée, dans le texte, après les clauses où se trouve nettement défini l'engagement contracté par nous. Là, c'est le gouvernement espagnol qui parle.

J'ai appris que l'article 2 de ladite énumération avait donné lieu à de sérieuses difficultés à propos d'un matériel de guerre expédié par la Russie soviétique au gouvernement de Barcelone, et qui se serait trouvé en France sans que le destinataire en eût pris livraison ni acquitté le prix.

Là-dessus, j'éprouve un embarras qui tient à ce que je ne suis en possession ni du texte français ni du texte espagnol des accords tels que je les ai signés. Je n'ai sous les yeux qu'un document publié par certains journaux de Paris et qui est visiblement une version française d'un texte espagnol. Selon ce document, « le gouvernement espagnol précise qu'il s'agit principalement, entre autres, des biens suivants... 2° les armes et le matériel de guerre de toute classe appartenant au gouvernement ennemi *ou qui lui étaient destinés.* »

Sur le principe même de la restitution des armes et du matériel de guerre, j'avoue n'avoir éprouvé aucune hésitation Les biens de cette sorte ne peuvent appartenir qu'à un état. Le gouvernement du général Franco une fois reconnu par nous, ne devions-nous pas le tenir pour *légitime propriétaire* des armes et du matériel transportés en France et qui avaient appartenu au gouvernement républicain? Telle me paraît avoir été l'opinion suivie par le gouvernement français lorsqu'il a livré au gouvernement espagnol la flotte de guerre qui avait mouillé à Bizerte plusieurs jours après la signature des accords de Burgos.

Mais il ne me souvient aucunement des circonstances dans lesquelles les mots « ou qui lui étaient destinés » [1] ont été insérés dans l'écrit. Je ne me rappelle pas qu'ils aient fait l'objet d'observations particulières et que nous ayons, comme en beaucoup d'autres endroits, essayé, dans la discussion, d'éclaircir par des exemples l'hypothèse visée. Peut-être les souvenirs de MM. Charles Saint et Pierre Baraduc pourraient-ils suppléer aux miens.

Ce que j'affirme, c'est qu'il n'est jamais entré dans mon esprit que le gouvernement espagnol pût valablement invoquer ce membre de phrase pour réclamer un matériel de guerre qui n'a jamais été livré au gouvernement républicain

[1] **Se reporter au texte de la déclaration « sur les avoirs espagnols en France », où le gouvernement français s'engage à s'employer par tous les moyens en son pouvoir à assurer à l'Espagne le retour, entre autres choses, des armes et du matériel de guerre de toute catégorie « appartenant au gouvernement ennemi ou qui lui étaient destinés » (tome XIV précité, p. 373).**

d'Espagne, ni payé par lui. Nous nous sommes obligés à restituer ou faire restituer à leurs *légitimes propriétaires* des biens qui leur avaient été soustraits et qui se trouvaient en France. En toute bonne foi, c'est là le contenu de notre obligation. Il y a, en l'espèce, à tout le moins un doute très sérieux sur la personne même du légitime propriétaire, puisqu'il n'y a eu ni livraison ni paiement.

J'ajoute que si l'État russe a élevé, comme il m'est dit, une prétention sur ces objets non livrés ni payés, le cas est litigieux; et pour relever du droit international, le litige et la contestation n'en existent pas moins. D'où je conclus qu'aux termes exprès de nos accords, le gouvernement français n'avait ni le pouvoir ni le devoir d'ordonner la restitution.

Sur la question des *réfugiés*, je vous rappellerai qu'elle a été à plusieurs reprises débattue au cours des entretiens de Burgos. Le général Jordana m'a déclaré que le gouvernement espagnol reprendrait tous ses nationaux sauf à rechercher les crimes et délits dont certains d'entre eux se seraient rendus coupables, ceux-ci devant être d'ailleurs poursuivis et jugés selon les lois espagnoles antérieures au mouvement national du 18 juillet 1936. Je n'ai pas manqué de représenter au gouvernement de Burgos quelle charge assumait la France quant à l'entretien des sujets espagnols refoulés sur son territoire; je lui ai demandé de contribuer tout au moins pour une part, dès à présent, à cette dépense. Je me suis heurté à un refus dont j'ai senti qu'aucune insistance n'aurait raison. Le général Jordana et ses collaborateurs, les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, m'ont déclaré que c'était là une affaire dont il serait traité avec notre ambassadeur dans un esprit de conciliation, comme il est dit à la fin du chapitre II des accords.

Je n'ai pas cru qu'il fût sage ni raisonnablement possible de subordonner à ce problème le résultat même de la négociation. Vous m'aviez autorisé, M. le Président du Conseil et vous, au moment de ma deuxième mission, à dire au général Jordana que vous étiez décidés à proposer au Conseil des ministres la reconnaissance *de jure* du gouvernement de Burgos; et celui-ci savait que le cabinet de Londres avait pris la même résolution. Le vendredi 24 février, nous venions à peine de nous mettre d'accord sur les textes qui seraient signés le lendemain, lorsque nos interlocuteurs nous communiquèrent une dépêche de Paris annonçant que la Chambre des députés avait approuvé d'avance, à une forte majorité, la reconnaissance *de jure* du gouvernement du général Franco (interpellation Forcinal) [1]. Notre position en Espagne n'aurait certainement pas été fortifiée, si, cette reconnaissance par la France et par l'Angleterre étant acquise, notre négociation, après tout le bruit qui en avait été fait, n'avait abouti à aucun accord.

Je crois devoir vous signaler encore un certain nombre de points abordés ou d'observations faites au cours des entrevues de Burgos :

1° Je me suis efforcé d'obtenir des déclarations aussi nettes que possible touchant l'indépendance de l'Espagne après la guerre et sa neutralité totale

[1] Voir, au tome XIV précité le n° 210 annexe I (note). Se reporter également audit tome, n° 259.

dans le cas d'un conflit européen. C'est à cette occasion que des affirmations ont été produites, soit par M. le Général Jordana, soit par les hauts fonctionnaires qui ont participé à la rédaction des textes et dont je n'ai pas manqué de prendre acte. — Pourquoi, m'a-t-il été dit en substance, nous demanderiez-vous des engagements politiques particuliers, alors que nous n'en avons pas pris envers ceux qui nous ont donné leur appui dans la guerre? — Vous n'avez donc pas d'engagements envers eux? ai-je demandé. — Nous n'en avons pas;

2° A la fin de ma dernière entrevue avec M. le Général Jordana, je lui ai fait observer que l'opinion française tout entière se souciait fort de savoir si la politique extérieure de l'Espagne resterait pleinement indépendante de l' « axe Rome-Berlin ». Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu de la façon la plus expresse que, la guerre une fois terminée, l'Espagne se consacrerait à réparer ses ruines, à reconstituer ses forces et qu'elle ne se laisserait certainement entraîner dans aucune aventure internationale. Sur la demande que je lui ai faite, le général m'a dit que j'étais autorisé à faire état de cette déclaration auprès du gouvernement français;

3° De tout ce qui m'a été dit à Burgos par le général Jordana et par ses collaborateurs principaux, nous sommes fondés à déduire qu'à la date de nos accords, le gouvernement du général Franco n'était lié par aucun engagement d'ordre politique ou militaire envers l'Allemagne ou l'Italie. Mais, comme je vous l'ai écrit au cours de mon second voyage, j'ai eu le sentiment que ces deux puissances menaient en Espagne une action énergique et constante, dont un des buts principaux, bien facile à deviner, était d'obtenir des engagements de cette nature. J'en ai conclu — comme vous-même, comme M. le Président du Conseil — que c'était pour la France une *raison de plus* et une raison singulièrement impérieuse d'être présente par sa diplomatie auprès du nouvel État espagnol;

4° J'ai entendu dire que c'était une erreur ou une faute de n'avoir pas inséré dans les accords de Burgos des clauses concernant les questions d'ordre économique, et surtout celle des dommages subis par des Français en Espagne du fait de la guerre. J'observerai d'abord, sur ce dernier point, que notre position n'eût peut-être pas été là des plus faciles. Les hautes juridictions de notre pays ont en effet décidé que notre loi sur les dommages de guerre était une loi de « solidarité nationale » dont les Français seuls pouvaient invoquer le bénéfice; que les étrangers ne sauraient y prétendre qu'autant qu'un traité entre la France et leur pays leur en conférerait le droit par réciprocité. Certes, il nous était loisible de négocier une convention de ce genre avec l'Espagne. Nous l'avons tenté. Nos partenaires nous ont formellement déclaré que le gouvernement espagnol ne pouvait, dans la situation présente, alors qu'il n'avait pas envisagé lui-même, du point de vue national, le problème des dommages de guerre, accepter une conversation sur ce sujet. Leur réponse a été analogue quant aux créances commerciales des Français en Espagne : question que nous avions également abordée. Des pourparlers sur ces divers points, à supposer même — ce qui est contraire au fait — que le général Jordana eût consenti de s'y engager, eussent duré fort longtemps. Pouvions-

nous raisonnablement entamer des négociations multiples et d'une telle complexité avec un gouvernement que nous n'avions pas encore reconnu et qu'il était urgent de reconnaître? N'oublions pas au surplus que si le gouvernement anglais nous avait promis de ne pas reconnaître avant nous le gouvernement Franco, il souhaitait que la décision intervînt le plus tôt possible. Nos interlocuteurs espagnols en étaient parfaitement instruits. N'oublions pas davantage que la Chambre française n'a pas attendu de connaître le résultat des conversations de Burgos pour approuver la reconnaissance *de jure*. Elle a rendu son vote au moment même où, à Burgos, privés de toute communication directe et rapide avec Paris, nous mettions la dernière main au texte de nos accords, qui devaient être signés le lendemain. J'ai appris presque en même temps le vote de la Chambre et l'approbation donnée à notre texte par le général Franco à qui le général Jordana l'avait soumis dans une conversation téléphonique.

La vérité toute simple est que les accords de Burgos répondent à un dessein que je rappelle dès mes premières lignes, tel que je m'en étais pénétré par mes entrevues avec M. le Président du Conseil et avec vous. Nous avons voulu que l'établissement de relations diplomatiques entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol s'accompagnât d'un *rapprochement* entre l'Espagne et nous. Ce rapprochement, destiné à faciliter l'action de notre futur ambassadeur, nous paraissait nécessaire pour prévenir les effets, quant à la politique internationale de l'Espagne, de l'entente et de la collaboration qui s'étaient créées, dans la guerre, entre elle et les puissances de l'Axe. Nous avons pensé essentiellement à la sécurité de notre frontière du midi. Notre but a été d'éviter que l'Espagne ne fût entraînée à prendre envers nous une position hostile. Nous ne nous sommes pas dissimulés qu'il s'agissait là d'une œuvre délicate et qui ne s'accomplirait pas par un simple échange de signatures. Mais c'est bien l'œuvre que nous avons entendu entreprendre. Ce dessein a inspiré d'un bout à l'autre notre négociation de février 1939; et il explique du point de vue français, de la première à la dernière ligne, nos accords de Burgos.

P.S. — J'avais achevé d'écrire cette lettre lorsque j'ai pu relire le texte français authentique des accords de Burgos. Je n'y ai rien trouvé qui ne s'accordât avec les réflexions que je viens de vous soumettre.

Je vous suis extrêmement reconnaissant d'avoir bien voulu me faire parvenir le texte de vos récentes déclarations devant la commission des Affaires extérieures au sujet des affaires d'Espagne [1]. Votre démonstration est, à mon sens, d'une grande force. Et je vous remercie de tout cœur d'avoir si loyalement et si exactement caractérisé le rôle du négociateur.

[1] Le 19 avril, le Ministre avait commencé son audition devant la Commission en évoquant les rapports franco-espagnols et marqué son désir de voir heureusement et rapidement réglées toutes les questions pendantes entre les deux pays. Il avait rappelé « les renseignements satisfaisants » recueillis lors d'un récent entretien avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris et rendu hommage à l'activité du maréchal Pétain. (Le communiqué publié à l'issue de la réunion est reproduit par *le Temps* du 21 avril, p. 2.)

16

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 251 (1). *Varsovie, 2 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Par la volonté du chancelier Hitler, le pacte polono-allemand, conclu pour dix ans, à Berlin, le 26 janvier 1934, par M. Lipski et par M. von Neurath (2), est devenu caduc après cinq ans seulement d'application.

On se souvient des circonstances dans lesquelles avait été signé cet accord, que sa rupture prématurée n'empêchera pas de marquer dans l'histoire diplomatique de notre temps.

La Pologne de Pilsudski ne consentait pas à oublier que le système de Locarno avait créé, à ses dépens, une discrimination entre les frontières occidentales et les frontières orientales de l'Allemagne; elle ne s'était jamais résignée à cette différenciation dangereuse pour sa sécurité. Aux rancœurs qu'elle en avait conçues envers la France et l'Angleterre, auxquelles elle reprochait de l'avoir, par avance, abandonnée aux convoitises d'une Allemagne qui ne négligeait rien pour reconstituer clandestinement ses forces, s'ajoutaient depuis peu le mécontentement et l'inquiétude qu'avait fait naître à Varsovie le projet de pacte à Quatre. Cette tentative d'établissement en Europe d'un « directoire des grandes puissances », déjà insupportable par elle-même aux yeux de la nation polonaise qui prenait conscience de ses forces nouvelles et ne se refusait à aucune ambition, était apparue d'autant plus menaçante au maréchal Pilsudski que le premier projet de pacte rédigé par M. Mussolini ouvrait nettement la voie à une révision des frontières orientales de l'Allemagne. On l'avait interprété, à Varsovie, comme une entreprise destinée à orienter les convoitises allemandes vers la Pologne, pour les détourner de l'Ouest et, plus encore, du Sud et de l'Autriche. Dans le même temps, des incidents se produisaient aux frontières polono-allemandes et le IIIe Reich, né d'hier et fort peu assuré de son avenir, soupçonnait, non sans quelque raison (3), la Pologne de méditer contre lui une guerre préventive.

Le maréchal Pilsudski pensa qu'il agirait sagement en tirant parti des craintes d'un régime encore mal assuré; il chargea M. Wysocki, alors ambassadeur à Berlin, de faire des ouvertures à M. Hitler en vue de l'établissement de « relations de bon voisinage » entre la Pologne et l'Allemagne. Le Führer s'y prêta

(1) Cette dépêche est également adressée au cabinet du Ministre sous le nº 40. Elle est en partie reproduite au *Livre jaune* sous le nº 116 (nous indiquerons au fur et à mesure les passages qui ne figurent pas dans cette publication).

(2) Sur cet accord, voir, au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

(3) Les mots " Non sans quelque raison " n'ont pas été reproduits dans le *Livre jaune*.

sans hésiter. Un communiqué officiel, en date du 3 mai 1933, marqua, à la suite de cette conversation, la première étape de la nouvelle politique (1). Au cours des mois suivants, les pourparlers se poursuivirent, sans grande hâte, entre le successeur de M. Wysocki, M. Lipski, et le gouvernement allemand. Finalement, le maréchal Pilsudski — et il le confia à M. Laroche — par crainte de voir la France et l'Allemagne aboutir à une entente sur la question du désarmement (2), prit le parti d'en hâter le dénouement : le 26 janvier 1934, la Pologne et le Reich se déclaraient d'accord pour ouvrir une « nouvelle période dans les relations franco-allemandes » (3) et régler « par la voie d'accords directs », les difficultés qui les opposeraient, afin d'arriver à entretenir des « rapports de bon voisinage » et, suivant les principes du pacte de Paris du 27 avril 1928 (4), en évitant, dans tous les cas, un « recours à la force ».

Ainsi, la Pologne avait satisfait à son souci de prestige, en prouvant à l'Europe qu'elle était capable de pratiquer une politique « indépendante » et que, diplomatiquement, elle se suffisait à elle-même; tout en se déclarant résolue à conserver son alliance avec la France, dont le maintien avait, d'ailleurs, été réservé, grâce à une formule générale, par le pacte de Berlin, elle n'avait pas été fâchée de nous montrer qu'elle n'avait plus besoin de se soumettre à la tutelle de ses aînées et de venger ainsi ses griefs remontant à l'époque de Locarno (5). A un point de vue plus pratique, Pilsudski avait vu, dans cet accord, un moyen de « gagner du temps » : il était convaincu que, tôt ou tard, une guerre serait inévitable entre la Pologne et l'Allemagne; il en attendait, d'ailleurs, la possibilité pour la Pologne de liquider la question de Dantzig et du Corridor en annexant et la Ville libre et la Prusse orientale (6), mais il mesurait l'effort considérable qui s'imposait à son pays, et le temps qui lui serait nécessaire pour devenir réellement une grande puissance; pour le présent, il redoutait, sans doute, l'U.R.S.S. plus que l'Allemagne; il jugeait, en tout cas, opportun de se mettre, pour un temps, à l'abri de toute surprise à l'Ouest.

De son côté, le nouveau maître de l'Allemagne avait saisi, avec empressement, les avances qui lui avaient été faites par le maréchal Pilsudski : l'heure n'était pas venue pour lui des aventures et des conquêtes; il connaissait sa faiblesse et celle de son pays; jugeant ses voisins d'après lui-même, il les soupçonnait déjà d'encercler le IIIe Reich et de se préparer à une guerre préventive pour détruire son œuvre naissante sans lui laisser le temps de mettre en application le programme exposé dans *Mein Kampf*. De même que Pie XI, avec le Concordat (7), Pilsudski en lui offrant un accord lui procurait,

(1) Voir, au tome III de la première série, le n° 238 (et notes).
(2) Le passage : « et il le confia... sur les questions du désarmement » n'a pas été reproduit dans le *Livre jaune*.
(3) Lire en fait : polono-allemandes.
(4) Erreur : lire 27 août 1928.
(5) La fin de cette phrase, à partir de : « elle n'avait pas été fâchée... », n'a pas été publiée par le *Livre jaune*.
(6) *Idem* pour le passage : « Il en attendait... et la Prusse orientale ».
(7) Le début de la phrase : « De même que Pie XI, avec le Concordat » est absent du *Livre jaune*.

en quelque sorte, les « lettres de créance » dont il avait besoin vis-à-vis de l'Europe pour prendre le temps d'assurer son autorité.

Dès la publication de l'accord polono-allemand, il était apparu, du reste, aux esprits avisés que l'Allemagne, en ayant plus besoin, y gagnerait davantage que la Pologne.

Le système était, en tout cas, basé, dès l'origine, sur une équivoque et le pacte ne fut jamais qu'un pacte de mauvaise foi [1]. En le signant, le Reich n'avait pas songé, un seul instant, qu'il impliquât pour lui la moindre renonciation à remettre la main sur Dantzig, à effacer de la carte le Corridor, à récupérer ses anciennes frontières. M. Hitler n'avait vu là qu'un moyen commode d'apaiser, en des heures difficiles, l'hostilité des Polonais. Comme tous ses compatriotes, il n'en gardait pas moins, envers ceux-ci, avec ses arrière-pensées de revanche, ses préjugés, son hostilité et son mépris [2].

Pilsudski, pour sa part, semble bien ne s'être fait aucune illusion sur la nature, ni sur la valeur des engagements que l'Allemagne avait accepté de prendre vis-à-vis de son pays. Des propos tenus par lui à certains de ses collaborateurs et aux chefs de l'armée, pendant les derniers mois de sa vie, le prouvent clairement. S'il s'est trompé à cet égard, ce fut uniquement, semble-t-il, sur le temps qu'il faudrait à la nouvelle Allemagne pour reconstituer ses forces militaires et redevenir un danger redoutable pour toute l'Europe.

Le colonel Beck paraît, par contre, avoir eu de l'accord de 1934 et de ses conséquences possibles, une conception beaucoup moins prudente et beaucoup plus éloignée des réalités. Ainsi s'expliquent la plupart des erreurs de sa politique. Séduit — et il l'est demeuré jusqu'à une date toute récente — par le chancelier Hitler, par ses principaux lieutenants, par les méthodes du IIIe Reich et par ses succès, convaincu que l'avenir appartenait aux régimes autoritaires, tandis que les puissances occidentales, la France avant tout, étaient vouées à une irrémédiable décadence, persuadé que ni notre pays, ni, et encore moins, l'Angleterre, ne seraient plus capables de rétablir, à leur profit, l'équilibre européen et qu'elles laisseraient tout faire à l'Allemagne, M. Beck avait incontestablement misé sur la carte allemande. Il était, par ailleurs, convaincu que la Pologne pouvait s'entendre avec le IIIe Reich, parce que le chancelier Hitler était un Autrichien et non un de ces Prussiens, un de ces Junkers pour qui le Polonais était l'ennemi traditionnel. Persuadé que le chancelier Hitler avait sérieusement renoncé, pour le présent tout au moins, à agir en direction de l'Est, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a fait de l'accord de 1934 — qui, pour Pilsudski, n'était, selon toute vraisemblance, qu'un moyen de règlement provisoire des relations polono-allemandes —, un instrument de politique générale, il n'a rien négligé de ce qui dépendait de lui pour faciliter à l'Allemagne sa marche vers le Sud et le Sud-est, pour lui permettre de mettre la main sur l'Autriche et de disloquer la Tchécoslovaquie. Il s'imaginait, du reste, et me l'a dit bien souvent, que, ce faisant, M. Hitler serait absorbé pendant très longtemps par les difficultés

(1) Même remarque pour : « Et le pacte... de mauvaise foi ».
(2) Même remarque pour « Et son mépris ».

qui ne manqueraient pas de naître de ses succès mêmes, et que ce serait ainsi tout bénéfice pour la Pologne.

Les faits en ont décidé autrement. La diplomatie de M. Beck a rendu à l'Allemagne des services considérables qui ont fait supposer souvent l'existence de pactes secrets entre Varsovie et Berlin. Elle lui a apporté, dans une sorte de « communauté de travail », comme diraient les Allemands, un appui précieux et constant dans sa lutte contre la Société des Nations, contre les principes de la sécurité collective, contre la Petite Entente et la Tchécoslovaquie (1). Mais les événements ont évolué beaucoup plus vite que ne le pensait M. Beck et ils ont dépassé ses prévisions. Si l'Anschluss a entraîné pour le Reich de grosses difficultés, celles-ci n'ont pas détourné un seul jour le chancelier Hitler de ses amples desseins. Le rythme de ses entreprises et de ses succès n'a cessé de se précipiter. Au lieu de donner naissance, comme M. Beck l'avait cru, à un État tchèque et à un État slovaque qui eussent été contraints, l'un et l'autre, de se placer dans le sillage de la Pologne (2), l'effondrement de la Tchécoslovaquie a permis aux armées du Reich de se porter aux pieds des Carpathes, le long de la frontière polonaise, et la Pologne n'a pu enregistrer, comme compensation à ce formidable renforcement du Reich, que l'annexion du territoire de Teschen — « victoire » sans gloire parce que sans péril —, point de départ de difficultés multiples, qui avait soulevé son isolement international et accru la méfiance qu'elle inspirait (3). L'annexion de Memel (4) a accentué l'encerclement de la Pologne. C'est alors que M. Hitler a pensé que l'heure était venue de se tourner du côté de celle-ci, et sans doute a-t-il trouvé tout naturel de faire signifier, le 21 mars, à M. Lipski, par M. von Ribbentrop, que le Reich entendait annexer Dantzig et obtenir le droit d'établir, à travers le Corridor, une autostrade dotée de l'exterritorialité (5).

Ce jour-là les yeux se sont ouverts à Varsovie et l'équivoque qui était à la base de l'accord de 1934 est apparue à tous. Ainsi l'Allemagne n'avait pas changé! Le IIIe Reich était aussi hostile à la Pologne que l'Allemagne de Bismarck et des Hohenzollern! Le répit sur lequel on comptait pour achever d'organiser le pays et de l'équiper avait pris fin! Il fallait être prêt à en découdre et demain peut-être, sous peine d'abdiquer, car les Polonais ne se laisseraient pas prendre dans l'engrenage des conversations, ils ne s'engageraient pas dans la voie qui conduit à la vassalité! Très vite, en présence du danger brusquement apparu, la Pologne, d'ailleurs, s'est ressaisie; si elle devait se battre avec ceux qui, après tout, n'avaient jamais cessé d'être ses ennemis héréditaires, elle se battrait — et elle l'emporterait, comme jadis, à Grünwald.

A partir de ce moment, l'accord de 1934 avait perdu toute sa vertu. Si juridiquement, il demeurait intact, il ne correspondait plus désormais à la

(1) Tout le passage commençant à : « Le colonel Beck paraît, par contre, avoir eu de l'accord de 1934 » et s'achevant ici n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

(2) Le début de cette phrase : « Au lieu de donner naissance... dans le sillage de la Pologne » n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

(3) *Idem* pour le passage : « victoire sans gloire parce que sans péril... la méfiance qu'elle inspirait ».

(4) Sur cette annexion, voir, au tome XV de la présente série, les nos 106 (et note), 144.

(5) Voir, au tome XV précité, les nos 169, 188, 199, 205, 247; ci-après le no 68.

réalité politique. Quand la Grande-Bretagne a offert sa garantie à la Pologne et qu'à Londres, M. Beck a conclu avec M. Chamberlain un accord d'assistance mutuelle (1), le gouvernement polonais a bien pu affirmer que, dans sa pensée, rien n'était changé aux rapports polono-allemands, que l'accord de Berlin demeurait en vigueur et que la Pologne s'était bornée à contracter, du côté de Londres, une contre-assistance, rendue nécessaire par les circonstances récentes; l'ère ouverte en 1934 était close. En le constatant, dans son discours du 28 avril (2), le chancelier Hitler n'a fait, il faut bien le reconnaître, que proclamer une vérité de fait (3).

Au surplus, pour l'Allemagne, l'accord de 1934 ne se justifiait plus et ne pouvait survivre à certaines des causes qui l'avaient fait accepter par elle : dès lors que le Chancelier avait atteint ses premiers buts, annexé l'Autriche, la Bohême, la Moravie, Memel, il lui parut tout naturel de régler aussi la question de Dantzig. On le sait indigné contre la Pologne et contre M. Beck. Sans doute, est-il sincère dans son étrange psychologie, et il ne doit pas parvenir à comprendre la résistance et l'obstination de ces Polonais qui ne s'empressent pas de reconnaître la bonne volonté dont il a témoigné en ne leur réclamant pas toutes ces terres, situées dans « l'espace vital du peuple allemand » : le Corridor, Torun, Poznan, la haute Silésie, Bohumin... et, en se contentant, pour l'instant, d'une autostrade exterritoriale!

M. Beck n'est guère moins irrité. Il sent qu'il a été trompé. L'accord de 1934 était toujours présenté par ses admirateurs comme sa grande œuvre, et il appartient au passé. Le dépit qu'il en éprouve facilite l'adaptation que lui imposent les circonstances. Le mouvement d'opinion qui, depuis l'occupation de la Bohême, l'annexion de Memel et la révélation des exigences allemandes à l'égard de la Pologne, a dressé tous les Polonais contre le Reich aurait pu le balayer, en dépit du succès inattendu que lui valut la coïncidence fortuite entre un voyage à Londres prévu depuis plusieurs mois, et l'offre à la Pologne de la garantie britannique. Il s'est laissé porter par le courant en pratiquant une politique de résistance que sa connaissance du caractère allemand suffirait, d'ailleurs, à lui dicter; il se montre d'accord avec les chefs de l'armée, avec le président de la République, dont les défiances envers l'Allemagne n'avaient jamais disparu, avec le général Slawoj-Skladkowski, président du Conseil, germanophobe ardent et qui dans ces dernières années rongeait son frein, par respect pour la « volonté » du Maréchal, incarnée, pensait-on, en M. Beck, avec des membres du gouvernement animés des mêmes sentiments comme M. Kosciałkowski et M. Poniatowski. Dans le même temps, il est apparu à M. Beck que l'Allemagne n'était, sans doute, pas aussi forte qu'il l'avait pensé, que sa force militaire avait été surfaite, que sa situation économique est déplorable, le moral des Allemands fort mauvais. Son voyage en Angleterre, ce qu'il apprend chaque jour de la France l'ont éclairé à d'autres

(1) Lors du voyage du ministre polonais dans la capitale britannique : voir au tome XV précité les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(2) Sur ce discours, voir, au tome XV précité, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus le no 13; ci-après les nos 17, 121, 213 annexe.

(3) Le passage : « Quand la Grande-Bretagne a offert sa garantie... » et qui s'achève ici n'est pas reproduit au *Livre jaune*.

points de vue : l'effort des démocraties occidentales, leur résolution, leur calme peuvent le surprendre; elles ne laissent pas de lui en imposer.

Dans son entourage, on s'exprime maintenant avec violence contre l'Allemagne et le premier de ses collaborateurs, le comte Szembek, me disait hier : une entente était possible avec le IIIe Reich, mais le IIIe Reich n'existe plus; les éléments modérés ont tous été plus ou moins écartés dans ces derniers temps; M. Schacht et M. von Neurath ont été pratiquement éliminés; l'influence du maréchal Goering est en baisse; les maîtres de l'Allemagne sont maintenant les survivants du clan Roehm; les Hess, les Himmler, les Frick, les Rosenberg avec lesquels aucune entente n'est possible et qui ne s'inclineront que devant la force. C'est le IVe Reich auquel il faut faire comprendre qu'avec ou sans guerre, il n'ira pas plus avant.

Est-ce à dire qu'il faille s'attendre à une agression prochaine de la Pologne par l'Allemagne? et que, forcé, comme après le 21 mars 1938 (1) auquel il a fait de nouveau allusion dans son dernier discours, de marquer un temps d'arrêt, M. Hitler se prépare à une réplique prochaine et foudroyante? Il est permis d'en douter. La Pologne n'est pas la faible Tchécoslovaquie et l'Europe d'aujourd'hui n'est plus l'Europe de l'été dernier.

Peut-être, le chancelier Hitler va-t-il, en présence de l'attitude très ferme de la Pologne, chercher ailleurs un point de moindre résistance : la Lithuanie, la Hongrie, la Roumanie, et se détourner pour un temps de la Pologne, en attendant qu'un fléchissement dans la résolution des Polonais, une certaine lassitude de la part des autres adversaires rituels du Reich ou quelque fissure dans leur groupement lui fournissent une occasion plus favorable. Mais ce qu'on sait du caractère du chancelier allemand laisse supposer qu'en tout cas, il nourrira désormais dans son cœur une amère rancune contre la Pologne et que, s'il la jugeait un jour moins assurée des appuis qui, pour l'instant, ne lui feraient pas défaut, il essayerait, tôt ou tard, d'en tirer vengeance (2).

(1) Lire en fait : mai. Il est fait ici allusion à la crise germano-tchécoslovaque ouverte le 20 mai 1938.

(2) Le long passage débutant à : « M. Beck n'est guère moins irrité. Il sent qu'il a été trompé » et s'achevant ici ne figure pas au *Livre jaune*.

17

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 376 (1). *Berlin, 2 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

Dans le discours du 28 avril (2), le passage où le Führer a traité des rapports germano-britanniques est, sans contredit, le plus adroit. On y trouve les caractéristiques mêmes de la manœuvre diplomatique hitlérienne, mélange habilement dosé de flatterie et de brutalité, de refus et de promesse, de ruse et de franchise. En fin de compte, le Chancelier a dénoncé l'accord naval mais, dans le même temps, il a laissé entrevoir la possibilité de nouvelles négociations. C'est ce qu'on appelle fermer la porte avec fracas tout en entrebâillant la fenêtre.

Sans doute la politique anglaise, déjà éclairée par l'expérience de Munich, percera-t-elle à jour cette manœuvre et, si elle acceptait de s'y prêter, ne le ferait-elle qu'avec la prudence nécessaire pour ne pas en être victime. Mais il n'est pas sans intérêt d'étudier les arguments allemands, et de rechercher les arrière-pensées qu'ils recouvrent, ne serait-ce que pour mettre en garde, à l'occasion, nos alliés contre la tentation d'aller reconnaître de trop près le fond du piège.

*
* *

Afin de justifier son attitude à l'égard de l'Angleterre et de préciser sa politique à son endroit, M. Hitler a, dans le discours et le mémorandum qui l'a accompagné (*), invoqué les arguments suivants :

1º Tout d'abord, l'argument sentimental. L'orateur a affirmé sa volonté de toujours établir des rapports bons, sinon cordiaux, entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il a rappelé les pages de *Mein Kampf* à ce sujet, rendu hommage à l'œuvre de l'Empire britannique et témoigné pour elle de son admiration sincère. L'accord naval de 1935 aurait été le gage spontané de cette volonté et de cette admiration;

(1) Extraite des archives de l'ambassade

(2) Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nºs 512 (et notes), 520; ci-dessus le nº 13; ci-après les nºs 121, 213 annexe.

(*) *Note du document :* Le mémorandum allemand au gouvernement britannique a été remis par le chargé d'affaires du Reich au Foreign Office le 28 avril à midi, c'est-à-dire au moment où le Führer commençait à parler à Berlin. [Voir, au tome XV précité, le nº 521].

2° M. Hitler s'est proclamé trompé par la politique anglaise et déçu dans ses espoirs d'amitié avec Londres. Cependant, au lendemain de la conférence de Munich, la déclaration anglo-allemande du 30 septembre 1938 (1) était venue confirmer l'esprit de l'accord naval et en élargir la portée, les deux peuples s'engageant à ne jamais faire à nouveau la guerre l'un contre l'autre. Or, selon les termes du mémorandum, au moment même où le gouvernement allemand conformait sa politique à cette déclaration et s'abstenait en toutes circonstances d'empiéter sur la sphère des intérêts britanniques, il a dû « constater avec regret que le gouvernement anglais s'éloignait toujours davantage de la ligne d'une politique correspondante à l'égard de l'Allemagne ». A Londres, on semble aujourd'hui admettre « la conception que la Grande-Bretagne, quelle que soit la partie de l'Europe où le Reich pourrait être engagé dans un conflit armé, devrait, en tout état de cause, prendre position contre l'Allemagne, même dans le cas où aucun intérêt britannique ne serait touché par un tel conflit ». La guerre contre l'Allemagne serait devenue ainsi « un problème principal » de la politique extérieure anglaise;

3° Par sa politique d'encerclement, le gouvernement britannique a « unilatéralement » privé de ses bases l'accord naval de 1935. Le gouvernement allemand considère donc cet accord comme caduc ainsi que les dispositions de l'avenant du 17 juillet 1937 (2) concernant les échanges d'information entre les deux pays. Seules demeurent en vigueur les stipulations « qualitatives » de 1937;

4° Toutefois, « au cas où le gouvernement anglais attacherait de la valeur à entrer à nouveau en négociations avec l'Allemagne sur les problèmes en question », le gouvernement allemand se déclare disposé à se prêter à de telles négociations. Il se féliciterait « qu'il s'avérât possible de parvenir, sur des bases stables, à une entente claire et nette ».

*
* *

Le raisonnement, ainsi articulé, a pu faire, dans une certaine mesure, impression sur la masse allemande. Il ne résiste pas à un examen rigoureux.

Même en ce qui concerne l'argument sentimental, l'appel à la parenté raciale des deux peuples, il faut bien voir tout le calcul tactique qu'il comporte et qu'il a toujours comporté. *Mein Kampf* a été écrit à une époque où la France apparaissait à M. Hitler comme l'ennemie n° 1, la puissance qu'il convenait d'isoler pour la mieux écraser. La grande idée de l'auteur était alors que la politique allemande ne devait pas recommencer la faute de Guillaume II, s'attirer l'hostilité de la Grande-Bretagne et la jeter en quelque sorte dans une coalition contre le Reich. C'est cette idée qui a présidé, dans l'esprit du Führer, à l'offre et à la conclusion de l'accord naval de 1935. C'est elle qui l'a poussé à ménager, tant qu'il l'a pu, l'opinion anglaise sans vouloir comprendre que le

(1) Sur cette déclaration, voir, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).
(2) Sur cet avenant, voir, au tome VI de la présente série, les n°s 260, 298.

dynamisme du IIIe Reich et ses ambitions d'hégémonie en Europe heurteraient encore plus sûrement l'Angleterre que les rêves maritimes du IIe Reich. L'erreur qu'Adolf Hitler reprochait en 1929 à l' « impérialisme » français de commettre, il l'a commise lui-même en supposant que le principe britannique de la « balance des forces » pourrait jouer contre Paris et non contre Berlin. Aujourd'hui, il mesure l'étendue de sa déception.

Dans le mémorandum du 28 avril, le chancelier Hitler omet d'examiner ou de mentionner les raisons qu'invoquent les dirigeants responsables de la politique anglaise pour expliquer leur changement d'attitude vis-à-vis de l'Allemagne. Dans le discours, il a abordé de biais ce côté du problème et a feint de le résoudre en jouant sur les mots.

Londres accuse Berlin d'avoir, le 15 mars, en occupant la Bohême et la Moravie, violé l'esprit et la lettre de l'accord de Munich. Quand l'orateur déclare que l'acceptation tacite par la France et la Grande-Bretagne de l'arbitrage de Vienne (1) impliquait en soi le désintéressement ultérieur de ces deux puissances à l'égard du sort de la Tchécoslovaquie, c'est là une justification forgée de toutes pièces. L'Angleterre et la France entendaient si peu se désintéresser de cette question que c'est à leur demande qu'avait été inscrite dans l'accord de Munich la clause relative à la garantie future des frontières tchécoslovaques et que le 8 février 1939, les deux gouvernements rappelaient à Berlin l'existence de cette clause et demandaient quelles étaient les intentions du gouvernement du Reich à ce sujet (2).

Quant à prétendre, comme l'a fait le Führer, que la solution imposée par l'armée allemande à la Bohême et à la Moravie « n'a absolument rien à voir avec l'accord de Munich », alors que l'accord de Munich avait précisément pour objet de régler la question, cette affirmation est d'une mauvaise foi si évidente qu'il n'est pas besoin de la réfuter. Il en est de même de l'argument que l'engagement de consultation prévu dans la déclaration germano-britannique du 30 septembre ne pouvait s'appliquer au problème tchécoslovaque, celui-ci intéressant uniquement la politique allemande et non la politique britannique. C'est précisément en effet au lendemain du jour où la Grande-Bretagne venait de démontrer l'intérêt qu'elle portait au règlement de l'affaire tchécoslovaque que cette déclaration a été signée.

La dénonciation de l'accord naval de 1936 a visiblement frappé l'opinion allemande. Si les éléments radicaux du régime et les cercles du ministère de la Marine y ont applaudi, ce geste a inquiété l'ensemble du public en révélant soudain l'acuité du conflit qui oppose le Reich à la Grande-Bretagne. L'homme de la rue l'a interprété comme une réponse à l'établissement de la conscription en Angleterre (3). Londres s'aventurant sur le terrain des forces de terre que l'Angleterre s'était jusqu'à ce jour défendu, Berlin ripostait dans le domaine des forces maritimes.

(1) Conclu le 2 novembre 1938 entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie à l'initiative du Reich et de l'Italie : voir, au tome XII de la présente série, le n°256 (note).

(2) Voir, au tome XIV de la présente série, le n° 84.

(3) Sur l'établissement de la conscription en Grande-Bretagne, voir, au tome XV précité, les nos 490 (et note), 497; ci-après le n° 33.

Il n'est pas sûr qu'il en soit ainsi, le discours ayant été déjà arrêté dans ses traits essentiels avant la décision du gouvernement anglais et la démarche de sir Nevile Henderson auprès du baron von Weizsäcker. Il semble plus plausible de considérer la dénonciation de l'accord naval comme une réplique aux paroles de M. Chamberlain annulant l'accord de Munich et la déclaration anglo-allemande violés par le Reich.

En dépit de la réserve sur le maintien des dispositions « qualitatives » de 1937 ou plutôt en raison précisément de cette réserve, il serait erroné de croire que le geste du 28 avril demeurera purement platonique. Sans doute, le IIIe Reich ne peut-il se permettre de rivaliser en matière de constructions navales avec l'Angleterre, mais ce que l'on sait de la mentalité et de l'orgueil hitlériens autorise à penser que le Führer cherchera à utiliser au mieux ce qu'il considère comme un moyen de pression sur les Anglais L'avenir nous apprendra à quelles visées, à quels buts pratiques correspond cette dénonciation.

*
* *

Une fois de plus, la tentative d'intimidation s'accompagne d'une tentative de séduction. A lire le discours de vendredi dernier, on peut penser que le chef de l'Allemagne nationale-socialiste n'a pas encore perdu tout espoir de désarmer la Grande-Bretagne, de la détacher du continent et de la France, de la rejeter vers ses destinées impériales. On voit réapparaître l'idée — et l'offre — d'un partage : les mers à l'Angleterre, l'Europe au Reich. Ce n'est pas sans raison que le Führer a rappelé que l'Empire germanique qui, au temps de sa splendeur, « dominait même l'Occident », ne le cède en rien dans l'histoire à l'Empire britannique.

Pour l'instant, évidemment, les vues de la diplomatie allemande sont plus modestes. Il s'agit d'attirer les hommes politiques de Londres dans de nouvelles conversations, les amadouer, les troubler, diviser l'opinion britannique et semer l'incertitude dans le camp des alliés de l'Angleterre. La propagande nationale-socialiste excelle dans cette œuvre de démoralisation qui doit préparer les victoires sans effusion de sang, les triomphes sans coup férir.

Déjà, la manœuvre se précise. Aux Anglais, les services du Dr Goebbels assurent qu'ils se sont laissé abuser par les Polonais, que ceux-ci ont trompé leur bonne foi. A les en croire, la question de Dantzig serait une question minime dont la solution telle que la propose le Reich ne saurait mettre en péril l'indépendance de la Pologne ni, à plus forte raison, la liberté de l'Europe. Pour le sort de cette ville de province, valait-il d'imposer l'uniforme à la jeunesse anglaise? (*).

En même temps, des informations d'origine germano-italienne laissent entendre à l'opinion polonaise que l'Angleterre est disposée au fond à négocier avec le Reich, que jamais Londres n'appuiera jusqu'au bout Varsovie dans la

(*) *Note du document* : **L'article de M. Megerlé dans la *Gazette de la Bourse* du 30 avril (message téléphoné n° 1162) . [Revue de presse qu'il a paru superflu de reproduire].**

question de Dantzig et que le Foreign Office s'ingénierait dès maintenant à pousser le gouvernement polonais dans la voie d'un compromis.

Ces agissements ne sont pas nouveaux. Ils ont fait la preuve de leur efficacité au cours de la crise tchécoslovaque. En ce qui concerne la question de Dantzig, j'ai cherché à en montrer l'importance réelle (mon télégramme nos 1166 à 1173 (1)), et le texte même de la déclaration de garantie britannique à la Pologne tel que l'a proféré M. Chamberlain indique avec netteté sous quel angle Londres la conçoit.

Si les procédés, les méthodes de la politique hitlérienne sont connus, les fins ne le sont pas moins. L'évocation de l'argument historique qui fait du Reich national-socialiste l'héritier de l'Empire germanique et des Habsbourg montre assez que les épisodes fragmentaires, les amabilités provisoires ne doivent pas faire oublier la ligne générale des ambitions allemandes.

C'est ce qu'il importe à l'Angleterre comme à la France de comprendre à l'heure où les dirigeants hitlériens se préparent à brouiller les cartes et à entamer leur tâche de dissociation. On pourrait dire qu'à la date du 28 avril, a commencé la phase de cette *Nervenprobe* dont on aime à parler à Berlin. De son succès heureux ou malheureux dépend l'issue de la partie.

La première manche est engagée entre le Reich allemand et l'Empire britannique. Mais, dès maintenant, on peut prévoir que c'est à l'hégémonie mondiale et non à un partage que tendent les rêves ultimes du national-socialisme.

18

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 547 à 552 (2). Réservé. *Ankara, 3 mai 1939, 13 h. 23, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 19 h. 50, 18 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 500 à 505 (3).

J'adresse ci-après à Votre Excellence le résumé de la communication qui a été faite lundi soir (4) au ministre des Affaires étrangères par l'ambassadeur d'Angleterre en réponse à la lettre que M. Saraçoglu lui avait remise le 25 avril.

(1) Du 30 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le no 528.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Dupare ».
(3) Du 27 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le no 502.
(4) C'est-à-dire le 1er mai.

POINT 1. — D'accord. Le gouvernement anglais propose au gouvernement turc la publication simultanée d'une déclaration dont j'adresse le texte au Département par télégramme séparé. Cette déclaration ne vise que le cas d'une agression en Méditerranée ... (1) laisse à la Turquie les mains libres pour ses négociations avec les Soviets et les puissances balkaniques.

POINT 2. — Le gouvernement britannique demande la suppression des mots « de manière à menacer la sécurité de la Turquie », en faisant valoir qu'ils limitent les cas où la Turquie interviendrait, tandis que la proposition britannique impliquait une assistance mutuelle obligatoire entre la Turquie et l'Angleterre justifiée par les obligations très étendues contractées unilatéralement par l'Angleterre vis-à-vis de la Grèce et de la Roumanie.

POINT 3. — Le gouvernement anglais n'a pas l'intention de conclure un accord bilatéral d'assistance mutuelle avec le gouvernement de l'U.R.S.S. Il s'efforce seulement d'obtenir des Soviets une déclaration d'assistance éventuelle en prévision du cas où la France et la Grande-Bretagne seraient entraînées dans une guerre du fait des obligations qu'elles ont contractées.

POINT 4. — Accord complet.

POINT 5. — Accord complet, l'attention du gouvernement turc étant appelée toutefois sur les lourdes charges financières du gouvernement britannique.

POINT 6. — En vue de hâter la conclusion du traité d'assistance mutuelle envisagée, le gouvernement britannique propose la procédure suivante :

Première étape. — Publication d'une déclaration conjointe constatant l'identité de vues des deux gouvernements;

Deuxième étape. — Négociation à Ankara d'un accord préliminaire couvrant les points 2 à 5. Cet accord serait ou non publié;

Troisième étape. — Réunion des experts à Londres (point 5);

Quatrième étape. — Négociation à Ankara en vue de la conclusion d'un accord anglo-turc permanent destiné à assurer la sécurité des deux pays.

Ces diverses étapes pourraient se succéder très rapidement.

J'attire l'attention sur le fait que le Foreign Office paraît en être toujours à la conception d'arrangement bipartite. J'ai averti M. Saraçoglu que nos préférences allaient à un accord tripartite.

Projet de déclaration publique conjointe

1° Le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni et le gouvernement turc sont entrés en étroite consultation et les discussions dans lesquelles ils se sont engagés et qui sont encore en cours ont révélé leur identité de vues habituelle ;

2° Il est convenu que les deux états concluront un accord de nature permanente et réciproque dans l'intérêt de leur sécurité nationale ;

(1) **Lacune de déchiffrement.**

3° En attendant la conclusion de l'accord permanent, le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc déclarent que dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à s'accorder mutuellement toute aide en leur pouvoir ;

4° Cette déclaration aussi bien que l'accord envisagé n'est dirigée contre aucun pays, mais a pour but d'assurer à la Grande-Bretagne et à la Turquie une aide réciproque dans le cas où celle-ci s'avèrerait nécessaire.

Il a été reconnu par les deux gouvernements que certaines questions, y compris la définition plus précise des conditions différentes qui entraîneraient cette nécessité demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord permanent puisse devenir complet. Cet examen est maintenant en cours.

Il est entendu que les dispositions ci-dessus énoncées n'empêchent ni l'un ni l'autre gouvernement de conclure dans l'intérêt général de la consolidation de la paix.

19

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1419, 1420 (1). Réservé. *Londres, 3 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Cet après-midi, le Foreign Office attendait pour fixer sa position dans les négociations anglo-russes la note que Votre Excellence avait annoncée en réponse à la dernière communication britannique (3). Toutefois, sir A. Cadogan ne croit pas qu'elle puisse modifier sensiblement la position déjà prise par le gouvernement anglais, qui se justifie à son avis par les raisons suivantes :

1° Les demandes qui sont faites à l'U.R.S.S. ont une portée très inférieure à ce que la Grande-Bretagne s'est déjà engagée à faire en cas de conflit;

2° Il est essentiel aux yeux des Anglais que l'assistance russe ne prenne pas un caractère automatique. Gafenco a beaucoup insisté sur ce point durant son séjour à Londres (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet.
(2) Par fil.
(3) La communication britannique à laquelle il est fait ici illusion, faite le 29 avril par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris au Département est reproduite au tome XV de la présente série sous le n° 522. La note remise le 3 mai à sir Eric Phipps, en réponse à cette communication, est ci-après publiée sous le n° 24.
(4) Sur le séjour à Londres du ministre roumain des Affaires étrangères, voir, au tome XV précité, le n° 484 (et note).

Il ne veut pas conclure de pacte avec le gouvernement de l'U.R.S.S. en temps de paix et il est évident que si la Russie se trouvait liée par une alliance formelle à l'Angleterre et à la France qui ont elles-mêmes contracté un pacte avec la Roumanie, cette alliance indirecte créérait entre l'U.R.S.S. et la Roumanie des liens pratiquement aussi étroits qu'un traité conclu directement;

3° Il reste, à tout le moins chez certains membres du gouvernement anglais, une arrière-pensée à l'égard de la Russie que l'on soupçonne de vouloir créer des embarras au cabinet existant [dans] les partis de l'opposition.

20

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1421, 1422 (1). Réservé. *Londres, 3 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Le secrétaire d'État permanent du Foreign Office se rend compte que les Russes peuvent garder quelque ressentiment et même ... (3) défiance contre les puissances occidentales qui les ont laissés complètement à l'écart pendant la crise de Munich. Cependant, si le gouvernement de l'U.R.S.S. refusait d'adhérer aux suggestions britanniques sous leur forme actuelle (4), le cabinet de Londres hésite beaucoup à aller plus loin dans la crainte de désagréger le front de résistance qu'il cherche à constituer en face de l'Allemagne, et aussi pour ne pas raviver les appréhensions de certaines puissances dont on escompte l'alliance ou la neutralité, comme le Portugal ou l'Espagne. Dans cette attitude entre également la préoccupation inavouée de ne pas pousser le chancelier Hitler à des décisions extrêmes en contractant une alliance expresse avec une puissance que celui-ci considère comme son ennemi déclaré.

Il est vrai que la Turquie a laissé entendre qu'elle ne pourrait prendre elle-même des engagements si l'appui de l'U.R.S.S. ne se trouvait assuré sous une forme ou sous une autre. A ce propos, l'ambassadeur de Turquie à Londres a fait allusion en termes assez vagues à la possibilité d'un accord turco-soviétique visant spécialement les Détroits et qui comporterait la garantie des puissances occidentales. Il ne s'agirait en somme que de confirmer les termes de l'accord de Montreux en assurant la fermeture des Détroits. De cette manière, la Russie ne paraîtrait appelée à intervenir que dans une zone

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur les propositions britanniques, voir, au tome XV de la présente série, le n° 522.

où ses intérêts ne peuvent être contestés, mais sir A. Cadogan n'a pu déterminer s'il s'agit là d'une conception personnelle du Dr Rustu Aras ou si ce projet est déjà approuvé par le gouvernement turc.

En tout état de cause, le secrétaire d'État se propose, dès qu'il aura connaissance des vues du gouvernement français, de donner sa réponse sans autre délai au gouvernement de l'U.R.S.S.

21

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 484 à 487 (1). Réservé. *Paris, 3 mai 1939, 24 h.*

Je me réfère à vos divers télégrammes et en particulier à votre télégramme no 1559 (2), dans lequel vous m'avez signalé les dangers de toute absence de conversation avec le gouvernement italien, et dans lequel vous dites notamment : « Si je n'établis pas pour ma part ce contact, c'est que l'ayant suggéré à plusieurs reprises depuis le 15 mars dernier, je n'y ai pas été autorisé .»

Je pense qu'il convient de dissiper tout malentendu à ce sujet.

Je vous ai indiqué, en ce qui concerne les revendications italiennes, que le gouvernement français n'étant pas demandeur, n'avait aucune proposition à formuler. Sur ce point notre position n'a pas varié.

Mais il n'a jamais été dans ma pensée de vous interdire toute conversation avec le gouvernement italien.

Bien au contraire, j'ai toujours jugé essentiel que dans les circonstances internationales actuelles, vous ayiez avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie, chaque fois que vous le jugiez utile, les contacts nécessaires à la poursuite normale de votre mission.

C'est ainsi que j'ai appris avec intérêt la conversation récente que vous avez eue avec le comte Ciano à l'occasion de la signature de la convention sur les produits pharmaceutiques (3).

Vous avez d'ailleurs compris vous-même combien il eût été anormal de vous dérober à une procédure aussi régulière, qui répondait au surplus à une initiative italienne.

L'évocation spontanée faite à cette occasion par le comte Ciano des difficultés pendantes entre la France et l'Italie et des possibilités de règlement qu'elles lui semblaient devoir comporter, n'avait rien en soi qui pût nous

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 15 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le no 409.
(3) Voir, au tome XV de la présente série, le no 489.

gêner, puisque M. Daladier, dans sa dernière déclaration publique, a très nettement défini la position du gouvernement français, prêt à recueillir toutes indications du gouvernement italien lui permettant d'apprécier exactement ses demandes [1].

En marquant finalement au comte Ciano qu'il appartiendrait au gouvernement italien de nous saisir de ses propositions, vous avez bien posé la question comme elle doit toujours l'être. La suite qui sera donnée à votre suggestion par le gouvernement italien et les précisions qui pourront vous être fournies officiellement sur la nature et la portée de ses propositions constitueront, pour le gouvernement français, les véritables éléments d'appréciation qui lui font encore défaut.

22

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 709 [2]. Secret. Réservé. *Varsovie, 3 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 4, 12 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Londres nos 1345-1346 du 26 avril [4].

C'est, sans doute, parce qu'il se considère comme lié par une promesse de secret faite à M. Beck que sir A. Cadogan a nié avoir reçu une communication de Varsovie touchant le cas où l'Angleterre serait entraînée dans une guerre par suite d'une agression allemande contre la Hollande, la Belgique ou la Suisse.

J'ai eu, en effet, l'occasion de me faire confirmer par mon collègue britannique l'exactitude des renseignements communiqués à Votre Excellence par mon télégramme nº 610 [5] : le 14 avril, M. Beck a informé sir Howard

[1] Allusion à l'allocution radiodiffusée du président du Conseil français du 29 mars précédent au cours de laquelle ce dernier déclarait, en réponse à la dénonciation par Rome, le 17 décembre 1938, des accords franco-italiens de 1935. « J'ai dit, et je maintiens, que nous ne céderions ni un arpent de nos terres, ni un seul de nos droits » tout en ajoutant que, « dans l'esprit et l'équivalence » des accords susdits, la France « ne se refusait nullement à examiner les propositions qui lui seraient faites ». Voir, au tome XV de la présente série, le nº 202 (note).

[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

[3] Par courrier en clair.

[4] Non reproduit. D'après ce télégramme, le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office avait rappelé que lorsque le ministre des Affaires étrangères polonais avait quitté Londres [sur la visite à Londres de ce dernier, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406], le colonel Beck s'était engagé à faire savoir au gouvernement anglais si la garantie polonaise pourrait jouer dans le cas où l'Angleterre serait entraînée dans un conflit par suite d'une attaque allemande contre la Hollande, la Belgique ou la Suisse; toutefois, Londres n'avait reçu jusqu'ici aucune communication de Varsovie.

[5] Du 15 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 406.

Kennard que le gouvernement polonais considérait l'accord polono-britannique comme s'appliquant, d'une façon générale, au cas d'une attaque allemande « contre un des petits états de l'Ouest ».

Depuis lors, les pourparlers entre Varsovie et Londres se sont poursuivis, en vue d'aboutir à la conclusion d'un pacte écrit, et des précisions nouvelles ont été demandées à M. Beck.

Celui-ci a accepté d'engager formellement la Pologne dans l'éventualité où la Grande-Bretagne serait amenée à venir en aide soit au Danemark, soit à la Belgique, soit à la Hollande. L'incertitude subsiste encore, m'a confié, à titre personnel, l'ambassadeur d'Angleterre, pour le cas d'une attaque contre la Suisse.

On peut se demander si le gouvernement britannique a mis, sur ce dernier point, autant d'insistance que sur les autres à faire préciser les intentions de la Pologne.

M. Beck, de son côté, préfère, sans doute, ne pas se lier en ce qui concerne la Suisse, parce qu'il suppose que celle-ci ne serait attaquée par l'Allemagne que si l'Italie se joignait à elle et il voudrait bien éviter, s'il était possible, que la Pologne se trouve dans un camp opposé à celui de l'Italie.

Tout ceci montre, en tout cas, l'intérêt capital qu'il y aurait pour nous à faire préciser par le gouvernement polonais l'interprétation qu'il donnerait à nos accords dans diverses éventualités particulièrement importantes pour la France et, par exemple, au cas où un conflit commencerait par une agression contre une de nos colonies ou contre un pays soumis à notre protectorat. Il importe que nous ne risquions pas d'être surpris, le cas échéant, par quelque subtilité de la casuistique polonaise. L'hypothèse d'une attaque contre un pays de protectorat devrait, en particulier, être précisée. Avant les derniers événements et la brouille entre Varsovie et Berlin, certains hauts fonctionnaires du palais Brühl laissaient entendre qu'il pourrait y avoir là une question à trancher par « les juristes ».

Même au cas où le gouvernement de la République jugerait préférable de ne pas compléter par un avenant les accords franco-polonais, comme suite à la déclaration de M. le Président du Conseil (mon télégramme nº 622) [1], il pourrait donc y avoir intérêt, cependant, à ce que nous ne repoussions pas dès l'abord les propositions de négociations qui nous seraient faites à cet égard par M. Beck (mon télégramme nº 626) [2], et à ce que nous saisissions cette occasion pour tirer au clair ses intentions.

[1] Du 18 avril, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France à Varsovie demandait si la déclaration du président du Conseil du 13 avril concernant la Pologne, aux termes de laquelle Paris et Varsovie « se garantissaient immédiatement et directement contre toute mesure directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux » (voir, au tome XV précité, le nº 370) devait être considérée « comme n'ayant — de même que la déclaration correspondante de M. Chamberlain (tome XV précité, nº 216) — qu'une valeur provisoire et si par suite le gouvernement envisage(ait) une refonte de nos accords avec la Pologne », auquel cas « il conviendrait... de profiter de l'extension des engagements réciproques franco-polonais pour réviser notre convention militaire et prévoir des contrats d'états-majors ».

[2] Du 20 avril, non retrouvé.

23

Communication du Ministère des Affaires étrangères à l'Ambassade de Pologne à Paris

Projet de protocole [1]

Paris, 3 mai 1939.

Le gouvernement polonais et le gouvernement français, voulant [2] assurer la pleine efficacité de l'alliance polono-française et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations, sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants [3].

En même temps, ils déclarent que désormais ils se considèrent réciproquement engagés par l'interprétation suivante desdits accords :

La Pologne et la France s'engagent mutuellement à se prêter sur-le-champ

[1] Le 28 avril, avait été remis au Département, par l'ambassadeur de Pologne à Paris, M. Lukasiewicz, un projet de protocole interprétatif de l'alliance franco-polonaise (Note de l'ambassadeur du 28 mai, ci-après reproduite sous le nº 300; W. Jedrzejewicz, *Papers and Memoirs of Juliusz Lukasiewicz Ambassador of Poland. Diplomat in Paris 1936-1939*, Columbia University Press, New York a. London, 1970, p. 202). Des modifications étaient portées le lendemain au Département à ce document, dont le texte définitif était remis le 3 mai à M. Lukasiewicz, ainsi que l'indique une annotation manuscrite portée au crayon sur l'original (qui porte également d'autres annotations manuscrites telles que : *Rédaction mise au point après étude avec le Jurisconsulte* (*M. Basdevant*) — ou : *D'accord. E. Daladier*).

L'exemplaire que nous reproduisons ici est extrait des papiers Hoppenot où il se trouve joint à une note du Département, du 2 mai, justifiant les modifications apportées. Nous indiquerons au fur et à mesure la version du projet polonais primitif et la raison de la modification intervenue, telle qu'elle est exposée dans cette note.

[2] Le projet polonais portait : désireux (d'assurer)...

[3] Les accords auxquels il est fait allusion ici étaient :

1. L'accord franco-polonais signé à Paris le 19 février 1921, par lequel les deux pays s'engageaient à « se concerter sur toutes les questions de politique extérieure intéressant les deux états et relatives au règlement des relations internationales dans l'esprit des traités et conformément au pacte de la Société des Nations » (art. 1) et à se concerter « en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes » en cas d'attaque contre l'un d'entre eux sans provocation de sa part (art. 3).

2. Le traité paraphé à Locarno, le 16 octobre 1925, par lequel, « dans le cas où la Pologne ou la France viendrait à souffrir d'un manquement aux engagements intervenus en date de ce jour, entre elles et l'Allemagne, en vue du maintien de la paix générale, la France et réciproquement la Pologne, agissant par application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, s'engagent à se prêter immédiatement aide et assistance si un tel manquement est accompagné d'un recours aux armes qui n'aurait pas été provoqué » (art. 1).

On peut joindre à ces accords politiques la convention militaire franco-polonaise signée le 19 février 1921, en exécution de l'accord politique du même jour, par laquelle les deux gouvernements s'engageaient à se mettre en mesure de se prêter un concours si la situation de l'Allemagne devenait menaçante, ou de se prêter ce concours en cas d'agression du Reich.

toute aide et assistance en leur pouvoir contre toute menace directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux et provoquerait de la part de la puissance contractante une résistance par les armes [1].

24

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

Aide-mémoire

Paris, 3 mai 1939.

Se référant à l'aide-mémoire remis le 29 avril par sir Eric Phipps à M. Georges Bonnet [2], le ministère des Affaires étrangères désire soumettre à l'attention du Foreign Office, les observations suivantes :

I. Le ministère des Affaires étrangères estime comme le Foreign Office que le but essentiel des conversations engagées avec le gouvernement soviétique est d'assurer à la France et à la Grande-Bretagne, en cas de guerre, le bénéfice d'une aide du gouvernement soviétique.

II. Comme il est extrêmement vraisemblable que le conflit, s'il vient à éclater, sera provoqué par une action de l'Allemagne contre la Pologne ou contre la Roumanie entraînant, par suite de l'accord intervenu entre MM. Beck et Gafenco, l'entrée en guerre des deux pays [3], il paraît très désirable que la prévision de l'intervention russe ne revête pas une forme qui soulève des objections capitales de la part de la Roumanie ou de la Pologne ou qui pèse sur la liberté d'action diplomatique et militaire que ces deux pays entendent se réserver. La formule proposée par l'aide-mémoire français du 24 avril [4] avait été conçue en vue de tenir compte de cette considération.

[1] Le projet polonais primitif portait :
« La Pologne et la France se garantissent mutuellement et directement de porter sur le champ toute aide et assistance en leur pouvoir à la partie contractante dont les intérêts vitaux seraient directement ou indirectement menacés, de manière à provoquer de la part de la puissance contractante une décision de résister par ses forces armées ».
La note du 2 mai estimait préférable, pour définir la portée du nouvel engagement entre les deux pays, de reprendre, dans ce paragraphe, les termes mêmes dont s'était servi le président du Conseil dans sa déclaration du 14 avril, à savoir que la France et la Pologne se garantissent immédiatement et directement « contre toute menace directe ou indirecte, *qui porterait atteinte* à leurs intérêts vitaux », cette dernière formule paraissant plus précise que celle qui était inscrite dans le projet polonais. La note du 2 mai estimait également devoir remplacer les mots « décision de résister » par « résistance », « l'intervention de la puissance cocontractante devant se produire s'il y a résistance réelle de la puissance attaquée et non pas seulement « décision de résistance ».
La même note concluait : « Il n'est pas sans intérêt de voir mentionnée la Société des Nations dans le projet de protocole et il paraît difficile de le faire en d'autres termes ».

[2] Aide-mémoire reproduit au tome XV de la présente série sous le n° 522.

[3] Sur cet accord, demeuré secret, voir ci-dessus les nos 433, 499, 505.

[4] Reproduit au tome XV précité sous le n° 482.

Mais il n'apparaît pas moins nécessaire que la formule recherchée réponde aux conditions auxquelles le gouvernement soviétique entend subordonner l'engagement qui lui est demandé.

A la connaissance du gouvernement français, l'attitude du gouvernement soviétique s'inspire des préoccupations suivantes :

a. Le gouvernement de Moscou désire avoir le bénéfice d'une garantie directe de la France et de la Grande-Bretagne contre une attaque allemande et non pas seulement celui d'une garantie indirecte, en liaison avec l'assistance que l'U.R.S.S. donnerait à des pays tiers;

b. Il n'est pas exclu que le gouvernement soviétique ne conserve encore une certaine méfiance à l'égard de la Pologne. Envisageant l'hypothèse où une action foudroyante et victorieuse de l'Allemagne sur Dantzig et le Corridor amènerait la Pologne à limiter par une paix rapide ses sacrifices, l'U.R.S.S. souhaite vraisemblablement être assurée de l'assistance française et anglaise en face des conséquences auxquelles l'assistance qu'elle aurait prêtée à la Pologne continuerait à l'exposer de la part de l'Allemagne;

c. Le gouvernement soviétique paraît considérer qu'une action allemande dirigée contre les états baltes ne menacerait pas moins ses intérêts vitaux qu'une action dont la Pologne et la Roumanie seraient l'objet. Cette préoccupation a inspiré la démarche effectuée dans les derniers jours de mars par M. Litvinov à Tallinn et à Riga [1]. Elle explique l'inclusion des états baltes dans la prévision des états garantis renfermée dans les contre-propositions russes du 19 avril [2]. Le gouvernement soviétique envisage certainement l'éventualité d'une action allemande dirigée, directement ou indirectement, contre lui à travers les états baltes et que provoquerait, pour une part, la position qu'il aurait prise à l'avance, et sans réciprocité prévue, à la demande de la France et de l'Angleterre, en faveur indirectement de la Pologne et de la Roumanie.

Le gouvernement français estimerait d'ailleurs, comme le gouvernement britannique, excessif d'étendre, au stade actuel, aux pays baltes, la garantie prévue en faveur de la Pologne et de la Roumanie.

III. Le gouvernement français reconnaît, tout comme le gouvernement britannique, qu'en cas de conflit provoqué par une agression allemande en Europe orientale, les positions dès maintenant prises par la France et la Grande-Bretagne assureraient en fait au gouvernement soviétique l'assistance dont il demande à recevoir à l'avance la garantie. La discussion en cours peut sembler revêtir de ce fait un caractère académique. Mais cet argument peut être retourné au bénéfice du point de vue soviétique et le gouvernement de l'U.R.S.S. peut faire observer que, tout le monde étant d'accord sur le fond, il n'existe pas d'objection sérieuse à lui assurer la contrepartie des précisions qu'il réclame en échange de l'engagement d'assistance qui lui est demandé.

(1) Sur cette démarche, voir, au tome XV précité, le n° 264.
(2) Sur ces contre-proportions soviétiques, voir, au tome XV précité, les n°s 446, 447.

IV. Il doit être observé enfin que d'après les renseignements recueillis par l'ambassadeur de France à Ankara, le gouvernement turc paraît voir dans la conclusion d'un accord de garantie mutuelle tripartite franco-anglo-soviétique le complément nécessaire de l'accord analogue actuellement négocié à Ankara. La conclusion de ce premier arrangement tient donc jusqu'à un certain point la conclusion du second en état.

V. Les observations du présent aide-mémoire viennent à l'appui de celles que renfermait l'aide-mémoire français du 24 avril [1] et tendent à le compléter en tenant compte des considérations exposées par l'aide-mémoire britannique du 29 avril. C'est en s'inspirant notamment des considérations renfermées au paragraphe 2 de ce dernier document que le gouvernement français envisagerait volontiers, soit d'insérer dans le projet d'accord esquissé dans l'aide-mémoire du 24 avril la réserve que l'assistance mutuelle prévue ne serait donnée qu'autant qu'elle serait demandée et sous la forme qui serait jugée la plus opportune, soit d'introduire cette limitation dans les conventions d'ordre technique appelées à déterminer les modalités d'exécution dudit accord.

Il convient au surplus de remarquer que les observations qui précèdent ne sont inspirées que par un seul sentiment : celui d'aboutir le plus rapidement possible à un accord qui permette à la Roumanie et à la Pologne de recevoir une aide tout au moins indirecte de la part du gouvernement de l'U.R.S.S. Or, le gouvernement français redoute que le projet britannique ne soulève de sérieuses objections de la part du gouvernement soviétique. Mais si le gouvernement soviétique acceptait le contre-projet britannique, il est évident que le gouvernement français n'y ferait pour sa part aucune objection [2].

[1] Reproduit au tome XV de la présente série sous le n° 482.
[2] La traduction en anglais du texte de cet aide-mémoire est reproduite dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, V, n° 350.

25

Rapport du Général Weygand sur sa mission à Ankara [1]

Le général Weygand a été avisé le 28 avril, au moment de sa rentrée à Khanikin sur le territoire irakien, de la nouvelle mission que le gouvernement lui confiait à Ankara [2]. Il quittait Bagdad en avion le 29 avril pour Alep où il arrivait le soir même, pour en repartir le lendemain matin par le Taurus Express, et arrivait à Ankara vingt-quatre heures plus tard. A Adana, il fut salué par le commandant du corps d'armée, et fut dès lors l'objet des attentions du gouvernement turc.

Le matin du 1er mai fut rempli par les visites protocolaires. L'après-midi fut consacré à un entretien organisé par l'ambassadeur de France avec le maréchal Fewzi Tchakmak. Le chef d'État-major général de l'armée turque est un homme de soixante-quatre ans, bien conservé et de belle prestance. Déjà commandant d'armée pendant la grande guerre, il a une grande expérience et jouit de la confiance et de l'affection de toute l'armée. Au cours de cette première conversation, il s'est montré simple, direct et très compréhensif, ce qui a permis d'aborder bon nombre de questions importantes. La relation de cet entretien fait l'objet de l'annexe 1.

Le lendemain, le président de la République reçut le général Weygand avec M. Massigli, en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Saraçoglu. Après un accueil très chaleureux, le président de la République invita les trois personnes présentes à se serrer autour de lui devant une carte d'Europe. La conversation dura une heure et demie. L'ambassadeur de France a rendu compte par télégramme des importantes déclarations politiques faites par M. Ismet Inonu au cours de cette conversation. Il s'en est dégagé tout d'abord, du point de vue militaire, la résolution de la Turquie de s'opposer, aux côtés des puissances occidentales, aux tentatives de domination de l'Allemagne. Les paroles prononcées n'auraient pas été plus fermes si l'accord en cours de négociation avait déjà été conclu. Dès la signature de cet accord qui équivaudra à une rupture avec l'Allemagne, on est décidé à se mettre sans désemparer au travail sur la frontière de Thrace, qu'il s'agit de rendre inviolable.

En ce qui concerne une coopération avec les forces russes, la Turquie admet sur son territoire l'intervention, non seulement de l'aviation, mais encore de l'armée de terre, qu'il voit très bien agissant en Thrace et même

[1] Document non daté, mais qui ne saurait être antérieur au 3 mai, et qui est extrait des archives de la Guerre. Un autre exemplaire se trouve dans les papiers Massigli, avec l'indication manuscrite : *Reçu le 20-5-1939*.

[2] Le général avait été en effet primitivement envoyé à Téhéran pour y représenter la France au mariage du prince héritier Mohamed Reza Pahlevi. Sur sa mission en Turquie, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8; ci-après les nos 37, 39, 110.

en Macédoine. Bien plus, le président de la République estime indispensable d'engager, en cas de conflit, les armées russes dans la bataille en raison du danger que présenterait, au moment d'un règlement de comptes, l'existence d'armées russes fraîches en présence de forces alliées épuisées. Quant à la Bulgarie, il estime la présence de l'armée turque à sa frontière suffisante pour la maintenir dans la neutralité, et juge qu'il n'y a pas lieu, malgré l'intérêt militaire que présenterait l'entrée en ligne de ce pays à nos côtés, de brusquer les solutions. Comme le chef d'État-major général, M. Ismet Inonu attache le plus grand prix à chasser dès que possible les Italiens du Dodécanèse, et n'estime pas très considérable l'effort à produire pour y parvenir.

A l'égard de la Yougoslavie, il n'est pas sans appréhension, car il croit possible l'occupation de quelques points stratégiques de ce pays par les troupes allemandes, qui le maintiendraient ainsi dans la neutralité, et se réserveraient l'utilisation éventuelle de cet accès vers les Balkans.

Le président Ismet Inonu comprend parfaitement les avantages de la constitution d'un front oriental fort et soudé, aussi bien pour la conservation de la paix que comme facteur déterminant de supériorité militaire en cas de conflit. Il a confiance dans la force de l'armée turque pour être au Sud le point d'attache de ce front, à la condition que l'aide matérielle que la Turquie demande lui soit fournie.

Le président de la République turque s'est exprimé en soldat averti et en grand politique, aux vues larges, possédant un sens aigu des réalisations, et avec une honnêteté et une sincérité qui inspirent confiance.

Le 3 mai, dans la matinée, eut lieu une deuxième conférence avec le chef d'État-major général. L'ambassadeur de France ayant été avisé qu'elle débuterait par un exposé de M. Menemencioglu sur la situation politique de la Turquie, y assistait en plus des personnes présentes à la première réunion. Après l'exposé du secrétaire général des Affaires étrangères, le maréchal Tchakmak reprit l'ensemble de la situation militaire, et annonça la remise de notes résumant les demandes de la Turquie. Le général Weygand s'efforça de conclure. Une relation spéciale de cette réunion est jointe à ce rapport (annexe 2).

Le général Weygand pense que ces trois entretiens, pour lesquels l'autorité et les avis de l'ambassadeur de France à Ankara lui ont apporté un précieux appui, constituent, par la précision et la largeur des sujets qui y ont été considérés, une base satisfaisante pour un accord militaire ultérieur. Il en emporte, comme des conversations particulières qu'il a eues avec M. Saraçoglu et le maréchal Fewzi Tchakmak au cours de différentes réceptions offertes par ces deux personnalités et par M. Massigli, une très forte impression confirmée par le sentiment personnel de l'ambassadeur.

Les trois hommes éminents qui dirigent à l'heure actuelle les affaires de la Turquie font preuve d'une remarquable unité de vues; leur calme, leur connaissance des grandes questions politiques et militaires, la simplicité et la loyauté avec lesquelles ils les traitent méritent grand crédit. Leur détermination est prise et ils en acceptent toutes les conséquences. Leur volonté de coopérer avec les puissances occidentales pour sauvegarder l'indépendance

de la Turquie est formelle; et ils se tournent vers ces puissances pour leur demander de les aider à défendre leur pays, en remplaçant les Allemands dans la fourniture du matériel de guerre, dans la direction de leurs usines de défense nationale, et dans la formation en France de certains de leurs techniciens civils et militaires.

La force turque est un facteur considérable dans les Balkans et le Proche-Orient, et par suite sur l'ensemble du théâtre stratégique européen. Les dispositions actuelles de la Turquie constituent un sérieux élément de succès politique pour la conservation de la paix, et de succès militaire en cas de conflit. Il importe donc au plus haut point de les encourager, en y répondant par l'action décidée, large et loyale qu'elle attend de la France.

Le général Weygand doit ajouter que décidé à agir avec la plus grande discrétion et à ne pas paraître en uniforme, il a été au contraire invité à le faire à plusieurs reprises, tant pour les entretiens que pour certaines visites d'établissements militaires. A son départ d'Ankara, auquel les autorités turques et bon nombre d'ambassadeurs et de ministres étrangers étaient présents, ou représentés, les honneurs militaires lui ont été rendus, et la *Marseillaise* jouée deux fois, à son entrée dans la gare et au départ du train. Ces attentions paraissent d'autant plus significatives que M. von Papen avait rejoint l'avant-veille son poste à Ankara, et que M. Potemkine y était en visite.

Bien que ce sujet soit en dehors de sa mission, et bien que le président de la République et le ministre des Affaires étrangères de Turquie se soient toujours défendus de lier les deux questions, le général Weygand se permet d'indiquer, en présence des réactions que les circonstances lui ont donné l'occasion d'apprécier, qu'il est urgent de terminer l'affaire du sandjak d'Alexandrette, et de faire passer ce qui paraît être l'essentiel avant ce qui est devenu l'accessoire [1].

Annexes

I

Réunion du 1er mai 1939
au cabinet du maréchal Fewzi Tchakmak,
chef d'État-major général de l'armée turque

Assistent à la réunion : du côté français, le général Weygand, le général Voirin et le capitaine Gasser; du côté turc, le maréchal Fewzi Tchakmak, chef d'État-major général, M. Numan Menemencioglu, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Sedad Zeki Ors, directeur par intérim du département Europe des Affaires étrangères, le colonel Kuban, le colonel aviateur Chefik Tchakmak, et un commandant du 3e bureau de l'État-major.

Le Maréchal ouvre la réunion en déclarant qu'elle a pour objet de procéder à un échange de vues sur les questions militaires qui seront à mettre au point, aussitôt que sera définitif le traité d'assistance actuellement en bonne voie de conclusion entre la France et la Turquie.

[1] Il a paru superflu de reproduire la dépêche de l'ambassadeur de France à Ankara nº 117, du 8 mai, qui faisait un récit détaillé du séjour et des conversations du général Weygand à Ankara, le rapport du général en développant les éléments les plus intéressants.

On envisagera les différentes éventualités et on passera en revue les problèmes techniques et tactiques qu'elles soulèvent.

Le général Weygand se déclare d'accord et exprime sa satisfaction que son passage à Ankara lui donne l'occasion de connaître sur ces points les vues du gouvernement et du commandement turcs. Il pourra ainsi en rendre compte dès son retour à Paris. Ces conversations ne peuvent manquer d'activer la conclusion de l'accord militaire consécutif à celle de l'accord politique.

Le Maréchal ayant demandé au général Weygand son opinion sur les sujets à traiter et sur les questions sur lesquelles il désirait être renseigné, le général Weygand répondit qu'une question lui semblait capitale pour la Turquie : la sécurité sur sa frontière européenne, les autres frontières, y compris celle de la Syrie, en raison des accords en cours, ne faisant face qu'à des amis. Il rappela que le gouvernement turc, soucieux de fortifier au plus vite la frontière de Thrace, s'était mis d'accord avec le gouvernement français pour l'envoi en France de cinq officiers chargés d'y étudier nos fortifications en terrains de montagne et de plaine, ainsi qu'au bord d'un fleuve, la frontière de Thrace présentant ce triple caractère. Il assura que toutes facilités seront données aux officiers turcs pour qu'ils puissent profiter de notre expérience.

Le Maréchal remercie et demande si la France pourra en outre envoyer des techniciens, pour conseiller les Turcs sur l'adaptation de nos conceptions aux conditions locales de temps, de lieu et de crédit, ainsi que pour diriger la construction même de leurs fortifications. Le général Weygand répond qu'il croit la chose parfaitement réalisable.

Il fait ressortir ensuite l'importance stratégique des régions de la Thrace et du littoral de la mer Égée. En cas de conflit général, il est probable qu'une décision serait très difficile à obtenir sur le front fortifié franco-allemand où il y aura sensiblement équilibre des forces. La guerre risque d'être longue et coûteuse, et l'on a intérêt à vaincre le plus tôt possible. Le général croit qu'il importe d'élargir le cercle des conceptions militaires et de préparer de larges manœuvres, non seulement sur le front même d'attaque mais sur l'ensemble du continent. Il peut donc y avoir intérêt, pour les puissances occidentales, à débarquer des forces importantes sur une autre partie du théâtre d'opérations européen, par exemple en Thrace, à Dédéagatch ou à Salonique. Des mouvements stratégiques d'une telle ampleur ne peuvent être réalisés dans des conditions de temps convenables que s'ils ont été prévus et préparés à l'avance. Pour concrétiser, il croit intéressant dans l'intérêt général d'assurer dès le début, en dehors de celle de la Thrace, la possession à Salonique et à Dédéagatch de têtes de pont susceptibles de favoriser ces manœuvres. L'Entente balkanique devrait réaliser une communauté d'efforts pour ouvrir dès le début aux alliés ces possibilités. Le général Weygand demande si cette conception n'est pas contraire aux idées du Maréchal.

Le Maréchal répond avoir déjà envisagé avec la Grèce le moyen d'assurer la possession de Dédéagatch, en prolongeant les fortifications turques et en les articulant avec les fortifications grecques destinées à couvrir ce port. Il espère y arriver. Quant à Salonique, les Grecs ont commencé à y construire des défenses; il faut qu'ils continuent.

Le général Weygand en vient ensuite à la réalisation matérielle de ce programme, en dehors de la mission d'étude des organisations fortifiées déjà prévues. Car en matière militaire, il ne suffit pas de concevoir, il faut préparer l'exécution. Il demande en conséquence au Maréchal s'il a des *desiderata* à formuler à ce sujet afin qu'il puisse en faire part au gouvernement français.

Le Maréchal revient sur l'intérêt que présente la frontière de Thrace et sur la nécessité, pour la rendre invulnérable, de profiter de l'expérience française, de disposer de techniciens de fortifications français. Il est indispensable également de recourir au concours français pour l'armement de ces fortifications. Une fois cette inviolabilité assurée, les forces dont dispose la Turquie permettront également une très forte défense des Détroits et pèseront d'un grand poids sur la maîtrise en mer Noire et en Méditerranée orientale. Le Maréchal ajoute que, lorsque ces conditions seront remplies, les forces alliées seront dans de bonnes conditions pour exécuter des manœuvres comme celles auxquelles le général Weygand a fait allusion.

Le général, poursuivant le développement du même ordre d'idées, expose que lorsque les forces navales alliées auront acquis la prépondérance en Méditerranée orientale, il leur faudra agir en mer Égée. C'est alors que le concours de la Turquie leur sera précieux. Pour que l'on puisse compter sur ce concours, la côte turque doit être capable de s'opposer aux tentatives italiennes ou allemandes. C'est un ordre nouveau de considérations : la côte turque est-elle assez protégée ? Pouvons-nous, d'autre part, espérer la mise à la disposition des alliés de bases marines ou aéronautiques en Asie mineure ?

Le Maréchal répond que la question de la relation à établir entre les deux Méditerranées est du ressort des marines anglo-françaises. Lorsque cette liaison sera établie, il pourra être question d'une offensive commune de l'est à l'ouest ayant pour but de balayer les bases italiennes (Rhodes, Léros), à la condition toutefois que l'aviation italienne ait été mise hors d'état d'agir en partant de Benghazi.

Le Maréchal précise qu'en attendant le développement heureux de la stratégie méditerranéenne, les armées turques doivent durer le temps nécessaire. Pour cela il faut opérer leur renforcement immédiat en leur fournissant des tanks, de l'artillerie antiaérienne, un certain nombre d'escadrilles et des canons antichars. Ces différents matériels sont à ajouter à ceux déjà demandés pour la défense propre des fortifications de la Thrace.

Le général voulant amener la conversation sur les possibilités d'une coopération turco-russe, demande au Maréchal quelle est son opinion sur la valeur de l'aéronautique russe, les idées étant en France très partagées à ce sujet, et s'il envisage comme possible la coopération de l'aviation russe sur le territoire turc.

Le Maréchal répond à la première question que beaucoup de ses officiers sont allés en Russie et s'y sont fait une opinion *de visu* sur l'aviation russe. Leurs avis sont partagés : certains sont très enthousiastes, d'autres sont moins chauds. Il conclut à une valeur moyenne.

Quant à la deuxième question, il n'y a, au point de vue militaire, aucune difficulté à une coopération turque avec l'aviation russe. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ajoute qu'il n'existe pas davantage d'inconvénients politiques.

Le général Weygand note que c'est un point important, car il ne serait peut-être pas possible à la France, dès le début, de renforcer les Turcs en aviation en raison de l'obligation où elle se trouverait de faire face aux aviations allemande et italienne, tant sur le continent qu'en Afrique du Nord.

Le Maréchal fait observer avec fermeté que, devant une attaque immédiate, la Turquie ne devrait compter que sur ses propres forces, et qu'il lui est indispensable d'augmenter sérieusement ses forces aériennes. Il insiste donc pour recevoir des avions. Il demande également que les aviateurs turcs soient éduqués dans des établissements français, la Turquie n'y pouvant suffire.

Le général Weygand demande alors que les chiffres de ces différentes demandes soient précisés.

Après différents échanges de vues, les chiffres suivants sont donnés :

Aviation : 200 avions de chasse et de bombardement, les ressources propres suffisant à assurer le renseignement. Le nombre des aviateurs à former dans les écoles françaises est de 100 à 200 (officiers ou sous-officiers).

Chars de combat : 200 chars légers et la possibilité d'envoyer des officiers et des sous-officiers se perfectionner dans la technique et la tactique des chars en France.

Armement de l'infanterie : 10.000 fusils-mitrailleurs et 5.000 mitrailleuses, ainsi que des canons antichars dont le nombre n'est pas précisé. Les officiers turcs font un grand éloge de ce matériel français.

Masques à gaz : 200.000 environ.

Le secrétaire général des Affaires étrangères intervient pour faire observer que les commandes turques faites en Allemagne ou en Tchécoslovaquie posent à l'heure actuelle un problème difficile : une fois conclu et connu l'accord politique franco-turc, l'Allemagne ne livrera plus ses commandes, et il faudra combler cette lacune : des mitrailleuses lourdes et légères ont été commandées à Brünn et des canons en Allemagne.

Le général Weygand rassure ses interlocuteurs. La satisfaction des demandes turques exigera de gros sacrifices. Mais les questions politiques dominent à son avis les questions militaires. Il ne peut prendre d'engagement, mais il insistera auprès de son gouvernement. A une question posée concernant la qualité des matériels d'artillerie commandés en Allemagne, le Maréchal répond qu'il s'agit d'une artillerie de côte mobile de 24 à tracteurs.

Le Maréchal ajoute que certaines industries de guerre qui fonctionnent en Turquie : fabrication des obus de 15, fabrique de masques à gaz, industrie du cuivre, arsenal de Izmit, posent un autre problème. Toutes sont dirigées par des Allemands. Il y a donc une défaillance de personnel allemand à prévoir et à combler. Il faut, non seulement maintenir ces usines, mais encore en étendre la production afin de permettre au pays de se ravitailler lui-même. Les matières premières existent. Il faut les possibilités de les exploiter, donc des ingénieurs.

Le Maréchal déclare ensuite que beaucoup d'élèves ingénieurs s'instruisent en Allemagne, environ 300 ingénieurs civils et 100 militaires, qu'il faudra transférer en France pour qu'ils y continuent leurs études. La Turquie est en pleine expansion, il ne faut pas l'arrêter. Le secrétaire général des Affaires étrangères demande au Maréchal la permission de sortir du domaine militaire pour faire savoir que la Turquie a demandé aux Anglais une aide financière et une aide économique, car elle a besoin de ces deux aides ensemble.

Le général Weygand demande qu'avant son départ, une liste complète de tous les besoins de la Turquie en matériel de guerre et en personnel lui soit remise, et que, d'autre part, une liste identique soit remise aux Anglais, afin que les deux gouvernements français et britannique puissent les étudier en commun et s'en répartir les charges, ce qui est convenu.

Le général Weygand, s'appuyant sur l'intérêt qui s'attachera, dès le début des hostilités, à ne pas laisser l'adversaire libre d'agir à sa guise dans la mer Égée, insiste sur la nécessité, pour les puissances balkaniques riveraines, d'y prévoir et d'y coordonner l'action de leurs sous-marins. Le Maréchal répond que leurs moyens ne sont pas considérables. Les Turcs possèdent six sous-marins; ils en ont commandé quatre en Allemagne dont trois sont déjà livrés, et en ont commandé quatre en Angleterre pour l'année prochaine. La Grèce dispose de cinq sous-marins. La Turquie dispose aussi de sous-marins pose-mines. Cela permet d'agir et de gêner les marines adverses. Si la Turquie était mise en possession des gros canons commandés en Allemagne, elle pourrait battre les côtes du Dodécanèse, et, avec plus d'avions, elle pourrait entreprendre des raids aériens.

Le général Weygand conseille de constituer sans retard un nombre important de terrains d'aviation, se prêtant au ravitaillement et aux réparations, indispensables pour rendre possibles des manœuvres aériennes. Le Maréchal se déclare d'accord. Ce sujet fait l'objet de ses méditations et on y travaille.

Le général Weygand aborde enfin la coordination des opérations de guerre. Il demande d'abord s'il a été prévu entre les puissances de l'accord balkanique une direction générale pour coordonner l'emploi des forces. Le Maréchal, après s'être concerté avec le secrétaire général des Affaires étrangères, répond qu'en cas de guerre, une liaison d'états-majors est prévue, ainsi que des liaisons radio et des liaisons aériennes. Il ajoute que, au cours de la réunion des chefs d'états-majors balkaniques, on a prévu une rupture totale de ces liaisons et que chaque puissance, pour cette éventualité, a reçu une zone spéciale d'action. Les puissances balkaniques ont laissé à leurs gouvernements respectifs le soin d'envisager un commandement unique, le moment arrivé.

Le général Weygand demande enfin si les autorités turques ont également pensé à la façon dont pourrait être assurée l'unité d'action militaire entre les puissances de l'Orient et celles de l'Occident. Sur la réponse du Maréchal, qu'il n'a pas encore envisagé une collaboration de cette envergure, le général Weygand lui présente, à titre d'idée personnelle, une suggestion. Il lui paraît intéressant que, le moment venu, les puissances occidentales détachent auprès de la direction supérieure des puissances orientales une personnalité militaire importante ayant leur confiance. Le Maréchal répond qu'une mesure de cet ordre a déjà été envisagée avec les Anglais. Cette question sera examinée au cours des échanges de vues des états-majors et ferait alors l'objet d'un accord bien déterminé. Il ajoute que des expériences de liaison radiotélégraphiques sont entreprises entre les puissances balkaniques alliées. Il serait heureux de pouvoir profiter de l'expérience française en matière de T.S.F.

Le colonel Kuban, chef du 2e bureau, suggère l'envoi en France d'officiers du service des renseignements à la fois pour des échanges de renseignements et pour compléter l'instruction des officiers turcs de ces services. Le général Weygand répond que c'est une entente facile à réaliser à bref délai entre nos états-majors généraux.

L'ordre du jour de ce premier entretien étant épuisé, le général Weygand propose qu'une nouvelle réunion ait lieu avant son départ d'Ankara, au cours de laquelle serait effectuée, après réflexion de part et d'autre, une mise au point qui lui permettrait de renseigner exactement son gouvernement et son commandement sur les vues et les *desiderata* du gouvernement et du commandement turcs.

On décide qu'une deuxième conversation aura lieu le mercredi 3 mai 1939 à 10 heures du matin.

II

Réunion du 3 mai 1939
au cabinet du maréchal Fewzi Tchakmak
chef d'État-major général de l'armée turque

Assistent à la réunion : les mêmes personnes qu'à la réunion du 1er mai 1939, ainsi que M. Massigli, ambassadeur de France à Ankara.

Au début de l'entretien, M. Numan Menemencioglu, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, demande à faire un exposé d'ensemble de la position politique et contractuelle de la Turquie qui est nécessairement la base de toute action concertée.

1. *Le pacte balkanique* n'entre en jeu que si la Bulgarie, seule ou en liaison avec un état, balkanique ou non, attaque une des puissances signataires du pacte (1). Si la Bulgarie n'intervient pas militairement, le pacte ne joue pas. Par suite, les puissances qui y sont parties ne peuvent pas être considérées comme formant une coalition ayant la faculté de se rallier d'un bloc à l'action des puissances occidentales.

2. *L'entente turco-grecque* assure une action concertée des deux pays pour garantir leurs frontières communes en Thrace, surtout contre la Bulgarie. Un autre accord étend le champ d'action de cette alliance dans le domaine politique : si un front quelconque était menacé, les deux états se consulteraient sur le parti à prendre.

Une réserve grecque se rapporte à l'Italie : si la Bulgarie, de concert avec l'Italie, attaquait les puissances balkaniques, la neutralité bienveillante de la Grèce serait assurée à ces dernières, mais sans action militaire contre l'Italie (2).

3. La Turquie désire voir la Bulgarie entrer dans le bloc balkanique, mais c'est un programme dont la réalisation viendra à son heure.

4. Rappel de la *convention de Montreux* relative aux Détroits, et entre autres de l'article 19 peu pratique et « du domaine de la fantaisie » (3).

5. La Turquie est liée à l'U.R.S.S. par un traité d'amitié (4) assez accentué : la Turquie pas plus que l'U.R.S.S. ne peut engager de pourparlers ni prendre d'engagements avec certaines puissances (parmi lesquelles sont explicitement désignées la France et l'Angleterre), sans s'en avertir et s'y être mutuellement « autorisées ». Il importe d'étendre en conséquence l'action politique en cours avec l'U.R.S.S.

6. La position équivoque de la Yougoslavie à l'heure actuelle ne doit pas être négligée.

7. Plus la Turquie garde fortement les Détroits, plus est solide le point d'appui que les puissances occidentales peuvent trouver en elle. Son influence politique est de première importance dans l'échiquier balkanique et le plus fort soutien de cette influence est la force militaire turque.

Après que M. Massigli eût remercié M. Numan Menemencioglu de ce lumineux exposé politique, le Maréchal développa la question militaire. A son sens, la défense indiscutable des Détroits

(1) *Note du document :* L'annexion de l'Albanie par l'Italie crée un nouvel état de choses, mais jusqu'ici les puissances balkaniques n'ont pas eu de consultation à ce sujet.

(2) *Note du document :* Même note qu'à la page 1.

(3) Une convention avait été signée à Montreux, le 20 juillet 1936, à l'issue d'une conférence qui se tenait depuis le 22 juin précédent dans cette localité helvétique pour modifier la convention de Lausanne de 1923 relative au régime des Détroits. Sur cette convention, se reporter au tome II de la présente série (Table méthodique p. LI : la Turquie et la conférence de Montreux) et au tome III, n° 146. L'article 19 stipulait qu'en temps de guerre, et la Turquie n'étant pas belligérante, les règles du temps de paix demeuraient valables, sauf pour les puissances belligérantes dont les bâtiments de guerre se voyaient interdire rigoureusement le passage à travers les Détroits. Cette règle souffrait cependant une exception pour le cas d'application du pacte de la Société des Nations, « ainsi que dans le cas d'assistance prêtée à un état victime d'une agression, en vertu d'un traité d'assistance mutuelle, engageant la Turquie, conclu dans le cadre de la Société des Nations, enregistré et publié conformément aux dispositions de l'article 18 dudit pacte ».

(4) Sur ce traité, voir ci-après le n° 38.

et de la frontière de Thrace sont les bases de la collaboration avec les puissances occidentales. Le commandement turc y attache une telle importance qu'il a prévu deux lignes de défense, celle de Tchataldja, et celle de la frontière de Thrace qui assure la possession d'une bonne tête de pont.

Si les Bulgares voulaient se faire l'avant-garde des forces venant du Danube ou de l'Adriatique, le premier choc aurait lieu aux frontières turques. Aussi, plus la frontière sera fortement protégée, plus les routes seront sûres, moins la Bulgarie aura le désir de se rapprocher des puissances présumées ennemies, et plus elle tendra à se rallier à l'accord futur, cause déterminante de la présente réunion. Si la Bulgarie prenait ce parti, la valeur des positions de défense turques en serait augmentée, le champ d'action des puissances de l'Axe réduit, et la liberté d'action du front ami en serait accrue de façon intéressante.

La collaboration avec l'U.R.S.S. est de première importance, car si l'attitude de la Russie vis-à-vis de la Turquie devenait douteuse, la Turquie se trouverait dans l'obligation de distraire une partie de ses forces pour surveiller le Caucase et la mer Noire, et en deviendrait plus faible en Europe. Il est donc indispensable de s'assurer cette collaboration et d'essayer d'acquérir également la collaboration bulgare, en même temps que l'on fortifie puissamment la frontière de Thrace pour la rendre invulnérable.

La coopération de l'U.R.S.S. doit assurer la sécurité dans la mer Noire; seules quelques incursions de sous-marins venant par le Danube y seraient à craindre. En ce qui concerne la Méditerranée, il faut songer à nettoyer le Dodécanèse, comme aussi au nettoyage par les forces franco-britanniques des côtes de Libye, afin d'obtenir la sécurité et la liberté de passage. C'est une question de première importance pour la sécurité en mer Égée.

Le Maréchal fera remettre au général Weygand, ainsi qu'il l'a demandé, la liste du matériel indispensable à la Turquie pour réaliser ce programme. Un double en sera remis au gouvernement anglais. Cette liste comprend le matériel de guerre désiré, ainsi que le matériel destiné à étoffer la production turque. Une importance secondaire a été donnée aux armements marins, la question navale relevant des flottes franco-anglaises.

Pour justifier le contenu de cette note, le Maréchal ajoute qu'en vue d'accroître l'efficacité des opérations militaires, la Turquie demande, en dehors des avions, des tanks, des canons antichars et antiaériens. Elle possède à l'heure actuelle trois divisions de cavalerie comprenant chacune une brigade montée et une brigade motorisée; elle a besoin d'automobiles pour augmenter la mobilité de son armée.

Le général Weygand déclare que ces deux exposés l'éclairent aussi bien sur les conceptions générales du gouvernement et de l'état-major turcs que sur leur façon d'envisager les mesures défensives à prendre immédiatement et la préparation des actions ultérieures, et il résume les considérations exposées en insistant sur les mesures à prendre pour garantir à la Turquie l'intégrité de son territoire. Dès son retour en France, il mettra le gouvernement et le commandement français au courant de ces conversations; il insistera pour que satisfaction soit donnée aux *desiderata* formulés. Il pense que ce premier échange de vues constitue une base sérieuse pour les entretiens futurs.

Le Maréchal remercie et affirme son espoir dans une collaboration féconde pour l'avenir. Puis il prie le général de vouloir bien l'éclairer sur un point sur lequel il va d'abord donner son avis personnel : de quelle façon la guerre serait-elle déclenchée et comment importerait-il de la conduire? Le Maréchal estime que l'on se trouvera d'abord obligé à la défensive, d'où l'obligation de se retrancher fortement pour obliger l'ennemi à s'immobiliser, afin de pouvoir l'attaquer ensuite et le frapper aux points importants. Ce ne serait donc que la deuxième phase des opérations qui serait offensive.

Le général Weygand, après avoir observé qu'il est difficile d'être prophète en pareille matière, déclare que la politique de la France étant sincèrement et loyalement pacifique, l'attaque ne viendra pas d'elle. Elle n'aura donc pas l'initiative des opérations d'entrée de jeu, mais il faudra la reprendre dès que possible. Donc, résister d'abord pour mieux attaquer ensuite.

Sans sous-estimer l'Allemagne, ses chefs et son armée, il n'est pas interdit de dire qu'elle possède des points faibles :

1° Son alliée, l'Italie, qui s'est engagée sur de nombreux théâtres extérieurs, qui disperse ainsi ses forces et ne peut manquer d'offrir des points de moindre résistance;

2° Les minorités antiallemandes incorporées au Reich;

3° Une autre cause de faiblesse, qu'il dépend de nous de rendre de plus en plus importante, sera l'obligation pour l'Allemagne de faire une guerre sur deux fronts, alors qu'elle n'a peut-être

pas les facilités ferroviaires qui lui seraient nécessaires. Aucun effort n'est donc à négliger pour constituer un front oriental dont les fortes armées polonaise et turque doivent être au nord et au sud les points d'amarre.

Le général ayant demandé si l'état-major turc est au courant de l'état des voies ferrées allemandes, le Maréchal répond qu'il s'occupe surtout des puissances voisines de la Turquie, mais qu'il est prêt à indiquer ce qu'il connaît des forces italo-allemandes. C'est ainsi que les fugitifs du Dodécanèse ont donné des renseignements sur la mobilisation italienne, sur le mécontentement et sur la division des opinions qui règnent en Italie.

Le général Weygand conclut en disant que le fait de connaître les faiblesses de ses adversaires ne dispense pas d'être soi-même fort et vigilant.

La séance est levée après que, des deux côtés, on eût exprimé sa satisfaction de ces conversations, et son espoir dans les perspectives d'avenir qu'elles ouvrent.

26

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 3 mai 1939 (1)

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique;
M. Rochat, directeur politique adjoint;
Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
Lieutenant-colonel de Vitrolles, sous-chef du 2e bureau de l'Air;
Colonel Cornet, de l'état-major des Colonies;
Capitaine de frégate Sanson, du 2e bureau de la Marine.

M. Rochat expose la situation politique :

Allemagne. — Tout a été dit sur le discours d'Hitler (2).

Il ouvre tout au moins la question de Dantzig.

La position de la Pologne est très ferme et déchaîne une violente campagne de presse allemande.

M. Beck parlera le 5 mai (3) et vraisemblablement fera état dans son discours de l' « espace vital » nécessaire à la Pologne. La Pologne estime que qui tient Dantzig, tient la Pologne et qu'aucune concession n'est possible quant à l'établissement de l'autorité du Reich à Dantzig.

Est-ce une position ferme ou une base de discussion, on ne sait encore?

En tout cas, M. Beck nie avoir eu connaissance, parmi les propositions allemandes évoquées par le Chancelier, de celles relatives à une trêve de vingt-cinq ans et à une collaboration pour la garantie de la Slovaquie.

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Du 28 avril au Reichstag : voir au tome XV de la présente série les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.
(3) Sur ce discours, voir ci-après le no 67 (et note).

Le commandant en chef lithuanien sera le 8 mai à Varsovie, sur invitation de M. Beck, et affirmera la volonté de son pays de résister par les armes à une agression allemande partant de Memel.

Tchécoslovaquie. — De source privée sûre, la légation de Paris signale que du matériel de marine allemande a été transporté dans les ports italiens comme s'ils devaient servir de bases à la marine du Reich.

La population de Bohême-Moravie aurait reçu avis de se munir de vivres, d'importants éléments de troupes allemandes devant prochainement traverser ces provinces.

Des mouvements de troupes vers le Nord-est et la frontière polonaise auraient déjà commencé.

Front oriental. — Les négociations continuent.

Avec la *Turquie*, il semble qu'on soit au but [1]. Le gouvernement turc a donné des assurances fermes quant à la collaboration turque en cas de conflit, mais avec une allusion au règlement préalable de l'affaire du Hatay.

On ne sait encore s'il y aura une déclaration à trois ou une combinaison d'accords franco-turc et anglo-turc.

En tout cas, les Turcs ne veulent pas s'engager sans connaître les dispositions de l'U.R.S.S. et réciproquement (cf. voyage de M. Potemkine).

Les Affaires étrangères recommandent d'accueillir largement la mission turque d'étude des fortifications.

Il serait bon d'y associer la Marine pour la question de la défense des Détroits.

U.R.S.S. — Bonne atmosphère, mais la formule définitive n'est pas encore trouvée. Les Anglais penchent vers une formule par laquelle les Russes s'engageraient à soutenir les puissances occidentales si elles étaient amenées à agir contre l'Allemagne en vertu de leurs engagements envers la Pologne et la Roumanie [2].

Roumanie. — Se montre très intransigeante à l'égard de l'U.R.S.S. (mais, sous-entendu pour le temps de paix seulement). Sa position en temps de guerre s'inspirerait des circonstances.

L'accord polono-roumain est fait [3], mais doit rester secret pour éviter une action allemande.

En somme, la Roumanie est consciente des risques qu'elle court, mais tout en étant disposée à l'établissement de relations acceptables avec l'Allemagne, est décidée à la résistance si ces relations s'avéraient impossibles. En tout cas, tonalité saine et sans restrictions suspectes.

Yougoslavie. — Il n'en est pas de même en Yougoslavie où l'équipe gouvernementale ne mérite aucune confiance, le Régent lui-même n'est pas sûr. La situation n'est pas perdue, le gouvernement n'a pas encore osé passer au camp adverse, mais le milieu gouvernemental n'est pas sain.

[1] Sur les négociations avec la Turquie, voir, au tome XV précité, table méthodique XI. Le Proche-Orient.

[2] Voir, au tome XV précité, le n° 522.

[3] Accord sur lequel les partenaires entendaient conserver le secret : voir ci-dessus les nos 433, 499, 505.

A Paris même, le représentant yougoslave, tout en étant de bons sentiments, est souvent excité et passe aux extrêmes.

Grèce. — Grosse inquiétude. L'état-major grec en possession de rapports au sujet de renforcements italiens en Albanie insiste pour convoquer des réservistes, mais le gouvernement s'y oppose pour ne pas avoir l'air de mettre en doute les assurances italiennes.

Un télégramme de Tirana signale que la menace italienne se précise : une intervention massive de l'aviation italienne pourrait faire céder la résistance grecque avant que la garantie anglo-française ait pu se manifester concrètement.

Italie. — Le voyage Goering [1] aurait en partie pour but d'étudier la possibilité de susciter des révoltes en A.O.F.; un travail en ce sens serait projeté sur le Tibesti.

Il est en effet normal que l'Axe monte des pièces d'attente en direction intérieure du Tchad et du Cameroun.

Il est à noter que l'Allemagne s'emploie activement à dresser des équipes à la guerre et à la politique coloniale : les renseignements à ce sujet n'ont cessé d'affluer depuis ces derniers mois (spécialistes en Libye, noyaux en Éthiopie et au Jubaland, commandes d'équipements coloniaux, etc.).

Espagne. — Le maréchal Pétain va faire un voyage dans le sud de l'Espagne.

Nous recevons des assurances apaisantes du gouvernement espagnol qui semble avoir souci maintenant de s'expliquer avec nous. Dans l'exaltation de la victoire, certains groupements politiques étaient partis pour les aventures prestigieuses, mais ils retombent sur le plan des réalités concrètes; leur brusquerie momentanée n'est peut-être due qu'au sentiment croissant de leur impuissance et de leur misère.

Petit détail : il serait bon, pour éviter des réclamations au sujet des camions espagnols, de marquer d'une étiquette apparente « service des camps de réfugiés » ceux que nous utilisons pour cet usage.

Portugal. — Grosse amélioration. Les milieux officiels ne cachent pas leur satisfaction de l'arrivée à Lisbonne du *Dunkerque* et du *Strasbourg*. La réponse favorable à l'annonce un peu tardive qui avait été faite de cette visite a été immédiate; il n'en eût pas été de même il y a quelques mois. Le Portugal a évolué favorablement et est maintenant aligné sur la politique anglaise, heureux effet de la crainte inspirée par les projets prêtés à l'Espagne [2].

A Londres, on apprécie très favorablement la visite de ces deux cuirassés.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle a été discutée au rapport du 2 mai, calme en Allemagne, toujours tendue en Italie, qui a un appareil militaire gonflé outre mesure par les convocations de réservistes et qui maintient des effectifs disproportionnés en Albanie.

III. *Marine.* — Les bâtiments écoles allemands font toujours voile vers les Açores, ce qui serait plutôt rassurant.

[1] Sur le récent voyage du ministre allemand en Italie et ses entretiens avec le Duce, voir, au tome XV précité, les nos 430 (et note), 444.

[2] Sur cette crainte, voir, au tome XV précité, les nos 371, 421.

La flotte allemande remonte vers Vigo suivant le programme annoncé.

La flotte anglaise de Méditerranée est concentrée dans la Méditerranée orientale : la *Home Fleet* descend vers l'Angleterre du sud.

Rien d'anormal dans la flotte italienne.

On continue à signaler des sous-marins vers Diego-Suarez (?)

27

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 258 (1). *Varsovie, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 mai.)

Au moment où, par suite de la dénonciation par l'Allemagne de l'accord du 26 janvier 1934 (2), le gouvernement polonais s'apprête à faire savoir qu'il ne se considère plus comme lié par la déclaration polono-allemande du 5 novembre 1937 sur les minorités (3), il n'est pas sans intérêt de retracer l'histoire des seize mois d'existence de cette déclaration.

Au lendemain de sa publication, la presse gouvernementale polonaise affectait d'y voir le fait le plus important survenu dans les relations des deux pays depuis 1934. De pareils commentaires se justifiaient par le désir de montrer au gouvernement allemand l'importance que la Pologne attachait à la déclaration. L'accord était, en effet, destiné à mettre un terme à un échange de récriminations, parfois très vives, qui s'était prolongé pendant près de six mois. De plus, au cours de la négociation, l'Allemagne avait constamment tenu le rôle du demandeur. Elle avait réclamé avec insistance la signature d'une convention proprement dite et l'institution d'une commission mixte devant laquelle les plaintes des minorités auraient pu être portées. Le gouvernement polonais n'avait accepté qu'une simple déclaration laissant chaque partie seule compétente pour assurer « dans le cadre de sa souveraineté » l'observation de ses engagements. Il n'avait donc pas intérêt, vis-à-vis de son partenaire, à paraître minimiser la portée de l'accord.

Malgré les commentaires de la presse, on ne s'exagérait pas à Varsovie la portée politique de la déclaration. Je l'ai signalé dans mon télégramme nº 697 du 6 novembre 1937 (4), en ajoutant que ni l'enchevêtrement des groupements nationaux, ni les différences entre les régimes politiques ne

(1) Le texte de cette dépêche est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 117 (sauf certains passages que nous signalons au fur et à mesure).

(2) A l'occasion du discours prononcé le 28 avril par le Führer au Reichstag : voir au tome XV de la présente série les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

(3) Sur cette déclaration, voir, au tome VII de la présente série, le nº 194 (et note).

(4) Reproduit au tome VII précité sous le nº 194.

permettraient d'escompter une paix durable dans les rapports de voisinage des deux pays. Je concluais toutefois qu'il en résulterait sans doute une sorte d'armistice et que les autorités locales éviteraient, pendant quelque temps, de donner des sujets de plaintes aux minorités.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées. Pendant l'hiver 1937-1938, le calme semble régner; on ne signale pas d'incidents. A partir de la fin d'avril, la correspondance de l'ambassade doit rouvrir la chronique des rapports de mauvais voisinage polono-allemands. La presse minoritaire allemande se plaint des « chicanes polonaises ». Elle déplore le congédiement de nombreux ouvriers allemands en Haute-Silésie (1.100 en quelques mois) et leur remplacement par des Polonais. Elle s'irrite en constatant que l'application de la réforme agraire dans les provinces de l'Ouest est systématiquement dirigée contre les propriétaires allemands. Elle s'indigne de la fermeture de plusieurs écoles. L'ambassadeur d'Allemagne ne dissimule pas, pour sa part, qu'il a de nombreux sujets de doléances (télégramme nº 605) (1).

De leur côté, les Polonais ne se plaignent pas moins des mauvais traitements subis par leurs compatriotes du Reich ou de l'activité de la minorité allemande en Pologne qui, sous l'inspiration de Berlin, cherche à s'unifier. La presse gouvernementale est réservée, mais la presse indépendante, surtout la presse de province, multiplie les informations et les articles à ce sujet. Au mois de juin, on se rend compte ici que la fiction créée par la déclaration du 5 novembre est dissipée (télégramme nº 581) (2).

Au moment où les choses commencent à s'envenimer, une accalmie survient, comme cela a déjà été le cas à diverses reprises dans l'histoire des relations germano-polonaises. Visiblement, les deux gouvernements, estimant que les choses commençaient à aller trop loin, sont intervenus pour modérer le zèle des autorités locales et celui des minorités elles-mêmes. Il n'y a plus guère à signaler à partir de juillet qu'une interpellation de l'abbé Downar à la Diète, sur les menées nazies en Pologne (lettre nº 388 du 11 juillet) (3). La presse minoritaire allemande se calme. D'autres événements vont absorber l'attention du public. La crise tchécoslovaque va s'ouvrir : ni les dirigeants allemands ni les dirigeants polonais n'ont intérêt à laisser l'opinion des deux pays, par une agitation ou des récriminations inopportunes, les gêner dans la réalisation de la « communauté de travail » qu'ils ont en vue (4). Pendant tout le temps où se prépare, puis s'effectue, le dépeçage de la Tchécoslovaquie, tout est calme. La minorité allemande fait preuve du loyalisme le plus exemplaire. On dirait que la question minoritaire n'existe plus (lettre nº 550 du 12 octobre 1938) (5).

(1) De la fin juin 1938, dont le sens est suffisamment indiqué ici. [Cette phrase n'est pas reproduite au *Livre jaune*].

(2) Du 18 juin 1938, non reproduit. Il y était dit que les éléments hostiles à la politique du ministre polonais des Affaires étrangères conduisaient une campagne contre les menées allemandes ou les persécutions dont étaient victimes les Polonais du Reich.

(3) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(4) Le passage commençant à : « ni les dirigeants allemands, ni les dirigeants polonais... » et s'achevant ici ne figure pas au *Livre jaune*.

(5) Non reproduite, qui faisait état du loyalisme « le plus exemplaire » de la minorité allemande : « cette discipline et cette soumission aux instructions de Berlin méritent de retenir l'attention ».

Dès l'affaire tchécoslovaque réglée, les difficultés reparaissent. Dans le territoire de Teschen rattaché à la Pologne, le premier soin des autorités locales est de purger la région de son élément allemand; fermeture des écoles et des bibliothèques, proscription de l'emploi de la langue, mise en chômage des ouvriers; tels sont les moyens employés. Des plaintes surgissent (1). Pendant ce temps, le chef de la *Jungdeutschepartei* réclame, pour la minorité allemande de Pologne, le bénéfice du *Volksgruppenrecht*.

Le 26 janvier dernier, M. von Ribbentrop vient célébrer à Varsovie le cinquième anniversaire de l'accord de 1934 (2). Pendant son bref séjour, il obtient du gouvernement polonais la constitution d'une commission mixte, chargée d'assurer le bon fonctionnement de la déclaration du 5 novembre 1937. Mais pendant tout le mois de février, le gouvernement polonais cherche à éluder la réunion de cette commission. Il ne s'y résigne que le 1er mars, sur les instances réitérées de Berlin (3). Entre-temps, l'agitation minoritaire et les mauvais procédés des autorités vont leur train, de part et d'autre : le plan de réforme agraire pour 1939 frappe, comme celui de l'année précédente, les propriétaires allemands (4). Les Allemands, de leur côté, poursuivent leur campagne en faveur du *Volksgruppenrecht*, tandis que l'opinion polonaise s'impatiente de plus en plus de l'audace grandissante des Allemands. Les manifestations antiallemandes de Varsovie, à la fin de février (5), font éclater au grand jour ces sentiments. Lorsque s'ouvrira au milieu de mars la crise internationale qui va rejeter à l'arrière-plan des préoccupations la question des minorités, elle trouvera en Pologne une minorité allemande agressive et une opinion polonaise résolue à défendre le principe que les Polonais sont maîtres chez eux.

De ce qui précède se dégage la conclusion que les difficultés de voisinage ont été en quelque sorte la règle dans les rapports germano-polonais, les périodes de calme figurant l'exception. Encore remarque-t-on que ce calme ne survient qu'après des périodes de tension, lorsque les gouvernements inquiets interviennent pour ramener l'apaisement (6). Il est difficile de dire si, livrés à eux-mêmes, les Allemands de Pologne causeraient ou non des difficultés aux autorités; on peut, en revanche, observer que, lorsqu'elles ont la liberté de leurs mouvements, les autorités locales polonaises ne se soucient jamais de l'effet que leurs initiatives peuvent produire à Berlin.

On est amené ainsi à constater que, pour « bilatéraux » qu'ils aient été, les accords entre les deux gouvernements n'ont jamais réussi à constituer les bases d'un règlement durable des rapports entre les deux états. Ils ont fourni, au contraire, de 1931 jusqu'à ces dernières semaines, la possibilité d'un règlement des rapports généraux, par l'adoption d'un point de vue commun

(1) Le passage « Dans le territoire de Teschen rattaché... Des plaintes surgissent » n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

(2) Sur cette visite du ministre allemand, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; au tome XIV le no 20.

(3) Le passage : « Mais pendant tout le mois de février ...sur les instances réitérées de Berlin », ne figure pas au *Livre jaune*.

(4) *Idem* pour : « et les mauvais procédés des autorités... les propriétaires allemands. »

(5) Sur ces manifestations, voir, au tome XIV précité, les nos 223 (et note), 242, 243, 297.

(6) La fin de la dépêche, à partir de : « Il est difficile de dire... » ne figure pas au *Livre jaune*.

dans les questions internationales. C'est seulement quand le point de vue extérieur l'emporte sur le point de vue intérieur que les rapports de bon voisinage sont possibles. Ce n'est que dans les périodes de crise internationale que M. Beck a pu obtenir que le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Agriculture ou le voiévode de Silésie ne l'empêchent pas de faire sa politique en suscitant des incidents avec l'Allemagne.

28

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 337. *Londres, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Pour un Français, à quelque nuance politique qu'il appartienne, la position prise par le *Labour Party* à l'égard de la conscription ne peut manquer d'être une source de profond étonnement. Il nous paraît en effet incompréhensible que les socialistes anglais qui ont approuvé l'extension des engagements britanniques en Europe orientale, et qui l'ont même dans une certaine mesure provoquée, se refusent à ratifier les mesures militaires qui pourraient seules permettre de faire honneur, le cas échéant, à ces nouveaux engagements et plus spécialement celle que nous considérons comme l'un des fondements du système démocratique : le service militaire universel et égal pour tous [1].

Il me paraît donc nécessaire de définir aussi exactement que possible l'attitude du parti travailliste et d'essayer de démêler quels sont, en dehors des arguments publiquement mis en avant, les mobiles et les explications de cette attitude.

Au cours de la séance de la Chambre des Communes du 27 avril, dont je rends compte par ailleurs, tous les orateurs du *Labour Party* ont, à quelques nuances près, justifié leur position à l'aide des mêmes considérations. Il est donc assez facile de résumer la thèse officielle travailliste.

Il convient tout d'abord de noter que tous les orateurs de l'opposition, sans aucune exception, ont fait précéder leurs observations de déclarations mettant en garde les gouvernements totalitaires contre toute fausse interprétation de leur attitude, et proclamant leur volonté de mettre tout en œuvre pour permettre au gouvernement britannique d'exécuter éventuellement les engagements d'assistance qu'il a pris afin de résister à toute nouvelle agression alle-

[1] Sur la récente adoption par le gouvernement britannique de la conscription, voir, au tome XV de la présente série, les nos 490 (et note), 497; ci-après le nº 33.

mande ou italienne. Ils ont donc insisté sur le fait que leur opposition visait uniquement les méthodes par lesquelles le gouvernement se propose d'accroître les forces militaires de la Grande-Bretagne et non le but de cette polémique (1).

Au reste, l'un des arguments dont ils se sont tous servis a été que la conscription, bien loin de renforcer la Grande-Bretagne, « affaiblira et divisera le pays ». Cette dernière formule, employée dès l'ouverture du débat par M. Attlee, a été ensuite reprise par la plupart des représentants travaillistes. A l'appui de cette assertion, les membres du *Labour Party* ont souligné les résultats obtenus en quelques semaines en ce qui concerne le recrutement de l'armée territoriale, et bien que le gouvernement n'ait pas d'après eux mis en œuvre tous les moyens de propagande auxquels il aurait pu avoir recours. Une campagne de recrutement réellement bien conduite aurait en très peu de temps fourni des contingents de beaucoup supérieurs à ceux que donnera la conscription et, au point de vue qualité, ces engagés volontaires auraient eu beaucoup plus de valeur que ceux qui vont être enrôlés par contrainte. Maintenant, ont-ils poursuivi, le recrutement volontaire va se tarir parce que tous les hommes valides attendront que le gouvernement fasse appel à eux en vertu des pouvoirs qu'il va se faire donner et, au surplus, la flamme qui animait les volontaires va faire place à une morne obéissance. D'autre part, une grande partie du pays demeure foncièrement attachée au principe volontaire qui s'accorde le mieux avec l'histoire et les traditions du peuple britannique. Tel est en particulier le cas dans les milieux ouvriers, où l'on verra dans la conscription le prélude à une mobilisation de l'industrie et où l'on éprouvera à l'égard de la politique gouvernementale une méfiance qui nuira à l'œuvre du réarmement.

Telles sont à peu près les considérations de fait que les orateurs de l'opposition ont fait valoir. Mais il faut aussi noter qu'en dépit de l'affirmation d'après laquelle le *Labour Party* était partisan d'un développement maximum des forces britanniques, plusieurs députés se sont élevés contre la création d'une puissante armée de terre. La Grande-Bretagne, ont fait remarquer ceux-ci, M. Attlee le premier, fournit déjà au front commun des démocraties la plus forte marine de guerre du monde et une aviation qui s'accroît chaque jour et qui est déjà très supérieure à l'aviation française, sans compter l'aide qu'elle apportera en ce qui concerne les munitions, les ressources financières, etc. Peut-on, dans ces conditions, lui demander par surcroît de mettre sur pied une armée de la taille des armées continentales? La constitution et l'équipement d'un corps expéditionnaire de 500.000 à 1 million d'hommes devrait, d'après eux, représenter le maximum de ce que les alliés de la Grande-Bretagne sont en droit d'exiger d'elle et le système volontaire suffirait largement à recruter de tel seffectifs.

Les divers arguments qui précèdent, et dont le ministre de la Guerre a, en fin de séance, démontré l'inanité, n'ont été présentés par les travaillistes qu'avec un certain embarras et sans véritable conviction. Ils ont en revanche

(1) Lire vraisemblablement : politique.

montré beaucoup plus de chaleur pour critiquer la manière dont le gouvernement s'était décidé à recourir à la conscription et il était visible que, sur ce point, leur indignation était parfaitement sincère.

L'accusation sur laquelle ils ont particulièrement mis l'accent a été celle d'après laquelle le gouvernement, qui s'était engagé à plusieurs reprises à ne pas établir la conscription en temps de paix, aurait dû faire appel au corps électoral pour se dégager et avait, en tout état de cause, manqué à sa parole. Les travaillistes ont insisté sur cet argument de façon pour le moins excessive, puisque certains d'entre eux n'ont pas craint de déclarer que M. Chamberlain avait adopté les procédés mêmes de M. Hitler et que les engagements du chef du gouvernement anglais ne valent pas mieux que ceux du Führer. Le Premier ministre, qui prévoyait ce reproche, y avait répondu par avance en expliquant que son engagement visait le temps de paix et que la situation actuelle, si elle ne représentait pas un état de guerre, revêtait du moins un caractère si exceptionnel et si menaçant que les règles du temps de paix ne pouvaient plus s'y appliquer. A quoi les travaillistes ont répondu que les menaces de l'heure présente ne sont pas nouvelles et que c'est seulement l'aveuglement de M. Chamberlain qui les lui avait fait ignorer jusqu'ici. Il semble en effet que le Premier ministre ait été mal inspiré en essayant de plaider non coupable et qu'il aurait mieux désarmé ses adversaires en reconnaissant franchement que les circonstances l'obligeaient à revenir sur sa promesse et en demandant au Parlement de l'en dégager. Entre une telle attitude et celle adoptée par M. Chamberlain, il n'y a sans doute qu'une légère nuance mais, étant donné les susceptibilités de l'opposition, cette nuance n'était pas sans valeur.

Cette accusation discutable recouvrait en fait un grief plus fondé et que le député Hicks a fait valoir avec une simplicité assez éloquente : « Pourquoi le gouvernement, a-t-il demandé, nous a-t-il laissés jusqu'à la dernière seconde dans l'ignorance de sa décision et nous a-t-il fait croire jusqu'à aujourd'hui qu'il s'estimait toujours lié par sa promesse? Les Trade Unions ont coopéré en toute loyauté et dans toute la mesure de leurs moyens à l'œuvre du réarmement d'abord et, ensuite, à la campagne en faveur du recrutement de l'armée territoriale. Si le gouvernement nous avait franchement mis au courant de la situation en nous expliquant pourquoi la conscription était devenue à ses yeux nécessaire, nous aurions pu examiner la question avec les syndicats et adapter notre attitude aux circonstances. Au contraire, le gouvernement nous place brusquement devant un fait accompli et nous ne pouvons, dans ces conditions, que réaffirmer la politique adoptée par les Trade Unions et que nous ne pouvons pas modifier sans leur consentement ». Il semble en effet que le Premier ministre n'a prévenu les représentants des Trade Unions que le matin même de sa déclaration aux Communes et, les syndicats ayant été habitués à se voir mettre au courant de tous les projets gouvernementaux importants, on s'explique qu'ils aient éprouvé de l'amertume et que ce sentiment se soit traduit sur le moment par une opposition absolue.

A l'argument du gouvernement d'après lequel la conscription avait été décidée en partie afin de montrer à l'étranger la détermination du gouvernement britannique et de dissiper certains malentendus, les orateurs travail-

listes ont répliqué que si des doutes avaient en effet pris naissance à ce sujet, c'était uniquement à cause de la politique de faiblesse et d'hésitation de M. Chamberlain qui avait fait perdre toute confiance dans la résolution du cabinet britannique, et que la meilleure manière de rétablir cette confiance serait non pas d'instituer la conscription mais de changer le gouvernement. Une certaine irritation s'est également manifestée à ce propos contre la pression française qui aurait été un des éléments déterminants de la décision gouvernementale. « Il n'y a pas de raison, a notamment déclaré M. Greenwood, pour que la politique anglaise soit fondée sur des propagandes étrangères. »

Il faut noter aussi l'aversion que professent les milieux de gauche contre l'armée régulière et même territoriale, dont le commandement et les usages reflètent à leurs yeux les traditions aristocratiques de l'ancienne Angleterre. Il leur déplaît que les recrues, malgré la forme égalitaire donnée à la conscription, aillent grossir les rangs d'une organisation militaire qui ne s'inspire pas de principes suffisamment démocratiques, et où l'on voit bien que l'accès des cadres sera ouvert plus facilement aux jeunes gens appartenant à des classes fortunées qu'aux fils d'ouvriers ou d'artisans, à supposer que ceux-ci puissent jamais gagner leur étoile de sous-lieutenant.

Je rappelle enfin les allusions des travaillistes à la nécessité d'une « conscription des fortunes » pour faire équilibre à la « conscription des hommes », sans insister sur ce point qui ne constitue guère qu'un argument d'ordre électoral, mais qui n'en a pas moins une certaine valeur démagogique auprès des masses.

*
* *

L'analyse qui précède fait ressortir toute la fragilité de la position travailliste. En effet, les arguments de fait ont été magistralement réfutés par M. Hore-Belisha et les autorités militaires sont évidemment meilleurs juges que les politiciens socialistes de l'efficacité de telle ou telle méthode de recrutement. L'expérience a d'ailleurs déjà démontré que les enrôlements dans l'armée territoriale, bien loin d'avoir été arrêtés par la mesure de conscription, se poursuivent depuis huit jours à un rythme accéléré. Quant aux critiques de forme adressées à M. Chamberlain, elles ne sauraient évidemment avoir qu'une valeur de circonstance, et un parti politique sérieux ne peut guère s'y référer longtemps pour faire obstacle à une mesure exigée par l'intérêt supérieur du pays.

Aussi bien, l'attitude du *Labour Party* n'a-t-elle pas été seulement commandée par les arguments que ses porte-parole ont fait valoir devant le Parlement. A la base, il y a tout d'abord un état d'esprit assez particulier et difficilement saisissable de l'extérieur. Le parti travailliste, et plus spécialement les Trade Unions qui en constituent l'élément moteur, représentent, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les tendances de l'opinion anglaise les moins perméables aux influences venues du dehors. Étant donné l'absence, que j'ai maintes fois signalée, de toute personnalité de premier plan à la tête du *Labour Party*, les véritables dirigeants de celui-ci sont les militants syndicalistes,

c'est-à-dire des hommes qui ont passé toute leur vie dans l'atmosphère déprimante des agglomérations industrielles des Midlands et de l'Écosse, qui consacrent le principal de leur activité à développer le bien-être et à sauvegarder les droits de la classe ouvrière et dont l'horizon ne dépasse guère les corons de la mine ou la palissade des chantiers. Nul n'est plus farouchement insulaire, plus attaché aux vieilles traditions britanniques, on pourrait dire plus conservateur, que les fonctionnaires des fédérations syndicales dont la plupart n'ont d'ailleurs jamais eu l'occasion de quitter le Royaume-Uni. Pour ces hommes, dont la vie se passe à protéger la classe ouvrière contre des propagandes extérieures, et à exercer sur elle un contrôle quotidien, le service militaire obligatoire, outre qu'il est contraire à une tradition érigée à la hauteur d'un dogme, représente le danger qu'ils ont toujours craint : l'emprise directe sur les travailleurs d'éléments étrangers au mouvement syndical. Afin de mieux tenir leurs troupes en mains, les Trade Unions ont toujours combattu des formules comme celle du « Front populaire » qui, d'après eux, permettraient à d'autres organisations politiques d'exercer sur les étrangers [1] une action dont ils entendent conserver le monopole et, tout en proclamant leur attachement idéologique à l'égard de l'U.R.S.S., ils ont toujours soigneusement filtré les influences venues de Moscou. Leur méfiance est encore bien davantage mise en éveil lorsqu'il s'agit de placer les jeunes ouvriers sous le contrôle des autorités militaires qui représentent, d'après eux, le comble de l'esprit réactionnaire. L'établissement de la conscription heurte donc à la fois leur méfiance foncière à l'égard de toute innovation et leur hostilité traditionnelle envers l'armée.

Au réalisme assez étroit que des années de pratique syndicale ont inspiré aux dirigeants travaillistes vient se superposer un idéalisme propre aux pays du Nord, enveloppé comme eux de brume et qui découle généralement de considérations humanitaires, et souvent religieuses. La position du *Labour Party* à l'égard de la sécurité collective, comme celle qu'il adopte dans d'autres questions de politique étrangère, par exemple dans la question des colonies, s'inspire de cet idéalisme brumeux, qui correspond d'ailleurs à des sentiments très nobles mais ignore trop souvent les réalités. Dans l'esprit même des travaillistes, il se situe sur un plan tellement différent qu'ils ne paraissent pas se rendre compte de la contradiction fondamentale qui existe entre certaines de leurs théories et la position qu'ils adoptent à l'égard d'autres problèmes qui les touchent directement dans le domaine de leurs activités quotidiennes. C'est ainsi, par exemple, qu'on les a vus pendant longtemps préconiser les formules de sécurité collective les plus étendues, tout en combattant le réarmement britannique, et qu'aujourd'hui ils approuvent sans hésiter l'extension des garanties anglaises sur le continent européen, et en réclament même de nouvelles, tout en s'élevant contre la conscription.

Si je me suis étendu sur ces dernières considérations, c'est qu'elles ont une valeur d'ordre général et expliquent l'attitude du *Labour Party* non seulement à l'égard du service militaire obligatoire, mais dans bien d'autres questions

[1] Lire vraisemblablement en fait : ouvriers.

de politique étrangère. En fait, cependant, les socialistes et plus particulièrement les Trade Unions dont le sens réaliste est plus clair, finissent par se plier aux nécessités pratiques. De même qu'ils se sont ralliés au réarmement, on peut être sûr qu'ils s'inclineront devant la conscription.

*
* *

D'ailleurs, comme ma correspondance l'a déjà signalé au Département, le *Labour Party* n'était pas resté insensible à l'évolution générale des esprits en faveur de la conscription. Au sein de ses groupements politiques et de ses organisations syndicales, l'idée du service militaire obligatoire faisait chaque jour des progrès. Les travaillistes les plus clairvoyants se rendaient compte en effet qu'il n'était pas possible de s'opposer aux puissances totalitaires uniquement avec des formules et, d'autre part, l'existence de la conscription dans tous les pays démocratiques alliés ou non de la Grande-Bretagne les faisait douter du bien-fondé de leur position de principe. Ainsi que je l'ai précédemment indiqué, il est probable qu'en retardant sa décision et en mettant le *Labour Party* au courant de ses difficultés, le gouvernement aurait finalement réussi à obtenir l'adhésion travailliste à ses projets.

Mais en prenant sa décision presque du jour au lendemain et en plaçant brusquement les socialistes devant le fait accompli de la conscription, le gouvernement a coupé court au moins pour un temps à l'évolution qui se dessinait ainsi et a obligé le *Labour Party*, lié par les décisions antérieures de ses différents congrès, à adopter une attitude d'opposition intransigeante. Le Département connaît la discipline rigoureuse du *Labour Party*. A la séance des Communes du 27 avril, ses représentants n'ont pu que réaffirmer la thèse traditionnelle travailliste et proclamer avec force leur hostilité à toute forme de conscription. Mais, même dans cette circonstance, plusieurs membres du parti, partisans convaincus du service obligatoire, se sont abstenus de prendre part au vote.

Dès le premier jour, les observateurs parlementaires les plus qualifiés étaient d'accord pour estimer que le *Labour Party*, à la fois tenu par les résolutions de ses organismes dirigeants et profondément irrité de la manière dont le gouvernement avait procédé à son égard, ne pouvait pas ne pas manifester dans ses déclarations la plus vive opposition, mais que celle-ci ne dépasserait sans doute pas le domaine des paroles et ne se traduirait pas en actes risquant d'entraver l'effort de réorganisation militaire du gouvernement. En effet, les chefs travaillistes ont bien, dans les discours qu'ils ont eu l'occasion de prononcer depuis le 27 avril, continué à critiquer violemment la décision gouvernementale, la presse socialiste a également publié des articles intransigeants et des résolutions condamnant la conscription ont été adoptées par les différentes organisations du *Labour Party*. En revanche, on n'a pu constater aucune agitation dans les milieux ouvriers et rien ne permet de penser que les Trade Unions aient l'intention de déclencher au sein des syndicats un mouvement destiné à empêcher l'application de la réforme militaire.

Au reste, des voix se font déjà entendre qui recommandent au *Labour Party* une attitude moins académique et plus conforme aux nécessités de la situation. *The New Statesman*, revue indépendante mais dont les tendances sont nette-

ment de gauche et qui jouit d'une autorité assez considérable dans les milieux travaillistes, a publié dans son numéro du 29 avril un article fort remarqué qui conseille au *Labour Party* de « reconsidérer » son attitude à l'égard de la conscription. Il fait remarquer que l'opinion anglaise a progressivement évolué en faveur du service obligatoire et que le gouvernement n'aura aucune difficulté à rallier la grande majorité du pays à sa décision. Dans ces conditions, une opposition intransigeante de la part des travaillistes ne pourrait être que stérile et servirait en fait la politique du gouvernement. Au lieu de s'en tenir à cette attitude purement négative, le *Labour Party* devrait, d'après le *New Statesman*, faire dépendre son adhésion d'un certain nombre de conditions. En premier lieu, le gouvernement devrait faire une déclaration de politique étrangère qui ne laisserait aucun doute sur son désir d'établir un système collectif, comportant la pleine collaboration de l'U.R.S.S. D'autre part, le gouvernement devrait s'engager clairement à imposer certaines mesures rentrant dans le cadre général de la « conscription des fortunes ». Le *Labour Party* devrait également s'assurer que le nouveau système obligatoire revêtira réellement un caractère démocratique et qu'il constituera la base d'une armée animée d'un esprit différent de celle d'aujourd'hui.

La publicité que cet article a reçue dans d'autres feuilles travaillistes montre que les idées qu'il exprime sont partagées par de nombreux éléments du parti. D'ailleurs, la première émotion passée, les partisans de la conscription recommencent à développer leur point de vue et les dernières réunions privées du groupe parlementaire ont permis de constater qu'ils étaient plus nombreux qu'on aurait pu le penser. Il est d'ores et déjà certain qu'au cours de la discussion du projet de loi établissant la conscription, qui s'ouvrira demain jeudi à la Chambre des Communes, les députés travaillistes adopteront une attitude assez différente de celle qu'ils ont eue le 27 avril. D'ailleurs, la résolution qu'ils ont décidé de présenter au nom de leur parti ne réclame plus l'abrogation de la conscription et se borne à regretter qu'elle ait été instituée dans les conditions où elle l'a été. Cette position, purement platonique, marque déjà un recul très net et on peut s'attendre à ce qu'au cours des jours qui vont venir, le *Labour Party* finisse par se rallier, sinon en principe, du moins en fait, à la conscription.

*
* *

En réalité, sur l'attitude publiquement prise par le parti travailliste pèse un facteur que j'ai laissé de côté jusqu'ici parce qu'il ne se rapporte pas directement à la conscription, et qui est l'hostilité de plus en plus déclarée de ce parti à l'égard de M. Neville Chamberlain. La tâche constitutionnelle de l'opposition est de combattre le gouvernement au pouvoir et d'essayer de le renverser, mais cette position de principe n'exclut nullement des sentiments d'estime et de considération à l'égard du chef du Cabinet, et les joutes parlementaires n'ont nullement empêché dans le passé l'existence de relations cordiales et confiantes entre Premier ministre et chefs de l'opposition. Cet état de choses existait par exemple entre les travaillistes et M. Baldwin. Il n'existe plus avec

M. Chamberlain. Les représentants du *Labour Party* sont depuis déjà longtemps sincèrement convaincus que le Premier ministre poursuit une politique personnelle à la fois contraire aux intérêts de l'Empire, et, surtout, funeste pour la démocratie. Les approches que M. Chamberlain a multipliées auprès des « dictateurs » et qui ont entraîné la défection de certains membres éminents de son propre parti leur apparaissent comme de véritables trahisons. Ils estiment qu'en tout état de cause, M. Chamberlain s'est gravement compromis et qu'à un moment où les puissances totalitaires constituent une menace immédiate pour la Grande-Bretagne et pour la cause de la liberté dans le monde, il n'est pas possible de s'en remettre au Premier ministre du soin de diriger une politique de ferme résistance.

A leurs yeux, M. Chamberlain est l'incarnation d'une certaine classe qui ignore les aspirations populaires à l'intérieur et n'a pas, sur le plan extérieur, cette « haine vigoureuse » à l'égard des dictatures qui doit, suivant les travaillistes, animer les « âmes vertueuses » des démocraties. Toujours d'après les mêmes censeurs, il est l'homme lige des « puissances d'argent » et son action diplomatique obéit à l'inspiration de sir John Simon et de sir Samuel Hoare, c'est-à-dire les deux ministres des Affaires étrangères les plus néfastes que la Grande-Bretagne ait eus au cours de ces dernières années, le premier étant responsable de la victoire japonaise sur la Chine en 1931 et de la faillite de la Conférence du désarmement, le second étant l'homme qui, par son pacte de 1935 avec M. Laval, a ruiné l'effort collectif de la Société des Nations contre l'Italie. Pour les travaillistes, c'est la politique « d'apaisement » et de « conciliation » à l'égard des dictatures, politique due à l'initiative personnelle de M. Chamberlain, et avec laquelle celui-ci s'est intimement identifié, qui est responsable de la situation redoutable où l'Europe se trouve placée. Sans doute, le Premier ministre a-t-il au cours de ces dernières semaines pris dans le domaine de la politique étrangère un certain nombre de décisions qui ont été interprétées comme constituant un changement d'orientation et ont reçu l'approbation entière du *Labour Party*. Mais celui-ci se refuse à en attribuer le bénéfice à M. Chamberlain. Il constate que le chef du gouvernement n'a pas spontanément réagi comme il convenait au coup de force allemand contre la Tchécoslovaquie et à l'invasion de l'Albanie par l'Italie. Ce n'est que sous la pression de certains membres du Cabinet comme lord Halifax, et sous peine de voir une véritable rébellion éclater au sein du parti conservateur, que le Premier ministre s'est décidé à s'engager dans une voie nouvelle. Rien ne permet de penser qu'il se repente de ses erreurs passées et qu'il ait sincèrement tourné le dos à sa politique précédente. On peut craindre au contraire qu'il ne saisisse la première occasion pour y revenir. D'ailleurs, font remarquer les travaillistes, le Premier ministre se refuse à apporter à son équipe ministérielle les modifications qui garantiraient la permanence de sa nouvelle politique. Il est convenable [1] que des transformations radicales aient été apportées à la politique étrangère du Royaume-Uni et à son organisation militaire sans que la composition du Cabinet en ait été le moins du monde

[1] **Lire vraisemblablement : il n'est pas convenable.**

affectée. Sans doute, le *Labour Party* ne réclame-t-il pas de participer à une combinaison gouvernementale nouvelle, mais il s'irrite de voir les ministres qui ont toujours condamné la politique inaugurée il y a quelques semaines et qu'il tient pour responsables de la situation actuelle rester en fonctions, tandis que des hommes comme M. Churchill et M. Eden, qui n'ont cessé de voir juste et de se faire les apôtres d'une attitude de fermeté, demeurent exclus du Cabinet.

La « pilule amère » de la conscription leur paraît être une conséquence directe de la politique de M. Chamberlain puisque, d'une part, cette mesure a été rendue indispensable par l'aggravation de la situation internationale et, d'autre part, elle est destinée, de l'aveu même du gouvernement, à rendre à l'étranger confiance dans la résolution du gouvernement britannique. L'établissement du service militaire obligatoire ranime donc toutes leurs rancœurs contre M. Chamberlain et ils déclarent qu'en tout état de cause, l'homme qui a mené le pays au bord de l'abîme et dont on n'est pas encore sûr qu'il soit définitivement revenu de ses erreurs n'est pas qualifié pour demander un pareil sacrifice au peuple anglais. Au cours de la séance du 27 avril, plusieurs députés travaillistes n'ont pas hésité à dire que si la conscription leur était proposée par un gouvernement en qui ils aient confiance, et par exemple par M. Churchill, la question se présenterait sous un jour tout différent. Cet aveu, qui n'a échappé qu'à des membres secondaires du parti, me paraît fournir une des clés de l'attitude travailliste, et d'ailleurs tous mes informateurs en contact avec le *Labour Party* m'affirment que celui-ci est beaucoup plus hostile au gouvernement actuel qu'il ne l'est à la conscription et qu'un remaniement ministériel conforme à ses goûts mettrait rapidement fin à son agitation.

L'état d'esprit que je viens de rapporter ne doit pas être négligé. Sans doute, comme je l'ai indiqué maintes fois, le *Labour Party* est-il totalement incapable par lui-même de renverser le gouvernement et son opinion n'a-t-elle en général qu'une assez mince portée. Mais si, comme je l'ai dit plus haut, il est normal que l'opposition attaque le Premier ministre, et s'il n'est pas indispensable qu'elle ait en dehors du plan parlementaire de la sympathie pour lui, il est en revanche extrêmement fâcheux que la personne du chef du gouvernement soit l'objet d'une animosité et d'une méfiance aussi fortes que celles actuellement vouées par les travaillistes et d'ailleurs aussi [par] les libéraux à M. Chamberlain. Ces sentiments hostiles sont particulièrement regrettables à un moment où les circonstances commanderaient un large mouvement d'union nationale autour du gouvernement.

Tout cela ne va pas sans provoquer un certain malaise dans les milieux politiques. Sauf dans les cercles de l'opposition, personne n'envisage que M. Chamberlain puisse être contraint de céder sa place, mais, même chez les conservateurs, de nombreux députés se demandent si pour couronner les diverses transformations opérées depuis six semaines et pour réaliser une certaine mesure d'union nationale, il ne conviendrait pas d'élargir les bases du cabinet actuel et d'y incorporer quelques fortes personnalités ayant la confiance d'importantes fractions du public.

29

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 260. *Varsovie, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 mai.)

Le Conseil central du parti national démocrate polonais a tenu récemment une réunion afin d'examiner la situation internationale et la position actuelle de la Pologne. Le président du parti, M. Kowalski, a parlé de la nécessité d'élargir la collaboration avec la Russie. La présence de soldats soviétiques sur le territoire polonais serait, a-t-il dit, dangereuse étant donné le grand nombre de Juifs susceptibles de devenir victimes de la propagande communiste, mais il a insisté sur l'appui que la Pologne pourrait tirer du pays voisin en se procurant des matières premières ou du matériel de guerre en utilisant ses voies de communication. M. Kowalski a aussi envisagé l'éventualité d'une collaboration de l'aviation soviétique avec l'aviation polonaise.

Ces déclarations font ressortir l'étendue et la rapidité de l'évolution que j'ai signalée à plusieurs reprises et qu'a provoquée la menace allemande dans ce pays foncièrement antirusse et antibolchevique. Le parti national-démocrate qui a, il est vrai, ses principales positions en Posnanie, a toujours été, avant tout, antiallemand et il reste quelque chose dans ses traditions des conceptions de son ancien chef, M. Roman Dmowski, partisan, avant la guerre, d'une politique de collaboration avec la Russie.

Il n'en est pas moins caractéristique de voir ce parti, que nous qualifierions de parti de droite, admettre aussi publiquement, sans que, d'ailleurs aucun journal n'ait contesté cette thèse, une collaboration de la Pologne avec l'U.R.S.S. et dans des limites qui correspondent à peu près exactement aux conceptions actuelles des dirigeants de ce pays.

30

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 338. *Londres, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

J'ai rapporté à Votre Excellence le langage que m'a tenu hier [1] lord Halifax lorsque je l'ai interrogé au sujet du conflit polono-allemand et plus particulièrement sur la question de Dantzig. Ses déclarations ont été celles d'un homme honnête et loyal qui est décidé à rester fidèle à la parole donnée, mais qui n'éprouve pas moins quelque gêne à la perspective d'un conflit européen pouvant naître au sujet des droits de souveraineté de la Pologne sur une ville allemande à 90 %. Cet état d'esprit est très répandu dans les milieux politiques anglais et s'explique d'ailleurs aisément. Si une guerre doit ensanglanter l'Europe, menaçant d'une ruine totale notre civilisation, ne faudrait-il pas qu'il n'y eût aucune méprise possible sur son origine et que la cause des défenseurs de la justice et de la liberté fût à l'abri de tout reproche?

Ces scrupules auxquels nous ne pouvons être nous-mêmes insensibles tourmentent d'autant plus les consciences anglo-saxonnes que personne n'a oublié les fluctuations de la politique polonaise, et plus particulièrement le rôle suspect joué par M. Beck au cours de la crise tchécoslovaque. On songe malgré soi à tous les marchandages ténébreux auxquels s'est prêté le ministre des Affaires étrangères polonais dans ses rapports avec l'Allemagne, et l'on s'étonne de le voir opposer tout à coup une résistance aussi acharnée sur une question qu'il paraissait naguère vouloir soustraire à l'autorité légale de la Société des Nations. Une autre considération vient s'ajouter aux préoccupations des milieux politiques anglais. Les Allemands donnent volontiers à entendre que, depuis que la Grande-Bretagne leur a offert sa puissante égide, les Polonais sont devenus intraitables et bravent insolemment leurs voisins. Les Anglais ne sont certes pas dupes de ces allégations, mais ils sentent quelque embarras à la pensée que le gouvernement polonais pourrait abuser des avantages qui viennent de lui être accordés et repousser des concessions qu'il aurait été tout disposé à faire auparavant.

Aussi ne devons-nous pas être surpris que certaines voix inquiètes s'élèvent pour signaler la dangereuse situation que crée le conflit polono-allemand et pour donner à la Pologne des conseils de modération. J'ai signalé les articles publiés par des journaux comme le *Daily Mail*. Ce matin encore, lord Rush-

[1] En fait le 1er mai; voir ci-dessus le nº 3.

militaires japonais. Certains d'entre eux interrogent constamment, et non sans anxiété, mes collègues italien et surtout allemand au sujet de l'état actuel de la Russie, et de ce qu'ils peuvent savoir de ses dispositions présentes. Beaucoup d'officiers, notamment des aviateurs du « front » du Tchahar et du Suiyuan, qui viennent passer à Pékin quelques jours de repos, n'ont d'ordres que contre les Russes, et vivent dans l'attente d'un ordre d'attaque. Ils travaillent sans arrêt à améliorer leur « base », qui est la zone du chemin de fer de Kalgan à Kweihwa et au-delà.

Il y a néanmoins des sages, qui s'alarment de l'effort démesuré que l'affaire de Chine exige déjà du pays. Ils évaluent avec inquiétude les dépenses formidables que représentent, outre les frais de la guerre proprement dite, l'entretien quotidien de plus d'un million d'hommes sous les armes (approximativement 200.000 sur le front de Changhaï, 350.000 en Chine du nord, 350.000 au moins au Mandchoukouo, 100.000 en Corée, et au moins 100.000 au Japon). Même l'œuvre d'administration civile qu'ils poursuivent actuellement en Hopeï, au Tchahar, au Suiyuan, au nord du Chansi, est coûteuse pour eux; car il n'est pas un « conseiller » dont les caisses municipales ou provinciales chinoises, dans un pays ruiné par la guerre, puissent assumer le traitement.

Le Japon pourrait-il supporter longtemps pareille charge? L'ordre social du pays y résisterait-il? On a noté, comme le signe d'un commencement de lassitude dans l'opinion publique, l'appel de plus en plus fréquent des pouvoirs militaires à l'autorité suprême de l'Empereur, dont la sanction officielle et la présence sont depuis quelque temps requises en mainte occasion.

Le secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Pékin, qui a de fréquentes occasions de voir des Japonais civils et militaires de haut rang, prétend qu'au milieu de l'extraordinaire enthousiasme qui les anime tous en général, quelque incertitude perce parfois. Plus nette chez les hommes d'affaires, elle existe néanmoins aussi chez certains militaires clairvoyants; et peut-être y a-t-il là une raison sérieuse d'espérer qu'une nouvelle guerre, qui serait sans doute plus redoutable encore que le conflit actuel, n'éclatera pas prochainement en Extrême-Orient.

D'une manière générale, le bruit court depuis quelques jours que les hommes qui passaient au cours des derniers mois pour être les inspirateurs occultes de la politique d'apaisement profitent de l'apparente accalmie de la situation internationale pour reprendre leurs efforts en ce sens. Cette contre-offensive était d'ailleurs à prévoir, car on ne pouvait espérer que tous les esprits fussent du jour au lendemain sincèrement convertis à la nouvelle politique gouvernementale et une certaine réaction a toujours été jugée inévitable. D'après les rumeurs qui circulent, quelques membres de l'entourage du Premier ministre exhorteraient actuellement les salles de rédaction à observer plus de prudence et de modération dans leurs commentaires des choses d'Allemagne et d'Italie. Il se dégage de tous ces bruits l'impression d'un certain relâchement de la politique de fermeté qui n'est pas sans provoquer des inquiétudes. Il faut noter en effet que la plupart des Anglais éprouvent de la difficulté à se rendre compte combien dans les circonstances actuelles, il est indispensable de faire preuve d'une détermination aussi forte et même aussi intransigeante que celle de l'adversaire.

En fait, rien ne permet de penser que ces manœuvres aient modifié les vues des milieux proprement officiels et les informateurs qui les rapportent ajoutent que le gouvernement, sur lequel lord Halifax exerce une forte influence, demeure entièrement fidèle à ses dernières déclarations. Dans son ensemble, l'opinion manifeste toujours des sentiments aussi nets et elle ne permettrait certainement pas au Cabinet de se départir de la ligne de conduite qu'elle lui a du reste imposée.

En ce qui concerne plus particulièrement la Pologne, l'on s'est ému de certaines phrases de l'éditorial du *Times* de ce matin, et notamment de celles-ci : « Dantzig ne vaut pas une guerre. C'est essentiellement une question à régler par une diplomatie habile ». Personne n'a oublié le fameux article publié en septembre dernier par le *Times* au sujet de la Tchécoslovaquie [1], et certains se sont aussitôt demandé si l'expérience n'allait pas se renouveler. M. Eden y a fait allusion au cours du discours qu'il a prononcé tout à l'heure à la Chambre des Communes au sujet de la conscription. Le ministre du Travail, qui représentait le gouvernement à cette séance, lui a répondu qu'aucune espèce de modification n'était intervenue dans la politique du Cabinet telle qu'elle avait été définie par les dernières déclarations du Premier ministre et qu'il ne devait se créer aucun malentendu à cet égard. Il ne me paraît pas douteux que la position du gouvernement ne reste en effet celle que nous connaissons et que les réserves que l'on entend parfois exprimer sur le bien-fondé de l'attitude polonaise n'affectent pas la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Il est certain en tout cas que la garantie donnée à la Pologne ne comporte aucune réticence. En dépit des scrupules que j'ai signalés au début de la présente dépêche, l'on estime toujours qu'il appartient au gouvernement de Varsovie de fixer lui-même quels sont les intérêts vitaux qui méritent d'être défendus au besoin par les armes.

[1] **Article publié le 7 septembre 1938 qui préconisait une sécession des Sudètes ; voir, au tome XI de la présente série, le n° 42 (note).**

31

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 251. Confidentiel. *Rome, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

C'est avec une préoccupation croissante que l'on suit dans les milieux politiques romains le développement de la crise polono-allemande. La presse fasciste ne dissimule pas les vives appréhensions que l'on ressent ici devant l'évolution des rapports entre Berlin et Varsovie. Une telle tension ne fait certainement pas l'affaire de la diplomatie fasciste.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer déjà à diverses reprises, l'Italie a toujours manifesté pour la Pologne une très vive et très réelle sympathie. Les relations des deux pays ont depuis 1919 été des plus cordiales. Elles n'ont pas connu ces hauts et ces bas qui, à certains moments, ont caractérisé les rapports franco-polonais. Le gouvernement de Rome, qui n'est lié à la Pologne par aucun engagement précis, s'est efforcé avec constance et succès de cultiver à Varsovie les sentiments italophiles des milieux dirigeants polonais, qu'elle n'a cessé de pousser à pratiquer une politique « indépendante », c'est-à-dire dégagée de l'influence française. L'Italie a su prodiguer au colonel Beck et aux hommes d'État de Varsovie les flatteries et les conseils. Les tendances germanophiles du maître actuel du palais Brühl ont été vivement appréciées ici. Le comte Ciano ne faisait pas mystère, récemment encore, de l'estime qu'il éprouvait pour l'ancien collaborateur du maréchal Pilsudski. Unies l'une à l'autre par de fortes traditions catholiques, la Pologne et l'Italie sont également avides d'expansion. Elles veulent toutes deux des colonies et basent le développement de leur action extérieure sur leur puissance démographique et leurs forces militaires. Les affinités qui unissent les deux nations sont donc indiscutables et constituent entre elles des liens qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

L'Italie s'est d'ailleurs efforcée plusieurs fois au cours de ces dernières années de rendre service à la Pologne, dont elle a cherché à renforcer la position. M. Mussolini n'a pas dissimulé que si jamais on voulait revenir à une formule du genre pacte à Quatre, elle devrait être complétée forcément à l'avenir par l'adjonction de la Pologne, devenue, selon lui, une des grandes puissances de la nouvelle Europe. On sait, d'autre part, combien l'Italie a contribué à la réalisation de cette frontière commune polono-hongroise, si ardemment désirée par les dirigeants de Varsovie et de Budapest. De son

côté, le gouvernement polonais, poussé par son hostilité contre les Tchèques et son désir d'annexer Teschen, a adopté lors de la crise de septembre dernier une attitude dont on a été fort satisfait à Rome.

Le désir intime du gouvernement italien est sans nul doute d'arriver à constituer avec la Pologne, la Hongrie, et si possible la Roumanie, une sorte de groupement solide à tendances essentiellement antisoviétiques, mais aussi à fonctions accessoirement antiallemandes. C'est le seul moyen que l'on ait entrevu ici pour endiguer dans une certaine mesure l'expansion croissante du IIIe Reich, sans heurter de front l'Allemagne ni porter atteinte à l'Axe.

Aussi l'Italie se trouve-t-elle singulièrement gênée, pour toutes ces raisons, par l'évolution d'une crise qu'elle espérait pouvoir conjurer et par la tournure que paraissent prendre les événements. La position italienne est des plus délicates. Le gouvernement de Rome n'a aucun intérêt à l'affaiblissement du facteur polonais, tout au contraire, mais il ne pourrait pas refuser de sacrifier la Pologne à l'Allemagne si celle-ci l'exigeait. D'autre part, il ne convient pas au fascisme que le national-socialisme paraisse devoir reculer devant l'attitude énergique des puissances occidentales. Si le gouvernement fasciste devait faire son choix entre une Pologne soutenue par les démocraties et une Allemagne en guerre avec Varsovie, Paris et Londres, il ne saurait hésiter et, *volens nolens*, devrait immédiatement se ranger aux côtés du IIIe Reich. Il ne le ferait certes pas de gaieté de cœur, mais la solidarité des deux dictatures est telle que M. Mussolini sait trop bien ce qu'il adviendrait de l'Italie fasciste si l'Allemagne hitlérienne était écrasée pour qu'il puisse s'abstenir. Bien entendu, si le conflit devait finalement rester limité à la Pologne et au Reich, hypothèse à laquelle on croit de moins en moins, le gouvernement de Rome se garderait d'intervenir.

L'attitude qu'adopterait vraisemblablement l'Italie au cas où la tension polono-allemande viendrait à s'aggraver présenterait donc certaines analogies avec la position prise en septembre dernier par les dirigeants fascistes. Elle n'en serait pas moins substantiellement différente. M. Mussolini a toujours éprouvé à l'égard de la Tchécoslovaquie de M. Benès la plus vive antipathie et il n'avait aucun désir de lui éviter une humiliation et une amputation. Il ne souhaitait toutefois pas sa totale disparition, qui n'a d'ailleurs pas été l'œuvre de Munich, mais la destruction, du fait de l'Allemagne, des résultats auxquels les quatre grandes puissances étaient péniblement arrivées. Le Duce n'a pu que se résigner à l'absorption de la Tchéquie et de la Moravie par le Reich. Il l'a fait sans aucun plaisir et a fort peu dissimulé son mécontentement.

A l'égard de la Pologne la situation est bien différente. En dehors même de la sympathie que l'on éprouve ici dans tous les milieux pour la nation polonaise, cet état joue un rôle trop important dans tous les plans de la diplomatie fasciste pour qu'on ait intérêt à le laisser affaiblir. Son asservissement politique à l'Allemagne ne ferait nullement le jeu des dirigeants italiens. Sa destruction serait considérée par toute l'opinion publique de la Péninsule comme une véritable catastrophe. Aussi le gouvernement de Rome va-t-il s'employer activement et sincèrement au cours de ces prochaines semaines

à arranger les choses entre Varsovie et Berlin. L'Italie, pense-t-on ici, était la puissance la plus naturellement désignée pour exercer avec succès une médiation fructueuse pour la paix. Les excellentes relations italo-polonaises et les rapports d'étroite intimité unissant Berlin à Rome fournissaient tous les éléments nécessaires pour le développement d'une action italienne devant inspirer pleinement confiance aux deux parties en cause. C'est pourquoi on déplore si vivement dans les milieux gouvernementaux de la capitale, que la politique poursuivie en plein accord avec la France par le gouvernement britannique soit venue modifier complètement les perspectives. C'est, semble-t-il, avec beaucoup d'amertume que l'on accuse ici les deux démocraties d'avoir par leur initiative poussé la Pologne à se raidir et à se montrer intransigeante vis-à-vis des requêtes du Reich.

Mais, bien que ce problème soit plus compliqué maintenant, l'Italie n'entend pas se décourager pour cela. Elle va sans nul doute continuer à déployer les plus grands efforts à Berlin comme à Varsovie pour trouver un terrain d'entente. Elle prêchera la conciliation, s'efforcera d'obtenir quelques concessions des Polonais toute en modérant les exigences allemandes. Mais elle ne se dissimule pas combien son rôle sera difficile à jouer, surtout à Varsovie dans les circonstances actuelles, en raison principalement de ses mauvais rapports avec la France. Une Italie en bons termes avec Paris et Londres aurait une autre autorité sur les bords de la Vistule.

Par ailleurs, le gouvernement fasciste ne serait sans doute pas fâché de laisser entrevoir à Berlin qu'il pourrait sans grandes difficultés parvenir à s'entendre avec la France, tandis que d'autre part il reste bien avec la Grande-Bretagne. Il pense que dans ces conditions, ses conseils auraient infiniment plus de poids auprès des dirigeants hitlériens. C'est sans doute, en partie au moins, pour cela que le gouvernement de Rome paraît désireux à l'heure actuelle de voir s'engager avec la France des négociations et qu'il fait comprendre par tous les moyens dont il dispose que ses prétentions seront modérées. On ne voit pas bien autrement pour quelle raison le Duce ferait ainsi machine arrière et se désisterait de toute prétention territoriale, après avoir encouragé et provoqué pendant si longtemps les campagnes insensées de la presse fasciste. Un éventuel accord avec nous ne saurait procurer en effet à l'Italie que des satisfactions minimes par rapport à son ample programme de revendications. Les conséquences les plus intéressantes au point de vue italien d'un arrangement avec Paris seraient sans doute de procurer à Rome beaucoup plus de liberté de mouvement au sein de l'Axe. Peut-être même l'Italie pourrait-elle, si les choses devaient se gâter irrémédiablement entre Berlin et Varsovie, exciper de la nouvelle situation diplomatique ainsi créée pour tenter de se dégager afin de n'être pas entraînée dans une guerre mondiale par suite de l'affaire polonaise. Dans l'état actuel des choses, il lui serait difficile d'envisager une telle hypothèse, qui correspond cependant au désir du peuple italien dans sa quasi-unanimité.

A l'heure actuelle il est par contre tout à fait déraisonnable, à mon avis, d'escompter une abstention italienne en cas de conflit polono-allemand (mon

télégramme nos 1801 à 1803) [1]. Je sais que l'ambassadeur de Pologne près le Quirinal a fait savoir ces jours-ci à son gouvernement que l'Italie ne marcherait pas si la Pologne était attaquée par le Reich. Il est à craindre que le général Wieniawa-Dlugoszewski, qui répète dans tout Rome qu'il est sûr de ce qu'il avance, ne se fasse des illusions. Le représentant polonais, dont la finesse n'est pas la qualité dominante et qui n'est d'ailleurs pas très au courant de la politique italienne, s'est sans doute laissé prendre aux assurances de ses interlocuteurs italiens qui aiment à manifester leur sympathie pour la Pologne. Dans les cercles du palais Chigi, on envisage certainement avec une très réelle appréhension et une répugnance certaine la perspective d'être entraîné dans une guerre générale pour Dantzig et le Corridor. Si l'Italie ne parvient pas à empêcher le différend polono-allemand de dégénérer en conflit, elle fera tout son possible pour essayer de le circonscrire. Mais il est évident que du jour où la lutte soutenue par la Pologne avec l'appui des puissances occidentales contre l'envahisseur allemand prendrait, et ce serait fatal, l'aspect d'un combat idéologique opposant les démocraties aux dictatures, la place de l'Italie serait forcément aux côtés du Reich. Le gouvernement de Rome ne pourrait pas assister en spectateur à l'écrasement du nazisme. A son corps défendant il lui faudrait intervenir, mais il s'efforcerait alors de laisser le plus possible dans l'ombre la cause immédiate de son entrée en guerre. Ce serait pour tenter de réaliser ses « aspirations naturelles » à notre détriment, pour essayer de s'emparer d'une partie des dépouilles de l'Empire britannique que l'Italie se jetterait dans la mêlée. Le problème méditerranéen prendrait alors la première place. C'est en excitant les ambitions de son peuple et son désir de conquête que M. Mussolini s'efforcerait de justifier sa décision, et l'on verrait peut-être l'Italie en guerre avec la France et l'Angleterre ne pas rompre ses relations diplomatiques avec la Pologne. En 1915, le gouvernement de Rome n'a-t-il pas cherché tant qu'il l'a pu à éviter la rupture avec l'Allemagne tout en attaquant l'Autriche-Hongrie ?

En ce qui concerne le problème du Corridor proprement dit, les sentiments de M. Mussolini sont bien connus depuis longtemps. Le Duce n'a jamais dissimulé qu'il considérait que le Couloir était une « absurdité ». A l'en croire, cette construction artificielle de Versailles est destinée à disparaître. Déjà en mars 1933, M. Mussolini déclarait à M. de Jouvenel que la question devait

[1] Du même jour, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur de Pologne à Rome se déclarait convaincu de la neutralité italienne en cas de guerre polono-allemande; aux yeux de M. François-Poncet, il s'agissait d' « une vue des choses assez sommaire et, sous cette forme, inexacte ». Le différend germano-polonais préoccupait vivement les dirigeants fascistes, certes : « S'il apparaissait cependant qu'un conflit ne peut être évité, entraînant l'intervention anglaise et française, mettant par conséquent l'Axe en cause, ils s'arrangeraient pour y mettre la question méditerranéenne et justifier ainsi aux yeux du peuple italien leur participation à la guerre aux côtés de l'Allemagne. Cette attitude leur sera d'autant plus facile qu'ils auront trouvé chez les Anglais, et surtout chez les Français, moins de disposition à examiner avec eux le problème de la Méditerranée ». Ainsi s'expliquait que « M. Mussolini, quand il parle des périls qui menacent la paix, mentionne toujours les relations franco-italiennes, en même temps que les rapports germano-polonais. C'est pourquoi aussi, tout en entretenant contre nous une polémique dont il peut avoir besoin par la suite, il nous laisse entendre qu'il désire causer avec nous et que ses prétentions sont modérées ». M. François-Poncet invitait le gouvernement français à ne pas faire « la sourde oreille », afin d'éviter « de nous exposer au reproche d'avoir négligé une chance, si minime fût-elle, de déranger le jeu de l'Allemagne et de sauvegarder la paix ».

être réglée. Le chef du gouvernement de Rome ajoutait qu'il ne pourrait admettre que « pour avoir un accès à la mer, la Suisse vînt couper le Piémont de la Lombardie ». La solution à laquelle songeait alors le Duce consistait à attribuer à l'Allemagne sur le rivage une bande de dix, quinze ou vingt kilomètres de large, rejoignant les territoires allemands de l'Est et de l'Ouest. La Pologne gardait son accès à la mer par Dantzig. Le Corridor subsistait en somme, les deux couloirs se rejoignant dans la Ville libre.

Il n'est pas douteux que dans ces conditions, le Duce n'ait trouvé somme toute fort raisonnables, en son for intérieur, les propositions présentées dernièrement par M. Hitler au gouvernement de Varsovie. C'est plutôt sur leur opportunité qu'il aurait eu tendance à faire des réserves. M. Mussolini songe certainement à des « combinaisons » de ce genre et il voudrait pouvoir suggérer une solution transactionnelle. Sans doute les circonstances présentes laissent-elles peu d'espoir aux dirigeants fascistes, qui peuvent difficilement croire que leurs éventuelles initiatives seraient favorablement accueillies à Berlin et à Varsovie. Ce qui complique les choses au point de vue italien, c'est que le problème soit aussi étroitement délimité au Corridor et à Dantzig. L'imagination italienne est fertile. On ne nourrit dans la Péninsule aucune sympathie instinctive ni excessive pour les petits états nés de la guerre. L'on rappelle volontiers que la Lithuanie et la Pologne ont vécu côte à côte et fédérées depuis le temps lointain ou la reine Hedwige épousa le duc Ladislas Jagellon, et que cette union a duré jusqu'à l'époque des partages. Si le gouvernement de Rome voyait la possibilité d'assurer à la Pologne à travers la Lithuanie un dédommagement des sacrifices que cette puissance aurait consentis au Reich, il se rallierait volontiers à une telle solution et s'en ferait même le protagoniste. Ne pourrait-on trouver sur la côte lithuanienne après Memel un débouché possible pour la Pologne qui, comme l'a souvent dit M. Mussolini, « a droit à la mer »?

Telles sont les thèses que l'on entend développer ici, d'ailleurs sans grande conviction, car on se rend bien compte que le moment n'est pas propice et que l'affaire se présente mal. Elles sont en tout cas révélatrices du profond embarras qu'éprouvent les milieux fascistes dirigeants qui voudraient à tout prix trouver un *modus vivendi* acceptable pour les deux parties en cause. Le comte Ciano va vraisemblablement s'efforcer, au cours de la rencontre de Côme [1], de trouver avec M. von Ribbentrop les éléments d'une négociation possible. Il ne se résoudra certainement pas à donner à son collègue allemand les assurances d'appui et de soutien que celui-ci va probablement lui demander pour le cas d'un conflit généralisé, sans avoir au préalable tenté d'exercer une influence modératrice sur le collaborateur du chancelier Hitler et examiné avec lui ce qu'on pourrait encore faire pour éviter le pire.

[1] Les journaux italiens du 4 mai reproduisaient un communiqué allemand aux termes duquel le ministre allemand des Affaires étrangères devait se rendre en haute Italie pour « un séjour privé de quelques jours » et rencontrer à cette occasion son homologue italien. Après un court arrêt de Ribbentrop à Milan, les entretiens entre les deux ministres devaient se dérouler à la villa d'Este, sur le lac de Côme.

32

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 256. *Varsovie, 3 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 mai.)

La conscience du danger extérieur a profondément remué le peuple polonais, sans distinctions de classes ou de partis [1]. Depuis quelques semaines, une sorte de regroupement national s'est opéré dans ce pays. Les querelles partisanes se sont apaisées devant l'éventualité d'une lutte contre l'ennemi extérieur. La menace que l'Allemagne fait peser sur l'indépendance de leur patrie incite les Polonais — qui paraissent sur ce point, tout au moins, avoir tiré profit des leçons de leur douloureuse histoire — à oublier leurs dissentiments ou à les mettre en sommeil.

Le gouvernement, de son côté, a jugé nécessaire de prendre quelques mesures d'apaisement. Ceux des adversaires les plus déterminés du régime qui s'étaient enfuis de Pologne après le célèbre procès de Brzesc [2], et qui étaient rentrés après la disparition de la Tchécoslovaquie, n'ont été maintenus en prison que quelques jours ou même quelques heures. C'est ainsi que M. Witos, chef du parti populiste, a pu quitter rapidement, ainsi que ses amis M. Kramic et M. Bagusinski, la prison où ils avaient été incarcérés, pour se retirer dans son petit domaine agricole de Haute-Silésie. M. Korfanty, le leader chrétien-social, rentré dans son pays par Gdynia, avec un passeport polonais périmé a gagné sans difficulté Katowice. Il a été, il est vrai, arrêté dans cette ville; mais on s'attend, d'un instant à l'autre, à sa libération. D'autre part, M. Beck a laissé entendre, dans un entretien privé, que, si M. Liberman, le leader du parti socialiste, actuellement réfugié en France, voulait revenir en Pologne, il ne lui serait pas fait un sort plus sévère qu'à M. Witos. Quant à M. Mackiewicz, rédacteur en chef du *Slowo*, qui avait été, on le sait, interné au camp de concentration de Bereza, à la suite d'une violente campagne de presse contre le ministre des Affaires étrangères, il a été assez rapidement, lui aussi, remis en liberté.

Bien des faits pourraient être relevés qui caractérisent la même tendance à l'apaisement. Des anciens soldats de l'armée du général Haller (qui avaient

[1] Dans un autre rapport du même jour, nº 262, qui n'a pas été reproduit ici car il a le caractère d'une revue de presse, M. Léon Noël insistait sur les effets du discours d'Hitler, qui avait mis les Polonais « en présence de la réalité d'une menace ». La presse avait été unanime « dans ces derniers jours » à publier sur l'Allemagne « les jugements les plus sévères ».

[2] Ou Brest-Litovsk. En août 1930, le maréchal Pilsudski avait dissous le Parlement. Aux élections de novembre, le « Bloc gouvernemental » obtenait la majorité, tandis que de nombreux députés étaient jugés et emprisonnés.

toujours été en butte à l'hostilité des milieux pilsudskistes) ont défilé ce matin en uniforme bleu horizon derrière un drapeau français dans le cortège des associations patriotiques. M. Poniatowski, ministre de l'Agriculture, a, dans un discours radiodiffusé aux paysans de Pologne, fait, lui aussi, appel à l'union de tous les paysans pour la défense du pays.

Les partis de l'opposition ont, de leur côté, cessé leur campagne contre le gouvernement. Leurs chefs ont, sans exception, proclamé la nécessité, pour tous les Polonais, de s'unir pour la défense du pays. M. Witos, qui a décidé de rester, pendant quelque temps tout au moins, à l'écart de la politique active, a refusé de reprendre la présidence du parti populiste et l'a laissée à M. Ratay. Il a prononcé un discours à Tarnowice qu'il a consacré à la situation extérieure en évitant toute polémique, mais l'ancien chef populiste a déclaré entre autres : « L'exemple de la Tchécoslovaquie m'a appris que la liberté est un trésor inestimable. Désormais, les peuples devront défendre leur droit à la vie avec leurs dents. Si nous étions attaqués, nous résisterions jusqu'à la victoire », et il a terminé ce discours patriotique par une citation d'un chant antiallemand, la *Rota*, « Chaque maison deviendra une forteresse », reprise en chœur par l'assistance.

Dans une allocution d'inspiration semblable adressée aux délégués de son parti, le chef des nationalistes-démocrates, M. Kowalski, a mis ceux-ci en garde contre la propagande et les revendications de l'Allemagne : « La guerre est inévitable, a-t-il dit, car les appétits de l'Allemagne menacent également la Belgique, la Hollande, la Scandinavie et le nord de l'Italie. Si M. Hitler prononce de temps en temps le mot de paix, c'est pour gagner du temps et tromper la vigilance des états menacés ». M. Kowalski s'est élevé contre la politique des compromis « qui ne fait que renforcer le IIIe Reich et rendra la victoire plus difficile »; il a réclamé « un raffermissement des alliances de la Pologne avec les puissances occidentales et avec la Roumanie ainsi qu'une alliance avec la Lithuanie ». Il a déclaré, en outre, et c'est là un fait significatif, qu'une collaboration polono-soviétique était nécessaire. « Si elle ne peut accepter la présence des soldats russes sur son territoire, a-t-il dit, la Pologne n'en a pas moins besoin des matières premières et du matériel de guerre russes » [1].

Fidèle à sa tradition, le parti socialiste polonais ne fait pas preuve de moins de patriotisme que les populistes ou les nationalistes. Comme à Paris, la grève et les manifestations habituelles du 1er mai ont été supprimées en signe d'union. A cette occasion, le Comité directeur du parti a invité ses membres à être prêts à combattre pour l'indépendance du pays. Les ouvriers ne cessent de donner des preuves de leur désir de contribuer à la défense de l'État. C'est ainsi que, dans de nombreuses usines, ils ont renoncé, en faveur du fonds de la Défense nationale, à leur salaire de la journée du 1er mai. La plupart des taxis de la capitale indiquaient ce jour-là que toute la recette serait versée au même fonds.

[1] Se reporter à la dépêche n° 260, du même jour, ci-dessus reproduite sous le n° 29.

L'épiscopat polonais, de son côté, vient de lancer un appel à l'union en recommandant aux catholiques de se grouper autour du gouvernement. « L'épiscopat polonais, déclare ce manifeste, a confiance que la population va persister dans cet état d'esprit élevé et que tout entière, elle appuiera comme il convient toutes les décisions des autorités tendant à faciliter à la nation et à l'État leur développement pacifique ».

La presse, le cinéma, qui, pendant si longtemps, avaient endormi l'opinion, s'emploient maintenant à la tenir en éveil. Dans toutes les salles de projection de Varsovie, passe en ce moment un court film documentaire sur les exercices militaires de l'armée polonaise; il est précédé de la déclaration suivante : « La Pologne ne revendique aucune province, mais elle ne cédera jamais un pouce de son territoire ».

Certaines des minorités nationales se rallient, elles aussi, à la cause de la défense du pays ou cessent, tout au moins, leurs campagnes dissolvantes. Les raisons qui les font agir ainsi diffèrent suivant les cas.

Les Juifs, toujours hostiles à l'Allemagne depuis l'avènement d'Hitler, se sont ralliés avec empressement à une politique antiallemande. De nombreux Israélites ont versé au fonds de la Défense nationale des sommes parfois considérables. Plusieurs associations juives ont voté des résolutions affirmant la nécessité de combattre pour l'indépendance du pays. L'antisémitisme, comme je le signale dans ma dépêche nº 252 du 2 mai 1939 (1), est mis en sommeil. La *Polonia* de Katowice réclamait même, ces jours derniers, pour les Juifs, une certaine tolérance. Elle soulignait qu'à l'heure du danger, la Pologne avait besoin de tous ses enfants, quelle que fût leur origine.

Dans de nombreux territoires, la minorité blanc-russienne de l'est de la Pologne manifeste, elle aussi, d'ardents sentiments antigermaniques. Alors qu'en septembre dernier les autorités polonaises ne cachaient pas l'inquiétude que leur causait l'attitude de cette population blanc-russienne, la résolution que celle-ci montre à l'heure actuelle, l'enthousiasme qu'elle manifeste même pour une guerre éventuelle contre l'Allemagne constituent un des éléments les plus rassurants de la situation actuelle. L'explication de cette attitude assez inattendue doit, il est vrai, être trouvée avant tout dans l'influence que ne cesse d'exercer la Russie sur toutes ces populations orthodoxes si variées du peuple russe. Beaucoup de paysans possèdent des postes de T.S.F. et suivent les émissions de Moscou qui les influencent dans un sens très hostile à l'hitlérisme et à l'Allemagne. Les Juifs, nombreux dans ces régions, agissent dans le même sens et s'ils ne sont pas aimés, ils n'en représentent pas moins l'élément intellectuel. Au surplus, la guerre a laissé dans la mémoire de ces paysans de cruels souvenirs et une animosité contre les Allemands que les circonstances font reparaître au grand jour. Pour l'avenir de la Pologne, cet état d'esprit des Blancs-Russiens est, d'ailleurs, une excellente chose : pour la première fois sans doute, ces masses paysannes prennent conscience de leur solidarité avec la population purement polonaise.

(1) **Non reproduite, cette dépêche indiquait que la tension polono-allemande favorisait la mise en sommeil en Pologne de la question coloniale et de la question juive.**

Notre consul à Lwow a signalé également au Département une certaine décroissance de l'agitation ukrainienne. Il est hors de doute que cette minorité est profondément déçue de la désinvolture avec laquelle l'Allemagne a abandonné au joug hongrois ses frères de la Russie subcarpathique. M. Achard note également la recrudescence des influences russes qui, tout au moins pour l'instant, s'exercent là aussi dans un sens favorable aux intérêts polonais.

La situation intérieure de la Pologne, face au danger allemand, est donc assez favorable et sans comparaison possible avec ce qui était naguère celle de la Tchécoslovaquie.

Quelle que doive être la suite des événements, il restera acquis que ce pays aura eu, au cours de la crise actuelle, une attitude digne de ses meilleures traditions, calme et résolue.

33

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 107/S [1]. Secret. *Londres, 3 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai été convoqué par le général sir Clive Liddell qui, en sa qualité d'adjudant général, est chargé à l'état-major général britannique de toutes les questions de personnel. Le général a tenu à me mettre au courant des modalités envisagées pour l'application de la loi de conscription votée le 1er mai [2]. Les indications que m'a données sir Clive Liddell sont résumées ci-après :

I. GÉNÉRALITÉS

La loi qui vient d'être votée s'inspire du projet de loi de conscription que le gouvernement comptait faire jouer dès le début d'une guerre. Sa mise en application se trouve ainsi facilitée, car beaucoup des dispositions qu'elle contient avaient fait l'objet d'études préalables. Telle quelle, la loi a été rédigée en huit jours et l'état-major britannique se rend compte qu'elle renferme bien des imperfections. Le commandement n'a même pas pu faire

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) En réalité, la présentation aux Communes du projet de loi gouvernemental établissant la conscription fut faite par le Premier ministre le 26 avril (et le même jour à la Chambre des lords par le Premier lord de l'Amirauté) : voir au tome XV de la présente série, le nº 490 (et note). Les Communes adoptèrent le projet le 27 par 376 voix contre 145. Le 4 mai, elles devaient discuter en seconde lecture la nouvelle loi sur l'instruction militaire, et, le 8, l'adopter définitivement par 387 voix contre 145.

triompher son point de vue sur certaines questions et le gouvernement a imposé des modalités qui, d'un point de vue militaire, ne sont pas satisfaisantes.

II. Principes

La mise en œuvre de l'incorporation et de l'instruction sera basée sur les éléments d'information et sur les principes ci-après :

— La classe 1939 (jeunes gens nés en 1919) paraît devoir donner un effectif net de 200.000 hommes, les classes ultérieures devant fournir un effectif supérieur, probablement voisin de 300.000 hommes;

— Les incorporations seront échelonnées sur toute l'année de façon à maintenir sous les drapeaux un effectif constant;

— Les premières incorporations sont à prévoir pour le 1er juillet prochain;

— L'instruction sera donnée dans le cadre de l'armée régulière;

— Les appelés effectueront une période d'instruction de six mois, après quoi ils seront placés pendant trois ans et demi en position de disponibilité; pendant ce temps, ils seront affectés en principe à l'armée territoriale, mais certains d'entre eux seront versés dans les réserves de l'armée régulière;

— Le commandement n'a pas actuellement l'intention de créer de nouvelles unités organiques tant régulières que territoriales.

III. Modalités d'application

a. *Infanterie.*

Les modalités d'appel et d'instruction varieront d'une arme à l'autre. A titre d'exemple, le général Liddell a exposé l'organisation prévue pour l'infanterie, cas le plus simple a-t-il ajouté :

La période d'instruction sera subdivisée en trois phases de deux mois :

— la première sera passée au dépôt régimentaire;

— dans la deuxième, le milicien sera versé dans une compagnie d'instruction rattachée au bataillon régulier stationné en Angleterre;

— pour la troisième phase, les hommes seront répartis entre les compagnies actives du bataillon, où ils achèveront leur instruction mêlés aux soldats réguliers.

Enfin, à l'issue des six mois de service, la majorité des hommes sera versée dans l'armée territoriale, quelques-uns demeurant affectés en qualité de réservistes à l'unité régulière où ils auront été instruits.

Les hommes versés dans des unités territoriales auront à y effectuer, pendant les trois ans et demi où ils y seront affectés, les séances d'instruction

et la période annuelle de quinze jours auxquelles sont astreints normalement les territoriaux. Quant aux réservistes, ils seront eux aussi convoqués dans leur unité d'affectation pour des périodes d'instruction.

b. *D.C.A.*

D'une façon générale, le service sera effectué suivant des modalités analogues dans les autres armes. Une notable exception est celle de la D.C.A. Le gouvernement a en effet imposé au commandement de maintenir en permanence du personnel aux positions de batterie et dans les autres organes qui assurent la défense aérienne de la Grande-Bretagne. Pour faire face à ces exigences, l'aménagement des incorporations et l'instruction dans cette arme sont prévus comme suit :

La période d'instruction est subdivisée en deux phases de trois mois.

Pendant la première de ces phases, le milicien est instruit dans une unité d'instruction formée par l'armée régulière, en principe dans un camp de l'ouest de l'Angleterre.

La deuxième phase se passera aux positions de batterie des unités territoriales antiaériennes : celles-ci auront ainsi en permanence une partie de leur personnel présent, personnel qu'il n'y aurait plus qu'à compléter en cas d'alerte par la convocation des effectifs territoriaux.

Le général Liddell ne m'a pas caché que cette servitude avait pesé lourdement sur toute l'économie du système. En effet, pour satisfaire aux exigences exposées ci-dessus, on est amené à incorporer dans les unités de défense aérienne 80.000 miliciens, ce qui, dans le cas de la classe 1939, ne laisse que 120.000 hommes pour les autres armes. Par voie de conséquence, on se trouvera disposer, une fois la période d'instruction terminée, d'une proportion trop forte de réservistes de D.C.A. Ceux-ci devront être en partie reversés dans d'autres armes, notamment dans l'artillerie.

IV. Cadres

L'encadrement nécessaire à l'instruction des appelés sera fourni par l'armée régulière. A cet effet, le commandement britannique fait revenir un grand nombre d'officiers et de sous-officiers expérimentés des garnisons d'outre-mer et notamment des Indes où ils seront remplacés par des jeunes. En outre, on rappelle à l'activité des officiers et sous-officiers retraités ou démissionnaires. On espère ainsi satisfaire aux besoins des dépôts et des compagnies d'instruction.

Mais le commandement ne perd pas de vue la question de la formation de cadres de réserve. Il envisage notamment de grouper dans des pelotons d'élèves gradés les hommes présentant des aptitudes à cet égard, au cours de la deuxième phase de leur période d'instruction. Ces hommes pourront être ensuite nommés sous-officiers, voire officiers, dans la territoriale.

*
* *

En résumé, on peut admettre qu'en appliquant ainsi la conscription brusquement et sans délai, le gouvernement britannique a voulu surtout frapper

les imaginations et déclencher un choc psychologique. Du point de vue technique, le projet eût sans doute gagné à être mûri et il devra être mis au point progressivement au cours des années à venir. Il présente évidemment des imperfections : par exemple, la part faite initialement à la D.C.A. nuit à l'équilibre du projet. Par ailleurs, le programme d'instruction qui, en six mois, fait passer le jeune soldat entre les mains de trois chefs différents, paraît, à nos yeux, peu logique. Tel qu'il est conçu toutefois, le projet actuellement arrêté ne saurait manquer d'avoir une heureuse influence sur la mise en œuvre éventuelle de l'armée britannique à nos côtés. D'ici un an, en effet, les divisions territoriales comprendront déjà un noyau de jeunes soldats passablement instruits. D'ici quatre ans, on peut admettre que l'armée de seconde ligne ne comprendra plus guère que des hommes ayant effectué une période d'instruction : ses unités seraient dès lors techniquement en mesure de participer à la bataille dès la phase initiale d'une guerre.

Annexe

Résumé de la loi sur le service militaire
« Military Training Bill 1939 »

Rapport au Ministre

1. La loi est applicable en principe à tout sujet britannique du sexe masculin (entre 20 ans révolus et 21 ans révolus) au cours de sa vingt et unième année.

Les citoyens de cette catégorie sont tenus de s'inscrire au registre en vue du service militaire et ils peuvent être convoqués dans les douze mois qui suivront leur inscription, pour accomplir ledit service.

2. Le ministre du Travail peut, en cas de raisons valables, autoriser les jeunes gens à obtenir soit leur incorporation par devancement, soit un sursis d'appel.

3. Tout homme qui omet de se faire inscrire au registre est passible d'une amende et est inscrit d'office même s'il a dépassé l'âge de 21 ans révolus.

4. Sont dispensés : les sujets britanniques résidant dans les Dominions et aux colonies et ceux qui ont déjà contracté un engagement dans les forces militaires.

5. Les objecteurs de conscience peuvent obtenir de satisfaire à leurs obligations militaires en effectuant des travaux d'intérêt national.

. . . . . .

7. Après avoir subi un examen médical, l'homme inscrit au registre peut être convoqué pour une période d'instruction de six mois; cette période sera effectuée obligatoirement dans le Royaume-Uni; la convocation doit lui être adressée au moins dix jours avant la date prévue pour l'incorporation. L'appelé est réputé avoir contracté un engagement de quatre ans en qualité de milicien; toutefois, il conserve le droit de s'engager à tout moment dans les forces régulières ou de contracter dans les forces territoriales et auxiliaires un engagement d'au moins trois ans et demi à dater du jour où il aura terminé sa période d'instruction.

8. Les patrons devront reprendre à leur service, à l'issue de la période d'instruction, ceux de leurs employés qui seront convoqués pour une telle période.

9. La loi prévoit des dispositions permettant à l'État d'acquérir les terrains dont il aurait besoin par une procédure d'utilité publique accélérée [1].

[1] *Note du document* : L'État pourra ainsi prendre possession des terrains sur préavis de 15 jours et sous réserve des indemnités d'éviction.

10. Le ministère de la Marine est autorisé à créer une réserve spéciale de la Marine où pourront s'engager pour quatre ans les jeunes gens tombant sous le coup de la présente loi. Ces jeunes gens devront effectuer au cours de leur engagement une période d'instruction d'au moins six mois dans la Marine. Les mêmes dispositions sont applicables à l'Air.

11. Les services de l'Éducation nationale, les directeurs d'écoles, recteurs d'Universités, etc., sont tenus, lorsqu'ils en sont requis, de fournir toutes informations sur les élèves du sexe masculin qui se trouvent dans leurs établissements ou qui y ont été inscrits.

. . . . . .

16. La présente loi est mise en vigueur pour une période de trois ans, mais elle peut être ultérieurement prorogée d'année en année par ordonnance du gouvernement.

17. Les crédits à prévoir pour le fonctionnement de la loi ne peuvent être précisés à l'avance. On admet que, pour la première année, le nombre des jeunes gens inscrits sera de 300.000, dont 200.000 seront convoqués pour une période d'instruction. Ce nombre s'accroîtra probablement de 50 % pour les deuxième et troisième années.

18. Au cours de la période d'instruction, les hommes seront nourris, habillés et logés aux frais de l'État. Des allocations pourront également être versées en cas de besoin aux femmes des appelés.

19. Il n'est pas possible actuellement de faire des prévisions sur les conséquences budgétaires de l'application de la présente loi. *Grosso modo,* on peut néanmoins évaluer les dépenses comme suit :

— investissement de capital : £ 30 millions (F : 5,4 milliards) répartis en 2 ans;

— dépenses annuelles : £ 10 millions (F : 1,8 milliard) en 1939, somme qui s'élèvera probablement à 25 millions en 1941, par suite de l'accroissement des effectifs appelés.

NOTE. — Les articles mêmes de la loi reprennent dans des termes juridiques, les indications générales données dans le rapport au Ministre, mais n'y ajoutent que des mesures de détail.

34

M. LEROY-BEAULIEU, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PAUL REYNAUD, MINISTRE DES FINANCES.

D. nº 13.801 (1). *Washington, 3 mai 1939.*

J'indiquais dans ma note du 19 avril (nº 13.158) (2) qu'il était très vraisemblable que le Congrès ne prendrait aucune décision sur la loi de neutralité avant le 1er mai. Aujourd'hui 3 mai, non seulement le projet n'est pas venu en discussion en séance, mais les commissions des Affaires étrangères des deux Chambres n'ont pas encore terminé leurs *public hearings,* ou auditions publiques, au cours desquelles des personnalités et groupements privés sont appelés à exprimer leur opinion. On estime en général que ces auditions seront terminées à la fin de la semaine, mais que la discussion en séance donnera lieu à des débats vifs et peut-être prolongés aussi bien à la Chambre qu'au Sénat. Les partisans de l'administration tenteront d'obtenir le vote

(1) Extraite des archives des Finances.
(2) Non jointe au dossier.

de la proposition Pittman (1) qui, ainsi que je l'ai exposé dans ma précédente note, tend à autoriser, en cas de conflit à l'étranger, aussi bien la vente du matériel de guerre que de tous autres produits, sur la base de *cash and carry* (payez comptant et transportez). Le sénateur Pittman, qui est président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, escompte réunir une majorité en faveur de sa proposition, mais ses adversaires se disent aussi certains de sa défaite.

Étant donné que la section II de la loi actuelle est devenue caduque le 1er mai (2), la réglementation qui serait applicable en cas de conflit, jusqu'à ce que le Congrès ait adopté un nouveau texte, serait la suivante :

Aussitôt que le Président aurait constaté l'existence d'un état de guerre,

1° L'embargo serait mis sur l'exportation des armes, munitions et tout matériel de guerre, dans les conditions exposées dans ma note précédente.

2° Il serait interdit à toute personne physique ou morale établie aux États-Unis de négocier des titres ou obligations émis par les états belligérants après la proclamation, ou de consentir des prêts ou d'ouvrir des crédits à ces états ou de recevoir des dons en leur faveur.

3° En revanche, la vente aux belligérants de tous les produits autres que le matériel de guerre serait libre et pourrait ainsi donner lieu à l'ouverture de crédits commerciaux. Le transport de ces produits pourrait être effectué aussi bien sur les bateaux américains que sur les bateaux étrangers.

35

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1819 à 1822 (3). Réservé. *Rome, 4 mai 1939, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h., 1 h. 35, 2 h. 30.)

J'ai revu M. Gafenco ce soir, avant son départ de Rome (4).
Il m'a donné quelques précisions nouvelles sur son entretien avec M. Musso-

(1) Sur cette proposition, voir, au tome XV de la présente série, le n° 503.

(2) Le 1er mai, à minuit, la clause *cash and carry*, aux termes de laquelle, en temps de guerre, les exportations américaines à destination de belligérants devaient être payées comptant et transportées sur des navires ne battant pas pavillon américain, cessait d'être en vigueur. Après la disparition de cette clause, la loi se bornait à prescrire l'embargo sur les armes lorsque le Président aurait constaté l'existence de l'état de guerre entre deux ou plusieurs pays.

(3) Extrait des « Fonds 1940 ».

(4) Le ministre des Affaires étrangères roumain, venant de Paris où il s'était entretenu avec son homologue français (voir, au tome XV de la présente série, le n° 505) était arrivé à Rome où il fut reçu, le 1er mai, par le Roi au Quirinal, puis par le Duce au palais de Venise. Au cours de son entretien avec ce dernier, Mussolini s'était montré très préoccupé de l'évolution des rapports polono-allemands, mais plus confiant en ce qui concernait la question franco-italienne, qui « ne portait pas sur des revendications d'ordre territorial » (T. de Rome n° 1790, du 1er mai).

lini. Celui-ci, tout en assurant que ses prétentions sur la France n'étaient pas d'ordre territorial et avaient un caractère modéré, aurait cependant ajouté que l'Axe était nécessaire à l'Italie et qu'il ne fallait pas espérer que l'Italie y renonçât. « Mais, aurait-il dit avec une insistance particulière et à deux reprises, nous n'avons pas d'alliance militaire avec l'Allemagne *jusqu'à maintenant du moins !* »

Par la suite, le comte Ciano aurait attiré l'attention de M. Gafenco sur ce « jusqu'à maintenant du moins ». M. Gafenco en a retiré l'impression que l'alliance en question pourrait bien être conclue très prochainement et que c'était sans doute un des objets des conversations que M. von Ribbentrop aurait dans deux jours avec le comte Ciano au bord du lac de Come (1). Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie y a vu un motif de plus de souhaiter que la France pût estimer possible de se rapprocher de l'Italie. Car il a cru remarquer qu'en dépit de tout ce qu'on lui affirmait au sujet de la solidité de l'Axe, l'harmonie entre les deux partenaires du système n'était pas parfaite. C'est ainsi que les relations germano-polonaises préoccuperaient vivement les dirigeants italiens, qui semblaient soucieux d'éviter un conflit. Et, d'autre part, tandis qu'à Rome on avait pressé la Roumanie de s'entendre, ainsi que la Yougoslavie, avec les Magyars, à Berlin, on ne l'avait aucunement poussée dans le même sens, comme si Rome travaillait à former, plus ou moins sous son égide, un bloc des états balkaniques et Berlin ne désirait rien de pareil.

J'ai questionné M. Gafenco à propos des déclarations que lui avait faites le Pape et que M. Comnène m'avait rapportées. Le ministre m'a précisé que ce n'était pas le Pape, mais le cardinal Maglione qui avait parlé d'un changement récent de l'atmosphère soudainement rembrunie. Le Cardinal n'attribuait pas d'ailleurs ce changement à un événement particulier inconnu de lui; il se bornait à le constater dans le ton de la presse et dans l'état d'esprit des Italiens importants avec lesquels il avait des contacts. Mgr Maglione avait, au surplus, souligné lui aussi, l'opportunité d'une détente franco-italienne et exprimé le vœu que la France s'y prêtât sans retard (2).

Inquiet de la situation générale et des développements de la querelle germano-polonaise, M. Gafenco m'a paru cependant assez satisfait en quittant Rome, de l'attitude italienne à l'égard de son pays.

(1) Sur la visite du ministre allemand en Italie du nord et son objet, voir après le n° 44 (note).
(2) Sur les vœux manifestés à cet égard par le Saint-Siège, voir au tome XV précité, le n° 412.

36

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 558, 559 (1). *Ankara, 4 mai 1939, 0 h. 49.*

(*Reçu :* 6 h. 15.)

Au cours de mes entretiens d'hier avec M. Saraçoglu, le ministre des Affaires étrangères est revenu sur le point que j'avais signalé à Votre Excellence par mes télégrammes nos 327 et 336 (2), savoir : la demande du gouvernement turc que nous nous engagions à n'entamer, sans accord préalable avec lui, avec aucun tiers (autre que les Syriens et les Libanais) aucune négociation concernant le sort des territoires sous mandat.

Tout en comprenant pleinement les inquiétudes que cette proposition inspire à Beyrouth et dont M. Puaux a fait part au Département par son télégramme du 5 avril (3), je connais par ailleurs trop bien les craintes que les Turcs éprouvent à la pensée que nous pourrions un jour nous entendre avec l'Italie et lui permettre de s'installer en Syrie pour ne pas estimer que leur demande est légitime, et je doute pour ces raisons que nous puissions éluder notre réponse.

Je serais donc reconnaissant au Département de bien vouloir rechercher une formule qui, sans donner à la Turquie le droit de regard que le Haut-Commissariat craint qu'elle ne cherche à obtenir sur les affaires syriennes et libanaises, soit de nature à calmer ses appréhensions (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le télégramme d'Ankara nos 323-329, du 30 mars, est reproduit au tome XV de la présente série sous le no 198. Pour une analyse du télégramme nos 331-336, voir *ibid.*, note.

(3) Allusion au télégramme de Beyrouth nos 415 à 419, non reproduit. Se référant aux indications et suggestions contenues dans divers télégrammes d'Ankara (et notamment dans le télégramme nos 323-329, du 30 mars : se reporter pour ce document à la note précédente), M. Puaux laissait entendre que le huitième point des propositions turques — aux termes duquel Paris devait s'engager à n'entamer aucune négociation concernant les territoires sous mandat avec un tiers autre que les Syriens et les Libanais sans accord préalable avec Ankara — comportait le risque de donner de façon détournée à la Turquie un droit de regard sur les affaires syriennes et libanaises.

(4) Le texte de ce télégramme était transmis à Beyrouth le 6 mai, 23 h. 30, sous les nos 330-332 : le Ministre demandait au délégué général de la France dans la capitale libanaise sa manière de voir. La réponse de ce dernier était communiquée le 10 mai (télégramme no 559). M. Puaux maintenait le point de vue exposé par son télégramme no 415 (sur ce télégramme, se reporter à la note précédente) : les termes d'« engagements», d'« accords préalables» devaient être écartés, car ces termes pouvaient être interprétés par Ankara, comme lui donnant un droit de regard. Mieux valait recourir à une formule de déclaration unilatérale ainsi rédigée : « Le gouvernement français déclare qu'il ne transférera à aucune puissance étrangère (autre que la Syrie et le Liban) ses droits, charges et prérogatives en Syrie et au Liban ».

37

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 560 à 569 (1). Secret. Réservé. *Ankara, 4 mai 1939, 0 h. 47.*

(*Reçu :* 7 h.)

Le président de la République a fait hier au général Weygand (2) un accueil émouvant, à la fois par sa simplicité et par la chaleur de l'amitié qui s'y exprimaient. Véritablement heureux de revoir l'homme avec qui il avait jadis arrêté les clauses militaires de la paix de Lausanne, Ismet Inonu a passé en revue pendant près d'une heure et demie les problèmes de l'heure en y apportant à la fois sa largeur de vues et le souci de précision qui l'ont caractérisé.

De ces déclarations d'une clarté parfaite se dégageait une impression irrésistible de sincérité; le général n'en a pas été moins frappé que je ne l'ai été moi-même.

Je ne retiendrai dans le présent télégramme, d'accord avec le général Weygand, que les déclarations de caractère politique faites par le Président, en m'efforçant de les grouper, car elles ont été formulées au fur et à mesure que les provoquait l'examen de la carte d'Europe étalée devant Ismet Inonu pendant qu'il parlait.

A. Le parti de la Turquie est pris. L'Allemagne s'est lancée dans une entreprise de domination universelle qui menace d'abord les Balkans, la Turquie est décidée à se lier aux puissances qui entendent s'y opposer. « Votre sécurité est la nôtre », a-t-il textuellement déclaré. Le Président se considère déjà comme engagé à nos côtés. Dans huit ou quinze jours, les accords en voie d'élaboration seront au point et seront publiés. De ce moment, l'Allemagne, qui, par la bouche de M. von Papen, lui a répété qu'elle ne demandait à son pays que la neutralité, le considérera comme un adversaire. Ismet Inonu mesure les risques que cette attitude comporte et il est résolu à les affronter. Quand la situation sera ainsi précisée, on travaillera jour et nuit aux fortifications de la Thrace, car le Reich pourrait vouloir brusquer les choses.

B. Le problème de la coopération russe hante le Président, qui la considère comme essentielle et espère que la France et l'Angleterre feront le nécessaire pour l'obtenir. Les formules proposées par Votre Excellence à

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur le séjour de ce dernier à Ankara et les conversations qu'il y eut avec hommes politiques et autorités militaires, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25; ci-après les nos 39, 110.

Moscou lui paraissent, pour sa part, pratiquement suffisantes, et les obstacles qui s'opposent à leur adoption à Moscou lui semblent surtout d'ordre psychologique, mais il faut en tenir compte, et le Président espère que les Anglais et nous pourrons aller un peu plus loin dans le sens souhaité par les Russes. De même, il importe que la Pologne et la Roumanie acceptent, comme l'U.R.S.S. le demande, de modifier le caractère de leur alliance.

L'examen avec le général Weygand des conditions d'application de la force russe dans un conflit européen a d'autre part amené Ismet Inonu à donner une précision et à énoncer une remarque également importante :

1° En ce qui la concerne, la Turquie ne créera aucun obstacle à une intervention éventuelle de l'armée soviétique en Thrace, il la voit même agissant en Macédoine s'il le faut;

2° Il est essentiel que les forces de terre russes se trouvent engagées au même titre que les forces aériennes. Ce serait, estime-t-il, une folle imprudence d'admettre le contraire et d'accepter ainsi que quand les diverses puissances seront à bout de souffle, le communisme se trouve seul avec des forces intactes; il faut que l'armée russe s'use comme les autres armées.

C. *Sur la Roumanie*, le Président n'a émis aucune considération de particulier intérêt. Il considère que le moral roumain ébranlé il y a quelques semaines s'est raffermi. L'annonce du départ du général Weygand pour Bucarest lui a causé une très grande satisfaction.

D. *A l'égard de la Bulgarie*, et tout en souhaitant que la Roumanie fasse droit dans l'avenir à la revendication sur la Dobroudja, Ismet Inonu, pas plus que son ministre des Affaires étrangères, n'est décidé à la presser très fortement dans ce sens. Il considère que la menace de l'armée turque obligera la Bulgarie à rester neutre au début d'un conflit et qu'une action patiente la ralliera par la suite; il n'est pas sur ce sujet d'accord avec les Russes.

E. La Yougoslavie le préoccupe davantage, quoiqu'il s'exprime en termes favorables sur le prince Paul.

Il redoute qu'elle ne soit pas de force à résister à une pression allemande qui la neutraliserait militairement (occupation par les troupes allemandes de certains points stratégiques, etc.) et qui ouvrirait aux forces du Reich la route des Balkans. C'est sur l'exemple de fermeté donné par les puissances occidentales et par la Turquie que le Président compte pour réveiller, dans un peuple qui n'aime pas l'Allemagne, l'esprit de résistance.

F. En ce qui concerne l'Italie, le Président a surtout voulu examiner avec le général les questions d'ordre militaire que poserait son intervention éventuelle. Il a paru faire peu de cas du corps expéditionnaire du Dodécanèse; il considère qu'une guerre fournirait vite l'occasion de se libérer de cette menace.

En écoutant les propos du Président où l'on sentait à chaque minute le fruit de réflexions longuement mûries sur les problèmes politiques et militaires d'Europe, je n'ai pu, par moments, me défendre du regret qu'il ne puisse être entendu des éléments qui, il y a quelques semaines encore, nous

annonçaient péremptoirement que la Turquie avait définitivement tourné le dos à l'Europe, et que ce qui intéressait Ismet Inonu « l'Asiatique », c'était essentiellement le développement du pacte de Saadabad (1) et les rapports avec le monde arabe.

38

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 572 à 574 (2). Confidentiel. Réservé. *Ankara, 4 mai 1939, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 7 h.)

Au cours de l'exposé auquel fait allusion mon télégramme nos 570-571 (3), le secrétaire général des Affaires étrangères a souligné avec insistance la situation dans laquelle se trouvait placée la Turquie au regard de l'U.R.S.S. Indépendamment des arguments politiques, géographiques et militaires qui obligent son pays à se préoccuper de l'attitude de Moscou dans la négociation en cours, Numan Menemencioglu a attiré notre attention sur une stipulation des accords turco-soviétiques dont l'importance ne m'avait pas encore été signalée.

Par le protocole du 17 décembre 1929 prolongeant la validité du traité d'amitié turco-russe de 1925, chacune des parties contractantes s'est notamment interdit de conclure aucun accord politique avec un état « limitrophe » sans avoir prévenu l'autre contractant et avoir obtenu son consentement. Une lettre secrète a d'autre part énuméré les pays compris sous cette dénomination d'états « limitrophes » : « L'Empire britannique » est du nombre. De ce fait, l'U.R.S.S. se trouve nantie d'un titre juridique pour peser sur les négociations, et éventuellement pour en ralentir le développement. Le Département estimera peut-être qu'il y a là un argument propre à faire réfléchir le gouvernement britannique et à l'incliner à plus de conciliation dans les tractations en cours avec Moscou.

De mon côté, je signale cet élément d'appréciation à l'attention de mon collègue d'Angleterre.

(1) Conclu le 8 juillet 1937 à Saadabad près de Téhéran, par l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et la Turquie, dont il consacrait la solidarité fraternelle.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Du 4 mai, 0 h. 10, non reproduit. Il y était dit qu'au cours de la seconde conférence tenue entre le général Weygand et le maréchal Tchakmak, à laquelle l'ambassadeur de France avait assisté, le Maréchal avait prié M. Massigli d'être auprès du gouvernement français l'interprète des remerciements de l'armée turque pour l'honneur que la France lui avait fait en déléguant auprès d'elle « un chef aussi illustre ». Sur cette seconde réunion, voir ci-dessus le no 25, annexe II.

39

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 577, 578 (1). *Ankara, 4 mai 1939, 0 h. 50.*

(*Reçu :* 7 h.)

Le gouvernement a tenu à entourer le départ du général Weygand (2) d'un éclat extraordinaire. Alors que nous avions eu grand soin, le général et moi, de donner au début à sa présence ici un caractère aussi « civil » et discret que possible, ce sont les autorités turques qui, en comblant le général de prévenances, ont insisté pour que le caractère officiel et militaire de sa mission fût de plus en plus affirmé. Ce soir, elles ont demandé que le général parte en uniforme pour leur donner l'occasion d'un déploiement militaire à la gare (compagnie d'honneur, hymnes nationaux, etc.). Lorsque le train s'est ébranlé aux accents de la *Marseillaise* et aux applaudissements de la foule, on a eu l'impression d'une manifestation politique parfaitement délibérée.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui se trouvait à la gare, ainsi que les représentants de la Grèce et de la Roumanie et les ambassadeurs de la Pologne et de l'Iran, s'en est montré extrêmement frappé; il constatait avec moi que ce voyage s'était produit au moment psychologique et que, en flattant le sentiment national turc, il avait précipité l'évolution qui se poursuivait depuis deux mois.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de m'autoriser à exprimer officiellement au gouvernement d'Ankara les remerciements du gouvernement de la République pour l'accueil qui a été réservé à son représentant militaire.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur le séjour et les conversations de ce dernier à Ankara, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25, 37; ci-après le no 110.

40

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1428. *Londres, 4 mai 1939* (1).

(*Reçu :* 10 h. 55.)

Suite à mon télégramme nº 1427 (2).

La démission de M. Litvinov (3) *et les négociations anglo-russes.*

La nouvelle a causé une très vive surprise à Londres où elle était absolument inattendue. Elle n'a pas manqué d'ajouter aux malaises engendrés par la lenteur des pourparlers entre la Grande-Bretagne et la Russie, bien que les journaux se montrent encore très réservés dans leurs commentaires.

On peut toutefois noter trois interprétations de la démission du commissaire du peuple aux Affaires étrangères, qui a joué un rôle éminent dans les conférences internationales de ces dernières années.

En premier lieu, suivant des informations de Moscou et de Varsovie, M. Staline aurait voulu marquer son impatience devant le retard apporté à la conclusion de l'accord anglo-russe.

En second lieu, on se demande, dans une large mesure, à cause de la personnalité et du passé du successeur de M. Litvinov, M. Molotov, si la Russie ne serait pas à la veille de répondre aux avances du Reich. A cet égard, certains journaux rappellent la discrétion dont a fait preuve M. Hitler à l'égard de l'U.R.S.S. dans son discours au Reichstag (4).

Enfin, il y a une explication, encore isolée, semble-t-il, selon laquelle la démission du ministre n'est qu'une manœuvre destinée à souligner la déception de Moscou en présence des hésitations, voire des scrupules de Londres.

Le rédacteur diplomatique du *Times* écrit :

« La démission de M. Litvinov a causé à Londres une surprise profonde dans les milieux officiels britanniques comme dans les milieux diplomatiques.

(1) Par fil, en clair.

(2) Du même jour, non reproduit. Il indiquait les trois sujets principaux abordés par la presse anglaise du matin : la signification de la démission de M. Litvinov et ses répercussions sur les négociations anglo-soviétiques; les relations germano-polonaises et celles entretenues entre eux par les pays balkaniques menacés par le Reich; enfin, l'objet du voyage de Ribbentrop en Italie et l'état des rapports des partenaires de l'Axe (sur ce voyage, voir ci-après le nº 44, note).

(3) Le 3 mai, la nouvelle était portée à la connaissance du public que M. Litvinov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, était « déchargé sur sa demande de ses fonctions ». Le praesidium du conseil suprême de l'U.R.S.S. nommait M. Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple, au poste de commissaire du peuple aux Affaires étrangères, titre qu'il devait cumuler avec le précédent.

(4) Prononcé le 28 avril : voir, au tome XV de la présente série, les nºs 512 (et notes), 520; ci-dessus les nºs 13, 17; ci-après les nºs 121, 213 annexe.

Certes, elle avait été souvent prédite dans le passé par ceux qui semblaient y avoir intérêt. Mais rien dans la situation actuelle ne l'avait fait prévoir.

« M. Molotov ne s'est intéressé jusqu'ici que très indirectement aux Affaires étrangères. Dans ses discours, il a toujours mis l'accent sur la force et l'indépendance de l'Union soviétique. Cependant, il est encore trop tôt pour parler d'un changement dans la diplomatie soviétique. Suivant les dernières informations de Moscou, le gouvernement russe poursuivrait la même politique que par le passé vis-à-vis des puissances occidentales. »

Le correspondant du *Times* à Varsovie se fait l'écho de l'opinion suivant laquelle « M. Litvinov aurait été trop loin dans sa politique de constitution d'un front de paix et se serait ainsi heurté à l'hostilité de ses collègues extrémistes du Bureau politique ».

« Le fait, ajoute le correspondant du *Times*, que M. Potemkine, dont la mission en Turquie avait tout l'appui de M. Litvinov, n'ait pas pris la place laissée vacante, semble insinuer que cette mission elle-même et l'ensemble de la politique de l'ancien commissaire n'étaient pas envisagés avec faveur ».

Par ailleurs, dans son éditorial, le *Times* examine la position de l'Angleterre vis-à-vis de la Pologne et de la Russie ainsi que la nécessité de la coopération anglo-soviétique.

« La question qui fait l'objet des négociations en cours, écrit le journal conservateur, question qui devra être reprise à nouveau avec le successeur de M. Litvinov, est celle de savoir sous quelle forme un accord doit intervenir, si le gouvernement soviétique est toujours disposé à poursuivre la discussion selon les lignes générales suivies jusqu'ici. Le gouvernement britannique, soutenu par la plus grande partie de l'opinion, désire éviter l'entrée de l'Angleterre dans un bloc idéologique. Il n'est pas souhaitable en effet de conclure un accord d'alliance tripartite qui finirait par diviser l'Europe en deux camps hostiles dont l'antagonisme aboutirait à la situation de 1914.

« Cependant, poursuit le *Times*, il existe des points de contact entre l'Angleterre et la Russie, dont la coopération en vue de résister aux agressions est à la fois naturelle et désirable. Quelles que soient les critiques dirigées contre les méthodes et le point de vue soviétiques, une agression par la force constitue un crime international contre lequel l'U.R.S.S. s'est élevée aussi résolument qu'aucune des démocraties occidentales. Une déclaration ou un accord des pays démocratiques et des Soviets pourrait en conséquence être conclu aussi nettement et simplement que possible de manière à répondre à l'objet particulier des négociations, à savoir : rendre impossibles les agressions.

« Il y a des pays anticommunistes avec lesquels la Grande-Bretagne entretient de très bonnes relations, conclut le journal conservateur. L'Angleterre ne veut pas se faire d'amis « idéologiques ». Une alliance très étroite avec la Russie pourrait amener d'autres négociations qui peuvent aussi avoir leur influence sur le retour des nations à une politique de sagesse et d'amitié. Cela ne veut pas dire que l'engagement de s'opposer à ceux qui mettraient

la paix en danger ne peut pas être donné par tous les pays dont l'histoire récente prouve qu'ils ont renoncé à la guerre comme instrument de politique nationale. De ces pays, la Russie est l'un des plus importants ».

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Moscou écrit que les raisons de la démission de M. Litvinov ne sont pas claires. « Depuis longtemps, dit-il, le Kremlin a une tendance à assumer de plus en plus complètement la direction des Affaires étrangères ».

Le correspondant français du même journal, M. Pertinax, se fait l'écho de l'interprétation suivante :

Selon les milieux politiques en relations étroites avec Moscou, M. Litvinov a succombé aux critiques du commandement militaire qui s'est élevé contre ses méthodes de temporisation et sa conception de la sécurité collective. Le commandement se dit en effet en faveur d'une conclusion rapide d'un accord bilatéral avec les puissances occidentales.

Le correspondant du *Manchester Guardian* à Moscou rapporte que les milieux soviétiques déclarent que le changement de direction du Commissariat n'implique pas de modifications politiques et n'affectera pas les négociations anglo-russes.

« La politique soviétique, fait observer le collaborateur de la feuille libérale, est élaborée par le tout puissant Bureau politique dont M. Litvinov n'a jamais été membre. »

41

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 714. *Varsovie, 4 mai 1939, 14 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h.)

La démission de M. Litvinov [1] provoque à Varsovie une vive impression. La presse ne publie encore aucun commentaire, mais présente l'événement sous un jour plutôt favorable. Les informations de Moscou, de Londres et de Riga qu'elle reproduit tendent à expliquer cette démission par l'attachement excessif de M. Litvinov à la politique de sécurité collective et « le sabotage » auquel il se serait livré ... [2] des négociations entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre.

[1] Voir ci-dessus le nº 40 (et note).
[2] Lacune de déchiffrement.

42

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 264 à 268. Réservé. *Tokyo, 4 mai 1939, 22 h. 30, 10 h. 30* (1).

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h. 35, 20 h., 18 h. 45, 19 h. 45).

La question du renforcement du pacte antikomintern est toujours débattue avec passion dans tous les milieux de Tokyo. Les extrémistes poursuivent leur campagne en sa faveur par tous les moyens à leur disposition, et ce sont eux naturellement qui se livrent aux manifestations les plus voyantes et écrivent les articles les plus virulents. Ils attaquent ouvertement l'entourage du Trône et, parmi les ministres, le baron Hiranuma et M. Arita qu'ils représentent comme des fantoches, ayant peur des puissances démocratiques et incapables de se décider à une politique ferme et vraiment nationale.

Ces violences peuvent être dans une certaine mesure tenues pour rassurantes, car elles sont une preuve de la résistance qu'oppose le gouvernement aux demandes conjuguées de ses alliés étrangers et d'un très puissant parti japonais. Si les gens sages n'ont pas encore cédé, cela tient à ce qu'ils groupent des influences qui ont, malgré tout, quelque force. L'Empereur ne veut pas d'une alliance; cela m'a encore été répété hier par un homme qui l'approche de près et en qui j'ai confiance. L'amiral Yonai a spontanément déclaré à mon collègue des États-Unis il y a une dizaine de jours que le Japon ne conclurait pas d'alliance; qu'il lui en donnait l'assurance formelle, qu'en effet des éléments avaient réclamé une alliance mais qu'on les avait « supprimés ». L'amiral est un homme très sérieux et discret; il tient très bien dans sa main son corps d'officiers; sa déclaration a donc une grande valeur. Tous les renseignements concordent pour me persuader que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères partagent entièrement cette opinion. J'ai eu des doutes en ce qui concerne M. Arita, mais je crois maintenant qu'il joue franc jeu. Enfin, il va sans dire que les milieux d'affaires de Tokyo doivent être rangés parmi les gens sages.

Toute cette semaine, les journaux ont rapporté les très nombreuses conférences tenues par les divers membres du Cabinet et les hommes politiques influents. Ils sont d'accord pour penser que l'on est enfin arrivé à une décision, et ils annoncent que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ont convoqué pour une date très prochaine les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie afin de leur faire connaître quelle est la politique

(1) Lire vraisemblablement : 22 h 30.

définitive que le Japon a adoptée. Naturellement, selon ses opinions personnelles, chacun prédit que cette décision sera un renforcement du pacte ou au contraire une affirmation de neutralité.

Il y a cinq ou six jours, tous les renseignements que j'avais recueillis concordaient avec ceux de mes collègues anglais et américain pour nous faire penser que le Japon ne s'engagerait pas davantage avec les signataires du pacte. J'avais cependant déjà appris d'une source très sérieuse que les Allemands tenteraient un nouvel effort et menaceraient de dénoncer publiquement le pacte s'il ne devait leur servir à rien. Le même informateur m'assurait que les Japonais répondraient qu'une alliance, les entraînant dans une guerre éventuelle contre l'Angleterre, la France et les États-Unis à laquelle ne participerait pas la Russie, serait en contradiction formelle avec le but du pacte qui est de combattre le communisme.

Depuis deux jours, j'ai recueilli des nouvelles qui me font douter un peu plus de la décision finale du gouvernement japonais. Trois personnes différentes, ralliées au parti extrémiste mais qui jusqu'à présent ont été assez véridiques, ont affirmé qu'un accord était intervenu avec l'Allemagne et qu'il serait divulgué dans quelques jours. Je n'ai pas pu avoir d'autres précisions, et c'est vague quoique assez inquiétant.

Je n'y attribuerais malgré tout pas une très grande importance, si un *très bon* informateur ne m'avait fait savoir que les efforts des extrémistes avaient redoublé ces jours derniers. Selon lui, les ministres de la Marine et de la Guerre ont si nettement pris parti l'un contre l'autre qu'il faudra que celui des deux qui sera battu sur la question du pacte donne sa démission.

Pour l'instant, je crois que l'on peut encore espérer que l'amiral Yonai l'emportera. Je pense que nous serons fixés dans un avenir très prochain; mais son succès pourrait n'être pas de très longue durée, car il est très possible que les militaires provoquent alors une crise ministérielle en forçant le général Itagaki à donner sa démission et en empêchant tout autre général d'accepter les fonctions de ministre de la Guerre.

De l'avis général, si le gouvernement Hiranuma tombait, il serait remplacé par un gouvernement à tendances dictatoriales ayant à sa tête un militaire.

Communiqué Changhaï [1].

[1] Par télégramme nos 1456-1457, du 8 mai, non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que, à en juger d'après les dernières informations parvenues de Tokyo au Foreign Office, les membres du gouvernement japonais, à l'exception du ministre de la Guerre, qui aurait offert sa démission, auraient été d'accord pour ne pas accepter les propositions de l'Allemagne en vue de la conclusion d'une convention militaire.

43

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1839, 1840 (1). Réservé. *Rome, 4 mai 1939, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je me réfère au télégramme nos 484 à 486 de Votre Excellence (2).

Si j'ai été amené à penser que Votre Excellence ne désirait pas que j'aille m'entretenir avec le comte Ciano, mais qu'au contraire je laisse à celui-ci le soin de faire à cet égard le premier pas, c'est que le télégramme nos 1143 à 1146 du 22 mars (3), dans lequel je demandais qu'on m'autorisât à essayer de sonder les intentions du ministre italien, n'a pas reçu de réponse et que, d'autre part, ayant prévenu, le 1er avril (télégramme no 1297) (4) que j'avais à effectuer auprès du comte Ciano une démarche qui pourrait être le point de départ d'une conversation politique, j'ai été invité (6 avril) à faire faire cette démarche par mon conseiller et à la limiter strictement à son objet (5). En ce qui concerne ma récente entrevue du 25 avril avec le comte Ciano (6),

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 3 mai, ci-dessus publié sous le no 21.

(3) Non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur indiquait que le Duce s'était servi des allusions de la presse britannique à la formation d'un bloc des démocraties, alliées à l'U.R.S.S., pour amener le grand Conseil fasciste à déclarer que l'Italie demeurerait étroitement solidaire de l'Allemagne. Néanmoins, le peuple italien ressentait des inquiétudes vis-à-vis du Reich : « Peut-être Mussolini n'a-t-il pas encore définitivement pris son parti d'une guerre générale, qui serait provoquée par un conflit franco-italien? Le coup de force allemand en Bohême a « créé une situation nouvelle ». Si « une réponse intransigeante de la France » s'imposait tant que l'Allemagne réfrénait les ambitions italiennes en Méditerranée, il n'en était peut-être pas de même à l'heure actuelle, « car les événements de ces derniers jours [allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie] n'ont pu qu'inciter l'Allemagne à s'engager davantage vis-à-vis de Rome et à lui proposer ses promesses d'appui ». Ces dernières étaient toutefois compensées par la crainte italienne de la politique du Reich : « Le gouvernement fasciste est peut-être encore disposé à se prêter à un arrangement avec la France, moyennant des concessions modérées et honorables de cette dernière. Peut-être ne l'est-il plus? De toute façon, il semble qu'il vaille la peine de tirer ce problème au clair. Votre Excellence m'autoriserait-elle à aller voir le comte Ciano et à essayer de sonder, à ce sujet, ses intentions? »

(4) Non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur indiquait : « Maintenant que les discours attendus des chefs de gouvernement ont été prononcés, il n'y a, sans doute, plus de raisons d'ajourner la démarche que Votre Excellence m'a chargé de faire auprès du comte Ciano pour signaler à celui-ci les mauvais traitements dont ont été victimes des employés français du chemin de fer d'Ethiopie ». Le sujet risquait d'entraîner l'entretien sur les relations franco-italiennes et de poser la question des revendications italiennes en général, M. François-Poncet demandait si le Ministre maintenait ses instructions antérieures.

(5) Répondant au télégramme de Rome no 1297, le Ministre écrivait, le 6 avril : « Il n'y a, en effet, plus de raison d'ajourner la démarche. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous en chargiez M. Guérin, qui devra évidemment s'attacher à la maintenir dans son cadre propre. Il va de soi, en tout cas, qu'elle ne saurait porter que sur les vexations dont se plaignent nos compatriotes » (télégramme pour Rome no 379).

(6) Sur cette entrevue, voir, au tome XV de la présente série, le no 489.

il faut bien voir que l'esquisse des suggestions italiennes que m'a tracée le ministre signifiait : « Le gouvernement français serait-il éventuellement prêt à ouvrir une discussion dans ce cadre général? »

Un silence prolongé de ma part risquerait d'être interprété comme une réponse négative.

Sauf avis contraire, je crois pouvoir comprendre que le dernier paragraphe du télégramme de Votre Excellence me laisse la latitude de faire entendre, à la première occasion, au comte Ciano que le gouvernement français serait disposé à recevoir des précisions supplémentaires sur la nature et la portée des indications générales que le ministre des Affaires étrangères m'a données le 25 avril dernier.

44

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 715 à 717 (1). Réservé. *Varsovie, 4 mai 1939, 21 h. 30, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Un journaliste allemand a donné ce matin à un Français de Varsovie, auquel il a déjà fourni certains renseignements intéressants et dont personne n'ignore qu'il est en rapports constants avec cette ambassade, les indications suivantes qu'il a affirmé tenir d'un collaborateur de M. von Ribbentrop, venu pour quelques heures à Varsovie.

En présence de la riposte que la presse polonaise a faite à son discours (2), le chancelier Hitler a pris la résolution « d'en finir » à très bref délai avec la Pologne. D'importantes mesures militaires ont été prises. En particulier, de très nombreux avions ont été rassemblés en Prusse orientale ainsi qu'à Vienne et, à moins que le discours que prononcera demain M. Beck (3) soit satisfaisant, une action foudroyante sera déclenchée contre la Pologne, avec l'intention de lui « régler son compte » si rapidement que la France et l'Angleterre aient l'impression que leur aide arrivera trop tard. En tout cas, la moindre provocation de la part des Polonais appellera dorénavant une réplique immédiate. M. von Ribbentrop est parti pour Rome afin de s'assurer pour cette politique le concours entier de l'Italie (4).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Prononcé le 28 avril devant le Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

(3) Sur ce discours, voir ci-après le no 67 (et note).

(4) Par télégramme no 1806 du 3 mai, l'ambassadeur de France à Rome faisait état de l'annonce, par la presse italienne, du départ du ministre allemand des Affaires étrangères pour la Haute-Italie en séjour privé, pour quelques jours. Le chef de la Wilhelmstrasse devait avoir sur le lac de Côme une entrevue avec le comte Ciano.

L'interlocuteur de notre compatriote ne pouvait ignorer que celui-ci s'empresserait de me mettre au courant du fait et que je ferais connaître immédiatement ses propos au gouvernement polonais.

J'incline donc à croire qu'il y a dans ses confidences des éléments d'une manœuvre d'intimidation contre la Pologne à la veille des déclarations de M. Beck, analogues à celles qui ont été observées l'été dernier.

Les autres ... [1] d'ordre militaire les plus récentes ne viennent pas confirmer les préparatifs dont a parlé le journaliste allemand, si ce n'est toutefois que des avions ont été signalés il y a quelques jours au-dessus du Corridor, se dirigeant isolément à une grande hauteur vers la Prusse orientale.

45

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 326 à 329 [2]. Réservé. *Moscou, 4 mai 1939, 23 h. 48.*

(*Reçu :* 23 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme no 325 [3].

La « libération » de M. Litvinov de sa fonction était imprévue. Hier encore, à une heure, l'ambassadeur d'Angleterre avait vu le Commissaire qu'il avait entretenu d'une question rétrospective relative aux négociations anglo-soviétiques (mise au point du malentendu visé par mon télégramme nos 282 à 287) [4] et qui ne paraissait pas s'attendre à la mesure dont il a été l'objet entre-temps.

L'événement est grave. Il semble devoir être attribué, partiellement tout au moins, aux atermoiements auxquels le gouvernement britannique a eu recours lors des dernières négociations et qui surtout, s'ajoutant aux dérobades (mon télégramme nos 235 à 239) [5], semblent avoir mis à trop rude épreuve l'amour-propre et les nerfs des dirigeants. La cause occasionnelle pourrait en être une conversation que M. Maisky a eue avec lord Halifax et au cours de laquelle ce dernier aurait exprimé à son interlocuteur l'intention d'en revenir aux propositions du 14 avril [6], en y introduisant ce correctif que la déclaration d'assistance soviétique ne s'appliquerait effectivement que

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet.
(3) Ce télégramme du même jour, non reproduit, annonçait « la libération de ses fonctions, sur sa demande », de M. Litvinov.
(4) Du 18 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le no 431.
(5) Du 2 avril, publié au tome XV précité sous le no 235.
(6) Sur l'entretien du 14 avril entre le secrétaire d'État au Foreign Office et l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, voir, au tome XV précité, les nos 407, 414.

dans le cas où la France et l'Angleterre seraient déjà engagées dans un conflit au titre de leurs garanties à la Pologne et à la Roumanie. Si une telle formule garantissait les Soviets contre le risque de se trouver en flèche vis-à-vis de l'Allemagne, par contre, elle les plaçait dans une position de subordination et leur montrait trop nettement que l'on ne voulait pas travailler avec eux comme avec des alliés. Or, si elle était disposée à donner son concours, l'URSS ne voulait pas être considérée comme « à la disposition », mais être admise à participer aux décisions et à l'action sur un pied d'égalité avec les autres puissances contractantes.

M. Litvinov pouvait être considéré comme le... (1) de la politique de résistance collective à l'agression. Bien plus, il apportait à sa défense dans les conseils du gouvernement le dynamisme de sa forte personnalité. Il est à craindre que sa disparition, dans les circonstances actuelles, ne présage un recul de l'URSS dans son désir d'entente avec les démocraties occidentales, reculade pouvant aller jusqu'à une neutralité garantie par le... (2) polono-roumain, voire même jusqu'à une entente toujours possible avec l'Allemagne.

46

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

T. nos 404 à 407 (3). *Paris, 4 mai 1939.*

Je me réfère à votre télégramme no 703 (4).

Les propos que vous a tenus M. Beck, en ce qui concerne l'étendue des engagements polono-roumains dans l'éventualité d'une agression allemande dirigée contre l'un des deux pays, ne concordent point avec les indications précises données par M. Gafenco à Londres et à Paris (5). Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie m'a en effet confirmé, de la manière la plus nette, les déclarations que m'avait faites à ce sujet M. Tataresco (mon télégramme nos 373 à 375) (6), et que M. Corbin avait également recueillies à titre très confidentiel de son collègue roumain. M. Gafenco a précisé qu'il me donnait connaissance officiellement, comme il l'avait fait à Londres, de l'accord intervenu à ce sujet entre lui et M. Beck et qu'il se réservait de faire la même communication à Ankara.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 2 mai, ci-dessus reproduit sous le no 4.
(5) Sur les visites du ministre roumain dans les deux capitales occidentales, voir, au tome XV de la présente série, les nos 484 (et note), 505 (et note).
(6) Du 25 avril, analysé ci-dessus sous le no 4 (note).

L'ambassadeur de Pologne, de son côté, s'est exprimé auprès de moi dans le même sens.

L'attitude réticente de M. Beck laisse planer sur la substance et la portée de cet accord une équivoque qu'il est nécessaire de dissiper. L'engagement d'assistance mutuelle de la Pologne et de la Roumanie en cas d'agression allemande représente un élément essentiel du système de sécurité dont la France et la Grande-Bretagne poursuivent l'édification. Certaines convenances particulières à la Pologne et à la Roumanie peuvent leur faire décider de laisser à cet accord un caractère secret. Mais il importe que ni la France, ni l'Angleterre, ni au second degré la Turquie et l'URSS, ne puissent douter de l'existence et de la valeur d'un engagement, en fonction duquel tout leur dispositif diplomatique et militaire de sécurité est appelé à s'articuler.

Je vous serai donc obligé de ne rien négliger pour amener M. Beck à préciser sa pensée et sa position à ce sujet. Il vous paraîtra sans doute opportun de ne pas sembler mettre en doute devant lui la réalité d'un engagement dont M. Gafenco nous a donné officiellement connaissance, mais de lui exprimer seulement notre désir de connaître plus exactement la portée qu'il revêt à ses yeux. Les conditions mêmes dans lesquelles la Grande-Bretagne et la France se sont engagées à prêter leur assistance à la Pologne leur donnent le droit d'escompter que le gouvernement polonais a fait de son côté tout ce qui dépendait de lui pour donner aux engagements corollaires qu'il a contractés toute la précision et toute l'efficacité désirables.

47

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1203 (1). Réservé. *Berlin, 4 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 5, 12 h. 30.)

Mon télégramme de presse de ce jour a relevé l'importance attachée par les journaux allemands à la retraite de M. Litvinov (3). Au ministère de la Propagande, on ne cache pas sa satisfaction. Que l'homme qui a poursuivi depuis des années une politique de sécurité collective, plus spécialement d'encerclement de l'Allemagne, doive abandonner la direction des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. et cela au moment où il était engagé dans des négociations avec la France et la Grande-Bretagne, il y a évidemment là de quoi réjouir le IIIe Reich.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Les télégrammes nos 1197 et 1201, du 4 mai, relataient les réactions de la presse du matin et de celle du soir. Dans l'ensemble, les journaux allemands interprétaient le départ de M. Litvinov comme un échec pour la politique franco-britannique d'encerclement.

La question est de savoir si le départ du Commissaire du peuple traduit une évolution de la politique extérieure de M. Staline, et, dans l'affirmative, si ce changement intervient contre nos intérêts.

Notre chargé d'affaires à Moscou renseignera assurément Votre Excellence à ce sujet.

Ma première impression personnelle a été mauvaise. Quels que soient les défauts de M. Litvinov, son manque de souplesse, son goût excessif pour les formules trop générales, il était, au moins depuis l'avènement en Allemagne du national-socialisme, le champion de la politique de résistance aux empiétements du Reich. Par ailleurs, ses adversaires, au Politburo, ne sont pas de nos amis. Le principal, Vorochilov, grand admirateur de l'armée allemande, a toujours été, quoi qu'on en ait dit, de tendance germanophile. Au surplus, j'ai déjà relevé que, dans ses derniers discours, le Führer s'était abstenu de toute attaque contre les Soviets. On peut donc se demander si la chute de M. Litvinov n'annonce pas une évolution du gouvernement soviétique vers une politique de non-intervention en Europe et d'isolement ou même de rapprochement avec l'Allemagne, soit que l'U.R.S.S. veuille attendre pour intervenir dans un conflit éventuel que le sort des armes ait indiqué de quel côté se dessinait le succès, soit même qu'elle songe à participer à un partage de la Pologne ou à détourner de son propre territoire la menace allemande en la dirigeant vers le Sud-est et les Indes.

Toutefois, à la réflexion, et si troublantes que soient les apparences, pareille interprétation ne me paraît guère vraisemblable. Si l'U.R.S.S. ne s'est pas engagée dans cette voie en septembre, alors qu'elle pouvait penser que les puissances occidentales laissaient les mains libres à l'Allemagne à l'Est, il serait singulier qu'elle la prît aujourd'hui où la France et l'Angleterre marquent nettement leur volonté de s'opposer au développement de l'expansion germanique. On ne doit pas oublier que c'est la Russie qui a pris, il y a sept ans, l'initiative d'un rapprochement avec la France, parce qu'elle se sentait déjà menacée par les visées du Reich. Une entente avec ce dernier pays ne serait pour elle qu'un pis-aller que les circonstances actuelles ne paraissent pas motiver. Pareille collusion ne devrait, normalement, être le fait que d'une Russie très faible, comme c'eût été le cas si tout contrepoids de l'Allemagne à l'Ouest avait disparu, ou d'une Russie forte, capable de partager sans danger la Pologne avec l'Allemagne, ce qui n'est pas le cas.

Dès que j'ai appris la nouvelle de la retraite de M. Litvinov, je suis allé interroger le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. à Berlin, qui était chef du service de presse à Moscou quand j'y suis arrivé; j'ai mis les points sur les *i* et lui ai demandé s'il fallait considérer que le gouvernement soviétique changeait de politique en Europe. La réponse de mon collègue soviétique a été négative.

« Je suis convaincu, m'a-t-il dit en substance, que le départ de M. Litvinov ne marque aucune modification des lignes essentielles de la politique extérieure soviétique. J'ai tout lieu au contraire de penser que c'est seulement la personnalité de l'ancien commissaire aux Affaires étrangères qui est en cause. Depuis six mois déjà, on pouvait prévoir sa disgrâce prochaine. Il ne s'entendait plus avec M. Molotov, et, tout en l'estimant, M. Staline ne l'aimait pas. Sans con-

naître exactement la raison immédiate qui a motivé son renvoi, je ne serais pas étonné qu'il faille la trouver dans l'excessive rigidité de son attitude en matière de sécurité collective, et peut-être même dans son hostilité bien connue contre la Pologne. Celle-ci était telle que si l'on m'avait demandé pour qui M. Litvinov prendrait parti s'il avait à choisir entre l'Allemagne et la Pologne, j'aurais été bien empêché de répondre. Avec M. Molotov, membre du Politburo, dépositaire de la pensée de Staline, la politique extérieure soviétique ne pourra que gagner en clarté et en précision et la France et l'Angleterre n'auront pas à le regretter. »

Les indications données par M. Astakhov sont rassurantes; le tout est de savoir si elles seront confirmées par les faits.

48

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1207 (1). *Berlin, 4 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 5, 12 h. 30.)

Après les événements qui se sont produits ces derniers jours, je crois devoir compléter par quelques indications le compte rendu envoyé sous le nº 1188 du 2 mai (3).

1. A la veille du discours que doit prononcer M. Beck devant le Sejm, la tension germano-polonaise ne s'est pas atténuée; mais elle ne paraît pas, non plus, s'être aggravée.

Depuis deux jours, il est vrai, la presse allemande mène campagne contre la Pologne. Elle s'indigne surtout de voir les journaux polonais prendre l'offensive et présenter à leur tour, des revendications, fondées sur les principes dont le Führer s'est lui-même réclamé dans son dernier discours, l'espace vital, le principe historique. D'une façon assez embarrassée, les feuilles officieuses se sont appliquées à démontrer que, si la doctrine de l'espace vital justifiait l'annexion des 7 millions de Tchèques par l'Allemagne, elle ne pouvait, en aucun cas, être invoquée en faveur d'un protectorat polonais sur les 400.000 Allemands de Dantzig ou même pour le maintien du régime actuel qui équivaut, en fait, à une sorte de condominium germano-polonais. Quant aux prétentions manifestées par certains journaux polonais sur une partie de la Prusse orientale et de la Haute-Silésie allemande, la presse berlinoise a plutôt cherché à les tourner en ridicule qu'à s'en indigner. Elle a dénoncé la vanité insensée, la folie des grandeurs, l'orgueil démesuré des Polonais.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier en clair.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 13.

Dans ses polémiques, elle a, d'ailleurs, tour à tour, fait retomber sur les puissances occidentales la responsabilité de l'intransigeance et de l' « outre-cuidance » polonaises, ou accusé le gouvernement de Varsovie de vouloir entraîner la France et l'Angleterre dans une guerre contre le Reich. Les deux thèses ont été soutenues alternativement et, à l'heure actuelle, on ne saurait dire laquelle des deux exprime sincèrement l'opinion des milieux officiels.

Toutefois, le langage adopté à l'égard de Varsovie est encore bien loin d'atteindre, par sa violence et sa virulence, celui qui avait marqué, en été et en automne derniers, la campagne contre la Tchécoslovaquie.

Il est manifeste que les cercles dirigeants du Reich n'ont pas perdu tout espoir, soit que les Polonais révisent eux-mêmes leur point de vue et cèdent devant les exigences allemandes, soit que la France et l'Angleterre fassent entendre à Varsovie qu'elles ne sont nullement disposées à se battre pour Dantzig et qu'elles poussent la Pologne dans la voie d'un compromis plus ou moins onéreux.

En tout cas, il semble qu'à l'heure actuelle, on ait renoncé à l'idée d'un prochain coup de main sur Dantzig. On préfère attendre des circonstances plus favorables. On épie les fautes tactiques que pourrait commettre le gouvernement de Varsovie. On demeure convaincu qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre Dantzig fasse retour au Reich, mais on estime préférable d'attendre que le fruit soit mûr plutôt que de gâter la partie par une précipitation excessive.

2. M. von Ribbentrop part, ce soir, pour le nord de l'Italie [1]. Le *DNB* a déclaré qu'il s'agissait d'un voyage privé, mais il a ajouté que le ministre des Affaires étrangères du Reich rencontrerait sur le lac de Côme son collègue italien. De son côté, le maréchal Goering a quitté hier la capitale du Reich pour San Remo [2], où il se reposera pendant plusieurs jours. Entre-temps, le général von Brauchitsch, commandant en chef des forces de terre du Reich, qui, le 30 avril, a assisté à Rome à une parade des troupes italiennes, poursuit son voyage en Libye, où il est arrivé le 1er mai [3]. Il a passé hier en revue une division italienne et est allé inspecter les installations de Tobrouk pour regagner ensuite Tripoli.

Le ministre du Travail, M. Seldte, se trouve, lui aussi, depuis plusieurs jours en Italie où il étudie les institutions sociales de la Péninsule.

La présence simultanée, sur le territoire italien, de quatre membres du cabinet du Reich, mérite d'être relevée. A mon sens, elle ne doit pas être nécessairement considérée comme une preuve d'harmonie parfaite entre Rome et Berlin. Il semble plutôt que l'on assiste, de la part de l'Allemagne, au développement et à l'intensification de l'effort constaté au lendemain de l'occupation de Prague pour arrimer solidement l'Italie aux côtés du Reich et l'obliger à suivre, bon gré mal gré, le partenaire de l'Axe, si tourmenté que

(1) Voir ci-dessus le n° 44 (note).

(2) Sur le voyage du Maréchal en Italie, où il avait discuté avec le Duce, voir, au tome XV de la présente série, les nos 430 (et note), 444.

(3) Sur l'arrivée en Italie du commandant en chef allemand, voir ci-après le n° 59 (note).

puisse être le cours qu'adoptera la politique allemande. On a également l'impression qu'en ce qui concerne les Balkans, Rome et Berlin ne sont pas encore parvenus à trouver une formule délimitant à leur satisfaction réciproque leurs zones d'influence. L'Italie et le Reich n'en cherchent pas moins à intimider leurs adversaires par des manifestations aussi voyantes que possible de leur amitié et de leur activité.

3. La nouvelle de la démission de M. Litvinov [1] a provoqué, à Berlin comme dans les autres capitales, une vive surprise. On a applaudi à la disparition de la scène politique d'un homme qui était resté le dernier champion de la politique collective à la manière genevoise. On s'est gaussé de la déconvenue qu'allaient éprouver les puissances occidentales, de la « bombe » qui éclaterait sous les pieds des artisans de la politique d'encerclement. On a paru admettre, tout d'abord, que la politique de collaboration entre les Soviets et les démocraties venait de recevoir un coup fatal.

Puis on est revenu à plus de prudence. Le service de presse du Reich a donné ce matin, aux rédacteurs des journaux berlinois, la consigne de ne pas exprimer trop bruyamment une satisfaction qui pourrait être prématurée. En même temps, il est vrai, il a recommandé aux journalistes allemands de ménager la Pologne et de réserver, ainsi, l'hypothèse où une nouvelle orientation de la politique extérieure russe amènerait le gouvernement de Varsovie à se montrer plus accommodant à l'égard du Reich.

Cette attitude semble montrer qu'à Berlin, on n'était pas informé à l'avance de ce qui s'est passé hier à Moscou et que les milieux officiels ignorent encore, à l'heure actuelle, quelles seront les répercussions sur la situation politique internationale du départ de M. Litvinov.

Dans les cercles bien informés de Berlin, on se montre très sceptique en ce qui concerne les chances de voir la politique allemande chercher à se rapprocher de Moscou. Ce n'est pas que les partisans d'une telle orientation fassent défaut. Mais le Führer y serait personnellement opposé. Il considérerait une collaboration avec les Soviets comme incompatible avec la mystique du régime. Il aurait jusqu'ici refusé de suivre les membres de son entourage militaire qui continuent de rêver de Rapallo... Cette aversion du Führer contre les Soviets, d'autant plus grande sans doute que le Chancelier ne peut manquer de percevoir les affinités profondes entre les deux régimes, représente encore, semble-t-il, un facteur sur lequel nous pouvons compter. Elle fait probablement encore obstacle à une collaboration entre l'Allemagne hitlérienne et la Russie de M. Staline, que les journaux allemands d'aujourd'hui appelaient l' « usurpateur rouge ». Mais il est évident qu'elle ne saurait entraver les efforts de la politique allemande en vue d'amener la Russie à adopter à l'égard du reste de l'Europe une attitude de désintéressement.

[1] Sur cette démission, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note); ci-après les nos 54, 66, 71, 74, 143.

49

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1208 (1). *Berlin, 4 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 5, 12 h. 30.)

J'ai vu cet après-midi mon collègue britannique, qui avait été reçu avant-hier par le ministre des Affaires étrangères du Reich.

Sir Nevile Henderson s'est montré assez déçu par cet entretien. M. von Ribbentrop, qui lui a paru fatigué, lui a adressé, comme à son habitude, un long discours, paraphrasant celui de M. Hitler (3) et déclarant que la Grande-Bretagne et la France poursuivaient une politique d'encerclement de l'Allemagne, pour l'attaquer un jour, mais qu'elles devaient savoir qu'elles se briseraient les dents et que le Reich tiendrait « six mois et même vingt ans s'il le fallait ». Sir Nevile a remis les choses au point, mais il a eu le sentiment que son interlocuteur ne l'entendait même pas.

Il a cependant recueilli de cette conversation l'impression qu'une évolution assez profonde s'était faite dans l'esprit du ministre des Affaires étrangères. « Il y a un an, m'a-t-il dit, M. von Ribbentrop était convaincu que ni l'Angleterre ni la France ne viendraient au secours de l'Europe centrale ou orientale. Il admet le contraire aujourd'hui. Toutefois, il n'y croit pas pour ce qui concerne Dantzig ».

Sur le dernier point, cette impression se trouve corroborée par la confidence faite récemment par M. Dietrich, ministre de la Presse, à un autre de mes collègues et suivant laquelle, au cours d'un conseil tenu par le Führer au lendemain de son discours du 28 avril, le ministre des Affaires étrangères, appuyé par M. Himmler, aurait affirmé sa conviction que ni l'Angleterre, ni la France ne bougeraient pour Dantzig.

Il résulte toutefois de renseignements recueillis par sir Nevile Henderson et qui m'ont été confirmés par ailleurs, que M. Hitler serait décidé à laisser traîner l'affaire polonaise. Il considérerait que le temps travaillait pour lui, que Dantzig était un bon terrain de discussion, sur lequel il parviendrait à diviser l'opinion en France et en Angleterre et que la Pologne devrait elle-même demander un jour l'aman (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc » et reproduit (partiellement) au *Livre jaune* (nº 119).
(2) Par courrier en clair.
(3) Prononcé le 28 avril au Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.
(4) A partir d'ici, la fin du télégramme n'a pas été reproduite au *Livre jaune*.

Je ne suis d'ailleurs pas bien certain que tel ne soit pas l'avis de mon collègue anglais. Il m'a indiqué que, suivant ses informations, le Führer se serait montré satisfait du refus de M. Beck, qui ouvrait ainsi la voie à une opération analogue à celle qu'avait déjà permise l'incompréhension de M. Schuschnigg et de M. Benès.

J'ai fait observer à sir Nevile Henderson que Munich était là pour établir que la politique de compréhension ne réussissait pas mieux et n'avait pas davantage permis de sauver ce qui restait de la Tchécoslovaquie après l'amputation de la région des Sudètes. La preuve était faite que seule, une politique de fermeté appuyée sur des forces appropriées pouvait tenir le IIIe Reich en respect. Mon collègue n'en a pas disconvenu, mais il ne se console pas cependant que l'affaire polonaise n'ait pas été réglée avant que les puissances occidentales interviennent dans le jeu. Je crains qu'il ne soit de ceux qui voudraient toujours reporter la ligne de résistance sur la prochaine affaire, au risque de ne plus trouver personne à leurs côtés quand ils seront eux-mêmes attaqués.

50

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 364. *Rome, 4 mai 1939* (1).

(*Reçu :* le 5, 12 h. 30.)

Mgr Montini m'a fait remarquer, ce matin, qu'après s'être tu sur la situation religieuse en Allemagne depuis la mort du pape Pie XI, *l'Osservatore romano* avait publié coup sur coup des résumés des mandements de trois évêques allemands, se plaignant de la suppression des écoles catholiques dans le Reich.

C'est que, a poursuivi le prélat, la situation religieuse ne s'était en rien améliorée, la politique antichrétienne du gouvernement ne s'était nullement amendée, malgré le crédit que le nouveau pontificat avait tenu à faire au Führer et à ses ministres. La seule différence que l'on pouvait noter de leur part était que, sauf exception, la presse ne prenait plus à partie le Saint-Siège. Mais sur tous autres points, les nouvelles reçues d'Allemagne par le Vatican étaient très affligeantes.

L'on doit donc tenir pour dépourvues de fondement les informations lancées de Berlin par des correspondants de presse italiens, d'après lesquelles une amélioration sensible se serait produite dans les rapports entre Reich et Vati-

(1) Par courrier en clair.

can. D'ailleurs, le discours du Führer au Reichstag, le 28 avril [1], n'a pas contenu la moindre avance au Saint-Siège, dont il n'a soufflé mot, contrairement à ce qu'avaient fait prévoir les correspondances de Berlin aux journaux italiens : et le Vatican, où certains avaient peut être ajouté foi à cette invention, a remarqué sans surprise que l'événement ne l'avait pas justifiée.

En ce qui concerne l'Italie, il n'y a pas non plus, m'a dit Mgr Montini, de changement substantiel aux positions respectives du gouvernement et du Saint-Siège. Là aussi le Saint-Siège, à l'avènement du nouveau pape, a pris une attitude de confiante expectative. Mais le fait est que la question de la race n'est pas réglée et que celle de l'Action catholique ne l'est pas non plus. Les autorités civiles ont battu froid aux cardinaux archevêques qui avaient fait écho aux plaintes du pape Pie XI. Le cardinal de Milan, notamment, jadis si choyé par les fascistes, était tenu par eux à distance; au point qu'on fut surpris qu'il eût été, ces jours-ci, invité à l'inauguration de la foire annuelle d'échantillons.

51

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 711. Secret. Réservé. *Varsovie, 4 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 5, 12 h. 30.)

Les hésitations qu'éprouvent les dirigeants polonais à lier davantage leur pays à la Roumanie [3] ne sont pas seulement motivées par le désir de ne pas fournir au chancelier allemand un prétexte à quelque nouvel éclat et par le souci de conserver, en dépit des derniers arrangements diplomatiques conclus par la Pologne avec la France et la Grande-Bretagne, une certaine liberté de manœuvre politique.

Elles ont en grande partie pour cause — j'en suis certain — le peu de confiance que l'on éprouve à Varsovie dans la valeur de l'armée et même dans la volonté de résistance des milieux dirigeants roumains.

Quand la Roumanie a pris récemment des mesures militaires, on a su, dans les sphères officielles de Varsovie, que, si les paysans roumains avaient fait preuve d'une résolution et d'un patriotisme incontestables, d'autres classes de la société avaient laissé percer d'autres sentiments; on a eu également l'impression que cette mobilisation partielle avait fait apparaître, d'une façon écla-

(1) Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ces hésitations, voir, au tome XV de la présente série, les nos 45, 73, 134, 191, 326, 405, 410, 422.

tante, l'insuffisance de l'armement et de l'encadrement de l'armée roumaine.

Le général Sikorski, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement, me disait, à ce propos, que l'armée polonaise n'avait aucune confiance dans le corps d'officiers du pays voisin. Des détails qu'il m'a donnés à l'appui de cette affirmation se dégageait cette conclusion qu'en cas de guerre, il serait indispensable et urgent d'apporter à la Roumanie l'appui moral et matériel d'une mission militaire aussi nombreuse que les circonstances le permettraient.

52

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1204 (1). *Berlin, 4 mai 1939* (2).

J'avais signalé au Département que lors de son passage à Berlin, le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie avait prétexté de ses occupations pour éviter de me recevoir (3).

Je viens d'apprendre que mes collègues de l'Entente balkanique ont été jugés moins compromettants. C'est même M. Cinçar-Markovitch qui leur a fait savoir qu'il souhaiterait s'entretenir avec eux. « La rumeur a couru dans la presse française et anglaise, leur a-t-il déclaré, que nos relations avec l'Allemagne s'étaient refroidies ces derniers temps. Je puis vous donner l'assurance qu'il n'en est rien. Jamais elles n'ont été aussi étroites et aussi confiantes. » Après ce préambule, dont le ton était, paraît-il significatif, le ministre a tenu à rassurer ses interlocuteurs et leur a notamment indiqué qu'il ne saurait être question, pour la Yougoslavie, d'adhérer au pacte antikomintern ou de rendre plus lâches les liens qui l'unissent à ses associés de l'Entente balkanique.

Au cours d'un entretien particulier, le ministre de Grèce a demandé à M. Markovitch si la Grande-Bretagne avait offert sa garantie à la Yougoslavie pour le cas où ce dernier pays serait l'objet d'une agression. M. Markovitch répondit avec vivacité que, fort heureusement, une telle offre n'avait jamais été formulée par le gouvernement de Londres.

L'attitude du ministre yougoslave, sans surprendre outre mesure la légation de Grèce, ne lui en a pas moins paru assez suspecte. L'un des membres de cette légation vient de confier à l'un de mes collaborateurs qu'il craignait que le gouvernement de Belgrade ne songeât à mettre la main sur Salonique. L'Allemagne ne manquait pas d'encourager en sous-main de tels desseins, comme elle encourageait d'ailleurs les aspirations bulgares en Dobroudja et en Thrace orientale.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir, au tome XV de la présente série, le nº 504.

Divers indices seraient venus confirmer le diplomate grec dans son opinion. Un haut fonctionnaire du ministère allemand de l'Économie aurait notamment fait remarquer à l'un des membres de la légation de Grèce que le gouvernement d'Athènes avait tort de croire ses frontières septentrionales à l'abri des surprises, qu'il aurait, dans ces conditions, un intérêt évident à obtenir de l'Allemagne une garantie, mais qu'il fallait faire vite. Le même fonctionnaire aurait ajouté : « Vous le voyez, les hommes d'État de l'Europe du sud-est viennent à Berlin de plus en plus fréquemment. L'Entente balkanique s'effrite. Sans pouvoir vous donner de précisions, je puis vous annoncer la venue prochaine d'une personnalité dont la présence vous surprendra. Croyez-moi, ne soyez pas les derniers. »

Il n'est que trop clair que l'Allemagne essaiera, sur ce point comme ailleurs, d'énerver la résistance organisée par la France et la Grande-Bretagne.

53

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1206 (1). *Berlin, 4 mai 1939* (2).

L'article que M. Déat consacre dans *L'Œuvre* à la question de Dantzig (3) est longuement analysé dans tous les journaux du soir. Ceux-ci en tirent argument pour prétendre que l'opinion française commencerait à s'inquiéter de l'at-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sous le titre « Points de vue et façons de voir. Mourir pour Dantzig? », Déat s'interrogeait en première page de *L'Œuvre* du 4 mai. L'auteur ironisait d'abord : « Cette fois, la perspective est dantzicoise : il paraît que tout à coup le problème de ce damné pays est devenu actuel, aigu, lancinant, intolérable. Notez qu'il se pose depuis vingt ans ». Le calme avait été cependant préservé, « par ordre du Führer », mais s'il prenait fantaisie à ce dernier de mettre la main sur le Territoire, qui l'en empêcherait? « De là à conclure à la mauvaise volonté unilatérale du Reich et à la nécessité évidente de se battre pour la ville dite libre, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi par beaucoup de braves gens, et d'abord par nos amis polonais». Déat soulignait qu'avant que l'Angleterre n'eût accordé sa garantie à la Pologne, celle-ci semblait considérer l'affaire comme réglée, le rattachement n'était qu' « une formalité assurément désagréable, mais nullement catastrophique ». Mais depuis Varsovie avait durci son attitude, et considérait Dantzig comme un « espace vital», refusait toute discussion avec l'Allemagne. Déat remarquait : « Il ne s'agit pas du tout de fléchir devant les fantaisies conquérantes de M. Hitler, mais je le dis tout net : flanquer la guerre en Europe à cause de Dantzig, c'est y aller un peu fort, et les paysans français n'ont aucune envie de « mourir pour les Poldèves ». Les Polonais faisaient certes preuve d'optimisme, mais « depuis quand les poitrines remplacent-elles les canons ?», et où en étaient leurs relations avec la Russie ?
Déat concluait : « Surtout, il n'est pas possible d'admettre, sous le méridien de Paris, que la question de Dantzig soit posée et réglée à l'est de l'Europe, uniquement par la volonté de quelques hommes d'État polonais et allemands, avec la certitude que les automatismes diplomatiques et guerriers joueront, et que nous serons entraînés dans la catastrophe sans avoir pu dire notre sentiment... Combattre aux côtés de nos amis polonais pour la défense commune de nos territoires, de nos biens, de nos libertés, c'est une perspective qu'on peut courageusement envisager, si elle doit contribuer au maintien de la paix. Mais mourir pour Dantzig : non ! ». Sur un nouvel article de Déat dans *l'Œuvre*, à ce sujet, voir ci-après le nº 147 (note).

titude intransigeante de la Pologne, et qu'elle ne serait nullement disposée à venir au secours de cette dernière pour le cas où le problème dantzicois amènerait une rupture entre elle et le Reich.

On ne saurait trop répéter que de tels articles risquent d'avoir ici des répercussions extrêmement fâcheuses. Les dirigeants allemands ne sont déjà que trop persuadés que la France et l'Angleterre ne soutiendront pas sur ce point le gouvernement de Varsovie. Affirmer, comme le fait M. Déat, que le paysan français refusera de se faire tuer pour empêcher le retour de Dantzig au Reich ne peut que les confirmer dans cette opinion et les inciter à un coup de force qui, dans l'état actuel des esprits, tant en Pologne qu'en Allemagne, ne manquerait pas de dégénérer en conflit armé.

Notre presse devrait, au contraire, me semble-t-il, pour ne laisser subsister aucun doute sur ce point dans l'esprit des dirigeants du Reich, insister plus que jamais sur la résolution très ferme de la France et de l'Angleterre de venir au secours de leur alliée en cas d'agression allemande, quels que puissent être les faits qui motivent cette agression.

54

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1841, 1842 (1). *Rome, 4 mai 1939, 20 h.*

Avec un ensemble parfait, la presse italienne interprète la disgrâce de M. Litvinov (2) comme le signe de l'échec de la politique d'entente avec l'Angleterre et la France que poursuivait le commissaire du peuple aux Affaires étrangères; elle s'en réjouit comme d'un « coup mortel » qui viendrait d'être porté à la politique d'encerclement.

Cette attitude lui est-elle dictée par un simple souci de polémique? Repose-t-elle sur des informations précises? Je ne peux encore en juger; mais je me souviens qu'au cours de conversations récentes avec des Allemands, ceux-ci m'avaient fait d'obscures allusions aux dispositions de Staline qui, d'après eux, aurait été beaucoup plus tenté de composer avec le Reich, ou de s'en tenir à l'écart, plutôt que de participer à une guerre éventuelle contre lui.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur cette disgrâce, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48; ci-après les nos 66, 71, 74, 143.

55

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 580, 581 (1). *Ankara, 4 mai 1939* (2).

Je me réfère à mes télégrammes nos 522 à 529 (3) et 572 à 574 (4).

M. Potemkine (5) qui déjeunait chez moi dans l'intimité avec l'ambassadeur d'Angleterre, vient de nous annoncer qu'il avait reçu ce matin même des instructions lui prescrivant de marquer au gouvernement turc que les négociations anglo-franco-turques étaient vues favorablement à Moscou, Après avoir fait cette communication à M. Saraçoglu, il partira demain matin. Contrairement à ses intentions premières, il ne séjournera que quelques heures à Sofia, car il n'aurait pas grand chose à y dire, étant donné l'état d'esprit qu'il a trouvé ici au sujet des affaires bulgares. D'autre part et malgré le désir exprimé par M. Gafenco, il ne compte pas s'arrêter à Bucarest; il estime que les Roumains devraient faire le premier pas et que c'est à leurs amis français et turcs à le leur faire comprendre.

A en juger par certains de ses propos, il ne serait pas étonnant que M. Potemkine fût appelé à recueillir à bref délai la succession de M. Litvinov (6).

56

NOTE DU DÉPARTEMENT (7)

sur les relations contractuelles germano-russes

Paris, 4 mai 1939.

Au moment où le remplacement soudain de M. Litvinov par M. Molotov (8) fait peser une grande incertitude sur l'orientation future de la politique extérieure de l'U.R.S.S., il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, quelle qu'ait

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du 30 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le n° 527.
(4) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 38.
(5) Le Commissaire du peuple adjoint séjournait à Ankara depuis le 24 avril.
(6) Qui venait d'être déchargé de ses fonctions : voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54; ci-après les nos 66, 71, 74, 143.
(7) Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(8) Sur la démission de M. Litvinov, remplacé par M. Molotov, voir ci-dessus le n° 40 (note).

été l'évolution des relations entre l'Allemagne et la Russie des Soviets au cours des dernières années, ces relations n'en sont pas moins, au point de vue contractuel, dominées, aujourd'hui encore, comme elles l'étaient il y a plus de dix ans, par les deux traités de Rapallo et de Berlin.

Le traité de Rapallo, signé le 16 avril 1922, par Rathenau et Tchitcherine pendant la conférence économique internationale de Gênes, a été, en quelque sorte, un accord de liquidation de l'état de choses qu'avait créé la guerre. Les deux puissances renonçaient réciproquement aux indemnités pour leurs dépenses de guerre et pour les dommages de guerre. De même, elles renonçaient au remboursement des dépenses faites respectivement pour les prisonniers de guerre. Elles s'engageaient à reprendre immédiatement les relations diplomatiques et consulaires. Mais la portée du traité de Rapallo était en réalité plus considérable que ses dispositions n'en donnaient l'impression. Un bloc germano-soviétique venait de se constituer en présence des états bénéficiaires du traité de Versailles dont le nouvel accord violait, d'ailleurs, les clauses. Pour l'Allemagne et la Russie, la période de l'« encerclement » et de l'isolement avait pris fin.

Quatre ans plus tard, une nouvelle étape était franchie. Par le traité de Berlin, le 24 avril 1926, le gouvernement allemand, dont M. Stresemann était alors le ministre des Affaires étrangères, et le gouvernement de l'U.R.S.S., représenté par M. Krestinsky, ne se contentaient pas d'affirmer que le traité de Rapallo demeurait la base des relations mutuelles entre le Reich et la Russie des Soviets. Ils décidaient de maintenir entre eux « un contact amical afin d'arriver à se mettre d'accord sur toutes les questions de nature politique et économique concernant pareillement les deux parties ». Ils déclaraient, en outre, que, dans le cas où l'une des parties contractantes, « malgré sa conduite pacifique », serait victime d'une agression, l'autre partie contractante observerait la neutralité pendant toute la durée du conflit.

Le traité de Berlin avait été conclu pour une durée de cinq ans. Le 24 juin 1931, un protocole, signé à Moscou, établissait qu'il était prorogé sans limitation de durée et qu'il ne cesserait d'être en vigueur que s'il était dénoncé par l'une des deux parties contractantes. Ce protocole était ratifié au mois de mai 1933, quelques mois après l'arrivée à la Chancellerie de M. Hitler.

Tel est le cadre contractuel qui, à l'expérience, s'est révélé infiniment large et élastique, à l'intérieur duquel ont évolué les rapports germano-soviétiques au cours des quinze dernières années.

57

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 270 [1]. *Bruxelles, 4 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

En signalant au Département par mes communications nº 248 du 27 avril 1939 et nº 257 du 28 avril [2], sous le présent timbre, la suggestion émise par la *Libre Belgique* catholique et reprise par le journal socialiste flamand *Vooruit* d'un accord entre la Belgique et les Pays-Bas sur le passage éventuel par le territoire d'un des deux pays des forces armées étrangères portant secours à l'autre, j'avais fait observer que de source officielle on déclarait que cette publication ne reflétait aucunement l'opinion gouvernementale.

Dans un article publié dimanche dernier 30 avril dans le *Peuple* (socialiste), M. Wauters, ancien ministre de la Santé publique, commentant une étude parue dans la *Revue socialiste* sous la signature de M. Rolin et intitulée « Pour une autre politique d'indépendance », reprend néanmoins l'idée lancée par la *Libre Belgique*. A son avis, « les événements récents imposent une réadaptation de la politique extérieure belge », et « politique d'indépendance n'a jamais signifié politique de neutralité et à plus forte raison politique de passivité ». M. Wauters n'hésite pas à ajouter « que les menaces qui pèsent sur la Hollande ont fait changer d'avis les flamingants les plus ombrageux sur la question du droit de passage des armées françaises ».

Il convient évidemment de n'accorder à ces manifestations de presse qu'une importance très relative. Elles témoignent néanmoins du malaise causé dans une partie de l'opinion belge par l'éventualité d'une attaque allemande contre les Pays-Bas.

Dans l'ensemble, la presse s'est abstenue de tout commentaire. Seul le *Pays réel* (rexiste) mène grand bruit autour « de la menace qui pèse sur la politique d'indépendance », tout en reconnaissant qu'à défaut de contacts entre états-majors, « il n'y aurait aucun inconvénient à laisser s'établir des complaisances et à ce que l'État-major, s'il l'estime nécessaire, laisse filtrer les renseignements utiles aux alliés probables de la Belgique ».

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Le second de ces documents est reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 515. Le premier n'a pas été retenu, le sens étant repris dans la dépêche nº 257.

Il est d'autre part à noter que le discours prononcé par M. Devèze sur la politique extérieure de la Belgique [1], discours dont j'adresse par ailleurs le compte rendu au Département a été bien accueilli, encore que le *Volk en Staat* (nationaliste flamand) mette en doute « la sincérité de la conversion du ministre de l'Intérieur à la politique d'indépendance » [2].

58

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 265. Secret. *Varsovie, 4 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 mai.)

Les derniers événements et l'éventualité d'une guerre ont décidé les autorités polonaises à se préoccuper enfin de constituer des réserves de matières premières et de produits alimentaires. Cette question avait été, on le sait, fort négligée jusqu'ici malgré certains conseils, et ce n'est que tout dernièrement que les industriels ont reçu l'ordre de former les stocks susceptibles de leur permettre de faire marcher leurs établissements pendant deux mois au moins. Les autorités voudraient arriver, d'ici au 1er juillet, à la constitution de stocks industriels pour six mois.

[1] Discours prononcé le 2 mai par le ministre belge de l'Intérieur au palais des Académies sur la position internationale de la Belgique, à l'occasion d'une réunion en assemblée générale de la Société de l'ordre Léopold. L'homme d'État belge avait rappelé comment, après la période de neutralité garantie qu'avait connue son pays de 1830 à 1914, était intervenu en 1920 l'accord militaire franco-belge, qui portait exclusivement sur la collaboration des deux armées en cas d'agression non provoquée, « tandis qu'elles occupaient ensemble la zone rhénane », accord purement technique et non alliance. De l'édifice constitué par cet accord, le traité de Locarno et le pacte Kellogg, il n'était resté presque rien, et Bruxelles avait été amené à reconsidérer sa politique par l'allocution royale du 14 octobre 1936, suivie par les déclarations franco-britannique et allemande qui garantissaient la Belgique. Les articles 16 et 17 du pacte de la Société des Nations n'entraînaient pas pour les membres de la Société de contrainte relative au droit de passage et la liberté de Bruxelles était demeurée entière. M. Devèze puisait sa conclusion dans le discours prononcé par le Roi à l'inauguration du monument élevé à Paris au roi Albert l'année précédente (voir, au tome XII de la présente série, le nº 194), discours qui mettait en lumière deux vérités capitales : « La première, que la Belgique d'aujourd'hui, comme celle de 1914, a le sentiment de sa dignité de peuple libre et la compréhension des devoirs que lui impose sa liberté. La seconde, qu'elle n'a rien perdu de la valeur morale dont elle fit preuve dans le péril ». Cette conférence prouvait l'attachement du gouvernement de Bruxelles à la politique d'indépendance (dépêche de Bruxelles nº 276, du 4 mai).

[2] Par dépêche nº 289, du 11 mai, non reproduite, l'ambassadeur de France à Bruxelles faisait état des réactions provoquées par la campagne de presse en faveur d'une collaboration militaire belgo-hollandaise chez ceux qui estimaient la conclusion d'un tel accord incompatible avec la politique d'indépendance. Le ministère belge des Affaires étrangères devait démentir devant l'agence Belga l'information d'après laquelle Bruxelles envisageait des négociations en vue de la conclusion d'un accord militaire avec les Pays-Bas (dépêche nº 309, du 17 mai).

C'est ainsi qu'une loi du 25 avril 1939 oblige les industriels qui consomment plus de 150 tonnes de charbon par mois à constituer des réserves de trois mois. Ils bénéficieront d'un crédit de neuf mois avec rabais de 30 %. Les chemins de fer polonais ont été exceptés de cette mesure.

J'ai obtenu, en ce qui concerne le fer, les renseignements suivants. Les autorités polonaises ont accumulé près d'Ostrowiec : 13.000 tonnes de fer à béton et 7.000 tonnes de fil machine; près de Lublin, 3.000 tonnes de fer à béton, 13.000 de fil machine à 3 m/m et 1.500 tonnes de tôle de fer profilé. Par contre, la Pologne, qui consomme chaque année 100.000 tonnes de ferraille de provenance américaine, n'en a pas, à ma connaissance, constitué de stocks.

D'autre part, il ne semble pas que les Polonais se soient encore préoccupés de faire des réserves de fer pour leurs hauts fourneaux; lacune qui est évidemment préoccupante pour l'avenir de leurs production d'acier.

Les usines d'aviation sont, d'après notre attaché de l'Air, en état de demi-mobilisation.

J'ai appris que le gouvernement avait procédé à des commandes assez considérables de drap militaire et de cuir.

Des réserves de produits alimentaires sont également en voie de création; c'est ainsi qu'à Gdynia d'importantes quantités de riz ont été accumulées. Il est question aussi de la fabrication d'un fromage spécial qui, dit-on, aurait des qualités nutritives équivalentes à celle de la viande et qui permettrait de mettre en réserve une partie de la très importante production laitière polonaise.

Au point de vue militaire, le ministère de la Guerre se préoccupe de parfaire l'instruction des réservistes qui, pour des raisons d'ordre budgétaire, n'avait pas été très poussée ces dernières années. Il a été décidé de faire passer, par roulement, les hommes de la réserve dans les corps de troupes.

Il m'a été rapporté, d'autre part, que par exemple, les élèves des hautes classes de certains lycées faisaient plusieurs fois par semaine des stages dans les bureaux de poste et de télégraphe, de manière à pouvoir remplacer, le cas échéant, les employés appelés sous les drapeaux.

Une loi du 30 mars dernier prévoit l'évacuation de la population et des bureaux situés dans les zones menacées par une offensive éventuelle de l'ennemi. Des mesures sont projetées pour rendre effectif ce décret. D'autre part, le même jour a été publiée une loi en quatre-vingt-seize articles sur les réquisitions et l'obligation des prestations en nature.

Le gouvernement polonais s'efforce donc, autant que le lui permettent les moyens financiers dont il dispose, de rattraper le temps perdu et mettre aussi rapidement que possible le pays en état de faire face au danger.

59

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 324 [1]. *Berne, 4 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai.)

Dans son « Bulletin du jour » du 4 mai, la *Tribune de Lausanne* fait état, à propos du départ pour Rome de M. von Ribbentrop [2] et du voyage d'inspection qu'après le maréchal Goering, le général von Brauchitsch effectue en Italie et en Libye [3], de certains renseignements personnels provenant notamment de l'Italie du nord, sur la part croissante que prend le grand état-major allemand à la préparation d'une campagne à la frontière italo-française.

D'après ces renseignements, des unités entières de l'armée allemande auraient été transportées à travers la Lombardie et seraient actuellement stationnées dans les vallées du Piémont; d'autre part, des officiers allemands de haut grade interviendraient directement dans les décisions d'ordre militaire relatives à la défense du secteur italien, face aux départements alpins français.

La *Tribune de Lausanne* ajoute que, suivant d'autres informations parvenues à sa connaissance, l'activité trop apparente de l'élément germanique aurait créé un réel malaise dans la Péninsule. Des incidents se seraient produits dans diverses villes de l'Italie du nord, à Milan notamment, incidents de divers ordres : rixes entre Allemands et Italiens et autres manifestations plus bénignes quant aux résultats mais singulièrement significatives de la crainte qu'on éprouve, dans les milieux plus ou moins réfractaires à la mystique fasciste, de voir une guerre épouvantable déchaînée par la politique de casse-cou du chancelier Hitler.

« La presse des pays neutres, conclut le journal, n'a pas les mêmes raisons de garder le silence que la presse italienne, c'est pourquoi il a paru opportun de faire ici allusion à ces renseignements personnels qui montrent que la mainmise du gouvernement de Berlin sur celui de Rome s'accentue de plus en plus. En cas de guerre européenne, l'Italie fasciste ne sera guère que le brillant second de l'Allemagne hitlérienne. On sait où ce rôle « brillant » a conduit l'Empire austro-hongrois.

(1) Extraite des « Fonds 1940 ».

(2) C'est le 6 mai que le ministre allemand des Affaires étrangères arrivait à Milan, où l'accueillait son homologue italien, pour un premier entretien en fin d'après-midi.

(3) Le 29 avril, le général von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée allemande, arrivait à Rome, où il devait être reçu le lendemain par le Roi et le Duce. Le 1er mai, il quittait Rome pour la Libye.

« Ainsi l'Italie a tout à perdre à une nouvelle guerre mondiale. Vaincue, elle verrait la révolution s'ajouter au poids de la défaite. Victorieuse, elle tomberait infailliblement sous la coupe de l'Allemagne qui, d'ores et déjà, affirme sa volonté de prendre la haute main sur toutes les opérations militaires. Comment ne s'aperçoit-on pas de ce double danger au pays de Machiavel et de Cavour ? »

60

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 110. *Sofia, 4 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Par mon télégramme d'hier [1], j'ai essayé de caractériser l'attitude de la Bulgarie en présence des menaces que fait peser sur ces régions la politique d'expansion du Reich.

Je voudrais compléter ici les indications un peu schématiques ainsi fournies et les illustrer de quelques exemples.

L'absence de sympathie du peuple bulgare pour l'Allemagne n'est pas niable. Bien souvent, cette légation a déjà signalé l'amertume des souvenirs laissés ici par la guerre menée en commun et la répugnance du tempérament individualiste, voire même quelque peu anarchiste, du paysan bulgare pour l'idéologie autoritaire. Il est fréquent d'entendre librement exprimer des opinions fort peu favorables au Reich et à ses méthodes, mais, à Sofia du moins, on baisse la voix si l'on se croit écouté. En province, m'assure-t-on, il en serait autrement : le sentiment populaire s'y manifesterait plus nettement encore contre le nazisme. Rien d'étonnant, dans ces conditions, si les écoles allemandes ont été le théâtre d'incidents dont il ne faudrait pas exagérer la portée, mais qui n'en sont pas moins symptomatiques.

A Sofia, un professeur trop zélé ayant laissé entendre à ses élèves que la Bulgarie aurait, elle aussi, un jour l'honneur d'être un satellite de son pays, a soulevé de leur part de telles protestations qu'on a jugé prudent de l'éloigner. A Bourgas, les vitres de l'école allemande ont été brisées une nuit à coup de cailloux. Et l'on pourrait multiplier ces réactions d'irritation provoquées par l'attitude des Allemands, leur arrogance et leur manque de tact.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que, si c'est là un sentiment assez répandu dans le peuple et parmi les esprits libéraux, il en va autrement dans bien des milieux de la bourgeoisie, notamment parmi ceux que des rapports

[1] **Dont tient lieu le présent rapport.**

commerciaux enchaînent au char allemand. Là, on vit dans la crainte que, pour rappeler au pays la dépendance où se trouve son économie à l'égard de la puissante Allemagne, celle-ci ne prenne des mesures qui porteraient un préjudice des plus graves aux intéressés. Tel, fin mars, un retard à prendre livraison d'un envoi de matières grasses.

En ce qui concerne les autorités et les membres du gouvernement en particulier, leur propre crainte s'aggrave du désarroi qu'ils sentent autour d'eux. A tort ou à raison, on considère ici que, enserrée entre le Reich et l'Italie, écartelée par des querelles intérieures, la Yougoslavie est, pour le moment, réduite à une complète impuissance. On en est d'autant plus désorienté que l'habitude était prise de s'appuyer sur le « peuple frère », et qu'en particulier M. Kiosseivanov avait jugé prudent et sage de naviguer dans le sillage de son grand ami, M. Stoyadinovitch. Après l'annexion de l'Autriche, ne m'avait-il pas déclaré que, protégée par l'écran yougoslave, la Bulgarie se sentait à l'abri de la menace allemande, qui se dirigerait plus au Nord vers les pétroles roumains et les blés de l'Ukraine?

Du côté de la Roumanie, les perspectives ne paraissent pas plus rassurantes. J'ai déjà eu l'occasion de noter qu'à la suite de l'accord commercial germano-roumain [1], M. Kiosseivanov considérait celle-ci comme devenue une colonie économique du Reich. Et, là aussi, aucune confiance dans la solidité intérieure d'un état considéré comme sans valeur militaire et qu'on croit appelé à se désagréger, ce qui explique en partie les revendications sur la Dobroudja.

Même mépris également pour l'armée grecque, bien décidée, pense-t-on, à n'opposer aucune résistance à une intervention italienne.

Aussi, tandis que l'an dernier le président du Conseil faisait tout au moins mine de se montrer rassuré sur l'avenir de son pays, son attitude est aujourd'hui bien différente. Il ne cache pas ses craintes; il se montre désemparé, pis encore, résigné. Ce n'est pas dire que l'éventualité d'une mainmise ni même d'une pression allemande lui soit indifférente. Loin de là. Je crois sincèrement que, sans parler de son patriotisme, sa formation française et sa tournure d'esprit y répugnent. Mais il paraît accepter d'avance une telle éventualité comme un cataclysme provoqué par quelque force de la nature. N'a-t-il pas, devant un de mes collègues, laissé échapper cette boutade qui en dit long sur ses sentiments : « Pourvu que les Allemands ne nous obligent pas à marcher un jour contre les Turcs et à conquérir pour eux Constantinople » ? Réaliser au profit d'un autre le rêve millénaire de tous les Bulgares!

Le résultat de ces craintes est tangible. Exagérant encore leurs ménagements habituels, les autorités locales, qui ont toujours montré à l'égard du Reich et de ses désirs une condescendance particulière, redoublent pour lui de prévenances. Leur souci d'éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une amabilité à l'égard du groupe franco-anglais va jusqu'à la puérilité. Alors que jusqu'ici, dans un souci relatif d'objectivité, l'Agence télégraphique bulgare reproduisait plus souvent les télégrammes d'Havas que ceux du *D.N.B.* ou de Stefani, elle prend bien soin en ce moment de publier dans chaque numéro

(1) Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le nº 151 (et note).

le même nombre d'informations provenant des agences des deux camps opposés. Le pavillon français à la foire de Plovdiv a suscité un vif intérêt : c'était la première participation de notre pays à cette manifestation et l'on doit ajouter que sa sobre élégance a fait une réelle impression. Mais la censure a fait en sorte que tout article consacré à notre pavillon fût immédiatement suivi d'un autre faisant l'éloge de la section allemande. Organe officieux, mais de langue française, *La Parole bulgare* donnait tout naturellement une large place à toutes les manifestations françaises. Depuis un mois, cette part se trouve restreinte d'une façon caractéristique. Si la présence de M. Paul Bastid à l'inauguration de la foire de Plovdiv a été signalée, son passage à Sofia n'y a fait que l'objet d'une courte mention et sa conférence sur la Révolution française y a été entièrement passée sous silence. De même, les comptes rendus consacrés aux représentations dirigées par Albert Wolff ont été sensiblement plus succincts que si elles avaient eu lieu il y a deux mois encore. Malgré nos protestations, plusieurs numéros de *Marianne* ont été saisis, parce que contenant des caricatures jugées injurieuses pour le chancelier du Reich. Mais comme l'un d'eux renfermait un article favorable à la Bulgarie, celui-ci a été reproduit en bonne place par le journal officieux, avec mention de son origine, ce qui, ai-je fait remarquer au directeur de la Presse, ne manquait pas de piquant.

Cette attitude timorée, pour ne pas dire servile, décèle la peur paralysante qu'inspire ici un état dont on exagère encore la force et dont on connaît la brutalité et l'absence de scrupule.

Il en profite. Les Allemands, qui sont toujours venus nombreux en Bulgarie, y arrivent maintenant massivement et continuellement. C'est le professeur Frantz Kohr de Berlin, qui a fait une conférence à l'Université, suivie d'une autre du Dr. Max Mikavoi, psychiâtre, puis de celle du Dr. Mantai, secrétaire général de l'association *Joie et Travail*. Mais c'est surtout, aujourd'hui même, la venue d'un groupe d'une quinzaine de journalistes arrivés en avion, reçus et fêtés par l'Association des journalistes bulgares et le directeur de la Presse. C'est, aujourd'hui encore, un autre groupe de 70 ingénieurs, ayant à leur tête le président de l'Association des ingénieurs allemands, le Dr. Strobel, qui est accueilli par le groupement analogue bulgare, invité par lui à dîner et promené dans la ville et dans les environs. Ce sont enfin les nombreux voyageurs de commerce et hommes d'affaires de tout genre qui inondent en ce moment Sofia en établissant leur quartier général à l'hôtel *Bulgarie* qu'ils ont accaparé.

L'excès même de cet intérêt et la fréquence anormale de ces visistes agacent nombre de Bulgares. Mais les gouvernants sont bien obligés de paraître fêter ces dangereux et encombrants amis, dans lesquels ils craignent les maîtres de demain. Et il en sera ainsi tant qu'ils n'auront pas l'impression que le flot allemand est endigué.

61

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DE RIVOYRE, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À LONDRES, À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. nº 95/P. *Londres, 4 mai 1939.*

Je donne ci-dessous quelques considérations officieuses, concernant le point de vue de l'Amirauté, au sujet de la dénonciation de l'accord naval anglo-allemand (1). Si l'on considérait nécessaire de se reporter à un texte complet, on pourrait le demander au commandant Holland qui a reçu un exemplaire complet du texte dont je vais ci-après donner un résumé. J'ai cru comprendre que, si nous avions des observations à faire, qui pourraient donner des indications à l'Amirauté sur notre manière de concevoir la nouvelle situation issue de la dénonciation du traité, l'Amirauté les accueillerait volontiers.

Il faut considérer ce qui suit comme des observations d'officiers de 3e Bureau et non de jurisconsultes :

1º Quelque mauvaises que soient les relations entre deux pays, il n'y a aucune excuse valable pour déchirer un accord, qui était destiné seulement à limiter par des règles précises une compétition qui n'est profitable à personne, et à éviter la course aux armements;

2º Le gouvernement allemand dit que « les restrictions qualitatives de l'accord anglo-allemand du 17 juillet 1937 ne sont pas affectées par les constatations qui précèdent, qui lui ont été imposées par les événements » (2).

Il semble bien que cette phrase veuille dire que l'Allemagne adhère encore à la limitation des cuirassés à 45.000 tonnes avec canons de 406 mm, des porte-avions à 23.000 tonnes avec canons de 152, et à 2.000 tonnes pour les sous-marins. Le trou des 17.500 tonnes en matière de construction de cuirassés subsiste.

En ce qui concerne les croiseurs, la situation n'est pas aussi claire. D'après le traité naval de Londres de 1936, la limite est de 8.000 tonnes et canons de 152. Les articles 6 (1) et (2) de l'accord anglo-allemand de 1937 diffèrent des articles 6 (1) et (2) du traité de Londres 1936 et l'Allemagne est autorisée, sous réserve de notification, à construire des croiseurs de catégorie (*a*) de 10.000 tonnes et canons de 203 mm. Maintenant que l'Allemagne a dénoncé l'accord de 1935, il semble que l'article 6 (1) et (2) de l'accord anglo-allemand de 1937 permette à l'Allemagne de considérer 10.000 tonnes et canons de 203 comme limitation qualitative des croiseurs.

(1) Lors du discours prononcé au Reichstag le 28 avril par le Führer : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

(2) *Note du document :* Il s'agit des motifs de la décision allemande, à savoir l'actuelle attitude de l'Angleterre.

Il semble donc que le gouvernement anglais devrait demander au gouvernement allemand d'indiquer quel est exactement son point de vue au sujet des limitations de tonnage en matière de croiseurs [1].

3° *Échange des informations.*

L'Angleterre estime qu'elle pourra désormais s'abstenir de fournir des informations concernant ses constructions navales puisque l'Allemagne supprime les siennes. Malheureusement, elle est tenue à donner ces informations à l'Italie qui, malgré que ces informations soient confidentielles, les passera sans doute à l'Allemagne. D'autre part, l'Amirauté sera très gênée de n'avoir pas d'information concernant les constructions allemandes.

L'Amirauté considère donc qu'il faudrait soit obtenir que l'Allemagne ne renonce pas à cette partie de l'accord de 1937, soit cesser de fournir à l'Italie des informations. Cette dernière attitude paraît soulever de grosses difficultés.

La première solution paraît préférable, car il devrait être possible de faire comprendre au gouvernement allemand que l'accord de 1937 n'a aucun rapport avec les relations entre gouvernements, mais se rapporte au désir d'éviter une course aux armements basée sur des suspicions sans fondement.

4° *Prévisions quant à la force navale de l'Allemagne.*

Toutes les prévisions de constructions portées à la connaissance de l'Allemagne sont basées sur l'adhésion à la proportion de 35 %. Dès l'instant que cette proportion tombe, il serait utile de prévenir l'Allemagne que les prévisions qui lui ont été communiquées à ce jour n'ont plus de valeur.

Ceci aura un effet sur l'état futur des forces navales britanniques puisque la décision de rayer les bâtiments de la classe *Royal Sovereign* de la liste de la flotte et de renoncer à la remilitarisation de l'*Iron Duke*, actuellement école de canonnage, fut prise afin de maintenir la force anglaise de cuirassés à un chiffre bas, empêchant ainsi l'Allemagne de construire des navires de ligne supplémentaires. Cette décision devra être examinée à nouveau. D'autre part, il faut noter que la décision de désarmer 5 des croiseurs C en fin 1941 n'affecte pas les prévisions, car elle se rapporte aux garanties données aux États-Unis et au Japon, à l'expiration du traité naval de Londres de 1930.

5° *Négociations futures.*

L'Allemagne laisse une porte ouverte à de nouvelles négociations. Ceci est fait dans un but vraisemblablement plus politique que naval. On peut se demander si de cette manière l'Allemagne ne cherche pas, par un marché dans le domaine naval, à se redonner de la liberté dans l'est de l'Europe. L'accord sur la base de 35 % convenait à l'Amirauté, mais il n'y a pas lieu de négocier un nouvel accord que l'Allemagne ne considérerait pas comme la liant davantage que l'ancien, étant donné l'état d'esprit des gouvernants actuels de l'Allemagne.

[1] *Note du document :* On a déjà vu dans la presse un article de Bywater signalant que l'Amirauté se proposait de construire dorénavant des croiseurs de 10.000 tonnes et 203 (?) dont elle avait un urgent besoin.

L'Amirauté serait tout ce qu'il y a de plus opposée à des prétentions allemandes supérieures aux 35 % de la flotte anglaise, sous le prétexte que son territoire est plus grand qu'en 1935.

62

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT.

T. nos 317 à 319 (1). *Paris, 5 mai 1939, 0 h.*

J'adresse à Saint-Sébastien un télégramme que je vous communique sous le présent numéro et les deux numéros suivants :

« Depuis le 31 mars dernier, est exploité à Tanger un poste espagnol de radiodiffusion. Cette station, qui est dénommée *Radio-Phalange* et émet sur ondes courtes de 40 mètres, se livre à une propagande incompatible avec les assurances que Burgos nous a données de son désir de collaborer avec nous au Maroc et qui se trouvent consignées dans les accords Bérard-Jordana (2).

« Deux fois par jour, il propage notamment des commentaires grossièrement agressifs contre notre pays. A titre d'exemple, je relève dans l'émission du 14 avril dernier les phrases suivantes : « Musulmans, ne vous fiez ni à la France ni à l'Angleterre. La seule nation protectrice est l'Italie qui a rendu la liberté et l'ordre à l'Albanie. L'Angleterre et la France ne cherchent que la guerre ». Le lendemain, à 13 h. 15, le poste, après avoir exalté la puissance et les conquêtes de l'Allemagne et de l'Italie ainsi que la force de l'Espagne, déclarait que les démocraties ne comptent plus en Europe.

« Je vous prie d'intervenir auprès du comte Jordana pour qu'il soit mis un terme à de telles émissions en quelque langue qu'elles soient proférées. Au demeurant, la station en cause n'est pas titulaire d'une autorisation administrative. Elle fonctionne donc en violation des accords internationaux sur la radiodiffusion qui, signés par tous les signataires du statut de Tanger, sont applicables de plein droit dans la zone en vertu de l'article 8 du statut. »

Communiqué Rabat, Tanger, Rome, Londres et Saint-Sébastien.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Conclus le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 211.

327

NOTE DU MINISTRE

Visite en Roumanie

Secret. *8 et 9 décembre 1937.*

L'accueil qui m'est fait en Roumanie [1], d'abord à la gare de Cernauti, ensuite à celle de Bucarest où la plupart des ministres sont venus m'attendre, est particulièrement chaleureux.

La seule ombre au tableau est la coïncidence de mon voyage avec la campagne électorale, ce que je ne pouvais empêcher, mon voyage ayant été décidé et réglé avant que ne fût fixée la date des élections. J'ai, en conséquence, adressé, le jour de mon arrivée, un message au peuple roumain pour marquer que ma visite allait au peuple roumain tout entier indépendamment des vicissitudes de sa politique intérieure. La lecture des journaux de l'opposition m'a d'ailleurs montré que cela avait été compris, mais M. Titulesco, oubliant les marques d'amitié que le gouvernement français et moi-même lui avons prodiguées tant à Genève qu'à Paris, a manifesté une certaine susceptibilité et s'en est pris à M. Thierry comme si celui-ci était responsable de sa chute [2] et d'un voyage qui n'a pas seulement pour objet la Roumanie, mais d'autres pays de l'Europe centrale auxquels la France est associée.

Au cours de ma première visite à M. Antonesco, celui-ci m'explique d'abord la situation intérieure et les raisons qui ont amené le Roi à confier de nouveau le pouvoir au parti libéral. Il me fait part ensuite de renseignements qu'il a reçus de Berlin et selon lesquels M. von Neurath ne serait pas très satisfait des conversations de Londres tout en se félicitant cependant de l'amélioration d'atmosphère qui en est résultée. M. von Neurath a parlé en particulier au ministre de Roumanie de la question des Sudètes en indiquant que la solution la plus heureuse, selon lui, serait d'accorder aux Sudètes une autonomie culturelle et des conditions économiques qui garantiraient leur développement normal.

[1] M. Delbos arrivait de Pologne. Dans un T. n° 673 du 25 octobre, M. Noël avait suggéré au Ministre de « se rendre directement de Pologne à Bucarest et de là seulement, à Prague ». Il en donnait les raisons :

« Alors que j'étais ministre en Tchécoslovaquie, j'ai pu constater en accueillant M. Barthou qui arrivait de Pologne à quel point un voyage direct, entre les deux pays, présentait d'inconvénients.

« Les Polonais se réjouiraient pleinement et sans aucune arrière-pensée de la visite de Votre Excellence si Elle prend ensuite le train pour Bucarest et non pour Prague. Et je crois connaître encore assez les Tchécoslovaques pour pouvoir dire que de leur côté, ils préféreraient voir notre ministre des Affaires étrangères arriver parmi eux de Roumanie, plutôt que de Pologne ».

En fait, M. Delbos passa par la Yougoslavie, après la Roumanie et avant la Tchécoslovaquie.

[2] Intervenue l'année précédente : voir, au tome III de la présente série, le n° 228 (et note).

ment, la portée a été définie par les instructions énoncées par mon télégramme 418 à 421 [1]. Si je m'y suis cependant résigné, c'est uniquement en raison de la situation générale de l'Europe. La conférence qui a examiné la question et au sein de laquelle le ministère de la Guerre s'est pleinement associé aux responsabilités du Département, a été unanime d'abord à constater l'écrasante supériorité des forces que la Turquie pourrait éventuellement charger d'une opération sur le Sandjak, et ensuite a estimé indispensable la coopération de cette puissance avec nous en cas de conflit;

5° Sur le fond même de la question, je n'ai pas besoin de souligner que le sacrifice auquel, dans l'intérêt de nos bonnes relations avec Ankara, nous sommes prêts à consentir, avait été primitivement conçu comme devant nous assurer en échange le concours de la Turquie dans l'hypothèse où nous serions attaqués dans le bassin oriental de la Méditerranée. Cette compensation a cessé d'être disponible le jour où s'est ouverte la négociation où nous nous trouvons aux côtés de l'Angleterre. De ce fait, l'équilibre du projet s'est trouvé radicalement altéré à notre désavantage. Nous n'avons pourtant pas songé un instant à invoquer cette conjoncture nouvelle pour requérir une compensation équivalente. Autant cependant il eût été facile de justifier devant l'opinion un arrangement conclu selon les données initiales, autant cette tâche serait malaisée maintenant que l'assistance de la Turquie ne relève plus que d'un accord général. C'est donc en réalité à un abandon sans compensation que nous sommes désormais conviés. Si nous tentions de faire entrer en ligne de compte le concours que s'engage à nous fournir la Turquie, nombreux seraient dans notre pays ceux qui ne manqueraient pas de relever que tandis que Londres pour recevoir l'assurance n'a eu qu'à offrir la ... [2], la France a dû, elle, fournir en plus un appoint substantiel;

6° Au demeurant, vous n'ignorez pas l'écho qu'à l'heure actuelle, une telle concession au détriment de la Syrie aura nécessairement à Damas. Sans se méprendre sur la sincérité des sentiments de l'opposition en l'occurrence, force ne nous en est pas moins de reconnaître que le grief dont, en nous reprochant d'avoir acquiescé au démembrement de leur pays, nos adversaires se préparent à tirer parti contre nous est loin d'être sans portée. Dans le même ordre d'idées, nous ne saurions perdre de vue le découragement de la population arménienne de la région en cause : nul n'est mieux placé que M. Saraçoglu pour comprendre l'amertume que cette clientèle, toujours loyale envers nous, éprouve d'être menacée d'être privée demain de notre protection.

7° Les observations qui précèdent suffiront à vous montrer combien ce sera déjà pour moi une tâche ingrate que de rallier l'opinion à un accord conclu au terme de pourparlers conduits sans précipitation selon les données arrêtées par nous. Il n'est que trop évident en effet que si disparaissaient les

(1) Du 27 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le n° 500.
(2) Lacune de déchiffrement.

sauvegardes à l'acceptation desquelles nous subordonnons l'aliénation, il n'est point en France de gouvernement qui pourrait survivre à une telle renonciation;

8° En tout cas, il ne saurait convenir, surtout à l'ouverture de la négociation, d'abandonner *de plano* les garanties qui semblent indispensables. Votre interlocuteur ne peut mettre en doute notre ferme intention d'aboutir. Il doit de son côté ne pas méconnaître les réactions de notre opinion, plus que jamais sensible et vigilante dans ce domaine. Ces considérations ont d'autant plus de poids à la veille de la rentrée des Chambres que ce problème y a soulevé une vive émotion. Une réaction défavorable du Parlement serait pour l'instant aussi préjudiciable aux intérêts de la Turquie qu'à ceux de la France;

9° Vous voudrez bien exposer à M. Saraçoglu ces ... (1). Il y trouvera une nouvelle preuve de notre résolution de nous rapprocher d'aussi près que possible de ses vues. Je ne manquerai pas au surplus de m'entretenir de la question avec le général Weygand dès qu'il ... (2) Paris. Mais pour désireux que nous soyons de donner à l'amitié turque les gages les plus larges, nous nous devons de souligner que nous ne saurions outrepasser les limites que force nous a été de nous assigner. Il est cependant une condition sur laquelle je serais à même de prendre sur moi de revenir : c'est celle qui concerne la permanence jusqu'à la cessation du mandat, d'un détachement symbolique dont la présence serait destinée à affirmer la persistance des droits de la Syrie pour le moment encore mineure.

Cette première concession marque l'esprit de conciliation dont le gouvernement français entend faire preuve au cours de cette négociation.

Au cas où il vous paraîtrait impossible même d'engager des pourparlers dans ces conditions, je vous demanderais de m'en prévenir aussitôt pour que je puisse demander au gouvernement d'en délibérer à nouveau.

Mais je me plais à espérer que cette hypothèse ne se produira pas et que vous pourrez commencer sur ces bases vos conversations avec M. Saraçoglu.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

64

M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 577 à 579/S. *Changhaï, 5 mai 1939, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 10 h. 17.)

Je reçois de Tchong-King le télégramme nos 415-416 que je vous transmets sous les deux numéros suivants :

Je crois de mon devoir de signaler au Département les conséquences très graves que pourrait avoir pour nos établissements en Chine l'application éventuelle de sanctions contre le Japon.

Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que la délégation chinoise demanderait à la réunion du conseil de la Société des Nations la constitution d'un comité de coordination restreint (la France, l'Angleterre, l'U.R.S.S.) pour soulever l'application éventuelle de sanctions contre le Japon (article 16). La Russie a déjà signifié qu'elle donnerait son accord si la France et l'Angleterre acceptaient. L'ambassadeur d'Angleterre a dû télégraphier avant-hier à ce sujet à son gouvernement. Le gouvernement chinois pense que le projet d'embargo sur les exportations à destination de toute puissance violant le traité des neuf puissances déposé le 27 avril devant le Congrès par le sénateur Pittman (1) a des chances d'être adopté, et il souhaiterait voir la France et l'Angleterre et la Russie indiquer qu'elles sont prêtes à agir dans le même sens.

65

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 471 à 474 (2). Priorité. *Paris, 5 mai 1939, 11 h. 18* (3).

J'adresse à Londres un télégramme que je vous communique sous le présent numéro et les trois numéros suivants :

(1) Voir, au tome XV de la présente série, le no 503.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Par fil.

« Je vous ai communiqué sous les nos 859-860 le télégramme de M. Massigli transmettant le projet de déclaration conjointe anglo-turque remis par M. William Seeds à M. Saraçoglu (1).

« Comme M. Massigli l'indique par ailleurs (ma communication nos 855 à 858) (2), cette déclaration commune doit, dans l'esprit des gouvernements anglais et turc, constituer la première étape préliminaire à la conclusion d'un accord d'assistance mutuelle dont la négociation se poursuivra immédiatement à Ankara. Il paraît essentiel, étant donné d'une part le caractère simultané et conjoint de la garantie donnée à la Grèce par la France et l'Angleterre sur l'initiative de cette dernière et d'autre part la nécessité de marquer fortement l'unité d'action de la France et de l'Angleterre en Méditerranée, que la déclaration susdite revête le caractère d'une décision ... (3) engageant mutuellement les trois puissances.

« Je vous prie de ... (4) attention de lord Halifax sur l'importance particulière que nous attachons à être partie à la déclaration envisagée. Bien que la négociation en cours ait principalement été menée par l'ambassadeur d'Angleterre à Ankara, notre ambassadeur s'est constamment associé, conformément au désir que le gouvernement britannique nous en avait à plusieurs reprises exprimé, à l'action de son collègue, en appuyant auprès de M. Saraçoglu les vues communes des deux gouvernements. La mission du général Weygand (5) n'a pas été étrangère non plus à l'accentuation marquée des dispositions favorables du gouvernement turc à l'égard de l'effort de la France et de l'Angleterre pour la constitution d'un front commun de résistance. Ces raisons viennent encore renforcer la raison de fond qui justifie notre demande. J'ajoute pour votre information personnelle que l'accès de la France à cette déclaration ne peut que faciliter l'aménagement et l'heureuse évolution des rapports équilibrés sur le plan de la négociation parallèle actuellement poursuivie par M. Massigli ».

Veuillez en vous inspirant des considérations qui précèdent vous exprimer dans le même sens auprès de M. Saraçoglu.

(1) Il s'agit du télégramme d'Ankara nos 551-552, du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le no 18. Le projet de déclaration anglo-turque ne fut pas remis à M. Saraçoglu par M. William Seeds, ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, comme l'indique par erreur ce télégramme, mais par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, Sir Hughe-Montgomery Knatchbull-Hugessen.

(2) Qui retransmettait le télégramme d'Ankara nos 547-550, du 3 mai, également reproduit sous le no 18.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25, 37, 39; ci-après le no 110.

66

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1217 [1]. *Berlin, 5 mai 1939, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 13 h.)

Il est assez significatif que la presse allemande, après avoir fait grand bruit hier au sujet de la démission de M. Litvinov [2], ne se livre ce matin à aucun commentaire personnel sur cet événement. Cela me confirme dans l'impression que j'ai déjà donnée hier au Département, et d'après laquelle les dirigeants nationaux-socialistes auraient été surpris par le brusque remplacement du commissaire aux Affaires étrangères soviétique et ne sauraient encore exactement dans quel sens l'interpréter [3].

Il semble qu'on puisse en conclure qu'il n'y a pas eu collusion entre les deux pays.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Sur cette démission, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54; ci-après les nos 71, 74, 143.
[3] Voir ci-dessus le nº 48.

67

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 721 à 725. Réservé. *Varsovie, 5 mai 1939, 15 h. 11, 15 h. 7, 17 h.* (1)

(*Reçu :* 17 h., 16 h. 50, 18 h. 7, 15 h.)

Je viens d'entendre les déclarations de M. Beck (2). Le ministre a été très chaleureusement accueilli par la Diète et longuement acclamé à la fin de son exposé par tous les députés debout.

(1) Par fil.

(2) Qui venaient d'être prononcées devant la Diète. Après avoir souligné que « des événements très graves » venaient de se produire, le ministre polonais évoquait l'accord récemment conclu par son pays avec la Grande-Bretagne, Il spécifiait que « ni l'Angleterre ni la Pologne ne nourriss(aient) aucune intention agressive à l'égard de qui que ce soit » et que les deux pays se tenaient « sur le terrain du respect de certains principes d'action fondamentaux dans la vie internationale ». Par ailleurs, Paris et Varsovie étaient « d'accord pour estimer que l'efficacité d'action de notre accord défensif non seulement ne (pouvait) être affaiblie par des changements dans les conjonctures internationales, mais au contraire (devait) constituer des éléments essentiels de la structure politique de l'Europe ». Le ministre polonais en venait à l'accord germano-polonais de 1934, dont il retraçait l'historique et que le Reich dénonçait en prétextant l'entente anglo-polonaise intervenue, et soulignait : « Il est clair... que ce n'était pas le caractère et le but de l'accord polono-britannique qui ont déterminé la décision [du Reich], mais bien le fait même que l'accord a été conclu », ce qui permettait de juger de l'intention de l'Allemagne d'isoler la Pologne par l'acte de 1934.

En arrivant au problème de Dantzig, le colonel Beck rappelait que la Ville libre était « la résultante d'une interprétation positive d'intérêts polonais et allemands » : « La majorité prédominante de la population de Dantzig est allemande, mais son existence et son bien-être dépendent du potentiel économique de la Pologne ». Aussi les Polonais s'étaient-ils placés sur le seul terrain des intérêts de leur commerce maritime, se refusant à « exercer une pression quelconque sur le libre développement national, idéologique et culturel de la majorité allemande dans la Ville libre ».

Le colonel Beck s'interrogeait sur les intentions du Reich, qui avait laissé sans réponse la proposition polonaise du 26 mars de consentir à conserver l'existence et les droits de la Ville libre (sur cette proposition, voir ci-après le no 68). Il affirmait que « la Pologne ne se laissera(it) pas repousser de la Baltique », ainsi que de la « voïvodie » de Poméranie — le terme de « Corridor » s'appliquant à tort à une province de tout temps polonaise. Varsovie avait accordé toutes facilités de transit au Reich en Prusse orientale : « Nous n'avons aucun intérêt à gêner les citoyens allemands dans leurs communications avec leurs provinces de l'Est. Nous n'avons toutefois aucun motif de restreindre notre souveraineté sur notre propre territoire ». Le Reich semblait réclamer des concessions bilatérales : « Où est donc cette réciprocité? Les propositions allemandes manquent de clarté à cet égard ».

Contrairement aux affirmations du chancelier du Reich, la Pologne n'avait jamais été saisie d'un projet de condominium à trois sur la Slovaquie, ni d'une proposition de prolonger de vingt-cinq ans le pacte de non-agression polono-allemand.

En réponse à l'invitation à de nouvelles négociations formulée par le chancelier allemand dans son discours du 28 avril, le colonel Beck notait que « la paix (était), à coup sûr, le but des efforts ardents ou intenses de la diplomatie polonaise »; cependant, « deux conditions doivent être remplies pour que ce mot prenne toute sa valeur réelle : 1. des intentions pacifiques. 2. des méthodes d'actions pacifiques ». Le ministre polonais n'excluait pas de nouvelles négociations dans ce contexte, mais « pour nous, Polonais, la notion d'une paix à tout prix n'existe pas » (télégramme de Varsovie no 718, du 5 mai).

La Diète a vivement applaudi ce qu'il a dit de l'accord polono-britannique ainsi que des relations franco-polonaises, mais elle a surtout souligné par ses applaudissements et ses acclamations les passages les plus catégoriques et les plus ironiques concernant l'attitude de l'Allemagne, et ceux dans lesquels le ministre affirmait la fermeté de la politique polonaise.

Ses déclarations les plus appréciées de l'assemblée ont été celles dans lesquelles il a indiqué que la Pologne n'avait aucune raison de prendre le deuil pour la disparition du pacte de 1934, que le gouvernement allemand paraissait interpréter ce pacte comme destiné à isoler la Pologne, en entravant sa collaboration avec les puissances occidentales, « que la Pologne ne se laissera pas repousser de la Baltique », qu'elle n'a pas « l'habitude ... [1] des autres un objet de marchandage » (à propos de la Slovaquie), que le Reich présente comme une concession le fait de reconnaître définitivement la frontière polono-allemande, et que le gouvernement polonais est toujours prêt à causer avec l'Allemagne, « en tenant compte de l'expérience des derniers temps », pourvu que le Reich ait des « intentions pacifiques » et emploie des « méthodes d'action pacifique ».

Les derniers mots de l'exposé : « Pour nous Polonais, la notion de paix à tout prix n'existe pas. Il n'y a qu'une chose... qui soit sans prix : c'est l'honneur », ont déchaîné le plus grand enthousiasme.

Un passage des déclarations de M. Beck mérite d'être spécialement relevé. C'est celui dans lequel le ministre a parlé « d'autres allusions allant beaucoup plus loin que les sujets traités » qui ont été faites au cours des conversations polono-allemandes de ces derniers mois, et sur lesquelles il a déclaré se réserver le droit de revenir « en cas de besoin ».

Il s'agit de suggestions soumises à plusieurs reprises par l'Allemagne à la Pologne en vue d'une action commune contre l'U.R.S.S. (mon télégramme nº 683) [2].

L'exposé de M. Beck correspond aux indications qu'il avait données à l'ambassadeur d'Angleterre et à moi-même, ainsi qu'à ce qu'on pouvait prévoir d'après les commentaires de la presse polonaise.

Si le ton en est très ferme, la forme en est modérée. On ne peut que juger excellents toute l'argumentation constituant la réplique aux déclarations de M. Hitler, la réfutation des raisons invoquées pour dénoncer le pacte de 1934, ainsi que l'exposé de la doctrine polonaise en ce qui concerne le « Corridor » et la ville libre de Dantzig qui, a observé M. Beck, n'a pas été inventée par le traité de Versailles, mais est « un phénomène existant depuis bien des siècles ».

La porte reste ouverte à une négociation nouvelle. Et l'on ne précise nullement sur quelles bases concrètes un accord pourrait se faire.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Du 30 avril, non reproduit. D'après ce télégramme, un collaborateur intime du colonel Beck avait révélé à un collègue de l'ambassadeur de France que le Reich avait, en novembre 1938, puis en janvier et mars 1939, proposé à Varsovie une collaboration dirigée contre l'U.R.S.S., collaboration qui serait allée plus loin que l'adhésion polonaise au pacte antikomintern.

On peut supposer que dans le mémorandum remis à Berlin [1], le gouvernement polonais sera sur ce point plus explicite et moins négatif que dans des déclarations qui étaient destinées avant tout à l'opinion polonaise et internationale.

Certains passages de l'exposé du ministre paraissent cependant de nature à mécontenter le Chancelier, notamment le rappel de ses propos de cet hiver sur Dantzig, « la ville de province » qui « ne serait point l'objet d'un litige entre la Pologne et l'Allemagne », et l'allusion aux propositions allemandes visant l'U.R.S.S.

68

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 727. *Varsovie, 5 mai 1939* [2].

(*Reçu :* 20 h.)

Le mémorandum polonais a été remis à 17 heures à la Wilhelmstrasse. Il constitue essentiellement une réfutation juridique des arguments invoqués par M. Hitler pour déclarer inexistant le pacte de 1934. Il rappelle dans les termes suivants le point de vue polonais, tel qu'il a été exposé « dans l'esprit de la déclaration de 1934 » par une note du 26 mars en réponse aux propositions formulées par M. von Ribbentrop [3] :

1º Le gouvernement polonais proposait une garantie commune polono-allemande de l'existence distincte de la ville libre de Dantzig, dont le régime serait fondé d'une part sur une liberté complète de la vie intérieure de la population locale et, d'autre part, sur le respect des droits et intérêts de la Pologne;

2º Le gouvernement polonais était disposé à étudier avec le gouvernement allemand tout moyen ultérieur susceptible de simplifier et de faciliter au point de vue technique le transit ferroviaire et routier des personnes se rendant du Reich en Prusse orientale.

Le gouvernement polonais se laissait guider par la pensée d'accorder toutes facilités possibles, qui permettraient aux ressortissants du Reich de transiter sur le territoire de la République de Pologne avec le moins d'obstacles. Le

(1) Ce mémorandum est analysé par le télégramme nº 727, du même jour, ci-après publié sous le nº 68.
(2) Par fil en clair.
(3) Sur la réponse faite alors par le gouvernement polonais, voir également au tome XV de a présente série le nº 188. Consulter aussi les nºs 199, 205, 247.

gouvernement polonais soulignait son intention de traiter de la façon la plus libérale les *desiderata* allemands à cet égard, avec cette seule réserve que la Pologne ne saurait renoncer à sa souveraineté sur l'espace du territoire à travers lequel passeraient les voies de communication dont il s'agit. Enfin, le gouvernement polonais soulignait que son attitude au sujet des facilités de communication à travers la Poméranie dépendait de l'attitude du Reich au sujet de la ville libre de Dantzig.

Le document polonais poursuit en ces termes :

« Le gouvernement polonais n'a point reçu de réponse formelle pendant tout un mois. C'est seulement le 28 avril dernier qu'il apprit, par un discours du chancelier du Reich [1] ainsi que par le mémorandum du gouvernement allemand, que le seul fait de l'existence de contre-propositions, au lieu de l'acceptation pure et simple des suggestions faites oralement du côté allemand, était considéré par le Reich comme un refus de négocier.

« Il va sans dire que des négociations dans lesquelles un état formule des exigences alors que l'autre se voit obligé d'accepter ces dernières sans changement ni réserve, ne constituent pas des négociations au sens de la déclaration de 1934, ni ne sauraient être en harmonie avec les intérêts vitaux et la dignité de l'État polonais.

« Le gouvernement polonais ne saurait suivre le gouvernement du Reich dans son interprétation de la déclaration de 1934, qui se réduirait à la renonciation au droit de conclure des accords politiques avec des états tiers, c'est-à-dire presque à la renonciation à l'indépendance de la politique étrangère. La politique du Reich allemand au cours des dernières années indique nettement que celui-ci ne tirait point de cette déclaration de telles conclusions pour lui-même, les obligations acceptées ouvertement par le Reich envers l'Italie et l'accord germano-slovaque du mois de mars 1939 [2] confirment précisément la première interprétation de la déclaration de 1934 en ce qui concerne le Reich. Le gouvernement polonais se voit obligé de rappeler ici qu'il accorde dans ses relations avec les autres états, et qu'il exige d'eux la réciprocité en tant que seule base possible des relations normales entre états.

« Les garanties allemandes à l'égard de la Slovaquie n'excluaient pas la Pologne et, même comme il résulte des dispositions de l'accord dont il s'agit quant à l'établissement de garnisons et de fortifications dans la Slovaquie occidentale, étaient dirigées principalement contre la Pologne. »

La conclusion du mémorandum est celle-ci;

« Bien que le gouvernement polonais ne partage pas l'opinion du gouvernement allemand d'après laquelle l'accord de 1934 aurait été transgressé par la Pologne, il serait néanmoins prêt, au cas où le gouvernement allemand attacherait du prix à ce que les relations polono-allemandes soient à nouveau réglées contractuellement sur la base de bon voisinage, à accepter des suggestions de ce genre, sous la réserve de ces observations de principe énoncées dans le présent mémorandum. »

[1] Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

[2] Sur cet accord, voir au tome XV précité le no 159 (et note).

69

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1439 (1). Réservé. *Londres, 5 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Après une réunion à Downing Street du Conseil ministériel restreint qui s'occupe des questions de politique extérieure, il a été décidé d'envoyer à sir W. Seeds l'instruction de remettre le projet de note dont Votre Excellence a déjà reçu communication (3). Toutefois, l'ambassadeur d'Angleterre demandera auparavant si le départ de M. Litvinov doit être interprété comme impliquant un changement dans la politique extérieure de l'U.R.S.S. Si le gouvernement de l'U.R.S.S. répond négativement et maintient ses propositions antérieures tendant à une coopération plus étroite avec les puissances occidentales, le représentant britannique s'acquittera de la démarche dont il est chargé.

Sir A. Cadogan a observé qu'au cas où le gouvernement de l'U.R.S.S. s'orienterait vers une politique d'isolement, la proposition anglaise serait peut-être plus facilement acceptée que toute autre.

70

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. (4). *Paris, 5 mai 1939* (5)

Au cours des entretiens que j'ai eus avec M. Gafenco (6), le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a fait un exposé détaillé de la politique exté-

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Il est fait allusion ici à la communication faite le 29 avril par l'ambassade de Grande-Bretagne au Département, et dont le texte est reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 522.
(4) Les exemplaires retrouvés de ce télégramme sont conservés dans les « Fonds 1940 ». Le télégramme n'a pas été adressé en fait à tous les représentants de la France à l'étranger, mais à un certain nombre de postes : Bucarest (nº 331), Belgrade (nº 261), Moscou (nº 152), Berlin (nº 447), Varsovie (nº 412) notamment.
(5) Par courrier.
(6) Sur les entretiens entre ministres français et roumain des Affaires étrangères, lors de la récente visite à Paris de M. Gafenco, voir, au tome XV de la présente série, le nº 505 (et note).

rieure roumaine qui, comme il l'a affirmé à plusieurs reprises, est essentiellement inspirée par le désir de gagner du temps et d'éviter toute rupture d'équilibre, dans l'intérêt tant de la Roumanie que du maintien de la paix générale en Europe.

1. *Entretien Hitler-Gafenco* (1).

Les précisions que m'a apportées M. Gafenco ne font que confirmer dans l'ensemble les indications déjà fournies à ce sujet par nos ambassadeurs à Londres, Berlin, Bruxelles et Bucarest. Le ministre roumain n'a été l'objet d'aucune menace ou pression de la part du chancelier Hitler. Tout en soulignant que la Roumanie devait s'abstenir de s'appuyer sur l'U.R.S.S., le chancelier du Reich a assuré son interlocuteur que la garantie accordée à la Roumanie par la France et par l'Angleterre ne soulevait aucune objection de sa part.

2. *Assistance soviétique à la Roumanie.*

Tout en affirmant son désir de sauvegarder les relations politiques et même amicales entre son pays et l'U.R.S.S. en vue notamment d'éviter une évolution soviétique vers les puissances de l'Axe, M. Gafenco a nettement marqué son souci de ne pas étendre à la Russie, *dès le temps de paix, le système de solidarité directe* déjà établi sur l'initiative de la France et de l'Angleterre. Il veut en effet éviter de fournir à l'Allemagne un prétexte à provocation et se préoccupe d'autre part de la défiance que les conceptions doctrinales soviétiques continuent d'éveiller en Roumanie.

Toutefois, M. Gafenco ne s'oppose nullement à la mise sur pied dès le temps de paix par les gouvernements de Paris et de Londres d'un système comportant un concours soviétique, à condition que la Roumanie ne soit pas mise en cause directement.

3. *Entente balkanique.*

Le ministre roumain reconnaît la nécessité de renforcer l'Entente balkanique. Soucieux d'assurer une étroite solidarité avec la Turquie et la Grèce et d'aider la Yougoslavie à sauvegarder au moins sa liberté d'action, M. Gafenco, pressenti à Londres (2) sur la possibilité d'un rapprochement roumano-bulgare, n'accepterait d'envisager certaines concessions, par exemple en ce qui concerne les minorités, que si la Bulgarie commençait par dissiper les défiances qu'elle inspire en donnant des gages de solidarité réelle dans le cadre de la communauté balkanique. Le ministre a ajouté qu'il serait, en tout état de cause, difficile, sinon dangereux, de laisser évoquer, même théoriquement, la possibilité de concessions territoriales.

4. *Roumanie-Pologne.* — M. Gafenco a confirmé, en insistant sur le caractère *strictement secret* de cette communication, qu'au cours de ses conversations avec M. Beck (3), il s'était mis d'accord avec son interlocuteur pour

(1) Sur le récent entretien entre les deux hommes d'État, voir, au tome XV précité, les nos 453, 455, 464, 505; ci-après le no 73.
(2) Sur le voyage du ministre roumain à Londres, voir, au tome XV précité, le no 484 (et note).
(3) Sur ces conversations, voir, au tome XV précité, le no 433.

considérer comme dirigé *erga omnes* l'accord de politique générale dont le jeu se trouvait jusqu'ici limité contre l'U.R.S.S. par le seul accord technique.

Le ministre roumain se réserve de faire confidentiellement connaître aux gouvernements intéressés l'existence de l'accord ainsi intervenu entre M. Beck et lui-même.

71

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1226 à 1228 (1). *Berlin, 5 mai 1939.*

Le chargé d'affaires soviétique à Berlin a donné aujourd'hui, officieusement, à un correspondant de presse français des indications au sujet de la démission de M. Litvinov (2) et sur les perspectives d'une prochaine évolution des négociations franco-britanniques avec l'U.R.S.S., qui complètent ce qu'il m'avait dit hier (3).

D'après M. Astakhov, qui a vraisemblablement reçu entre-temps des informations de Moscou, la disgrâce du commissaire aux Affaires étrangères ne signifierait pas un changement de politique, mais un changement de méthode. Elle serait le signe d'une réaction du gouvernement soviétique contre une attitude des puissances occidentales qui non seulement prêterait à l'équivoque, mais encore jetterait un certain discrédit sur la valeur attribuée à l'appui politique et militaire que la Russie s'est montrée prête à leur apporter.

« La situation, a-t-il déclaré en substance, doit être définitivement éclaircie. L'U.R.S.S. ne saurait admettre qu'on lui demande son assistance tout en la traitant en « pestiférée ». Si les gouvernements français et anglais veulent obtenir notre collaboration, ils doivent conclure avec nous des engagements dont la portée soit nettement définie, et dont les conditions d'application soient clairement énoncées. Quant à la Pologne et à la Roumanie, elles doivent cesser de « faire la petite bouche » en parlant de l'aide soviétique et prendre également position.

« C'est sur ces bases que M. Molotov sera vraisemblablement chargé de poursuivre les pourparlers engagés avec Moscou par Paris et Londres. Le fait qu'il est membre du Politburo simplifiera d'ailleurs la procédure (4) ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Sur cette démission, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66; ci-après les nos 74, 143.

(3) Voir ci-dessus le no 47.

(4) Les paroles ci-dessus reproduites du chargé d'affaires soviétique étaient retransmises intégralement par la dépêche no 393 de Berlin, du 7 mai, qu'il a paru dès lors superflu de reproduire.

Il me revient d'autre part qu'à la conférence de presse du ministère de la Propagande du Reich, on a maintenu aujourd'hui la consigne de ménagement donnée hier à l'égard de la Pologne et ajouté que l'on devait s'abstenir d'attaques contre l'U.R.S.S.

72

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 246 à 248 (1). *Bruxelles, 5 mai 1939* (2).

Je me réfère à mon télégramme no 241 (3). M. Pierlot, que je recevais hier à l'ambassade, est revenu sur le désir qu'à son sentiment le gouvernement italien conserverait de « n'avoir pas à jouer uniquement sur la carte allemande » et d'arriver à une détente des rapports franco-italiens. Comme je lui faisais observer que l'essentiel était actuellement que le chancelier Hitler se rendît compte que des méthodes de force se heurteraient désormais à la force et que M. Mussolini pouvait à cet égard lui donner d'utiles conseils, le Premier ministre a indiqué que le chef du gouvernement italien ne pouvait sans doute agir en ce sens que si, d'autre part, il pouvait obtenir un règlement des différends franco-italiens. Le principal obstacle à ce règlement lui paraissait résider plus dans la forme à trouver pour une reprise de contact que dans le fond même des questions en suspens.

Au même moment, le directeur politique disait à un de mes collaborateurs qu'à sa connaissance, les désirs italiens se limitaient à l'obtention d'un port franc à Djibouti et d'une représentation au canal de Suez et au maintien du *statu quo* en Tunisie.

A ces propos, l'ambassade a opposé la plus grande réserve. En raison de leur répétition, je crois devoir cependant les signaler au Département.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par poste.
(3) Par télégramme nos 235 à 238, du 27 avril, non reproduit, l'ambassadeur de France à Bruxelles rendait compte d'informations à lui transmises par le directeur politique belge, qui les tenait de son représentant à Berlin. Aux termes de ces informations, le chancelier du Reich se plaignait « amèrement » de voir les négociations polono-allemandes interrompues. L'attitude de M. Attolico donnait par ailleurs le sentiment que Rome était désireuse de ne pas voir éclater un conflit où l'Italie serait entraînée. Quant à M. Pierlot, il insistait devant l'ambassadeur de France sur les informations reçues depuis plusieurs jours de Rome et selon lesquelles le gouvernement italien désirait une détente (télégramme no 241).

73

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1856 à 1860. *Rome, 5 mai 1939, 20 h. 30.*

De très bonne source, je tiens les renseignements complémentaires suivants, au sujet de la conversation que M. Gafenco a eue à Berlin avec M. Hitler (1).

Au cours de l'entretien, le chancelier allemand aurait interrogé son visiteur sur les raisons qui avaient poussé la Roumanie à accepter la garantie franco-britannique.

M. Gafenco aurait répondu que, lorsqu'une ou plusieurs grandes puissances promettaient à un état de lui garantir ses frontières et de lui prêter assistance pour le cas où son indépendance politique et son intégrité territoriale seraient menacées, une telle offre ne pouvait être repoussée. Aucun sentiment d'hostilité à l'égard de l'Allemagne n'avait d'ailleurs influencé la décision du gouvernement roumain; personne ne considérait, à Bucarest, l'acceptation de la garantie franco-britannique comme impliquant une adhésion quelconque de la Roumanie à une politique d'encerclement qui serait poursuivie contre le Reich.

A demi-satisfait de cette réponse, le Chancelier aurait alors insisté sur la nécessité, pour la Roumanie, de ne contracter aucun engagement qui pût faire croire qu'elle était disposée à se ranger parmi les adversaires éventuels de l'Allemagne.

Évoquant ensuite l'horreur que revêtirait une guerre future, et dont un ancien combattant comme lui se rendait compte mieux que personne, M. Hitler aurait déclaré qu'il s'emploierait, de tout son pouvoir, à éviter le retour d'une catastrophe, dont Moscou seul profiterait.

Si la Roumanie observait à l'égard du Reich une attitude amicale, celui-ci l'aiderait dans ses diverses tâches; il lui fournirait volontiers, entre autres, le matériel de guerre qu'elle demande.

Le Führer aurait également fait remarquer à M. Gafenco que l'Allemagne s'abstenait d'encourager les revendications éventuelles des minorités allemandes de Transylvanie. Celles-ci n'avaient, d'ailleurs, pas à se plaindre du régime roumain qu'elles préféraient cent fois au traitement de leurs anciens maîtres magyars, sous la coupe desquels elles ne souhaiteraient pas de retomber. Si, cependant, la Roumanie se laissait entraîner à suivre une politique antiallemande, le Reich mettrait son influence au service des thèses hongroises.

(1) **M. Gafenco avait séjourné à Berlin du 18 au 20 avril : voir, au tome XV de la présente série, les nos 453, 455, 464, 505.**

M. Gafenco aurait été frappé de l'animosité violente dont le Chancelier aurait témoigné envers la Pologne. M. Hitler se serait répandu, devant lui, en reproches virulents contre la presse polonaise, dont l'insolence aurait atteint un degré inouï, depuis que le gouvernement de Varsovie avait reçu la garantie britannique. « Dantzig est, et sera allemand, je vous le certifie! aurait dit le Chancelier. Il faudra bien que les Polonais tiennent compte des réalités! ».

74

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 584 (1). *Ankara, 5 mai 1939* (2).

On ne possède ici aucune information sûre au sujet des causes de la démission de M. Litvinov (3). M. Saraçoglu, que j'ai interrogé à ce sujet, se demande si l'on n'a pas reproché au Commissaire du peuple de n'avoir pas renseigné à temps ses collègues sur les progrès du rapprochement anglo-franco-turc; il note aussi que M. Litvinov avait toujours eu des illusions touchant la possibilité de détacher l'Italie de la politique de l'Axe; en réalité, il ne sait rien de précis, mais il ne paraît pas croire que l'événement puisse avoir des conséquences fâcheuses pour le développement de la politique qu'il poursuit.

75

Le Colonel Slessor, Directeur des Plans à l'état-major de l'Air britannique,
au Colonel Fournier, Attaché de l'Air de France à Londres.

L (4). Secret. *Londres, 5 mai 1939.*

Je réponds aux questions que vous m'avez posées l'autre jour. Vous remarquerez que les chiffres que j'ai donnés à Bailly concernaient uniquement la « force mobilisable » d'avions de chasse et de bombardement de la métropole.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Sur cette démission, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71; ci-après le nº 143.
(4) Extraite des archives du service historique de l'Air.

Notre politique n'est pas de mettre toutes nos ressources en ligne dès le début des hostilités, mais seulement la proportion que nous pouvons maintenir avec une marge raisonnable de réserves et ainsi mettre en œuvre malgré les pertes.

Les raisons pour lesquelles une force mobilisable plus importante de bombardiers et de chasseurs dans la métropole en avril 1940 n'est pas constituée, malgré le volume de la production aéronautique actuelle, sont les suivantes.

1. La production doit faire face à des besoins divers.

Sur le total des avions, à savoir jusqu'en avril 1940 :

23 % seront des avions école;
10 % seront des appareils destinés à l'aviation embarquée;
12 % seront des avions de reconnaissance générale, et
4 % des avions de coopération.

Les pourcentages des avions d'entraînement et de coopération pourront être accrus, ces derniers du fait de l'augmentation du corps expéditionnaire. Mais même avec les chiffres actuels, 50 % seulement de la production est consacrée aux chasseurs et aux bombardiers. Les sorties de ces avions doivent satisfaire :

1° Les besoins en avions d'armes (c'est-à-dire en avions de première ligne) utilisés pour le perfectionnement de pilotage.

L'entraînement des réserves en temps de guerre exige un nombre considérable d'avions de combats et d'avions école;

2° Le remplacement des pertes normales (chaque année, 25 % environ de la dotation);

3° La rénovation du matériel de certaines escadrilles de la métropole avec les types les plus récents;

4° La constitution de réserves de guerre qui, pour le moment, surtout en ce qui concerne la chasse, sont de beaucoup trop faibles.

2. Les besoins de l'aviation côtière qui doit être accrue et dont le matériel doit être rénové en grande partie.

3. Les besoins de l'aviation d'outre-mer.

Sept escadrilles doivent être constituées avant mars 1940 en Égypte, Malte et Aden. En outre, six unités doivent être rénovées à la même date (y compris les deux unités en cours de rénovation aux Indes). Les autres unités seront rééquipées dans le courant de 1940. Toutes les unités d'outre-mer doivent être équipées de réserves de l'ordre de 200 % des effectifs de première ligne. Telle est notre politique, en raison de l'éloignement des sources de ravitaillement et des difficultés de ravitaillement par mer en temps de guerre.

Ces divers besoins absorbent donc une proportion considérable du nombre des avions de guerre construits.

4. Un autre facteur limitant l'importance de la force mobilisée est la base sur laquelle une unité est dite « mobilisable ». J'aimerais préciser la différence, dans notre organisation, entre : « force de première ligne » et « force mobilisable ».

La force de première ligne est constituée par la dotation initiale en matériel et en équipages des unités tactiques.

Ultérieurement, quand notre programme d'expansion sera terminé et que nous aurons constitué nos réserves de guerre en avions et en personnel, nous pourrons dès le début, mobiliser toutes les unités tactiques. D'ici là, nous mobiliserons seulement la partie de la force de première ligne que nous pourrons maintenir avec des réserves convenables, et — temporairement — nous tirerons ces réserves des unités que nous ne mobiliserons pas.

Actuellement, nous estimons qu'une réserve de 100 % est un strict minimum pour le bombardement. Et ce n'est pas encore suffisant. Pour la chasse et les autres catégories nous devons actuellement, pour diverses raisons, nous contenter de beaucoup moins.

En avril 1940, nous comptons posséder notre réserve complète de 100 % pour les 640 chasseurs de première ligne. Il n'en sera pas de même pour les bombardiers, et telle est la raison pour laquelle, en avril 1940, nous comptons ne mobiliser qu'un peu plus de 800 bombardiers sur les 1.350 qui sont en première ligne.

5. J'ai déjà parlé du facteur rééquipement; et je devrais faire ressortir que notre force de choc en avril 1940 aura augmenté beaucoup plus que le nombre des appareils mobilisés ne semblerait l'indiquer, puisque nous posséderons alors une bien plus grande proportion de bombardiers lourds, comprenant quelques avions des modèles les plus récents qui ne sont même pas encore en service. De même, les chasseurs comprendront quelques nouveaux modèles armés de canon.

6. Enfin, la production des appareils n'est pas le seul facteur limitant la force mobilisable. Un autre facteur — qui en avril 1940 sera probablement le principal facteur de limitation — est la formation de pilotes et d'équipages de réserve complètement entraînés, et prêts à compenser les pertes subies dans les escadrilles de première ligne au début de la guerre ou peu après. Notons que l'entraînement de ces équipages exige un nombre considérable de bombardiers.

Il serait évidemment dangereux de limiter notre production d'appareils de manière à augmenter proportionnellement la formation du personnel. Il est indispensable de hâter cette dernière afin d'édifier notre force active, d'augmenter notre potentiel de guerre et de laisser une marge destinée à subvenir à l'inévitable réduction de la production provoquée par l'ennemi en temps de guerre.

7. J'espère que ceci éclaircit les points sur lesquels vous avez demandé des renseignements. Si vous désirez des compléments d'information, veuillez me le faire savoir.

76

NOTE DU MINISTRE [1]

Paris, 5 mai 1939.

Cette note [2] me fut remise, le 5 mai, par sir Eric Phipps avec une lettre personnelle d'envoi [3].

*
* *

Je lui expliquais toutes les difficultés que j'avais rencontrées pour reprendre les négociations avec l'Italie. Mais je lui indiquais qu'après une négociation difficile avec le président du Conseil, j'avais obtenu que nous puissions envoyer un télégramme demandant à M. François-Poncet d'avoir des contacts aussi fréquents que possible avec le comte Ciano et de reprendre les négociations avec le gouvernement italien au sujet de la Méditerranée.

Des instructions formelles en ce sens avaient été envoyées à M. François-Poncet, et il avait eu déjà une conversation avec le comte Ciano [4]. J'ajoutais que j'étais entièrement d'accord avec le gouvernement britannique sur la nécessité de renouer des relations meilleures avec le gouvernement italien.

Le gouvernement italien savait l'effort que j'avais fait sur des points qui l'intéressaient essentiellement : reconnaissance de l'empire d'Éthiopie; envoi de la mission Bérard auprès du général Franco et règlement satisfaisant de la question espagnole. Rien ne s'opposait donc plus à un accord avec la France. J'étais décidé à lutter contre toutes les difficultés de politique intérieure qui pouvaient m'empêcher de négocier nos différends avec le gouvernement de Rome. Le gouvernement britannique sur ce point savait quelle était mon action dans le gouvernement puisque, à diverses reprises, dans le passé, j'avais eu l'occasion de la manifester. Sir Eric Phipps m'assura de toute la confiance qu'avait sur cette question le gouvernement britannique en ce qui me concernait. Il ajouta qu'il était prêt à m'aider de toutes ses forces, ainsi que le prouvait la conversation que venait d'avoir lord Halifax avec M. Corbin. Je suggérais alors à sir Eric Phipps que lorsque le Premier ministre ou lord Halifax en aurait l'occasion, ils pourraient l'un et l'autre, sans passer par mon intermédiaire, s'adresser directement à M. Daladier et lui dire eux-mêmes tout l'intérêt qu'ils attachaient au règlement des problèmes italiens.

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir l'annexe jointe.
(3) Non reproduite.
(4) Sur cette récente conversation, voir, au tome XV de la présente série, le nº 489.

Sir Eric Phipps m'assura qu'il ne manquerait pas de le dire à ses chefs et il m'assura, une fois de plus, de la parfaite concordance de vues qu'avaient avec moi sur la question italienne M. Chamberlain et lord Halifax [1].

ANNEXE

Note de lord Halifax

Foreign Office, 1er mai 1939.

Au cours d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec l'ambassadeur de France, j'ai demandé à M. Corbin s'il avait quelque chose à me dire en ce qui concerne la question que j'avais discutée avec lui lors de notre dernière rencontre, à savoir si le gouvernement considérait possible d'étudier le problème des conversations franco-italiennes. A cette occasion, je lui ai dit ce que lord Perth venait de me rapporter au sujet d'une conversation que celui-ci avait eue avec le comte Ciano peu de temps avant son départ de Rome [2]. Au cours de cette conversation, le comte Ciano avait insisté sur le très grand désir de paix du gouvernement italien et sur le désastre que comporterait tout autre développement de la situation. Soulignant cette attitude, j'ai dit à M. Corbin que nous devions, à mon avis, faire tout ce qui était en notre pouvoir afin d'obtenir l'appui de M. Mussolini pour freiner ce qui [est] une action déraisonnable ou provocante de M. Hitler. J'étais particulièrement inquiet en ce qui concerne Dantzig. M. Mussolini nous avait laissé entendre que bien qu'il fût inquiet en ce qui concerne la paix, il ne pouvait pas ou ne voudrait pas agir de tout son poids à Berlin à cet effet s'il n'avait pas été à même d'amorcer des négociations avec la France. Il était naturellement bien possible qu'il y ait eu une part de déception et j'ai reconnu la nécessité de procéder avec une prudence extrême. Toutefois, lord Perth et d'après ce que je comprends, M. François-Poncet étaient l'un et l'autre d'avis que ce serait une erreur de laisser passer cette occasion et je souhaitais très vivement en conséquence que M. Daladier examinât avec la plus grande [at]tention la possibilité de faire quelque chose.

La récente conversation du comte Ciano et de M. François-Poncet a paru présenter une bonne occasion. A tout ceci, M. Corbin répliqua que le problème présentait beaucoup de difficultés et que le point le plus délicat était la prétention du comte Ciano de prendre pour base des conversations en ce qui concerne la Tunisie l'accord de 1896. Il y avait là des problèmes extrêmement complexes et qui présentaient des dangers. J'ai dit à M. Corbin que je n'étais naturellement pas compétent pour discuter avec lui des détails relatifs à Tunis, mais que j'étais très impressionné par l'intérêt qu'il y aurait de saisir l'occasion qui pourrait s'offrir d'obtenir l'aide de M. Mussolini pour modérer et freiner M. Hitler [3].

[1] Un compte rendu beaucoup plus bref de l'entretien, envoyé par l'ambassadeur de Grande-Bretagne au Foreign Office, est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. V, n° 376.

[2] Sur cette conversation, voir, au tome XV de la présente série, le n° 480.

[3] Le texte original de cette note du secrétaire au Foreign Office est reproduit dans les *Documents* précités, Third Series, vol V, n° 328.

77

Note du Ministre [1].

Paris, 5 mai 1939.

J'ai reçu à midi la visite du Nonce. Il m'a dit : « Le Saint-Père a reçu de mauvaises nouvelles d'Allemagne, il craint une conflagration générale. Il estime qu'il est de son devoir de faire un message en vue de la paix. Il veut savoir quel est le sentiment du gouvernement français ».

Je lui ai demandé si c'était une décision prise par le Saint-Père que le Nonce venait nous annoncer ou si, au contraire, il nous demandait un avis sur l'opportunité de ce geste.

Le Nonce a répondu que les instructions qu'il avait reçues lui paraissaient un peu obscures, mais qu'il pouvait me dire que le Pape avait pris cette décision, car c'était son rôle d'empêcher la guerre dans toute la mesure où il le pouvait. Il ne fallait pas, si une conflagration éclatait, qu'on pût lui reprocher de n'avoir rien fait pour l'empêcher.

J'ai demandé alors de quelle nature était le message en question. Le Nonce a répondu qu'il croyait qu'il s'agissait d'une invitation faite aux chefs des principaux gouvernements intéressés : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Pologne, de causer pour s'entendre et arriver à un accord.

Je lui ai fait observer qu'il s'agissait dans ce cas d'une initiative plus délicate encore que celle que je supposais, puisque ce n'était pas un message général en vue de la paix, mais si je comprenais bien, d'une sorte de projet de conférence à cinq.

Je lui ai demandé alors s'il ne pouvait pas retarder par un télégramme à Rome l'initiative du Saint-Père, en lui faisant observer combien il serait regrettable que cette initiative aboutît à un échec, diminuant ainsi l'autorité du Pape, alors qu'un jour cette autorité pouvait être justement si nécessaire pour faire entendre raison dans une Europe troublée.

Le Nonce m'a dit qu'il reviendrait me voir à la fin de l'après-midi vers 20 heures pour savoir quel était le sentiment du gouvernement français sur l'initiative prise par le Pape, en répétant que le Pape avait pris dès maintenant sa décision.

Je lui ai demandé d'obtenir du Pape, que son message ne fût pas rendu public et lui ai demandé de réfléchir encore avant de prendre une initiative aussi grosse de conséquences, et pour laquelle il nous prévenait une fois seulement qu'elle était décidée.

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Le Nonce m'a donné l'assurance que rien ne serait fait aujourd'hui. Il a ajouté qu'il croyait qu'une démarche semblable était faite dans les autres capitales intéressées par les nonces accrédités.

Il est parti vers midi trente.

Je lui ai téléphoné quelques instants plus tard pour lui demander encore d'insister auprès du Vatican pour qu'il ne se livre à aucun geste prématuré avant d'avoir réfléchi et consulté. Il m'a dit qu'il interviendrait dans ce sens, que rien ne serait fait aujourd'hui, et qu'il reviendrait me voir ce soir. Il ne fallait faire de propositions que s'il était sûr de réussir.

78

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 332. *Londres, 5 mai 1939* (1).

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Dans ma dépêche nº 1027 (Europe) du 17 novembre dernier (2), j'ai exposé comment, au lendemain des accords de Munich et devant une opinion publique émue par la faiblesse militaire du pays, une campagne s'était dessinée en faveur de la création d'un ministère des Fournitures de guerre (*Ministry of Supply*).

Dans ce projet — qui évoquait le souvenir du ministère des Munitions où, en 1915, M. Lloyd George s'était révélé le plus énergique artisan de la résistance nationale — certains ne voyaient pas seulement un moyen de remédier le plus rapidement possible aux insuffisances constatées en septembre, en assurant aux commandes gouvernementales une priorité sur celles de l'industrie privée et en permettant plus de coordination dans l'exécution des plans d'équipement militaire; ils y apercevaient peut-être davantage encore le symbole d'une volonté absolue de placer la prompte réalisation du programme de réarmement au tout premier rang des nécessités nationales. Le gouvernement, au contraire, et singulièrement le Premier ministre, s'inspirait de principes très différents : hanté par les difficultés de trésorerie consécutives aux formidables dépenses prévues aux divers budgets de la Défense nationale, il s'opposait à la création d'un département spécial, qui, affirmait-il, équivaudrait à placer l'économie du pays sur un pied de guerre. Or il s'agissait justement de renforcer l'armature militaire dans le cadre d'une économie de temps de paix, selon le mot d'ordre *business as usual.*

(1) Le document est daté du 4 par les registres du courrier de la Direction politique.
(2) Non reproduite, cette dépêche indiquait les arguments des partisans et des adversaires du *Ministry of Supply*, résumés dans le paragraphe suivant de la dépêche nº 332.

Les uns et les autres cherchaient un peu à camoufler cet antagonisme de principes sous un flot d'arguments d'ordre plus ou moins technique. Mais cette controverse n'en soulignait pas moins avec éclat la divergence fondamentale de vues existant entre ceux qui niaient les possibilités de développement de la politique « d'apaisement », dont ils n'attendaient qu'une déplorable perte de temps, et ceux qui s'irritaient de cette attitude de scepticisme à l'égard de l'œuvre entreprise par M. Neville Chamberlain et qui refusaient justement de renoncer à tout espoir d'un retour prochain à une vie internationale plus normale.

*
* *

L'étude technique du problème ne permettait d'ailleurs pas d'en arriver à une conclusion irréfutable. Il fallait auparavant répondre à une question préjudicielle : devait-on expliquer les déficiences constatées en septembre par l'insuffisance des mesures arrêtées par le gouvernement, ou suffisait-il d'incriminer le rythme de leur exécution? Si l'on prenait ce dernier parti — ou tous deux à la fois — les difficultés que l'on prétendait résoudre par la création du ministère projeté concernaient la mauvaise distribution de la main-d'œuvre spécialisée, l'approvisionnement en matières premières et l'engorgement des usines par la multiplicité des commandes des divers services de la Défense nationale.

En ce qui concerne les ouvriers spécialisés, on pouvait légitimement se demander si, dans les conditions du temps de paix, les problèmes de leur recrutement et de leur répartition rationnelle ne seraient pas mieux résolus par le ministère du Travail que par un nouvel organisme, qui ne disposerait évidemment d'aucun pouvoir de réquisition. Il y avait également lieu de tenir compte des susceptibilités des syndicats, toujours prompts à s'inquiéter des intrusions de l'État dans ce qu'ils considèrent comme un domaine réservé.

En revanche, un ravitaillement constant en matières premières, convenant à la fois aux besoins de l'industrie privée et des usines travaillant pour la Défense nationale, supposait une certaine intervention de la puissance publique. Mais comment celle-ci devait-elle se manifester? Par l'action coordinatrice des organismes déjà existants du *Board of Trade*, s'exerçant sur les importateurs, ou par l'impulsion centralisatrice d'un département ministériel nouveau? La seconde solution se trouvait en évidente contradiction avec la maxime *business as usual* et, en outre, inquiétait beaucoup de milieux d'affaires parce qu'elle leur paraissait devoir comporter fatalement une certaine emprise étatique sur l'industrie du pays. La nécessité d'assurer aux marchés gouvernementaux la priorité sur ceux du commerce privé et d'établir au besoin un ordre d'urgence entre les commandes passées par les divers services de la Défense nationale pouvait, à première vue, permettre de conclure à la création d'un ministère des Fournitures militaires. Les conditions des industries de guerre en Angleterre obligeaient toutefois à un jugement plus réservé. La Marine avait ses arsenaux et ses fournisseurs traditionnels : elle s'estimait pleinement satisfaite d'un régime qui, en même temps qu'une bonne exécution

de ses contrats, lui assurait une pleine indépendance, sans qu'elle portât pour cela ombrage aux autres services, puisqu'elle s'adressait à des maisons très spécialisées. Le ministère de l'Air, amené à créer un nombre toujours grandissant de *shadow factories*, ne vivant que de ses commandes, tendait à se trouver dans une situation analogue à celle de l'Amirauté : si en novembre dernier, ému des lenteurs de la production, sir Kingsley Wood concluait à la nécessité d'un plan d'ensemble émanant du gouvernement, l'augmentation rapide du rendement des usines nouvellement créées amenait progressivement ses services à redouter le bouleversement d'une organisation qui avait été si pénible à édifier.

Finalement, seuls la Défense passive et surtout le War Office avaient vraiment lieu de se plaindre de la concurrence du commerce privé. Les besoins de la petite armée régulière étaient assurés par ses propres arsenaux, d'une capacité de production limitée; la difficulté commençait avec la nécessité d'équiper l'armée territoriale; elle se précisait avec l'obligation d'assurer d'urgence le renouvellement du matériel destiné à un corps expéditionnaire que l'on se préoccupait de renforcer; elle devenait presque insurmontable, sans le recours à des pouvoirs spéciaux, si l'on décidait d'augmenter les effectifs dans des proportions importantes.

Le problème du *Supply Ministry* était donc étroitement lié à celui de l'expansion de l'armée de terre. Si, du point de vue économique, la création de ce département supposait l'abandon du principe *business as usual*, elle découlait fatalement, du point de vue technique, de la décision d'augmenter les moyens de lutte de la nation sans limite préconçue. C'est en quoi les partisans de M. Winston Churchill avaient raison de faire de cette question le symbole de leur politique et c'est pourquoi le dédoublement acquis de l'armée territoriale et la décision, alors virtuellement prise, d'instaurer la conscription ont imposé la création du ministère des Fournitures de guerre.

*
* *

Les formes particulières de ce nouvel organisme s'expliquent par les conditions même de sa fondation. Né pour répondre aux besoins particuliers du War Office et de la Défense passive, le nouvel organisme apparaît plutôt comme un dédoublement du ministère de la Guerre — allégé de ce qui correspond en France à la direction des Fabrications et de l'Armement et aux services du Matériel dépendant de l'Intendance — que comme un véritable ministère de l'Armement. L'Amirauté et l'Air Ministry conservent leur pleine indépendance, tandis que le ministère de la coordination de la Défense continue d'être le seul organe d'entente entre les trois fractions des forces armées.

D'après les indications fournies par M. Neville Chamberlain, et que j'ai communiquées *in extenso* au Département sous le nº 299 (Europe) [1], le projet de loi qui va être déposé incessamment limitera en gros la compétence

[1] Dont le sens est indiqué *grosso modo* dans le présent paragraphe.

du *Supply Ministry* aux problèmes des fournitures de l'armée de terre, de la défense passive et de certains matériels d'usage général, jusqu'ici fabriqués sous les auspices du War Office. Le nouveau département sera également responsable de l'achat et du stockage des matières premières nécessaires à ces fabrications : on ne possède pour l'instant aucun renseignement sur l'étendue des pouvoirs dont il disposera à cet effet. On sait, en outre, que le projet de loi comprendra des dispositions destinées à assurer la priorité des commandes du gouvernement, sans qu'il soit possible de dire dans quelle mesure il prévoiera le recours à la contrainte.

Le ministère des Fournitures de guerre est donc une création empirique et de portée essentiellement limitée, mais il est permis d'espérer qu'elle sera mieux adaptée aux nécessités immédiates que ne l'eût été une création plus ambitieuse : en somme, on a préféré ajouter une aile à l'édifice actuel de la Défense nationale, plutôt que de le reconstruire de fond en comble. La solution adoptée est d'ailleurs conforme à l'esprit des décisions récemment prises pour assurer le recrutement de l'armée, que l'on s'attache à présenter sous le jour de mesures temporaires répondant aux besoins de cette période intermédiaire « qui n'est ni le temps de paix ni le temps de guerre ». En cas de vraie détente internationale, le *Supply Ministry* perdrait aux yeux de biens des gens sa raison d'être; et, en cas de conflit, on peut penser que son importance grandirait rapidement, jusqu'à devenir un organisme gigantesque dont l'autorité s'étendrait à l'ensemble de l'économie nationale.

*
* *

Les promoteurs de l'idée d'un ministère des Fournitures de guerre se sont montrés d'autant moins enthousiasmés de ce qu'ils considèrent comme une réalisation tronquée de leurs conceptions, que la personnalité même du nouveau ministre leur apporte bien peu de satisfaction.

Certains avaient espéré que cette charge serait confiée à M. Winston Churchill, dont le prestige a grandi rapidement à mesure que s'est précisée la nécessité impérieuse du réarmement qu'il a été un des premiers à proclamer. Il y a cependant lieu de croire que l'ancien Premier lord de l'Amirauté, peu soucieux d'essuyer les plâtres du nouveau ministère et désireux de se réserver pour un poste plus important, eût décliné cette offre si elle lui avait été faite. Mais, ainsi que le montre la lecture de la presse et que je l'ai relaté dans une communication du 21 avril dernier, il n'est pas exagéré de dire que la nomination de M. Burgin, jusqu'alors ministre des Transports, a provoqué une véritable stupeur.

Fils de *solicitor,* ayant succédé à son père à la tête d'une des plus importantes firmes de Londres et lui-même juriste de renom, M. Burgin, qui est âgé de cinquante-deux ans, ne passait pas pour un des membres les plus éminents du Cabinet. Il n'y siège que depuis deux ans, et probablement moins en vertu de ses mérites personnels qu'en raison de la nécessité de faire appel à des députés du petit groupe national-libéral pour conserver au gouverne-

ment d'Union nationale son caractère particulier. Si M. Hore-Belisha avait marqué son passage au département des Transports d'innovations ingénieuses, il ne semble pas que tel ait été le cas de son successeur.

Le recours à un homme de loi que rien n'indiquait particulièrement, alors que l'on souhaitait qu'il fût fait appel à un organisateur énergique et compétent, a vivement déçu l'opinion publique; il n'est pas exagéré de dire que la désignation d'un parlementaire connu surtout pour sa docilité envers le chef du gouvernement, a inquiété ceux des députés de la majorité qui subissent l'influence de MM. Eden et Churchill et s'alarment avec eux de la préférence que M. Neville Chamberlain semble marquer aux personnalités de second plan, ainsi que de l'évidente réluctance avec laquelle celui-ci s'engage dans la voie d'une rupture avec les méthodes du passé. Comme la controverse qui avait préludé — il y a six mois — à la constitution du *Supply Ministry*, les commentaires provoqués aujourd'hui par la nomination de son premier titulaire symbolisent toujours le même malaise, issu de l'insurmontable défiance qu'inspire la faiblesse de l'impulsion gouvernementale à certains cercles politiques, où l'on ne se cache pas d'attribuer la responsabilité de cet état de choses aux tergiversations du Premier ministre lui-même.

79

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, au Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale.

D. nº 110 (1). Secret. *Londres, 5 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de la deuxième phase des conversations qui se sont déroulées à Londres, du 24 avril au 4 mai 1939 (2).

Les entretiens ont eu lieu, soit dans des séances plénières réunissant les délégués de tous les départements ministériels de Défense nationale, soit dans des séances ne réunissant que les représentants des départements intéressés.

Seuls, les premiers ont fait à la fois l'objet de procès-verbaux et de notes de conclusions; les seconds n'ont donné lieu qu'à des conclusions écrites (3).

Comme dans la première phase, toutes les discussions ont été franches et cordiales.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Sur la première phrase des entretiens, voir, au tome XV de la présente série, les nos 254, 274.
(3) N'ont été retenus en annexe (annexes IV à VII) que les procès-verbaux des séances plénières.

I. Questions communes

Conditions initiales d'emploi de la Field Force *sur le continent :*

Les conditions générales d'emploi initial des forces britanniques sur le continent n'ont pas été discutées en séance. Votre note du 22 avril [1] a été remise au général Gort le 25 avril, puis rendue par le général Pownall. Le général Gort a donné son accord à cette note; l'emploi de la *Field Force* en avant de sa base de concentration sera étudié sur place, au cours d'un prochain voyage en France du général Dill et du général Pownall, voyage au cours duquel ils rencontreront le général Blanchard.

Le gouvernement britannique poursuit la réalisation d'un projet, qui ne sera pas intégralement applicable avant un minimum de dix-huit mois et qui vise à envoyer :

— l'armée régulière, c'est-à-dire 4 D.I. et 2 divisions mobiles en France, au cours des six premières semaines;

— les 10 premières divisions territoriales, là où il serait nécessaire, au cours des quatrième, cinquième et sixième mois;

— les 16 dernières divisions territoriales, là où il serait nécessaire, entre le neuvième et le douzième mois.

L'emploi des divisions territoriales ne fait cependant l'objet d'aucun engagement ferme : il serait fixé après consultation du gouvernement français « au mieux des intérêts de la cause commune prise dans son ensemble ».

Intervention de la Pologne :

Les considérations exposées par écrit par la délégation française ont été admises par la délégation britannique. Il a été, en particulier, reconnu que l'intervention de la Pologne ne pouvait revêtir toute sa valeur que si elle entraînait, du fait de l'entrée en ligne d'autres alliés, la constitution d'un front oriental étendu, solide et capable de durer.

La délégation britannique a signalé que les renseignements qu'elle possédait sur l'armée roumaine étaient peu encourageants.

Intervention japonaise :

La discussion des conséquences d'une intervention japonaise a immédiatement amené les deux délégations à confronter leurs points de vue en ce qui concerne le renforcement des forces navales alliées en Extrême-Orient. La délégation française a soutenu la nécessité d'adopter en Extrême-Orient une attitude défensive, tant que la question italienne ne serait pas réglée; elle a appelé toute l'attention de la délégation britannique sur les incidences graves que pourrait avoir, sur l'issue de la guerre en Europe, la perte de la maîtrise de la Méditerranée orientale.

Les Britanniques, tiraillés entre les garanties qu'ils ont données aux puissances de la Méditerranée orientale et leurs engagements vis-à-vis de l'Inde

[1] **Non retenue.**

et des Dominions d'Extrême-Orient, ont admis que l'affaiblissement de leur flotte en Méditerranée orientale « ne saurait être entrepris à la légère ». Ils ont insisté sur le fait que Singapour n'a que trois mois d'approvisionnements.

Tout en reconnaissant qu'il est indispensable avant tout de gagner la guerre en Europe et, par conséquent, au début d'une guerre, d'adopter une attitude strictement défensive en Extrême-Orient afin de conserver la maîtrise de la Méditerranée orientale, la délégation britannique ne croit pas pouvoir exclure l'hypothèse où, dans le cas où les États-Unis et la Russie resteraient neutres et n'adopteraient pas une attitude restreignant l'activité japonaise, un renforcement des forces navales d'Extrême-Orient deviendrait nécessaire au détriment des forces des autres théâtres.

Le moment venu, la question devrait faire l'objet de consultations entre le gouvernement britannique et le gouvernement français.

Par ailleurs, il y a eu accord sur les points suivants :

— importance de l'attitude des États-Unis et de l'U.R.S.S.;

— nécessité de retenir en Chine le maximum de forces japonaises qui y seront engagées et d'aider les Chinois par tous moyens (envoi d'armes et de munitions — amélioration de leur encadrement). Un plan d'action commun est à établir à ce sujet par les commandants en chef français et anglais en Extrême-Orient;

— intérêt d'une offensive partant d'Indochine et visant la conquête de la Chine du sud en vue de dégager Hong-Kong et Canton;

— nécessité d'adopter en Chine une politique commune en ce qui concerne les garnisons françaises et anglaises des concessions : si possible évacuer avant l'attaque japonaise et, dans le cas contraire, faire rejoindre à ces garnisons les armées chinoises.

Gibraltar :

Il a été admis que l'attaque du Maroc espagnol constituait la meilleure riposte à une action sur Gibraltar et que l'étude de cette attaque ne pourrait être faite utilement qu'après réception des rapports relatifs aux prochaines conversations entre le général Noguès et le commandant en chef britannique en Méditerranée.

La délégation française a toutefois signalé que :

1° Les opérations du Sud tunisien contre la Tripolitaine ne pourraient avoir leur plein développement qu'après suppression de la menace émanant du Maroc espagnol;

2° La conquête du Maroc espagnol se présentait sous un jour différent depuis le renforcement des troupes et des organisations défensives adverses.

Liaison interministérielle en temps de guerre :

La note remise par la délégation française a proposé la solution suivante :

Envoi en Grande-Bretagne, en temps de crise ou de guerre, d'une mission de liaison française comprenant un officier général (ou colonel) de chaque département de Défense nationale.

Cette mission serait chargée de l'étude des questions afférentes à la conduite supérieure des opérations et à la préparation des décisions communes à prendre par le Haut Commandement.

La délégation britannique fera connaître ultérieurement son point de vue sur la question.

Échange de renseignements :

Les états-majors des différents départements ont été autorisés à échanger au maximum, en temps de paix, les renseignements recueillis par les 2e bureaux :

— la question est au point pour la Marine;

— les contacts et l'étendue des domaines de recherche doivent être élargis en ce qui concerne l'Air, et surtout la Guerre;

— une note spéciale envisageant les questions à traiter en temps de paix par les 2e bureaux (S.R.) Guerre franco-britanniques, sera remise par l'état-major britannique;

— l'attention des délégués du War Office a été appelée sur le fait qu'en France, les renseignements concernant les théâtres d'opérations coloniaux sont centralisés par le 2e bureau de l'état-major des Colonies (ministère des Colonies).

Collaboration économique et industrielle :

La note remise par la délégation française a fait le point sur cette question.

Les Britanniques ont exprimé le désir de voir un représentant français qualifié rencontrer le directeur britannique de l'Organisation industrielle. L'échange de vues porterait sur la production des munitions et le ravitaillement en matières premières. Il a été répondu que le nom du délégué français serait fourni dès le retour à Paris de la délégation française.

II. — Questions terrestres, aériennes et coloniales

Intervention en Belgique :

Le caractère d'incertitude qui pèse sur les conditions de notre intervention éventuelle en Belgique a été facilement reconnu par la délégation britannique. Il a été admis que, sous réserve d'éviter une bataille de rencontre dans les plaines belges, nous devions envisager l'organisation de notre défense au minimum sur l'Escaut belge et au mieux sur le canal Albert.

A la demande de la délégation britannique, on a envisagé :

1° L'éventualité d'une intervention sur une position Anvers-Bruxelles-Namur, dans l'hypothèse où il aurait été possible d'organiser une telle position en temps utile;

2° L'intérêt que présente la possession des territoires belge et hollandais comme base de départ pour une reprise de l'offensive contre l'Allemagne.

Quelle que soit la profondeur de notre intervention, il a été admis que l'aviation franco-britannique devrait s'employer en première urgence, au moment du besoin, à l'attaque des colonnes allemandes pénétrant en Belgique et en Hollande, que cette aviation soit basée en territoire français ou en territoire britannique.

Offensive germano-italienne par la Suisse :

La délégation britannique a été vivement intéressée par l'étude remise par la délégation française. Elle a toutefois signalé que certains renseignements en sa possession semblaient indiquer que les Suisses auraient l'intention et la possibilité d'arrêter les Allemands sur une ligne plus voisine de la frontière badoise et wurtembergeoise, que celle envisagée par la délégation française.

Plan d'emploi de l'aviation sur le continent :

1. *Intervention de l'aviation de bombardement britannique contre les colonnes allemandes envahissant la Belgique et la Hollande.*

La Grande-Bretagne a compris le danger que créerait, pour elle, l'occupation de la Belgique et de la Hollande par les Allemands. En conséquence, elle est décidée à faire intervenir la totalité de son aviation de bombardement en collaboration avec l'aviation française, pour ralentir au maximum l'avance des colonnes allemandes envahissant ces deux pays.

Quant à l'opportunité de l'attaque par bombardements aériens du réseau ferré allemand et aux résultats que l'on peut en attendre en ce qui concerne les retards apportés à la concentration des troupes allemandes, les points de vue des deux états-majors sont encore assez différents à ce sujet. L'état-major britannique précisera son avis sur cette question dans une note qui va être envoyée très prochainement à l'état-major français.

2. *Participation des forces aériennes britanniques à un plan de contre-offensive alliée en Italie continentale.*

Les deux délégations ont été d'accord pour reconnaître que la forme la plus logique et la plus commode, du point de vue matériel, que pourrait prendre cette participation, consisterait en une relève par l'aviation britannique de l'aviation française opérant dans le Nord-est, afin de permettre à cette dernière de s'engager contre l'Italie avec les effectifs ainsi rendus disponibles.

3. *Étude de l'attaque de l'aviation et de l'industrie de guerre allemandes.*

Cette étude a fait l'objet de conversations particulières entre les représentants des états-majors de l'Air britannique et français. Les résultats de ces conversations seront exposés plus loin.

Protection des bases britanniques :

La délégation britannique s'est déclarée satisfaite de l'organisation de la défense aérienne par moyens d'artillerie, telle qu'elle est actuellement réalisée dans la zone de déploiement de l'aviation de bombardement anglaise en Champagne.

Par ailleurs, la lettre du général Gamelin demandant notamment l'envoi d'aviation de chasse en France pour participer à la couverture de ce déploiement, a donné lieu à une étude approfondie de la part de l'état-major britannique. Cette étude est encore en cours à l'heure actuelle, dès qu'elle sera terminée, il sera donné réponse à la lettre du général Gamelin.

Des détails complémentaires à ce sujet sont donnés plus loin.

Action combinée en Tripolitaine et Cyrénaïque :

Il serait imprudent de soulever les tribus libyennes sans appuyer le soulèvement par des opérations militaires. L'action commune en Libye doit comprendre :

1° L'établissement de contacts avec les familles influentes de Libye et l'envoi d'agents dans ce pays; on procédera avec prudence pour garder le secret de nos projets et éviter que nos amis ne soient sacrifiés;

2° La constitution de dépôts d'armes et de munitions;

3° L'étude, par les autorités locales, de l'utilisation des Libyens réfugiés en territoire français et britannique;

4° Des contacts directs entre le général commandant en chef en Afrique du Nord et le général commandant en chef en Égypte.

Pour l'action offensive française en Libye du nord, il a été entendu :

1° Qu'elle ne pourra être menée avec tous les moyens nécessaires que 20 à 30 jours environ après la levée de la menace provenant du Maroc espagnol;

2° Qu'une étroite coordination des efforts partant à la fois de l'Égypte, de la Tunisie et du Sahara est indispensable (cette coordination fait l'objet des contacts en cours entre les généraux commandant les théâtres d'opérations).

Les deux délégations ont été d'accord pour reconnaître la nécessité d'organiser et d'exécuter des actions aériennes symétriques en partant de Tunisie et d'Égypte. Ces actions viseront, en particulier, à gêner le plus possible l'acheminement vers la Libye des renforts et de ravitaillements en provenance de l'Italie continentale. Leur concordance dans le temps, obligeant l'ennemi à disperser ses moyens de défense, a été reconnue comme étant un des facteurs essentiels de leur efficacité.

*
* *

Colonies d'Afrique :

La nécessité a été reconnue de réaliser des ententes locales pour l'établissement de plans communs visant les opérations offensives et défensives à conduire en Afrique.

L'état-major britannique doit donner aux autorités militaires locales intéressées toutes instructions utiles; ces instructions seront communiquées à l'état-major français. Voir, à ce sujet, annexes I et II à la présente lettre [1].

[1] Annexes ci-après reproduites.

Yémen :

Les Britanniques doivent adresser des instructions aux autorités qualifiées pour que des mesures soient prises en vue de lutter contre l'influence italienne au Yémen.

Action combinée sur la frontière syro-palestinienne :

Il a été reconnu que la meilleure façon, pour la France et l'Angleterre, de maintenir leur emprise dans le Proche-Orient, serait d'assurer, avec leurs propres troupes, la sécurité dans chacun de leurs territoires respectifs.

La protection des pipes-lines et des lignes de communication, en particulier celle de l'itinéraire Bagdad-Haïffa, devront faire l'objet d'entente à réaliser dès maintenant entre le commandant des forces britanniques en Palestine et Transjordanie, l'officier de l'Air commandant en Irak et le commandant supérieur des troupes du Levant. Une liste des suspects à interner, en cas de guerre, est à établir aussitôt que possible.

Transport de renforts britanniques à destination de Malte :

Envisageant l'hypothèse où des raisons de sécurité les amèneraient à dérouter sur Casablanca des renforts en personnel et matériel expédiés sur Malte dès les premiers jours d'un conflit, les Britanniques ont demandé les conditions dans lesquelles ces renforts pourraient transiter en Afrique du Nord.

Après leur avoir donné un aperçu de nos possibilités, il a été décidé qu'une étude de détail serait effectuée par les bureaux des états-majors français intéressés.

Coopération des forces aériennes françaises à la défense de Malte :

Il a été admis qu'à l'origine d'un conflit, les forces aériennes françaises basées en Afrique du Nord ne pourraient pas collaborer à la défense de Malte, par suite des missions nombreuses auxquelles elles auraient à faire face.

Par contre, dans une phase ultérieure, et notamment une fois l'affaire libyenne réglée, ces forces pourraient collaborer avec des forces aériennes britanniques qui viendraient se baser en Tunisie pour contre-attaquer les forces aériennes opérant contre Malte.

Théâtre d'opérations interalliées :

La question ne figurait pas à l'ordre du jour; elle a cependant été abordée à la fin de la dernière séance plénière. La carte dressée par le chef d'État-major général des Colonies a été soumise au général Kennedy comme une des solutions possibles du problème et toutes réserves ont été exprimées au sujet des missions de défense imparties à chaque commandant de territoire d'outre-mer, missions primant, en principe, celle d'aide mutuelle et d'action offensive commune sur un théâtre interallié.

Le général Kennedy, après en avoir parlé à lord Gort, a exprimé, le lendemain, à un officier de la délégation française tout l'intérêt qu'il y aurait à

mettre sur pied, en accord, une solution de la question des théâtres terrestres interalliés d'outre-mer. L'état-major anglais serait heureux d'avoir une note du général Gamelin à ce sujet.

III. Questions navales

Conversations directes entre les représentants de l'Amirauté et ceux du ministère de la Marine

Des dispositions ont été adoptées pour la défense des communications en Atlantique et, en particulier, pour la protection du trafic aux atterrages de la Manche.

Des dispositions communes ont été étudiées pour l'Extrême-Orient, ainsi que pour la mer Rouge.

Des contacts directs vont être établis entre les divers commandements navals britanniques et français en Méditerranée et dans les autres zones.

Étant donné que le War Office met sur pied un nouveau plan d'envoi du corps expéditionnaire en France, il y aurait intérêt à examiner à nouveau la question des ports de débarquement en France pour limiter la charge de protection des transports incombant aux marines de guerre.

IV. Questions aériennes

Au cours des conversations particulières entre l'Air Ministry et le délégué français du ministère de l'Air, les principales questions suivantes ont été étudiées :

Attaque des colonnes allemandes envahissant la Belgique et la Hollande :

Il a été procédé :

— à une définition et à une classification des objectifs à prendre à partie par l'aviation de bombardement;

— à une répartition de ces objectifs entre les deux aviations britannique et française;

— à l'étude de la transmission rapide et de l'exploitation immédiate des renseignements.

Un accord de principe ayant été réalisé à ce sujet, des études de détails vont être entreprises par les états-majors britannique et français.

Attaque du réseau ferré allemand en vue de ralentir une concentration de forces orientée vers la Belgique et la Hollande :

Les Britanniques ont une conception différente de la nôtre en ce qui concerne l'attaque d'un réseau ferré; ils préfèrent attaquer les gares et les bifurcations importantes, plutôt que la pleine voie. Leurs procédés d'attaque sont également différents des nôtres. Ils estiment à peu près impossible de gêner consi-

dérablement l'ennemi en procédant à de telles attaques, et pensent que les effectifs à engager sont hors de proportions avec les résultats qui seraient obtenus.

L'état-major britannique poursuit l'étude de cette question et précisera son opinion dans une note qui sera envoyée prochainement à l'état-major français.

Attaque de l'aviation et de l'industrie de guerre allemandes :

Un long échange de vues a eu lieu en ce qui concerne le choix des objectifs particuliers et les procédés à employer afin de donner la plus grande efficacité possible à l'attaque de ces deux grandes catégories d'objectifs.

En ce qui concerne l'attaque de l'aviation allemande, il a été procédé à une première répartition des objectifs entre les deux aviations, répartition pouvant du reste varier suivant :

— le déploiement des forces aériennes allemandes;

— les effectifs disponibles pour cette attaque dans chacune des deux aviations.

En ce qui concerne l'attaque de l'industrie de guerre allemande, il a été reconnu nécessaire de concentrer successivement les efforts des deux aviations sur une ou deux branches de cette industrie, qui seront choisies en accord entre les deux commandements.

Les Britanniques ont mis au point un plan d'attaque de la Ruhr, dont ils escomptent des résultats très importants.

Envoi d'aviation de chasse sur le continent :

Le gouvernement et le haut commandement britanniques n'ont pas encore pris définitivement position à ce sujet.

Malgré cela, les représentants des deux états-majors de l'Air ont examiné dans quelles conditions quatre escadrilles de chasse pourraient être basées sur le continent.

Cette installation aurait lieu entre le 20e et le 25e jour, après l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne. Ces escadrilles s'installeraient dans le nord de la France, à la gauche de notre propre dispositif de défense, afin de constituer, en coopération avec ce dernier, un dispositif d'ensemble aussi cohérent que possible.

Étant donné que cette étude n'est pas encore étayée par une décision gouvernementale, l'état-major de l'Air britannique demande que la plus grande discrétion soit observée à cet égard et qu'il n'en soit pas fait état officiellement.

Utilisation des itinéraires français en Afrique par les avions britanniques et des itinéraires britanniques vers l'Extrême-Orient par des avions français :

Un accord complet a été réalisé entre les représentants des deux états-majors de l'Air et des deux aviations civiles au sujet de l'utilisation réciproque, en cas de tension grave ou en période d'hostilités, des lignes aériennes françaises d'Afrique et des lignes britanniques en direction de l'Extrême-Orient par les avions ou hydravions militaires et civils britanniques et français.

Les stocks d'essence des bases aériennes jalonnant des itinéraires seront accrus en fonction des besoins présumés et exprimés par les deux puissances.

Cet accord accroît, dans des proportions importantes, les possibilités de liaison par voie des airs entre les deux métropoles et leurs territoires d'outre-mer.

En outre, au cours de ces conversations particulières entre les deux états-majors de l'Air, il a été examiné toute une série de détails relatifs à l'installation en France des unités de bombardement britanniques.

L'étude de cette installation, qui a été commencée il y a déjà un an, est, à l'heure actuelle, très avancée et presque complètement au point.

*
* *

Les principales mesures à prendre, dès maintenant, par les états-majors français, comme suite aux accords intervenus, sont indiquées dans l'annexe nº III [1].

Annexes

I

Colonies d'Afrique

Coopération dans les confins sud-libyens.

Les Britanniques ne croient guère à une menace italienne sur la Nigeria. Ils prévoient l'envoi au Kenya de la presque totalité des forces actuellement stationnées en Nigeria; en Gold Coast, il existe un bataillon. La mobilisation donnera 3 bataillons de plus en Nigeria, 2 en Gold Coast.

Il n'y a pas de forces aériennes en Nigeria; celles du Soudan doivent agir en Libye du nord, en Éthiopie ou en mer Rouge. Dans ces conditions, nos interlocuteurs ont d'abord déclaré qu'ils n'avaient rien de disponible soit pour nous soutenir sur la ligne Zinder — N'Guigmi — Mao, soit pour appuyer une opération française sur Koufra. Après discussion, il a été admis :

1º Que la question de l'aide éventuelle à apporter par les Britanniques aux forces françaises sur la ligne Zinder — N'Guigmi — Mao serait étudiée par les autorités militaires locales;

2º Que des forces britanniques terrestres du Soudan, forces pouvant participer à une action sur Koufra, ne seraient disponibles qu'après éclaircissement de la situation en A.O.I. Aucune force aérienne britanique ne pourrait agir dans la phase initiale de l'opération qui, en tout cas, devrait être menée en liaison avec les opérations principales en Libye du nord. Cette question devra faire l'objet de conversations entre le général commandant les troupes du Soudan et le commandant militaire du Tchad.

Défense des Somalies française et britannique.

Les troupes britanniques du Somaliland n'ont qu'une mission retardatrice et doivent se replier sur la côte, leurs effectifs seront dirigés sur Aden; après réorganisation, ils pourront être utilisés en Somalie française.

[1] Ci-après reproduite.

L'utilisation par les troupes françaises du territoire britannique du Somaliland pour couvrir leur gauche est acquise; la question de travaux défensifs pouvant être exécutés par les Français dans la zone limitrophe du Somaliland sera examinée par les Britanniques et une réponse sera fournie prochainement.

La coopération dans les deux Somalies est à discuter entre l'officier commandant les troupes du Somaliland et le commandant supérieur des troupes de la Somalie française.

Soulèvement des tribus abyssines.

La délégation britannique a exposé :

1° Qu'il fallait rechercher initialement tous les moyens de fomenter un soulèvement en Abyssinie, que l'action militaire ne pouvait être entreprise que lorsque les effectifs à mettre en œuvre seront suffisants pour permettre l'obtention de résultats importants.

2° Que la propagande devait être antiitalienne et non pro-Négus et qu'on devait éviter des promesses d'ordre politique. Les Amharas apparaîtraient comme les plus susceptibles de se révolter;

3° Que, pour le moment, notre action doit se borner à choisir des agents, établir des contacts et constituer des dépôts d'armes, de munitions et de numéraire au Soudan, au Kenya, en Ouganda et peut-être en Somalie française. L'introduction, par contrebande et dès le temps de paix, d'armes en Abyssinie paraît dangereuse;

4° Que l'utilisation éventuelle des réfugiés abyssins résidant dans les territoires britanniques et français est à examiner par les autorités locales. Une politique commune pourra être formulée à cet égard quand celles-ci auront donné leur avis;

5° Qu'une étude de toutes ces questions doit être faite en commun par le général commandant les troupes du Soudan, l'officier commandant les troupes du Somaliland, le commandant de la brigade du Nord King's African Rifles (Kenya) et le général commandant supérieur des troupes de la Somalie française.

La délégation française a donné son accord.

Opérations offensives contre l'A.O.I.

Les Britanniques, après avoir envisagé l'entrée en A.O.I. de deux colonnes venant du Soudan, estiment maintenant que les Italiens ayant beaucoup amélioré leur situation dans la zone limitrophe du Soudan, cette action n'a aucune chance de succès, au moins au début d'un conflit. Compte tenu par ailleurs de la faiblesse des forces britanniques au Kenya, en Ouganda et au Tanganyka, forces qui paraissent devoir être surtout employées au début d'un conflit à la garde des ressortissants allemands, il a été admis, à la demande de la délégation française :

1° Que des opérations offensives ne seraient entreprises qu'après la réunion de forces suffisantes et lorsque l'action politique sur les tribus aura commencé à produire ses effets;

2° Qu'un plan d'opérations éventuel est à étudier immédiatement par le commandement local (effectifs nécessaires — objectifs). Ce commandement ayant présenté son point de vue, les états-majors français et anglais rechercheront comment les moyens nécessaires pourront être réunis. Parmi ces moyens, il faut inclure les unités à provenir de Madagascar et la brigade venant de la Nigeria;

3° Que les opérations à étudier comportent deux phases. Première phase : offensive franco-anglaise pour prendre pied sur le plateau du Harrar et progression venant du Soudan en direction du lac Tsana. Deuxième phase : offensive combinée partant du Harrar, du Kenya et du Soudan;

4° Que, pour les offensives à mener en partant du Kenya, l'inspecteur général des forces coloniales britanniques en Afrique (major-général Giffard) proposera un plan. Entre-temps, le commandement local n'aurait à étudier la question que sommairement. La délégation française a suggéré que cet officier général rencontre à Paris le général chef d'État-major général des Colonies.

Coopération des forces britanniques aériennes à la défense de la Somalie française.

L'une des missions principales des forces aériennes britanniques basées à Aden, en Afrique orientale et au Soudan, sera d'attaquer les forces aériennes italiennes afin de libérer au maximum le trafic maritime en mer Rouge de la menace aérienne. De ce fait, ces forces britanniques collaboreront indirectement à la défense aérienne de la Somalie française.

Par ailleurs, il a été admis qu'au cas où l'ennemi exercerait une forte pression contre les forces terrestres françaises de ce territoire, les forces aériennes britanniques changeraient d'objectifs afin d'apporter l'aide la plus efficace possible à ces forces françaises.

Utilisation d'Aden comme base de repli par les forces aériennes françaises.

L'état-major britannique a donné son complet accord pour qu'Aden puisse éventuellement être utilisé comme base de repli par les forces aériennes françaises de Somalie.

Utilisation par les forces françaises des bases aériennes existant au Somaliland.

L'état-major britannique a fait connaître qu'en cas d'attaque, les troupes du Somaliland manœuvreraient en retraite. En conséquence, il estime inopportun d'accroître la valeur des installations aériennes actuellement existantes (accroissement des stocks d'essence, constitution de dépôts de munitions). Il engage le commandement français à ne pas compter sur l'utilisation de ces installations comme terrains de travail ou de repli.

II

Contacts entre les commandements locaux

La délégation française a donné son accord aux directives rédigées par la délégation britannique et afférentes :

1° Aux opérations combinées dans la zone de la Méditerranée et du Proche-Orient;

2° A la collaboration franco-anglaise en Syrie-Palestine-Transjordanie-Irak.

Il a été décidé ce qui suit pour les contacts restant à établir :

1° Commandement supérieur des forces britanniques en Palestine et Transjordanie, officier de l'armée de l'Air commandant en Irak, général commandant supérieur des troupes du Levant, éventuellement représentant du général commandant en Égypte : lieu de réunion : Jérusalem; date à fixer par entente entre les intéressés;

2° Commandant des troupes du Soudan (ou son représentant), commandant des troupes à Aden, commandant des troupes du Somaliland, commandant supérieur des troupes de la Somalie française : lieu de réunion : Aden; date à fixer par entente entre les intéressés;

3° Sur la proposition de la délégation britannique, les commandants des troupes de Gambie, Sierra Leone, Côte de l'Or, seront autorisés à discuter avec le commandement français dans les pays limitrophes, toutes questions d'intérêt commun se rapportant à la défense locale. Les réunions auront lieu à l'initiative du commandant supérieur des troupes de l'A.O.F. qui fixera d'une part les noms des officiers qui rencontreront les Britanniques et, d'autre part, après entente à réaliser sur place, les dates et lieux de réunion.

Le haut commissaire britannique des possessions du Pacifique occidental a été autorisé à entrer en rapports avec les autorités locales françaises, pour étudier les questions de défense et pour échanger des renseignements.

Le brigade major de la force de défense des frontières de l'Ouest africain a été autorisé à se rendre à Douala pour prendre contact avec les autorités militaires françaises et échanger des renseignements.

III

Mesures d'exécution immédiate

Les principales mesures à prendre dès maintenant par les états-majors français comme suite aux accords intervenus sont les suivantes :

— envoyer au général Caillault copie de la pièce A.F.C. (J) 64 [1], pour servir de base à ses entretiens avec les commandants britanniques dans le Proche-Orient;

— organiser les échanges de renseignements entre les états-majors franco-britanniques dans la métropole et outre-mer;

— prévenir les autorités nord-africaines intéressées de la visite, fin mai, d'un officier britannique en Tunisie, où il étudiera des questions aériennes;

— organiser l'envoi échelonné à Londres des personnalités chargées de l'étude de la guerre chimique;

— désigner le délégué français qui doit venir à Londres traiter des questions de fabrication de guerre;

— fournir une note sur chacune des questions suivantes :

— définition des théâtres d'opérations terrestres d'outre-mer et organisation du commandement,

— complément d'étude sur les possibilités d'acheminement de renforts britanniques à destination de Malte, via Casablanca et Tunis,

— conséquences possibles d'une attitude initiale de neutralité de la part de l'Italie,

— coopération éventuelle avec la Turquie.

Ces deux dernières questions ont fait l'objet de lettres qui m'ont été adressées le 2 mai par le chef de la délégation britannique [2]. La délégation française n'avait pas reçu de directives à leur sujet.

IV

Procès-verbal de la dixième séance [3]

Secret. *25 avril 1939, 11 h.*

Sous réserve d'une modification de détail, le procès-verbal de la neuvième séance est approuvé.

Programme d'envoi de la force de campagne britannique sur le continent

(Réf. § 8 de l'ordre du jour)

Le général *Kennedy* fait une déclaration relative au programme d'envoi de la force de campagne britannique sur le continent, déclaration qui a été autorisée par le gouvernement britannique. Cette déclaration fait l'objet de la pièce A.F.C. (J) 43 [4].

L'amiral *Odend'hal* exprime ses remerciements et indique qu'il transmettra cette information à son gouvernement.

Somaliland

(Réf. § 27 de l'ordre du jour)

Le général *Kennedy* déclare qu'il n'y a pas eu de difficulté à obtenir que les troupes françaises puissent, en cas de besoin, utiliser, pour leurs opérations, le territoire du Somaliland britan-

[1] Non reproduite. Les éléments de cette pièce sont résumés dans le télégramme adressé au commandement britannique sur le théâtre d'opérations du Levant, ci-après publié sous le nº 225, annexe III.

[2] Le texte d'une de ces lettres est ci-après reproduit, joint à l'annexe VII.

[3] Extrait des archives de la Guerre.

Il a paru superflu de reproduire le procès-verbal de la neuvième séance (tenue le 24 avril, à 10 h 30). Cette séance consistait en une reprise de contacts des deux délégations, en la fixation des paragraphes à discuter en séance plénière ou entre les représentants des services, enfin en un bref échange de vues sur la question des recherches scientifiques et de la propagande.

[4] Ci-après reproduite en annexe.

nique. Le général est autorisé à donner à la délégation française l'assurance que, si Djibouti est attaqué, les troupes françaises pourront pénétrer dans le Somaliland en vue de s'y constituer un flanc défensif.

Le colonel *Aymé* exprime sa satisfaction. Des dispositions détaillées seront à prendre par le commandement local à Djibouti, au Somaliland, et peut-être à Aden. Il désire être informé du moment où les autorités locales britanniques auront été mises au courant, de façon à ce que des instructions puissent être télégraphiées au général Le Gentilhomme.

Le colonel Aymé ajoute que les Français éprouvent des difficultés à trouver, en Somalie française, des méharis en quantités suffisantes, il demande si les Anglais éprouvent les mêmes difficultés, et, dans la négative, s'ils pourraient nous aider à remonter nos méharistes.

Le général *Kennedy* indique que cette question sera examinée au War Office avant la fin des conversations d'états-majors.

Guerre chimique

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande si la délégation française est d'accord avec le processus envisagé dans la pièce A.F.C. (J) 42 [1]. Les discussions proposées par la délégation britannique porteront sur l'aspect militaire de la guerre chimique; on propose qu'elles commencent au début de la semaine prochaine.

L'amiral *Odend'hal* déclare qu'il prendra les dispositions nécessaires pour que des techniciens puissent venir de Paris participer à ces discussions.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* s'engage à fournir, d'ici deux ou trois jours, un projet d'ordre du jour pour les conversations envisagées, de façon qu'à Paris on puisse choisir les techniciens idoines.

Échanges d'informations

(Ref. § 4 (*b*) de l'ordre du jour)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande si le service des Renseignements britannique doit, le premier, fournir un document ou si l'on préfère, du côté français, établir la première pièce de base.

Le colonel *Aymé* déclare qu'il préférerait voir les Anglais établir un document qui pourrait être envoyé à Paris.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* précise que les discussions envisagées sont à mener directement entre les services de renseignements et non entre les délégations officielles. La délégation française exprime son accord.

Opérations communes en Méditerranée et en Proche-Orient

(Ref. § 4 (*a*) de l'ordre du jour)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande si la délégation française est d'accord avec les directives contenues dans la pièce A.F.C. (J) 41 [2]; la délégation britannique désire que ces directives soient adressées aux officiers qui auront à prendre part aux conversations avec le général Noguès.

[1] Dans cette pièce, les services britanniques de la Défense nationale proposaient à leurs homologues français une discussion sur l'emploi tactique et la préparation à la guerre chimique.

[2] Cette pièce de la délégation britannique, non reproduite, intitulée : « Opérations combinées dans la zone de la Méditerranée et du Proche-Orient » contenait les directives destinées au commandement britannique en Méditerranée. Les opérations prévues devaient viser à rendre intenable la situation des Italiens en Libye, et éventuellement en Éthiopie. Sur mer, elles visaient à couper les communications entre l'Italie et la Libye en conservant la maîtrise de la mer Rouge et des issues de la Méditerranée. Sur terre, l'offensive principale serait menée par les Français contre la Libye et le Maroc espagnol, en cas d'une Espagne hostile; dans les airs, la défense de l'Égypte serait effectuée en liaison avec la marine britannique; enfin, un soulèvement des tribus en Libye et en Éthiopie devrait être encouragé.

L'amiral *Odend'hal* déclare que la délégation française est d'accord avec les termes de ces directives, qui découlent elles-mêmes des conclusions de la première phase des conversations. Ce document devra être envoyé à Paris, d'où les instructions nécessaires seront adressées aux commandements français intéressés. L'amiral suggère qu'il y aurait lieu de retarder l'envoi de ces instructions aux commandements britanniques, tant que la pièce n'aurait pu être envoyée à Paris.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique que l'état-major britannique est désireux de faire partir ses instructions tout de suite, car les officiers qui doivent prendre part à des conversations en Afrique du Nord sont sur le point de se mettre en route et auront besoin d'étudier ces directives avant de partir. Il est admis que les conversations en Afrique du Nord s'ouvriront dans la première semaine de mai.

Le colonel *Aymé* indique que les instructions nécessaires ont déjà été envoyées au général Noguès. Il restera à mettre le général Caillault et le général Le Gentilhomme en contact avec les représentants appropriés du commandement britannique, si toutefois ceux-ci sont orientés.

Le général *Kennedy* déclare que les officiers généraux britanniques qui devront entrer en contact avec les généraux Caillaux et Le Gentilhomme ont été désignés; toutefois, la délégation britannique est désireuse de discuter la question plus à fond de façon à mettre au point les directives qui guideront ces officiers dans leurs conversations. La pièce A.F.C. (J) 41 ne se rapporte qu'aux conversations qui doivent être menées avec le général Noguès et le commandant en chef des forces navales françaises en Méditerranée.

Conclusion.

Il est convenu que les directives faisant l'objet de la pièce A.F.C. (J) 41 sont acceptées comme base de discussion pour la zone méditerranéenne et qu'elles seront communiquées aux officiers généraux intéressés.

Ordre du jour ultérieur

On examine alors l'ordre du jour établi dans la pièce A.F.C. (J) 30 [1], en vue de s'assurer si des questions à discuter en commun pourraient être abordées sur-le-champ. Pour diverses raisons, on convient qu'aucune de ces questions ne peut être abordée pour le moment; la séance est levée et l'on décide de se réunir à nouveau à 16 h. 30, en vue d'étudier les pièces A.F.C. (J) 17 [2] et D.F. 16 [3] relatives à la question de l'intervention japonaise.

ANNEXE

Envoi de la force de campagne en France

A.F.C. (J) 43. Secret.

1. La délégation britannique a été autorisée à informer la délégation française aux conversations d'états-majors franco-britanniques des bases du programme d'envoi en France de la force de campagne. Ce programme constitue l'ensemble du but que se propose le gouvernement

[1] Projet d'ordre du jour établi à l'issue de la première phase des conversations, en vue des entretiens de la seconde phase.

[2] Cette note de la délégation britannique, non reproduite, envisageait l'action à entreprendre pour contrecarrer une intervention japonaise, action qui dépendait d'un certain nombre de circonstances : stratégie du Japon, situation stratégique dans la mer du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée, puissance des Alliés en bâtiments de ligne disponibles, réactions des États-Unis et de l'U.R.S.S. devant l'intervention nippone. La note abordait également les effets de la guerre sino-japonaise, l'effet produit en Méditerranée par l'envoi d'une flotte britannique, le problème d'attaques italiennes en Méditerranée orientale, etc. Elle concluait qu'un renforcement naval des forces en Extrême-Orient serait une « réponse nécessaire » à une intervention japonaise : il n'était pas cependant possible de déterminer dès maintenant, dans quel délai après l'entrée en guerre du Japon, une flotte devrait être envoyée en Extrême-Orient ni quelle serait sa puissance. En tout cas, « l'afffaiblissement de notre flotte (la flotte britannique) dans la Méditerranée ne doit pas être entrepris à la légère ».

[3] Ci-après jointe à l'annexe V.

britannique; il ne pourra être complètement réalisé que dans un délai minimum de 18 mois, mais le gouvernement français sera informé des progrès qui seront faits et de la date envisagée pour l'envoi de chaque division de l'armée régulière dès qu'il sera possible de la fixer.

2. L'ensemble du projet est :

a. D'envoyer l'armée régulière comprenant quatre D.I. et deux divisions mobiles aussitôt que possible après la déclaration de guerre, c'est-à-dire au cours des premières six semaines;

b. D'envoyer les dix premières divisions territoriales disponibles dans les zones de guerre où elles pourraient être nécessaires au cours des quatrième, cinquième et sixième mois après la déclaration de guerre;

c. D'envoyer les 16 dernières divisions territoriales disponibles sur les théâtres de guerre où elles pourraient être nécessaires entre le neuvième et le douzième mois après la déclaration de guerre;

3. Il est bien entendu que le programme ci-dessus ne modifie en rien la décision du gouvernement britannique, qui a été communiquée à la délégation française prenant part aux conversations d'états-majors au cours de la septième séance, qui s'est tenue le 3 avril 1939, décision ainsi conçue :

« Les engagements pris en ce qui concerne l'envoi d'une armée sur le continent ne s'appliquent qu'à des divisions de l'armée régulière [1]. »

L'emploi qui pourrait être fait de divisions territoriales serait fixé ultérieurement après consultation avec le gouvernement français et serait fait au mieux des intérêts de la cause commune prise dans son ensemble.

V

Procès-verbal de la onzième séance [2]

Secret. *25 avril 1939, 16h. 30.*

Intervention du Japon

(Pièces nos A.F.C. (J) 17 [3] et 45)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a ouvert la discussion en commentant la pièce reçue de la délégation française (no A.F.C. (J) 45) [4]. La délégation britannique, a-t-il dit, était d'accord en ligne générale avec le contenu du § 1. En ce qui concerne les États-Unis, la délégation française doit savoir que la flotte américaine a, récemment, reçu l'ordre de retourner dans les eaux du Pacifique, apparemment avec l'intention délibérée d'influencer l'action japonaise. Le gouvernement britannique n'a fait aucun accord avec les États-Unis et il ne semble pas que le gouvernement des États-Unis doive jamais prendre un engagement d'avance en vue d'une action destinée à agir sur les Japonais.

L'amiral *Odend'hal* a suggéré ensuite qu'une action diplomatique de la France et de l'Angleterre pourrait peut-être, petit à petit, induire les États-Unis vers une action de ce genre.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a approuvé, mais il a dit qu'il lui semblait que, même en agissant ainsi, il ne fallait cependant pas compter voir l'Amérique prendre le moindre engagement. Cependant, ceci est une question politique. Pour le moment, la flotte américaine ne devait pas dépasser la Californie. Même si elle se rendait à Honolulu, elle serait encore à 3.500 milles du Japon et, bien qu'une telle manœuvre puisse avoir une influence morale considérable sur le Japon, pour exercer une véritable pression de caractère militaire, il serait nécessaire que la flotte aille beaucoup plus loin. L'état-major naval britannique pense que la présence de la flotte des États-Unis à Honolulu empêcherait les Japonais de s'engager dans des

[1] Voir au tome XV de la présente série, le no 274 annexe VI.
[2] Extrait des archives de la Guerre.
[3] Analysée ci-dessus annexe IV (note).
[4] Il s'agit en fait de la traduction anglaise de la note D.F. 16, relative aux conséquences d'une intervention japonaise, et ci-après reproduite en annexe.

opérations militaires de grande envergure contre les possessions françaises et britanniques dans le Sud et contre les Dominions britanniques, mais, cependant, elle n'empêcherait pas la flotte japonaise d'entreprendre des opérations navales dans les eaux du Pacifique du sud et même dans l'océan Indien. Il faut bien noter que Singapour est plus proche du Japon que ne l'est Honolulu, aussi les forces navales japonaises pourraient revenir plus vite des environs de Singapour dans les eaux du Japon que ne pourraient le faire les forces navales américaines partant d'Honolulu. Si la flotte américaine se rendait aux Philippines, les Japonais ne pourraient plus, alors, entreprendre d'importantes opérations et il en serait de même si la flotte américaine se rendait à Singapour, dans la Nouvelle-Guinée ou même dans les ports de l'Australie du nord.

Passant ensuite à la question de la Russie, le capitaine de vaisseau Danckwerts a demandé si les Français avaient l'intention d'inviter la Russie à engager une action en Extrême-Orient spécifiquement destinée à maintenir sur place des forces japonaises.

L'amiral *Odend'hal* a informé la réunion qu'il allait se renseigner à Paris à ce sujet. Il a suggéré qu'il serait bon que les délégations, dans leurs rapports, sur ce point spécial des conversations, attirent l'attention sur l'intérêt que présenterait une action diplomatique pour s'assurer le soutien des États-Unis et de la Russie en vue de réduire l'action des Japonais.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a approuvé cette suggestion.

Conclusion nº 1.

Les deux délégations attirent l'attention sur la grande importance qu'elles attachent à l'effet que produirait l'attitude des États-Unis et de la Russie sur l'action japonaise.

Le général *Kennedy* a dit ensuite que le War Office estimait que, même si le Japon était en guerre avec la Russie, il lui serait encore possible d'utiliser 5 D.I. dans une action offensive contre les possessions franco-britanniques.

Le colonel *Aymé* a dit, que de son côté, l'état-major de l'Armée français était arrivé à un total de 4 D.I. disponibles, mais que, d'autre part, les cadres japonais ainsi que les stocks de matériels permettraient d'équiper, à une date ultérieure, 8 D.I. supplémentaires.

Le général *Kennedy* a exposé ensuite que s'il était possible pour le Japon de réduire ses effectifs en Chine, il apparaît probable qu'il pourrait en retirer, au total, 12 D.I. Si la menace russe n'atteignait pas un véritable état de guerre, le Japon pourrait avoir un total disponible de 19 D.I. en vue d'opérations contre les possessions franco-britanniques tout en maintenant en Mandchoukouo les effectifs voulus pour faire face à une menace possible de la part de la Russie. C'est pour cette raison que la délégation britannique a appuyé, dans les paragraphes 16 à 19 de la pièce A.F.C. (J) 17, sur l'importance qu'il y avait à augmenter la nécessité pour le Japon d'engager des forces en Chine.

Le colonel *Aymé* s'est dit d'accord et a ajouté que les Français estimaient que s'il était possible de fournir à la Chine les états-majors entraînés dont elle avait besoin, de lui fournir, pour ses armées, le matériel voulu, et en y ajoutant des attaques ayant comme base de départ l'Indochine, ceci pourrait assurer le maintien sur place, en Chine, des forces japonaises qui s'y trouvent actuellement engagées. En ce qui concerne des opérations japonaises, contre les possessions françaises et britanniques, de telles opérations devraient avoir pour base l'île de Formose et ce serait une entreprise difficile. L'état-major français a étudié la possibilité d'une opération contre l'Annam menée par deux D.I. ayant leur base à Formose et le résultat de leur étude a fait apparaître qu'une telle opération ne serait certainement pas facile.

Le général *Kennedy* a reconnu qu'une expédition outre-mer de ce genre était certainement une opération difficile et qu'il serait hasardeux de l'engager si on n'avait pas la maîtrise complète de la mer. Il apparaissait possible que les Japonais puissent envahir l'Indochine par terre, mais, à ses yeux, il semblait qu'un objectif beaucoup plus probable, du point de vue japonais, devait être les Indes néerlandaises avec, éventuellement, l'attaque de Singapour comme but final.

Le colonel *Aymé* a approuvé cette observation, mais, toutefois, il a fait remarquer que si les Japonais attaquaient l'Indochine, ils auraient à faire face aux meilleurs éléments de l'armée chinoise, soutenus par les troupes françaises. Les Français avaient eux-mêmes l'idée d'entreprendre une opération offensive en partant de l'Indochine. Ils ont calculé que de 7 à 10 D.I. chinoises pourraient être engagées avec une D.I. française en soutien. L'objectif de cette opération serait de dégager Hong-Kong et Canton. D'autre part, les Français seraient prêts, à l'aide de leur chemin de fer, à ravitailler les troupes chinoises en munitions, ce qui apporterait un

supplément à leur ravitaillement actuel qui se fait par la Russie et la Birmanie. Il suggère alors que des conversations locales pourraient avoir lieu entre les commandants supérieurs français et britannique en Extrême-Orient.

Le général *Kennedy* a montré un grand intérêt à l'idée d'une offensive française basée sur l'Indochine. Une telle opération soulagerait grandement la situation britannique dans la Chine du sud. Il était heureux d'apprendre qu'un plan complet existait déjà. Se référant ensuite à la pièce A.F.C. (J) 45 - annexe, dernier paragraphe, il a dit qu'il voulait faire clairement comprendre que les forces actuellement à Hong-Kong et à Singapour n'avaient qu'un seul but, celui de la défense de ces forteresses, et qu'aucun autre emploi ne pouvait leur être assigné. Un délai considérable s'écoulerait avant qu'aucun renfort puisse venir soit de l'Australie, soit de la Nouvelle-Zélande. Toutes les troupes disponibles aux Indes étaient destinées au Proche-Orient et non pas à l'Extrême-Orient. Il a donc demandé si, dans de telles circonstances, il serait encore possible pour les Français d'entreprendre l'opération prévue.

Le colonel *Aymé* a répondu que les Français pourraient entreprendre cette action même s'ils ne pouvaient espérer une aide britannique sur terre. Dans leur idée, l'opération consistait en insufflant une plus grande cohésion et plus d'élan aux forces chinoises déjà stationnées en Chine du sud. La valeur de ces forces était déjà assez bonne.

Une courte discussion s'est élevée à propos de la valeur que l'on pouvait reconnaître aux troupes chinoises, il a été décidé que cela pourrait faire l'objet d'une discussion entre les deuxièmes bureaux français et britannique.

Conclusion nº 2.

Les deux délégations sont tombées d'accord pour reconnaître que :

a. En vue de l'importance qu'il y aurait, en cas d'hostilités, à retenir en Chine le maximum possible de troupes japonaises, les plans ayant pour but d'aider les Chinois par tous les moyens doivent être mis complètement au point dans le délai le plus court;

b. La situation britannique à Hong-Kong serait grandement améliorée par l'offensive française envisagée au départ de l'Indochine.

Hollande

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a ensuite demandé si, au cas où les Japonais attaqueraient les Indes néerlandaises alors que le reste du monde serait en état de paix, le gouvernement français considérerait une telle attaque comme un *casus belli*. La possibilité, pour le Japon, d'engager une pareille action, en vue d'amener la dispersion des forces franco-britanniques pour permettre ensuite à l'Allemagne et à l'Italie d'intervenir ultérieurement, dans des conditions favorables, reste toujours un point à tenir en considération.

L'amiral *Odend'hal* a dit que cette question était d'ordre politique, et il avait des doutes en ce qui concerne la possibilité de voir une réponse définitive donnée sans que les circonstances exactes de l'action ne soient connues. Il est certain qu'une telle attaque causerait de graves problèmes pour le gouvernement français, mais le point de vue de ce dernier était que la situation en Méditerranée commandait, dans tous les cas, l'action en Extrême-Orient.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a déclaré qu'il était d'accord avec l'opinion exprimée dans la note française, que dans l'éventualité d'une guerre il serait préférable de voir la Hollande rester neutre, si cela lui était possible.

Siam

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a exposé que, d'après les derniers rapports reçus de Siam, l'attitude de celui-ci apparaissait plus amicale et que la situation était plus rassurante. La suggestion donnée dans le paragraphe 1 de la note française, par laquelle il était possible que le Siam veuille se ranger du côté du belligérant qu'il estimerait devoir être vainqueur, avait une certaine valeur, mais cependant n'était pas d'un grand poids lorsqu'on considérait la question du renforcement de la flotte britannique en Extrême-Orient.

La discussion s'est ensuite engagée sur les réserves existant à Singapour et dans l'Indochine française, aussi bien en ravitaillement qu'en munitions, etc. La délégation britannique a indiqué

que les approvisionnements de Singapour étaient suffisants pour quatre-vingt-dix jours; la délégation française, de son côté, a dit qu'elle allait demander à Paris de bien vouloir fournir les chiffres en ce qui concerne l'Indochine.

La délégation française a fait savoir que six avions seraient disponibles pour la reconnaissance en mer, mais il apparaissait qu'il serait bon d'examiner la possibilité pour les hydravions britanniques ayant leur base à Singapour de pouvoir utiliser les bases françaises en Indochine pour coopérer au maintien des communications maritimes.

Il a été décidé que cette question devait être examinée au cours des discussions ultérieures entre les services intéressés.

Détachements français et anglais dans les concessions en Chine.

Le général *Kennedy* a fait savoir que les Britanniques n'avaient pas l'intention de renforcer leurs détachements de Changhaï et de Tientsin. La position de ces détachements était certainement précaire et la politique qu'on voulait suivre était leur retrait avant l'ouverture des hostilités, si possible. La question a été ensuite soulevée de savoir ce que ces détachements devraient faire s'il était impossible de les évacuer en temps voulu. Une suggestion a été faite envisageant la jonction de ces détachements avec les armées chinoises.

Le colonel *Aymé* a déclaré qu'une telle possibilité valait la peine d'être étudiée.

Conclusion nº 3.

Il a été décidé :

Qu'une politique franco-britannique conjointe était nécessaire en ce qui concerne le retrait des détachements militaires stationnés dans les concessions en Chine et que la possibilité de leur emploi pour venir à l'aide des Chinois contre les Japonais, au cas où ce retrait serait impossible, devait être examinée en commun.

Situation navale.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a ensuite dit qu'il pensait que la délégation française comprenait bien que l'ensemble des intérêts britanniques en Extrême-Orient différait de ceux des Français, ce qui entraînait des engagements différents. Certainement, la perte des possessions britanniques en Extrême-Orient, à part celle de Singapour, n'aurait pas un effet décisif sur le résultat de la guerre. Néanmoins, si les Britanniques perdaient leur contrôle dans cette région, pendant un laps de temps considérable, ceci mettrait en danger l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes, ainsi que les communications maritimes vitales dans l'océan Indien. L'idée fondamentale sur laquelle est basée la défense de l'Empire britannique est de maintenir la sécurité des Iles britanniques d'une part, et celle de Singapour d'autre part. Aussi longtemps que les Britanniques n'ont jamais eu à craindre la possibilité d'une participation de l'Italie dans une guerre contre eux, leur idée avait toujours été d'envoyer une flotte puissante en Extrême-Orient dès que la guerre éclaterait tout en laissant, dans les eaux territoriales, des forces suffisantes pour tenir tête et régler le sort de la flotte allemande. Tous les arrangements défensifs en ce qui concerne l'Extrême-Orient, l'Australie et la Nouvelle-Zélande étaient basés sur cette théorie. L'approvisionnement de Singapour était suffisant pour quatre-vingt dix jours, mais si la place ne recevait pas l'aide d'une flotte capable d'assurer le contrôle des communications maritimes dans le voisinage, elle était certainement destinée à tomber. La situation était maintenant quelque peu changée. L'Italie était devenue un ennemi probable et les engagements pris par la Grande-Bretagne dans la Méditerranée et dans le Proche-Orient étaient plus importants. Elle n'avait pas de forces navales suffisantes pour faire face aux opérations sur trois théâtres différents. Dans la note britannique (A.F.C.(J) 17), il a été nettement exposé, dans les paragraphes 4 à 11, ce qui pourrait être l'objectif des Japonais et, dans les paragraphes 20 à 27, les résultats qu'aurait une réduction intempestive de la puissance de la flotte britannique dans la Méditerranée. L'ensemble des facteurs avait été utilisé dans la conclusion établie dans le paragraphe 31. Une question importante se posait en ce qui concerne les Français et il y avait lieu d'examiner si un renfort apporté à leur propre puissance navale dans la Méditerranée occidentale ne pourrait pas permettre d'exercer le contrôle de la Méditerranée dans tout son ensemble.

L'amiral *Odend'hal* a dit que ce sujet devrait être exploré, lors des conversations navales, après qu'il aurait reçu des instructions de Paris.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a exprimé l'opinion qu'une telle proposition n'était peut-être pas tout à fait exacte. D'autre part, en prenant un point de vue plus élevé, il apparaissait fort regrettable que, parce que l'Italie pouvait maintenir une certaine force navale dans la Méditerranée centrale, il fallait que les Alliés possèdent une force équivalente à chaque extrémité de cette mer. Dans les conditions présentes, un doute s'élevait, de savoir si des résultats décisifs pouvaient être obtenus contre l'Italie avant qu'il ne devienne nécessaire d'envoyer une flotte britannique en Extrême-Orient. Présentement, il semble, par certaines indications, que les États-Unis pourraient exercer une action suffisante pour empêcher le Japon d'entreprendre d'importantes opérations dans une région aussi éloignée vers le Sud que Singapour. Cependant, à moins que la flotte américaine ne soit envoyée directement dans l'ouest du Pacifique, il serait essentiel, pour la Grande-Bretagne, d'envoyer quelques navires de ligne en Extrême-Orient pour assurer la sécurité de l'océan Indien contre des raids japonais. En prenant en ligne de compte la puissance actuelle italienne, il semblait que cela puisse se faire sans diminuer d'une manière exagérée la puissance de la flotte de la Méditerranée. Si, cependant, les États-Unis ne prenaient aucune mesure et si l'action russe en Extrême-Orient était insuffisante pour retenir le Japon, nous pourrions nous trouver en face d'une décision à prendre, soit de l'abandon temporaire de l'Extrême-Orient, soit celui de la Méditerranée orientale. Une telle décision ne pouvait être prise maintenant. Elle devait être prise en temps voulu par les gouvernements, après consultation entre eux, et suivant la situation. La possibilité d'avoir à prendre une telle décision pourrait réagir fortement sur les formations prises aussi bien par l'armée que par l'aviation dans les deux zones de la Méditerranée et de l'Extrême-Orient et il était essentiel au cours des discussions à venir, que toutes ces possibilités soient bien conservées dans l'esprit.

L'amiral *Odend'hal* a alors expliqué que le point de vue français avait été exprimé dans la note remise; ce point de vue était qu'il était préférable d'abandonner temporairement l'Extrême Orient, plutôt que de perdre le contrôle dans la Méditerranée orientale. La perte de ce contrôle aurait en effet un effet désastreux sur les opérations contre l'Italie et aurait de très mauvais résultats dans tout le Proche-Orient. Tous les points qui ont apparu au cours de la discussion ont montré le besoin vital d'une action diplomatique entreprise en vue de s'assurer le soutien des États-Unis et de la Russie.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a approuvé ce point de vue, mais il a cependant indiqué que, pour les Britanniques, il était assez difficile d'envisager de sang-froid la faillite de leur position en Extrême-Orient. Ils avaient des engagements envers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Indes, tout autant qu'ils en avaient envers les nations du Proche-Orient. Dans la deuxième phrase du paragraphe 4 de la note française (A.F.C. (J) 45), il était dit que les Japonais ne pourraient entreprendre aucune opération décisive contre les possessions françaises et britanniques. Le capitaine de vaisseau Danckwerts exprimait, de son côté, l'opinion que, à moins que des résultats soient obtenus par la contre-attaque que les Français se proposaient de mener en partant de l'Indochine, et à moins que l'action prise par les États-Unis n'ait une certaine influence, les Japonais devraient pouvoir mener une opération décisive en vue de faire tomber Singapour à moins qu'une flotte britannique ne soit envoyée dans l'Extrême-Orient.

L'amiral *Odend'hal* a alors dit que si la perte de Singapour devait être certainement un coup sévère, la perte de la guerre en Europe serait infiniment plus désastreuse.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a alors dit que, du point de vue de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Indes, dont la défense navale incombait à la Grande-Bretagne, la perte de Singapour serait décisive, car le Japon aurait alors toute liberté d'action. Il demandait en conséquence à la délégation française de bien vouloir prendre en très sérieuse considération l'acceptation du paragraphe 30 de l'A.F.C. (J) 17, quand on en arriverait à l'établissement des conclusions communes à prendre sur ce sujet.

Hong-Kong

Les intentions britanniques en ce qui concerne Hong-Kong ont ensuite fait l'objet d'une discussion au cours de laquelle la délégation britannique a expliqué que les approvisionnements de Hong-Kong permettaient à cette place de tenir pendant cent trois jours, et que la situation de la forteresse dépendait des forces terrestres et aériennes que les Japonais pourraient mettre en ligne pour attaquer Hong-Kong par terre. Une action navale britannique pourrait permettre à la forteresse de recevoir des renforts ou des ravitaillements, mais elle ne pourrait couper les

communications des forces japonaises opérant sur terre. La garnison devrait donc combattre par des actions retardatrices en se repliant sur sa ligne principale de résistance. La forteresse pourrait être fortement attaquée par des forces aériennes.

Conclusion nº 4.

Il a été admis que :

La délégation devrait préparer un mémorandum détaillé qui serait soumis à l'approbation des deux délégations au sujet de l'intervention du Japon, ce mémorandum serait basé sur les pièces A.F.C. (J) 17, A.F.C. (J) 45 et sur la discussion qui a eu lieu au cours de la réunion. Ce mémorandum constituerait un rapport commun sur la politique à tenir sur la conduite de la guerre, si celle-ci était modifiée par une intervention du Japon.

Gibraltar

(Pièce A.F.C. (J) 31.) [1]

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a demandé si la délégation française avait des remarques à faire au sujet de la pièce A.F.C. (J) 31.

L'amiral *Odend'hal* a dit que la délégation française était d'accord avec les vues exprimées par les Britanniques au sujet de Gibraltar. Il a dit que la délégation considérait Gibraltar sous deux points de vue différents :

a. Comme base pour une action anti-sous-marine;

b. Comme base permettant de couper le ravitaillement italien par voie de mer.

Si une action ennemie devait rendre impossible l'utilisation de Gibraltar, Oran et Casablanca seraient mis à la disposition des forces navales britanniques, si cela était nécessaire, mais, pour le moment, Oran était assez fortement encombré, du fait des grands travaux entrepris dans le port et qui n'étaient pas encore terminés.

De plus, les Français estimaient que la véritable riposte à la prise de Gibraltar par nos ennemis serait la conquête du Maroc espagnol. Les plans en vue de cette conquête avaient été préparés et il était possible d'en donner les détails aux services intéressés. Ces plans nécessiteraient cependant quelques modifications du fait des fortifications construites récemment au Maroc espagnol et aussi du fait que la garnison en avait été renforcée.

L'amiral Odend'hal a alors appuyé sur l'importance qu'il y avait à conserver le plus grand secret en ce qui concernait les plans établis pour la capture du Maroc espagnol, et aussi le fait que si cette opération était décidée, elle devrait être menée avec la plus grande rapidité. En fait, à son avis, la décision de lancer une telle attaque devrait être prise dans les premières heures d'une période quelconque de tension. Pourtant, il comprenait qu'il était impossible de prendre une telle décision auparavant, car elle devait dépendre en premier lieu de la situation politique à ce moment, ainsi que de la forme que prendraient les hostilités à leur début.

Il lui semblait nécessaire aussi d'indiquer qu'une opération française en Maroc espagnol amènerait un retard dans l'offensive française contre Tripoli, particulièrement en ce qui concerne l'aviation en Afrique du Nord, qui n'avait pas les moyens voulus pour entreprendre en même temps les deux opérations.

Le commandant *Noiret* a alors indiqué que si les fortifications établies dans le Maroc espagnol n'avaient pas la puissance qu'on leur donnait, si d'autre part les forces espagnoles ne recevaient pas de renforts, et, enfin, si une action politique pouvait être suffisante pour soulever les tribus, il apparaissait possible de mener à bien simultanément les deux attaques en dépit de la faiblesse des moyens en aviation.

L'amiral *Odend'hal* a donné son complet accord en ce qui concerne l'idée britannique à propos de l'intérêt qu'aurait la neutralité espagnole en temps de guerre.

[1] Cette pièce de la délégation britannique, non reproduite, abordait la question de la réaction alliée en cas de menace contre Gibraltar venant du territoire espagnol. Elle soulignait en conclusion l'intérêt pour les Alliés de mener vis-à-vis de l'Espagne une politique destinée à s'assurer sa neutralité en cas de guerre.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a exprimé l'opinion qu'il y avait encore l'espoir que l'Espagne ferait de son mieux pour rester neutre, mais pourtant qu'elle trouverait une certaine difficulté à résister à la pression exercée par l'Axe, tout au moins en ce qui concerne l'utilisation du territoire espagnol par les puissances de l'Axe.

Le colonel *Slessor* a dit ensuite que, même s'il était possible de s'emparer du Maroc espagnol, toute base navale installée dans cette contrée serait soumise à des attaques aériennes sur une grande échelle ayant pour base de départ l'Espagne. Cette remarque s'appliquerait aussi à Oran et il a demandé si Oran était muni de D.C.A.

L'amiral *Odend'hal* a indiqué que la D.C.A. d'Oran était en train de recevoir un renforcement, principalement en artillerie.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* a ensuite indiqué qu'il y avait un point qui lui paraissait ne pas avoir été suffisamment mis en lumière dans la note actuellement en cours de discussion. S'il ne nous était pas possible d'utiliser le détroit de Gibraltar pour nos patrouilles, nous serions obligés de patrouiller des lignes de communication beaucoup plus longues. Par le travers d'Oran, par exemple, la largeur du détroit atteignait 80 milles, une patrouille travaillant sur un front d'une telle largeur serait forcément très ténue. Il a ajouté qu'il serait heureux de discuter cette question en détail ainsi que l'encombrement actuel du port d'Oran et, enfin, le problème de l'interdiction du ravitaillement des Italiens, au cours des discussions qui devaient se tenir à l'Amirauté.

Munitions et matières premières

Le général *Kennedy* indique ensuite qu'il a été prié de soulever une question : il lui a été dit qu'il semblait qu'aucune information n'avait été échangée jusqu'ici en ce qui concernait la production des munitions, ainsi que le ravitaillement en matières premières, spécialement désignées. Il a indiqué que ce sujet devrait donner lieu à discussion entre le ministère du Ravitaillement nouvellement créé en Grande-Bretagne et l'organisation française correspondante. On lui avait demandé de suggérer qu'entre-temps un représentant qualifié de Paris se rencontre avec le directeur britannique de l'organisation industrielle pour étudier les différents points de vue permettant de donner une solution à ce problème.

L'amiral *Odend'hal* a donné son accord pour prendre la question en main et pour indiquer à la délégation britannique, en temps voulu, le nom du représentant français.

Emploi du temps futur

Il a été approuvé que la délégation française travaillerait au War Office demain 26 avril à 11 heures du matin, et que les discussions reprendraient aussitôt que possible après l'heure susdite pour satisfaire aux besoins des deux délégations.

ANNEXE

Note de la délégation française
sur les conséquences d'une intervention japonaise

D.F.16. Secret.

1. *Généralités.*

L'importance de la menace créée par l'intervention japonaise dans un conflit dépend pour une large part des conditions politiques du moment, c'est-à-dire de l'attitude des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la Hollande et du Siam.

Si les États-Unis adoptaient un minimum de mesures :

— concentration de leur flotte aux Philippines ou à Honolulu;

— cessation de tout achat au Japon comme de toute fourniture de matières premières ou de produits fabriqués, la stratégie japonaise perdrait sa liberté d'action et pourrait hésiter à déclencher des opérations offensives.

Il faudrait obtenir des Russes la promesse d'un concours actif, tant pour fixer un maximum de troupes japonaises au Mandchoukouo que pour intensifier leur aide à la Chine et que pour attaquer par voie aérienne l'archipel japonais.

Pour ce qui regarde la Hollande, sa neutralité est souhaitable, de manière à ne pas accroître nos charges en Extrême-Orient. Mais les Indes néerlandaises sont l'objet des convoitises japonaises et il se peut qu'elles soient attaquées par le Japon.

Pour le Siam, ses relations avec l'Indochine évoluent depuis quelque temps dans un sens favorable. Il faut cependant prévoir que, au cours d'un conflit, le Siam pourrait prendre parti pour celui des belligérants qu'il croira le plus fort, au moins sur le théâtre extrême-oriental.

2. *Situation terrestre.*

Les répercussions terrestres d'un conflit avec le Japon font l'objet de la note ci-jointe établie par l'état-major des Colonies.

Il faut en retenir que :

— l'Indochine, compte tenu des forces actuellement engagées en Chine par le Japon, se défendra par ses propres moyens;

— l'aide à la Chine doit être intensifiée de toutes les manières. L'Indochine pourrait participer à une action franco-britannique menée en liaison avec les troupes chinoises en vue de dégager la Chine du sud.

Les troupes françaises qui tiennent présentement garnison dans les concessions françaises de Chine (Canton, Hankéou, Changhaï, Tsientsin, Pékin) seraient évidemment en situation précaire en cas d'hostilités de la part du Japon; il n'a pas été prévu jusqu'ici de les renforcer.

Si le Siam se déclarait contre nous, des opérations franco-anglaises seraient à envisager en commun. Dans cette hypothèse, une collaboration est à établir sur le plan local entre les chefs militaires intéressés.

3. *Situation navale.*

Au point de vue naval, l'entrée en guerre du Japon créerait une situation difficile en Extrême-Orient. Nous serions obligés de regrouper aussitôt dans la région Saigon-Singapour nos forces navales disséminées dans les mers de Chine; ces bâtiments, après avoir opéré ce repli stratégique indispensable, s'efforceraient, avec le concours des forces navales britanniques, de maintenir nos communications maritimes avec l'Indochine. Étant donnée toutefois la supériorité de la flotte japonaise, il est douteux que cet objectif puisse être atteint, aussi longtemps que des renforts substantiels n'auront pas été envoyés en Extrême-Orient, renforts qui ne peuvent pas être fournis par la marine française.

Mais l'envoi en Extrême-Orient d'une fraction importante de la flotte britannique ne devrait être effectué qu'une fois des succès importants obtenus contre l'Italie sur mer.

Un affaiblissement des forces navales britanniques en Méditerranée orientale, laissant l'Italie libre de ses mouvements dans ce bassin, aurait une répercussion morale considérable dans tous les Balkans, en Turquie et dans le monde arabe.

Les forces navales françaises de Méditerranée occidentale, avec les multiples charges qui leur incombent, seront insuffisantes pour empêcher le renforcement des effectifs italiens de Libye (d'où intensification des attaques par terre contre l'Afrique du Nord française ou contre la basse Égypte, Suez et au-delà) ou pour empêcher l'Italie d'alimenter des opérations offensives dans les Balkans.

De telles opérations paraissent plus graves de conséquences qu'un raid contre la Syrie, peu à redouter si la Turquie n'est pas hostile.

4. *Conclusions.*

Il vaut mieux adopter provisoirement en Extrême-Orient une attitude défensive que perdre la maîtrise de la Méditerranée orientale.

Le Japon, très engagé en Chine, ne peut guère effectuer sur les possessions anglaises et françaises d'Extrême-Orient que des opérations sans résultat décisif.

C'est surtout par un concours politique à demander aux États-Unis ou à la Russie et par une aide à la Chine qu'il faut les pallier.

Mais, tant que la défaite de l'Italie n'aura pas été obtenue, il paraît dangereux que les forces navales britanniques quittent la Méditerranée pour entreprendre une action en Extrême-Orient.

5. Comme mesures immédiates de collaboration, la délégation française propose d'inviter le C.M.C. aux Indes et le général commandant supérieur des troupes de l'Indochine à réaliser un accord portant :

a. sur l'aide à fournir à la Chine (encadrement, matériel de guerre, ravitaillement de toute nature);

b. sur les opérations à mener en Chine du sud pour le dégagement de Hong-Kong Canton;

c. sur les opérations combinées à conduire éventuellement contre le Siam.

Les bases aériennes d'Indochine (terrains et plans d'eau) seraient à la disposition des forces aériennes britanniques.

Situation qui résulterait d'une intervention du Japon aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie

Secret.

1. Une intervention du Japon aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie aurait-elle des répercussions sur les autres théâtres d'opérations?

En particulier, obligerait-elle à des prélèvements de forces terrestres, aériennes et navales sur ces théâtres (Méditerranée, mer Rouge, océan Indien)?

L'étude des possibilités du Japon comparées à celles de la Russie, de la Chine, en liaison avec la coopération franco-britannique en Extrême-Orient, permet de répondre à ces questions.

2. Le tableau nº 1, ci-joint [1], donne la répartition *actuelle* des forces terrestres japonaises.

De l'examen de ce tableau, il résulte :

— que sur un ensemble de 49 divisions, 20 sont immobilisées au Mandchoukouo, face aux forces russes d'Extrême-Orient;

— qu'en Chine du nord et du centre, il a plus de 20 divisions pour faire face aux troupes chinoises et lutter contre les guérilleros;

— qu'en Chine du sud, il n'a que 5 divisions;

— qu'enfin, il ne lui reste disponible que 4 divisions auxquelles pourrait s'ajouter un maximum de 8 divisions nouvelles à mettre sur pied.

3. Si la situation venait à s'aggraver, tant sur les frontières du Mandchoukouo que dans l'intérieur de la Chine, on peut en conclure que les disponibilités du Japon seraient en grande partie absorbées et que dans ces conditions :

— une action du Japon vers l'Indochine serait de portée restreinte et facilement jugulée par le corps d'occupation mobilisé;

— une action vers Singapour resterait problématique,

Il importe donc, en premier lieu, de faire jouer le facteur russe, pour attirer et fixer au Mandchoukouo le plus de forces japonaises possible, d'aider les forces chinoises (encadrement, matériel de guerre, ravitaillement de toute nature) dans leur lutte contre les forces japonaises en Chine du nord et en Chine du centre.

Enfin, une action franco-britannique doit être entreprise en accord avec les Chinois en vue de dégager la Chine du sud jusqu'à Canton et Hong-Kong et, par la suite, de réoccuper Hainan.

[1] Non reproduit.

4. *Conclusion.*

Compte tenu de l'intervention du facteur russe, de l'aide à apporter au gouvernement chinois pour lutter contre les forces japonaises, de la possibilité d'entreprendre en Chine du sud une action sino-franco-britannique, il paraît bien que l'intervention du Japon aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie n'entraînerait aucun prélèvement de forces terrestres franco-britanniques sur les autres théâtres d'opérations.

Les moyens actuels franco-britanniques en Extrême-Orient renforcés — si besoin est — par ceux de l'Australie et de la Nouvelle Zélande (1), permettraient non seulement d'y faire face, mais encore d'agir offensivement pour dégager Hong-Kong et l'Indochine (2).

VI

Procès-verbal de la douzième séance (3)

Secret. *26 avril 1939, 12 h.*

A l'ouverture de la séance, le général *Lelong* informe la réunion que la délégation française a eu connaissance du fait que le gouvernement français avait reçu des informations préalables sur les intentions du gouvernement anglais en ce qui concerne la conscription (4); de plus, il avait pu observer, dans la presse, que cette question était maintenant tout à fait au premier plan. Il tenait à exprimer la satisfaction de la délégation française, satisfaction qu'il savait être partagée par les représentants militaires de la délégation britannique.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* remercie le général Lelong des sentiments qu'il vient d'exprimer. La délégation britannique n'a pas reçu de renseignements officiels à ce sujet, tout au moins jusqu'ici. L'opinion de cette délégation est que, quelle que soit la décision prise concernant la conscription, cette décision ne pourra avoir d'effet matériel sur le programme établi en vue de l'envoi d'une force expéditionnaire britannique, programme exposé par le général Kennedy au cours de la dixième réunion et qui sera porté à la connaissance de la délégation française dans un court délai par la pièce A.F.C. (J) 43 (5).

Procès-verbal de la dixième réunion

Le procès-verbal de la dixième réunion a été approuvé.

Nouvelles hypothèses politiques

(Ref. § 1 du procès-verbal)

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* propose d'ouvrir la discussion sur la note présentée par la délégation française et portant sur l'alliance avec la Pologne. (A.F.C. (J) 47) (6). La délégation britannique est, en ligne générale, d'accord avec cette note, mais elle désire faire des remarques sur un ou deux points de caractère militaire.

(1) *Note du document :* et appuyés éventuellement par les forces des Indes néerlandaises.

(2) N'ont pas été reproduits des tableaux annexes sur la situation des forces militaires japonaises, chinoises et soviétiques en Extrême-Orient.

(3) Extrait des archives de la Guerre.

(4) C'est le 26 avril que le Premier britannique annonçait aux Communes que son gouvernement s'était résolu à adopter une politique de conscription : voir, au tome XV de la présente série, les nos 490 (et note), 497; ci-dessus le no 33.

(5) Ci-dessus jointe à l'annexe IV.

(6) Il s'agit vraisemblablement d'une erreur, la pièce AFC(J) 47 concernant un tout autre sujet. Le délégué anglais se réfère certainement à la traduction anglaise de la pièce française DF 15, qui étudie « les conditions découlant d'une alliance entre la Pologne, la Grande-Bretagne et la France », et est ci-après reproduite en annexe.

Se référant à la première partie du paragraphe *d* de cette note, le général *Kennedy* informe la réunion que le War Office était d'accord avec l'estimation française de 50 D.I. comme étant la force de l'armée polonaise. Il aimerait connaître l'opinion française sur les valeurs comparées d'une D.I. polonaise et d'une D.I. allemande.

Le commandant *Noiret*, en réponse à cette question, explique que la D.I. polonaise est plus forte que la D.I. allemande en infanterie, mais qu'elle est plus faible en artillerie. Le moral des troupes polonaises serait certainement élevé et elles seraient certainement très bonnes dans une guerre défensive.

Le général *Kennedy* étudie ensuite la question du nombre de D.I. allemandes disponibles dans la phase initiale d'une guerre pour agir contre la Pologne. D'après la note française, ce nombre pourrait varier entre 25 et 30. Il semble que ceci ne puisse être qu'une simple conjecture et l'estimation du War Office était quelque peu plus faible, aboutissant à un total de D.I. variant entre 18 et 22.

Le commandant *Noiret* répond qu'il est assez disposé à admettre ces derniers chiffres, mais que, cependant, il est très difficile de faire une estimation exacte.

Le général *Kennedy* exprime ensuite le désir de savoir si les Français se sont fait une opinion concernant le nombre de D.I. allemandes que l'Allemagne pourrait employer si elle se décidait à attaquer initialement la Pologne, sans attaquer le front occidental. Le point de vue britannique, en ce qui concerne la Pologne, est que les distances sont si grandes et les communications si difficiles qu'il serait difficile pour l'Allemagne d'obtenir une décision rapide. Pourtant, ce ne serait qu'une question de temps avant que la Pologne ne soit éliminée de la guerre. Le général Kennedy suggère que, même si la Pologne était entièrement conquise, les forces allemandes qui y seraient maintenues, pour tenir le pays, seraient à peu près aussi nombreuses que celles qu'il aurait fallu pour mener la campagne contre ce pays. Une des raisons qui lui faisait exprimer cette idée c'est que, même si la Russie ne prenait pas part à la guerre dès l'ouverture des hostilités, elle n'en constituerait pas moins une menace dangereuse pour l'Allemagne lorsque celle-ci se serait emparée de la Pologne.

Le commandant *Noiret* approuve ce point de vue. C'est pour cette raison qu'il était tellement important que le front oriental puisse être prolongé par la Roumanie. La Roumanie pourrait mettre en campagne 35 D.I. Si on ajoute ce nombre aux 50 D.I. polonaises, l'ensemble constitue un front d'une force assez élevée. Au cours des dernières années, la Roumanie a fait de grands efforts pour améliorer son armée, ses soldats sont intelligents et bons dans une guerre défensive.

Le général *Kennedy* dit que, du côté britannique, on estime que la valeur de l'armée roumaine est extrêmement faible, le matériel humain de peu de qualité et les armements comprennent des modèles très variés. Personnellement, il croit que cette estimation est réellement trop pessimiste.

Le commandant *Noiret* répond que, en ce qui concerne l'artillerie roumaine, l'opinion britannique est peut-être juste, mais qu'il pensait qu'elle était trop pessimiste sur tous les autres points.

Il a été décidé que cette question ferait l'objet d'une étude complémentaire entre les deuxièmes bureaux.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* demande ensuite si la délégation française était prête à accepter l'hypothèse relative à l'attitude des puissances, telle qu'elle a été établie dans la pièce A.F.C. (J.) 38 [1].

Le général *Lelong* répond que la délégation française n'avait pas encore reçu d'instructions définitives sur ce point, mais que, d'une manière générale, elle était d'accord avec le contenu de cette note.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* propose ensuite d'ouvrir la discussion concernant l'attitude que prendront probablement les Turcs. Dans la note, il a été fait mention de la Turquie comme d'un allié et, cependant, il se pourrait qu'en certaines circonstances, elle ne le

[1] Cette pièce, intitulée « Conséquences militaires de la nouvelle situation européenne », était constituée d'une liste sur la répartition des forces dans une guerre européenne éventuelle, proposée comme hypothèse de base pour la seconde phase des conversations. Pologne et Turquie étaient rangées parmi les puissances alliées, les États-Unis, l'U.R.S.S., le Portugal, la Hollande, la Belgique, la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce, les états scandinaves parmi les neutres favorables à la cause franco-britannique, l'Espagne et la Bulgarie, parmi les neutres favorables à l'Allemagne, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie et le Japon représentant les puissances ennemies.

fût pas. Des conversations politiques sont encore en cours en ce moment, mais le capitaine de vaisseau Danckwerts avait déjà reçu une information tendant à lui permettre de dire que la Turquie serait certainement notre alliée si l'Italie entrait en guerre contre nous, soit seule, soit comme alliée de l'Allemagne. Ce point était d'importance primordiale, car l'assistance apportée par la Turquie, en arrêtant tout le commerce italien en mer Noire et en nous fournissant les bases nécessaires pour des opérations combinées contre les possessions italiennes dans le Dodécanèse, avait une grande valeur. Si la Turquie ne se rangeait pas à nos côtés, il serait difficile de couper complètement le commerce italien dans la mer Egée.

Le général *Lelong* et l'amiral *Odend'hal* approuvent entièrement cet exposé.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* dit ensuite que, dans la note française (A.F.C. (J) 44) [1], on a considéré la valeur que pouvait avoir la Russie comme source de ravitaillement possible en munitions pour la Pologne et la Roumanie. Les Britanniques n'ont que peu de renseignements sur les problèmes pratiques qu'un tel ravitaillement peut soulever. Par exemple, les modèles d'armes convenables sont-ils possibles à trouver? En ce qui concerne les forces russes, il estime qu'il ne serait pas raisonnable de trop faire fond sur elles pour des opérations en dehors du territoire national. Bien des facteurs se réunissaient pour faire que de telles opérations soient en dehors de leurs possibilités : le facteur principal étant la récente « purge » subie par le haut commandement, un autre facteur étant le manque d'un bon réseau de communications. Pourtant, d'après des informations reçues, la flotte russe paraît être dans un état d'entraînement meilleur qu'on ne le supposait et cette remarque s'applique en particulier à leurs sous-marins. D'autre part, on croyait savoir que le canal reliant la mer Baltique à la mer Blanche pouvait maintenant admettre le passage des grands sous-marins, il donnait ainsi à la Baltique une porte de sortie qui n'existait pas auparavant.

Le commandant *Noiret* explique alors que la Russie pourrait fournir des canons, des munitions et des chars à la Pologne.

Le commandant *Bailly* explique, de son côté, qu'on ne pouvait compter sur l'aviation russe pour entreprendre des opérations de grande envergure en dehors du territoire national. Le manque de communications terrestres en Russie formerait un obstacle de grande importance au ravitaillement et à l'entretien d'une force expéditionnaire aérienne. Il ne pensait pas que les Russes aient fait aucune préparation en vue d'opérations basées sur des terrains à proximité de la frontière polonaise, et il serait nécessaire, pour eux, de faire faire mouvement à la totalité de leurs installations à terre, soit dans cette zone frontière, soit en Pologne. L'exécution d'un tel mouvement demanderait un temps considérable.

Le colonel *Slessor* approuve cet exposé, mais il suggère que les Russes pourraient utiliser un grand nombre de bombardiers lourds de modèle ancien qu'ils possèdent actuellement, pour transporter le matériel d'escadrilles de bombardiers de plus de valeur et d'un rayon d'action moyen; ces escadrilles pourraient avoir leurs bases d'action sur les aérodromes polonais. Les mêmes vieux avions pourraient servir à leur ravitaillement. Mais, même dans ce cas, il était d'accord pour reconnaître qu'on ne pouvait pas avoir grande confiance dans l'assistance que pourrait donner l'aviation russe, quoique son aviation de chasse pourrait coopérer avec les forces de défense aérienne polonaises.

Le commandant *Bailly* exprime l'opinion que, même au cas où la Russie utiliserait ses bombardiers lourds de la manière qui vient d'être exposée, il lui faudrait encore au moins un mois pour pouvoir établir en Pologne les installations à terre nécessaires.

Le général *Lelong* dit alors que les communications en Russie étaient, sans aucun doute, d'un rendement extrêmement faible et qu'elles ne valaient guère mieux en Pologne. Ceci formait un argument contre la possibilité d'opérations de l'armée russe en dehors du territoire national. Il y a lieu de noter que la même situation serait également un obstacle pour un adversaire attaquant des forces russes établies en Pologne. Personnellement, il ne croyait pas que l'armée russe soit incapable d'entreprendre des opérations hors de Russie. Il avait eu l'occasion de voir l'armée russe et c'est pour cela qu'il s'était formé cette opinion. Pourtant, en dehors de la valeur de l'armée russe, on pouvait avoir des doutes sur la possibilité de la part des pays voisins de jamais vouloir inviter cette dernière à venir sur leur propre territoire prendre part à des opérations.

[1] Non retrouvée dans les dossiers du service historique de l'armée de Terre.

Le général *Kennedy* demande ensuite si les Français envisageaient d'envoyer une mission en Pologne pour servir de conseiller militaire, comme cela avait été fait, avec tant de succès, dans le passé.

Le général *Lelong* répond que, en 1920, les Polonais avaient reçu très volontiers l'aide française. Aujourd'hui, la position est plus délicate. La France a traité avec la Pologne sur un pied d'absolue égalité et elle ne pouvait plus, maintenant, chercher à jouer le rôle de professeur. Il était possible d'envisager l'envoi d'une mission, mais celle-ci devrait avoir pour objet de réaliser la coordination des efforts plutôt que de donner des avis.

Roumanie.

La discussion se reporte alors sur le problème de la Roumanie. L'amiral *Odend'hal* exprime l'opinion que la Roumanie présentait un intérêt d'importance vitale du fait de ses terrains pétrolifères.

Le colonel *Aymé* ajoute que même si les Roumains étaient obligés de battre en retraite, ils pourraient détruire leurs puits de pétrole, comme ils l'ont fait au cours de la dernière guerre.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* approuve, mais tout en reconnaissant que cette destruction était possible, il fallait prendre auparavant certaines mesures indispensables. Si l'Allemagne désire recevoir un ravitaillement important en pétrole en provenance des puits roumains, il est nécessaire pour elle d'utiliser les transports par voie fluviale. Il apparaît donc nécessaire d'étudier les moyens et les méthodes d'attaque des points de chargement ainsi que des chalands-citernes qui circuleraient sur le Danube.

Espagne.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* expose ensuite la question de la neutralité espagnole qui a une extrême importance. Les raisons qui militent en faveur de cette neutralité sont les suivantes :

a. L'Espagne pourrait rendre Gibraltar inutilisable;

b. L'utilisation des ports espagnols aurait une grande valeur pour l'Allemagne et pour l'Italie et elle augmenterait dans une proportion notable la menace pesant sur nos communications dans l'Atlantique, ainsi qu'entre l'Afrique du Nord et la France;

c. Les Français auraient à faire face sur un nouveau front;

d. L'Espagne pourrait servir de base à des attaques aériennes de grande envergure sur Gibraltar et sur l'Afrique du Nord.

Par contre, les alliés pourraient couper les communications espagnoles avec le monde extérieur, dont l'Espagne dépend, et celle-ci serait séparée de ses alliés avec lesquels elle ne pourrait communiquer que par mer, et, dans une certaine mesure, par la voie aérienne.

Le commandant *Noiret* donne son accord à cet exposé et attire l'attention sur une discussion qui s'était déjà élevée au cours d'une réunion précédente à propos du Maroc espagnol; l'offensive française contre la Tripolitaine dépendrait en partie de la sécurité de la frontière française avec le Maroc espagnol.

Le commandant *Bailly* ajoute que l'utilisation des bases espagnoles par l'aviation ennemie ne menacerait pas seulement l'Afrique du Nord, comme l'a indiqué le capitaine de vaisseau Danckwerts, mais aussi le sud-ouest de la France où elle trouverait des objectifs de très grande importance. Par exemple, le grand centre industriel de Toulouse, les réserves d'essence situées dans l'estuaire de la Gironde et le centre industriel de Tarbes. Si l'éventualité se produisait de voir ces attaques se préciser, la France devrait stationner, dans le Sud-ouest, des escadrilles de chasse pour la protection de ces objectifs; en raison du manque de matériel de ce genre, une telle nécessité est fort désagréable. Cette possibilité ajoute encore une importance supplémentaire à la requête présentée par les Français de voir les Britanniques coopérer à la défense par l'envoi d'escadrilles de chasse en France.

Le colonel *Slessor* déclare que cette question a déjà fait l'objet d'un examen de la part de l'*Air Ministry* et il s'engage à reprendre cette discussion au cours des conversations inter-services.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* soulève alors la question d'une action alliée contre les Canaries et contre le Rio de Oro. Il suggère que si, dès le début de la guerre, il n'y avait pas possibilité de distraire des forces terrestres en vue d'une opération combinée contre les Canaries,

il n'en espérait pas moins que l'on pourrait réduire l'activité des ennemis par l'utilisation des seules forces navales et aériennes. L'envergure que l'on pourrait donner à ces opérations dépendant du degré de gêne que pourraient nous causer les opérations ennemies ayant ces deux possessions espagnoles comme bases.

Le commandant *Noiret* expose alors que les Français pourraient entreprendre une opération par terre contre le Rio de Oro en partant du Maroc et de la Mauritanie. La France aimerait pouvoir s'emparer des possessions espagnoles dans cette région, de façon à supprimer toute menace contre ses communications dans le Nord-ouest africain. Il ajoute qu'une coopération navale et aérienne serait nécessaire pour mener à bien une telle opération. Les forces navales devraient aussi couper les communications maritimes entre le Rio de Oro et les îles Canaries.

Le général *Lelong* indique alors qu'il ne sera pas possible de fixer les détails d'une opération de ce genre tant qu'on ne pourra pas se rendre compte de ce que sera l'attitude espagnole.

L'amiral *Odend'hal* expose alors qu'il ne semble guère possible, pour les Portugais, de défendre leurs propres îles dans l'océan Atlantique. Ces dernières pourraient être l'origine de très gros ennuis pour les alliés si elles pouvaient être utilisées comme bases pour les sous-marins allemands et italiens.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* déclare qu'il a bien compris que les Français pourraient faire des reconnaissances aériennes au-dessus de ces îles et il espère que de telles reconnaissances, combinées avec une action navale, pourraient réduire la menace provenant de ces îles. Il propose que cette question soit discutée plus à fond au cours des conversations interservices.

Conclusion.

Il est décidé :

Que la délégation britannique préparera une note basée sur les pièces A.F.C. (J) 38 et A.F.C. (J) 44, ainsi que sur la discussion qui a eu lieu à la présente réunion, faisant connaître les conclusions prises en accord en ce qui concerne le théâtre de l'Europe orientale, ainsi que les autres problèmes soulevés par l'hypothèse politique nouvelle. Cette note sera soumise à l'approbation des deux délégations.

Emploi du temps. — Discussions interservices

La discussion s'est élevée à ce moment en ce qui concerne l'emploi du temps et il a été admis que les discussions entre les services intéressés commenceraient immédiatement et que chaque délégation pourrait, si elle le jugeait nécessaire, proposer une nouvelle réunion plénière pour discuter sur de nouvelles questions qui pourraient s'élever.

Coopération franco-britannique en temps de guerre

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* indique ensuite que la délégation britannique a fait une étude sommaire de la note française sur la coopération franco-britannique (A.F.C. (J) 40) [1]. Cette note soulève des questions de grande importance, qui ne sont pas du ressort de la délégation britannique, celle-ci a décidé d'en référer au comité de la Défense impériale.

Opérations combinées en Méditerranée et dans le Proche-Orient

Transport de renforts britanniques pour Malte

Le général *Lelong* informe la réunion qu'il envoyait à Paris le texte de la note A.F.C. (J) 41 [2] de façon à ce que des instructions soient données aux commandants en chef français. Il demande à quel moment la note A.F.C. (J) 32 [3] pourra venir en discussion, cette note porte sur les mouvements des renforts britanniques à destination de Malte, par la voie de l'Afrique du Nord.

[1] Note relative à la coopération des deux pays sur le plan économique et industriel. Elle n'a pas été retenue.

[2] Voir ci-dessus annexe IV (note).

[3] Note qu'il a paru superflu de retenir, le sens en étant indiqué ici.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* dit que cette note se rapportait au paragraphe 20 du procès-verbal et qu'elle viendrait en discussion au War Office, en présence des représentants navals.

La séance est levée.

*
* *

Annexe

Étude des conditions découlant d'une alliance entre la Pologne, la Grande-Bretagne et la France

D.F. 15. Secret.

I. *Considérations générales.*

A. L'idée directrice de la politique allemande semble être jusqu'à présent de supprimer toute possibilité de coalition sur son front Est et d'y installer son hégémonie militaire ou économique :

— au point de vue militaire, elle veut se libérer de la hantise de la guerre sur deux fronts;

— au point de vue économique, elle veut s'assurer les ressources dont elle a besoin pour échapper à un blocus.

Cette idée s'est développée jusqu'à présent suivant un plan méthodique et qui consiste à faire sauter successivement chacune des pièces maîtresses du rempart qui pourrait menacer ou contenir l'Allemagne dans l'Est européen.

B. L'entrée en ligne de la Pologne aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France ferait échec à ces projets. Nous disposerions face aux frontières orientales allemandes d'un allié de revers, fort de plus de cinquante divisions.

En admettant que l'Allemagne veuille porter son effort initial contre la Grande-Bretagne et la France, elle serait obligée de laisser un minimum de 25 à 30 divisions face à la Pologne. La puissance de son action vers l'Ouest pourrait en être quelque peu diminuée.

Elle le serait davantage si l'Allemagne se décidait à régler préalablement l'affaire polonaise par une offensive qui nécessiterait l'emploi de forces plus nombreuses.

C. L'intervention de la Pologne est en outre susceptible d'entraîner celle de la Roumanie et éventuellement celle d'autres états balkaniques. La constitution d'un front oriental étendu obligerait l'Allemagne à maintenir dans l'Est des moyens importants et l'inciterait davantage à porter son effort initial dans cette direction pour s'assurer les ressources économiques indispensables à la poursuite d'une guerre, qui ne peut dès lors être qu'une *guerre longue*.

D. Dans cette hypothèse, l'infériorité numérique initiale franco-britannique pourrait être moins grave et nos disponibilités pourraient nous donner plus de latitude pour entreprendre les opérations offensives nécessaires à la mise hors de cause de l'Italie.

E. Mais il faut observer que le maintien de ces conditions initiales favorables restera subordonné à la solidité du front allié d'Orient.

De ce point de vue, tant que la sécurité de nos communications en Méditerranée n'aura pas été rétablie, nos alliés ne pourront compter que sur les ressources de l'Est européen. Étant donné la faiblesse de leurs stocks initiaux, il apparaît indispensable de les amener à utiliser toutes les possibilités de ravitaillement que peut leur donner la Russie.

II. *Considérations du point de vue aérien.*

Deux cas sont à considérer :

A. *L'Allemagne attaque la Pologne.* — Dans cette éventualité, surtout si elle veut mener une action rapide, l'Allemagne sera obligée d'engager contre la Pologne une part relativement

importante de son aviation, dont approximativement le tiers ou la moitié de son aviation de bombardement. Ce seront évidemment autant de forces qui n'interviendront pas initialement contre la Grande-Bretagne et contre la France. Mais on peut estimer par ailleurs qu'une bonne partie de ces forces pourraient être rendues assez rapidement disponibles pour venir à leur tour s'engager sur le théâtre d'opérations occidental.

B. *L'Allemagne prononce son attaque initiale contre la Grande-Bretagne ou contre la France.* — Étant donné la disproportion de forces qui existe entre les forces aériennes allemandes et polonaises, on peut estimer que la Pologne ne se risquera pas la première à déclencher une attaque aérienne dirigée contre l'Allemagne. L'Allemagne pourra donc vraisemblablement se contenter de placer sur ses frontières orientales un dispositif aérien défensif à base d'aviation de chasse et disposer de la presque totalité de son aviation de bombardement pour agir contre la puissance occidentale vers laquelle elle aura décidé de diriger son attaque principale.

En conséquence, l'intervention de la Pologne aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France ne semble pas susceptible d'apporter à l'alliance une aide très considérable en ce qui concerne l'affaiblissement du potentiel de l'aviation de bombardement allemande.

Par contre, la Pologne peut nous être utile aux points de vue suivants :

a. Son aviation de reconnaissance pourrait, à l'origine d'un conflit, recueillir des renseignements qui seraient susceptibles de nous permettre de déterminer vers quel théâtre (oriental ou occidental) l'Allemagne dirige la masse principale de ses forces terrestres;

b. L'utilisation des aérodromes polonais par les aviations alliées leur permettrait, en cas de nécessité, d'attaquer Berlin et les objectifs situés à l'est du méridien de cette ville.

Ceci suppose une organisation matérielle (ravitaillements de toutes natures, transmissions, etc.), qui est encore inexistante. Par ailleurs, cette utilisation de ses bases aériennes ne devrait pas être considérée par la Pologne comme une aide directe que nous lui apporterions, mais comme la possibilité d'augmenter le rayon d'action de nos avions;

c. Enfin, la Pologne devrait, au cas où l'U.R.S.S. se déciderait à intervenir aux côtés de l'alliance, ouvrir ses aérodromes aux forces aériennes russes pour leur permettre de s'engager contre l'Allemagne

III. *Considérations du point de vue maritime.*

L'alliance polonaise ne modifie pas sensiblement les données du problème maritime; l'Allemagne, en présence d'une Pologne hostile, devra sans doute maintenir en Baltique quelques unités navales, mais cette servitude n'est pas telle que les plans d'action de l'amirauté allemande puissent en être affectés.

Par ailleurs, il convient de noter que le ravitaillement de la Pologne sera difficile, sinon impossible; la voie par la Baltique sera sûrement impraticable; par le Sud le ravitaillement de la Pologne sera très aléatoire; ce pays ne pourra rien recevoir que de la Russie ou des états neutres limitrophes.

IV. En résumé, l'entrée en ligne de la Pologne aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France ne peut revêtir toute sa valeur que si elle entraîne la constitution, en Orient, d'un front étendu, solide et capable de *durer.*

De toutes façons, la Grande-Bretagne et la France devront se tenir prêtes à soutenir, dès les premières heures, le choc allemand avec le *maximum* de leurs moyens.

VII

Procès-verbal de la treizième séance [1].

3 mai 1939, 14 heures.

. . . . . .

Coordination du commandement franco-britannique sur les divers théâtres d'opérations

Le colonel *Aymé* prend la parole pour dire qu'il désire soulever un point qui, jusqu'ici, n'a pas fait l'objet d'une discussion : la coordination du Commandement sur les différents théâtres d'opérations. Avant de prendre une décision sur ce point, la délégation française aimerait être renseignée sur la manière dont les Britanniques entendaient diviser les différents théâtres possibles d'opérations et fixer les autorités qui auraient la responsabilité du commandement sur chaque théâtre. Dès qu'il seraient en possession de ces renseignements, les Français pourraient établir une comparaison avec la propre division des responsabilités qu'ils ont établie et il serait alors possible de faire des propositions en vue de créer un commandement unique interallié sur chaque théâtre d'opérations. Chaque commandant français ou britannique a, comme premier devoir, d'assurer la défense du territoire qui lui a été confié et cette responsabilité doit toujours prédominer. Cependant, dans le cas d'opérations combinées sur un théâtre quelconque, il apparaît désirable, après mûre considération, de nommer un commandant unique pour de telles entreprises, et pour délimiter l'étendue des responsabilités qui lui incomberont. Par exemple, dans le Proche-Orient, le commandant supérieur des forces françaises en Syrie était responsable de la défense de la Syrie et des intérêts français dans le Levant. Si on tombait d'accord en ce qui concerne l'envoi de renforts à expédier de Syrie pour venir à l'aide des troupes britanniques en Égypte, il serait désirable qu'un commandant des troupes alliées du Proche-Orient soit désigné et sa mission de coordination définie.

Le général *Kennedy* répond que la question abordée par le colonel Aymé soulève des problèmes de grande importance qui n'ont pas encore été étudiés par les états-majors britanniques. Jusqu'à présent, l'unité de commandement n'a pas été envisagée, si ce n'est sur le théâtre d'opérations de France. Cependant, la question de principe fera l'objet d'un examen et, sans doute, le gouvernement britannique se mettra en rapport avec le gouvernement français à ce sujet en temps voulu.

Le colonel *Aymé* ajoute à cet égard qu'une note pourrait être établie à Paris et envoyée à la délégation britannique en vue de préciser les propositions françaises.

Turquie

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* explique alors qu'au cours des discussions politiques qui ont lieu en ce moment entre les gouvernements britannique et turc, on a laissé entendre que des conversations avec l'état-major turc seraient souhaitables pour permettre l'échange de renseignements. Une telle possibilité doit toutefois demeurer extrêmement secrète et, si les conversations étaient autorisées, le commandement britannique a l'intention de les mener par le canal de ses attachés en Turquie. Les attachés recevraient les instructions nécessaires pour recueillir des renseignements et ils seraient alors rappelés pour se voir donner de nouvelles instructions. Ils retourneraient ensuite en Turquie, accompagnés peut-être par un officier qui,

[1] Il a paru superflu de reproduire le début de ce procès-verbal, qui étudiait pour commencer la question des sujets appelés à faire l'objet de discussions entre commandants locaux français et britanniques (des conversations étaient prévues à Jérusalem pour la zone Syrie-Palestine-Égypte-Irak, et à Aden pour la zone Somaliland-Aden-Soudan). La liste était ensuite dressée des problèmes dont les services compétents britanniques seraient amenés à poursuivre l'étude (envoi de la force expéditionnaire en France, commandement supérieur en temps de guerre, coopération économique, action combinée des forces aériennes franco-britanniques, en vue de retarder l'avance allemande à travers les Pays-Bas, protection antiaérienne des forces britanniques en France, collaboration navale, enfin guerre chimique).

plus au courant de la situation telle qu'on la voit de Londres, serait à même de coordonner leur action. La délégation britannique a été priée de demander à la délégation française si celle-ci avait quelques points particuliers qu'elle désirerait voir pris en considération au cours de ces contacts.

Le général *Lelong* répond que les questions qui peuvent être intéressantes avec la Turquie sont, principalement, navales, et l'amiral *Odend'hal* donne son accord aux suggestions de la délégation britannique qui forment l'objet de la lettre du capitaine de vaisseau Danckwerts en date du 2 mai (texte annexé au présent procès-verbal).

L'amiral *Odend'hal* dit alors qu'il aimerait pouvoir donner communication à l'état-major de la Marine des points soulevés et il demande au capitaine de vaisseau Danckwerts si celui-ci voudrait les étudier avec lui.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* répond que, pour le moment, il n'est pas question d'entrer dans les détails avec les Turcs. Les conversations se limiteraient à l'échange de renseignements sur des lignes générales et ne dépasseraient pas les questions relatives au théâtre d'opérations de la Méditerranée orientale.

Le général *Lelong* soulève deux points différents à propos des suggestions indiquées dans la lettre du capitaine de vaisseau Danckwerts :

1° Il pense que, si la Turquie ne peut pas maintenir la Bulgarie en dehors de la guerre, la question s'élèvera de savoir si elle doit attaquer immédiatement la Bulgarie; ceci est une question qui doit être examinée par les gouvernements intéressés. L'entrée en guerre de la Turquie amènerait, sans aucun doute, des demandes de matériel et une aide qui pourrait prendre différentes formes; la question de l'encourager à attaquer immédiatement la Bulgarie est donc une question rentrant plus dans le cadre de la politique générale que dans un cadre purement militaire.

2° En ce qui concerne l'aide à apporter à la Turquie, en accrochant sur le front occidental des forces allemandes et italiennes, le général Lelong fait remarquer que des opérations de grande envergure contre l'Allemagne dans un tel but ne pouvaient être entreprises avant que les ressources nécessaires à leur exécution ait été réunies. De plus, comme il serait nécessaire, pour attaquer la Turquie, que les troupes allemandes pénètrent en Hongrie et en Roumanie, et, pour les troupes italiennes qu'elles pénètrent en Yougoslavie et en Grèce, il semble qu'un certain délai doive s'écouler avant que la Turquie ne soit directement menacée soit par l'Allemagne, soit par l'Italie.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* se déclare d'accord, et il ajoute qu'il n'était pas dans les intentions actuelles de suggérer que nous devrions entreprendre des opérations offensives contre l'Allemagne pour fixer une certaine quantité de ses forces qui, autrement, pourraient être utilisées contre la Turquie mais, plutôt, que nous devrions expliquer aux Turcs que le seul fait des opérations que nous mènerions sur le front occidental empêcherait l'Allemagne ou l'Italie de concentrer des forces contre la Turquie.

Le général *Lelong* fait alors observer que les opérations offensives contre l'Italie qu'il est actuellement dans les intentions du commandement de mener d'abord dans la phase initiale des opérations plutôt que contre l'Allemagne, apporteraient automatiquement une aide efficace à la Turquie. Si ces opérations étaient couronnées de succès, nos communications maritimes à travers la Méditerranée deviendraient libres. Cette considération ne doit pourtant pas nous amener à attaquer l'Italie avant que nous ne soyons complètement prêts à le faire. Il ajoute qu'il est prêt à soumettre la lettre faisant l'objet de la discussion actuelle à ses supérieurs à Paris et ensuite de faire connaître, par le canal des attachés, les remarques que ses supérieurs pourraient avoir à faire, à ce sujet.

Pologne

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* rappelle ensuite qu'au cours de la discussion ayant eu pour objet la note commune établie à propos de l'intervention de la Pologne et d'autres puissances européennes [1], la question a été soulevée de savoir quelle notion serait entreprise par les Franco-Britanniques si l'Allemagne prenait la décision d'observer une attitude strictement

[1] Ci-dessus jointe à l'annexe VI.

défensive sur le front occidental, pendant qu'elle attaquerait la Pologne. Si l'Allemagne adoptait un tel programme, il est possible qu'elle chercherait à amener l'Italie à rester neutre, tout au moins au début des hostilités. Cette question n'entre pas, à proprement parler, dans le cadre fixé par les conversations actuelles, mais il semble qu'une telle situation pourrait être envisagée par les Polonais qui pourraient demander des renseignements afin de connaître comment nous interprèterions les promesses de soutien que nous [leur] avons données dans de semblables circonstances.

Le général *Lelong* répond que, si l'Allemagne observait une attitude strictement défensive et si l'Italie restait neutre, le problème qui se poserait aux Français et aux Britanniques serait fort épineux. La ligne Maginot et la ligne Siegfried se font face et la France ne pourrait pas attaquer l'Allemagne par terre d'une manière sérieuse, sans une longue préparation. Si l'Italie se déclarait hostile, la situation en Méditerranée serait certainement difficile, principalement du point de vue naval. Il n'en reste pas moins que, dans la combinaison ennemie, l'Italie représente le point faible et les Français et les Britanniques peuvent entretenir de bons espoirs de succès dans une lutte contre cette dernière. Des opérations couronnées de succès contre l'Italie auraient pour résultat d'ouvrir le flanc le plus faible de l'Allemagne, c'est-à-dire l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Cette partie du territoire, bien que difficilement accessible à des opérations militaires, n'est pas encore complètement assimilée par le Reich allemand. Si l'Italie restait neutre, nous perdrions la possibilité d'atteindre le point faible de l'armure défensive allemande; d'autre part, elle ne représenterait pas une grande économie de forces terrestres, car une certaine quantité de celles-ci devrait toujours rester sur la frontière italienne pour le cas où l'attitude des Italiens subirait un changement soudain. Il n'est pas possible d'envisager une attaque brusquée contre la ligne Siegfried. Aucune solution ne se présente pour entamer une action quelconque dans les circonstances indiquées en dehors d'une avance en territoire allemand en passant par la Belgique et la Hollande, chose qui ne pourrait se faire, comme de juste, qu'avec le consentement de ces deux pays.

Le commandant *Noiret*, prenant la parole, déclare que, même une solution de cet ordre présentera des difficultés considérables d'ici un an ou deux, si les Allemands construisent d'importantes fortifications faisant face aux frontières belge et hollandaise.

Le général *Lelong* estime que, si un front oriental solide était établi, comprenant par exemple les forces armées de la Grèce, de la Turquie, de la Roumanie, de la Pologne et peut-être de la Russie, dans ce cas, si l'Italie restait neutre et si l'Allemagne n'attaquait pas la ligne Maginot avec des forces trop importantes, il serait possible de constituer une réserve de forces qui pourrait être envoyée en renfort sur le front oriental et qui comprendrait surtout des spécialistes et du matériel.

Le général *Kennedy* exprime l'opinion qu'en admettant pour le moment que l'Italie déclare les hostilités, il aimerait savoir quelles forces pourraient être prélevées sur le front occidental, si l'Allemagne restait sur la défensive. Y aurait-il une possibilité de concentrer des forces importantes pour attaquer l'Italie?

Le général *Lelong* déclare : aussi longtemps qu'il y aura une possibilité, pour les Allemands, de prononcer une attaque quelconque, il n'est pas possible d'envisager de prélever des forces importantes au cours des premiers mois de la guerre.

Le commandant *Noiret* ajoute qu'il faudra environ 30 divisions pour mener une attaque contre l'Italie par la frontière commune. Quelque chose pourrait être fait dans cette direction, lorsque les forces britanniques seront arrivées en France.

Le colonel *Slessor* émet l'opinion qu'une certaine assistance pourrait être donnée à la Pologne, sous forme d'aviation. L'objet des Alliés, en ce cas, serait d'imposer à l'Allemagne tous les désavantages que comporte une guerre menée sur deux fronts. On ne peut espérer remplir ce but que si on n'est pas décidé à engager certaines opérations sur le front occidental.

Le général *Lelong* dit alors que les vues qu'il a exprimées sont celles de la délégation française et qu'il n'en a pas encore référé à Paris. Cependant, il allait le faire de façon à connaître les vues de l'état-major français sur la question.

Le capitaine de vaisseau *Danckwerts* prend note de cette déclaration; il ajoute que l'état-major britannique prendra connaissance avec satisfaction du point de vue de l'état-major français sur ces questions.

ANNEXE

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DANCKWERTS, DIRECTEUR DE LA SECTION DES PLANS À L'AMIRAUTÉ BRITANNIQUE,
AU GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES.

L. (1) *Londres, 2 mai 1939.*

1. Je viens de recevoir des instructions en vue de vous informer qu'il est possible que des contacts soient pris par le canal des différents attachés britanniques accrédités auprès du gouvernement turc avec les états-majors des différents services turcs. Bien que la prise de ces contacts ne soit pas encore certaine, et que les sujets détaillés qui devraient faire l'objet des discussions n'aient pas encore été définitivement établis, les mesures que nous pourrions demander aux Turcs de prendre pourraient comprendre :

a. la fermeture des Détroits;

b. menacer et isoler le Dodécanèse;

c. mettre des ports turcs à notre disposition;

d. chercher à maintenir la Bulgarie en dehors de la guerre. Si ce dernier résultat ne pouvait être obtenu, attaquer la Bulgarie pour défendre les intérêts de la Roumanie et de la Grèce;

2. On estime que nous pourrions aussi accepter de prendre les mesures suivantes pour aider les Turcs :

a. assurer ses communications maritimes avec la Méditerranée orientale, y compris le contrôle du canal de Suez;

b. assurer une protection directe des côtes turques, des ports ainsi que du cabotage;

c. accrocher les forces allemandes et italiennes sur le front occidental et dans le bassin méditerranéen, pour empêcher aucune menace directe contre la Turquie, soit par terre, soit par mer.

3. La délégation britannique serait heureuse de connaître le point de vue de la délégation française à ce sujet et d'être informée de tous les points supplémentaires qu'elle considérerait utile et prudent de voir mettre à l'étude.

80

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 730, 731 (2). *Varsovie, 6 mai 1939, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 3 h. 30.

Le mémorandum polonais (3) est rédigé sur un ton ferme mais entièrement correct et assez conciliant.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Remis au gouvernement allemand. Sur ce mémorandum, voir ci-dessus le no 68.

Dégagé de l'argumentation visant l'attitude du Reich et le passé, il se réduit à ceci :

En dépit de la dénonciation par l'Allemagne du pacte de 1934, la Pologne demeure prête à négocier afin d'aboutir à un nouveau règlement des rapports polono-allemands « sur la base du bon voisinage » et à régler ainsi corrélativement la question de Dantzig et celle du transit à travers le Corridor.

En rappelant que le Reich n'a pas répondu aux contre-propositions polonaises du 26 mars (1) et en renouvelant ses contre-propositions, le gouvernement polonais semble laisser entendre qu'il attend que le gouvernement allemand prenne l'initiative de la reprise des pourparlers; on demandait ce soir au ministère des Affaires étrangères si M. von Moltke qui, comme je l'ai signalé, vient de rentrer à Varsovie, chercherait ou non à reprendre contact avec M. Beck (2).

81

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 539 (3). Réservé. *Bucarest, 6 mai 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Au cours de la conférence rapportée par mon télégramme nº 538 en clair (4) par le courrier, le roi Carol est revenu une fois de plus sur une thèse qui lui est chère : il m'a affirmé avec insistance posséder des preuves décisives que l'Italie se détacherait progressivement de l'Allemagne.

Ni le roi d'Italie, ni la population, m'a-t-il dit, ne veulent d'une guerre où les entraînerait le Reich, et j'ai la certitude la plus absolue qu'il serait maintenant possible de faire comprendre au gouvernement fasciste que son intérêt est de s'opposer lui aussi à l'hégémonie allemande en Europe.

(1) Sur ces contre-propositions, voir, au tome XV de la présente série, le nº 188; ci-dessus le nº 68.

(2) Le texte de ce télégramme est reproduit — avec des variantes sans intérêt — au *Livre jaune*, sous le nº 121.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Du même jour, ci-après reproduit sous le nº 86.

82

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 74, 75. *Stockholm, 6 mai 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 54.)

Le gouvernement paraît très embarrassé pour prendre d'ores et déjà position à l'égard de l'offre allemande d'un pacte de non-agression (1). D'une part, il se sent lié par des déclarations de principe contre la conclusion de toute convention politique avec une grande puissance et aussi par le fait qu'il a décliné à trois reprises, au cours des dernières années, des offres du même ordre qui lui étaient faites par l'U.R.S.S. D'autre part, il redoute, s'il refuse, de rompre la solidarité nordique au cas où la Finlande et le Danemark, comme le laisse entendre la presse, accepteraient les propositions du Reich.

Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que l'opinion suédoise se prononce avec une rare unanimité contre la conclusion d'un pacte de non-agression, par crainte de compromettre la neutralité du pays et de créer un précédent dont on ne peut prévoir les conséquences. Il sera difficile au gouvernement de ne pas tenir compte de cet état d'esprit (2).

(1) Sur cette offre, voir ci-dessus le n° 11.

(2) Par télégramme n° 78, du 8 mai, le ministre de France à Stockholm indiquait : « En ce qui concerne l'offre allemande de pacte de non-agression, l'on me fait remarquer que le Reich n'a pas présenté à proprement parler de projet précis, et que par conséquent, les états nordiques ne sont pas enfermés dans un cadre déterminé. J'ai l'impression que l'on s'efforce de trouver une formule qui, sans repousser directement la proposition allemande, permettrait d'éviter la conclusion de pactes en bonne et due forme. Cette solution permettrait de maintenir la solidarité des quatre pays du Nord, à laquelle on attache ici le plus grand prix ».

83

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 76, 77. *Oslo, 6 mai 1939, 23 h. 15, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 7, 4 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 45-46 (1) et 64-65 (2).

Profitant du passage à Oslo de son attaché de l'Air en résidence à Stockholm, mon collègue anglais a demandé à l'inspecteur général du Service aérien si l'on comptait ici se défendre au cas d'un coup de force allemand sur un point du territoire. Le colonel Gulliksn a répondu affirmativement; cette affirmation ayant un caractère évasif, le ministre d'Angleterre a insisté pour savoir si tel était l'avis du ministre et l'avis du gouvernement. Sur les deux points, son interlocuteur a déclaré après un instant de réflexion : « Je crois pouvoir vous dire que oui ».

Au cours du même entretien, il avait été indiqué au ministre d'Angleterre que l'on ne redoutait aucun raid de navires allemands dans le golfe d'Oslo et qu'en cas de guerre, l'aérodrome de Stavanger serait mis hors d'usage.

Mon collègue anglais a transmis ces indications à Londres et j'ai l'impression que sans s'arrêter à la valeur pratique d'une résistance norvégienne, celle-ci lui paraîtrait avoir en tout cas l'intérêt d'engager le pays contre l'Allemagne et de fournir une base à l'appui anglais.

Lorsqu'il avait, à son retour de Londres, rendu visite à M. Koht, le ministre d'Angleterre avait interrogé le ministre sur ce qu'il pensait d'une mise en demeure possible de la part de l'Allemagne et de la forme qu'elle prendrait :

(1) Du 3 avril, non reproduits. Par ces télégrammes, le ministre de France indiquait que la Norvège n'était préparée « ni militairement, ni psychologiquement » à une défense active, et qu'elle restait attachée au principe de neutralité. Il concluait : « Le plus qu'il convienne vraisemblablement d'en attendre serait une résistance passive, s'il [le pays] peut se sentir sur place effectivement soutenu, et s'il était, le cas échéant, secouru, et même de mauvaise grâce, encadré dès le premier moment ».

(2) Par télégramme no 60, du 24 avril, non reproduit, le ministre de France à Oslo faisait état de la réponse négative donnée par la Norvège aux questions, qu'à la suite du message du président Roosevelt du 15 avril, l'Allemagne lui avait posées, pour savoir si elle se sentait menacée par le Reich et si elle avait eu connaissance des intentions du président des États-Unis. (Sur le message de ce dernier et les questions posées par Berlin à un certain nombre de pays, voir, au tome XV de la présente série, les nos 413 [note], 426, 437, 470 [note]).

Par télégramme nos 64-65, du 26 avril, non publié, M. Bruère relatait les commentaires de M. Koht, ministre norvégien des Affaires étrangères, sur la réponse de son pays. M. Koht était attaché au concept d'une neutralité non seulement politique et militaire, mais encore économique, la Norvège devant se retirer du monde en guerre et vivre sur elle-même de ses propres ressources.

« Je pense, répondit le ministre des Affaires étrangères, que votre collègue d'Allemagne viendrait m'inviter à mettre tel ou tel point de notre territoire à sa disposition, sous la menace d'un bombardement ».

« — Et que diriez-vous au Dr. Sahm ? »

« — Je sais fort bien ce que je lui répondrais, mais il m'est impossible d'en rien dire. »

Le jeu de physionomie parut au ministre d'Angleterre préciser parfaitement ce que ses paroles signifiaient.

84

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 75. *Oslo, 6 mai 1939, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 7, 4 h. 10.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 70 et 71 (1).

Aucun renseignement ne saurait être obtenu ici sur l'offre de garantie par l'Allemagne, sinon qu'elle sera examinée le 9 à Stockholm par la réunion des ministres scandinaves.

Le refus de toute indication laisse néanmoins apparaître de façon nette que le gouvernement est embarrassé et préférerait ne pas avoir à s'engager (2). On me confirme la pression faite pour l'acceptation par les Danois et aussi par les Finlandais, ceux-ci en raison de leur accord avec les Soviets.

La question devra être délibérée en Conseil des ministres lorsque M. Koht reviendra de Stockholm.

Parlant avec celui-ci à titre personnel, un de mes collègues lui a demandé pourquoi les intéressés n'envisageraient pas une garantie semblable de la part des puissances occidentales.

Propos auxquels le ministre, sans rien répondre selon ses habitudes de prudence, aurait paru attentif.

(1) Des 3 et 4 mai, non retrouvés.

(2) Le télégramme nº 72, du 5 mai, non reproduit, consistait en une analyse de presse relative à l'initiative allemande en vue de la conclusion de pactes de non-agression avec les pays scandinaves, initiative dont on disait « qu'elle (était) accueillie ici avec beaucoup de réserve ».

85

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 777 à 781. *Washington, 6 mai 1939, 22 h. 45, 22 h. 35, 22 h. 14, 22 h. 19.*

(*Reçu :* le 7, 8 h. 10, 8 h., 8 h. 30.)

Le sous-secrétaire d'État, que j'ai eu l'occasion de rencontrer chaque jour en cette fin de semaine, a passé par des alternatives de pessimisme et d'optimisme au sujet de la situation européenne. Ses inquiétudes, très vives jeudi matin (1), avaient été largement dissipées le soir par la déclaration de M. le Président du Conseil, qui lui semblait placer très heureusement la question des rapports de la France avec le Reich sous leur véritable jour (2). Le discours de M. Beck, ferme et digne sans être complètement négatif (3), lui avait également produit bonne impression. Il m'a dit aujourd'hui qu'il se sentirait rassuré, n'étaient les commentaires de notre chargé d'affaires à Moscou sur la disgrâce de M. Litvinov, attribuée au ressentiment durable qu'aurait éprouvé M. Staline du peu de confiance, sinon d'égards, témoigné par le cabinet britannique au gouvernement de l'U.R.S.S. (4).

J'ai rencontré l'assentiment de M. Sumner Welles en lui disant que, de toute façon, l'effort des gouvernements français et britannique, soutenus par le président Roosevelt, avait amélioré la situation puisque la tension diplomatique d'aujourd'hui semblait moins chargée de dangers immédiats que la guerre sans hostilités d'il y a quelques semaines.

Je lui ai demandé s'il croyait que l'opinion américaine le comprît et rendît pleinement justice au Président. De fait, la réflexion de M. Hitler (5), habilement dépouillée des violences habituelles qui auraient révolté le sentiment national américain, a porté parmi les nombreux républicains ou démocrates conservateurs qui, sans être partisans irréductibles de l'isolement, critiquent les méthodes personnelles du Président.

(1) C'est-à-dire le 4 mai.

(2) Dans une déclaration à la presse, le 4 mai, le président du Conseil français s'était élevé contre « les informations inexactes et les commentaires tendancieux » par lesquels « on [voulait] travestir la réalité des faits et tenter, soit de faire fléchir la résolution du gouvernement et de la nation, soit de faire naître au dehors des incertitudes sur la clarté et la rectitude de la politique française ». « En réalité, la situation internationale en est au point où, dans la diversité et la complexité des principaux problèmes, une seule question se pose en fait, celle de la domination ou de la collaboration en Europe. C'est donc en définitive la sécurité de la France qui est en cause et aussi l'avenir de la civilisation qu'avec l'immense majorité des hommes dans le monde, nous sommes résolus à défendre. Le peuple français le sait. Sa résolution est inébranlable. »

(3) Discours prononcé le 5 mai devant la Diète polonaise : voir ci-dessus le no 67 (et note).

(4) Sur cette interprétation de la disgrâce du commissaire du peuple aux Affaires étrangères, voir ci-dessus le no 45.

(5) Allusion au discours prononcé le 28 avril devant le Reichstag; voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

M. Sumner Welles m'a répondu qu'en dépit d'oscillations inévitables, l'opinion publique lui paraît définitivement orientée dans le bon sens. Il croyait toujours à ... (1) possibilité d'accorder une « amélioration raisonnable » de la loi de neutralité.

Sans doute le sénateur Pittman (2) n'avait-il pas encore gagné la majorité de la commission des Affaires étrangères, et s'il était laissé à sa mission forcée, tiendrait-il difficilement en échec la proposition de plusieurs sénateurs républicains tendant à réintroduire l'article 2 de la loi de 1937 (3), c'est-à-dire à rétablir le régime qui a pris fin le 1er mai. Mais M. Cordell Hull serait entendu lundi par la Commission et se prononcerait très nettement pour la suppression de l'article 1, c'est-à-dire de l'embargo inconditionnel sur les armes et munitions destinées aux belligérants. Si, comme on pouvait l'espérer, le secrétaire d'État, qui jouit d'une grande autorité personnelle au Capitole, était suivi par la Commission, le vote du Sénat et, à plus forte raison celui de la Chambre, ne serait pas douteux.

Il convient d'ailleurs de noter que les consultations de l'Institut de l'opinion publique continuent à révéler dans le pays une majorité des deux tiers en faveur de la fourniture d'armes et de munitions aux puissances démocratiques. La présence de la mission Gavard (4), dont l'envoi préjuge manifestement la levée éventuelle de l'embargo, a été rendue publique d'accord entre le département d'État et celui de la Guerre. La nouvelle n'a provoqué aucune réaction fâcheuse.

86

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 538 (5). Secret. Réservé. *Bucarest, 6 mai 1939* (6).

(*Reçu :* le 9, 12 h. 15.)

A l'issue du déjeuner organisé hier par le roi Carol en l'honneur du général Weygand, une conférence qui a duré près de trois heures a eu lieu au Palais,

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur le projet de loi Pittman, voir au tome XV précité le nº 503; ci-dessus le nº 34.
(3) Il s'agissait de la clause *cash and carry*.
(4) Pour plus de détails sur cette mission d'achats, arrivée aux États-Unis le 1er mai (télégramme de Washington nº 752, du 2 mai), se reporter au rapport nº 13-853 de l'attaché financier de France à Washington, du 13 mai, ci-après reproduit sous le nº 179.
(5) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(6) Par courrier en clair.

à laquelle ont pris part, outre le Souverain et le général, le président du Conseil, le chef du grand État-major et moi-même [1].

Le général Weygand a exposé tout d'abord les résultats de sa mission à Ankara, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire. Il a mis l'accent sur la ferme résolution du gouvernement turc de constituer, avec la France et la Grande-Bretagne, un front commun de défense contre les entreprises allemandes et a particulièrement insisté sur la décision prise à Ankara d'accepter et d'organiser la collaboration turco-soviétique, non seulement par des fournitures de matériel de guerre, mais aussi par l'envoi éventuel de troupes russes en Thrace et en Macédoine.

Le Roi et M. Calinesco ont paru d'autant plus impressionnés par ces précisions que, comme je l'ai déjà précédemment signalé à Votre Excellence, la Roumanie, parmi ses alliés balkaniques, compte principalement, dans les circonstances actuelles, sur l'appui de la Turquie.

Prenant ensuite la parole, M. Calinesco a tenu à rappeler les principes fondamentaux de la politique extérieure de la Roumanie. Après avoir marqué à nouveau la volonté de son pays de défendre par les armes contre toute agression son indépendance et son intégrité, il nous a réitéré l'assurance qu'en cas de guerre générale, la Roumanie se rangerait du côté des puissances occidentales. Mais il a ajouté que la situation n'était pas la même qu'en 1916; à cette époque, la Roumanie avait tout à gagner d'une entrée en guerre destinée à lui permettre de conquérir ses frontières ethniques; aujourd'hui, au contraire, elle n'aspire qu'à conserver son patrimoine, et cherche avant tout à ne pas se susciter d'adversaires.

Évoquant alors la garantie franco-britannique, le président du Conseil n'a pas manqué d'exprimer une fois de plus la gratitude de la Roumanie pour la France et l'Angleterre, et le Roi a tenu à corroborer personnellement ces déclarations.

[1] Il existe également aux archives de la Guerre un rapport du général Weygand concernant cette conférence qui dura, dit-il, « plus de deux heures et qui fut la seule conversation officielle, le Roi dirigeant personnellement toutes les affaires ».

Il n'a pas semblé nécessaire de publier le rapport du général qui, pour le fond, est à peu près identique à celui de l'ambassadeur de France, les deux personnalités étant également présentes à l'entretien. Il a paru suffisant d'effectuer par des notes quelques rapprochements entre les deux textes, là où cela paraissait utile.

Une note du général chef de Cabinet du ministre de la Guerre, en date dn 1er mai, précise : « Roumanie — M. Léger est d'avis que le général Weygand soit prié de passer par Bucarest (demande du gouvernement roumain). Il ne pourra s'y arrêter que vingt-quatre heures et qu'« éconter » les demandes qui lui seront faites. N'ayant pas reçu d'instructions du gouvernement français, il ne pourra pas prendre d'engagement ».

Par T. nº 525 du 5 mai, 20 h. (reçu à 22 h.), M. Thierry, ambassadeur de France, annonçait l'arrivée à Bucarest, le 4 dans l'après-midi, du général Weygand, « venant d'Istanbul dans l'avion que le gouvernement roumain avait spécialement envoyé à cet effet » et disait que le général avait reçu « l'accueil le plus chaleureux », les journaux lui consacrant d'importants articles, « bien qu'il ait été précisé que cette visite était strictement privée ».

Dans son rapport, le général Weygand précise que « c'est à Ankara qu'(il) a reçu l'instruction de se rendre à Bucarest ». Quittant Ankara le 3 mai dans la soirée, il était ainsi à Istanbul le 4 au matin.

Parti de Bucarest le dimanche 7, le général Weygand était de retour à Paris dans la matinée du mardi 9.

M. Calinesco a ensuite interrogé le général Weygand sur la forme que pourrait prendre notre aide militaire si la Roumanie était attaquée par l'Allemagne. Je laisse au général le soin de rapporter les précisions qu'il a données à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'immobilisation des divisions allemandes sur le front occidental, et qui ont paru frapper fortement ses interlocuteurs. Mais le Souverain a ajouté qu'il existe une autre manière d'aider la Roumanie, d'une nécessité plus urgente et d'un effet plus immédiat : c'est de hâter la livraison des armements qu'elle avait commandés en France et de lui permettre de s'en procurer ailleurs. Un long échange de vues s'est alors engagé sur le terrain technique, marqué par un appel vraiment pathétique du roi Carol, qui a pris alors la direction de la discussion. S'exprimant avec une sincérité dépouillée de tout artifice, le Souverain a voulu montrer toute la confiance que lui inspirait le général Weygand en décrivant sans réticence l'extrême faiblesse de l'armement de la Roumanie : « Je ne veux pas laisser mon pays s'engager dans une guerre qui aboutira en quelques semaines à l'écrasement de son armée et à l'occupation de son territoire; or, dans l'état actuel de nos forces, nous ne sommes pas à même de nous défendre ».

Le monarque a indiqué ensuite que, faute d'équipement et de matériel, la Roumanie ne pourrait, en cas de guerre, mettre sur pied qu'à peine les deux tiers des 32 divisions dont elle dispose théoriquement. Il a ajouté sans amertume, mais en imprimant à ses paroles une réelle gravité, que, s'il nous était par ailleurs profondément reconnaissant de l'aide politique et militaire que nous nous étions engagés à donner à son pays, il devait cependant constater qu'en ce qui concerne la déficience des armements roumains, la France portait une lourde responsabilité [1].

Le général Weygand n'a pas manqué d'objecter qu'une partie de ces retards était imputable aux exigences excessives et aux hésitations des services techniques roumains. Pour ma part, après avoir évoqué discrètement la récente cession par le gouvernement français au gouvernement roumain des 200 pièces de 75 entreposées en Roumanie, j'ai indiqué que l'effort diplomatique poursuivi par la France et la Grande-Bretagne tendait justement à pallier ces inconvénients par la fourniture de matériel de guerre par la Russie.

Passant à l'aspect politique et stratégique du problème, le général a insisté sur l'intérêt essentiel qu'il y avait à prévoir, dès maintenant, l'organisation d'un front oriental homogène comprenant la Pologne, la Roumanie, la Turquie, et aussi, point particulièrement délicat, l'U.R.S.S.

[1] Relatant les arguments roumains, le général écrit : « L'armée roumaine est, pour le matériel, tributaire de l'étranger; le front roumain est aujourd'hui un front français; il faut que la Roumanie soit dotée *à temps* du matériel de guerre nécessaire. Le président du Conseil insiste sur le retard des livraisons françaises et sur la non-exécution des accords. Il remet deux notes concernant ce sujet, dont il résume les conclusions ». (Ces notes sont annexées à l'exemplaire du rapport destiné au chef d'État-major général. Elles émanent, l'une du ministère de la Guerre, l'autre du ministère de l'Air. Elles rappellent les conditions des commandes et précisent l'état de leur exécution.).

En ce qui concerne cette dernière puissance, le président du Conseil a répondu de la manière suivante :

« Il est évident qu'une fois les hostilités engagées, la Roumanie sera trop heureuse d'accepter le matériel qui lui serait fourni par les Soviets, à condition que ceux-ci ne prétendissent pas faire pénétrer leurs troupes sur le territoire roumain. Mais en temps de paix, la question est tout autre. Notre situation est, en effet, différente de celle du gouvernement d'Ankara, car, si la Turquie a aussi les Russes pour voisins, elle est, par contre, très éloignée du Reich. Au contraire, la Roumanie pouvant être en quelques heures envahie par les troupes motorisées allemandes, un accord quelconque avec l'U.R.S.S., quels que puissent être par ailleurs ses avantages, ne comporte pas pour les deux puissances balkaniques des risques équivalents. Par conséquent, si nous approuvons la Turquie de s'engager envers les Soviets et de nous mettre ainsi en mesure de bénéficier indirectement d'une aide efficace, nous ne pouvons adopter la même attitude qu'elle ».

Pour justifier cette thèse, M. Calinesco a invoqué une fois de plus les sentiments du peuple roumain, en reprenant les arguments dont ses prédécesseurs et lui-même ont si souvent fait état auprès de moi. L'aversion du peuple roumain pour la Russie remonte à plusieurs siècles et le souvenir du rôle joué par l'armée russe au cours de la dernière guerre est resté vivace dans tous les esprits. Puis, évoquant l'agitation de la Garde de fer qu'il a réprimée avec tant d'énergie, le président du Conseil a rappelé que tout l'élan de ce mouvement avait pris sa source dans l'hostilité foncière de la nation contre le communisme : « C'est à grand'peine que nous l'avons brisé. Tout accord comportant la possibilité d'une intervention, voire du simple passage des troupes russes sur le territoire roumain, soulèverait aussitôt une vague de fond dans l'opinion et fournirait à l'Allemagne la possibilité d'étendre son emprise sur la Roumanie en s'appuyant sur un puissant mouvement d'opinion intérieur ».

M. Calinesco a été ainsi amené à exposer que l'hostilité du gouvernement royal à toute entente avec Moscou était avant tout provoquée par la crainte du Reich. « En effet, a-t-il indiqué, toute assistance *visible* des Soviets à la Roumanie, dans les circonstances actuelles, équivaudrait à un acte de provocation vis-à-vis de l'Allemagne. Si la question de l'appui russe était posée dès maintenant, la Roumanie se trouverait dans l'alternative, ou bien de refuser, ce qui entraînerait immédiatement l'échec des négociations entreprises à cet égard par les grandes puissances, ou bien d'accepter et, dans ce cas, les renseignements que je possède me permettent d'assurer que le Reich se livrerait, sans aucun délai, à un acte d'agression contre la Roumanie. »

Le Roi est intervenu pour souligner l'importance des paroles de M. Calinesco et affirmer qu'il avait la certitude absolue que toute acceptation d'un appui soviétique signifierait pour la Roumanie la guerre et la destruction du pays. « Nous ne voulons pas, a dit le Souverain, servir de paratonnerre dans l'orage qui s'annonce. » Cette insistance porte à penser que le Reich a dû donner un avertissement sévère au gouvernement de Bucarest pour le détourner de tout accord avec l'U.R.S.S.

J'ai fait observer, en reprenant les arguments développés par M. Naggiar dans ses télégrammes que le Département a bien voulu me communiquer sous les nos 282 à 287 et 309 à 313 (1), que si la Roumanie continuait à manifester une telle aversion envers la Russie, elle risquait d'inciter cette puissance à se rapprocher de l'Allemagne et, même éventuellement, en cas de conflit, à prendre des gages en Bessarabie ou sur toute autre partie du territoire roumain. J'ai fait ressortir, en outre, la ferme intention du gouvernement de Moscou de ne pas admettre que les petits états qui le séparent du Reich puissent être soumis au contrôle germanique. Mais le Roi et le président du Conseil sont visiblement trop absorbés par la hantise du péril allemand pour pouvoir être impressionnés par un autre danger. Et il convient de ne pas oublier que le refus du gouvernement soviétique de reconnaître définitivement et sans équivoque l'annexion de la Bessarabie compte pour beaucoup dans la défiance persistante du gouvernement roumain à l'égard de Moscou.

Conscients de la faiblesse de leur pays et de son incapacité à résister actuellement, en dépit de l'aide franco-britannique, à une attaque brusquée de l'Allemagne, les dirigeants roumains vivent donc dans la crainte de tout acte qui pourrait provoquer un ennemi contre lequel ils ne se sentent pas en mesure de se défendre.

D'autre part, ils conservent certainement l'illusion que, si les hostilités éclataient loin de la Roumanie, celle-ci pourrait se maintenir, au moins pendant un certain temps, dans la neutralité. Et ils espèrent que le répit qui leur serait ainsi laissé leur permettrait de compléter leurs armements et de préparer l'intervention de ce pays dans des conditions qui lui assureraient un maximum d'efficacité.

Nous nous sommes efforcés, le général Weygand et moi-même, d'indiquer au Roi et au président du Conseil qu'il ne fallait pas espérer arrêter l'Allemagne par des marques de faiblesse, l'expérience ayant prouvé que le chancelier Hitler, avec une logique rigoureuse, s'attaquait toujours aux zones de moindre résistance. La constitution d'un front oriental solide serait donc de nature à le faire reculer devant les difficultés et les incertitudes d'une guerre conduite sur deux fronts.

A cet argument, M. Calinesco a répondu qu'il n'était pas de l'intérêt de la France que la Roumanie prît part dès le début à un conflit général. En admettant même qu'elle ne soit pas immédiatement écrasée, elle n'est pas en état de mener une guerre d'usure et l'importance de l'appui militaire qu'elle peut offrir est extrêmement faible. Mieux vaudrait donc qu'elle ne participât point, dès le temps de paix, à l'organisation de cette ligne de résistance, où le Reich persiste à voir un encerclement qu'il ne peut tolérer et dont la réa-

(1) Les télégrammes de Moscou ainsi retransmis à l'ambassadeur de France à Bucarest sont, selon toute vraisemblance, les télégrammes nos 282-287 du 17 avril, et 302-308 du 26 avril, reproduits au tome XV de la présente série sous les nos 431 et 493.

lisation ne pourrait que l'amener à prendre une initiative désespérée. Mais le gouvernement de Bucarest n'en entend pas moins intervenir : « Quand le moment sera venu, on ne peut douter de l'utilité pour les alliés de trouver à l'heure favorable une armée roumaine encore fraîche ».

Même en ce qui concerne la Pologne, le président du Conseil, sans contester naturellement la valeur du traité qui lie les deux pays, a émis des doutes sur l'efficacité de l'aide roumaine, alors que celle-ci « déclencherait une participation militaire de la Hongrie à notre détriment. Comme d'autre part, a-t-il ajouté, nous ne pouvons plus guère compter sur la Yougoslavie, l'équilibre des forces se trouverait modifié à l'avantage des puissances totalitaires ». Je n'ai pas manqué de rappeler qu'à refuser de prendre aucun risque, l'on facilitait le jeu de dissociation de l'Allemagne : si la Pologne était mise hors de combat, la Roumanie se trouverait peu après exposée aux assauts de la Hongrie, appuyée par le Reich, alors qu'elle serait désormais privée de l'appui de son alliée la plus proche et la plus puissante. Du reste, la Roumanie ne pourrait espérer rester neutre qu'en abdiquant sa souveraineté au bénéfice de l'Allemagne, qui ne peut faire la guerre sans le pétrole ni le blé roumains. « L'hypothèse même d'une pareille attitude de notre part ne saurait être envisagée », a déclaré avec force le président du Conseil.

Pendant toute cette conversation, j'ai eu l'impression que, si le sentiment de notre propre puissance et des appuis sur lesquels nous pouvons compter nous permettent de tenir des raisonnements empreints de la plus légitime fermeté, la vulnérabilité de la Roumanie et l'insuffisance de ses armements l'obligent à conserver, au moins pour le moment, la mentalité de ceux qui préfèrent, s'ils ne sont pas attaqués, dès l'abord, éviter les coups jusqu'au moment où ils seront en mesure d'y répondre.

Il peut paraître vain de poursuivre dans ces conditions une discussion qui roule sur les conceptions différentes que les puissances occidentales et la Roumanie apportent dans leurs pourparlers sur l'application de la garantie. Celle-ci est, dans notre esprit de pays fortement armé, essentiellement politique, alors que les Roumains, dans l'état de faiblesse de leur armement, la conçoivent exclusivement sous l'angle militaire. Le courage que nous demandons à ce petit pays de témoigner, il ne pourrait le puiser que dans la conscience d'une force et d'une valeur stratégique relatives, sans doute, mais homogènes et réelles. Sinon, la Roumanie pense que sa faiblesse la désigne aux coups de l'agresseur, et cherche avant tout à se faire oublier.

Comme je l'ai déjà signalé par ma dépêche secrète nº 265 [1], ce n'est qu'en fournissant immédiatement, abondamment, et par tous les moyens possibles à ce pays le matériel qui lui fait défaut, que nous pourrons, en suscitant un renouveau d'énergie chez ses dirigeants, obtenir le concours actif qui est

[1] Du 21 avril, non retrouvée.

indispensable pour rendre efficace et solide le vaste système défensif que nous nous efforçons d'instituer en Europe contre les tentatives d'hégémonie allemande [1].

87

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1231 à 1233 [2]. *Berlin, 6 mai 1939.*

M. von Ribbentrop a fait à l'un de mes collègues, avant de partir pour Milan, des déclarations qui confirment les indications données par mon télégramme no 1208 [3].

« Nous ne voulons pas de guerre, a-t-il dit en substance. Mais il règne en Angleterre une psychose de guerre qui peut à la longue entraîner un conflit. Elle est alimentée par de faux bruits que lance sans arrêt un certain bureau que nous connaissons bien. Nous admettons que la Grande-Bretagne ait momentanément besoin de cette atmosphère pour faire accepter les mesures et les dépenses afférentes à son armement. Si, cependant, cet état d'esprit se maintenait, nous devrions en conclure que l'Angleterre a des intentions agressives et nous aviserions.

« Pour Dantzig, une solution devra intervenir; le Führer y est résolu. Mais nous sommes convaincus que ni la France ni l'Angleterre ne sont disposées à faire la guerre pour cette petite affaire, pas plus que nous ne le sommes nous-mêmes. Nous réglerons la question autrement : la Pologne se lassera avant nous. »

[1] La conclusion du général Weygand est la suivante :
« L'impression générale laissée par cet entretien est à l'opposé de celle recueillie à Ankara : irrésolution et faiblesse entretenue par une croyance erronée que tout préparatif d'action, toute collaboration avec les Russes constituent un danger parce que l'un et l'autre seraient considérés par l'Allemagne comme une provocation susceptible de déclencher la guerre. Mais il est équitable de dire que cette pusillanimité est en partie justifiée par l'état médiocre des forces militaires de la Roumanie. »
Ces conclusions ont été confirmées par un entretien particulier du général Weygand avec M. Calinesco à la suite du dîner donné le 5 à l'ambassade de France. Le président du Conseil roumain s'est attaché à persuader le général que la Roumanie changerait de conception si elle était mieux aidée. Il en a été de même d'une conversation de vingt minutes que le général a eue le 7 au matin avec M. Gafenco, celui-ci ayant eu la courtoisie, bien que rentré dans la nuit, de venir le voir à l'hôtel avant son départ. Voici ce que déclarait le ministre des Affaires étrangères : « La garantie offerte, nous l'acceptons, mais pour qu'elle soit valable, il faudrait qu'elle se fasse sentir tout autrement que par des paroles; il nous faut du matériel et du bon matériel. Il est indispensable que la France et l'Angleterre complètent l'armement de la Roumanie. C'est en effet, semble-t-il, le seul moyen de faire évoluer les idées de cette nation et de ses dirigeants dans le sens de l'énergie, et de l'amener à tenir, en cas d'hostilités, la place dans le front oriental que lui assignent ses intérêts, sa position géographique et l'importance de sa population ».

[2] Extrait des archives de l'ambassade.

[3] Du 4 mai, ci-dessus publié sous le no 49.

Le secrétaire d'État von Weizsäcker a, de son côté, déclaré à plusieurs de mes collègues que le différend relatif à Dantzig ne suffisait pas à entraîner une guerre, ajoutant toutefois que celle-ci pouvait naître d'un incident. Je ne partage pas cette crainte, car je suis convaincu qu'aussi longtemps que le Führer ne se sera pas décidé pour la guerre, il ne permettra pas qu'un incident la déclenche.

« Quand bien même 10.000 Allemands seraient assassinés, disait il y a peu de jours son aide de camp, Hitler pourrait, s'il le voulait, faire le silence. »

88

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1235 (1). *Berlin, 6 mai 1939.*

Je me refère à mon télégramme nos 1181-1182 du 2 mai (2).

Suivant des renseignements que je tiens de la même source, trois états ont déjà répondu à l'offre faite par le Reich à six états baltiques de conclure, avec chacun d'eux, un pacte de non-agression. Ce sont la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande.

Après avoir pris connaissance de leur adhésion de principe, M. von Ribbentrop leur a fait remettre un projet comportant un article unique identique à l'article 4 de l'accord germano-lithuanien (3) et une clause de ratification. Le texte fait actuellement l'objet de l'examen des trois gouvernements.

Mon informateur m'a fait observer que le fait que la Finlande a devancé dans sa réponse affirmative la Suède et la Norvège est caractéristique des bonnes dispositions de ce pays à l'égard du Reich (4).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 11.

(3) Conclu dans la nuit du 22 au 23 mars, lors des négociations visant au retour de Memel au Reich (voir, au tome XV de la présente série, les nos 106 [et note], 144).

L'article 4 de cet accord était ainsi rédigé : « Pour renforcer leur décision d'assurer un développement amical des relations entre l'Allemagne et la Lithuanie, les deux pays s'engagent à ne pas faire usage de la violence l'un envers l'autre et à ne pas souffrir l'emploi de la violence dirigée par un tiers contre un des deux pays ».

(4) Par télégramme nos 1249-1250 du 8 mai, l'ambassadeur faisait état des indications transmises par son collègue finlandais sur la proposition allemande de non-agression : il était difficile à Helsinki de rejeter cette offre, ayant déjà un pacte de non-agression avec l'U.R.S.S.

89

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 368. Réservé. *Rome, 6 mai 1939* (1).

Le Foreign Office a fait savoir au ministre d'Angleterre près le Saint-Siège que le Pape avait fait pressentir le gouvernement britannique par le délégué apostolique à Londres sur l'accueil que ferait la Grande-Bretagne à une initiative pacifique du Saint Père en vue de la réunion d'une conférence internationale.

C'est évidemment au même objet que se rapportent les visites faites hier par les nonces apostoliques à divers ministres des Affaires étrangères (2).

Entre autres, la visite que le nonce apostolique à Berlin est allé faire à M. Hitler à Berchtesgaden a beaucoup attiré l'attention du public romain. Le Vatican avec raison se montre plus que discret à ce sujet, et les prélats de la secrétairerie d'État se sont rendus plus invisibles que jamais aux journalistes.

90

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 586 à 590 (3). *Ankara, 6 mai 1939* (4).

Je réponds à votre télégramme nos 471 à 474 (5).

J'ai marqué à M. Saraçoglu votre souci de voir la France associée à la déclaration en préparation. Il m'a donné immédiatement son accord et j'en ai prévenu mon collègue anglais, qui va informer le Foreign Office.

En ce qui concerne la déclaration elle-même, le gouvernement turc, après avoir consulté le groupe du parti du peuple auquel s'étaient joints les repré-

(1) Par fil.
(2) Sur la visite du Nonce à Paris au ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le nº 77.
(3) Extrait des papiers Massigli.
(4) Par fil.
(5) Du 5 mai, qui retransmettait un télégramme pour Londres. Il est ci-dessus reproduit sous le nº 65.

sentants de l'opposition (qui ne compte que 4 députés), a donné à l'ambassadeur d'Angleterre une réponse favorable sous réserve de légers amendements qui ne touchent pas à la substance du projet. Mais, en raison des règles constitutionnelles, le gouvernement ne peut souscrire à un document de ce genre sans avoir au préalable obtenu, pour la forme, l'approbation parlementaire. Celle-ci sera incessamment demandée et aussitôt obtenue.

J'envoie par télégramme séparé (1) un texte tenant compte des amendements turcs et de forme plus correcte que celui que mon collègue avait soumis à M. Saraçoglu.

Pour empêcher que l'absence de toute référence à la péninsule balkanique ne donne lieu à des commentaires fâcheux et en attendant qu'une formule ait été trouvée qui donne satisfaction aux observations formulées par le Foreign Office au sujet du point II de la note turque du 25 avril (mon télégramme nº 548) (2), il a été convenu que M. Chamberlain pourrait faire aux Communes une allusion aux engagements déjà contractés dans les Balkans par la Turquie et par l'Angleterre, en ajoutant que par ailleurs des échanges de vues se poursuivent entre Ankara et Londres qui ont déjà fait apparaître « l'identité de vues habituelle ».

M. Saraçoglu a mis aujourd'hui les représentants de l'Entente balkanique au courant des pourparlers sur lesquels le secret avait été jusqu'ici strictement gardé. Je crois discerner dans son désir de hâter les choses le souci de prévenir une proposition que M. von Papen pourrait vouloir chercher à lui faire incessamment.

91

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 591 à 593 (3). *Ankara, 6 mai 1939* (4).

Suite du numéro précédent (5).
Projet de déclaration publique conjointe (modifié).
Préambule sans changement.

2. Il est convenu que les deux états concluront un *accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques* dans l'intérêt de leur sécurité nationale.

(1) Il s'agit du télégramme 591-593, du même jour et ci-après reproduit sous le nº 91.
(2) Du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 18.
(3) Extrait des papiers Massigli.
(4) Par fil.
(5) Ci-dessus publié sous le nº 90.

3. En attendant la conclusion de l'accord *définitif*, etc., ils seraient prêts à coopérer *effectivement* et à s'accorder mutuellement toute *aide et assistance en leur pouvoir.*

4. Cette déclaration, etc., et à la Turquie une *aide et assistance réciproques*, etc.

5. Il est reconnu par les deux gouvernements, etc., y compris la définition plus précise des *diverses conditions dans lesquelles se déclencherait le jeu des engagements réciproques*, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord *définitif* puisse être complété. Cet examen est *actuellement* en cours. Il est entendu, etc.

92

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 594 à 597 (1). *Ankara, 6 mai 1939* (2).

Je me suis acquitté cet après-midi des instructions contenues dans le télégramme de Votre Excellence nos 459 à 470 (3). J'ai fait valoir de mon mieux les arguments qui y sont développés, à l'exception toutefois de celui qui pourrait être tiré d'une différence de traitement par rapport à l'Angleterre, car M. Saraçoglu n'aurait pas manqué de me répondre que l'Angleterre a manifesté son amitié pour la Turquie sous une autre forme, c'est-à-dire en entreprenant dans des conditions exceptionnelles l'installation du centre métallurgique de Karabuk et en accordant à la Turquie, à l'égard de laquelle elle a sur le plan économique et financier les mêmes griefs que nous, un crédit de 16 millions de livres sterling.

Je ne suis pas parvenu à convaincre mon interlocuteur.

Le ministre des Affaires étrangères persiste à minimiser notre offre qui, d'après lui, se réduit à mettre fin à l'occupation le 31 décembre. Or, que ferions-nous si, conformément à l'accord en vigueur, le gouvernement turc proposait maintenant une évacuation simultanée ? Nous ne pourrions la différer jusqu'à la fin de 1939.

Le lien établi entre le maintien du mandat et le transfert juridique de la souveraineté lui paraît d'autre part un moyen d'ajourner indéfiniment le règlement, rien n'indiquant que la France ait l'intention de mettre fin à

(1) Extrait des papiers Massigli. Un autre exemplaire, daté du 7, 0 h 38, se rencontre dans les papiers Bonnet.
(2) Par fil.
(3) Du 5 mai, ci-dessus publié sous le n° 63.

brève échéance au mandat. Il a même ajouté cette remarque qui me paraît mériter réflexion : quel avantage aurez-vous à ce que, désormais, la Turquie ait intérêt, comme la Syrie elle-même, à la fin du régime mandataire ?

Quant à l'argument tiré de la nécessité de ménager l'opinion publique syrienne, M. Saraçoglu répond que la promesse de la France de se prêter à une cession ultérieure pourra être exploitée contre nous à Damas aussi bien qu'une cession effective.

Le ministre a fait allusion aux difficultés qu'il rencontrait dans son parti pour poursuivre sa politique et la nécessité où il se trouvait de donner satisfaction à certains éléments gouvernementaux. Je l'ai assuré que les obstacles auxquels Votre Excellence se heurtait n'étaient pas moindres.

Après une longue et stérile discussion, j'ai finalement marqué que, si le gouvernement turc avait des contre-propositions à formuler, elles seraient certainement examinées à Paris dans l'esprit conciliant dont le gouvernement français n'a jamais cessé de faire preuve. Nos propositions représentaient les bases sur lesquelles un accord nous paraissait pouvoir intervenir; je n'étais nullement chargé d'en demander l'acceptation en bloc.

Le ministre n'a pas voulu s'engager et s'est borné à me dire qu'il soumettrait la question lundi au Conseil des ministres.

93

Note du sous-directeur de la Société des Nations (1)

La question de Dantzig et la Société des Nations

Paris, 6 mai 1939.

A l'occasion du conseil de la Société des Nations qui tiendra le 15 mai sa cent-cinquième session, le gouvernement britannique, rapporteur de la question de Dantzig, envisage de réunir le comité des Trois chargé de suivre la situation dans la Ville libre. Il faut donc s'attendre à ce que les affaires de Dantzig fassent l'objet d'une discussion au sein de cet organisme, qui est composé de l'Angleterre, de la France et de la Suède.

On se rappelle que l'hiver dernier, alarmés par des informations transmises aussi bien par le Haut-Commissaire que par notre ambassadeur à Varsovie, les trois gouvernements intéressés s'étaient demandé s'il ne convenait pas de provoquer au sein du Conseil un débat sur l'ensemble du problème en même temps que sur la situation du Haut-Commissaire lui-même. Ils avaient eu l'impression que le Reich nourrissait à cette époque des projets qui pouvaient rendre la position de M. Burckhardt extrêmement difficile et placer par contrecoup la Société des Nations dans une situation fausse. Effectivement, malgré les avertissements et les efforts de M. Burckhardt, les lois anti-

(1) M. Arnal.

sémites de Nuremberg avaient été introduites dans la Ville libre. Une fois de plus, la constitution dantzicoise et le statut dont le Haut-Commissaire avait la charge, étaient impunément violés par les autorités nationales-socialistes (1).

C'est dans ces conditions que s'était réuni le comité des Trois à l'occasion de la session de janvier du conseil de la Société des Nations. Les délégués s'y étaient trouvés assez divisés. L'Angleterre, qui avait effectué des sondages à Varsovie, préconisait le retour de M. Burckhardt à Dantzig. La Suède, en raison de la position neutraliste adoptée par son gouvernement, souhaitait la démission du Haut-Commissaire. La France préconisait une solution intermédiaire, qui consistait à conseiller à M. Burckhardt d'attendre en Suisse les événements.

D'autre part, les Polonais, qui avaient envoyé officieusement un délégué à Genève, manifestaient très nettement le désir de voir maintenir sans changement le *statu quo* et demandaient instamment que le Conseil ne fût pas saisi.

Le comité des Trois, tout en reconnaissant officiellement les nouvelles violations du statut, évitait de porter la question devant le Conseil et se bornait à maintenir le Haut-Commissaire en congé en Suisse (2).

Depuis lors, et sur les sollicitations discrètes du gouvernement allemand, M. Burckhardt s'est rendu une fois à son poste. Déçu de l'échec des conversations de M. von Ribbentrop à Varsovie (26 janvier) (3), les autorités du Reich semblaient, en effet, préférer voir le Haut-Commissaire reprendre ses fonctions. On sait qu'elles furent de courte durée puisque, arrivé à Dantzig le 14 mars, à la veille de l'occupation de Prague, M. Burckhardt repartait pour Genève le 17, à la suite des conseils qui lui étaient officieusement donnés par la Wilhelmstrasse (4).

M. Burckhardt est toujours en Suisse, où il attend qu'il soit statué sur son sort.

Le comité des Trois semble donc devoir se trouver, comme au mois de janvier dernier, en présence de deux questions, qui ne sont d'ailleurs que les aspects d'un même problème :

1° Le statut de Dantzig doit-il être mis à l'ordre du jour du Conseil ? Ses violations doivent-elles être reconnues officiellement par la Société des Nations ? Celle-ci doit-elle examiner quelles sont les conséquences à en tirer ?

2° Le poste de haut-commissaire doit-il être maintenu ? M. Burckhardt doit-il retourner à Dantzig ? Doit-il rester en congé ? Doit-il être invité à donner sa démission?

Le gouvernement britannique est perplexe. Il comptait que, dans l'intervalle des deux sessions du Conseil, des négociations entre Berlin et Varsovie interviendraient qui pourraient aboutir à un accord dont le Conseil du mois de mai aurait pris connaissance et se serait servi pour décider si, oui ou non, le régime de la Société des Nations à Dantzig devait être maintenu. Les pour-

(1) Sur tout ce qui précède, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 59.
(2) Voir, au tome XIII précité, le n° 400 (et note).
(3) Sur ces conversations, voir, au tome XIII précité, les n°s 444, 473 ;au tome XIV, le n° 20.
(4) Voir, au tome XV de la présente série, les n°s 59, 125, 205.

parlers escomptés ayant échoué, le Foreign Office, aujourd'hui comme en janvier dernier, manifeste le désir de se conformer avant tout aux intérêts et aux demandes de la Pologne. Il a fait officieusement savoir au Département, le 2 mai, qu'il se proposait de faire interroger par son ambassadeur à Varsovie M. Beck sur ses intentions (1). Nous connaîtrons sans doute avant la réunion du Conseil le résultat de cette démarche.

Quant au gouvernement suédois, son point de vue ne nous est pas encore officiellement connu, mais une démarche d'informations de son ministre à Paris auprès du sous-directeur de la Société des Nations donne l'impression qu'il se trouve toujours dans les mêmes sentiments qu'en janvier et qu'il est, par conséquent, extrêmement impatient de voir cesser à Dantzig un régime qui risque de mettre la Société des Nations dans une situation difficile et de compromettre certains de ses membres.

En ce qui concerne les intentions du gouvernement polonais, une indication assez intéressante a été recueillie par le service. M. Frankowski, conseiller de l'ambassade de Pologne, venu voir M. Arnal avant-hier, l'a informé que, tant que la Pologne ne serait pas en mesure de substituer à Dantzig un nouveau régime, négocié et accepté par elle, à celui qui est actuellement en vigueur, si fictif qu'il soit, le gouvernement de Varsovie désirait qu'il ne fût rien changé au *statu quo*. Il est probable que c'est ce que, plus ou moins nettement, laissera entendre M. Beck à l'ambassadeur d'Angleterre lorsque celui-ci fera la démarche projetée.

Pour ce qui est de l'opinion des Allemands, elle ne nous est connue que par le discours de M. Hitler en date du 28 avril (2). « La Société des Nations, a dit le chancelier du Reich, auparavant la plus grande perturbatrice, étant maintenant, il faut le reconnaître, représentée par un haut-commissaire d'un tact remarquable, il faudra qu'au plus tard à une époque marquée par l'extinction progressive de cette institution désastreuse qu'est la Société des Nations, le problème de Dantzig soit discuté d'une façon ou de l'autre ».

Cet hommage rendu au représentant actuel de la Société des Nations à Dantzig, et à la personne même de M. Burckhardt, paraît signifier qu'à défaut d'une solution conforme aux vues de l'Allemagne, le gouvernement du Reich s'accommoderait encore du maintien en fonctions de M. Burckhardt. Ces vues rejoindraient, semble-t-il, celles de Varsovie et peut-être, en attendant des jours meilleurs, y a-t-il dans le maintien du *statu quo* une solution d'attente à laquelle pourrait se rallier le comité des Trois.

(1) Aussi, le 3 mai, par télégramme nos 399-400, non reproduit, le ministre apprenait à son ambassadeur à Varsovie l'intention du gouvernement britannique, en qualité de rapporteur des questions de Dantzig au Conseil, de s'enquérir du point de vue du gouvernement polonais concernant la situation du Haut-Commissaire. Le Ministre avait conclu : « Je serais heureux d'être informé le plus tôt possible du résultat de cette démarche dont il est bien entendu que l'initiative doit être laissée à l'Angleterre ».

(2) Sur ce discours, voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après les nos 121, 213 annexe.

94

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 768. *Paris, 6 mai 1939.*

Par une dépêche nº 275, en date du 14 de ce mois [1], vous avez bien voulu m'entretenir des renseignements que vous avez recueillis au Foreign Office sur l'offre de collaboration militaire faite par le gouvernement chinois au gouvernement britannique et sur l'accueil que les collaborateurs de lord Halifax ont réservé à cette proposition.

Conformément à l'indication qui vous avait été donnée, le Foreign Office a adressé à sir Eric Phipps un rapport très complet sur cette affaire et l'ambassade a donné verbalement connaissance de ce document au Département [2]. Vous trouverez ci-joint copie d'une note qui en reproduit la substance.

Ainsi que vous le constaterez à la lecture de cette note, le Foreign Office pousse assez loin ses prévisions en ce qui concerne la position que l'évolution de la situation européenne pourrait l'amener à adopter à l'égard du Japon. Ce passage de la lettre du Foreign Office n'était pas très clairement rédigé et M. Campbell n'a pas été très affirmatif sur le sens qu'il convenait de lui attacher. Il semble toutefois qu'au cas de conflit européen et dans l'hypothèse où le gouvernement japonais ne prendrait pas aussitôt part à ce conflit, le gouvernement britannique soit disposé à consentir à des concessions extrêmement étendues pour maintenir Tokyo dans une neutralité même malveillante. Le Foreign Office paraît considérer qu'une intervention américaine, voire même seulement une manifestation quelque peu ferme de l'intérêt que les États-Unis attachent au maintien du *statu quo* en Extrême-Orient, pourrait suffire à contenir les initiatives japonaises. Mais au cas où les États-Unis resteraient complètement en dehors du débat, le gouvernement britannique, si la situation en Europe devenait telle qu'elle justifiât une concentration de toutes les forces de l'Empire, admettrait de faire en Extrême-Orient la part du feu.

Sur ce que serait cette part du feu, M. Campbell, à défaut de précisions dans la dépêche de Londres, n'a pu donner que son sentiment personnel, d'après lequel les concessions pourraient éventuellement aller jusqu'à l'abandon de Hong Kong.

Des indications de cette nature sont trop lourdes de conséquences en ce qui concerne l'Indochine pour que nous ne soyons pas attentifs à en vérifier

[1] Reproduite au tome XV de la présente série sous le nº 401 (il faut lire : du 14 avril).
[2] Il s'agit de la note rédigée le 18 avril par la sous-direction d'Asie, et publiée au tome XV précité sous le nº 439.

le bien-fondé. Il nous importe au plus haut point de savoir si, dans l'hypothèse où le gouvernement japonais le soumettrait à une pression morale telle que l'histoire européenne de ces derniers mois en a fourni des exemples, le gouvernement britannique n'assignerait aucune limite à son acquiescence. Il nous importe également de savoir quel serait le signe auquel le Foreign Office reconnaîtrait le passage du Japon de la neutralité malveillante à l'hostilité déclarée. On sait en effet qu'après bientôt deux ans de guerre, il n'est toujours question que d'un « incident » sino-japonais. Comment apprécierait-on à Londres un fait tel que l'occupation soudaine des concessions par les forces japonaises?

Pour donner toute la précision désirable à nos amicales demandes d'éclaircissements en même temps qu'aux réponses qui leur seront faites, je vous prie de bien vouloir en faire l'objet d'un aide-mémoire que vous laisserez au Foreign Office.

Il conviendra de marquer à cette occasion que si le gouvernement britannique nous a fait entendre ces derniers temps qu'il nous verrait volontiers prendre, en matière d'assistance financière ou de transit d'armes, des décisions favorables à la Chine, il ne doit pas perdre de vue que l'octroi de telles facilités expose l'Indochine à certains risques. Ces risques deviendraient plus sensibles au gouvernement français s'il avait le sentiment que le gouvernement britannique considérait comme possibles, sur pression japonaise, des renonciations de nature à laisser notre position indochinoise entièrement découverte.

Vous ajouterez que, quelle que puisse être d'ailleurs l'étendue admise de ces renonciations éventuelles, il paraît de la plus haute importance d'éviter que le gouvernement de Tokyo puisse avoir le moindre sentiment des facilités qu'il rencontrerait en ce domaine. Les autorités japonaises paraissent se faire une idée exagérée des réactions que pourraient soulever certaines de leurs initiatives. Nous avons un intérêt évident à ne point les amener à réviser leurs appréciations.

Il est un point enfin sur lequel je crois devoir revenir. Lorsque le ministre des Affaires étrangères chinois a saisi M. Cosme de l'offre d'assistance chinoise, il a exprimé son intention, au cas où les réponses française et britannique ne seraient pas négatives, d'approcher le gouvernement de Washington. Il s'agit là, je le répète, non d'une suggestion française, mais d'une idée chinoise. Or, la réponse britannique, si elle est dilatoire, n'est pas négative. La réponse française, comme l'indiquait ma dépêche nº 563 du 7 de ce mois [1], sera du même ordre. Le gouvernement chinois peut donc, de sa propre initiative, en conclure à l'opportunité de faire un sondage à Washington.

Si le gouvernement chinois nous demande notre avis, nous ne le dissuaderons certainement pas de tenter cette démarche. Je partage en effet le sentiment du Foreign Office sur l'importance essentielle que présenterait, en cas de conflit, pour la garantie des intérêts français et britanniques en Extrême-Orient, l'attitude américaine. Or je ne vois pas de procédé plus efficace, pour

[1] **Reproduite au tome XV de la présente série, sous le nº 298 (il faut lire en fait : 7 avril).**

préparer les voies à une prise de position qui nous soit favorable, que d'en faire exprimer l'idée assez souvent et de divers côtés. C'est à ce titre qu'un entretien sino-américain sur un sujet dont Paris et Londres se trouvent déjà saisis me paraît de nature à constituer un utile prélude à l'examen des modalités d'une collaboration franco-anglo-américaine en Extrême-Orient.

95

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 299. *Bucarest, 6 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mai.)

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la copie d'un rapport de notre attaché militaire sur l'état actuel de l'armée roumaine, et sur lequel je crois devoir attirer tout particulièrement l'attention du Département.

Le colonel Delhomme y expose les conclusions que lui inspirent ses récentes conversations avec le président du Conseil, ministre de la Défense nationale, avec le général chef du grand État-major et avec des officiers de cet état-major. Ses conclusions confirment entièrement celles que j'ai exposées au Département par ma dépêche secrète nº 265 (1) et mon télégramme en clair nº 538 en date de ce jour (2).

Annexe

Le Colonel Delhomme, Attaché militaire de France à Bucarest.
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 91/S. *Bucarest, 1er mai 1939.*

De mes récentes conversations avec le président du Conseil, ministre de la Défense nationale de Roumanie, avec le général chef du grand État-major et avec des officiers de cet état-major, se dégage l'impression que si la Roumanie est décidée à défendre son sol par les armes, le grand désir du gouvernement, en cas de conflit européen, est de pouvoir tout d'abord achever la préparation de son armée pour disposer ainsi des moyens d'intervenir, au moment opportun, avec des forces fraîches.

Sans émettre de doute sur la sincérité des affirmations qui représentent la Roumanie comme fermement attachée au parti des puissances occidentales, je ne puis m'empêcher de voir dans les intentions exposées ci-dessus une inclination à attendre, dans la neutralité, l'époque où l'entrée en action de la Roumanie lui serait devenue facile.

(1) Non retrouvée.
(2) Ci-dessus publié sous le nº 86.

Les arguments étayant cette thèse ne manquent pas de solidité : l'armée roumaine possède des ressources en effectifs relativement importantes, mais comme je l'ai maintes fois répété, son armement, suffisant en ce qui concerne les armes portatives et l'artillerie de campagne, est déficient encore en artillerie lourde, surtout en munitions; presque totale en matériel antiaérien et en chars de combat, la carence est absolue en matériel antichars. On espère, en donnant un rythme de guerre à l'industrie roumaine d'armement, obtenir un approvisionnement et un ravitaillement en munitions convenables, tandis que la fourniture des matériels commandés en France, et, concurremment, en ce qui concerne le matériel antichars, la fabrication locale, permettraient de combler les déficits.

Me référant à mon rapport nº 86/S, du 20 avril 1939 [1], je dois vous signaler que ces projets peuvent se heurter d'une part aux difficultés de transport du matériel provenant de France, de matières premières et de *poudres* qui, à l'heure actuelle, ne peuvent être fabriquées en Roumanie; d'autre part, pour un long temps, à des obstacles provenant d'une compétence insuffisante, en ce qui concerne les fabrications locales pour certains matériels. Il est à noter que la sortie des canons de 47 antichars fabriqués sur place est déjà retardée, et que la fabrication des chenillettes et des chars R-35 est encore seulement en préparation. Je ne doute pas que cette dernière exige de la part de l'industrie française une collaboration plus active que celle qui est actuellement prévue.

En résumé, le gouvernement de Sa Majesté le roi Carol II paraît estimer que l'armée roumaine n'est pas présentement en état d'entrer dès le début dans un conflit si la défense du territoire n'est pas en jeu.

Cette conception est juste et la situation ne pourra se modifier que lorsque l'effort engagé pour l'armement et l'équipement des forces roumaines aura fourni les résultats attendus ou lorsqu'il aura été, par des fournitures venant de l'extérieur, paré aux déficiences actuelles.

Or, on ne saurait l'oublier, pour un budget du temps de paix, les dépenses militaires de la Roumanie sont déjà fort considérables (budget 1939-1940 : 15 milliards 700 millions de lei pour un total de dépenses de 41 milliards de lei environ); il est impossible de préjuger de la valeur de l'appoint à escompter des livraisons à venir de l'industrie allemande pour l'emploi des crédits accordés par le Reich; il n'est toutefois pas exclu que des crédits anglais puissent, dans une certaine mesure, faciliter des achats, dans divers pays, des matières premières et du matériel de guerre nécessaires à l'armement de l'armée roumaine.

96

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 739, 740 [2]. Réservé. *Varsovie, 7 mai 1939, 1 h. 10.*

(*Reçu :* 3 h.)

Sur la bonne foi des indications qui lui viennent du chargé d'affaires de Pologne à Berlin, et sans doute aussi en tenant compte du fait que les renseignements d'ordre militaire parvenus à Varsovie ne laissent pas prévoir une action très proche, M. Beck tend à supposer que, pour l'instant, l'Allemagne restera dans l'expectative à l'égard de la Pologne.

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué par le présent rapport.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Il n'exclut pourtant pas absolument l'éventualité d'un coup de tête de la part du Chancelier.

Comme je lui disais qu'une autre hypothèse était encore possible, celle dans laquelle, en réponse à son discours [1], l'Allemagne susciterait quelque événement intérieur dans la Ville libre (manifestations de la Diète) affirmant les liens de Dantzig avec le Reich par exemple, dans l'intention d'amener la Pologne à réagir et de la faire passer pour provocatrice, le ministre m'a répondu qu'il avait, il y a un certain temps, prévenu le gouvernement allemand que toute action de ce genre entraînerait immédiatement une réplique de la Pologne proportionnellement aux faits qui l'auraient motivée.

Il se montre d'ailleurs bien décidé à ne pas envenimer la situation.

Des conseils impérieux de modération et de prudence ont été donnés ces jours derniers à plusieurs reprises aux journaux polonais. La presse a été invitée en particulier à s'abstenir de formuler des revendications territoriales à l'égard de l'Allemagne, qui ne pourraient que faire le jeu de cette dernière.

Ces avis ont eu leur effet.

97

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1893 à 1895 [2]. *Rome, 7 mai 1939, 20 h.*

Le communiqué qui vient d'être publié à l'issue des conversations de Milan et dont l'agence Havas a téléphoné la teneur à Paris [3], annonce la décision prise par l'Allemagne et l'Italie de conclure entre elles un pacte politique et militaire.

Ce geste était, en quelque sorte, dans l'air, et l'on se souviendra que M. Gafenco avait retiré de sa conversation avec M. Mussolini [4] l'impression qu'il serait bientôt accompli. On estimait, cependant, en général, à Rome, que les états totalitaires se contenteraient, pour l'instant, d'en brandir la menace et attendraient, avant de passer à l'exécution, de connaître le résultat des pourparlers en cours entre l'Angleterre et la Russie des Soviets. Mais peut-être considèrent-ils comme déjà virtuellement acquis, malgré la retraite de M. Litvinov, l'accord anglo-franco-russe ? En tout cas, il apparaît que,

[1] Prononcé le 5 mai devant la Diète; voir ci-dessus le n° 67 (et note).

[2] Extrait des archives de l'ambassade.

[3] A l'issue des entretiens germano-italiens des 6 et 7 mai, les ministres des Affaires étrangères des deux pays remettaient, le 7 mai, à la presse un communiqué aux termes duquel ils avaient examiné la situation politique générale. Le communiqué poursuivait : « On y a de nouveau constaté la parfaite similitude de vues des deux gouvernements, et on a décidé de fixer définitivement, également au point de vue formel, dans un pacte politique et militaire, les rapports des deux puissances de l'Axe. Par ce moyen, l'Italie et l'Allemagne entendent contribuer efficacement à assurer la paix en Europe ».

[4] Sur la visite à Rome du ministre roumain, voir ci-dessus le n° 35 (et note).

lorsque les journaux italiens et l'officieuse *Informazione Diplomatica* affirmaient, hier encore, et ce matin, que la rencontre de Milan ne créerait aucun fait nouveau et n'aboutirait à aucune initiative sensationnelle, ils n'étaient pas de bonne foi. Ou alors l'Italie s'est trouvée contrainte de précipiter ses décisions.

Sans doute, le pacte politique et militaire italo-allemand, s'il n'était formulé dans aucun texte écrit, existait-il en pratique depuis longtemps déjà. Qu'il doive être maintenant rédigé en bonne et due forme et faire l'objet d'un échange de signatures n'en constitue pas moins un événement d'importance. L'Italie s'imagine peut-être qu'elle contrôlera de la sorte l'action de son alliée. En réalité, la disproportion des forces la mettra un peu plus encore que jusqu'à présent à la remorque du Reich. L'évolution du litige polono-allemand aura, à cet égard, une valeur significative.

De toute façon, on aura peine à croire qu'en se liant plus étroitement que par le passé, l'Italie et l'Allemagne aient en vue, comme elles l'assurent, de servir la paix du continent. Il y a plus de chances, au contraire, pour que la conclusion de leur pacte aggrave la division de l'Europe et augmente les risques de conflit.

98

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département [1]

Paris, 7 mai 1939.

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, conformément aux instructions du secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, a l'honneur de lui faire savoir que le gouvernement de Sa Majesté a adressé les instructions suivantes à l'ambassadeur de Sa Majesté à Moscou.

2. Sir William Seeds est chargé de demander au commissaire pour les Affaires étrangères si le récent changement de personnel [2] implique un changement d'orientation de la part du gouvernement soviétique et si les propositions faites par ce dernier le 7 avril [3] restent valables. Si sir William Seeds reçoit satisfaction à cet égard et s'il n'y a pas de changement d'orientation, l'ambassadeur est chargé de parler à M. Molotov dans le sens des paragraphes 3 à 10 ci-dessous. Si M. Molotov admet que la situation a changé

[1] Extraite des papiers Bonnet.
[2] Allusion au remplacement de M. Litvinov par M. Molotov : voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71, 74.
[3] Lire vraisemblablement : le 17 (voir note suivante).

ou si sir William Seeds ressent quelque doute à l'égard de la politique suivie présentement par le gouvernement soviétique, il devra suspendre toute action et en informer télégraphiquement le gouvernement de Sa Majesté.

3. Le gouvernement de Sa Majesté a étudié avec soin et avec sympathie les contre-propositions du gouvernement soviétique en date du 17 avril [1]. Il a beaucoup apprécié le fait que le gouvernement soviétique se soit montré prêt à contribuer à la réalisation de l'objectif que les deux gouvernements ont en vue. Le gouvernement de Sa Majesté regrette de n'avoir pas pu faire parvenir plus rapidement les commentaires que lui inspire le plan soviétique. Mais le retard qui s'est produit était inévitable non seulement parce que le gouvernement de Sa Majesté a jugé nécessaire d'examiner lui-même le plan soviétique avec tout le soin que réclame un projet si important, mais aussi parce qu'il a considéré de son devoir de se mettre en rapport avec les autres gouvernements intéressés avant de préciser ses propres conclusions.

4. Sir William Seeds a déjà reçu instruction d'éclaircir le malentendu qui semble avoir surgi à propos des intentions qui avaient déterminé la proposition faite le 14 avril dernier au gouvernement soviétique par le gouvernement de Sa Majesté [2]. Le gouvernement de Sa Majesté saisit cette occasion de répéter que, quand il a fait ses propositions au gouvernement soviétique, il n'était pas dans ses intentions de demander au gouvernement soviétique d'intervenir lui-même en faveur de la Pologne et de la Roumanie, sans attendre que la Grande-Bretagne et la France soient déjà intervenues. Si le gouvernement soviétique souhaite faire dépendre sa propre intervention de celle de la Grande-Bretagne et de la France, le gouvernement de Sa Majesté n'y verrait pas, quant à lui, d'objection.

5. Le gouvernement de Sa Majesté désire d'autre part préciser, en ce qui concerne la formule suggérée par lui le 14 avril au gouvernement soviétique, que la raison pour laquelle l'assistance soviétique a été limitée aux cas dans lesquels cette assistance était désirée, et aux formes dans lesquelles cette assistance paraîtrait acceptable aux gouvernements intéressés, doit être recherchée dans l'attitude des gouvernements auxquels cette assistance serait apportée plutôt que dans celle du gouvernement de Sa Majesté lui-même. Son but est d'organiser rapidement aide et protection en faveur de la Pologne et de la Roumanie, considérées comme les pays les plus immédiatement menacés, sous la forme la mieux calculée pour écarter effectivement toute agression contre elles. Il a semblé au gouvernement de Sa Majesté que la formule suggérée par lui au gouvernement soviétique, complétée par l'assurance déjà donnée à la Pologne et à la Roumanie par la Grande-Bretagne et la France, représenterait le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, bien qu'en fait ces deux gouvernements aient demandé au gouvernement soviétique de s'engager moins complètement qu'ils ne le sont eux-mêmes, puisque le gouvernement sovié-

[1] Contre-propositions dont le texte était porté en fait le 18 avril à la connaissance du Département. Voir, au tome XV de la présente série, les nos 446, 447.

[2] Sur la proposition britannique du 14 avril, voir, au tome XV précité, les nos 407, 414.

tique était seulement invité à s'engager lui-même à accorder son assistance, au cas où celle-ci serait désirée, et, dans cette hypothèse, à n'intervenir qu'au cas où la France et la Grande-Bretagne interviendraient.

6. La principale objection que fait le gouvernement de Sa Majesté aux nouvelles propositions du gouvernement soviétique consiste en ce que celles-ci, bien que logiquement complètes, ne tiennent qu'un trop faible compte des difficultés pratiques et nécessiteraient un long délai de négociation. Par le point 2 des propositions soviétiques, l'Union soviétique serait automatiquement obligée d'accorder son assistance militaire à la Pologne et à la Roumanie au cas où ces états seraient victimes d'une agression. Les difficultés que ceci présente pour les gouvernements polonais et roumain sont bien connues. La même difficulté existe indirectement en ce qui concerne le point 1. La promesse d'assistance automatique donnée par le gouvernement soviétique au gouvernement de Sa Majesté, au cas où ce dernier serait impliqué dans une guerre en exécution des engagements qu'il a pris à l'égard de la Pologne et de la Roumanie, semblerait inévitablement placer les gouvernements polonais et roumain dans la position même qu'ils jugent si embarrassante en cas d'assistance directe.

7. Dans les accords auxquels songe le gouvernement de Sa Majesté, les positions clefs sont occupées par la Pologne et la Turquie. Dans le cas de la Turquie, il n'y a pas de difficultés, en ce qui concerne du moins l'Union soviétique. Le gouvernement turc est tout prêt à s'associer étroitement au gouvernement soviétique dans tout accord défensif qui pourrait être conçu. Avec la Pologne, au contraire, le cas, comme il a déjà été indiqué, est différent. L'hésitation du gouvernement polonais à être associé étroitement avec l'Union soviétique, dans un accord politique, est bien connue du gouvernement soviétique. Cette hésitation peut, sans doute, être considérée comme injustifiée, mais elle existe incontestablement et il convient d'en tenir compte. A tort ou à raison, le gouvernement polonais est convaincu que le fait, pour lui, de s'associer publiquement avec l'Union soviétique, serait considéré par le gouvernement allemand comme une inutile provocation et impliquerait un grave risque de guerre, qu'il est préférable d'éviter. Les mêmes considérations valent dans le cas du gouvernement roumain.

8. Pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté estime que le temps n'est pas encore mûr pour les larges contre-propositions que le gouvernement soviétique lui a adressées. Le gouvernement de Sa Majesté continue à estimer que le meilleur plan consiste à partir de ce qui est immédiatement réalisable et de construire ensuite sur cette base. La première tâche doit être d'élever une solide barrière contre toute agression en Europe orientale en concluant des accords destinés à assurer la sécurité des états les plus directement menacés. Dans cette tâche, le gouvernement de Sa Majesté attachera toujours la plus grande importance à l'association du gouvernement soviétique à ses efforts. Il a parfaitement conscience que le soutien qui pourrait être apporté par le gouvernement soviétique aux petits pays de l'Est européen pourrait être d'une importance essentielle en cas de guerre et que l'éventualité d'un

tel soutien agirait énergiquement pour écarter toute agression. Tout son effort a donc été dirigé en vue de trouver le moyen d'éviter ou de dépasser les difficultés auxquelles il est fait allusion plus haut. C'est avec cette intention que le gouvernement de Sa Majesté a proposé au gouvernement soviétique de faire de sa propre volonté une déclaration qui, comme il en est convaincu, consoliderait la situation en montrant que le gouvernement soviétique est prêt à collaborer et qui, en même temps, ne gênerait pas les éventuels bénéficiaires de l'assistance soviétique. D'après cette proposition, le gouvernement soviétique accorderait son assistance, sous la forme qui semblerait la plus désirable aux états victimes d'une agression et décidés à lui résister, qui désireraient recourir à cette aide. La première proposition faite au gouvernement soviétique était destinée à réaliser cette idée.

9. A la suite des contre-propositions soviétiques et des consultations qu'il a lui-même eues avec d'autres gouvernements, le gouvernement de Sa Majesté a revisé les propositions initialement faites au gouvernement soviétique et les lui soumettrait maintenant dans la forme suivante :

« Il est suggéré que le gouvernement soviétique fasse, de sa propre initiative, une déclaration publique dans laquelle, en se référant à la déclaration de politique générale récemment faite par M. Staline [1] et en prenant acte des déclarations récemment faites par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français lorsque ceux-ci ont accepté de prendre de nouvelles obligations à l'égard de certains pays de l'Est européen, le gouvernement soviétique donnerait en garantie que, au cas où la Grande-Bretagne et la France seraient impliquées dans des hostilités en conséquence de ces obligations, l'assistance du gouvernement soviétique serait immédiatement valable, si elle était désirée, et serait accordée de la manière et dans les conditions dont il aurait été convenu ».

10. Il sera fait observer que cette formule donne en réalité au gouvernement soviétique une assurance réciproque d'action commune, puisque la déclaration que le gouvernement de Sa Majesté lui suggère de faire ne lui impose qu'une obligation conditionnelle dans un cas où, *par hypothèse*, la Grande-Bretagne et la France sont déjà engagées.

11. Pour sa propre information et pour qu'il puisse s'en inspirer dans son attitude, sir W. Seeds a été informé que le gouvernement de Sa Majesté réalise pleinement la force des considérations qui ont conduit le gouvernement soviétique à formuler le principe de ces propositions. Pour essayer de rencontrer le point de vue soviétique dans une certaine mesure, le gouvernement de Sa Majesté a inséré à la fin de la formule qu'il a proposée les mots « dans les conditions » [2]. Il sera donc possible de négocier à ce sujet si le cas se présente et quand il se présentera. Le gouvernement de Sa Majesté espère

[1] Allusion faite au discours de politique intérieure et extérieure prononcé par le secrétaire général du P.C.U.S., le 10 mars, à l'ouverture du dix-huitième congrès du parti : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306.

[2] La formule : « Dans les conditions », n'avait pas été prévue à l'origine par le gouvernement britannique : voir, au tome XV précité, le n° 522.

qu'il sera possible à sir W. Seeds de ne pas insister sur ce point qui est évidemment susceptible d'entraîner des difficultés. Si cependant il venait à apparaître que ce point était vraisemblablement appelé à exercer une influence décisive sur la décision soviétique à l'égard de la déclaration unilatérale qui lui est proposée, sir W. Seeds a reçu pour instructions, tout en laissant au gouvernement de Sa Majesté toute liberté d'examiner ultérieurement les résultats acquis, de faire son possible pour mener cette négociation de façon à l'empêcher d'aboutir finalement à une rupture pour ce motif ou pour tout autre motif.

12. S'il le trouvait nécessaire, sir W. Seeds a été autorisé à parler à M. Molotov de façon à lui faire comprendre que si le gouvernement soviétique était prêt à considérer favorablement la suggestion concernant la déclaration définie plus haut, le gouvernement de Sa Majesté est tout prêt à discuter avec le gouvernement soviétique de toutes les questions qui pourraient alors surgir (1).

99

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris (2)

Très confidentiel. *Paris, 7 mai 1939.*

1° L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, conformément aux instructions du secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, a l'honneur d'indiquer que le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que le gouvernement de la République a déjà reçu connaissance de la suggestion émanant du Vatican et qui a été soumise au gouvernement de Sa Majesté par le délégué apostolique à Londres, en faveur d'une conférence des cinq puissances, chargée essentiellement de traiter la question de Dantzig et celle du différend franco-italien (3).

2° Le gouvernement de la République étant plus directement intéressé par le projet que celui de Sa Majesté, le gouvernement de Sa Majesté serait heureux de connaître ses vues à ce sujet avant de formuler sa propre réponse au Vatican. Le gouvernement de la République sera certainement, comme celui de Sa Majesté, sensible aux raisons qui ont poussé Sa Sainteté à prendre cette initiative. Il imagine cependant qu'il mesurera, comme lui-même, les difficultés que ce projet est vraisemblablement appelé à rencontrer.

(1) Par télégramme nos 336-337, du même jour, qu'il a paru superflu de reproduire, le chargé d'affaires de France à Moscou faisait état de la réception de ses instructions par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui comptait rencontrer le lendemain le commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur cette suggestion du Vatican, voir ci-dessus les nos 77, 89; ci-après les nos 107, 113, 128.

3° Au cours d'une conversation qu'il a eue avec le délégué apostolique, lord Halifax a fait allusion aux deux principales difficultés qui s'opposeront à la réalisation de la suggestion du Pape : ces difficultés proviennent, premièrement, de l'aversion que montre M. Hitler à l'égard de toute conférence, et, deuxièmement, du fait que le gouvernement de la République hésitera, sans doute, à accepter que les Allemands participent à une discussion relative au différend qui l'oppose à l'Italie. Comme il paraissait que le Pape semblait surtout préoccupé de la question de Dantzig et de celle du différend franco-italien, lord Halifax a demandé au délégué apostolique s'il n'était pas possible d'envisager un autre plan qui consisterait, pour le Pape, s'il acceptait de le faire, à offrir ses bons offices en prenant part, en tiers, aux négociations germano-polonaises relatives à la première question et aux discussions franco-italiennes relatives à la seconde. Lord Halifax n'a présenté ces vues qu'à titre d'indication et comme une suggestion personnelle faite au délégué apostolique. Ce dernier a déclaré cependant qu'il en ferait part au Vatican.

4° Le gouvernement de Sa Majesté serait heureux de savoir si le gouvernement de la République estime que quelque chose peut être tiré de cette suggestion au cas où le Pape accepterait de l'adopter.

5° Le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que le gouvernement polonais a reçu du Vatican la même suggestion et l'ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie a reçu pareillement pour instruction de s'enquérir des vues du gouvernement polonais.

100

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 392 [1]. Secret. *Berlin, 7 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Je me permets d'appeler spécialement l'attention de Votre Excellence sur les informations contenues dans le rapport ci-joint. La personnalité qui nous les a fournies [2], particulièrement bien placée pour connaître les intentions du Führer et de ses principaux lieutenants, est celle qui nous a déjà prévenus

[1] Extraite des archives de l'ambassade et reproduite au *Livre jaune* sous le n° 123. (Les modifications apportées seront signalées au fur et à mesure.)

[2] Il s'agit du général Bodenschatz qui se confiait volontiers au capitaine Stehlin, attaché de l'Air adjoint auprès de l'ambassade de France à Berlin (sur ce point, voir R. COULONDRE *De Staline à Hitler*, p. 270-271 et Paul STEHLIN, *Témoignage pour l'histoire*, p. 147 et suiv. et 375 à 379). Sur l'entretien du 26 février auquel il est fait allusion, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 218.

des différentes opérations entreprises par l'Allemagne, celle qui, notamment, nous a fait savoir, le 26 février dernier, que la Bohême et la Moravie seraient prochainement rayées de la carte de l'Europe (1).

Ses nouvelles déclarations peuvent se résumer comme il suit :

1° Le discours de M. Beck (2) ne changera rien à la situation. Le Führer est résolu à assurer le retour de Dantzig à l'Allemagne et la jonction de la Prusse orientale au Reich.

2° Le Führer, patient et réfléchi, n'attaquera pas la question de front, car il sait que désormais la France et l'Angleterre ne céderaient pas et que la coalition à laquelle il se heurterait serait trop forte. Il manœuvrera jusqu'à ce que son heure sonne.

3° Le Führer s'entendra à cet effet avec la Russie. Un jour viendra où il atteindra ainsi ses objectifs sans que les alliés « aient eu aucune raison ni même aucune intention d'intervenir ». Peut-être verra-t-on un quatrième partage de la Pologne. En tout cas, « on verra bientôt que quelque chose est en train à l'Est ».

4° Le IIIe Reich ne se lancera pas dans une guerre avant d'avoir complété son autarcie économique en organisant et plaçant sous son contrôle les états danubiens (3).

5° L'attitude équivoque du Japon a contribué à orienter M. Hitler vers l'U.R.S.S.

6° L'Allemagne ne permettra pas à l'Italie de faire, notamment contre la France, une guerre qui ne serait pas celle du IIIe Reich (4).

7° La question polonaise une fois réglée, sa suprématie militaire définitivement assurée, l'Allemagne pourra venir à une conférence.

*
* *

Pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, je crois que, dans leur ensemble, et sous les réserves formulées en conclusion de cette lettre, les informations ci-jointes peuvent être considérées comme reflétant assez exactement les desseins de M. Hitler et comme révélant les manœuvres auxquelles nous devrons parer. Selon son habitude, la personnalité qui nous les a fournies s'est animée au cours de la conversation et il est très vraisemblable qu'elle a finalement dit beaucoup plus qu'elle n'était autorisée à nous dire. En ce qui concerne en particulier la Russie, on ne peut manquer d'être frappé de la coïncidence entre les intentions prêtées au Führer et la retraite de M. Litvinov (5).

(1) Le passage : « est celle qui nous a prévenus... rayées de la carte de l'Europe » ne figure pas au *Livre jaune*.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 67 (et note).

(3) Paragraphe non reproduit au *Livre jaune*.

(4) *Idem*.

(5) Sur cette retraite et les interprétations qui en furent données, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71, 74; ci-après le n° 143.

Deux faits capitaux se dégagent à mon avis de cette conversation.

Le premier est que M. Hitler ne veut pas faire la guerre à la Pologne dans les conditions actuelles : il confirme les informations que j'ai déjà envoyées à Votre Excellence; il souligne toute l'importance du redressement effectué en Europe par la France et l'Angleterre.

Le deuxième est entièrement nouveau : l'orientation de l'Allemagne vers la Russie.

Si l'intention du Führer est bien de tenter un rapprochement avec l'U.R.S.S., il reste à savoir comment il entend exploiter cette nouvelle politique. A mon avis, il peut songer à en tirer avantage de trois façons différentes :

1° En aboutissant avec l'U.R.S.S. à une entente plus ou moins tacite qui lui assure soit la neutralité bienveillante de ce pays, en cas de conflit, soit même sa complicité pour un partage de la Pologne.

2° En exerçant, par la seule menace d'un rapprochement avec l'U.R.S.S., une pression à la fois sur le Japon et sur la Pologne, destinée à amener le premier à signer une alliance militaire, la seconde à consentir aux concessions demandées.

3° En amenant les puissances occidentales, menacées d'une collusion germano-russe, à accepter certaines exigences soviétiques auxquelles s'opposeraient la Pologne et la Roumanie et à brouiller ainsi les cartes entre les alliés.

Il n'est d'ailleurs pas certain que M. Hitler ait déjà fixé sa ligne de conduite, déjà arrêté son choix entre une entente véritable avec l'U.R.S.S. et une simple manœuvre diplomatique destinée à retourner la situation en sa faveur. On serait plutôt porté à admettre cette dernière hypothèse. Car vis-à-vis de lui-même et de son parti, il est difficile à M. Hitler d'en arriver à une collusion avec les Soviets en négligeant complètement le fait que non seulement la politique intérieure, mais même la politique extérieure nationales-socialistes ont été édifiées sur l'idéologie antibolcheviste.

Au demeurant, il faut être deux pour s'entendre et je doute fort que l'U.R.S.S., libérée de la menace allemande par le rétablissement d'un équilibre des forces en Europe, prête la main à un partage de la Pologne qui romprait cet équilibre et la mettrait au contact et par là à la merci du IIIe Reich. Ce ne sont certes pas des considérations idéologiques qui la retiendraient d'une collusion avec l'Allemagne nationale-socialiste, mais elle se sait trop faible pour contenir pareil voisin et se laisser prendre dans la tenaille germano-japonaise. S'il en était besoin, on pourrait d'ailleurs lui ouvrir les yeux sur les véritables intentions allemandes en l'informant des avances qui, si je suis bien renseigné, ont été faites en mars dernier par l'Allemagne à la Pologne au sujet de l'Ukraine [1].

[1] **Lors des négociations germano-polonaises de la fin mars, le Reich avait en réalité proposé de renoncer à toute activité auprès des minorités ukrainiennes de Galicie et de ne pas exploiter la situation en Ruthénie au profit du révisionnisme ukrainien : voir au tome XV de la présente série, le n° 247.**

Ce qui me paraît plus vraisemblable, c'est que l'U.R.S.S., maintenant couverte par la Pologne et la Roumanie, toutes deux garanties par les puissances occidentales, se dérobe désormais à des engagements fermes contre l'Allemagne, ou se montre au moins plus réticente.

Je ne crois pas, cependant, que si telle devait être son attitude, nous ayons à nous en alarmer outre mesure. La seule puissance menaçante pour la Russie en Europe est l'Allemagne, et cette menace ne pourrait que s'accroître si la Pologne venait à disparaître ou si les puissances occidentales étaient battues. Offrir Varsovie en holocauste au Reich ne pouvait être pour Moscou qu'un pis-aller dans le cas où Londres et Paris auraient abandonné la partie. Du moment qu'il n'en est pas ainsi, l'intérêt certain de l'U.R.S.S. en cas de conflit est d'être du côté des alliés. Au surplus, si la Russie paraissait se prêter à la manœuvre allemande, l'Angleterre pourrait à son tour la manœuvrer par le Japon.

Il me semble donc que, tout en poursuivant, d'accord avec Londres, en intensifiant même nos efforts à Moscou pour déjouer la tentative allemande de débordement par l'Est et pour insérer la Russie dans une organisation défensive, il convient de continuer à agir avec prudence et de ne pas céder à des exigences qui risqueraient de renverser les pièces maîtresses du dispositif d'arrêt dèjà établi.

La conversation que je communique ci-joint à Votre Excellence contient enfin, touchant les dispositions de l'Allemagne au regard de la France et de l'Italie, une indication qu'il est intéressant de relater. L'intéressé a présenté les choses comme si les événements du mois de mars n'avaient rien changé à l'attitude respective de l'Allemagne et de l'Italie à l'égard de la France, et comme si c'était toujours l'Italie qui s'efforçait de rendre encore plus étroite l'association entre les partenaires de l'Axe. Cette version me paraît assez tendancieuse. Il est évident, en effet, que, depuis des semaines, c'est au contraire Berlin qui multiplie les avances et fait pression sur Rome en vue de lier définitivement et indissolublement les destinées de l'Italie à celles de l'Allemagne. Les visites multipliées des ministres allemands en Italie [1], alors que le comte Ciano a décliné à deux reprises de venir à Berlin sont à cet égard significatives. J'ai l'impression que la personnalité allemande en question a interverti les rôles afin de mieux nous convaincre que, l'Italie ne pouvant bouger sans l'autorisation du Reich, le meilleur moyen pour la France d'éviter toute initiative dangereuse de la part de Rome était d'entretenir de bonnes relations avec Berlin [2].

Je n'ai pas besoin de marquer en effet que l'intéressé n'étant à aucun titre un informateur, entend servir dans ses rapports avec nous la cause allemande; il y a tout lieu de penser qu'à côté d'indications exactes, données délibérément ou dans le feu de la conversation, certains développements étaient destinés à faire pression ou impression sur nous. Je rangerai volontiers aussi dans cette

[1] Sur ces visites, voir au tome XV de la présente série, les nos 430 (et note), 444; ci-dessus les nos 48, 59 (note).

[2] Le long passage commençant : « Au demeurant, il faut être deux pour s'entendre... » et s'achevant ici ne figure pas au *Livre jaune*.

catégorie le passage où il a insisté sur l'épuisement auquel peut nous conduire, nous-mêmes comme la Pologne, un état prolongé de semi-mobilisation. Il peut y avoir là l'expression du désir de voir se relâcher notre effort militaire et de recréer un moment propice pour un nouveau coup. Le jugement porté par l'intéressé sur les forces qui s'opposent dès maintenant au Reich et qui rendent pour lui la partie beaucoup trop dangereuse, ne peut que nous inciter à persévérer dans notre effort militaire et diplomatique et à nous « installer » dans l'état d'alerte [1].

Annexe

Résumé des propos échangés le 6 mai entre un membre de l'ambassade (C) et l'un des familiers du Führer (X)

La question polonaise. — Le facteur russe.

« Le discours de M. Beck, a déclaré X... peut paraître très adroit et sérieusement fondé du point de vue juridique.

« Pour nous, nous ne pouvons toutefois admettre son argumentation. La Pologne avait signé avec nous, en 1934, un traité de non-agression. Or, la garantie réciproque que la Pologne vient d'accorder à l'Angleterre met la première dans l'obligation de nous attaquer pour le cas où la seconde se trouverait engagée dans un conflit avec nous. N'y a-t-il pas là déjà contradiction flagrante ?

« En outre, M. Beck, dans son discours, a fait preuve de mauvaise foi. Il était parfaitement au courant de la position de l'Allemagne, position qui lui avait été clairement exposée par le Führer lui-même. Bien plus, M. Beck avait déclaré que les demandes du gouvernement allemand ne lui semblaient pas devoir soulever de difficultés et qu'il s'était engagé à les faire accepter par le gouvernement polonais.

« Au demeurant, a poursuivi X..., le Führer, en homme d'action, méprise les discussions juridiques; « il reste sur le plan des réalités et des nécessités ». Il est fermement résolu, en tout état de cause, à régler la question de Dantzig et de la jonction de la Prusse orientale au Reich, les solutions envisagées dans les propositions que nous avons faites au début de cette année ayant représenté un minimum.

« Mais alors, a objecté C..., et si j'en juge par le ton de votre presse, c'est la guerre à brève échéance?

« Mais non, a répliqué X...! *Dans la partie, telle qu'elle est actuellement montée par la Grande-Bretagne, nous ne sommes pas les plus forts*! Nous savons parfaitement que l'Angleterre et la France sont, pour le moment, décidées à ne pas céder, en particulier la France, car nous connaissons l'énergie de M. Daladier.

« Pensez-vous donc qu'Hitler engagera la partie sans avoir tous les atouts en mains? Ce serait contraire à sa manière qui lui a valu tous ses succès précédents acquis sans coup férir.

« N'avez-vous pas été frappé dans son dernier discours par le fait qu'il n'a fait aucune allusion à la Russie? N'avez-vous pas remarqué la façon compréhensive dont la presse de ce matin — qui a d'ailleurs reçu des instructions précises à cet égard — parle de Molotov et de la Russie? Vous avez bien eu vent de certaines tractations en cours et du voyage de l'ambassadeur et de

[1] C'est le capitaine Stehlin qui fut chargé personnellement de remettre ce rapport à Paris au ministre des Affaires étrangères. A cet effet, il reçut de l'ambassadeur un mot personnel d'introduction par lequel il était proposé à M. Bonnet de le recevoir et de lui faire poser par le Département toutes les questions jugées utiles pour « compléter, expliquer ou clarifier » ce qu'il avait écrit. A Paris, il attendit vainement cinq jours, ne fut jamais convoqué par personne malgré ses relances téléphoniques, et le sixième jour, il repartit pour Berlin (Paul Stehlin, *Témoignage pour l'histoire*, p. 151-152). Voir aussi à ce sujet : Georges Bonnet, *Dans la Tourmente*, p. 134 et 135.

l'attaché militaire de l'U.R.S.S. à Moscou : ceux-ci avaient été reçus la veille de leur départ, le premier par M. von Ribbentrop, le second à l'*Oberkommando* de la Wehrmacht et avaient été mis parfaitement au courant du point de vue du gouvernement du Reich. Je ne puis vraiment pas vous en dire davantage, mais vous apprendrez un jour qu'il y a quelque chose en train à l'Est (*dass etwas im Osten im Gange ist*).

« Comment conciliez-vous cette orientation nouvelle avec la déclaration faite par le Führer dans un de ses discours qu'il n'y avait qu'un seul pays avec lequel il ne pourrait jamais s'entendre : la Russie des Soviets? »

X..., ponctuant sa réponse d'un geste évasif, reprit qu'il ne s'agissait pas de se payer de mots. Nous sommes entre militaires et Hitler est lui-même un soldat [1]. Lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un plan, il n'est pas de considérations juridiques ou idéologiques qui tiennent. Vous êtes bien placé pour savoir qu'un roi très catholique n'a pas hésité jadis à faire alliance avec les Turcs. D'ailleurs, les deux régimes sont-ils réellement différents? Ne sont-ils pas à peu près identiques dans le domaine économique, bien que, pour notre part, nous ayons, dans une certaine mesure, maintenu l'entreprise privée? En bref, conclut X..., la situation peut se résumer ainsi : les Polonais croient pouvoir être insolents envers nous, se sentant forts de l'appui de la France et de l'Angleterre et croyant pouvoir compter sur l'aide matérielle de la Russie. Ils se trompent dans leurs calculs : de même qu'Hitler n'a pas cru pouvoir régler la question de l'Autriche et celle de la Tchécoslovaquie sans l'assentiment de l'Italie, de même il ne songe plus aujourd'hui à régler le différend germano-polonais sans la Russie.

Et X..., s'animant de plus en plus, de déclarer : « Il y a eu déjà trois partages de la Pologne; eh bien! croyez-moi, vous en verrez un quatrième! »

De toute façon, nous réglerons cette affaire de telle sorte que vous n'ayez « aucune raison ni même aucune intention (*weder Grund noch sogar Absicht*) d'intervenir ». Ce n'est pas pour dans un mois ou pour dans deux mois. Il faut le temps nécessaire à la préparation. Hitler n'est pas, comme le prétendent certains de vos journalistes, homme à prendre une décision brutalement et dans un accès de colère.

Sur le plan intérieur, il a su attendre jusqu'en 1933 l'occasion favorable pour prendre le pouvoir. En politique extérieure, tous ses succès sont le fruit de longues réflexions, de combinaisons étudiées dans les moindres détails et de l'exploitation de toutes les défaillances et faiblesses dans le camp adverse. Pour la Pologne, il saura attendre son heure.

Je puis ajouter, enfin, qu'autant une guerre à propos de la question sudète eût risqué d'être impopulaire, autant une guerre contre la Pologne rencontrerait la faveur des masses en raison de la haine naturelle de l'Allemand, et du Prussien en particulier, pour le Polonais.

Roumanie et Yougoslavie.

X... a déclaré sur ce point que les modifications en cours de la politique actuelle dans l'Est européen ne peuvent que mettre la Roumanie plus étroitement encore sous la dépendance économique de l'Allemagne. Nous ne commettrons pas l'imprudence, a-t-il ajouté, de nous engager dans un conflit sans avoir organisé l'exploitation des possibilités que nous donne notre traité de commerce avec la Roumanie [2].

La Yougoslavie est aujourd'hui complètement dans notre sillage. Là aussi, un traité de commerce nous concède des avantages très substantiels [3].

Japon.

Au dire de X..., Hitler serait très mécontent de l'attitude récemment adoptée par le Japon, dont les buts ne lui apparaissent pas clairement. Les incertitudes de sa politique ont indisposé Hitler à son égard et n'ont pas été étrangères à ses résolutions vis-à-vis de l'U.R.S.S.

A son habitude, X... s'est exprimé en termes peu amènes à l'égard de l'Italie.

Sur une interrogation de C... au sujet de l'entrevue Keitel-Pariani à Innsbruck [4] et du voyage de Brauchitsch en Italie et en Libye [5], X... a répondu que ces manifestations avaient lieu à

[1] Phrase absente du *Livre jaune.*
[2] Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).
[3] Les deux derniers paragraphes n'ont pas été reproduits au *Livre jaune.*
[4] Cette entrevue avait eu lieu le 5 avril : voir, au tome XV de la présente série, le n° 282 (note).
[5] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 59 (note).

la demande de Mussolini. « Les Italienrs ont la tête chaude (*sind Hitzköpfe*). Ce tam-tam leur fait plaisir et ne nous coûte vraiment rien (*Dieser Tam-Tam macht denen Freude und kostet uns nichts*) ». Sans eux, comme je vous le disais, nous n'aurions pas pu régler les affaires d'Autriche et de Tchécoslovaquie. Aussi, les démonstrations auxquelles vous faites allusion n'ont elles d'autre but que de leur témoigner notre reconnaissance. Peut-être espèrent-ils par là vous intimider; mais notre gratitude n'ira pas au-delà.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que les Italiens ne peuvent rien faire et ne feront rien sans nous. S'ils essayent de passer outre, « nous leur taperons sur les doigts » (*wir würden Ihnen auf die Finger klopfen*). Cela, nous le leur avons dit et répété encore récemment.

Ce serait totalement méconnaître le génie politique d'Hitler que de croire qu'il accepterait d'être entraîné dans une guerre par les revendications italiennes à l'égard de la France. La position du Reich vis-à-vis de l'Italie est telle que Mussolini ne peut ni se séparer de l'Allemagne, ni rien entreprendre sans l'agrément du Führer [1].

X... a insisté sur la renonciation définitive et totale (*endgültig*) du Führer à l'Alsace-Lorraine et sur le fait qu'aucun différend ne sépare le Reich de la France. Il s'est étonné de tous les préparatifs militaires qui ont eu lieu récemment en France [2] et notamment du renforcement opéré sur la ligne Maginot sur lesquels, a-t-il dit, le S.R. allemand est minutieusement renseigné. S'il n'en était pas ainsi, je vous prie de croire que l'amiral Canaris et ses services pourraient plier bagages (*sonst könnte der Admiral Canaris mit seinem ganzen Laden aufpacken*). Toutes ces mesures résultent, d'ailleurs, d'une véritable psychose de guerre qui énerve les esprits; elles ne pourront manquer à la longue d'épuiser la France, sans aucun bénéfice pour elle. A la demi-mobilisation de la France, comme aussi à celle de la Pologne, nous n'avons répondu de notre côté par aucune mesure du même ordre.

Potentiel militaire allemand.

Tout l'effort militaire allemand, a poursuivi X..., s'est exclusivement porté sur la mobilisation industrielle et une intensification des armements. Le Führer a même déclaré qu'il n'hésiterait pas à prescrire l'arrêt des grands travaux publics en cours (Berlin, Nuremberg, ...), de façon à consacrer toute la main-d'œuvre et tous les matériaux à la défense nationale.

Néanmoins, dans l'esprit du Führer, a dit X., en terminant, une fois l'affaire polonaise réglée, la réunion d'une conférence générale sera possible. A cette conférence, l'Allemagne se présenterait forte de tout son potentiel militaire.

[1] Les paragraphes concernant l'Italie ne figurent pas au *Livre jaune*.

[2] Allusion à l'approbation, le 11 avril, par un conseil de Cabinet, des mesures d'ordre militaire prises le 9 par le comité permanent de la Défense nationale (voir, au tome XV de la présente série, le n° 316). Le 12 avril, le Conseil des ministres approuvait à son tour ces mesures; le 18, il adoptait sept décrets-lois relatifs à la Défense nationale; le 21, il arrêtait une nouvelle série de trente-neuf décrets-lois, destinés à faire face aux charges et nécessités de cette défense.

101

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 338 à 342 (1). Réservé. *Moscou, 8 mai 1939, 15 h. 28, 19 h. 25, 20 h. 48.*

(*Reçu :* 15 h. 10, 19 h. 20, 21 h.)

De par leur teneur et de par l'esprit qui les inspire, les instructions reçues par l'ambassadeur d'Angleterre (2) paraissent des plus inopportunes, à un moment où il s'agirait d'accrocher l'U.R.S.S. et de la prendre au mot plutôt que de lui fournir de nouveaux motifs de se retirer.

Ayant demandé audience à M. Molotov, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me télégraphier l'état actuel de ses pourparlers avec M. Souritz.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui est en principe partisan d'intégrer l'U.R.S.S. dans un système cohérent de résistance à l'agression, m'a dit avoir l'impression que si M. N. Chamberlain hésitait à s'engager trop avant dans cette voie, c'était qu'il craignait de pousser le Reich aux solutions extrêmes en lui donnant le sentiment de l'encerclement, et qu'espérant encore détacher l'Italie de l'Allemagne, il ne voulait pas fournir à cette dernière l'occasion de faire [état] du pacte antikomintern pour empêcher sa partenaire de se dérober. Il a ajouté que ces arguments ne lui apparaissaient après tout pas sans valeur.

Je lui ai répondu sur le premier point que, du moment que la France et l'Angleterre s'étaient engagées vis-à-vis de l'Allemagne dans la voie d'une politique d'arrêt, je ne pouvais comprendre l'hésitation de la Grande-Bretagne à prendre toutes les mesures susceptibles de rendre cette politique aussi efficace que possible, soit à [titre] préventif soit à [titre] curatif. L'adjonction de l'U.R.S.S. au système défensif *déjà constitué* ne pouvait que renforcer l'effet d'inhibition recherché en augmentant les risques auxquels aurait à faire face l'Allemagne, et aussi en privant cette dernière de l'espoir d'une éventuelle entente germano-soviétique.

Sur le second point, j'ai indiqué que, dans la mesure où l'on croyait encore que l'Italie pût se dégager de l'Allemagne, une entente entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. me paraissait un élément plutôt favorable.

En raison des risques majeurs que comporterait, en cas de conflit avec l'Angleterre, son ravitaillement par Gibraltar, l'Italie (ainsi que le prouvait le cours de ses relations commerciales avec l'U.R.S.S. et en dernier lieu la

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Instructions reprises dans l'aide-mémoire de l'ambassade britannique à Paris du 7 mai, ci-dessus publié sous le n° 98.

conclusion de l'accord de février) (1) avait toujours tenu à se réserver la faculté de s'approvisionner sur le marché soviétique, notamment en combustible liquide. La possibilité d'avoir recours à l'U.R.S.S. représenterait pour elle la sauvegarde d'un minimum d'indépendance économique. Une entente anglo-franco-soviétique semblerait un élément d' ... (2) plutôt que de répulsion.

102

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1899 à 1902 (3). Réservé. *Rome, 8 mai 1939, 14 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

D'après les bruits qui circulent dans les milieux de presse italienne, ce serait sous la pression très énergique de l'Allemagne que l'Italie se serait décidée à précipiter ses décisions et à souscrire un peu plus tôt qu'elle ne l'aurait voulu à l'alliance formelle avec le Reich (4). Elle aurait, à ce que l'on dit ce matin à Rome, obtenu l'appui sans réserve de l'Allemagne pour la satisfaction de ses revendications méditerranéennes; en revanche, elle aurait dû promettre de laisser l'Allemagne conduire le jeu, vis-à-vis de la Pologne et de la Hongrie. L'évolution de l'affaire polonaise ne tardera pas, d'ailleurs, à montrer si ce qu'on raconte ainsi est exact.

La conclusion du nouveau pacte, dont le texte n'est pas encore rédigé et qui serait, selon les journaux, signé au début de juin, devrait, dit-on, être comprise comme riposte à l'accord anglo-polonais et à l'accord anglo-turc, dont l'annonce aurait beaucoup frappé l'esprit des dirigeants italiens.

Quant à l'adhésion du Japon au pacte, on se réserverait de la présenter comme une réplique à l'éventuel accord anglo-russe, quand on serait un peu plus fixé sur la nature de cet accord. En même temps, Rome et Berlin s'efforceraient d'obtenir par une action simultanée auprès du général Franco l'adhésion de l'Espagne.

Les premières réactions produites par le communiqué d'hier sur le public, et même sur les milieux politiques, paraissent très éloignées de l'enthousiasme. Elles traduisent, au contraire, le souci et la crainte du lendemain. C'est pourquoi, sans doute en vertu des instructions qu'elle a reçues, la presse souligne le caractère profondément pacifique de l'instrument qui vient d'être forgé

(1) Sur cet accord, voir, au tome XIV de la présente série, le n° 117.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Sur la conclusion de l'accord de Milan, voir ci-dessus le n° 97 (et note).

et déclare que la division ainsi accentuée de l'Europe en deux blocs n'implique nullement que ces deux blocs, qui s'équilibrent, ne puissent vivre en paix, côte à côte.

Mais le croira-t-on?

On a adressé aussi des reproches à l'Angleterre et à la France, dont les tergiversations, les lenteurs, les silences n'auraient laissé à l'Italie d'autre issue que celle de s'engager toujours plus avant dans son union avec le Reich.

On fait remarquer, enfin, pour rassurer les esprits, que le pacte italo-allemand imposera désormais l'obligation de consulter son alliée avant de rien entreprendre, que l'Italie sera, de la sorte, à l'abri des surprises et ne participera qu'aux actions qu'elle aura préalablement approuvées, si bien que M. Mussolini sera désormais en meilleure posture pour contrôler et modérer M. Hitler.

Il ne semble pas, pourtant, que ces premiers commentaires convainquent pleinement ceux auxquels ils s'adressent [1].

103

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 612 à 615. *Paris, 8 mai 1939, 20 h. 40.*

Je lis dans le *New York Herald* (édition de Paris) de ce matin que les vues exposées par M. Vandenberg dans son discours d'Atlantic City auraient des chances sérieuses de l'emporter au cours de la prochaine discussion sur la loi de neutralité au Sénat. Ce sénateur républicain s'est prononcé en faveur du maintien pur et simple de la loi de neutralité avec rétablissement de la clause *cash and carry* et a recommandé que l'Amérique se tînt à l'écart des affaires européennes.

Je ne sais quelle valeur il convient d'attribuer à ces pronostics de presse, mais les déclarations d'un sénateur aussi influent que M. Vandenberg, rapprochées de celles que vient de faire à l'*United Press* le sénateur King à l'occasion de l'accord italo-allemand [2], paraissent indiquer qu'une partie de l'opinion

[1] Par télégramme no 1925, du 9 mai, non reproduit, l'ambassadeur revenait sur la question. D'après les journalistes français qui avaient assisté à l'entrevue de Milan, « la décision de conclure un pacte italo-allemand aurait été arrachée par l'insistance très vive de M. von Ribbentrop aux Italiens, qui auraient, pour leur part, préféré attendre encore », d'où l'étonnement qui n'était pas affecté des représentants les plus autorisés de la presse italienne à la nouvelle de la conclusion du pacte. M. François-Poncet ajoutait : « A ce que rapportent mes compatriotes, tout le monde, à Milan, considérait qu'en échange du pacte, l'Allemagne avait consenti à ne pas se livrer à un coup de force contre la Pologne et à chercher un accommodement pacifique avec ce pays ».

[2] Les archives du ministère des Affaires étrangères, ainsi que le *Bulletin périodique de la presse américaine*, n'ont pas permis de retrouver trace de ces déclarations.

américaine persiste à souhaiter que le gouvernement des États-Unis s'en tienne à la stricte neutralité sinon à l'isolement.

Je ne doute pas que le gouvernement américain, ainsi que l'indique d'ailleurs votre télégramme nº 777 (1), ne fasse tous ses efforts pour empêcher les avis de Vandenberg de prévaloir.

Si cependant ces efforts n'aboutissaient pas, leur échec causerait en France autant d'émotion que de déception. Si l'opinion américaine en effet tourne en ce moment les yeux vers l'Europe et ne néglige aucune occasion de conseiller aux grandes démocraties une politique de résistance et de fermeté, l'opinion publique française se tourne, elle aussi, vers l'Amérique et attend d'elle les mesures qui faciliteraient grandement la poursuite de la politique que celle-ci recommande.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement français et le gouvernement britannique, en donnant à la Pologne, à la Roumanie et à la Turquie des promesses de garantie, en négociant un projet d'accord avec la Russie soviétique, ont suivi une politique qui ne peut que recevoir la pleine approbation du gouvernement américain, comme l'ont d'ailleurs souvent reconnu à titre amical, M. Bullitt à Paris et M. Kennedy à Londres.

Dans la crise grave que traverse l'Europe, et après les espoirs éveillés par la rapide évolution du sentiment public aux États-Unis, le simple appui moral de l'Amérique serait un cruel désappointement, il faut que l'opinion publique, en France comme en Angleterre, discerne au-delà de cet appui moral une aide matérielle puissante.

Je vous demande de ne rien négliger pour que ce résultat soit atteint. Je ne doute pas de l'appui complet de MM. Cordell Hull et Sumner Welles qui, comme le président Roosevelt, ont une parfaite compréhension de la situation. Mais il me paraît indispensable que vous exerciez votre action dans les milieux parlementaires et sur la presse. Me souvenant de mes expériences de Washington, je m'en rapporte à vous pour procéder, dans cette opération délicate, de la façon la plus discrète et la plus efficace.

(1) **Du 6 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 85.**

104

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Pékin, Londres, Washington.

T. nos 166 à 169 S; 907 à 910; 618 à 621. *Paris, 8 mai 1939, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme no 578 (1).

L'ambassadeur de Chine est venu exposer au Département le projet dont vous a entretenu le ministre des Affaires étrangères de Chine. Ce projet n'est pas nouveau. Comme lors de la dernière session, il s'agit aujourd'hui encore d'amener le conseil de la Société des Nations à mettre en œuvre un ensemble de sanctions économiques contre le Japon.

Tandis que la « possibilité » de ces mesures a été affirmée en vertu de l'article 17 du pacte en septembre 1938 (2), ni à cette époque, ni en janvier 1939, leur « coordination » par un comité n'a été reconnue opportune par le Conseil, le concours d'éléments essentiels (États-Unis) faisant défaut. Seules ont été formellement recommandées des mesures d'assistance à la Chine prises à titre individuel.

M. Wellington Koo avait essayé, lors de la dernière session du Conseil, de tirer parti du discours du 4 janvier de M. Roosevelt au Congrès (3) pour soutenir que les éléments de coordination étaient désormais acquis. C'est dans le même esprit qu'il va sans doute s'efforcer d'invoquer la proposition Pittman (4).

Il est à peine besoin de souligner le caractère fallacieux de l'argumentation qui consiste à représenter l'opinion américaine comme ayant évolué dans un sens nettement favorable à la mise en œuvre d'un système de sanctions économiques contre le Japon, coordonnées par un comité de la nature suggérée. Les possibilités d'amener les États-Unis d'Amérique à envoyer un représentant siéger dans un tel organisme ne semblent pas exister plus aujourd'hui qu'en 1937. Par ailleurs, même au sein du conseil de la Société des Nations, la demande chinoise n'est pas assurée de recevoir un accueil unanime. Le gouvernement chinois agirait donc sagement en renonçant à présenter à Genève

(1) Le télégramme de Changhaï nos 577-579, du 5 mai, est ci-dessus publié sous le no 64.

(2) Article ainsi rédigé : « En cas de différend entre deux états, dont un seulement est membre de la Société ou dont aucun n'en fait partie, l'état ou les états étrangers à la Société sont invités à se soumettre aux obligations qui s'imposent à ses membres aux fins de règlement du différend, aux conditions estimées justes par le Conseil ». Sur le recours à cet article en septembre 1938, voir, au tome XI de la présente série, le no 486 (note).

(3) Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 286, 288.

(4) Proposition qui visait à établir l'embargo sur les exportations à destination de toute puissance violant le traité des neuf puissances : voir au tome XV de la présente série le no 503; ci-dessus le no 34.

des propositions que, dans l'état actuel des choses, la Société des Nations ne saurait approuver et dont la discussion ne peut que diminuer encore le crédit de l'institution.

En exposant au ministre des Affaires étrangères les considérations qui précèdent, vous aurez soin en revanche de l'assurer du désir du gouvernement français de continuer à étudier les moyens pratiques d'apporter une aide efficace à la Chine et de prendre dans ce domaine toute mesure compatible avec la situation de la France en Extrême-Orient.

Confidentiel. — En fait, si des échanges de vues ont été engagés entre Londres, Paris et Washington, à l'instigation du gouvernement britannique, sur les modalités d'une action concertée à l'égard de la Chine et du Japon, il n'est pas question de donner à ces entretiens la publicité de Genève. Une telle perspective aurait sans doute pour effet de confirmer les dispositions très prudentes du *State Department*. Tel n'est évidemment pas le but recherché par le gouvernement chinois.

105

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1255. *Berlin, 8 mai 1939, 24 h. 10* (1).

(Reçu : 22 h. 30.)

Le bureau berlinois de l'*Associated Press* a lancé aujourd'hui la nouvelle de la conclusion imminente d'un pacte germano-russe. Aussi bien à la Wilhelmstrasse qu'à l'ambassade de l'U.R.S.S., on déclare que cette information est purement fantaisiste et dénuée de tout fondement.

Du côté allemand cependant, on paraissait se féliciter de l'impression que la dépêche de l'*Associated Press* ne manquerait pas de produire à Varsovie et dans les capitales occidentales.

A mon avis, il ne faut voir, au moins pour le moment, dans la mise en circulation de pareils bruits, qu'une tentative qui sera suivie sans doute d'autres du même genre pour troubler l'atmosphère des négociations entre Londres, Paris et Moscou.

(1) *Sic.*

M. Hodza, qui est esprit clair et réaliste, m'a produit également une impression très favorable. Il manifeste, en ce qui concerne la France, la même confiance et la même affection que M. Benès et tous les hommes politiques tchécoslovaques que j'ai pu voir.

Au cours de mon séjour à Prague, comme à toutes les capitales que j'ai visitées, j'ai reçu les ministres des pays amis et alliés, estimant que ces contacts, utiles en eux-mêmes, auraient en outre l'avantage de manifester publiquement la solidarité des amitiés et des alliances dont la France est le centre.

Mon séjour dans les quatre capitales aura permis aux opinions publiques de manifester leur attachement pour la France, ce qui ne peut que renforcer les gouvernements dans leur attitude, lorsqu'elle était pleinement favorable, ou induire à la rectifier dans ce sens lorsqu'il n'en était pas tout à fait ainsi.

Les manifestations de foules, les commentaires unanimement favorables de la presse, pendant et après mon séjour, paraissent avoir heureusement renforcé l'influence française.

Je crois aussi les liens qui unissent les trois états de la Petite Entente entre eux et la Petite Entente avec la France, et qui parfois semblaient avoir une tendance à se relâcher, ont été resserrés par ce voyage.

Je note enfin l'heureuse impression produite partout par la solidarité franco-britannique et par les entretiens de Londres, en retenant que partout on souhaite que cette solidarité se manifeste en toute occasion aussi fermement que possible.

366

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3.005, 3.006. Confidentiel. Réservé. *Londres, 19 décembre 1937, 17 h.15*

(*Reçu :* 19 h.)

Votre Excellence aura déjà été mise au courant de la conversation du ministre d'Angleterre avec le Prince régent, au sujet de l'orientation générale de la politique yougoslave [1]. Le prince Paul, qui a connu M. Eden au collège et est

(1) Par T. 671-674 de Belgrade, du 17 décembre. Le ministre de Grande-Bretagne, après avoir noté la « nervosité » du Prince « à l'idée que l'on pouvait douter à Londres de la sincérité de ces sentiments », soulignait la nécessité pour M. Stoyadinovitch, « par souci de sa tranquillité intérieure », de « ménager de puissants voisins » sans pour autant être infidèle à son amitié envers la France. « Dans l'esprit de sir Ronald Campbell comme dans le mien », disait M. Naggiar, « il n'en subsiste pas moins un certain doute quant à la collaboration active que pourrait nous apporter le gouvernement de Belgrade, si l'on faisait appel à lui pour réparer la perte d'autorité infligée à la Société des Nations par le gouvernement italien ». Le toast de M. Stoyadinovitch en l'honneur de M. Yvon Delbos ne mentionnait pas la Société et, dès le lendemain du départ du ministre français, la presse yougoslave soulignait « que si Genève constituait encore un lieu et une occasion de collaboration internationale, il en existait également d'autres ».

regarde les différentes sortes de ravitaillement militaire et en vue de préciser les différentes méthodes d'assistance effective, eu égard aux différentes possibilités.

Troisième étape.

Concurremment, si on le désire, avec la seconde étape, rencontre, à Londres, d'experts chargés de régler toutes les questions relatives au point *d* ci-dessus. Ces experts devraient toujours garder dans l'esprit le fait que le gouvernement de Sa Majesté a ses propres difficultés financières.

Quatrième étape.

Négociation à Ankara d'un traité de longue durée conclu dans l'intérêt de la sécurité mutuelle des deux pays.

3° En ce qui concerne la première étape (déclaration commune), le gouvernement de Sa Majesté a soumis le 29 avril dernier (1) au gouvernement turc un projet de déclaration que, d'après lui, et si le gouvernement turc l'accepte, il serait peut-être désirable de rendre public, simultanément et prochainement, par les deux gouvernements. Il ajoutait alors qu'il était pleinement conscient de l'importante objection qui pouvait lui être opposée, et qui consistait en ce que le fait de ne parler que de la Méditerranée dans la déclaration pourrait donner à croire qu'il n'a pas été tenu compte des dangers provoqués par la situation dans les Balkans, et conduire ainsi à de regrettables réactions non seulement dans les Balkans mais aussi ailleurs. Le texte qui a été rédigé d'après le texte de la déclaration publiée en conclusion des conversations menées récemment avec le ministre polonais des Affaires étrangères (2) n'a fait allusion qu'à la Méditerranée et a laissé ainsi la voie libre au développement des négociations de la Turquie avec le gouvernement soviétique d'une part, ainsi qu'avec ses alliés balkaniques et la Bulgarie de l'autre. Le 6 mai, le gouvernement turc a informé l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara qu'il acceptait le texte de la déclaration avec certains amendements. Le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que le texte amendé a été transmis au gouvernement de la République par l'ambassadeur de France à Ankara (3).

4° Le gouvernement de Sa Majesté estime que, étant donné que la déclaration est appelée à correspondre par sa forme bilatérale avec la future négociation d'un traité entre le Royaume-Uni et la Turquie dont elle fera mention spécifique, il sera probablement suffisant que les gouvernements français et turc s'arrangent pour publier une déclaration simultanée en tenant compte des modifications qui s'avéreraient nécessaires.

5° En ce qui concerne l'accord provisoire (deuxième étape), le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il serait suffisant qu'une fois l'accord obtenu

(1) En fait le 1er mai. Le texte de ce projet de déclaration commune est ci-dessus reproduit sous le n° 18.

(2) Voir, au tome XV de la présente série, le n° 275.

(3) Voir à ce sujet, les télégrammes d'Ankara nos 586-590 et 591-593, du 6 mai, ci-dessus reproduits sous les nos 90, 91.

sur un texte entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc, les deux gouvernements communiquent ce texte au gouvernement de la République qui pourrait alors, s'il le jugeait bon, conclure un accord similaire avec le gouvernement turc.

6° Le gouvernement de Sa Majesté présume que la question d'un traité définitif entre la France et la Turquie sera certainement examinée en temps opportun par ces deux gouvernements. Il attache du prix, au stade actuel, à informer le gouvernement de la République, que, d'après les renseignements qu'il possède actuellement, il estime que l'idée de traités bilatéraux avec la Turquie est préférable à celle d'un simple instrument tripartite. Les instruments bilatéraux sont plus faciles à négocier et peuvent tenir un plus grand compte, au point de vue stratégique ainsi qu'au point de vue politique, des désirs individuels des participants. En outre, ils ne donnent pas une impression aussi inquiétante d'encerclement.

107

NOTE DU DÉPARTEMENT (1)

Paris, 8 mai 1939.

Le Saint-Siège suggère que dans une conférence, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la Pologne traitent essentiellement :

1° La question de Dantzig;
2° Le différend franco-italien (2).
L'adoption de cette formule aurait pour conséquence :

1° De transposer un différend jusqu'ici essentiellement bilatéral entre l'Allemagne et la Pologne sur le plan d'une conférence internationale. Dans l'état actuel de nos relations avec la Pologne, l'avis du gouvernement polonais doit être pour nous décisif.

2° Si toutefois la forme collective était adoptée pour le règlement de l'affaire de Dantzig engagé sur la base de la proposition du Vatican, il deviendrait plus délicat pour le gouvernement français de se refuser à une procédure analogue pour le règlement franco-italien.

3° Or, jusqu'ici, nous nous sommes constamment dérobés à toute transposition de la négociation franco-italienne sur un plan qui ne soit pas strictement limité aux deux pays. C'est dans cet esprit que nous avons en décembre dernier écarté les bons offices de l'Angleterre (3). La raison de notre attitude

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Voir ci-dessus les nos 77, 89, 99.
(3) Voir, au tome XIII de la présente série, les nos 229, 230, 231, 236, 253.

est que les revendications italiennes mettent directement en cause des intérêts qui affectent aussi bien notre souveraineté que nos intérêts vitaux.

Dans une négociation à cinq en présence non seulement de l'Angleterre, mais de l'Allemagne et du Saint-Siège, nous aborderions la question dans des conditions singulièrement plus délicates. On sait au surplus combien il est difficile à un gouvernement de prendre la responsabilité de l'échec d'une négociation collective.

4° Du seul fait que la conférence à cinq comporterait le règlement des deux questions de Dantzig et des rapports franco-italiens, se trouve établi entre les deux problèmes un lien qui nous expose à faire les frais en Méditerranée de l'accord recherché dans la Baltique.

5° D'après le texte même de la note britannique [1], la conférence serait « *chargée essentiellement de traiter* » les deux problèmes. Il n'est donc pas exclu que d'autres questions soient abordées, ne fût-ce que sous prétexte d'équilibrer les concessions ou d'étendre la portée du règlement pacifique à obtenir. Indépendamment du fait qu'un tel règlement se trouvera recherché hors la présence des États-Unis, de l'U.R.S.S. et des pays balkaniques, etc., rien ne nous garantira que la présence de l'Allemagne n'évoque pas fatalement, à un tournant des pourparlers, le problème colonial dans son ensemble, avec tout ce qu'une telle éventualité pourrait comporter de marchandage avec la Pologne dont on connaît les prétentions coloniales.

6° Enfin, l'action du Saint-Siège qui, s'il ne participe pas directement aux négociations, en conservera toutefois nécessairement le patronage, ne peut s'exercer que dans le sens de la conciliation. Or, nous ne pouvons oublier :

a. Que de toute évidence, son initiative n'a pu être prise qu'en liaison avec le gouvernement italien;

b. Que nous aborderions la négociation en défendeurs, qu'à tout instant les puissances assistantes seraient tentées d'inviter la France à faire les frais de l'accord recherché.

[1] Allusion à la note britannique du 7 mai, ci-dessus reproduite sous le n° 99.

108

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 117. *Sofia, 8 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer par la dernière valise un ensemble de lettres et télégrammes de nos ambassades à Londres, Berlin et Rome, relatifs à la position diplomatique de la Bulgarie.

Leur lecture m'engage à revenir sur certaines des indications que j'ai fournies antérieurement à ce propos.

Les légations helléniques de Rome et de Londres (télégrammes nos 1677 de Rome [1] et 1898 de Londres) [2] reflétant vraisemblablement les vues du cabinet d'Athènes, imputent au compte de la politique de l'Axe, et notamment à des suggestions italiennes, le renforcement de la campagne révisionniste entreprise en Bulgarie et l'amplification de ses revendications.

A mon avis, cette vue est pour le moment simpliste, mais constitue peut-être une anticipation.

Le gouvernement bulgare n'a besoin d'aucun soutien ou encouragement autre que la pression populaire pour développer des réclamations tenues depuis vingt ans en réserve, mais jamais abandonnées.

Le bouleversement de l'Europe centrale, du fait du Reich, l'installation de l'Italie en Albanie, événements envisagés comme préludes à des modifications d'équilibre en Europe orientale, invitent tout naturellement le gouvernement bulgare à poser devant l'opinion mondiale ce qu'il considère comme ses légitimes revendications. Maintenant que la conjoncture lui est plus favorable, le Bulgare indique publiquement ce qui était toujours sous-entendu, à savoir qu'il ne se laissera pas oublier lors d'une modification de la carte balkanique. Mais je le crois trop avisé, et surtout trop méfiant, pour développer dès maintenant son action sous l'influence ou au compte de l'Axe et restreindre ainsi le champ de ses possibilités. Il faut éviter une illusion facile. Entre la politique de l'Axe et celle de la Bulgarie, il y a analogie de tendances et de mot d'ordre : réparation des injustices des traités, rassemblement racial.

[1] Par télégramme nos 1677-1678 du 22 avril, non reproduit, l'ambassadeur de France à Rome rapportait les préoccupations du gouvernement grec à la suite de la conquête de l'Albanie. Athènes s'attendait à ce que l'Italie, d'accord avec l'Allemagne, poussât la Bulgarie à réclamer, en se fondant sur le traité de Sèvres, un débouché sur la mer Égée. L'Italie s'efforçait d'introduire la Bulgarie entre la Grèce et la Turquie, et d'accélérer le processus de dislocation de l'Entente balkanique. Le gouvernement hellénique était cependant décidé à résister aux pressions bulgares.

[2] Référence erronée.

Mais ce serait une conclusion hâtive que d'affirmer déjà une connivence. Certes, de très forts éléments, — la dépendance économique et la peur notamment, — inclinent la Bulgarie du côté de l'Axe, mais je persiste à croire que celle-ci ne se résignera qu'à son corps défendant, et faute d'autre solution, à entrer dans des entreprises dont elle mesure les dangers.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que si la Bulgarie peut encore se réserver, c'est sans doute que son expectative correspond pour le moment aux vues des puissances totalitaires. On ne l'a pas encore sommée de se déclarer parce que les jeux ne sont pas faits dans cette partie de l'Europe. Il y a encore bien des revirements et des marchandages possibles.

Les indications de notre chargé d'affaires à Berlin (Europe nº 337 du 20 avril) (1) sur l'accueil réservé à M. Gafenco sont significatives en ce sens : les dirigeants du Reich se servent des revendications hongroises et bulgares comme d'un épouvantail qu'on agite à volonté, et qu'éventuellement on jettera au fossé s'il cesse de produire son effet.

L'affaire du débouché vers l'Égée est aussi et avant tout, aux mains de l'Italie, comme l'indique M. François-Poncet (dépêche nº 210 du 13 avril) (2) « un élément de pression sur la Grèce ».

Je ne crois pas qu'on se fasse d'illusion ici à ce sujet. On préfère se servir, non sans astuce, de ces manœuvres elles-mêmes, car, à mon sens, les meilleurs propagateurs de l'idée d'un soutien ferme de l'Axe aux revendications bulgares, ce sont les Bulgares eux-mêmes, désireux d'alarmer les démocraties et de les pousser par là à appuyer leur cause.

Bref, je pense qu'on se trouve ici — comme sur beaucoup de points du globe sans doute, — en pleines manœuvres diplomatiques, mais ne crois pas que des positions définitives aient été adoptées.

(1) Du 20 avril, non reproduite. Dans cette dépêche, le chargé d'affaires, abordant la question du voyage en Allemagne du ministre roumain des Affaires étrangères (sur ce voyage, voir, au tome XV de la présente série, les nos 453, 455, 464, 505) soulignait la réserve de la presse allemande quant à la visite de M. Gafenco. La presse traduisait ainsi le mécontentement causé aux milieux politiques allemands par la politique de la Roumanie, qui, en dépit de l'accord économique germano-roumain du 23 mars, se refusait à calquer sa politique sur celle du Reich et à rompre avec ses anciens alliés. Les journaux faisaient ressortir l'impossibilité pour la France et l'Angleterre d'intervenir en faveur de Bucarest, le danger d'une entrée de l'armée soviétique en Roumanie et la communauté d'intérêts entre l'Allemagne et les pays balkaniques. Or, dans le toast de la veille, M. Gafenco s'était contenté de promettre que son gouvernement s'efforcerait de « donner à l'accord récemment conclu (le 23 mars) sa pleine et équitable valeur ».

(2) Reproduite au tome XV de la présente série sous le nº 380.

109

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 115 (1). *Ankara, 8 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

On raconte à Ankara que, le jour où le chargé d'affaires d'Allemagne alla interroger le ministre des Affaires étrangères sur le message du président Roosevelt (2), M. Saraçoglu, à la fin de l'audience et sans nul souci d'être désagréable à son interlocuteur, lui glissa ces mots : « Et quand donc l'Allemagne aura-t-elle à Ankara un ambassadeur? » Moins de vingt-quatre heures plus tard, M. Kroll venait demander l'agrément pour M. von Papen qu'un an auparavant Ataturk avait écarté... Le président Ismet Inonu n'a pas osé renouveler ce geste et le 27 mai (3), accompagné d'une de ses filles, M. von Papen arrivait à Ankara (4). Le 29, il présentait ses lettres de créances... mais la presse turque l'a à peine signalé.

C'est que la mission du nouvel ambassadeur a commencé sous de fâcheux auspices. Des allusions maladroites dans la presse allemande aux fonctions que l'ex-Chancelier avait exercées pendant la grande guerre en Turquie (5) ont été jugées fort déplacées. Les gens demeurés fidèles à la mémoire d'Ataturk ont rappelé que le grand homme avait prononcé l'exclusive contre le nouvel ambassadeur du Reich, dont on n'a pas hésité non plus à évoquer les exploits américains (6)... Bref, il est tout de suite apparu que Berlin a fait le choix le plus propre à indisposer le gouvernement et l'opinion turcs.

Au surplus, le ministre des Affaires étrangères n'a pas voulu laisser d'illusions à M. von Papen. Avec sa brutale franchise qui permet avec lui de si utiles entretiens, M. Saraçoglu a paru prendre plaisir dès la première rencontre à apprendre lui-même au représentant du Reich que la Turquie avait déjà poussé fort loin ses conversations avec l'Angleterre et la France. Il lui a parlé sans ménagements du traité de commerce germano-roumain (7) et ne lui a

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Sur le message, adressé le 15 avril au Führer et au Duce, voir, au tome XV de la présente série, le nº 413 (note).

(3) Lire évidemment : 27 avril.

(4) Voir, au tome XV précité, les nos 494, 511.

(5) Après avoir été attaché militaire à Mexico et à Washington, M. von Papen avait été envoyé en Turquie comme chef d'État-major d'un groupe d'armées opérant en Palestine.

(6) Pendant la première guerre mondiale, le futur ambassadeur du Reich à Ankara avait été expulsé des États-Unis où il avait mis à profit ses fonctions d'attaché militaire pour favoriser des projets de sabotage visant à détruire ponts et voies ferrées, alors que le gouvernement américain demeurait encore neutre.

(7) Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le nº 151 (et note).

pas caché que l'entreprise albanaise avait achevé de jeter la Turquie dans le groupe des puissances opposées à l'Axe.

M. von Papen n'en a pas moins débité le couplet qu'il avait préparé sur les intentions pacifiques de l'Allemagne; il s'est plaint de la Pologne, a tonné contre l'Angleterre, exprimé le regret que la France ne se prêtât pas à l'entente que l'Allemagne souhaitait; enfin, il parla de l'Italie en termes assez cavaliers et offrit à M. Saraçoglu les bons offices du Reich pour améliorer les relations italo-turques; proposition qui lui valut la réplique assez vive rapportée dans mon télégramme nos 514 à 517 (1).

En sortant de l'audience, M. von Papen aurait dit qu'il arrivait trop tard. Je dirais bien au contraire qu'il est arrivé au bon moment, car la crainte des intrigues qu'il pouvait tramer, des appuis qu'il pouvait chercher dans la presse ou au Parlement n'a certainement pas été étrangère à la volonté de brusquer la négociation entamée et de mettre fin à la situation un peu équivoque où nous pensions d'abord, sir Hughe Knatchbull-Hugessen et moi, que la Turquie chercherait à se maintenir tant que n'auraient pas été mis au point les accords techniques, militaires et financiers, jugés par elle nécessaires avant de prendre position à nos côtés...

En attendant, M. von Papen fait ses visites d'arrivée; à chacun de ses collègues il développe le même thème pacifique et optimiste : l'Allemagne ne veut que la paix et toutes choses peuvent s'arranger. Il n'a eu que propos flatteurs pour mon collègue de Pologne, mais à mon collègue d'Angleterre il a parlé de la politique polonaise en termes sévères. On n'attendait pas autre chose de lui.

La présence à Ankara du général Weygand (2) m'avait obligé de demander à l'ambassadeur du Reich de remettre de quelques jours notre première rencontre. Il est venu me voir le 4 mai et cette prise de contact ne m'a ménagé aucune surprise : je ne croyais pas cependant que le visage de l'ancien chancelier pût déceler à la fois tant de légèreté, de contentement de soi et de fausseté... Quoi qu'il en soit, nous avons échangé les propos les plus aimables; M. von Papen a évoqué les contacts qu'il avait eus avec Votre Excellence à Lausanne en 1932 et d'où il avait emporté le plus agréable souvenir; il m'a rappelé sa collaboration au comité France-Allemagne, nous avons parlé d'amis communs, etc. Après quoi, comme nous en venions à la Turquie et que je disais à mon interlocuteur quel tort l'affaire du 15 mars avait fait au Reich dans ce pays, M. von Papen a esquissé un thème que je ne rapporte à Votre Excellence que parce qu'il l'a repris avec mon collègue d'Angleterre et M. Saraçoglu lui-même : si l'ancienne « Tchèquie » recevait un statut analogue à celui qu'avait avant la grande guerre le Grand Duché de Luxembourg, cela arrangerait-il les choses? Je lui ai répondu qu'il y resterait cette différence essentielle que le statut du Luxembourg avait été fixé internationalement et que celui de la « Tchéquie » serait octroyé par l'Allemagne... Mais il ne faudrait pas être surpris que l'idée réapparût.

(1) Du 28 avril, reproduit au tome XV de la présente série sous le n° 511.

(2) Sur la mission de ce dernier en Turquie, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25, 37, 39; ci-après le n° 110.

M. von Papen est, m'assure-t-on, sans illusions sur ce qu'il peut entreprendre actuellement ici. Il repart dans quelques jours pour l'Allemagne afin de préparer son déménagement. Après quoi, il compte s'installer à Thérapia... J'ai appris indirectement que la nouvelle que le gouvernement a laissé filtrer avant hier sur l'imminente conclusion de l'accord anglo-franco-turc l'avait fort contrarié; mais une personne, qui [le] touche de très près, a eu ce mot qui en dit long et qui m'a été tout de suite rapporté par le bénéficiaire de la confidence : « Après tout, Hitler comprendra peut-être qu'il vaut mieux ne pas essayer de faire la guerre! »

Avec la politique qu'elle poursuit dans l'est et le sud-est de l'Europe, l'Allemagne avait besoin d'avoir à Ankara des représentants très actifs qui eussent su par leur ascendant personnel contre-balancer la réaction que devait nécessairement provoquer le développement des plans du Reich; or, pendant les mois décisifs de cet hiver, elle a eu ici comme porte-parole un militant nazi qui s'est à peu près isolé de tout ce qui ne relevait pas de l'Axe et à qui l'importance de la colonie et de la culture allemandes dans ce pays faisait illusion sur les sympathies que rencontrait la politique de Berlin. Quand l'Allemagne s'est aperçue de son erreur, elle a délégué ici l'homme qui, par son nom et par son passé, était le plus propre à desservir la cause allemande. Nous ne pouvions espérer mieux.

110

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 116 (1). *Ankara, 8 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

Le 19 avril, je me suis hasardé à suggérer, pour une date prochaine, l'envoi en Orient d'une personnalité militaire qui, le cas échéant, serait susceptible d'assurer ici le rôle de conseiller militaire que les circonstances pouvaient rendre nécessaire à bref délai (2); je n'osais espérer, je l'avoue, que le gouvernement voudrait bien examiner si promptement et dans un esprit aussi favorable cette proposition et je n'aurais pu penser qu'il ferait choix, pour une première mission, d'une personnalité militaire aussi éminente que le général Weygand. En me mettant en situation d'annoncer dès le 27 avril à M. Saraçoglu la prochaine arrivée du chef d'État-major de l'armée française (3), Votre Excellence a fait singulièrement avancer la négociation entamée

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Voir, au tome XV de la présente série, le nº 443.
(3) En 1939, le général Weygand n'était plus chef d'État-major général de l'Armée ; il avait quitté en 1931 ce poste où l'avait remplacé le général Gamelin. Nommé inspecteur général de l'Armée, et généralissime désigné de 1931 à 1935, le général Weygand, atteint par la limite d'âge, était à la retraite depuis janvier 1935.

quinze jours plus tôt; à ce geste, en effet, les Turcs ont compris que notre décision était prise et que, loin d'hésiter, la France, devançant l'Angleterre, en était déjà à examiner les problèmes concrets en face desquels aurait éventuellement à s'affirmer la solidarité des puissances occidentales et de la Turquie. De ce moment, les Turcs se sont sentis vraiment « épaulés ».

La satisfaction de M. Saraçoglu, lorsque je lui avais fait la communication de Votre Excellence, avait été évidente; très vite je pus mesurer qu'elle était partagée par tous les fonctionnaires turcs qui avaient dû être mis au courant. Rien ne pouvait davantage flatter l'amour-propre turc — qui est immense — que l'envoi auprès d'une armée dont le pays est très fier, d'un chef militaire d'universelle renommée; rien ne pouvait davantage illustrer aux yeux des Turcs mêmes l'importance de leur pays.

Le général Weygand est donc arrivé à Ankara le matin du 1er mai avec le préjugé favorable; lorsqu'il est reparti le soir du 3 mai, les honneurs militaires qui lui ont été rendus, les marques de considération qui lui ont été prodiguées, n'allaient seulement à ses fonctions et à son pays; elles allaient aussi à sa personne (1). La simplicité du général, son affabilité envers tous, la netteté de son langage et de ses avis, la clarté de ses explications, lui avaient conquis sympathies et admiration. J'ai su par le ministre des Affaires étrangères lui-même, combien profonde était l'impression qu'il avait produite sur le maréchal Fewzi Tchakmak; et le Maréchal est un des maîtres, — peut-être le vrai maître de la Turquie...

Dans le rapport qu'il remettra à Votre Excellence dès son arrivée (2), le général Weygand dégagera lui-même les enseignements qu'il retire de ce premier contact. Il m'a dit son intention d'en dégager aussi l'impression excellente que lui ont laissée ses conversations avec l'État-major général. Il y a trouvé des hommes connaissant leur métier — ils ont eu de bons maîtres —, envisageant avec sang-froid le problème qui se pose à eux —, des hommes aux vues larges, qui ne cèdent pas à la tendance qu'ont souvent les militaires des petits états de ramener les questions à l'échelle de leurs préoccupations et de leurs possibilités propres, mais qui au contraire conçoivent les problèmes dans leur ensemble et qui ont le souci de permettre à leur pays de jouer pleinement le rôle que la géographie et l'histoire assignent à la Turquie dans un conflit oriental. C'est l'impression que j'ai moi-même très fortement ressentie dans celle de ces conférences à laquelle j'ai participé.

Le général dira aussi, je pense, combien l'ont frappé ses conversations avec le président de la République et avec M. Saraçoglu, quelle volonté de coopération il a trouvé chez eux et combien il lui paraît nécessaire que nous fassions ce qui dépend de nous — je pense au Sandjak — pour consolider l'autorité d'hommes qui nous sont aussi favorables.

Pour ma part, je voudrais dégager de cette visite quelques conclusions dont notre politique dans ce pays pourrait utilement tenir compte.

(1) Sur la mission du général à Ankara, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25, 37, 39.
(2) Ce rapport est reproduit ci-dessus sous le no 25.

Et d'abord dans un pays où l'armée — invisible et présente — est la grande force, il est essentiel que nous ne laissions échapper aucune occasion d'établir avec elle des contacts. En temps normal c'est chose difficile, en raison des consignes de réserve qui sont données à tous les militaires; en une période comme celle-ci il ne faut négliger aucune occasion, il faut au contraire en faire naître.

Nous devons traiter cette armée sur un plan de parfaite égalité. Rien n'a davantage servi le général Weygand que la déférence avec laquelle il parlait au chef d'État-major général, ses avis n'en ont eu que plus de poids.

J'ai été frappé de la cordialité des rapports qui en trois jours se sont établis entre officiers français et officiers turcs, la simplicité d'allure de l'officier français le rend particulièrement apte à une tâche de collaboration avec les officiers turcs.

Dans le groupement des puissances occidentales, nous sommes la nation militaire. On n'aime pas beaucoup ici l'improvisation à laquelle l'Angleterre est obligée de recourir. Le jour où nous nous mettrons d'accord avec Londres sur un plan d'action militaire en Orient en coopération avec l'armée turque, il importera dans l'intérêt du succès de ce plan que ce soit un général français qui soit chargé d'en suivre l'application auprès de l'état-major d'Ankara. A abandonner à l'Angleterre la conduite générale des opérations dans cette zone, nous décevrions les Turcs et nous les inquiéterions car bien vite ils en viendraient à soupçonner des arrière-pensées britanniques. C'est un fait d'ailleurs que l'on tenait beaucoup ici à ce que les officiers français fussent associés à la mise en état de défense de la Thrace et des Détroits; l'armée ne désire pas du tout voir les Anglais installés seuls à Istanbul.

Si grand que soit le succès qui l'a couronnée, la mission que vient d'accomplir le général Weygand n'est qu'un point de départ; elle appelle une suite. Avec une décision qui lui fait grand honneur, le gouvernement turc a pris son parti; c'est maintenant que les difficultés peuvent venir pour lui. Même, je dirai presque surtout si une détente se dessine au cours des prochaines semaines —, il importe qu'il n'ait pas l'impression que notre sollicitude était intéressée et qu'elle ne demande qu'à se relâcher. Les circonstances nous appellent à jouer auprès de l'armée turque un rôle discret de tuteur; par la force des choses, l'État-major est appelé à nous demander de nous substituer à l'Allemagne pour la formation de ses spécialistes et le perfectionnement de ses officiers. C'est une tâche considérable et à laquelle nous devons nous préoccuper de faire face sans tarder...

Et c'est pourquoi je souhaite que les échanges de vues auxquels nos états-majors vont être maintenant associés ne soient pas conçus seulement comme la mise au point de plans d'opération; ils doivent conduire à une collaboration plus générale des armées turques et françaises. Nous ne mesurons peut-être pas assez quelle révolution représente le fait qu'un général français vient de se trouver appelé à des échanges de vues stratégiques avec l'état-major turc. Les Turcs ont souligné le fait par le cérémonial même dont ils ont entouré la venue du général. Il importe que de notre côté, sans rien bousculer, nous montrions que nous sommes prêts à rendre les services qu'on attend mainte-

nant de nous. Le terrain gagné est considérable; mais nous n'y sommes pas encore consolidés.

Il importe donc en particulier que, même au prix de sacrifices momentanés, nous fassions un très gros effort pour la fourniture du matériel qui nous est demandé. C'est sur ce point que nous guettent sans doute ceux des militaires turcs qui demeurent sceptiques sur la valeur de notre concours. Si les Anglais et nous nous attendons pour équiper l'armée turque d'avoir nous-mêmes exécuté dans leur intégralité nos propres programmes, nous prêterons le flanc aux critiques de ceux qui continuent à regarder vers Berlin. Les batteries et les autres matériels que nous pourrions envoyer tout de suite, en nous en privant s'il le faut, auront ici une valeur que nos états-majors n'estimeront jamais assez haut...

J'ai souvent déploré dans ma correspondance l'absence des cadres français dans le travail d'équipement de l'Anatolie. Les circonstances nous appellent à jouer un rôle éminent dans la mise au point et l'équipement de ce qu'il y a de plus essentiel sur le plateau anatolien, je veux dire l'armée. C'est une très grande chance qui nous est donnée et dont nous devons maintenant nous mettre en mesure de tirer parti si nous voulons que l'heureuse initiative prise par Votre Excellence porte pour l'avenir tous ses fruits.

111

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 346 à 349 (1). Réservé. *Moscou, 9 mai 1939, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme no 345 (2).

L'ambassadeur d'Angleterre m'a communiqué les impressions recueillies au cours de son entretien d'hier avec M. Molotov. Il a, comme entrée de jeu, rappelé au nouveau Commissaire que la retraite de M. Litvinov avait produit une profonde impression dans les milieux étrangers et que les motifs n'en apparaissent pas clairement; elle avait donné lieu aux hypothèses les plus contradictoires sur les intentions du gouvernement de l'U.R.S.S. quant au cours ultérieur de sa politique.

(1) Extrait des papiers Bonnet.

(2) Du 8 mai, non reproduit. Ce télégramme annonçait la remise, dans l'après-midi, par l'ambassadeur d'Angleterre à M. Molotov, des récentes propositions britanniques (sur ces propositions, voir ci-dessus le no 98). Le nouveau commissaire du peuple aux Affaires étrangères avait promis une prompte réponse et affirmé que le départ de son prédécesseur n'impliquait pas une modification du cours de la politique étrangère soviétique.

M. Molotov a immédiatement répondu que le départ de son prédécesseur n'impliquait aucune modification de la politique soviétique, que les dernières propositions remises à la France et à l'Angleterre demeuraient valables et que le Kremlin attendait qu'il y fût répondu. Il s'est plaint à cette occasion de la lenteur des méthodes de la diplomatie britannique et leur a opposé la célérité avec laquelle Moscou avait jusqu'ici répondu aux suggestions qui lui étaient faites.

Sir W. Seeds ayant alors présenté la formule anglaise et l'ayant longuement motivée en se référant aux arguments déjà connus de Votre Excellence, M. Molotov l'a bombardé de questions. Il a notamment manifesté sa surprise que la contre-proposition française reçue il y a quelques jours (1) et la contre-proposition britannique (2) fussent conçues dans un esprit différent. Il a demandé avec beaucoup d'insistance si Paris avait *approuvé* la réponse de Londres et vice-versa. Il s'est également (peut-être en rapport avec ses préoccupations en ce qui concerne les états baltes) vivement intéressé à la question des garanties qu'aurait pu accorder l'Angleterre à la Belgique, à la Hollande ainsi qu'à la Suisse.

M. Molotov s'est borné à questionner et à noter en homme désireux de faire un rapport consciencieux. Aucun échange de vues général ne s'étant engagé sur les mérites de la suggestion britannique, l'ambassadeur d'Angleterre se défend de pouvoir préjuger la position qu'adoptera à cet égard le gouvernement de l'U.R.S.S.

112

M. Gaston Maugras, Ministre de France à Athènes,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 105-106 (3). *Athènes, 9 mai 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 95-96 (4).

Le sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères m'a dit que le chiffre des effectifs italiens en Albanie, que m'avait cité M. Metaxas, était,

(1) Allusion à la formule française d'un engagement à trois, remise le 29 avril par M. Bonnet à l'ambassadeur soviétique à Paris : voir, au tome XV de la présente série, le n° 523.

(2) Analysée dans l'aide-mémoire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, du 7 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 98.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Du 4 mai, non reproduit. D'après ce télégramme, M. Metaxas avait déclaré au ministre de France que les effectifs d'infanterie italienne en Albanie, soit 60 à 70.000 hommes, étaient insuffisants pour lancer une attaque sur l'Epire, mais supérieurs à ce qu'exigeait la sécurité de l'occupation italienne en Albanie; ainsi la Grèce renforçait-elle ses troupes de couverture du côté de Janina et de Larissa. Il n'y aurait lieu de s'alarmer, selon M. Metaxas, que si les effectifs dépassaient 90.000 hommes.

d'après les derniers renseignements de l'État-major, inférieur à la réalité; 84.000 hommes occuperaient actuellement le pays, 7.000 seraient à Korytze.

Le sous-secrétaire d'État permanent ne nie plus que ces troupes soient destinées à marcher sur Salonique en cas de conflit général. Mais le gouvernement hésite à prendre des mesures de défense efficaces de crainte de paraître provoquer l'Italie et douter de sa parole. Il se rend compte pourtant des risques qu'en raison des lenteurs de la mobilisation grecque, son inaction présente fait courir au pays.

Le sous-secrétaire d'État permanent m'a parlé de sa reconnaissance pour la garantie franco-anglaise, mais il a déploré que cette garantie ne soit pas restée secrète, comme si la menace qui pèse aujourd'hui sur la Grèce était une riposte à la protection que nous avions publiquement promise.

113

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 372 à 374 (1). *Rome, 9 mai 1939, 22 h.*
(*Reçu :* 23 h. 40.)

M'étant informé ce matin auprès de Mgr Tardini des démarches diplomatiques faites au nom du Pape (2) et des réponses obtenues par les nonces apostoliques, j'ai reçu de lui les renseignements suivants :

L'initiative du Pape a consisté dans la suggestion faite à cinq puissances (Allemagne, Italie, Angleterre, France et Pologne) de se réunir dans une conférence internationale pour discuter des questions qui ont amené la tension actuelle.

Le nonce à Berlin a trouvé M. Hitler beaucoup plus calme que le Vatican ne l'aurait cru (3). Le Führer a répondu à Mgr Orsenigo en remerciant le Pape. Il a dit que sans doute l'appui de l'Allemagne était acquis à M. Mussolini si celui-ci en avait besoin, mais que les litiges franco-italiens ne lui paraissaient pas donner matière à une guerre et lui semblaient devoir être réglés diplomatiquement. Il a exprimé le même jugement sur les litiges germano-polonais où il ne voyait pas l'objet d'un conflit armé; à l'égard de la Pologne, il pouvait attendre.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107.
(3) Par télégramme no 1271, du 9 mai, non reproduit, l'ambassadeur de France à Berlin indiquait que d'après les milieux officiels allemands, la réponse du Reich à l'initiative pontificale serait conçue « en termes particulièrement courtois » : « On peut supposer que le Reich a voulu marquer par son empressement qu'il ne confondait pas la discrète démarche de la diplomatie vaticane avec « l'initiative tapageuse » du président Roosevelt ».

Auprès de M. Mussolini, la démarche a été faite non pas par le nonce apostolique, mais par le Père Tacchi-Venturi. Le Duce a répondu dans le même sens que le Führer en remerciant le Pape et disant qu'il appréciait son initiative, mais que les problèmes franco-italiens lui paraissaient pouvoir être résolus par voie de négociations directes.

Le gouvernement anglais a répondu en faisant une réserve et en posant des questions. Il a spécifié qu'en tout cas, il ne pourrait pas s'agir de renouveler une procédure ayant pour résultat quelque chose d'analogue à Munich. Il a demandé qui, dans la pensée du Pape, présiderait la conférence et où elle se réunirait.

Mgr Tardini a conclu que, le Pape ayant constaté que les gouvernements interpellés ne jugeaient pas le danger de guerre imminent, le Saint-Siège s'en tiendrait à ces sondages, ne ferait aucune proposition publique et attendrait en suivant l'évolution de la situation.

114

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 607, 608 (1). Confidentiel. Réservé. *Ankara, 9 mai 1939, 19 h. 45.*

(*Reçu :* le 10, 3 h.)

Je suis en mesure de confirmer en la précisant l'indication contenue à la fin de mon télégramme no 590 (2).

M. von Papen a rendu visite dans la soirée du 6 mai au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères pour lui demander s'il était exact, comme le bruit en courait, que la Turquie fût à la veille de prendre des engagements définitifs envers la France et l'Angleterre.

Sur la réponse affirmative de Numan Menemencioglu, l'ambassadeur d'Allemagne aurait insisté pour que le Reich ne fût pas mis devant un fait accompli, ajoutant que, dans deux ou trois jours, il serait en mesure de soumettre à Ankara une proposition très intéressante dont il a esquissé les grandes lignes : la Bulgarie et l'Italie entreraient dans l'Entente balkanique, moyennant quoi le Reich donnerait aux membres de l'Entente une garantie pour l'intégrité de leurs frontières. Le secrétaire général répondit que c'était précisément pour éviter l'intervention italienne et le protectorat allemand dans les Balkans que la Turquie se rapprochait des puissances occidentales. Sur

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 6 mai, ci-dessus publié sous le no 90.

quoi, M. von Papen déclara que les chances de guerre allaient se trouver accrues de 40 à 60 %. « Dites qu'elles sont diminuées d'autant », répliqua Numan Menemencioglu! Sur ces mots l'entretien prit fin.

115

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 609 à 611 (1). Réservé. *Ankara, 9 mai 1939, 19 h. 50.*

(*Reçu :* le 10, 3 h.)

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a entretenu ce matin de la situation délicate où l'impossibilité où nous sommes de trouver actuellement un terrain d'entente pour liquider l'affaire du Sandjak plaçait M. Saroçoglu. Celui-ci est très vivement attaqué par un certain nombre de députés qui lui reprochent de s'être engagé dans la voie d'un accord anglo-franco-turc, sans avoir obtenu même la simple assurance d'un règlement définitif d'une question qui tient à cœur à l'opinion publique de ce pays. Le ministre devait se rendre aujourd'hui au groupe parlementaire du parti; il hésite à le faire car il redoute des critiques qui, par-delà sa personne, atteindraient sa politique...

Faisant état d'un entretien que Votre Excellence aurait eu samedi dernier avec l'ambassadeur de Turquie, le secrétaire général m'a demandé si le gouvernement français pourrait accepter la combinaison suivante : je serais autorisé à signer immédiatement avec le ministre un accord comportant un article unique pour lequel le texte suivant m'a été proposé :

« Les gouvernements français et turc sont d'accord pour conclure jusqu'à la date du 1er juin 1939 un arrangement définitif ayant pour but la cession du territoire du Hatay à la Turquie ».

Je me suis borné à répondre que je soumettrais d'urgence cette proposition à l'examen de Votre Excellence. Je n'ai pas voulu discuter le texte suggéré pour ne pas paraître en accepter même le principe, mais il n'y aurait pas, je pense, de difficultés à l'amender soit en ce qui concerne la durée manifestement trop courte de la période prévue pour les négociations, soit de spécifier que la cession aurait lieu « à des conditions à débattre ».

On est très anxieux ici de recevoir votre réponse dans le plus bref délai possible; si elle était favorable, elle tirerait le gouvernement d'un mauvais pas.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

116

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1266 (1). *Berlin, 9 mai 1939* (2).

(*Reçu:* le 10, 12 h.)

A quelques jours du discours de M. Beck et au lendemain de la conclusion tapageuse du pacte germano-italien (3), l'atmosphère qui règne dans la capitale du Reich est plutôt calme. L'impression générale est que l'Europe va continuer à jouir d'un répit relatif durant lequel se poursuivra, sur le plan de la propagande et de la diplomatie, la lutte des puissances de l'Axe contre la politique d'arrêt menée par Londres et Paris.

De cette lutte, les événements de ces jours derniers représentent quelques nouveaux épisodes.

1º *Le discours prononcé au Sejm le 5 mai* par M. Beck (4) et le mémorandum polonais remis, le 6, au gouvernement de Berlin (5) n'ont pas sensiblement modifié l'état des rapports germano-polonais tel qu'il se présentait depuis le 26 mars, date où Varsovie avait rejeté les revendications allemandes et présenté des contre-propositions (6). Mais répondant au discours du Führer (28 avril), les déclarations de M. Beck ont fait apparaître publiquement le désaccord entre Berlin et Varsovie et transporté le litige germano-polonais du mystère des chancelleries sur le forum de la politique internationale.

L'exposé de M. Beck a été interprété ici comme un nouveau rejet des offres du Führer. Très ferme dans le fond, mais modéré dans la forme, il n'offrait guère prise à de violentes polémiques. En fait, les répliques allemandes ont trahi un certain embarras. Après avoir absorbé 7 millions de Tchèques, le Reich se trouve, en effet, en posture assez difficile pour se réclamer du principe des nationalités. Quant à la doctrine de l'espace vital, il est évident qu'en l'espèce elle ne peut jouer qu'en faveur de la Pologne.

Aussi les réactions allemandes ont-elles revêtu la forme de griefs personnels formulés contre M. Beck, tandis que certains des arguments invoqués ont été

(1) Ce télégramme, extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 125, sauf certains passages que nous signalerons au fur et à mesure.

(2) Par courrier en clair.

(3) « Et au lendemain... du pacte germano-italien » : ce passage n'est pas retenu au *Livre jaune* [sur la conclusion de ce pacte, voir ci-dessus les nºs 97 (et note), 102].

(4) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

(5) Sur ce mémorandum, voir ci-dessus le nº 68.

(6) Voir, au tome XV de la présente série, le nº 188; ci-dessus le nº 68.

particulièrement révélateurs des fins réelles que poursuivait la politique du Reich, en présentant à Varsovie des propositions d'une « magnanimité unique dans l'histoire ».

En somme, ce que l'on reproche à la Pologne, c'est d'avoir préféré la garantie et l'amitié de l'Angleterre à la place qui lui était offerte dans le camp germano-italien.

Si elle avait accepté les propositions allemandes, la Pologne, affaiblie politiquement et militairement, devenue au point de vue économique tributaire du Reich, aurait été rivée définitivement à l'Axe. L'établissement à l'Est d'un rempart contre la poussée germanique fût devenu impossible.

A la déception causée à Berlin par l'échec de ce plan s'ajoute le dépit éprouvé contre M. Beck. Dans les cercles dirigeants hitlériens, on prétend avoir été indignement trompé par le ministre polonais des Affaires étrangères. M. Beck, dit-on, dénature sciemment la vérité lorsqu'il prétend que les propositions du Chancelier l'ont surpris. En réalité, il en était informé, depuis longtemps déjà. Les mêmes milieux laissent entendre que M. Beck avait feint d'entrer dans les vues de l'Allemagne et que sa subite volte-face constitue, dans une certaine mesure, un abus de confiance. En outre, on lui reproche amèrement d'avoir lors du dépècement de la Tchécoslovaquie, pris sa part de dépouilles, pour s'unir aujourd'hui à ceux qui condamnent les « méthodes allemandes »; quant au Führer, il ne pardonnerait pas à M. Beck d'avoir, fin mars, décliné l'invitation à venir à Berlin, pour se rendre directement à Londres. Somme toute, on n'est pas loin, dans l'entourage du Führer, de considérer M. Beck comme une sorte de traître [1].

Pour ce qui est du fond même du litige, les deux parties demeurent sur leurs positions. Chacune prétend que c'est à l'autre de faire un geste. En réalité, du côté allemand, on escompte que la Pologne se lassera rapidement de son attitude « héroïque », qu'elle s'épuisera financièrement et moralement et, que de Paris et de Londres, on lui fera comprendre qu'on ne tient pas à se battre pour Dantzig. « Dantzig ne vaut pas une guerre européenne », tel semble être le mot d'ordre de la propagande allemande. On fonde ici de grands espoirs sur cette formule, et sur l'écho qu'elle pourrait éveiller à l'extérieur. C'est pourquoi on affirme qu'il n'y aura pas de guerre à propos de Dantzig, tout en assurant que la question ne peut manquer d'être réglée à plus ou moins brève échéance, dans un sens conforme aux désirs du Reich.

En attendant, la presse allemande continue de mener campagne contre la Pologne, sans se départir, toutefois, d'une certaine retenue, comme si les services qui la dirigent voulaient éviter que l'atmosphère ne s'échauffe trop rapidement. On tient manifestement, à Berlin, à ne pas être obligé d'agir avant que ne vienne le moment propice.

2° *L'accord politique et militaire conclu dimanche dernier, 7 mai, à Milan,* par M. von Ribbentrop et le comte Ciano, a été présenté par la presse allemande comme le pacte le plus important conclu depuis la guerre. Les jour-

[1] **Ce paragraphe, dans sa totalité, n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.**

naux du Reich ont soutenu que cette démonstration de la vitalité et de la force de l'Axe avait plongé les démocraties dans la stupeur, jeté le désarroi parmi les adversaires des états totalitaires et condamné à un échec définitif toutes les tentatives d'encerclement.

En réalité, si les puissances démocratiques avaient marqué quelque surprise de la conclusion du pacte de Milan, ce sentiment eût été amplement justifié par les déclarations antérieures des partenaires de l'Axe. Jusqu'ici, en effet, à Rome, comme à Berlin, on avait célébré dans l' « Axe » une forme nouvelle d'entente entre les peuples infiniment plus moderne, plus vivante, plus souple, que les « alliances » rigides fixées sur le papier, une forme beaucoup mieux adaptée aux nécessités changeantes et imprévisibles de la vie nationale et internationale. On est donc en droit de se demander pourquoi les dirigeants hitlériens et fascistes, jusqu'ici si dédaigneux des méthodes contractuelles en honneur dans les démocraties, ont eux-mêmes éprouvé le besoin d'inscrire sur le parchemin une alliance dont ils se flattaient qu'elle fût gravée dans le cœur des peuples.

Rome et Berlin ont manifestement cédé, une fois de plus, à leur penchant pour les gestes spectaculaires. Ils ont voulu donner une réplique théâtrale à l'entente réalisée entre l'Angleterre, la France et la Pologne. Le faste dont a été entourée la rencontre de Milan, les manifestations bruyantes dont elle a été accompagnée, les articles dithyrambiques qui ont célébré l'accord politique et militaire intervenu sont, à cet égard, significatifs.

Les journaux du Reich ont d'ailleurs reconnu que le pacte du 7 mai n'ajoutait rien aux engagements qui liaient déjà les deux pays. Il est destiné, avant tout, ont écrit les feuilles officieuses, à détruire, radicalement et définitivement, les illusions qu'à l'étranger, on nourrissait encore sur de prétendues divergences de vues entre l'Allemagne et l'Italie, sur des fissures imaginaires de l'Axe. Désormais, l'axe Rome-Berlin apparaît, d'une façon incontestable, comme la réalité première de la nouvelle Europe, comme le facteur permanent et déterminant de la politique mondiale. Le souci d'ostentation et la préoccupation d'impressionner l'étranger, qui ont présidé à l'accord du 7 mai, se révèlent dans le choix même de la ville de Milan. C'est parce que des journaux français et anglais avaient relaté les manifestations antiallemandes dont la capitale de la Lombardie avait été le théâtre [1], que M. von Ribbentrop qui, primitivement, devait rester sur les bords du lac de Côme, a été invité à venir jusqu'à Milan pour y être l'objet d'ovations et de démonstrations enthousiastes soigneusement préparées.

Ce souci presque morbide des réactions étrangères n'est pas un signe d'assurance et de sûreté de soi. Il trahit plutôt une certaine nervosité.

Quant à l'accord lui-même, il constitue plutôt une victoire de Berlin sur Rome qu'une preuve d'une harmonie parfaite entre les deux pôles de l'Axe.

[1] Par télégramme nº 1847, du 5 mai, l'ambassadeur de France à Rome rapportait l'indignation du *Popolo d'Italia* de Milan, dénonçant les bruits répandus à l'étranger au sujet de troubles de nature subversive. Par télégramme nº 1849 du même jour, M. François-Poncet revenait sur ces rumeurs propagées par la presse française et déclarait n'en avoir recueilli aucune confirmation du consul général de France à Milan.

Le Reich, qui, depuis les événements du mois de mars, multiplie les efforts en vue de fixer définitivement l'Italie à ses côtés, vient de marquer un nouvel avantage. « Désormais, a écrit le *Nurnburger Fremdenblatt*, il n'y a plus, pour l'Italie, la possibilité de revenir en arrière ». Tel est le résultat essentiel provisoire que vient d'obtenir Berlin, en forçant, semble-t-il, par une manœuvre brusquée, la main du Duce.

Quant au gouvernement italien, il est permis de supposer que, dans la mesure où il n'a pas perdu complètement le sentiment des intérêts nationaux, il a fait dépendre cette nouvelle concession aux exigences de son partenaire de certaines garanties, ou, du moins, de certaines promesses, en ce qui concerne la zone d'influence réservée à l'Italie en Europe centrale et dans les Balkans. Bon gré mal gré l'Italie est donc amenée à jouer, dans le fonctionnement de l'Axe, le rôle d'un frein. En face du dynamisme hitlérien, elle est nécessairement le défenseur des petits états du Centre et du Sud-est dont l'indépendance est menacée par les appétits du Reich. Dans cet ordre d'idées, les journaux allemands ont eux-mêmes indiqué que la question polonaise avait tenu aussi une grande place dans les entretiens de Milan. En outre, on ne peut manquer d'être frappé de l'insistance avec laquelle, probablement sur le désir exprimé du côté italien, ils ont souligné et développé l'idée que le nouvel accord était, avant tout, un instrument de paix. Jamais, depuis longtemps, la paix n'avait été aussi en honneur dans la presse hitlérienne.

Il peut donc sembler paradoxal, mais il n'est sans doute pas inexact de soutenir qu'à l'intérieur de l'Axe, l'Italie nous rend peut-être, bien qu'à son corps défendant, des services qui compensent, dans une certaine mesure, ceux que nous pourrions attendre d'elle, si elle s'affranchissait de la tutelle allemande.

Le texte de l'accord conclu dimanche dernier n'aurait pas, jusqu'ici, été élaboré. Il ne s'agirait, d'après ce que m'a dit M. von Weizsäcker, que d'un *pactum de contrahendo* dont les clauses politiques et militaires ne seraient arrêtées qu'au début de juin.

Entre-temps, le général von Brauchitsch, commandant en chef des forces de terre allemandes, qui, jusqu'ici, n'avait qu'une opinion médiocre de l'armée italienne, est revenu de Libye et poursuit dans la Péninsule sa tournée d'inspection militaire [1].

3° *Le cours lent et accidenté des négociations anglo-russes* continue d'entretenir parmi les milieux officiels berlinois, certains espoirs qu'est venue alimenter la soudaine démission de M. Litvinov (4 mars) [2].

Il semble bien que, pendant quelque temps, on ait cru, à Berlin, à un changement d'orientation de la politique soviétique. Très rapidement d'ailleurs, on est revenu, au moins dans la presse, à une attitude plus réservée.

[1] Voir ci-dessus le n° 59 (et note).
La totalité du paragraphe 2° (« L'accord politique et militaire conclu dimanche dernier, 7 mai, à Milan... sa tournée d'inspection militaire ») n'est pas reproduite au *Livre jaune*.

[2] Erreur pour : 4 mai. Sur cette démission et les interprétations qui en furent données, voir ci-dessus les n°s 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71, 74; ci-après le n° 143.

Il n'en demeure pas moins que, parmi les dirigeants hitlériens « décidés à rompre l'encerclement par tous les moyens », la retraite de M. Litvinov a dû faire germer, en certains esprits, l'idée d'une manœuvre destinée à troubler les négociations déjà si délicates entre Moscou et les puissances occidentales et à les faire échouer, d'une manière ou de l'autre. Cette idée s'était-elle fait jour et concrétisée avant la retraite de M. Litvinov, ou a-t-elle été inspirée par cet événement? C'est ce qu'il est difficile de préciser.

En tout cas, depuis vingt-quatre heures, le bruit s'est répandu dans toute la capitale berlinoise que l'Allemagne avait fait ou allait faire à la Russie soviétique des propositions tendant à un partage de la Pologne [1].

Ces bruits courent avec tant d'insistance que le chargé d'affaires soviétique lui-même en a été impressionné, et que, l'ayant rencontré ce soir, il m'a demandé, plein d'émotion : « Avez-vous appris que le gouvernement soviétique ait décidé de changer de politique? » Comme je lui faisais remarquer que c'était plutôt à moi de lui poser une telle question, il m'a affirmé qu'il n'avait reçu de Moscou aucune indication lui permettant de penser que les bruits en circulation reposaient sur un fondement quelconque. Il a ajouté que, dans le dernier entretien que son ambassadeur avait eu avec M. von Weizsäcker, le 17 avril, il n'avait pas été traité de questions politiques.

Ce soir, d'ailleurs, la presse allemande manifeste, à l'occasion de la reprise des pourparlers anglo-russes, une certaine nervosité. Elle se montre assez émue de la nouvelle suivant laquelle M. Potemkine, à son retour de Bucarest, s'arrêterait à Varsovie pour rendre visite à M. Beck. Comme pour se rassurer, elle affirme que les Soviets ne sont pas disposés à servir de valets à l'Angleterre dans l'Est européen.

Cette attitude souligne l'importance capitale qu'on attache dans les milieux dirigeants du Reich à l'attitude finale qu'adopteront les Soviets en face des propositions britanniques et d'où dépendront, dans une très grande largeur [2], à leurs yeux, la solidité et l'efficacité du dispositif d'arrêt édifié à l'Est.

[1] Sur de semblables rumeurs, voir ci-dessus le n° 105.

[2] L'exemplaire du chiffre porte une version plus vraisemblable : dans une très large mesure — version retenue d'ailleurs par le *Livre jaune*.

117

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1268 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 9 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 10, 12 h.)

J'ai fait cet après-midi une visite de courtoisie au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, que je n'avais pas encore vu depuis mon retour à Berlin.

M. von Weizsäcker m'a accueilli avec beaucoup de bonne grâce et s'est montré heureux de me revoir à Berlin. Je lui ai dit que je me félicitais également d'y être revenu mais que, malheureusement, je n'avais pas pu ramener avec moi les fils d'une trame encore fragile, rompus par le choc du mois de mars; les événements de Tchécoslovaquie avaient porté un coup fatal à la cause que j'étais venu défendre ici et ruiné une confiance renaissante que lui et moi avions espéré fortifier.

Le secrétaire d'État, sans contester le fait, m'a répondu que « le terrain que nous avions voulu mettre en valeur était encore fertile et qu'il était convaincu que je pourrais encore m'employer utilement à cette tâche. Évidemment, il faudrait du temps ». « Et du calme », ai-je ajouté. Il en a convenu : « Il faut maintenant, a-t-il dit, laisser s'apaiser les eaux du lac ».

Je lui ai demandé s'il pensait que les mémorandums échangés entre l'Allemagne et la Pologne [3] permettaient la poursuite des pourparlers entre les deux gouvernements. « J'en doute, m'a-t-il répondu. M. Beck, dans son discours [4], ne s'est pas montré très engageant ». Il a terminé en déclarant, sur un ton supérieur, que le gouvernement polonais accepterait de négocier si l'Allemagne lui faisait des propositions. Mais nous les avons faites. « Au demeurant, a-t-il ajouté, est-il bien nécessaire de parler? — D'accord, ai-je observé, si on s'abstient également d'agir. Je n'ai pas besoin de vous dire que la France souhaite ardemment voir régler pacifiquement le différend germano-polonais. Il est bien certain qu'elle ne fera rien qui risque de compromettre un tel règlement, mais il est également certain qu'elle fera honneur à sa signature et qu'il serait impossible d'éviter qu'une guerre entre l'Allemagne et la Pologne dégénère en un conflit général ».

Le secrétaire d'État m'a déclaré qu'à cet égard, il n'était pas pessimiste, mais que, cependant, on pouvait toujours craindre que des incidents locaux

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » (dossiers Georges Bonnet).
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur le mémorandum polonais, remis le 6 mai au gouvernement du Reich, voir ci-dessus le nº 68.
(4) Prononcé le 5 mai devant la Diète : voir ci-dessus le nº 67 (et note).

ne missent le feu aux poudres. Il ne doutait pas de la volonté d'apaisement du gouvernement central polonais, mais il n'était pas certain que celui-ci eût la situation entièrement en mains et que dans telle ou telle voïvodie, des agents subalternes n'agissent pas en sens contraire. La garantie anglaise avait beaucoup surexcité les esprits en Pologne, et il pensait que le gouvernement britannique avait mis la charrue avant les bœufs en couvrant ce pays avant de s'être assuré que celui-ci serait raisonnable.

J'ai observé qu'effectivement, cette dernière procédure eût mieux répondu à la manière anglaise et que l'Allemagne pouvait se vanter d'avoir atteint un résultat sensationnel en provoquant ce renversement de méthodes. Quant aux incidents, ils ne provenaient pas que d'un seul côté, et j'ai cité le cas de soixante survols du territoire polonais par l'aviation allemande en quinze jours. Mais, pour le secrétaire d'État, les seuls incidents graves sont ceux dont sont victimes les Allemands ou Polonais de sang allemand en territoire polonais. Il m'a assuré qu'en tout cas, il s'employait pour sa part à en limiter les effets et qu'il n'autorisait de communications à la presse que pour les incidents rigoureusement contrôlés.

En bref, le secrétaire d'État m'a parlé avec beaucoup de sérieux et de conviction de la nécessité de développer une politique d'apaisement, et je pense qu'il s'y emploie personnellement de son mieux; il est manifeste qu'il a voulu également me donner l'impression que, du côté allemand, on ne désirait pas pousser les choses au tragique pour le moment; cette attitude correspond-elle à la réalité ou n'est-elle qu'une tactique, c'est ce que j'ignore. Cependant, comme je l'ai indiqué par ailleurs à Votre Excellence, j'inclinerais vers la première hypothèse.

M. von Weiszäcker m'a dit que l'accord de Milan [1] n'était qu'un *pactum de contrahendo*, que les textes n'étaient pas encore rédigés et le seraient ultérieurement à Berlin.

Pour ce qui concerne l'initiative prise par le Vatican [2], il s'est montré très réservé, n'ayant pas, m'a-t-il dit, repris encore contact avec M. von Ribbentrop. Il s'est borné à observer que les conditions dans lesquelles la démarche avait été faite et la discrétion qui l'enveloppait avaient été fort appréciées ici et tranchaient agréablement sur les méthodes de M. Roosevelt. J'ai eu cependant l'impression, très légère il est vrai, et purement intuitive, qu'il voyait plutôt avec faveur l'intervention du Vatican.

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116.
(2) Sur cette initiative, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113.

118

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1269 (1). Réservé. *Berlin, 9 mai 1939* (2).

(*Reçu* : le 10, 12 h.)

Un secrétaire de l'ambassade d'Italie vient de tenir à l'un de mes collaborateurs les propos suivants : « Nous avons été les premiers surpris par la tournure donnée, en dernière heure, aux conversations de Milan (3). Voici quelques jours, je vous avais dit qu'à mon avis, la rencontre des deux hommes d'État ne comporterait la signature d'aucune convention nouvelle. Je fondais mon opinion sur un fait : aucun texte préalable n'avait été élaboré. Les choses en sont d'ailleurs encore là aujourd'hui. Ce que les deux ministres ont annoncé, le 7 mai, c'est une décision de principe, la conclusion prochaine d'un pacte politique et militaire. Ce pacte, c'est ici qu'il sera élaboré, mis au point.

« Que contiendra ce document? Je l'ignore. M. Attolico se trouvait à Milan. Il rapporte sans doute les instructions précises du comte Ciano. Il s'est arrêté aujourd'hui à Munich pour y attendre M. von Ribbentrop qui devait aller passer lui-même quelques heures à Berchtesgaden. Quoi qu'il en soit, au point de vue de la paix de l'Europe, la conclusion de ce nouveau pacte peut avoir des conséquences heureuses. Jusqu'ici, chacun des associés de l'Axe pouvait se lancer dans des entreprises plus ou moins hardies, sans avoir été tenu de s'entendre au préalable avec son partenaire. Désormais, les consultations seront de règle. Nous y gagnerons, la paix aussi. »

Comme mon collaborateur demandait à son collègue si la signature du pacte n'interviendrait pas précisément à l'occasion de la prochaine visite du roi d'Italie, le diplomate italien a esquissé un geste dubitatif. « Le Roi, mais croyez-vous vraiment qu'il vienne? J'ai de bonnes raisons de penser que cette visite n'aura pas lieu. Je vous demande seulement de ne pas me mettre en cause ». « Nous aurons fort à faire, a-t-il conclu, avec la mise en forme des textes. Par ailleurs, en dehors des problèmes politiques et militaires, il reste de multiples questions d'ordre économique à régler. C'est une commission italo-allemande qui doit les examiner ces jours-ci à Berlin ».

Des informations que l'ambassadeur de Turquie m'a dit tenir de la meilleure source viennent confirmer les indications qui précèdent. D'après mon collègue, M. von Mackensen aurait été chargé de faire connaître à Berlin que le gouvernement italien était mécontent de n'avoir pas été tenu au courant de

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur l'accord germano-italien de Milan, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116.

l'évolution du litige germano-polonais. Le diplomate allemand aurait également reçu mission d'indiquer que, dans ces conditions, le gouvernement du Reich ne devrait pas s'étonner si, à la première occasion, l'Italie se réservait à son tour le droit d'agir sans prendre au préalable l'avis de son partenaire de l'Axe.

Le pacte comporterait précisément l'obligation pour chacune des parties de tenir son partenaire au courant de ses propres intentions.

119

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1265 (1). Confidentiel. *Berlin, 9 mai 1939* (2).

A propos de l'information lancée hier par le bureau berlinois de l'*Associated Press* et d'après laquelle la conclusion d'un pacte entre Moscou et Berlin serait imminent (3), la personne dont il est question dans la dépêche nº 393 (4) a eu un nouvel entretien avec le chargé d'affaires des Soviets à Berlin.

Après avoir déclaré que de pareils bruits étaient absurdes, M. Astakhov a ajouté : « Je puis vous assurer que nous ne songeons nullement à conclure avec l'Allemagne un accord politique quelconque. Nous espérons que les négociations actuellement en cours avec Londres aboutiront. Mais même si elles échouaient, ce ne serait pas une raison pour que nous envisagions un rapprochement avec le Reich. Nous nous tiendrions seulement à l'écart du système de sécurité organisé sous l'égide de la Grande-Bretagne.

« Du reste, a poursuivi le diplomate soviétique, il n'y a eu, depuis des mois, aucun contact d'ordre politique entre Russes et Allemands. La visite que notre ambassadeur a faite, le 17 avril, au secrétaire d'État von Weizsäcker avait uniquement pour objet le règlement de certaines questions d'ordre économique ou financier posées par suite de la disparition de la Tchécoslovaquie et la liquidation de notre légation à Prague. Les autorités allemandes avaient saisi, dans les banques tchèques, des avoirs soviétiques. En outre, nous avions aux usines Skoda des commandes en cours d'exécution. M. Merekalov, que j'ai accompagné dans sa visite à la Wilhelmstrasse, est allé demander à M. von Weizsäcker que l'argent saisi nous soit rendu et que le matériel de guerre commandé à Skoda nous soit livré. Il n'a pas été question d'autre chose. Le secrétaire d'État nous avait promis

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur cette information, voir ci-dessus les nos 105, 116.
(4) Du 7 mai, non reproduite. Cette dépêche transmettait les commentaires du chargé d'affaires des Soviets sur la démission de M .Litvinov, commentaires dont l'essentiel se trouvait déjà indiqué dans le télégramme de Berlin, nos 1226-1228 du 5 mai, ci-dessus publié sous le nº 71.

une réponse dans une quinzaine de jours. Effectivement, nous avons été informés par une note du 6 mai que toutes nos demandes avaient été acceptées et que nous allions recevoir satisfaction. C'est à cela que s'est bornée la démarche effectuée le 17 par M. Merekalov, qui, quelques jours plus tard, le 21, est parti, accompagné de l'attaché militaire, pour Moscou, où, comme vous le savez, il se rend très fréquemment. »

Bien que M. Astakhov ait paru sincère, ses déclarations ne permettent évidemment pas d'exclure l'hypothèse où les chefs du IIIe Reich, décidés, comme le répètent sans cesse leurs journaux, à briser « par tous les moyens » la politique d'encerclement, auraient fait ou feraient des avances à Moscou, ne fût-ce que pour troubler la marche des négociations entre les Soviets et les puissances occidentales. Le point essentiel est de savoir quel accueil de pareilles avances recevraient au Kremlin. A cet égard, je me permets de renvoyer aux considérations exposées dans ma dépêche nº 392 du 7 mai 1939 (1).

120

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1267 (2). Secret. *Berlin, 9 mai 1939* (3).

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur ma lettre nº 397 en date de ce jour (4), et notamment sur la partie qui concerne l'offre allemande à la Pologne d'un partage éventuel de l'Ukraine.

C'est à cette offre que M. Beck a fait allusion dans son discours du 5 mai devant la Diète (5). La presse internationale ayant soulevé un coin du voile, je crois devoir signaler à Votre Excellence que je tiens cette information *de la meilleure source*. Je lui serais reconnaissant de garder à ce renseignement un caractère confidentiel.

Il est aisé de comprendre par là à quoi se serait exposée la Pologne en acceptant les propositions allemandes et leurs contreparties, et de quel jeu, au prix de son indépendance politique, elle se serait fait complice à l'est de l'Europe.

C'est cette fermentation inquiétante des ambitions hitlériennes qui donne sa véritable importance à la question de Dantzig.

(1) Ci-dessus publiée sous le nº 100.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier en clair.
(4) Ci-après reproduite sous le nº 121.
(5) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

121

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 397 (1). *Berlin, 9 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août.)

Le conflit germano-polonais semble être provisoirement parvenu à un point mort.

Le 6 mai, M. Beck a répondu devant la Diète (2) au discours qu'avait prononcé M. Hitler, le 28 avril, devant le Reichstag (3). A cette même date, le chargé d'affaires de Pologne à Berlin a remis à l'office des Affaires étrangères le mémorandum de son gouvernement (4) en réplique au mémorandum allemand. Chacune des parties adverses reste sur ses positions. Les dirigeants nationaux-socialistes font proclamer par leur presse qu'ils attendent un geste de Varsovie (*). De leur côté, les Polonais invoquent l'évolution des négociations germano-polonaises et la dénonciation unilatérale par le Reich du traité de 1934 pour soutenir, à bon droit, qu'il ne leur appartient pas de faire le premier pas ni de prendre l'initiative des conversations. En déposant entre les mains du baron von Weizsäcker le texte du mémorandum polonais, le prince Lubomirski n'a pas cherché à entamer de nouveaux échanges de vues. L'entrevue, m'a-t-il dit, n'a duré que le temps nécessaire à la remise matérielle du document.

Il convient de noter, d'autre part, que depuis samedi après-midi, c'est-à-dire depuis le 6 mai, la presse allemande a baissé de ton à l'égard de la Pologne. Les journaux se montrent sensiblement plus modérés dans leurs attaques contre M. Beck et son gouvernement. Cette accalmie coïncide avec les conversations germano-italiennes de Milan (5). Est-ce un hasard ou faut-il admettre, comme le bruit en court à Berlin, que l'Italie n'aurait signé le traité d'alliance militaire avec le Reich qu'à la condition que celui-ci n'entreprenne rien actuellement contre la Pologne ? En l'absence d'éléments précis, je ne saurais me prononcer. Toutefois, il n'est pas sans intérêt de signaler que,

(1) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est reproduite au *Livre jaune* sous le nº 124.

(2) Sur le discours du ministre polonais, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

(3) Sur le discours du Führer, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17; ci-après le nº 213 annexe.

(4) Mémorandum analysé ci-dessus sous le nº 68.

(*) *Note du document :* Cf. *Gazette de la Bourse*, 6 mai. « M. Beck a parlé, à la fin de son discours, de la possibilité de nouvelles négociations. Il ne peut pas réclamer, après tout ce qui s'est passé, que ce soit nous qui allions à lui. L'Allemagne attend,' side nouvelles négociations doivent réellement avoir lieu, un geste de la Pologne qui soit conforme à l'attitude loyale du Führer ».

(5) Sur ces conversations et l'accord auquel elles aboutirent, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116.

M. Wickham Steed demandait, il y a quelque temps, s'il était exact que de nombreux nationaux-socialistes se fussent associés au mouvement monarchiste pour contribuer à provoquer une intervention de l'Allemagne. Lorsqu'on considère la surprise éprouvée par les chefs des partis légitimistes autrichiens en présence de l'accroissement subit de leurs troupes, il est à craindre que l'ancien directeur du *Times* n'ait vu juste. Assuré de l'accord, peut-être même de l'appui effectif de Rome et de Belgrade [1], Berlin ne sera-t-il pas tenté de saisir la première occasion favorable pour aborder à sa manière la question d'Autriche?

Que les menées légitimistes puissent fournir cette occasion, il est permis de le penser lorsqu'on lit dans un journal berlinois, le *Montagpost* (20 décembre), la menace suivante : « L'effronterie des monarchistes autrichiens et leurs impertinences constituent à la longue un explosif dangereux qu'une étincelle enflammera nécessairement un jour si l'on n'y met bon ordre »

385

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1052. *Londres, 23 décembre 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 5 janvier 1938.)

Un des traits les plus marquants des réactions de l'opinion anglaise, en présence des événements d'Extrême-Orient, est l'effort tenté par les milieux anglais les plus divers en vue d'amener le gouvernement américain à pratiquer une politique de solidarité avec la Grande-Bretagne.

Certes, bien avant que n'éclatât le conflit sino-japonais, le monde officiel et le public tournaient bien souvent les yeux vers les États-Unis, et j'ai eu, à maintes reprises, l'occasion de signaler à Votre Excellence des discours ou des articles de presse où étaient soulignés les bienfaits qui résulteraient d'une coopération anglo-américaine dans les questions internationales. Mais, dès le déclenchement de l'entreprise japonaise en Chine, cette préoccupation est devenue presque une hantise. L'allocution prononcée à Chicago, le 7 octobre dernier [2], par M. Roosevelt, et dans laquelle le Président faisait allusion à la mise en quarantaine de l'agresseur, ne souleva nulle part des commentaires plus empressés et plus favorables que dans ce pays. Déjà, les Anglais entrevoyaient la possibilité d'un règlement satisfaisant de l'affaire de Chine, grâce à l'action des États-Unis. Le voyage de M. Norman Davis à Bruxelles suscita également

(1) *Note du document :* Cf. ma communication nos 5016-5017 [du 14 décembre, reproduite ci-dessus sous le nº 346].

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 33 (et note), 42, 53.

Dans son discours du 28 avril, M. Hitler a résumé comme suit l'essentiel de ces propositions :

1° Dantzig rentre comme état libre dans le cadre du Reich;

2° L'Allemagne obtient, à travers le Corridor, une route et une voie ferrée dont elle puisse disposer librement et qui ait le même caractère exterritorial pour l'Allemagne que le Corridor pour la Pologne.

En échange, l'Allemagne se déclarait prête :

1° A reconnaître tous les droits économiques de la Pologne à Dantzig;

2° A assurer à la Pologne, à Dantzig, un port libre, de dimensions à déterminer par la Pologne et d'accès complètement libre;

3° A reconnaître et à accepter par là-même comme étant définitivement fixées les frontières entre l'Allemagne et la Pologne;

4° A conclure avec la Pologne un pacte de non-agression de vingt-cinq ans;

5° A faire participer la Pologne et la Hongrie à la garantie de l'indépendance de l'État slovaque, c'est-à-dire à renoncer à toute prédominance allemande sur ce territoire.

D'après M. Hitler, le gouvernement polonais a décliné cette offre et s'est déclaré uniquement disposé :

1° A traiter la question du remplacement du haut-commissaire de la Société des Nations;

2° A envisager des facilités pour le transit à travers le Corridor.

Or, devant la Diète polonaise, le 5 mai, M. Beck a remis les choses au point :

1° En ce qui concerne la première et la seconde questions, c'est-à-dire celles du sort de Dantzig et des communications à travers la Poméranie polonaise, il a établi qu'il s'agissait avant tout de concessions unilatérales que le gouvernement allemand réclamait à la Pologne.

La preuve en serait que les contre-propositions polonaises du 26 mars [1] tendant à « garantir en commun l'existence et les droits de la Ville libre » sont restées sans réponse, et que le gouvernement de Varsovie n'a appris que par le discours du 28 avril que ces contre-propositions étaient considérées à Berlin comme un refus.

2° Pour ce qui est d'un « triple condominium » en Slovaquie, le ministre a déclaré qu'il avait entendu pour la première fois cette proposition de la bouche du chancelier Hitler, le 28 avril. Au cours de certaines conversations précédentes, les dirigeants allemands se seraient bornés à des allusions concernant la possibilité de discuter la question de la Slovaquie au cas où interviendrait un accord général.

Selon M. Beck, le gouvernement polonais n'aurait pas cherché à approfondir cette conversation.

[1] Sur ces contre-propositions, voir, au tome XV de la présente série, le n° 188; ci-dessus le n° 68.

3° Il en est de même de la proposition d'un pacte de non-agression d'une durée de vingt-cinq ans. Cette proposition n'aurait jamais été présentée sous une forme concrète aux négociateurs polonais. Seules, des allusions « non officielles » auraient été faites à ce sujet par d'« éminents représentants » du gouvernement allemand.

Sous la plume d'un rédacteur officieux, le Dr Kriegk, dans la *Nachtausgabe* (6 mai), les cercles politiques de Berlin ont, à leur tour, réfuté les affirmations de M. Beck. A en croire la thèse allemande :

1° M. Beck aurait eu l'occasion, en octobre 1935, en janvier et en mars 1939, d'apprendre tous les détails des propositions allemandes, soit dans ses entretiens personnels avec le chancelier Hitler et avec M. von Ribbentrop, soit par les conversations de son ambassadeur à Berlin avec les personnalités dirigeantes de l'office des Affaires étrangères.

2° En ce qui concerne notamment la conclusion d'un pacte de non-agression d'une durée de vingt-cinq ans, le Führer en aurait expressément parlé à M. Beck au cours de leur entrevue à Obersalzberg, le 5 janvier 1939 (1).

3° Quant aux contre-propositions polonaises du 26 mars, il aurait été indiqué nettement à l'ambassadeur de Pologne, lorsqu'il les a présentées à Berlin, que le gouvernement allemand voyait en elles un refus des propositions allemandes. Ou bien M. Lipski n'a pas informé son chef, ou bien celui-ci ne dit pas la vérité.

Mais, dans cette polémique, pourtant si serrée, il est un point que, du côté allemand, on a pudiquement laissé dans l'ombre. C'est celui auquel se rapporte le passage où le ministre des Affaires étrangères polonais a précisé que, dans les conversations polono-allemandes, les représentants du gouvernement du Reich avaient fait aussi « d'autres allusions allant beaucoup plus loin que les sujets traités » et qu'il se réservait le droit, en cas de besoin, de revenir sur cette question.

Le silence allemand se conçoit si l'on comprend que c'est là que réside en réalité tout le nœud du problème.

J'ai recueilli, de très bonne source, des informations qui me permettent d'affirmer que les dirigeants hitlériens ont, par manière de compensation et pour mieux attirer la Pologne dans leur jeu, laissé entrevoir à leurs interlocuteurs polonais la possibilité d'un partage de l'Ukraine russe.

Dans le même ordre d'idées, l'attaché militaire polonais, recevant hier l'un de mes collaborateurs, lui a donné des indications significatives sur l'ampleur des plans que forgeaient encore récemment les chefs du IIIe Reich et pour la réalisation desquels ils avaient espéré, jusqu'au 26 mars, la complicité polonaise.

Lorsque le chancelier Hitler a reçu M. Beck à Berchtesgaden, il aurait étalé devant lui une carte d'Europe modifiée de sa main. Sur cette carte, Dantzig et le Corridor étaient rattachés au Reich; la Pologne annexait, quant

(1) Sur cette entrevue, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.

à elle, la Lithuanie et recevait le port de Memel (l'entrevue de Berchtesgaden est du 5 janvier). M. Beck aurait été profondément surpris de ce spectacle.

Replacée dans l'ensemble des projets d'Adolf Hitler, la question de Dantzig ne constitue donc qu'un détail, mais un détail qui revêt aujourd'hui l'importance d'un point stratégique. C'est sur ce point, en effet, que la politique allemande a sondé et sondera encore la résistance adverse. On a eu raison de comparer le cas de Dantzig à celui de la région des Sudètes. Sans doute, certains accommodements sont-ils possibles entre l'Allemagne et la Pologne au sujet de la Ville libre. Mais il n'en reste pas moins que, si Dantzig devient un jour une base allemande, la Pologne sera aussi certainement dominée par le Reich que la Tchécoslovaquie l'a été après l'occupation du pays des Sudètes.

On ne doit jamais perdre de vue que la véritable fin des ambitions allemandes est et demeure l'établissement d'une hégémonie germanique au centre et à l'est de l'Europe et, en définitive, la domination du continent. Si la Pologne avait accepté les propositions hitlériennes, elle se serait faite en réalité la vassale du Reich, elle se serait inféodée à la politique de l'Axe à qui elle aurait servi d'avant-garde dans une action agressive contre la Russie.

Je crois pouvoir dire, sans crainte de me tromper, que ce qui intéressait le plus M. Hitler dans les offres qu'il a faites à la Pologne, c'était moins le retour de Dantzig que ce qu'il n'a pas mentionné, l'alliance contre Moscou et les liens de complicité et de dépendance absolue qu'elle entraînait pour Varsovie à l'égard de Berlin. Le grand mérite du gouvernement polonais est d'avoir compris que, par ce jeu insidieux, l'indépendance même du pays se trouvait dès le début en jeu.

La méthode de la pression directe ayant échoué, les chefs nationaux-socialistes vont-ils recourir à la pression indirecte? Après avoir essayé de dresser la Pologne contre la Russie, vont-ils renverser la manœuvre et tenter, pour intimider les Polonais, de jouer Moscou contre Varsovie? Certaines déclarations et l'interprétation que l'on donne dans les milieux politiques de Berlin de la disgrâce de M. Litvinov [1] pourraient le faire croire. Mais il est possible que, sur ce point, l'on prenne ici ses désirs pour des réalités.

L'arbre ne doit pas cacher la forêt. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit se battre ou non pour Dantzig. C'est à la Pologne qu'il appartiendra, le moment venu, de résoudre cette question. Il s'agit uniquement, pour la France et l'Angleterre, d'être résolues à empêcher un nouveau coup de force hitlérien et à mettre un frein à l'expansion nationale-socialiste pendant qu'il en est encore temps.

[1] Sur cette interprétation, voir ci-dessus les nos 47 (et note), 48, 66.

122

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 351 à 356 [1]. Réservé.

Moscou, 10 mai 1939, 14 h. 40, 17 h. 10, 21 h. 22, 21 h. 51, 21 h. 45, 21 h. 23.

(*Reçu :* 13 h. 51, 16 h. 40, 20 h. 50, 21 h. 50, 21 h.)

Dans le communiqué *Tass* publié la nuit dernière au sujet des pourparlers anglo-soviétiques [2], je relève la dernière phrase aux termes de laquelle « Il n'est aucunement fait mention dans les contre-propositions anglaises de l'aide que l'U.R.S.S. devrait recevoir de la France et de l'Angleterre, au cas où elle ... [3] également impliquée dans des opérations militaires en exécution des obligations assumées par elle à l'égard de tel ou tel état de l'Europe orientale ».

Cette phrase qui paraît traduire par *a contrario* une des préoccupations essentielles soviétiques, celle de la réciprocité effective, est la condamnation du projet britannique. D'une part et principalement, le système envisagé, en ne postulant aucun rapport direct de droit entre les puissances occidentales et l'U.R.S.S., ne garantit pas suffisamment cette dernière contre les risques que comporterait l'exécution des engagements que nous lui demandons précisément d'assumer; d'autre part, et accessoirement, il ne tient pas assez compte de certains soucis de prestige intérieur et extérieur.

Les considérations générales contenues dans votre aide-mémoire du 24 avril (article 2-B) [4] et dans mon télégramme nos 282 à 287 (alinéas 5 et suivants) [5] conservent toute leur valeur. Au surplus, le communiqué publié cette nuit

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Le communiqué de l'agence Tass, qui se référait à une communication de Reuter, estimait devoir en rectifier la teneur. Les contre-propositions du gouvernement britannique [analysées dans l'aide-mémoire transmis au Département, le 7 mai, par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, et ci-dessus reproduit sous le no 98] n'affirmaient pas, selon Tass, que le gouvernement soviétique fût tenu de garantir séparément chacun des états limitrophes de l'U.R.S.S., mais que Moscou devrait accorder une assistance immédiate à la Grande-Bretagne et à la France au cas où ces dernières seraient entraînées dans des opérations militaires, en application des engagements assumés à l'égard de la Pologne et de la Roumanie. Tass soulignait en terminant que les contre-propositions britanniques ne disaient rien en revanche d'une assistance quelconque que l'U.R.S.S. devrait recevoir de la part de la France et de la Grande-Bretagne, au cas où elle serait également entraînée dans des opérations militaires en exécution d'engagements à l'égard de l'un ou l'autre des états d'Europe orientale.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Cet aide-mémoire du gouvernement français est reproduit au tome XV de la présente série sous le no 482.

[5] Ce télégramme, du 18 avril, est publié au tome XV précité sous le no 431.

semble prouver que l'U.R.S.S. continue à envisager avec faveur l'organisation d'un système commun de sécurité. Je crois savoir que le gouvernement de l'U.R.S.S. a demandé à Londres par l'intermédiaire de M. Maisky les précisions et explications complémentaires que l'ambassadeur d'Angleterre, insuffisamment renseigné, n'avait pu fournir avant-hier à M. Molotov.

L'hypothèse d'un brusque revirement dans l'orientation de la politique extérieure soviétique paraît écartée *pour le moment*. Mais il ne faudrait pas que nous nous croyions en toute éventualité à l'abri d'une volte-face. Du ... (1) que représentait la continuité dans les desseins et l'expérience de M. Litvinov, la diplomatie soviétique peut être soumise au cours de ces prochaines semaines à des oscillations ou même à des sautes qui seraient d'autant plus à redouter que l'action extérieure de l'U.R.S.S. semble désormais dépendre plus immédiatement de M. Staline, et que ses échecs engageraient plus directement l'amour-propre de ce dernier. Il appartient aux puissances occidentales de remédier à ce risque par beaucoup de compréhension et de rectitude dans l'orientation de leur propre politique à l'égard de Moscou.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait à fixer le plus tôt possible les dispositions favorables qui paraissent être encore actuellement celles du Kremlin.

Je ne suis pas en effet de ceux qui excluent *a priori* et dans tous les cas l'hypothèse soit d'un repli de l'U.R.S.S. sur une position de neutralité, soit même d'une collusion germano-soviétique.

123

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 281, 282. Réservé. *Tokyo, 10 mai 1939, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de M. Cosme relatif à la demande que la délégation chinoise doit faire à la Société des Nations de constituer un comité restreint pour appliquer éventuellement des sanctions contre le Japon (2). Je suis entièrement d'accord avec lui sur les conséquences très graves que l'application éventuelle de sanctions pourrait avoir pour nos établissements de Chine. Je vous ai déjà signalé la campagne menée par les extrémistes contre les concessions; cette campagne est toujours poursuivie avec la même violence.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Télégramme du 5 mai, ci-dessus reproduit sous le no 64.

J'en ai entretenu mon collègue d'Angleterre et il est entièrement d'avis avec moi que l'application de sanctions contre le Japon ne pourrait donner aucun résultat pratique et, d'autre part, amènerait une réaction immédiate de la part des Japonais. Cette mesure les déciderait vraisemblablement à rentrer résolument dans l'alliance allemande que leur gouvernement nous paraît toujours décidé à repousser.

Sir Robert Craigie a déjà fait savoir à son gouvernement qu'il croit qu'une forte pression économique pourrait amener le Japon à composer, mais qu'il serait absolument nécessaire que les États-Unis y prissent part pour qu'elle pût s'exercer utilement.

Je pense comme lui que, sans la coopération entière des États-Unis, il n'y a pas de pression économique possible sur le Japon.

Nous avons convenu, lui et moi, de faire connaître notre opinion à nos gouvernements respectifs. J'ajoute qu'une pression à laquelle prendraient part les États-Unis (la seule qui pourrait avoir de l'efficacité) serait une mesure d'une gravité considérable; elle constituerait une politique nouvelle dont les avantages, les inconvénients et les conséquences devraient être discutés à fond avant qu'une décision fût prise.

Communiqué Changhaï.

124

M. ROGER MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 80, 81 (1). *Stockholm, 10 mai 1939, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h.)

Les ministres des Affaires étrangères nordiques réunis hier à Stockholm ne sont pas parvenus à adopter une attitude commune envers les offres allemandes de pacte de non-agression (2). Ils se sont bornés à confirmer la manière traditionnelle dont leurs pays entendaient pratiquer la neutralité et exprimer la conviction que les réponses des états intéressés aux propositions du Reich s'inspireront de ces principes généraux. En conséquence, chacun garde sa liberté d'appréciation et de réponse dans le cadre d'une neutralité rigoureusement définie.

N'ayant pu aboutir à une unité de vues sur le cas concret qui les préoccupait, notamment à cause des résistances de la Finlande et surtout du Danemark, les ministres nordiques ont, semble-t-il, cherché à réduire d'avance l'impor-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur ces offres, voir ci-dessus les nos 11, 82, 83 (note), 84, 88.

tance des réponses éventuellement favorables en laissant entendre que cette attitude ne devait d'aucune façon être interprétée comme une participation à une combinaison politique quelconque.

En somme, la solidarité nordique n'a été sauvée que grâce à un jeu de formules et l'aspect confus et compliqué du communiqué qui a été rédigé témoigne des efforts qu'il a fallu pour y arriver.

125

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 283 à 285 (1). Réservé. *Tokyo, 10 mai 1939, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme nos 264 et suivants (2) :

La question du renforcement du pacte antikomintern demeure aussi embrouillée que la semaine dernière. Officiellement, rien n'a encore transpiré de la décision prise, si une décision a été prise. Nous recevons journellement, mes collègues d'Angleterre, des États-Unis et moi, des renseignements contradictoires et dont cependant la source paraît bonne. Les ministres ont fait, à l'occasion d'une conférence des préfets de province, des déclarations si bien balancées qu'il est impossible d'y trouver une indication précise de la politique du gouvernement.

La presse le leur reproche d'ailleurs sur le ton ironique.

Je ne puis donc formuler ici qu'une impression générale que je partage d'ailleurs avec mes deux collègues. Nous pensons que « les gens sages » continuent à se défendre contre la pression que les extrémistes et leurs alliés étrangers n'ont pas cessé d'exercer. On annonce en effet que le Cabinet restreint se réunit tous les jours, ce qu'il ne ferait pas si l'on était d'accord. On n'a pas annoncé que le Conseil privé ait été saisi, ce qui semblerait indispensable si un accord était conclu. On a annoncé que M. Arita avait le même jour convoqué les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie pour leur donner des explications sur l'attitude du Japon, ce qui semble indiquer que cette attitude n'était pas exactement ce que leurs gouvernements désiraient. Enfin, l'Allemagne et l'Italie ont annoncé leur alliance militaire sans pouvoir dire que le Japon y avait adhéré.

Nous ne pouvons d'ailleurs pas savoir combien de temps encore durera la défense des gens sages. Il m'est revenu de deux sources différentes que

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du 4 mai, ci-dessus publié sous le no 42.

M. Arita serait sur le point de donner sa démission, mais on ne met aucun nom en avant pour son successeur.

Mon collègue d'Angleterre a su de bonne source qu'il était question de la démission du président du Conseil. Ce renseignement est assez troublant. Mais on a ajouté que le marquis Kido le remplacerait vraisemblablement. Ce dernier a des relations encore plus étroites que le baron Hiranuma avec l'entourage de l'Empereur et s'il prenait le pouvoir, ce serait une victoire au moins provisoire du parti sage et libéral.

Communiqué à Changhaï.

126

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1487 (1). *Londres, 10 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Le Premier ministre a fait cet après-midi à la Chambre des Communes une déclaration au sujet des négociations anglo-soviétiques :

« Le communiqué publié à Moscou au sujet des propositions du gouvernement britannique (3), a déclaré M. Neville Chamberlain, semble reposer sur une appréciation erronée de nos suggestions.

« Le gouvernement britannique a récemment accepté de s'engager vis-à-vis de certains états de l'Europe orientale. Il l'a fait sans prier le gouvernement soviétique de participer avec lui à cette garantie, en raison des difficultés qu'une proposition de cet ordre aurait immanquablement soulevées. Nous avons en conséquence suggéré au gouvernement russe de faire, pour son propre compte, une déclaration ayant le même objet que la nôtre, c'est-à-dire, que dans le cas où la Grande-Bretagne et la France seraient engagées dans une guerre, en exécution de leurs obligations, le gouvernement soviétique exprimerait son intention de prêter également son assistance.

« Presque en même temps, le gouvernement soviétique suggéra le plan à la fois plus complet et plus rigide qui ne pouvait manquer de soulever les graves difficultés que nos propositions cherchaient à éviter. En conséquence, le gouvernement britannique a représenté au gouvernement soviétique l'existence de ces difficultés tout en apportant certaines modifications à ses propositions initiales. En particulier, nous avons dit clairement que nous ne deman-

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil en clair.
(3) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 122 (et note).

dions pas à la Russie de s'engager à intervenir si la France et la Grande-Bretagne ne l'avaient fait elles-mêmes en application de leurs engagements.

« Le gouvernement a ajouté que si les Soviets désiraient faire dépendre leur intervention de celles de la France et de la Grande-Bretagne, nous n'aurions pour notre part aucune objection à élever.

« Lord Halifax a reçu hier l'ambassadeur des Soviets [1]; au cours de cette conversation, M. Maisky a expliqué au secrétaire d'État que le gouvernement soviétique n'était pas encore convaincu que, suivant le système proposé par le gouvernement britannique, certaines circonstances ne pussent se présenter dans lesquelles le gouvernement soviétique serait contraint d'intervenir sans être assuré de l'appui franco-britannique.

« Lord Halifax a affirmé à l'ambassadeur des Soviets que tel n'était certainement pas le but des propositions britanniques.

« L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou a vu M. Molotov il y a deux jours [2]. Ce dernier lui a promis que le gouvernement soviétique examinerait avec le plus grand soin les propositions du gouvernement de Sa Majesté et nous attendons maintenant sa réponse ».

Le gouvernement a été ensuite littéralement bombardé de questions, qui témoignent de l'inquiétude et de l'impatience qu'éprouve l'Assemblée en présence des retards subis par les négociations avec Moscou.

Dans les réponses qu'il a données, M. Neville Chamberlain a commencé par écarter l'idée mise en avant par M. Dalton d'un voyage de lord Halifax à Moscou; il a réitéré l'assurance que le contact le plus étroit était maintenu entre Paris et Londres et a assuré l'Assemblée que le gouvernement considérait un accord entre la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. comme une question de la plus grande importance et de la plus extrême urgence.

A M. Henderson qui demandait si le gouvernement n'avait pas définitivement repoussé l'idée d'une alliance militaire entre la Grande-Bretagne et la Russie si les circonstances imposaient un tel engagement, le Premier ministre répondit : « Je ne peux répondre à des questions hypothétiques. Des conversations ont lieu sur certaines bases et j'espère qu'elles aboutiront rapidement à un résultat satisfaisant ».

Enfin, répondant à une question de M. Noel Baker, le Premier ministre précisa que l'accord entre Londres et Varsovie n'excluait pas la possibilité d'une alliance entre la Grande-Bretagne et la Russie.

[1] Sur cet entretien, se reporter au télégramme de Londres nos 1504-1508 du même jour, ci-après reproduit sous le n° 131.

[2] Voir ci-dessus le n° 111.

127

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1489 à 1498 (1). Réservé. *Londres, 10 mai 1939* (2)

(*Reçu :* 19 h. 30, 20 h. 15.)

J'adresse, ci-après, à Votre Excellence, le texte des propositions turques qui ont été faites au gouvernement britannique à la date du 6 de ce mois :

« 1° Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement turc sont entrés en étroite consultation et les discussions dans lesquelles ils se sont engagés et qui sont encore en cours ont révélé l'identité de vues habituelle.

« 2° Il est convenu que les deux états concluront un accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques dans l'intérêt de leur sécurité nationale.

« 3° En attendant la conclusion de l'accord définitif, le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc déclarent que dans le cas d'un acte d'agression dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à coopérer effectivement et à s'accorder mutuellement toute aide et assistance en leur pouvoir.

« 4° Cette déclaration, ainsi que l'accord envisagé ici, n'est dirigée contre aucun pays, mais a pour but d'assurer à la Grande-Bretagne et à la Turquie une aide et assistance réciproques dans le cas où celles-ci s'avéreraient nécessaires.

« 5° Il est reconnu par les deux gouvernements que certaines questions, y compris la définition plus précise des diverses conditions dans lesquelles se déclencherait le jeu des engagements réciproques, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord définitif puisse être complété. Cet examen est actuellement en cours.

« 6° Il est entendu que les dispositions ci-dessus énoncées n'empêchent ni l'un ni l'autre gouvernement de conclure, dans l'intérêt général de la consolidation de la paix, des accords avec d'autres pays ».

Ce texte, quoique sensiblement analogue aux propositions originales de l'Angleterre en date du 29 avril (3), n'avait pas donné satisfaction à Londres sur les deux points suivants :

1° Le paragraphe 3 fait mention d'un acte d'agression dans la région méditerranéenne (par exemple, attaque allemande contre la Suisse déterminant

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Reproduites au tome XV de la présente série sous le n° 522.

une riposte armée de la France et de l'Angleterre qui entraînerait à son tour une participation italienne au conflit).

2° La proposition turque ne fait pas mention des états balkaniques. Or, l'Entente balkanique ne vise que le cas d'une agression bulgare et ne prévoit pas l'hypothèse d'un conflit provoqué par une puissance non balkanique. Néanmoins, le Foreign Office pense que la Grèce et la Turquie ont échangé des assurances à ce sujet et peut-être également la Turquie et la Roumanie. Mais cette situation n'a jamais pu être tirée complètement au clair.

Dans ces conditions, le gouvernement anglais a adressé à Ankara de nouvelles propositions dont j'ai l'honneur de vous adresser le texte ci-après :

Traduction du projet anglais d'accord anglo-turc tel qu'il a été définitivement soumis au gouvernement turc :

« 1° Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement turc sont entrés en étroite consultation et les discussions qui ont eu lieu entre eux et qui se poursuivent encore ont révélé l'identité de vues habituelle.

« 2° Il est convenu que les deux états concluront un accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques dans l'intérêt de leur sécurité nationale.

« 3° En attendant la conclusion de l'accord définitif, le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc déclarent que dans le cas d'un acte d'agression entraînant la guerre dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à coopérer effectivement et à s'accorder mutuellement toute aide et assistance en leur pouvoir.

« 4° Cette déclaration aussi bien que l'accord envisagé ici n'est dirigée contre aucun pays, mais a pour but d'assurer à la Grande-Bretagne et à la Turquie une aide et une assistance mutuelles au cas où la nécessité s'en présenterait.

« 5° Il est reconnu par les deux gouvernements que certaines questions, y compris la définition plus précise des diverses conditions qui entraîneraient l'application des engagements réciproques, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord définitif puisse être complété. Cet examen est actuellement en cours.

« 6° Les deux gouvernements reconnaissent qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et ils se consulteront mutuellement en vue d'atteindre ce but aussi rapidement que possible.

« 7° Il est entendu que les dispositions ci-dessus énoncées n'empêchent ni l'un ni l'autre gouvernement de conclure dans l'intérêt général de la consolidation de la paix des accords avec d'autres pays ».

Ainsi que ... [1] Votre Excellence, une modification a été introduite au paragraphe 3 et un nouveau paragraphe portant le n° 6 a été rédigé faisant allusion à la sécurité des Balkans.

[1] Lacune de déchiffrement.

Le gouvernement turc vient de faire savoir à Londres qu'il acceptait ce dernier texte et qu'il désire voir annoncer cet accord le plus tôt possible. Cette manière de voir est entièrement partagée par le gouvernement britannique qui voudrait être en mesure de faire une communication à ce sujet dès vendredi prochain (1).

J'ai attiré de nouveau l'attention du Foreign Office sur l'importance qu'attache le gouvernement français à voir les accords projetés revêtir une forme tripartite, et j'ai fait état des arguments dont Votre Excellence s'est servie dans la note qui a été remise ce matin à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris (2). D'après ce qui m'a été dit, les objections qui se sont manifestées du côté anglais contre l'accord tripartite tiennent d'une part à la situation différente de la France et de l'Angleterre vis-à-vis de la Turquie, d'autre part à ce que des conventions tripartites seraient, plus que des accords bilatéraux, de nature à être interprétées comme des tentatives d'encerclement par les puissances de l'Europe centrale.

Le chef de l'Europe orientale au Foreign Office paraissait considérer comme acceptable la suggestion française consistant à restreindre le caractère tripartite à la déclaration générale précédant les accords finaux, ceux-ci devant être conclus à la suite séparément par les gouvernements de Londres et de Paris. Il ajoutait qu'il faudrait pour cela que les gouvernements de Paris et d'Ankara pussent se mettre immédiatement d'accord sur les modifications de forme à apporter au contre-projet anglais. La question sera de nouveau soumise au secrétaire d'État.

Le Foreign Office était déjà au courant de la démarche faite à Ankara par M. von Papen (3), et c'est à cette démarche qu'il attribue la hâte dont témoigne le gouvernement turc de terminer aussi rapidement que possible les négociations en cours avec le gouvernement britannique.

(1) C'est-à-dire le 12 mai.

(2) Le texte de cette note, qui accusait réception de la communication britannique du 8 mai (voir ci-dessus le n° 106), demandait instamment que la déclaration commune envisagée « revêt(ît) la forme d'une déclaration tripartite enregistrant publiquement la solidarité de vues et d'action des trois gouvernements ». Elle soulignait que « le fait que les trois gouvernements souscrivaient réciproquement le même jour, comme le gouvernement britannique le suggère, deux déclarations analogues, alors que la signature d'une déclaration unique est logiquement attendue, pourrait laisser croire qu'ils ne se sont pas mis d'accord entre eux en vue d'une coordination éventuelle de leur action. Pareille interprétation risquerait d'encourager les puissances de l'Axe dans leurs tentatives de dissociation ou d'agression contre les pays rapprochés par une même volonté de résistance et dont elles seraient amenées à sous-estimer la cohésion ». Le texte intégral de l'aide-mémoire français est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. V, n° 471 (annexe).

(3) Sur la démarche de l'ambassadeur allemand, voir ci-dessus le n° 114.

128

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 380 à 382 (1). Réservé. *Rome, 10 mai 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le Pape a été dès son avènement au trône résolu à se mettre au service de la paix. J'ai lieu de croire que son intention de prendre quelque initiative pacifique est antérieure à la publication du message de M. Roosevelt (2). Quand ce message a paru, le Saint Père a pensé comme tout son entourage que si l'initiative du président des États-Unis pouvait produire un effet moral, elle n'était cependant pas susceptible d'un effet pratique, parce qu'elle avait été publique et qu'elle avait mis les dictateurs en accusation. C'était seulement, selon lui comme selon ses collaborateurs, par une autre méthode, par une procédure diplomatique que l'idée de conférence internationale proposée par M. Roosevelt pouvait être acheminée vers le succès. Il ne faut pas oublier en effet que Pie XII est de formation diplomatique et que le cardinal Maglione l'est aussi.

Là-dessus, leur sont arrivés des États-Unis des appels émanant de groupes catholiques et même d'évêques pour les exhorter à seconder l'action pacifique de M. Roosevelt. Ils estimaient ne pas pouvoir adhérer à une initiative qui avait eu les allures d'un défi aux dictateurs et par laquelle la proposition d'une conférence ne pouvait pas être rendue acceptable à tous les partis. Mais ils ont retenu cette idée de conférence (3) et ont avisé aux moyens de la servir par la méthode diplomatique, qu'ils jugeaient seule adaptée au résultat souhaité.

Telle est la genèse de la démarche à laquelle ils ont procédé ces jours-ci, et qui consistait dans leur pensée en un sondage en vue d'une proposition à rendre publique seulement si le sondage... (4) démontrait susceptible de succès. En somme, leur initiative se rattache à celle qui était partie de Washington; c'en est la suite, mais la suite écrite dans le style impartial qui est naturellement le leur.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur ce message, voir, au tome XV de la présente série, les nos 413 (note), 426.
(3) Sur la récente proposition de conférence internationale émise par le Saint-Siège, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113.
(4) Lacune de déchiffrement.

129

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1479, 1480 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 10 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 20.)

En dehors des problèmes de politique intérieure ou de réarmement, le conseil de Cabinet qui s'est réuni ce matin devait discuter deux questions diplomatiques principales :

1o L'avenir des liens anglo-franco-russes;

2o La suite à donner à l'initiative papale en faveur d'une conférence éventuelle des cinq puissances (3).

D'une façon générale, autant que l'on pouvait en juger à la veille du Conseil, l'ensemble du Cabinet reste résolument partisan d'une politique tendant à organiser la résistance à l'agression. Mais certaines nuances de pensée apparaissent quand il s'agit de déterminer la tactique à suivre immédiatement, ou les initiatives à prendre. Les uns estiment que le « front de paix » doit être complété aussi rapidement que possible par l'inclusion de l'U.R.S.S. et qu'en attendant, toute nouvelle tentative dite d'apaisement serait nettement dangereuse. Les autres craignent qu'une combinaison trop rigide n'accroisse au contraire les dangers de guerre, et qu'un accord trop étroit avec Moscou ne persuade M. Hitler qu'il doit prendre les devants pour empêcher l'encerclement complet du Reich.

Quant à l'initiative du Saint-Siège, elle ne soulève aucun enthousiasme dans les milieux officiels, où l'on se rend bien compte des difficultés qu'elle soulève pour la Pologne et pour la France. De là, ce matin, une tendance à indiquer à la presse que l'Angleterre, n'étant intéressée directement ni à la question de Dantzig, ni au différend franco-italien, n'a pas à répondre la première à l'invitation papale et doit attendre pour prendre position que les autres aient fait connaître leur sentiment.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Sur cette initiative, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128.

130

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1499, 1500 (1). Réservé. *Londres, 10 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Lord Halifax m'a prié de venir le voir tout à l'heure au Foreign Office pour m'annoncer que le Cabinet avait délibéré au sujet de la suite à donner à l'accord avec la Turquie, et qu'il avait décidément jugé préférable de s'en tenir à un accord bipartite. Lord Halifax a expliqué qu'en prenant cette détermination, le gouvernement britannique ne s'était inspiré que du désir d'éviter autant que possible de donner aux futurs accords l'apparence d'une mesure d'encerclement dirigée contre les puissances totalitaires.

Je lui ai demandé s'il avait reçu la note remise ce matin à Londres (3). Il n'en avait encore qu'un résumé très succinct. Il a ajouté qu'à son avis, il ne fallait pas attacher trop d'importance à la forme de la déclaration, surtout si nous arrivons, comme il l'espère, à nous mettre d'accord avec la Turquie sur un texte analogue qui pourrait être publié le même jour que la déclaration anglo-turque. Il a rappelé qu'après tout, les choses s'étaient passées de cette façon pour la Pologne, pour la Roumanie et pour la Grèce.

J'ai déclaré à mon tour que le gouvernement français attachait une très grande importance à ce que la déclaration initiale fût conçue sous une forme tripartite et marquât ainsi expressément la solidarité de la France, de l'Angleterre et de la Turquie dans la Méditerranée. J'ai ajouté que la suggestion que nous avions faite de réserver la possibilité tendant à prévoir des accords subséquents sous une forme bilatérale permettrait de concilier les deux thèses, tout en confirmant la solidarité de principe que nous considérons comme essentielle.

Sur cette affaire, lord Halifax m'a promis d'attendre le texte de la note de Paris pour l'étudier avant de prendre sa décision finale.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Il s'agit de l'aide-mémoire remis par le Quai d'Orsay à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, et retransmis par ce dernier le 10 mai au Foreign Office. Ce document est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. V, n° 471 (annexe). Voir également ci-dessus le n° 127 (note).

131

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1504 à 1508 (1). *Londres, 10 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 50.)

La conversation du 8 de ce mois entre M. Molotov et l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou (3) n'a pas abouti à des résultats précis. Par contre, l'entretien d'hier entre M. Maisky et lord Halifax a été plus intéressant.

L'ambassadeur de l'Union soviétique s'est tout d'abord élevé contre l'insuffisance du projet anglais proposé à Moscou (4). M. Maisky a affirmé que son gouvernement ne se sentait pas suffisamment assuré contre le risque d'isolement qu'il pourrait courir s'il prenait position, en cas de guerre, contre les pays totalitaires.

Lord Halifax a alors repris et analysé le texte des propositions anglaises du 29 avril (5). Il a insisté sur l'importance de la disposition prévoyant que le gouvernement de l'U.R.S.S. se trouverait seulement engagé dans l'éventualité ou la France et la Grande-Bretagne auraient été elles-mêmes entraînées dans un conflit. Lord Halifax a ajouté que ce passage visait à calmer les inquiétudes que le premier projet britannique avait provoquées à Moscou. Après avoir fait allusion aux ménagements que l'Angleterre devait observer vis-à-vis des sentiments qui existaient en Pologne, en Roumanie, le secrétaire d'État a déclaré qu'il serait tout disposé à répondre à toutes les questions que M. Maisky croirait devoir lui poser pour éclaircir définitivement la portée de la proposition britannique.

L'ambassadeur des Soviets a répondu que les paroles de lord Halifax ne provoquaient pas d'objection de sa part et qu'il allait aussitôt en faire part à son gouvernement.

Le Foreign Office attend donc pour l'instant la réponse de Moscou que M. Maisky doit apporter à lord Halifax.

Les Anglais se refusent, dans l'état actuel des choses, à considérer la négociation anglo-soviétique comme ayant abouti à une impasse. Au cours de l'entretien d'hier, M. Maisky n'a nullement écarté la conception d'une déclaration plus souple que le projet russe d'accord à trois (6).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 111.
(4) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 98.
(5) Sur ces propositions, voir, au tome XV de la présente série, le n° 522.
(6) Sur ce projet, voir au tome XV de la présente série, les nos 447, 450.

Dans sa conversation du 8 mai, M. Molotov avait également évité de déclarer à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il trouvait inacceptable la proposition britannique. Le lendemain, M. Maisky a accepté de transmettre à Moscou les éclaircissements fournis par lord Halifax, étant entendu que le gouvernement soviétique se réserve la faculté de poser au gouvernement britannique les questions nécessaires pour dissiper toute possibilité de malentendus. Dans ces conditions le Foreign Office estime qu'il est préférable de tenter... (1) avec Moscou sur la formule anglaise.

Si ses efforts ne permettaient pas d'obtenir le résultat escompté, le gouvernement britannique examinerait la possibilité de faire usage auprès des Russes de la formule française (2). Au cours de l'entretien que le conseiller de l'ambassade a eu avec sir [O] Sargent, M. Roger Cambon n'avait pas manqué de rappeler aux Anglais tout l'intérêt de nos propositions qui avaient les plus grandes chances d'être accueillies à Moscou, si le gouvernement de l'U.R.S.S. ne croyait pas pouvoir entrer dans les vues du Foreign Office.

132

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos [561-562] (3). *Bucarest, 10 mai 1939*

Je me réfère à mon télégramme nos 546 à 548 (4).

A la veille de son départ pour Rome (5), M. Markovitch a saisi M. Gafenco, en tant que président de l'Entente balkanique, d'une plainte à l'égard de la Turquie, qui selon lui... (6) enfreint les clauses du pacte balkanique en concluant avec l'Angleterre, sans consulter ses partenaires de l'Entente, un accord qui, dans le fond comme dans la forme, est contraire aux principes mêmes de ce [pacte.]

Selon... (7), cette démarche aurait été effectuée à l'instigation de l'Italie qui cherche à dissocier l'Entente balkanique pour constituer un bloc hungaro-bulgaro-yougoslave.

M. Gafenco en a aussitôt averti le gouvernement turc auquel il a conseillé de s'abstenir de tout geste susceptible de fournir à la Yougoslavie un prétexte pour justifier son attitude.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur cette « formule française », voir au tome XV précité, les nos 482, 523; ci-dessus le no 24.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Du 8 mai, non retrouvé.
(5) Sur la visite en Italie du prince-régent de Yougoslavie et de son ministre des Affaires étrangères, qui devait se dérouler du 9 au 14 mai, voir ci-après le no 152.
(6) (7) Lacunes de déchiffrement.

En même temps, il a adressé un appel pressant à M. Markovitch, le « suppliant », m'a-t-il dit, « de ne rien conclure à Rome ».

Le ministre des Affaires étrangères a en outre proposé à mon collègue yougoslave de retarder son propre départ pour Ankara où il devait se rendre très prochainement (1), afin de pouvoir le rencontrer dès son retour d'Italie, dans une ville du Danube, Turnu Severin, par exemple et de convenir avec lui d'une attitude commune.

M. Markovitch a accepté le principe de cette entrevue et promis de ne prendre aucun engagement avec le gouvernement italien; mais sur ce point, le ministre des Affaires étrangères roumain reste très sceptique et très inquiet (2).

133

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 618 à 620 (3). Confidentiel. *Ankara, 10 mai 1939* (4).

Sur instructions de M. Gafenco, l'ambassadeur de Roumanie est allé hier soir mettre le secrétaire général des Affaires étrangères au courant des faits suivants :

Il y a quelques jours, M. Markovitch a convoqué le ministre de Roumanie à Belgrade et lui a dit être inquiet des accords qu'Ankara s'apprêtait à conclure avec les puissances occidentales; en agissant ainsi, la Turquie passait outre à la décision par laquelle les membres de l'Entente balkanique s'étaient interdit d'adhérer à un des blocs en présence. Par là, elle risquait d'affaiblir la solidarité balkanique et d'obliger la Yougoslavie à une démarche grave (qui n'a pas été précisée). Le gouvernement de Belgrade priait donc le gouvernement roumain d'intervenir pour tempérer l'ardeur turque. Dès le retour de M. Gafenco à Bucarest, le ministre de Yougoslavie aurait fait auprès de lui une démarche analogue.

En portant ces faits à la connaissance du gouvernement turc, mon collègue avait eu soin d'ajouter que le gouvernement roumain, pour sa part, approuvait pleinement la politique dans laquelle s'engageait la Turquie, mais qu'il demandait que toutes précautions fussent prises pour ménager les inquiétudes yougoslaves et éviter tout ce qui risquerait d'affaiblir la solidarité britannique (5).

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères a répondu à cette communication que la politique turque n'allait à l'encontre d'aucune

(1) Sur le voyage du ministre roumain en Turquie, qui aura lieu du 10 au 14 juin, voir ci-après les nos 392, 434 (note).
(2) Télégramme retransmis à Ankara sous les nos 484-485.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par fil.
(5) Lapsus. Il faut lire : balkanique.

décision de l'Entente balkanique; celle-ci s'était opposée seulement à l'adhésion de ses membres à tel ou tel groupement idéologique; et que, par ailleurs, l'accord en préparation ne contenait rien dont la Yougoslavie pût s'émouvoir. (Au surplus, d'après une information reçue ce matin de Bucarest, l'émoi de M. Markovitch paraît s'être apaisé.)

Il n'en reste pas moins que les puissances de l'Axe intriguent (mon collègue d'Angleterre ne doute pas que cette insolite démarche yougoslave n'ait été exigée par Rome) et que, si l'on tarde trop, la réalisation de nos plans peut devenir difficile. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement turc est maintenant pressé d'en finir.

134

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 272 (1). *Varsovie, 10 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 mai.)

« Le monde entier a les yeux fixés sur la Pologne »; « La Pologne va décider du sort de l'Europe orientale ». Telles étaient les manchettes que l'on pouvait voir s'étaler en tête de nombreux journaux polonais à la veille de la séance de la Diète du 5 mai, où le ministre des Affaires étrangères de Pologne devait répondre au chancelier du Reich (2). C'est aussi ce que pensaient, non sans satisfaction, beaucoup de Polonais. La Pologne voyait enfin se réaliser un de ses désirs les plus chers : celui d'affirmer sa personnalité. sa volonté, son rang. Pour un jour, la Pologne, sur la scène mondiale, occupait la vedette. Et la Pologne, ce jour-là, c'était M. Beck.

Aussi n'apparait-il pas exagéré de dire que, au cours et à l'issue de cette séance de la Diète, M. Beck a connu les joies du triomphe.

Les circonstances, sans doute, étaient favorables à la cause polonaise. Mais il faut reconnaître que son ministre des Affaires étrangères a brillamment soutenu l'épreuve. Son exposé était remarquable. Tout, dans ses déclarations, leur brièveté, leur ton calme et leur fermeté, le mélange savamment dosé d'affirmations catégoriques et de dispositions conciliantes, le style lapidaire, la voix grave et métallique de l'orateur, son attitude d'une sobriété militaire, enfin son dédain des artifices oratoires — un seul geste : le coup de poing sur la table pour souligner cette phrase : « La Pologne ne se laissera jamais écarter de la Baltique », un seul effet de voix pour le mot final : « l'honneur » —

(1) Adressée sous le nº 42 au cabinet du Ministre.
(2) Sur le discours prononcé par le ministre polonais devant la Diète, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

tout cela était de nature à contraster de la façon la plus habile et la plus heureuse avec le discours interminable et confus auquel il s'agissait de répondre.

Les applaudissements très chaleureux qui ont accueilli la fin du discours ont marqué pour le ministre le signal d'une série de manifestations des plus flatteuses.

Ce fut d'abord l'hommage de la Diète. A peine M. Beck avait-il regagné son banc que le maréchal de la Diète, M. Makowski, prenait la parole et déclarait : « Les vifs applaudissements par lesquels la Chambre a accueilli le discours de M. le Ministre des Affaires étrangères sont la preuve qu'elle partage les points de vue exposés et que, dans la limite des droits constitutionnels, elle leur donne son plus complet appui ». Les députés écoutèrent debout ces paroles qui furent suivies de longues acclamations. « La chronique de notre Parlement, écrit à ce propos la *Gazeta Polska*, ne se souvient pas d'avoir connu pareille manifestation ».

Ce fut ensuite l'accueil fait à M. Beck, lors de son retour au palais Brühl, par tout le personnel du ministère, qui acclama son chef et lui exprima son admiration, par l'organe du fonctionnaire présent le plus élevé en grade qui se trouvait être l'ambassadeur à Berlin, M. Lipski, en ce moment à Varsovie...

Ce fut, au cours de l'après-midi, après la fermeture des bureaux et des usines, une manifestation qui, d'après les journaux, s'organisa spontanément pour aller acclamer sous ses fenêtres le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci parut à son balcon et adressa à la foule les paroles suivantes : « Citoyens, les temps sont passés où l'on pouvait mener la politique étrangère à l'aide d'artifices diplomatiques. La politique étrangère ne saurait plus être conduite sans l'appui décidé de la nation tout entière. Je souhaite que vous sachiez que, dans cet édifice, nous nous efforçons de deviner vos sentiments et vos pensées, que vous sachiez que je m'efforce, ainsi que mes collaborateurs, de mener une politique étrangère en laquelle vous puissiez avoir confiance. » A ces mots, disent les journaux, de chaleureux applaudissements éclatèrent de toutes parts et les cris « Vive Beck », « Vive la politique étrangère polonaise » retentirent dans la cour du ministère et dans les rues environnantes.

Ce fut, le lendemain, l'approbation la plus complète et la plus unanime de la presse polonaise. La presse d'opposition elle-même s'est efforcée de paraître oublier le passé ou, tout au moins, n'y a fait allusion que discrètement et en évitant toute allusion personnelle.

Ce fut la même approbation unanime — à l'exception des pays totalitaires — dans la presse étrangère, et plus particulièrement dans la presse anglaise et la presse française. On put voir la *Gazeta Polska* imprimer ce titre en gros caractères : « Toute la presse française unanime accueille avec enthousiasme le discours de M. Beck », et l'agence officieuse Pat publia le commentaire suivant : « Si on écrivait l'histoire de la façon dont la France a réagi en face des événements de ces dernières années, il serait difficile de trouver un autre exemple d'une attitude semblable à celle qu'elle a prise à l'égard du discours du ministre des Affaires étrangères de Pologne ». Un journal comme le *Dobry Wieczor*, édition de l'après-midi de l'officieux *Express Poranny*, a pu reproduire en manchette, comme un florilège, toute une série de citations emprun-

tées à des articles consacrés par des journaux français au discours de M. Beck, par exemple : « Le discours du ministre Beck est une date historique pour l'Europe, le dynamisme de la politique allemande a été arrêté par le dynamisme de la politique de Varsovie » (*L'Intransigeant*); « Le ministre Beck a prononcé un excellent discours. Nous ne voyons même pas comment il aurait pu être meilleur » (*Le Populaire*) etc...

Ce furent enfin des centaines de télégrammes qui, dit-on, s'accumulent chaque jour sur la table du ministre et proviennent de personnes privées, d'associations d'anciens combattants, d'étudiants, de femmes, d'entreprises de toutes sortes qui, de la Pologne entière, et même de l'étranger, viennent apporter à M. Beck l'hommage de leur admiration et de leur gratitude. Les journaux officieux ont consacré des pages entières à reproduire, sous la rubrique : « Le peuple tout entier approuve la politique étrangère de M. Beck », les plus caractéristiques de ces messages.

*
* *

Le triomphe de M. Beck peut évidemment donner matière à maintes réflexions. Il serait aisé de rappeler qu'il y a deux mois à peine, des étudiants manifestaient sous les fenêtres du palais Brühl et défilaient devant l'ambassade d'Italie, où se trouvait le comte Ciano, en poussant des cris beaucoup moins flatteurs pour le chef de la diplomatie polonaise [1].

Ce qui est plus remarquable, et singulièrement caractéristique, c'est que le moment où le colonel Beck, si avide de succès, le connaît enfin, où il parvient à provoquer, sinon la popularité, du moins la fierté de ses compatriotes, est précisément celui où lui-même a constaté et consacré l'échec éclatant de la politique à laquelle son nom est attaché. Il n'a vraiment réussi à exprimer l'opinion du peuple polonais qu'en renversant ce que, pendant cinq ans, il avait travaillé à construire et à imposer contre le sentiment populaire. Il ne semble pas que l'autre jour, à la séance de la Diète, la grande majorité des assistants ait vivement ressenti l'ironie profonde et même, dans les circonstances présentes, dramatique, de la scène qui se déroulait sous leurs yeux. Sans doute, le passage du discours où le ministre justifiait la politique officielle de ces dernières années a été accueilli dans le silence. Mais ce silence n'a pas pesé sur le reste du discours. Le sentiment de la gravité du moment chez les Polonais était trop grand, leur sentiment patriotique trop exalté pour que cet aspect des choses ait attiré leur attention. De plus, leurs réactions ne sont pas toujours très vives. Et peut-être est-il aussi dans leur caractère, ombrageux et mouvant, et conforme à la conscience qu'ils ont du péril de leur situation, de ne pas s'étonner de l'extrême souplesse dont fait preuve la diplomatie de leur pays, de la comprendre même et peut-être d'en éprouver quelque admiration secrète.

[1] Sur les manifestations estudiantines qui, à l'époque, étaient dirigées contre l'Allemagne et la politique du ministre polonais des Affaires étrangères, jugée trop favorable au Reich, voir, au tome XIV de la présente série, les nos 223 (et note), 242, 243, 297.

135

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 273. *Varsovie, 10 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 mai.)

Les manifestations de la politique hongroise sont suivies à Varsovie avec beaucoup d'attention et avec une inquiétude croissante. Malgré la sympathie — supposée réciproque — qui est traditionnelle en Pologne à l'égard de la Hongrie, on se rend compte de la position difficile de celle-ci, en raison des moyens de pression dont dispose l'Allemagne pour l'amener à conformer sa politique aux directives du Reich.

Certains toutefois veulent encore s'efforcer de croire que la Hongrie reste capable de résister au Reich et de sauvegarder l'indépendance de sa politique. Des correspondances de Budapest cherchent à présenter les choses dans le sens le moins défavorable pour la Pologne, en s'attachant à mettre en relief tout ce qui permet de penser que les Hongrois se défendent contre l'emprise allemande : elles soulignent, par exemple, qu'il n'est pas question d'une union douanière entre le Reich et la Hongrie; elles insistent surtout sur le fait que l'opinion hongroise est très réticente devant les offres allemandes de « collaboration », que la pénétration allemande en Slovaquie et la politique anti-hongroise du gouvernement de Bratislava choqueraient l'opinion magyare sur laquelle, au contraire, l'attitude ferme de la Pologne ferait une profonde impression.

En même temps, dans le domaine des relations réciproques des deux pays, il règne une grande activité. Une importante exposition d'art hongrois vient d'avoir lieu à Varsovie ainsi qu'un festival de musique hongroise. Par ailleurs, un accord commercial a été paraphé tout récemment, qui permettrait un certain développement des échanges et où l'on a prévu que certaines exportations hongroises à destination lointaine emprunteraient les chemins de fer polonais, ainsi que les ports de Gdynia ou de Dantzig.

Si le spectacle d'échanges artistiques actifs et la lecture de correspondances optimistes tendent à rassurer une partie de l'opinion polonaise sur l'orientation de la politique hongroise, il n'en reste pas moins que, dans les milieux politiques, on se fait de moins en moins d'illusions sur la confiance que l'on doit témoigner au gouvernement de Budapest.

Un article paru, il y a quelques jours, dans le *Czas* reflète assez bien l'état d'esprit des dirigeants polonais. Il est vraisemblable que l'entourage de M. Beck n'est pas étranger à son inspiration.

Sous le titre : « Quelle voie va suivre la Hongrie? », le *Czas* déclare que personne en Pologne ne demande à la Hongrie de rompre les liens qui l'unis-

sent au IIIe Reich, mais que les relations de la Pologne avec la Hongrie seront différentes suivant que cette dernière maintiendra ou non, à l'égard de l'Allemagne, une position indépendante. Le journal conservateur se déclare heureux de constater que les bruits qui ont couru sur des propositions allemandes d'union douanière, de compensations en Slovaquie, ont été démentis.

Après avoir noté avec satisfaction que, d'après « les milieux hongrois de Varsovie », la Hongrie ne laisserait pas porter atteinte à sa souveraineté et ne participerait à aucune action contre ses voisins, le *Czas* conclut :

« La politique de Berlin est maintenant tournée contre la Pologne. Celui qui s'unira trop à cette politique, s'il est notre voisin direct, celui-là sera obligé d'agir contre nous. La Hongrie a le choix entre deux voies : compter sur l'aide allemande en sacrifiant son indépendance et entrer dans le système antipolonais, ou entreprendre le règlement de ses rapports de voisinage directement, sans protecteur, en restant indépendant envers Berlin, ce qui n'équivaut pas à chercher un conflit et, dans ce cas, elle pourra compter, comme jusqu'ici, sur l'appui, l'amitié et la collaboration de la Pologne. »

C'est vraisemblablement en réponse au *Czas* et à certains articles de journaux de province conçus dans le même esprit que le *Pester Lloyd* a publié hier soir un article, dans lequel il se plaint d'attaques de presse polonaises contre la Hongrie et affirme que ces attaques sont imméritées. Il y a lieu de noter qu'en rendant compte de cet article, les journaux polonais de ce matin le présentent comme l'affirmation de l'amitié de la Hongrie à l'égard de la Pologne et se gardent d'indiquer que le ton — ce qui résulte du compte rendu de l'agence Havas — en serait désagréable.

La difficulté que l'on a à admettre à Varsovie l'éventualité d'une Hongrie se trouvant dans le camp des ennemis de la Pologne ne s'explique pas seulement par le souvenir d'une amitié traditionnelle. Pour les dirigeants de la politique polonaise, une collaboration avec la Hongrie fait partie du système sur lequel ils ont vécu jusqu'à une date toute récente. Du temps de l'amitié polono-allemande, c'est sur la Hongrie que la Pologne — comme l'Italie — s'appuyait en Europe danubienne pour agir contre la Petite Entente. Plus tard, quand on a commencé à redouter une trop grande emprise de l'Allemagne sur cette partie de l'Europe, c'est encore sur la Hongrie que l'on comptait pour former, en liaison avec l'Italie et la Pologne, une barrière contre l'Allemagne. C'est pour réaliser cette politique que la Pologne a voulu de toutes ses forces une frontière commune avec la Hongrie.

Aujourd'hui, en présence d'une Allemagne hostile, d'une Italie qui paraît entièrement inféodée au Reich, la Hongrie est tout ce qui reste d'un système politique qui a fait faillite. Comme elle est la seule parmi les amis d'hier dont on n'ait pas eu jusqu'ici à se plaindre, on ne se résigne pas encore à admettre qu'elle puisse, elle aussi, trahir un jour la Pologne. Beaucoup de Polonais partagent sur ce point le sentiment qu'exprimait, il y a quelques jours, devant un de mes collaborateurs, un membre de la légation de Hongrie, en qualifiant de « tragique » l'éventualité où cette frontière commune, tant désirée, pourrait servir de champ de bataille aux Polonais et aux Hongrois.

136

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1949 à 1957 (1). Réservé. *Rome, 11 mai 1939, 1 h. 45.*

(*Reçu :* 3 h.)

J'ai vu ce soir le comte Ciano.

Je voulais intervenir personnellement auprès de lui pour que fût levée l'interdiction dont demeure frappé le *Temps* en Italie (2). Le ministre m'a répondu qu'il était tout disposé à ce geste, en ce qui le concernait, mais qu'il s'était heurté à l'opposition du Duce. Il m'a promis de revenir à la charge en informant de ma démarche M. Mussolini.

J'ai saisi, par la même occasion, le comte Ciano de la question du personnel du consulat d'Italie à Djibouti, personnel beaucoup plus nombreux qu'il n'est d'usage et pour lequel on nous demande des immunités que nous jugeons excessives (dépêche de Votre Excellence no 502 du 29 avril) (3).

Mon interlocuteur estime à cet égard que la présence d'un personnel en surnombre doit s'expliquer par l'abondance des tâches à remplir, mais il s'est déclaré d'accord pour que, seuls, les fonctionnaires du cadre consulaire normal bénéficient des immunités courantes.

De là, la conversation s'est étendue à des sujets plus généraux. Elle a porté sur certains aspects du pacte de Milan (4). Le ministre des Affaires étrangères m'a dit, à titre personnel, que sans vouloir jurer de rien, il était personnellement convaincu que la Pologne ne serait pas l'occasion d'un conflit violent et qu'il n'y avait pas lieu de craindre que l'Allemagne se livrât à un coup de force contre sa voisine.

Il m'a affirmé que le pacte décidé à Milan n'était de nature à alarmer personne. Il pensait au contraire qu'il pourrait faciliter l'œuvre de pacification à laquelle le gouvernement italien était sérieusement attaché. Le pacte aurait, en tout cas, l'avantage de permettre au comte Ciano de recevoir ma visite sans qu'on imprimât aussitôt que l'Axe était en train de se rompre.

En particulier, pour ce qui touchait à la France et aux rapports franco-italiens, le pacte de Milan ne changeait rien à l'esprit ni à la substance de nos dernières conversations.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) La correspondance de l'ambassadeur conservée aux archives du Quai d'Orsay, de même que ses mémoires et le *Journal politique* du comte Ciano, ne permettent pas de restituer avec précision les circonstances de cette interdiction.

(3) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

(4) Sur ce pacte, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118.

J'ai fait connaître, à ce propos, au comte Ciano que les déclarations récentes auxquelles il se référait [1] avaient été jugées intéressantes par Votre Excellence, mais que des précisions supplémentaires seraient nécessaires pour que les suggestions émises pussent être exactement appréciées.

Le ministre a paru s'étonner, comme quelqu'un qui supposait que la partie adverse était parfaitement instruite de ses vues et qui considère, au surplus, qu'il a dit tout l'essentiel. Peu importe, par exemple, la forme que pourrait revêtir un port franc à Djibouti, pourvu que ce port ou ce secteur de port permît à l'Italie le débarquement et le transbordement de ses marchandises.

Pour le chemin de fer d'Addis-Abéba, la solution la plus simple semblait être d'en laisser la partie française à la France et d'en attribuer la partie italienne à l'Italie qui la rachéterait et se libérerait par annuités, une convention de trafic reliant l'un à l'autre les deux tronçons de la ligne.

A Suez, où la France n'ayant que voix au chapitre, on ne lui demandait pas autre chose que de se prononcer en faveur de l'admission de deux Italiens dans le conseil d'administration.

Quant au problème tunisien, la thèse italienne était que les Italiens de Tunisie devaient pouvoir rester Italiens. Comme j'exprimais l'avis qu'une thèse aussi absolue, qui équivalait à la consolidation du statut de 1896 [2], n'avait pas chance d'être acceptée et que, si tant était qu'un accord franco-italien fût concevable, il faudrait que l'Italie rabattît de ses prétentions, le comte Ciano m'a répondu qu'il ignorait si M. Mussolini avait, sur ce point, une pensée définitivement arrêtée, ou s'il envisagerait, au lieu d'une consolidation, une simple prolongation pour un nombre d'années à débattre, du statut de 1896. Le ministre devrait consulter à cet égard le chef du gouvernement. Enfin, dans l'esprit du comte Ciano, les territoires cédés par l'accord de janvier 1935 [3] demeureraient acquis à l'Italie.

Il a été bien entendu d'ailleurs que tout cela était du domaine de l'information mutuelle, de l'exploration et ne constituait à aucun degré un commencement de négociation.

Il a été convenu que, pour le public, nous ne nous étions entretenus que de questions administratives en cours.

J'ai fait observer, au surplus, à mon interlocuteur, que l'atmosphère franco-italienne au lendemain de l'entrevue de Milan était moins favorable encore qu'auparavant. Il faudrait avant toute chose la détendre, la clarifier. J'ai marqué au passage l'espoir que M. Mussolini, dans son discours de dimanche prochain à Turin [4], s'abstiendrait de paroles qui puissent blesser la France.

[1] Lors de la rencontre du ministre italien des Affaires étrangères et de l'ambassadeur de France à la fin avril : voir, au tome XV de la présente série, le n° 489.

[2] Allusion à plusieurs actes signés, le 28 septembre 1896, par la France, agissant au nom du bey de Tunisie, avec l'Italie : une convention de commerce et de navigation, une convention consulaire et d'établissement, une convention d'extradition : voir, au tome XIII de la présente série, le n° 9 (note).

[3] Dont le texte est reproduit au tome VIII de la première série sous le n° 420.

[4] Sur ce discours, voir ci-après le n° 181 (et note).

Le comte Ciano a rétorqué qu'il espérait, à son tour, que la presse française renoncerait à publier des articles où l'armée italienne était systématiquement décriée.

Il m'a, de nouveau, affirmé les intentions pacifiques de l'Axe, assuré que l'Italie avait le désir de s'entendre avec la France et souhaitait l'avènement d'une période de paix assez longue et assez sûre pour qu'il fût possible de revenir à une vie normale.

137

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1509, 1510 (1). Réservé. *Londres, 11 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 9 h. 30.)

Le secrétaire d'État m'a confirmé qu'il n'avait pas eu mauvaise impression de sa conversation avec M. Maisky (3). Il a remarqué que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. n'avait fait aucune objection contre le principe même des propositions anglaises tendant à obtenir du gouvernement russe une déclaration au sujet de ses intentions. Les seules difficultés soulevées par le représentant soviétique tenaient à ce qu'il craint pour le moment de voir les événements prendre un tour tel que la Russie pût se trouver exposée seule aux attaques de l'Allemagne. Lord Halifax lui a répondu que si telle était la pensée du gouvernement russe et s'il pouvait démontrer que la formule anglaise comportât réellement cette lacune, le gouvernement britannique serait tout prêt à donner toutes les assurances complémentaires qui lui seraient demandées afin de dissiper ces appréhensions.

J'ai appris par ailleurs que l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou avait été chargé de suggérer à M. Molotov de venir à Genève à l'ouverture des débats du Conseil, pour avoir ainsi l'occasion de conférer avec lord Halifax.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 131.

138

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 486, 487 (1). Extrême urgence. Priorité absolue.

Paris, 11 mai 1939, 12 h. 25 (2).

Je me réfère à vos télégrammes nos 613 et 615 à 620 (3).

Les différences subsistant entre les projets anglais et turc de déclaration commune n'entraînant aucune divergence de fond, le gouvernement français acceptera le texte sur lequel les deux gouvernements se sont mis d'accord.

Le gouvernement anglais doit nous donner ce matin sa réponse définitive au sujet du caractère tripartite de l'accord. Si, comme nous sommes fondés à l'espérer, cette réponse est affirmative, il conviendra d'insérer partout où ce doit la mention du gouvernement de la République et de rédiger comme suit le début du paragraphe 3 :

« En attendant la conclusion de l'accord définitif, qui pourra revêtir la forme d'un accord bilatéral conclu respectivement entre les trois gouvernements, le gouvernement français, le gouvernement anglais et le gouvernement turc déclarent etc... »

Au cas où le gouvernement anglais se refuserait définitivement à une déclaration tripartite (ce que je vous télégraphierais immédiatement), vous seriez autorisé à dire à M. Saraçoglu que le gouvernement français est disposé à faire vendredi (4) une déclaration identique à la déclaration turque et anglaise avec la seule substitution du mot « France » au mot « Grande-Bretagne ».

Vous voudrez bien me confirmer dans ce cas d'extrême urgence son accord et me télégraphier le texte définitif de la déclaration.

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Par fil.

(3) Du 10 mai (seuls, ont été retenus les nos 618 à 620, ci-dessus reproduits sous le no 133). L'ambassadeur de France à Ankara soulignait que les Turcs étaient pressés de voir intervenir la déclaration anglo-turque convenue, mais que les instructions reçues par l'ambassadeur de Grande-Bretagne n'envisageaient qu'une formule bipartite. Aussi M. Massigli demandait-il au Ministre de lui faire savoir d'urgence si Londres se ralliait ou non à la formule tripartite, et en cas de réponse négative, s'il pouvait faire savoir au ministre turc des Affaires étrangères que la France était disposée à faire vendredi 12 mai une déclaration analogue. M. Massigli concluait : « Il va de soi que la formule tripartite demeure très préférable. J'appréhende toujours que dans les circonstances actuelles et en l'absence d'une réponse à la proposition transmise par un télégramme nos 609 à 611 [du 9 mai, ci-dessus publié sous le no 115], on ne se dérobe au dernier moment en ce qui nous concerne à une déclaration tripartite » (télégramme nos 615 à 617).

(4) C'est-à-dire le lendemain, 12 mai.

139

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 688 (1). *Paris, 11 mai 1939, 14 h* (2).

Je me réfère à votre télégramme nos 486-487 (3).

Le gouvernement britannique me fait savoir qu'il vient de donner à votre collègue anglais les instructions nécessaires pour que la déclaration commune revête un caractère tripartite, la forme bipartite étant réservée aux accords ultérieurs.

Le Foreign Office me demande toutefois d'extrême urgence confirmation formelle de l'assentiment du gouvernement turc à la forme tripartite de la déclaration. Veuillez me mettre à même de lui répondre dans la journée.

140

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 358 (4). *Moscou, 11 mai 1939* (5).

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Pour la première fois hier, par la publication du communiqué Tass relatif aux négociations anglo-soviétiques (6), la presse de l'U.R.S.S. a rompu le silence qu'elle s'était systématiquement imposé depuis plusieurs semaines sur les questions de politique extérieure.

L'éditorial des *Izvestia* d'aujourd'hui est consacré à l'examen de la situation internationale, et plus particulièrement de l'organisation de la résistance à l'agression.

En guise de préambule, les *Izvestia* rappellent les principaux événements qui se sont produits au cours des dernières semaines et qui ont marqué une évolution de la situation internationale dans le sens du pire : occupation de la

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil
(3) Lire en fait : mon télégramme. Le télégramme adressé à Ankara sous les nos 486-487, le 11 mai, à 12 h. 25, est ci-dessus reproduit sous le nº 138.
(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par fil en clair.
(6) Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 122 (et note).

Tchécoslovaquie et de l'Albanie, dénonciation par l'Allemagne de ses accords avec l'Angleterre et avec la Pologne; conclusion de l'alliance germano-italienne.

Elles prennent texte de ces constatations pour formuler les considérations suivantes que je reproduis ci-dessous *in extenso :*

« Toutes ces circonstances ont créé les conditions qui ont amené les états démocratiques à rechercher les voies et moyens susceptibles d'aboutir à la création d'un front unique de la paix contre l'agression croissante. C'est sur ce terrain que des pourparlers se sont engagés entre l'Angleterre et la France d'une part et l'U.R.S.S. de l'autre en vue de l'organisation d'un front respectif de la paix.

« Les politiciens et les publicistes étrangers font circuler toutes sortes de bruits calomnieux sur la position de l'U.R.S.S. dans ces négociations; ils l'accusent d'exiger la conclusion d'une alliance militaire directe avec la France et l'Angleterre, voire même une action militaire immédiate contre les agresseurs. Or, cette ineptie n'a rien de commun avec la position de l'U.R.S.S.

« L'U.R.S.S. a considéré et considère que, si la France et l'Angleterre veulent réellement dresser une barrière contre l'agression en Europe, il est nécessaire à cette fin de créer un front unique d'assistance mutuelle d'abord entre les quatre principales puissances européennes (Angleterre, France, U.R.S.S., Pologne), ou, en tout cas, entre trois de ces puissances (Angleterre, France, U.R.S.S.), afin que celles-ci, liées entre elles sur la base de la réciprocité par un pacte d'assistance mutuelle, garantissent les autres états d'Europe centrale et orientale se trouvant sous la menace d'une agression.

« Il convient de constater que cette nette position soviétique, défensive et pacifique dans son inspiration, qui se fonde d'ailleurs sur le principe de la réciprocité et des obligations égales, n'a pas été accueillie avec sympathie par l'Angleterre et la France.

« On sait que l'Angleterre, d'accord avec la France, a présenté des contre-propositions : l'Angleterre y passe sous silence la question du pacte d'assistance mutuelle entre la France, l'Angleterre et l'U.R.S.S. et estime que le gouvernement soviétique devrait accorder une assistance immédiate à l'Angleterre et à la France si celles-ci venaient à être impliquées dans des opérations militaires en exécution des obligations assumées par elles à l'égard de la Pologne et de la Roumanie. Et l'Angleterre ne dit rien de l'assistance qu'il serait naturel que l'U.R.S.S. reçût sur la base de la réciprocité, de la France et de l'Angleterre, si elle était impliquée dans des opérations militaires en exécution de ses engagements à l'égard de tel ou tel état de l'Europe orientale.

« Dans une telle combinaison, l'U.R.S.S. se trouverait dans une situation d'inégalité, bien que ses engagements fussent les mêmes que ceux de la France et de l'Angleterre. Nous ne mentionnons même pas le fait que la question de la résistance effective à l'agression et du moment où cette résistance devrait commencer serait laissée, si une telle combinaison était réalisée, à l'appréciation de la France et de l'Angleterre seules, bien que l'effort le plus considérable dût être fourni par l'U.R.S.S. en raison de sa position géographique.

« On nous réplique qu'en défendant la Pologne et la Roumanie, la France et l'Angleterre défendent la frontière occidentale de l'U.R.S.S. Cela est inexact. D'abord, la frontière occidentale de l'U.R.S.S. ne se limite pas à la Pologne et à la Roumanie. Ensuite, en défendant la Pologne et la Roumanie, l'Angleterre et la France ne défendent pas la frontière occidentale de l'U.R.S.S., mais se défendent elles-mêmes, puisqu'elles ont un pacte d'assistance mutuelle avec la Pologne qui s'est, à son tour, engagée à défendre l'Angleterre et la France contre une agression.

« Quant à la Roumanie, elle a une alliance avec la Pologne et devra donc marcher dans le sillage de cette dernière, c'est-à-dire jouer le rôle d'allié indirect de l'Angleterre et de la France.

« Les choses se présentent différemment pour l'U.R.S.S. N'ayant de pacte d'assistance mutuelle ni avec l'Angleterre et la France, ni avec la Pologne, l'U.R.S.S. s'engagerait à prêter assistance à ces trois pays sans recevoir d'eux aucune aide; de plus, en cas d'agression la visant directement, elle en serait réduite à ses propres forces.

« Une fois de plus, on est en présence d'une situation inégale aux dépens de l'U.R.S.S.

« Dans son discours du 10 mai à la Chambre des Communes [1], M. Chamberlain a parlé de collaboration, d'alliance avec l'U.R.S.S. Mais la collaboration suppose la réciprocité. Là où il n'y a pas réciprocité, une véritable collaboration est impossible ».

141

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1514. *Londres, 11 mai 1939, 19 h.* [2].

M. Chamberlain a prononcé cet après-midi à l'Albert Hall devant une réunion des groupements féminins du parti conservateur un discours dont plusieurs passages méritent d'être relevés.

« Nous avons fait, a déclaré le Premier ministre, et nous continuons à faire tout ce qui est humainement possible pour préserver la paix. Cependant, si nous sommes aussi disposés que jamais à prendre en considération les points de vue des autres, nous sommes déterminés à ne nous soumettre aux commandements de personne... Quelles que soient les différences qui puissent exister entre nous sur les méthodes à adopter, je suis convaincu que le pays est entièrement uni en ce qui concerne le principe de la politique que nous poursuivons.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 126.
[2] Par fil en clair.

Chacun sait que rien ne pourrait nous pousser à entrer en guerre, à moins que nous soyons absolument certains que celle-ci ne saurait être évitée sans sacrifier nos propres libertés et notre propre bon renom. J'ai confiance que vous me soutiendrez dans toutes les mesures que nous estimerions nécessaire de prendre, afin de faire reculer ceux qui chercheraient à substituer des méthodes de force aux méthodes de négociation que nous employons nous-mêmes pour régler nos conflits intérieurs. »

Après avoir affirmé que la politique anglaise n'avait jamais consisté à se mêler des affaires des autres pays, M. Chamberlain déclara qu'en ce qui concerne l'Allemagne, la Grande-Bretagne n'avait pas à s'occuper de son activité tant qu'elle se maintenait dans les limites que les Allemands avaient eux-mêmes fixées et qu'elle visait seulement à sauvegarder les intérêts des populations allemandes sans menacer l'indépendance de pays non germaniques. « Lorsque la Bohême et la Moravie, poursuivit-il, ont été annexées au Reich, les autres pays ont aussitôt commencé à se demander : où cette entreprise va-t-elle s'arrêter? Le résultat naturel fut que chaque voisin de l'Allemagne sentit que sa sécurité était menacée. Il s'établit partout le soupçon que nous assistions seulement à la première étape d'une politique qui tendrait à dévorer état après état avec l'intention de dominer en fin de compte le monde entier.

« Il est possible que les dirigeants nazis n'aient pas une telle ambition. Dans ce cas, j'affirme que l'Allemagne n'a rien à craindre de la politique britannique. » Le Premier ministre s'éleva avec force contre l'accusation d'encerclement et répéta qu'il ne venait pas à l'esprit de l'Angleterre d'isoler l'Allemagne ou de mettre obstacle à l'expansion légitime de son commerce dans l'Europe centrale et orientale et bien moins encore d'échafauder une combinaison destinée à lui faire la guerre. Se référant à la dénonciation de l'accord naval anglo-allemand [1], il déclara que, pour sa part, le gouvernement britannique considérait que la base de cet accord n'avait nullement été détruite et qu'au contraire, il le tenait toujours pour un symbole du désir des deux peuples de ne jamais plus entrer en guerre l'un contre l'autre. Il affirma également que la Grande-Bretagne n'avait aucun désir d'engager une course avec l'Allemagne ni dans le domaine des armements ni dans celui de la concurrence économique. « Nous ne refuserions pas d'entrer en négociation sur des méthodes destinées à accroître le commerce des deux pays ou à améliorer leurs conditions économiques mais, bien entendu, seulement dans le cas où l'on nous donnerait des preuves irréfutables du désir de restaurer la confiance qui a été si sérieusement ébranlée. »

« Je tiens également, ajouta le Premier ministre, à déclarer nettement que nous ne sommes pas disposés à demeurer à l'écart et à laisser détruire successivement l'indépendance d'autres pays. C'est parce qu'il ne peut y avoir aucun répit, aucune sécurité en Europe tant que les nations ne seront pas convaincues qu'une telle tentative n'est pas envisagée que nous avons donné à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce des assurances que ces pays ont accueillies avec la plus vive satisfaction. C'est dans le même but de calmer et de stabiliser la

[1] A l'occasion du discours du Führer du 28 avril. Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121; ci-après le no 213 annexe.

situation que nous avons ouvert des pourparlers avec d'autres pays, plus spécialement avec la Russie et la Turquie. Ces pourparlers sont actuellement en cours et je ne puis par conséquent m'étendre aujourd'hui à ce sujet. Je dirai seulement que le gouvernement de Sa Majesté a le plus ferme espoir et le plus vif désir qu'ils pourront être menés rapidement à une conclusion satisfaisante et que la cause de la paix pourra être ainsi renforcée davantage. »

M. Chamberlain parla alors de la question de Dantzig dans les termes suivants : « On estime généralement que le point dangereux de l'Europe est aujourd'hui Dantzig. Nous avons donné à ce sujet à la Pologne des assurances claires et précises. Bien que nous ne puissions que souhaiter de voir les divergences entre la Pologne et l'Allemagne réglées par une négociation amiable, bien que nous pensions que ces divergences puissent et doivent être réglées de cette manière, néanmoins, si une tentative était faite pour changer la situation par la force de telle sorte que l'indépendance polonaise serait menacée, il s'ensuivrait inévitablement une conflagration générale dans laquelle la Grande-Bretagne serait entraînée. »

Faisant allusion au scepticisme de certains pays en ce qui concerne la résolution de l'Angleterre, le Premier ministre rappela que c'était une des raisons pour lesquelles il avait jugé indispensable d'établir la conscription. « J'ai eu l'occasion, poursuivit-il, d'échanger hier quelques mots avec M. Léon Blum. Celui-ci m'a dit qu'à son avis et de l'avis de ses amis socialistes, il n'y avait qu'un danger de guerre en Europe : c'est qu'il ne se crée l'impression que la Grande-Bretagne et la France ne sont pas résolues et que l'on ne peut pas compter sur elles pour remplir leurs promesses. Une telle impression constituerait la plus complète, la plus fatale erreur. »

Le Premier ministre termina son discours en exprimant sa conviction que, si la tension internationale actuelle venait à se dissiper, on verrait partout renaître la prospérité et en affirmant sa volonté de tout faire pour ramener la confiance dans le monde.

142

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 493 à 496 (1). Priorité. Extrême urgence. *Paris, 11 mai 1939, 23 h. 50* (2).

Je réponds à vos télégrammes nos 594 à 597 (3) et 609 à 611 (4).

Je maintiens les observations formulées dans mon télégramme précédent qui me paraissent garder toute leur valeur.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du 6 mai, ci-dessus reproduits sous le no 92.
(4) Du 9 mai, publiés ci-dessus sous le no 115.

Nous eussions préféré que M. Saraçoglu ne persistât pas à établir un lien entre la négociation générale et la tractation locale. Aussi bien l'assurance que vous lui avez donnée de notre consentement à la cession du Sandjak nous paraissait-elle de nature à apaiser les préoccupations dont il semble n'être pas parvenu à se défaire. Le sacrifice qui nous est demandé est lourd. D'ordre territorial, il ne saurait en aucune manière être mis en parallèle avec une opération telle que l'ouverture d'un crédit. Nous plaçons cependant trop haut dans les conditions actuelles l'amitié de la Turquie pour l'exposer aux risques d'une controverse dont le caractère doctrinal suffit à souligner la stérilité.

Nous sommes donc prêts à nous engager à négocier la cession du Sandjak de manière à être à même d'avoir conclu au plus tard le 1er juillet 1939 un arrangement à cette fin et pour, abstraction faite des conditions générales, les grandes lignes desquelles Ankara a déjà acquiescé, il serait entendu :

1° Que le Djebel Akra n'est pas compris dans la zone à aliéner et que cette rectification ne donnera lieu à aucune demande reconventionnelle d'ordre territorial.

2° Que l'annexe devra être validée et régularisée par la Syrie.

Tel est à mon sens l'objectif à atteindre.

Quant au meilleur moyen d'y parvenir, je ne puis que m'en remettre à vous. Il importe en tout cas que nous soyons efficacement prémunis contre les griefs, voire les recours des puissances tierces qui ont été directement ou indirectement associées à l'allocation du mandat à la France.

Reste la fixation de la date à laquelle la cession elle-même serait effective. Comme vous le savez, notre proposition initiale n'était pas arbitraire puisqu'elle était reprise de la notion dont s'inspirait dans son premier état le règlement des relations franco-syriennes. Au cours de l'automne dernier, nous nous sommes prêtés à l'examen d'un système substituant à ce terme celui du 30 septembre prochain. (1)

Cette échéance me paraîtrait acceptable en l'occurrence, ne fût-ce que parce qu'elle permettrait aux opérations de repli de se dérouler sans précipitation ni heurt. Je souhaiterais que vous réussissiez à rallier M. Saraçoglu à cette manière de voir.

Le fait que les engagements contractés envers la France au mois de juillet dernier (2) ont été si rapidement transgressés est de nature à justifier une réserve que vous êtes certainement le premier à comprendre.

(1) Allusion au protocole franco-syrien du 14 novembre 1938, qui complétait l'accord du 22 décembre 1936 : voir au tome XII de la présente série, les nos 302, 328.

(2) Allusion au traité d'amitié franco-turc du 4 juillet 1938 : voir, au tome X de la présente série, le no 145.

143

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1296 (1). Réservé. *Berlin, 11 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 45.)

Les espoirs conçus en Allemagne lors de la retraite de M. Litvinov (3) paraissent avoir fait place, ces jours-ci, à une perplexité dont les signes sont de plus en plus apparents.

A Berlin, le premier mouvement avait été d'interpréter le départ du fonctionnaire qui, pendant des années, avait représenté la Russie à Genève, comme l'indice d'un changement complet d'orientation de la politique soviétique.

L'idée d'une nouvelle collusion germano-russe ne pouvait manquer de se présenter à certains esprits qui, en dépit des vicissitudes de la politique, ne songent pas sans mélancolie à l'ère de Rapallo. Cette idée s'est, d'ailleurs, répandue comme un éclair parmi l'opinion publique allemande. Dans toutes les couches de la population, il n'a été question, pendant quelques jours, que d'un rapprochement entre Berlin et Moscou. La rapidité et la facilité avec lesquelles ce bruit s'est propagé semble bien trahir l'action des milieux dirigeants et révéler qu'ils en ont eu, un certain moment, le dessein de préparer l'opinion publique à quelque revirement. Ce revirement, le pays, insouciant des obstacles idéologiques, s'est d'ailleurs montré tout disposé à l'accepter, sans même s'étonner. En même temps, tous ceux qui, en Allemagne, n'avaient cessé de spéculer sur les difficultés inhérentes aux négociations anglo-russes ont cru que leurs calculs allaient se vérifier. Ils ont entrevu et même cru pouvoir annoncer l'échec prochain des pourparlers, les exigences moscovites s'avèrant incompatibles avec les répugnances polono-roumaines et avec les hésitations de l'Angleterre à contracter des engagements trop vastes.

Le maintien de M. Potemkine au commissariat des Affaires étrangères, sa visite à Varsovie (9 mai) couronnant la tournée effectuée dans les Balkans, la nomination d'ambassadeurs soviétiques à Varsovie, poste vacant depuis trois ans, et à Washington, enfin les déclarations attribuées par les agences anglaises à M. Molotov et à M. Maisky, et d'après lesquelles le Kremlin n'avait pas l'intention de modifier sa politique extérieure (4), n'ont pas tardé cependant à réveiller les incertitudes et les inquiétudes allemandes au sujet de l'attitude

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ces espoirs, voir ci-dessus les nos 47 (et note), 48, 66.
(4) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le nº 111.

de la Russie. Il m'est revenu, d'autre part, que dans les cercles officiels, on manifestait quelque déception de l'attitude russe et que l'on se montrait assez désabusé.

La presse n'en continue pas moins à exploiter avec un empressement d'ailleurs significatif les moindres incidents qui peuvent marquer les négociations, tels que le communiqué publié le 9 mai par l'agence Tass [1]. D'autre part, bien que les journaux du Reich n'aient pas renoncé à exposer tout à tour aux Français, aux Polonais et aux Roumains, les aléas que peut comporter une collaboration avec la Russie, la tendance dominante reste, cependant, de représenter aux Soviets que Londres entend se servir d'eux comme d'un instrument et ne rien donner en échange.

Toutes ces manœuvres trahissent nettement la crainte que l'on éprouve ici de voir aboutir les pourparlers anglo-russes. Un accord entre la France, l'Angleterre et la Russie serait, en effet, considéré à Berlin comme la clé de voûte de l'édifice franco-britannique de sécurité à l'Est, dont l'entente anglo-polonaise constitue la base. C'est une opinion communément admise ici et qui s'exprime chaque jour dans les conversations et les journaux que, sans la collaboration russe, les garanties données par la France et la Grande-Bretagne à la Pologne et à la Russie ne sauraient avoir de valeur pratique. Si les négociations en cours entre Londres et Moscou n'aboutissaient pas et si la Russie se désintéressait du reste de l'Europe, il n'est peut-être pas sûr que le Führer se déciderait à une opération militaire contre la Pologne; mais ce qui est certain, c'est que dans son entourage immédiat, beaucoup la lui conseilleraient instamment et lui représenteraient qu'une décision militaire pourrait être obtenue avant même que les puissances occidentales aient pu se porter au secours de leur allié polonais. C'est cet état d'esprit que traduisent à mon avis les confidences relatives à la Pologne que j'ai rapportées dans la lettre nº 392 [2] et qui se résumaient en ces mots : « Nous réglerons l'affaire avant que vous ayez le moyen ou même l'intention d'intervenir ». Étant donné le ressentiment profond du Führer contre la Pologne et le fait qu'en portant le litige germano-polonais devant le public allemand et l'opinion étrangère, le Chancelier a, dans une large mesure, engagé son prestige, il serait à craindre qu'au cas où la Russie resterait en dehors du système de sécurité franco-britannique, de pareils conseils ne trouvent, chez M. Hitler, une oreille complaisante.

Je suis persuadé, au contraire, que si la France et l'Angleterre s'assurent la collaboration russe, les Allemands seront désormais convaincus d'avoir affaire à trop forte partie, et que, dans l'âme du Chancelier, la prudence tiendra en échec le ressentiment et l'ambition. Nous aurons alors réuni le maximum de chances de conserver la paix tout en barrant la route à l'hégémonie allemande.

[1] Sur ce communiqué, voir ci-dessus le nº 122 (et note).
[2] Du 7 mai, reproduite ci-dessus sous le nº 100.

144

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 762 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 11 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 12, 17 h.)

D'accord avec le général Gamelin, le général Kasprzycki, ministre de la Guerre, accompagné du colonel Jaklicz, sous-chef du grand État-major, passera, la semaine prochaine, deux jours à Paris pour avoir avec notre état-major, au nom du maréchal Smigly-Rydz, les entretiens prévus (mon télégramme nº 720) [3].

Le représentant de l'armée polonaise sollicite une nouvelle aide immédiate de la France, sous forme de crédits et de fournitures.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité qui s'impose à nous d'apporter dans toute la mesure de nos possibilités notre concours à la Pologne pour lui permettre de renforcer, de toute urgence, ses forces militaires; par contre, je tiens à souligner un aspect essentiel de la question qui va être posée à Paris.

Il importe, avant tout, que toutes les précautions soient prises de notre part pour que les crédits qui seraient ouverts à la Pologne reçoivent une affectation d'une efficacité immédiate et que, contrairement à ce qui s'est passé pour la plus grande partie des crédits prévus par l'accord de Rambouillet [4], au lieu de construire de nouvelles usines, le gouvernement polonais les consacre en totalité à la fabrication ou à l'achat de matériel, ainsi qu'à la constitution de stocks (charbon, essence, métaux, munitions).

[1] Extrait des papiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par courrier en clair.
[3] Du 5 mai, non retrouvé.
[4] Sur cet accord conclu en septembre 1936, voir, au tome III de la présente série, le nº 259; au tome XV le nº 207 (note).

145

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 765. Secret. Réservé. *Varsovie, 11 mai 1939* (1).

(*Reçu :* le 12, 17 h.)

J'ai profité de mon dernier entretien avec M. Beck pour revenir dans le sens indiqué par vos télégrammes nos 404 à 407 (2), sur la question de l'étendue des engagements polono-roumains.

Le ministre m'a répété :

1º Qu'au cas, d'ailleurs peu vraisemblable, où la Roumanie serait attaquée par la Hongrie seule, la Pologne n'interviendrait pas et que, du reste, la Roumanie, qui se considère comme en mesure de repousser une pareille agression, ne le lui demande pas;

2º Qu'au cas où l'Allemagne attaquerait la Roumanie, par le jeu même des accords franco-polonais et anglo-polonais, combinés avec la garantie accordée par la France et par la Grande-Bretagne à la Roumanie, il se produirait un conflit général dans lequel la Pologne serait nécessairement impliquée, sans qu'il soit besoin de prévoir formellement cette hypothèse dans un accord polono-roumain.

L'ambassadeur de Roumanie, à qui j'ai aussi reparlé incidemment de la question, m'a confirmé, à nouveau, la version de M. Beck.

En ce qui concerne la collaboration militaire polono-roumaine, M. Beck m'a dit : « Nous faisons et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à augmenter le potentiel militaire de la Roumanie. Nous mettons, en particulier, des ingénieurs à sa disposition pour développer ses industries de guerre. Nos états-majors sont toujours en contact, mais, pour l'instant, tout au moins, nous n'avons pas l'intention de compléter notre convention militaire en prévoyant explicitement une coopération contre une agression allemande. »

Pour justifier cette attitude de la Pologne, et comme j'insistais très vivement sur l'intérêt essentiel que présentait pour elle la défense de la Roumanie, le ministre m'a parlé de la difficulté qu'il y aurait à prévoir, à l'avance, les conditions d'intervention des troupes polonaises au sud des Carpathes.

En réalité, j'ai senti en lui une fois le plus la crainte de contracter des engagements trop précis vis-à-vis d'un pays sur les capacités de résistance

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 4 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 46.

duquel les dirigeants polonais éprouvent de grands doutes (mon télégramme nº 711) [1].

146

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 83. *Oslo, 11 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 12, 17 h.)

Au cours d'une réunion publique organisée par la section d'Oslo du parti travailliste, le ministre des Affaires étrangères, rentré dans la matinée de Stockholm [3], a fait hier un exposé sur la position de la Norvège à l'égard de la situation internationale.

Parlant des efforts poursuivis en faveur du désarmement, M. Koht a rappelé qu'au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays nordiques tenue à Copenhague en juillet dernier [4], il avait émis l'idée de réunir une conférence internationale. Ce projet, accueilli avec sympathie par les puissances du groupe d'Oslo, ainsi que par les états baltes et balkaniques, avait dû être abandonné en raison des événements survenus depuis lors en Europe.

Pour ce qui concerne la situation actuelle, le ministre n'a pas dissimulé que le danger de guerre paraissait de plus en plus grand. Il a affirmé la volonté de la Norvège de se tenir à l'écart de conflits d'intérêts où elle n'avait rien à voir. On peut être certain, a-t-il déclaré, qu'aucune puissance ne nourrit des desseins belliqueux contre notre pays. C'est pourquoi le gouvernement avait répondu par la négative à la question posée par l'Allemagne sur le point de savoir si la Norvège se sentait menacée.

Mentionnant la démarche allemande pour la conclusion d'un pacte de non-agression, le ministre s'est borné à dire qu'il fallait se garder de prendre une

(1) Du 4 mai, ci-dessus publiée sous le nº 51.

(2) Par avion, en clair.

(3) Où il s'était entretenu avec les autres ministres nordiques des Affaires étrangères des offres allemandes de pacte de non-agression : voir ci-dessus le nº 124.

(4) La conférence qui s'était tenue à Copenhague les 23 et 24 juillet, à l'initiative du ministre suédois des Affaires étrangères, comprenait les états faisant partie du bloc d'Oslo (Belgique, Danemark, Finlande, Hollande, Luxembourg, Norvège et Suède). Les ministres des Affaires étrangères des sept pays avaient estimé devoir continuer leur collaboration à l'œuvre de la Société des Nations, tout en considérant que le système des sanctions avait acquis, par suite de la pratique des récentes années, un caractère facultatif.

Sur la proposition faite par M. Koht d'une conférence internationale, proposition dont la tenue fut transmise en septembre aux états baltes, voir au tome XIV de la présente série, le nº 95 (note).

décision précipitée : « Il n'est pas mauvais de conserver la tête froide et examiner les pour et les contre. La première pensée qui vient à l'esprit, c'est que la Norvège n'a aucun besoin d'un pacte quelconque. Nous n'avons pas de frontières communes avec une grande puissance quelconque et nous ne croyons pas que quelqu'un ait le projet de nous attaquer. La question se pose ensuite de savoir si un pareil pacte peut fournir l'occasion de formuler des revendications spéciales à notre égard ou de provoquer une suspicion à l'égard de notre politique de neutralité. Ce sont des questions que nous pouvons examiner tranquillement. »

M. Koht s'est ensuite étendu sur la situation de la Norvège en cas de guerre européenne. Dans le domaine militaire, le maintien de la neutralité lui paraissait devoir être assuré plus facilement qu'en 1914, les grandes puissances, par suite des progrès de la technique, ayant aujourd'hui moins besoin de bases fermes sur le territoire norvégien qu'autrefois. En revanche, sur le terrain économique, il fallait s'attendre à de grandes difficultés. La Norvège devait être préparée à voir les deux groupes de puissances en conflit chercher à s'assurer le bénéfice de l'exploitation économique du pays. M. Koht a déclaré que l'éventualité d'un arrêt des importations avait déjà retenu l'attention des autorités. Sans vouloir divulguer les mesures prévues par le gouvernement, il pouvait affirmer qu'une nouvelle guerre ne trouverait pas la Norvège aussi peu préparée qu'elle l'était en 1914.

Pour conclure, M. Koht a affirmé la nécessité de continuer à travailler pour la paix et déclaré que la Norvège devait continuer sa collaboration à la Société des Nations.

147

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1284 (1). *Berlin, 11 mai 1939* (2).

Mon télégramme de presse nº 1277 du 10 mai (3) a signalé à Votre Excellence l'écho qu'a trouvé dans la presse allemande le nouvel article de M. Marcel Déat sur Dantzig (4). Sous d'énormes manchettes, les journaux en repro-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Qu'il a paru superflu de reproduire.
(4) Après un premier article consacré à la question de Dantzig (voir ci-dessus le nº 53, note) l'ancien ministre de l'Air avait récidivé, toujours dans l'*Œuvre*. Aussi le correspondant parisien de l'*Angriff* s'était-il plu à mettre en relief le passage où l'ancien ministre affirmait que la garantie donnée par la France et l'Angleterre à la Pologne conférait à cette dernière le droit de décider de la guerre ou de la paix (télégramme de Berlin nº 1277 précité).

duisent les phrases principales, cherchant à donner ainsi au lecteur l'impression physique qu'il s'agit d'une manifestation essentielle de l'opinion française (*).

J'ai déjà signalé le 4 mai, sous le nº 1206 (1), le tort que nous font de pareils articles. Je m'excuse de revenir sur ce sujet, car je me rends bien compte que l'action du gouvernement sur la presse française est limitée et que dans un pays de libre opinion, de semblables dissonances sont toujours possibles. Mais leurs répercussions peuvent être si graves, que je voudrais me permettre d'insister encore pour que tout ce qui est au pouvoir du gouvernement soit mis en œuvre en vue d'en éviter le renouvellement.

Il est un fait qui ne me paraît plus guère contestable aujourd'hui : le rétablissement d'un équilibre des forces en Europe, la résolution marquée par la France et l'Angleterre de s'opposer par les armes à de nouvelles agressions tiennent les puissances totalitaires en respect et font ainsi reculer la guerre. L'Allemand respecte avant tout la force, et si on ne lui oppose pas la force, il ne respecte plus rien. Pour ce qui est de la ville de Dantzig notamment, il paraît bien clair aujourd'hui que le mois dernier, le Reich était résolu à la prendre et la Pologne à la défendre par la force. Qui oserait affirmer que l'incendie ainsi allumé eût pu être circonscrit? L'attitude de la France et de l'Angleterre a évité le pire. Qui pourrait, par ailleurs, soutenir que l'organisation d'un dispositif d'arrêt à l'Est est possible sans la participation de la Pologne? Elle est cependant indispensable pour empêcher l'Allemagne de compléter son autarcie économique : le jour où il y parviendrait, le Reich aurait toutes les latitudes et toutes les audaces ; il ne resterait à la France que de choisir entre la guerre dans les pires conditions et la servitude.

Au reste, à l'égard des revendications du Reich reposant essentiellement sur le fait que la population de Dantzig est en majorité allemande, la Pologne n'est pas à court d'arguments. Le gouvernement de Varsovie n'est-il pas fondé, en face de l'Allemagne qui, au nom de la doctrine de l'espace vital, s'est adjugé la Bohême et la Moravie, à faire valoir que l'établissement d'une souveraineté étrangère à Dantzig serait incompatible avec les nécessités vitales de la Pologne?

Notre politique est, j'en ai la conviction, celle qui porte en elle les dernières chances que nous ayons encore de sauver la paix. Sans doute comporte-t-elle aussi des risques : qui prétendrait vivre sans danger à l'heure présente? Mais ce dont il est capital de se convaincre, c'est que ces risques seront d'autant plus réduits que notre décision apparaîtra aux yeux de l'étranger plus unanime et plus définitive.

Si les deux dictateurs ont déjà décidé — ce dont je doute — de faire un jour la guerre pour assurer leur hégémonie en Europe, il n'y a qu'à s'y préparer. Mais ce qui serait tragique, ce serait que la guerre surgît d'un malen-

(*) *Note du document :* Le Département trouvera, ci-joint, un exemple des manchettes consacrées par la presse allemande du 10 mai à l'article publié dans *l'Œuvre* par M. Déat, et qui illustrent d'une façon éloquente l'écho réservé en Allemagne à cet article.

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 53.

tendu. Quelle responsabilité porteraient alors ceux qui, peu ou prou, auraient pu contribuer à le créer!

Or, les dirigeants nationaux-socialistes ne sont pas encore convaincus que la France et l'Angleterre entreraient dans une guerre provoquée par un coup de main sur Dantzig. Dans tous les milieux berlinois, même ceux favorables à la France, on me demande sans cesse : « Ferez-vous la guerre pour Dantzig? » Je réponds : « Dantzig est affaire entre Varsovie et Berlin. Nous n'attaquerons jamais, mais nous sommes dans la tranchée, où qu'elle soit, aux côtés de la Pologne ». Or, je crois que notre ambassadeur à Varsovie ne laisse aucun doute à Votre Excellence sur la résolution des Polonais de se battre pour Dantzig : l'exemple de Prague est là pour leur indiquer ce qui les attend s'ils commencent à céder. Notre ministre des Travaux publics a dû également renseigner Votre Excellence à son retour de Varsovie [1]. Or, si les Polonais se battent, la France et l'Angleterre pourront-elles hésiter à remplir leurs engagements? Il est d'une importance vitale pour la paix que M. Hitler, lui non plus, n'ait pas une hésitation sur la détermination franco-britannique.

Ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence, les renseignements que l'on peut recueillir ici me donnent à penser que M. Hitler inclinerait à ne pas résoudre, au moins momentanément, par la guerre, le différend de Dantzig. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance qu'offre pour nous le temps gagné. Mais rien ne dit cependant que le Führer ait pris déjà sa décision, qu'il ne soit pas encore hésitant. Il y a tout à penser qu'il se prononcera finalement, suivant qu'il pensera qu'un coup de main pourra ou non entraîner un conflit général. Or, il est certains hommes, comme Ribbentrop, Himmler, Goebbels, Todt, qui l'assurent qu'il peut tout se permettre, que pas un peuple n'osera au dernier moment se dresser entre lui et sa nouvelle victime.

M. Marcel Déat se rend-il compte de l'eau qu'il apporte au moulin de ces conseillers du Führer, qui flattent son orgueil, sa mégalomanie grandissante, et font carrière dans les attentats politiques?

Je sais bien la réponse, ou du moins l'espoir secret de certains : tout cela, ce sont de grands mots; dans la vie, les choses se passent, heureusement, moins dramatiquement. Il n'y aura pas la guerre parce que l'on fera, au dernier moment, la pression nécessaire sur la Pologne, on enverra, s'il le faut, un nouveau Runciman à Dantzig, qui, naturellement, le nez sur l'arbre, ne verra pas la forêt. Dantzig, de population allemande, ira au Reich, et, avec un petit effort, on arrachera bien aussi, pour éviter la guerre, l'extraterritorialité d'un couloir dans le Corridor. Et puis tout sera dit.

Ceux qui pensent ainsi se trompent lourdement, car, ensuite, « tout ne sera pas dit » : démoralisée, comme l'a été hier la Tchécoslovaquie, la Pologne, se jugeant trahie par la France et l'Angleterre, comme la Tchécoslovaquie, se rejettera vers l'Allemagne et sa réaction sera d'autant plus violente que sa ferveur patriotique est aujourd'hui plus grande; plus homogène et résistante que la Tchécoslovaquie, elle ne sera sans doute pas absorbée par le Reich,

[1] Sur le voyage d'Anatole de Monzie en Pologne, au mois d'avril, voir, au tome XV de la présente série, le n° 509.

mais rivée à lui. Démoralisée, la Roumanie offrira au Reich la totalité de ses ressources en pétrole et céréales. Les autres états balkaniques suivront. La route de l'Orient sur Bagdad et les Indes sera ouverte aux Allemands, et les Soviets, pour détourner la menace, leur faciliteront au besoin les voies.

Je crois avoir écrit, étant à Moscou, que nous nous acheminons vers le cycle des guerres napoléoniennes. Nous y sommes entrés. Et l'on peut préciser : Dantzig aujourd'hui, c'est Saint-Jean d'Acre si l'Allemagne passe, elle sera demain aux Indes. Le jour où elle y sera, on peut douter que l'Angleterre et la France soient assez fortes pour résister victorieusement à l'attaque du Reich. Ce serait alors, comme me le disait le chargé d'affaires américain, sur les États-Unis qu'irait se briser la vague germanique après une guerre horrible.

Est-ce cela que désire M. Marcel Déat, patriote et pacifiste?

L'article que M. Pierre-Étienne Flandin a publié dans le *Journal* en juin dernier [1] n'a certainement pas été étranger à la décision du Reich au regard de la Tchécoslovaquie, au *so wie so* de M. Hitler. Les Allemands ne l'ont pas oublié : la *Gazette de la Bourse* le rappelait en février dernier à propos du différend franco-italien et concluait : « La fissure apparaîtra bien un jour dans cette belle façade. Attendons-la ». Elle est apparue, et au bénéfice de l'Allemagne.

Il importe d'éviter à tout prix que pareille erreur se reproduise, surtout de la part d'hommes qui, ayant exercé des fonctions publiques, ont, en fin de compte, assumé de ce fait certaines obligations de réserve et de circonpection, ne serait-ce que parce que leurs agissements peuvent donner le change à l'étranger sur le sentiment national.

Pour sauver la paix dans l'honneur, et en définitive pour sauver le pays, nous nous sommes engagés délibérément dans une épreuve de force. Il faut savoir maintenant la soutenir jusqu'au bout et tenir le dernier quart d'heure. Alors, mais alors seulement, on pourra négocier utilement avec des interlocuteurs qui auront compris.

[1] Allusion est vraisemblablement faite ici à un article intitulé : « Alerte à la guerre! », publié dans le *Journal* du 15 septembre (et non au mois de juin). Flandin y enregistrait avec satisfaction le voyage de Chamberlain à Berchtesgaden, ajoutant : « Quand on proclame : je n'accepterai pas ceci et je ferai cela, il faut être capable de s'opposer et de faire. On ne se prépare pas à la guerre par une politique de loisirs. On ne court pas le risque de guerre sans être assuré du consentement de la nation ». Il refusait de voir décréter la mobilisation sans que les Chambres, alors en vacances, en aient discuté, et en déniait au gouvernement non le droit « légal », mais « moral » : la France n'étant pas attaquée, une mobilisation équivaudrait à une déclaration de guerre, et selon l'article 9 de la Constitution, l'entrée en guerre nécessitait l'assentiment préalable des Chambres. L'ancien président du Conseil poursuivait : « La France a des intérêts vitaux. Pour les défendre, tous les Français seront unanimes. Mais personne n'a le droit de s'arroger le droit d'apprécier que tels seraient des intérêts vitaux qui ne le seraient pas ». Rappelant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes avait toujours inspiré la politique française, il ajoutait : « Même si l'on croit qu'un peuple se trompe sur son destin, il doit rester libre de choisir ». Flandin concluait en déclarant que la démocratie française n'avait « délégué à aucune secte, à aucun club ni à aucune ligue le pouvoir de décider de la paix ou de la guerre ».

148

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1299 [1]. *Berlin, 11 mai 1939* [2].

D'une source non contrôlée, il m'est signalé qu'un projet d'attaque contre la Pologne serait actuellement élaboré par le haut commandement allemand. Ce projet prévoirait l'entrée en action de 8 armées, représentant environ 70 divisions.

L'attaque principale serait menée par le Nord, de façon à couper immédiatement la Pologne de la Baltique, en même temps qu'une autre attaque serait déclenchée par la haute Silésie.

Pour prendre le commandement de certaines de ces armées, on rappellerait à l'activité les généraux Beck, von Hammerstein, von Fritsch, von Loeb. L'un des groupes d'armées serait commandé par le général von Reichenau.

Je rapporte cette information sous toutes réserves. Je tiens cependant à faire remarquer que, dans l'état actuel de la situation européenne, il est normal que de pareils plans soient préparés par les états-majors. Mais, de ce travail d'État-major à la décision d'envahir la Pologne, la route est encore longue, et je persiste à croire que le Chancelier, si grande que puisse être son irritation contre le gouvernement de Varsovie, ne s'engagera pas à la légère dans une pareille voie.

Je profite de l'occasion pour souligner à nouveau que nous n'avons, de notre côté, constaté jusqu'ici aucun mouvement suspect de troupes allemandes en direction de la Pologne et que, d'après l'attaché militaire de Pologne à Berlin, l'état-major polonais n'a lui-même fait aucune observation alarmante. Or, il me paraît invraisemblable qu'une opération d'une si grande envergure puisse être montée sans que les préparatifs apparaissent aux vues du public.

Jusqu'à nouvel ordre, j'estime que des bruits tels que ceux que je viens de rapporter, à supposer qu'ils ne soient pas mis à dessein en circulation pour nous inquiéter, ne peuvent que nous inciter à rester vigilants et à intensifier nos efforts en vue de compléter au plus vite notre dispositif d'arrêt.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

149

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1964. *Rome, 11 mai 1939.*

Au cours de notre conversation d'hier soir [1], le comte Ciano m'a assuré que jamais l'Allemagne n'avait paru opposée à un règlement du différend franco-italien, jamais elle n'avait poussé l'Italie à l'intrangigeance; en tout cas, la liberté d'action, à cet égard, du gouvernement de Rome était aussi complète aujourd'hui qu'hier.

Le comte Ciano s'est étonné, d'ailleurs, que les journaux français aient pu écrire que M. von Ribbentrop avait été accueilli froidement par le public milanais. En réalité, l'accueil aurait été très chaleureux.

« La presse française, a ajouté le ministre, semble croire qu'il y a en Italie un seul germanophile qui s'appelle Ciano, et 40 millions d'Italiens, qui brûlent d'amour pour la France. C'est une interprétation bien sommaire. Je ne suis ni germanophile, ni francophobe et il est exagéré de s'imaginer que, si je n'y faisais obstacle, toute l'Italie tomberait dans vos bras. La vérité est plus nuancée. Au fond, le peuple italien a une confiance absolue en Mussolini et il s'en rapporte à son chef! ».

150

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 625, 626 [2]. Extrême urgence. *Ankara, 11 mai 1939* [3].

L'incident que je redoutais vient de se produire.

Mon collègue d'Angleterre, ayant reçu de Londres de nouvelles instructions, est allé informer M. Saraçoglu que son gouvernement se ralliait à la formule d'une déclaration tripartite et demandait au gouvernement turc de l'accepter aussi.

Contrairement à ce qu'il m'avait dit antérieurement, le ministre a répondu qu'il préférerait pour sa part deux déclarations bilatérales; toutefois, si

(1) Relatée par le télégramme nos 1949-1957, du même jour, ci-dessus publié sous le nº 136.
(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par fil.

Londres insistait, il accepterait la forme tripartite. Mais il ne pouvait être question ni de formule tripartite, ni de déclaration franco-turque aussi longtemps que le gouvernement français ne se serait pas prononcé sur la dernière proposition relative au Sandjak que j'avais été prié de lui soumettre (mon télégramme nº 610) (1).

Malgré une heure de discussion, mon collègue n'a pu amener M. Saraçoglu à se départir de ce point de vue. Il rend compte à Londres de la situation.

L'ambassadeur d'Angleterre étant lui-même très convaincu de la nécessité d'aboutir rapidement, je ne doute pas qu'il ne recommande à son gouvernement de ne plus attendre et, que, en l'absence d'un accord franco-turc, il ne lui conseille de rendre publique dès demain la déclaration anglo-turque.

Je prends connaissance à l'instant de votre télégramme nº 488 (2) auquel le présent télégramme se trouve avoir répondu par avance.

151

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Aide-mémoire

Traduction. *Paris, 11 mai 1939.*

1. L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu du principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Sa Majesté l'instruction de faire au gouvernement de la République la communication suivante :

2. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a décidé qu'il n'y a pas de raison de différer la reconnaissance de l'annexion de Memel par l'Allemagne (3), puisque le gouvernement lithuanien a lui-même reconnu la souveraineté allemande à la fois *de facto* et *de jure*. En fait, l'anormale situation actuelle suscite des inconvénients pratiques considérables, le gouvernement de Sa Majesté étant désireux de faire des démarches à Berlin pour assurer la protection des intérêts commerciaux britanniques à Memel, mais ne pouvant le faire aussi longtemps que la question de la reconnaissance n'est pas réglée.

3. Le gouvernement de Sa Majesté ne considère pas que le problème soit affecté par la position qu'il détient en tant que signataire de la convention

(1) Du 9 mai, ci-dessus publié sous le nº 115.
(2) Du 11 mai, 14 h., ci-dessus reproduit sous le nº 139.
(3) Effectuée dans la nuit du 22 au 23 mars : voir, au tome XV de la présente série, les nºs 106 (et note), 144.

de Memel [1]. La convention ne restreignait pas la liberté de la Lithuanie d'aliéner le territoire de Memel et n'imposait aucune obligation spéciale aux puissances signataires d'y maintenir la souveraineté de la Lithuanie. Dans les circonstances particulières telles qu'elles existent en l'occurrence, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il n'y a rien à objecter aux arguments en faveur de la reconnaissance de l'annexion de Memel.

4. L'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin recevra, dans ces conditions, dans un jour ou deux, l'instruction de demander au gouvernement allemand de reconnaître à Memel, suivant la voie normale, le vice-consul britannique à Memel en cette qualité (il n'est pas un agent de carrière). Le gouvernement de Sa Majesté est disposé à considérer que cette démarche implique la reconnaissance *de jure* du nouveau statut de Memel.

5. Le gouvernement de Sa Majesté ne voit pas de raison de restreindre son initiative à une reconnaissance *de facto* puisque le gouvernement lithuanien a lui-même reconnu *de jure* l'action qui était intervenue.

152

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 278. Confidentiel. *Rome, 11 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Il est difficile de recueillir dès maintenant des renseignements intéressants sur la substance et la portée des entretiens que le prince Paul et M. Cinçar-Markovitch ont eus avec M. Mussolini et le comte Ciano [2]. On manque encore de précisions. Rien en tout cas de sensationnel ne paraît devoir sortir de la rencontre qui a surtout pour but, semble-t-il, de manifester d'une façon spectaculaire et symbolique le caractère cordial et amical des relations italo-yougoslaves. Les toasts échangés hier entre le roi Victor-Emmanuel et le Prince régent ont été dépouvus de tout intérêt. On n'y trouve aucune indi-

[1] Le territoire de Memel avait été attribué le 16 février 1923 par la conférence des ambassadeurs à la Lithuanie, sous réserve qu'un statut spécial y serait institué. Ce statut fut établi par une convention conclue entre la Lithuanie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon le 8 mai 1924, et qui, tout en confirmant la cession de Memel à la Lithuanie, stipulait que le territoire constituerait une entité jouissant de l'autonomie législative, judiciaire, administrative et financière.

[2] Par télégramme nº 1942, du 10 mai, l'ambassadeur annonçait l'arrivée dans la capitale italienne du Prince régent et de son ministre des Affaires étrangères. Cette visite « témoign(ait) de la continuité de l'effort italien pour calmer les appréhensions que la Yougoslavie a(vait) pu ressentir à la suite de l'occupation de l'Albanie, pour l'attirer dans l'orbite des puissances de l'Axe, ou pour la fixer, tout au moins, dans une position de neutralité bienveillante ».

cation qui vaille d'être notée, sinon l'absence de toute référence à l'axe Rome-Berlin. Le Souverain et son hôte sont restés dans le domaine des généralités et se sont bornés à célébrer les heureux développements de la politique inaugurée lors de la conclusion des pactes de Belgrade [1].

D'après ce que le comte Ciano a déclaré il y a trois jours au chargé d'affaires de l'U.R.S.S., l'Italie ne songerait nullement à demander au gouvernement yougoslave d'adhérer au pacte antikomintern. Il est possible d'ailleurs que le résultat des allusions et des sondages faits précédemment dans ce sens à Belgrade par les dirigeants fascistes ne les ait pas incités à beaucoup insister à ce sujet. Le ministre des Affaires étrangères a indiqué, paraît-il, à M. Helfand que le gouvernement de Rome ne prétendait pas amener la Yougoslavie à se départir d'une attitude de neutralité, car on comprenait fort bien sur les bords du Tibre que Belgrade ne pouvait aller au-delà. Il importait seulement, au point de vue italien, que la Yougoslavie se gardât une position d'équilibre entre l'axe Rome-Berlin et l'entente franco-britannique. On savait bien que l'armée serbe ne pouvait coopérer, en cas de guerre, avec les soldats italiens et allemands contre la France. Il serait déraisonnable d'y compter. Il fallait simplement renforcer les courants yougoslaves favorables à la neutralité éventuelle de leur pays, démontrer à la Yougoslavie qu'elle avait tout intérêt politiquement et économiquement à adopter une telle attitude et à s'y tenir. Aussi, y aurait-il lieu de compléter dès maintenant par des accords commerciaux plus développés l'œuvre heureusement entreprise et poursuivie par la diplomatie italienne.

D'après des indications provenant d'une autre source, le gouvernement de Rome travaillerait beaucoup plus à son profit personnel que pour le compte de l'Axe en ce qui concerne le développement des relations italo-yougoslaves. C'est ainsi que l'on ne désirerait nullement, dans les cercles fascistes dirigeants, voir la Yougoslavie se détacher de l'Entente balkanique. On préférerait, au contraire, que le gouvernement de Belgrade continuât de collaborer avec les autres états de l'Entente, et qu'il devînt en quelque sorte sinon le porte-parole, du moins le trait d'union permettant à l'Italie de faire sentir, au moins indirectement, son influence au sein de ce groupement. Le gouvernement de Rome aimerait que celui de Belgrade lui servît d'intermédiaire auprès de certains des états balkaniques avec lesquels on aspire ici à collaborer.

On prétend qu'au cours des conversations de M. Markovitch avec le comte Ciano et le Duce, il aurait été décidé que des pourparlers s'ouvriraient prochainement, sous l'égide, ou tout au moins sous le patronage moral de l'Italie, entre Belgrade et Budapest. On espérerait aboutir, dans un délai relativement prochain, à la signature d'accords économiques, culturels et même politiques entre la Hongrie et la Yougoslavie. Cette dernière puissance développerait par ailleurs, et d'accord avec Rome, sa collaboration avec la Roumanie de façon à garder une position d'équilibre entre Budapest et Bucarest.

[1] **En mars 1937, entre les gouvernements italien et yougoslave : voir, au tome V de la présente série, le n° 171.**

D'une façon générale, on admet que l'Italie a parfaitement compris le désir du gouvernement yougoslave d'éviter tout ce qui pourrait le compromettre ou le marquer trop nettement. L'Italie serait désireuse d'influencer favorablement ses visiteurs tout en évitant de se livrer sur eux à des pressions trop fortes ou trop directes. C'est ainsi par exemple que la revue navale de Naples doit servir à démontrer au prince Paul la puissance de l'Italie sur mer et le convaincre de la suprématie incontestée qui revient à Rome dans l'Adriatique. Il faut que le Régent rentre chez lui plus convaincu que jamais de la force de l'Italie, de ses bonnes intentions et de la nécessité d'une ultérieure coopération italo-yougoslave. Beaucoup estiment à Rome que l'Italie n'a aucun intérêt à brusquer les choses ni à jouer trop brutalement.

La presse s'est abstenue jusqu'à présent de fournir des indications sur le développement de la collaboration des états. Elle s'est contentée, à l'occasion de la visite du prince Paul, de faire l'éloge de la personnalité du Régent et de souligner le rôle qu'il a joué dans la marche des pourparlers qui ont abouti aux accords de Pâques. C'est ainsi que les *Relazioni Internazionali* ont déclaré que « les pactes de Belgrade furent conclus sous le haut patronage du Prince et qu'ils peuvent être considérés comme un des actes les plus importants de sa régence ». La revue officieuse a fait ressortir « la parfaite loyauté réciproque des deux gouvernements », dont les excellents rapports n'ont pas été troublés même un instant par la crise albanaise. L'organe de l'Institut d'études internationales a tenu en outre à établir que l'accord de 1937 était complètement indépendant des vicissitudes de la politique intérieure de la Yougoslavie. Il semble bien en effet que l'Italie, à l'heure actuelle, soit plutôt favorable à une consolidation de l'unité du royaume des Serbes, Croates et Slovènes qu'à son éventuelle désagrégation, source de nouvelles complications internationales. La visite du Prince régent à Rome est venue apporter à la paix adriatique, « décidée et respectée par l'Italie et la Yougoslavie, une nouvelle consécration », a conclu l'hebdomadaire fasciste. Telle paraît bien être pour l'instant la signification du séjour du prince Paul dans la Ville éternelle. Je n'ai pas l'impression, du moins à la lumière des informations recueillies jusqu'à présent, qu'il y ait lieu de lui attribuer un sens plus précis et une portée plus grande.

153

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 116/S [1]. Très secret. *Londres, 11 mai 1939.*

Au cours de la première phase des conversations d'états-majors de Londres [2], la délégation britannique avait donné, sur le programme d'envoi en France d'une « armée de campagne » en cas de guerre, un certain nombre d'indications qui ont fait l'objet de ma lettre nº 81/S du 18 avril 1939 [3]. Il avait été prévu également qu'au cours de la deuxième phase, une nouvelle déclaration serait faite sur ce sujet par l'état-major britannique.

Cette déclaration a pris la forme d'un document remis le 25 avril à la délégation française par la délégation britannique [4]. Une traduction *in extenso* de ce document est donnée ci-après :

« La délégation britannique a été autorisée à communiquer à la délégation française le programme ci-dessous, relatif à l'envoi en France de l'armée de campagne. Ce programme représente le but que se propose le gouvernement de Londres; il ne sera réalisé intégralement que dans dix-huit mois au minimum, mais le gouvernement français sera tenu au courant des progrès réalisés dans cette voie et informé de la date de départ prévue pour chaque division régulière dès que cette date aura pu être arrêtée.

« L'intention du commandement britannique est :

« *a.* De mettre en route l'armée régulière — soit 4 divisions d'infanterie et 2 divisions mobiles — aussitôt que possible après le début des hostilités, soit dans les six premières semaines;

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Les procès-verbaux de ces conversations sont reproduits au tome XV de la présente série sous le nº 274. Voir également, audit tome, le nº 254.

(3) Non reproduite. Dans ce document, l'attaché militaire rappelait qu'un programme britannique initial comportait la mise en route d'un premier échelon de deux divisions, qui embarqueraient au jour Z (jour où le gouvernement de Londres prendrait la décision d'envoyer la *Field Force* sur le continent) + 14 et se rassembleraient en France au jour Z + 30. Un deuxième échelon (1 division) commencerait ses embarquements au bout de Z + 3 mois; une quatrième division régulière serait mise en route ultérieurement, à une date qui serait à préciser (au bout de plusieurs mois). Enfin des divisions territoriales pourraient être disponibles dans Z + 10 ou 12 mois, des divisions mécaniques dans Z + 15 mois.

Les plans à l'étude prévoyaient cependant une accélération de la mise sur pied des divisions territoriales, et le programme initial précité devait être l'objet d'une refonte dans les bureaux de l'état-major britannique. Le premier échelon (2 divisions d'infanterie, 1 division mécanique) embarquerait au jour Z + 21; le deuxième (même composition) au jour Z + 60; quatre divisions territoriales seraient employées au bout de Z + 6 mois.

(4) *Note du document :* Pièce AFC (J) 43 [ci-dessus reproduite sous le nº 79, annexe IV].

« *b.* De rendre disponibles en vue d'être employées où besoin est, les 10 premières divisions territoriales pendant les quatrième, cinquième et sixième mois après le début des hostilités;

« *c.* De rendre disponibles en vue d'être employées, où besoin est, les seize autres divisions territoriales du neuvième au douzième mois de guerre;

3. « Il convient de rappeler que la présente déclaration ne change rien à la décision du gouvernement britannique communiquée à la délégation française le 3 avril, au cours de la septième séance des conversations, en vertu de laquelle « l'engagement pris par le gouvernement britannique d'envoyer une armée sur le continent ne se rapporte qu'aux divisions régulières » (1).

«L'emploi qu'il y aurait lieu de faire des divisions territoriales ferait l'objet d'une décision à prendre sur le moment, après consultation avec le gouvernement français, en vue de servir au mieux les intérêts de la cause des Alliés prise dans son ensemble ».

*
* *

La délégation française a pris acte de cette déclaration. Le général Kennedy, représentant du War Office, a renouvelé en séance (2) l'engagement d'informer le commandement français des progrès réalisés dans la mise en application du programme ainsi défini. Il a ajouté que cette information serait transmise sous forme de lettres personnelles du général lord Gort au général Gamelin. La première de ces lettres informatives, a-t-il précisé, est actuellement en cours de préparation; la situation du matériel s'est déjà sensiblement améliorée depuis les déclarations faites au cours de la première phase.

Le général Lelong prenant alors la parole, indiqua qu'il serait désirable d'envisager désormais pour les débarquements de l'armée de campagne des ports plus nombreux et peut-être plus rapprochés de la Grande-Bretagne, ceci afin d'accélérer son entrée en action.

Cette remarque souleva quelques observations de la part de la délégation britannique, observations qui n'ont pas été portées au procès-verbal. Le capitaine de vaisseau Danckwerts déclara notamment que l'accroissement des effectifs à transporter et l'accélération de leur mise en route poseraient à la Marine un problème délicat; du point de vue naval, il n'y aurait que des avantages à raccourcir la traversée en choisissant les ports de débarquement au plus près des côtes anglaises. Le colonel Slessor, représentant de l'Air Ministry, répliqua que les ports de la Manche étaient vulnérables à une attaque aérienne et qu'il faisait, quant à lui, toutes réserves à cet égard.

*
* *

(1) *Note du document* : Voir n° 81/S du 18 avril 1939, page 3, note sur les divisions territoriales.

(2) *Note du document* : Procès-verbal, treizième séance, page 4. [Reproduit partiellement ci-dessus sous le n° 79, annexe VII.]

La question de l'armée de campagne ne fut pas évoquée autrement au cours de la deuxième phase des conversations. J'estime qu'il y a lieu d'attendre maintenant la lettre informative que le général Gort doit adresser prochainement au général Gamelin.

154

Le Colonel Fournier, Attaché de l'Air de France à Londres, à M. Guy La Chambre, Ministre de l'Air.

D. nº 51/S [1]. *Londres, 11 mai 1939.*

La comparaison des chiffres des avions en ligne fournis par l'Air Ministry au cours des récentes conversations d'État-major [2], avec ceux de la production aéronautique en Grande-Bretagne, telle qu'elle apparaît à la lumière des renseignements de source également officielle, fait ressortir un manque de concordance entre ces chiffres, surtout en ce qui concerne la situation en avril 1940. Vous m'avez au cours d'une récente liaison marqué votre étonnement de cet état de choses en me priant de vous fournir des éclaircissements détaillés.

J'ai l'honneur de vous exposer ci-après les explications qui m'ont été données par l'Air Ministry, au sujet de la manière dont furent établis les chiffres dont il est fait état dans le rapport du commandant Bailly. Ces déclarations corroborent d'ailleurs certaines indications que je vous ai données verbalement.

On fait observer tout d'abord que ces chiffres ne visent que les « effectifs mobilisables » de l'aviation de chasse et de bombardement de la *métropole*. L'état-major de la R.A.F. a le souci de ne mettre en ligne au début des opérations que les effectifs qu'il est en mesure de maintenir avec une quantité suffisante de réserves, compte tenu des pertes à prévoir.

*
* *

1º L'ensemble de la production aéronautique doit être aménagé pour satisfaire aux différentes catégories de besoins de la R.A.F.

Si l'on considère la situation en avril 1940, les avions produits à cette époque se répartiront entre ces catégories selon les proportions suivantes :

Avions écoles et d'entraînement	23 %
Aviation embarquée	10 %
Reconnaissance générale	12 %
Coopération avec l'armée	4 %

[1] Extraite des archives de l'Air.

[2] Sur la première et la seconde phase des conversations d'états-majors franco-britanniques, voir, au tome XV de la présente série, les nºs 254, 274; ci-dessus les nºs 79, 153.

Ces chiffres sont naturellement des ordres de grandeur, et sont appelés éventuellement à subir des modifications. On me fait remarquer en particulier qu'il est possible que la proportion des avions d'entraînement et de coopération soit augmentée en raison, pour cette dernière catégorie, de l'accroissement des effectifs de l'armée de terre britannique.

Quoi qu'il en soit, si l'on se borne à considérer les prévisions actuelles, il résulte des chiffres ci-dessus que la part de la production consacrée à la chasse et au bombardement est seulement de *50 % environ.*

Par ailleurs, l'on doit tenir compte du fait que la production de ces types d'avions de chasse et bombardement doit satisfaire aux besoins suivants :

a. Avions de guerre modernes nécessaires pour parachever l'entraînement du personnel sur ces types de matériel (en dehors naturellement des avions spéciaux d'entraînement ou de transformation). L'entraînement des réserves en particulier oblige à prévoir un nombre considérable d'avions d'entraînement et de guerre;

b. L'usure et la casse normales (que l'on estime à 25 % environ par an);

c. Le rééquipement de certaines unités de la métropole avec les derniers types d'avions;

d. La constitution des réserves de guerre qui sont encore beaucoup trop faibles, surtout en ce qui concerne la chasse.

2° L'aviation côtière doit être renforcée et également modernisée pour une large part.

3° Il en est de même de l'aviation d'outre-mer [1]. Le programme de réarmement prévoit la constitution pour mars 1940 de sept nouvelles escadrilles en Égypte à Malte et à Aden.

Parmi les unités existant actuellement, six escadrilles devront être rééquipées pour mars 1940, et d'autres dans le courant de 1940.

Il importe également de tenir compte de la nécessité de constituer les réserves de l'aviation d'outre-mer.

En raison de l'éloignement de certaines unités et des difficultés possibles d'assurer les transports de matériel en temps de guerre, l'état-major de la R.A.F. estime devoir fixer ces réserves à *200* % des effectifs en ligne.

L'on conçoit que ces différents besoins absorbent une grande part de la production des avions de guerre.

4° Un autre facteur qui limite les effectifs mobilisables est la base relativement étroite d'après laquelle sont déterminés ces effectifs.

A cet égard, on fait observer la différence qui existe à l'heure actuelle dans l'organisation britannique entre les « effectifs de première ligne » et les « effectifs mobilisables ».

Les effectifs de première ligne sont constitués par le nombre total d'avions armés et d'équipages qui existent dans les unités à une date déterminée.

[1] ***Note du document :*** **L'aviation d'outre-mer se compose actuellement de 31 escadrilles.**

Ultérieurement, lorsque le programme de réarmement sera achevé et qu'auront été constituées les réserves de guerre en matériel et personnel, l'État-major sera en mesure de mobiliser immédiatement toutes les « unités d'opérations ».

Jusque là, seuls seront considérés comme mobilisables les effectifs de première ligne que l'on pourra maintenir avec des réserves suffisantes, et à titre de mesure transitoire, ces réserves sont constituées par les unités de première ligne que l'on ne mobilise pas.

Actuellement. on estime que le *minimum* indispensable de réserves à maintenir derrière le bombardement est de *100* %; encore ce chiffre devrait-il être augmenté.

En avril 1940, la R.A.F. disposera pour ses 640 avions de chasse de première ligne d'une réserve de 100 %. Il n'en sera pas de même du bombardement, et c'est la raison pour laquelle, en avril 1940, l'État-major ne compte mobiliser que 800 avions sur les 1.350 appareils de bombardement de première ligne.

5° On me fait observer en outre que, dans un an, la capacité offensive de la R.A.F. aura augmenté dans des proportions sensiblement plus fortes que ne l'indiquent les chiffres des avions mobilisables, en raison du fait qu'à cette époque, l'aviation de bombardement comprendra une proportion beaucoup plus forte de bombardiers de gros tonnage, parmi lesquels certains ne sont pas encore en service.

De même, la chasse comprendra un certain nombre d'unités équipées de nouveaux types armés du canon Westland.

6° Enfin, et ceci en particulier confirme les indications que j'avais déjà fournies, la production du matériel n'est pas le seul facteur à considérer en matière d'effectifs mobilisables. L'état-major de la R.A.F. admet qu'en avril 1940, le principal facteur qui limitera l'accroissement de ces effectifs est le temps indispensable à la formation et à l'entraînement complet du personnel de réserve prêt à combler les pertes subies par les unités de première ligne.

Il serait évidemment de mauvaise politique de réduire la cadence de production du matériel pour l'accorder au rythme de formation du personnel. Il est en effet essentiel de poursuivre l'effort de production industrielle, ne fût-ce que pour constituer les effectifs de main-d'œuvre indispensables en temps de guerre, accroître le potentiel aérien, et compenser dès l'abord l'entrave à la production qui résulterait inévitablement en temps de guerre de l'action ennemie.

Telles sont les raisons, qui selon la doctrine officielle, expliquent l'apparente discordance qui existe entre les chiffres de la production industrielle et ceux des avions en ligne, et le fait en particulier que l'accroissement des effectifs en 1940 paraît insignifiant.

Si, par surcroît, l'on tient compte que les chiffres de la production sont sans doute, pour des fins de propagande, assez notablement exagérés [1], et que

[1] ***Note du document :*** **On entend parler pour la fin de l'année de 1.000 avions par mois. Le chiffre de 800 sera sans doute plus près de la vérité.**

d'autre part, pour des raisons de prudence, ceux des effectifs mobilisables qui sont fournis dans les conversations d'État-major sont sans doute légèrement inférieurs aux possibilités réelles, on s'explique plus aisément cette apparente anomalie.

155

LE CHEF DE BATAILLON BUOT DE L'ÉPINE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BURGOS,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 154./S. (1). Secret. *Saint-Sébastien, 11 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des entretiens que j'ai pu avoir à Burgos le 10 mai.

Ainsi qu'il a été signalé au Quai d'Orsay, le Maréchal, ambassadeur de France en Espagne, avait demandé par lettre personnelle adressée au général Jordana que celui-ci consentît à recevoir le conseiller d'ambassade, accompagné de l'attaché militaire. Le but de cette démarche, que le Maréchal ne pouvait accomplir lui-même en raison de son voyage en Andalousie, était de mettre le ministre des Relations extérieures d'Espagne au courant des progrès récents réalisés par la France dans l'exécution des accords Bérard (2). On eût profité de ce rapprochement pour tenter la mise au point des problèmes militaires en cours au Maroc espagnol, et cherché à reprendre en Afrique du Nord les relations de bon voisinage qui sont également stipulées aux accords de Burgos.

Après avoir fait attendre sa réponse une bonne semaine, malgré deux rappels téléphoniques, le ministre des Relations extérieures a fait tenir par un sous-ordre une fin de non-recevoir. En l'absence de son ambassadeur, l'ambassade de France n'a pu que prendre acte de cette manifestation peu cordiale.

Entre-temps, la presse espagnole, bien orchestrée, continuait des attaques de grand style contre la France.

Il importait que le point de vue français pût se faire entendre, au moins par personne interposée. L'occasion s'en est présentée sous forme d'invitation à déjeuner à Burgos reçue par l'attaché militaire. Cette invitation émanait du lieutenant-colonel Barroso, chef du bureau des Opérations au Q.G. de Franco. Elle faisait suite à un message discret par lequel il lui avait été fait savoir que des précisions pourraient lui être données sur la remise du matériel républicain (teneur de vos télégrammes nos 4811/D, 4942/D et 5031/D) (3), question qui avait fait l'objet principal de ses observations du 27 avril (cf. mon rapport nº 111/S du 28 avril) (4).

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Du 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211.
(3) Dont le sens est indiqué dans le présent rapport.
(4) Non retrouvé.

Barroso laisse assez volontiers entendre qu'il est le confident du général Franco, dont il est le camarade de promotion. Il serait également très lié avec le général de Jordana. Il m'a affirmé que l'essentiel de notre conversation serait rapporté sans retard à ce dernier.

Après entente avec le conseiller d'ambassade, chargé des affaires courantes en l'absence du Maréchal, je me suis donc rendu le 10 mai à Burgos, nanti d'un programme des sujets à aborder.

Notre conversation s'est déroulée tout entière au domicile de Barroso, sans que j'aie paru à ses bureaux, ce qui a exclu tout caractère officiel ou même officieux qui eût pu engager l'ambassade. Elle a donc conservé le ton d'un échange mutuel de points de vue personnels. Peut-être, à cet égard, aura-t-elle moins de poids que celle du 27 avril.

Les questions ont été soulevées en passant du coq-à-l'âne, avec des reprises, des repentirs, des mises au point successives. J'en donnerai ci-dessous l'essentiel, par nature de sujet :

Remise du matériel. — Grosse satisfaction au vu de la liste des matériels en cours de remise. Faire un premier geste était capital, de manière à pouvoir montrer que l'*Espagne était traitée en égale* par la France.

Nouvelle affirmation que ce matériel n'était pas destiné à être retourné contre nous, et nouvel aveu des besoins.

J'ai souligné, à cette occasion, que le matériel remis comportait un gros pourcentage de véhicules allemands et italiens. L'intervention de ces pays au bénéfice des républicains était ainsi patente. Étonnement non feint.

Attitude de la presse et de la radio. — J'ai profité de cette stupéfaction pour marquer combien même dans les milieux les mieux placés pour être renseignés, la propagande antifrançaise par presse et radio créait un climat défavorable. La presse et la radio étant dirigées, les articles se reproduisant en termes identiques dans tous les journaux, nous étions fondés à croire qu'il y avait là une consigne formelle. Or, cette attitude était en train de renverser la vapeur chez nous. L'opinion publique française commençait à se lasser des injustes récriminations incessantes et le mouvement spontané en faveur de l'Espagne qui s'était manifesté en France après la reconnaissance du gouvernement de Franco perdait quotidiennement de sa force.

Le Français aime la logique et la justice. S'il ne trouve aucune de ces deux qualités chez les porte-parole officieux de ses voisins, il s'en détournera rapidement.

Mon interlocuteur a paru frappé de ces arguments. Il m'a assuré qu'il en parlerait au Généralissime, qui était le premier hostile à une presse aussi partisane; mais (et ceci a l'air d'un mot d'ordre) nous devons, dit-il, marquer notre gratitude à ceux qui ont travaillé et lutté pour nous. J'ai rétorqué que la gratitude se manifestait *pour* quelqu'un et non *contre* quelqu'un d'autre. Il s'est un peu dérobé en m'assurant que si l'ambassade entretenait un attaché de presse auprès des bureaux de presse et de propagande de *Burgos*, il lui serait réservé le même accueil qu'aux autres attachés étrangers.

Sur ce point, j'ai eu l'impression d'une certaine impuissance. Bien que le Caudillo, m'a-t-il affirmé, ait récemment lavé la tête de son beau-frère et

ministre de l'Intérieur, chargé de la propagande, il semble que M. Serrano Suñer agisse, sur ce terrain, comme bon il l'entend.

Maroc espagnol. — C'est alors que, par Radio-Falange de Tanger, nous en sommes venus au Maroc espagnol. Après le procès du poste émetteur en langue arabe, procès que j'ai mené vigoureusement avec citations à l'appui (1), j'en suis venu à l'attitude d'hostilité que manifeste le gouvernement espagnol en alignant dans les tranchées et postes de la frontière des bataillons armés. J'ai souligné les contradictions entre cette attitude et les apaisements donnés verbalement, tant par Burgos, que par le colonel Beigbeder, chacun se couvrant par l'autre. J'ai insisté sur les devoirs des Européens en général à l'encontre des musulmans, et sur l'intérêt commun qu'ont l'Espagne et la France à conserver le calme en tribu.

A tout cela, mauvaises répliques. D'après leurs renseignements, la France aurait fait faire d'importants mouvements de troupe vers la frontière internationale. J'ai affirmé le contraire, et proposé que des commissions mixtes aillent de part et d'autre de la frontière s'assurer des réalités. J'ai proposé également que les rapports reprennent entre leurs *Interventores* et nos officiers des Affaires indigènes.

Ces deux points ont retenu l'attention de mon interlocuteur, qui m'a promis de présenter cette proposition en haut lieu.

C'est alors qu'il m'a laissé entendre (et ceci, beaucoup plus, je crois, poussé par la discussion qu'intentionnellement) que des questions de frontière restaient en litige; que sur notre immense zone marocaine, quelques kilomètres carrés de plus ou de moins nous importaient peu; qu'il y avait des traités à appliquer... J'ai répondu que cela, c'était l'affaire des diplomates et non des militaires, comme lui et moi; que nos deux pays en étaient restés aux anciens accords verbaux qui, précisément, avaient été conclus entre le général Jordana et le maréchal Pétain; que la question, si elle devait être reprise, ne saurait l'être qu'autour d'un tapis vert; mais que, à coup sûr, une ambiance belliqueuse entretenue dans les tribus ou une attitude agressive dont elles sont les témoins ne créerait pas un climat favorable à la reprise de négociations, et que celles-ci ne pourraient s'engager, en tout état de cause, que dans le calme.

Comme il revenait sur les craintes que les Espagnols pouvaient légitimement concevoir d'après les rapports de leurs services de renseignements, j'ai formellement affirmé que notre attitude ne pouvait prêter à aucune interprétation de ce genre. J'ai rappelé que si le gouvernement français ou le résident général de Rabat avaient eu des intentions de conquête au Maroc espagnol, ils n'auraient eu qu'à profiter des offres que leur avaient faites le gouvernement républicain espagnol au cours de la guerre civile, offres dont le gouvernement nationaliste avait trouvé les preuves dans les archives d'un de ses consulats (2). Que notre conduite d'alors ne pouvait laisser aucun doute

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 62.
(2) Dont la trace n'a pas été retrouvée dans les archives françaises.

sur les intentions de mon pays. Barroso en a très honnêtement convenu, et a promis de nouveau qu'il poserait à qui de droit le problème de liaisons à rétablir. Malgré l'arrière-pensée signalée ci-dessus, concernant d'éventuelles revendications territoriales, j'ai eu l'assurance que des effectifs correspondant à une dizaine de bataillons seraient démobilisés au Maroc espagnol entre le 8 et le 15 mai.

Baléares. — Accessoirement, j'ai eu également l'assurance que l'Espagne avait gardé les mains entièrement libres *aux Baléares*, comme sur le reste du territoire national. Mais de ceci aucune preuve.

Influences allemandes et italiennes.

Le général Franco ferait tout en son pouvoir pour se libérer des emprises possibles de l'Allemagne et de l'Italie, ainsi :

Le général allemand Konal (?), chef des services secrets allemands [1], serait venu récemment d'Allemagne en Espagne, avec mission de voir Franco. Celui-ci, dans la crainte qu'il ne puisse être amené à lui faire quelques concessions, a refusé de le recevoir. Le général allemand serait retourné furieux dans son pays.

De nouvelles tentatives avaient été faites par les Allemands pour mettre la main sur les mines espagnoles. Franco en a eu vent. Pour parer le coup, il a émis un décret rétablissant, pour les mines, le *statu quo ante* 18 juillet 1936.

Une importante mission d'officiers espagnols de terre et de l'air avait été invitée par les Allemands à participer aux cérémonies et revues de *Hambourg*, auxquelles sera fêtée le retour en Allemagne de la légion Condor (début de juin). Franco aurait délibérément réduit le nombre des invités espagnols d'une cinquantaine à une demi-douzaine par arme, afin de ne pas paraître accepter l'envoi d'une mission organisée.

Démobilisation. — Emplacement des troupes.

La démobilisation continuera. Les troupes n'ont pas modifié leur stationnement depuis la visite du 27 avril 1939. Aucune menace, on l'affirme avec force, sur nos frontières. En revanche, on nous demande de calmer nos amis anglais. Débarquer à Gibraltar des chars, armes offensives, constitue pour les Espagnols une menace, contre laquelle il faut bien qu'ils prennent leurs précautions (*sic*).

Échange de prisonniers politiques.

La question n'a été qu'effleurée, mon interlocuteur la connaissant encore plus mal que moi. Il a seulement affirmé que la parole du général Jordana valait une signature. Il soulèvera la question auprès de lui.

[1] Lire Canaris (qui était en fait amiral)?

Remise de nos bateaux internés en Espagne.

Question également floue dans l'esprit de mon correspondant. Il n'a pu qu'affirmer l'esprit de justice du Caudillo, qui certainement rendra ce qui nous est dû dès que des satisfactions lui viendront par ailleurs.

*
* *

Cette conversation avait été précédée d'un rapide entretien avec le colonel Ungria, chef des services de sécurité, d'où sont ressortis les points suivants :

Démobilisation. — Le deuxième ban de la Phalange a été démobilisé le 9 mai. (C'étaient des non-combattants, qui assuraient à l'intérieur certains services d'ordre, de propagande, de surveillance). (Confirmation de ma note de renseignements nº 127 du 4 mai 1939) (1).

Légion Condor. — Le départ, à *Vigo*, en est fixé au 2 juin.

Arrestations à Madrid. — 14.000 ont eu lieu depuis la prise de la ville. « L'épuration » continue.

Cinquième colonne. — Est actuellement utilisée à « épurer » la Phalange par l'intérieur.

Hypothèque de gratitude à l'égard des Allemands et des Italiens. — Même son de cloche que ci-dessus. Mais Ungria est plus affirmatif que Barroso quant à la réalité de cette hypothèque. Et bien que, sur question précise, il se soit empressé d'ajouter que cette hypothèque n'était que morale, il a laissé sous-entendre qu'il était beaucoup moins facile aux Espagnols de s'en libérer, que ceux-ci ne veulent bien le dire en général.

*
* *

Conclusion

Ces entretiens peuvent se résumer ainsi. Quelques renseignements précis nouveaux. Des promesses vagues, mais sur lesquelles il ne faut pas trop compter, car leurs auteurs n'ont certainement pas l'influence qu'ils s'attribuent. En revanche, une indication nette de notre point de vue sur un certain nombre de questions.

A cet égard au moins, cette visite ne semble pas devoir être inutile. Burgos est une caisse de résonance où le moindre bruit trouve son écho. C'est bien pour cela, d'ailleurs, que la première forme d'hostilité consiste à en écarter la voix officielle de la France.

(1) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

156

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 73/3. Secret [1]. *Varsovie, 11 mai 1939.*

. . . . . .

Entretien avec le maréchal Smigly-Rydz et conversations projetées.

Jeudi 4 mai, le maréchal Smigly-Rydz me faisait prier de venir le voir le lendemain 5 mai, à midi.

Dès le début de l'entretien et se référant à la lettre du général Gamelin que je lui avais fait parvenir samedi dernier [2], il m'a demandé de transmettre au chef d'État-major de la Défense nationale, la proposition d'entamer immédiatement les conversations prévues dans cette lettre; si cette proposition recevait l'assentiment du général Gamelin, il était prêt à envoyer à Paris le général Kasprzycki, ministre des Affaires militaires « comme mon délégué », a-t-il précisé.

Le Maréchal ajoutait qu'étant donné les circonstances, il souhaitait que la réponse à sa proposition lui parvînt sans tarder — il écrivait d'ailleurs au général Gamelin et sa lettre partirait par un prochain courrier d'ici un ou deux jours.

Le Maréchal m'a ensuite posé quelques questions :

Sur l'attitude éventuelle de l'Espagne : comme nous, il croit qu'elle resterait neutre; d'après ses renseignements, la situation intérieure n'y serait pas excellente, des troubles se seraient produits, notamment dans les mines, du fait d'éléments allemands qui deviendraient ainsi indésirables;

— sur l'Italie: il dit que l'Italie fait beaucoup de bruit, mais qu'au moment d'un conflit, elle cherchera à se tenir à l'écart;

— quant au Japon, la seule guerre qui l'intéresserait serait contre la Russie, il aurait bien voulu y entraîner la Pologne — j'ai remarqué que les choses

[1] Ce long document, extrait des archives de la Guerre, après avoir dressé un résumé des événements survenus depuis le précédent rapport, évoquait la fin du pacte polono-allemand de non-agression, puis il racontait les entretiens de l'attaché militaire avec le maréchal Rydz-Smigly et le chef du grand état-major polonais. Il abordait ensuite divers sujets de politique intérieure (pleins pouvoirs du président de la République; recensement de la classe 1918; convocations de réservistes; stocks de guerre ; emprunt de défense antiaérienne ; préparation militaire). N'ont été retenus ici que les passages relatifs aux entretiens du général Musse avec le Maréchal et le général Stachiewicz.

[2] Soit le 6 mai. Le texte de cette lettre, qui était vraisemblablement adressée à titre personnel au Maréchal par le chef d'État-major général de la Défense nationale, ne se retrouve pas dans les archives. Sur la récente correspondance du général Gamelin relative à l'ouverture de conversations franco-polonaises d'État-major, voir, au tome XV de la présente série, les nos 446 et 449.

ne prenaient pas ce chemin; le Maréchal a approuvé et ajouté, parlant des Japonais : « Ce sont les Allemands de l'Extrême-Orient, ils sont égoïstes ».

L'entretien s'est terminé sur quelques phrases cordiales.

Ainsi, la question des contacts d'État-major, dont j'ai cru devoir, à plusieurs reprises — et en dernier lieu dans ma lettre nº 59/S du 18 avril 1939 (1) —, signaler l'opportunité, va entrer dans une phase active, à la demande expresse du haut-commandement polonais.

C'est une conséquence immédiate de la rupture du pacte polono-allemand, dénoncé par le chancelier Hitler, rupture dont M. Beck a pris acte dans le discours qu'il prononçait le 5 mai (2) au moment même où le Maréchal me recevait.

N'ayant plus de ménagements à garder vis-à-vis de Berlin, le gouvernement polonais en tire la conséquence en prenant l'initiative des conversations avec nous.

Le Maréchal a pris soin de marquer toute l'importance qu'il y attache en désignant, pour causer avec le général Gamelin, la plus haute personnalité militaire polonaise après lui, le ministre des Affaires militaires, « mon délégué » a-t-il souligné, voulant dire qu'en cette circonstance, le ministre représente directement le Maréchal, empêché de quitter la Pologne actuellement.

Ultérieurement, j'ai eu, par le général Stachiewicz, quelques indications sur le thème des conversations, telles qu'elles sont envisagées du côté polonais.

Elles porteraient :

— d'une part, sur les opérations, en se limitant aux très grandes lignes;

— d'autre part, sur l'aide que la France pourrait apporter à la Pologne, en lui fournissant du matériel de guerre et en lui ouvrant de nouveaux crédits. Un reliquat d'environ 50 millions est encore à utiliser, au titre des commandes en France, depuis qu'il a été admis que la marge de sécurité à réserver sur le milliard de Rambouillet ne serait que de 10 % (le chef du grand État-major venait de l'apprendre).

Cette somme serait naturellement insuffisante et le général envisageait un accord qui ouvrirait à la Pologne une nouvelle tranche de crédits, aménagée sur le modèle de l'accord de Rambouillet, c'est-à-dire comportant à la fois des commandes en France et des fonds mis à la disposition du gouvernement polonais.

En première urgence, dans les commandes, serait comprise la question des chars.

Comme le Maréchal, le général Stachiewicz souhaitait que les conversations puissent commencer le plus tôt possible et, sous réserve de l'assentiment du général Gamelin, il prévoyait le départ du général Kasprzycki pour la fin de la semaine.

Le ministre serait accompagné du colonel Jaklicz, précédemment chef du 3e Bureau, qui a pris récemment les fonctions de 2e sous-chef du grand État-major, chargé des opérations.

(1) Document reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 442.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

Préoccupé de se priver le moins longtemps possible des services de son collaborateur, le général souhaitait aussi que les conversations fussent menées en deux jours, soit en principe lundi et mardi (15 et 16 mai).

Il convient évidemment, dans les circonstances actuelles, de ne pas refuser notre aide matérielle à la Pologne; il est souhaitable — et d'ailleurs probable — que la Grande-Bretagne lui apporte aussi un concours indispensable.

En ce qui nous concerne, il semble que nous devions viser des réalisations immédiates ou du moins aussi promptes que possible.

Ce principe devrait jouer pour les commandes de matériel en France et nous faire au besoin consentir des sacrifices sur nos propres programmes, en vue de doter, sans délai, l'armée polonaise des armements qui lui font défaut : chars, canons lourds.

Mais il devra aussi s'appliquer à l'emploi des fonds que la France mettrait à la disposition de la Pologne. Il ne s'agit plus maintenant de financer la construction d'usines ou autres investissements à rendement lointain. Il faut :

— faire tourner au maximum les fabrications polonaises déjà montées;

— constituer les stocks indispensables;

— monter dans l'industrie polonaise les fabrications qui font défaut : chars, artillerie lourde, etc. mais avec notre collaboration technique, qui est nécessaire si l'on veut éviter les écoles et le temps perdu.

En résumé, en contrepartie des sacrifices que nous consentirons, il conviendra de stipuler :

— l'utilisation des crédits aux fins définies ci-dessus, en précisant leur répartition et leur destination;

— la mise en train immédiate de notre collaboration technique;

— la faculté pour nous d'être tenus au courant du progrès des réalisations.

Entretien avec le chef du grand État-major.

Lundi, 8 mai, le général Stachiewicz m'a donné, sur le thème des conversations dont le maréchal Smigly-Rydz a pris l'initiative, quelques indications dont je rends compte ci-dessus.

Nous avons parlé ensuite de la question chars et canons de 40 Bofors. Sans préjuger de la suite qui pourra être donnée à la demande polonaise de chars — puisqu'aussi bien cette question doit être traitée dans les prochaines conversations —, j'ai fait remarquer au général que toute cession de chars constituerait de notre part un sacrifice par prélèvement sur les dotations prévues pour nos unités et je lui ai demandé d'envisager, en contrepartie, un effort correspondant, en vue de satisfaire à notre demande de 40 Bofors. Le général m'a répondu que c'était tout à fait impossible, car la dotation des unités polonaises est bien loin d'avoir réalisé le minimum indispensable, les fabrications n'ayant atteint leur régime actuel que depuis peu de temps; j'ai tout lieu de penser que ceci correspond à la réalité.

L'entretien s'est porté ensuite sur deux questions qui font l'objet de deux lettres que j'envoie par le même courrier :

— l'utilisation de la main-d'œuvre polonaise en France et réciproquement du personnel français en Pologne;

— le passage en Pologne d'officiers de l'armée tchèque.

En ce qui concerne la situation, le général n'est pas en état de prévoir ce que fera le Reich : la position de la Pologne est maintenant absolument nette et Hitler ne peut s'y tromper, mais un coup de tête est toujours possible.

Les renseignements militaires ne donnent rien d'inquiétant. Les mouvements allemands signalés en Slovaquie de l'est, sur la foi d'indications recueillies par les garde-frontières polonais auprès des populations slovaques, ne sont pas confirmés.

Les Allemands se livrent à une exploitation méthodique de la Slovaquie, enlevant jusqu'aux poteaux de fer qu'ils remplacent par des poteaux de bois; le mécontentement est très grand dans le pays.

Il en est de même en Hongrie. Le Régent et le gouvernement ont pu, jusqu'ici, résister à la pression allemande qui a été très forte lors du voyage des ministres à Berlin [1]; ils s'efforcent de gagner du temps.

La Lithuanie aussi est soumise à une pression très forte; le général attend avec intérêt et curiosité l'arrivée du général Rasztikis, chef de l'armée lithuanienne; ce sera son premier contact avec des officiers lithuaniens autres que l'attaché militaire. Mais il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur la liberté d'action du gouvernement lithuanien.

Quant à l'Italie, il s'inquiète de la pénétration des Allemands qui prennent pied dans tous les domaines, mais il croit ce pays incapable de faire la guerre; l'armée est en pleine réorganisation, elle manque à la fois de cadres et d'équipements.

157

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 628, 629 [2]. Extrême urgence. *Ankara, 12 mai 1939.*

Je transmets sous le numéro suivant le texte de la déclaration tripartite, arrêté ce soir [3] dans une réunion commune entre M. Saraçoglu, l'ambassadeur d'Angleterre et moi [4].

[1] Sur la récente visite des ministres hongrois à Berlin, du 28 avril au 3 mai, voir ci-dessus le n° 10.
[2] Extrait des papiers Massigli.
[3] En fait le soir du 11 mai (le télégramme nos 628-629 ne pouvant dater que des premières heures du 12 mai, comme le télégramme suivant nos 630 à 632).
[4] Le télégramme nos 630-632, du même jour, est ci-après reproduit sous le n° 158.

En ce qui concerne la modification demandée par le Département au début du paragraphe 3, mon collègue d'Angleterre, qui n'en était pas averti, m'a prié de ne pas insister pour son adoption; mais il a été verbalement convenu que l'ancienne rédaction maintenue ne préjugeait pas la forme, bilatérale ou tripartite, qui serait donnée à l'arrangement définitif. Ce point pourra être verbalement précisé dans les explications qui seront fournies aux parlements respectifs.

La déclaration britannique doit être faite demain à 11 heures, la déclaration turque à 17 heures (16 heures : heure d'été de l'Europe occidentale).

Je serais obligé au Département de me faire savoir d'urgence à quelle heure la déclaration française sera rendue publique et sous quelle forme.

158

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 630 à 632 (1). Réservé. *Ankara, 12 mai 1939, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h. 20.)

Texte de la déclaration tripartite.

1° Le gouvernement français, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement turc sont entrés en étroite consultation, et les discussions dans lesquelles ils se sont engagés et qui sont encore en cours ont révélé leur identité de vues habituelle;

2° Il est convenu que les trois états concluront un accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques dans l'intérêt de leur sécurité nationale;

3° En attendant la conclusion de l'accord définitif, le gouvernement français, le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc déclarent que dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à coopérer effectivement et à [s']accorder mutuellement toute aide et assistance en leur pouvoir;

4° Cette déclaration, non plus que l'accord envisagé, n'est dirigée contre aucun pays mais a pour but d'assurer à la France, à la Grande-Bretagne et à la Turquie, aide et assistance réciproques dans le cas où celles-ci s'avéreraient nécessaires;

5° Il est reconnu par les trois gouvernements que certaines questions, y compris la définition plus précise de diverses conditions dans lesquelles se

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

déclencherait le jeu des engagements réciproques, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord définitif ne puisse être conclu. Cet examen est actuellement en cours;

6° Les trois gouvernements reconnaissent qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et sont en consultation afin d'atteindre ce but le plus rapidement possible.

Il est entendu que les dispositions ci-dessus énoncées n'empêchent aucun des trois gouvernements de conclure dans l'intérêt général de la consolidation de la paix des accords avec d'autres pays (1).

159

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 633 à 638 (2). Réservé. *Ankara, 12 mai 1939, 3 h. 30.*

(*Reçu :* 7 h. 10.)

Après ma conversation téléphonique avec le secrétaire général du Département et le sous-directeur d'Afrique-Levant, j'ai demandé à voir M. Saraçoglu. L'ambassadeur d'Angleterre venu également pour mettre au point la déclaration tripartite assista à une partie de l'entretien. Nous nous sommes mis d'accord pour substituer la date du 20 juin à celle du 1er juin, la date du 1er juillet paraissant aux Turcs trop éloignée, le Parlement turc partant normalement en congé le 15 juin. La réserve des droits de la Syrie a été admise.

En ce qui concerne les modalités de la cession, j'ai renoncé après discussion à demander l'insertion de stipulations particulières, parce qu'il avait été clairement entendu que tous les détails de l'arrangement restaient à débattre. Je dois dire qu'en ce qui concerne la cession de Kessab, M. Saraçoglu ne m'a donné aucune assurance, que j'ai, d'autre part, constaté qu'il était extrêmement réticent sur la question du chemin de fer d'Alep, sa position antérieure sur ce point paraissant totalement modifiée. Je l'avais averti que je rendrais compte à mon gouvernement de ce changement d'attitude avant la signature qui devait avoir lieu demain matin. Enfin, M. Saraçoglu avait lui-même

(1) Le même jour, dans l'après-midi, M. Neville Chamberlain avait annoncé la signature de la déclaration anglo-turque : « En attendant qu'un accord définitif soit signé, les deux gouvernements déclarent que s'il venait à se produire un acte d'agression entraînant la guerre dans la région méditerranéenne, ils sont disposés à coopérer effectivement et à se donner mutuellement toute l'aide et l'assistance qui sera en leur pouvoir ». La déclaration n'était dirigée contre aucun pays et n'empêchait ni l'un ni l'autre des deux gouvernements de conclure des accords avec d'autres puissances « dans l'intérêt général de l'affermissement de la paix » (télégramme de Londres n° 1520, du 12 mai, non reproduit).

(2) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

proposé que l'accord demeurât secret. Tous ces points réglés, le texte définitif de la déclaration tripartite (mon télégramme nº 630 [1]) avait été arrêté.

En nous quittant, M. Saraçoglu s'est rendu au Conseil des ministres. Je ne connais ce qui s'est alors passé que par la communication que vient de me faire le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. D'après Numan Menemencioglu, le président du Conseil et la majorité des ministres auraient considéré que quelle que fût la valeur de l'arrangement qui venait d'intervenir, il n'en restait pas moins qu'un doute continuait à subsister sur la possibilité d'un règlement de l'affaire du Sandjak, puisque les détails de l'arrangement n'étaient point encore arrêtés. L'accord politique qui allait intervenir entre les trois pays était chose trop grave et pouvait avoir des conséquences trop étendues pour qu'on pût admettre qu'à peine serait-il entré en vigueur, un différend surgisse entre la France et la Turquie à propos d'une question en elle-même secondaire mais que le peuple turc a à cœur. Dans ces conditions, et quel que fût son désir de traiter avec la France et avec l'Angleterre, le gouvernement turc ne croyait pas pouvoir se lier à nous avant que l'arrangement définitif sur le Sandjak ne fût intervenu. Mais il reste prêt à faire dès demain une déclaration bilatérale d'accord avec l'Angleterre. J'ai marqué au secrétaire général qui venait ... [2] faire cette communication le pénible étonnement qu'elle me causait. Je ne lui ai pas caché que l'attitude prise par le gouvernement turc produisait à Paris l'effet le plus déplorable. Rien ne me prouvait dans ces conditions que le gouvernement français acceptât encore de consentir à la Turquie les larges satisfactions qu'il était prêt à lui donner dans l'affaire du Sandjak. Comme il était impossible de régler cette affaire en quelques jours, encore moins en quelques heures, je devais considérer que le gouvernement turc estimerait pour le moment inutile de traiter avec la France : je ne pouvais qu'en prendre acte.

Mon collègue anglais, que le ministre des Affaires étrangères mettait au courant pendant que le secrétaire général venait me voir, estimait qu'une solution peut être trouvée. Pour ma part, je ne la vois pas encore clairement à l'heure actuelle. Nous sommes en réalité en présence d'une manœuvre des éléments du gouvernement hostiles à M. Saraçoglu et contre l'action desquels j'ai maintes fois mis le Département en garde.

Mon collègue reverra dans la soirée le ministre des Affaires étrangères. Je télégraphierai éventuellement dans la nuit après m'être entretenu avec lui. Il ne m'a pas caché que, si fâcheux que lui a paru l'incident, il demeurait essentiel de conclure rapidement et qu'il insisterait à Londres pour que la déclaration anglo-turque fût faite demain.

(1) Du même jour, 1 h. 30, ci-dessus reproduit sous le nº 158.
(2) Lacune de déchiffrement.

160

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 362 à 366 (1). Réservé. *Moscou, 12 mai 1939, 23 h. 7, 23 h. 12, 23 h. 23, 23 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 21, 22 h. 31, 22 h. 50, 22 h. 53.)

Le communiqué Tass publié dans la nuit du 9 au 10 (mon télégramme nº 351 (2)) donnait les contre-propositions britanniques comme n'ayant pas soulevé d'objection de la part du gouvernement français. L'article des *Izvestia* du 11 (mon télégramme nº 358 (3)) les donne comme ayant été remises par l'Angleterre d'accord avec la France.

On fait ainsi abstraction des contre-propositions remises quelques jours auparavant par Votre Excellence à M. Souritz (4) et l'on établit entre la France et l'Angleterre une solidarité abusive puisque, si je suis bien renseigné, notre formule tient beaucoup plus largement compte des préoccupations soviétiques que la formule britannique et devrait par suite échapper aux critiques qu'appelle cette dernière.

Je rappelle que dans son entretien du 8 [avec] l'ambassadeur d'Angleterre (mon télégramme nº 346 (5)), M. Molotov avait insisté auprès de son interlocuteur pour savoir si la France avait approuvé les contre-propositions anglaises.

Il y a là l'élément d'un malentendu qui pourrait en se prolongeant entraver la bonne marche des négociations et aussi le cas échéant servir de base à une manœuvre d'opinion.

Ce malentendu s'est affirmé au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères : « Il y a eu, m'a dit en substance M. Molotov, d'actifs échanges de vues entre la France et l'Angleterre sur les propositions soviétiques. Dans la réponse anglaise, il est question de la France : ce ne pourrait pas être le cas si Paris n'avait pas été d'*accord* avec Londres ».

Je lui ai répliqué que je ne disposais pas d'éléments qui puissent me permettre de dissiper officiellement la confusion qui me semblait s'être produite, mais que dans la mesure où je pouvais avoir une impression personnelle, je ne croyais pas que l'Angleterre eût parlé au nom de la France en même temps qu'au sien; les contre-propositions françaises remises indépendamment me

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 10 mai, ci-dessus publié sous le nº 122.
(3) Du 11 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 140.
(4) Sur ces contre-propositions françaises, voir, au tome XV de la présente série, les nos 482, 523.
(5) Du 9 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 111.

paraissaient *a priori* continuer à refléter nos vues; s'il était possible que nous n'eussions pas fait d'objection à la remise des contre-propositions anglaises, cela ne signifiait pas nécessairement que nous les eussions prises à notre propre compte; au surplus, nos contre-propositions faisaient état elles aussi de l'Angleterre et il n'y avait pas lieu d'inférer de cette constatation que Londres les eût faites siennes.

Peut-être Votre Excellence estimera-t-elle opportun de me faire tenir les éléments d'une mise au point qui me semble s'imposer. J'insiste d'une façon générale sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que je sois tenu exactement au courant au fur et à mesure de l'évolution des pourparlers de Paris. M. Molotov vient de prendre ses fonctions; il ne paraît pas encore rompu à la technique diplomatique. Des mises au point fréquentes et urgentes peuvent être nécessaires.

161

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nos 208, 209. Réservé. *Paris, 12 mai 1939.*

Je me réfère à votre télégramme nos 264 à 268 (1).

Il me revient de différents côtés que, conformément aux indications contenues dans votre télégramme nos 245 à 248 (2), les éléments japonais et étrangers intéressés à la transformation du pacte en alliance militaire font état des négociations en cours entre Paris, Londres et Moscou et de la nécessité de répondre à la menace que constitueraient pour le Japon des accords militaires franco-anglo-soviétiques étendus à l'Extrême-Orient. D'après une indication donnée à M. Coulondre par l'ambassadeur de Pologne à Berlin, le gouvernement japonais aurait demandé au gouvernement polonais de s'enquérir à Londres de la portée géographique des engagements que le gouvernement britannique se proposait de prendre à l'égard de Moscou.

Nous ne pouvons laisser s'accréditer à Tokyo des rumeurs destinées à faire apparaître l'alliance antikomintern comme une réplique à une initiative franco-britannique.

(1) Du 4 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 42.

(2) Du 26 avril, non reproduit. D'après ce télégramme, les éléments extrémistes japonais s'efforçaient d'« enlever » l'alliance militaire de leur pays avec l'Allemagne, en prétendant que la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. s'apprêtaient à conclure une alliance qui s'étendrait à l'Extrême-Orient et qu'il ne fallait pas au surplus tenir compte des susceptibilités des États-Unis, qui avaient déjà pris position du fait de l'envoi de leur flotte dans le Pacifique. Les milieux japonais étaient par ailleurs déçus de la tournure que prenaient en Chine les opérations militaires. Il semblait que les dirigeants de Tokyo voulaient s'en tenir pour l'instant à de simples satisfactions de principe envers l'Allemagne, sans aller jusqu'à l'alliance militaire. Si toutefois se confirmait la crainte d'un rapprochement anglo-soviétique concernant également l'Extrême-Orient, le rapprochement japono-allemand pourrait comporter une pointe dirigée directement contre l'U.R.S.S.

Je vous serais en conséquence obligé de bien vouloir faire savoir verbalement et d'urgence au Gaimusho que le gouvernement français est fort surpris des manœuvres dont il a recueilli l'écho. Il s'est en effet, au cours de ces dernières années, constamment refusé à prendre en considération l'hypothèse d'un conflit extrême-oriental opposant la France au Japon. C'est pourquoi le pacte franco-soviétique ne comporte pas de garantie à l'Est, et qu'il n'a jamais été, à aucun moment ni en aucune circonstance, envisagé du côté français d'en rechercher ni d'accepter l'extension dans ce sens.

Le gouvernement français n'entend point modifier cette position à l'occasion des négociations en cours. Mais il est évident qu'une transformation du pacte antikomintern en alliance militaire pourrait, dans la mesure même où elle ne permettrait plus d'écarter l'hypothèse sur laquelle cette position est fondée, justifier un réexamen de nos conceptions présentes.

162

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 642 à 645 (1). Priorité. *Ankara, 12 mai 1939* (2).

Ainsi que je viens de le téléphoner à Votre Excellence, l'ambassadeur d'Angleterre, sur instructions de son gouvernement, s'est efforcé de faire comprendre à M. Saraçoglu l'opportunité de revenir sur sa décision de la nuit dernière (3).

Le secrétaire général des Affaires étrangères est donc venu à 14 h. 30 me soumettre la proposition suivante. Nous aurions signé tout de suite un document par lequel :

a. Le gouvernement français aurait, en ce qui le concerne, accepté la cession du Hatay à la Turquie à la date du 1er juin 1939;

b. Le gouvernement turc aurait accepté de conclure un accord destiné à régler d'une manière amiable les questions se rattachant à cette cession territoriale.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Le ministre turc avait lié la signature d'une formule tripartite ou d'une déclaration franco-turque à la prise en considération par le gouvernement français de la dernière proposition relative au Sandjak remise par M. Massigli (se reporter au télégramme d'Ankara nos 625-626 du 11 mai, ci-dessus reproduit sous le no 150). Le télégramme no 639, daté du 12 mai, 6 h. 30, mentionnait une démarche du secrétaire général turc auprès de l'ambassadeur britannique : « c'était au gouvernement turc, avait expliqué celui-ci, de trouver une solution à la fâcheuse situation qu'il avait provoquée ». Une nouvelle démarche turque était prévue « à bref délai ».

J'ai répondu à M. Numan que je n'accepterais de signer qu'un document dans lequel les concessions de part et d'autre seraient équilibrées. Ce n'était pas le cas de la proposition qu'il formulait et dans laquelle il y avait d'un côté une réalité et de l'autre une promesse. Il ne fallait tout de même pas oublier que dans cette question du Hatay, c'est la Turquie qui était demanderesse.

J'ai ajouté qu'après les déclarations faites hier par M. Édouard Daladier [1], le gouvernement français avait le droit de s'étonner de ces procédés. Nous souhaitions l'arrangement. Nous y étions prêts. Mais seulement si l'arrangement était négocié dans des conditions convenables et si compte était tenu de tous les intérêts en présence.

Je devais donc m'en tenir au document préparé hier soir [2], quitte à l'amender, si on le souhaitait du côté turc, pour le rendre plus clair. Mais il n'était pas possible de trancher en une heure le fond même du problème.

Sur le fond, il convenait que le gouvernement turc formulât une proposition précise : je la transmettrais à Paris où elle serait étudiée dans l'esprit le plus amical et avec le plus grand désir d'aboutir rapidement.

Numan Menemencioglou, un peu ennuyé de cette affaire dans laquelle je le soupçonne d'avoir quelque responsabilité, car il s'est toujours montré moins conciliant et moins loyal envers nous que son ministre, a reconnu qu'il n'y avait pas autre chose à faire et que des propositions nous seraient peut-être soumises dès demain. En attendant, dans le discours qu'il pronon-

[1] Le 11 mai, à l'occasion de la rentrée des Chambres et du début de son second septennat, M. Albert Lebrun, président de la République, adressait un message aux Chambres. Le président du Conseil, après ce message, donnait lecture d'une communication du gouvernement qui définissait les tendances de la politique française. Il opposait les deux doctrines alors en présence, celle de l'Axe et celle du bloc franco-britannique, en ces termes : « Quelles que soient la diversité et la complexité des problèmes internationaux, un seul se pose en réalité à l'Europe, celui de la domination ou de la collaboration. Le véritable problème est, en effet, de savoir si les divergences d'intérêts qui peuvent diviser les peuples seront réglées par les méthodes de la collaboration pacifique ou par celles de la violence et de la force. Aussi bien les nations qui sont le plus attachées à cette méthode de libre collaboration dans le respect de toutes les patries doivent être décidées, s'il le faut, à opposer aux menaces leur vigilance et leur fermeté. Telle est la pensée, telle est la volonté de la France ».

Le président du Conseil soulignait que la France désirait collaborer avec toutes nations, qu'elle avait « déclaré la paix au monde ». Il se félicitait de la solidarité franco-britannique, « plus étroite et plus confiante que jamais », ainsi que du « lucide et volontaire effort » du gouvernement anglais, qui s'imposait le service militaire obligatoire, et adressait un hommage particulier au président des États-Unis. Puis il analysait les accords de réciprocité conclus par la France, ainsi que les garanties « spontanées et unilatérales » données à certains pays. Il marquait son désir de la participation de l'U.R.S.S. à « cette œuvre commune d'assistance » et ajoutait : « Ainsi, pour la première fois, dans l'Europe centrale et le Proche-Orient, se trouve réalisée l'une des conditions que nous avons toujours considérées comme indispensables au maintien de la paix : la communauté des obligations de la France et de la Grande-Bretagne », cette œuvre diplomatique visant à « assurer la liberté et l'indépendance de tous les peuples ».

Le reste de la déclaration traitait de la situation intérieure, liée à la politique extérieure, car « la défense nationale est un bloc », et la France, forte de « l'union indestructible » des citoyens de tout son empire, « tiendra le temps qu'il faudra ».

[2] Le texte est retransmis par télégramme d'Ankara nos 630-632, du 12 mai, 1 h. 30, ci-dessus reproduit sous le no 158.

cera aujourd'hui à la Chambre pour commenter la déclaration anglo-turque (1), le président du Conseil annoncera que des négociations parallèles sont en cours avec la France et marquera qu'il espère l'aboutissement à bref délai.

J'ai dit que, dans ces conditions, j'assisterais à la séance à laquelle après l'incident d'hier soir, et malgré l'invitation expresse de M. Saraçoglu, j'avais décidé de ne pas me rendre.

163

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 648 à 652 (2). Confidentiel. Réservé. *Ankara, 12 mai 1939, 23 h. 10.*

(*Reçu :* le 13, 5 h. 11.)

La manœuvre qui s'est développée hier soir (3) et qui a rendu impossible l'adoption de la déclaration tripartite paraît avoir été montée avec la collaboration du secrétaire général des Affaires étrangères, qui avait toujours estimé trop conciliante l'attitude de son ministre et qui a l'oreille des principaux personnages de ce pays, le président de la République compris. (C'est à lui que faisait allusion mon télégramme no 488) (4).

Dans sa pensée — et la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec lui pourrait suffire à m'en convaincre —, il s'agit d'établir entre les deux négociations le lien étroit que nous avions évité et fournir ainsi contre nous des moyens de pression pour que l'affaire du Sandjak se liquide dans les meilleures conditions pour la Turquie.

Il me semble que nous ne sommes pas dans la nécessité de subir l'espèce de chantage que l'on esquisse dès maintenant. Je ne pense pas en effet que, à la réflexion, les Turcs soient très satisfaits de rester en tête-en-tête avec l'Angleterre pour l'organisation de la défense de la Thrace et des Détroits et je sais que ce matin, l'ambassadeur d'Angleterre a déjà dit à M. Saraçoglu,

(1) Dans sa déclaration, le président du Conseil turc commentait la déclaration anglo-turque d'assistance mutuelle. Il exposait que devant les menaces sur la sécurité de la Méditerranée, la Turquie avait dû renoncer à demeurer neutre et définissait sa conception d'un « ordre méditerranéen », « ne privant personne d'avantages légitimes, mais ne laissant pas de champ libre à des velléités d'hégémonie ». Aussi la Turquie avait-elle dû « s'associer aux nations qui s'unissent pour la paix dans une coopération pacifique, mais ne reculeraient pas même devant la guerre s'il était nécessaire ». Donnant lecture de la déclaration anglo-turque, il annonçait qu'un accord identique allait être conclu avec la France. Il terminait son exposé par la constatation de la « similitude de vues et de compréhension » entre la Turquie et l'U.R.S.S. et le vœu que se poursuive l'amicale collaboration des pays groupés au sein de l'Entente balkanique.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Sur cette « manœuvre », voir ci-dessus les nos 150, 159, 162.

(4) Du 26 avril, reproduit au tome XV de la présente série, sous le no 494.

en faisant allusion aux demandes dont la liste a été remise au général Weygand, qu'il ne fallait pas que la Turquie comptât sur l'Angleterre seulement pour lui fournir le concours dont elle ...(1).

Autant je souhaitais que nous fussions en situation de prendre l'initiative d'un règlement large qui nous aurait assuré ici une situation morale que nous aurions pu exploiter au mieux de notre intérêt, autant, puisque les circonstances n'ont pas permis cette solution, je considère que nous devons éviter un marché de dupe.

Les propositions qui nous seront remises et que je transmettrai immédiatement au Département seront certainement insuffisantes. Dans l'établissement de nos contre-propositions, il conviendra, à mon avis, de ne pas perdre de vue que, pour les Turcs, l'essentiel est d'obtenir une cessation rapide de l'occupation. En liant des concessions de notre part sur ce point à l'octroi d'avantages substantiels sur d'autres, je crois que nous pouvons encore obtenir un règlement décisif à condition de jouer tout de suite cartes sur table.

Il va de soi que la question est dominée par un problème fondamental dont je ne possède pas ici les éléments; dans quelle mesure importe-t-il, pour la sauvegarde de nos intérêts propres et dans l'intérêt général, que nous soyons rapidement associés à l'accord anglo-turc? Dans quelle mesure pouvons-nous sans inconvénient laisser aux conversations techniques qui doivent maintenant s'engager, sur la base des communications échangées entre Londres et Ankara, un caractère purement anglo-turc?

Communiqué à Beyrouth.

164

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 803, 804. *Washington, 12 mai 1939, 22 h.*

(*Reçu :* le 13, 14 h. 30.)

Bien qu'une loi récente ait autorisé l'aménagement de bases aéronavales à Wake, Midway, Johnson et Palmyra, la sous-commission du budget pour la Marine à la Chambre des représentants a refusé les crédits nécessaires pour Wake, motif pris de ce que cette île est située à l'ouest du 180e méridien. Le président de la sous-Commission a déclaré à cette occasion que la politique extérieure des États-Unis devait s'appuyer sur les trois principes suivants :

1o Renforcement de la doctrine de Monroe;

(1) Lacune de déchiffrement.

2° Aucun Américain ne doit être envoyé par le gouvernement pour combattre en Europe;

3° La ligne de défense américaine dans le Pacifique est le 180e méridien, ligne acceptée par le traité de Washington et qui protège Hawaï aussi bien que l'Alaska.

Ces déclarations reflètent un mélange d'isolationnisme et d'impérialisme panaméricain qui est très répandu dans les milieux politiques. Beaucoup de bons esprits comprennent d'ailleurs que si les États-Unis peuvent à la rigueur partager le Pacifique avec le Japon, ils seraient impuissants à interdire la partie ouest de l'Atlantique à l'Allemagne et à l'Italie, si ces puissances s'assuraient l'hégémonie en Europe.

165

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 781 (1). Réservé. *Varsovie, 12 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 15, 11 h. 20.)

Dans la série de rapports qu'il vient d'adresser à Varsovie, l'ambassadeur de Pologne à Rome signale à son gouvernement qu'il constate, en Italie, non seulement dans l'opinion, mais même dans certains milieux officiels et plus spécialement dans les cercles approchant la famille royale, une hostilité croissante contre toute idée de guerre.

Ces indications renforcent, au palais Bruhl, l'opinion que l'Italie, dont on considère d'ailleurs ici l'armée comme hors d'état de participer en ce moment à une grande guerre, réussirait sans doute à se dégager au dernier moment si l'Allemagne voulait l'entraîner dans cette voie.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par avion.

166

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 393 à 397. Réservé. *Rome, 12 mai 1939* (1).

Le cardinal Maglione m'a confirmé ce matin ce que Mgr Tardini m'avait dit sur les réponses faites au Saint-Siège par M. Hitler et M. Mussolini (2).

Le Führer a affirmé au nonce apostolique qu'il ne songeait pas à la guerre et qu'il ne considérait pas la question de Dantzig comme pouvant y conduire. Il avait, a-t-il dit, énoncé ce qu'il désirait; mais il pouvait attendre, même longtemps, d'autant plus que Dantzig appartenait à la Société des Nations. Sans doute ne fallait-il pas que la Pologne commît quelque imprudence. Mais l'intention de l'Allemagne n'était pas, assurait-il, de faire éclater la guerre.

Le cardinal Maglione m'a dit considérer ces déclarations comme satisfaisantes et croire qu'elles correspondaient réellement aux dispositions du Führer, dont l'intérêt lui paraissait concorder avec ces propos pacifiques.

La réponse de M. Mussolini, a poursuivi le cardinal Maglione, avait eu le même sens. Elle avait d'ailleurs confirmé ce que le Saint-Siège avait appris du Duce extérieurement et nous avait fait connaître : à savoir que M. Mussolini ne considérait pas les questions qui divisaient la France et l'Italie comme des sujets de guerre et que « la situation entre les deux pays était sérieuse, mais pas grave ».

De même que pour M. Hitler, le cardinal Maglione estimait que cette réponse de M. Mussolini traduisait ses dispositions réelles.

Le Saint-Siège avait été heureux de recueillir ces assurances, aussi bien d'ailleurs que celles qu'il avait reçues des trois autres gouvernements. Son but avait été atteint dès l'instant qu'il avait amené tous les gouvernements intéressés à déclarer leurs dispositions pacifiques. Il s'était alors borné à en informer les nonces apostoliques dans les cinq capitales.

Le cardinal Maglione m'a ensuite confié qu'il avait été quelque peu péniblement affecté de l'accueil qui, selon ses renseignements, avait été fait par la presse française à l'initiative pacifique du Pape. Cet accueil, il l'a qualifié d'abord d' « étrange », puis de « plutôt mauvais ». Il se serait attendu à mieux, a-t-il poursuivi, étant donné surtout que la France connaissait les sentiments du Saint Père pour elle et l'esprit dans lequel sa démarche avait été faite. L'on ne devait pas oublier qu'au moment où il l'avait effectuée, une véritable

(1) Par fil.

(2) Sur la proposition pontificale de réunion d'une conférence internationale, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129.

anxiété pesait sur le monde et que, de tous côtés, le Vatican avait été exhorté à s'acquitter de son devoir en faisant quelque chose pour la paix. Ceci m'était dit à titre personnel et amical.

J'ai fait observer au cardinal Maglione qu'il ne fallait pas juger de la presse française d'après les dépêches des correspondants italiens à Paris et qu'autant que j'en pouvais juger jusqu'à présent, l'accueil de nos journaux à la démarche pontificale ne justifiait pas sa déception.

167

Note du Ministre

sur sa conversation avec Mgr Valerio Valeri (1)

Paris, 12 mai 1939.

Au cours de la conversation que j'ai eue le 5 mai avec Mgr Valerio Valeri dans laquelle il m'a annoncé l'initiative que prenait le Pape d'adresser un appel aux grandes puissances pour régler les différends franco-italien et germano-polonais (2), le Nonce ne m'a pas permis de savoir quelles avaient été les réactions de l'Allemagne et de l'Italie en ce qui concerne une initiative possible du Saint-Siège.

Malgré toutes mes interrogations, le Nonce a déclaré qu'il ne pouvait rien me dire parce qu'il ne savait rien.

Je crois qu'il est très regrettable que le Saint-Siège ait mêlé le différend franco-italien au différend germano-polonais.

Le différend franco-italien est en effet un différend qui doit se régler heureusement par une conversation directe entre la France et l'Italie. Malgré toutes les difficultés que j'ai rencontrées jusqu'ici, je ne désespère pas d'aboutir, maintenant surtout que M. François-Poncet a pu reprendre des conversations régulières avec le comte Ciano.

Il serait au surplus quasiment impossible de faire accepter par l'opinion française que ce différend franco-italien fût réglé par une conférence dans laquelle des tiers pourraient intervenir, et où nous risquerions d'être amenés à faire beaucoup plus de concessions que nous ne le ferions dans une conversation directe qui est la seule solution à adopter (3).

Quant au différend germano-polonais, au contraire, il apparaît bien que s'il ne peut être réglé par une conversation directe, il faudra aboutir à une con-

(1) Cette pièce a été remise par M. Georges Bonnet au Doyen Renouvin.
(2) Voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166.
(3) *Note du document :* C'est la décision prise au Conseil des ministres du 6 mai et du 11 mai qui a jugé ainsi cette initiative. [Aucune trace de ces conseils ne se trouve dans le *Ci-devant* d'Anatole de Monzie ni dans les *Carnets secrets* de Jean Zay, ces derniers comportant d'ailleurs une coupure pour cette période dans leur édition « expurgée »].

férence. On pense à Londres de divers côtés que M. Beck, qui est très bien vu du côté allemand, doit en secret continuer à négocier directement avec l'Allemagne pour aboutir à un accord sur Dantzig et sur le Corridor.

S'il en est ainsi, c'est une excellente solution. L'appui franco-anglais pourra peut-être permettre à M. Beck d'obtenir un arrangement honorable.

Si, par contre, les négociations directes ne peuvent pas aboutir et si, en raison de son opinion publique intérieure, M. Beck ne peut pas consentir à l'Allemagne d'aussi larges concessions que celle-ci le demande, il n'y aura alors d'autres ressources d'éviter un conflit que de réunir une conférence qui devra d'ailleurs essayer d'établir à l'Est européen un statut durable.

Mais pour que cette conférence puisse aboutir, il faut qu'elle ait été précédée d'un minimum de préparation ou que les peuples aient le sentiment qu'ils risquent la guerre si l'on ne cause pas.

L'intervention du Pape peut être alors très souhaitable. C'est pourquoi il importe qu'il n'ait pas pris auparavant une initiative aboutissant à un échec. Car au moment décisif, il lui serait impossible de prendre une nouvelle initiative.

Le sens général de mes conversations avec Mgr Valerio Valeri a été non pas de décourager le Saint-Siège de songer à réunir une conférence pour régler certains différends européens, mais de lui demander s'il était sûr que cette initiative eût toutes les chances de réussir à l'époque où il l'a proposée.

Au surplus, Mgr Valerio Valeri m'informa que l'initiative du Pape était dès maintenant décidée et qu'il m'en faisait part. Il n'en était rien en fait puisque le projet de réunion ne fut jamais rendu public; que quelques jours plus tard le Saint-Siège laissa démentir par la presse qu'il avait eu un tel projet, et qu'on apprit que MM. Hitler et Mussolini avaient donné des réponses dilatoires [1].

Il convient, en tout cas, de ne manquer aucune occasion d'exprimer au Pape combien nous avons apprécié son idée. Car nous pouvons avoir besoin, dans un prochain avenir, qu'il intervienne de toute son autorité pour éviter que le différend germano-polonais provoque une guerre générale.

[1] **Sur les réponses de ces derniers à la proposition pontificale, voir ci-dessus le n° 166.**

168

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 354. *Londres, 12 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

Dans ma lettre nº 338 du 4 mai [1], j'ai fait allusion aux tendances qui se dessinaient dans certains groupes, d'ailleurs plus remuants que représentatifs, en faveur d'un nouvel essai de la politique de conciliation. J'ai notamment signalé une lettre adressée au *Times* par lord Rushcliffe, dans laquelle l'ancien ministre du Travail préconisait la convocation d'une conférence destinée à résoudre amiablement les difficultés internationales actuelles et spécialement la question de Dantzig. Cette lettre était considérée comme le symptôme d'un relâchement de l'attitude de fermeté adoptée par la Grande-Bretagne depuis le 15 mars et qui avait trouvé sa plus remarquable expression dans la conclusion de l'accord anglo-polonais.

Depuis lors, la *Tribune libre* du *Times* a continué à alimenter la polémique inaugurée par la lettre de lord Rushcliffe. Lord Ponsonby, lord Elton, sir John Marriott, l'éminent historien d'Oxford, mais aujourd'hui plus qu'octogénaire, et son collègue de Cambridge, le professeur Ernest Barker, ont adressé au journal conservateur des lettres soutenant le même point de vue que l'ancien ministre du Travail et que le *Times* a publiées en bonne place.

A ces lettres ont répliqué dans la même colonne M. Duff Cooper, lord Cranborne et d'autres personnalités moins importantes. Depuis la publication de la lettre de lord Rushcliffe, le *Times* a ainsi inséré chaque jour deux lettres représentant chacune l'une des deux thèses opposées. Cet apparent souci d'équilibre et d'impartialité conduit en réalité à une présentation très tendancieuse. Celle-ci donne en effet l'impression que l'opinion se partage à peu près également entre partisans de l'une et de l'autre politique, et c'est très probablement le résultat qu'ont cherché à obtenir les dirigeants du *Times*. En même temps qu'apparaissait la lettre de lord Rushcliffe, un de mes informateurs les plus sérieux m'avait prévenu que les apôtres incurables de la « conciliation », dont la rédaction du *Times* comprend plusieurs échantillons, conscients de l'impossibilité, étant donné l'état d'esprit du public, de défendre leur point de vue dans des articles engageant la responsabilité du journal, allaient recourir à une technique plus subtile, à savoir suggérer à des personnalités respectables mais se tenant à l'écart de la vie politique active d'adresser au *Times* des lettres que celui-ci se chargerait de mettre

[1] En fait du 3 mai. Ce document est ci-dessus reproduit sous le nº 30.

en valeur. On m'a notamment affirmé que la lettre de lord Elton avait été écrite et envoyée à l'instigation directe de sir Horace Wilson.

Quoi qu'il en soit, cette manière de procéder, si elle répond réellement à un plan préétabli, constitue le meilleur témoignage que l'on puisse imaginer de l'adhésion de la quasi-unanimité de l'opinion à la politique inaugurée par l'accord anglo-polonais. Il est en effet singulièrement significatif de constater que le *Times* lui-même, qui a tant de fois dans le passé manifesté la plus complète indépendance à l'égard à la fois du gouvernement et de la majorité de l'opinion, n'ose plus aujourd'hui exprimer ouvertement dans ses éditoriaux des critiques ou même des réserves à l'égard de la nouvelle orientation de la politique britannique. Plus significatif encore est l'incident auquel a donné lieu l'éditorial du *Times* du 4 mai auquel j'avais fait allusion dans ma dépêche précitée. De cet article, on avait détaché deux phrases qui ne se suivaient d'ailleurs pas immédiatement : « Dantzig ne vaut réellement pas une guerre... c'est essentiellement une question à régler par une habile diplomatie », et certains en avaient conclu que le *Times* préconisait une attitude de conciliation à propos de l'État libre. Devant l'émotion provoquée par cet article, le *Times* a dépêché dans les milieux politiques et de presse des émissaires qui ont fait remarquer que l'on avait à tort soustrait les deux phrases en question à leur contexte, et qu'en réalité ces phrases s'adressaient à l'Allemagne et signifiaient non pas que Dantzig ne valait pas une guerre au point de vue anglais, mais qu'il serait inconcevable que le Reich recourût à la guerre pour récupérer la Ville libre. Le *Times* ne s'en est même pas tenu là et il y a deux jours il a, fait sans précédent, publié une note qui, sous couvert d'approuver une lettre d'un de ses lecteurs, présente officiellement l'interprétation que je viens d'indiquer ci-dessus.

J'ai cru devoir m'étendre sur ce point parce que la lecture du *Times*, au cours de ces derniers jours, pourrait donner à un observateur mal averti l'impression que les engagements pris par la Grande-Bretagne à l'égard de la Pologne, notamment en ce qui concerne Dantzig, provoquent des protestations ou tout au moins des réserves dans l'opinion. En réalité, il faut au contraire en déduire que si l'on assiste à certaines manœuvres à cet égard, leurs auteurs sont contraints, étant donné la vigilance de l'opinion, à la plus grande prudence et qu'il est actuellement impossible de mettre en doute la volonté de la Grande-Bretagne de remplir intégralement les engagements qu'elle a assumés.

Dans le reste de la presse, on n'a d'ailleurs pu constater qu'une seule voix discordante, celle du *Daily Mail*, dont on connaît la position traditionnellement isolationniste et qui, dans un article du 6 mai, a développé le thème « On ne peut demander à des Anglais de mourir pour Dantzig ». En revanche, le *Daily Express* a observé beaucoup plus de prudence et il a finalement publié ce matin un éditorial dont on ne saurait assez souligner la signification. Après avoir répété qu'il demeurait fidèle à ses opinions isolationnistes, l'organe de lord Beaverbrook reconnaît que le pays s'est prononcé contre cette doctrine et déclare que, dans ces conditions, non seulement il est impossible de chercher à la faire triompher, mais encore qu'il serait fâcheux de déclencher une agita-

tion quelconque contre les garanties données à la Pologne ou à la Roumanie et même (ceci est encore plus remarquable) contre une alliance militaire avec la Russie. Le *Daily Express* conclut que dans ces conditions, il soutiendra dorénavant la nouvelle politique étrangère du gouvernement. La position ainsi prise par le champion de l'isolationnisme est, je le répète, particulièrement significative et on doit, à mon sens, y attacher plus de valeur qu'aux rumeurs que l'on recueille de certains côtés touchant un nouvel effort des partisans de l'apaisement.

Ces rumeurs ont fait l'objet samedi dernier d'un article du correspondant diplomatique du *Manchester Guardian*. Dans cet article, dont on affirme qu'il a été rédigé à l'instigation d'un haut personnage du Foreign Office, M. Voigt dénonçait l'activité de certaines personnalités « dont quelques-unes très proches du gouvernement », tendant à détourner la politique étrangère anglaise de la voie dans laquelle elle s'est récemment engagée et de la pousser vers une entente avec l'Allemagne aux dépens de pays amis. Le correspondant diplomatique du *Manchester Guardian* s'élevait avec vigueur contre ces tentatives et déclarait que rien ne pourrait davantage encourager l'Allemagne que les efforts des personnalités en question pour minimiser l'importance de Dantzig et réduire la portée des engagements pris par le gouvernement anglais.

L'ambassade a quotidiennement reçu l'écho des rumeurs ainsi évoquées par M. Voigt. Je m'abstiens de les rapporter en détail, car elles n'ont réellement pas une signification suffisante pour figurer dans ma correspondance.

En tout état de cause, ces tentatives plus ou moins occultes, si elles ont créé pendant quelques jours un certain malaise, ne paraissent pas avoir entamé la position du grand public. Celui-ci est plus que jamais convaincu que M. Hitler vise à la domination de l'Europe, sinon du monde, et qu'il est de l'intérêt essentiel de la Grande-Bretagne de s'opposer à toute nouvelle entreprise de sa part. Il ne s'agit donc pas à ses yeux de discuter les mérites de tel cas particulier sur lequel se portent les convoitises allemandes, par exemple Dantzig, mais de combattre toute agression où qu'elle se produise. Le Département sait que l'opinion anglaise est lente à s'émouvoir et à prendre parti. Mais je crois réellement qu'aujourd'hui, ce parti est pris et que des efforts de propagande isolés n'ont aucune chance d'influencer sérieusement le public.

Il est bien évident qu'il existe et existera toujours certains hommes qui refuseront d'obéir au sentiment général. Il serait inconcevable qu'il se produisît dans la politique générale britannique une transformation aussi radicale que celle à laquelle nous venons d'assister sans que subsistassent certaines résistances individuelles, et ce qui est remarquable, c'est qu'il y en ait aussi peu. N'oublions pas que la Grande-Bretagne est essentiellement un pays de liberté individuelle où les tendances non-conformistes ont toujours été en honneur. Dans le mouvement général qui a poussé la quasi-totalité de l'opinion à réclamer une politique de fermeté et à la ratifier lorsqu'elle a été adoptée, il était fatal de voir certains esprits faire, si l'on peut dire, bande à part. Ces dissidents appartiennent à deux tendances différentes. Il existe d'une part des Anglais sincèrement imbus de pacifisme qui ne parviendront jamais à

comprendre les éthiques particulières du fascisme ou du national-socialisme et qui s'obstineront toujours à préconiser d'un point de vue abstrait une politique de conciliation sans paraître se rendre compte de ce que cette formule signifierait pratiquement. Lord Ponsonby qui, dans un récent débat à la Chambre des lords, déclarait : « Ce n'est pas une raison parce que la politique de conciliation a échoué jusqu'ici pour ne pas y persévérer », est assez typique de cet état d'esprit.

D'autre part, l'idée d'engagements étendus de la Grande-Bretagne sur le continent européen répugne à un autre groupe d'Anglais. Ce sont les isolationnistes qui se confondent avec les protagonistes d'une politique exclusivement impériale. Ceux-ci, convaincus que l'Empire britannique représente une puissance invincible, pénétrés des souvenirs de Waterloo et de Trafalgar, prétendent que l'Europe peut s'écrouler sans que l'Empire en soit affecté et qu'il suffira de s'émouvoir lorsque le péril menacera directement ce dernier. Il y a bien entendu des nuances dans ce second état d'esprit, la plupart de ceux qui le possèdent unissant actuellement dans leur isolationnisme l'Empire britannique et l'Empire français.

Si j'ai cité ces deux tendances, c'est uniquement pour donner un tableau fidèle de l'opinion anglaise car, comme je l'ai indiqué plus haut, elles ne représentent que les éléments isolés du public. Il ne faut cependant pas les négliger complètement, car leurs avocats entretiennent souvent des contacts avec l'étranger et peuvent de ce fait donner à l'extérieur une impression fausse des sentiments de la masse du public.

Ces mêmes hommes sont également en rapports souvent assez étroits avec les milieux gouvernementaux, ce qui peut parfois provoquer quelques soupçons concernant les vues de certains membres du Cabinet. Mais comme je l'ai indiqué dans ma dépêche du 4 mai, rien ne permet de penser que le gouvernement dans son ensemble ait changé quoi que ce soit à sa ligne de conduite. Certains malentendus à cet égard ont été sur le moment provoqués par les réponses faites au nom du gouvernement à des questions posées à la Chambre des Communes le 8 mai au sujet de Dantzig. M. Butler avait notamment indiqué que le gouvernement était toujours prêt à offrir ses bons offices s'il en était requis. En réalité, ce serait une erreur que d'interpréter ces réponses dans un sens trop large. Le Département sait que lorsqu'ils sont ainsi interrogés aux Communes, les ministres s'efforcent toujours de répondre aussi laconiquement que possible à leurs interpellateurs et qu'il est dangereux de déduire d'une réponse faite sur un point précis des conclusions d'ordre général. Invité à dire s'il était favorable à une solution amiable du problème de Dantzig, le gouvernement ne pouvait pas ne pas répondre affirmativement, mais cela ne signifie nullement qu'il fût disposé à sacrifier quoi que ce soit à une telle solution.

Au reste, si des doutes pouvaient subsister à cet égard, le discours que M. Chamberlain a prononcé hier à l'Albert Hall [1] n'a pu manquer de les dissiper et de rassurer les inquiétudes qui avaient pu se faire jour. Le Premier

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 141.

ministre s'est exprimé avec une netteté et une fermeté qui ne laissaient rien à désirer, et il est permis d'espérer que ses paroles auront pour effet de convaincre à la fois les amis et les ennemis de la Grande-Bretagne de la résolution de ce pays de poursuivre énergiquement la politique inaugurée depuis deux mois. Au moment où l'on prête à l'Allemagne l'intention d'engager « une guerre des nerfs », il est certainement utile que ces paroles aient été prononcées et que la détermination de la Grande-Bretagne soit connue et comprise de tous.

169

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1309 (1). *Berlin, 13 mai 1939, 11 h.* (2).

Le ton de la polémique germano-polonaise est aujourd'hui donné personnellement par M. Goebbels dans l'article hebdomadaire qu'il fait paraître dans l'*Observateur raciste*.

Le ministre de la Propagande du Reich commence par protester de ses bonnes intentions, ainsi que de celles des journaux allemands. « La polémique engagée par nous, déclare-t-il, devait constituer un avertissement à la Pologne afin de l'amener à plus de raison et de modération ».

Mais M. Goebbels exprime le regret qu'on ait répondu, du côté polonais, par une véritable explosion de haine qui ne s'est pas seulement traduite par des articles de journaux, mais encore par des manifestations publiques et des mauvais traitements à l'égard des minorités allemandes. Le ministre donne la liste détaillée de ses griefs, insistant plus particulièrement sur divers discours où des orateurs polonais ont évoqué de prétendus droits de leur pays [à] une expansion territoriale du côté de l'Allemagne avec cartes à l'appui, ainsi que sur des manifestations injurieuses qui ont eu lieu dans certaines villes de Pologne à l'égard du Führer. M. Goebbels prétend qu'on ne saurait citer, du côté allemand, aucun fait analogue. Traitant rapidement du discours de M. Beck (3), il déclare que le ministre des Affaires étrangères polonais a dû avouer que Dantzig était une ville de population allemande : « C'est là, souligne-t-il, le nœud de la question. Tous les autres points sont, à côté de cela, d'une importance secondaire. L'Allemagne, ajoute-t-il, n'a pas l'intention de couper la Pologne de la mer Baltique et les propositions du Führer respec-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par fil.
(3) Prononcé le 5 mai devant la Diète : sur ce discours, voir ci-dessus le nº 67 (et note).

tent les intérêts économiques polonais. L'alliance militaire conclue à Milan [1] ne peut laisser de doute sur la solidité de l'Axe. Nous attendons l'arme au pied l'évolution des événements ».

Le ministre conclut en citant un article polonais dans lequel l'auteur, répondant à l'interrogation : *quo vadis Polonia*? lancée par M. Goebbels, aurait déclaré : « Nous allons là où l'épée polonaise, où les baïonnettes polonaises nous montrent le chemin ». Le ministre allemand, qui donne cette réponse en titre à son article, réplique que les Polonais peuvent courir toutes les aventures qu'il leur plaît, mais que, dans la direction de l'Allemagne, ils trouveront à qui répondre : « dans ce domaine, précise-t-il, les baïonnettes allemandes montrent également le chemin et, en cas de nécessité, elles ne laisseront pas de doute sur le point de savoir où cesse le territoire polonais et où commence le territoire allemand ».

La rubrique polonaise dans la presse de ce matin comporte, d'autre part, une nouvelle d'après laquelle un pêcheur allemand aurait été tué par des garde-frontières polonais, ainsi que des informations soulignant les difficultés économiques et financières de la Pologne, et notamment la banqueroute d'une grande société textile de Lodz.

La plupart des journaux mettent, enfin, en relief les déclarations faites hier par le président du Sénat de Dantzig à une réunion du Front du travail. L'*Observateur raciste* cite les passages suivants du discours de M. Greiser : « Nous nous trouvons aujourd'hui dans un monde troublé, et c'est justement Dantzig qui constitue le sujet de ce trouble. Que Dantzig puisse être considéré comme un centre de tranquillité, solidement appuyé sur la puissance de la patrie allemande au milieu de ce désordre, nous le devons au parti. Nous ne nous laisserons pas départir de notre calme ni par les combinaisons de la presse étrangère, ni par des mesures de mobilisation sur notre frontière et nous laisserons, comme auparavant, notre sort dans les mains du Führer. Les destinées du domaine oriental allemand seront, un jour, décidées et cette décision comportera notre propre sort ».

170

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 287, 288 [2]. Réservé. *Tokyo, 13 mai 1939, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Il m'est revenu de deux sources très sérieuses que le gouvernement japonais, sous la pression des influences que je vous ai souvent signalées, avait dû

[1] Voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118, 136.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

se rallier au principe d'un renforcement effectif du pacte antikomintern et que la conclusion prochaine d'une alliance formelle avec l'Allemagne et l'Italie était à peu près certaine.

Le premier de mes informateurs est un Japonais d'esprit libéral qui occupe une situation semi-officielle, le mettant en mesure d'être bien renseigné. Il était très abattu des nouvelles qu'il avait recueillies et qui sont très opposées à sa politique personnelle. Selon lui, les Allemands ne se seraient pas contentés des contre-propositions japonaises offrant une alliance dirigée contre la Russie seule, ils auraient exigé qu'elle fût... (1) aurait emporté la décision du gouvernement grâce surtout à l'argument que le Japon ne peut rester entièrement isolé.

Mon autre informateur est celui dont vous parlait mon télégramme nº 264 (2). Il se dit intime du président du Conseil et j'ai pu m'assurer que c'est bien exact. Il m'a fait savoir hier soir que la Marine avait finalement accepté le point de vue des militaires et que dans ces conditions, les gens sages n'étaient plus en état de résister aux extrémistes. Sa propre expression est : « Il faut maintenant nous attendre au pire ».

Tout le monde à Tokyo croit à un changement de gouvernement pour les premiers jours de la semaine prochaine. On donnait avant-hier pour président du Conseil probable l'amiral Yonai, mais il paraît peu vraisemblable qu'il accepte de prendre le pouvoir pour faire une politique à laquelle chacun sait qu'il s'est opposé tant qu'il l'a pu. Il semble bien en tout cas que la crise virtuelle qui dure depuis près d'un mois est arrivée à son terme et qu'une décision interviendra prochainement.

Communiqué Changhaï.

171

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nos 163 à 165 (3). Réservé. *Paris, 13 mai 1939, 18 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 338 (4) et 362 à 366 (5).

Depuis que M. Souritz m'a remis, le 18 avril dernier, l'aide-mémoire qui définissait les propositions de l'U.R.S.S. (6) en réponse aux projets que le gouvernement britannique et nous-mêmes lui avions soumis de part et d'autre,

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 4 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 42.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Du 8 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 101.
(5) Du 12 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 160.
(6) Sur ces propositions voir, au tome XV de la présente série, les nos 446, 447, 450.

tout l'effort du gouvernement français a été orienté vers la recherche d'un aménagement entre les propositions soviétiques et le projet anglais. Nous avons, en particulier, suggéré au gouvernement britannique et au gouvernement soviétique une formule qui, à notre avis, tiendrait compte à la fois des susceptibilités roumaines ou polonaises, auxquelles on est à Londres particulièrement sensible, et des préférences du gouvernement soviétique.

Le gouvernement britannique n'ayant pu encore se rallier à cette formule, il y aurait, à mon avis, de sérieux inconvénients à laisser supposer à Moscou que nous ne souhaitons pas voir accepter les propositions anglaises qui, en elles-mêmes, ne soulèvent de notre part aucune objection de fond. Ce serait assurer, même seulement en apparence, aux yeux du gouvernement britannique la responsabilité d'inciter le gouvernement soviétique à une sorte de marchandage au-dessus (*sic*) des divergences qu'il croirait apercevoir entre Paris et Londres. Les conséquences en pourraient être gravement préjudiciables à la marche d'ensemble de la négociation en cours.

Il conviendra donc que vous évitiez soigneusement de paraître mettre en doute devant M. Molotov l'opportunité des instructions reçues par votre collègue britannique et que vous vous attachiez au contraire par solidarité de principe à faire ressortir tout le progrès que représentent, par rapport au premier projet anglais et dans le sens souhaité par l'Union soviétique, les nouvelles propositions que sir W. Seeds a été chargé de soumettre à M. Molotov (1).

Ce n'est qu'au cas où un accord sur la formule anglaise paraîtrait irréalisable que nous pourrions à nouveau, et sans le moindre délai, intervenir à Londres et à Moscou en faveur d'un texte tenant plus largement compte du point de vue soviétique. Il vous appartiendra de me signaler à cet effet toutes réactions que vous discernerez à ce propos chez vos interlocuteurs, en ayant soin de me dégager d'urgence les premières indications décisives qu'elles pourront comporter.

172

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège.

T. nos 87 à 91 (2). *Paris, 13 mai 1939* (3).

Le nonce apostolique m'a fait part le 5 mai au matin d'une suggestion du Souverain Pontife tendant à la réunion d'une conférence qui grouperait

(1) Sur ces nouvelles propositions, voir ci-dessus le no 98.
(2) Le texte ici reproduit est en fait la retransmission à Londres du télégramme nos 87 à 91 (sous les nos 947-951).
(3) Par fil.

sous les auspices du Saint-Siège, la France, l'Angleterre, la Pologne, l'Italie et l'Allemagne et qui traiterait essentiellement du différend germano-polonais et du différend franco-italien [1].

J'ai marqué immédiatement à Mgr Valerio Valeri que, tout en appréciant hautement les sentiments qui inspiraient l'initiative du Pape, je ne pouvais que déconseiller la poursuite d'une telle entreprise diplomatique en raison des objections de toutes sortes auxquelles elle ne pouvait manquer de se heurter. Préférant ne voir dans la démarche du Nonce qu'un sondage préalable, je l'ai prié de faire état sans retard auprès du Vatican de cette invitation très nette du gouvernement français. Je lui ai souligné combien il paraîtrait préférable de façon générale, et pour mieux ménager tout le rôle du Saint-Siège en faveur de la paix, de n'engager son autorité morale que sur un plan et dans des conditions où elle fût assurée de s'exercer dans son plus large rayon, c'est-à-dire en dehors et au-dessus de toute procédure proprement diplomatique tendant à des règlements particuliers entre les gouvernements directement en cause.

Mgr Valerio Valeri est revenu me voir le soir du même jour et m'a dit que le Vatican n'avait pas cru pouvoir renoncer à son initiative, ses représentants dans les différentes capitales ayant déjà saisi les gouvernements intéressés.

J'ai précisé alors au nonce apostolique les raisons pour lesquelles nous ne réservons pas un accueil favorable à la proposition du Saint-Siège.

Le gouvernement français s'est toujours refusé à toute transposition de la négociation franco-italienne sur un plan qui ne fût pas strictement limité aux deux pays intéressés. Les revendications italiennes mettent en cause directe des questions qui affectent aussi bien notre souveraineté que nos intérêts vitaux. Ayant pour ce motif décliné les bons offices de l'Angleterre, nous ne pouvions pas davantage accepter aujourd'hui ceux du Saint-Siège.

Dans cette négociation à cinq qui ne se déroulerait pas seulement en présence de l'Angleterre et du Saint-Siège, mais aussi de l'Allemagne, nous aborderions la question dans des conditions singulièrement plus délicates. Du seul fait que cette conférence aurait à discuter du règlement des deux problèmes germano-polonais et franco-italien, nous risquerions de voir un rapport direct s'établir entre ces deux questions, ce qui nous exposerait à faire en Méditerranée les frais de l'accord recherché en Baltique.

Ce risque serait d'autant plus grave que le différend franco-italien ayant été ouvert par la seule initiative arbitraire de l'Italie, nous aborderions la négociation en défendeurs, exposés à se voir sollicités par les puissances et de faire les frais de concessions sans contreparties en faveur de la conclusion d'un accord général.

Il vous appartiendra de vous inspirer de ces considérations au cas où le secrétaire d'État viendrait à aborder devant vous la question.

Sans rechercher dans quelle mesure la démarche du Vatican a pu être connue et encouragée par le gouvernement italien, on peut se demander en tout état de cause si le Saint-Siège se rend suffisamment compte du risque

(1) Voir ci-dessus le nº 167.

auquel il s'exposerait par une intervention inappropriée sur un plan purement politique, de compromettre les services très réels et très souhaitables que son influence spirituelle peut rendre à la cause de la paix.

Veuillez donner connaissance du présent télégramme à M. François-Poncet [1].

173

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 799 à 801. Réservé. *Varsovie, 13 mai 1939, 23 h. 50, 23 h. 55, 23 h. 56.*

(*Reçu :* le 14, 1 h. 40, 3 h.)

M. Beck m'a confirmé les indications que j'ai fait parvenir à Votre Excellence sur son entretien avec M. Potemkine (mon télégramme nos 771-772) [2].

« Depuis 1932, m'a-t-il dit, j'ai eu pour la première fois avec un représentant de l'U.R.S.S. une conversation exempte de toute méfiance de part et d'autre ».

D'après lui, M. Potemkine a parfaitement compris la politique polonaise. Il s'est rendu compte que si la Pologne se refusait à entrer avec l'U.R.S.S. dans un système politique quelconque analogue au pacte oriental, c'était essentiellement pour des raisons de prudence, qui sont du reste également valables pour Moscou et qu'elle ne s'associerait pas davantage à une combinaison en sens contraire.

M. Potemkine a questionné M. Beck sur les rapports polono-roumains et les motifs qui ont déterminé la Pologne à ne pas étendre ses engagements envers la

[1] Par télégramme nos 944-946, du même jour, le Ministre donnait pour instruction à l'ambassadeur de France à Londres que Paris ne saurait retenir la suggestion pontificale : « Étant donné les conditions mêmes dans lesquelles le gouvernement italien a arbitrairement et unilatéralement provoqué l'ouverture du différend actuel, nous ne saurions accepter qu'aucun tiers fût associé à sa discussion. Nous avons, en décembre dernier, avec la satisfaction d'être pleinement compris de M. Neville Chamberlain et de lord Halifax, écarté les bons offices de l'Angleterre, nous pourrions moins encore accepter ceux du Saint-Siège. L'action du Souverain Pontife doit en effet par essence même demeurer sur le plan spirituel et nous ne saurions empêcher que les rapports étroits où le régime fasciste tient l'Église romaine et les sentiments nationaux des dignitaires italiens n'éveillent en fait dans l'opinion publique un préjugé défavorable à tout exercice sur le plan temporel d'intervention ou d'entremise du Saint-Siège, comme celles qui ont pu être envisagées ».

[2] Du 11 mai, non reproduit. D'après ce télégramme, M. Potemkine avait demandé en quoi consistaient les réserves formulées par la Pologne sur les projets de collaboration avec l'U.R.S.S. Le ministre polonais avait répondu que son pays n'avait aucune objection à un accord entre la France, l'Angleterre et l'U.R.S.S., mais qu'il ne pouvait, en ce qui le concernait, contracter des engagements susceptibles d'être considérés à Berlin comme « une provocation ». En aucun cas toutefois, la Pologne ne prendrait part à un conflit quelconque contre l'U.R.S.S. Ses deux interlocuteurs étaient tombés d'accord pour se féliciter du cours favorable pris par les relations polono-soviétiques.

Roumanie. Le ministre se flatte d'avoir dissipé sur ce point tous les soupçons soviétiques, en exposant à son interlocuteur sa politique à l'égard de la Hongrie.

Les deux interlocuteurs ont été d'accord pour constater qu'il était de l'intérêt commun de la Pologne et de l'U.R.S.S. que les pays baltes conservent leur pleine indépendance.

M. Potemkine a confirmé à M. Beck que son gouvernement ne tolérerait aucune emprise allemande sur l'Esthonie et sur la Lettonie.

Je crois pouvoir en conclure, ainsi du reste que de certains propos qui m'ont été tenus par le ministre de Lithuanie, que la Pologne et l'U.R.S.S. se sont entendues implicitement, tout au moins pour se partager le cas échéant la protection des états baltes et que, si la Lithuanie était attaquée, la Pologne s'efforcerait de la secourir.

M. Beck m'a indiqué enfin que les déclarations qui lui ont été faites par M. Potemkine concordaient très exactement avec les propos tenus à l'ambassadeur de Pologne par M. Molotov (1). Il en conclut qu'avant de lui tenir des propos aussi satisfaisants, le vice-Commissaire du peuple avait reçu des instructions très précises de son nouveau chef.

174

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 794 à 796 (2). Réservé. *Varsovie, 13 mai 1939, 23 h. 51.*

(*Reçu :* le 14, 2 h. 25.)

Afin de me permettre de compléter ce que M. Lukasiewicz a été chargé de faire connaître à Votre Excellence, M. Beck vient de me donner les indications suivantes sur la réponse faite par lui à la démarche du Saint-Siège (3).

Le gouvernement polonais, a-t-il déclaré à Mgr Cortesi, apprécie pleinement les mobiles et le but de cette initiative, mais, instruit par les expériences antérieures et dans l'atmosphère actuelle, il ne considère pas comme souhaitable la réunion d'une conférence.

Une conférence de ce genre n'aurait de chances d'aboutir qu'après une minutieuse préparation diplomatique et son échec risquerait d'aggraver encore la situation.

(1) Voir ci-après le n° 182.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur cette démarche, qui visait à la réunion d'une conférence internationale sur les litiges germano-polonais et franco-italien, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172.

D'autre part, le gouvernement polonais estime difficile que par exemple, la Pologne soit appelée à se prononcer sur les questions franco-italiennes et l'Italie sur le différend polono-allemand.

Si les autres gouvernements intéressés se montraient favorables à l'idée émise par le Pape, la Pologne ne se refuserait pas à réexaminer la question, mais jusqu'à preuve du contraire, elle juge préférable que le Saint-Père emploie plus simplement son autorité à s'efforcer discrètement d'agir par voie diplomatique en faveur de la paix. Au cas où il croirait pouvoir à un moment quelconque faire connaître à un des gouvernements intéressés que telle ou telle formule de conciliation a des chances d'être acceptée par l'autre partie, la Pologne s'en féliciterait d'ailleurs.

Ces renseignements m'ont été confirmés par le nonce apostolique qui m'a paru comprendre pleinement le point de vue polonais.

M. Beck m'a prié d'indiquer à titre personnel à Votre Excellence que, selon lui, l'initiative prise par le Saint-Siège avait été avant tout inspirée au Pape et au secrétaire d'État par le désir d'aider l'Italie à sortir de l'impasse où elle s'est engagée.

On peut supposer en tout cas que, connaissant l'état de l'opinion italienne, Pie XII ait estimé que l'action qu'il entreprenait serait bien accueillie dans la Péninsule et de nature, au début de son pontificat, à inspirer au gouvernement fasciste des dispositions plus favorables à l'égard de l'Église.

175

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1316 (1). Réservé. *Berlin, 13 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 15, 10 h.)

J'ai déjà transmis à Votre Excellence différentes indications recueillies par cette ambassade sur les frictions qu'aurait provoquées ces derniers temps, entre les deux partenaires de l'Axe, le développement de la politique trop entreprenante de l'Allemagne.

L'accord de Milan (3) ne serait pas seulement une réplique spectaculaire, demandée et obtenue par le Reich, à l'action des puissances occidentales. Il traduirait aussi la volonté de l'Italie de fixer les obligations de chacun et de ne plus être exposée à se trouver engagée à son insu.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118, 136.

Suivant les confidences faites par l'ambassadeur d'Italie à l'un de mes collègues, l'élaboration de cet accord, seulement esquissé à Milan, serait assez laborieuse. La région danubienne, notamment, serait matière à sérieuses divergences. « On ne saurait parler, aurait dit M. Attolico, de conflit, mais il faut bien reconnaître que nous sommes en présence d'une opposition d'intérêts superposés ».

La question slovaque soulèverait également d'assez grosses difficultés. L'Italie aurait demandé que la Hongrie fût admise à s'étendre davantage en Slovaquie, mais M. Hitler aurait repoussé cette requête avec colère.

Ce refus ne pourrait que confirmer la volonté du Führer de conserver la maîtrise des opérations dans cette région. Il est possible que la rapidité avec laquelle les événements se sont déroulés ces temps derniers, en Europe centrale, et la multiplicité des objectifs auxquels l'Allemagne faisait face, n'aient pas laissé à M. Hitler le loisir de s'occuper de la Russie subcarpathique et que la jonction des frontières hongroise et polonaise se soit faite, en quelque sorte, en dehors de lui. Il est possible aussi que le Führer ait permis cette jonction alors qu'il croyait pouvoir compter sur la Pologne aux yeux de laquelle on avait même fait miroiter un partage de l'Ukraine. Mais je suis porté à penser qu'il entend, surtout depuis le revirement de Varsovie, garder en mains les fils de la politique en Europe centrale.

La réponse de Mgr Volosyn, ancien président du Conseil de l'Ukraine carpathique à Berlin, où il a été en rapport avec certains dirigeants nazis [1], est à cet égard assez significative.

176

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1319 [2]. *Berlin, 13 mai 1939* [3].

Suivant les indications fournies confidentiellement par l'ambassadeur d'Italie à un de mes collègues, le projet d'alliance italo-allemande [4] porterait également sur les colonies.

Celles de la Hollande et du Portugal seraient placées dans la « sphère d'intérêts » allemande.

Cette indication me paraît de nature à intéresser La Haye et Lisbonne.

(1) Le télégramme de Prague nº 873, du 6 mai, qui traitait du séjour à Berlin de l'ancien président du Conseil carpatho-ukrainien, n'a pas été retrouvé.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Allusion à l'accord de Milan : voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118, 136, 175.

177

M. Jean Monnet, Émissaire officieux du Gouvernement français aux États-Unis,

à MM. Daladier, Président du Conseil; Paul Reynaud, Ministre des Finances.

Lettre personnelle [1]. *New York, 13 mai 1939* [2].

Je vous remets ci-joint sous une forme de mémorandum général l'essentiel de ma conversation avec notre ami [3]. Je crois préférable de vous expliquer verbalement les observations qui m'ont été faites au sujet de l'X envisagé à Paris.

[1] Extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

[2] La présence de Jean Monnet aux États-Unis en mai 1939, dont il ne fait pas état dans ses Mémoires, est en rapport avec un projet, nourri par Paul Reynaud et Daladier, de régler une partie des dettes de guerre de la France envers Washington. Le 13 février précédent, Paul Reynaud s'était entretenu en présence de Daladier avec l'ambassadeur américain à Paris, William Bullitt. Reynaud avait d'abord sondé l'ambassadeur sur la possibilité d'obtenir un prêt de l'*American Import Export Bank*; or, Bullitt avait invoqué les dettes de guerre de la France et le *Johnson Act* pour souligner qu'un tel prêt avait peu de chances d'être accordé. A Paul Reynaud, qui lui demandait si les États-Unis étaient prêts à envisager un règlement de leurs dettes, Bullitt répondait que la situation en France ne s'était pas suffisamment stabilisée pour que les sommes éventuellement versées pussent satisfaire le Congrès. Aussi les Français demandèrent-ils comment serait accueilli un paiement symbolique (*token payment*). *Foreign Relations of the United States*, 1939, II, p. 501-504.

Le 21 février, Paul Reynaud faisait connaître à Bullitt son intention d'effectuer un règlement correspondant à 300 millions de dollars qui représentaient 10 % de l'encaisse-or de la Banque de France, ce qui laissa quelque peu sceptique l'ambassadeur. La France allait jusqu'à offrir en paiement de sa dette des possessions françaises qui, soit au Pacifique, soit dans les Caraïbes, pouvaient intéresser les États-Unis comme bases stratégiques, et l'idée devait être lancée d'envoyer à nouveau Jean Monnet pour discuter avec le président Roosevelt. Le 4 avril, lors d'un déjeuner qui réunissait Daladier, Reynaud, Jean Monnet et Bullitt, les hommes d'État français suggéraient l'une des deux propositions suivantes : ou un paiement immédiat s'élevant à 10-15 % de l'encaisse-or de la Banque de France, ou une tentative de régler ladite somme + X (représentant les îles qui pouvaient être utilisées comme bases navales ou aériennes). Si Bullitt accueillit ces propositions avec réticence, en excipant de l'état de l'opinion américaine, « à la fois sympathique et soupçonneuse », il se rallia à l'idée de la mission de Jean Monnet, qui devait se présenter à Roosevelt avec une lettre personnelle de Daladier. Ce dernier et Reynaud insistèrent vivement pour que Bullitt accompagnât Jean Monnet.

Le 3 mai, Jean Monnet devait avoir un long entretien de caractère privé avec Roosevelt, qui lui fit observer que la proposition de versement d'une certaine somme par la France au titre des dettes de guerre soulevait un problème délicat en raison de la nécessité où il se trouverait de saisir le Congrès d'un traité modifiant l'accord Mellon-Bérenger. A l'invitation du Président, Monnet rendit visite le 16 mai à Morgenthau, secrétaire au Trésor (sur cet entretien, voir ci-après le n° 234).

Sur tout ce qui précède, voir Paul Reynaud, *Mémoires*, t. II. *Envers et contre tous*, 1963, p. 265-266; Haight (John Mc Vickar) *American Aid to France*, 1970, p. 112-114; Orville H. Bullitt, *For the President. Personal a. Secret. Correspondance between Franklin D. Roosevelt and William C. Bullitt* 1972, p. 318, 326, 334-336, 353 (à cette dernière référence, est reproduite une lettre de Roosevelt à Bullitt du 16 mai, rendant compte des réponses faites à Monnet sur le double problème du règlement des dettes et de la cession de bases dans les territoires français d'outre-mer). Se reporter enfin à la lettre adressée, le 19 mai, par Jean Monnet à Daladier et à Reynaud, et ci-après reproduite sous le n° 234.

[3] S'agit-il de l'ambassadeur Bullitt?

J'ai attendu pour vous envoyer ce mémorandum d'avoir eu une première conversation avec H.M. [1], à qui notre ami avait dit qu'il désirait parler.

J'ai vu H.M. auquel notre ami avait d'une manière générale indiqué la théorie exprimée au paragraphe III. H.M. l'étudie et j'attends de ses nouvelles incessamment. Comme convenu, il est entendu que ces conversations n'ont qu'un caractère personnel et sont strictement confidentielles.

ANNEXE

Note

I. Dans la crise internationale actuelle, la coopération des États-Unis avec la France et l'Angleterre se trouve rendue plus difficile par l'influence psychologique qu'a sur l'opinion publique le fait que la France et l'Angleterre ne paient pas les dettes qu'elles ont contractées dans la dernière guerre.

En outre la France et l'Angleterre, ayant suspendu depuis 1931 les paiements aux États-Unis prévus par leurs accords, se trouvent en état de défaut et tombent sous le coup des stipulations du *Johnson Act* qui les empêchent, tant que dure cet état de défaut, de placer des obligations sur le marché des États-Unis et d'y négocier tout emprunt ou *loan*.

Afin de guérir l'« amertume » qui demeure dans l'opinion publique américaine et de faire cesser *promptement* l'état de défaut dans lequel se trouve la France, on a envisagé :

1° La possibilité d'effectuer un paiement immédiat et spontané d'environ 10 à 15 % de la réserve d'or de la Banque de France, soit environ $ 300.000.000. — Ce paiement serait vis-à-vis de l'opinion publique américaine la preuve de la bonne foi de la France et pourrait permettre d'obtenir que l'administration américaine écarte l'état de défaut actuel, et par conséquent rouvre à la France le marché financier des États-Unis;

2° La possibilité d'une révision de l'accord Mellon-Bérenger [2] et son remplacement par un nouvel accord qui pourrait comporter entre autres le paiement immédiat des $ 300.000.000 envisagés ci-dessus, auxquels viendraient s'ajouter certains avantages concédés aux États-Unis, avantages d'un ordre autre que monétaire.

II. Après enquête il est apparu que :

1° Seul le paiement total des échéances arriérées permettrait d'écarter automatiquement l'état de défaut dans lequel se trouve la France. Ce montant est d'environ $ 700.000.000, au 15 juin.

Un paiement moindre ne pourrait être considéré que comme un « acompte »; pour que ce paiement modifiât l'état de défaut dans lequel se trouve la France, un vote du Congrès et du Sénat devrait être demandé par le Président et cette demande de vote équivaudrait en fait à une demande de révision des termes de l'accord. Si cette demande doit être faite, il est évident qu'elle devrait porter sur une révision d'ensemble;

2° Les avantages autres que monétaires qui avaient été envisagés ne se sont pas révélés à l'étude comme suffisants pour justifier une révision prompte de l'accord Mellon-Bérenger, ou pour pouvoir jouer un rôle important dans une révision éventuelle de cet accord;

3° La seule voie ouverte pour obtenir une modification de la situation actuelle est la révision de l'accord Mellon-Bérenger. Cette révision doit être effectuée par les voies constitutionnelles

[1] Henry Morgenthau.

[2] En avril 1926, l'ambassadeur de France à Washington Henry Bérenger avait conclu avec Andrew Mellon, alors secrétaire américain au Trésor, un accord provisoire au sujet des dettes de guerre françaises, que le Parlement français n'avait ratifié qu'en juillet 1929. L'essentiel des dispositions de cet accord est indiqué plus loin dans la lettre de Jean Monnet.

normales, c'est-à-dire il faut qu'un accord nouveau soit présenté par le Président pour approbation par le Sénat et le Congrès. Cette procédure écarte la possibilité d'une révision rapide ou prochaine. En effet, matériellement, le vote par le Sénat et le Congrès sera long, étant donné les discussions auxquelles cette question donnera forcément lieu.

Les partisans d'une politique d'isolationnisme s'opposeront violemment à une révision des dettes, car ils considèrent que leur existence même et l'état de défaut dans lequel se trouvent la France et l'Angleterre représentent une sorte d'assurance contre une participation des États-Unis dans une prochaine guerre.

Cette révision ne peut pas être présentée au Sénat et au Congrès d'une manière hâtive, et trop évidemment sous le coup des événements actuels, car l'opinion publique américaine serait susceptible d'en conclure que le vrai espoir de la France est de payer peu pour pouvoir prompter emprunter davantage. L'opposition se renforcerait et nous irions à l'encontre même des buts poursuivis.

Si cette révision doit être obtenue, il est nécessaire qu'elle soit entreprise à un moment où, psychologiquement, l'opinion publique en soit bien influencée et ne puisse mal interpréter les motifs de la France. Il faut en outre que les termes et conditions de l'accord de révision qui seraient élaborés entre la France et l'administration américaine et proposés par le Président au Sénat et au Congrès règlent les difficultés fondamentales qui ont amené le défaut, et par conséquent réduisent à un chiffre faible les montants à payer, et en même temps soient acceptés par l'opinion publique américaine comme équitables. Est-ce possible?

*
* *

III. L'accord Mellon-Bérenger a consolidé, pour un montant total en capital d'environ $ 4 milliards, l'ensemble des prêts faits à la France par le gouvernement des États-Unis depuis l'entrée en guerre des États-Unis en 1917 jusqu'à l'armistice, ainsi que les prêts faits après l'armistice; à cette somme ont été ajoutés les montants dus par la France pour l'achat des stocks américains laissés en France, et les intérêts sur ces sommes courus depuis les dates auxquelles ces emprunts avaient été contractés jusqu'au moment où l'accord Mellon-Bérenger a été conclu. En chiffres ronds, et après avoir tenu compte de certaines déductions, ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

A.	Prêts faits [de] l'entrée en guerre des États-Unis à l'armistice	$ 1.900.000
	Prêts faits après l'armistice.....	$ 1.000.000
	Montant dû pour l'achat des stocks américains.....	$ 400.000
	Net capital emprunté par la France.....	$ 3.300.000
B.	Intérêts dus et impayés par la France sur les prêts faits de l'entrée en guerre des États-Unis jusqu'à la date de l'accord Mellon-Bérenger. Ce montant a été ajouté au capital dû.....	$ 700.000
C.	Total du capital dû par la France par l'accord Mellon-Bérenger.....	$ 4.000.000
D.	Total des intérêts dus sur ce capital entre le 15 juin 1926 et le 15 juin 1987.....	$ 2.800.000
E.	Total capital et intérêt à payer par la France entre le 15 juin 1926 jusqu'au 15 juin 1987.....	$ 6.800.000 (1)

soit une moyenne d'environ $ 110.000.000 par an.

Au lieu de l'accord ci-dessus, on pourrait imaginer un accord basé sur les principes suivants :

a. Les sommes prêtées avant l'armistice étaient destinées à être dépensées dans un but commun, et par conséquent devraient être considérées comme contributions de guerre des États-Unis et non comme dette de guerre de la France;

(1) A comparer avec les chiffres globaux donnés par J. Monnet, cette décomposition est évidemment à lire, pour chaque chiffre, en 1.000 $.

b. Les sommes prêtées après l'armistice étaient destinées à des dépenses de réorganisation et reconstruction françaises, et par conséquent devraient être remboursées en capital par la France aux États-Unis, mais sans intérêts;

c. Les stocks américains reçus par la France seraient payés par cette dernière par la livraison de certains matériels spécialement fabriqués en France à cette intention.

*
* *

Si le gouvernement des États-Unis acceptait de conclure avec la France un nouvel accord s'inspirant d'une manière générale des principes ci-dessus, et si cet accord obtenait la ratification du Sénat et du Congrès, la dette de la France se trouverait réduite à l'obligation de payer en devises environ $ un milliard, réparti *au moins* sur 61 ans, et au paiement par livraison de matériel spécialement fabriqué en France pour un montant d'environ $ 400.000.000. —, au lieu de l'obligation de payer la dette actuelle représentant $ 6 milliards 800 millions sur 61 ans.

178

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

D. nº 258. *Paris, 13 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie de la correspondance échangée entre le Département et l'ambassade de France à Londres au sujet d'une offre d'assistance militaire présentée par le gouvernement chinois au gouvernement français et au gouvernement britannique [1].

Cette offre a été faite tout d'abord à M. Cosme, lors de son séjour à Tchong-King, en mars dernier. Le ministre des Affaires étrangères de Chine avait mentionné l'éventualité d'une collaboration franco-chinoise au cas où l'Indochine serait attaquée par le Japon. M. Wang-Tsing-Wei [2] avait précisé toutefois qu'il ne s'agissait pas de négocier dès à présent un accord solennel préjugeant des intentions du Japon à l'égard de la France, mais bien de déterminer entre les deux pays l'esprit dans lequel s'engagerait éventuellement une collaboration effective. M. Wang avait ajouté qu'une offre analogue serait présentée au gouvernement britannique.

Ainsi que vous le constaterez à la lecture des documents ci-joints, le Foreign Office, saisi de la question par M. Quo-Tai-Chi, s'est tenu sur la réserve. D'après les indications données au Département par M. Campbell, cette réserve tient surtout au propos délibéré du gouvernement britannique de ne prendre aucune initiative qui puisse inciter le Japon, en cas de conflit européen, à sortir de sa neutralité et à se joindre aux puissances totalitaires.

Nous ne saurions méconnaître la valeur de cette considération. Au demeurant, les modalités d'une collaboration militaire avec la Chine ne paraissent

[1] Voir, au tome XV de la présente série, les nos 99, 252, 298, 401, 439, 481; ci-dessus le nº 94.
[2] Erreur : il faut lire : M. Wang-Chang-Hui.

pas fournir ample matière à des conversations d'État-major ou autres entretiens techniques. Cependant, nous devons être attentifs à ne pas donner au gouvernement chinois le sentiment de se désintéresser de ses offres.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'attente d'un conflit général, à la faveur duquel la Chine sortirait de son tête-à-tête actuel avec le Japon, contribue à entretenir la volonté de résistance dont témoigne le gouvernement de Tchong-King. Mais cette volonté de résistance n'anime pas au même degré tous les dirigeants chinois. Il est d'ailleurs de règle en Chine qu'au plus fort des hostilités, des contacts soient maintenus et que des négociations secrètes se poursuivent. En donnant le sentiment de considérer la Chine comme un facteur négligeable, nous risquerions d'encourager un arrangement dont le Japon pourrait être tenté, à la veille d'un conflit généralisé, d'aménager les termes, dont les intérêts étrangers feraient certainement les frais, et qui aurait pour premier effet de rendre au gouvernement de Tokyo la libre disposition de toutes ses forces, prêtes à se porter sur la frontière soviétique ou contre nos propres établissements.

J'ai donc eu soin de ne pas repousser la proposition chinoise, me bornant à indiquer qu'en pareille matière, il convenait de s'attacher surtout à préparer les voies à une collaboration générale des puissances intéressées au maintien du *statu quo* en Chine, et que cette collaboration serait plus facile à nouer à propos de mesures concrètes et susceptibles de prendre immédiatement effet. Ce qui nous ramène au programme concerté d'assistance économique et financière dont je vous entretiens par ailleurs.

M. Wang-Tsing-Wei [1] avait dit à M. Cosme qu'au cas où les réponses française et britannique ne seraient pas complètement négatives, il se proposait d'entretenir de son projet le gouvernement américain.

D'après les renseignements donnés au Département par l'ambassade de Chine à Paris, l'ambassade de Chine aux États-Unis a effectivement et à deux reprises parlé au département d'État des offres faites par son gouvernement aux gouvernements français et britannique.

Quelque peu pratiques qu'apparaissent aujourd'hui ces offres, il paraît désirable que le département d'État s'accoutume à l'idée d'action collective en Chine. J'estime donc que nous avons intérêt, sans paraître solliciter son concours en une affaire que nous ne sommes pas nous-mêmes prêts à entreprendre, à l'informer de nos vues et à l'associer de quelque manière à nos réflexions.

Vous voudrez bien en conséquence vous inspirer des indications contenues dans la présente dépêche pour faire part aux autorités américaines de notre manière de voir sur cette question. J'attacherais du prix à connaître les observations que la proposition chinoise aura suggérées à vos interlocuteurs.

[1] Lire : M. Wang-Chung-Hui.

179

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington, à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

D. nº 13.853 (1). *Washington, 13 mai 1939.*

L'arrivée aux États-Unis au début du mois de la mission militaire d'achat dirigée par l'inspecteur général Gavard a provoqué une certaine agitation dans les milieux bancaires de New York. Les Lazard d'une part, les Morgan d'autre part, se sont enquis auprès de moi de l'objet de cette mission et de l'importance des commandes qu'elle devait effectuer. Le président de Lazard ici, Frank Altschul, m'a plus ou moins laissé entendre que ses correspondants de Paris étaient au courant des opérations que la mission venait traiter ici. D'autre part, Thomas Lamont de chez Morgan, et Dean Jay, directeur de Morgan à Paris, qui se réembarque pour la France mercredi, m'ont indiqué que s'ils pouvaient être utiles en quoi que ce soit à la mission Gavard, ils seraient très heureux de le faire, et en particulier de la mettre en rapport avec les directeurs de l'*United States Steel*.

Je me suis contenté de répondre à toutes les questions qui m'étaient posées à ce sujet, après avoir consulté l'attaché militaire, que la mission Gavard était une mission d'exploration qui venait examiner les possibilités d'achats aux États-Unis, mais qu'elle n'avait encore en vue jusqu'ici aucune commande spéciale et que, de toute façon, aucun problème de financement ne se posait pour le moment.

Si vous entendiez parler de quelque chose à ce sujet à Paris, je vous serais obligé de me tenir au courant. Vous savez sans doute déjà que les Morgan ont été un peu déçus de ne pas avoir été partie dans les achats d'avions effectués par la mission Hoppenot-Monnet (2). Je leur ai à plusieurs reprises expliqué que nous n'avions en aucune façon voulu les écarter, mais qu'étant donné la manière dont cette affaire s'était traitée, il avait paru plus logique, pour éviter des critiques éventuelles au Sénat américain, de passer par l'intermédiaire de la Banque de France et de la Federal Reserve. Ils ont, je crois, compris maintenant, mais j'ai l'impression que si de nouvelles affaires devaient être traitées, ils désireraient y participer, et étant donné les services qu'ils nous ont rendus dans le passé et qu'ils pourraient nous rendre dans l'avenir, je crois que nous aurions intérêt à ne pas les écarter *a priori*, à moins d'une raison grave.

(1) Extraite des archives des Finances.
(2) Sur cette mission, voir, au tome XIII de la présente série, le nº 457 (et note); au tome XIV le nº 118.

180

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 369, 370 (1). Réservé. *Moscou, 14 mai 1939, 23 h. 10, 23 h. 14.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

M. Potemkine m'a laissé entendre que les nouvelles propositions anglaises (2), bien que marquant un progrès sur les précédentes, étaient loin de donner satisfaction au gouvernement de l'U.R.S.S. : elles n'assuraient notamment pas pour l'U.R.S.S. le bénéfice d'une réciprocité directe et effective. Je note ci-après quelques-unes de ses réactions : l'Angleterre veut tout avoir de nous sans nous donner en échange de contreparties suffisantes... Qu'arrivera-t-il, par exemple, si nous sommes attaqués par l'Allemagne à travers les pays baltes? Aucun appui de l'Angleterre ne nous serait assuré dans ce cas. Quant au pacte franco-soviétique, quelle est, en l'état actuel des choses, son efficacité?

Le Commissaire adjoint a ajouté que le gouvernement de l'U.R.S.S. était en train de « formuler » la réponse soviétique, qui serait remise très prochainement à l'ambassadeur d'Angleterre en même temps qu'elle serait télégraphiée à M. Souritz. Elle s'inspirera très vraisemblablement de considérations analogues à celles dont fait état l'article des *Izvestia* du 11 (mon télégramme no 358 (3)) qui, m'a dit M. Potemkine, a été rédigé selon la ligne générale de la politique soviétique.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 98.
(3) Du 11 mai, reproduit ci-dessus sous le no 140.

181

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2013 à 2017. *Rome, 14 mai 1939, 16 h. 30.*

Le discours que M. Mussolini vient de prononcer à Turin [1] porte la marque incontestable et inévitable du tempérament passionné et des habitudes de polémique qui caractérisent l'orateur. Les cris, les sifflets et les interjections de la foule ont, du reste, comme à l'ordinaire, souligné cet aspect de l'éloquence du Duce.

Mais, ceci posé, malgré la véhémence du ton et le tour direct de l'argumentation, le discours de Turin demeure empreint, au fond, de réserve et de prudence.

Il vise, sans doute, à exalter l'ardeur nationale et la foi fasciste de l'auditoire. Mais il trahit également le désir de ne rien aggraver, de ne pas exaspérer les susceptibilités adverses, et de ne pas fermer les voies aux possibilités d'arrangements pacifiques.

M. Mussolini a déclaré, il est vrai, qu'il y avait dans la situation actuelle des nœuds qu'il faudrait dénouer. Mais il a fortement exprimé la conviction qu'il ne devait pas être nécessaire pour cela de recourir à l'épée. Il a ajouté qu'il ne voyait présentement aucun problème d'une ampleur et d'une acuité telles

[1] Arrivé le matin même de Rome, le Duce prononçait un discours dans la capitale piémontaise sur la place Victor-Emmanuel. Des millions d'hommes, disait-il, s'interrogeaient : « Allons-nous vers la paix ou vers la guerre? » Il y répondait qu'« il n'y a(vait) pas actuellement en Europe de questions d'une ampleur et d'une acuité telles qu'elles justifient une guerre qui, européenne d'abord, deviendrait, par un développement logique des événements, universelle ». Certes, « il y a des nœuds dans la politique européenne, mais pour dénouer ces nœuds, il n'est peut-être pas nécessaire de recourir à l'épée. Il faut, toutefois, que ces nœuds soient supprimés une bonne fois : car parfois on préfère à une trop longue incertitude, une dure réalité ». C'était là la pensée de l'Axe, appelé à devenir, «après avoir été pendant de nombreuses années une action parallèle des deux régimes et des deux révolutions... grâce au pacte de Milan et à l'alliance militaire qui sera signée dans le courant du mois à Berlin, une communion inséparable des deux états et des deux peuples ». Il réaffirmait le désir de « paix dans la justice » de l'Axe, se gaussant des prédictions des adversaires de l'Italie, qui depuis dix-sept ans « attendent en vain la fameuse catastrophe »; ainsi que des « élucubrations de quelques stratèges de café d'au-delà la proche frontière ». La « fureur » des grandes démocraties n'était pas d'ordre moral — allusion était faite aux méthodes par lesquelles avaient été construits et maintenus leurs empires —; ce n'était pas une question de territoires. En fait, le système de Versailles, « système des pistolets braqués contre l'Allemagne et l'Italie » s'était effondré, et l'on cherchait à le remplacer par des garanties plus ou moins unilatérales. Les démocraties n'étaient pas sincèrement dévouées à la cause de la paix : elles avaient commencé « la guerre blanche, c'est-à-dire la guerre sur le terrain économique »; mais ajoutait le Duce, « un bloc formidable de 150 millions d'hommes... ne se laissera pas dominer ». « Après le système des pistolets braqués, s'écroulera également le système des garanties ». Dans le domaine intérieur, « peuple et régime constitu(aient)... un bloc absolument inséparable ».

La traduction intégrale du discours se rencontre dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7144.

qu'ils dussent entraîner une guerre. Et comme il a parlé, non seulement en son nom, mais aussi au nom de l'Axe et en invoquant l'étroite communion de pensée et d'action qui unit désormais et pour toujours Rome et Berlin, on peut admettre qu'il a signifié que, tout en réclamant la solution rapide des litiges ouverts, son allié n'avait, pas plus que lui, d'intention belliqueuse.

L'ironie dont il a usé à l'égard de la Société des Nations et du traité de Versailles, les traits dont il a lardé les stratèges en chambre, qui annoncent depuis dix-sept ans l'écroulement prochain du fascisme, et ceux qui croient qu'une promenade militaire dans la vallée du Pô serait la chose la plus aisée du monde, l'énergie avec laquelle il a dénoncé l'effort d'établissement d'un nouveau système de sécurité collective n'empêchent qu'il a évité, cette fois, d'accabler d'invectives ou de qualificatifs blessants les « grandes démocraties ».

On a senti nettement, d'autre part, à travers ses paroles, l'existence d'une préoccupation sérieuse d'ordre intérieur, tout au moins en matière économique.

L'Italie dont le Duce s'est appliqué à tracer l'image, dans la capitale de ce Piémont, créateur de son unité, est, sans doute, un pays en armes et prêt à se battre. Mais M. Mussolini l'a représenté comme n'ayant en rien une posture agressive, songeant bien plutôt à se défendre qu'à attaquer, et désireux, sans rien abandonner de ses droits, d'en obtenir la satisfaction par des moyens pacifiques. On notera, en particulier, que M. Mussolini s'est abstenu de tout énoncé de revendications et même de toute allusion définie aux relations franco-italiennes.

On sait tout ce que la formule de « la paix dans la justice », dont le Duce s'est servi une fois encore, peut renfermer d'équivoque. Mais le sens du discours de Turin paraît être celui d'une offre aux grandes démocraties d'examiner sans retard quel contenu précis pourrait être donné d'un commun accord à cette formule. Faute de quoi, l'Italie pourrait préférer une « dure réalité » à une « trop longue attente ».

182

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 371 à 374 (1). *Moscou, 14 mai 1939.*

M. Potemkine m'a fait part de l'impression favorable que lui avait laissée sa conversation avec M. Beck (2).

Le Commissaire adjoint a fait valoir à son interlocuteur l'opportunité pour la Pologne de s'appuyer sur la Russie : « Vous êtes attaqués par l'Allemagne,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) M. Potemkine, vice-commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S. qui avait quitté Ankara le 5 mai, s'était entretenu le 6 à Sofia avec le Roi, le président du Conseil et le ministre de Turquie, le 7 à Bucarest avec M. Gafenco, enfin le 10 mai à Varsovie avec M. Beck.

lui a-t-il dit en substance. La France et l'Angleterre, exécutant leurs engagements, attaquent à leur tour le Reich, mais leurs troupes, en dépit de leurs efforts, ne peuvent dépasser la ligne Siegfried et sont immobilisées dans une guerre de positions. Vous vous trouvez pratiquement seuls. Votre gouvernement reconnaît-il en prévision de cette éventualité, la nécessité de s'adosser à l'U.R.S.S.? »

M. Beck aurait reconnu que la Pologne était fatalement liée à l'U.R.S.S. et obligée de s'appuyer sur elle le cas échéant.

Le ministre polonais a d'ailleurs manifesté la plus grande réserve touchant l'opportunité actuelle d'un accord formel.

J'ai demandé à M. Potemkine si, cependant, des modalités de collaboration avaient été examinées en fonction de certaines hypothèses. Il m'a répondu : « Nous n'en sommes pas là ».

Le Commissaire-adjoint a ajouté que M. Beck, confirmant sa position déjà connue sur les questions de Dantzig et de l'autostrade, lui avait donné l'impression de devoir être très ferme vis-à-vis du Reich.

Le ministre polonais n'aurait au surplus encore relevé aucun symptôme sérieux de réaction allemande à la suite de son discours [1] : « A Berlin, a-t-il dit, on garde le silence et on réfléchit ». M. Potemkine se demande s'il ne faut pas voir dans cette réserve le signe que M. Hitler reculerait devant la fermeté d'un de ses adversaires et la volonté de résistance commune qui se manifeste de différents côtés.

L'ambassadeur de Pologne m'a fait savoir par ailleurs que M. Molotov s'était, au cours d'un entretien avec lui, exprimé avec sympathie sur le discours de M. Beck et avait marqué tout l'intérêt qu'il portait à la sauvegarde de l'indépendance polonaise.

183

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1531, 1532. *Londres, 15 mai 1939, 16 h. 45* [2].

Je me réfère à vos télégrammes nos 944 à 946 [3].

J'ai profité d'une conversation avec sir Alexander Cadogan pour lui exposer le point de vue du gouvernement français à l'égard des propositions du Vatican. Le sous-secrétaire d'État permanent considère, pour sa part, qu'après les réponses dilatoires de M. Mussolini et de M. Hitler [4], les suggestions

(1) Prononcé le 5 mai devant la Diète polonaise : voir ci-dessus le n° 67 (et note).
(2) Par fil.
(3) Du 13 mai, analysés ci-dessus sous le n° 172 (note).
(4) Sur ces réponses, voir ci-dessus le n° 166.

pontificales sont provisoirement écartées. D'ailleurs, l'action du Pape, comme l'a expliqué le représentant britannique auprès du Saint-Siège, ne tendait qu'à adresser un appel aux cinq puissances intéressées en vue de les amener à se réunir en conférence, mais le Souverain Pontife ne serait pas intervenu lui-même dans la discussion. Dès lors, il n'y avait rien là de très nouveau, et nous savons par expérience combien il est difficile de provoquer la réunion d'une conférence entre puissances de tendances et d'intérêts divergents. Sir Alexander Cadogan a ajouté qu'il lui paraissait impossible de se représenter l'initiative du Vatican sans certaine connivence du gouvernement fasciste. Quant à la réponse italienne, il serait intéressant de savoir si elle n'a pas été donnée après que furent connues à Rome les dispositions peu favorables de Paris et de Londres, et après consultation du gouvernement allemand.

Le Foreign Office n'avait pas encore connaissance des réactions polonaises devant les propositions du Saint-Siège [1].

184

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 962 à 966 [2]. Réservé. *Paris, 15 mai 1939, 22 h.*

Les instructions que j'ai adressées le 13 mai à notre ambassadeur à Moscou [3] et dont vous avez eu communication sous le no 956 vous ont montré quel souci avait eu le gouvernement français de conjuguer ses efforts avec ceux du gouvernement britannique pour amener le gouvernement russe à accepter les propositions britanniques du 29 avril [4], complétées par les éclaircissements fournis le 8 mai à M. Molotov par sir William Seeds [5].

Il n'en reste pas moins que les perspectives d'accommodement dont le secrétaire d'État britannique avait cru pouvoir faire état auprès de vous à la suite de son entretien avec M. Maisky et dont vous m'avez fait part sous le no 1509 [6] ne paraissent pas s'être confirmées. Bien au contraire, le communiqué Tass du 10 mai et l'éditorial manifestement inspiré qu'ont publié le lendemain les *Izvestia* (documents transmis à votre ambassade sous le no 940) [7] confirment l'exigence russe d'une réciprocité complète des garanties mutuelles qu'assumeraient l'U.R.S.S., la France et la Grande-Bretagne.

(1) Sur les réactions polonaises, voir ci-dessus le no 174.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Ci-dessus reproduites sous le no 171.
(4) Sur ces propositions, voir, au tome XV de la présente série, le no 522.
(5) A l'occasion de la remise par ce dernier de nouvelles propositions britanniques (dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 98) : voir ci-dessus le no 111.
(6) Du 11 mai, ci-dessus publié sous le no 137.
(7) Sur ce communiqué et cet éditorial, voir ci-dessus les nos 122 (et note), 140.

Veuillez attirer l'attention de lord Halifax sur les appréhensions qu'éprouve le gouvernement français à voir se prolonger, dans les circonstances actuelles, le malentendu anglo-soviétique avec tout ce qu'il comporte, dans l'action convergente des trois états, de malaise et de flottement.

Il n'est pas douteux que, dans toute la mesure où les propositions des puissances occidentales lui paraîtraient insuffisantes, fictives ou réticentes, le gouvernement de l'U.R.S.S. serait tenté de porter sur notre action une appréciation plus négative. Les conséquences pratiques d'une telle interprétation seraient graves; elles ne se limiteraient pas à la seule attitude de l'U.R.S.S., mais exerceraient une incidence directe sur la collaboration que nous escomptons de la Turquie.

La France et la Grande-Bretagne ne sauraient, dans ces conditions, négliger aucun effort de compréhension ni aucune diligence pour assurer sans plus de retard une conclusion favorable de la négociation russe, dont l'échec serait de nature à compromettre toute l'entreprise de sécurité en Europe orientale.

Le gouvernement britannique sait comment, en s'efforçant de circonscrire les divergences qui mettaient obstacle à l'accord anglo-russe, d'autres formules d'entente dans une adaptation de la formule française suggérée dès le début de cette entreprise diplomatique (*sic*). Des possibilités d'adaptation de cette formule ont été signalées le 3 mai à l'ambassade d'Angleterre à Paris.

Sans préjuger la réponse qui sera faite par le gouvernement de l'U.R.S.S. aux propositions transmises le 8 mai à M. Molotov par l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou et tout en souhaitant voir le gouvernement soviétique y donner sans réserve un agrément immédiat, le gouvernement français estime trop important et trop urgent le succès de la négociation générale engagée avec l'U.R.S.S. pour négliger aucun moyen d'aboutir promptement à un accord. Il croit donc essentiel, pour éviter tout nouveau délai, de prévoir dès maintenant comment devrait s'orienter aussitôt la négociation, au cas où la formule britannique serait définitivement écartée.

La formule française telle qu'elle a été soumise le 3 mai à l'ambassade d'Angleterre [1] paraissant offrir des possibilités réelles d'accommodement je vous prie d'insister très vivement auprès de lord Halifax pour qu'elle fasse dès maintenant l'objet d'un examen attentif, permettant au gouvernement britannique de la substituer en temps utile à sa dernière formule dans des propositions nouvelles au gouvernement soviétique.

Vous aurez soin de faire observer que, tout en répondant aux exigences du gouvernement russe, cette formule n'évoque nullement la conception d'une entente permanente, mais affecte strictement la forme d'un accord occasionnel, circonscrit à une éventualité nettement limitée et concrète.

[1] **Sur cette formule, voir ci-dessus le n° 24.**

185

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 657 à 660 (1). Réservé. *Ankara, 15 mai 1939, 21 h. 10, 21 h. 12.*

(*Reçu :* le 16. 1 h. 45.)

Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire tenir un projet d'accord relatif au Sandjak. J'en adresse sous les numéros suivants le texte à Votre Excellence en me réservant de le commenter demain en détail par le télégraphe.

La première lecture corrobore les impressions dont mes derniers télégrammes ont fait part au Département : les Turcs comptent bien maintenant obtenir le Sandjak au moindre prix et nous devons nous attendre aux marchandages les plus âpres sur les points qui nous intéressent.

Communiqué à Beyrouth.

Annexe

Projet d'accord relatif au Hatay remis par le gouvernement turc le 15 mai 1939.

1. La France accepte en ce qui la concerne le retour à la Turquie du territoire du Hatay (sandjak d'Alexandrette) dans ses frontières actuelles.

2. Dans les [vingt-sept] jours qui suivront la signature du présent traité, les troupes françaises ainsi que les fonctionnaires ou agents français quitteront définitivement le territoire prévu à l'article précédent. Les casernes occupées par lesdites troupes seront rachetées par le gouvernement turc.

3. Il sera permis aux personnes désireuses de quitter le Hatay de pouvoir le faire dans le délai d'un an à dater de la signature du présent traité en disposant librement de leurs biens, et, dans la mesure du possible, en emportant leurs capitaux.

4. La France s'engage à n'entamer aucune négociation relative à la destinée de la Syrie et du Liban sans en référer au préalable à la Turquie et obtenir son consentement.

5. La Turquie s'engage, la question du Hatay une fois réglée, à considérer comme définitive sa frontière avec la Syrie et affirme qu'elle n'a aucune revendication à formuler sur les territoires situés au delà de cette ligne.

La Turquie s'engage en outre à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Syrie et s'abstiendra de toute propagande susceptible de menacer l'intégrité du territoire syrien ou la tranquillité intérieure de la Syrie.

6° Il est convenu que les biens et intérêts français au Hatay seront respectés et que si le gouvernement turc décide le rachat des entreprises françaises, ce rachat se fera à des conditions équitables.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

7° La convention turco-syrienne d'amitié et de son voisinage du 30 mai 1928 qui viendra à expiration le 4 juillet 1939 sera remplacée dans le plus bref délai possible par un nouvel accord de bon voisinage [1].

186

M. BONNEFOY-SIBOUR, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 186, 187 [2]. *Copenhague, 15 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 16, 16 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 185 [4].

M. Munch m'a à peine dissimulé, et ce n'était pas la première fois, que le Danemark, tout en adhérant en fin de compte et forcément à la formule : examen d'un texte concret de non-agression, est désireux de gagner du temps et par là de continuer à ne pas marquer une hâte intempestive. Avec une certaine ironie il a ajouté : « Nous sommes d'ailleurs disposés à contracter un tel pacte de sécurité avec tous les pays de la terre. »

Comme je faisais allusion à l'occasion qui s'offre peut-être pour le Danemark de requérir d'une Allemagne si favorablement disposée une reconnaissance officielle de l'actuelle frontière, M. Munch m'a indiqué qu'à son sentiment, c'est chose irréalisable mais que dans la réalité des faits, le pacte de sécurité répondra à ces fins.

Je lui ai demandé si le fait par le Danemark de formuler une réponse à certains égards fort différente de celle des autres états scandinaves ne risquait pas d'être interprétée comme un symptôme de dissociation du bloc nordique. Le ministre des Affaires étrangères ne pense pas qu'il en aille de la sorte; à Stockholm, ses collègues lui auraient de fait donné à entendre que l'existence d'un pacte de sécurité de non-agression germano-danois constituera au total

[1] Par télégramme nos 661-666 et 667-668, du 16 mai, l'ambassadeur commentait article par article le texte du projet qui lui avait été remis. M. Massigli déclarait du projet : « Il fait ressortir l'impatience que les Turcs ont de voir évacuer le Sandjak : dans leur esprit, notre départ n'est pas une question de mois, mais *de jours* ». Pour l'ambassadeur, le premier article se heurtait à un certain nombre de questions en suspens et à la revendication française du Djebel Akra. A l'article 2, mention devait être faite des droits de la Syrie. Le délai d'un an mentionné à l'article 3 paraissait trop court. Pour l'article 4, M. Massigli se référait à une formule proposée par M. Puaux. Si la rédaction des articles 5 et 7 lui paraissait satisfaisante, il n'en était pas de même de l'article 6. L'ambassadeur envisageait la liquidation des œuvres françaises mais, en contrepartie, l'octroi d'un régime de faveur : la question devait être réglée par le traité pour éviter qu'il n'y eût là un « nid à procès » futur. Il demandait des instructions pour ce qui concernait un échange de populations et préconisait une démarche concertée franco-turque à Genève pour faire reconnaître internationalement le nouvel état de choses.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Par avion.

[4] Du même jour, non retrouvé.

un élément de sécurité collective pour le bloc scandinave, dont le ciment, a-t-il conclu, est constitué par une volonté commune plus que jamais affirmée de neutralité et d'impartialité.

187

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 811. *Varsovie, 15 mai 1939* (1)

(*Reçu :* le 17, 12 h. 35.)

Au cours de notre dernier entretien. M. Beck m'a confirmé ce qu'il avait déclaré à mes collègues anglais et suédois au sujet de la question du haut commissaire à Dantzig (mon télégramme nº 758) (2).

Il a précisé que, dans sa pensée, il importait assez peu que M. Burckhardt reste constamment en Suisse ou vienne passer « de temps en temps un jour ou deux à Dantzig », pourvu qu'il soit maintenu théoriquement en fonctions et que le statut de la Ville libre demeure intact.

Il a ajouté — ce qui suffirait à montrer l'évolution qui s'est effectuée, depuis quelque temps, dans son esprit — que de cette façon, le conseil de la Société des Nations pourrait peut-être, et il le souhaitait, si un arrangement venait à être conclu, au sujet de Dantzig, entre la Pologne et l'Allemagne, être appelé à l'entériner.

188

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2019, 2020. *Rome, 15 mai 1939, 12 h.*

L'Europe va-t-elle vers la paix ou vers la guerre ? Pour un homme d'État, conscient de ses responsabilités, comme Mussolini, il ne semble pas qu'il y ait à l'heure actuelle des problèmes internationaux qui rendent une guerre inévitable. L'Italie est donc disposée à la paix. Mais elle est également prête

(1) **Par courrier, en clair.**

(2) **D'après ce télégramme, du 9 mai, non reproduit, le colonel Beck avait dit aux ambassadeurs anglais et suédois qu'en ce qui concernait l'affaire de Dantzig et du Haut Commissaire, il convenait de laisser les choses en l'état, « sous peine de fournir à l'Allemagne un prétexte pour précipiter les événements ».**

pour la guerre. Et l'on fera bien d'examiner sans trop de délai les moyens de résoudre pacifiquement les problèmes posés, parce que la patience italienne n'est pas indéfinie.

Tel est peut-être le sens exactement résumé du discours de Turin [1].

C'est, d'ailleurs, ainsi que le présentent les manchettes des feuilles qui le publient ce matin et les premiers commentaires qui lui sont consacrés.

Les journaux romains se plaignent d'une prétendue falsification française. Certains organes parisiens auraient reproché au Duce d'avoir dit qu'il fallait trancher les nœuds des difficultés actuelles. Le Duce n'a précisément pas dit « trancher », il a dit *dénouer*. L'interprétation en question repose sur une erreur de traduction.

189

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1333 à 1336 [2]. *Berlin, 15 mai 1939, 20 h. 30.*

Le discours prononcé hier à Turin par M. Mussolini [3] n'a pas provoqué outre-Rhin les témoignages bruyants d'approbation et d'enthousiasme dont sont habituellement saluées les déclarations du Duce. L'accueil a manqué de chaleur. Dans les journaux, les paroles du chef du gouvernement italien sont restées au second plan et ont été, en partie, éclipsées par les comptes rendus du voyage d'inspection du Führer dans la zone fortifiée de l'Ouest. Les premières indications recueillies sur les réactions des cercles officiels semblent révéler, du côté allemand, une certaine déception. Dans ces milieux, on se félicite sans doute que Mussolini ait souligné à nouveau avec force la solidarité germano-italienne et confirmé la conclusion prochaine d'une alliance militaire entre les deux pays; mais on se demande si le Duce n'est pas allé un peu loin dans l'affirmation de son désir de voir la paix maintenue et s'il n'a pas laissé percer trop clairement les appréhensions que suscite, de l'autre côté des Alpes, la seule perspective d'un conflit. On se demande aussi si Mussolini n'a pas dépassé la mesure en déclarant qu'il n'y avait, à l'heure actuelle en Europe, aucune question d'une importance ou d'une acuité telle qu'elle pût justifier un recours aux armes et s'il n'a pas affaibli ainsi la position de l'Allemagne dans l'affaire de Dantzig. Le Duce n'aurait-il pas fait sienne la formule : « Pas de guerre pour Dantzig ! ». On regrette également que M. Mussolini n'ait pas rappelé, d'une façon plus précise, ses revendications contre la France. D'autre part, on a constaté sans plaisir que, loin de dénoncer l'accord

(1) Sur le discours, prononcé le 14 mai, voir ci-dessus le n° 181 (et note).
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 181 (et note).

italo-anglais [1], ainsi que l'avaient fait pressentir certains journaux berlinois, le Duce a évité de prendre à partie l'Angleterre, comme s'il se refusait à rompre définitivement avec Londres. Certains attribuent cette réserve à la conclusion de l'accord anglo-turc [2].

L'impression générale que l'on paraît avoir ressentie ici est que le discours d'hier marque plutôt un retrait et davantage une attitude défensive que la volonté d'aller de l'avant en dépit de tous les obstacles. Un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse a traduit son désappointement par les mots : « En somme, M. Mussolini n'a rien dit ».

190

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 409 à 414 [3]. *Rome, 15 mai 1939.*

J'ai été reçu ce matin par le Pape en audience privée. L'entretien a porté presque exclusivement sur l'Allemagne et sur la personne d'Adolf Hitler.

Le Saint-Père m'a dit qu'il avait particulièrement soigné la lettre qu'il avait écrite à celui-ci, pour lui annoncer son élévation au trône pontifical. Il en avait fait accompagner le texte latin d'une version en allemand. Le Führer lui avait répondu de la manière la plus courtoise et la plus aimable. Depuis lors, les relations entre l'Église catholique et le gouvernement national-socialiste s'étaient améliorées, du moins extérieurement. Car, pour le fond, il n'y avait aucun changement et les autorités nazies ne semblaient pas disposées à modérer leurs prétentions. Ne venaient-elles pas, en Autriche, de cesser de faire percevoir par l'État les impôts d'Église, tout en exigeant l'octroi d'un contrôle sur la collecte et l'emploi de ces fonds? Le régime de la séparation, auquel j'avais lieu, pour ma part, de croire le chancelier du Reich dès maintenant décidé à aboutir, était, sans doute, concevable, mais pas si on l'entendait de cette façon.

Le Saint-Père s'est enquis longuement des impressions que m'avaient laissées mes années de séjour à Berlin et mes contacts avec le Führer, ainsi que de mes prévisions, quant au développement de la situation présente. Je ne lui ai pas caché que je pensais que nous traversions une période de répit, due peut-être à l'intervention de M. Mussolini qui avait retenu son allié de se jeter immédiatement sur la Pologne, mais que ce répit ne durerait, sans doute, pas au delà de l'époque des moissons; car il me paraissait peu

(1) Conclu le 16 avril 1938 : voir, au tome IX de la présente série, le n° 194 (note).
(2) Récemment intervenue : voir ci-dessus les nos 157, 158 (et note).
(3) Il semble que ce document, qui porte, après la signature de François-Poncet, le paraphe de Fr. Charles-Roux, ait été transmis par l'ambassadeur de France à Rome-Quirinal, au sortir de son entretien avec le Pape, sous le timbre de l'ambassade auprès du Saint-Siège.

probable que M. Hitler renonçât à Danzig et au Corridor. Serait-il encore possible au Duce d'agir comme un frein sur les appétits de violence et de domination du Führer? On devait l'espérer et souhaiter, en la lui facilitant, que M. Mussolini assumât cette tâche. Mais le succès était, à mes yeux, problématique et la paix demeurait précaire.

Le Pape m'a parlé, alors, de sa récente initiative [1]. Il ne semblait pas en avoir gardé de l'amertume. Mais il s'étonnait d'avoir rencontré peu d'empressement, laissant entendre que les pressions dont il avait été l'objet — et dont il n'a pas, d'ailleurs, précisé l'origine — pour qu'il se décidât à l'action, lui avaient fait croire que sa démarche aurait des suites plus positives.

J'ai tenté d'expliquer qu'au moment où s'était produite cette démarche, la menace de guerre n'était plus aussi urgente et que, d'autre part, tandis que les états totalitaires avaient toujours eu peu de goût pour les conférences, les souvenirs de Munich pesaient encore sur l'esprit des puissances occidentales.

Le Saint-Père, au surplus, n'était pas découragé et il a marqué sa résolution de ne rien négliger, en ce qui le concernait, pour sauvegarder la paix.

Le Souverain Pontife m'a dit, enfin, la satisfaction qu'il ressentait en constatant que la France avait effectué un beau redressement moral et matériel. Tout en blâmant les excès antifrançais de la presse de la Péninsule, il a exprimé le vœu que les relations franco-italiennes s'améliorassent et que je connusse à Rome des temps meilleurs que ceux que je venais d'y vivre.

191

Note du Département [2]

Visite de M. Souritz, le 15 mai.

Le gouvernement soviétique a examiné la proposition du gouvernement anglais transmise le 8 mai au gouvernement soviétique [3] et il est arrivé à cette conclusion qu'elle ne peut pas servir de base pour l'organisation du front de résistance des états pacifiques contre le développement futur de l'agression en Europe.

Voici les motifs de cette conclusion :

1° La proposition anglaise ne contient pas de principes de réciprocité à l'égard de l'U.R.S.S. Elle la place dans une situation inégale, puisqu'elle ne

(1) En faveur de la réunion d'une conférence internationale sur les litiges franco-italien et germano-polonais : voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172, 174.

(2) Ce document, extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ne porte pas d'intitulé. Il reproduit en fait selon toute vraisemblance le texte d'une communication de l'ambassadeur d'U.R.S.S. au Département.

(3) Sur cette proposition, voir ci-dessus les nos 98, 111.

prévoit pas d'arrangement de garantie de l'Angleterre et de la France à l'U.R.S.S. au cas d'une attaque directe contre l'U.R.S.S. de la part des agresseurs, alors que l'Angleterre et la France ainsi que la Pologne ont une telle garantie en vertu de la réciprocité existant entre elles;

2° La proposition anglaise concerne l'extension de la garantie aux états de l'Europe orientale limitrophes de l'U.R.S.S. seulement à la Pologne ou à la Roumanie, en raison de quoi les frontières du nord-ouest de l'U.R.S.S., du côté de la Finlande, de l'Esthonie et de la Lettonie restent non couvertes;

3° L'absence de la garantie de l'U.R.S.S. de la part de l'Angleterre et de la France en cas d'une attaque directe d'une part et l'absence de la protection de la frontière nord-ouest de l'U.R.S.S. d'autre part, peuvent provoquer l'orientation de l'agression contre l'U.R.S.S. Le gouvernement soviétique estime que pour la création d'un barrage réel des états pacifiques contre le développement futur de l'agression en Europe, trois conditions au moins sont nécessaires :

a. La conclusion entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. d'un pacte effectif d'assistance mutuelle contre l'agression,

b. La garantie de la part de ces trois grandes puissances des états de l'Europe centrale ou orientale qui se trouvent sous l'imminence d'une agression, y compris la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande,

c. La conclusion d'un accord concret entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. se rapportant aux formes et à l'ampleur de l'assistance prêtée par l'une à l'autre et aux états garantis, sans quoi le pacte d'assistance mutuelle risque de rester en suspens comme l'a montré l'expérience avec la Tchécoslovaquie.

192

Note de la sous-direction de la Société des Nations [1]

Sur la question de Dantzig

Paris, 15 mai 1939.

A l'occasion du conseil de la Société des Nations qui tiendra le 22 mai sa cent cinquième session, la réunion du comité des Trois chargé de suivre les affaires de Dantzig a été envisagée. On sait que ce comité est composé des délégués de l'Angleterre, de la France et de la Suède.

[1] Cette note, extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », est destinée au représentant de la France au comité des Trois.

Les gouvernements de ces trois pays, alarmés, l'hiver dernier, par des informations de Berlin et de Varsovie, s'étaient demandé dès cette époque s'il ne convenait pas de provoquer au sein du Conseil un débat à la fois sur l'ensemble du problème de Dantzig et sur la situation du Haut-Commissaire. Ils avaient eu l'impression que le Reich nourrissait déjà des projets qui pouvaient rendre la position de M. Burckhardt intenable et placer par contre-coup la Société des Nations dans une situation fausse.

Effectivement, malgré les avertissements et les efforts de conciliation du Haut-Commissaire, les lois antisémites de Nuremberg étaient introduites dans la Ville libre en novembre 1938 (1). Une fois de plus, la constitution dantzicoise et le statut dont le Haut-Commissaire est le garant étaient impunément violés par les autorités nationales-socialistes.

C'est dans ces circonstances que s'était réuni le comité des Trois à l'occasion de la session de janvier 1939 du conseil de la Société des Nations. Les délégués s'y étaient trouvé assez divisés. l'Angleterre, qui avait effectué des sondages à Varsovie et acquis la conviction que le gouvernement polonais, depuis peu rassuré sur les intentions allemandes, ne tenait plus à l'éloignement du Haut-Commissaire, préconisait le retour de M. Burckhardt à Dantzig. La Suède, impatiente de dégager sa responsabilité d'une affaire qui lui paraît peu compatible avec son souci de neutralité, souhaitait la démission du Haut-Commissaire. La France préconisait une solution intermédiaire qui consistait à conseiller à M. Burckhardt d'attendre en Suisse les événements.

Le comité des Trois, après avoir reconnu officiellement les nouvelles violations du statut, décidait finalement, pour tenir compte des hésitations et des préférences de Varsovie, de ne pas porter le problème devant le Conseil et de se borner à inviter le Haut-Commissaire à rester en Suisse où il se trouvait en congé, à la disposition du secrétaire général de la Société des Nations (2).

Depuis lors, M. Burckhardt, — sollicité discrètement par le gouvernement allemand, qui, déçu du résultat des conversations de von Ribbentrop à Varsovie (3), semblait s'être résigné à voir rester les choses en l'état — s'était rendu une fois à son poste. On sait que ce séjour y fut de courte durée. Arrivé à Dantzig le 14 mars, à la veille de l'occupation de Prague, il repartait pour Genève le 17, à la suite des conseils qui lui étaient officieusement donnés par la Wilhelmstrasse (4).

M. Burckhardt est toujours en Suisse où il attend qu'il soit statué sur son sort.

Le comité des Trois se trouvera donc le 22 mai prochain en présence de deux questions :

1° Le statut de Dantzig doit-il être discuté au Conseil? Les violations reconnues officiellement par le comité des Trois en janvier dernier doivent-elles déterminer une initiative quelconque de la Société des Nations?

(1) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 59.
(2) Voir, au tome XIII précité, les n°s 146, 179, 182, 285 (et note), 306.
(3) Sur ces conversations, voir au tome XIII précité, les n°s 444, 473; au tome XIV le n° 20.
(4) Voir, au tome XV de la présente série, les n°s 125, 205.

2° Le poste de haut-commissaire doit-il être maintenu? M. Burckhardt doit-il retourner à Dantzig? Doit-il être invité à donner sa démission? Doit-il être maintenu en congé?

En qualité de rapporteur de ces questions au Conseil, le gouvernement britannique, d'accord avec le Département, a effectué récemment une démarche à Varsovie en vue de connaître sur tous ces points l'opinion définitive du gouvernement polonais.

M. Beck, consulté par sir Howard Kennard, ambassadeur d'Angleterre, a formellement demandé qu'aucune initiative ne soit prise par le comité des Trois et que les choses soient laissées en l'état.

Par ailleurs, il a suggéré ou accepté que M. Burckhardt fût invité à se rendre prochainement à Varsovie et à Berlin pour y avoir des conversations [1].

Lord Halifax nous a fait savoir qu'il souhaitait, en conséquence, qu'aucune initiative ne fût prise par le Conseil et qu'en particulier, M. Burckhardt ne fût pas amené à donner en ce moment sa démission [2]. Le Foreign Office envisage favorablement le projet de voyage de M. Burckhardt à Varsovie et à Berlin et estime que la question du retour du Haut-Commissaire à son poste peut être différée juqu'après ce déplacement.

Le Département a donné son accord à ces propositions.

193

LE GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR,

AU GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. n° 1268. 3 OS/EMAA [3]. Très secret. *Paris, 15 mai 1939.*

Par votre lettre n° 938-DN/3 en date du 10 mai 1939 [4], vous avez bien voulu me demander mon avis au sujet de la situation qui pourrait résulter de la réalisation de diverses hypothèses (neutralité initiale de l'Italie, collaboration avec la Turquie), qui ont été évoquées à Londres au cours de la deuxième phase des conversations d'états-majors franco-britanniques [5].

J'ai l'honneur de vous exposer ci-après mon point de vue au sujet de ces différentes hypothèses :

(1) Voir ci-dessus le n° 187.

(2) Toutes les considérations qui précèdent étaient rapportées dans une communication faite, le 11 mai, par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département, non reproduite.

(3) Extraite des archives du service historique de l'Air.

(4) Dont le sens est indiqué dans le présent paragraphe.

(5) Sur les comptes rendus de cette deuxième phase des conversations d'états-majors, voir ci-dessus, le n° 79.

I. *Neutralité initiale de l'Italie au début d'un conflit*

A. Si cette éventualité venait à se produire, et en supposant bien entendu l'Espagne neutre, la France pourrait disposer dans le Nord-Est, face à l'Allemagne, de la totalité de son armée de l'Air à l'exception des unités aériennes suivantes :

a. Unités stationnées normalement en Afrique du Nord;

b. Quelques groupes de chasse maintenus ou concentrés dans le Sud-Est.

Les unités *a* et *b* seraient destinées à parer à toute éventualité en cas de changement brusque dans l'attitude de l'Italie. Leur intervention immédiate en cas d'agression italienne permettrait de défendre les zones ou points sensibles les plus importants en attendant l'arrivée d'unités de renfort, qui seraient retirées, si la situation permet de le faire, du front Nord-Est.

En conséquence, du point de vue aérien, la situation serait moins désavantageuse et le rapport des forces moins disproportionné si l'Italie demeurait neutre au début d'un conflit.

B. Dans cette même hypothèse, l'Allemagne peut adopter deux attitudes sur son front Ouest :

— *ou une attitude offensive,* et nous sommes alors conduits à nous engager sur terre et dans les airs avec tous nos moyens disponibles pour nous efforcer de contenir au mieux notre adversaire;

— *ou une attitude strictement défensive,* tandis qu'elle fait peser son effort sur son front Est, contre la Pologne.

Que pouvons-nous faire au profit de notre alliée?

Il ne faut pas songer à la renforcer par voie des airs en moyens aériens. En effet, nos avions ne trouveraient actuellement en Pologne ni les munitions, ni les ravitaillements de toutes sortes, ni les moyens de transmissions, etc. qui leur sont nécessaires pour combattre. Même si ces moyens matériels existaient, ils ne devraient être utilisés que temporairement, pour le ravitaillement d'unités françaises ou britanniques ayant attaqué des objectifs situés trop à l'est de leurs bases pour qu'elles puissent y retourner. Ce serait une mauvaise économie que de vouloir stationner en Pologne des forces aériennes pour les engager contre l'Allemagne, alors qu'elles peuvent le faire en partant de leurs bases nationales où elles disposent, mieux que n'importe où ailleurs, de toutes les ressources qui leur sont nécessaires.

En conséquence, si l'Allemagne adopte à l'origine face à nous une attitude défensive et *que le gouvernement décide d'apporter une aide au point de vue aérien à la Pologne,* nous sommes contraints de prendre l'offensive dans les airs contre l'Allemagne. Si c'est cette décision qui l'emporte, il est alors préférable d'agir vite de façon à contraindre l'Allemagne à disperser sa défense et sa riposte sur deux fronts.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer précédemment [1], cette situation ne sera que de courte durée. Par suite de la disproportion écrasante qui existe

[1] *Note du document,* Note jointe à une lettre nº 956-3 O.S./E.M.A.A. du 17 avril 1939.

entre les forces aériennes allemandes et polonaises, ces dernières seront rapidement mises hors de cause et l'Allemagne retrouvera toute sa liberté d'action à l'Est (sauf intervention, en partant des bases de Pologne, des forces aériennes soviétiques) pour se retourner avec toutes ses forces contre la Grande-Bretagne et contre nous.

En résumé, *du point de vue aérien :*

— la neutralité initiale de l'Italie rendrait pour nous moins lourde la disproportion existant à l'heure actuelle entre les forces de l'Axe et les forces franco-britanniques;

— pour venir en aide à la Pologne, nous serions contraints de prendre l'offensive contre l'Allemagne, ce qui attirera à brève échéance contre nous et contre la Grande-Bretagne la presque totalité de l'aviation allemande, à moins que *les forces soviétiques s'engageant en Pologne n'en retiennent une notable partie sur le front oriental, ce qui est évidemment grandement désirable.*

II. *Collaboration avec la Turquie*

En cas de conflit, et même dans l'hypothèse où l'Italie serait initialement neutre, les seules forces aériennes disponibles pour collaborer avec la Turquie seraient celles basées au Levant. Mais leur valeur est faible, par suite de leurs effectifs relativement réduits et de leur matériel non encore rénové.

Dans leur état actuel, ces forces, à condition d'utiliser les bases turques d'Asie Mineure et d'être fortement protégées par l'aviation de chasse turque ou britannique (cette dernière étant basée à terre ou sur porte-avions) pourraient à la rigueur coopérer à une opération de débarquement franco-turco-britannique montée contre le Dodécanèse.

En résumé, *dans le domaine aérien,* au cas où la Turquie se rangerait du côté de l'alliance franco-britannique, celle-ci serait plus utile à la France que la France ne peut l'être à son égard.

Elle constituerait notamment une excellente base de départ, au cas où la situation en Méditerranée se trouvant éclaircie par la neutralité définitive de l'Italie, les forces franco-britanniques du Proche et Moyen Orient deviendraient disponibles pour des opérations dans les Balkans.

*
* *

Collaboration franco-britannique outre-mer

Afin de satisfaire au désir que vous m'exprimez de connaître les instructions que j'ai adressées aux commandants de l'Air des territoires d'outre-mer où une collaboration est à organiser avec leur correspondant britannique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointes copie des lettres nos 1223, 1224 et 1225-3 OS/EMAA du 10 mai 1939 respectivement destinées aux commandants de l'Air de la Côte des Somalis et du Levant, ainsi qu'au général comman-

dant la 5e région aérienne à Alger [1]. Ce dernier, invité par le général Noguès, a d'ailleurs déjà pris part à la conférence franco-britannique qui s'est tenue les 4, 5 et 6 mai à Rabat.

Le général chef de l'état-major de l'Armée et le général chef d'État-major général des Colonies ont eu, chacun en ce qui le concerne, connaissance de ces lettres.

194

M. Paul Reynaud, Ministre des Finances,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 8256. *Paris, 15 mai 1939.*

Par communication nº 6171 du 11 avril dernier [2], je vous ai signalé que le gouvernement polonais m'avait saisi d'une demande tendant à la réduction de 200 à 100 millions de la marge réservée pour faire face aux majorations éventuelles de prix, sur la somme d'un milliard mise à la disposition de la Pologne, aux termes de l'accord de Rambouillet, pour le financement de ses contrats de fournitures.

Vous avez bien voulu, par lettre nº 761 du 19 avril [3], approuver le projet de réponse que je me proposais d'adresser à l'ambassade de Pologne et qui, tout en maintenant le principe d'une marge de 25 %, donnait en fait satisfaction partielle au gouvernement polonais.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mes services ont eu depuis lors avec les représentants du ministère des Finances polonais des conversations au cours desquelles ceux-ci ont proposé l'arrangement suivant :

La marge réservée, sur le crédit d'un milliard, pour le paiement des majorations éventuelles, serait dès à présent réduite à 100 millions. Le gouvernement polonais aurait donc la possibilité immédiate, comme il le désire, de conclure de nouveaux contrats jusqu'à concurrence, compte tenu des contrats déjà

(1) Ces documents présentent un caractère essentiellement technique.

(2) Communication non reproduite. Il y était rappelé qu'aux termes de l'accord de Rambouillet (sur cet accord, voir au tome III de la présente série, le nº 259), les ressources mises à la disposition du gouvernement polonais par la mobilisation des contrats de travaux et de fournitures ne devaient pas dépasser 1.250 millions de francs (dont un milliard affecté aux contrats de fournitures). En raison des clauses de révision contenues dans ces derniers contrats, une certaine marge devait être envisagée pour une éventuelle majoration des prix, marge fixée à 200 millions de francs par un arrêté du ministère du Commerce en date du 6 janvier 1939. Par aide-mémoire du 22 février 1939, l'ambassade de Pologne avait demandé la réduction de cette marge à 100 millions, ce qui permettait au gouvernement polonais de conclure de nouveaux contrats pour 100 millions. Tout en considérant que la marge de 200 millions n'était pas excessive, le ministre des Finances estimait qu'elle pourrait être libérée au fur et à mesure qu'interviendraient des règlements définitifs, et acceptait de la ramener en premier lieu à 175 millions, afin de permettre à Varsovie de conclure un contrat de 25 millions.

(3) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

conclus, d'un montant total de 900 millions. Les représentants polonais m'ont indiqué qu'une telle faculté serait particulièrement précieuse pour leur pays, qui pourrait ainsi compléter immédiatement ses stocks en achetant du matériel actuellement disponible dans les usines françaises.

Mais le gouvernement polonais s'engagerait, pour le cas où, par suite du jeu des clauses de majoration, les règlements à effectuer dépasseraient en définitive un milliard, à fournir lui-même, en devises, au moment de chaque paiement, les fonds nécessaires, dans la limite toutefois d'un montant maximum de 100 millions.

L'avantage de cette combinaison pour la Pologne est évident. Elle bénéficie, en fait, à concurrence d'un nouveau montant de 100 millions (chiffre maximum), de l'ensemble des facilités qui lui ont été accordées en application de l'accord de Rambouillet.

Les risques pris en charge par l'État français se trouvent accrus d'autant. Mais l'effort de financement français reste, en principe, limité à un milliard. Au cas où le gouvernement polonais se déclarerait dans l'impossibilité de tenir son engagement et de régler comptant les sommes exigibles au-delà du milliard prévu dans l'accord, nous aurons encore la ressource de réclamer la remise de bons à échéances échelonnées sur 30 semestres, suivant le mécanisme établi pour les autres paiements. L'opération se résoudrait en pareil cas à une augmentation pure et simple des chiffres fixés dans l'accord pour le financement des contrats de fournitures. Mais nous n'avons pas de raison de supposer *a priori* que cette éventualité doive se réaliser.

Étant donné les circonstances actuelles, il m'a paru difficile de repousser ces propositions. J'ai en conséquence préparé, avec les représentants polonais, le projet d'échanges de lettres ci-joint, destiné à intervenir entre votre département et l'ambassade de Pologne, en vue de préciser les modalités de l'arrangement envisagé. Je vous serais obligé, si vous en êtes d'accord, de procéder aussitôt que possible à cet échange de lettres.

ANNEXE

Projet d'échange de lettres entre le ministère des Affaires étrangères français et l'ambassade de Pologne à Paris

Mai 1939.

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à l'accord franco-polonais de Rambouillet, modifié par l'avenant du 30 novembre 1936 et complété par le protocole annexe du 13 août 1937, ainsi qu'à l'échange de lettres intervenu le 22 septembre et le 13 octobre 1937 (1), entre le gouvernement polonais et le Crédit national, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement français est d'accord sur ce qui suit :

1° La somme d'un milliard de francs, prévue au paragraphe 2, alinéa *a* de l'accord de Rambouillet modifié par l'avenant du 30 novembre 1936 pour le règlement de commandes d'intérêt militaire à passer en France par le gouvernement polonais, est affectée ;

(1) Sur l'accord de Rambouillet du 7 septembre 1936, et ses suites, voir, au tome III de la présente série, le n° 259; au tome XV de la même série, le n° 207 (note).

– à concurrence de 900 millions de francs aux paiements à effectuer au profit des fournisseurs du gouvernement polonais, pour autant que ces paiements, pour chaque contrat, ne dépassent pas le prix de base fixé dans le contrat;

— à concurrence de 100 millions de francs aux paiements supplémentaires éventuels à effectuer au profit des fournisseurs en application de clauses de majoration de prix figurant dans les contrats;

2° Au cas où des paiements supplémentaires éventuels seraient à effectuer au profit des fournisseurs, en application de clauses de majorations de prix figurant dans les contrats, au-delà du total de 100 millions de francs prévu au paragraphe précédent, et à condition qu'ils ne dépassent pas eux-mêmes le total de 100 millions de francs, ces nouveaux paiements seraient assurés au profit des fournisseurs par l'intermédiaire du Crédit national dans les conditions et suivant le mécanisme prévu, en vertu de l'accord de Rambouillet et des arrangements subséquents, pour l'utilisation de la somme d'un milliard de francs visée ci-dessus, sous réserve toutefois de la disposition suivante;

3° A la date prévue pour la remise au Crédit national du bon correspondant à un paiement, soit vingt jours au moins avant l'échéance de ce paiement, le gouvernement polonais rachètera ledit bon au Crédit national en versant directement à cet établissement une somme en francs égale au montant du paiement net à effectuer par le Crédit national au profit du fournisseur.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si le gouvernement polonais est d'accord sur ces dispositions.

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 355 [1]. *Berne, 15 mai 1939* [2].

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

L'annonce d'une intervention pontificale en faveur de la paix [3] a été accueillie en Suisse avec satisfaction, mais avec scepticisme. Le *Journal de Genève* a cru devoir lui consacrer, sous le titre : « Pie XII agit », son éditorial du 11 de ce mois et passer en revue les réactions que les projets de Pie XII avaient provoquées dans les différents pays. Mais l'opinion suisse est maintenant trop persuadée que l'Italie officielle est désormais à la remorque des dirigeants de l'Allemagne nationale-socialiste, pour oser espérer que les efforts du Vatican puissent amener le gouvernement italien à esquisser un rapprochement avec les puissances occidentales et exercer par là une influence modératrice sur la politique de l'Axe. Car, si j'en juge par les propos recueillis de

[1] Extraite des « Fonds 1940 ».
[2] Date rétablie d'après les registres de la Direction politique : le document conservé (qui est en fait une copie) porte la date du 13 mai.
[3] Sur cette intervention, voir ci-dessus les n°s 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172, 174, 190.

la bouche des membres de la Nonciature, ou par les récits des nombreux Suisses qui reviennent d'Italie, on doit surtout voir dans les démarches du Saint-Siège une ultime tentative d'empêcher l'Italie de glisser vers le nazisme et de se laisser entraîner irrémédiablement et contrairement à son intérêt dans une politique d'aventures, de violences et peut-être même de guerre. La nonciature à Berne est la première à croire qu'il y a désaccord profond entre la volonté populaire italienne, nettement pacifique, et la politique Ciano-Ribbentrop, et elle ne cache pas sa surprise attristée de voir Mussolini, fatigué, diminué, consentir à n'être plus que le second du Führer. « Savez-vous que nous appelons désormais M. Hitler « le duce du Duce »?», disait l'autre jour le chancelier de la Nonciature, dont le patriotisme italien s'alarme de l'inféodation de son pays à l'Allemagne. Je sais que ces mêmes préoccupations règnent à la légation d'Italie où le ministre semble depuis quelque temps démoralisé et où une dame ne se gênait pas pour dire : « Quand nous étions alliés des Français, ceux-ci ne s'installaient pas chez nous et ne s'efforçaient pas de nous surveiller. Tandis que les Allemands veulent être partout ». Il semble que, par un juste retour des choses, les Italiens éprouvent à l'égard des Allemands les mêmes sentiments que l'on prêtait à certains nationalistes espagnols envers les Italiens, protecteurs trop encombrants et trop personnels.

La propagande hitlérienne, qui s'est bien rendu compte que l'opinion suisse est convaincue du pacifisme italien et rend responsable le Reich, beaucoup plus que son partenaire, de la tension européenne, s'efforce à son tour de faire croire aux Suisses que l'Allemagne n'est pas moins hostile à la guerre. Déjà, sous son influence, on commence à raconter à Zurich et dans d'autres villes voisines du Reich que c'est l'Angleterre qui veut la guerre, car, métropole du commerce, celle-ci souffre plus que toute autre de la crise actuelle. Un jour viendra où, placée devant la ruine menaçante, elle voudra s'ouvrir des débouchés à coups de canon. Dans un pays comme la Suisse allemande où l'on est si sensible aux questions matérielles et où le souvenir de certains profits tirés de la guerre est encore présent, cette propagande est perfide et si elle laisse indifférents le montagnard [ou] le paysan qui se montre toujours très hostile à l'hitlérisme, elle a certainement produit un certain effet dans les milieux d'affaires de Zurich où j'en ai recueilli l'écho. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que nos adversaires réservent leurs traits aux Anglais. Nous aussi sommes calomniés. On continue en effet à nous représenter comme songeant à passer par la Suisse, non pas pour porter secours à la Tchécoslovaquie comme on le disait en automne dernier, mais pour tourner la ligne Siegfried. C'est surtout en Suisse romande, notamment dans les milieux qui touchent à M. Musy, que ce bruit est encore colporté. Si nous en jugeons par les dernières élections genevoises où ces prohitlériens, camouflés en nationalistes et en réformateurs, ont subi un échec retentissant, nous ne devons pas attacher trop d'importance à ces menées. Mais il est toujours bon de se rappeler qu'elles existent à l'état latent et que si notre union et notre décision venaient à fléchir, elles trouveraient immédiatement un terrain favorable. Plus que jamais, la France joue un rôle moral dans le monde, nous en avons la meilleure preuve en Suisse où depuis notre relèvement, le fascisme,

qui avait gagné tant de sympathies dans les cantons romands, est en complet recul et, pour reprendre une terminologie qui lui est chère, « semble désormais dépassé ».

196

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 289 (1). *Varsovie, 15 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Au moment où l'Allemagne s'efforce, par une habile propagande, de persuader au monde que les risques actuels de guerre tiennent, avant tout, à l'intransigeance de la Pologne dans la question de Dantzig et à l'obstination avec laquelle elle se refuse à accepter l'incorporation au Reich d'une ville dont le caractère germanique est incontestable, il n'est pas inutile de préciser à nouveau les raisons qui déterminent l'attitude polonaise.

En se refusant à admettre l'annexion de Dantzig au Reich, avec les conséquences qu'elle comporterait et, en première ligne, l'occupation de la Ville libre, non plus seulement par des *S.S.*, par des *S.A.* et par une police nombreuse et militarisée, mais aussi par des troupes dotées de tout le matériel perfectionné en service dans l'armée allemande, la Pologne n'est pas uniquement guidée, d'une façon générale, par la crainte fort légitime qu'elle éprouve, après l'expérience tchécoslovaque, d'être prise dans le redoutable engrenage des concessions et des abandons successifs. Quelles que soient les promesses et les « garanties » que le chancelier Hitler pourrait lui offrir, comme contrepartie de l'annexion de Dantzig à l'Allemagne, il n'en resterait pas moins qu'une fois maîtresse de la Ville libre, celle-ci ne serait pas loin d'avoir la Pologne à sa merci. Il lui serait aisé de limiter les avantages de l'accès à la mer qu'elle lui aurait reconnu en principe et beaucoup plus facile de l'en priver brusquement à la première occasion.

Dans le commerce extérieur de la Pologne, le commerce maritime joue un rôle très important. Les deux tiers de ce commerce, au point de vue de la valeur, plus des trois quarts au point de vue du volume, se font par les deux ports de Gdynia et de Dantzig. En 1938, en effet, sur un commerce global représentant 19.200.000 tonnes, 16.300.000 sont passées par ces ports.

(1) Le texte de cette dépêche est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 126.

Or, la répartition du tonnage, entre Gdynia et Dantzig, qui comme on va le voir, est bien loin de suffire aux besoins de la Pologne, est la suivante : 9.200.000 tonnes pour Gdynia et 7.100.000 tonnes pour Dantzig, se décomposant de la manière suivante :

	Importation :	*Exportation :*
Gdynia.....	1.526.000 tonnes	7.646.000 tonnes
Dantzig.....	1.562.000 tonnes	5.563.000 tonnes

Un tiers, au point de vue du volume, 17 % au point de vue de la valeur du commerce extérieur polonais passent donc encore par Dantzig, alors que 46 % du volume et 48 % de la valeur passent par Gdynia.

Comme le gouvernement polonais s'est appliqué à spécialiser les deux ports de son territoire douanier, pour des raisons d'ordre pratique et pour éviter entre eux toute concurrence inutile, Dantzig est le grand port pour l'exportation des céréales polonaises (en 1938, 407.000 tonnes de produits agricoles contre 112.000 seulement à Gdynia) et du bois polonais (813.000 tonnes contre 402.000). Pour le charbon, une répartition a été faite. Le charbon du bassin de Dombrowa est exporté par Dantzig, celui de Haute-Silésie par Gdynia qui a, de ce fait, la première place : 5.380.000 tonnes plus 1.000.000 de tonnes de charbon de soute, contre 3.500.000 de tonnes par Dantzig.

Si la Pologne voulait se passer de Dantzig et réservait tout son commerce à Gdynia, elle ne pourrait pas le faire avant un certain temps et sans de grosses dépenses. Elle réussirait vraisemblablement à concentrer son exportation de charbon à Gdynia, mais, dans ce port, elle n'a pas les installations suffisantes, ni pour les céréales, ni pour les bois. Il lui faudrait non seulement construire de nouvelles installations (silos, etc.), mais même agrandir ses quais et la surface de ses entrepôts. La réalisation au fond du port de Gdynia d'un canal industriel de deux kilomètres de long, dont la création est envisagée, serait également nécessaire.

L'importance de la ville libre de Dantzig, au point de vue des communications, n'est, d'ailleurs, pas limitée pour la Pologne à l'utilisation qu'elle fait du port et à la circonstance que l'embouchure de la Vistule — le fleuve polonais — se trouve à Dantzig. Si le tracé du chemin de fer Silésie-Baltique, construit et exploité par la Compagnie franco-polonaise des chemins de fer, évite le territoire de la Ville libre, par contre la ligne Varsovie-Gdynia le traverse et passe par la ville de Dantzig elle-même.

Au point de vue naval et militaire, il n'est pas exagéré de dire que le territoire de Dantzig commande l'accès de la Pologne à la mer.

De Dantzig à Hel, il y a environ trente kilomètres à vol d'oiseau; du point le plus rapproché de la côte dantzicoise à Hel, près de vingt-cinq kilomètres. En passant près de la presqu'île de Hel, les navires pourraient donc entrer et sortir de la baie de Gdynia tout en restant à l'abri de batteries situées sur la côte dantzicoise.

En revanche, Gdynia est à moins de dix kilomètres du point le plus rapproché du territoire de Dantzig et serait sous le feu de canons placés entre Zoppot et la limite ouest du territoire de Dantzig.

D'une manière générale, la possibilité pour l'Allemagne de construire des fortifications dans la partie sud-ouest du territoire de la Ville libre, qui forme un saillant dans le Corridor, rendrait encore plus difficile la défense de celui-ci.

Pour que la démilitarisation du territoire de la Ville libre ait toute sa valeur pour les Allemands, il faudrait, il est vrai, qu'ils établissent une communication permanente entre les deux rives de la Vistule, afin de relier la partie ouest de ce territoire à la partie est et à la Prusse orientale. Actuellement, en effet, il n'y a pas de pont sur la Vistule entre Tczew (dernière ville polonaise sur la Vistule) et la mer, mais les moyens techniques dont elle dispose permettraient à l'Allemagne de combler assez rapidement cette lacune et, en tout cas, d'y suppléer provisoirement par des moyens de fortune.

*
* *

Les indications qui précèdent montrent à quel point sont fondées les inquiétudes qu'éprouve la Pologne en présence des intentions du chancelier Hitler.

La Pologne ne saurait se passer d'un libre accès à la Baltique. Napoléon l'avait reconnu en ajoutant qu'il lui fallait « Dantzig pour pouvoir écouler ses produits ».

Le « Corridor » et Gdynia à eux seuls ne suffisent pas à lui assurer cette « issue à la mer » qui, a écrit, de son côté, Proudhon, est nécessaire à « tout grand état ». Et il ne faut pas oublier que les événements de mars dernier ont accru encore pour la Pologne cette impérieuse nécessité; le port de Memel aurait pu être utilisé par elle après sa réconciliation avec la Lithuanie, et elle ne saurait dorénavant y songer, tandis que, d'autre part, l'annexion par le Reich de la Bohême et de la Moravie l'empêche, sous peine de se placer dans la dépendance du Reich, de se servir des voies ferrées tchécoslovaques autant qu'il le faudrait pour faciliter son commerce extérieur.

Le chancelier Hitler ne semble pas l'avoir compris; en revendiquant Dantzig précisément au lendemain des coups de force dont une des conséquences devait être de rendre plus indispensable encore à la Pologne le maintien du statut de la Ville libre, il a fait preuve d'un manque complet de sens psychologique.

Avant les partages, les Polonais appelaient Dantzig « l'Amiral de Pologne », pour caractériser l'importance que ce vieux port revêtait traditionnellement à leurs yeux. Les Polonais du XXe siècle, passionnément attirés par la mer et ayant une très haute idée de ce qu'est et de ce que doit être leur état reconstitué, ne sont pas disposés à se laisser dépouiller à Dantzig des droits qu'ils considèrent comme essentiels. Ils sont unanimes sur ce point : ils ne s'accommoderont d'aucune solution de la question qui ne leur paraîtrait pas de nature à les sauvegarder.

197

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 309 [1]. *Bucarest, 15 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence [2], l'accord économique anglo-roumain a été signé le 11 mai 1939 à Bucarest et le texte vient d'en être publié. Il comporte un protocole et trois annexes.

1. *Protocole.*

Le protocole contient des dispositions générales relatives au désir des deux gouvernements de développer leurs rapports commerciaux.

Il précise d'autre part :

a. Que des organismes commerciaux seront créés tant dans le Royaume-Uni qu'en Roumanie en vue d'encourager les échanges;

b. Que le gouvernement de Bucarest accordera à l'Angleterre des zones libres dans les ports roumains, conformément aux dispositions de la législation en vigueur : cette clause est identique à celle du traité germano-roumain du 23 mars [3], qui avait suscité l'émotion que l'on sait;

c. Que la possibilité de créer des lignes aériennes et maritimes directes entre les deux pays sera examinée;

d. Qu'un crédit de £ 5 millions pour l'achat de marchandises dans le Royaume-Uni sera ouvert à la Roumanie;

e. Qu'un comité consultatif, composé des représentants des deux gouvernements, sera chargé de veiller à l'exécution du présent accord et de trouver des solutions aux difficultés qui pourront se présenter.

2. *Annexe I.*

L'annexe nº I prévoit que le traitement de la nation la plus favorisée sera accordé aux sociétés pétrolières à majorité de capital britannique, en ce

(1) Extraite des archives du Mouvement général des fonds.

(2) Une lettre nº 949 du ministère des Affaires étrangères au ministère des Finances, du 12 mai, non reproduite, résumait la dépêche à laquelle il est ici fait allusion. Elle précisait que la mission économique anglaise était arrivée en Roumanie le 24 avril, présidée par sir Frederick Leith-Ross, conseiller économique du gouvernement britannique, « accompagné de hauts fonctionnaires et de représentants d'importantes entreprises privées anglaises ».

(3) Sur ce traité, voir, au tome XV de la présente série, le nº 151 (et note).

qui concerne l'octroi de permis d'exploration et d'exploitation et toutes les opérations relatives à la production de pétrole. Le gouvernement roumain s'engage de même à édicter une réglementation plus favorable à l'industrie et à l'exportation pétrolières.

L'annexe stipule également que le gouvernement britannique achètera 200.000 tonnes de blé roumain de la prochaine récolte, et qu'une partie des crédits anglais sera affectée à la construction de silos. Des facilités seront accordées pour l'exportation des bois vers le Royaume-Uni. Enfin, des efforts de standardisation des produits roumains seront faits sur les conseils d'experts britanniques, afin qu'il puisse être satisfait plus aisément aux exigences du marché anglais.

3. *Annexe II.*

Cette annexe, relative aux paiements, vise à établir entre la livre sterling et le leu un cours de change tel « que les exportations de Roumanie soient attirées vers le Royaume-Uni sans toutefois trop élever le prix des marchandises anglaises sur le marché roumain ». Des détails techniques précisent la répartition des quotas négociables.

4. *Annexe III.*

Cette annexe prévoit qu'un accord devra être négocié entre la légation de Roumanie à Londres et l'*Export Credit Guarantee Department* relatif à la « garantie » de £ 5 millions. L'intérêt sera de 5 % et le crédit devra être remboursé en 20 annuités.

On ne saurait assez souligner l'importance de cet accord qui montre tout l'intérêt que la Grande-Bretagne témoigne pour la Roumanie. L'octroi du crédit de £ 5 millions, la promesse d'achat de 200.000 tonnes de céréales en sont la preuve la plus claire.

De plus, il convient de remarquer que le Royaume-Uni obtient sur la plupart des points les mêmes avantages que l'Allemagne s'était octroyés par l'accord du 23 mars dernier : création de zones libres, fournitures de machines, participation à la construction de silos, régime le plus favorable pour l'octroi de périmètres d'exploration et d'exploitation pétrolières, établissement d'un organisme commun d'étude des problèmes économiques intéressant les deux pays (l'accord avec l'Allemagne parle de « délégations gouvernementales », l'accord avec l'Angleterre de « comités consultatifs », mais les deux organismes ont les mêmes attributions).

L'accord du 11 mai démontre une fois de plus que la possibilité d'une concurrence économique libre entre les grandes puissances reste entière en Roumanie.

198

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 499, 500 (1). *Paris, 16 mai 1939, 1 h. 7* (2).

Je réponds aux questions posées dans votre télégramme no 652 (3).

La conclusion d'un accord tripartite présentait à nos yeux le double avantage d'augmenter au regard de l'Axe la portée de l'adhésion donnée par la Turquie à la politique franco-anglaise de résistance à l'agression et de dégager de cette période générale, orientée vers l'organisation de la sécurité en Méditerranée, la négociation particulière franco-turque concernant le Hatay. Ce double but n'ayant pas été atteint, il nous appartient d'en tirer au moins pour l'instant le bénéfice d'une certaine liberté de manœuvre. La solidarité franco-anglaise fait qu'en cas de conflit, l'accord anglo-turc couvre dans une large mesure nos intérêts propres en Méditerranée. S'il demeure toujours désirable de compléter cet accord par un accord franco-turc parallèle, l'urgence n'est plus cependant telle qu'elle doive nous obliger en tout état de cause au sacrifice immédiat que la surenchère turque attachait pour nous au bénéfice de l'accord tripartite.

Sans revenir sur les conditions que nous avions acceptées, nous pouvons aujourd'hui en rechercher avec moindre hâte un aménagement raisonnable dans la mesure la plus compatible avec la sauvegarde de nos intérêts propres.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 12 mai, reproduit ci-dessus sous le no 163.

199

M. Bruère, Ministre de France à Oslo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 93 [1]. *Oslo, 16 mai 1939, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nº 90 [2].

J'apprends de bonne source que les ministres des quatre pays scandinaves, agissant séparément, donneraient demain mercredi à Berlin les réponses attendues par l'Allemagne, le Danemark acceptant, les trois autres états déclinant l'offre de garantie.

Les démarches seraient orales mais appuyées de déclarations écrites. Celles de la Finlande, de la Norvège et de la Suède seraient à peu près identiques; on y reconnaîtrait la situation du Danemark.

Les trois états auraient attendu, pour la décision commune, qu'ait eu lieu hier après-midi une séance secrète du Storting.

De même, et par courtoisie égale envers la Norvège (où, en raison de la fête nationale, les journaux ne paraissent pas demain soir), rien ne devrait être publié dans la presse des quatre pays avant après-demain jeudi après-midi [3].

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».

[2] Du 15 mai, non retrouvé.

[3] Le 16 mai, le ministre de Finlande à Berlin faisait connaître à la Wilhelmstrasse que son gouvernement, « soucieux d'observer une stricte neutralité », déclinait l'offre allemande d'un pacte de non-agression. Le lendemain 17, les ministres de Suède et de Norvège à Berlin remettaient les réponses de leurs gouvernements, qui étaient négatives (voir ci-après le nº 219). Quant au ministre du Danemark, avec l'agrément des trois autres puissances nordiques, il ne repoussait pas catégoriquement l'offre allemande (tout en soulignant qu'en ce qui concernait la neutralité, son attitude était identique à celle du groupe d'Oslo). Il déclarait en effet que, « pour confirmation des relations de bon voisinage entre les deux pays, il (était) prêt à négocier avec le gouvernement du Reich en vue de conclure un pacte de non-agression exprimant la volonté de chacun des deux pays de ne pas avoir recours à la force l'un contre l'autre ».

200

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1541 à 1545 [1]. Réservé. *Londres, 16 mai 1939* [2].

(*Reçu :* 23 h 50.)

L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou a reçu la réponse du gouvernement de l'U.R.S.S. aux propositions anglaises dimanche dans la soirée. Le texte a dû en être communiqué hier à Votre Excellence par les soins de M. Souritz [3]. Il a été aussitôt mis à l'étude dans les services du Foreign Office, qui ont examiné en même temps quelles nouvelles propositions pourraient être faites à Moscou sur la base des observations présentées par les Russes.

Un conseil de Cabinet restreint s'est tenu cet après-midi pour en délibérer. Mais aucune décision définitive ne serait prise avant la réunion plénière du Conseil, qui a lieu comme d'habitude demain matin. Le gouvernement britannique paraît en tout cas assez désireux d'en venir à une conclusion avant le débat de politique extérieure prévu pour vendredi prochain [4], afin de pouvoir annoncer que la négociation se poursuivrait et qu'il a fait toute diligence pour répondre à la note soviétique.

Sur l'orientation de cette réponse, je n'ai pu obtenir aucune précision. Un haut fonctionnaire du Foreign Office, qui s'est entretenu avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S., a fait observer à celui-ci que l'exigence russe visant à mentionner expressément les pays baltes dans le futur accord ne peut être qu'une source de retards et de difficultés.

En effet, il est peu probable qu'en cas d'agression contre l'U.R.S.S., les Allemands choisissent les états baltes comme base principale de leurs opérations. En raison de la distance, ils ne pourraient porter de ce côté qu'un effort accessoire. Si donc les Russes veulent envisager les réalités et ne pas se figer dans des conceptions théoriques, ils se défendront d'insister sur ce point, d'autant plus que la simple évocation de ces petites puissances se heurterait à leur volonté bien arrêtée de ne pas être comprises dans un système de protection où elles craignent de compromettre leur neutralité.

Par contre, il est une question à laquelle le gouvernement de l'U.R.S.S. attache une importance essentielle, c'est celle de la négociation des accords

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par fil.
(3) Sur l'entretien du ministre et de l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, le 15 mai, voir ci-dessus le n° 191. Le texte des propositions soviétiques est reproduit dans les *Documents on british Foreign Policy*, Third Series, vol V, n° 520.
(4) Soit le 19 mai. Sur ce débat, voir ci-près le n° 230 (note).

techniques prévoyant la forme de l'assistance qui pourrait être apportée de part et d'autre. Si des promesses pouvaient lui être faites à cet égard, il est probable qu'un accord finirait par être réalisé sur la formule principale.

Mon interlocuteur n'a émis ces observations qu'à titre purement personnel, le Cabinet étant toujours partagé au sujet des inconvénients ou des avantages qu'il y aurait à conclure une entente directe avec l'U.R.S.S., au risque d'éveiller les susceptibilités de certains états qu'il tient à ménager.

Conformément aux instructions contenues dans votre télégramme nos 962 à 966 (1), j'ai appelé de nouveau l'attention du secrétaire d'État sur la formule française soumise au début de ce mois à l'ambassade d'Angleterre (2), en faisant valoir toutes les considérations qui plaident en faveur d'une conclusion rapide des pourparlers anglo-russes.

201

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 1343 (3). Réservé. *Berlin, 16 mai 1939* (4).

(*Reçu :* le 17, 12 h.)

Le chargé d'affaires d'U.R.S.S. que j'avais prié, à la suite de la retraite de M. Litvinov, de rester en étroit contact avec moi, est venu m'informer hier de la réponse de son gouvernement aux dernières propositions anglaises (5).

Votre Excellence sera directement renseignée à cet égard par Londres. Il m'a paru toutefois qu'Elle pouvait avoir intérêt à connaître le point de vue présenté par Moscou à ses postes diplomatiques.

« La proposition anglaise, m'a dit en substance M. Astakhov, n'a pas pu être acceptée telle quelle par mon gouvernement, parce qu'elle ne prévoit aucune réciprocité en faveur de l'U.R.S.S. L'Angleterre nous demande de nous engager à venir à son aide dans le cas où la garantie qu'elle a donnée à la Pologne et à la Roumanie l'entraînerait dans un conflit armé en Europe. Cette formule présente déjà une amélioration sur la précédente, à savoir que nous ne sommes pas exposés à nous trouver seuls engagés dans une action de secours à un pays de l'Europe orientale. Mais si le gouvernement soviétique accepte de prendre des risques en Europe, il veut aussi avoir des garan-

(1) Du 15 mai, 22 h., reproduit ci-dessus sous le no 184.
(2) Sur cette formule, voir ci-dessus le no 24.
(3) Extrait des dossiers Bonnet.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 98.

ties pour lui-même. Or, la proposition anglaise ne nous en donne pas. On nous dit, il est vrai, que pour nous attaquer, l'Allemagne devrait passer par la Pologne ou la Roumanie et que, de ce fait, la garantie britannique jouerait à notre bénéfice.

« Mais : 1° nous pouvons être attaqués par le Nord, par les pays baltes; 2° l'un des états garantis, Pologne ou Roumanie, peut un jour ou l'autre tourner casaque et livrer passage aux armées allemandes.

« L'Angleterre, au contraire, se trouverait indirectement assurée en tout état de cause de l'appui soviétique, par le jeu de l'accord qu'elle nous propose. Si, en effet, l'Allemagne l'attaquait, la Pologne devrait prendre les armes en vertu du traité anglo-polonais et l'U.R.S.S. serait, de ce fait, entraînée dans le conflit.

« Mon gouvernement désire donc qu'à titre de réciprocité, l'Angleterre s'engage à venir en aide à l'U.R.S.S. si celle-ci est attaquée en Europe ».

M. Astakhov a précisé que l'U.R.S.S. ne demandait pas que l'accord s'étendît à l'Extrême-Orient et qu'à sa connaissance, elle ne demandait pas non plus de garantie spéciale pour les pays baltes.

Ce serait, en somme, une alliance défensive limitée à l'Europe que proposeraient les Soviets.

Pratiquement, l'Allemagne ne peut guère attaquer l'U.R.S.S. que par la Pologne elle-même ou par la Roumanie, car une offensive par les pays baltes, avec une Pologne hostile, l'exposerait à une redoutable attaque de flanc; aussi l'Angleterre ne prendrait-elle pas, apparemment, de sérieux risques supplémentaires en accueillant la demande soviétique. Si, par ailleurs, les Soviets ne réclament effectivement ni l'extension de l'alliance à l'Extrême-Orient, ni une participation directe de la Pologne et de la Roumanie à cette alliance, il semble bien qu'aucune divergence majeure ne sépare les deux points de vue.

Il faut bien reconnaître par ailleurs que plus l'accord France-Angleterre-Russie sera précis et militairement articulé, plus il en imposera au Reich et jouera comme facteur de paix. Il suffit pour s'en convaincre de constater quels espoirs avait fait naître ici la chute de M. Litvinov [1] et avec quelle anxiété sont suivies les négociations actuelles. Sans doute criera-t-on plus que jamais à l'encerclement, et ce n'est pas sans danger, car la fièvre obsidionale peut monter vite dans ce pays-ci. Cette considération n'est certes pas de nature à nous faire dévier de notre route et à nous masquer le but à atteindre, qui est le groupement des quatre puissances dont la force conjuguée doit tenir l'Allemagne en respect; mais elle nous incite à employer inlassablement tous les moyens qui sont en notre possession pour éclairer le peuple allemand sur nos intentions, et peut-être aussi à ne pas pousser la recherche d'alliances avec des peuples balkaniques dont le concours militaire est négligeable, qui se trouveront, le moment venu, entraînés dans notre sillage, mais avec lesquels la conclusion, à l'heure actuelle, d'accords militaires for-

[1] Sur les espoirs allemands nés de la disgrâce de ce dernier, voir ci-dessus les nos 47 (et note), 48, 66, 143.

mels ferait apparaître sur la carte un encerclement plus apparent que réel, et qui risquerait de servir les efforts du régime national-socialiste pour galvaniser une opinion qui paraît pour l'instant assez déprimée.

202

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1349 (1). *Berlin, 16 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 17, 12 h 30.)

La semaine qui vient de s'écouler, très féconde en événements, n'a certes pas contribué à améliorer en faveur du Reich la situation internationale. Elle aura, sans doute, dissipé outre-Rhin pas mal d'illusions et ébranlé ceux qui persistaient à douter de la résolution franco-britannique de s'opposer à toute nouvelle agression. Elle aura également suscité certaines déceptions chez ceux qui, trop confiants dans la crainte inspirée par le Reich, croyaient pouvoir rendre certains petits états dociles aux volontés allemandes ou en empêcher d'autres de prendre leur place dans le front organisé pour résister à la violence et à l'arbitraire. Même dans le camp de ses amis italien et espagnol, l'Allemagne semble avoir éprouvé quelques désappointements. Aussi, la tendance générale qui paraît l'emporter, à l'heure actuelle, dans les milieux officiels berlinois, est de ne rien précipiter, d'attendre une conjoncture plus favorable, d'apaiser les méfiances et d'endormir, si on le peut, les vigilances, de donner, en tout cas, l'impression que l'Allemagne s'étonne de l'agitation qui régnerait autour d'elle, qu'elle souhaite une période d'apaisement indispensable à tout examen fructueux des problèmes en suspens et que nul plus que les dirigeants du Reich n'aspire à la détente et au calme.

Ces assurances vont, d'ailleurs, de pair avec l'affirmation renouvelée que la question de Dantzig devra, un jour ou l'autre, être résolue dans un sens conforme aux désirs du Reich.

L'état d'esprit qu'elles révèlent n'empêche pas non plus l'exaltation, en des manifestations bruyantes, de la force et de l'invincibilité de l'Allemagne hitlérienne.

Mais on a le sentiment que le IIIe Reich, habitué jusqu'ici à mener la partie, se trouve conduit, peu à peu, à une attitude défensive et que sa préoccupation principale est de montrer qu'il est à l'abri de toute attaque et que toute tentative de violer ses frontières serait vouée à un sanglant échec.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.

1° Les déclarations faites le 11 mai par le président du Conseil français (1) et par le Premier britannique (2) ont produit à Berlin une très profonde impression. Jusque-là, on affectait de croire que la garantie donnée par l'Angleterre et par la France à la Pologne n'était que théorique et qu'en tout cas, elle ne couvrait pas la question de Dantzig. On escomptait du moins que Paris et Londres feraient pression sur M. Beck, comme autrefois sur M. Benès, pour le rendre plus docile aux exigences allemandes. Les espoirs conçus à ce sujet étaient fondés sur l'expérience de l'automne dernier et se trouvaient alimentés par certains articles comme ceux de M. Déat (3). On escomptait que, sous la devise : « Pas de guerre pour Dantzig », un mouvement d'opinion se formerait contre une intervention militaire éventuelle en faveur de la Pologne. Les discours prononcés le même jour par MM. Daladier et Chamberlain ont, dans une large mesure, détruit les illusions. Il semble bien qu'outre Rhin, on ait compris la résolution prise par la France et par l'Angleterre de laisser à la Pologne le soin de juger si ses intérêts vitaux étaient ou non menacés et d'intervenir immédiatement si le gouvernement de Varsovie prenait les armes. Ce sentiment a été renforcé quelques jours plus tard par les paroles qu'a prononcées à Southampton Votre Excellence (4).

Ce n'est évidemment pas cet aspect de la position franco-britannique que les journaux allemands ont mis le plus en lumière aux yeux de leurs lecteurs. Ils se sont efforcés, au contraire, d'expliquer le ton résolu adopté par MM. Chamberlain et Daladier par des considérations de politique intérieure, par le désir de justifier les charges de réarmement. Ils n'en ont pas moins reconnu toute la portée des déclarations des chefs des gouvernements français et anglais, accusant Paris et Londres d'avoir conféré au gouvernement polonais le pouvoir de décider, en leur nom, de la guerre et de la paix.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs journaux ont souligné qu'une évolution considérable s'était opérée depuis le mois de septembre dernier dans l'état d'esprit des Français. Aujourd'hui, le Français se rendrait compte que la situation actuelle intermédiaire entre la guerre et la paix ne peut durer indéfiniment; il envisagerait un conflit sans enthousiasme, ni forfanterie mais avec calme et sang-froid. Jusqu'ici, les dictateurs s'étaient vantés que seuls leurs peuples fussent décidés à recourir, s'il le fallait, aux moyens extrêmes. Aujourd'hui, ils sont obligés de convenir que les démocraties, que l'on croyait amollies par le bien-être, ne reculeraient pas non plus, s'il le fallait, devant

(1) Voir ci-dessus le n° 162 (note).

(2) Allusion au discours de l'Albert Hall, prononcé à un meeting de l'Association des femmes conservatrices : voir ci-dessus le n° 141.

(3) Sur ces articles, voir ci-dessus les n°s 53 (note), 147 (note).

(4) Le 13 mai, le ministre français des Affaires étrangères, accompagné de l'ambassadeur de France à Londres, assistait au congrès annuel de la fédération britannique de l'Alliance française. Dans le discours prononcé à cette occasion, il déclarait que la crise européenne avait fortifié la résolution des deux pays de protéger leurs empires et de permettre à leurs citoyens de vivre dans la dignité, la liberté, la sécurité. France et Grande-Bretagne avaient été amenées à donner leur garantie aux nations résolues à sauvegarder leur indépendance et leurs libertés; elles feraient honneur à leur signature. Il affirmait en conclusion que peu d'entreprises humaines avaient connu un succès aussi complet que celui qui avait été obtenu par les bâtisseurs de l'amitié franco-britannique.

le sacrifice suprême. Bien plus, alors qu'ils se flattaient d'avoir le monopole de la menace, ils les accusent de vouloir et de préparer la guerre.

C'est là un grand progrès réalisé pour la cause de la paix.

2° L'accord de principe intervenu entre l'Angleterre et la Turquie (1) et dont la conclusion a été annoncée le 1er mai par M. Chamberlain et par M. Saraçoglu, a causé, en Allemagne, plus que de la déception et de l'amertume. Il a provoqué parmi les milieux dirigeants une véritable consternation. Fait d'ailleurs assez singulier, la presse n'a nullement dissimulé au public le mécompte éprouvé. Il y a quelques semaines, lors du départ de M. von Papen pour Ankara, les journaux du Reich avaient manifesté la plus grande confiance dans le succès de sa mission. Ils n'avaient pas manqué d'évoquer la fraternité d'armes qui pendant la guerre mondiale, avait uni Allemands et Turcs. Dans l'interview accordée quelques jours plus tard par le ministre des Affaires étrangères turc à l'*Intransigeant* (2), ils avaient vu la preuve que la Turquie entendait, à tout le moins, rester neutre et n'abandonner à personne la disposition des Détroits. En termes comminatoires, ils avaient averti la Turquie des conséquences auxquelles elle s'exposerait si elle cessait d'être la gardienne impartiale des Dardanelles.

Aujourd'hui, tous ces espoirs se sont effondrés, toutes ces menaces se sont avérées vaines. C'est là une défaite diplomatique si nette qu'on n'a pas songé à la masquer. Les organes officieux l'ont, au contraire, accusée et en ont souligné comme à plaisir toute la portée politique et stratégique.

Il m'est revenu que les dirigeants du Reich étaient à la fois irrités et inquiets de l'adhésion de la Turquie au front franco-britannique. L'irritation se tournerait non seulement contre le gouvernement d'Ankara, mais contre M. von Papen, accusé de maladresse et d'incapacité, et contre le gouvernement italien. On considérerait, en effet, que l'occupation de l'Albanie et le renforcement des effectifs italiens du Dodécanèse ont beaucoup contribué à triompher des dernières hésitations turques et à faire passer la Turquie dans l'autre camp. On redouterait également les répercussions que la décision d'Ankara risque d'avoir sur l'attitude des puissances qui hésitent encore à prendre position contre l'Axe. On craint que les résistances roumaines ne soient encouragées. Déjà, on croit percevoir, en Yougoslavie, l'amorce d'un revirement en faveur de Londres et de Paris. Or, c'est par une action sur Belgrade qu'avait débuté la contre-offensive diplomatique germano-italienne, et le resserrement des liens entre la Yougoslavie et les puissances de l'Axe représentait le seul succès obtenu jusqu'ici.

D'autre part, les dirigeants du Reich se sont parfaitement rendu compte que l'accord anglo-turc, qui sera bientôt suivi d'un accord analogue entre Ankara et Paris, appelle en quelque sorte, à titre de complément, un accord entre les puissances occidentales et Moscou. De là l'inquiétude et la colère qu'ont exprimées sans fard les journaux et qu'a traduites un haut fonction-

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 157, 158 (et note).

(2) Aucune trace de cet interview ne se retrouve dans les archives personnelles de l'ambassadeur de France à Ankara, M. Massigli.

naire de la Wilhelmstrasse par ces mots : « Mais qu'avez-vous donc pu promettre aux Turcs pour obtenir leur adhésion? ».

3º Le cours des négociations anglo-russes est toujours observé avec une attention teintée d'anxiété. On n'a pas encore abandonné tout espoir de les voir échouer. Pourtant, cet espoir devient de plus en plus faible à mesure qu'il apparaît que la retraite de M. Litvinov ne signifie pas un changement d'orientation de la politique extérieure russe (1). Dans le public, on continue à envisager comme possible un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie des Soviets. Pourtant, dans les cercles dirigeants, il semble bien que l'on ne se fasse plus, à cet égard, grande illusion. Le mieux que l'on espère, semble-t-il, serait que la Russie restât à l'écart du bloc franco-britannique. Mais on commence à se rendre compte que, là encore, la politique du IIIe Reich risque fort d'enregistrer un nouveau succès des artisans de l'encerclement dont on avait prématurément proclamé le lamentable échec.

4º Le discours prononcé dimanche dernier, 14 mai, à Turin, par M. Mussolini (2), a été assez fraîchement accueilli en Allemagne. On a eu l'impression que ce discours n'était pas empreint du dynamisme habituel, qu'il marquait plutôt un retrait, qu'il exprimait davantage une attitude défensive que la volonté de foncer en avant (3). C'est bien ainsi d'ailleurs qu'il a été interprété, dans les milieux italiens de Berlin. On ne cache pas, dans ces milieux, qu'avant de se lier à l'Allemagne par le pacte, dont la conclusion a été décidée à Milan, et qui doit être élaboré et signé dans le courant du mois, l'Italie désire obtenir certaines garanties. Elle veut bien marcher avec l'Allemagne, mais elle voudrait bien que l'Allemagne ne l'entraînât pas trop loin, et, surtout, qu'elle ne la précipitât pas dans une guerre, pour laquelle sa population n'éprouve qu'un médiocre attrait. Dans le discours de Milan, les dirigeants hitlériens ont vu comme une première manifestation de la volonté italienne de limiter les risques que peut comporter pour l'Italie l'alliance militaire avec l'Allemagne. Ils ont été déçus de n'y pas trouver d'attaques fougueuses contre la France. Ils avaient escompté que Mussolini, pour répliquer à l'accord anglo-turc, dénoncerait l'accord anglo-italien. Leurs journaux l'avaient même nettement laissé pressentir. Or, le Duce s'en est abstenu, et il s'est gardé de toute attaque et même de toute critique directe contre l'Angleterre. A Berlin, on a trouvé que le nouvel allié était trop peu combatif, qu'il hésitait trop à couper définitivement les ponts avec le camp adverse, qu'il n'exprimait pas assez nettement sa volonté de suivre son partenaire, si périlleuse que puisse être la route.

M. Mussolini a confirmé, il est vrai, la signature prochaine de l'alliance militaire décidée à Milan. D'un autre côté, la venue à Berlin du comte Ciano est attendue pour le 21 de ce mois. Mais le roi d'Italie dont la visite avait été annoncée déjà à plusieurs reprises et présentée comme certaine pour la fin

(1) Sur cette retraite et les interprétations diverses qui en furent données, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 66, 59, 71, 143.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 181 (et note).
(3) Voir ci-dessus le nº 189.

du mois de juin, aurait, une fois de plus, décliné l'invitation du Chancelier. Il aurait fait connaître son refus à la fin de la semaine dernière. C'est à ce moment, d'ailleurs, qu'on a commencé à démonter les tribunes élevées sur la voie triomphale pour l'anniversaire du Chancelier et qui étaient demeurées depuis lors dans l'attente d'un souverain qui ne daignera, sans doute, pas venir.

5° Du côté espagnol également, il semble que l'Allemagne ait enregistré quelques déboires. C'est probablement parce que le général Franco n'a témoigné d'aucun empressement pour le rencontrer, que le maréchal Goering a abrégé sa croisière dans les eaux espagnoles et est rentré à Berlin beaucoup plus tôt qu'il n'était prévu (1).

D'autre part, il m'a été confirmé de bonne source (2) que le gouvernement de Burgos avait refusé d'adhérer à l'alliance militaire germano-italienne et qu'il avait menacé de proclamer sa neutralité. Un autre fait significatif est l'ajournement du voyage que devait entreprendre prochainement en Espagne M. Wohlthat, l'un des chefs de la section économique de la Wilhelmstrasse, principal artisan du récent accord germano-roumain (3).

6° Le sentiment général qui règne actuellement dans les milieux diplomatiques berlinois est qu'en présence des forces de résistance qui s'organisent et à la suite de certaines déceptions éprouvées, les dirigeants du IIIe Reich cherchent actuellement à éviter tout éclat et à temporiser.

Sans doute, certains faits provoquent encore, parmi les missions étrangères accréditées, quelque perplexité. Le principal est l'introduction en fraude à Dantzig de 2.000 soldats allemands revêtus d'habits civils et qui auraient littéralement engorgé tous les hôtels dantzicois. Mais diverses interprétations sont données de ce fait qui paraît établi. Dans l'ensemble, il n'est pas considéré comme l'annonce d'une action prochaine contre Dantzig ou d'un soulèvement organisé au sein de la Ville libre.

Divers indices très sérieux permettent au contraire de penser que, sans se départir de la vigilance indispensable, on peut espérer un certain répit.

Je rappellerai d'abord à cet égard le langage que m'a tenu M. von Weizsäcker le 10 mai (4). Le secrétaire d'État au ministère allemand des Affaires étrangères s'est exprimé en des termes analogues lors de la visite que lui a faite hier M. Clauzel, de passage à Berlin. M. Weizsäcker a insisté auprès de son visiteur pour qu'il me répète et pour qu'il dise bien nettement à Paris que l'Allemagne souhaitait le retour à une période plus calme. C'est dans ce

(1) Ainsi que l'indiquaient les milieux italiens de la capitale allemande (T. de Berlin n° 1344, du 16 mai, non reproduit).

(2) L'ambassadeur tenait ses informations de son collègue portugais, pour qui, «suivant des informations très sûres qu'il tient de son gouvernement, les choses évoluaient bien pour nous en Espagne. Allemands et Italiens avaient lassé la patience du général Franco qui les aurait menacés de proclamer immédiatement sa neutralité en cas de conflit» (T. de Berlin n° 1317, du 13 mai).

(3) Télégramme de Berlin n° 1344 précité. C'est le 14 juin que M. Wohlthat devait arriver à Burgos avec une commission de techniciens, en vue d'étudier les modalités d'un accord économique germano-espagnol.

(4) Se reporter au télégramme de Berlin n° 1268, du 9 (et non du 10) mai, ci-dessus reproduit sous le n° 117.

sens que se serait exprimé le Führer, lors de la démarche effectuée près de lui, le 5 mai, par le Nonce (1). En outre, M. Attolico vient de donner à mon collègue belge sa parole d'honneur que, d'ici à deux mois, il ne se passerait rien. D'autre part, Mgr Orsenigo, interrogé par des diplomates sud-américains au sujet de son entrevue avec le Führer, a déclaré : « Je puis vous assurer qu'il n'y aura pas de guerre; car l'Italie ne veut pas de guerre ».

Enfin, un attaché militaire qui, dans le courant de la journée d'aujourd'hui, a successivement interrogé tous ses collègues, les a trouvés tous rassurés. Aucun d'eux n'avait fait la moindre constatation alarmante.

Rien ne serait évidemment plus néfaste que de penser que le répit relatif dont nous allons peut-être jouir pendant un mois ou deux nous permet de nous relâcher dans notre effort diplomatique et militaire. Il n'est, en effet, qu'un premier fruit de cet effort dont la persévérance demeure indispensable au maintien de la paix.

203

M. Bruère, Ministre de France à Oslo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 91. *Oslo, 16 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 18, 12 h 30.)

Le dernier cours des événements, l'offre allemande de garantie (3), les entretiens de Stockholm ont amené la Norvège à préciser sur divers points ce qu'elle entend par neutralité.

M. Koht m'avait donné il y a trois semaines un aperçu qu'il a publiquement repris et complété à son retour de Suède (mes communications du 26 avril (4) et du 11 mai (5)). A l'occasion hier d'un entretien avec le secrétaire général, j'ai trouvé, dans l'expression des mêmes vues, le souci chez M. Aubert de considérer avant tout les choses sous leur aspect pratique, en partant moins en somme d'une définition théorique de la neutralité que du jeu normal des relations économiques : « Nous entendons d'abord, me dit-il, rester libres de tout engagement envers quiconque, en déclarant notre ferme intention de demeurer en dehors d'un conflit si celui-ci devait malheureusement se produire. De ce jour-là, en qualité de neutres, nous nous proposerions de poursuivre nos activités du temps de paix dans toute la mesure où — soit importa-

(1) Voir ci-dessus le nº 166.
(2) Par avion en clair.
(3) Sur cette offre et ses résultats, voir ci-dessus les nos 11, 82, 83 (note), 84, 88, 124, 186, 199 (et note).
(4) Allusion au télégramme nos 64-65, ci-dessus analysé sous le nº 84 (note).
(5) Allusion au télégramme nº 83, ci-dessus reproduit sous le nº 146.

tions, soit exportations — elles ne soulèveraient pas d'objections de la part des uns ou des autres des belligérants. Nos moyens de continuer à vivre sont en partie à ce prix. Je sais bien, ajouta mon interlocuteur, que les difficultés sont nombreuses : nous en avons l'expérience par la dernière guerre. C'est, abstraction faite même des motifs plus élevés, ce qui suffirait à nous faire souhaiter qu'il n'y ait plus de semblable conflit, nos armateurs en ont l'effroi... »

Comme je faisais allusion aux arrangements en quelque sorte amiables où, la fin de la guerre, on en venait au Danemark à la fois avec les Anglais et les Allemands, le secrétaire général s'abstint de m'indiquer si l'on envisagerait ici une manière de faire analogue.

204

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1348 (1). Secret. *Berlin, 16 mai 1939* (2).

D'une source qui, à plusieurs reprises, s'est avérée bien informée, il me revient que, le 13 avril dernier, un conciliabule aurait réuni à Berchtesgaden, autour du Führer, le général Goering (3), M. von Ribbentrop, le général Keitel, le Dr Goebbels et M. Himmler, pour examiner la situation créée par le litige polono-allemand.

A ce moment, on aurait encore tenu pour improbable que les Polonais prissent les armes pour Dantzig et que la France et l'Angleterre fissent la guerre pour un pareil motif. Malgré cela, on aurait estimé plus prudent de ne pas courir à propos de la Ville libre les risques d'une guerre générale, si problématiques fussent-ils.

On aurait décidé, en principe, contre la Pologne une opération militaire de beaucoup plus vaste envergure, mais on aurait été d'avis d'attendre pour la déclencher un moment plus favorable. On aurait envisagé la fin de l'été ou le début de l'automne.

Au cours de la discussion, diverses raisons auraient été données en faveur de cet ajournement.

1º La première aurait été l'insuffisance des stocks de toutes sortes (vivres et matières premières) que l'on va chercher par tous les moyens à accroître durant les mois prochains, et auxquels viendra d'ailleurs s'ajouter, en ce qui concerne les denrées alimentaires, la nouvelle récolte qui, en aucun cas, ne doit être compromise.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Lire vraisemblablement : le maréchal Goering.

2° Une autre raison très importante aurait été invoquée par les militaires présents (Goering et Keitel).

Le haut-commandement allemand aurait, dans le courant du mois de mars, conçu de très sérieuses inquiétudes en ce qui concerne la valeur de la ligne Siegfried. Les techniciens auraient voulu comparer la résistance des revêtements bétonnés des ouvrages fortifiés de l'Ouest avec celle des fortifications tchèques tombées aux mains de la Wehrmacht. On se serait aperçu que le béton de la ligne Siegfried ne résistait pas au tir de l'artillerie lourde. Des obus de gros calibre tirés contre des revêtements bétonnés les auraient littéralement réduits en poudre. Les témoins auraient parlé d'une véritable « explosion ».

Les nombreuses expériences faites, spécialement en plusieurs points de la ligne de départ (*Ausgangsstelle*), auraient montré que seuls les ouvrages effectués antérieurement au 28 mai [1], date à laquelle ont été décidés l'accélération et l'agrandissement des travaux, pouvaient être considérés comme offrant les garanties désirables. Jusque-là, en effet, la construction des ouvrages fortifiés s'était effectuée sous la direction immédiate de l'armée, qui avait fourni et les ingénieurs militaires, et ses propres sections de pionniers et les matériaux choisis sous son contrôle. C'est dans la région de Mannheim, c'est-à-dire sur le chemin éventuel d'une armée française, débouchant par le Palatinat, que les travaux avaient été particulièrement poussés. Les fortifications élevées dans cette région auraient une valeur très grande et les techniciens estimeraient qu'elles sont en mesure de briser, à la façon d'un « coin », une poussée française.

Il n'en serait pas de même des constructions réalisées hâtivement sous l'impulsion de l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, le Dr Todt, chargé par le Führer, le 28 mai, d'édifier de la frontière suisse à la frontière hollandaise un réseau continu d'ouvrages défensifs. Le travail effectué par l'« Organisation Todt » s'avérerait, à bien des égards, défectueux. D'une façon générale, il aurait été exécuté avec trop de précipitation et dans des conditions atmosphériques souvent défavorables (gelées blanches et pluies). Les matériaux n'auraient pas été choisis avec assez de soin. Les mélanges auraient été faits par des ouvriers prélevés un peu partout, amenés contre leur gré, souvent astreints à un travail beaucoup plus pénible que leurs occupations habituelles, et mécontents des conditions de vie matérielle qui leur étaient imposées. Il y aurait eu des négligences et même de la malfaçon. Une révision et une consolidation des ouvrages déjà exécutés auraient été jugées indispensables, au même titre que le développement en longueur et en profondeur de la zone fortifiée.

3° La troisième considération qui aurait amené le Führer à ajourner l'action projetée contre la Pologne serait l'incertitude de la situation internationale, telle qu'elle se présentait au début d'avril. Les dirigeants hitlériens auraient estimé qu'ils devaient d'abord mettre de leur côté toutes les chances de circonscrire aussi étroitement que possible le conflit envisagé avec la Pologne,

[1] 1938.

et auraient décidé une contre-offensive contre la politique d'encerclement en même temps qu'une action vigoureuse pour entamer la résolution de la Pologne, de la France et de l'Angleterre.

*
* *

Bien qu'un mois déjà se soit écoulé depuis le jour où se serait tenue la conférence en question, j'estime que les indications rapportées ci-dessus ne présentent pas seulement un intérêt rétrospectif.

Les deux premières raisons qui auraient fait incliner le Führer en faveur de l'ajournement d'un coup de force contre Dantzig ou d'une opération de plus vaste envergure contre la Pologne, valent encore aujourd'hui. L'état des stocks n'a guère pu s'améliorer en un mois. Quant aux fortifications de la zone occidentale, que le Führer est en train d'inspecter depuis dimanche dernier, le fait que des milliers d'ouvriers y travaillent encore d'arrache-pied prouve bien que l'on n'a pas encore remédié aux défectuosités ni comblé les lacunes. Enfin, il serait paradoxal de prétendre que depuis un mois, la situation internationale a évolué en faveur du Reich. Le sentiment commence au contraire à se répandre parmi les Allemands que le monde entier est contre eux.

Dans ces conditions, et sans se dissimuler que nous avons encore en perspective des semaines et des mois agités, il n'est peut-être pas téméraire d'espérer que la voix de la sagesse, qui l'a emporté dans le conciliabule du 13 avril, se fera encore entendre lorsqu'il s'agira pour le Chancelier de risquer dans une sanglante aventure l'œuvre de toute sa vie et l'existence même de son peuple. Cet espoir sera d'autant plus fondé que s'affirmera plus solide et plus puissant le bloc des états résolus à barrer la route à l'hégémonie allemande.

205

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos [578 à 580] (1). *Bucarest, 16 mai 1939.*

Je me réfère à mon télégramme nos 561-562 (2) et au télégramme d'Ankara que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous les nos 347 à 349 (3).

(1) Il s'agit en fait ici du texte de la retransmission dudit télégramme à Belgrade, le 18 mai, sous les nos 279-281.
(2) Du 10 mai : il s'agit vraisemblablement du télégramme ci-dessus reproduit sous le no 133.
(3) Il s'agit vraisemblablement du télégramme d'Ankara nos 618-620, du 10 mai, ci-dessus reproduit sous le no 152.

M. Gafenco étant jusqu'à demain à Soulina où il doit assister à la prise de possession par le Roi des installations de la commission européenne du Danube, je me suis entretenu ce matin avec le secrétaire général du ministre des Affaires étrangères.

M. Cretziano m'a communiqué les termes d'une conversation qu'en l'absence de M. Cinçar-Markovitch, l'ambassadeur de Roumanie à Belgrade venait d'avoir avec le directeur politique aux Affaires étrangères au sujet de la conclusion du pacte anglo-turc.

D'après les informations de M. Cadere, le gouvernement yougoslave persisterait à estimer que la Turquie s'est engagée dans un système qui, même pacifique, donnera aux grandes puissances un droit de s'immiscer dans les affaires balkaniques. L'ambassadeur a répondu que le gouvernement roumain n'avait aucune crainte de ce genre.

Le directeur politique a reconnu que l'accord anglo-turc avait un caractère essentiellement méditerranéen et que les clauses relatives aux Balkans constituaient de simples suggestions.

D'une manière générale, l'ambassadeur de Roumanie a trouvé que le ministre des Affaires étrangères de Belgrade envisageait cette question avec plus de calme. Toutefois, il a constaté que la presse yougoslave restait étonnamment hostile à ce pacte et considérait qu'en le signant, la Turquie s'éloignait de l'Entente balkanique.

A Bucarest, par contre, l'opinion a réservé à l'accord anglo-turc un accueil favorable (mon télégramme nos 575 à 577) [1], mais on attend surtout avec le plus vif intérêt la conclusion du traité définitif qui comprendra, ainsi que l'a indiqué lord Halifax, les clauses relatives au libre passage des Détroits pour les alliés de la Turquie.

Par ailleurs, M. Cretziano m'a confirmé que M. Gafenco se rencontrerait avec M. Cinçar-Markovitch aussitôt après le retour de ce dernier de son voyage à Rome [2].

[1] Du même jour, non retrouvé.

[2] Sur le voyage à Rome du ministre yougoslave, qui y accompagnait le Prince régent, voir ci-dessus le n° 152.

206

Note du sous-directeur de la Société des Nations [1]
au sujet du statut de Dantzig

N. *Paris, 16 mai 1939.*

Le statut de la ville libre de Dantzig a été établi par la section XI, articles 100 à 108 du traité de Versailles.

Statut politique.

Par ce traité, l'Allemagne a renoncé en faveur des principales puissances alliées et associées à tous droits et titres sur la ville de Dantzig ainsi que sur un territoire l'entourant, délimité à l'article 100. Cet ensemble de territoires a été constitué en vertu de l'article 102 par les principales puissances alliées et associées en « Ville libre », et placé sous la protection de la Société des Nations.

Le régime politique de Dantzig a été fixé par une constitution dont le principe était prévu à l'article 103, et dont l'élaboration a été confiée à des représentants de la Ville libre régulièrement désignés. Cette constitution était mise sous la garantie de la Société des Nations.

Un haut-commissaire de la Société des Nations, en résidence à Dantzig, était chargé :

a. De collaborer à l'élaboration de ladite Constitution;

b. De veiller à son bon fonctionnement, en qualité de mandataire de la Société des Nations;

c. De jouer un rôle d'arbitre entre la Pologne et la Ville libre à l'occasion des différends qui pourraient s'élever au sujet du traité ou des arrangements complémentaires.

La conduite des affaires extérieures de la ville libre de Dantzig ainsi que la protection de ses nationaux dans les pays étrangers étaient confiées au gouvernement polonais (article 104).

Statut économique.

Le traité prévoyait (article 104) la conclusion d'une convention entre le gouvernement polonais et la Ville libre, convention dont les principales puissances alliées et associées s'engageaient à négocier les termes en vue de préciser les relations entre le territoire de Dantzig et la Pologne.

Cette convention devait, entre autres, placer la Ville libre à l'intérieur de la frontière douanière polonaise, assurer à la Pologne, sans aucune restriction, le libre usage des voies d'eau, docks, bassins, quais, etc. de Dantzig, le contrôle de l'administration de la Vistule et de l'ensemble du réseau ferré

[1] M. Arnal.

dans les limites de celle-ci, ainsi que le contrôle et l'administration des communications postales, téléphoniques et télégraphiques entre la Pologne et le port de Dantzig.

Statut des personnes.

Le traité de Versailles stipulait, en ce qui concerne les personnes, qu'aucune discrimination ne devait être faite dans la Ville libre au préjudice des nationaux polonais et aux personnes d'origine ou de langue polonaise (art. 104).

Les ressortissants allemands domiciliés sur le territoire délimité par le traité perdaient *ipso facto*, dès la mise en vigueur de celui-ci, la nationalité allemande et devenaient nationaux de la ville libre de Dantzig. Certaines facultés d'option étaient prévues (art. 106).

Ces diverses dispositions ont été exactement appliquées. La constitution de la ville libre de Dantzig a été élaborée en 1921 et 1922. Elle a été approuvée, le 11 mai 1922, par le haut-commissaire de la Société des Nations.

Ses principales dispositions sont les suivantes :

1° La Ville libre était dotée d'un pavillon national (deux croix blanches superposées sur fond rouge);

2° La ville libre de Dantzig ne peut pas, sans le consentement préalable de la Société des Nations :

a. Servir de base militaire ou navale;

b. Élever des fortifications;

c. Autoriser les fabrications de munitions ou de matériel de guerre sur son territoire;

3° La Ville libre est régie :

— par une assemblée populaire composée de 120 membres élus au suffrage universel pour quatre ans,

— par un Sénat composé d'un président, d'un vice-président et de 20 sénateurs élus par l'assemblée populaire pour une durée de quatre ans.

Le Sénat est la plus haute autorité du Territoire. Il dirige l'administration de l'État dans le cadre de la Constitution, publie des lois, établit le projet de budget, etc.

En vertu de l'article 42, le Sénat doit communiquer à la Société des Nations, sur sa demande et à tout moment, les informations officielles sur toutes les affaires publiques de la Ville libre.

La constitution de 1922 stipulait, en outre, en détail, les droits et les devoirs fondamentaux des personnes, des fonctionnaires, des communautés religieuses, des écoles, etc. Elle était de caractère essentiellement libéral et garantissait la liberté individuelle et inviolable, l'égalité des droits et devoirs civiques de tous les ressortissants de la Ville libre (art. 75).

207

PROCÈS-VERBAUX [1]

Conversations d'état-major franco-polonaises
Réunion du 16 mai 1939
(Forces terrestres, maritimes et aériennes)

I

Assistaient à la réunion :

Son Excellence le Général KASPRZYCKI, ministre des Affaires militaires de Pologne, représentant le maréchal SMIGLY-RYDZ, commandant en chef des forces polonaises.

M. le Colonel JAKLICZ, deuxième sous-chef du grand État-major de l'armée polonaise.

M. le Colonel KARPINSKI, sous-chef d'État-major de l'Aviation au grand État-major de l'armée polonaise.

M. le Colonel FYDA, attaché militaire et naval à Paris.

M. le Colonel LOYKO, chef des achats de matériel auprès de l'attaché militaire polonais.

M. le Lieutenant-colonel PININSKI, attaché de l'Air à Paris.

M. le Général GAMELIN, chef d'État-major général de la Défense nationale.

M. le vice-Amiral DARLAN, chef d'État-major général de la Marine.

M. le Général VUILLEMIN, chef d'État-major général de l'armée de l'Air.

M. le Général GEORGES, membre du conseil supérieur de la Guerre.

M. le Général MUSSE, attaché militaire à Varsovie.

M. le Général DENTZ, sous-chef de l'état-major de l'Armée.

M. le Général JAMET, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le Colonel AYMÉ, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

La séance est ouverte à 10 heures.

Son Excellence le Général Kasprzycki exprime tout d'abord sa satisfaction de voir les conversations d'État-major commencer après accord sur la base de départ de ces conversations.

[1] **Extraits des archives de la Guerre.**

Cette base est la suivante :

1° En cas d'agression allemande sur la Pologne ou sur Dantzig, si l'une des parties agit par les armes, l'autre suivra immédiatement;

2° Avant que toutes les forces aient pu être réunies, il faut prévoir l'exécution des opérations des forces alliées qui permettront de limiter les initiatives ennemies, et particulièrement des actions aériennes immédiates;

3° La concentration une fois terminée, il faut en exécution de plans concertés arrêter l'effort allemand.

M. le Général Gamelin donne l'assurance que la France fera tout le possible pour retenir à ses frontières le maximum de forces allemandes. Le plan français doit être très souple; on ne sait en effet ce que feront les Allemands qui ont préparé aussi bien l'invasion des Pays-Bas que la violation de la neutralité suisse. On ignore également les effectifs qu'exigera la lutte contre l'Italie qui, sur le continent, peut faire son effort principal sur la France ou sur la Yougoslavie, et en Afrique, sur l'Égypte ou sur la Tunisie. Si l'Espagne est hostile, la France devra avoir des forces sur les Pyrénées et aux frontières du Maroc espagnol.

Il faut en conséquence convenir que celui des deux états (France ou Pologne) qui n'aura pas devant lui le gros des forces allemandes cherchera à en fixer le plus possible sur son front.

La concentration maxima des forces françaises est dans le Nord-est. Dans l'hypothèse d'une non-violation des Pays-Bas, les régions où l'offensive est possible sont limitées. Le commandement français agira au mieux et selon les circonstances.

Son Excellence le Général Kasprzycki estime que l'effort initial de l'Allemagne sera dirigé contre la Pologne; les plans à mettre en œuvre sont à préciser en fonction de cette hypothèse.

M. le Général Gamelin, après avoir donné quelques renseignements sur le commandement des théâtres d'opérations d'Europe et d'outre-mer, précise que c'est le général Georges, commandant du front Nord-est, qui aura mission de conduire les opérations visant à diminuer la pression exercée sur le front polonais.

Son Excellence le Général Kasprzycki résume comme suit les données du problème :

La Pologne a de grandes ressources en hommes, faute de matériel, elle ne les utilise qu'incomplètement. Il faut craindre une attaque allemande par surprise, attaque menée par des forces motorisées et autres, mobilisées d'avance; il est en conséquence nécessaire de compléter l'armement.

La question du renforcement en matériel peut être préparée par un petit comité d'officiers français et polonais qualifiés.

La question de la défense de Gdynia est particulièrement importante. La coopération des deux aviations est déjà amorcée (terrains polonais à utiliser par l'aviation française). Il faut étudier l'action de l'aviation contre l'industrie allemande et contre les objectifs en mouvement (colonnes motorisées).

M. le Général Gamelin indique que si l'effort principal allemand est dirigé contre la France, la Pologne devra retenir devant elle le maximum de forces. Il ne lui est conseillé aucune modalité pour l'action à entreprendre en pareil cas; il ne lui est en particulier pas demandé initialement l'effort décisif qui pourrait l'user primitivement. Cet effort devrait en principe accompagner celui que pourrait faire la France à un moment qui ne peut être précisé.

Son Excellence le Général Kasprzycki fait remarquer que les frontières polonaises ont un grand développement, et qu'elles ne sont en général pas fortifiées. L'effort a jusqu'ici surtout porté sur le matériel.

M. le Général Gamelin fait observer qu'au cours même d'une campagne, on peut construire assez vite des ouvrages bétonnés, ceci pour rendre disponibles des forces de campagne. La France le fait dans le Nord dès le temps de paix. Ce genre de fortifications n'est pas très coûteux, on y emploie pour une bonne part la main-d'œuvre militaire dirigée par quelques moniteurs du Génie.

M. le Général Kasprzycki aborde alors la question des opérations maritimes et demande l'avis du chef d'État-major général de la Marine.

M. le vice-Amiral Darlan expose que pour les communications de la Pologne avec l'Occident, la Baltique sera difficilement utilisable. Il y a intérêt à attaquer l'Allemagne par le Sud; seule la maîtrise de la Méditerranée permettra l'encerclement des états totalitaires. Une action maritime en baie allemande serait peu payante; la Baltique est un lac fermé.

Son Excellence le Général Kasprzycki demande si la Pologne peut espérer une coopération en Baltique.

M. le vice-Amiral Darlan répond que cette coopération est à rechercher avec la marine britannique dont les bases sont plus proches que les bases françaises, et qui au surplus a charge des théâtres d'opérations de la Manche et de la mer du Nord.

Son Excellence le Général Kasprzycki demande alors si les transports en Méditerranée seront possibles, ces transports pouvant dans une certaine mesure suppléer ceux qui ne pourraient être effectués en Baltique.

M. le vice-Amiral Darlan estime que nous aurons la supériorité en Méditerranée.

M. le Général Gamelin insiste sur l'importance de cette supériorité pour la mise hors de cause de l'Italie. L'effort polonais sur terre doit viser à conserver les gros, pour l'effort décisif à entreprendre quand les centraux commenceront à craquer.

Son Excellence le Général Kasprzycki expose alors que Gdynia manque du matériel indispensable à une bonne défense.

M. le vice-amiral Darlan est d'avis que cette défense doit être à base de D.C.A. et de mines. La marine française peut céder des canons de bord de 305 mm dont l'installation à terre peut être assez rapide.

Son Excellence le Général Kasprzycki exprime le désir que la question des canons et des mines ainsi que d'autres questions de la coopération maritime fassent l'objet de contacts directs entre des officiers qualifiés des deux marines.

M. le vice-Amiral Darlan donne son accord.

Son Excellence le Général Kasprzycki aborde la question de l'aviation et demande l'avis du chef d'État-major général de l'armée de l'Air.

M. le Général Vuillemin expose que les accords aériens sont assez avancés. Il faut les continuer. L'aviation française peut au début d'un conflit agir vigoureusement pour dégager la Pologne, mais il lui est difficile d'y avoir des bases avant que tout y ait été monté en vue du ravitaillement. Cette aviation est au demeurant en progrès constant et il doit devenir possible de baser des forces aériennes françaises en Pologne.

Son Excellence le Général Kasprzycki propose que ces questions soient étudiées le plus tôt possible. Un officier présent à Paris peut commencer cette étude; les techniciens nécessaires seraient appelés télégraphiquement.

M. le Général Vuillemin donne son accord.

M. le Général Gamelin indique que l'état-major français peut servir d'intermédiaire avec les Britanniques, qui de chez eux peuvent agir sur l'Allemagne. Quand les aviations françaises et anglaise seront au niveau escompté, la supériorité passera aux alliés. En attendant, il est utile à ceux-ci d'avoir à leurs côtés la Roumanie qui retiendra une partie des forces ennemies et a d'importantes ressources en blé et en pétrole; de même, la Yougoslavie, dont la situation particulièrement délicate peut cependant évoluer dans un sens favorable.

Le général Gamelin demande ensuite si l'état-major polonais croit à une grosse supériorité allemande sur le front oriental.

Son Excellence le Général Kasprzycki pense que cette supériorité sera de 30 divisions si les Allemands en ont 40 dans l'Ouest. Ils disposeraient au total de 100 à 110 divisions.

M. le Général Gamelin estime qu'il faut davantage de forces pour le front Ouest.

Suit un échange de renseignements sur les forces terrestres françaises et polonaises. Un accord est réalisé sur l'intérêt de préparer l'utilisation des Polonais résidant en France ainsi que des volontaires polonais résidant en Amérique; ces éléments constitueraient des unités homogènes et serviraient sous leur drapeau national. L'état-major polonais estime à 25.000 le nombre des Polonais qui pourraient en France être ainsi enrôlés (non compris ceux qui seraient laissés aux usines). Il est également admis que le maintien en Pologne des spécialistes français qui y résident en temps de paix (quelques centaines) serait très désirable.

M. le Général Gamelin propose que les contacts entre états-majors se poursuivent entre représentants des différentes armées. En ce qui concerne le matériel, une première réunion aura lieu dans l'après-midi au secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale. Tous renseignements utiles peuvent être échangés entre les deuxièmes bureaux.

Son Excellence le Général Kasprzycki donne son accord.

La séance est levée à 11 heures.

II

TRÈS SECRET

Assistaient à la réunion :

Son Excellence le Général KASPRZYCKI, ministre des Affaires militaires de Pologne, représentant le maréchal SMIGLY-RYDZ, commandant en chef des forces polonaises.

M. le Colonel JAKLICZ, deuxième sous-chef du grand État-major de l'armée polonaise.

M. le Colonel FYDA, attaché militaire et naval à Paris.

M. le Général GAMELIN, chef d'État-major général de la Défense nationale.

M. le Général GEORGES, membre du conseil supérieur de la Guerre.

M. le Général MUSSE, attaché militaire à Varsovie.

M. le Général DENTZ, sous-chef de l'état-major de l'Armée.

M. le Général JAMET, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le Colonel AYMÉ, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

La séance est ouverte à 11 h. 15.

M. le Colonel Jaklicz propose que soient étudiés : l'ordre de bataille des forces allemandes; l'action ennemie la plus probable (effort initial allemand sur la Pologne); l'ordre de bataille des forces françaises et polonaises et les conditions de l'offensive française contre l'Allemagne.

M. le Général Gamelin donne son accord.

M. le Colonel Jaklicz donne aux forces allemandes du temps de paix la valeur de 54 divisions, aux forces mobilisées la valeur de 110 à 120 divisions. Les Allemands manquent de cadres et de réserves instruites.

M. le Général Gamelin estime que 120 est un maximum; formées en plus grand nombre, les divisions perdraient toute homogénéité. Une autre faiblesse de l'armée allemande est son manque d'artillerie de réserve générale.

M. le Colonel Jaklicz pense que l'effort initial se fera sur la Pologne dans le dessin de l'anéantir, pour lui interdire tout rôle ultérieur dans la phase décisive de la guerre.

M. le Général Gamelin fait observer que cette hypothèse n'est pas la seule qui soit à envisager; il ne faut pas oublier les efforts de l'Italie pour entraîner l'Allemagne à agir initialement contre la France.

M. le Colonel Jaklicz croit que l'Allemagne peut mettre 70 à 80 divisions contre la Pologne, 20 contre la France, 8 à 10 face à la Hollande et au Danemark ainsi que sur les côtes allemandes, 10 face à la Suisse et à la Yougoslavie ainsi qu'en Tchécoslovaquie.

M. le Général Gamelin doute que 20 divisions suffisent pour tenir le front ouest et pense que notre seule présence doit en immobiliser davantage. Les deuxièmes bureaux devront confronter leurs renseignements. Il faut aussi compter que les Allemands voudront étayer les Italiens en Italie même.

M. le Colonel Jaklicz donne ensuite les délais qu'on peut prévoir pour la mobilisation et la concentration des différentes catégories de divisions.

M. le Général Dentz est d'accord avec le colonel Jaklicz, sauf pour les divisions de Landwehr dont les délais de mobilisation et de concentration lui paraissent sous-estimés.

Suit un échange de renseignements concernant les forces mobilisées françaises et polonaises. Ces renseignements feront l'objet de notes spéciales.

La séance est levée à 12 h., elle est reprise à 17 h.

M. le Colonel Jaklicz donne quelques renseignements complémentaires sur les forces polonaises mobilisées et leurs délais de mobilisation. La concentration est difficile en raison de la pauvreté du réseau ferré : 8 jours pour le gros des grandes unités, 12 à 14 pour l'ensemble. Les directions dangereuses sont nombreuses, d'où une inévitable dispersion initiale.

Si la France ne prend pas l'offensive, la Pologne aura les plus grandes difficultés à tenir; il est cependant nécessaire de maintenir les gros en mesure de participer à l'offensive générale qui sera menée sur tous les fronts alliés.

Son Excellence le Général Kasprzycki fait observer que si le but est d'affaiblir l'Allemagne et de lutter défensivement, il faut aussi pouvoir garder de fortes réserves. Ce qui le préoccupe surtout, c'est le fait que l'ennemi aura en matière de mobilisation une très forte avance.

M. le Général Gamelin indique que le système français est différent du système polonais : les forces françaises sont prêtes à entrer en action sur les frontières communes à la France et aux états totalitaires; devant la Belgique et la Suisse, ces forces sont moins denses. Les alliés ne peuvent pas entrer dans ces pays sans y être appelés. Le bloc des forces françaises motorisées sera prêt à intervenir dans le Nord-est; les autres réserves sont variantables. Sur décision du Haut Commandement, le gros du dispositif prendra telle ou telle orientation. Les dates auxquelles les actions offensives pourront commencer sont fonction des mesures de prémobilisation qu'on aura eu le temps de prendre. S'il n'en a pu être pris aucune, il faut quelques heures pour garantir les frontières, vingt-quatre heures pour réunir des réserves locales, 3 jours pour mobiliser les forces actives, 6 à 10 jours pour mobiliser les unités de formation.

Les plans d'opérations envisagent l'offensive en Allemagne, la concentration face à la Belgique et le soutien des Belges avant de passer à la contre-offensive, ainsi que l'aide à la Suisse. Les dates des offensives seront échelonnées : de bonne heure on effectuera des opérations partielles entre les lignes fortifiées française et allemande, mais avant de tenter la rupture du front allemand, il faudra mettre en place une forte artillerie.

Son Excellence le Général Kasprzycki demande si dans ces conditions, la masse pourra entamer des actions offensives avant une quinzaine de jours.

M. le Général Gamelin répond que c'est là à peu près le délai qu'il faut envisager.

M. le Général Georges donne quelques renseignements sur la valeur de la ligne Siegfried et l'artillerie qu'il faut mettre en œuvre pour l'attaquer.

Il estime que l'attaque de cette ligne pour une opération de rupture ne peut pas être entreprise avant le dix-septième jour.

M. le Colonel Jaklicz demande si la Pologne peut compter que, si l'effort principal allemand est dirigé contre elle, les forces françaises franchiront les frontières pour entamer une offensive contre l'Allemagne.

M. le Général Gamelin en donne l'assurance.

M. le Colonel Jaklicz rappelle que le vice-amiral Darlan, au cours de la première réunion, a insisté sur l'intérêt de l'offensive contre l'Italie. Il demande si cette offensive est compatible avec une action menée contre l'Allemagne et visant à aider la Pologne.

M. le Général Gamelin précise que l'offensive contre l'Allemagne sera faite. Une offensive contre l'Italie n'exige de très gros effectifs ni sur le continent ni en Afrique du Nord.

M. le Colonel Jaklicz demande quel est le nombre des divisions qui pourraient agir offensivement contre l'Allemagne.

M. le Général Gamelin répond que devant une ligne tenue solidement, on n'aura pas les moyens d'attaquer partout. Les trois quarts de l'armée française sont sur le front du Nord-est, la moitié de ces forces peut participer à l'offensive.

M. le Général Georges fait observer que la zone d'action normale de la flotte est la Méditerranée même si l'effort principal des forces terrestres était dirigé contre l'Allemagne.

M. le Général Gamelin insiste sur le fait que si la Méditerranée peut être rendue libre et l'Italie mise hors de cause, la situation de la Pologne en sera grandement améliorée. A noter que la France est sollicitée par l'Angleterre, la Roumanie et la Turquie en vue d'une action énergique en Méditerranée.

Son Excellence le Général Kasprzycki demande si l'on peut compter que la Suisse tiendra.

M. le Général Gamelin le croit, encore que la résistance doive être difficile si la Suisse est attaquée par l'Allemagne et l'Italie. Une concentration française face à la Suisse n'est pas facile, mais le terrain est favorable à la défense. Les Belges sont du point de vue défensif en meilleure situation que les Suisses et il nous est plus facile de les soutenir. Si d'ailleurs la Belgique était violée, c'est que l'effort allemand serait dirigé sur la France. Les Allemands peuvent attaquer à la fois la Hollande et la Pologne, mais beaucoup plus difficilement la Belgique et la Pologne. S'ils adoptaient cette dernière solution, ils commettraient une erreur dont les alliés sauraient profiter.

M. le Colonel Jaklicz indique que la Pologne manque d'artillerie lourde et de chars pour l'attaque des fortifications qui défendent les accès de la Prusse orientale où les Allemands ont 8 divisions tenant les défilés.

Suit un échange de vues sur la fortification. C'est pour la Pologne une question d'argent. Le général Gamelin propose aux officiers polonais de leur faire visiter les fortifications récemment construites dans le Nord. Cette proposition est agréée.

La séance est levée à 18 heures.

208

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 101. *Kaunas, 16 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mai.)

Il est incontestable que les rapports entre la Lithuanie et la Pologne, qui déjà s'étaient sensiblement améliorés à l'automne, ont fait de rapides progrès depuis que la Pologne a témoigné à la Lithuanie, dans l'épreuve que lui infligeait la perte de Memel [1], une sympathie et un intérêt très vifs.

Sans doute une partie de l'opinion et certains cercles nationalistes n'oublient pas si vite le passé et demeurent assez méfiants, en présence de démonstrations amicales qui leur paraissent cacher encore des arrière-pensées et des calculs peu rassurants pour l'avenir du pays.

Mais les autorités, tout en étant plutôt réservées, répondent aux avances officielles avec bonne grâce et courtoisie et une atmosphère nouvelle de cordialité, au moins apparente, a peu à peu fait place *(sic)* à une atmosphère de suspicion et d'animadversion.

Alors qu'au lendemain de l'ultimatum de mars 1938 [2], toute tentative de propagande polonaise eût été matériellement et moralement impossible, l'introduction récente des premiers films polonais, qui se sont d'abord glissés timidement dans un cinéma de Kaunas pour occuper maintenant l'écran de plusieurs établissements, a été accueillie par un succès de curiosité, puis d'intérêt réel.

Mais le signe le plus visible de ce changement de « climat » sera la présentation des ballets de l'Opéra de Varsovie, qui s'annonce comme le grand événement de la saison artistique.

Jusqu'ici d'ailleurs, il semble que l'action culturelle polonaise cherche plus à s'affirmer qu'à s'imposer aux milieux intellectuels.

Sur le plan politique, la visite que le chef de l'armée lithuanienne vient de rendre au maréchal Rydz-Smigly [3] aura pris la valeur d'un jalon symbolique

(1) Sur l'annexion de Memel par le Reich, au mois de mars précédent, voir au tome XV de la présente série, les nos 106 (et note), 144.

(2) Sur l'incident de frontière polono-lithuanien de mars 1938 et ses suites, voir, au tome VIII de la présente série, les nos 437 (et note), 465, 471, 487, 488, 492, 500 à 503, 505, 507, 514, 521, 522; au tome IX les nos 9, 15, 16, 22, 38, 41.

(3) Visite dont rendait compte le télégramme de Varsovie nos 774-776 du 12 mai, non reproduit. Recevant les représentants de la presse, le commandant en chef de l'armée lithuanienne s'était félicité de l'accueil qui lui avait été réservé, et de la sincérité des sentiments polonais à l'égard de son pays.

sur le chemin du rapprochement entre les deux pays voisins. Après le voyage qu'il venait d'effectuer à Berlin pour assister aux fêtes du cinquantième anniversaire du chancelier Hitler, il eût été difficile et même inopportun pour le général Rasztikis de décliner l'invitation de l'inspecteur général de l'armée polonaise. Les honneurs et l'accueil très chaleureux réservés au commandant de l'armée ont incontestablement flatté l'amour-propre des Lithuaniens. La publicité assez bruyante donnée à ce voyage par la presse polonaise n'a pas été même sans préoccuper un peu les dirigeants de ce pays qui craignaient que les Allemands n'en prissent l'ombrage. Aussi l'hôte de l'armée polonaise a-t-il tenu, avant son départ de Kaunas et pendant son séjour à Varsovie, à bien préciser qu'il n'était chargé d'aucune mission politique, écartant par là-même l'idée qu'il pût être mandaté par son gouvernement pour discuter des questions de collaboration d'états-majors ou d'assistance militaire en cas de guerre.

Mais tout ce débordement d'amabilité aura certainement moins fait désarmer les préventions tenaces des Lithuaniens que les premières mesures que les autorités polonaises viennent de prendre en faveur de la minorité de Vilna et qui, si insuffisantes qu'elles apparaissent, n'en sont pas moins considérées comme marquant un pas fait dans une direction nouvelle.

C'est, en effet, beaucoup plus par des actes que par des gestes que les Polonais pourront gagner la confiance de leurs voisins et combler le fossé creusé par dix-huit années d'incompréhension et de séparation morale.

209

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1550 à 1553 [1]. Réservé. *Londres, 17 mai 1939* [2].

(*Reçu :* 20 h 45, 20 h 50, 20 h 55, 20 h 35.)

Le secrétaire d'État, à qui j'ai rendu visite cet après-midi, m'a mis au courant de l'état actuel des pourparlers avec Moscou. Suivant lui, l'attitude des Russes au cours de ces derniers jours n'a pas été de nature à faciliter l'entente entre les deux pays. Ils semblent surtout tirer argument des formules françaises [3] qui leur ont été suggérées pour déclarer que les propositions anglaises [4] sont insuffisantes.

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Par fil.
[3] Sur ces formules, voir, au tome XV de la présente série, les nos 482, 523.
[4] Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 98.

Il est vrai qu'il existe une marge importante entre les demandes russes portant sur un pacte d'alliance à trois dont l'objet est à peu près indéterminé, et la déclaration unilatérale que suggérait le gouvernement britannique pour établir un équilibre entre la politique de l'U.R.S.S. et les engagements déjà pris par la Grande-Bretagne.

Le Cabinet ne veut pas se laisser entraîner dans une voie qui risquerait de lui attirer toutes sortes de difficultés avec d'autres pays, mais il espère que les deux parties pourront se rencontrer à mi-chemin et réaliser finalement leur accord. Au reste, lord Halifax m'a prié de vous transmettre l'assurance qu'il n'entendait pas laisser la négociation s'engager dans une impasse et qu'il la conduirait avec toute l'activité nécessaire pour la faire aboutir.

Pour le moment, le secrétaire d'État persistera dans la ligne adoptée par le gouvernement anglais à l'origine des pourparlers. En effet, s'il changeait brusquement l'orientation du projet initial, il se trouverait obligé de consulter à nouveau la Pologne et la Roumanie, ce qui entraînerait probablement des retards prolongés, et même les états baltes, ce qui créerait peut-être des difficultés insurmontables puisque ces derniers états ne tiennent aucunement à ce que leur neutralité soit garantie.

Par contre, le gouvernement anglais ne se refuserait pas à prévoir une extension des termes de la déclaration pour le cas où les événements le rendraient nécessaire, et il serait disposé à compléter ladite déclaration par une convention d'exécution qui manifesterait la sincérité de ses intentions, si vraiment les Russes ont besoin d'en avoir la preuve.

Sir R. Vansittart, qui avait déjà vu M. Maisky hier, a eu ce matin une seconde conversation avec lui, dont il a retiré une impression assez favorable.

Les services du Foreign Office n'ont pas encore établi le nouveau projet d'accord envisagé par le secrétaire d'État. La formule devra être ensuite soumise au Premier ministre de manière à pouvoir être communiquée aux Russes avant la fin de la semaine.

Lord Halifax ne manquera pas de me tenir au courant des décisions qui seront prises. Il a ajouté qu'il gardait toujours la formule française en réserve, pour le cas où il deviendrait nécessaire de la reprendre et d'y apporter de nouveaux ajustements. Mais il préférerait de beaucoup s'en tenir à l'esprit de ses premières propositions qui constituent, à ses yeux, le meilleur moyen d'aboutir rapidement et sans susciter de complications auprès des autres puissances.

210

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 362 à 364 (1). *Belgrade, 17 mai 1939.*

(*Reçu :* 23 h 15.)

Le ministre des Affaires étrangères, rentré avant-hier d'Italie, a dîné hier chez moi. Tout ce que j'ai pu apprendre de lui a été qu'aucun engagement n'avait été pris à Rome par le Prince (2). Il a cru bon d'ajouter que les Italiens n'avaient rien demandé. Sur ce point, il abuse quelque peu, je le crains, de notre crédulité.

Mon impression est que le Prince, lié par son opinion publique, ses liens dynastiques et les intérêts de ses alliances balkaniques, n'a rien pu donner de ce qu'on attendait de lui. Cette constatation n'a certainement pas créé, entre l'hôte et l'invité, une atmosphère très chaleureuse. De fait, des personnes qui étaient du voyage m'ont rapporté que l'enthousiasme italien était loin d'être au même diapason au départ qu'à l'arrivée.

L'annonce de l'entrée de la Turquie, alliée de la Yougoslavie, dans le système défensif franco-anglais a été pour Rome un nouveau sujet de désillusions et de reproches à l'égard de la Yougoslavie. Aussi s'explique-t-on le mouvement d'humeur du Prince en apprenant, au moment de son départ pour Rome, la conclusion de l'accord anglo-turc (3). Il y a vu un manque d'égards personnel. Nous aurions tort d'ailleurs de nous émouvoir de cette tournure d'esprit dont on paraît avoir, à Ankara, exagéré la portée.

Bien que M. Cinçar-Markovitch ait essayé de me le démentir, il a exprimé le désir de rencontrer M. Gafenco avant le départ du Prince pour Berlin, fixé au 30 mai. L'ambassadeur roumain m'a laissé entendre que cette rencontre aurait très probablement lieu samedi ou dimanche prochain à proximité de la frontière.

Communiqué à Ankara, Rome et Bucarest.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur la visite du Prince à Rome, voir ci-dessus le n° 152.
(3) Allusion à la démarche de M. Cinçar-Markovitch auprès de son homologue roumain : voir ci-dessus le n° 132. Se reporter également au n° 133.

211

M Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 976 à 978. *Paris, 17 mai 1939, 23 h. 30.*

Le gouvernement français et le gouvernement polonais envisagent la signature prochaine d'un protocole d'interprétation des accords d'alliance existant entre eux en vue de préciser leur engagement d'assistance mutuelle contre toute menace qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux.

Le gouvernement polonais a exprimé le désir de voir intervenir, à la suite dudit protocole, la déclaration suivante :

« Au moment de la signature du protocole en date du..., l'ambassadeur de Pologne déclare que Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne; le ministre des Affaires étrangères de France prend acte de cette déclaration ».

Je vous serais obligé de porter ce qui précède à la connaissance du Foreign Office et de vous informer si, au cours de la conversation qui se poursuit entre l'Angleterre et la Pologne, en vue de la conclusion de leur accord définitif, l'adoption d'une déclaration de cette nature a été envisagée [1].

[1] Le 17 mai, MM. Daladier et Bonnet, ainsi que les généraux Georges et Kaspryzcki s'étaient retrouvés à déjeuner à l'ambassade de Pologne. Le ministre français des Affaires étrangères avait alors demandé à l'ambassadeur Lukasiewicz de se rendre au Quai d'Orsay à 18 heures pour un entretien, au sujet duquel, à défaut de compte rendu dans les archives françaises, il faut se reporter à ce qu'en disent le Ministre et l'ambassadeur dans leurs Mémoires. Selon M. Lukasiewicz, Bonnet avait déclaré accepter qu'il fît une déclaration concernant Dantzig, et l'on s'était entendu pour présenter cette déclaration sous la forme d'un aide-mémoire; le Ministre avait en outre proposé que le protocole fût signé le 19 mai (*Papers and Memoirs of Julius Lukasiewicz Ambassador of Poland. Diplomat in Paris 1936-1939*, éd. W. Jedrzejewicz, p. 212 et suiv., et particulièrement p. 216). La version de Bonnet est assez différente : il aurait fait remarquer que l'article additionnel relatif à Dantzig n'avait pas été discuté par le gouvernement français et exigeait un examen approfondi; A M. Lukasiewicz lui ayant déclaré que le gouvernement britannique était déjà d'accord avec Varsovie pour accepter un article visant Dantzig et analogue à celui qui était proposé au gouvernement français, le Ministre répondit qu'il voulait vérifier le fait (*De Munich à la guerre*, p. 379).

212

Communication de l'Ambassade de Pologne à Paris au Département

*Aide-mémoire**

Paris, 17 mai 1939.

La Pologne, soucieuse de faire face aux nécessités de la défense de l'intégrité de son territoire et aux obligations d'ordre militaire que pourraient entraîner ses alliances défensives, a toujours consacré au développement de sa puissance militaire le maximum de ressources et d'efforts dont était capable la nation.

Au cours des dernières années, d'importants progrès ont été acquis dans le domaine de l'équipement militaire du pays et de l'équipement industriel, qui en est un élément indispensable. L'accord de Rambouillet, surtout par l'apport financier déjà réalisé, a été un des facteurs importants de ce développement**.

A l'heure actuelle, la Pologne a été appelée à fournir un effort particulièrement lourd en raison de la nécessité de maintenir des mesures de précaution et d'accélérer les préparatifs rendus indispensables par la situation.

Le gouvernement polonais est décidé à persévérer dans cette voie, sans égard aux sacrifices qu'il serait amené à demander à la population et à l'économie du pays, même au cas où il ne pourrait compter que sur ses propres ressources.

Toutefois, il y a lieu de constater que la continuation de l'effort financier qui s'impose, aura inévitablement des répercussions graves dans le domaine des finances et de l'économie polonaises, ainsi que sur la situation du pays du point de vue social.

Ces répercussions, par contre-coup, influeront forcément défavorablement sur les possibilités de résistance du pays. D'autre part, il y a une catégorie de dépenses, notamment celles qu'entraînent les achats à l'étranger, qui ne peuvent être effectuées sur les propres ressources de la Pologne que dans une mesure nettement insuffisante.

Le gouvernement polonais estime de son devoir d'informer de cet état de choses le gouvernement français.

Le plein développement de la force militaire et la mise en état de tous les facteurs de résistance du pays ne pourront atteindre leur entière efficacité qu'avec des concours financiers venant de l'extérieur.

* Annotation manuscrite initiale : *Intervenir auprès des Finances pour les 135 millions, avec l'emploi prévu dans la lettre de la Guerre du 24 mai* [ci-après reproduite sous le n° 279]. *Conditions à poser dans un avenant à intervenir. B.* [M. de la Baume].

** Autre annotation manuscrite, portée en marge du second alinéa, également de M. de la Baume; *Note pour M. Charvériat relatant la conversation avec M. Couve de Murville, 1er juin 1939.*

En présence de cette situation, le gouvernement polonais espère pouvoir compter sur le concours du gouvernement français pour trouver une solution aux problèmes sus-exposés. Le gouvernement polonais envisage ce concours sous la forme de crédits que le gouvernement français ouvrirait au gouvernement polonais, d'un montant qui ne serait pas inférieur à 2 milliards de francs, partiellement comme emprunt en devises et partiellement en crédits destinés au financement de commandes d'intérêt militaire à passer en France. L'emprunt en devises est indispensable pour accroître les moyens destinés à l'achat de matières premières, de matériel et d'installations qui ne peuvent être acquis, dans les délais nécessaires, que contre paiement en devises, et, en général, pour faire face aux dépenses de cette catégorie qu'entraîne l'exécution accélérée d'un programme d'équipement militaire.

Vu le caractère d'urgence que revêt la question, le gouvernement polonais croit devoir insister tout particulièrement sur le fait que les circonstances actuelles exigent un prompt examen de ces suggestions.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement polonais serait reconnaissant au gouvernement français de bien vouloir assurer — dès maintenant — la réalisation de la tranche de prêt de 135 millions prévus, en vertu des accords de Rambouillet, pour le mois de mai 1940.

Il est évident qu'un concours financier prompt et efficace de la part de la France représenterait pour la Pologne non seulement un apport matériel indispensable et des plus utiles, mais indirectement faciliterait une contribution encore plus grande de l'économie nationale à l'œuvre de la défense.

213

Note du chef d'État-major général de la Marine [1]

Situation résultant de la dénonciation par l'Allemagne des accords navals anglo-allemands

D. nº 74. E.M.G.-S.E. [2]. *Paris, 17 mai 1939.*

1. Au sujet de la dénonciation des accords navals anglo-allemands, notre attaché naval à Londres « a cru comprendre que, si nous avions des observations à faire, qui pourraient donner des indications à l'Amirauté sur notre manière de concevoir la nouvelle situation issue de la dénonciation du traité, l'amirauté les accueillerait volontiers ».

[1] Le vice-amiral Darlan.
[2] Extraite des archives de la Marine. Le document porte une référence au rapport nº 95/P du 4 mai de l'attaché naval de France à Londres, ci-dessus reproduit sous le nº 61.

Par ailleurs, au cours d'une mission en Angleterre, le vice-amiral Odend'hal a remarqué que « l'amirauté britannique aimerait connaître le sentiment de Paris sur la question, un problème analogue se posant pour nous ».

2. Ainsi qu'il ressort de la note d'information ci-jointe (1), les considérations politiques ont dû jouer un rôle prépondérant dans la décision du chancelier Hitler de dénoncer les accords anglo-allemands.

Ces considérations ne sont pas du ressort de la Marine; l'une d'entre elles doit cependant retenir notre attention, car elle intéresse au premier chef notre politique navale.

3. Parlant « *en privé* » des conversations qui se déroulaient à Londres en août dernier au sujet d'une limitation des armements aériens, le conseiller de l'ambassade d'Allemagne signalait que « tout arrangement impliquerait une contrepartie qui serait le retour à l'Allemagne de ses anciennes colonies ».

Nous pouvons prévoir — *mutatis mutandis* — que la manœuvre allemande, esquissée lors de conversations officieuses sur un pacte aérien, jouerait à plein lorsque la Grande-Bretagne se présenterait en demandeur pour renouer, par de nouveaux accords, les liens qui viennent d'être rompus; à toute tentative britannique de négociations, le gouvernement allemand répondra en renouvelant ses revendications coloniales.

4. Nous devons donc être particulièrement circonspects quant à notre participation éventuelle à des conversations navales anglo-allemandes, participation qui peut nous être demandée; les invites faites par l'Amirauté, tant à notre attaché naval qu'au vice-amiral Odend'hal pour connaître « notre sentiment », ne sont peut-être que le prélude à une invitation plus formelle.

Les accords qui viennent d'être dénoncés avaient été établis sans que nous ayons été consultés sur l'opportunité de leur conclusion. Ils ne nous valaient aucun avantage particulier. Nous pouvons donc nous dispenser de participer à toutes les conversations dont l'objet serait la remise en vigueur de ces accords.

Et si, ce qui est probable, ces conversations s'étendent à la question coloniale, une expérience chèrement acquise nous permet d'affirmer que nous avons tout intérêt à n'y pas participer.

*
* *

Afin de permettre à l'attaché naval auprès de notre ambassade à Londres de répondre, en toute connaissance de cause, aux questions qui pourraient lui être posées, il serait utile de lui préciser la position de la Marine en face du problème naval anglo-allemand.

Cette position pourrait être ainsi définie :

— en ce qui concerne les échanges de renseignements prévus par la partie III de l'accord anglo-allemand du 17 juillet 1937 (2), la dénonciation alle-

(1) Il s'agit de la note d'information n° 73 E.M.G.S.E., ci-après reproduite en annexe.
(2) Sur cet accord, voir, au tome V de la présente série, les nos 260 et 298.

mande n'affecte en rien la marine française qui ne recevait, directement ou indirectement, aucun renseignement en vertu de cet accord;

— en ce qui concerne la dénonciation allemande de l'accord anglo-allemand du 18 juin 1935 (1) et de la déclaration du 17 juillet 1937 qui le complétait, la marine française estime sage d'attribuer à ce geste plus d'importance qu'à une simple manifestation politique et pense que la marine allemande a probablement voulu se dégager des limitations quantitatives concernant les sous-marins et les croiseurs lourds, ce qui pourrait peut-être conduire, plus tard, à envisager de faire jouer, d'un commun accord, les dispositions de l'article 6, paragraphe 2 du traité de Londres (2).

ANNEXE

Note d'information
Dénonciation des accords navals anglo-allemands

D. nº 73. EMG-SE/Secret. *Paris, 16 mai 1939.*

1. Le 28 avril 1939, dans son discours au Reichstag, le chancelier Hitler dénonçait « l'accord naval anglo-allemand » (3).

Il faisait remettre le même jour au gouvernement britannique un mémorandum notifiant cette dénonciation dans les termes suivants :

« Par cette politique d'encerclement, le gouvernement royal britannique a supprimé unilatéralement la base de l'accord naval du 18 juin 1935 et il a, par là, mis cet accord hors de vigueur, de même que la déclaration du 17 juillet 1937 qui le complétait.

« Il en est de même pour la partie 3 de l'accord naval germano-britannique du 17 juillet 1937, qui prévoyait un échange réciproque de renseignements entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. L'exécution de cet engagement suppose naturellement l'existence de relations de confiance ouvertes entre les deux partenaires. Comme, à son regret, le gouvernement allemand ne peut plus envisager comme existantes de telles relations de confiance, il doit également considérer comme caduques les clauses de la partie 3 précitée.

(1) Accord qui limitait quantitativement la flotte allemande aux trente-cinq centièmes de la flotte britannique. Toutefois, en matière de sous-marins, l'Allemagne avait droit à un tonnage égal au tonnage anglais.

(2) L'article 6, § 2 du traité naval signé à Londres le 25 mars 1936 envisageait le cas d'une haute partie contractante qui estimait les exigences de sa sécurité nationale affectées à la suite des constructions effectuées par une puissance quelconque, en matière de bâtiments légers de la sous-classe *b* (bâtiments de guerre de surface autres que les bâtiments porte-aéronefs dont le déplacement-type est inférieur à 8.000 tonnes et qui portaient un canon d'un calibre supérieur à 203 mm). Ladite partie pouvait, après avoir notifié ses intentions aux autres parties contractantes, mettre sur cale ou acquérir des bâtiments légers de surface (sous-classes *a* et *b*) dont le déplacement-type pourrait atteindre 10.000 tonnes.

La note ci-dessus reproduite du chef d'état-major général de la Marine faisait l'objet d'une note du 2e bureau de l'état-major général de la Marine, en date du 29 mai, relative à la dénonciation du traité naval anglo-allemand. Comme elle reprenait pour l'essentiel les deux derniers paragraphes de la note du 17 mai, il a paru superflu de la retenir.

(3) Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121.

« Les dispositions qualitatives de l'accord germano-britannique du 17 juillet 1937 ne sont pas touchées par ces constatations, que le gouvernement allemand doit faire contre sa volonté. A l'avenir aussi, le gouvernement allemand respectera ces dispositions et contribuera ainsi pour sa part à éviter une course générale et illimitée dans les armements navals des nations. »

*
* *

2. Les clauses navales du traité de Versailles étant devenues caduques « de fait », l'Allemagne n'était plus liée, en ce qui concerne les armements navals, qu'avec la Grande-Bretagne :

— *par l'accord du 18 juin 1935,* qui limitait quantitativement la flotte allemande aux 35 centièmes de la flotte britannique. Cette proportion de 35 % était applicable à toutes les catégories de navires, sauf à celle des sous-marins pour laquelle l'Allemagne avait droit à un tonnage égal à celui possédé par la Grande-Bretagne;

— *par la déclaration du 17 juillet 1937* qui précisait les conditions d'application de la proportion de 35 % entre les flottes allemande et britannique;

— *par l'accord du 17 juillet 1937* qui établissait :

— des limitations qualitatives (celles de Londres, modifiées ultérieurement pour les navires de ligne par le protocole du 30 juin 1938),

— des vacances de constructions pour les navires de ligne inférieurs à 17.500 tonnes ou portant un calibre inférieur au 254; pour les croiseurs de première classe, pour les croiseurs de deuxième classe de plus de 8.000 tonnes,

— l'obligation de préavis et d'échange de renseignements sur les constructions neuves.

L'accord du 18 juin 1935 et la déclaration du 17 juillet 1937 devaient rester valables sans limite de temps; l'accord du 17 juillet 1937 devait demeurer en vigueur jusqu'au 31 décembre 1942.

3. Le mémorandum allemand du 27 avril 1939 dénonce explicitement :

— l'accord du 18 juin 1935 et la déclaration du 17 juillet 1937 qui en précisait l'application. L'Allemagne n'accepte donc plus aucune limitation *quantitative* pour ses armements navals;

— la partie III de l'accord du 17 juillet 1937 relative aux préavis et échanges de renseignements au sujet des constructions neuves.

4. Ce mémorandum reconnaît explicitement que les dispositions qualitatives de l'accord du 17 juillet 1937 demeurent en vigueur.

Ces « dispositions » sont comprises dans la partie II de cet accord. Or, tandis que la partie III était nommément désignée pour la dénonciation, il n'est pas question de la partie II dans l'acceptation de ce qui, aux yeux du gouvernement allemand, demeure en vigueur.

D'où il faut conclure que les dispositions de cette partie II qui n'ont pas un caractère spécifiquement « qualitatif » ne sont peut-être plus valables, en particulier :

— l'interdiction de construire avant le 1er janvier 1943 des navires de ligne déplaçant moins de 17.500 tonnes, ou dont l'artillerie est d'un calibre inférieur à 254 mm (article 4);

— l'interdiction d'aménager en temps de paix sur les bâtiments de commerce des installations permettant la transformation de ces bâtiments en navires de guerre (article 9);

— l'interdiction de construire des croiseurs de première classe, des croiseurs de deuxième classe dépassant 8.000 tonnes (article 6).

Cette dernière interdiction était d'ailleurs toute théorique, puisqu'il suffisait d'une notification de l'une des parties contractantes pour la lever. Raisonnant à l'allemande, le gouvernement du Reich peut exciper de la dénonciation de la partie III de l'accord pour déclarer caduque toute clause de cet accord comportant une notification.

*
* *

5. La dénonciation unilatérale des accords navals anglo-allemands peut avoir un caractère strictement politique, ce qui sort du cadre de cette note.

Elle peut également avoir été inspirée, en partie tout au moins, par des considérations d'ordre technique.

6. La stricte application des accords, compte tenu du programme britannique publié le 1er avril 1939, ouvrait à l'Allemagne, en sus de ses constructions en cours ou prévues, les possibilités suivantes de nouvelles mises sur cale avant le 1er avril 1940 (au total, 200.000 tonnes environ), soit :

Navires de ligne	96.000 tonnes
Porte-aéronefs	52.000 tonnes
Croiseurs de première classe	0 tonne
Croiseurs de deuxième classe	64.000 tonnes
Bâtiments légers (sous-catégorie *c*)	0 tonne
Sous-marins	22.500 tonnes

à réduire de 30.000 tonnes si la totalité du tonnage de sous-marins à construire est utilisée.

Or, l'Allemagne a actuellement :

En construction	235.300 tonnes
Prévues, mais non sur cale	53.700 tonnes
TOTAL	289.000 tonnes

qui, ajoutées aux 200.000 tonnes « possibles », donne 489.000 tonnes,

nombre qui dépasse les possibilités techniques actuelles de l'Allemagne (manque de main-d'œuvre qualifiée, difficultés d'approvisionnement en matières premières, nécessité de conserver une certaine activité à l'industrie de constructions neuves commerciales pour « rentrer des devises »).

Mais le fait d'être arrêtée dans la construction de croiseurs de première classe, d'être limitée dans la construction des sous-marins, peut gêner l'Allemagne dans son dessein de réaliser une flotte particulièrement apte aux opérations contre les lignes de communications ennemies.

Donc, si des considérations « techniques » ont motivé la dénonciation des accords en vigueur, nous devons prévoir un accroissement des constructions allemandes dans les catégories des croiseurs de première classe et des sous-marins.

Cet accroissement ne donnera d'ailleurs de résultats sensibles, vu les délais actuels de constructions en Allemagne, que dans 3 ans et demi pour des croiseurs, dans 18 mois pour des sous-marins de moyen tonnage.

Ces délais diminuent très probablement, dans les circonstances présentes, la part qu'ont pu avoir les considérations techniques dans la dénonciation des accords navals anglo-allemands.

*
* *

7. La France n'avait pas été consultée pour la conclusion de ces accords : elle n'est partie à aucun d'eux. Leur dénonciation ne saurait donc l'affecter.

Cependant, si l'Allemagne entreprenait la construction de nouveaux croiseurs de première classe, la France pourrait invoquer l'article 6 du traité de Londres pour mettre en chantier, après notifications et préavis, les croiseurs qu'elle estimerait nécessaires.

8. La Grande-Bretagne, directement visée par la dénonciation des accords, ne recevra plus aucun renseignement officiel sur les constructions navales allemandes, alors qu'elle est en droit

de penser que les informations britanniques fournies à l'Italie (qui a adhéré au traité de Londres le 16 novembre 1938) [1] seront aussitôt portées à la connaissance du gouvernement allemand.

La Grande-Bretagne va ainsi se trouver, du point de vue des échanges d'informations, dans la situation où la France est placée depuis l'adhésion de l'Italie au traité de Londres.

9. Le traité de Londres ne prévoit, en aucun cas, l'arrêt des échanges de renseignements entre les Hautes Parties contractantes.

La Grande-Bretagne est donc dans l'obligation, comme l'est d'ailleurs la France, de fournir des informations que le gouvernement allemand connaît probablement indirectement, sans recevoir en échange aucun renseignement sur les constructions navales allemandes.

Si le gouvernement britannique estime ne pouvoir remplir cette obligation, il devra s'efforcer d'obtenir du gouvernement allemand le retour aux échanges d'informations. Le mémorandum allemand n'a pas fermé la porte à de nouvelles négociations; celles-ci ne seront pas sans danger et amorceraient probablement le problème des revendications coloniales allemandes.

Dans le cas où de telles négociations seraient inopportunes, il ne resterait plus au gouvernement britannique que deux possibilités ouvertes par la conclusion du pacte militaire germano-italien :

— dénoncer l'accord anglo-italien du 16 novembre 1938, ce qui entraînerait la fin de l'adhésion italienne au traité de Londres;

— dénoncer le traité de Londres.

[1] En même temps qu'entraient en vigueur les accords italo-britanniques du 16 avril 1938: voir, au tome XII de la présente série, les nos 339, 380.

Flotte allemande

	En			
	Hors d'âge		Sous l'âge	
NAVIRES DE LIGNE				
Catégorie *a*	2	26.400	5	82.000
Catégorie *c*	0		0	
AÉRONEFS				
Catégorie *a*	0		0	
Catégorie *b*	0		0	
BÂTIMENTS LÉGERS				
Catégorie *a*	0		0	
Catégorie *b*	0		6	35.400
Catégorie *c*	7	3.672	50	50.183
SOUS-MARINS	0		43	16.445
TOTAUX	9	30.072	104	184.028

Flotte britannique

NAVIRES DE LIGNE				
Catégorie *a*	0		15	474.700
Catégorie *b*	0		3	20.800
AÉRONEFS				
Catégorie *a*	1	14.450	6	122.900
Catégorie *b*	1	6.900	1	4.800
BÂTIMENTS LÉGERS				
Catégorie a	0		15	145.120
Catégorie *b*	23	108.690	24	185.600
Catégorie *c*	74	81.270	103	147.579
SOUS-MARINS	14	7.745	44	51.379
TOTAUX	113	219.055	211	1.152.878

au 1er mai 1939

service Total	En construction	Autorisés et non sur cale	Total
7 — 108.400	2 — 70.000	1 — 35.000	10 — 213.400
0	0	0	0
0	2 — 38.500	0	2 — 38.500
0	0	0	0
0	5 — 50.000	0	5 — 50.000
6 — 35.400	4 — 28.000	0	10 — 63.400
57 — 53.855	3 — 33.971	0	88 — 87.826
43 — 16.445	28 — 14.837	28 — 18.700 (?)	99 — 49.982
113 — 214.100	72 — 235.308	29 — 53.700	214 — 503.108

au 1er mai 1939

15 — 474.700	5 — 175.000	4 — 160.000	24 — 809.700
3 — 20.800	0	0	3 — 20.800
7 — 137.350	4 — 92.000	2 — 46.000	13 — 275.350
2 — 11.700	0	0	2 — 11.700
15 — 145.120	0	0	15 — 145.120
47 — 294.290	17 — 114.500	8 — 64.000	72 — 472.790
177 — 228.849	24 — 42.410	40 — 56.660	241 — 327.919
58 — 59.124	15 — 16.780	4 — 4.360	77 — 80.264
324 — 1.371.933	65 — 440.690	58 — 331.020	447 — 2.143.643

214

COMPTE RENDU [1]

Conversations militaires franco-polonaises du 17 mai 1939

Très secret.

Résumé d'ensemble.

Étaient présents :

Polonais	*Français*
Général KASPRZYCKI, ministre de la Guerre de Pologne.	Général GAMELIN.
Colonel breveté JAKLICZ, sous-chef de l'État-major général.	Général GEORGES.
Colonel breveté KARPINSKI.	Général COLSON.
	Général JAMET.
	Général DENTZ.
	Général ROTON.

I. RENSEIGNEMENTS DONNÉS PAR LES POLONAIS

Renseignements sur les forces allemandes

Forces actives :

35 D.I.	35
3 D.I. de montagne	3
4 D.I. motorisées	4
4 divisions légères	4
5 *Panzerdivisionen*	4
3 divisions de forteresse :	
6 régiments à l'Ouest 3 régiments à l'Est	3
Total	55
D.I. de réserve (20 à 30)	30
D.I. de *Landwehr* (22 connues), vraisemblablement	30
Total	110 à 115

[1] Extrait des archives de la Guerre.

A grand maximum 120 G.U., car les Allemands manquent de cadres et surtout d'officiers brevetés.

Ils manquent aussi d'artillerie de réserve générale.

Répartition des forces sur les deux fronts

Les Polonais considèrent que l'effort initial allemand se fera contre la Pologne pour qu'elle ne puisse pas jouer un rôle décisif dans la coalition.

Le général Gamelin est d'accord, mais il estime que cette hypothèse n'est pas la seule, car l'Italie agira en sens contraire sur l'Allemagne.

L'Italie voit d'un mauvais œil l'emprise allemande sur l'Europe orientale.

Les Polonais estiment que les Allemands maintiendront :

Face à la France.....	20 D.I.
Face à la Hollande et sur les côtes.....	3 à 10 D.I.
Face à la Suisse et à la Yougoslavie.....	8 D.I.

Resteraient 70 à 80 D.I. pour agir contre la Pologne.

Le général Gamelin ne pense pas que 20 D.I. suffisent pour meubler le front français. Notre seule présence doit en immobiliser davantage.

Si cela était, nous aurions très beau jeu surtout si la Belgique nous permettait de passer sur son territoire. Il faut penser aussi que les Allemands enverront des D.I. en Italie pour encadrer leur flottante alliée.

Délais de mise sur pied des forces allemandes

D.I. actives :

— prêtes les 2e et 3e jours;

— concentrées les 4e et 5e jours.

D.I. de réserve :

— prêtes le 5e jour;

— concentrées les 8e et 9e jours.

D.I. de *Landwehr :* prêtes les 5e et 6e jours.

Le général Gamelin fait remarquer que ces délais n'ont pas une valeur absolue, car la mobilisation peut être effectuée de part et d'autre avant le début du conflit. En septembre 1938, nous avions un paquet de 20 D.I. prêt à pénétrer en Allemagne.

Renseignements sur les forces polonaises

Grandes unités.

Forces actives :

30 D.I.;

11 brigades de cavalerie à 4 ou 5 régiments de cavalerie, 1 bataillon de chasseurs, 1 compagnie cycliste;

1 brigade motorisée;

5 bataillons de forteresse.

Unités de formation : 10 D.I. de réserve.

Réserves générales :

50 à 60 bataillons de réserve générale prêts au bout de quelques heures. On pourrait former des G.U. avec ces éléments, si on trouvait de l'artillerie et du matériel de transmission;

89 compagnies de mitrailleuses.

Artillerie.

Les A.D. comprennent :

3 groupes de 75 ou d'obusiers de 100;

1 groupe de 155 C.

La réserve générale comprend 37 groupes :

10 groupes de 75 ou d'obusiers de 100;
22 groupes lourds;
5 groupes très lourds.

Chars.

29 compagnies de chars de reconnaissance, peu blindés, ou de chars légers.

D.C.A.

35 batteries de 75, dont 20 demi-fixes.

72 batteries de 40 Bofors, dont :

31 divisionnaires, 11 pour les B.C.;
10 en réserve générale, 20 pour la D.A.T.

Effectifs.

Paix : 19.000 officiers, 47.000 sous-officiers, 450.000 hommes.
Réserves : 50.000 officiers, 2.000.000 hommes.

Possibilités futures

Les ressources en hommes permettraient de mettre sur pied des G.U. nouvelles (5 D.I. d'ici quelques mois) si les ressources en matériel, en particulier d'artillerie le permettaient.

Délais de préparation

Gros des forces, à mobilisation spéciale, est prêt dans ses garnisons le 3e jour.

Le reste prêt le 4e et le 6e jour.

Délais de concentration

Le gros peut être concentré le 8e jour.
L'armée entière peut être concentrée le 14e jour.

Dispositif initial

La moitié est déployée à la frontière, dont le tracé se prête d'ailleurs mal à la défense. On garde surtout les nombreuses directions menant aux centres vitaux, et on s'efforce de garder le plus possible de forces en réserve.

II. Demandes adressées par les Polonais

A. La Pologne demande instamment à la France de prendre le plus tôt possible l'offensive contre l'Allemagne pour retenir le maximum de forces allemandes sur le front occidental. Si cette action ne se produisait pas, la Pologne tiendrait tant qu'elle pourrait, mais elle risquerait d'être impuissante.

A la suite des exposés du :

— général Gamelin, concernant le plan français;

— général Georges sur la ligne Siegfried et les moyens nécessaires à une attaque méthodique de position fortifiée;

— colonel Gauché, sur la ligne Siegfried qui comprend 17.000 ouvrages nécessitant chacun 10 hommes et absorbant de ce fait 170.000 hommes, soit 30 D.I. y compris les réserves.

les Polonais demandent qu'il leur soit nettement précisé que dans l'hypothèse où l'effort initial allemand serait dirigé contre eux, l'armée française franchirait la frontière et marcherait contre les Allemands.

Le général Gamelin et le général Georges en donnent l'assurance.

*
* *

B. Les Polonais demandent ensuite des indications sur les délais dans lesquels s'effectueraient ces opérations — indications qui leur sont nécessaires pour l'établissement de leur plan de campagne.

Il leur est répondu que les *opérations initiales de prise de contact commenceraient dès les premiers jours et les opérations offensives proprement dites vers le 15e ou le 17e jour, lorsque le gros des réserves générales d'artillerie serait à pied d'œuvre.*

*
* *

C. Les Polonais font part de leur inquiétude de voir l'effort français se porter sur l'Italie.

Le général Gamelin indique que les deux opérations ne sont pas inconciliables. Une offensive contre l'Italie ne demande pas de gros effectifs. Les Alpes canalisent les efforts et la neige réduit la durée des opérations. Le théâtre de Tripolitaine est vite saturé.

Il est d'ailleurs indispensable, dans l'intérêt de la coalition et de la Roumanie en particulier, de rétablir les communications en Méditerranée.

*
* *

D. Les Polonais soulèvent la question de l'offensive allemande par la Belgique.

Le général Gamelin ne pense pas que les Allemands puissent à la fois porter leur effort contre la Pologne et envahir la Belgique. Ils pourraient tout au plus prendre la Hollande.

Si cependant ils attaquaient la Belgique, ils commettraient une faute dont nous profiterions. Ils trouveraient devant eux l'armée française.

*
* *

E. Les Polonais prennent acte de l'assurance donnée par le général Gamelin que les armées françaises feront tout ce qu'elles pourront pour la Pologne et assurent que de leur côté, ils feront *plus qu'ils ne pourront*.

Si l'effort allemand ne portait sur la France, ils essaieraient tout d'abord de s'emparer de la Prusse orientale. Mais il leur faudrait pour cela de l'artillerie lourde (220) et des chars, parce que les Allemands ont barré par des fortifications les différents défilés, notamment les couloirs entre les lacs mazuriques.

*
* *

III. Questions diverses

Suit un échange de vues sur le prix de la fortification qui semble prohibitif pour les Polonais dont les devis sont basés sur les travaux du type C.O.R.F. Ils sont surpris d'apprendre que nous travaillons maintenant plus économiquement et ils semblent désireux de visiter nos nouvelles organisations.

Au cours de l'entretien, le général Gamelin a eu l'occasion de faire remarquer qu'en septembre 1938, la situation générale et les dispositions prises par la France rendaient beaucoup plus facile que maintenant une intervention contre l'Allemagne. Les Polonais n'ont fait aucune difficulté pour en convenir.

*
* *

IV. Documents

A la suite de ces conversations, un procès-verbal a été établi par les soins du secrétariat de la Défense nationale.

Les Polonais ont de leur côté établi un projet de protocole qui a été légèrement retouché par le général Gamelin [1].

Les deux documents ont été signés par le ministre de la Guerre de Pologne et le général Gamelin, le 1939.

[1] Le protocole résumant l'ensemble des conversations franco-polonaises est ci-après reproduit sous le n° 233.

215

2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 17 mai 1939 (1)

Secret.

Étaient présents : M. CHARVÉRIAT, directeur politique; M. ROCHAT, directeur adjoint; Général DENTZ, sous-chef de l'État-major de l'Armée; Général MENDIGAL, sous-chef de l'État-major de l'Air; Colonel CORNET, de l'état-major des Colonies; Commandant SANSON, du 2e bureau de la Marine.

I. M. Charvériat expose la situation générale :

Turquie. — Négociations entraînées dans des péripéties d'ordre technique.

Le général Weygand (2) a constaté et fait valoir l'intérêt majeur qu'il y a à s'entendre avec les Turcs même aux dépens d'Alexandrette.

On espère arriver rapidement à un résultat.

Du côté britannique, le désir n'était pas moins vif de fixer le plus tôt possible l'attitude turque en liaison avec celle de la Russie, puisque les Turcs les considèrent comme réagissant l'une sur l'autre.

Il eût été évidemment préférable de faire un accord tripartite, mais il fallait faire vite.

Il y eut entre France et Turquie une nuit de marchandages un peu agitée, marchandages compliqués par des contre-courants d'opinions qui se sont manifestés même en France, mais la position générale de la Turquie ne fait aucun doute.

A titre accessoire, il semble qu'il y aurait intérêt à ne pas laisser au Proche-Orient les Turcs en contact avec un haut commandement anglais, ils se montrent en effet assez chatouilleux à ce point de vue en ce qui concerne la Thrace et les Détroits.

NOTA. — D'après une conversation avec l'attaché militaire turc, la hâte des Turcs à prendre possession du Sandjak serait due au fait qu'ils veulent être en mesure, le plus tôt possible, d'assurer la responsabilité de garde de ce territoire au cas où des hostilités éclateraient.

U.R.S.S. — Tractations stationnaires. Les Anglais avaient pris une position sommaire qui n'a pas eu l'agrément des Russes, qui veulent être non seule-

(1) Extrait des archives de la Guerre.

(2) Sur la mission de ce dernier en Turquie, au début du mois, voir ci-dessus les nos 7, 8, 25, 37, 39, 110.

ment garants, mais aussi garantis [1]. Ils veulent en outre étendre cette garantie contre les risques d'attaque à travers les états baltes.

Pologne. — Un protocole est préparé.
(Texte remis au général Gamelin [2].)

216

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1560 à 1565 [3]. Secret. Réservé. *Londres, 18 mai 1939* [4].

(*Reçu :* 19 h.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a été pressenti officieusement hier sur la nouvelle formule que le gouvernement britannique s'apprête à soumettre à Moscou. Cette proposition comporterait :

1° Une déclaration unilatérale du gouvernement de l'U.R.S.S., aux termes de laquelle celui-ci s'engagerait à venir à l'aide de la Pologne ou de la Roumanie si elles étaient attaquées par l'Allemagne, conformément au sens de la formule initiale du gouvernement anglais.

2° Une triple déclaration de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., aux termes de laquelle les trois puissances s'engageraient à examiner l'action à prendre et l'assistance mutuelle de toute nature à apporter les unes aux autres, dans le cas où l'U.R.S.S., par suite de l'action qu'elle aurait exercée pour ses obligations vis-à-vis de la Pologne ou de la Roumanie, se trouverait impliquée dans les hostilités.

3° Des consultations pourraient ensuite avoir lieu entre les trois puissances pour examiner si d'autres états ne doivent pas recevoir la même assistance (il s'agit là d'une extension éventuelle de l'accord aux états baltes).

4° Il serait prévu que des conversations techniques s'engageront à l'effet d'examiner l'assistance qui pourra être apportée à la Pologne et à la Roumanie.

M. Maisky ne m'a pas caché qu'il ne considérait pas encore cette formule comme satisfaisante, et il en revient toujours au principe d'une alliance tripartite prévoyant l'assistance mutuelle, quelle que soit l'hypothèse en cause. Il peut, suivant lui, se présenter des cas imprévus où la Russie serait exposée à voir les hostilités se poursuivre contre elle sans que la Grande-Bretagne

(1) Voir ci-dessus les nos 101, 111, 122, 131, 160, 171, 180, 184, 191, 200, 201, 209.
(2) Le texte en est reproduit ci-après sous le no 233.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par fil.

soit tenue de venir à son secours. Je suppose qu'il a voulu faire allusion à l'hypothèse où l'un des états assistés ferait une paix séparée avec l'agresseur. Il ajoute que le nouveau projet britannique n'aura certainement pas la valeur préventive qu'offrirait une véritable triple alliance entre l'Angleterre, la France et la Russie soviétique. Il a laissé entendre aussi qu'à Moscou, on continue à suspecter les intentions britanniques et on se demande s'il y a décidément de la part de l'Angleterre une volonté bien arrêtée d'intervenir en cas de conflit en Europe orientale.

J'ai fait remarquer à mon collègue soviétique que le gouvernement britannique avait fait beaucoup de chemin depuis ses premières propositions, et qu'il avait à tenir compte non pas tant des résistances qui se manifestent dans certains secteurs de l'opinion publique que des méfiances existant dans tel ou tel pays dont l'Angleterre tient à garder l'amitié. J'ai ajouté que la preuve de la sincérité britannique n'est plus à faire; du moment qu'ils proposent d'engager des conversations techniques, ils s'exécuteront.

M. Maisky a prétendu à son tour qu'il n'était guère admissible que la politique des trois grandes puissances fût subordonnée aux appréhensions de certains états secondaires. Il a ajouté qu'à Moscou, on voulait la coopération, mais une coopération sans réticences et sans demi-mesures. Trahissant ensuite ce qui est peut-être la préoccupation principale à Moscou, il a déclaré ne pouvoir comprendre pourquoi la Grande-Bretagne accepte de conclure un pacte d'assistance mutuelle avec la Turquie et la Pologne, alors qu'elle refuse de prendre les mêmes engagements avec l'U.R.S.S.

Je lui ai expliqué qu'au point de vue d'une agression éventuelle de l'Allemagne ou de l'Italie, il y avait une différence entre la Pologne voisine du Reich, la Turquie puissance méditerranéenne et l'U.R.S.S. séparée de l'agresseur éventuel par d'autres états. J'ai ajouté qu'il n'avait pas intérêt à pousser le gouvernement anglais dans ses derniers retranchements, qu'il fallait agir avec patience et qu'il valait mieux un arrangement de caractère pratique, accepté de bon cœur par l'opinion tout entière, qu'une déclaration spectaculaire qui susciterait des réserves dans le Royaume-Uni comme à l'étranger.

Mais M. Maisky ne s'embarrasse pas de ce dernier argument, persuadé qu'il est que les milieux conservateurs eux-mêmes souhaitent l'accord avec l'U.R.S.S., quelle qu'en soit la forme, et se faisant fort d'amener le gouvernement anglais à céder sous la pression de l'opinion publique.

217

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1574, 1575 (1). *Londres, 18 mai 1939* (2)

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 25.)

J'ai donné connaissance ce matin au Foreign Office des informations contenues dans votre télégramme nos 976 à 978 (3). Il a été pris note du texte de la déclaration annexe relative à la déclaration qu'envisagerait le gouvernement polonais. Les conversations anglo-polonaises n'ont pas été reprises depuis le voyage de M. Beck à Londres (4). Les deux gouvernements estiment en effet que ces pourparlers ne présentent pas une très grande urgence et le cabinet britannique a préféré mettre tout d'abord au point la déclaration anglo-turque. Il s'efforce maintenant de conclure avec l'U.R.S.S.

Dans ces conditions, l'état des relations anglo-polonaises se trouve actuellement défini :

1o Par la déclaration du Premier ministre faite le 31 mars dernier à la Chambre des Communes (5);

2o Par le communiqué publié le 6 avril à la suite des conversations Beck-Halifax (6);

3o Par certaines des conclusions auxquelles sont parvenus ces deux ministres à la fin de leur entretien et dont l'ambassadeur d'Angleterre à Paris a été chargé de vous donner connaissance;

4o Par le discours de M. Chamberlain prononcé le 11 de ce mois à l'Albert Hall et dont un passage vise explicitement la question de Dantzig (mon télégramme no 1514, alinéa 6) (7).

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Du 17 mai, 23 h. 30, ci-dessus reproduit sous le no 211.
(4) Sur le voyage à Londres du ministre polonais, au début d'avril, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(5) Sur cette déclaration, voir, au tome XV précité, le no 216.
(6) Sur ce communiqué, voir, au tome XV précité, le no 275.
(7) Du 11 mai, ci-dessus reproduit sous le no 141.

218

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1572, 1573 [1]. Réservé. *Londres, 18 mai 1939* [2].

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Suite à mon télégramme no 1565 [3].

Durant notre conversation, M. Maisky a fait plusieurs fois allusion à la formule française qu'il considérait comme répondant mieux aux demandes du Kremlin. Je lui ai fait observer que les Anglais avaient fait beaucoup de chemin et que la différence entre les deux propositions était devenue très mince. S'il reste des cas concrets où le gouvernement de l'U.R.S.S. ne se sent pas suffisamment couvert, il serait préférable de l'exposer clairement plutôt que de continuer à soulever des objections indéterminées.

Sir Robert Vansittart a eu l'impression que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. renchérissait sur les difficultés pour ne pas paraître plus conciliant que son gouvernement. Il compte que ses suggestions officieuses auront été transmises à Moscou et il espère avoir une réponse de principe demain soir.

219

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 85, 86 [4]. *Stockholm, 18 mai 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

La réponse suédoise au gouvernement allemand ayant été remise hier à Berlin, le ministère des Affaires étrangères fera paraître demain vendredi le communiqué suivant dont je serais reconnaissant à Votre Excellence de ne pas faire état avant cette date :

« Ayant, vers la fin du mois dernier, soulevé la question ... [5] si le gouvernement suédois désirait entamer sur la base de réciprocité des négociations

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du même jour, 19 heures, ci-dessus publié sous le no 216.
(4) Extrait des « Papiers 1940 ».
(5) Lacune de déchiffrement.

en vue de conclure un pacte de non-agression [1], un échange de vues a eu lieu entre les deux gouvernements avec le résultat suivant.

« Étant donné que la Suède ne se sent pas menacée par l'Allemagne et qu'en maintenant sa neutralité, son intégrité et son indépendance, elle n'a l'intention de conclure avec aucun autre pays des pactes de non-agression, le gouvernement royal a fait connaître au gouvernement du Reich qu'il ne considérait pas comme nécessaire un pacte de la nature envisagée.

« Les deux gouvernements se sont donc abstenus de poursuivre le susdit projet [2] ».

220

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1366. *Berlin, 18 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 19, 13 h.)

L'ambassade a fait ressortir dans plusieurs rapports [4] sur les échanges de l'Allemagne avec les pays de l'Europe centrale et sud-orientale que le développement pris par le commerce du Reich avec ces régions provenait essentiellement de ce que :

1º La production agricole des pays danubiens était achetée à des prix supérieurs de 25 à 30 % aux cours mondiaux par l'Allemagne qui, de son côté, majorait en conséquence les prix des produits fabriqués vendus à ces clients sous le régime du système des compensations;

2º Les marchés conclus par le Reich avec les producteurs de l'Europe centrale et orientale étaient passés pour des périodes d'une certaine durée sur la base de prix stables et rémunérateurs.

[1] Sur la proposition faite par l'Allemagne en ce sens à la Suède ainsi qu'à un certain nombre d'autres pays nordiques, voir ci-dessus les nºs 11, 82, 83 (note), 84, 88, 124, 186, 199 (et note).

[2] La réponse remise par le ministre de Norvège à Berlin était identique à la réponse suédoise.

[3] Par courrier en clair.

[4] *Note du document :* cf. rapports nºs 1086 du 13 octobre 1938, 1124 du 10 novembre et 1344 du 14 décembre 1938.

[Le premier et le troisième de ces documents se trouvent respectivement reproduits au tome XII de la présente série sous le nº 109 et au tome XIII sous le nº 128. Le deuxième, du 20 octobre, et non du 10 novembre, exposait les résultats du récent voyage du Dr Funk en Europe danubienne et balkanique. Sur ce voyage, voir au tome XII précité les nºs 54 (note), 109, 113 (note), 127 (et note), 188, 221, 350 annexe.]

Or, les conversations qui viennent d'avoir lieu à la foire de Breslau [1] entre les milieux économiques allemands, d'une part, et les représentants des milieux économiques yougoslaves, polonais, bulgares et roumains, d'autre part, laissent prévoir que le gouvernement national-socialiste chercherait à orienter sa politique dans un nouveau sens.

S'adressant aux représentants yougoslaves, M. Reinhardt, conseiller ministériel au ministère de l'Économie nationale du Reich, a déclaré publiquement que l'Allemagne n'était plus en mesure de payer les produits qu'elle achète à des taux supérieurs à ceux des marchés mondiaux.

Le même langage a été tenu aux représentants bulgares, ainsi qu'en font foi la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 12 et la *Bergwerkszeitung* du 13 mai dernier.

Si les dirigeants nationaux-socialistes devaient adopter définitivement un pareil point de vue, il pourrait en résulter un revirement dans la politique commerciale suivie par les états de l'Europe sud-orientale. Ceux-ci auraient, en effet, avantage, pour le même prix, à rechercher des débouchés qui leur assurassent un règlement en devises et à restreindre d'autant leurs échanges avec l'Allemagne.

221

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1367 [2]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 18 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 19, 13 h.)

Un de mes collaborateurs a eu récemment un entretien avec deux personnes qui touchent de près au ministre des Affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop. Les propos qu'il a recueillis confirment les impressions dont je me suis déjà fait l'écho à diverses reprises sur le désir des dirigeants allemands d'éviter actuellement un conflit au sujet de Dantzig et du « Corridor ».

« Nous savons parfaitement, a déclaré en substance l'une des personnes en cause, qu'une action quelconque de l'Allemagne contre Dantzig entraînerait inévitablement une intervention armée de la Grande-Bretagne et de la France. Aussi le Reich n'engagera-t-il pas un conflit, alors que le rapport des forces n'est certainement pas en sa faveur. Cependant, nous estimons que cette intransigeance franco-anglaise et cette résolution d'arrêter le Reich

(1) Cette foire s'était tenue dans la première décade de mai et à cette occasion, des commandes importantes de nature diverse (textiles, instruments de mesure et de presse) avaient été passées par la Roumanie (dépêche de Berlin nº 466, du 30 mai).
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Par courrier en clair.

dans ses visées ne représentent qu'une attitude *momentanée* et susceptible d'être modifiée par le temps ou les événements dans un délai assez court. Nous saurons donc attendre le moment opportun où des divergences de vue dans le camp adverse auront émoussé la force que vous représentez actuellement ».

D'autre part, les interlocuteurs ont convenu que l'annexion de la Bohême et de la Moravie avait chargé l'Allemagne d'un lourd fardeau et ils ont donné à comprendre à mon collaborateur que les dirigeants du Reich, du moins les plus modérés d'entre eux, regrettaient presque le coup de force du 15 mars.

Au cours de l'entretien, mon collaborateur a eu également le sentiment — déjà maintes fois constaté — que l'alliance germano-italienne ne représentait qu'un mariage de raison, et qu'en particulier, M. von Ribbentrop et le comte Ciano n'éprouvaient l'un pour l'autre qu'une sympathie modérée.

222

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale de et la Guerre.

D. nº 2081 [1]. Secret. *Paris, 18 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du projet de protocole destiné à fixer l'interprétation des accords politiques existant entre la France et la Pologne, en vue de préciser leurs engagements d'assistance mutuelle contre toute menace portant atteinte à leurs intérêts vitaux.

Ce texte, répondant à vos déclarations publiques, a été approuvé par le Conseil des ministres unanime le jeudi 11 mai. La signature doit en être effectuée à bref délai par l'ambassadeur de Pologne et par moi-même.

Il vous appartiendra d'établir les bases de l'accord militaire qui doit, ensuite, intervenir pour aménager les conditions d'exécution de cet accord politique, dans les limites mêmes qu'il détermine.

Annexes

I

Protocole

Le gouvernement polonais et le gouvernement français, voulant assurer la pleine efficacité de l'alliance polono-française et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations;

[1] Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Ce texte est reproduit dans Gamelin, *Servir*, t. II, p. 424-425.

sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants.

En même temps, ils déclarent que désormais ils se considèrent réciproquement engagés par l'interprétation suivante desdits accords :

La Pologne et la France s'engagent mutuellement à se prêter, sur-le-champ, toute aide et assistance en leur pouvoir contre toute menace directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux, et provoquerait de la part de la puissance contractante une résistance par les armes [1].

Paris, le .

L'ambassadeur de Pologne :

Le ministre des Affaires étrangères de la République française :

II

Déclaration

Au moment de la signature du protocole en date du ..... 1939, l'ambassadeur de Pologne déclare que Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne; le ministre des Affaires étrangères de France prend acte de cette déclaration.

Paris, le .

223

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 290. *Rome, 18 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Au lendemain du discours de Turin [2], la position de l'Italie apparaît comme singulièrement embarrassée. Le Duce a adressé de la capitale piémontaise aux grandes démocraties une sorte d'invite à négocier sans tarder, conçue évidemment à sa manière, mais qui n'en constitue pas moins dans sa pensée un appel à la collaboration des puissances occidentales pour un règlement des principales difficultés européennes de l'heure présente. Toutefois, presque aussitôt après et comme s'il regrettait de s'être ainsi avancé, M. Mussolini a fait souligner par sa presse les passages les moins conciliants de son exposé. Les principaux journaux de la Péninsule ont recommencé à tenir un langage menaçant et à attaquer les gouvernements de Londres et surtout de Paris. M. Mussolini a été visiter d'une façon ostentatoire, et au moment même où le chancelier Hitler inspectait les travaux de la ligne Sieg-

[1] Le texte du protocole fut également transmis à l'ambassade de France à Londres par télégramme nos 985-986 (19 mai, 0 h. 25).

[2] Prononcé le 14 mai : voir ci-dessus le nº 181 (et note).

fried, les ouvrages fortifiés qui s'élèvent sur le versant italien, face à la frontière française, comme pour nous signifier que son pays ne nous redoutait point et que l'ère des promenades faciles dans la vallée du Pô était bien close à jamais.

Il y a là évidemment des indications qui paraissent à première vue assez contradictoires. On peut se demander si le chef du gouvernement fasciste s'attendait à voir en quelque sorte « saisir la balle au bond » par les puissances occidentales, et s'il croyait vraiment que M. Daladier ou M. Chamberlain allaient prononcer aussitôt après le discours de Turin des paroles conciliantes en prenant acte avec soulagement du désir de paix ainsi manifesté par l'Italie. Il faut toujours tenir compte, évidemment, lorsqu'on étudie la politique extérieure de l'Italie fasciste, de l'impatience caractéristique qui constitue le fond même du tempérament du dictateur et de ce désir impérieux et presque enfantin qu'il éprouve d'obtenir satisfaction dans les délais qu'il a lui-même fixés. Cette explication n'est cependant pas suffisante pour déterminer les raisons de la mauvaise humeur croissante dont font preuve à notre égard les cercles dirigeants.

Il n'est pas douteux que les réactions provoquées en France et en Angleterre dans les sphères gouvernementales par le discours du Duce n'aient été considérées ici comme négatives. On a, sur les bords du Tibre, l'impression qu'une distance de plus en plus grande sépare l'axe Rome-Berlin des gouvernements de Paris et de Londres. On se rend compte que la France et l'Angleterre n'ont nullement l'intention de renoncer à poursuivre leur politique de garanties et d'assurances destinée à endiguer l'expansion hitlérienne et à faire cesser les initiatives mussoliniennes. On estime dans les deux capitales démocratiques que l'Italie et l'Allemagne ne doivent pas se considérer comme menacées par le système de sécurité qui est en train de se constituer, si elles n'ont pas l'intention de porter encore à l'avenir atteinte au *statu quo*. Par conséquent, si l'Italie et l'Allemagne renonçaient à leurs fameuses « aspirations naturelles », la France et l'Angleterre qui, elles, ne réclament rien aux deux dictatures n'auraient aucune raison de mettre en mouvement leur nouveau dispositif de sécurité. Tout au contraire, Rome et Berlin estiment que certains problèmes sont posés et que la guerre ne peut être évitée que si Londres et Paris se déclarent disposés à les examiner et à les régler par voie de négociations pacifiques. Sinon, les deux régimes autoritaires seraient contraints de résoudre par les armes les questions pendantes, ce qu'ils désireraient éviter. Aussi, espérait-on sans doute qu'à la suite de l'exposé du 14 mai, on se déclarerait, du côté anglais et du côté français, prêt à entrer en discussion. On est bien obligé de constater que Londres et Paris observent une attitude absolument inchangée et que le discours de Turin n'a suscité aucune réaction officielle de nature à encourager les espoirs des dirigeants fascistes.

Ceux-ci d'ailleurs prétendent toujours que c'est à la France qu'il appartiendrait de faire les premiers pas, et de manifester clairement qu'elle admet l'existence des différends franco-italiens qui réclament une solution. L'Italie, quel que soit son désir réel de négocier avec nous, veut éviter de se poser en demanderesse. Tout cela pourrait paraître assez puéril. La véritable raison de

cette ligne de conduite est, je crois, que l'on craint à Rome, en formulant des demandes même relativement modérées, de se heurter à un refus français qui serait, en grande partie, motivé par le sentiment qu'il est parfaitement inutile de faire des concessions à une Italie qui devient de plus en plus étroitement le satellite du Reich. On ne verrait, d'ailleurs, pas à Paris les contreparties qu'une négociation avec l'Italie pourrait nous assurer dans les circonstances présentes. Aussi, le gouvernement fasciste redoute-t-il, en présentant des requêtes quelles qu'elles soient, de se trouver en face d'une fin de non-recevoir qui rendrait sa position encore plus difficile par rapport à l'opinion publique de la Péninsule, qui serait évidemment déçue par le programme modeste des revendications italiennes et profondément surprise de le voir rejeté. M. Mussolini se trouverait alors probablement contraint de réagir sans délai pour éviter une perte de prestige par trop considérable. Il voudrait éviter d'être ainsi acculé à cette extrémité et garder plus de liberté de manœuvre. C'est pourquoi les organes officieux restent toujours si volontairement dans le vague lorsqu'il s'agit de définir les demandes italiennes, tandis que les polémiques de presse se poursuivent sur un ton violent. On se réserverait ainsi la possibilité, s'il devenait avéré que la France entend se refuser à toute tractation et à toute transaction, de formuler des prétentions maxima le jour où l'on serait décidé à risquer le tout pour le tout et où l'on considérerait qu'il n'existe plus d'autre issue à la situation que la guerre.

C'est ainsi que pour le moment, le gouvernement de Rome donne l'impression de se mouvoir avec une certaine gaucherie. Il fait preuve d'un embarras certain et même de quelque timidité. On sent qu'il ne voudrait s'engager dans la voie des pourparlers qu'après s'être assuré que des dispositions conciliantes existent à Paris comme à Londres et qu'il pourra ainsi avoir la quasi-certitude de retirer au moins quelques profits, même limités, des négociations envisagées. Il n'ose pas s'avancer sans s'être entouré de précautions préalables et de garanties relatives.

L'aggravation de la situation internationale dont tout le monde se rend compte ici, quoique plus ou moins nettement, n'est pas sans inquiéter, par ailleurs, considérablement les esprits. La conclusion du pacte militaire italo-allemand [1] n'a pas suscité l'enthousiasme unanime de la population. Il a fallu l'expliquer, en souligner la nécessité, le faire avaliser en quelque sorte par l'opinion. C'est, bien entendu, la soi-disant politique d'encerclement entreprise par les démocraties contre les états totalitaires qui a été le principal argument employé par les porte-parole autorisés du gouvernement fasciste. Ils ont exposé que les agissements de la France et de l'Angleterre contraignaient l'Italie à contracter avec l'Allemagne des engagements précis, formels et de vaste envergure. Ils ont indiqué à diverses reprises que le gouvernement de Rome ne s'était décidé à franchir cette étape décisive qu'après avoir longuement réfléchi à la question et parce qu'il ne voyait pas d'autre moyen de résister à la menace que faisaient peser sur lui les grandes démocraties. C'est ainsi que les *Relazioni Internazionali* ont exposé, dans leur dernier numéro,

[1] Voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118, 136, 175.

que c'était le raidissement et l'intransigeance manifestés après la conférence de Munich par les chefs des gouvernements de Paris et de Londres qui avaient provoqué le renforcement de l'axe Rome-Berlin. « Il s'est maintenant constitué, a écrit l'organe de l'Institut d'études internationales, un bloc unitaire et solide qui va de la Baltique à la Méditerranée, à la Libye, jusqu'aux rives de la Somalie sur l'océan Indien. Cet ensemble de 150 millions d'habitants représente un total de 25 millions de soldats, des forces aériennes parmi les premières du monde, un nombre de submersibles qu'on ne peut préciser mais qui est sensiblement supérieur aux forces sous-marines des deux puissances occidentales. Tenter l'aventure contre une seule des deux nations de l'Axe avait été considéré déjà au moment des sanctions comme une entreprise hasardée et dangereuse lorsqu'il s'agissait de l'Italie. Essayer désormais de prendre d'assaut l'Italie et l'Allemagne unies serait de la folie ». Ainsi l'on tient, sur les bords du Tibre, à donner l'impression qu'il s'agit avant tout d'un acte défensif que justifieraient amplement les menaces dont les deux régimes autoritaires seraient l'objet de la part des puissances démocratiques.

Il est évidemment bien difficile de savoir comment le traité d'alliance italo-allemand sera conçu et rédigé. On fait dire ici, dans certains milieux, que l'Italie entend faire insérer dans le texte diplomatique une formule précisant que les deux pays ne sont tenus d'entrer en guerre aux côtés l'un de l'autre ou de se secourir mutuellement qu'au cas où leurs initiatives auraient été préalablement concertées. Chacun des deux partenaires s'engagerait à consulter l'autre avant d'agir et ce ne serait que lorsqu'il aurait obtenu l'assentiment de l'autre partie contractante qu'il serait sûr, en cas de conflit général, de disposer des forces totales de l'Axe. Sinon, une attitude de neutralité resterait possible pour celui des deux qui ne serait pas d'accord pour telle ou telle entreprise.

Je crois, pour ma part, cette version peu vraisemblable, car on ne voit pas bien ce que le Reich gagnerait à la rédaction d'un tel texte qui aurait pour effet, pratiquement, de laisser à l'Italie plus de latitude qu'elle n'en a aujourd'hui. Or, il paraît tout à fait évident que c'est à la demande de l'Allemagne que le pacte a été conclu. Pour obtenir l'adhésion de l'Italie, on a même très nettement l'impression que le Reich a dû lui consentir certaines concessions, notamment en accordant une sorte de sursis à la Pologne et en s'engageant à ne pas prendre de décision unilatérale tant en ce qui concerne Dantzig que le Corridor. Dans ces conditions, on ne conçoit pas comment l'Allemagne pourrait se contenter de si peu, d'une formule réservée et même réticente qui ne lui procurerait aucun avantage ni garantie supplémentaires. On est certainement, à Berlin, très désireux de « fixer » l'Italie et de lui ôter toute possibilité d'un changement d'attitude au dernier moment. M. Mussolini a beau proclamer que c'en est fini de l'époque des « tours de valse », une telle affirmation ne suffit vraisemblablement pas pour rassurer tout à fait le Führer qui se souvient de la façon dont s'est comporté, en 1914 et en 1915, le gouvernement de Rome.

Le comte Ciano, quant à lui, n'a pas dissimulé à l'ambassadeur de Belgique que ce n'était qu'après avoir mûrement pesé le pour et le contre que son

gouvernement s'était décidé à aller jusqu'à l'alliance formelle avec l'Allemagne (mon télégramme nos 2028-2029) (1). Le gendre du Duce a laissé entendre que l'acte diplomatique qui allait être incessamment signé serait très important et impliquerait une intime collaboration des deux pays et une étroite coordination de leurs efforts en toute éventualité.

On s'est beaucoup demandé, ces jours-ci, à Rome, si les deux états totalitaires s'étaient mis d'accord sur la question du commandement unique. La version qui paraît à l'heure actuelle la plus répandue est celle d'après laquelle l'Italie finirait par accepter que toutes les forces terrestres de l'Axe relevassent du généralissime allemand, tandis que le chef d'État-major général de la marine italienne prendrait le commandement des deux flottes alliées.

Quoi qu'il en soit, on sait que le comte Ciano partira samedi 20 pour Berlin où il restera deux jours. Dès lundi, le ministre des Affaires étrangères procédera, avec son collègue M. von Ribbentrop, à la signature du pacte. L'ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal, M. von Mackensen, est déjà arrivé dans la capitale du Reich et il assistera, en compagnie de M. Attolico, à la cérémonie qui se déroulera à la Chancellerie. Il est donc évident que les pourparlers commencés lors de l'entrevue des généraux Pariani et Keitel à Innsbruck (2) et qui se sont poursuivis au cours du récent séjour du général von Keitel à Rome (3), ont été activement poussés. L'inspection simultanée par M. Hitler et M. Mussolini, des fortifications élevées par l'Allemagne et l'Italie face à la France, prend dans ces conditions toute la valeur d'un symbole. Il s'agit d'affirmer la pleine solidarité militaire de l'Italie et de l'Allemagne qui ont désormais tout en commun, même leurs frontières qui sont devenues celles de l'Axe lui-même.

Ceci posé, il n'en reste pas moins que, comme je l'indiquais au début de cette dépêche, la position du gouvernement fasciste demeure, semble-t-il, empreinte d'un grand embarras. Sans doute est-il sûr maintenant, en cas de conflit général, de l'appui allemand, de même que le Reich sait que l'Italie ne lui fera pas défaut si une conflagration européenne vient à éclater. Mais la situation intérieure du Royaume reste bien loin d'être satisfaisante. En dépit des communiqués et des rodomontades, l'esprit public est préoccupé sinon alarmé. L'idée d'une guerre générale est encore loin d'être populaire. Quelles que soient les rancœurs que l'on éprouve à l'égard de la France, on ne désire nullement en arriver à une explication armée. D'un autre côté, la lassitude de l'opinion à l'égard des Allemands est manifeste. Sans doute, le prestige de M. Mussolini n'est-il pas atteint et on a même pu noter, au cours de ces dernières semaines, qu'il jouissait d'un certain regain de popularité person-

(1) Du 16 mai, 0 h. 30, non reproduit, qui relatait un entretien de la veille entre le ministre italien des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Belgique. Le comte Ciano avait affirmé le caractère étroit de l'alliance italo-allemande, à laquelle Rome ne s'était décidée qu'après mûre réflexion. Il avait fait également état du mécontentement que lui avait causé l'accord anglo-turc.

(2) Sur cette entrevue, voir, au tome XV de la présente série, le no 282 (note).

(3) Il doit s'agir en fait du général von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée allemande, qui, répondant à une invitation du général Pariani, chef d'État-major général de l'armée italienne, quittait Berlin le 28 avril pour l'Italie et la Libye où il devait faire un séjour d'une durée totale d'une dizaine de jours. Voir ci-dessus le no 59 (et note).

nelle. Mais il n'en est certes pas de même du régime. Si le Duce reste encore indiscuté pour la grande majorité des Italiens, les institutions fascistes et le personnel dirigeant font l'objet des plus vives critiques. La situation économique et financière s'aggrave sensiblement. Les restrictions se font sentir de plus en plus lourdement. Le mécontentement de diverses fractions de la classe ouvrière s'est traduit par de l'effervescence, des protestations contre des taxes, des impôts patriotiques qu'on avait voulu prélever sous forme de retenues sur les salaires et qu'on a dû retirer. Les milieux industriels, les gens d'affaires sont mécontents. On reste toujours à la merci d'une mauvaise récolte. Les moyens de paiement, les possibilités d'importation et d'exportation se raréfient de plus en plus.

Presque tout le monde se rend compte que l'état de choses actuel ne saurait se prolonger indéfiniment. On sait que l'Italie n'est plus en mesure de continuer longtemps à fournir l'effort considérable qu'elle s'est imposé pour développer encore ses armements et garder un million et demi d'hommes sous les drapeaux. On réalise parfaitement qu'il faudra bientôt, ou démobiliser, ou faire la guerre, et qu'on se trouve dans une impasse. Le prestige du régime est engagé dans l'aventure. Sans doute M. Mussolini voudrait-il pouvoir jusqu'à un certain point, battre, au moins provisoirement, en retraite, tout en sauvant la face; mais la ferme résistance inattendue pour lui de Londres et de Paris paraît devoir lui ôter toute espérance dans ce sens-là. Il est bien difficile, d'autre part, d'entreprendre une guerre avec des perspectives économiques et intérieures aussi peu favorables en Italie comme en Allemagne. Mais il n'est pas davantage facile pour le chef d'un régime totalitaire, « qui doit toujours avoir raison », de reculer devant son peuple et d'avouer ainsi son insuccès. L'initiative du Vatican n'a pas porté ses fruits. Du côté polonais, les nuages continuent à s'amonceler à l'horizon. On a l'impression ici que les dernières informations reçues d'Allemagne sont mauvaises et qu'il y a fort peu de chances que le Chancelier renonce pour longtemps à l'exécution de ses desseins. Les possibilités d'une médiation italienne couronnée de succès à Varsovie paraissent s'estomper et le comte Ciano n'a pas manqué de faire savoir au colonel Beck qu'en cas de guerre l'Italie serait contrainte, malgré ses sympathies traditionnelles bien connues pour la Pologne, de l'abandonner à son sort.

Telles sont, à mon avis, les principales déductions évidemment assez confuses et quelque peu contradictoires, que l'on peut tirer d'une situation qui ne l'est pas moins. Il ne faut pas se dissimuler que M. Mussolini reste toujours en mesure de lancer, s'il le veut, son pays dans la guerre même sous de sombres auspices, et que la popularité du Duce n'est à la merci que d'un désastre militaire. Quelles que soient les difficultés économiques croissantes dans lesquelles le pays se débat, le régime ne croulera jamais de l'intérieur. Si l'on admet ce point de vue, nous aurions peut-être intérêt, tout bien pesé, à rendre, dans des circonstances présentes, au chef du gouvernement italien, une certaine liberté d'action au sein même de l'Axe, en acceptant de négocier avec lui sur des bases bien entendu modestes et raisonnables, afin de lui donner ainsi plus de latitude pour modérer son envahissant partenaire. Les

ambitions de l'Italie sont pour le moment moins excessives et surtout moins dangereuses que celles du IIIe Reich à l'heure actuelle. Il pourrait être avantageux pour nous de fortifier indirectement M. Mussolini par rapport au chancelier Hitler. En ce qui concerne l'affaire polonaise, notamment, on peut considérer comme vraisemblable que le Duce, dans toute la mesure où il pourrait faire entendre avec une autorité accrue sa voix à Berlin, s'en servirait pour tenter de ramener à des limites raisonnables les prétentions du Führer, car l'Italie n'a aucun intérêt, tout au contraire, à l'écrasement ou à la vassalisation de la Pologne.

224

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 185. *Rome, 18 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

L'initiative diplomatique que le Pape a prise en faveur de la paix [1] n'est pas un fait dont il y ait eu lieu d'être surpris, dans les circonstances où il s'est produit.

Pie XII est monté sur le trône en pleine période de tension internationale, déjà aiguë. Son prédécesseur venait d'être glorifié, comme rarement pontife défunt l'avait été, pour avoir pris la défense de la paix. Sa propre élection était saluée par un élan d'enthousiasme rarement constaté aussi, comme étant celle du pape de la paix. Pie XII a donc vu dans l'effort pour la paix la tâche qui était attendue de lui. Il a pris le gouvernement de l'Église, résolu à se mettre au service de cette cause : la préservation de la paix.

De fait, son premier message au monde, le lendemain même de son élection, a contenu un appel à la paix. Puis son homélie du jour de Pâques a consisté dans un exposé doctrinal des bases morales de la paix selon l'Église.

Dans l'intervalle, la situation internationale s'était considérablement aggravée par suite de nouveaux actes de violence, contre lesquels le Pape n'éleva pas de protestation, mais sur lesquels son jugement résultait des principes énoncés dans son allocution de Pâques.

Puis vint la tension germano-polonaise, qui accrut encore le risque de conflagration générale.

Pendant tout ce temps, le Pape fut exhorté à user de son influence pour préserver la paix. Il le fut par des ecclésiastiques et par de simples particuliers,

[1] Sur cette initiative, voir ci-dessus les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172, 174, 190, 195.

mais aussi par beaucoup des représentants diplomatiques accrédités auprès de lui, et je ne m'excepte pas du nombre. En ce qui me concerne toutefois, j'insistai toujours au Vatican pour que le Saint-Siège rappelât les principes de morale internationale, sans lesquels il n'y a pas de paix possible, plutôt que de mettre en œuvre les ressources de la diplomatie. Je ne cessai de représenter que, de la part du Saint-Siège, l'action la plus efficace consistait, non dans les démarches diplomatiques, mais dans les affirmations publiques de principes juridiques et moraux.

Vint le retentissant message du président Roosevelt [1]. L'appréciation dont il fut l'objet au Vatican me parut symptomatique de l'orientation prise par les idées, dans l'entourage du Pape. L'on jugea que M. Roosevelt avait enlevé toute chance de succès à ses propositions d'assurances pacifiques et de conférence internationale en ne s'adressant qu'à deux chefs de gouvernement, en les mettant pour ainsi dire en accusation devant l'opinion universelle, et en rendant public l'appel qu'il leur lançait et qui ressemblait trop à un réquisitoire. Ces critiques semblaient être implicitement complétées par la pensée suivante : « Nous qui sommes des diplomates, nous nous y serions pris autrement pour présenter les mêmes propositions ».

Cependant parvenaient au Pape des appels qui lui arrivaient des États-Unis, émanaient de groupements catholiques, même d'évêques, et lui demandaient d'appuyer de son autorité morale l'action du Président en faveur de la paix.

Dégagées de l'appareil sévère qui en avait fait le mérite à nos yeux de Français, d'Anglais ou d'Américains, les propositions de M. Roosevelt aux deux dictateurs pouvaient se résumer ainsi : voulez-vous me donner l'assurance de ne pas attaquer autrui ? Êtes-vous disposés à vous asseoir avec d'autres à la table d'une conférence ? Or à ces propositions, qui n'avaient été faites qu'à Rome et à Berlin, France et Angleterre avaient rivalisé d'empressement à répondre affirmativement, sans qu'on le leur eût demandé. Diplomates de carrière, tandis que l'hôte de la Maison blanche ne l'était pas, impartiaux par définition, tandis que M. Roosevelt ne l'était pas non plus, les hôtes du Vatican se sentaient détenteurs des saines méthodes diplomatiques, grâce auxquelles pouvaient être rendues acceptables à tous les propositions que la manière et le style de Washington avaient condamnées à l'échec.

Le Pape cependant ne les reprit pas tout de suite. Il fallait laisser s'écouler un certain temps et attendre une occasion qui justifiât l'initiative. Pie XII s'en tint donc pour le moment, comme contribution à l'action pacifique, à une mesure strictement religieuse : la lettre à son secrétaire d'État prescrivant au monde entier pendant tout le mois de mai des prières en faveur de la paix. Ce que l'on appela « une croisade de prières pour la paix » fut l'écho tout spirituel qu'il fit au message Roosevelt.

Ce faisant, le Saint Père tenait d'ailleurs compte d'un vœu qui lui avait été exprimé par les diplomates, par moi entre autres : le vœu qu'il fît vibrer

[1] Sur ce message, adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer et au Duce, voir, au tome XV de la présente série, le n° 413 (note).

la corde pacifique, fît appel au sentiment pacifique, dans des peuples aux oreilles desquels retentissaient du matin au soir, comme en Italie par exemple, des excitations guerrières et impérialistes.

Dans les derniers jours d'avril vinrent à Rome, pour je ne sais quel congrès religieux, environ 1.200 prêtres italiens, de tous les diocèses du Royaume. Un très grand nombre d'entre eux se firent au Vatican les interprètes du malaise causé à leurs paroissiens par le spectre menaçant de la guerre, de l'alarme suscitée par les prodromes d'une conflagration. Il est à présumer qu'ils demandèrent au Saint-Siège de s'employer à éviter cette catastrophe.

Bien que le discours prononcé par le Führer, le 28 avril [1], n'ait pas paru aussi violent qu'on pouvait l'attendre de lui, la tension germano-polonaise en fut cependant aggravée et, bientôt après, la réplique de M. Beck [2] montra la Pologne aussi ferme sur sa position que le Reich sur la sienne. Le risque de conflit sembla au Vatican s'être accentué et rapproché. Des renseignements parvenus au Pape lui firent craindre que M. Hitler ne se livrât à quelque coup de force du côté polonais, ne mît Varsovie en face d'un fait accompli à Dantzig. C'était là, d'ailleurs, une crainte assez généralement répandue en Italie à ce moment, où les gens bien informés ou prétendus tels donnaient volontiers à entendre que, si le gouvernement italien n'eût freiné son compère de l'Axe, c'eût été chose faite.

Pendant ces journées, les premières de mai, le Vatican fut alerté de tous côtés et instamment sollicité de prendre quelque initiative pour la paix. Le Pape a dit lui-même, à des personnes admises depuis à son audience, qu'une quantité de messages dans ce sens lui étaient alors parvenus de tous pays : appels de collectivités, de prêtres, de simples fidèles. Le cardinal Maglione, de son côté, m'a raconté qu'il avait reçu beaucoup de religieux, venant aux informations et s'enquérant du sort qui leur serait réservé, quand ils appartenaient à la nationalité de pays avec lesquels l'Italie se serait trouvée en guerre. Il va sans dire qu'aucun des diplomates qui étaient amenés par leurs fonctions dans le cabinet du secrétaire d'État ou chez un de ses collaborateurs ne crut devoir cacher qu'il ne jugeait pas la situation internationale de tout repos.

A ce moment vint en visite à Rome M. Gafenco [3], qui fut reçu par le Pape et le cardinal Maglione. Je tiens de l'ambassadeur de Roumanie que le ministre roumain des Affaires étrangères, qui recueillit de Pie XII des impressions fort sombres sur les dangers de l'heure, l'incita à faire ce qu'il pourrait pour les atténuer. Je ne crois d'ailleurs pas que cette exhortation ait eu un effet

[1] Devant le Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

[2] Allusion au discours prononcé par ce dernier devant la Diète : voir ci-dessus le no 67 (et note).

[3] Le ministre roumain des Affaires étrangères, venant de Paris, arrivait à Rome le 30 avril; il devait demeurer en Italie jusqu'au 4 mai. Le 1er mai, il était reçu par le Roi au Quirinal, puis par le Duce au palais de Venise : au cours de cette dernière conversation, qui roulait sur les relations roumano-italiennes, hungaro-roumaines et polono-allemandes, M. Gafenco était averti que le Reich et l'Italie considéreraient comme « un acte hostile » le fait pour la Roumanie de transformer la garantie franco-britannique en un pacte bilatéral d'assistance mutuelle. Voir également ci-dessus le no 35 (et note).

décisif; mais enfin, c'en fut une de plus, émanant d'un ministre qui venait de conférer avec les gouvernements des principaux pays d'Europe.

Le cardinal Maglione m'a rapporté qu'un matin, il était monté chez le Pape et lui avait dit que « le moment était venu de faire quelque chose pour la paix »; à quoi le Saint-Père avait acquiescé. Il n'y a guère de doute que, le jour où le Souverain Pontife et son secrétaire d'État tombèrent d'accord sur l'opportunité et même sur l'urgence de « faire quelque chose », la forme de ce quelque chose était déjà, dans ses grandes lignes, arrêtée dans leur esprit. Ils avaient certainement convenu entre eux des modalités de leur action, au cours d'entretiens antérieurs.

Ces modalités s'apparentèrent tout naturellement aux propositions concrètes que le message de M. Roosevelt avait comportées, mais en recourant pour les présenter aux méthodes diplomatiques normales. Je dis tout naturellement, non seulement parce qu'il est naturel à quiconque de s'approprier ce qui lui convient des idées d'autrui; mais encore parce qu'il est naturel aux diplomates de faire de la diplomatie. Or Pie XII et le cardinal Maglione sont, tout ecclésiastiques qu'ils soient et très ecclésiastiques certes, des diplomates de carrière. Ils le sont comme l'était Benoît XV, de qui les rapproche leur formation professionnelle.

La procédure de leur choix porte le cachet de « la carrière ». Elle est correcte, régulière, évite le tapage autant que faire se peut de nos jours, ne sacrifie pas d'avance l'efficacité à l'effet. Interpeller publiquement les deux dictateurs en leur posant des questions si inusitées qu'elles les désignaient au monde comme de mauvais sujets, presque comme des malfaiteurs, cela avait été façons de Yankee. Mais s'adresser à cinq personnes, dont trois n'ont rien sur la conscience, pour s'assurer qu'aucune n'a d'intention belliqueuse et les pressentir toutes sur leurs dispositions à délibérer en commun des questions qui les divisent, c'est de la diplomatie traditionnelle.

Dans la pensée du Pape et de son secrétaire d'État, il s'agissait de suggérer confidentiellement aux cinq gouvernements d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, de France et de Pologne le moyen d'une conférence pour régler les litiges germano-polonais et franco-italiens. Si cette suggestion confidentielle était favorablement accueillie, elle se transformerait en proposition officielle et publique.

Il peut paraître naïf d'avoir admis qu'elle eût la moindre chance d'être favorablement accueillie par tous les gouvernements interrogés, ou même par un seul d'entre eux. Mais du point de vue du Saint-Siège, la naïveté n'est pas si grande qu'elle en a l'air. Car son intérêt à intervenir ne dépendait pas tout entier du succès de son intervention. Le Saint-Siège, qui sait que tous les peuples souhaitent la paix, sait aussi qu'ils lui sauront gré d'être intervenu pour la préserver, même si leurs gouvernements n'ont pas jugé utilisable le moyen proposé par lui à cet effet. De fait, le Vatican a estimé qu'il n'avait rien à perdre et tout à gagner à prendre une initiative pacifique, dont l'honneur et le mérite lui resteraient acquis aux yeux des peuples, soit qu'elle réussît, soit qu'elle échouât.

La supposition a été faite à l'étranger, qu'il avait agi à l'instigation et sous l'inspiration du gouvernement italien. Cette hypothèse est naturelle; mais elle n'est pas exacte. L'action que le Saint-Siège a entreprise en faveur de la paix est bien de sa propre initiative et lui appartient exclusivement. Il a sans doute pris ses précautions du côté italien et, pour s'assurer que le gouvernement fasciste ne lui chercherait pas noise à ce propos, il a pu faire approcher M. Mussolini par le Père Tacchi-Venturi avant d'envoyer ses nonces auprès des autres chefs de gouvernement ou ministres des Affaires étrangères. Mais ce n'est pas le Duce qui lui a demandé d'intervenir, ni suggéré l'objet de son intervention. L'éventualité d'une conférence n'entrait pas dans les vues de M. Mussolini qui, tout en répondant courtoisement à la démarche du Saint-Siège, n'a pas retenu sa suggestion. Je tiens de Mgr Tardini que la réponse du gouvernement fasciste a, sous une forme aimable, été négative.

L'on ne peut dire autant des réponses que le Vatican a reçues des quatre autres gouvernements, avec une nuance toutefois pour la réponse du gouvernement britannique, qui paraît avoir voulu réserver à l'intervention pontificale la chance d'un développement ultérieur.

Certains, au Vatican, ont pu être un peu contrariés de la publicité donnée à la communication des nonces, un peu agacés des exagérations où se sont complus quelques journaux, un peu dépités des interprétations et des objections auxquelles a donné lieu l'intervention pontificale. C'est notamment le cas du cardinal Maglione. Mais je ne crois pas que le Pape ni personne de son entourage regrette l'initiative prise. Si le Saint-Siège n'a pas eu la satisfaction de faire agréer sa suggestion, du moins se félicite-t-il d'avoir provoqué de la part de tous les gouvernements qu'il a consultés des assurances de dispositions pacifiques. Il ne croit pas indifférent d'avoir fait répudier par le Führer et le Duce l'intention de recourir à la violence, démentir par eux l'opinion, si répandue par leur faute, que les questions en suspens dussent être résolues par la force. Il se flatte d'avoir contribué ainsi à une relative détente de la situation internationale.

J'ai constaté une tendance à prendre pour argent comptant les déclarations rassurantes des deux dictateurs, spécialement celles du Führer, pourtant celui des deux qui est le plus sujet à caution. Si Mgr Tardini, en me rapportant les protestations de sentiments pacifiques que M. Hitler a prodiguées à Mgr Orsenigo, m'a montré qu'il ne les acceptait pas les yeux fermés, le cardinal Maglione, en revanche, en a manifesté devant moi une satisfaction trop exempte d'esprit critique. Le secrétaire d'État ne m'a pas paru s'être aperçu que le Führer avait simplement fait le bon apôtre. Il y a là, de sa part, un phénomène de crédulité, contre lequel il ne nous sera d'ailleurs pas impossible de réagir.

Le Saint-Siège ne se propose pas, pour le moment, de pousser plus loin son action. Il l'a arrêtée, suspendue. Il se tient dans l'expectative. Mais, ainsi que le Pape l'a déclaré à l'ambassadeur de Roumanie, il ne renonce pas à intervenir ultérieurement pour le maintien de la paix, s'il lui semble de nouveau que le besoin s'en fasse sentir. Je ne serais pas surpris qu'il eût laissé entrevoir au gouvernement britannique — dont les dispositions lui ont,

à tort ou à raison, paru plus propices à son intervention — sa résolution de la renouveler, en cas de nécessité, sur telles bases que la situation du moment lui conseillera.

225

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 140/S. (1) Secret. *Londres, 18 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le secrétariat du comité de Défense impériale m'a fait parvenir hier, 17 mai, copie des télégrammes qui avaient été adressés le jour même au commandement britannique sur les théâtres d'opérations extérieurs. Ces télégrammes ont été établis d'après les données arrêtées au cours des récentes conversations d'états-majors de Londres (2) et me sont communiqués conformément à l'accord qui y a été réalisé. Les directives qu'ils contiennent s'adressent au commandement britannique en Extrême-Orient, en Proche-Orient, en Afrique occidentale et orientale. Une traduction intégrale de ces documents est jointe en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire parvenir d'urgence un exemplaire à M. le Ministre des Colonies — état-major du général Bűhrer — ainsi qu'au secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

En m'adressant ces documents, le comité de Défense impériale britannique attire mon attention sur leur caractère particulièrement secret.

ANNEXES

I

Opérations combinées en Extrême-Orient

Les directives que l'on se propose d'envoyer immédiatement par télégramme au commandement britannique en Extrême-Orient sont les suivantes :

1. Les conversations franco-britanniques qui se sont déroulées récemment à Londres ont été menées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après sont à exécuter dans la même atmosphère.

2. A l'issue des conversations de Londres, l'accord a été réalisé sur les points suivants, qui serviront de base aux conversations à mener sur place :

a. L'objectif des Alliés en Extrême-Orient est de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs possessions contre la menace japonaise;

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Sur la seconde phase des conversations franco-britanniques d'états-majors, voir ci-dessus le nº 79.

b. Au cas où le Japon interviendrait, tenir les positions clefs, réduire au minimum les obligations qui ne sont pas absolument essentielles et gêner le Japon le plus possible par une action militaire, économique et diplomatique.

3. Les mesures générales à prendre par les Alliés à cet effet sont les suivantes :

a. Si la guerre éclate en Europe, prendre toutes les mesures de précaution voulues dans les possessions alliées d'Extrême-Orient;

b. Si le Japon intervient :

1° La sécurité de Singapour, clef de voûte de la situation britannique en Extrême-Orient, est de première importance. L'action que le Japon pourrait mener contre Singapour est fonction de l'attitude prise par les États-Unis et par l'U.R.S.S., comme de la situation générale en Chine; la question de l'envoi de renforts navals en Extrême-Orient devra être l'objet d'une décision à prendre sur le moment, compte tenu de la situation en Europe. Dans la phase initiale, les forces navales en Extrême-Orient pourraient ne pas dépasser les effectifs du temps de paix.

2° Il y aurait lieu d'intercepter le trafic maritime à destination du Japon,

3° Les Français ont l'intention d'entreprendre, en partant de l'Indochine et en soutenant les troupes chinoises, des opérations contre les Japonais en Chine du sud, en vue de réduire la pression exercée sur la région Hong-Kong - Canton. Les forces britanniques de Hong-Kong peuvent influer, dans une certaine mesure, sur l'issue de ces opérations. L'effort français ne pourra cependant être entretenu que si les communications maritimes des Alliés sont assurées dans la mer de Chine méridionale.

4° Les garnisons alliées du nord de la Chine seront évacuées avant l'intervention japonaise, si la situation du moment le permet. Le commandement local aura à examiner, après consultation, la décision qu'il y aurait lieu de prendre si cette évacuation n'était pas possible.

5° Les troupes irrégulières chinoises manquent de cadres subalternes, de personnel technique et de matériel de guerre pour combattre les Japonais avec quelque chance de succès. Il y aurait lieu d'étudier l'aide que pourraient leur fournir à cet égard l'Inde et l'Indochine.

6° Si les Japonais violaient le territoire siamois, une opération alliée pourrait être entreprise contre les forces japonaises ainsi engagées. Le Siam pourrait alors soit **ré**sister à l'invasion japonaise, soit s'y soumettre. Aucune communication n'est adressée à cet égard au gouvernement siamois.

4. Autorisation est donnée pour que des conversations s'ouvrent, dans un délai très rapproché, en vue de coordonner les plans à établir en vertu des principes énoncés ci-dessus. On procédera, par la même occasion, à un échange de renseignements très complet entre les états-majors français et britanniques, et on prendra des dispositions pour qu'une étroite liaison soit maintenue, en temps de paix comme en temps de guerre. Le but de ces conversations est d'arriver à établir des conclusions communes et des recommandations. On propose qu'elles se tiennent à Singapour.

5. Le commandant en chef des forces britanniques en Chine est chargé de convoquer une réunion à laquelle prendront part (ou se feront représenter) :

— le commandant en chef des forces britanniques en Chine;
— le général commandant les troupes britanniques de Chine;
— le commandant des forces aériennes en Extrême-Orient;
— le général commandant en Birmanie;
— le général commandant en Malaisie britannique.

Un représentant du général commandant en chef aux Indes devra également assister à la Conférence. Les autorités ci-dessus devront informer le commandant en chef en Chine de la date la plus rapprochée à laquelle ils pourraient se déplacer pour se rendre à la Conférence. Le gouvernement français invitera le commandement français en Extrême-Orient à entrer en contact immédiatement avec le commandant en chef des forces britanniques en Chine.

II

Afrique orientale

Les directives que l'on se propose d'envoyer immédiatement par télégramme au commandement local en Afrique orientale sont les suivantes :

1. Les conversations franco-britanniques qui ont eu lieu récemment à Londres se sont déroulées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après seront à exécuter dans le même esprit.

2. A l'issue des conversations de Londres, l'accord a été réalisé sur les points suivants qui serviront de base aux conversations à mener sur place.

Les objectifs des Alliés en Afrique orientale sont :

a. Sur mer, assurer la sécurité de la voie de la mer Rouge vers l'Égypte et la Méditerranée; en même temps, encercler les territoires ennemis et empêcher ainsi les forces qui s'y trouvent de recevoir des renforts et des ravitaillements;

b. Sur terre, défendre les territoires alliés contre les attaques que les Italiens pourraient mener en partant de l'A.O.I.; ultérieurement, dès que les ressources nécessaires auront été réunies, mener une action offensive contre l'Afrique orientale italienne;

c. Fomenter une révolte en A.O.I.

3. Les procédés à adopter pour assurer la sécurité de la mer Rouge feront l'objet d'une étude par les états-majors britanniques, navals et aériens; ils n'auront pas à être discutés en détail, on se bornera à en informer les Français, comme il a été convenu lors des conversations de Londres, suivant les grandes lignes ci-après.

Dans les airs, le plan britannique consiste essentiellement à réduire l'envergure des attaques aériennes italiennes contre la navigation en mer Rouge et contre Aden. Des opérations dans ce but seront menées d'accord par Aden et le Soudan. Elles fourniront une aide indirecte aux forces françaises de Somalie et fixeront des forces italiennes qui pourraient autrement être employées contre les Français. Toutefois, si une crise venait à se produire au sol en Somalie, les troupes françaises et britanniques recevraient des forces aériennes d'Aden toute l'aide compatible avec la sécurité des convois qui pourraient se trouver en mer Rouge au moment considéré.

4. Par contre, d'autres actions, dont le principe a été admis, devront faire l'objet de discussions plus complètes sur place, à savoir :

a. Les Français ont reçu l'assurance qu'ils pouvaient établir leur plan de défense en tenant compte du droit de passage sur le territoire britannique du Somaliland; il leur a été également promis qu'ils auraient toutes facilités pour construire des travaux défensifs sur ce territoire en temps de paix, s'ils le jugent nécessaire [1];

b. Si les forces britanniques du Somaliland doivent être évacuées, on examinera la possibilité de les employer en Somalie française;

c. Si les forces françaises doivent être évacuées, elles pourront être reçues à Aden. Les moyens dont dispose l'aviation permettraient d'héberger les forces aériennes de Djibouti en plus des forces aériennes britanniques, même portées sur le pied de guerre;

d. Dispositions établies en commun pour fomenter une révolte en Abyssinie, après le début des hostilités. On n'envisage pas d'engager des forces militaires pour soutenir les rebelles, tant que les effectifs des Alliés disponibles ne seront pas suffisants pour obtenir des résultats importants;

e. Les opérations offensives à mener sur terre contre l'A.O.I. seront mises à l'étude en vue de déterminer les objectifs appropriés et les effectifs nécessaires pour les conquérir. Des projets seront soumis aux états-majors britanniques et français. Le Kenya peut s'attendre à recevoir des renforts de Nigeria et, peut-être, des troupes françaises venant de Madagascar. L'inspecteur

[1] *Note du document :* Sous réserve, en ce qui concerne les travaux, de l'accord des départements ministériels intéressés.

général des forces coloniales britanniques en Afrique établit un plan d'opérations offensives destiné à être étudié par les états-majors généraux britanniques et français.

Si ce plan a pu être mis au point en temps voulu, il sera communiqué en substance au commandement local avant le début des conversations. En tout cas, le commandement local aura à fournir des observations.

5. Autorisation est donnée pour que ces conversations s'ouvrent le plus tôt possible, en vue de coordonner les plans destinés à l'exécution des intentions ci-dessus. Ces conversations comporteront un échange d'informations très complet entre les commandements britannique et français, et la mise au point de dispositions en vue d'entretenir la liaison en temps de paix comme en temps de guerre. Le but de ces entretiens est d'établir des conclusions communes et des recommandations. On propose qu'ils se tiennent à Aden.

6. L'officier de l'armée de l'Air, commandant à Aden, convoquera une conférence, en accord avec le général Legentilhomme; les officiers ci-après assisteront, ou se feront représenter, à la Conférence :

— amiral commandant en chef aux Indes;
— général commandant les troupes du Soudan;
— commandant de la brigade du Nord, *King's African Rifles;*
— commandant du *Camel Corps* du Somaliland;
— un représentant de l'officier de l'armée de l'Air commandant en chef dans le Proche-Orient devra aussi prendre part aux conversations.

NOTA. — Copie de ce télégramme sera adressée au général commandant en chef en Égypte et au commandant des forces aériennes en Égypte.

III

Syrie – Palestine – Irak

Les directives que l'on propose d'envoyer immédiatement par télégramme au commandement en Syrie, en Palestine et en Irak sont les suivantes :

1. Les conversations franco-britanniques qui se sont déroulées récemment à Londres, ont été menées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après sont à exécuter dans le même esprit.

2. A l'issue des conversations de Londres, l'accord a été réalisé sur les points suivants qui serviront de base aux conversations à mener sur place.

L'objectif des Alliés au Levant, en Palestine et en Irak, est d'assurer la sécurité des principaux intérêts alliés, tout en libérant le plus grands nombre possible d'unités pour être employées ailleurs.

3. Les points principaux sur lesquels une coordination franco-britannique est à établir sont les suivants :

a. Contrôle de la frontière syro-palestinienne et de la frontière entre la Syrie et l'Irak;

b. Arrestation et internement de tous les indésirables en Palestine, en Syrie et en Irak dès le début des hostilités;

c. Protection de la pipe-line en amont et en aval de sa bifurcation ;

d. Suppression des Dgiouch par l'emploi tant de la force que des subventions aux chefs importants;

e. Mesures de contrôle à prendre sur tous les passagers et les marchandises en transit par la voie aérienne, comme sur les transports terrestres, en temps de crise. Ces mesures s'appliqueront particulièrement aux lignes aériennes Lufthansa et Ala Littoria;

f. Dispositions à prendre pour dérouter l'aviation civile en cas de crise en vue de l'éloigner de l'itinéraire que pourraient suivre les renforts venant de Bagdad par la route.

4. Autorisation est donnée pour que des conversations s'ouvrent dans un délai très rapproché en vue de coordonner les plans à établir en vertu des principes énoncés ci-dessus. On procédera,

par la même occasion, à un échange de renseignements très complet entre les états-majors français et britanniques, et on prendra des dispositions pour qu'une étroite liaison soit maintenue en temps de paix comme en temps de guerre. Le but de ces conversations est d'arriver à établir des conclusions communes et des recommandations. On propose qu'elles se tiennent à Jérusalem.

5. Le général commandant les forces britanniques en Palestine se mettra d'accord avec le général Caillault, commandant supérieur des troupes du Levant, en vue de convoquer une conférence à laquelle sera également présent l'officier de l'armée de l'Air commandant en Irak ou son chef d'État-major. Le commandant en chef en Méditerranée, le général commandant en chef en Égypte et l'officier de l'armée de l'Air commandant en chef dans le Proche-Orient se feront également représenter.

IV

Projet de télégramme à envoyer aux gouverneurs de la Nigéria, de la Gambie, de la Sierra Leone et de la Côte de l'Or

1. *Personnel et secret.* — Le contenu de ce télégramme ne doit être communiqué qu'aux chefs militaires placés directement sous vos ordres.

2. Les conversations franco-britanniques qui ont eu lieu récemment à Londres se sont déroulées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après seront à exécuter dans le même esprit.

3. Au cours de ces conversations, la question de la coopération des forces françaises d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale avec les forces locales britanniques a été étudiée. Les commandants militaires des colonies britanniques d'Afrique occidentale sont autorisés à discuter avec le commandant en chef français de Dakar ou les représentants que celui-ci désignera, toutes questions d'intérêt commun relatives à la défense locale et à l'échange d'informations sur tous les sujets. Les Français nous ont informés que le commandant en chef de Dakar prendrait l'initiative en vue d'organiser ces conversations.

V

Projet de télégramme au gouverneur de la Nigéria

1. *Personnel et secret.* — Le contenu de ce télégramme ne doit être communiqué qu'aux chefs militaires placés directement sous vos ordres.

2. Les conversations franco-britanniques qui ont eu lieu récemment à Londres se sont déroulées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après seront à exécuter dans le même esprit.

3. Comme suite à ces conversations, le commandant du régiment de la Nigéria (*Royal West African Frontier Force*) prendra des dispositions pour discuter les questions d'intérêt commun avec le commandant français de la région du Tchad. Les conversations porteront notamment sur :

a. Le mouvement éventuel des troupes de la Nigéria vers le Kenya à travers le territoire français; on attachera une importance particulière à la question du passage de cours d'eau à Fort-Lamy;

b. Moyens de transport par voie ferrée et par route en Nigéria nécessaires aux Français pour entretenir leurs forces d'Afrique centrale.

4. Sont autorisés les échanges d'informations les plus complets et les contacts permanents avec les autorités françaises.

5. Ces discussions viennent s'ajouter à celles qui font l'objet du télégramme précédent (annexe IV).

(Copies de ce télégramme sont à envoyer par le *Colonial Office* au gouverneur du Kenya et par le *War Office* au général commandant les troupes du Soudan.)

VI

Projet de télégramme au gouverneur du Kenya

1. *Personnel et secret.* — Le contenu de ce télégramme ne doit être communiqué qu'aux chefs militaires placés directement sous vos ordres.

2. Les conversations franco-britanniques qui ont eu lieu récemment à Londres se sont déroulées dans une atmosphère de complète franchise. Les instructions ci-après seront à exécuter dans le même esprit.

3. Au cours de ces conversations, les Français nous ont informés qu'en cas de guerre, ils envisagent de faire participer aux opérations en Afrique orientale quatre bataillons et un groupe d'artillerie (12 pièces) provenant de Madagascar. Les dispositions en vue du débarquement et de l'entretien de ces unités sont à étudier. Vous me rendrez compte quand vous serez prêt à recevoir un officier français qui viendra mettre la question au point. Ces renforts français viennent s'ajouter à ceux qui font l'objet de O.D.C. 685–M.

4. Ces conversations viendront s'ajouter à celles qui font l'objet d'un télégramme antérieur (annexe II).

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 985 [1]. *Paris, 19 mai 1939, 0 h. 25.*

Je me réfère à mon télégramme nº 976 [2].

Je vous communique d'autre part le texte du protocole sur lequel les gouvernements français et polonais sont d'ores et déjà tombés d'accord [3]. Veuillez en faire part au Foreign Office.

Vous ajouterez que, dans le souci de maintenir aussi étroitement que possible la concordance des obligations française et britannique, le gouvernement français tient, avant de signer ce protocole, à être assuré que les termes qu'il a adoptés correspondent à ceux dans lesquels le gouvernement britannique entend lui-même s'engager. Il est en effet essentiel que la rédaction des deux accords ait même portée. Je vous serai obligé d'obtenir d'urgence à cet égard toutes assurances utiles.

[1] Extrait des papiers Rochat.
[2] Du 17 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 211.
[3] Le texte du protocole est retransmis par le télégramme nº 986. Il a été ci-dessus reproduit sous le nº 222 (annexe).

227

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1579 à 1586 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 19 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 19 h. 15, 19 h. 45.)

Sir Robert Vansittart m'a fait savoir à la suite de la conversation qu'il a eue ce matin avec M. Maisky que la réponse de l'U.R.S.S. à ses suggestions avait été décidément négative. « Les Russes, a-t-il ajouté, ne nous ont guère aidés. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a continué à déclarer que la seule façon de couvrir toutes les hypothèses qui pourraient se présenter serait de conclure une alliance tripartite suivant la formule proposée dès l'origine par les Russes. Il n'a pas voulu discuter les propositions anglaises dans le détail et est resté sur sa position de départ ».

J'ai demandé au conseiller diplomatique du gouvernement britannique si cette résistance ne provenait pas de ce que le projet anglais ne comportait qu'une promesse de consultation au lieu de l'assistance automatique prévue par la formule française. Sir Robert Vansittart m'a affirmé que, contrairement aux informations recueillies hier à l'ambassade de l'U.R.S.S. (voir mon télégramme nos 1560 à 1565 (3), l'Angleterre avait bel et bien proposé de s'engager à venir à l'aide de l'U.R.S.S. avec tous les moyens dont elle dispose, en cas d'agression allemande contre la Pologne et la Roumanie. La consultation ne s'appliquait qu'à une extension éventuelle des pactes à d'autres états, les états baltes par exemple, clause que sir Robert Vansittart avait ajoutée de sa propre autorité pour faciliter une acceptation du gouvernement russe.

« Dans ces conditions, a-t-il observé, nos suggestions ne diffèrent guère des vôtres et je suis surpris que Moscou n'ait pas apprécié davantage l'effort que nous avons accompli pour nous rapprocher de son point de vue ».

Il a essayé par ailleurs de déterminer les hypothèses où M. Maisky estime que le projet britannique serait inopérant. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a d'abord ... (4) le cas d'une attaque à travers les états baltes, puis une défection roumaine ou polonaise qui permettrait au Reich d'envoyer ses troupes jusqu'à la frontière russe sans rencontrer de résistance. Mais il ne lui a pas paru que ce fussent là les vraies raisons du refus soviétique. Le gouvernement de Moscou peut être mû par des raisons d'amour-propre. Il peut aussi avoir

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Par fil.
(3) Du 18 mai, ci-dessus publié sous le n° 216.
(4) Lacune de déchiffrement.

gardé vis-à-vis des puissances occidentales une méfiance qui l'empêche d'accepter autre chose qu'une formule ne prêtant à aucune équivoque. C'est pourquoi sans doute il ne veut pas démordre du projet d'alliance proposé à Londres et à Paris.

Secret. — Tout en se plaignant des dispositions peu conciliantes de son interlocuteur, sir Robert Vansittart n'en estime pas moins indispensable d'aboutir. Un échec serait véritablement désastreux et de nature à encourager les entreprises les plus audacieuses en Europe orientale. Il avoue que M. Maisky n'a pas tort quand il parle des tendances de la majorité de l'opinion britannique. « Il faudra donc bien, conclut-il, trouver une formule qui satisfasse les Russes, dussions-nous modifier profondément encore notre manière de voir ».

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a confirmé l'impossibilité pour son gouvernement de donner son adhésion à la nouvelle formule britannique. Il rappelle qu'à chaque proposition initiale d'alliance tripartite, aucune réponse officielle n'a encore été faite. Depuis lors, il n'a été saisi que de propositions qu'il considère comme tout à fait insuffisantes, et les derniers sondages officieux qui ont été tentés auprès de lui par sir Robert Vansittart, bien que constituant un progrès, ne semblent pas encore satisfaisants. « Dans ces conditions, a-t-il dit, il ne reste qu'à attendre de nouvelles propositions que je pourrai d'ailleurs examiner à Genève si lord Halifax croit devoir modifier son point de vue après ses entretiens avec les ministres français ».

Je n'ai pu obtenir que M. Maisky précise les points qui lui paraissent sujets à critique dans le projet anglais. Je lui ai rappelé qu'il s'était lui-même référé à la formule française et qu'il y avait maintenant bien peu de différence entre celle-ci et celle du gouvernement britannique. M. Maisky a reconnu que nos projets se rapprochaient davantage des vues de Moscou, mais il ne croit pas toutefois qu'ils seraient acceptés par son gouvernement s'ils ne couvrent pas les états baltes.

Il a ajouté que d'ailleurs la France était toujours liée à l'U.R.S.S. par le pacte franco-soviétique, qui avait pour sa part un caractère général.

Tout ce que j'ai pu discerner dans les déclarations peu explicites de l'ambassadeur de l'U.R.S.S., c'est que le projet britannique lui paraît trop compliqué ou trop confus, ensuite qu'il ne se présente pas comme une offre officielle. Seules des propositions simples et claires pourraient rallier l'assentiment de Moscou. En attendant, M. Maisky demeure sur ses positions et attend de la pression du public anglais une évolution du point de vue gouvernemental.

228

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1592 (1). *Londres, 19 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 22 h. 20.)

J'ai fait connaître aujourd'hui au Foreign Office le texte du protocole franco-polonais (votre télégramme nº 986) (3) dont la rédaction doit correspondre aux termes dans lesquels s'engagera ultérieurement le gouvernement britannique.

La première impression des collaborateurs de lord Halifax est que le protocole remplit bien cette condition.

Le document sera soumis ce soir à l'examen du secrétaire d'État, qui sera ainsi en mesure de vous en parler lorsqu'il vous verra demain à Paris (4).

229

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Beyrouth.

T. nos 515 à 524; 362 à 371 (5). Secret. Réservé. *Paris, 19 mai 1939, 24 h.*

Pour Beyrouth.

J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour Ankara.
Je me réfère à vos télégrammes nos 657, 658 à 660, 661 à 666 et 667-668 (6).

Pour les deux postes :

1º La simultanéité de la signature de l'accord de garantie et de l'arrangement sur le Sandjak ne saurait nous faire perdre de vue l'intérêt essentiel

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Du même jour, qui retransmettait le texte du protocole ci-dessus reproduit sous le nº 222. (annexe).
(4) Sur les conversations qu'eut à Paris le secrétaire d'État, voir ci-après le nº 243.
(5) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(6) De ces télégrammes, seul le télégramme nos 657-660, du 15 mai, est ci-dessus reproduit sous le nº 185. Pour les télégrammes 661-666 et 667-668, du 16 mai, voir *ibid*, note.

que nous avons à ce que les deux textes restent rigoureusement indépendants. Nous devons, en effet, éviter toute articulation d'où, sous une forme ou sous une autre, il paraîtrait résulter que notre assistance à la Turquie est jugée de valeur inférieure à celle que cette puissance nous offre et, corrélativement, à celle de l'Angleterre, et que, par conséquent, l'appoint, par nous, d'une soulte est nécessaire pour équilibrer l'opération. Il sied donc que l'accord relatif au Sandjak se suffise à lui-même et soit autonome et que l'économie en soit telle qu'avantages et sacrifices se compensent et se contrebalancent de part et d'autre. Malgré le synchronisme des deux négociations, nous éviterons ainsi le risque de nous voir reprocher d'avoir prélevé sur le patrimoine de notre pupille un apport que nous devrions être seuls à fournir, puisqu'en somme, nous sommes seuls à en bénéficier.

2° Quant aux modalités de l'aliénation, elles se ramènent aux points suivants :

a. Limites du territoire;

b. Date de l'opération;

c. Sauvegarde des prérogatives de la Syrie;

d. Décharge des obligations assumées par le mandat envers les puissances tierces;

e. Exode des éléments réfractaires;

f. Garantie des intérêts français;

g. Rachat du tronçon Payas-Alexandrette.

3° L'opposition d'Ankara à exclure de la translation tout ou partie du Djebel Akra ne paraît guère devoir fléchir. Nous avons, cependant, d'autant plus lieu de nous étonner de cette résistance qu'au cours de ses échanges de vues, le général Weygand [1] avait cru comprendre que la Turquie inclinait à accéder à nos instances à cet égard. Quelle que soit, en tout cas, l'issue finale de la tractation à ce sujet, il faut que le texte se réfère uniquement au sandjak d'Alexandrette. Ce renvoi à une division administrative écarte toute équivoque tandis que la locution « territoire du Hatay », loin de s'appliquer à une aire géographiquement définie, évoque une notion ethnique, voire nationale dont les contours n'iraient probablement pas sans s'accommoder de quelque plasticité.

4° Quant à la date à compter de laquelle la rétrocession porterait effet, nous sommes libres de la fixer de manière arbitraire et empirique, puisque nous renonçons à la rattacher aux diverses échéances que nous avions conçues, à tout le moins en principe, pour l'articulation de nos relations avec Damas. Nous pouvons donc accepter un terme plus rapproché que celui qu'initialement nous avions proposé. Le seul souci dont nous ayons à nous inspirer est de nous ménager le moyen de pourvoir sans précipitation à la dévolution des attributions restant entre nos mains et à l'évacuation du territoire.

(1) Sur les récents entretiens de ce dernier à Ankara, voir ci-dessus les nos 7, 8, 25 ,37, 39 ,110.

5° Ni la sauvegarde des prérogatives de la Syrie, ni la décharge des obligations contractées par nous envers les tiers ne paraissent devoir nécessairement faire l'objet d'une mention expresse. Je ne serais pas hostile à une rédaction moins analytique, qui équivaudrait à une réserve simplement implicite. La définition de l'opération comme une rétrocession, voire comme un retour à la Turquie, a l'avantage de dégager, à tout le moins, notre responsabilité directe, puisqu'elle tend à nous astreindre, en quelque sorte, à une attitude passive et à laisser à l'autre partie toute l'initiative.

6° L'article premier pourrait, dans ces conditions, avoir la teneur suivante :

« La France accepte, en ce qui la concerne, le retour à la Turquie du sandjak d'Alexandrette dans les frontières que lui ont assignées les accords conclus à Genève le 29 mai 1937 (1), hormis le Djebel Akra, qui continuera à faire partie intégrante du territoire de la Syrie. La rétrocession prendra effet du ... juin 1939, date à laquelle devront avoir été terminées la dévolution, par les autorités françaises, des attributions restant entre leurs mains et l'évacuation par les forces françaises du territoire ».

7° En ce qui concerne les conditions dans lesquelles les éléments réfractaires [seront] admis à s'expatrier, j'estime avec vous, d'une part, que la durée du délai doit être portée à deux ans, et, d'autre part, qu'aucune restriction ne doit entraver la libre sortie des fonds procédant de la liquidation, par les intéressés, de leurs biens meubles ou immeubles, non plus que l'exportation de leurs effets ainsi que de leur cheptel. Pour les raisons énoncées dans son (2) télégramme n°s 444-445 (3), nous renonçons à l'échange des Turcomans contre les Arméniens. L'exode ne saurait, dans ces conditions, être que bénévole.

8° Quant aux garanties à assurer à nos intérêts moraux ou matériels, il ne peut être question de conseiller à nos œuvres de déserter une région où l'influence française a des attaches séculaires et où, demain, elles seront seules à être à même de faire rayonner un nom que vingt ans de mandat ont si noblement contribué à grandir.

9° Le rachat du tronçon Payas-Alexandrette ne soulève pas d'objection de notre part.

10° Restent les conditions auxquelles nous subordonnons la cession, savoir :

a. Consolidation de la frontière turco-syrienne;
b. Engagement de s'abstenir de toute propagande;
c. Règlement frontalier et de bon voisinage;

(1) Sur ces accords, voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (note).
(2) Lire en fait : notre.
(3) Dans le télégramme adressé le 1er mai à Ankara sous les n°s 444-445 non reproduit, le Ministre recommandait de se borner à prévoir l'exode des autochtones du Djebel Moussa : ceux-ci, recensés par les soins de la France, pourraient aliéner leurs biens-fonds et emporter objets mobiliers et bétail. Il n'en serait pas de même pour les Turcomans du Baër et du Bassit, à qui serait cependant laissée la faculté, au cas où ils souhaiteraient s'établir dans le Sandjak, d'y transférer leur domicile.

d. Prorogation à long terme de la concession, à l'entreprise qui en est actuellement titulaire, de l'exploitation de la section Tchobanbey-Nissibine du chemin de fer de Bagdad.

11° Nos observations sur les deux premiers de ces points sont pertinentes. Une rédaction qui préviendrait toute équivoque me paraît être la suivante :

« La Turquie reconnaît comme définitive sa frontière avec la Syrie. Elle s'interdit et s'engage tant à interdire que, sur son territoire, à réprimer, la préparation et la perpétration de tout acte qui tendrait à porter atteinte à l'intégrité territoriale, à mettre en péril la sécurité ou à compromettre la tranquillité intérieure de la Syrie ».

12° J'estime, enfin, que l'accord ne saurait comporter aucune clause risquant d'avoir pour effet de limiter notre liberté d'action tant en Syrie qu'au Liban.

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth [1].

230

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1578 [2]. *Londres, 19 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 20, 11 h. 20.)

Pendant que se déroule à la Chambre des Communes un débat de politique étrangère où les négociations anglo-soviétiques font le principal objet de la

[1] Par télégramme nos 691 à 702, des premières heures du 23 mai, l'ambassadeur de France à Ankara relatait l'entretien qu'il avait eu dans l'après-midi du 22 avec M. Saraçoglu. Sur la plupart des points, aucune difficulté véritable ne s'était élevée, et le débat s'était pratiquement concentré sur la question du tracé de la frontière et sur celle du chemin de fer Tchobanbey-Nissibine. M. Saraçoglu n'avait pas caché son désir de voir l'accord de principe rapidement réalisé, le congrès de son parti se réunissant le 29 mai. Pour ce qui concernait l'accord de politique générale, il déclarait par contre n'avoir jamais envisagé que le texte pût en être lié à celui relatif au Sandjak.

Par télégramme adressé à Beyrouth le 20 mai sous les nos 377 à 379, le Ministre demandait au Haut-Commissaire son avis sur un certain nombre d'alinéas des instructions dont il lui avait fait part sous les nos 362 à 371, soulignant notamment, en ce qui concernait l'alinéa 5, « la résistance que ne manquerait pas de nous opposer Ankara, si nous prétendions faire de l'acquiescement de la Syrie une condition résolutoire de l'opération ». Le Haut-Commissaire, répondant le 23 mai (T. nos 197 à 200), proposait notamment, pour les alinéas 5 et 6, dont les termes évoquaient l'idée de « rétrocession » du Sandjak à la Turquie, la formule suivante : « La France accepte que le sandjak d'Alexandrette soit placé sous la souveraineté turque ».

[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

[3] Par courrier en clair.

discussion [1], et à la veille du départ de lord Halifax pour Paris et Genève, je crois devoir essayer de définir les tendances de l'opinion anglaise à l'égard d'un accord avec l'U.R.S.S.

Il n'est pas douteux que des sentiments de méfiance envers la Russie soviétique continuent à inspirer certaines fractions du public. Ces sentiments paraissent d'ailleurs plus répandus dans les milieux politiques que dans la masse de l'opinion. Le mystère dont s'entourent les décisions du gouvernement de Moscou, l'incertitude touchant les véritables mobiles de la politique soviétique et aussi l'absence de tout contact direct entre les cercles dirigeants anglais et russes font qu'à Whitehall, on n'envisage pas sans certaines réserves de lier par des engagements automatiques la politique de la Grande-Bretagne à celle de l'U.R.S.S.

Les bureaux du Foreign Office qualifiés pour suivre les relations avec la Russie sont incontestablement favorables à la conclusion d'un traité permettant d'enrôler définitivement l'U.R.S.S. dans le camp des puissances décidées à résister à toute nouvelle agression. Mes collaborateurs et moi-même avons eu l'occasion de constater cet état d'esprit dans des conversations récentes avec des fonctionnaires de l'administration des Affaires étrangères. On peut donc tenir pour certain que le Foreign Office agit en ce moment dans ce sens. Ces vues se heurtent cependant à d'assez fortes résistances et, au cours du conseil de Cabinet de mercredi dernier, les propositions préparées par le Foreign Office paraissent avoir été sensiblement édulcorées à la suite de l'opposition de certains ministres.

En revanche, l'opinion paraît bien dans son ensemble ralliée à l'idée d'une entente avec la Russie soviétique. Celle-ci est bien entendu réclamée avec insistance par tous les milieux de gauche qui ont toujours considéré que la pleine coopération de l'U.R.S.S. est indispensable à tout système de sécurité destiné à arrêter l'expansion des puissances totalitaires. Ce point de vue est maintenant défendu avec une vigueur presque égale par de nombreux organes conservateurs. Comme je l'ai déjà indiqué, la nouvelle politique étrangère inaugurée par l'accord anglo-polonais, renforcée par les garanties accordées à la Grèce et à la Roumanie et poursuivie par le récent accord avec la Turquie, rencontre l'assentiment de la quasi-unanimité du public. Celui-ci, convaincu de la nécessité d'une attitude énergique à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie, et conscient du surcroît de la force considérable qu'apporterait l'adhésion de la Russie au front dressé contre les agresseurs, commence visiblement à

[1] Un débat s'était institué aux Communes, le 19 mai, à la demande de M. Lloyd George et de l'opposition libérale. La déclaration du Premier britannique sur l'état des négociations anglo-soviétiques fut approuvée par 220 voix contre 96.

Le Premier ministre y affirmait que les négociations n'avaient été en rien affectées par des considérations idéologiques, et que le gouvernement de Londres n'avait « jamais désiré demander au gouvernement soviétique de faire quoi que ce soit qu'il ne soit disposé à faire », qu'il avait toujours souhaité la réciprocité des engagements. La proposition britannique « n'envisageait pas l'intervention du gouvernement soviétique quoi que fissent la France et la Grande-Bretagne», bien que, en fait, « nos propres engagements, à la suite des assurances que nous avons données, nous lient, quoi que fassent les Soviets ». M. Chamberlain déclarait qu'il ne s'agissait pas de construire un système d'alliances, mais « un front de paix », sans inquiéter aucune puissance. Il soulignait enfin que le contact franco-britannique avait été permanent.

s'émouvoir des hésitations et des tergiversations du gouvernement à ce sujet. Il est significatif de lire ce matin dans le *Daily Express* un éditorial s'élevant contre la politique de demi-mesures que le gouvernement paraît poursuivre à l'égard de l'U.R.S.S. « Il est clair, écrit la feuille naguère isolationniste, que le peuple britannique désire une alliance militaire avec la Russie et s'émeut du retard mis à l'obtenir... Le plus tôt le gouvernement conclura cette alliance, le plus tôt il se mettra à l'unisson du public... Maintenant que nous sommes embarqués dans une politique d'alliances, le plus d'alliés nous aurons, le mieux cela vaudra ».

On peut se demander dans ces conditions si en ce qui concerne les relations avec l'U.R.S.S., le gouvernement de M. Chamberlain n'est pas une fois de plus en retard sur l'opinion. M. Maisky, au reste, le sent bien et, connaissant les précédents de ces dernières semaines, il ne doute pas que l'opinion ne finisse par imposer au Cabinet la décision qu'elle attend de lui. C'est là sans doute une des principales raisons de l'intransigeance du gouvernement soviétique qui sait que le gouvernement anglais ne pourrait laisser les négociations actuelles aboutir à un échec.

231

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1)

Question de Dantzig

Paris, 19 mai 1939.

Depuis l'avènement du régime national-socialiste, le problème de Dantzig a pris une tournure des plus délicates. En fait, depuis 1933, le haut-commissaire de la Société des Nations n'intervient pour ainsi dire plus auprès des autorités locales pour la défense du statut. Il adresse toujours au Conseil quelques rapports confidentiels, mais c'est généralement pour lui recommander l'abstention.

Dans le courant de l'année 1937, pour ne pas remonter plus haut, le Sénat de Dantzig a cependant édicté un certain nombre de mesures qu'il semble impossible de ne pas considérer comme anticonstitutionnelles. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, les décrets du 11 janvier 1937 concernant l'administration de la police, du 1er novembre 1937 concernant la dissolution des partis politiques et la défense d'en créer de nouveaux, du 1er novembre 1937, instituant une « jeunesse d'État ». Enfin, en novembre dernier, les dispositions prises à l'encontre des Juifs (2), dont l'inconstitutionnalité ne

(1) Extraite des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc», cette note est destinée au Ministre.

(2) Voir au tome XIII de la présente série le n° 59.

peut être mise en doute et dont l'incompatibilité avec le statut a été officiellement reconnue par le comité des Trois dans sa session de janvier 1939. L'attitude réservée adoptée à cet égard par le conseil de la Société des Nations a été dictée par le désir d'empêcher le renouvellement des graves incidents qui avaient précédé le départ de M. Lester, ancien haut-commissaire, auquel a succédé M. Burckhardt. Cette attitude n'en constitue pas moins, de la part de la Société des Nations, un abandon à peu près complet de la tâche qui lui incombe sinon dans la forme, du moins quant au fond.

Ce regrettable état de choses a eu deux causes :

1° La prédominance nationale-socialiste dans la Ville libre consécutive à la dissolution des partis autres que le parti hitlérien;

2° Le désir personnel de M. Beck de ne rien faire, fût-ce pour la défense d'intérêts polonais importants, qui fût de nature à troubler sa politique de rapprochement à tout prix avec Berlin.

Depuis longtemps déjà, il était indéniable que le gouvernement de Varsovie, qui était pourtant seul intéressé au maintien de la Ville libre, apportait à la Société des Nations un concours réticent. Tout en affectant une correction relative vis-à-vis des décisions de Genève, la Pologne n'a rien fait pour provoquer et appuyer la défense de la constitution de Dantzig, dont les dispositions essentielles ont pu être ainsi impunément violées par le Sénat national-socialiste.

En somme, la Pologne a agi en ce qui concerne le statut de Dantzig comme si celui-ci comprenait deux ordres de questions :

— les unes, de caractère intérieur, dont elle n'entend pas s'occuper directement et dont le règlement lui paraît du ressort de la Société des Nations;

— les autres concernant spécialement les intérêts matériels de la Pologne dans la Ville libre, intérêts qu'elle surveille avec un soin jaloux et pour la défense desquels elle n'a cessé d'intervenir en poursuivant éventuellement un règlement amiable avec le Reich.

En effet, dans son désir de ménager ses relations avec l'Allemagne, M. Beck a accepté que la garantie de la Constitution fût distinguée de la garantie du statut. Il a réservé sa sollicitude exclusive pour le statut, tandis qu'il a laissé porter atteinte à la Constitution sans protester. C'est sur son désir exprès que la Société des Nations a renoncé à insister sur l'application intégrale du statut de la Ville libre et lui a laissé la faculté de négocier avec le Sénat et le gouvernement allemand les modifications désirées par le Reich.

Or, il est bien évident que le statut formait un tout, et que ni la Pologne ni la Société des Nations n'avaient qualité pour consentir à l'abandon même tacite de certaines de ses parties tout en maintenant certaines autres. En particulier, la Constitution faisait partie intégrante du statut. Elle en était le fondement même. Les dispositions qui protégeaient à Dantzig la minorité allemande contre l'arbitraire national-socialiste protégeaient également la minorité polonaise. En laissant la majorité nationale-socialiste démolir pierre par pierre la Constitution, la Pologne a par là-même privé ses ressortissants dans la Ville libre de leur meilleure arme défensive.

Aujourd'hui, l'édifice devient dans son ensemble extrêmement fragile, puisque c'est maintenant au statut lui-même et non plus seulement à la Constitution que les Allemands vont s'en prendre. D'ailleurs, les dernières violations de la Constitution ont indisposé certaines puissances de la Société des Nations, telles que la Suède qui incline à considérer que la situation actuelle est incompatible avec son souci de neutralité et souhaiterait par suite voir régler définitivement d'une manière ou d'une autre le problème des relations entre Dantzig et la Société des Nations.

C'est bien d'ailleurs vers un règlement de cette nature que paraissait s'orienter en janvier dernier la politique polonaise et qui était escompté par les puissances membres du comité des Trois. Il n'est pas douteux que l'Angleterre ait fait des efforts pour amener la Pologne à négocier avec l'Allemagne un accord susceptible de remplacer le statut actuel tel qu'il résulte du traité de Versailles. On avait même espéré qu'un tel arrangement pourrait intervenir entre les sessions du Conseil de janvier et de mai 1939 et que cette dernière y pourrait donner la sanction des puissances de la Société des Nations.

C'est en présence de l'échec de ces tentatives que le gouvernement britannique a fait interroger le gouvernement polonais au sujet de ses intentions définitives. On sait que celui-ci a répondu qu'en l'absence de toute solution capable d'être substituée au régime actuel, il désirait que la Société des Nations s'abstînt de toute initiative et maintînt provisoirement en fonction le Haut-Commissaire à Dantzig [1].

232

Note du Ministre [2]

Paris, 19 mai 1939.

J'ai reçu la visite du comte Welczeck le 19 mais.

Au cours de cette visite, qui était la première depuis longtemps, le comte Welczeck m'a déclaré qu'ayant été souffrant, il n'avait pu jusqu'ici venir me voir.

Il a ajouté qu'il était chargé d'apporter au gouvernement français, de la part du gouvernement du Reich, l'assurance que le redressement magnifique de la France était suivi avec infiniment d'intérêt et de satisfaction par le gouvernement du Reich. Le Führer avait toujours pensé qu'une France forte était nécessaire pour l'équilibre et l'ordre européens.

Le comte Welczeck m'a dit également qu'en ce qui concerne la France, les assurances données dans la déclaration du 6 décembre étaient considérées toujours comme gardant toute leur force par le gouvernement du Reich.

(1) Voir ci-dessus les nos 187, 192.
(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Le comte Welczeck a ajouté ensuite qu'il n'y avait qu'une ombre au tableau, elle venait du problème polonais. A ce point de vue, le gouvernement du Reich ne pouvait que s'étonner de l'attitude nouvelle de la Pologne. Depuis plusieurs années, la Pologne et l'Allemagne avaient été liées par une étroite et confiante amitié. Au moment de la crise de septembre, la Pologne et l'Allemagne avaient été à plusieurs reprises en rapport. A ce moment, le gouvernement du Reich s'était efforcé de faciliter les demandes de la Pologne, notamment en ce qui concernait l'acquisition de territoires aux dépens de la Tchécoslovaquie. Une ville comme celle d'Oderberg, qui a plus de 80 % de Tchèques et d'Allemands et n'a qu'une faible proportion de Polonais, avait été laissée à la Pologne uniquement parce que M. Beck l'avait demandé.

Plus tard, dans l'affaire de la frontière commune polono-hongroise, le Chancelier avait donné satisfaction à la demande expresse de M. Beck. Dans la conversation de Berchtesgaden du mois de janvier entre le chancelier Hitler et M. Beck [1], l'échange de vues avait été particulièrement cordial et confiant.

La Pologne avait brusquement modifié son attitude vis-à-vis de l'Allemagne dans le courant de mars; les Allemands en Pologne étaient continuellement maltraités et le propre neveu du comte Welczeck s'était vu dépossédé de tous ses biens.

Bref, il y avait là une situation très sérieuse et très menaçante pour la paix. Le comte Welczeck se demandait si la Grande-Bretagne avait bien fait de donner une sorte de garantie en blanc à la Pologne. Dans une Europe où il y a tant de barils de poudre qui traînent, était-il bien indiqué de confier une mèche allumée à des gens particulièrement audacieux et turbulents?

Tels sont les propos que m'a tenus le comte Welczeck.

Il a ajouté que personne ne doutait en Allemagne, et en particulier dans le gouvernement allemand, que les Polonais se défendraient aussi bien pour Dantzig que pour les territoires appartenant à la Pologne et que cela entraînerait une guerre générale.

J'ai répondu au comte Welczeck en lui rappelant les accords de Munich, l'affaire du 15 mars et la volonté de la France de ne plus accepter le régime du fait accompli et des coups de force répétés.

J'ai insisté à plusieurs reprises sur le changement qui s'était produit dans l'opinion publique française après le 15 mars. Le gouvernement du Reich devait en tenir compte si on voulait éviter une guerre générale comme moi-même je le désirais.

[1] Sur cette conversation, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

233

Protocole [1]

des conversations tenues les 15, 16 et 17 mai 1939 à Paris entre M. le Général Kasprzycki, ministre des Affaires militaires de Pologne, représentant M. le Maréchal Smigly-Rydz, inspecteur général des forces armées de Pologne, et M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale française.

Très secret. *Paris, 19 mai 1939.*

Les hauts commandements français et polonais, agissant dans le cadre des décisions prises par les deux gouvernements et ayant échangé :

a. Leurs points de vue sur les forces et les possibilités stratégiques allemandes;

b. Les renseignements sur les forces et sur les possibilités au point de vue de la mobilisation et de la concentration de l'armée polonaise et de l'armée française,

ont fixé ce qui suit :

I. En cas d'agression allemande contre la Pologne ou en cas de menace de ses intérêts vitaux à Dantzig qui provoquerait une action par les armes de la part de la Pologne, l'armée française déclenchera automatiquement une action de ses diverses forces armées de la façon suivante :

1. La France exécute immédiatement une action aérienne d'après un plan fixé d'avance;

2. Dès qu'une partie des forces françaises sera prête (vers le troisième jour) [2], la France déclenchera progressivement des actions offensives à objectifs limités;

3. Dès que l'effort principal allemand s'accentuerait sur la Pologne, la France déclencherait une action offensive contre l'Allemagne avec les gros de ses forces (à partir du quinzième jour) [3].

II. Dans la première phase de la guerre, la Pologne s'engagera avec toutes ses forces dans des actions défensives contre les Allemands en reprenant les actions offensives dès que les circonstances le permettront, et dans les conditions générales envisagées entre les deux commandements.

III. A l'inverse, si le gros des forces allemandes attaque sur la France, en particulier par la Belgique ou la Suisse, ce qui provoquerait l'entrée en action

[1] Extrait des archives de la Guerre.
[2] et [3] *Notes du document :* Après le jour initial de la mobilisation générale française.

des armées françaises, l'armée polonaise s'efforcera de maintenir devant elle le maximum possible de forces allemandes, dans les conditions générales envisagées entre les deux commandements.

IV. Pour renforcer le potentiel en matériel de l'armée polonaise, les deux hauts commandements reconnaissent dans l'intérêt commun comme indispensable d'apporter de la part de la France immédiatement l'aide matérielle et financière au gouvernement polonais. Cette aide permettra d'augmenter positivement la force de l'armée polonaise et de développer l'industrie de guerre en Pologne, tant pour les besoins de l'armée polonaise que pour les besoins de ses alliés sur le théâtre d'opérations oriental.

V. Les deux hauts commandements considèrent comme indispensable de continuer les conversations plus détaillées ayant pour but le développement des principes contenus dans ce protocole.

Signé :

Gamelin et Kasprzycki.

234

M. JEAN MONNET, ÉMISSAIRE OFFICIEUX DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS,

à MM. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL; PAUL REYNAUD, MINISTRE DES FINANCES.

L. [1]. Confidentielle. Personnelle. *New York, 19 mai 1939.*

Je vous remets, ci-joint, un mémorandum sur l'entretien que j'ai eu avec M. Morgenthau, à Washington, le 15 mai [2].

Je me permets de vous soumettre à ce sujet certaines réflexions :

La conversation que j'ai eue avec le Président ainsi que ma première conversation avec le secrétaire Morgenthau [3] revêtaient un caractère personnel; mon dernier entretien avec ce dernier, le message du Président, la lettre de M. Morgenthau au Président [4] ont, à mon avis, enlevé à ces conversations le caractère personnel qui leur était attaché, pour leur maintenir seulement un caractère confidentiel.

[1] Extraite des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
[2] Il s'agit en fait du 16 (voir l'annexe ci-après). Sur la mission de Jean Monnet aux États-Unis, en mai 1939, et son entretien avec le président Roosevelt, voir ci-dessus le nº 177 (note).
[3] Qui eut lieu le 8 mai. Haight (John McVickar), *American Aid to France*, p. 114 (d'après le *Morgenthau Diary*).
[4] Ces documents n'ont pas été reproduits dans les *Foreign Relations of the United States.*

En effet, il existe maintenant entre le Trésor et le Président une correspondance confidentielle mais *officielle* relative à des conversations au cours desquelles M. Daladier et M. Reynaud ont fait savoir au Président, comme suite à leurs conversations avec l'ambassadeur Bullitt, leur préoccupation et la préoccupation profonde de la France au sujet des dettes ainsi que leur désir d'un règlement et leur recherche d'une formule nouvelle de paiement.

A cela, le Président et le secrétaire du Trésor ont répondu qu'ils ne voulaient pas recevoir de l'argent de la France en ce moment, et que la question pourrait être reprise lorsque se présenteraient des circonstances plus calmes et plus propices.

Or, cette initiative prise par vous et M. Bullitt, qui a donné lieu à ces conversations et correspondances confidentielles mais officielles, a créé, à mon avis, dans la question des dettes, une situation nouvelle qui pourrait, dans certaines circonstances, avoir une très grande importance. Importance qui jouerait, soit dans le cas d'une guerre, soit dans le cas d'un règlement à une heure X qui serait propice à ce règlement.

En effet, la guerre intervenant, un des arguments favoris des isolationnistes serait que la France et l'Angleterre, non seulement ne paient pas leurs dettes, mais encore sont indifférentes à leurs obligations. A ce moment précis, si le Président décide de mentionner l'initiative actuelle prise par la France, l'effet peut en être alors considérable sur l'opinion publique. Sur une opinion publique qui, dans ce moment grave, ne discutera plus les formes possibles d'un nouveau règlement mais la valeur morale de l'initiative elle-même.

A ce sujet, je me base non seulement sur mon jugement personnel, mais sur l'interprétation que je donne à l'expression purement américaine dont le Président s'est servi : « La formule doit être gardée dans notre coffre-fort, prête à en sortir lorsque les circonstances seront plus propices » *.

ANNEXE

Mémorandum

18 mai 1939.

M. Morgenthau m'a demandé d'aller le voir à Washington, le 16 mai. Il m'a reçu à la Trésorerie, en présence du sous-secrétaire aux Finances, M. J. Haynes.

Il m'a dit : « J'ai un message du Président pour vous et vais vous en lire le texte même ».

Toutefois, avant de m'en donner connaissance, il a tenu expressément à m'expliquer : qu'à la suite de la réunion que nous avions eue à son domicile, le 8 mai, il avait longuement discuté avec ses conseils, M. Haynes et M. Bell, directeur du Budget, les suggestions qui avaient été faites au cours de mon entretien avec le Président, et que cette question leur était apparue d'une importance telle qu'il avait jugé bon d'en faire l'objet d'une lettre spéciale au Président.

(*) Note initiale du document, de la main du président Daladier : *Oui, mais naturellement il faudrait un vote du Parlement.*

Il insista alors tout particulièrement sur le fait que, dans cette lettre, il avait indiqué que la formule envisagée dans ma conversation avec le Président avait été suggérée par moi et qu'il l'avait qualifiée du nom de « formule Monnet ». Il précisa que cette formule consistait à :

— éliminer les prêts faits à la France avant l'armistice;

— payer sans intérêts sur une période d'années le montant en capital des prêts faits après l'armistice;

— payer en certains produits spécialement fabriqués en France, le montant de la valeur des stocks américains achetés après l'armistice

Il m'a alors lu le message du Président dont j'ai noté le texte :

« The formula which you and I discussed is an interesting basis for future discussions — to be kept in our safe ready to take out at a time that looks more propitious.

« La formule que vous et moi avons discutée est une base intéressante pour des discussions futures — à être gardée dans notre coffre, prête à en être sortie à un moment qui apparaîtra plus propice ».

Le Président avait ajouté que :

« He does not want to take money out of France at this time.

« Il ne désirait pas recevoir de l'argent de France en ce moment ».

M. Morgenthau me dit que le Président et lui même appréciaient vivement l'initiative de M. Daladier et de M. Reynaud, mais qu'ils pensaient que le moment n'était pas opportun pour soulever la question de la révision du règlement des dettes.

M. Morgenthau insista sur le fait que ses conseillers et lui-même considéraient que soulever la question en ce moment serait une erreur, que l'opinion publique ne pouvait pas être plus favorable à la France qu'elle ne l'était à l'heure actuelle; que si la question de la révision des dettes était soulevée maintenant, les discussions auxquelles elle donnerait lieu ne manqueraient pas de créer une grande confusion dans l'opinion publique.

Il déclara qu'il appréhendait d'autant plus les résultats de ces discussions qu'il était convaincu qu'un règlement des dettes, selon les principes envisagés dans ma conversation avec le Président, ne serait pas actuellement accepté par le Sénat et le Congrès, d'autant plus certainement que l'application des mêmes principes à la dette anglaise la réduirait en tout et pour tout à environ 500 millions de dollars seulement.

Je lui ai dit que j'étais certain que les sentiments qu'il m'exprimait seraient vivement appréciés par M. Daladier et M. Reynaud, et que je tenais, afin de bien mettre en relief l'esprit dans lequel le président du Conseil et le ministre des Finances envisageaient la question, à lui confirmer que les conversations actuelles avaient leur origine dans le désir de M. Paul Reynaud et de M. Daladier de marquer la bonne volonté de la France et, qu'en conséquence, ils avaient suggéré que la France payât maintenant environ 10 ou 15 % de la réserve or de la Banque de France, soit environ 300 millions de dollars. J'ajoutai que le Président avait déconseillé ce geste, disant que dans les circonstances actuelles, le paiement de cette somme était un effort trop grand pour la France et qu'il ne désirait pas le lui voir faire. M. Morgenthau me déclara qu'à son avis, il considérait que ce paiement serait un geste inutile et perdu.

Il insista à nouveau sur le fait que le Président et lui-même appréciaient vivement l'initiative prise par Paris, et il ajouta que « en tant que secrétaire du Trésor, il me déclarait, et me priait de le faire connaître à M. E. Daladier et à M. P. Reynaud, qu'il ne désirait pas être payé maintenant ».

Il répéta que la conduite la plus sage est, pour le moment, de « conserver la formule dans notre coffre-fort » jusqu'à ce que des circonstances plus favorables se présentent [1].

[1] Ce document a été analysé par Paul Reynaud dans ses *Mémoires*, t. II. *Envers et contre tous*, 1963, p. 265-266.

235

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 545 D.N. (1). Urgent. Très secret. *Paris, 19 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre nº 1001/DN.3, en date du 16 mai 1939, du général chef d'État-major général de la Défense nationale, dont j'approuve les conclusions.

Je vous serais obligé de vouloir bien pressentir à ce sujet le gouvernement britannique, en vue d'obtenir son accord en ce qui concerne le principe de sa participation au réarmement de nos alliés de l'Est européen.

Je fais procéder dès à présent à l'étude détaillée des besoins à satisfaire et de la part de ces besoins que la France pourrait éventuellement prendre à sa charge.

Annexe

Le Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale,

à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 1001 D.N. 3. Très secret. *Paris, 16 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte du caractère d'urgence que présente pour la France et la Grande-Bretagne l'octroi d'une aide matérielle importante aux puissances de l'Orient européen susceptibles de se joindre à elles en cas de conflit : Pologne, Roumanie, Turquie et Grèce, éventuellement Yougoslavie.

La nécessité d'un front oriental solide qui force l'Allemagne et l'Italie à mener la guerre sur deux fronts ne se discute plus; mais, en l'état actuel de leurs armements terrestres et aériens, nos alliés possibles peuvent se trouver en situation délicate devant une offensive de grand style des puissances de l'axe Berlin-Rome.

Tous les états sur lesquels nous désirons pouvoir compter pour contenir une attaque italo-allemande vers l'Est sont unanimes à demander que les puissances occidentales leur fournissent au plus tôt le matériel qui leur est indispensable. Ce concours des industries de guerre franco-britanniques est souhaité à Ankara comme à Bucarest, à Varsovie comme à Athènes.

Les entretiens qu'a eus le général Weygand avec les plus hautes personnalités turques et roumaines (2) ne laissent aucun doute à cet égard; de même les demandes formulées par l'état-major polonais (3), une conversation récente entre M. Politis et le général Georges ainsi que les *desiderata* que m'a fait parvenir par l'attaché militaire grec le général Papagos. On peut même dire que la politique roumaine vis-à-vis des puissances de l'axe Berlin-Rome sera strictement déterminée par la valeur de l'aide matérielle qui lui sera consentie par la France et la Grande-Bretagne.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 7, 8, 25, 37, 39, 86 (et note), 110.
(3) Sur ces demandes, voir ci-dessus les nos 144, 194, 212.

Il convient donc d'examiner sans retard la possibilité de donner à nos amis de l'est de l'Europe les armements qui leur font défaut.

Il faut en premier lieu hâter la livraison des commandes en cours puis passer à l'étude des nouvelles demandes présentées par la Pologne, la Roumanie, la Turquie et la Grèce et intensifier en conséquence nos fabrications, sous la forme d'une production du temps de guerre, du moins pour certains matériels.

Mais la France ne peut à elle seule assumer la charge du réarmement de ces puissances; la Grande-Bretagne doit contribuer à ce réarmement comme aussi, s'il est possible, les États-Unis et l'U.R.S.S.

Les besoins une fois déterminés, c'est à une répartition des commandes entre les pays producteurs qu'il faut en venir, d'où la nécessité de constituer un organisme chargé d'opérer cette répartition. Cet organisme pourrait n'être, au moins au début, que franco-britannique, et poursuivre le placement aux États-Unis et en U.R.S.S. des commandes qui ne seraient pas exécutées en France et en Angleterre. Cette conception s'impose d'autant plus que nous aurons des échanges de matières premières et de matériels à faire avec notre alliée britannique elle-même.

Il est essentiel que sous l'autorité du ministre de la Défense nationale, le Haut Commandement intervienne au premier chef dans la question : lui seul peut en effet décider de l'importance des sacrifices à consentir au profit des puissances de l'Est européen, sacrifices qui ne peuvent être sans réactions sur le rythme du renforcement des armements franco-anglais.

En résumé, si nous tenons, et nous devons y tenir, à constituer, dans l'Orient européen, le front solide qui nous permettra de durer s'il le faut devant un effort combiné des Allemands et des Italiens puis de reprendre l'offensive, il est nécessaire de galvaniser le front oriental par tous les moyens. Le meilleur de ces moyens est un renforcement des armements sur ce front et, si la France ne s'emploie pas à le réaliser, elle faillira à sa tâche.

236

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, au Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale.

D. nº 544/DN (1). *Paris, 19 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je partage le point de vue exprimé dans votre lettre citée en référence (2).

Je vous serais obligé de vouloir bien :

— déterminer le total des besoins à satisfaire;

— examiner, en accord avec les chefs d'État-major généraux et avec le secrétariat général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, quelle part de ce total la France pourrait prendre à sa charge, compte tenu de nos besoins propres et de nos possibilités de production.

Je fais procéder par ailleurs à un premier sondage du gouvernement britannique, en vue d'obtenir son accord sur le principe de sa participation au réarmement de nos alliés de l'Est européen.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Il s'agit de la dépêche nº 1001 /DN 3, du 16 mai, ci-dessus reproduite sous le nº 235 (annexe).

237

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 129 (1). Confidentiel. *Ankara, 19 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol, 7 juin.)

Dans le discours par lequel il a commenté devant la grande Assemblée nationale l'accord anglo-turc, le président du Conseil, Dr. Refik Saydam, après avoir annoncé la conclusion prochaine d'un accord parallèle franco-turc et souligné la cordialité des rapports qui lient la Turquie à la République des Soviets, « la grande voisine et amie », à laquelle l'unit « une similitude complète de vues et de compréhension », avait exprimé solennellement l'espoir que les relations avec les alliés de la Péninsule balkanique continueraient « avec la cordialité qu'elles ont toujours eus ». On avait remarqué — à côté de l'affirmation de l'indissoluble amitié turco-soviétique — la froideur avec laquelle s'exprimait ce modeste espoir. Les initiés savaient qu'il fallait y voir la conséquence des démarches que l'Italie avait inspirées à la Yougoslavie pour tâcher de retenir la Turquie sur la pente où elle s'engageait (2). Ces démarches — que l'on reproche au gouvernement yougoslave de n'avoir pas osé faire directement — ont été en effet fort mal accueillies ici. M. Saraçoglu avait été particulièrement choqué que l'on affectât à Belgrade d'entrer dans le jeu des états totalitaires et que l'on présentât la décision de la Turquie, inspirée par le souci d'assurer la sécurité balkanique, comme une adhésion à un « bloc idéologique » contrairement aux engagements pris entre eux par les membres de l'Entente balkanique.

L'article de la *Berliner Boersenzeitung* (3) que le D.N.B. a lancé hier à travers le monde et que l'Agence d'Anatolie n'a pas hésité à reproduire ce matin, prouve que la manœuvre va se développer. Il s'agit maintenant pour Berlin d'empêcher l'extension aux Balkans des engagements assumés par la Turquie en Méditerranée; et le thème de la manœuvre s'esquisse déjà : par son accord avec l'Angleterre, la Turquie s'est exclue des Balkans; elle

(1) Extraite des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur les démarches yougoslaves, voir ci-dessus les nos 132, 133, 210; ci-après le nº 267.
(3) Dans le *Berliner Boersenzeitung* du 17 mai, M. Karl Megerlé reprochait à Ankara, à la suite de la conclusion de l'accord anglo-turc, d'avoir été infidèle à l'Entente balkanique. « Jusqu'ici, elle (la Turquie) s'était posée en champion du point de vue, partant du principe : les Balkans aux Balkaniques. Elle s'efforçait d'assurer la paix dans cette région en cultivant l'amitié de toutes les grandes puissances et en se tenant à l'écart de leurs différends. Sous la pression de l'Angleterre, elle a quitté cette ligne ». L'article mettait en garde les états balkaniques contre le « contrôle » britannique, « parce que ce contrôle les placerait fatalement dans une position au moins équivoque à l'égard des puissances de l'Axe ».

oblige donc les autres signataires du pacte balkanique à soumettre à un nouvel examen l'ensemble du problème balkanique. Comme on ne peut compter pour seconder pareille manœuvre ni sur la Grèce, tenue au courant par Ankara dès le début de la négociation, ni sur la Roumanie qui s'est déclarée favorable au principe même de l'accord, c'est dire clairement que l'on table sur la Yougoslavie — qu'au besoin on saurait bien y contraindre — pour mener l'opération du succès de laquelle on attend la dislocation de l'Entente balkanique elle-même...

M. Brugère pourra dire mieux que moi si ces calculs sont justes. Ici on ne le croit pas, pour le moment tout au moins; au contraire, on estime que le raffermissement de la politique des puissances occidentales — en liaison avec la Turquie — a déjà eu à Belgrade d'heureux contre-coups, et l'on constate avec satisfaction que loin de contracter à Rome de nouveaux engagements à l'égard de l'Axe, le Prince régent a su réaffirmer opportunément la solidarité d'intérêts qui unit la Yougoslavie à la Roumanie (1).

On reste donc ici à l'optimisme, et je ne discerne aucune signe où pourrait se trahir une hésitation du gouvernement d'Ankara à aller plus avant sur la voie dans laquelle il s'est maintenant engagé. On peut même remarquer qu'en distinguant entre une agression méditerranéenne et un conflit menaçant les Balkans, le gouvernement turc avait créé pour une diplomatie habile des possibilités de manœuvre; or l'attitude de la presse allemande semble dès maintenant couper les ponts.

Il n'en reste pas moins que la situation peut à tout moment devenir délicate. La déclaration anglo-turque (2) n'a que la valeur d'un accord provisoire; une déclaration franco-turque doit la compléter; d'autres traités définitifs doivent ensuite intervenir; et il faudra étendre l'accord au cas d'une agression balkanique. Autant d'occasions de difficultés qui pourront être exploitées hors de Turquie et que, en Turquie même, guettent les adversaires que le « nouveau cours » compte ici — et il en compte — soit dans les milieux d'affaires où l'Allemagne n'a négligé aucun moyen pour s'assurer une clientèle, soit parmi les officiers formés dans les écoles prussiennes, soit, d'une manière générale, parmi les éléments jeunes qui ont subi l'attirance des mystiques totalitaires. Nous devons donc nous attendre au cours des tractations financières, économiques — ou simplement militaires qui, d'après le plan anglo-turc, doivent précéder la conclusion des accords définitifs — à ce que nos interlocuteurs turcs nous rappellent discrètement cette situation, si d'aventure leurs demandes nous paraissaient excessives et provoquaient de notre part quelque résistance.

Remarque qui m'oblige à revenir sur cette malheureuse affaire du Sandjak qui, depuis trop longtemps, pèse sur toutes nos négociations et nous enlève toute notre liberté d'action.

Au lendemain de la manœuvre par laquelle, désavouant son ministre des Affaires étrangères, le gouvernement d'Ankara a lié l'accord politique franco-

(1) Sur le voyage du Prince régent dans la capitale italienne, voir ci-dessus le n° 152.
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus les n°s 157, 158 (et note).

turc au règlement du problème du Hatay, j'ai exprimé moi-même l'opinion que nous ne devions pas nous prêter à une opération qui frisait le chantage et que nous n'avions pas besoin de nous presser [1]. Par un télégramme nos 499-500 du 16 mai [2]. Votre Excellence a bien voulu prendre position dans le même sens.

Je voudrais cependant marquer que, si la conclusion de l'accord anglo-turc nous garantit contre le danger d'une brusque déviation de la politique d'Ankara, trop de questions délicates risquent de se poser et trop de manœuvres devront être contrebattues pour que nous puissions demeurer trop longtemps en marge de négociations qui, soit par leurs résultats directs, soit par leurs contre-coups, seront loin d'être pour nous sans importance. Ce n'est pas à dire qu'il faille sacrifier à la prompte conclusion de la tractation sur le Sandjak les intérêts qu'il nous incombe de défendre; mais je crois que nous devons prendre rapidement position, fixer la limite de nos concessions, poser nettement nos exigences. Cela fait, si les Turcs s'obstinent — comme il y a des raisons de le craindre — à ne vouloir payer que presque rien pour un règlement qu'il y a deux mois, ils auraient encore acheté assez cher, nous aurons à leur signifier que nous n'irons pas plus loin et à en tirer éventuellement certaines conséquences, par exemple dans les questions d'ordre militaire qui se poseront au retour de la mission d'études envoyée en France. Mais nous n'avons, je crois, rien à gagner à demeurer dans la situation un peu équivoque, qui est actuellement la nôtre, d'associés qui demeurent en marge, d'alliés de seconde zone dont on compte qu'ils n'auront finalement qu'à entériner ce qui aura été conclu en dehors d'eux.

238

M. Monick, Attaché financier de France à Londres,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 68.580 [3]. *Londres, 19 mai 1939.*

M. Waley vient de me faire connaître qu'une délégation allemande — comprenant notamment M. Reuter et M. Muller, du ministère des Finances — est venue à Londres pour ouvrir des conversations de caractère officieux en vue de préparer le règlement des problèmes financiers soulevés par l'annexion de la Tchécoslovaquie.

[1] Voir ci-dessus le nº 163.
[2] Ci-dessus reproduit sous le nº 198.
[3] Extraite des archives des Finances.

1. Durant les premiers entretiens qui ont eu lieu hier à la Trésorerie britannique, les Anglais ont fait connaître leur position sur les points suivants :

a. On se rappelle que — pour le compte de l'Échiquier — la Banque d'Angleterre avait ouvert à la Tchécoslovaquie, au mois d'octobre dernier, un crédit de 10 millions de livres. Le gouvernement anglais, par la suite, a offert à la Tchécoslovaquie de consolider ce crédit de la façon suivante : 4 millions de livres seraient données à titre de présent, pour l'assistance aux réfugiés, le surplus, soit 6 millions de livres, serait remboursé à l'Institut d'émission sur le produit d'un emprunt international qui devait être émis à Londres.

Sur les 4 millions de livres destinées à l'assistance aux réfugiés, 3 millions de livres environ demeureraient disponibles. Le gouvernement anglais demande que les Allemands s'engagent à verser cette somme à des *trustees* qui veilleront à ce qu'elle soit affectée au service des réfugiés.

Pour la partie de l'avance de 6 millions de livres qui devait être consolidée par un emprunt, les Anglais demandent qu'elle soit purement et simplement rétrocédée, puisqu'il n'est plus question maintenant d'envisager une opération de crédit à long terme, qui n'était destinée qu'à l'ancien État tchécoslovaque [1];

b. Le gouvernement anglais a bloqué les actifs tchécoslovaques existant en Angleterre [2]. Le déblocage de ces fonds ne peut intervenir, dans l'esprit des Anglais, que si, de leur côté, les Allemands libèrent et transfèrent les actifs britanniques en Tchécoslovaquie.

D'autre part, les Anglais insistent pour qu'une solution satisfaisante intervienne pour le service des emprunts tchécoslovaques dont les titres sont détenus en Angleterre.

2. Les Allemands feront connaître aujourd'hui par écrit leur point de vue sur ces mêmes problèmes, mais d'ores et déjà les Anglais ont pris vis-à-vis d'eux une position très ferme; l'accord à intervenir doit être satisfaisant pour l'Angleterre, sinon le gouvernement anglais n'hésitera pas à protéger unilatéralement les intérêts de ses ressortissants par une législation qui pourra être votée très rapidement et dès avant la clôture de la présente session parlementaire.

3. En ce qui touche l'or déposé par l'ancienne Banque nationale de Tchécoslovaquie à la B.R.I. [3]. M. Waley affecte d'ignorer cette question qui relève exclusivement de l'organisme de Bâle et de la Banque d'Angleterre. Toutefois, il m'a laissé comprendre que la Trésorerie ne ferait pas d'objection au transfert de cet or à la nouvelle Banque nationale de Bohême et de Moravie.

(1) Sur les projets franco-britanniques d'aide financière à la Tchécoslovaquie après Munich. voir, au tome XII de la présente série, les nos 32, 93, 117, 125, 189; au tome XIII les nos 61,89, 121, 163, 175, 237, 252, 258, 325, 396, 407.

(2) Voir, au tome XV de la présente série, le no 101.

(3) Sur cette affaire, voir, au tome XV précité, les nos 229 (et note), 244 (et note).

4. M. Waley a fait connaître d'autre part aux Allemands que, si les actifs bloqués à Londres dépassaient le montant des créances anglaises en Tchécoslovaquie, il ne verrait aucun inconvénient à ce que le surplus fît l'objet d'une répartition au profit des pays créanciers, notamment de la France. (Mais M. Waley m'a déjà laissé entendre, au cours d'une conversation antérieure, que l'existence d'un surplus lui paraissait en fait très problématique.)

Il semble que la délégation allemande avait présenté une thèse différente : à savoir, la répartition proportionnelle entre tous les pays créanciers de la Tchécoslovaquie, de l'ensemble des actifs tchécoslovaques bloqués à l'étranger.

239

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 258 (1). *Bruxelles, 20 mai 1939, 12 h. 30* (2).

La discussion du budget de la Défense nationale a provoqué hier à la Chambre des représentants quelques incidents. Le général Denis faisant un exposé des mesures de défense active et passive du territoire et donnant un aperçu de la répartition du crédit de 600 millions qui lui a été octroyé, a déclaré, à propos du fort de Sougné-Remouchamps, que la construction de cet ouvrage avait été ajournée en 1935 par M. Devèze, et « qu'il avait le devoir de dire qu'il devait faire passer le ravitaillement et le renforcement de l'armée avant la construction du fort ». Sur une interruption, il a ajouté « Si demain vous me donnez 200 millions, le fort sera construit et plusieurs autres encore », et donné l'assurance que néanmoins « la trouée de l'Amblève était défendue ».

M. Tollenaere, député nationaliste flamand, a déclaré alors que son groupe voterait contre le budget, la déclaration de neutralité belge étant sujette à caution et le système de défense du pays étant insuffisant du côté de la France.

Une répartie assez vive du rapporteur, M. Ernest, a suscité de violents incidents au cours desquels plusieurs représentants nationalistes flamands ont dénoncé « le danger de guerre venant du Sud », et cité des textes extraits de revues françaises où il est question de « la Belgique champ de bataille inévitable » et de l' « occupation immédiate de la Wallonie ».

Devant l'opposition systématique des nationalistes flamands, le président de la Chambre a renvoyé la discussion des articles à mardi prochain 23 mai.

Plusieurs journaux signalent par ailleurs que la commission sénatoriale des Affaires étrangères a procédé à un échange de vues au sujet de la politique extérieure et qu'elle s'est montrée à l'unanimité favorable au maintien de

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Par fil, en clair.

la politique d'indépendance, « qu'il ne faut pas confondre avec une politique de neutralité ». M. de Dorlodot ayant déclaré qu'il estimait utile d'établir des contacts entre l'état-major belge et ceux de chacune des puissances garantes de l'indépendance belge, M. Rolin, du groupe socialiste, a émis l'avis qu'une telle question devait être tranchée par le gouvernement et non par la Commission.

240

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2099, 2.100. *Rome, 20 mai 1939, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Dans les milieux politiques romains, on dit que le pacte italo-allemand que s'apprête à signer le comte Ciano comporte un préambule faisant ressortir la nécessité de l'union des puissances totalitaires devant la menace d'encerclement des états démocratiques; ce préambule serait suivi de cinq ou six articles dont la principale stipulation serait que chacun des deux contractants s'engagerait à se porter au côté de l'autre dans tous les cas où celui-ci serait amené à faire la guerre. Le pacte serait accompagné d'une convention technique. Il serait conclu pour six ans et ne serait pas renouvelable par tacite reconduction.

D'assez bonne source, on m'assure que, contrairement à la version qui est en général admise, ce serait l'Italie qui aurait, dans l'entrevue de Milan [1], proposé l'alliance militaire formelle.

241

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bucarest, Sofia,
Athènes, Belgrade.

T. nos 358 ; 359, 114, 115; 230, 231; 285, 286. *Paris, 20 mai 1939.*

Le Reich et les pays de l'Europe centrale et orientale ayant des économies complémentaires, les opérations de troc qui constituent leur régime normal

[1] Sur cette entrevue et l'accord qui s'ensuivit, le 7 mai, voir ci-dessus les nos 97 (et note), 102, 116, 118, 136, 175, 223.

d'échanges sont automatiquement accélérées dès l'instant où le Reich est en mesure d'obtenir un accroissement de la valeur du mark dans la fixation des parités monétaires. Si, par exemple, un exportateur roumain obtient plus de lei en vendant en Allemagne plutôt qu'en France ou en Angleterre, c'est vers l'Allemagne qu'il se dirigera, même s'il ne doit être payé qu'en marchandises. Dans la mesure où le gouvernement allemand réussira à pousser ses avantages dans cette voie, les accords passés par la France ou l'Angleterre avec les pays balkaniques verront diminuer leur efficacité.

Tel est, comme vous le savez, le péril le plus sérieux auquel sont exposées actuellement les relations économiques entre les pays balkaniques et les puissances occidentales.

La situation à cet égard mérite d'autant plus d'être surveillée que le Reich, de plus en plus gêné dans ses exportations, va se trouver dans l'impossibilité de surpayer les marchandises qu'il se procure sur les marchés balkaniques avec l'intention de les revendre sur des marchés tiers. S'il est contraint de n'acheter qu'au cours mondial [1], il s'efforcera naturellement, pour continuer à attirer les exportateurs des pays balkaniques, d'obtenir de ces pays, par des pressions politiques, une nouvelle fixation artificielle des changes. Nous devons mettre en garde les pays intéressés contre cette manœuvre.

242

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 374 [2]. *Belgrade, 20 mai 1939* [3].

(*Reçu :* le 22, 16 h. 30.)

Suite à mon télégramme nos 362 à 364 [4].

Le ministre de la Cour qui accompagnait le Prince régent en Italie a été plus ouvert vis-à-vis de moi que ne l'avait été M. Cinçar-Markovitch. Voici le surplus de renseignements recueillis au cours d'une conversation que j'ai eue hier avec lui.

Les sympathies populaires italiennes témoignées à la Yougoslavie avaient très nettement une signification pacifique. A une question posée par le Prince, M. Mussolini aurait déclaré qu'il était en contact avec nous. Le Prince se flatte — comme s'il s'agissait d'un acte de haute signification — de s'être montré à ses hôtes italiens en conversation animée avec M. François-Poncet.

[1] Voir ci-dessus le nº 220.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
[3] Par courrier, en clair.
[4] Du 17 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 210.

M. Antitch ne m'a pas caché la situation délicate dans laquelle l'accord anglo-turc aurait placé le Régent [1]. Il reproche à Ankara d'avoir manqué aux engagements du pacte balkanique et en plus, d'avoir agi à l'insu de Belgrade. Aux demandes qui lui ont été faites, le Prince a dû se borner de répondre qu'il ne connaissait rien de l'accord intervenu. M. Antitch m'a fait à ce sujet tout un cours sur la délicatesse des moyens et procédés que nos amis et nous-mêmes devrions avoir à l'égard de la Yougoslavie. Perdant tout sens des proportions, il m'a dit sans rire que nous devrions considérer son pays comme étant dans la même situation que l'Angleterre en juillet 1914. J'ai pu, par une boutade, éviter une avalanche de reproches que je sentais poindre et qui, comme toujours, portent sur Geneviève Tabouis, nos recherches d'accord avec la Russie, nos prétendues incompréhensions de la situation difficile de la Yougoslavie.

Il m'a été facile, en arguant de votre récente conversation avec M. Pouritch [2], de rappeler que nous avions parfaitement conscience des nécessités de prudence en face desquelles le Prince se trouvait placé et que nous avions donné des preuves multiples, ne serait-ce qu'en ne sollicitant rien de lui (pas même l'acceptation d'une offre unilatérale de garantie), qui puisse le mettre en délicate posture.

Plus intéressantes ont été les remarques qui m'ont été faites par M. Antitch sur d'autres questions d'actualité. J'en ai tiré les conclusions suivantes :

1° Il n'est pas exclu que le mécontentement provoqué par l'accord anglo-turc pousse la Yougoslavie à accentuer sa politique d'amitié à l'égard de la Bulgarie. Elle n'entreprendra cependant rien dans cette direction avant d'avoir cherché la possibilité de s'entendre avec la Roumanie; son désir est d'assurer avec Bucarest une étroite collaboration pour la formation d'un front de neutralité balkanique (Yougoslavie, Roumanie et Bulgarie) laissant plus ou moins la Turquie et la Grèce à leurs intérêts plus spécifiquement méditerranéens. Si, contrairement à toute vraisemblance, une base pour un tel accord était trouvée, la conclusion d'un pacte d'amitié hungaro-yougoslave, depuis longtemps désiré par l'Italie, s'en trouverait facilitée.

2° Le fait que la Russie, toujours très aimée en Yougoslavie, serait sur le point de rentrer, après la Turquie, dans le système défensif anglo-français, cause, chez le Prince, une recrudescence d'inquiétudes. Il craint que son opinion publique n'y trouve de nouveaux éléments d'opposition contre « sa » politique et que la collaboration éventuelle de troupes russes avec les Turcs ne constitue pour la Macédoine une menace contre « sa » personne.

3° Fort de l'appui italien, le Prince part pour Berlin (son départ reste fixé au 30) avec l'idée de faire à Hitler certaines remontrances quant aux excès de propagande dont la Slovénie et la Croatie se trouvent l'objet. Je doute que dans cette voie, il aille bien loin.

(1) Voir ci-dessus les nos 132, 133, 210, 237.
(2) Dont le compte rendu n'a pas été retrouvé.

4° Fort, je suppose également, de l'appui italien, le Prince est revenu de Rome beaucoup moins pressé qu'il n'était auparavant d'aboutir à un accord avec M. Matchek. Les engagements pris en son nom par son président du Conseil ne semblent lui causer aucune gêne.

De tout cet ensemble, je suis amené à penser que le Prince fait de plus en plus une politique personnelle avec pour principal conseiller M. Antitch, et qu'il joue pour son avenir et pour celui de son pays une partie fort dangereuse. Londres, dont il désire conserver socialement et dynastiquement les faveurs, est plus en mesure que nous de l'arrêter dans cette voie.

243

COMPTE RENDU [1]

Notes prises au cours de l'entretien franco-britannique du 20 mai 1939 entre M. Daladier, M. Georges Bonnet et lord Halifax de passage à Paris se rendant à Genève [2].

Assistaient à l'entretien : sir Eric PHIPPS, sir William MALKIN, M. William STRANG, M. LÉGER et M. CHARVÉRIAT.

I

Accord de sécurité anglo-franco-russe

Lord Halifax rappelle comment, à la suite de plusieurs essais infructueux, sir Robert Vansittart a été chargé le 17 mai de reprendre avec M. Maisky, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres, l'élaboration d'une déclaration commune [3]. L'attitude négative des autorités soviétiques en présence des der-

[1] Document extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Dans la matinée du 20 mai, était arrivé à Paris M. Maisky, ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres et président du conseil de la Société des Nations; dans l'après-midi, c'était le tour de lord Halifax. Ce dernier ainsi que MM. Daladier et Bonnet, se réunirent au ministère de la Défense nationale pour une conférence dont l'objet était de trouver une formule susceptible de réaliser la participation de l'U.R.S.S. au « front de la paix ». Les procès-verbaux britanniques de cette conférence sont reproduits dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, V, nos 569, 570, 576.

[3] Voir ci-dessus le n° 216.

nières propositions britanniques a donné à penser au gouvernement anglais que les exigences russes allaient beaucoup plus loin que ce que comportaient les projets envisagés à Londres, et même que la formule suggérée par le gouvernement français [1]. Que veulent donc les autorités soviétiques? A cet égard, deux hypothèses paraissent possibles :

a. Ou bien le gouvernement russe recherche un accord à trois comportant obligation d'assistance non seulement en cas d'agression contre les pays mineurs dont il s'agit de garantir l'intégrité, mais aussi en cas d'attaque directe contre la France, la Grande-Bretagne ou l'U.R.S.S. Ce serait là une triple alliance pure et simple;

b. Ou bien, l'on peut interpréter l'attitude russe comme signifiant que les autorités soviétiques veulent que l'engagement à contracter affecte plus nettement la forme d'un pacte ayant pour objet l'aide à la puissance attaquée.

Pour le moment, et sous réserve des informations dont disposerait le gouvernement français, le gouvernement britannique pense que les Russes veulent une triple alliance obligeant chaque puissance signataire à agir en cas d'attaque directe contre l'une d'entre elles.

Le principe d'une triple alliance soulève de graves objections de la part de M. Neville Chamberlain et du gouvernement britannique. En abordant le problème de la sécurité européenne et en lui cherchant une solution, les hommes d'État anglais se sont essentiellement préoccupés des puissances exposées à être les victimes d'une agression. Glisser de là à une triple alliance serait s'engager dans une voie toute différente avec la perspective de provoquer, de la part du gouvernement allemand, le coup de folie qu'il s'agissait précisément d'éviter. Lord Halifax a constaté chez M. Gafenco des appréhensions de cet ordre.

Toujours est-il que le Foreign Office a établi deux formules qui vont être soumises à M. Daladier et à M. Georges Bonnet : l'une est fondée sur l'idée que les Russes veulent une triple alliance, mais lord Halifax ne dissimule pas que le gouvernement britannique aura peine à s'y rallier — et il ne peut même pas en faire état comme d'une formule ayant ne fût-ce qu'une valeur purement officieuse, car il n'en a même pas été parlé au Premier ministre —, l'autre s'inspire de la formule française adaptée aux modifications qu'imposent les éléments nouveaux fournis par les dernières conversations anglo-russes.

A. Sous la réserve expresse exprimée ci-dessus, lord Halifax conçoit la *première formule* (*triple alliance*) [2] sous la forme suivante :

Si la Russie est engagée dans des hostilités avec une puissance européenne en conséquence soit d'une agression de cette puissance contre un autre état européen ayant demandé l'assistance russe, soit d'une agression de cette puissance contre la Russie, la France et la Grande-Bretagne donneront à la Russie toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir.

[1] Présentée le 3 mai au Foreign Office : voir ci-dessus le n° 24.
[2] Ci-après reproduite en annexe.

Si la France [1] (et/ou) [?] la Grande-Bretagne (est engagée/sont engagées) ... contre la France [1] (et/ou) [?] la Grande-Bretagne, la Russie donnera à la France [1] (et/ou) [?] la Grande-Bretagne toute l'aide et l'assistance en son pouvoir.

Il est entendu que le prêt d'aide et d'assistance dans les cas ci-dessus est sans préjudice des droits et positions d'autres puissances, tel étant le désir commun des gouvernements de l'Union.

Sur le dernier paragraphe, lord Halifax précise que dans le cas où l'U.R.S.S. viendrait à l'aide de la France et de l'Angleterre, elle ne devrait le faire que sans préjudicier aux droits d'autres puissances ; les troupes soviétiques n'auraient pas la faculté de traverser sans autorisation de la Pologne ou de la Roumanie le territoire de ces états.

De l'ensemble de la formule, lord Halifax répète qu'il ne croit pas qu'elle puisse être acceptée en Angleterre. Beaucoup de ses collègues, et notamment le Premier ministre, la jugeront provocante pour l'Allemagne et susceptible de précipiter la crise que l'on veut éviter.

M. Daladier au contraire trouve cette formule acceptable. Les objections que redoute lord Halifax ne seraient pas très fondées. Le risque véritable est d'aboutir à un accord qui ne soit pas effectif, qui ne paraisse pas réel à l'Allemagne. C'est là affaire de psychologie plus que de politique. Un accord d'apparence fictive encouragerait l'Allemagne plus qu'il ne la contiendrait. Tout dépend du jugement qu'elle portera sur l'accord des puissances pacifiques; elle ne sera arrêtée que par la seule conviction d'avoir à se heurter à une résistance efficace, à un bloc sans fissure.

Or, une telle résistance ne saurait s'équilibrer sans le concours efficace de la Russie. On peut chercher à obtenir ce concours avec discrétion.

Il est un risque tout autrement grave que celui que lord Halifax redoute de susciter, c'est de ne pas fixer la Russie, et de la laisser exposée aux menées allemandes avec la tentation pour le Reich d'escompter une emprise sur l'U.R.S.S. à la faveur d'un accord économique ou par toute autre tractation.

Lord Halifax a cité une opinion de M. Gafenco, mais comment demander aux Roumains si immédiatement menacés de ne pas se bercer de l'illusion que l'Allemagne pourrait s'apaiser?

Quant à l'objection tirée de la politique intérieure et du risque que comporterait à cet égard une alliance avec l'U.R.S.S., elle est moins encore que pour la France valable pour l'Angleterre qui n'a pas de parti communiste.

M. Georges Bonnet ne voit pas qu'une formule d'alliance soit plus provocante pour l'Allemagne qu'une aide promise à la Russie, entrant en guerre pour venir à l'aide de la Roumanie ou de la Pologne. Le seul élément nouveau serait l'assistance promise à la Russie, en cas d'attaque directe contre son propre territoire. Mais, pour les Allemands, ce qui peut les inquiéter, c'est bien plus la garantie donnée à l'occasion d'un conflit avec la Roumanie ou la Pologne plutôt que la garantie octroyée dans le cadre plus lointain d'une agression contre l'U.R.S.S.

[1] *Note du document :* Lord Halifax n'a pas indiqué laquelle des deux variantes il avait en vue.

M. Daladier pense que le souci de l'U.R.S.S. est d'obtenir la même assistance que la Pologne.

M. Léger estime que si l'on veut réellement aboutir à un accord, celui-ci ne saurait être réalisé à des conditions moindres.

Lord Halifax fait observer que la formule française allait elle-même beaucoup moins loin, et que cependant le gouvernement français pensait pouvoir la faire accepter à Moscou.

M. Daladier répond qu'il en était bien ainsi au milieu du mois d'avril, mais que les conditions ont changé. L'U.R.S.S. était alors sous le coup des événements qui venaient de se produire et M. Litvinov était encore au pouvoir.

Au surplus, à quoi correspondrait une attaque directe de l'Allemagne contre la Russie? Une attaque directe contre la France est possible, mais la Russie n'est pas limitrophe de l'Allemagne. La Pologne ou la Roumanie auront dû être préalablement envahies. Or, dans ce cas, la France et l'Angleterre seront déjà intervenues. Il ne nous en coûtera donc rien de plus de donner à la Russie la garantie qu'elle réclame.

Lord Halifax est d'accord sur la nécessité essentielle d'obtenir le concours russe. En cas de guerre, il serait désastreux de voir la Russie rester neutre et surtout hostile. L'Allemagne échapperait à la pression d'un double front. Aussi bien, rien n'est-il plus loin de la pensée de lord Halifax que de proposer une solution qui serait ineffective.

C'est pour les mêmes raisons qu'a invoquées M. Georges Bonnet, que le gouvernement britannique estime valables les propositions qu'il a faites. Par là-même qu'elle garantit la Pologne et la Roumanie, l'Angleterre se trouve garantir l'U.R.S.S. M. Daladier est donc fondé à s'étonner de voir le gouvernement britannique hésiter à couvrir le cas d'une attaque directe contre la Russie.

La réponse à ces observations est la suivante : le Premier ministre britannique a pu obtenir l'assentiment unanime à une action de secours en faveur de petits pays menacés. Mais venir au secours de la Russie directement attaquée alors que la moitié de la population britannique attribue autant aux Soviétiques qu'aux nazis la responsabilité des maux dont nous souffrons depuis dix ans, cela soulèverait en Angleterre des difficultés graves dont M. Chamberlain a à tenir compte. Lord Halifax a d'ailleurs bien saisi la pensée de M. Daladier et la rapportera au Premier ministre.

M. Daladier croit que si nous demeurons dans la situation actuelle, nous sommes exposés à un plus grand risque de guerre après la moisson. Le chancelier Hitler escomptera les divergences et les faiblesses. Mais si au contraire, le front à l'Est est continu, il y aura là un facteur de paix. C'est une question dans laquelle le bolchevisme n'a rien à voir.

M. Léger demande si l'accord préliminaire auquel ont abouti les négociations anglaises avec les Turcs donne au gouvernement britannique la certitude de maintenir son accord avec la Turquie, alors même que l'accord anglo-russe ferait défaut.

Lord Halifax répond qu'il en est certain en ce qui concerne la Méditerranée : dès que l'on parle des Balkans, c'est plus douteux.

M. Daladier indique que toutes les personnalités turques qu'a rencontrées le général Weygand à Ankara [1] ont insisté sur la nécessité d'intégrer la Russie dans l'accord des puissances pacifiques — dans l'intérêt des Roumains, des Polonais et des Turcs eux-mêmes, mais aussi pour ne pas laisser l'armée russe se réserver intacte hors du conflit.

M. Léger précise que les Turcs ont été jusqu'à envisager l'entrée des armées russes sur leur territoire.

B. *Lord Halifax* en venant à la *seconde formule* annoncée par lui [2], demande s'il paraîtrait possible d'amener le gouvernement soviétique à accepter l'accord en donnant à celui-ci la forme d'un pacte posant le principe d'une étroite coopération entre la France, l'Angleterre et l'U.R.S.S. avec assistance aux pays intéressés, mais sans assistance entre garants.

M. Daladier doute que l'U.R.S.S. accepte une telle proposition.

Lord Halifax expose sa seconde formule :

Le préambule constaterait l'intention commune de la France, de l'Angleterre et de l'U.R.S.S. de donner assistance aux autres états désireux de résister à une menace contre leur indépendance.

Suivraient les dispositions ci-après :

« Si l'un des gouvernements du Royaume-Uni, de France ou de l'U.R.S.S. se trouvait impliqué dans un conflit pour avoir porté secours à un autre pays européen, objet de la part d'une puissance européenne d'une agression comportant une claire menace à son indépendance, ledit pays ayant demandé l'assistance de ce gouvernement, les deux autres gouvernements donneront immédiatement à ce gouvernement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir.

« Les trois gouvernements se concerteront sur les moyens de rendre ladite aide et assistance la plus effective en cas de besoin. »

Lord Halifax demande si le gouvernement français pense qu'une telle formule serait acceptée à Moscou.

M. Georges Bonnet note que la formule couvre les pays baltes et pourrait à ce titre tenter les Russes.

M. Daladier rend hommage à l'effort de conciliation tenté par le gouvernement britannique, mais il doute que les autorités soviétiques soient encore disposées à se rallier à une telle formule.

M. Léger note qu'après le remplacement de M. Litvinov, l'affaire a pris le caractère spectaculaire d'une question de prestige.

Lord Halifax observe que la formule envisagée tient précisément compte de considérations d'ordre psychologique. Il demande si le gouvernement français croirait possible d'accentuer et de développer cette formule qui procède de la formule française, pour la soumettre ensuite aux Russes comme venant de lui.

M. Léger doute du succès de cette tentative, mais estime toutefois qu'elle doit être faite.

(1) Sur la récente mission du général en Turquie, voir ci-dessus les nos 7, 8, 25, 37, 39, 110.
(2) Ci-après reproduite en annexe.

Les réticences des Russes se fondent notamment sur la crainte de voir les Polonais ou les Roumains s'effondrer sans lutte devant la menace allemande, découvrant ainsi la Russie qui se serait découverte sans pouvoir compter sur aucune aide.

Lord Halifax rappelle que si Polonais ou Roumains opposent une résistance à l'agression allemande, l'Angleterre entrera dès le début dans la lutte.

M. Daladier considère comme impossible de laisser les Allemands avancer en Roumanie. La France est obligée par ses accords d'intervenir. Mais en outre, il pose la question capitale du pétrole. On ne peut exclure l'éventualité dans laquelle à la suite d'un coup de force nazi à l'intérieur de l'État roumain, l'armée allemande passe la frontière et mette la main sur les puits de pétrole.

Lord Halifax demande si en tout état de cause, Daladier croirait possible de traduire la formule britannique en français et d'en saisir les Russes comme d'une suggestion française.

M. Daladier souhaiterait en ce cas « habiller un peu plus » cette formule.

Lord Halifax y convient, pourvu que la broderie ne modifie pas trop le vêtement.

Il incline d'ailleurs à croire que la meilleure procédure serait d'attendre, pour fixer le texte et décider de la démarche, les conversations qui se poursuivront à Genève. D'ailleurs, saisir les Russes d'une formule nouvelle au lendemain même de la conversation franco-britannique serait risquer de faire soupçonner aux Russes l'origine britannique de la formule.

Lord Halifax et M. Georges Bonnet pourront à Genève se rendre compte des possibilités d'après les entretiens qu'ils auront avec M. Maisky.

M. Daladier est prêt à prêter le concours qui lui est demandé, mais reste sceptique sur le résultat de la tentative.

C. Lord Halifax demande si M. Daladier et M. Georges Bonnet croient qu'il y ait véritablement danger de voir les Russes en venir dans un temps prochain à accuser les puissances occidentales de ne pas discuter sérieusement et à abandonner la partie en se refusant à de plus amples pourparlers.

M. Daladier croit que les Russes pourraient fort bien avoir l'idée d'essayer de rester hors du conflit.

M. Léger note que de Munich, nous venons tout récemment encore de recueillir la rumeur de pourparlers germano-russes [1].

Lord Halifax demande si le gouvernement français craint sérieusement et pour un délai prochain des négociations germano-russes, malgré les divergences évidentes qui séparent les deux états.

M. Daladier rappelle que le dernier discours du chancelier Hitler [2] ne contenait aucune attaque contre Staline. Ce silence peut avoir une signification.

[1] Rumeurs venant également de Berlin : voir ci-dessus les nos 105, 116, 119.

[2] Prononcé le 28 avril au Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

M. Léger ajoute qu'il subsiste à la Wilhelmstrasse, comme au grand état-major allemand, une école favorable à l'entente germano-russe. Il en est de même à Moscou. Il est d'ailleurs particulièrement difficile de déceler en U.R.S.S. les indices de revirements, on l'a constaté récemment encore à propos du départ de M. Litvinov (1).

On ne saurait oublier enfin que le 25 mai se tiendra une réunion exceptionnelle du Congrès soviétique, et dans un tel cadre les questions de prestige peuvent prendre même au point de vue intérieur une importance particulière.

II

Accord de sécurité avec la Pologne-Dantzig

M. Georges Bonnet rappelle que le projet d'accord franco-polonais a été communiqué à Londres (2). Le gouvernement britannique aura-t-il bientôt mis au point le texte de l'accord anglo-polonais?

Lord Halifax répond que jusqu'ici, aucun avant-projet n'a été mis par écrit. Le Foreign Office comptait prendre l'affaire en main après avoir terminé la négociation russe, mais rien n'a été encore commencé.

M. Bonnet tient de M. Lukasiewicz que la question de l'accord anglo-polonais, ainsi que celle de Dantzig, avait été poussée assez loin au cours des entrevues entre M. Beck et M. Neville Chamberlain (3).

Lord Halifax répond que les choses en sont restées au stade dont sir Eric Phipps avait informé le gouvernement français. Des principes généraux ont été posés, mais aucun projet écrit n'a été établi.

Les déclarations de M. Beck et de M. Chamberlain avaient d'ailleurs été très nettes, précisant qu'en cas d'agression, les deux puissances se prêteraient mutuellement secours. L'assistance polonaise vise notamment le cas d'une attaque contre la Hollande et le Danemark.

M. Léger précise que le projet français prévoit que la France prêtera assistance à la Pologne en cas de menace à un intérêt vital polonais.

Lord Halifax précise de son côté que pour le gouvernement britannique, l'élément déterminant est une menace contre l'indépendance polonaise, menace à laquelle la Pologne résisterait. Si la question de Dantzig faisait surgir une situation de cet ordre, l'Angleterre serait aux côtés de la Pologne. Mais jamais, dans les conversations anglo-polonaises, n'a été employée l'expression « intérêts vitaux ».

Quant à ce qu'il faut entendre par menace, lord Halifax précise que M. Beck qualifiait telle la mainmise des Allemands sur Dantzig (*If the German seize Dantzig*) ou franchissent le Corridor (*walk through the Corridor*).

(1) Sur ce départ et les réactions des capitales européennes, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 71, 74, 143.

(2) Le texte du projet d'accord est ci-dessus reproduit sous le no 222 (annexe).

(3) Au mois d'avril précédent : voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

M. Daladier demande si, à supposer que le Sénat de Dantzig vote le rattachement à l'Allemagne, mais que les troupes allemandes n'entrent pas dans la ville et n'essaient pas d'y entrer, M. Beck, d'après ce qu'il a dit aux ministres anglais, considérerait qu'un intérêt vital de la Pologne est en jeu et ferait entrer les troupes polonaises en Allemagne.

Lord Halifax répond que la question a été posée à M. Beck, non pas à Londres, mais par un télégramme envoyé tout récemment à Varsovie. La réponse a été que, dans le cas où Dantzig rendrait effectif son rattachement à l'Allemagne sans qu'une action allemande se soit produite, une telle mesure appellerait « une action appropriée » de la part de la Pologne. Celle-ci réagirait dans une mesure proportionnée à l'action de Dantzig et de l'Allemagne.

M. Daladier observe que les termes employés par le colonel Beck sont très vagues.

Lord Halifax rappelle que l'opinion constante du gouvernement britannique a été que le moyen le plus sûr d'éviter des imprudences de la part de la Pologne est que celle-ci soit la première à être engagée dans la lutte.

Lord Halifax souhaiterait savoir comment M. Daladier et M. Georges Bonnet estiment que puissent être employés les deux ou trois mois à venir pour seconder une solution favorable de l'affaire de Dantzig. Pour sa part, le secrétaire d'État a été frappé par l'idée formulée par Hitler lui-même dans son dernier discours, d'une conception de Dantzig ville libre dans le Reich. Il y a peut-être quelque chose à chercher dans cette direction.

Lord Halifax a eu l'impression que M. Beck n'admettrait jamais que Dantzig devienne assez allemand pour que le Reich puisse fortifier la ville. D'au re part, M. Beck a donné à entendre qu'il serait prêt à aller très loin dan la voie de la concession à l'Allemagne de droits en matière d'administration intérieure de la ville, de même qu'en ce qui concerne les relations extérieures de celle-ci.

Ne serait-il pas possible dans ces conditions d'envisager un régime comportant le maintien du caractère de ville libre dans le sens que Dantzig ne pourrait être ni fortifiée ni occupée par des troupes? A cela s'ajouteraient des concessions substantielles pour l'administration allemande de la ville, permettant même à celle-ci d'avoir un représentant dans le Reich. Une telle constitution ne serait pas placée sous la garantie de la Société des Nations, mais sous celle de diverses puissances.

M. Daladier trouve le projet intéressant; il reconnaît que la population est allemande dans la proportion de 80 %, mais il rappelle en même temps que la concession d'un autostrade signifierait pour la Pologne l'étouffement.

Lord Halifax a jusqu'ici toujours estimé qu'une négociation sur Dantzig était impossible en raison des circonstances. Il faut commencer par gagner du temps, mais serait-il possible après consultation de M. Beck de susciter les bons offices du Vatican, de l'Italie, d'une tierce puissance, que l'on prierait de suggérer un tel projet?

M. Daladier pense que l'entremise du Pape serait préférable à celle du gouvernement italien.

Lord Halifax objecte que de nombreux renseignements montrent l'Italie très désireuse d'éviter qu'un conflit n'éclate à propos de Dantzig.

M. Daladier répond que l'intérêt même témoigné par l'Italie pour un règlement pacifique de la question de Dantzig nous assure qu'elle s'emploie déjà en ce sens. Mais si, maintenant que le gouvernement italien est lié par un pacte à l'Allemagne, on recourt à lui comme médiateur, ce choix déplaira à la Pologne. Mieux vaudrait le Pape, pourvu qu'il agisse au moment opportun.

M. Georges Bonnet revient sur l'intérêt qu'attache le gouvernement français à voir mettre rapidement sur pied le projet d'accord anglo-polonais. Le gouvernement français croyait la préparation du projet anglais plus avancée et, d'autre part, les Polonais pressent la France de conclure.

M. Léger marque le souci qu'ont les autorités françaises d'user, dans la rédaction de l'accord, des mêmes termes dont useront les Anglais. En voyant différer la conclusion de l'accord franco-polonais, on sera tenté à Varsovie de voir dans ce retard l'indice d'une modification de la politique française.

Lord Halifax promet de hâter l'examen de la question.

M. Léger signale qu'un retard dans les pourparlers militaires risque également de troubler les milieux polonais.

M. Georges Bonnet rappelle que les déclarations de M. Chamberlain aux Communes [1] ont été interprétées comme allant plus loin que l'engagement résultant des traités franco-polonais. Le gouvernement français s'était donc vu dans le cas d'avoir à aligner son engagement sur la position prise par M. Chamberlain. Or maintenant, c'était la France qui se trouvait trop en avance sur l'Angleterre, tant que celle-ci n'élaborait pas le texte de son propre engagement.

M. Léger signale à lord Halifax que le projet d'accord franco-polonais qui a été communiqué au gouvernement britannique contient une référence à Dantzig; il serait d'autant plus utile et plus urgent que l'Angleterre et la France eussent une position commune à l'égard de la Pologne.

Lord Halifax suggère que si, durant les prochains mois, les gouvernements français et britannique trouvaient des possibilités de règlement de l'affaire de Dantzig, ils s'en fassent part mutuellement.

M. Daladier se déclare d'accord.

III

Relations franco-italiennes

Lord Halifax demande si M. Daladier peut lui dire quelque chose de la position de la France à l'égard de l'Italie.

M. Daladier répond que cette position n'a pas changé. M. François-Poncet ayant eu avec le comte Ciano un entretien provoqué par une autre affaire [2],

[1] Faites le 31 mars et le 6 avril : voir, au tome XV de la présente série, les nos 216 et 275; ci-après le no 254.

[2] Voir, au tome XV de la présente série, le no 489.

le ministre italien a pris l'initiative d'aborder la question des rapports franco-italiens. Il a mentionné comme constituant les revendications italiennes :

1° L'octroi de deux postes d'administrateur à Suez;

2° La création d'un port franc à Djibouti;

3° La cession à l'Italie de la partie du chemin de fer située en territoire éthiopien;

4° Le maintien du régime actuel (régime de 1896) en Tunisie, assurant à l'Italie une situation exceptionnelle et jusqu'ici considérée comme purement transitoire.

Ces quatre points avaient été discutés par M. Pierre Laval avec M. Mussolini mais, aux termes des accords de Rome de 1935 [1], les Italiens devaient en 1945 rentrer dans le droit commun.

Dans la conception qui paraît être celle du gouvernement italien, celui-ci conserverait les territoires qui lui ont été cédés par la France. Les concessions réclamées par le comte Ciano seraient donc entièrement supplémentaires et gratuites alors que, lors de la négociation de M. Pierre Laval, la France obtenait une contrepartie européenne. Ces concessions unilatérales, M. Daladier estime qu'il ne peut les faire sous peine de porter atteinte au prestige et aux intérêts de la France. Dans l'opinion du monde musulman, nous apparaîtrions comme cédant devant les exigences italiennes et sous une pression militaire.

Si des concessions devaient être également consenties par l'Italie, la question pourrait se poser de savoir si nous devons accepter des demandes telles que celles qui ont trait au port franc et au chemin de fer de Djibouti, mais dans la situation actuelle, c'est chose impossible.

Sir Eric Phipps demande ce que devraient être les concessions attendues de l'Italie.

M. Daladier répond qu'avant tout, le gouvernement italien qui conserve 1.800.000 hommes sous les armes devrait démobiliser.

Lord Halifax prie M. Daladier de lui permettre, bien que la question ne concerne pas directement l'Angleterre, d'exposer le point de vue britannique.

Le secrétaire d'État britannique comprend pleinement la valeur (*feels immensely the force*) du point de vue psychologique évoqué par M. Daladier. Sa propre expérience, comme vice-roi des Indes, lui a appris toute l'importance que prennent les questions de prestige en pays musulman. Sa pensée a été presque dépassée par M. Daladier lorsque le président du Conseil a évoqué la possibilité de faire des concessions en ce moment.

Mais de nombreux milieux industriels et privés, de lord Perth, de sir Percy Loraine, revient l'impression que les Italiens ne sont nullement satisfaits de leur position à l'égard de l'Allemagne. Même postérieurement à la conclusion de l'alliance militaire, ils désirent s'affranchir un peu de l'emprise allemande.

[1] Le texte des accords de Rome du 7 janvier 1935 est reproduit au tome VIII de la première série sous le n° 420.

Or nous devons garder toujours présent à l'esprit que dans l'œuvre capitale du maintien de la paix, il est essentiel d'user de l'influence italienne sur l'Allemagne pour empêcher la catastrophe finale. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement italien désire vivement obtenir quelque chose qu'il puisse montrer à son peuple pour lui prouver que la position du Duce n'est pas trop affaiblie. Les Italiens souhaiteront certainement obtenir ce résultat sans guerre, mais le risque subsiste toujours de voir le peuple pousser Mussolini à faire un acte de folie qui précipiterait la guerre.

Le gouvernement britannique avait pensé que l'affaire pourrait être menée de telle sorte que des satisfactions raisonnables pussent être données au Duce, mais sans laisser à penser que la France pût faire des concessions déraisonnables.

La position de la France et de la Grande-Bretagne est aujourd'hui entièrement différente de ce qu'elle était il y a trois mois : les deux puissances occidentales suivent une politique très ferme qui fait impression dans le monde entier. Elles ont rallié autour d'elles la Pologne, la Turquie, etc; les États-Unis sont très près de nous, la situation industrielle, surtout en ce qui concerne l'aviation, se développe plus vite qu'on ne l'osait espérer, la conscription a été adoptée en Angleterre — l'effet conjugué de tous ces facteurs place la collaboration franco-britannique dans une situation de force manifeste.

Cette situation même permettrait au gouvernement français de dire à M. Mussolini : vous avez présenté certaines revendications, discutons-les. L'accord sera possible sur les unes, non sur les autres, mais, en tout cas, discutons. Et il doit être bien entendu que dans aucune discussion, il ne peut s'agir de concessions unilatérales; les Italiens devront faire eux-mêmes des concessions raisonnables.

Lord Halifax s'excuse de parler aussi librement; il le fait parce qu'il sent trop nettement l'importance vitale des relations franco-italiennes. Se fondant sur les importantes concessions que la Grande-Bretagne a faites elle-même et dont se réjouissent les Français (conscription, garantie à la Roumanie), il fait appel à la France en lui demandant de ne pas perdre une occasion de consolider la paix.

M. Daladier remercie lord Halifax d'avoir exposé sa pensée avec tant de franchise. De la conversation Ciano–François-Poncet, il semble bien ressortir que les Italiens posent des exigences sans d'ailleurs les préciser. Mais il n'a jamais été question de concessions réciproques. Ils paraissent vouloir des concessions nouvelles venant s'ajouter à celles de 1935, mais sans contrepartie.

Si, tenant compte de la situation particulière de l'Italie en Afrique orientale, on en venait à envisager des concessions telles que celles qui ont trait au port franc de Djibouti ou du chemin de fer éthiopien, cela n'irait pas tout seul dans l'opinion française, mais pour ce qui est de la Tunisie, revenir sur la situation adoptée en 1935 est chose impossible. M. Daladier ne le proposerait pas au Parlement; il préférerait quitter le pouvoir.

Le comte Ciano n'a d'ailleurs fait aucune proposition. La conception italienne paraît être de conserver les concessions territoriales admises en 1935 et d'y ajouter Djibouti et la Tunisie, tandis que tomberaient les contreparties politiques qui avaient été assurées à la France en Europe (Autriche, etc). Bien plus, alors qu'en 1935, l'Italie assurait des contreparties politiques à la France, l'Italie de 1939 se proclame liée à l'Allemagne. L'opinion est d'ailleurs très répandue, suivant laquelle plus la France donnera à l'Italie, plus celle-ci demandera.

Lord Halifax déclare qu'il est loin de sa pensée de mettre en avant des suggestions que le gouvernement français jugerait contraires à ses intérêts.

M. Daladier comprend très bien le sentiment qui anime lord Halifax. S'il avait lui-même la conviction qu'au prix des sacrifices qui lui sont suggérés, il amènerait M. Mussolini à un autre état d'esprit, il ne dit pas qu'il ne les consentirait pas, mais il a la conviction que cela ne conduirait à aucun résultat et que les concessions que ferait la France resteraient sans contrepartie.

Lord Halifax demande si, pour ne pas laisser échapper une occasion, M. Daladier verrait intérêt à ce que le gouvernement italien sût que s'il précisait ses prétentions, celles-ci ne seraient pas mises dans un tiroir.

M. Daladier répond qu'il ne pourrait sans doute faire autrement que de renvoyer à Rome les revendications dont il aurait été saisi.

Lord Halifax demande s'il ne serait pas possible de dire à Rome qu'il est inutile de discuter ces questions tant que les conditions générales ne se sont pas modifiées.

M. Daladier rappelle qu'il l'a dit publiquement. Le gouvernement français recherche de bons rapports avec l'Italie, mais tout accord doit être placé sur le terrain de la réciprocité et de l'équivalence. De justes contreparties devraient être fournies soit sur le plan juridique (Italiens de Tunisie), soit sur le plan politique. S'il en était ainsi, l'affaire resterait difficile à faire aboutir, mais M. Daladier pourrait essayer de la faire accepter par l'opinion française.

On ne doit pas oublier l'impression laissée en France par la campagne pour Nice italienne, pour la Corse italienne... Cette campagne déclenchée le 30 novembre alors qu'on escomptait à Rome le succès de la grève générale a fait des ravages en France. L'opinion française ne comprendrait plus.

Un coup de main italien sur Djibouti ne serait pas une catastrophe pour la France; il serait plus grave pour l'Angleterre elle-même.

M. Daladier ne croit pas que l'Italie puisse en venir à changer son orientation politique parce qu'après avoir réclamé beaucoup, elle n'aura obtenu que peu de choses. L'Italie est entre les mains de l'Allemagne.

M. Daladier rappelle comment, après Munich, il a envoyé un ambassadeur à Rome et reconnu l'empire d'Éthiopie. Le résultat a été négatif. Le gouvernement fasciste considère la France comme un oncle à héritage qui met trop longtemps à mourir; on voudrait à Rome s'assurer par avance de quelques meubles. Le pire pour la France serait de paraître céder à une campagne de chantage.

Le jour où les conditions politiques seraient transformées, la question se poserait d'une manière différente, mais si M. Chamberlain et lord Halifax étaient à la place du gouvernement français, ils raisonneraient comme lui.

IV

Espagne

Lord Halifax demande si le gouvernement français possède des informations sur le développement de la situation en Espagne.

M. Daladier répond que l'on constate une grande misère et que l'on voit poindre des désunions entre partis. Au point de vue militaire, rien d'anormal dans la région des Pyrénées mais de nombreuses troupes au Maroc, qui est actuellement le seul point à surveiller. En ce qui concerne l'exécution des accords Bérard-Jordana [1], le gouvernement français a déjà rendu des quantités considérables de matériel, mais cela n'empêche pas les Espagnols de se plaindre.

Lord Halifax a l'impression que Franco désire beaucoup se tenir à l'écart d'une guerre européenne et que c'est là un point très important pour la France et l'Angleterre.

M. Daladier partage ce sentiment et entend précipiter l'exécution des accords Bérard-Jordana.

Lord Halifax a recueilli de source diplomatique portugaise l'impression que le général Franco a été très irrité contre l'Angleterre et plus encore contre la France, mais que si les pays démocratiques manœuvrent bien, le chef de l'État espagnol se prêtera néanmoins volontiers à l'établissement de relations satisfaisantes avec la France et l'Angleterre.

M. Léger fait observer que la démarche portugaise visée par lord Halifax est antérieure à des livraisons massives de matériel qui ont notamment porté à 330 sur 400 le nombre des bâtiments rendus à l'Espagne.

Lord Halifax s'enquiert des rapatriements.

M. Georges Bonnet répond qu'à l'heure actuelle, il est rentré en Espagne 150.000 réfugiés. Il en reste en France 350.000. Le rythme des rentrées mensuelles en Espagne est de 20.000.

Lord Halifax voit un indice favorable des dispositions du gouvernement espagnol dans le fait que l'Espagne a désigné un candidat à la Cour internationale d'arbitrage, alors que l'Allemagne et l'Italie ont, pour leur part, refusé de le faire.

(1) Conclus le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211.

ANNEXE

Projets d'accord anglo-franco-russe

I

1. If Russia is engaged in hostilities with a european power in consequence either of aggression by that power against another european state which has requested russian assistance, or of aggression by that power against Russia, France and Great Britain will give Russia all the support and assistance in their power.
2. If Great Britain and France etc.
3. It is understood that the rendering of support and assistance in the above cases is without prejudice to the rights and positions of other powers, it being the common desire of the governments of the Union.

II

1. Should any one of the governments of Great Britain, France or U.R.S.S. find isself involved in hostilities in consequence of its having come to the assistance of another european country which has been the object of aggression by a european power involving a clear threat to its independance and has requested the assistance of that government, the other two governments will immediately give to that government all the support and assistance in their power.
2. The three governments will concert together as to the methods by which such mutual support and assistance could, in case of need, be made most effective.

244

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT (1)

Paris, 20 mai 1939.

M. Frankowski est venu exprimer à la direction politique la très pénible impression qu'avait causé à l'ambassade de Pologne l'ajournement de la signature de l'accord franco-polonais.

Il a rappelé que le Ministre avait donné son accord il y a une semaine environ au texte qui lui avait été soumis. M. Georges Bonnet avait ensuite fixé (2) la signature au vendredi 19 mai (l'ambassade de Pologne avait télégraphié à Varsovie cette décision).

Puis M. Bonnet avait demandé le 19 mai, pour des raisons de commodité personnelle et sans faire aucune allusion à des difficultés de texte, un ajournement de vingt-quatre heures et il avait été convenu que les signatures seraient échangées aujourd'hui 20 mai.

(1) Extraite des papiers Rochat.
(2) Le 17 mai : voir ci-dessus le n° 211 (note).

L'ambassade de Pologne a été très surprise en apprenant aujourd'hui à 13 heures que M. Georges Bonnet désirait ajourner de nouveau la signature de l'accord (1).

M. Frankowski a ajouté que cet ajournement était d'autant moins explicable que les conversations militaires avaient déjà abouti à un accord complet (2).

245

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE FRANÇAISE,

À SON EXCELLENCE LE GÉNÉRAL KASPRZYCKI, MINISTRE DES AFFAIRES MILITAIRES DE POLOGNE.

L. (3). *Paris, 20 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement, le protocole des conversations que nous venons d'avoir (4) se trouvera prendre le caractère d'accord d'État-major lorsque sera signé l'accord politique, actuellement en préparation et, bien entendu, dans la mesure où il sera en concordance avec ce dernier.

Il demeure également entendu qu'il appartiendra à chacun des deux gouvernements de reconnaître l'application et d'engager l'exécution de l'accord politique, dont l'entrée en jeu permet celles des dispositions militaires de l'accord militaire (5).

(1) Une première fois, le matin du 19 mai, Bonnet avait demandé de reporter la signature du protocole au lendemain 20. Le matin du 20, Bonnet intervenait pour que cette signature fût différée jusqu'après son retour de Genève le 24 mai, prétextant le manque de temps, la tenue du Conseil des ministres et l'arrivée à Paris de lord Halifax. Après qu'un conseiller de l'ambassade de Pologne eût pris contact avec M. Charvériat, directeur politique, qui proposa que le document fût signé dans son bureau, Georges Bonnet, téléphonant à l'ambassadeur au début de l'après-midi du 20, demanda à nouveau le report de cette signature après son retour de Genève, car il ne pouvait prendre de position définitive sur Dantzig avant d'en avoir débattu avec le gouvernement britannique. Bonnet faisait en outre allusion à sa demande d'information adressée à l'ambassadeur de France à Londres et à la réponse négative obtenue (voir ci-dessus les nos 211 et 217). C'est alors que M. Lukasiewicz, dans l'après-midi du même jour, s'était adressé au président Daladier, qui s'était engagé à intervenir auprès de son ministre des Affaires étrangères. Sur tout ceci, voir *Diplomat in Paris*, p. 218-220.

(2) Voir ci-dessus le n° 233.

(3) Extraite des archives de la Guerre.

(4) Le texte de ce protocole, du 19 mai, est ci-dessus reproduit sous le n° 233.

(5) Post-scriptum du document, rédigé de la main même du général Gamelin :

NOTA. — J'ai revu le général Kasprzycki, qui m'a déclaré être d'accord sur cette interprétation.

Sur la polémique qui devait s'élever, au sujet de la signature de l'accord militaire, entre le général Gamelin et le ministre des Affaires étrangères, voir : Gamelin, *Servir*, t. II, p. 410 et sniv. (particulièrement p. 422); Bonuet, ***De Munich à la guerre***, p. 377 et suiv. (extrait p. 381-382).

246

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 297 à 301. Réservé. *Tokyo, 21 mai 1939, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h., 16 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 287 (1).

J'ai pu recueillir des renseignements que je crois bons sur la crise de la semaine dernière. Il m'est revenu de deux sources différentes que le 11 ou le 12 de ce mois, le baron Hiranuma et M. Arita, débordés par les extrémistes, auraient remis leurs démissions à l'Empereur. Celui-ci les aurait refusées en leur ordonnant de continuer leur politique de sagesse. Cet appui leur a permis de reprendre la lutte.

C'est ici que se place la démarche que j'ai faite le 15 auprès de M. Sawada (2). Comme je vous en exprimais l'espoir, le Gaimusho en a tiré argument pour soutenir que le Japon ne doit pas s'engager dans une alliance formelle avec l'Allemagne et l'Italie. Il l'a même présenté au directeur (3) sous la forme la plus discrète, passant sous silence la demi-menace de... (4) qui aurait excité les extrémistes. Le public n'a donc connu que la première partie et la presse entière y a fait un très bon accueil, constatant que dans ces conditions, une alliance formelle ne paraissait pas indispensable. Il suffit que les dirigeants aient été au courant et pour plus de sûreté j'ai fait répéter au baron Hiranuma, par un émissaire discret et sûr, les paroles que j'avais dites à M. Sawada.

J'ai su, par le même émissaire, que le président du Conseil n'envisageait pas une chute prochaine du Cabinet. Il me paraît donc, et c'est l'avis de mes collègues d'Angleterre et des États-Unis, que la crise est une fois de plus évitée.

M. Arita a donné à M. Joseph Grew des assurances analogues à celles que ce dernier avait reçues de l'amiral Yonai (mon télégramme no 264) (5). Si ces propos n'engagent pas le Japon, ils engagent en tout cas leurs auteurs, qui ne pourraient guère demeurer au pouvoir s'ils acceptaient une alliance formelle.

(1) Du 13 mai, ci-dessus reproduit sous le no 170.

(2) Dont faisait état le télégramme de Tokyo no 290, du 15 mai. Au cours de cette démarche, préconisée par le télégramme du Département nos 208-209, du 12 mai (ci-dessus reproduit sous le no 161), M. Sawada avait simplement déclaré que l'on s'inquiétait, à Tokyo, de toute négociation de tierces puissances avec la Russie, depuis qu'avec la conclusion du pacte franco-soviétique, les Russes, se sentant assurés sur leurs arrières, avaient renforcé leur armée de Sibérie. Il rendrait compte à son gouvernement de sa conversation avec M. Henry.

(3) D'un journal ?

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) Du 4 mai, ci-dessus reproduit sous le no 42.

Pendant tout le début de la semaine, les bruits les plus alarmistes ont couru. Les ministres et surtout ceux de la Guerre et de la Marine tenaient des conférences continuelles. Les deux états-majors travaillaient ensemble et on affirmait que, la décision ayant été prise, ils avaient été chargés de mettre sur pied un projet concret. Depuis deux ou trois jours, on est beaucoup moins affirmatif et en général on ne croit plus à un renforcement véritable du pacte : on pense qu'il s'agira surtout d'une nouvelle déclaration idéologique, avec peut-être des clauses publiques ou secrètes dirigées contre la Russie.

On annonce officiellement que le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine sont enfin d'accord sur la politique à suivre. Le Cabinet restreint a entériné leurs vues au cours d'une session tenue hier matin. Les autres membres du gouvernement seront appelés à y donner leur approbation lundi ou mardi, et il est probable que le secrétaire de la présidence du Conseil fera ensuite une déclaration publique. Tout porte à croire que l'amiral Yonai aura pu faire prévaloir ses vues, quoique, en ce pays, il faille toujours tenir comme possibles les plus surprenantes palinodies.

D'ailleurs, ses adversaires n'ont pas encore désarmé.

J'ai appris de très bonne source que l'ambassade d'Allemagne s'est beaucoup dépensée ces derniers jours pour faire pression sur le gouvernement japonais. D'autre part, les extrémistes ont encore renforcé leur campagne contre ceux qu'ils représentent comme des traîtres au pays. Le *Kokumin* a publié le nom des Japonais qui... [1] ; dans un second article, il réclame des mesures contre les gens de la haute société qui ont des rapports avec les étrangers et sont les complices conscients ou non de l'espionnage antijaponais. Étant donné les mœurs locales, c'est presque un appel à l'assassinat. Il faut donc, malgré tout, se demander si le succès vraisemblable des gens sages sera de bien longue durée et si la crise qui vient, je crois, de prendre fin, ne sera pas suivie de nouvelles difficultés, ou même de troubles, rappelant l'aventure de février 1936 [2].

Communiqué Changhaï par avion.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Allusion à un coup de force de jeunes officiers nationalistes japonais, au cours duquel plusieurs ministres avaient été assassinés : voir, au tome I de la présente série, le n° 230.

247

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 831 à 837.

Washington, 21 mai 1939, 12 h., 14 h. 35, 14 h. 49, 14 h. 57.

(*Reçu :* 20 h. 20, 22 h. 10, 22 h. 50, 23 h., 20 h. 50, 20 h. 30.)

J'ai eu communication du discours radiodiffusé que le secrétaire d'État prononcera ce soir à l'occasion de la semaine du Commerce extérieur. Le texte doit en demeurer confidentiel jusqu'à lundi 22 mai, 2 heures du matin (heure française).

Le secrétaire d'État commence par donner connaissance du message du président Roosevelt annonçant la détermination de poursuivre, dans l'intérêt des États-Unis et de la prospérité générale, le développement du commerce extérieur par le moyen d'arrangements commerciaux basés sur les principes de la réciprocité, de l'égalité de traitement et de l'abaissement des barrières excessives.

M. Cordell Hull rappelle l'œuvre accomplie en ce sens par l'administration actuelle. Au passage, il note que cette politique s'oppose à celle des arrangements commerciaux discriminatoires laissés à la volonté d'autorités centralisées, impliquant un contrôle strict des opérations de change et pratique des relations d'affaires dans toutes les phases qu'elles comportent normalement.

Affirmant ensuite qu'à la longue, les marchandises et services vendus à l'étranger doivent être payés par des marchandises et services achetés à l'étranger, il combat les protectionnistes qui voudraient réserver entièrement le marché américain à la production nationale.

Il indique les dangers d'une politique d'isolement économique : déclin de la production nationale et abaissement du standard de vie; aggravation du chômage; augmentation des impôts; enfin résultat désastreux non seulement pour le pays lui-même, mais pour le reste du monde, car là où diminue l'espoir d'une amélioration économique, grandit « le désespoir qui amène les hommes à suivre des guides téméraires sur la route qui descend vers la guerre».

M. Cordell Hull en déduit que malgré de « creuses déclarations » en sens contraire, « la conduite de la politique commerciale aussi bien que de la politique tout court en d'autres pays, présente de l'importance pour nous tous, puisqu'elle affecte l'ensemble de notre vie économique », qu'elle décide si tout effort doit être paralysé de crainte que la guerre ne provoque la ruine, et si le commerce doit porter sur les moyens de destruction humains plutôt que sur les articles de pacifique consommation.

« Ces considérations nous dictent une politique active en vue de développer le commerce et de faire état des principes politiques de tranquillité et d'ordre dans les relations commerciales. Nous avons besoin, pour notre prospérité et notre sécurité propre, d'un monde dans lequel les nations puissent utiliser à plein leurs capacités économiques en vue d'échanger leurs produits », d'un monde « dans lequel la force arbitraire soit abandonnée comme règle de conduite internationale ».

Le secrétaire d'État décrit ensuite « l'inquiétude désespérée » qui existe dans le monde depuis des mois et même des années, la course aux armements, c'est-à-dire la marche, qui a déjà beaucoup progressé, vers la destruction mutuelle. Il montre les gouvernements plaçant leur orgueil non plus dans le progrès moral ou spirituel ou dans l'œuvre calculée de leurs savants et de leurs artistes, mais dans le nombre de leurs tanks et de leurs appareils de bombardement.

Il conclut : « Cela doit finir. Le désir universel de tous les peuples est de vivre en paix avec leurs compagnons d'humanité. Par paix, j'entends celle qui s'obtient par la bonne entente et non en s'inclinant devant la force supérieure. Il faut revenir à la volonté de ne pas recourir à la guerre comme moyen de règlement des litiges. Il faut mettre fin aux tentatives pour substituer la menace d'une puissance armée supérieure à la discussion équitable. Il faut un accord pour limiter, et finalement, diminuer les armements et, en même temps, doivent intervenir entre nations des arrangements commerciaux et économiques qui contribueront au plus grand bénéfice matériel de tous ».

Le discours de M. Cordell Hull semble particulièrement opportun pour enrayer les progrès de l'isolationnisme de certains milieux d'affaires, qui ne croient pas à la nécessité d'une politique extérieure active pour sauvegarder la prospérité du pays.

Dans sa conclusion, il évoque manifestement le message présidentiel du 15 avril [1]. Sans se référer explicitement à l'appel adressé aux dictateurs, il le justifie en posant la volonté de renoncer à la guerre comme condition préalable d'un programme de redressement mondial, qui comporte la limitation des armements, puis la multiplication des accords commerciaux et arrangements économiques.

Le discours du secrétaire d'État contribuera certainement à démontrer à l'opinion américaine que la politique du Président, loin de se perdre dans l'idéologie doctrinale, comme l'en accusent ses adversaires, est au contraire profondément réaliste et préconise les moyens appropriés à une fin essentielle, qui est la prospérité des États-Unis dans le cadre nécessaire de la paix mondiale.

[1] Adressé dans la nuit du 14 au 15 avril par le président des États-Unis au Führer et au Duce : voir, au tome XV de la présente série, le n° 413 (note).

248

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2108 à 2111. *Rome, 21 mai 1939, 14 h.*

L'activité que M. Mussolini vient de développer pendant huit jours dans le Piémont (1) a-t-elle vraiment galvanisé les énergies de cette province, les a-t-elle mobilisées, toutes frémissantes, contre l'agresseur français éventuel, ce qui était, évidemment, l'un des buts poursuivis?

En dépit des cris, des acclamations, des imprécations, des scènes délirantes transmises par la radio et narrées par la presse, la démonstration n'est peut-être pas aussi décisive qu'on voudrait le prétendre.

L'apostrophe lancée hier à Coni par le Duce, en conclusion de son voyage (2), témoigne d'une grande exaltation, mais il semble que les affirmations qu'elle contient, d'un caractère aussi péremptoire que ténébreux, trahissent également pas mal de dépit et de perplexité.

On a l'impression que l'effet produit à l'étranger par le spectacle des foules dressées à son appel, par l'évocation de la force guerrière de l'Italie, et celle du bloc d'acier de 150 millions d'hommes qui sera scellé demain à Berlin, est demeuré au-dessous de ce que M. Mussolini escomptait et qu'il s'étonne, et s'irrite, de ce que, du côté des puissances démocratiques, aucune parole n'ait fait écho aux siennes.

Le Duce a annoncé qu'il se renfermerait désormais dans le silence. A ce silence, il a tenu évidemment à donner un sens menaçant. Mais, si c'était le peuple italien qui devait le rompre de sa propre initiative, pour réclamer que son chef l'entraînât à la guerre, il n'est pas probable que cette éventualité se réaliserait de sitôt. Et, d'autre part, M. Mussolini n'a paru envisager le recours aux armes que pour imposer la paix, tout en s'abstenant, cette fois comme les précédentes, d'indiquer autrement qu'en termes généraux et obscurs en quoi devrait consister cette paix.

(1) Le 14 mai, le Duce avait prononcé à Turin un discours relatif à la politique étrangère italienne (voir ci-dessus le no 181, et note). Les jours suivants, il visitait les villages proches de la frontière française, particulièrement la région d'Aoste, et le 20 mai, prenait la parole à Coni, dernière étape de son voyage en Piémont (voir note suivante).

(2) Dans son discours de Coni, le Duce déclarait : « Dimanche à Turin, j'ai annoncé qu'un pacte d'alliance serait conclu entre l'Italie et l'Allemagne; ce pacte sera signé lundi prochain [soit le 22 mai]. Un bloc de cent cinquante millions d'hommes se formera ainsi, contre lequel il n'y aura rien à faire. Ce bloc, formidable par ses hommes et par ses armes, veut la paix, mais il est prêt à l'imposer si les grandes démocraties conservatrices et réactionnaires tentaient d'arrêter notre marche irrésistible. J'ai parlé clair à Turin et cette déclaration de Coni peut être considérée comme un post-scriptum. Je m'enfermerai désormais dans le silence : en cas de nécessité, c'est le peuple qui parlera... ».

Commentant ce discours, l'ambassadeur de France déclarait, dès le 20, par télégramme nos 2101-2102 : « Il est difficile de déduire rien de précis de ces paroles sinon que le chef du gouvernement italien attendra les événements sur les positions qu'il a définies ».

A la vérité, ni l'éloquence sonore, ni les gesticulations dramatiques du voyage en Piémont, ni le discours de Turin, ni la harangue de Coni, n'ont beaucoup contribué à nous mettre en face d'une pensée claire et d'une voie nettement définie.

On est ainsi conduit à penser qu'ou bien M. Mussolini hésite encore et cherche cette voie, ou bien il l'a déjà arrêtée dans son esprit et se préoccupe plutôt de l'entourer de nuages que de la mettre en pleine lumière.

249

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2124 à 2130. *Rome, 22 mai 1939, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h., 22 h. 10, 22 h. 15, 22 h. 30, 23 h.)

En publiant, dans l'instant même qui a suivi l'apposition des signatures, le texte du pacte italo-allemand (1), les gouvernements de Rome et de Berlin ont voulu sans doute procéder à une sorte d'affirmation hardie de soi-même, comme des gens qui n'ont rien à cacher et sont certains de leur bon droit, et couper court, en même temps, aux conjectures de toutes sortes que provoquerait la conclusion de leur alliance. Peut-être ont-ils voulu, du même coup, inciter les autres puissances à imiter leur exemple?

Tel qu'il est, et sans préjudice des accords techniques qui l'accompagneront et demeureront évidemment secrets, le pacte italo-allemand se ramène à deux stipulations essentielles.

(1) Signé le même jour, à 11 h., en présence du Führer à Berlin, par les deux ministres des Affaires étrangères, le pacte d'alliance politique et militaire négocié à Milan se composait d'un préambule et de sept articles. Le préambule déclarait que : « fermement liés entre eux par les affinités internes de leur conception du monde et par la solidarité étendue de leurs intérêts, le peuple italien et le peuple allemand ont résolu d'intervenir aussi à l'avenir, côte à côte et avec leurs forces unies, pour assurer leur espace vital et pour maintenir la paix ».

Les parties contractantes s'engageaient à rester constamment en contact « afin de s'entendre sur toutes les questions touchant leurs intérêts communs ou la situation générale de l'Europe » (art. 1er). En cas de menace contre leurs intérêts communs, elles se consulteraient sur les mesures à prendre et s'accorderaient plein soutien politique et diplomatique (art. 2). Si l'une d'elles était « entraînée dans des complications guerrières avec une autre puissance ou avec d'autres puissances », l'autre la soutiendrait immédiatement avec toutes ses forces militaires (art. 3). Pour assurer l'exécution rapide de leurs devoirs d'alliances, elles « approfondiraient leur collaboration dans le domaine militaire et dans le domaine de l'économie de guerre » et, dans ce but, constitueraient des commissions permanentes sous la direction des ministres des Affaires étrangères (art. 4). Elles s'engageaient, en cas de guerre menée en commun, à « ne conclure d'armistice ou de paix qu'en pleine entente entre elles » (art. 5). Elles poursuivraient leurs relations communes avec les puissances amies, les organiseraient en commun (art. 6). La première période de validité était fixée à dix ans, les puissances contractantes devant s'entendre à temps pour prolonger cette validité (art. 7).

Il prévoit, par le moyen de commissions permanentes, la consultation régulière des signataires, leur appui politique et diplomatique mutuel et leur action commune dans toutes les questions extérieures. En d'autres termes, il n'y aura plus une politique étrangère allemande et une politique étrangère italienne, il y aura une politique étrangère italo-allemande concertée.

C'est à quoi l'on assistait, pratiquement, depuis quelque temps, sauf certains épisodes tels que l'affaire de Tchécoslovaquie ou celle d'Albanie, où les partenaires de l'Axe s'étaient joué des tours réciproques. A cet égard, on peut dire que le pacte les garantit l'un et l'autre, en quelque sorte, contre eux-mêmes; et, en théorie du moins, l'Italie semble en droit de soutenir qu'elle sera désormais mieux placée pour conseiller, contrôler et au besoin retenir son alliée.

La seconde stipulation du pacte prévoit le déclenchement automatique de l'alliance militaire, non pas dans le cas où l'un des contractants serait l'objet d'une agression, mais dans tous les cas où il serait, malgré ses désirs et ses espérances, entraîné dans des complications belliqueuses. C'est évidemment là le point central et le plus significatif du pacte. Il n'est pas limité à la défense.

Il n'exclut pas l'offensive, si elle est décidée en commun. Et il paraît établir une solidarité effective et totale, entre les deux contractants, dans tous les cas de guerre, même dans l'hypothèse où l'un des contractants serait entraîné dans une guerre par une attitude que l'autre n'approuverait pas, ou pas complètement.

D'avance, les signataires s'engagent, en outre, à ne pas conclure d'armistice ou de paix séparée.

L'effet que ne manquera pas de produire une telle convention, qui équivaut en somme à une alliance offensive et défensive, sera-t-il atténué par l'affirmation de l'attachement à la paix des états totalitaires, contenue dans le préambule du pacte et reprise dans les déclarations à la presse du comte Ciano et de M. von Ribbentrop?

Malheureusement, la portée de cette affirmation se trouve restreinte par l'emploi de certaines formules sur la nécessité d'assurer « l'espace vital », ou sur le monde actuel « en dissolution », qui figurent aussi dans le préambule, ou par l'évocation du « légitime développement des intérêts vitaux », de « la paix dans la justice », des « nœuds qu'il faudra dénouer » à laquelle se sont livrés les deux ministres des Affaires étrangères.

Visiblement, le but du pacte italo-allemand n'est pas d'attendre, les bras croisés, le développement des événements.

Tout fait présager, au contraire, qu'après un répit plus ou moins bref, les deux associés prendront de nouvelles initiatives, destinées à précipiter le cours des choses.

250

M. Mercier, Ministre de France à Tirana, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 115, 116 [1]. De bonne source italienne. Réservé.

Tirana, 22 mai 1939, 18 h. 45.

(*Reçu :* le 23, 2 h. 50.)

Les forces déjà à pied d'œuvre à la frontière grecque [2] ne disposent encore que de leurs trains régimentaires de munitions. Les parcs à munitions vont être constitués dans la quinzaine prochaine, on attend trois mille tonnes d'obus.

Dans le même laps de temps, on poussera rapidement le recrutement et l'instruction d'éléments albanais destinés à porter à l'effectif de guerre les unités jusqu'ici signalées comme étant à effectifs incomplets. On a même pensé créer une forte « légion albanaise » à utiliser contre nous sur tous les fronts (éthiopien, libyen, alpin), mais ce projet aurait rencontré l'opposition du gouvernement albanais.

A mesure que se rapproche l'heure H, le moral de l'armée, officiers compris, s'avère très bas. Beaucoup ne comptent plus que sur une très énergique intervention française pour arrêter l'Italie sur le chemin d'une aventure que tous taxent d'avance de mésaventure désastreuse.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Par un télégramme nos 13-14, de Tirana, du 19 mai, le ministre de France avait signalé le débarquement, à Durazzo, dans les cinq derniers jours de nouvelles troupes italiennes et d'un important matériel. Deux divisions complètes de bersaglieri motorisées étaient constituées à la frontière grecque. Le ministre poursuivait : « L'Italie s'était flattée, paraît-il, d'obtenir à l'amiable de la Grèce le passage à travers la Macédoine et l'installation à Salonique... [détachement] eussent permis d'entamer les hostilités contre les Turcs. L'événement n'ayant pas secondé ces vues, il semble que l'activité [militaire ait] repris avec plus d'accélération ».

251

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1401 à 1412 (1). *Berlin, 22 mai 1939, 22 h. 16.*

De bonne source, j'ai recueilli au sujet des dispositions actuelles de M. von Ribbentrop, à l'égard des grands problèmes internationaux en suspens, des indications dont il me paraît utile d'informer le Département.

Au sujet de la Pologne, M. Ribbentrop considère comme absolument inouï, de la part de cet état, qu'il ait rejeté les propositions du Führer. Ces propositions étaient l'œuvre personnelle du Chancelier. En ce qui le concerne, le ministre des Affaires étrangères ne les aurait jamais approuvées. Il les trouvait incompréhensibles dans leur « clémence et générosité ». Il estimait inconcevable que le Führer se fût montré si modeste dans ses prétentions et si large pour les contreparties. M. Beck aurait d'ailleurs en janvier accepté les propositions si avantageuses du Chancelier (2), mais la situation intérieure polonaise l'aurait empêché de tenir ses promesses. Les dirigeants de Varsovie auraient ainsi laissé échapper une chance inespérée d'assurer, pour vingt ans l'existence de leur pays. L'Allemagne aurait renoncé à une opération limitée n'ayant pour objectif que Dantzig (3); mais la Pologne n'y perdrait rien pour attendre.

M. von Ribbentrop n'écarterait pas encore complètement l'hypothèse — qui paraît d'ailleurs très improbable à l'heure actuelle — où la Pologne entrerait dans les vues et dans le sillage de l'Allemagne. Mais, au fond, dans l'esprit du chef de la Wilhelmstrasse, l'État polonais n'aurait pas un caractère durable. Il serait destiné à disparaître tôt ou tard, partagé à nouveau entre l'Allemagne et la Russie. L'idée d'un tel partage serait intimement liée, dans la conception de M. von Ribbentrop, à celle d'un rapprochement germano-russe.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich considérerait en effet que ce rapprochement est à la longue indispensable et inévitable. Il serait conforme à la nature des choses et à des traditions encore très vivaces en Allemagne. Seul, il permettrait un règlement durable du litige germano-polonais, c'est-à-dire la liquidation de la Pologne conformément à la recette déjà appliquée

(1) Le ministre se trouvant alors à Genève, le télégramme est également adressé sous les nos 1 à 12 à la délégation française à la Société des Nations. Le texte ci-dessus reproduit est extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc » et a été reproduit très librement, et avec des modifications que nous signalerons au fur et à mesure au *Livre jaune* sous le no 127.

(2) Sur la visite du ministre polonais à Berchtesgaden en janvier 1939, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

(3) Rien ne correspond à ce début de phrase au *Livre jaune*.

à la Tchécoslovaquie. Mais, surtout il permettrait d'abattre la puissance britannique. Or, c'est l'objectif principal qu'actuellement se serait assigné M. von Ribbentrop, idée fixe dont il poursuivrait désormais inlassablement la réalisation avec l'obstination d'un fanatique.

L'ancien ambassadeur d'Allemagne à Londres ne pardonnerait pas en effet aux Anglais l'accueil qu'il a reçu d'eux. Sa femme, dévorée d'ambition et qui exercerait sur lui une grande influence, aurait elle aussi conservé une profonde rancune des avanies que lui aurait réservées la société de Londres et elle attiserait les ressentiments de son mari contre l'Angleterre (1).

Les difficultés rencontrées par les négociations anglo-soviétiques auraient ces jours derniers alimenté, chez M. von Ribbentrop, l'espoir qu'une collusion germano-russe mettrait un jour le Reich en mesure de porter un coup mortel à la puissance mondiale de l'Empire britannique.

Pour l'instant, il est vrai, les desseins politiques de M. von Ribbentrop à l'égard de la Russie se heurteraient encore à l'opposition personnelle du Führer qui, pour des raisons idéologiques, estimerait très difficile d'orienter la politique allemande vers Moscou. Mais M. von Ribbentrop ne serait pas seul de son avis. Dans le Haut Commandement et la grande industrie, de nombreuses personnalités seraient déjà acquises à ses idées. Déjà, le Chancelier aurait, dans une certaine mesure, tenu compte de ces tendances en renonçant depuis plusieurs mois dans ses discours à toute attaque contre la Russie et en permettant que la presse allemande mît provisoirement en sourdine la thèse antibolchevique.

Votre Excellence estimera peut-être opportun, au moment où les négociations anglo-russes paraissent devoir entrer dans une phase décisive, de porter à la connaissance de lord Halifax les indications ci-dessus dont je souligne encore le caractère sérieux.

Elles confirment les renseignements que j'avais déjà communiqués au Département dans ma dépêche nº 392 du 7 mai (2) et qui provenaient d'une source entièrement différente. Elles font apparaître les tendances qui se manifestent dans l'entourage du Chancelier en vue d'orienter l'Allemagne vers la Russie et mettent en évidence la pression qui est exercée sur le Führer pour l'amener à cette politique (3).

Il semble bien que l'un des buts immédiats que l'on souhaiterait atteindre serait d'obtenir que la Russie joue dans un démembrement éventuel de la Pologne le rôle que ce dernier pays a tenu à l'égard de la Tchécoslovaquie, l'objectif plus lointain étant de se servir des immenses ressources matérielles et humaines de l'U.R.S.S. comme d'un instrument pour abattre l'Empire britannique.

Il est possible que le Führer, pour des raisons idéologiques, ait résisté jusqu'ici aux sollicitations dont il paraît être l'objet ou hésite à tout le moins à s'engager dans cette voie. Mais à supposer que telle soit actuellement son

(1) Ce paragraphe n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 100.
(3) Les deux derniers paragraphes n'ont pas été retenus par le *Livre jaune*.

attitude, rien ne dit qu'il [la] maintiendra. La facilité et la rapidité avec lesquelles lors de la démission de M. Litvinov, ont trouvé ici créance les bruits d'un prochain rapprochement germano-russe (1), sont en tout cas de nature à apaiser les craintes que M. Hitler pourrait concevoir sur les réactions éventuelles de l'opinion allemande, et je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce ne soit pas pour éclairer sur ce point la religion du Chancelier que ces bruits ont été répandus par les partisans d'un rapprochement germano-russe.

Il importe d'avoir nettement conscience de cette situation pour se rendre compte à quel point l'Allemagne chercherait à exploiter au détriment de l'Angleterre et de la France un échec, si voilé fût-il, des négociations en cours entre les puissances occidentales et l'U.R.S.S.

Communiqué à Genève (2).

252

Projet français d'accord franco-polonais (3)

(22 mai 1939)

Protocole

Le gouvernement polonais et le gouvernement français, voulant assurer la pleine efficacité de l'alliance polono-française et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations, sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants.

En même temps, ils déclarent que désormais ils se considèrent réciproquement engagés par l'interprétation suivante desdits accords :

La Pologne et la France s'engagent mutuellement à se prêter sur-le-champ toute aide et assistance en leur pouvoir contre toute action directe ou indirecte

(1) Voir ci-dessus les nos 47 (et note), 48, 66, 105, 116, 119, 143.

(2) Par télégramme no 1605 du 13 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à Berlin, se référant à une personne vivant dans l'entourage du chef de la Wilhelmstrasse, soulignait que M. von Ribbentrop ne renonçait pas à l'idée de la destruction de la Pologne à la suite d'un partage de ce pays entre le Reich et les Soviets, tout arrangement avec l'Angleterre et la France, ou la Pologne elle-même en vue de régler le problème polonais étant exclu. Ces vues du ministre allemand expliquaient la réserve manifestée à l'égard de la Russie par le Führer lors du retour de la légion Condor, ainsi que les réticences de la Wilhelmstrasse à s'engager aux côtés de l'Italie en vue d'obtenir l'adhésion de l'Espagne à l'alliance militaire germano-italienne, tant que l'Allemagne ne serait pas fixée sur l'attitude de Moscou vis-à-vis de la négociation tripartite anglo-franco-soviétique.

(3) Extrait des papiers Rochat. Le texte ici reproduit constituait un remaniement effectué le 22 mai par le ministère français des Affaires étrangères, du projet de protocole polonais dont il avait eu communication quelques jours auparavant : ce projet est ci-dessus reproduit sous le no 222 annexe I.

qui, constituant une menace à leur indépendance ou portant atteinte à leurs intérêts vitaux, provoquerait de la part de la puissance contractante une résistance par les armes.

Paris, le 1939 [1].

253

Note du Ministre [2]

Conversations avec lord Halifax
au sujet de l'accord franco-polonais [3]

Genève, 22 mai 1939.

J'ai demandé à lord Halifax de hâter son accord avec la Pologne.

Il m'a répondu qu'il le souhaitait, mais qu'il avait l'intention de ne rien faire tant qu'il n'aurait pas une décision sur les possibilités d'un accord avec les Russes.

Il a ajouté qu'il commencerait cette négociation rapidement. Il a rappelé les termes de la déclaration dans laquelle, le 31 mars à la Chambre des Communes, le Premier ministre a visé une « menace manifeste contre l'indépendance de la Pologne », ainsi que ceux du communiqué du 6 avril précisant que cette menace pourrait être directe ou indirecte [4].

Lord Halifax a reconnu ce qu'il y aurait de grave à conclure un accord avec la Russie et ensuite seulement avec la Pologne, car ce serait s'exposer à n'avoir plus le moyen d'amener les Polonais à accepter l'aide russe.

[1] Si nous en croyons un tableau des différentes versions adoptées depuis la fin avril pour le projet de protocole et la déclaration jointe (tableau conservé dans les papiers Rochat), cette déclaration aurait été également modifiée, à la date du 22 mai, dans les termes suivants :

« Aide-mémoire.

« Au moment de la signature du protocole en date du .. .. 1939, l'ambassadeur de Pologne a déclaré que le gouvernement polonais considère de son intérêt vital de s'opposer à toute action tendant à modifier par la force le statut du territoire de Dantzig. Le ministre des Affaires étrangères de France a pris acte de cette déclaration.

Paris, le .. .. 1939 ».

Ce texte qui, dans les papiers Rochat, porte encore des modifications manuscrites, ne semble pas être sorti des bureaux du Quai d'Orsay pour être soumis aux Britanniques. En effet, M. Basdevant, le 25 mai, ne se réfère qu'à la formule initiale proposée par l'ambassadeur de Pologne à Paris (voir ci-après le n° 278); par ailleurs, dans l'ensemble des projets de protocole et d'aide-mémoire remis le 2 juin par le Ministre à M. Corbin (voir ci-après le n° 351, note), c'est encore la formule polonaise que l'on retrouve.

[2] Extraite des papiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Le Ministre se trouvait alors à Genève, ainsi que le secrétaire d'État au Foreign Office.

[4] Les textes de la déclaration et du communiqué sont ci-après reproduits sous le n° 254 (annexe).

Le secrétaire d'État britannique a envisagé l'éventualité d'une publication de l'accord complété par une interprétation destinée à rester secrète. La courte déclaration faite le 20 mai par lord Halifax [1] pourrait être reprise sous cette forme.

254

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [2]

Genève, 22 mai 1939.

A la suite de la conversation de ce matin 22 mai entre M. Georges Bonnet et lord Halifax, au sujet des négociations avec la Pologne [3], M. William Strang a communiqué cet après-midi à M. Charvériat les différents documents qui définissent l'état actuel de ces négociations en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Ces documents, ci-joints dans leur texte anglais, sont les suivants :

1° Le texte de la déclaration faite par M. Chamberlain à la Chambre des Communes, le 31 mars [4], dont la traduction a été transmise au Département le même jour par M. Corbin;

2° Le communiqué publié le 6 avril à la suite des conversations entre M. Beck et lord Halifax [5]. M. William Strang a précisé que ce texte, dont les termes ont été soigneusement pesés, a été établi d'accord avec M. Beck;

3° Les conclusions (annexes III et IV) auxquelles sont arrivés M. Beck et lord Halifax après leurs entretiens. Ces conclusions écrites ne représentent pas un accord formel et sont sujettes à modifications ainsi que l'a fait observer M. Strang, mais elles n'en constituent pas moins les principes de l'arrangement à intervenir. Une entente complète s'est faite sur le document n° III. En ce qui concerne le n° IV, qui prévoit une assistance de la Pologne à la Grande-Bretagne et à la France dans le cas où ces deux pays viendraient en aide à la Hollande, la Belgique, la Suisse et le Danemark si elles étaient attaquées par l'Allemagne, M. Beck, consulté après son retour en Pologne sur ce texte, en a accepté l'ensemble, mais a exclu le cas d'une agression allemande contre la Suisse, sans indiquer les raisons de cette réserve.

(1) A l'occasion de la rencontre des ministres des Affaires étrangères français et britannique à Paris : voir ci-dessus le n° 243.

(2) Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Conversation dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le n° 253.

(4) Sur cette déclaration, voir, au tome XV de la présente série, le n° 216.

(5) Sur la déclaration faite le même jour aux Communes par le Premier britannique, voir, au tome XV précité, le n° 275.

M. William Strang a ajouté que le discours prononcé par M. Chamberlain le 11 mai à l'Albert Hall [1] contient un passage qui complète ces documents et précise notamment sur la question de Dantzig la position de la Grande-Bretagne. Ce passage figure à l'alinéa 6 de la communication de M. Corbin du 18 mai [2].

Au cours de sa conversation avec M. Charvériat, M. William Strang a également indiqué que la phrase du document III qui vise implicitement le cas d'une action allemande à Dantzig : « In the event of other action by Germany, etc. » subsistera vraisemblablement sans modification dans l'arrangement définitif. Il en est de même du paragraphe de ce document qui prévoit un échange d'informations. Ce paragraphe a pour but de donner au gouvernement anglais le moyen de mettre, le cas échéant, la Pologne en garde contre des imprudences éventuelles.

M. William Strang a insisté sur le caractère rigoureusement secret que les gouvernements anglais et polonais entendent garder pour le moment aux documents nos 3 et 4.

Annexes

I

Extrait de la déclaration faite par le Premier ministre devant la Chambre des Communes le 31 mars 1939

Traduction.

Ainsi que la Chambre le sait, certaines consultations sont actuellement en cours avec d'autres gouvernements. Afin de rendre parfaitement claire la position du gouvernement de Sa Majesté avant que ces consultations soient terminées, je dois dès maintenant informer la Chambre que, dans l'intervalle, en cas d'une action quelconque mettant en danger clairement l'indépendance polonaise et à laquelle le gouvernement polonais estimerait être de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement de Sa Majesté se considérerait comme tenu immédiatement de soutenir la Pologne par tous les moyens en son pouvoir. Le gouvernement britannique a donné au gouvernement polonais des assurances dans ce sens.

J'ajoute que le gouvernement français m'a autorisé à dire nettement qu'il se trouve aux côtés du gouvernement de Sa Majesté à cet égard.

II

Communiqué du 6 avril 1939

Les conversations avec M. Beck ont couvert un champ étendu et montré que es deux gouvernements étaient en complet accord sur certains principes généraux.

Il a été convenu que les deux nations étaient prêtes à conclure un accord d'un caractère permanent et réciproque destiné à remplacer l'assurance présente, temporaire et unilatérale donnée par le gouvernement britannique au gouvernement polonais [3].

[1] Sur ce discours, se reporter au télégramme de Londres no 1514, du 11 mai, ci-dessus reproduit sous le no 141.

[2] Il s'agit en fait du télégramme de Londres no 1514 précité, du 11 (et non du 18) mai.

[3] Allusion à la déclaration du Premier britannique du 31 mars : voir ci-dessus l'annexe I.

En attendant la conclusion de l'accord permanent, M. Beck a donné au gouvernement de Sa Majesté l'assurance que le gouvernement polonais se considérerait comme tenu de venir en aide au gouvernement de Sa Majesté dans les mêmes conditions que celles spécifiées dans l'assurance temporaire déjà donnée par le gouvernement de Sa Majesté à la Pologne.

Comme l'assurance temporaire, l'accord permanent ne sera dirigé contre aucune autre nation, mais aura pour but d'assurer la Grande-Bretagne et la Pologne d'une assistance mutuelle dans le cas d'une menace quelconque directe ou indirecte contre l'indépendance de l'une ou de l'autre de ces nations.

Il a été reconnu que certaines questions, y compris celle d'une définition plus précise des différentes façons dont cette aide pourrait devenir nécessaire, exigeraient un examen plus approfondi avant que l'accord permanent puisse être conclu.

Il a été entendu que les dispositions ci-dessus mentionnées ne devront empêcher ni l'un ni l'autre des deux gouvernements de conclure des accords avec d'autres pays dans l'intérêt général de la consolidation de la paix.

III

Mémorandum fixant les conclusions auxquelles on s'était arrêté de part et d'autre lors du passage de M. Beck à Londres. Ces conclusions restent valables

Traduction.

Le gouvernement polonais et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ont décidé de placer leur collaboration sur une base permanente, en échangeant des assurances réciproques d'assistance. En conséquence, ils sont prêts à conclure un accord formel sur la base suivante :

a. Si l'Allemagne attaque la Pologne, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni viendra immédiatement à l'aide de la Pologne;

b. Si l'Allemagne essaie d'ébranler l'indépendance de la Pologne par un processus de pénétration économique ou de toute autre manière, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni aidera la Pologne à résister à pareille tentative. Si cependant l'Allemagne attaque la Pologne, le paragraphe *a* entrera en application. Dans le cas où l'Allemagne se livrerait à une autre action qui menacerait clairement l'indépendance polonaise et qui serait d'une nature telle que le gouvernement polonais considérerait d'un intérêt vital d'y résister par la force, le gouvernement de Sa Majesté viendrait immédiatement à l'aide de la Pologne;

c. Réciproquement, la Pologne donne des assurances correspondantes au Royaume-Uni;

d. Il est entendu que le gouvernement polonais et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni se tiendront l'un l'autre complètement et rapidement au courant de tous développements menaçant l'indépendance de l'un ou l'autre de ces pays.

IV

Traduction

Les points suivants restent à être réglés avant la conclusion de l'accord formel :

a. Le gouvernement de Sa Majesté désire que l'accord formel prévoie que, si le Royaume-Uni et la France s'engagent dans une guerre avec l'Allemagne pour s'opposer à une agression allemande en Europe occidentale (Pays-Bas, Belgique, Suisse, Danemark), la Pologne vienne à leur aide. (M. Beck a reconnu l'importance vitale de cette question pour le Royaume-Uni et a promis que le gouvernement polonais prendra ce point en sérieuse considération);

b. Les obligations que le gouvernement de Sa Majesté a accepté de prendre à l'égard de la Pologne pendant la période nécessaire pour la conclusion de l'accord formel ont été également acceptées par la France. Il est entendu que les obligations qui seront acceptées par le gouvernement de Sa Majesté dans l'accord formel seront également acceptées par la France; la méthode pour arriver à ce résultat devra être discutée avec le gouvernement français

255

Note de la Délégation française à la Société des Nations [1]

Genève, 22 mai 1939.

Des cinq paragraphes du projet de protocole franco-polonais [2], les quatre premiers ont pour objet de rattacher cet instrument diplomatique au traité d'alliance en vigueur, seul le dernier contient la formule même du nouvel accord. La nouvelle rédaction pourrait être la suivante :

« La Pologne et la France s'engagent mutuellement à se prêter sur le champ toute aide et assistance en leur pouvoir si l'un des deux pays était clairement menacé d'une action directe ou indirecte contre son indépendance et si cette atteinte à ses intérêts vitaux provoquait de sa part une résistance par les armes ».

Cette rédaction aurait pour effet :

1° De réaliser un alignement plus complet avec la position de la Grande-Bretagne en reprenant, dans une large mesure, les paroles prononcées par M. Chamberlain lors de ses déclarations à la Chambre des Communes. L'intérêt même de la Pologne est que les engagements anglais et français ne présentent pas de différences ou de divergences sensibles car, dans ce cas, l'action des deux pays tendrait à s'aligner sur la formule la moins rigide.

2° D'éviter les inconvénients que présentait le passage relatif aux « intérêts vitaux ». Dans la nouvelle rédaction, ces deux mots, au lieu d'être le centre de la formule, ne figurent plus que pour indiquer le mobile de la résistance de l'état attaqué. C'est cette résistance qui déclenchera l'obligation d'assistance. La Pologne, pour bénéficier de notre appui, devra donc s'engager d'abord dans le conflit et cette condition limite le risque d'imprudences de sa part.

3° De nous assurer plus sûrement le cas échéant l'assistance de la Pologne. Celle-ci n'aura pas, aux termes de l'accord, à se faire juge de ce qui constitue ou ne constitue pas nos intérêts vitaux, mais devra nous prêter son assistance dès l'instant que nous serons nous-mêmes en guerre.

4° De permettre au gouvernement français de prendre acte sans inconvénient de la déclaration proposée par l'ambassadeur de Pologne, d'après

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », cette note, qui ne porte pas d'indication d'origine, semble avoir été rédigée par le jurisconsulte du Département, M. Basdevant, comme les deux notes du lendemain ci-après reproduites sous le n° 259.

[2] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 222 (annexe). Voir également ci-dessus le n° 252.

laquelle Dantzig constitue un intérêt vital pour la Pologne [1]. En effet, étant donné la nouvelle rédaction du dernier paragraphe du protocole, cette déclaration ne suffirait pas à déclencher notre action qui resterait subordonnée à l'action polonaise.

Sans doute y aurait-il intérêt à ajouter à la formule proposée un paragraphe prévoyant que les gouvernements échangeront avec la plus grande diligence toutes informations utiles au sujet des développements de la situation internationale. Cette stipulation, qui figurera vraisemblablement dans l'accord polono-britannique, nous donnerait le moyen d'éviter les imprudences éventuelles du gouvernement polonais.

256

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 389 [2]. *Londres, 22 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 mai.)

Depuis plusieurs mois, la presse anglaise a suivi avec un intérêt soutenu les diverses étapes qui ont marqué la réalisation progressive du nouveau programme économique et financier du gouvernement français. Le bilan favorable qui vient d'être soumis par M. Paul Reynaud au président de la République, pour le premier semestre d'exécution de son plan de trois ans [3], ne devait donc pas surprendre l'opinion anglaise, qui savait combien rapide et combien marquée avait été l'amélioration de la situation financière et économique en France depuis le mois de novembre dernier.

Cependant, la plupart des journaux ont tenu à donner une analyse très complète de ce bilan. Pour les Anglais, en effet, l'apaisement politique, le retour de la confiance et les progrès qui marquent l'activité économique sont autant de signes de la cohésion renouvelée et de la puissance de la France.

Les titres de ces commentaires parlent d'eux-mêmes : « A new spirit in France » (*Observer*) - « M. Paul Reynaud's success » (*Times*) - « Revival in France » - France's strong finances » (*Financial News*) - « France's strong recovery » (*Financial Times*).

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 222 annexe II.
[2] Extraite des archives du Mouvement général des fonds.
[3] Le 17 mai, le *Journal officiel* publiait un rapport au président de la République qui faisait le bilan des cinq premiers mois d'application du plan de redressement lancé en novembre 1938 par le ministre des Finances. E. Bonnefous, *Histoire politique de la Troisième République*, t. VII. *La course vers l'abîme : la fin de la IIIe République (1938-1940)*, P.U.F., 1967, p. 60-61.

A ce sujet, parmi les différents journaux anglais, une place à part doit être faite au *Financial News*. Dans ces trois derniers jours et en dehors de la publication d'un long interview donné par le ministre des Finances français à l'un des correspondants de ce journal, d'importants commentaires ont été publiés par le *Financial News*.

En fait, ceux-ci donnent à l'opinion britannique les meilleures raisons d'espérer que, dans l'avenir, l'amélioration de la situation économique et financière de la France s'accentuera, assurant ainsi un véritable renouveau de prospérité à ce pays, malgré les charges nouvelles du réarmement, et en dépit des incertitudes de la conjoncture européenne.

Pour ce journal, le « miracle » français du redressement financier de 1939 est en tous points comparable à celui accompli par la Grande-Bretagne en 1932. Ce nouveau miracle ne repose nullement sur une simple illusion destinée à se dissiper, comme certains l'ont prétendu. Sans doute, écrit l'organe financier, les prophètes de malheur n'ont eu que trop raison à maintes reprises dans les dernières années, mais ils se trompent cette fois. Le redressement français repose aujourd'hui sur des fondements stables, et non sur des chances fortuites.

Que le franc notamment soit à l'abri des chocs les plus durs, les événements du mois de mars dernier l'ont prouvé, les rentrées de capitaux ayant continué en France, même au moment où la tension internationale était la plus aiguë.

Tout permet de penser qu'il en sera de même dans l'avenir : jusqu'à ces toutes dernières années, l'un des principaux obstacles à la stabilité de la devise française résidait dans l'accumulation d'une Dette publique devenue trop lourde et sans rapport avec les possibilités fiscales et économiques du pays. Aujourd'hui, après les ajustements successifs du franc, la valeur-or de cette dette n'est plus finalement que de 20 % supérieure à ce qu'elle était avant la guerre. Cette dette se trouve ainsi ramenée à un niveau relatif qui n'est nullement anormal par rapport à la richesse réelle de la France.

Pour cette même raison, le gouvernement n'a pas à craindre que les nouveaux appels qu'il devra faire à l'épargne pour mener à bien son effort exceptionnel du réarmement menacent le franc dans un proche avenir. En fait, il existe pour la Dette publique une grande marge d'augmentation avant que ces charges ne puissent être supportées par le contribuable, entraînant l'obligation nouvelle pour le gouvernement de chercher une échappatoire dans une nouvelle baisse de la monnaie.

La preuve est faite, d'autre part, que le gouvernement a regagné la confiance du pays à un tel point qu'il n'a plus à redouter un refus des épargnants de collaborer à la Défense nationale. Le succès du dernier emprunt en est une preuve. « Aussi longtemps, déclare le *Financial News*, que le déficit était jugé comme un désastre national, la Trésorerie avait les plus extrêmes difficultés à couvrir ce déficit par la méthode normale de l'emprunt. De plus, les sorties de capitaux raréfiaient les fonds disponibles. Le gouvernement ne pouvait plus que faire appel à la Banque centrale, ce qui avait pour conséquence inévitable d'accroître encore la méfiance générale. M. Paul Reynaud a réussi à rompre ce cercle vicieux. Les mesures qu'il a

prises ont provoqué un renouveau de la confiance; le mouvement des capitaux s'est renversé; le Trésor a pu couvrir plus facilement ses besoins, et l'aisance nouvelle de la Trésorerie a été en soi un élément complémentaire d'optimisme. Personne n'a jamais douté en Angleterre que l'Échiquier pourrait financer le réarmement par l'emprunt. Les doutes que les Français ont pu entretenir en ce qui concerne les possibilités de leur gouvernement de financer de la même façon la Défense nationale se sont maintenant dissipés.

« Que le franc et les finances françaises soient maintenant à l'abri de toute attaque, un tel phénomène est d'une importance qu'on ne saurait exagérer. L'Allemagne ne compte plus à présent sur les conséquences défavorables d'une crise monétaire en France pour choisir le moment d'un retour agressif. Dans le domaine financier, les nerfs de la France sont devenus solides et peuvent résister à toutes les menaces de guerre, à une course prolongée au réarmement et aux charges résultant d'un état de demi-mobilisation. Le redressement financier de la France a consolidé le bloc de la paix, et ne peut que décourager les intentions agressives des états totalitaires ».

Dans le même sens, l'*Economist* de cette semaine fait l'éloge de la politique du gouvernement français. Il observe que si le gouvernement a encore un effort à faire pour résoudre plus complètement le problème de la production, il n'en reste pas moins que M. Paul Reynaud a obtenu un succès remarquable en atteignant le premier objet qu'il s'était fixé : l'assainissement financier. Le redressement moral et économique de la France a déjà apporté un soutien puissant à la politique internationale qui repose sur la solidarité et la force des démocraties. Ce redressement a certainement contribué à arrêter la retraite devant les dictatures. Son achèvement permettra aux démocraties de passer de la stricte défensive à une action diplomatique positive.

Seul peut-être parmi les journaux anglais, le *Manchester Guardian* a-t-il cru devoir exprimer une légère réserve sur la situation financière de la France. Le dernier emprunt a apporté au gouvernement six milliards d'argent frais. Cette somme ne représente cependant que le cinquième des ressources qu'il faudra probablement demander à l'épargne cette année pour le réarmement français, à supposer que 30 milliards suffisent, ce dont d'aucuns paraissent douter.

Le gouvernement français a pu ne rencontrer aucune difficulté dans les derniers mois. Il a bénéficié de recettes ayant un caractère exceptionnel, entre autres notamment la réévaluation de l'encaisse-or. Sans doute, la reprise de l'activité économique en France suffirait-elle à restaurer l'équilibre des finances publiques s'il n'y avait pas les charges du réarmement, mais celles-ci sont si considérables qu'elles ne pourront être assurées aisément. Et l'organe de province conclut en déclarant que des nouveaux efforts seront nécessaires pour y parvenir.

257

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1424. *Berlin, 23 mai 1939* (1).

(*Reçu :* le 24, 12 h. 30.)

C'est de différentes sources, entre autres de la légation de Suède, que proviennent les bruits relatés par mon télégramme nº 1423 d'après lesquels une mission d'officiers allemands, ayant à sa tête le général von Fritsch, se serait rendue récemment en Russie pour tenter un rapprochement politique et militaire germano-russe (2).

A l'ambassade de Russie, on affirme que cette information ne repose sur aucun fondement. On assure au contraire que les négociations anglo-russes prennent bonne tournure et l'on espère qu'elles aboutiront bientôt à un accord effectif. L'activité déployée depuis quelque temps par M. Potemkine, et particulièrement ses voyages à Ankara, Sofia, Bucarest et Riga où il se trouve en ce moment (3), ont pour but de s'assurer l'appui des puissances limitrophes de la Russie. Il n'est question d'aucune prise de contact russo-allemande, déclare-t-on à l'ambassade de Russie, et le voyage du général von Fritsch à Moscou est aussi fantaisiste que la mission qu'on avait attribuée il y a quelques semaines au général Syrovy en U.R.S.S. (4).

Dans le même ordre d'idées, le chargé d'affaires de Russie vient également de faire part à l'un de ses collègues polonais de son optimisme au sujet des négociations entre son gouvernement et les puissances occidentales. A en croire le diplomate soviétique, du côté de la France, il n'y aurait pas de difficultés. Du côté de la Pologne, la visite de M. Potemkine à Varsovie aurait dissipé bien des préventions. L'Angleterre elle-même serait assez bien disposée, mais elle manquerait de résolution. « Vous connaissez le proverbe russe, a conclu M. Astakhov : « Il n'ose pas me déclarer franchement son amour, mais, sous la table, il me fait du pied ». Avec Londres, nous en sommes là ».

(1) Par courrier en clair.
(2) Du même jour, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.
(3) Sur les voyages du commissaire-adjoint aux Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 55, 116, 143, 173 (et note), 182 (et note).
(4) Le 23 mai, le consul général de France à Genève signalait qu'un certain nombre de communistes internés au camp de concentration de Dachau avaient été libérés de façon totalement inattendue. Il ajoutait : « Le public lie cette décision aux rumeurs qui courent avec persistance de conversations en cours entre Berlin et Moscou ».

258

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1427 (1). *Berlin, 23 mai 1959* (2).

(*Reçu :* le 24, 12 h. 30.)

« Les dispositions du traité germano-italien (3), a dit, hier le comte Ciano, ont, dans leur brièveté et leur limpidité, un sens si clair qu'elles peuvent se passer de tout commentaire. »

Le traité qui, à cinquante-sept ans de distance, vient de restaurer formellement et solennellement l'alliance entre l'Italie et le monde germanique, n'en a pas moins été l'objet de déclarations officielles et de multiples commentaires officieux qui en ont souligné le sens et la portée et qui ont jeté quelque lumière sur l'état d'esprit, les préoccupations dominantes et les objectifs propres de chacun des signataires. Sous la manifestation de la volonté commune de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste qui viennent de régulariser leur alliance par une convention en bonne et due forme, apparaissent ainsi quelques nuances qu'il est sans doute utile de noter pour apprécier les répercussions possibles du traité du 22 mai sur l'évolution de la situation européenne.

A côté du texte même du traité, qui fait l'objet de ma communication nº 1418 (4), les documents officiels dont l'analyse peut fournir, à cet égard, quelques indications, sont les allocutions radiodiffusées prononcées par le comte Ciano et M. von Ribbentrop après l'échange des signatures, les déclarations faites, à 13 heures, par les deux ministres devant les représentants de la presse, et les télégrammes échangés par le Führer avec le roi d'Italie et le Duce. Quant aux commentaires officieux, il ont couvert des pages entières dans les feuilles allemandes de ces jours derniers.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Allusion au pacte signé le 22 mai : voir ci-dessus le nº 249 (et note).
(4) Du 23 mai, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur caractérisait le pacte germano-italien comme une véritable alliance militaire « formulée sans restriction, ni réserves » dans l'article 3. La presse allemande laissait entendre que juridiquement « un pas nouveau (venait) d'être franchi » et que la signature de l'alliance constituait une réplique à la politique d' « encerclement » des puissances occidentales. Le pacte marquait la volonté des puissances de l'Axe de poursuivre la politique d'intimidation qui leur avait réussi jusqu'alors. Si, du côté allemand, il n'était pas douteux que le pacte fût considéré « comme un engagement réciproque d'assistance militaire inconditionnel et automatique », par souci de « river définitivement l'Italie à l'Allemagne », il n'en était pas forcément de même à Rome, et certaines clauses pouvaient offrir une échappatoire à un signataire défaillant. Aussi l'ambassadeur concluait : « L'intention des partenaires de l'Axe — de l'associé méridional surtout — dépendra vraisemblablement de l'équilibre des forces en Europe : elle sera offensive ou défensive suivant que les puissances occidentales sauront ou non faire pencher la balance en leur faveur ».

1° Un point que le comte Ciano et M. von Ribbentrop ont été unanimes à souligner, c'est la solidité et l'étroitesse des liens qui unissent désormais l'Allemagne et l'Italie ainsi que le caractère catégorique des dispositions du traité.

« La volonté qu'exprime le pacte, a dit le comte Ciano, à la radio, est celle de deux peuples qui sont très profondément convaincus de l'étroite solidarité de leurs destins. »

Devant les correspondants de la presse, le comte Ciano a ajouté : « Le pacte que M. von Ribbentrop et moi-même avons signé, au nom de nos gouvernements, établit d'une façon exempte de toute équivoque *la parfaite solidarité politique et militaire de l'Allemagne et de l'Italie.*

« Les dispositions sont catégoriques. L'esprit dont elles sont animées est celui que traduisait le Duce, le 28 septembre 1938 [1], sur le Champ de Mai, par ces mots : Être amis et lorsque on est ami, marcher ensemble jusqu'au bout... »
Les deux pays forment un bloc indestructible reposant sur :

« — la parenté des conceptions;
« — l'existence d'une frontière commune fixée pour toujours;
« — la communauté des intérêts;
« — l'harmonie parfaite des politiques.

« *L'alliance qui vient d'être conclue est sans arrière-pensée ni réserve. Elle est à la fois un pacte de collaboration politique permanente et de coopération militaire inconditionnée.* »

« L'Allemagne et l'Italie, a dit, de son côté, M. von Ribbentrop, devant le microphone, forment, désormais, une communauté indissoluble. A l'avenir, les deux nations se tiendront côte à côte, quelles que soient les circonstances (*komme was da kommen mag*)*... C'est un sentiment de fierté pour chaque Allemand et chaque Italien d'appartenir, sous la conduite unique dans l'Histoire, d'Adolf Hitler et de Benito Mussolini, à cette indissoluble communauté de combat » (*Kampfgemeinschaft*).

Devant les journalistes, le ministre des Affaires étrangères du Reich est revenu encore sur cette idée. « Le traité signé aujourd'hui, a-t-il dit, est le trait final qui devait conclure logiquement une évolution naturelle. L'identité des objectifs poursuivis par le national-socialisme et le fascisme devait fatalement amener les deux peuples à une communauté d'intérêts de plus en plus étroite et à une union de plus en plus profonde. Le traité exprime, sous une forme très complète, la volonté des deux peuples de maîtriser ensemble l'avenir. »

Quant au Führer, dans ses télégrammes au roi d'Italie et au Duce, il a évoqué « l'amitié inébranlable et la communauté de destins » qui unissaient les deux peuples, ainsi que « la communauté inséparable de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste. »

[1] Lire en fait 1937. Sur la venue à Berlin du Duce en septembre 1937, voir, au tome VI de la présente série, les nos 497 (et note), 502; au tome VII le no 6.
(*) *Note du document :* Mot à mot : « Advienne que pourra ».

Dans sa réponse, le Roi s'est félicité des « liens indestructibles d'une communauté profonde des intérêts et des décisions », tandis que M. Mussolini affirmait que l'Allemagne et l'Italie « étaient rivées l'une à l'autre par les promesses de fidélité échangées ».

River définitivement l'Italie au Reich était évidemment le résultat principal que voulaient obtenir les partenaires allemands du pacte. Pour bien se convaincre que ce résultat était acquis, les feuilles du Reich ont insisté sur le point que les clauses de l'accord signé ne laissaient aucun doute, qu'elles ne permettaient pas d'échappatoire, que, dans la paix comme dans la guerre, et quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'un ou l'autre des deux pays pourrait être engagé dans un conflit armé, l'Allemagne et l'Italie étaient désormais inséparables, que tout espoir de les diviser ou de les voir se distancer l'une de l'autre était vain.

Cette insistance a été motivée par le désir de détruire les illusions qu'à l'étranger, on pouvait encore nourrir sur la fragilité de l'Axe. Mais il est probable qu'elle a procédé davantage encore du souci de dissiper les souvenirs fâcheux et tenaces qu'a laissés dans le public allemand la « trahison de 1915 ». Cette trahison projette, aujourd'hui encore, une ombre sur un pacte, auquel, du côté allemand, on a manifestement voulu donner le caractère d'une alliance offensive et défensive, comportant une promesse d'assistance politique et militaire absolument inconditionnée, qu'aucune restriction ni réserve d'aucune sorte n'atténue, et impliquant un automatisme rigoureux.

2° Effectivement, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que les déclarations officielles, aussi bien que les commentaires officieux ont complètement laissé dans l'ombre les clauses qui peuvent être interprétées comme laissant à l'Italie une certaine liberté d'appréciation ou de manœuvre. C'est à peine, si, du côté allemand, on a fait mention de l'article 2, qui astreint les deux parties à une consultation obligatoire « sur les mesures à prendre » en cas d'événements internationaux menaçant leurs intérêts communs. Quant à l'article 6, qui oblige les contractants à tenir compte des liens d'amitié qui peuvent exister entre l'un d'eux et une tierce puissance, il n'a pas même été relevé ni par le comte Ciano, ni par M. von Ribbentrop et la presse allemande n'y a pas fait la moindre allusion.

Tout s'est passé comme si Allemands et Italiens étaient convenus de mettre en relief, aux yeux de l'opinion mondiale, tout ce qui les liait étroitement en temps de paix, tout ce qui les engageait inéluctablement à se prêter immédiatement, en cas de conflit armé, un appui militaire, automatique, inconditionné, illimité.

Il semble également que l'on ait, d'un commun accord, laissé dans l'ombre tout ce qui, dans le pacte, pouvait laisser croire à certaines restrictions, à certaines réserves, à des possibilités d'éluder, même par un détour, les obligations impératives énoncées et les engagements formels contractés.

3° En ce qui concerne les objectifs poursuivis par les deux signataires, la façon différente dont, du côté allemand et italien, ont été réparties les lumières et les ombres, décèle en revanche, certaines nuances assez facilement perceptibles.

Les deux parties sont d'accord pour déclarer qu'elles n'ont d'autre but que le maintien de la paix dans l'équité. De cette paix, elles ont, en principe, la même conception. Il ne s'agit pas du respect des droits acquis, du maintien de situations obtenues par des siècles d'efforts, de la recherche, par un échange d'égards et de concessions mutuelles, d'une situation meilleure pour chacun et pour tous. Il s'agit d'une paix révolutionnaire, qui ne pourra être le fruit que d'avantages unilatéraux, accordés aux peuples qui s'estiment mal partagés, en l'espèce à l'Allemagne et à l'Italie, nations prolétaires décidées à se venger des injustices du sort et à obliger les « puissances repues » à rendre gorge. La paix germano-italienne, c'est en somme la lutte des classes transportée sur le plan international. Telle est l'idée que l'on se fait, aussi bien à Rome qu'à Berlin, d'une « paix équitable », dont l'alliance germano-italienne ne serait que l'instrument.

Dans les déclarations qui ont suivi la signature du traité du 22 mai, les deux ministres des Affaires étrangères ont réaffirmé l'intention commune de leurs deux gouvernements de réaliser la paix dans l'équité; mais, du côté italien, on a paru mettre davantage l'accent sur le mot « paix » et sur la volonté de la défendre; tandis que, du côté allemand, on a appuyé sur l'idée « d'équité » et sur la volonté farouche des deux peuples de faire valoir leurs revendications.

Le comte Ciano a tenu a répéter qu'il n'y avait, en Europe, aucun problème qui ne puisse être résolu avec de la bonne volonté, ni aucune raison qui peut justifier une guerre. Du côté allemand, au contraire, on a fait passer au premier plan la nécessité de résoudre les problèmes qui se posaient, de dénouer les « nœuds » qui entravaient encore la liberté des peuples jeunes. Le ministre italien a présenté le maintien de la paix comme l'objectif principal; pour son collègue allemand, ce n'est là, apparemment, qu'un but accessoire, l'essentiel demeurant la satisfaction des « intérêts vitaux » du Reich.

« L'Allemagne et l'Italie, a dit M. von Ribbentrop, forment avec leurs puissants et fidèles amis dans le monde un bloc invincible de trois cents millions *(sic)*, prêts à tendre à chacun une main amie, mais également décidés à défendre leurs droits vitaux et à briser tout ennemi sous leurs forces réunies. »

Il est clair qu'aux yeux du chef de la Wilhelmstrasse, l'alliance germano-italienne présentée surtout par le comte Ciano comme une communauté d'idéaux et d'intérêts constitue, au premier chef, un instrument de combat. C'est ce qu'indique bien, d'ailleurs, le terme de *Kampfgemeinschaft* dont il s'est servi.

4° On ne peut manquer d'être frappé du fait que, dans ses déclarations, le comte Ciano s'est abstenu de diatribes contre les démocraties. Son collègue allemand s'est, au contraire, livré aux attaques les plus vives contre les « apôtres de la guerre », contre les artisans de systèmes de pactes compliqués et équivoques, contre les forgerons de l'encerclement, acharnés à la perte des états autoritaires. Dans son allocution radiodiffusée, aussi bien que devant les correspondants de la presse, il a tenu à présenter le pacte germano-italien comme une réplique à la politique d'encerclement menée par ceux qui

« jouaient sans scrupules avec la guerre ». Le comte Ciano s'est borné à l'affirmation orgueilleuse de la force d'une Italie « se plaçant, avec l'Allemagne, à la tête de l'histoire européenne pour défendre la culture millénaire du continent, au milieu d'un monde en désagrégation ». Mais il n'a rien dit qui pût être interprété comme une attaque contre l'Angleterre.

5° L'idée que le pacte signé hier était, avant tout, une riposte à la politique d'encerclement et qu'ainsi, il était dirigé en premier lieu contre la Grande-Bretagne est, d'ailleurs, celle que, sur les indications officielles, les journaux ont le plus abondamment développée. La presse allemande a ajouté que l'alliance germano-italienne constituait également un avertissement à l'adresse des pays qui seraient tentés de céder aux sollicitations anglaises, en même temps qu'un encouragement pour les pays qui attachaient du prix à l'amitié des puissances de l'Axe.

En résumé, si la solidarité germano-italienne, l'étroitesse des liens qui unissent les deux pays, l'intimité de la collaboration politique et militaire que vient de sceller le traité d'alliance, le caractère impératif et inéluctable des obligations contractées ont été affirmés avec autant de force du côté allemand que du côté italien, on a, cependant, l'impression qu'à Rome et à Berlin, on n'est pas entièrement d'accord sur le parti à tirer de l'instrument diplomatique qui vient d'être forgé.

L'Italie espère, sans doute, s'être assuré une certaine influence sur l'orientation de la politique allemande et être, désormais, à l'abri de surprises aussi désagréables que l'*Anschluss* ou l'invasion des provinces tchèques. Elle compte peut-être pouvoir plus facilement défendre, en face du Reich, ses zones d'influence en Europe centrale et dans les Balkans. Malheureusement, elle risque de n'être bientôt qu'un instrument aux mains de son trop puissant allié, de ne jouer qu'un rôle de dupe et de refaire l'amère expérience de 1882 à 1915 qui ne lui a manifestement rien appris.

Nous pourrions en prendre aisément notre parti, si le fallacieux espoir de recueillir un jour quelque dépouille de l'Empire français n'était pas la seule explication qui pût être raisonnablement fournie de l'attitude italienne.

259

Notes du Jurisconsulte du Département [1]

I

Genève, 23 mai 1939 (matin).

Le 23 mai 1939, M. Basdevant et sir William Malkin ont examiné et rapproché, d'une part, le projet français d'un accord avec la Pologne [2], d'autre

[1] M. Basdevant. Ces notes sont extraites des papiers Hoppenot.
[2] Il s'agit du projet du 22 mai, dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 252.

part, les bases envisagées par le gouvernement britannique pour un accord anglo-polonais.

Il a été constaté que la France, partant de deux traités en vigueur avec la Pologne [1], avait à s'y référer en y ajoutant une disposition interprétative ou complémentaire, tandis que la Grande-Bretagne avait à spécifier entièrement, dans l'accord à intervenir, les engagements assumés entre elle et la Pologne.

Néanmoins, il y a intérêt à faire apparaître, dans une disposition identique insérée dans les deux accords, l'essentiel des engagements contractés.

*
* *

Le projet français du 22 mai comporte engagement d'assistance contre toute action « constituant une menace à leur indépendance ou portant atteinte à leurs intérêts vitaux... ». Cela dépasse les bases envisagées par la Grande-Bretagne, lesquelles comportent en dehors de l'appui promis à la résistance de la Pologne à une tentative de subordination par des moyens économiques : 1° Promesse d'assistance en cas d'attaque de l'Allemagne contre la Pologne : l'équivalent s'en trouve déjà dans les traités franco-polonais; 2° Promesse d'assistance en cas d'action de l'Allemagne qui menacerait clairement l'indépendance de la Pologne et qui serait de telle nature que le gouvernement polonais estimerait d'une importance vitale d'y résister avec ses forces nationales. Le Premier ministre s'est plusieurs fois référé (notamment le 3 avril à la Chambre des Communes) [2] à cette hypothèse de menace pour l'indépendance polonaise. Il n'est pas sûr que le gouvernement britannique soit disposé à placer sur le même pied que la mise en péril de l'indépendance la menace d'atteinte aux intérêts vitaux.

*
* *

Les bases acceptées par les gouvernements britannique et polonais comportent l'engagement d'assistance de la Pologne au Royaume-Uni dans le cas où celui-ci entrerait en guerre contre l'Allemagne pour résister à une agression allemande dans l'Europe occidentale (Pays-Bas, Belgique, Danemark). Le gouvernement britannique avait compris la Suisse dans cette énumération; la Pologne l'a exclue, mais sir William Malkin pense que dans une clause de ce genre concernant l'assistance de la Pologne à la France, la Suisse pourrait être mentionnée. Le Luxembourg, dont il n'a pas été parlé au cours de la conversation, pourrait l'être aussi.

Une clause de ce genre n'a pas été envisagée jusqu'ici entre la France et la Pologne. Il semble que, du côté britannique, on verrait intérêt à l'introduire. Cette clause serait tout à notre avantage.

*
* *

[1] Sur ces traités, voir ci-dessus le n° 23 (note).
[2] Voir, au tome XV de la présente série, le n° 249 (et note).

Les bases acceptées par le gouvernement britannique comportent, pour le cas où l'Allemagne chercherait à compromettre l'indépendance de la Pologne par une pénétration économique ou autrement, l'engagement de la Grande-Bretagne d'aider la Pologne dans sa résistance. On suppose ici que l'entreprise à laquelle il s'agit de résister ne constitue pas une attaque, laquelle donnerait lieu à l'assistance promise par ailleurs.

Il a été indiqué à sir William Malkin que l'Angleterre avait des moyens particuliers de contrecarrer l'entreprise visée et que, du côté français, il n'avait pas été envisagé de faire porter l'accord sur cet objet.

* * *

La Pologne n'a pas demandé au gouvernement britannique qu'il fût joint à l'accord une déclaration du genre de celle que l'ambassadeur de Pologne a désiré joindre au protocole franco-polonais [1]. D'ailleurs, dans l'esprit du gouvernement britannique, le cas particulier de Dantzig rentre dans la disposition qu'il envisage comme ne devant porter qu'en cas d'une action (autre qu'une attaque) qui menacerait clairement l'indépendance de la Pologne, et qui serait de telle nature que le gouvernement polonais estimerait d'une importance vitale d'y résister avec ses forces nationales; le gouvernement britannique prêterait immédiatement son assistance à la Pologne.

* * *

Il a été entendu que les observations qui précèdent seraient soumises pour examen aux gouvernements français et britannique.

II

Genève, 23 mai 1939 (soir).

Les deux derniers alinéas du protocole franco-polonais pourraient recevoir la rédaction suivante :

« En même temps, ils déclarent entendre désormais lesdits accords comme comportant l'engagement pour la France et la Pologne,

« De se prêter sur-le-champ toute aide et assistance en leur pouvoir si l'un des deux pays est l'objet d'une action menaçant manifestement son indépendance directement ou indirectement et si ce pays, pour la défense de ses intérêts vitaux, résiste par les armes à cette action ».

L'accord anglo--polonais contiendrait cette même disposition, sauf ajustement de forme.

Il y a lieu d'attendre que l'ambassadeur de Pologne indique si, en présence de cette rédaction, il maintient sa déclaration dans la forme primitive ou s'il la modifie. Comme il est à prévoir que l'ambassadeur de Pologne à Londres

[1] Déclaration concernant le sort de Dantzig; voir ci-dessus le nº 222 annexe II. Voir également ci-dessus le nº 252 (note).

désirera faire une semblable déclaration, il convient que le gouvernement français, avant d'en accepter les termes, se mette d'accord avec le gouvernement britannique.

260

Note du Ministre [1]

Conversation avec M. Burckhardt à Genève

[*Genève, 23 mai 1939.*]

M. Burckhardt est venu me voir à Genève le mardi 23 mai. Il m'a donné les indications suivantes :

1° C'est le 24 octobre que M. Lipski a vu le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, qui lui a dit : « Après les facilités que nous avons données dans l'affaire autrichienne, il faut maintenant un arrangement au sujet de Dantzig [2].

« Nous proposons que Dantzig soit rattaché au Reich. Vous pourriez, au point de vue économique, établir le régime que vous souhaiteriez. En outre, un autostrade pourrait être fait pour faciliter la communication avec la Prusse orientale ».

Le 20 novembre, Lipski a apporté une réponse négative aux Allemands. M. Beck, qui était à Varsovie, à cette époque, lui dit : « Vous pouvez voir Ribbentrop et je pourrai accepter, à l'extrême rigueur, que les Dantzicois aient un représentant à Berlin et un autre à Varsovie ».

En janvier, lors de la conversation à Berchtesgaden, Hitler avait posé, au début de la conversation, le problème de Dantzig. Hitler lui aurait dit qu'il acceptait une frontière commune polono-hongroise [3].

La conversation serait venue ensuite sur le problème des colonies, pour lequel M. Beck aurait dit qu'il estimait lui aussi que la Pologne avait le droit d'avoir des colonies.

Ensuite, la conversation est venue sur le mauvais état d'esprit des Tchèques et M. Beck aurait renchéri sur les violentes critiques d'Hitler au sujet des Tchèques.

Hitler, lui-même très antitchèque, avait dit en parlant de Dantzig à la fin de la conversation : « Eh bien, ne touchons plus, pour le moment, à l'affaire de Dantzig ».

[1] Extraite des « Notes du cabinet Bonnet ».

[2] Un compte rendu de l'entretien est reproduit dans les *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918-1945*, serie D (1937-1945), Bd V, *Polen, Südosteuropa, Lateinamerika, Klein-u. Mittelstaaten Juni 1937-Marz 1939*, 1953, n° 81, p. 87-89. Traduction française dans *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, V, 1, n° 75 (p. 116-121).

[3] Sur cette conversation, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 320, 331, 345, 366, 378, 382.

De l'avis de M. Burckhardt, Hitler, Autrichien, n'était pas très antipolonais, tandis que Ribbentrop et son entourage, prussiens, sont très antipolonais.

Toutefois, les manifestations antiallemandes en Pologne [1] semblaient avoir provoqué un revirement chez Hitler, surtout après certaines manifestations contre l'ambassade d'Allemagne.

M. Burckhardt signale que le statut de la ville libre de Dantzig, d'après le traité de Versailles, est d'une extraordinaire complication. Plusieurs administrations chevauchent les unes sur les autres. Il faut tenir compte aussi d'une certaine mégalomanie des Polonais, qui sont de très bons soldats mais qui tiennent des propos un peu inconsidérés tels que : « Il faut la Prusse orientale. Nous sommes la poudrière de l'Europe ».

En face de cela, la ville de Dantzig, qui est en très forte majorité allemande, n'est pas composée uniquement par des nazis. Il y a de vieilles familles allemandes hostiles au régime nazi, auxquels le statut de la Ville libre convient très bien. Malheureusement, elles ont de grandes difficultés à vivre, étant donné l'action dont elles sont l'objet.

Le Sénat de Dantzig est en grande majorité nazi et capable de faire exactement ce que lui indiquerait le gouvernement du Reich.

M. Burckhardt m'a enfin signalé que le 17 mars, après l'affaire tchèque, le gouvernement du Reich semblait avoir pris la décision de s'emparer de Dantzig car, à ce moment, [Welczeck], que connaît M. Burckhardt, qui lui avait promis de le prévenir s'il y avait un mauvais coup, lui a fait téléphoner en lui disant : « Le moment est venu de quitter Dantzig » [2]. Mais le gouvernement du Reich a renoncé, au dernier moment, à cette action.

M. Burckhardt ajoute que d'un moment à l'autre, des incidents peuvent survenir à Dantzig, peut-être parfois spontanément, car les esprits sont très montés et, d'une manière certaine, si le gouvernement du Reich le demande.

261

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Paris, 23 mai 1939.

D'indications officieuses recueillies par la sous-direction d'Asie, il paraît résulter que l'assistance militaire occulte au gouvernement chinois ne se

[1] Lors du voyage du comte Ciano à Varsovie, fin février 1939; voir, au tome XIV de la présente série, les nos 223 (et note), 242, 243, 297.

[2] Il s'agit en fait de M. von Weizsäcker : voir, au tome XV de la présente série, les nos 125, 205.

borne pas à l'envoi de la mission Berger [1]. La prévision aurait, notamment, été formée de l'envoi en Chine, en cas de guerre européenne, d'une division française ayant pour mission de noyauter et d'encadrer les troupes chinoises.

Pour autant qu'il soit possible d'en juger en l'état actuel des informations de la sous-direction, les arrangements susvisés procèdent d'une démarche faite par M. Li-Yu-Ying auprès du général Georges en mai 1938 (lettre de la Guerre du 11 juin 1938 nº 157) [2], laquelle visait une coopération franco-chinoise dans les domaines intellectuel, politique, économique et militaire. Les indications données à l'époque par M. Li sur les modalités de cette collaboration militaire sont analogues à celles que M. Koo donnait récemment à M. le Secrétaire général.

Il semble que cette affaire ait été suivie par l'état-major des Colonies, à la connaissance de l'État-major général.

Il est permis de se demander si la récente proposition chinoise de coopération militaire [3] n'a pas pour unique objet de faire homologuer sur le plan politique des arrangements dès à présent conclus sur le plan technique.

262

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 442 [4]. Secret. *Berlin, 23 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juin.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence la copie d'un rapport que notre attaché militaire adjoint adresse à M. le Ministre de la Guerre au sujet d'un projet allemand d'attaque contre la France [5].

(1) Le 12 février 1939, l'ambassade du Japon avait attiré l'attention du Département sur une information de l'agence Domei, d'après laquelle un certain nombre d'aviateurs français avaient été recrutés par le gouvernement chinois en vue de la réorganisation de son armée aérienne. M. Cosme devait apprendre, de source officielle chinoise, l'engagement du général Berger et de neuf autres officiers. Le 25 avril, s'adressant à son collègue des Colonies (dépêche nº 453), le ministre des Affaires étrangères estimait qu'« il y avait lieu de prier le général Berger et ses collaborateurs, à leur arrivée à Haïphong, de surseoir jusqu'à nouvel ordre à leur départ pour Tchong-King » et demandait toutes informations sur la mission. Le ministre des Colonies démentait, le 29 avril (lettre nº 185), qu'aucune mission militaire ait été envoyée par son département en Chine. Dès l'arrivée le 11 mai du général Berger à Tchong-King, M. Cosme demandait à son représentant dans cette ville de n'entretenir avec les membres de la mission que des rapports strictement personnels.

(2) A défaut de cette lettre, qu'il a paru superflu de reproduire (il s'agirait en fait d'une lettre nº 57/DN et non 157), les comptes rendus des entretiens du général Georges avec son interlocuteur chinois se trouvent reproduits au tome IX de la présente série sous les nos 434 et 475. Voir également, au tome X, le nº 74 (et note).

(3) Sur cette proposition chinoise et les réactions des capitales européennes, voir, au tome XV de la présente série, les nos 99, 252, 298, 401, 439, 481; ci-dessus les nos 94, 178.

(4) Extraite des archives de l'ambassade.

(5) Le rapport de l'attaché militaire adjoint n'a pas été retrouvé aux archives de la Guerre.

Étant lié depuis de longues années avec le diplomate étranger qui a reçu les confidences relatées dans ce rapport et connaissant ses sentiments de particulière sympathie pour la France, j'ai tenu à le voir moi-même.

Il m'a confirmé qu'une personne en qui il m'a dit avoir la plus absolue confiance avait reçu d'un officier supérieur de l'état-major allemand l'indication que l'Allemagne, pour réaliser un effet de surprise, attaquerait prochainement, non pas la Pologne, mais la France, par la Hollande et la Belgique, ou (et non pas « et») par la Suisse. Cette attaque serait déclenchée le 1er août.

J'ai fait observer à mon interlocuteur combien il était surprenant qu'un secret de cette importance fût aussi mal gardé. Il m'a répondu que l'officier allemand, quand il avait fait cette confidence, était légèrement pris de boisson.

Ignorant et la qualité de l'officier en question et celle de la personne à qui il s'est ouvert, il m'est difficile d'apprécier la valeur de ce renseignement. Je ne puis que garantir la sincérité du diplomate à qui le propos a été rapporté. Il me paraît toutefois intéressant que l'État-major soit informé de ce dernier point.

263

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1629 à 1631 (1). Réservé. *Londres, 24 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Sir A. Cadogan vient de me donner quelques explications complémentaires sur la déclaration du Premier ministre dont j'ai communiqué le texte à Votre Excellence (3). Le Cabinet s'est mis d'accord ce matin sur le principe d'un accord tripartite de garantie mutuelle contre une agression directe. Il s'agit maintenant d'établir une formule qui sera communiquée à Moscou dès qu'elle aura reçu l'assentiment du gouvernement français.

Sir A. Cadogan espère que le texte dont nous serons saisis ne soulèvera aucune objection, puisqu'il correspond aux lignes générales sur lesquelles vous vous étiez mis d'accord avec lord Halifax à Paris et à Genève (4). Il y a tout

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Le 24 mai, à la Chambre des Communes, le Premier ministre avait déclaré à propos des négociations anglo-soviétiques : « A la suite des conversations que lord Halifax a eues à Paris et à Genève, tous les divers points de vue ont été éclaircis. J'ai toute raison d'espérer qu'à la suite des propositions que le gouvernement de Sa Majesté se touve maintenant en mesure de présenter sur les points principaux en discussion, il sera possible de réaliser prochainement un accord complet. Quelques points restent encore à éclaircir. Mais je n'ai pas lieu de prévoir qu'ils puissent donner naissance à aucune difficulté sérieuse ». (Télégramme n° 1626, du 24 mai).
(4) Voir ci-dessus le n° 243.

lieu de penser qu'il sera également acceptable pour l'U.R.S.S. puisqu'il fait droit à la demande essentielle de M. Maisky. Il faudra bien entendu que la Russie s'engage à venir au secours de la Pologne et de la Roumanie dans les conditions où celles-ci le jugeraient désirable, et sous la réserve que l'assistance franco-anglaise leur serait acquise. De plus, les dispositions visant les pays voisins de la Russie devront être rédigées de manière à ménager les susceptibilités de tous les états en cause.

Enfin, pour que la réciprocité soit complète, le gouvernement de l'U.R.S.S. devra promettre son assistance au cas où l'agression allemande serait dirigée contre un des états voisins de la France et de l'Angleterre, aussi bien que dans l'hypothèse d'une agression directe.

Sir A. Cadogan espère que le texte pourra être élaboré assez tôt dans la journée de demain pour être approuvé par le Premier ministre avant qu'il ne parte pour l'Écosse. Dans ce cas, il sera communiqué au Département dans la soirée. J'ai insisté sur l'intérêt qui s'attache à ce que les nouvelles propositions anglaises pussent être transmises à Moscou avant la fin de la semaine [1].

264

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à MM. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA; PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nos 549 à 558; 393 à 402 [2]. Secret. Réservé. *Paris, 24 mai 1939, 23 h.*

Pour Beyrouth. — J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — Je me réfère à vos télégrammes nos 688 [3], 691 à 702 [4], et 703-705 [5], ainsi qu'aux télégrammes nos 605-608-611 de M. Puaux [6].

1. Les vues échangées par le général Weygand avec ses interlocuteurs n'étaient pas, par elles-mêmes, assez précises pour que nous puissions en faire

(1) C'est-à-dire avant le samedi 27 mai.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 22 mai, qu'il a paru superflu de reproduire.
(4) Du 22 mai, non reproduit. Ce télégramme se référait au télégramme adressé le 19 mai à Ankara sous les nos 515-524 (et ci-dessus publié sous le no 229). M. Massigli indiquait qu'il avait vu le ministre turc des Affaires étrangères : sur la plupart des points que comprendrait l'accord, aucune difficulté véritable ne s'était élevée.
(5) Du 23 mai, non reproduit. Il y était dit que M. Saraçoglu avait évoqué les travaux de la Commission d'abornement au sujet de la question du Kessab; le ministre turc voulait donner à la France des satisfactions, mais réclamait une compensation.
(6) Du 23 mai, non reproduit. Ce télégramme faisait état du point de vue de M. Puaux sur le projet de texte transmis le 19 mai à Beyrouth sous les nos 362-371 (ci-dessus publiés sous le no 229). Le Haut-Commissaire laissait entendre, en ce qui concernait les alinéas 5 et 6 de ce projet, qu'il fallait éviter d'employer le terme de « rétrocession » du Sandjak à la Turquie, car il semblerait légitimer les revendications territoriales d'Ankara sur cette province.

état de manière positive. Notre compatriote n'en a pas moins rapporté l'impression qu'Ankara n'était pas insensible aux arguments qui nous conduisent à demander l'exclusion du Djebel Akra du territoire à céder. Quoi qu'il en soit, notre insistance ne laisse pas d'être fondée. Tandis, en effet, que le Moussa Dagh forme un îlot englobé dans une zone où les Arméniens ne sont pas en majorité, la région de Kessab, en revanche, est limitrophe du mohafazat de Lattaquié. Au demeurant, la Syrie ne doit rien à la Turquie. Le maintien de la parcelle en cause dans les limites de la première ne saurait donc créer à la seconde un titre à une compensation reconventionnelle d'ordre territorial. La seule justification de la rétrocession est l'intérêt qu'a Damas à vider, une fois pour toutes, un litige remontant à l'accord du 20 octobre 1921, et, à la faveur de la mainlevée de l'hypothèque que confère à Ankara cet acte, à consolider définitivement ses frontières. Toute politique de bon voisinage implique ce règlement préalable. Mais un arrangement qui rouvrirait, sur un autre point, le problème que nous nous attachons à résoudre, serait privé du plus substantiel des avantages qui motivent le sacrifice. A M. Suad Davaz qui, aujourd'hui même, a repris auprès de moi l'exposé de la thèse de M. Saraçoglu, j'ai répondu dans ce sens. Quant aux menus aménagements dont la commission d'abornement a saisi les deux parties, nous ne nous refuserons pas à les étudier dans un esprit conciliant.

2. Sans méconnaître la portée des considérations invoquées par M. Puaux relativement aux alinéas 5 et 6 de mon télégramme nos 515 à 524, je ne crois pas pouvoir revenir sur la rédaction que j'ai proposée. Je persiste, en effet, à penser que nous devons laisser à Ankara l'initiative et la responsabilité de l'opération. La translation à laquelle nous nous résignons gagnera à être présentée comme découlant d'un titre antérieur à l'allocation du mandat. Certes, le texte en question ne réserve qu'implicitement les prérogatives de la Syrie et ne leur confère-t-il qu'une portée pratiquement platonique. Sans aller cependant jusqu'à faire de l'assentiment subséquent de Damas une condition résolutoire de l'aliénation, nous avons à nous soucier de ne pas paraître, en acceptant *de plano* l'extension de la souveraineté turque sur le Sandjak, agir ostensiblement au mépris des droits de notre pupille. Par une allusion expresse à l'accord de 1921, nous particulariserons la rétrocession et priverons Ankara de tout argument en faveur de revendications nouvelles.

3. En ce qui concerne la question traitée sub 8o, le texte soumis par M. Puaux me paraît répondre à nos préoccupations. Je suis disposé à fournir à nos œuvres les moyens de poursuivre leur mission. La question n'en reste pas moins indépendante des garanties à convenir. Si, ultérieurement, nos institutions décidaient de n'en pas profiter, elles seraient toujours à même de le faire. Leur patriotisme m'est garant qu'elles ne s'y résoudraient que si, reniant ses engagements, la Turquie leur rendait matériellement impossible de survivre.

4. Plutôt que de se borner à proroger dans ses effets la convention du 30 mai 1926 jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord de bon voisinage, il vaudrait évidemment mieux que la signature de l'arrangement coïncidât

avec celle du texte devant définitivement régler les questions frontalières. Les pourparlers engagés au cours de l'été dernier ont déjà permis une confrontation et un rapprochement des vues des deux parties.

5. J'ai invité M. Puaux à étudier d'extrême urgence, et de concert avec le commandement de nos forces en Syrie, les conditions dans lesquelles nous consentirions à céder les dépendances de notre domaine militaire, y compris le réseau téléphonique de l'armée. Il y aurait lieu d'insérer dans l'arrangement une clause définissant, au besoin, les modalités essentielles de l'opération.

6. Reste le problème faisant l'objet de l'alinéa 12. A cet égard, il importe de tenir un langage parfaitement clair. Si, dans la phase antérieure des tractations, nous ne nous étions pas refusés à ouvrir, dans une certaine mesure, à Ankara, la faculté de s'intéresser à nos affaires, c'était que le système qui avait pris corps dans les textes organiques du 29 mai 1937 (1) posait en principe que le Sandjak continuait à faire partie intégrante de la Syrie. La Turquie pouvait donc, dans une certaine mesure, prétendre de ne pas rester étrangère à l'évolution politique de sa voisine. Au surplus, le traité du 4 juillet 1938 (2) et les négociations qu'initialement vous aviez été chargé d'engager en vue de réaménager cet acte se plaçaient dans le cadre d'une garantie portant sur le littoral compris entre la frontière de Palestine et l'issue des Détroits dans la mer Égée. Cette notion a fait place à une conception nouvelle. Nous n'avons donc plus aucune raison de concéder à l'autre partie un droit d'ingérence, directe ou indirecte, dans la vie des pays relevant de notre autorité. Vous connaissez, d'ailleurs, le soin avec lequel nous nous attachons à ôter à l'Angleterre et à l'Irak, voire à la Saoudieh, tout motif d'immixtion du même genre. Il est indispensable que M. Saraçoglu se persuade de notre ferme propos de ne tolérer, dans ce domaine, aucune espèce d'empiétement. Sur ce point, vous ne devez laisser subsister aucune équivoque. Le règlement que nous avons à cœur de mettre sur pied n'aurait aucun sens, encore moins aucun intérêt, s'il n'éliminait pas à cet égard les moindres risques d'ambiguïté. L'engagement de s'abstenir de toute propagande ne signifierait, d'ailleurs, rien, s'il ne devait pas nous garantir de façon entièrement efficace à ce sujet.

7. Je vous communique, sous les numéros suivants, le texte de l'avant-projet de l'accord (3). Comme vous le constaterez, je me suis efforcé de l'articuler et de l'ordonner de manière à grouper d'abord les modalités de la cession, ensuite les compensations accordées. J'ai estimé, à cet égard, que nous avions intérêt à rendre indépendantes et autonomes les dispositions concernant respectivement la reconnaissance des frontières et l'engagement de s'abstenir de toute propagande.

Pour Ankara. — Communiqué à Beyrouth.

(1) Sur ces textes, voir au tome V de la présente série, le n° 409.
(2) Sur ce traité, voir, au tome X de la présente série, le n° 145.
(3) Le texte de cet avant-projet fut effectivement transmis le 25 mai, 23 h 45, par télégramme adressé à Ankara sous les n°s 564-573 (et à Beyrouth sous les n°s 410 à 419). Il devait être remanié à la demande de l'ambassadeur de France à Ankara et aboutir au texte ci-après reproduit sous le n° 315.

265

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2146 (1). *Rome, 24 mai 1939* (2).

1. Peu importe, au fond, de savoir lequel, de M. Hitler ou de M. Mussolini, a proposé à l'autre l'alliance politique et militaire (3). Depuis longtemps l'un et l'autre y songeaient et s'y étaient résolus. Passer à l'acte n'était plus pour eux qu'une question d'opportunité. Ils auraient pu le faire en secret. Ils ont tenu à le faire en public et à grand tapage. C'est la preuve qu'ils ont voulu impressionner leurs peuples et le monde, leurs peuples pour leur inspirer un sentiment de confiance en soi, appuyé sur la formation d'un bloc de 150 millions d'hommes, le monde pour l'intimider, l'inciter à la prudence, sinon à la neutralité, à la conciliation, sinon à la capitulation. L'opportunité, ils ont estimé qu'elle se présentait à la suite de la politique dite d'encerclement qui s'est manifestée par l'octroi de la garantie anglaise à la Pologne et à la Roumanie, la conscription britannique, l'accord anglo-turc, les négociations en cours avec l'U.R.S.S. Ils ont éprouvé le besoin de réagir, afin de remédier aux inquiétudes de leurs opinions publiques, à leurs propres inquiétudes, et de peser sur les décisions de leurs adversaires.

Ceux-ci, constatant que le fonctionnement de l'Axe avait laissé subsister des frictions, des suspicions entre ses partenaires, que l'Anschluss, l'absorption de la Bohême et de la Moravie, l'occupation de l'Albanie avaient été une occasion de reproches mutuels, que la synchronisation entre Rome et Berlin n'était pas parfaite, que le sentiment populaire des deux pays ne soutenait qu'avec certaines répugnances la politique de leurs gouvernements, pouvaient s'imaginer qu'il était encore possible de séparer les associés, qu'il y avait des fissures dans l'Axe, et tenter par des manœuvres diverses d'en profiter.

Il convenait de couper court à ces calculs du dehors et, en même temps, de s'assurer contre les velléités d'infidélités réciproques, contre le retour d'épisodes analogues à ceux de 1937 et de 1938, fâcheux pour l'harmonie et la solidité du système.

Au point où en étaient venues les choses, le cercle étant, au lendemain de l'accord anglo-turc et à la veille de l'accord anglo-russe, près de se fermer, l'Italie et l'Allemagne considéraient qu'elles n'avaient plus à user de ménagements. Elles n'avaient plus rien à perdre. Elles ne pouvaient plus que gagner, pour la paix comme pour la guerre, en s'unissant, désormais, par des liens

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Allusion à l'alliance conclue le 22 mai entre les deux pays : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note).

étroits et juridiques. L'Italie, en particulier, estimait que l'Angleterre, et surtout la France, loin de l'aider à se libérer du Reich, avaient obstinément fait la sourde oreille à toutes ses suggestions, à toutes ses invites et que, par conséquent, elle n'avait pas le choix; il ne lui restait qu'à s'enfermer complètement dans les bras de l'Allemagne.

Telles sont, de toute évidence, les raisons qui ont conduit à la signature du pacte du 22 mai. On retiendra parmi elles le souci de s'interdire, l'un à l'autre, les initiatives individuelles, et l'aveu de méfiance qui s'y trouve impliqué et que ne supprime pas l'allusion aux « frontières fixées pour toujours », qui figure dans le préambule.

2. Les journaux italiens et allemands ont affirmé que le pacte du 22 mai avait un caractère défensif. Ce n'est pas ce qui ressort des stipulations dont le texte a été livré à la publicité.

Le pacte prévoit :

a. Une consultation permanente devant aboutir à une action commune dans le domaine de la politique extérieure des deux états;

b. Une assistance militaire immédiate et totale, dans tous les cas où l'un ou l'autre des contractants serait entraîné dans un conflit belliqueux.

Mais, nulle part, les dispositions prises ne sont limitées à l'hypothèse de l'agression de la part d'un tiers. Il est parlé, en ce qui concerne la consultation, d'une menace dont auraient à souffrir les « intérêts communs ». La nature de cette menace n'est pas spécifiée. Elle relève de l'appréciation des signataires. Elle peut n'avoir qu'une valeur toute subjective et arbitraire. Quant à la garantie militaire, elle joue d'une manière absolue. Elle s'applique aux éventualités de guerre, quelle qu'en soit l'origine, quelles que soient les responsabilités que soulèvent ces éventualités.

Certains milieux italiens soulignent avec insistance les perspectives apaisantes qu'ouvrirait l'obligation de la consultation mutuelle. Ainsi, disent-ils, il sera possible, à l'avenir, de contrôler, de conseiller, de retenir Hitler. La paix en profitera.

Mais, à supposer que Mussolini veuille être, pour son partenaire, un frein, le pacte du 22 mai ne lui en fournit pas le moyen explicite. Il peut arriver que la consultation conduise les contractants à un désaccord. Si l'un des deux passe outre à l'avis de son associé et s'il déclenche, de la sorte, une guerre, l'autre doit s'y jeter avec toutes ses forces; voilà ce qui est écrit.

En sera-t-il ainsi dans la réalité? Celui des deux alliés qui n'aura pas l'approbation de l'autre, osera-t-il persévérer dans son dessein? Seule, l'expérience le montrera. C'est là, certainement, l'un des points les plus délicats, les plus vulnérables du pacte.

On doit remarquer, au surplus, que, contrairement à ce qu'affectent de considérer les exégètes italiens, la partie n'est pas égale à l'intérieur de l'alliance. Les 80 millions d'Allemands priment les 40 millions d'Italiens. L'état nanti d'un potentiel industriel et militaire formidable rend la contradiction difficile à l'état dont les ressources, à tous égards, sont infiniment plus modestes. Mussolini avait une influence incontestable sur Hitler, tant qu'il pouvait s'en

dégager. L'exercera-t-il encore, après qu'il se sera enchaîné à ce dernier? Fatalement, c'est l'Allemagne qui dirigera le couple. Quand le Reich aura en main les ressorts de l'économie de guerre, de l'armement, de l'armée de son allié, quelle indépendance conservera l'Italie? Bien des Italiens en ont conscience et ils le témoignent par des propos pleins d'amertume. Bien des fascistes s'en rendent compte, eux aussi, et c'est pourquoi ils éclatent de fureur, quand la presse française écrit qu'ils ont mis leur pays en vasselage. De ce point de vue, la décision de Mussolini a quelque chose de désespéré. C'est le geste d'un homme qui ne pouvait plus reculer et qui a joué le tout pour le tout.

3. Que le pacte italo-allemand ne soit pas uniquement conçu en fonction d'une action défensive, c'est bien, d'ailleurs, ce qui se dégage, et de certains passages du pacte lui-même, et des déclarations orales dont sa signature a été accompagnée, et des commentaires de la presse des deux pays.

Certes, le pacte invoque dans son préambule « le maintien de la paix » et dans ses articles les « désirs et les espérances » de sauvegarder la paix, qui animent les contractants; mais il mentionne également la nécessité d'assurer « l'espace vital », de servir « les intérêts communs »; il déclare que le monde actuel est « en dissolution », qu'il convient de stabiliser les « bases de la civilisation européenne ». Mais cette civilisation européenne ne saurait évidemment reposer que sur des bases nazies ou fascistes et les intérêts communs, l'espace vital, sont des formules euphémiques derrière lesquelles peuvent s'abriter tous les appétits de conquête.

Le comte Ciano, M. von Ribbentrop n'ont rien dit qui pût dissiper, à cet égard, les appréhensions; leurs journaux non plus, bien au contraire, malgré leurs protestations pacifiques. Les uns et les autres, reprenant des thèmes connus ont insisté, en effet, sur les conditions d'une paix qui, pour être durable, devrait être juste, c'est-à-dire procurer aux nations jeunes et pauvres leur part des biens de la terre, la faculté de déployer librement leurs énergies, des moyens de travail égaux à ceux des nations anciennes et riches, « profiteuses de Versailles » : vocabulaire vague, mais dont le vague même se prête à toutes les prétentions, à toutes les revendications.

Le pacte, s'il a donc un aspect défensif, se présente également comme un instrument qui pourra être mis au service d'entreprises agressives communes. Il est à deux fins. Selon l'ancienne recette, il est « offensif et défensif ».

Il n'unit entre eux que deux états. Mais, dans son article 6, il adresse un appel à d'autres amitiés. Il est destiné à s'élargir et de grands efforts vont être déployés pour y faire adhérer prochainement la Hongrie, le Japon, l'Espagne.

4. En définitive, si l'alliance du 22 mai codifie un état de choses qui existait en pratique, depuis deux ans, il n'en est pas moins vrai qu'elle accentue cet état de choses. Elle le durcit; elle le rend plus catégorique; elle l'aggrave plus qu'on ne pensait.

On peut y voir, et c'est en partie exact, une manœuvre d'intimidation, dictée par le désir d'être plus fort, ou plus exigeant, dans la négociation de la paix. Aussi bien déclare-t-on, à Berlin et à Rome, que le geste du 22 mai est une dernière invite à la collaboration avec les puissances démocratiques. Mais, s'il n'est pas directement fabriqué pour la guerre, le pacte révèle, tout de même,

une pensée tournée vers l'hypothèse de la guerre, et même d'une guerre provoquée. De toute façon, la paix qu'il prétend avoir en vue n'est pas une paix de *statu quo*; c'est, selon le mot de M. Gayda, « une paix de révision », comme s'il y avait encore, en Europe et hors Europe, beaucoup à réviser. L'alliance n'est pas une alliance des bras croisés; c'est une alliance dynamique. On attendra quelque temps que les puissances démocratiques se prononcent; après quoi, laisse-t-on entendre, on se lancera dans l'aventure!

Le geste du 22 mai est donc alarmant. Vaut-il encore la peine, dans ces conditions, de songer à des règlements amiables, germano-polonais ou franco-italiens? L'attitude de l'Italie le manifestera dans les jours qui viennent et le langage que le comte Ciano tiendra à son retour de Berlin nous renseignera à ce sujet. La possibilité, sinon la probabilité, de complications belliqueuses, que mentionne expressément l'article 3 du pacte, devrait, semble-t-il, inciter les puissances démocratiques à s'assurer tous les atouts moraux, c'est-à-dire à ne pas laisser mettre en doute leur bonne volonté et à ne pas se refuser à des contacts qui auraient au moins l'avantage de les éclairer sur les intentions véritables des dictateurs.

266

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 383 à 388 (1). *Moscou, 24 mai 1939.*

Dans son éditorial du 19 mai, le *Temps* se prononce « en faveur de l'extension à la Lithuanie, à la Lettonie et à l'Esthonie des garanties données à la Pologne et à la Roumanie »; mais, supposant que les états baltes « ne désirent pas de telles assurances surtout de la part de la Russie », il paraît préconiser « une libre entente entre eux et la Pologne en vue de parer à certaines éventualités », entente qui « pourrait remédier à cet état de choses ».

Un tel système aboutirait pratiquement à donner aux états baltes (dont l'indépendance par rapport à l'Allemagne serait considérée comme représentant un intérêt vital pour la Pologne) la garantie des puissances occidentales.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

J'ai formulé par avance dans les trois derniers paragraphes de ma lettre nº 110 du 15 mai [1] les graves objections qu'appellerait la réalisation d'un tel projet, dans la mesure où la participation de l'U.R.S.S. n'en serait pas *un des éléments de base.*

A mesure que les états couvrant la frontière soviétique se trouvent garantis par les puissances occidentales à l'exclusion de toute coopération prévue de l'U.R.S.S., l'intérêt de cette dernière à consentir des sacrifices pour la défense du *statu quo* diminue et son indifférence tend à augmenter. Dans un ordre d'idées analogue, je ne suis pas éloigné de penser qu'une des raisons qui ont pu déterminer la chute de M. Litvinov [2] réside dans un désaccord entre lui et certains dirigeants, issu de la volonté du premier de réaliser coûte que coûte une entente avec les puissances occidentales et de l'impression qu'avaient les seconds, à la suite de la garantie donnée par l'Angleterre et par la France à la Pologne et à la Roumanie en dehors de toute participation russe, d'avoir retrouvé un certain sentiment de sécurité et récupéré une certaine liberté de manœuvre vis-à-vis de nous.

Ce n'est pas à dire que, si la garantie des puissances occidentales était acquise à l'ensemble des états bordant l'U.R.S.S., cette dernière se désintéresserait nécessairement de leur sort. Elle n'ignore sans doute pas que le système de sécurité des états orientaux ne fonctionnera normalement et efficacement que si elle en fait partie. Mais l'aiguillon du danger s'émousserait et les conseils de prudence pourraient finir par prévaloir. Il faut engager l'U.R.S.S. à un moment où les risques lui apparaissent avec une ampleur suffisante pour l'amener à consentir à la cause commune des sacrifices plus importants que ceux qu'elle serait prête à faire si ces mêmes risques se trouvaient diminués du fait de la formation, en dehors de toute participation active de sa part, d'une barrière continue lui donnant l'impression d'un danger atténué.

Les pays baltes sont précisément un des points où l'inquiétude soviétique subsiste dans toute son acuité. Si les puissances occidentales devaient leur accorder, directement ou indirectement, des garanties, ne conviendrait-il pas de ne le faire qu'après avoir conclu notre traité tripartite avec l'U.R.S.S. ou dans le cadre et en exécution de ce dernier ?

[1] Dans cette dépêche, non reproduite, le chargé d'affaires faisait état de la satisfaction marquée par M. Potemkine et la presse soviétique à la suite de l'accord de principe intervenu entre l'Angleterre et la Turquie. Il estimait cependant regrettable que cet accord eût été réalisé sans que la participation du gouvernement soviétique eût été envisagée. Plus ce dernier se sentait protégé par des garanties octroyées en dehors de sa participation aux états limitrophes, moins il éprouvait le besoin de prendre part aux sacrifices qu'impliquait leur défense; on renforçait ainsi le courant favorable à une neutralité expectante et on faisait le jeu tant de l'Allemagne que de l'U.R.S.S. Mieux valait que l'octroi de telles garanties s'insérât dans un système dont l'élément essentiel serait la participation soviétique et comporterait pour Moscou des obligations.

[2] Sur cette chute, et les réactions à l'étranger, voir ci-dessus les nos 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 66, 54, 71, 74, 143.

267

Note du Ministre [1]

Genève [2], 24 mai 1939.

J'ai eu hier 23 mai une conversation avec le secrétaire général des Affaires étrangères de Roumanie. Il m'a donné les indications suivantes :

M. Gafenco a eu le 5 mai une conversation avec M. Markovitch, ministre des Affaires étrangères yougoslave. Cette conversation était peu satisfaisante. M. Gafenco a trouvé M. Markovitch prêt à accepter un accord entre la Yougoslavie et la Hongrie. Sur l'insistance de M. Gafenco, il avait renoncé à ce projet pour le moment.

M. Gafenco avait eu aussi une conversation avec le prince Paul. Le prince Paul est obsédé par la menace qui pèse sur son pays en raison de la pression de l'Allemagne et de l'Italie. Il a reçu des propositions de Budapest et de Sofia, mais il se rend compte de leur manque de sincérité. Il donne l'impression d'inquiétude et de faiblesse. L'opinion de M. Gafenco est que le prince Paul est un allié plus sincère que tous les membres de son gouvernement, qu'il a une sympathie pour la cause des alliés et que c'est sur lui qu'il faudrait exercer une influence.

Le 8 mai, M. Gafenco eut une nouvelle conversation avec M. Markovitch.

M. Markovitch s'est vivement plaint de l'accord anglo-turc [3]. Il prétend que cet accord anglo-turc serait contraire à la conférence de l'Entente balkanique qui avait décidé le 15 mars de ne pas adhérer à des groupements d'ordre idéologique quels qu'ils soient, dirigés par une grande puissance ou un groupe de grandes puissances.

M. Gafenco est intervenu à Ankara pour que dans le texte de l'accord anglo-turc, on ne parle pas de la péninsule balkanique [4]. M. Gafenco estime en effet que le cas des Balkans est prévu par l'Entente balkanique qui oblige la Turquie à marcher. Il est inutile de le mettre dans un accord anglo-turc ou franco-turc et il suffit dans cet accord de parler de la Méditerranée, sinon on s'expose à ce que la Yougoslavie quitte l'Entente balkanique et s'entende avec la Hongrie.

M. Markovitch avait revu avant-hier M. Gafenco. Il lui a reparlé de l'accord anglo-turc. Il estime que la Turquie aurait dû s'entretenir de cela avec la Yougoslavie. Il pense qu'on donne ainsi un prétexte aux puissances de l'Axe de faire une pression sur Belgrade.

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le Ministre était arrivé le 22 mai à Genève, pour assister aux séances du Conseil, présidé par M. Maisky, représentant de l'U.R.S.S. Il devait y conférer avec ce dernier ainsi qu'avec lord Halifax (voir ci-dessus le n° 253) et intervenir le 23 en séance publique ainsi que le secrétaire d'État au Foreign Office.

(3) Voir ci-dessus le n° 132.

(4) Sur la démarche de l'ambassadeur de Roumanie à Ankara, voir ci-dessus le n° 133.

Le prince Paul et M. Markovitch ont répondu à Rome que l'Entente balkanique subsiste et se sont refusés à prendre aucun engagement [1], mais le gouvernement yougoslave croit que, pour éviter de nouvelles pressions, il importe qu'on ne parle pas dans les accords futurs anglo-turcs ou franco-turcs du problème balkanique.

M. Gafenco a répondu à M. Markovitch qu'il fallait rester unis pour faire face à tout danger de guerre, que l'Entente balkanique doit affirmer son indépendance.

M. Gafenco fait dire au gouvernement français qu'il convient de ne pas donner un prétexte au gouvernement yougoslave de quitter l'Entente balkanique et de s'entendre directement avec la Hongrie, ce qui risquerait d'avoir les plus graves conséquences.

Dans la soirée, notre conversation a été interrompue par le déjeuner de M. Maisky.

M. Cretziano est venu me revoir dans la soirée pour me parler de la question russe. Il m'a indiqué que son gouvernement avait reçu une information anglaise lui demandant quelle serait l'attitude du gouvernement roumain au cas où la Grande-Bretagne et la France envisageraient un accord avec l'U.R.S.S., accord comportant l'assistance de la France et de la Grande-Bretagne en cas d'attaque directe ou indirecte contre l'U.R.S.S., étant bien entendu que cette assistance serait donnée par l'U.R.S.S. seulement à la demande des Polonais et des Roumains.

M. Cretziano m'a remis la réponse du gouvernement roumain.

Le gouvernement roumain est très sensible à l'esprit confiant et amical qui a inspiré la démarche faite au nom du gouvernement britannique par sir Reginald Hoare.

1. Le gouvernement roumain rappelle qu'à la suite de sa déclaration formelle que la Roumanie résisterait les armes à la main à toute agression, il a reçu l'assurance d'assistance de la part des gouvernements britannique et français.

2. Le gouvernement roumain a accepté avec satisfaction cette assurance qui représente à ses yeux l'appui direct et inconditionné de la Grande-Bretagne et de la France, appui qu'il apprécie à son entière valeur.

3. Dans ces conditions, les négociations avec l'Union soviétique étant menées indépendamment de l'assistance assurée à la Roumanie — dont le nom, à sa demande expresse, ne sera pas mentionné, quels qu'en soient les résultats —, seules la Grande-Bretagne et la France peuvent juger de la véritable valeur de ces négociations.

Par conséquent, le gouvernement roumain ne peut pas prendre la responsabilité de formuler une suggestion.

[1] Sur la visite à Rome du Prince-régent et de son ministre des Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 152, 242.

268

2e Bureau de l'État-major de l'Armée

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 24 mai 1939 (1)

Secret.

Étaient présents : M. Rochat, directeur politique adjoint; général Dentz, sous-chef d'État-major de l'Armée; général Mendigal, sous-chef d'État-major de l'Air; commandant Sanson, du 2e bureau de la Marine; colonel Cornet, de l'état-major des Colonies.

I. M. Rochat expose la situation politique.

Deux faits dominants :

— l'accord italo-allemand (2);
— les tractations anglo-russes.

Axe Berlin-Rome.

L'accord qui vient de se conclure permettra-t-il à l'Italie de réfréner les appétits de son alliée ? On le suppose, mais il n'en reste pas moins que l'unité de politique des puissances de l'Axe est réalisée et qu'elle est appuyée par une alliance militaire étendue.

M. François-Poncet estime que cet accord n'est pas conclu pour attendre passivement les événements et y voit le présage de nouvelles initiatives. L'accueil à Rome en a été assez nuancé, on y constate plus de trouble et d'appréhension que de joie; ce matin encore, l'impression était d'incertitude accompagnée d'une certaine nervosité : où veulent-ils en venir ? telle est la question qui se posait au sujet des projets des deux dictateurs.

A Berlin, l'opinion publique a été unanime pour approuver l'accord, mais avec une monotonie de ton marquée.

Rapports anglo-russes.

La conversation du président Daladier avec M. Halifax (3) avait dégagé le terrain et assoupli l'attitude anglaise au sujet de l'acceptation de l'idée d'une alliance.

Cette impression a été renforcée par le séjour à Genève où l'on s'est rendu compte qu'un échec des négociations serait grave.

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Conclu le 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265.
(3) Le 20 mai, à Paris : voir ci-dessus. le no 243.

La conversation Maisky-Halifax-Bonnet [1] a porté ses fruits : aucun texte n'est encore arrêté ou tout au moins n'est encore parvenu aux bureaux du Quai d'Orsay, mais M. Halifax est reparti pour Londres avec l'idée de faire accepter l'alliance et M. Bonnet est rentré optimiste.

Il est certain que le fossé était large à franchir pour les Anglais, qui partaient de plus loin que nous et qui ont le souci de ne provoquer aucune réaction à Bucarest et à Varsovie où ils se livrent à des sondages. Mais l'accord italo-allemand va évidemment brusquer les choses.

Il est d'autant plus nécessaire de conclure qu'on signale des contacts entre Moscou et Berlin qui pourraient bien tout changer. Une délégation allemande et le général von Fritsch seraient à Moscou [2] ; l'U.R.S.S. a publié un démenti à ce sujet, mais les Anglais ont sur ces contacts des indications analogues qui les ont assez influencés.

NOTA. — Le 2e bureau a récemment signalé ces intrigues allemandes en U.R.S.S.

Pologne.

L'accord politique n'est pas encore au point. Le texte primitif en avait été présenté par les Polonais, mais il a fallu, avant de conclure, prendre l'accord des Anglais.

L'entente s'est faite à Genève hier soir sur une formule combinant vraisemblablement « l'action portant atteinte à l'indépendance » et « la défense des intérêts vitaux nécessitant une résistance par les armes », idées qui étaient assez différentes [3]. Déjà, l'atteinte à l'indépendance est une formule plus souple que l'atteinte à l'intégrité. Il est probable qu'on se ralliera à un texte visant « toute action menaçant manifestement l'indépendance d'un des pays contractants et si ce pays, pour la défense de ses intérêts vitaux, décide de résister par les armes à cette action » [4]...

En tout cas, l'incident de Dantzig ne s'est pas envenimé et la presse est calme des deux côtés. Londres paraît rassurée à ce sujet.

Albanie.

Tirana envoie toujours des indications graves : une offensive serait prochaine sur Salonique.

Par contre, notre consul signale que le moral des troupes italiennes est très bas; on y parle couramment d'une mésaventure désastreuse et on y souhaiterait de voir la France et l'Angleterre se mettre en travers de cette équipée.

(1) En fait, il n'y eut pas à Genève de conversations tripartites mais des conversations parallèles entre d'une part les délégations britannique et soviétique, et d'autre part entre les délégations française et anglaise. Voir les *Documents on british foreign Policy*. Third Series, vol. V, nos 576, 581, 582, 588.

(2) Voir ci-dessus le n° 257.

(3) Sur tout ceci, voir ci-dessus le n° 250 (et note).

(4) Pour les échanges de vues entre juristes français et britannique sur le sujet, voir ci-dessus le n° 259.

Prague.

Le protectorat se transforme progressivement en une administration provinciale.

Les Allemands ont avisé qu'ils ne reconnaîtraient plus de légations étrangères à partir du 26 (?) mai.

Roumanie.

Notre délégation a vu à Genève le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères roumain, M. Cretziano, qui a mis notre ministre au courant des conversations Markovitch-Gafenco [1]; elles auraient conclu au maintien de l'alliance balkanique [2].

Au sujet de la Roumanie, le gouvernement anglais a fait connaître qu'il allait être interpellé au sujet de l'envoi d'une mission française en Roumanie et sur le point de savoir s'il avait prévu l'adjonction à cette mission d'éléments anglais.

Il répondra qu'il ignore tout de la première question, ce qui le dispense de répondre à la deuxième.

Turquie.

Des instructions ont été envoyées samedi à M. Massigli [3] qui, dans une première réponse, envisage des délais plus courts pour la cession du Sandjak [4]. L'accord serait fait sauf sur deux points (chemin de fer et région du Djebal Akra).

Nota : Une analyse du point de vue français et des instructions envoyées à M. Massigli est en cours à la S.O.M (?).

Espagne.

Les Anglais ont demandé où en est l'exécution des accords Jordana-Bérard [5] et l'évacuation des réfugiés.

En Espagne, la situation de Franco paraît discutée; il est en butte à une campagne de dénigrement des phalangistes, d'ailleurs encouragés contre lui par Rome en faveur de son beau-frère Serrano Suñer, ministre de l'Intérieur.

II. Le général Dentz expose la situation militaire telle qu'elle ressort du rapport du 23.

(1) Voir ci-dessus le n° 267.

(2) Par télégramme n°s 379-381, du 23 mai, non reproduit, le ministre de France à Belgrade indiquait que l'avant-veille, MM. Cinçar-Markovitch et Gafenco s'étaient mis d'accord pour que l'Entente balkanique ne perdît rien de sa cohésion ni de son efficacité. Il semblait que le ministre yougoslave eût obtenu de son homologue roumain la promesse d'agir à Ankara pour restreindre, en ce qui concernait la « sécurité balkanique », la portée de l'accord anglo-turc. En revanche, M. Cinçar-Markovitch avait renouvelé à son interlocuteur l'assurance que rien ne serait fait avec la Hongrie à Belgrade sans entente préalable avec Bucarest. Il semblerait que le ministre yougoslave profiterait de son voyage à Berlin pour y réclamer l'assurance que l'Albanie ne servît pas de base d'opérations contre l'équilibre actuel.

(3) Le texte de ces instructions est ci-dessus reproduit sous le n° 229.

(4) Voir ci-dessus le n° 237.

(5) Conclus le 25 février précédent; voir, au tome XIV de la présente série, le n° 211.

Il demande à être fixé le plus tôt possible sur la conduite à tenir à l'égard de la mission turque.

M. Rochat va consulter à nouveau M. Léger : à son avis, il n'y a pas lieu de modifier notre attitude et le programme prévu pourrait être exécuté dès mardi. Il tiendra l'état-major de l'Armée au courant en temps voulu.

III. *Air.* — L'Air envisage d'échanger avec l'U.R.S.S. des cellules contre des moteurs; aucune réponse n'est venue des Russes.

L'inventaire des matériels d'aviation espagnole réfugiés en France et en Algérie est fixé. L'Air peut recevoir une mission espagnole à ce sujet.

IV. *Marine.* — Les contre-torpilleurs allemands qui devaient escorter Goering en Espagne ont quitté la Méditerranée. Les voiliers écoles rentreront fin juin. Cinq paquebots ont passé la Manche, se dirigeant probablement sur Vigo (rapatriement?).

269

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1526. 2/EMA-SAE. Secret. *Paris, 24 mai 1939.*

Par lettre citée en référence [1], vous avez bien voulu m'informer, entre autres choses, de l'intention manifestée par le gouvernement polonais d'obtenir un nouvel appui de la France sous forme de *crédits* et de *fournitures*.

Vous me faisiez connaître par ailleurs l'intérêt qu'il y aurait, d'après notre ambassadeur en Pologne, à ce que cette demande reçoive satisfaction, certaines réserves étant faites cependant sur l'affectation des crédits qui seraient consentis.

Comme suite à cette communication, j'ai l'honneur de vous faire connaître, à toutes fins utiles, mon point de vue sur cette question.

J'estime dans la conjoncture présente que la Pologne aura les plus grandes difficultés à se procurer des armements dans les industries étrangères.

Laisser la Pologne s'engager dans cette voie aurait, d'ailleurs, pour effet de l'inciter à ne pas poursuivre son effort d'industrialisation, à compter sur un appui hypothétique de l'étranger en cas de conflit, alors que ses liaisons avec l'extérieur seront vraisemblablement des plus précaires.

[1] Il s'agit de la lettre nº 2009 adressée le 13 mai par le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, non reproduite. Cette lettre avertissait de la prochaine arrivée à Paris du ministre de la Guerre polonais et transmettait copie du télégramme adressé le 11 mai par l'ambassadeur de France à Varsovie sous le nº 762 (télégramme ci-dessus publié sous le nº 144).

Je suis d'avis, dans ces conditions, si le principe même de cette aide est admis, d'accorder notre concours au réarmement polonais, sous la forme de crédits destinés à développer *au maximum* les fabrications polonaises existantes, cette destination étant nettement définie, ainsi que le suggère notre ambassadeur, dans la convention qui sera soumise à la Pologne.

270

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 397 (1). *Londres, 24 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 mai.)

Dans ma dépêche nº 337 du 3 mai (2), dans laquelle j'analysais l'attitude du *Labour Party* à l'égard de la conscription, j'ai indiqué que si sur le plan parlementaire une vigoureuse opposition des travaillistes à la réforme militaire était inévitable, en revanche, il ne semblait pas qu'elle dût se traduire, sur le plan syndical, par une agitation tendant à mettre obstacle à la poursuite de l'œuvre de réarmement. A cet égard, la décision appartenait essentiellement aux Trade Unions. Au cours de la discussion devant le Parlement, les porte-parole de celles-ci, tout en exprimant leur hostilité de principe vis-à-vis du service militaire obligatoire, s'étaient principalement élevés contre les méthodes du gouvernement qui les avait seulement prévenus à la dernière minute de l'initiative qu'il s'apprêtait à prendre. Ils avaient ajouté qu'une conférence extraordinaire des organisations syndicales serait prochainement réunie afin de fixer l'attitude des Trade Unions.

Cette conférence s'est tenue le 19 mai. Elle groupait un millier de délégués mandatés par plus de quatre millions d'ouvriers syndiqués et, comme on s'y attendait généralement, elle a repoussé à une majorité des sept huitièmes les résolutions préconisant une résistance active à la politique gouvernementale et, plus spécialement, la non-collaboration avec les autorités dans l'exécution du programme de réarmement.

Le conseil général des Trade-Unions avait préparé une motion qui fut soumise à la conférence dès l'ouverture de celle-ci. Ce texte condamnait le principe du service militaire obligatoire et stigmatisait la violation des engagements que le Premier ministre avait pris envers le Parlement et le pays. Elle proclamait que tout effort du gouvernement pour étendre le champ d'application du système obligatoire ou pour lui donner un caractère permanent se heurterait à l'opposition irréductible du mouvement syndical.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 28.

Elle réaffirmait en passant la volonté de ce dernier de résister à toute agression et réclamait un accord avec l'Union soviétique ainsi qu'une politique d'étroite collaboration avec les États-Unis. Elle demandait enfin des mesures effectives tendant au contrôle des prix, à la limitation des bénéfices et à la « conscription des richesses du pays ».

Mais, après ce couplet de portée toute académique, la résolution admettait la poursuite de la collaboration des Trade Unions avec le gouvernement dans l'exécution pratique du programme de réarmement. Elle autorisait les syndicalistes à siéger dans les comités et tribunaux militaires prévus par la loi de conscription. Elle ratifiait la collaboration des Trade Unions avec les autorités, en vue de l'organisation de la défense civile, et recommandait au Conseil de persévérer dans cette voie. Enfin, et surtout, elle approuvait la continuation des pourparlers avec le ministère du Travail « sur tous les problèmes industriels qui peuvent se poser en temps de guerre ».

Cette motion, qui écartait résolument toute idée d'action directe des syndicats contre la politique militaire du gouvernement, a été défendue par sir Walter Citrine, qui expliqua dans un long discours que si le conseil général des Trade Unions était hostile à la conscription, il lui était néanmoins impossible, sous prétexte de manifester sa désapprobation, de paralyser le réarmement de la Grande-Bretagne, ce qui reviendrait à favoriser les ambitions des puissances agressives. L'opposition, déclara-t-il, doit rester politique et ne doit pas être transposée sur le plan industriel.

La position ainsi définie au nom du Conseil général a été vigoureusement attaquée par les éléments qui accusent traditionnellement les dirigeants des Trade Unions de pactiser avec le gouvernement et de trahir la cause syndicaliste. Même en temps normal, ces groupements n'admettent pas le principe de la dissociation entre l'action politique et l'action industrielle généralement accepté depuis la grève générale de 1926. Mais, en dehors de l'importante Fédération des cheminots, cette tendance n'a groupé que des « unions » secondaires et, en tout cas, aucun des syndicats intéressés aux industries travaillant pour la Défense nationale. Au moment du vote final, l'Union des mécaniciens qui, dans le passé, a paru fréquemment dominée par des influences extrémistes et particulièrement pacifistes, et qui s'est longtemps opposée à toute collaboration avec le gouvernement, s'est montrée elle-même très divisée, la grande majorité de ses délégués votant pour la motion du Conseil général.

La thèse des dissidents, exprimée dans une résolution présentée contre celle du Conseil général, était que celle-ci encouragerait le gouvernement à imposer la conscription militaire et industrielle au pays, qu'il était inadmissible de collaborer avec un gouvernement dont les actes traduisaient des tendances fascistes et que l'action politique seule ne servirait à rien. Sur un plan plus général, elle reprochait en outre au Conseil sa « collaboration constante et suspecte » avec le gouvernement.

Après une énergique défense de la politique du Conseil général prononcée par M. Ernest Bevin, qui a montré la nécessité, dans les circonstances actuelles, de dissocier la lutte contre le gouvernement et la résistance à l'agression en

Europe, liée au succès du réarmement britannique, le rapport du Conseil général, qui portait sur l'activité de cet organisme, a été adopté par 3.923.000 voix contre 550.000. Une résolution de l'Union des cheminots, demandant au Conseil d'envisager la possibilité d'une grève générale afin de manifester contre la conscription, a été rejetée par 4.172.000 mandats contre 425.000. Enfin, la résolution du Conseil général, que j'ai résumée ci-dessus, a été adoptée par 3.678.000 votants contre 450.000.

Ces chiffres montrent clairement que les milieux syndicalistes comprennent, comme les autres éléments de l'opinion anglaise, le caractère exceptionnel des circonstances devant lesquelles la Grande-Bretagne se trouve aujourd'hui placée et la nécessité primordiale d'assurer un renforcement rapide de la défense nationale britannique, dussent certains principes en pâtir. Étant donné la discipline des syndicats, on peut dire qu'à la suite de la conférence des Trade Unions du 19 mai, tout danger d'une résistance contre la conscription, sur le plan industriel, est définitivement écarté et qu'après avoir libéré leur conscience en proclamant leur hostilité de principe à l'égard du service obligatoire, les syndicats continueront à collaborer de leur mieux avec le gouvernement en faveur du réarmement national. Cette conférence constitue sans doute la dernière manifestation contre la conscription. Son caractère platonique et l'absence de toute agitation réelle de la part des milieux les plus attachés au principe du volontariat constituent le meilleur témoignage de la transformation profonde qui s'est opérée, à la suite des derniers événements internationaux, dans toutes les classes du public et de la détermination qui anime aujourd'hui le peuple britannique.

271

M. Monick, Attaché financier de France à Londres,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 68.590 (1). *Londres, 24 mai 1939.*

En mars dernier, à la suite de l'annexion par l'Allemagne de la Tchécoslovaquie, le gouvernement britannique fit voter par le Parlement un loi permettant de bloquer, jusqu'à nouvel ordre, les avoirs tchécoslovaques en Grande-Bretagne. Cette mesure devait permettre de sauvegarder les droits des sujets britanniques porteurs de créances sur la Tchécoslovaquie.

Or, depuis quelque temps déjà, le bruit courait — dont certains journaux s'étaient fait l'écho — que les autorités britanniques avaient livré à l'Allemagne 6 millions de livres sterling d'or tchèque détenu par la Banque d'Angleterre pour le compte de la Banque des règlements internationaux (2).

(1) Extraite des archives des Finances.
(2) Sur cette affaire, voir, au tome XV précité, les nºs 229 (et note), 244 (et note); ci-dessus le nº 238.

Les débats aux Communes.

Questionné à ce sujet vendredi dernier aux Communes par M. Lloyd George, le Premier ministre avait répondu que ces rumeurs étaient sans fondement, sinon même purement imaginaires.

Cette réponse n'a pas paru satisfaisante au Parlement, et lundi dernier, puis hier, un certain nombre de parlementaires ont attiré à nouveau l'attention du gouvernement sur cette question. Les débats qui ont eu lieu à cette occasion ont apporté en fin de compte une confirmation officielle des rumeurs qui circulaient dans la presse.

En effet, à la séance de lundi, le secrétaire financier de la Trésorerie a dû reconnaître que l'or tchécoslovaque détenu à Londres par la Banque d'Angleterre pour le compte de la B.R.I. échappait, en vertu des protocoles de 1930 et de 1936, aux mesures de blocage prises à Londres. Le capitaine Crookshank a ajouté que la Trésorerie « ne possédait aucun renseignement sur les opérations concernant cet or ».

Cette déclaration du gouvernement, en contradiction avec celle de M. Chamberlain, a provoqué un vif malaise dans l'assemblée. Diverses questions complémentaires ont été posées dès lundi soir par des représentants de tous les partis, qui ont mis en cause, et la politique de la B.R.I., et l'attitude des représentants britanniques au sein du conseil d'administration de cet organisme. Il leur a été reproché d'avoir, pour le moins, omis d'informer le gouvernement anglais du transfert auquel la B.R.I. avait procédé.

Ce ne sont pas les déclarations faites hier par le chancelier de l'Échiquier lui-même qui ont apaisé l'émotion de la Chambre des Communes. Sir John Simon fut contraint de reconnaître qu'il avait eu connaissance du transfert effectué. Toutefois, il précisa que cette information lui avait été fournie, non par les représentants anglais à la B.R.I., mais « indirectement par une source continentale ». Ayant alors consulté ses services, il n'avait pu que constater, ajouta-t-il, que le gouvernement britannique ne disposait d'aucun moyen d'empêcher la Banque d'Angleterre de procéder à l'opération envisagée.

Il se contenta d'assurer que jamais la Trésorerie n'avait donné, ni même eu à donner une autorisation au sujet de ce transfert.

Les explications du gouvernement n'ont pas convaincu la Chambre des Communes. En conséquence, le débat continuera aujourd'hui et vendredi.

La presse s'est emparée de cet incident et l'a exploité en attaquant : *a*. L'attitude du gouvernement et des représentants anglais au conseil de la B.R.I., et *b*. La politique de cette institution.

Critiques adressées aux autorités financières anglaises.

Les aveux partiels et successifs du gouvernement, les contradictions entre les déclarations de MM. Chamberlain, Crookshank et de sir John Simon, la candeur — selon l'expression du *Manchester Guardian* — avec laquelle le chancelier de l'Échiquier a finalement reconnu avoir été mis au courant de l'opération, ont produit la plus mauvaise impression. Les critiques ne sont pas ménagées au gouvernement. On lui reproche d'avoir mis le Parlement et

l'opinion en présence du fait accompli, et de ne s'être pas expliqué avec franchise sur les opérations en cause.

« Le gouvernement est « entré dans la voie des aveux », écrit un journal financier. Rien ne permet de supposer, puisque les débats doivent se poursuivre pendant quelques jours, que nous n'ayions pas à enregistrer de nouvelles confessions. »

« La vérité finira par être connue », écrit un autre quotidien.

Il est d'ailleurs curieux de remarquer que ce ne sont pas seulement les journaux d'opposition qui critiquent l'attitude gouvernementale et celle de la Banque d'Angleterre.

En effet, le *Financial News* met en cause aujourd'hui la politique suivie au sein de la B.R.I. par les représentants de la Grande-Bretagne.

« Nous savons, écrit M. Einzig, dans ce journal, que la position des administrateurs britanniques de la B.R.I. est délicate, et qu'ils sont souvent placés en face de dilemmes difficiles à résoudre. Ils ont sans aucun doute le désir de servir au mieux les intérêts de leur pays, mais ils doivent également tenir compte des intérêts de la Banque centrale qu'ils représentent, et de la B.R.I. dont ils sont membres. Néanmoins, on aurait pu penser qu'ils étaient d'abord des sujets britanniques, et qu'ils n'étaient qu'en second lieu des représentants des instituts d'émission.

« Ce n'est un secret pour personne, continue M. Einzig, que les représentants de tous les autres pays au conseil d'administration de la B.R.I. se considèrent comme les porte-paroles de leurs gouvernements, et se plient d'eux-mêmes à défendre la politique de leur propre pays. Il est pour le moins anormal que les représentants de la Grande-Bretagne aient seuls la possibilité de suivre la politique personnelle à laquelle inclinent leurs propres préférences, même lorsque celle-ci s'avère contraire à celle du Foreign Office. »

La conclusion de ces attaques est tirée par le *Manchester Guardian*, qui se demande si ce n'est pas l'organisation même de la Banque d'Angleterre qui est responsable de cet état de choses.

Critiques adressées à la B.R.I.

Les critiques adressées à la B.R.I. ne sont pas moins vives. On reproche à cet organisme d'être la seule institution internationale à avoir reconnu — par un transfert d'or — l'annexion par le Reich de la Tchécoslovaquie, et à se montrer actuellement incapable de résister aux pressions des gouvernements totalitaires.

Certains font remarquer que depuis l'annexion de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie par le Reich, les dictatures disposent d'un nombre de voix supérieur aux voix de l'Angleterre, de la France et des États-Unis. Ils observent que dans des questions d'une grave importance internationale, c'est le vote de certains pays neutres — qui ne peuvent se dégager complètement de l'influence allemande — qui emporte la décision.

Ils estiment indispensable une réforme du statut de la B.R.I. Le *News Chronicle* notamment, pose la question d'une reconsidération des protocoles qui

ont procédé à l'établissement de la B.R.I. et dont les clauses, « destinées à prévenir le brigandage international, servent aujourd'hui à favoriser les agresseurs ».

272

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1636, 1637 (1). Réservé. *Londres, 25 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 45.)

Suite à mon télégramme nº 1634 (3).

Texte de la formule de l'accord tripartite que le gouvernement français et le gouvernement britannique se proposent de communiquer en commun au gouvernement des Soviets.

« Les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'U.R.S.S., désireux de donner effet en leur qualité de membres de la Société des Nations aux principes de l'assistance mutuelle contre l'agression qui se trouvent inclus dans le pacte de la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant :

I

« Si la France et le Royaume-Uni se trouvent engagés dans des hostilités avec une puissance européenne, à la suite, soit (1) d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen envers lequel, conformément à ses désirs, ils avaient pris l'engagement de l'assister contre une telle agression, soit (2) à la suite d'une assistance prêtée par eux à un autre état européen qui aurait réclamé une telle assistance en vue de résister à une violation de sa neutralité, soit (3) à la suite d'une agression dirigée par une puissance européenne contre la France ou contre le Royaume-Uni, l'U.R.S.S., conformément

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil, en clair.
(3) Erreur, il faut lire en fait : nº 1635. Ce télégramme,du même jour, 15 heures, se référant au télégramme nos 1629-1631 (du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 263) indiquait que le secrétaire d'Etat au Foreign Office venait d'adresser à l'ambassadeur de France copie de la formule préparée par le Foreign Office pour être soumise au gouvernement soviétique, en même temps qu'un bref mémorandum destiné à expliquer certains points du document précédent. D'après sir Alexander Cadogan, lord Halifax était d'accord pour que la formule d'arrangement tripartite, une fois approuvée par les deux gouvernements de Paris et de Londres, fît l'objet d'une communication commune à Moscou de leurs ambassadeurs. M. Corbin concluait : « Sir A. Cadogan souligne à ce propos que le gouvernement britannique est aussi soucieux que le gouvernement français d'aboutir très rapidement. Il a donc marqué le désir de voir ces différents textes communiqués à Votre Excellence par le téléphone, et il attacherait le plus grand prix à connaître dans le plus bref délai, c'est-à-dire demain matin autant que possible, les remarques ou les demandes de modifications du gouvernement de la République ».

aux principes de l'article 16, paragraphes 1 et 2, du pacte de la Société des Nations [1] donnera à la France et au Royaume-Uni tout l'appui et toute l'assistance en son pouvoir.

II

« Si l'U.R.S.S. se trouve engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite soit (1) d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen envers lequel, conformément à ses désirs, l'U.R.S.S. aurait pris l'engagement de l'assister contre une telle agression, soit (2) à la suite d'une assistance prêtée par l'U.R.S.S. à un autre état européen, qui aurait réclamé une telle assistance en vue de résister à une violation de sa neutralité, soit (3) à la suite d'une agression dirigée par la puissance européenne contre l'U.R.S.S., la France et le Royaume-Uni, conformément aux principes de l'article 16, paragraphes 1 et 2, du pacte de la Société des Nations, donneront à l'U.R.S.S. tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir.

III

« Les trois gouvernements se concerteront pour fixer les méthodes par lesquelles cet appui et cette assistance mutuelle pourraient, en cas de besoin, être rendus plus effectifs.

IV

« Au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application de leurs engagements d'appui et d'assistance mutuelle, les trois gouvernements entreront immédiatement en consultation en vue d'examiner la situation.

« Les méthodes et l'étendue d'une telle consultation feront immédiatement le sujet d'une discussion ultérieure entre les trois gouvernements.

V

« Il est convenu que l'appui et l'assistance accordés dans les cas cités plus haut ne sauraient porter préjudice aux droits et à la position d'autres puissances.

[1] Par cet article, les membres de la Société s'engageaient à rompre toutes relations commerciales, financières, personnelles avec un autre membre ayant recouru à la guerre. Ils étaient tenus de se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre, ainsi que pour résister à toute mesure spéciale dirigée contre l'un d'eux par l'état en rupture de pacte. Ils devaient adopter les dispositions nécessaires pour faciliter le passage, à travers leur territoire, des forces de tout membre participant à une action commune en vue de faire respecter les engagements de la Société.

VI

« Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes de tous engagements qu'ils auraient déjà pris dans l'ordre de ceux qui se trouvent mentionnés dans les paragraphes I (1) et II (1).

« Si l'un d'entre eux venait à envisager dans l'avenir la possibilité d'assumer un nouvel engagement de cette nature, il consultera, au préalable, les deux autres gouvernements, et leur communiquera les clauses de tout engagement ainsi pris.

VII

« Le présent accord restera en vigueur durant une période de cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler, avec ou sans modifications [1].»

Texte du mémorandum britannique qui accompagne les formules de l'accord tripartite.

« Les explications suivantes qui portent sur certains points du pacte tripartite soumis à l'examen du gouvernement français peuvent être de quelque utilité :

« 2° Le gouvernement de Sa Majesté considère comme important, du point de vue de l'opinion publique en Angleterre, que le pacte soit rattaché, en quelque façon, à la position de ses signataires en tant que membres de la Société des Nations. D'autre part, il est évidemment impossible, dans les circonstances actuelles, de faire dépendre l'exercice du pacte de l'application de l'article 16 par la Société des Nations, étant donné surtout que l'Allemagne et l'Italie n'étant point membres de la Ligue, les procédures de la Société des Nations ne pourraient être mises en œuvre que par l'application de l'article 17 [2], méthode qui pourrait être impossible de suite. De plus, il est important de prévenir toute inquiétude de la part d'autres nations qui pourraient craindre une tentative pour les entraîner, soit d'une façon générale, en vertu de l'article 16, soit plus spécialement, en vertu des dispositions du paragraphe 3 de cet article concernant le droit de passage à accorder sur leur territoire aux forces des membres de la Société des Nations.

« C'est pourquoi le pacte n'est mentionné à la fois dans le préambule et dans les articles 1 et 2 que par une référence à ces principes. C'est pourquoi

(1) Le texte du projet d'accord tripartite devait être retransmis par le Département au chargé d'affaires de France à Moscou, le 26 mai, à 12 h 45, par télégramme nos 187-191. Par télégramme no 186, le Ministre demandait à M. Payart de se concerter avec sir W. Seeds en vue d'effectuer conjointement la remise du document, « dont les termes me paraissent de nature à écarter toutes les objections que les projets antérieurs soulevaient de la part du gouvernement soviétique ».

(2) Aux termes de cet article, en cas de différend entre deux états, dont un, seulement, est membre de la Société, l'état étranger à la Société est invité à se soumettre aux obligations qui s'imposent à ses membres. Si l'invitation est acceptée, les dispositions des articles 12 à 16 s'appliquent. En cas de refus et de recours à la guerre de l'état invité, les dispositions de l'article 16 lui sont applicables.

aussi les références à l'article 16 du pacte ne mentionnent que les paragraphes 1 et 2 de cet article.

« 3° Les paragraphes 1 et 2 ont été rédigés de façon à tenir compte, dans toute la mesure du possible, des susceptibilités de la Pologne, de la Roumanie, et des états baltes et les stipulations contenues dans les paragraphes 1 (2) et 2 (2) résultent d'une suggestion personnelle de M. Munters. Dans chacun de ces articles, (1) couvre ainsi le cas (Pologne, Roumanie, Belgique, Grèce, Turquie) où l'une des parties aurait antérieurement pris un engagement d'assistance envers les pays intéressés avec l'assentiment de ces derniers, pendant que (2) couvre le cas (états baltes, Pays-Bas, Suisse) où aucune assurance semblable n'aurait été donnée antérieurement, mais où les pays intéressés auraient demandé assistance en résistant à une violation de leur neutralité. Le paragraphe 6 se propose, conjointement avec les mots « conformément aux désirs exprimés par cet état » dans les paragraphes 1 et 2, de dissiper les craintes suivant lesquelles l'U.R.S.S. pourrait donner des garanties à des pays qui ne le désirent point.

« 4° L'on remarquera que maintenant que le pacte a été rendu entièrement réciproque, il est sans importance, du point de vue franco-anglais, que l'U.R.S.S. prenne des engagements vis-à-vis de la Pologne et de la Roumanie ou qu'elle n'en prenne point : car, au cas où la France et la Grande-Bretagne se trouveraient engagées dans des hostilités en vertu de leurs engagements envers la Pologne et de la Roumanie, l'U.R.S.S., en vertu du paragraphe 1, serait tenue de venir à leur secours.

« 5° L'objet du paragraphe 5 est d'indiquer que les obligations d'assistance mutuelle n'entraînent point l'utilisation du territoire d'autres puissances sans le consentement de ces dernières ».

273

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1446 (1). Secret, Réservé. *Berlin, 25 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 26, 12 h. 30.)

Le voyage d'inspection du Führer dans la zone fortifiée de l'Ouest, commencé le 14 mai dans la région d'Aix-la-Chapelle, et achevé dans la soirée du 19 à Pfringen (dans le Bade), tout près de la frontière suisse, a trouvé son cou-

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.

ronnement dans un ordre du jour adressé « aux soldats et aux ouvriers du front occidental » et qui constitue un véritable brevet d'inexpugnabilité.

« L'inspection du rempart de l'Ouest, déclare l'ordre en question, m'a convaincu de l'impossibilité de le forcer » (*von seiner Unbezwingbarkeit*).

C'est évidemment ce qu'il fallait démontrer et, dès le début, il était certain que la visite du Führer, qui a duré six jours pleins, et au cours de laquelle il a tenu à contempler le panorama de Strasbourg, aboutirait à une telle conclusion.

Au moment où le Reich s'apprêtait à signer un traité d'alliance avec l'Italie et alors que se poursuivaient les efforts en vue de grouper les pays décidés à barrer la route à l'hégémonie allemande, il importait de convaincre l'opinion intérieure ainsi que les amis et les adversaires que le rempart de béton et d'acier élevé à l'Ouest marquait, d'une façon définitive, la limite au-delà de laquelle les puissances occidentales n'avaient plus aucune possibilité d'action militaire en Europe.

Il est douteux cependant que le résultat proclamé avec un tel souci d'ostentation par le Chancelier corresponde à la réalité. Une série de renseignements concordants, recueillis par l'ambassade à des sources entièrement différentes et pouvant être considérées comme bonnes, tend au contraire à prouver que le Führer lui-même est loin d'être satisfait de l'état actuel des travaux, que le rempart prétendu infranchissable présente encore bien des défectuosités et des lacunes, et qu'en ce qui concerne la valeur militaire du système lui-même, les généraux allemands ne partageraient pas tous l'opinion du Chancelier.

Étant donné l'importance de la question, je crois devoir résumer brièvement ici les informations déjà recueillies à ce sujet par l'ambassade :

1. Mon télégramme secret nº 1348 du 16 mai 1939 [1], relatif à un conciliabule qui se serait tenu le 13 avril à Berchtesgaden, fait état, dans son paragraphe 2, des inquiétudes conçues par le haut commandement allemand au sujet de la valeur de la ligne Siegfried. Les techniciens auraient, en mars dernier, voulu comparer la résistance des fortifications allemandes de l'Ouest avec celle des fortifications tchèques. Ils auraient constaté que les masses bétonnées des ouvrages allemands ne résisteraient pas au tir de l'artillerie lourde. Seules, les constructions effectuées (notamment dans la région de Mannheim) par les services militaires compétents, avant le 28 mai [2], date à laquelle ont été décidés l'agrandissement et l'accélération des travaux, offriraient les garanties suffisantes. L'œuvre réalisée hâtivement par le Dr. Todt, avec des ouvriers prélevés sur tous les corps de métiers, dans des conditions atmosphériques souvent défavorables, garderait, au contraire, les marques de la précipitation, de l'inexpérience, de la négligence ou même de la malfaçon et de l'emploi de matériaux de qualités inférieures. En outre, elle offrirait encore maintes lacunes.

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 204.
(2) 1938.

2. Les informations ci-dessus ont été confirmées par des renseignements d'origine tout à fait différente recueillis par notre consul à Dusseldorf et résumées dans une note du 15 mai ainsi conçue :

« D'après des renseignements qu'on a tout lieu de croire sérieux, la visite qu'a entreprise le Führer dans la zone fortifiée qui s'étend de Trèves à Aix-la-Chapelle aurait été marquée par des sentiments de très vif mécontentement manifestés par le Chancelier.

« D'abord, il aurait été péniblement surpris par l'étendue des travaux qui restent à finir dont les plus importants semblent être le renforcement de la protection blindée ou bétonnée des *Bunker*, décidé à la suite des expériences qui auraient prouvé indiscutablement la supériorité du système tchèque.

« En outre, le Führer aurait remarqué de sérieuses défectuosités qui ne pouvaient être expliquées que par l'insuffisante qualité du matériel livré par l'industrie.

« On a également noté des imperfections dans la signalisation des avions ennemis. Des décisions immédiates auraient été prises par le Führer :

« 1° Renforcement de la main-d'œuvre en faisant appel à des travailleurs de toutes catégories (voire même les employés de banque);

« 2° Sanctions prises à l'égard des entreprises de l'industrie accusées de négligences dans leurs livraisons de matériel;

« 3° Perfectionnement du système de signalisation et renforcement de la *Flak*.

« Des officiers italiens, en uniforme, accompagnaient le Führer dans cette inspection.

« Sous la conduite d'officiers d'État-major, ils ont pu voir tout ce qui pouvait leur laisser une impression favorable ».

3. Les officiers italiens en question et dont plusieurs avaient, en 1935, visité notre ligne Maginot, ont cependant été en mesure de faire des comparaisons qui n'ont pas été à l'avantage de la ligne Siegfried.

Par télégramme n° 1426 du 23 mai [1], j'ai relaté les indications qui m'étaient parvenues à cet égard de source très sûre. Les officiers italiens auraient été assez déçus par les ouvrages défensifs qui leur étaient montrés. Leur surprise aurait été d'autant plus grande qu'on leur avait davantage vanté le caractère inédit et inexpugnable de ces ouvrages. Ils auraient été frappés par la médiocrité des travaux et par les lacunes que révèle encore l'ensemble du système.

4. De bonne source, il m'est revenu que si le Chancelier porte un tel intérêt aux fortifications à la frontière occidentale, ce n'est pas seulement pour rassurer l'opinion publique allemande et pour impressionner les puissances occidentales, ainsi que leurs alliés ou amis de l'est de l'Europe. C'est parce que, dans une large mesure, la ligne Siegfried serait l'œuvre personnelle du Führer. C'est lui qui aurait conçu ce système de petits ouvrages isolés, destinés surtout à assurer la sécurité et le confort du soldat. L'ancien soldat de première classe

[1] Qu'il a paru superflu de reproduire, le sens en étant indiqué ici.

qui, de 1914 à 1918, a souffert dans les tranchées, envahies par la boue et dans les trous d'obus remplis d'eau, aurait tenu à ce que le combattant allemand de la prochaine mêlée ne connût pas les mêmes misères. L'idée qui, dans une certaine mesure, aurait guidé le Chancelier, serait celle de la guerre avec confort moderne. Le « blockhaus bétonné » de la ligne Siegfried devrait, avant tout, remplacer l'entonnoir de la Grande Guerre. Les journaux ont d'ailleurs proclamé ces jours-ci que, dans une prochaine guerre, le soldat allemand n'aurait plus à « s'accroupir dans les trous d'obus », il serait à l'abri non seulement de la mitraille, mais de la pluie, de la boue, de la crasse. Ce n'est pas sans formuler d'objections que l'État-major aurait fini par se rallier à la conception du Chancelier. Il aurait essayé de faire prévaloir l'idée que, seules, des opérations de caractère offensif pourraient, dans un prochain conflit, amener la décision rapide dont l'Allemagne aurait besoin. Il aurait fait observer, en outre, qu'un système d'ouvrages détachés répondait assez peu au tempérament des soldats allemands, qui auraient besoin de se tenir les coudes et de n'être pas isolés — même par petits groupes —. En définitive, il aurait bien fallu que l'État-major se rangeât aux vues du Chancelier, qui, secondé par le Dr. Todt, aurait exercé une influence décisive sur l'élaboration des plans définitivement adoptés.

Les renseignements ci-dessus relatés et qui, tous, émanent de sources très sérieuses, permettent donc de considérer comme établi qu'en dépit des affirmations bruyantes des dirigeants hitlériens et de leur propagande, la zone fortifiée de la frontière occidentale — proclamée infranchissable depuis le mois de septembre dernier —, est encore loin d'assurer à l'ouest du Reich la sécurité parfaite que l'on se vante d'avoir atteinte. Les travaux se poursuivent et devront se poursuivre encore pendant quelques mois sans que le système réalisé présente vraisemblablement jamais le caractère d'inexpugnabilité absolue, dont les chefs du IIIe Reich s'efforcent de convaincre l'opinion allemande et le monde entier.

Il ne s'ensuit certes pas qu'il faille sous-estimer la valeur d'ouvrages sur le caractère et l'étendue desquels nos services compétents sont sans doute fixés. Mais toute la mise en scène montée, ces jours derniers, et le concert entonné autour de la ligne Siegfried, illustrent, une fois de plus, en présence du penchant des dirigeants nazis pour les méthodes d'intimidation qui leur ont, jusqu'ici, si bien réussi, la nécessité de faire la part du bluff et de la réalité et de ne fonder que sur cette dernière nos calculs et nos décisions éventuelles.

274

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 828 (1). Réservé. *Varsovie, 25 mai 1939* (2).

(*Reçu :* le 26, 12 h. 30.)

Tout en gardant une réserve qui fait contraste avec l'activité et les maladresses d'un certain nombre de ses collaborateurs, l'ambassadeur d'Allemagne a eu, depuis son retour à Varsovie, des entretiens avec plusieurs de nos collègues.

D'après ce qui m'a été rapporté, il reproche à M. Beck d'avoir abandonné « la seule politique raisonnable » sous la pression de l'armée et de l'opinion publique.

En ce qui touche la situation actuelle, il déclare que l'Allemagne veut éviter de pousser en ce moment les choses à l'extrême envers la Pologne, et il en donne pour preuve « le calme » avec lequel elle a accueilli les derniers incidents de Dantzig et ceux, beaucoup plus graves, a-t-il dit, de Tomaszow (ma lettre nº 310 du 24 mai) (3).

Mais il ne dissimule point que cette « patience » n'est qu'une tactique momentanée et il ne fait pas mystère des espérances de son gouvernement : « Dans trois mois, a-t-il affirmé à un de ses interlocuteurs, l'Angleterre, la France et même la Pologne seront fatiguées et ne songeront plus à se battre pour Dantzig. Nous réglerons alors le problème dans de bonnes conditions ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome, ce télégramme est également reproduit au *Livre jaune* sous le nº 128.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Non reproduite. Elle relatait des manifestations qui s'étaient produites les 13 et 14 mai, à Tomaszow près de Lwow, et dont avaient été victimes des employés et des commerçants allemands.

275

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 831. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 25 mai 1939* (1).

(*Reçu :* le 26, 12 h. 30.)

J'ai appris qu'il y a quelque temps, la Bulgarie avait demandé à la Pologne d'intervenir auprès de la Roumanie pour convaincre celle-ci de lui rétrocéder la Dobroudja méridionale.

Le gouvernement polonais, fort embarrassé, s'est borné, sans prendre parti, à faire connaître à Bucarest la démarche effectuée auprès de lui.

Il n'en reste pas moins, au fond, favorable à la revendication de la Bulgarie avec laquelle la Pologne entretient des rapports amicaux et à qui elle voudrait voir enlever un prétexte pour passer dans l'autre camp.

Il se rend parfaitement compte, toutefois, de la difficulté, pour les dirigeants roumains, de prendre la responsabilité d'un abandon de territoire.

Le ministre de Bulgarie à Varsovie dit à qui veut l'entendre que, dans une conversation avec lui, M. Gafenco aurait, au mois de mars, reconnu, en principe, le bien-fondé de la revendication bulgare et ne lui aurait opposé que des objections d'opportunité.

276

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1445 (2). Confidentiel. *Berlin, 25 mai 1939* (3).

Un de nos compatriotes venu récemment pour affaires en Allemagne et bien introduit dans les milieux économiques allemands m'a dit avoir recueilli des avis très pessimistes sur la situation financière du Reich.

Un haut fonctionnaire de la Reichsbank lui aurait notamment déclaré que cet institut avait maintenant épuisé les expédients et en était réduit à l'inflation

(1) Par courrier, en clair.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier en clair.

pure et simple. « D'ores et déjà, aurait-il ajouté, la planche à billets est en pleine action. Cela ne peut plus durer bien longtemps. »

Comme le sait le Département, le Reich fait de l'inflation depuis le mois de septembre dernier. Le rythme en était toutefois assez lent, jusqu'ici, au moins si l'on en croit les statistiques officielles, et la circulation fiduciaire avait augmenté d'un milliard et demi de marks environ de septembre 1938 à avril 1939. Mais les dépenses militaires vont en augmentant; d'autre part, le marché de l'argent est saturé au point que la Reichsbank a dû reporter à une date lointaine l'émission d'un emprunt cependant indispensable au remplacement d'un matériel hors d'usage; enfin, le plan de mobilisation des bons d'impôts paraît avoir échoué, les industriels, en raison de la réduction de leurs fonds de roulement, n'ayant pu absorber que 15 % de l'émission au lieu des 40 % prévus.

On ne peut guère s'étonner, dans ces conditions, que l'inflation s'accentue. Si, toutefois, elle prenait une cadence aussi rapide qu'a paru l'indiquer un fonctionnaire qui est bien placé pour le savoir, on n'apercevrait pas comment le gouvernement allemand, malgré ses efforts, parviendrait à empêcher à la longue la montée des prix et comment il pourrait éviter l'écroulement de l'édifice instable construit par le Dr Schacht.

Déjà des voix autorisées s'élèvent pour crier casse-cou; j'ai relevé notamment les critiques adressées au plan Reinhardt de mobilisation des bons d'impôts par la *Revue économique nationale-socialiste*, organe que l'on dit inspiré par le maréchel Goering (1).

Il y a là une situation qui peut évoluer rapidement et demande à être surveillée de près.

277

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 720 à 723 (2). *Ankara, 25 mai 1939* (3).

L'ambassadeur de Roumanie a été chargé de mettre M. Saraçoglu au courant de la conversation que M. Gafenco a eue dimanche dernier (4) avec son collègue yougoslave.

(1) Les journaux allemands du 28 avril avaient reproduit les explications fournies par M. Reinhardt, secrétaire d'État aux Finances, devant la presse. Les bons d'impôts devaient être émis à partir du 2 mai 1939, administrations et services publics seraient tenus de payer leurs fournisseurs à l'aide de ces bons, jusqu'à concurrence de 40 % de la facture. Ces bons ne devaient pas être remis en paiement pour des marchandises fabriquées en Allemagne. Ils conféreraient à leurs détenteurs certains avantages en matière d'abattements d'impôts.

(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(3) Par fil.

(4) C'est-à-dire le 21 mai. Voir ci-dessus le no 267.

D'après les renseignements que m'ont fournis, chacun de son côté, M. Stoica et le ministre des Affaires étrangères, M. Markovitch serait toujours aussi hostile à l'accord anglo-turc [1]; il continuerait en particulier à accuser la Turquie d'avoir contrevenu aux principes du pacte balkanique et d'avoir perdu cette indépendance que les états des Balkans doivent s'attacher à maintenir.

Afin de calmer son collègue et éviter qu'il ne prît des initiatives intempestives, M. Gafenco lui avait promis d'intervenir à Ankara pour que le gouvernement turc limitât à la zone méditerranéenne sa collaboration avec les puissances occidentales et ne se prêtât à aucun arrangement portant sur les Balkans mêmes.

M. Saraçoglu a assez mal accueilli cette communication. Tout en réservant la réponse du gouvernement turc, il a tenu à faire observer à mon collègue roumain : 1° que la Turquie n'avait manqué à aucune de ses obligations du pacte balkanique; 2° que, jadis, la Yougoslavie n'avait pas cru aller à l'encontre du pacte en traitant avec la Bulgarie [2] sans consulter ni même prévenir les autres membres de l'Entente; 3° qu'au surplus il était étrange que la Yougoslavie, qui ne trouvait rien à objecter à l'alliance militaire italo-allemande, et qui acceptait sans protestations l'occupation de l'Albanie, ne s'émût qu'en présence d'un acte qui était précisément de nature à accroître la sécurité des Balkans; 4° qu'au surplus, le gouvernement yougoslave pourrait bien s'adresser directement à Ankara.

Dans ces conditions, tout ce que le gouvernement turc pourrait faire afin de ne pas trop accroître les embarras de M. Markovitch, serait d'attendre jusqu'après le voyage du prince Paul à Berlin au début de juin pour étendre aux Balkans l'accord déjà intervenu pour la Méditerranée; mais il ne saurait être question pour la Turquie de renoncer au plan déjà annoncé.

Ce matin, M. Saraçoglu a retélégraphié au ministre turc à Belgrade d'informer M. Markovitch que M. Gafenco avait communiqué à Ankara le résultat des dernières délibérations roumano-yougoslaves et que la réponse turque serait donnée à Bucarest.

[1] Sur cette hostilité, voir ci-dessus les nos 132, 133, 210, 237, 267.

[2] Allusion à l'accord bulgaro-yougoslave conclu le 24 janvier 1937 : voir, au tome IV de la présente série, le n° 355.

278

Notes de la Délégation française à la Société des Nations [1]

I

Communication téléphonique avec M. Basdevant de Genève, 16 heures

Genève, 25 mai 1939.

M. Basdevant a examiné la question de l'adaptation de la déclaration polonaise relative à Dantzig [2] au nouveau texte du projet d'accord franco-polonais [3].

Il formule, à cet égard, les observations suivantes :

1° D'après les indications qui lui ont été fournies par la délégation britannique, le gouvernement polonais n'a demandé jusqu'ici, au gouvernement anglais, aucune déclaration annexe au protocole. Si nous acceptions l'adjonction au protocole d'une déclaration ou d'un aide-mémoire relatif à Dantzig, il est vraisemblable que le gouvernement britannique sera sollicité par le gouvernement polonais d'accepter le même additif.

Les Anglais nous demandent donc de nous concerter avec eux, avant même d'accepter le principe d'une déclaration annexe.

2° *a.* Si ce principe est admis et s'il ne s'agit que d'arrêter les termes d'une telle déclaration, en restant aussi près que possible de la rédaction polonaise du 20 mai [4], il pourrait être dit : « L'ambassadeur de Pologne a déclaré, au nom de son gouvernement, que Dantzig représente *une zone d'intérêt vital* », formule plus précise que : « Dantzig représente un intérêt vital »;

b. On pourrait également dire, pour rester dans la conception de la formule polonaise, tout en en précisant la portée : « L'ambassadeur de Pologne a déclaré que les intérêts vitaux de la Pologne seraient affectés par une action de force extérieure s'exerçant à Dantzig ».

Il n'est pas fait allusion à une action de force intérieure, la Pologne se trouvant, en toute occasion, en mesure d'y mettre ordre par ses propres moyens.

[1] Ces notes sont extraites des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». La première de ces notes ne porte pas d'indication d'origine, mais émane vraisemblablement, comme la seconde, de la délégation française à la Société des Nations, et particulièrement du jurisconsulte du Département, qui en faisait partie.

[2] Le texte de cette déclaration est ci-dessus reproduit sous le n° 211. Voir également le n° 222 annexe II.

[3] Un premier projet de protocole soumis par l'ambassade de Pologne est ci-dessus reproduit sous le n° 222, annexe I; remanié par le Département, il donnait lieu à l'établissement, le 22 mai, d'un nouveau texte ci-dessus publié sous le n° 252.

[4] Il s'agit en fait du projet de protocole polonais précité, auquel le Ministre, le 20 mai, s'était refusé à apposer sa signature (voir ci-dessus le n° 244).

3° Les deux formules ci-dessus proposées procèdent du projet de protocole arrêté le 20 mai; mais elles ne concordent plus avec le texte envisagé à Genève le 23 mai par MM. Basdevant et Malkin (1) puisque l'engagement contenu dans ce dernier projet est centré, non plus sur les intérêts vitaux, mais sur la menace à l'indépendance.

Si ce dernier texte est admis, il convient donc de modifier en conséquence la formule de la déclaration annexe. M. Basdevant propose, dans ce cas, la nouvelle rédaction suivante :

« L'ambassadeur de Pologne déclare qu'une action de force tendant à entraver l'accès de la Pologne à la mer par Dantzig serait de nature à menacer l'indépendance de la Pologne ».

En prenant acte de cette déclaration, le gouvernement français prend, il faut le reconnaître, un engagement plus précis que celui qu'il contractait en prenant acte de la déclaration polonaise d'après laquelle « Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne » : cette interprétation plaque, en effet, très exactement sur l'engagement contenu dans le protocole.

II

Rappel d'une communication téléphonique de M. Basdevant à M. Rochat (2)

Genève, 25 mai 1939.

I. La formule de déclaration de l'ambassadeur de Pologne, proposée par celui-ci, se rattache au projet de protocole (19 mai) contenant promesse d'assistance en cas de menace d'atteinte aux intérêts vitaux. Cette formule est défectueuse en ce qu'il n'est pas très exact de dire : « Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne ». Elle pourrait être rectifiée en disant : « Dantzig constitue une zone d'intérêt vital pour la Pologne ».

II. Une formule plus explicite serait la suivante :

« L'ambassadeur de Pologne déclare que les intérêts vitaux de la Pologne seraient affectés par une action de force extérieure s'exerçant à Dantzig ».

Il est bien clair qu'une action *intérieure* à Dantzig affecterait les intérêts vitaux de la Pologne : mais celle-ci étant en situation d'y mettre bon ordre elle-même tant qu'aucune intervention extérieure ne se produit, une telle action intérieure n'a pas à rentrer dans le cadre de l'accord franco-polonais.

III. Les formules ci-dessus envisagées procèdent de la proposition polonaise, qui reposait sur un protocole promettant assistance en cas de menace aux intérêts vitaux. Il est possible que l'ambassadeur de Pologne la trouve insuffisante en présence du texte du 23 mai, qui promet assistance au cas d'une « action menaçant manifestement l'indépendance... ». Si l'ambassa-

(1) Sur ce texte, voir ci-dessus le n° 259-II.
(2) Communication dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous le même numéro (I).

deur de Pologne désirait, en conséquence, rectifier les termes de sa déclaration, celle-ci pourrait prendre la forme suivante :

« L'ambassadeur de Pologne déclare qu'une action de force tendant à entraver l'accès de la Pologne à la mer par Dantzig serait de nature à menacer l'indépendance de la Pologne ».

IV. Il est rappelé que sir William Malkin et M. Strang, en prévision du cas où l'ambassadeur de Pologne manifesterait l'intention d'assortir l'accord anglo-polonais d'une déclaration analogue à celle dont serait assorti l'accord franco-polonais, ont exprimé le désir que le gouvernement français se concerte avec le gouvernement britannique avant d'accepter les termes de la déclaration que ferait l'ambassadeur de Pologne.

279

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

Engagement de la Pologne au cas d'agression allemande contre la Belgique, le Luxembourg et la Suisse

25 mai 1939.

Le Foreign Office pense inscrire, dans le protocole lui-même, la stipulation étendant l'engagement de la Pologne au cas d'agression allemande contre les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark. (Une stipulation de ce genre est déjà acceptée en principe par M. Beck.)

En ce qui nous concerne, il y aurait lieu d'obtenir un engagement polonais analogue, valable en cas d'agression contre la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

D'après M. Basdevant, une telle stipulation pourrait, soit être insérée dans le protocole lui-même, soit faire l'objet d'une déclaration annexe, qui pourrait être conçue approximativement dans les termes suivants :

« Si la France se trouve engagée dans une guerre pour s'opposer à une agression contre la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, la Pologne s'engage à lui porter immédiatement toute aide et assistance en son pouvoir ».

Il conviendrait, en tout cas, que le Ministre profitât de son premier entretien avec M. Lukasiewicz pour lui faire part de notre désir de faire figurer un tel engagement dans notre accord.

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », cette note ne porte aucune indication d'origine. Elle peut avoir été aussi bien rédigée à Paris dans les services de l'administration centrale du Département, qu'à Genève, et être l'œuvre de la délégation française au conseil de la Société des Nations.

280

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE

Collaboration économique entre l'Indochine française et la Chine du sud.

Paris, 25 mai 1939.

Depuis que, avec le développement des hostilités sino-japonaises, les principaux centres industriels de la Chine, ceux de Changhaï, de Hankéou et de Canton, ont échappé au contrôle du gouvernement chinois, celui-ci s'est préoccupé de regrouper ces industries dans les provinces limitrophes de l'Indochine française et il étudie actuellement la mise en œuvre d'un programme destiné à développer considérablement la capacité de production de ces régions. Ce programme ne pourra être mené à bonne fin que si le gouvernement chinois est assuré, dans ce domaine, de la coopération des autorités indochinoises; le Tonkin commande, en effet, les principales voies de communication des provinces de la Chine du sud avec la mer.

La collaboration économique franco-chinoise pourrait, dans ces conditions, revêtir les formes suivantes :

1. Construction de centres industriels en Chine du sud et notamment au Yunnan :

— création d'usines de matériel de guerre,
— création d'usines de poudres et explosifs,
— création d'usines d'engrais et produits chimiques;

a. La Chine demanderait aux capitaux français de lui prêter leur assistance en vue du financement de ces entreprises industrielles : il s'agirait d'une somme totale de 250 millions de francs, dont 134 millions correspondraient à des achats de matériel d'usine à faire en France; cette somme serait remboursable en neuf ans, les deux premières années seules n'étant pas productives d'intérêts et toutes garanties étant fournies par ailleurs;

b. La Chine ferait appel au concours de techniciens français pour l'exécution de son programme d'industrialisation;

c. Elle passerait de nombreuses commandes non seulement en France, mais également en Indochine;

d. Elle s'engagerait à ne pas créer, dans les provinces méridionales, d'industries susceptibles de concurrencer les nôtres, sans accord préalable avec ces dernières;

e. Elle demanderait à l'Indochine de lui fournir le complément de matériel de guerre qu'elle n'est pas en mesure de fabriquer par ses propres moyens.

Pour répondre à ces demandes, l'industrialisation de l'Indochine, et plus spécialement du Tonkin, est nécessaire.

2. Industrialisation du Tonkin :

— création d'usines de matériel de guerre, de matériel aéronautique et d'ateliers de montage pour pièces détachées (avions et camions);

— création d'une industrie du caoutchouc, dont la matière première est fournie sur place, pour la fourniture de pneumatiques permettant de répondre aux besoins créés par le développement du trafic sur les nouvelles routes construites en Chine du sud.

3. Extension du réseau routier et ferroviaire destiné à drainer vers l'Indochine une partie du trafic de la Chine du sud :

a. Construction de voies ferrées (pour mémoire);

b. Construction de routes reliant la Chine à l'Indochine, dont l'exploitation serait assurée par une société franco-chinoise. Celle-ci pourrait être chargée de l'entretien et de la réparation des automobiles.

4. Développement des facilités d'accès à la mer :

a. Aménagement du port de Haïphong;

b. Création éventuelle d'un port franc dans le nord du Tonkin au point de convergence des routes provenant du Kwangtung, du Kwangsi et du Yunnan;

c. Facilités à accorder au transit des marchandises entre l'Indochine et la Chine :

— exonération de droits,

— création d'une zone franche dans le port de Haïphong.

5. Avantages économiques à réserver à la France en contrepartie des facilités qu'elle accorderait au gouvernement chinois :

— fournitures de wolfram, de tungstène, d'étain;

— création à Haïphong d'un marché d'huile d'abrasin (*wood-oil*) provenant du Szetchouen via Suifou ou Luchow [1].

[1] Le texte d'une lettre personnelle d'Alexandre Varenne, ancien gouverneur général de l'Indochine, à Alexis Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, en date du 15 mai, n'a pas été retenu. Elle développait la plupart des suggestions émises par la note ci-dessus publiée : construction au Yunnan, avec l'aide financière et technique de la France, d'usines de poudres, explosifs, engrais et produits chimiques, contre engagement de n'exploiter aucune industrie qui concurrence les industries françaises; mesures à prendre pour faciliter l'octroi aux Chinois des capitaux français nécessaires aux opérations projetées; extension du réseau routier et ferroviaire destiné à drainer vers l'Indochine une partie du trafic des provinces de la Chine méridionale; création d'un grand port dans la région de Haïphong ou de la baie d'Along. M. Varenne ajoutait : « Pour avoir privé la Chine du transit indochinois, nous avons vu les Anglais construire la route birmane et entreprendre la construction de la voie ferrée qui reliera Rangoon à Yunnanfou ». Il concluait : « Il ne s'agit d'ailleurs nullement de prendre parti dans le conflit actuel entre la Chine et le Japon; c'est un travail d'après-guerre que nous entendons réaliser maintenant. Les Japonais ne peuvent pas plus prendre ombrage de notre désir de mettre d'ores et déjà l'Indochine en état de défense, que de notre volonté d'aider par la suite une Chine qui a toujours été pacifique et dont le développement considérable ne peut laisser indifférente notre colonie dont la vie est si intensément liée à la sienne ».

281

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

D. nº 222. *Paris, 25 mai 1939.*

Ainsi que vous le savez, une marge de 200 millions de francs avait été réservée pour faire face aux majorations éventuelles de prix sur la somme d'un milliard mise à la disposition de la Pologne, aux termes de l'accord de Rambouillet pour le financement de ses contrats de fourniture.

Le gouvernement polonais a saisi, il y a quelque temps, le gouvernement français, d'une proposition tendant à réduire cette marge à 100 millions afin d'augmenter d'autant la part réservée aux paiements à effectuer aux fournisseurs de la Pologne (1). Le gouvernement polonais aurait, de ce fait, la possibilité de conclure immédiatement de nouveaux contrats jusqu'à concurrence, compte tenu des contrats déjà conclus, d'un montant total de 900 millions.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la suite des pourparlers qui ont eu lieu à Paris avec les représentants du ministère polonais des Finances, et en raison même des circonstances politiques actuelles, le gouvernement français a décidé de donner suite à la proposition polonaise.

J'ai procédé, le 23 mai, à un échange de lettres avec l'ambassadeur de Pologne, afin de fixer les modalités de l'arrangement intervenu (2).

Aux termes de ces lettres, dont je vous adresse ci-joint copie, pour votre information, la Pologne bénéficie, comme elle le demandait, d'une somme supplémentaire de 100 millions pour les paiements à effectuer à ses fournisseurs sur la base des prix fixés au contrat. Dans le cas où, par suite du jeu des clauses de majoration, les règlements à effectuer dépasseraient, en

(1) Voir ci-dessus le nº 194 (et note).

(2) Dans sa lettre, non reproduite, le Ministre, se référant à l'accord de Rambouillet ainsi qu'à un échange de lettres intervenu en septembre et octobre 1937 entre le gouvernement polonais et le Crédit national, faisait connaître l'accord du gouvernement français pour l'affectation de la somme d'un milliard de francs prévue au paragraphe 2, alinéa *a* de l'accord de Rambouillet (modifié par avenant du 30 novembre 1936) : « à concurrence de 900 millions de francs aux paiements à effectuer au profit des fournisseurs du gouvernement polonais pour autant que ces paiements, pour chaque contrat, ne dépassent pas le prix de base fixé dans le contrat; à concurrence de 100 millions de francs aux paiements supplémentaires éventuels à effectuer au profit des fournisseurs en application des clauses de majorations de prix figurant dans les contrats ».

Au cas où des paiements supplémentaires éventuels seraient à effectuer au profit des fournisseurs, au-delà du total précité de 100 millions de francs, ces nouveaux paiements seraient assurés par l'intermédiaire du Crédit national. A la date prévue pour la remise au Crédit national du bon correspondant à ce paiement, le gouvernement polonais rachèterait ledit bon au Crédit national, en versant à cet établissement une somme égale au montant du paiement net à effectuer par le Crédit national au profit du fournisseur.

Le même jour, l'ambassadeur de Pologne prenait acte de la communication du Ministre et portait à sa connaissance l'accord de son gouvernement sur les dispositions susmentionnées.

définitive, le montant total d'un milliard prévu par l'accord de Rambouillet, le gouvernement polonais s'engage à fournir lui-même, en devises, au moment de chaque paiement, les fonds nécessaires, dans la limite toutefois d'un montant maximum de 100 millions. Ces règlements éventuels devront se faire par l'entremise du Crédit national.

Dans ces conditions, si les risques pris en charge par l'État français se trouvent accrus de 100 millions, l'effort de financement français demeure, en principe, limité au total à la somme d'un milliard prévue par l'accord de Rambouillet.

Au cas où le gouvernement polonais se déclarerait dans l'impossibilité de tenir son engagement et de régler comptant les sommes exigibles au-delà du milliard prévu dans l'accord, nous aurions encore la ressource de réclamer la remise de bons à échéances échelonnées sur 30 semestres, suivant le mécanisme établi pour les autres paiements. L'opération se résoudrait, en pareil cas, à une augmentation pure et simple des chiffres fixés dans l'accord pour le financement des contrats de fournitures. Mais nous n'avons pas de raison de supposer *a priori* qu'une telle éventualité puisse se produire.

282

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 306. Confidentiel. *Rome, 25 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

L'opinion italienne a sans doute accueilli avec une satisfaction apparente et les habituelles démonstrations d'enthousiasme l'annonce de la conclusion de l'alliance militaire avec l'Allemagne [1]. Peut-être même beaucoup de personnes se sont-elles senties, en quelque sorte, soulagées et rassurées en apprenant que l'Italie n'avait plus à craindre d'être isolée, en aucune circonstance, ni abandonnée à son sort. Désormais on sait dans la Péninsule, et jusqu'à présent on n'en était pas tout à fait certain, en dépit des affirmations des journaux, que les revendications du gouvernement fasciste contre la France seront appuyées et soutenues par le Reich, et qu'il n'y a plus lieu de redouter que celui-ci se désintéresse des aspirations méditerranéennes de son partenaire.

Mais la grande majorité du public éprouve surtout un sentiment d'angoisse et de très vives appréhensions. A l'optimisme relatif des dernières semaines a succédé une vague de pessimisme et bien peu de gens y échappent. L'im-

[1] Le 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

pression générale est qu'après une courte détente, on va de nouveau vers une période de grave tension internationale. Le pacte du 22 mai, entend-on dire partout, a forcément aggravé les choses. Il n'en pouvait être autrement. Il fallait répliquer à ce qu'on appelle ici la politique d'encerclement poursuivie par les grandes démocraties. La riposte devait être forte. Elle l'a été, mais l'accord intervenu implique une subordination de l'Italie à l'Allemagne. C'est d'ailleurs dans la nature des choses. Les Italiens, pour la plupart, ne se dissimulent pas qu'il en est ainsi, mais ils n'en sont que plus irrités de voir la presse française mettre le doigt sur la plaie et insister là où le bât les blesse. C'est pourquoi leurs journaux jettent feu et flamme et s'élèvent véhémentement contre ce qu'ils qualifient de basses insinuations.

De nombreux fascistes ne parviennent pas à dissimuler leurs préoccupations. Ils rendent la France et l'Angleterre responsables de ce qui s'est passé et nous accusent de les avoir « jetés dans les bras des Allemands ». Mais ce sont là d'inutiles regrets; aussi ne s'y attardent-ils pas. Ils ont, en effet, l'impression que maintenant « les jeux sont faits » et qu'il n'y a plus qu'à attendre, en se préparant le mieux possible, le moment où la catastrophe fatale se produira. Après en avoir longtemps douté, les dirigeants paraissent maintenant convaincus de la fermeté et de la volonté de résistance de Paris et de Londres. Ils se rendent compte que la France et l'Angleterre ne feront plus de concessions et qu'il y a peu d'espoir à fonder sur une capitulation *in extremis* des deux gouvernements. D'autre part, ils considèrent qu'il est impossible au chancelier Hitler, comme à M. Mussolini, de battre purement et simplement en retraite devant l'attitude résolue des Franco-Anglais. C'est pourquoi la situation leur paraît sans issue. Une reculade trop nette des deux dictateurs risquerait, par ailleurs, de susciter de graves difficultés d'ordre intérieur, que les régimes autoritaires ont tout intérêt à éviter.

Certains observateurs italiens font en outre remarquer que le Duce lui-même ne se fait plus d'illusions sur les perspectives de la situation internationale. Sans cela, disent-ils, M. Mussolini n'aurait pas accepté de se lier comme il l'a fait par le « pacte d'acier ». Il se serait réservé tout au moins par la rédaction des portes de sortie. Il aurait laissé entrevoir à Paris et à Londres des possibilités — vraisemblablement illusoires — de neutralité italienne, dans des hypothèses déterminées, de façon que les gouvernements français et britannique croient avoir encore intérêt à faire certains sacrifices en faveur de l'Italie, ne fût-ce que pour renforcer sa position au sein de l'Axe et encourager certains des courants pacifiques de la politique de Rome.

Le Duce se serait rendu compte qu'il n'obtiendrait rien, ou pratiquement rien qui en valût la peine, par la voie des négociations. Seule la crainte d'une guerre avec le bloc italo-allemand pourrait peut-être, au dernier moment, lui procurer des avantages substantiels. D'autres prétendent qu'il considérerait surtout que le conflit est devenu fatal entre les deux blocs idéologiques opposés et qu'il faut se mettre en mesure d'y faire face dans un délai relativement prochain. On réalise parfaitement à Rome que le temps ne travaille plus en faveur des états totalitaires, et que ceux-ci doivent jouer leur carte quand il en est encore temps car, en 1940, il sera trop tard, étant donné les

progrès de la défense française et du réarmement britannique. Faut-il admettre pour cela que d'ores et déjà M. Mussolini est décidé à la guerre? Je n'irais pas jusque-là. Je croirais plutôt que le chef du gouvernement italien espère encore qu'il lui sera possible, au dernier moment, d'éviter la conflagration générale, sans qu'il sache exactement lui-même comment il pourra y arriver. Le Duce mise certainement sur son étoile et compte sur quelque événement imprévu lui permettant de se tirer avec honneur d'une situation qui, à l'heure actuelle, paraît sans issue.

En attendant, et suivant ses procédés habituels, M. Mussolini ne fait rien pour améliorer les choses. On a plutôt l'impression qu'il estime nécessaire de « vider l'abcès ». Il y a en tout cas lieu de prévoir qu'on va exercer sur l'Angleterre, et indirectement sur nous, des pressions diplomatiques de plus en plus accentuées, et qu'elles seront accompagnées de préparatifs militaires menaçants. On recommencera vraisemblablement à user de la tactique du « chantage à la guerre », bien qu'on ne puisse plus se dissimuler les dangers d'une telle méthode lorsqu'on se trouve en présence d'adversaires résolus à ne pas, cette fois, se laisser intimider. Il est donc vraisemblable qu'on entend se préparer au conflit et agir comme s'il devait fatalement éclater, tout en espérant qu'un miracle l'empêchera de se produire.

Tel est, me semble-t-il, l'état d'esprit des milieux dirigeants de Rome. Bien que l'Italie puisse s'estimer satisfaite de disposer dès à présent de l'appui du Reich pour ses revendications nationales, on peut considérer qu'il est infiniment plus probable que, si la conflagration générale doit avoir lieu, c'est l'Allemagne qui la provoquera. Le Reich bénéficiera, alors, du soutien de l'Italie qui, une fois de plus, aura été dupée. La paix paraît, en effet, beaucoup plus à la merci, à l'heure actuelle, d'un incident polono-allemand que de difficultés franco-italiennes en Méditerranée. C'est d'ailleurs ce qu'exprimait assez mélancoliquement un membre assez important du parti, lorsqu'il déclarait ces jours derniers à l'un de mes collaborateurs : « C'est à Berlin et non à Rome qu'est la décision ».

Quoi qu'il en soit, la nouvelle campagne que la presse fasciste déclenche contre la France vaut d'être notée. Il est singulier qu'aussitôt après la signature de l'alliance, les journalistes les plus autorisés du régime aient recommencé à parler d'aspirations d'ordre territorial, alors que mes conversations avec le comte Ciano donnaient une note toute différente. Peut-être faut-il voir dans cette accentuation de la position italienne une sorte de réplique au raidissement de l'attitude des deux grandes démocraties. Ceux qui ne veulent pas croire à l'éventualité d'une guerre prochaine font valoir que la situation intérieure dans la Péninsule est loin d'être satisfaisante et qu'il en est de même en Allemagne. On ajoute que les mauvaises conditions économiques et financières inciteront les chefs de gouvernement responsables à faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il s'agira d'arrêter leur décision définitive. Le dernier exposé de M. Thaon di Revel a été accueilli avec beaucoup de pessimisme, car les chiffres du déficit avoué sont préoccupants et parce qu'il y a lieu de prévoir de nouveaux impôts, ce qui n'est certes pas une façon de remédier au marasme actuel. On pourrait, il est vrai, tirer des difficultés intérieures des

deux régimes totalitaires des conclusions inverses et considérer que les dictateurs n'en seront que plus portés à précipiter leurs pays dans la catastrophe.

Toujours est-il que, d'après les bruits qui courent, on s'apprêterait à rappeler incessamment sous les drapeaux les classes 1898, 1907 et 1908. On retire bien les légionnaires d'Espagne, mais ceux-ci laissent leur matériel, notamment d'artillerie, dans la péninsule ibérique. D'autre part, on prétend que des officiers et des hommes de troupe, convoqués dernièrement, continuent à être envoyés en Espagne et en Libye. On peut, dans ces conditions, se demander si le gouvernement de Rome ne se préoccupe pas surtout de pouvoir tirer argument du rappel des volontaires italiens pour demander au gouvernement anglais, en faisant valoir qu'il a strictement exécuté les engagements de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938, d'accepter d'examiner les revendications italiennes et allemandes. Si le cabinet de Saint James s'y refusait, le gouvernement de Rome serait alors fondé à déclarer, du moins à son point de vue, que l'accord de Pâques n'a plus de raison d'être et qu'en conséquence il le dénonce. Suivant d'autres indications, M. Mussolini se proposerait de déclarer caduc le *gentlemen's agreement*, au moment où serait annoncée la conclusion de l'accord anglo-soviétique.

Pour le moment, les contacts militaires italo-allemands se multiplient et paraissent devoir s'amplifier de plus en plus. Comme je l'ai indiqué dans mon télégramme nº 2177 (1), on prétend que le voyage du général Milch serait motivé par le désir de l'Allemagne de fixer dès maintenant les zones d'action et de bombardement éventuelles et de déterminer l'attribution du commandement unique en cas de guerre. Jusqu'à présent, on considérait, paraît-il, comme admis que, dans l'éventualité d'un conflit, les forces terrestres de l'Italie seraient placées sous le commandement allemand, tandis que les forces navales et même, ajoute-t-on, aériennes, relèveraient de l'état-major italien. Il y aurait là une sorte de répartition des zones d'action, qui correspondrait au fait que le Reich s'intéresse principalement au secteur continental tandis que l'Italie entendrait agir surtout en Méditerranée. On ne fait évidemment état de ces informations — qu'il est impossible de contrôler — que sous les plus expresses réserves.

Certains observateurs italiens remarquent que le gouvernement fasciste a été bien imprudent en faisant reconnaître à nouveau par le Führer comme sacrée et intangible, dans le pacte du 22 mai, la frontière du Brenner, car, disent-ils, si l'Italie voulait un jour se libérer de son alliance, ne s'ensuivrait-il pas que l'Allemagne cesserait de se considérer comme tenue de respecter l'actuelle ligne de démarcation italo-allemande? Il s'agit évidemment là de réflexions d'un ordre assez théorique, au moins à l'heure présente. Elles n'en sont pas moins révélatrices des appréhensions de certains milieux romains et de la profonde méfiance avec laquelle on suit le développement de la politique aventureuse du IIIe Reich. Tout cela n'empêche pas, du reste, que le ton des journaux ne reste menaçant et violent. Dans son numéro d'aujour-

(1) Du même jour, non reproduit, le sens en étant indiqué dans la présente dépêche.

d'hui, la *Gazzetta del Popolo* s'élève vivement contre « la prétendue » supériorité militaire du bloc des puissances démocratiques par rapport aux états de l'Axe. « Nous verrons, si la guerre éclate, écrit le journal de Turin, ce que feront en France quelques milliers d'aéroplanes italiens et allemands qui ne respecteront certainement pas la ligne Maginot ». La *Gazzetta del Popolo* rappelle d'autre part aux Polonais qui s'imaginent écraser l'armée allemande sous les murs de Berlin qu'en 1870, les Français se berçaient d'illusions analogues et qu'ils ont fini à Sedan. Et la feuille piémontaise conclut : « Si la France et l'Angleterre veulent la paix, nous sommes prêts à discuter, si elles veulent la guerre, qu'elles viennent. Elles seront servies ».

De toute façon on estime, en général, que l'Italie et l'Allemagne doivent encore gagner du temps et faire les moissons avant de passer aux actes, si elles s'y décident. La récolte dans la Péninsule semble d'ailleurs devoir être assez peu satisfaisante, en raison des pluies abondantes qui sont tombées pendant tout le mois de mai. C'est là une raison de préoccupation et non des moindres pour le gouvernement fasciste. Dans d'autres domaines, bien des stocks ne seraient pas encore au point. On attendrait également des livraisons importantes de matériel. Pour toutes ces raisons, il n'y aurait pas lieu de prévoir de trop graves complications avant la fin de juin ou le courant de juillet. Telles sont les considérations que l'on entend formuler le plus souvent sur les bords du Tibre, ces jours-ci. Mais tout le monde reconnaît que les événements pourraient précipiter leur cours à la suite d'incidents faciles à prévoir. Dans les milieux romains, on se montre consterné de l'aggravation de la situation et presque personne ne dissimule la crainte que l'on éprouve devant la perspective d'un « massacre général ». On reconnaît que la guerre ne paie pas et qu'elle sera un désastre pour toutes les puissances qui y participeront. Mais on veut encore faire confiance à M. Mussolini et, en mettant les choses au pis, on s'efforce de croire que le conflit, s'il éclate, sera court. Lorsqu'on fait remarquer à ceux qui tiennent ces propos combien une telle hypothèse est peu vraisemblable, ils vous répondent que personne ne peut savoir comment se dérouleront les opérations ni prévoir toutes les inconnues d'une nouvelle guerre européenne. Ils ajoutent qu'en 1935, alors que tous les techniciens étrangers déclaraient que les hostilités en Abyssinie seraient forcément très longues, M. Mussolini a eu raison contre eux et même contre une partie de son propre état-major. Pourquoi le Duce ne verrait-il pas juste cette fois encore, bien qu'il s'agisse de l'Europe, et non plus de l'Afrique, demandent les gens qui ont la foi ou qui ne veulent pas se laisser démoraliser?

283

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 409. Confidentiel. *Londres, 25 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 juin.)

Au moment où le gouvernement anglais va soumettre à Moscou des propositions [1] qui semblent devoir rencontrer l'assentiment du gouvernement soviétique, du fait qu'elles se rapprochent beaucoup dans leurs traits essentiels de celles qu'a présentées ce dernier le 18 avril [2], il me paraît intéressant de rappeler brièvement comment se sont développées les négociations anglo-russes en vue d'un accord entre les deux pays.

Dès que l'échec de la politique d'apaisement a été un fait avéré et reconnu par le gouvernement anglais lui-même, c'est-à-dire aussitôt après le coup de force allemand du 15 mars, l'opposition, qui avait toujours été en faveur d'une entente avec l'U.R.S.S., a proclamé qu'une telle politique était devenue une nécessité impérieuse et que seule elle permettrait la constitution d'un bloc susceptible d'intimider les états agresseurs. Tout en allant au plus pressé, c'est-à-dire en commençant par garantir les intérêts vitaux de la Pologne, les porte-parole officiels indiquaient de leur côté qu'une coopération avec la Russie leur apparaissait comme indispensable. Au fur et à mesure que s'élargissait la nouvelle politique anglaise de garanties, l'opinion tout entière prenait davantage conscience de l'importance du facteur russe sans lequel tout le système échafaudé risquait de n'être qu'une façade dépourvue d'assises profondes. Pendant toute la période qui fut marquée par la déclaration relative à la Pologne puis par des promesses envers la Grèce et la Roumanie, et enfin par des négociations avec la Turquie, les journaux n'ont cessé de souligner l'urgence d'un accord avec l'U.R.S.S. et le gouvernement, qui entretenait des contacts de plus en plus suivis avec les représentants soviétiques, répétait qu'aucune considération d'ordre idéologique ne ferait obstacle au développement de son action diplomatique et, en particulier, à la recherche d'un arrangement avec Moscou.

Contrastant avec la rapidité des conversations qui avaient conduit à l'accord anglo-polonais, les pourparlers avec la Russie s'engageaient toutefois dans une atmosphère de réticence et de confusion. Le 13 avril, en réponse à une question précise de M. Dalton, sir John Simon affirmait à la Chambre des Communes que le gouvernement britannique n'avait aucune objection de principe à une

[1] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 272.
[2] Sur ces propositions soviétiques, voir, au tome XV de la présente série, les nºs 446 et 447.

alliance militaire anglo-franco-russe. Cependant les sondages effectués entretemps à Londres auprès de M. Maisky, et à Moscou auprès de M. Litvinov, tendaient uniquement à savoir si le gouvernement russe serait disposé à ajouter sa propre garantie à celles déjà données par les gouvernements britannique et français à la Pologne et ultérieurement à la Roumanie. Les propositions russes du 18 avril, qui comportaient la conclusion d'un pacte formel d'assistance mutuelle entre Paris, Londres et Moscou, furent accueillies très fraîchement par les milieux officiels anglais à qui la perspective de se lier d'une manière aussi étroite avec l'Union soviétique ne causait visiblement aucun plaisir.

Je ne retracerai pas le détail des échanges de vues qui s'engagèrent à la suite de cette note russe, entre Londres, Paris et Moscou. Votre Excellence sait combien les différentes formules successivement suggérées par le gouvernement anglais étaient loin de la conception d'une alliance militaire tripartite. Elles donnaient l'impression très nette que le cabinet de M. Chamberlain ne désirait contracter aucun engagement direct avec l'U.R.S.S. Toutes les bonnes raisons invoquées à Londres, susceptibilités des états voisins de la Russie, caractère strictement réciproque des déclarations demandées à Moscou, masquaient mal la répugnance des Anglais à traiter le gouvernement soviétique en allié et ne pouvaient qu'exciter ce dernier à maintenir ses prétentions.

Quels étaient au juste les motifs de l'extrême réserve manifestée par les négociateurs anglais? Il est certain que cette attitude n'était pas due à des résistances de l'opinion. Bien au contraire, celle-ci, considérée dans son ensemble, paraissait chaque jour plus acquise à l'idée d'un pacte avec l'U.R.S.S. et les journaux en réclamaient la conclusion en termes de plus en plus pressants. Même les organes isolationnistes, notamment le *Daily Express*, expliquaient que du moment que le gouvernement s'embarquait dans un système de garanties, il fallait qu'il mît tous les atouts de son côté et qu'il ne négligeât pas la carte russe.

L'attitude anglaise subissait-elle l'influence des hommes qui avaient été à l'avant-garde de la politique de conciliation, et qui se seraient efforcés de mettre obstacle à la conclusion d'un accord semblable avec l'U.R.S.S. par crainte de se fermer tout espoir d'en revenir aux projets qu'ils avaient si longtemps caressés? Rien à ma connaissance ne permet de l'affirmer. Il est vrai toutefois que cette hésitation dans les négociations avec la Russie a coïncidé avec certains bruits de fléchissement, que j'avais signalés au Département, et, notamment, avec la publication dans le *Times* de plusieurs lettres mettant en doute l'opportunité d'une attitude de résistance [1]. La vivacité des réactions aussitôt provoquées par ces manifestations et, d'une manière générale, la poussée de l'opinion en faveur d'une politique voisine de la sécurité collective auraient cependant dû convaincre les auteurs supposés de ces manœuvres que de pareilles tentatives étaient vaines. Il est en tout cas peu probable que le gouvernement se soit laissé influencer par eux.

[1] Sur l'attitude ambiguë du *Times*, voir ci-dessus le n° 168.

A défaut d'interventions d'ordre intérieur, faut-il attribuer à des démarches étrangères les hésitations du Cabinet à s'engager vis-à-vis de l'U.R.S.S.? Devant la Chambre des Communes et dans les couloirs du Parlement, les porte-parole officiels ont insisté sur les difficultés résultant de l'attitude de la Pologne et de la Roumanie et cet argument nous a été également opposé par les Anglais. Mais nous savons que plus le temps passait, plus cet obstacle se réduisait à peu de chose, et l'explication ainsi donnée paraît plutôt un prétexte qu'une raison véritable. On a prétendu aussi que des avertissements voilés seraient venus au gouvernement britannique de Rome et de Madrid pour le détourner de ses desseins. Ce sont là des hypothèses vraisemblables, car mes interlocuteurs du Foreign Office n'ont cessé de me représenter le danger qu'ils voyaient à effaroucher le Portugal ou l'Espagne par une entente trop étroite avec Moscou. On peut dire d'une manière générale que les dirigeants anglais voyaient quelque chose de compromettant dans une alliance directe avec le gouvernement communiste. Alors que le public anglais, plus réaliste, s'était déjà accoutumé à cette idée, le gouvernement craignait les réactions qu'une telle initiative pouvait susciter à l'étranger ou à l'intérieur du pays. Il lui déplaisait aussi de donner raison à l'opposition sur un de ses thèmes favoris. Enfin, il gardait rancune à l'U.R.S.S. et à son représentant à Londres, de ses immixtions dans la politique anglaise, de l'influence exercée par Moscou sur les chefs du parti travailliste qui dans les affaires d'Albanie comme dans les affaires d'Espagne, dans la question d'Extrême-Orient comme dans celles de l'Europe centrale, sont considérés souvent à tort d'ailleurs comme les interprètes de la thèse soviétique. Le jour où un accord précis unira l'Angleterre et l'U.R.S.S., celle-ci n'en profitera-t-elle pas pour étendre ses avantages et développer son action indiscrète?

Quels qu'aient été les mobiles du cabinet britannique, il faut avouer que la position qu'il a prise dans ses négociations avec Moscou a été dès le début assez déconcertante. Tous les observateurs informés de l'opinion anglaise savaient en effet que le gouvernement ne pouvait laisser les pourparlers anglo-soviétiques se terminer par un échec et qu'en fin de compte il serait obligé d'accorder les concessions réclamées par la Russie. M. Maisky était parfaitement informé de cette situation et il y avait donc bien peu de chances pour que le gouvernement de Moscou, certain de triompher des hésitations du gouvernement de Londres, acceptât de se rallier aux premières suggestions de celui-ci.

Finalement, le gouvernement anglais a été contraint de transmettre au gouvernement russe des propositions semblables à peu de chose près à celles que celui-ci avait présentées il y a six semaines et que Londres avait alors dédaigneusement repoussées. Quelque opinion que l'on ait sur le fond du problème, le cabinet de Whitehall s'est donné l'apparence de capituler devant les exigences soviétiques. Il n'y a là rien de très glorieux et, du point de vue anglais, on peut regretter que la Grande-Bretagne, qui avait pris l'initiative des diverses actions diplomatiques consécutives à l'annexion de la Tchécoslovaquie et de l'Albanie, ait, cette fois, dû laisser aux Russes le bénéfice moral

d'avoir mis la dernière main à l'entreprise destinée à contenir les puissances de l'Axe.

Alors que le pacte avec l'U.R.S.S. n'est pas encore conclu, on ne peut guère juger des répercussions qu'auront ces tâtonnements en ce qui concerne l'autorité de la Grande-Bretagne au dehors. Mais il est déjà certain que beaucoup d'Anglais déplorent la manière dont les négociations avec la Russie ont été menées par le gouvernement et considèrent qu'elles ont fourni un nouveau témoignage de l'irrésolution et de la faiblesse de ce dernier. Il est de fait que toutes les décisions récentes du Cabinet, soit dans le domaine diplomatique (garanties à la Pologne, à la Grèce, à la Roumanie, etc.), soit dans celui de la défense nationale (création d'un ministère des Fournitures de guerre, établissement de la conscription) ont été prises sous la pression de l'opinion. L'évolution des pourparlers avec l'U.R.S.S. est venue confirmer l'impression que le gouvernement n'a aucune politique bien définie et qu'il se borne à obéir aux injonctions du public.

Il va sans dire que cette impression n'est pas faite pour accroître la confiance du pays dans ses dirigeants ni pour renforcer le prestige du Cabinet. J'ai signalé dans un autre rapport l'interprétation défavorable que l'on donne au vote qui a clôturé avant-hier le débat sur la Palestine. Le Cabinet ne peut guère avoir lieu d'être satisfait non plus des deux dernières élections partielles qui, dans des circonscriptions il est vrai toujours assez contestées, ont donné la victoire au candidat de l'opposition. De divers côtés, et dans des milieux fermement conservateurs, j'ai entendu exprimer des jugements assez sévères sur ces flottements et ces retards qui semblent indiquer l'absence de toute volonté propre. Chose singulière, ce sentiment commence à se répandre dans la Cité où s'étaient toujours recrutés jusqu'ici les partisans les plus déterminés de M. Neville Chamberlain. On se demande, en se plaçant aussi bien au point de vue de la reprise des affaires que du prestige national s'il ne conviendrait pas, dans les circonstances actuelles, d'avoir au gouvernail des pilotes plus énergiques et plus résolus.

Ce mécontentement ne doit d'ailleurs pas être interprété comme le prélude d'une crise de politique intérieure. Le Cabinet bénéficie toujours de l'absence de toute équipe de remplacement. Ainsi que je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, il serait vain de chercher de tels hommes dans l'opposition [1]. Parmi les autres personnalités politiques, M. Eden, qui paraissait en pleine ascension il y a quelques mois, s'est volontairement mis à l'écart afin précisément de ne pas prendre figure malgré lui d'adversaire du parti conservateur. M. Churchill jouit certainement d'une autorité personnelle considérable dans le pays. Mais à Westminster, on n'oublie pas les volte-face qui ont marqué sa vie politique et beaucoup de ceux mêmes qui admirent son talent n'en veulent pas à la tête des affaires. En cas de guerre, les qualités de M. Churchill l'emporteraient peut-être, dans l'esprit des députés, sur les préjugés que ceux-ci conservent contre lui, mais, jusque là, on lui reprochera toujours dans les rangs de la majorité de s'être affranchi de l'esprit et de la discipline du

[1] Sur la faiblesse du *Labour Party*, voir ci-dessus le n° 28.

parti au point d'avoir fréquemment voté avec l'opposition contre le Cabinet. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'en dépit des critiques dont il est si souvent l'objet, M. Chamberlain conserve encore une assez large popularité dans les classes moyennes. Sa présence à la tête du gouvernement est, pour celles-là, garante d'une politique exempte de provocations inutiles et qui, jusqu'à la dernière minute, s'efforcera de tirer parti de toutes les chances de conserver la paix. Beaucoup d'Anglais tiennent avant tout à ce que, si le pire arrive, ils puissent du moins l'aborder avec la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait d'eux pour l'éviter. A ce point de vue, M. Chamberlain représente une précieuse sauvegarde et, malgré tout, une invitation à ne pas désespérer. Mais il est évident que le Premier ministre n'a plus une autorité ni un prestige personnel suffisants pour imposer au pays une politique contraire aux vœux de l'opinion. La confiance dont il jouit lui est accordée maintenant sous bénéfice d'inventaire.

284

LE LIEUTENANT-COLONEL YVON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À PÉKIN, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 47. P [1]. Secret. *Pékin, 25 mai 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un extrait d'un rapport de notre consul à Longtcheou et Nanning, en date du 2 mai 1939, au sujet de l'activité des agents japonais en Indochine.

« Les autorités locales m'ont communiqué les renseignements suivants en me demandant de les faire parvenir aux autorités intéressées d'Indochine : « Le 20 avril, un de nos agents secrets m'a informé de Hong-Kong que les ministères des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine du Japon ont donné récemment des instructions aux attachés militaires, aux agents spéciaux, etc., des consulats du Japon à Saïgon, à Hanoï et à Haïphong de se renseigner d'urgence sur le nouveau plan secret de défense nationale concernant l'Indochine fixé par M. Mandel, ministre des Colonies, et plus particulièrement sur les points suivants :

« 1º Nombre des contingents de l'armée de terre et de la marine;

« 2º Situation des batteries antiaériennes;

« 3º Emplacements des usines d'aéroplanes nouvellement établies (?);

« 4º Nombre d'avions de guerre que vient d'acheter l'Indochine à la Hollande, à l'Angleterre et aux États-Unis;

[1] Extraite des archives de la Guerre.

« 5° Situation des transports vers la Chine en provenance du port de Haïphong (matériel de guerre et essence).

« Ces officiers et agents japonais doivent adresser dans le plus court délai à leur gouvernement un rapport accompagné de listes et de plans qui sera communiqué aux trois ministères précités. »

285

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 386 à 390 (1). Réservé. *Belgrade, 26 mai 1939, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Le président du Conseil m'a fait savoir que l'offre de crédit qui avait été faite par l'Allemagne à la Yougoslavie et qui était à la base d'importantes commandes d'armement (voir en particulier mon télégramme n° 300) (2) reste subordonnée à l'acceptation de conditions d'ordre économique telles qu'aucune suite n'y sera probablement donnée. Parmi ces conditions, figurent des droits de prospection et d'exploitation de mines et de gisements pétrolifères (mon télégramme n° 300) ainsi que l'élévation à 15 dinars 50 du cours du mark. M. Tsvetkovitch considère ces conditions comme inacceptables. Aussi se tourne-t-il vers nous et l'Angleterre pour que nous ne laissions pas complètement désarmer son pays. Il m'a parlé en particulier de l'utilisation aussi rapide que possible du crédit de 600 millions de francs négocié avec la banque Seligmann (mon télégramme n° 330) (3). Le comte des Isnards, député de Paris, a dû d'ailleurs déjà donner connaissance, de la part du Prince... (4) dans le même sens à Votre Excellence ainsi qu'à M. Daladier.

Par ailleurs, le ministre d'Allemagne a remis au président du Conseil il y a quelques jours un mémorandum énumérant un certain nombre de plaintes contre les mesures prises en Slovénie pour enrayer la propagande allemande Le président du Conseil se réserve d'y opposer une fin de non-recevoir et même d'y rétorquer par des protestations contre les agissements du consulat allemand récemment créé à Maribor, et dont le titulaire a été le chef de la propagande en pays sudète.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 23 avril, non reproduit, qui annonçait que l'Allemagne avait ouvert à Belgrade un crédit-marchandises gagé sur de futures livraisons de produits agricoles et miniers. L'état-major yougoslave avait passé une commande d'avions allemands.

(3) Du 2 mai, non reproduit, qui annonçait la conclusion par la banque de cette affaire. La création de fabriques de pâtes à papier et de papier journal et l'établissement d'une ligne régulière de navigation entre la côte dalmate et la France avaient été obtenus.

(4) Lacune de déchiffrement.

M. Tsvetkovitch m'a affirmé avec un accent de pleine sincérité que nous pouvions lui faire toute confiance et que malgré les apparences de germanophilie de son ministre des Affaires étrangères, son gouvernement et son pays, en cas de conflagration générale, se rangeraient dans un très court délai à nos côtés. Pour ma part d'ailleurs, je note des symptômes me permettant d'affirmer que la situation évolue rapidement ici à notre avantage. D'après le président du Conseil, le voyage du Prince à Berlin (1) n'entravera en rien cette évolution; elle se concrétise dans la population par des manifestations publiques tolérées par la police et chaque jour plus accentuées en notre faveur. Dans les salles de cinéma, à la présentation des actualités, M. Albert Lebrun et M. Daladier sont acclamés alors qu'au contraire les coups de sifflets accueillent M. Mussolini et M. Hitler. Ce serait d'ailleurs une erreur que d'en faire état dans notre presse.

286

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1025, 1026 (2). *Paris, 26 mai 1939, 23 h. 30.*

D'après des indications fournies à Genève par la délégation britannique, le Foreign Office pense introduire dans le protocole anglo-polonais, actuellement en préparation, une stipulation engageant la Pologne à prêter assistance à la Grande-Bretagne en cas d'agression allemande contre les Pays-Bas, la Belgique ou le Danemark.

Il apparaît utile, en ce qui nous concerne, d'obtenir un engagement polonais analogue, valable en cas d'agression contre la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse (3).

Cet engagement pourrait être inscrit dans le protocole même, ou découlerait d'une déclaration annexe, parallèle à la déclaration polonaise relative à Dantzig visée par mon télégramme nos 976 à 978 (4).

Attachant le plus grand prix à assurer dans la plus large mesure possible la concordance des textes définissant les engagements contractés par la France et par la Grande-Bretagne, je vous prie de bien vouloir me faire savoir d'urgence si le gouvernement britannique accepte le principe d'une déclaration annexe relative à Dantzig et sous quelle forme il envisage la rédaction de la stipulation concernant l'obligation polonaise en cas d'agression contre les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark.

(1) Qui aura lieu du 1er au 9 juin : voir ci-après les nos 327 (note), 358, 369.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Sur ce projet, voir ci-dessus le no 279.
(4) Du 17 mai, ci-dessus reproduit sous le no 211.

287

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1022, 1023 (1). *Paris, 26 mai 1939, 23 h. 50.*

Je me réfère à mon télégramme no 986 (2).

Je vous communique sous le numéro suivant le texte du paragraphe principal du projet de protocole franco-polonais modifié après accord entre M. Basdevant et sir William Malkin (3). Les deux jurisconsultes ont recherché une formule qui puisse trouver place à la fois dans le protocole franco-polonais et dans le protocole anglo-polonais, le préambule de ces deux documents demeurant naturellement adapté aux positions respectives des contractants.

Je vous serais obligé de bien vouloir vérifier si cette nouvelle formule correspond aux vues du gouvernement britannique et s'il est disposé à la proposer au gouvernement polonais. J'attacherais du prix à être fixé le plus tôt possible à cet égard.

« Le gouvernement polonais et le gouvernement français...

« En même temps, ils déclarent entendre désormais lesdits accords comme comportant l'engagement pour la France et la Pologne de se prêter sur-le-champ toute aide et assistance en leur pouvoir, si l'un des deux pays est l'objet d'une action menaçant manifestement son indépendance, directement ou indirectement, et si ce pays, pour la défense de ses intérêts vitaux, résiste par les armes à cette action » (4).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du 19 mai, ci-dessus reproduit sous le no 222 annexe I..

(3) Sur le texte définitivement arrêté après accord entre jurisconsultes français et britannique, voir ci-dessus le no 259-II.

(4) L'ambassadeur répondait à ce télégramme par télégramme de Londres no 1651, téléphoné à 17 h. 20 le 27 mai, annonçant que la nouvelle rédaction Basdevant-Malkin du paragraphe principal du projet de protocole franco-polonais serait soumise à lord Halifax dès le retour de ce dernier à Londres.

288

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2197 à 2199 (1). *Rome, 26 mai 1939, 13 h.*

Le progrès de la négociation anglo-franco-russe actuellement en cours et la vraisemblance de son succès final causent ici une déception et une irritation très vives.

Ces sentiments se traduisent par une nouvelle vague d'hostilité contre la France, jusqu'à présent dépeinte comme ayant cessé d'être un facteur indépendant de politique internationale, mais tenue, cette fois, pour responsable de la capitulation britannique devant les exigences de l'U.R.S.S.

On notera, dans cet ordre d'idées, la singulière manifestation à laquelle vient de se livrer à Londres le comte Grandi (2) et que la presse italienne a reçu l'ordre de relater amplement et bruyamment.

On conçoit que le comte Grandi se soit trouvé gêné par le bruit excessif que certains journaux français et anglais ont fait autour des divergences d'opinion qui se seraient élevées entre lui et M. Mussolini, comme d'ailleurs entre le maréchal Balbo et le Duce, et peut-être même le comte Grandi a-t-il été mis en demeure de couper court à ces rumeurs afin de rendre impossible tout calcul fondé sur l'existence de courants opposés au sein du fascisme. Le ton qu'il a employé, la violence démagogique de son réquisitoire contre la France n'en ont pas moins un caractère aussi extraordinaire et scandaleux que significatif. Le comte Grandi parlait à l'intérieur de son ambassade; mais pouvait-il négliger les convenances diplomatiques et oublier qu'il parlait à Londres, dans la capitale d'un pays ami de la France?

Le gouvernement fasciste ne tolérerait certainement pas qu'au palais Farnèse, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre et de ses collaborateurs, l'ambassadeur de France prononçât contre l'Allemagne une diatribe du même genre, que reproduirait l'ensemble de la presse parisienne.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) A l'occasion de la signature le 22 mai du pacte d'alliance militaire germano-italien, M. Dino Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, avait offert une réception en l'honneur de son homologue allemand, M. von Dirksen, à laquelle assistaient les représentants de la colonie italienne et des organisations national-socialistes de Londres. L'ambassadeur d'Italie s'en prenait avec véhémence aux campagnes de presse françaises qui le représentaient comme un adversaire décidé de l'alliance italo-allemande. L'ambassadeur proclamait ensuite sa fidélité à la politique du Duce, « qui a toujours raison », son hostilité aux « troubles politiciens de Versailles et de Genève » qui « après nous avoir escroqué la victoire de 1919, ont tenté, en 1935, par les sanctions... d'étrangler l'Italie ». Il attaquait les gouvernants français qui, « au moment même où nos soldats mouraient héroïquement à Bligny, au printemps 1918, pour défendre le sol français », « avec un cynisme incroyable, dénonçaient à Rome et déclaraient résilier les conventions tunisiennes de 1896, dernier rempart de la défense des droits sacro-saints de l'Italie en Tunisie ». « La révolution fasciste et la révolution nazie, unies dans une communion puissante d'esprit et armes », provoqueraient l'effondrement définitif du « temple de Versailles ».

289

Note du Ministre [1]

Visite de M. Souritz du 26 mai 1939

J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Souritz et je lui ai indiqué que si le gouvernement de l'U.R.S.S. avait sincèrement le désir d'aboutir, il n'avait qu'à accepter la nouvelle proposition d'accord tripartite franco-britannique [2]. Les conversations militaires techniques pourraient être commencées aussitôt et aboutir à un plan militaire précis, qui pourrait sauver la Pologne et d'autres pays au cas où ils seraient attaqués.

M. Souritz m'ayant demandé des renseignements plus complets sur la proposition, je me suis excusé de ne pas les lui donner puisque la négociation est désormais menée à Moscou.

Toutefois, à la suite d'une réflexion de M. Souritz, j'ai écarté l'idée d'un pacte d'assistance qui s'appliquerait uniquement à la France, à l'Angleterre et à l'U.R.S.S., les garantissant chacune contre une agression de l'Allemagne, mais laisserait de côté la Pologne et la Roumanie et les autres pays. Le pacte à trois n'ajouterait rien à ce qu'apporte le pacte franco-soviétique, et il laisserait subsister toute l'équivoque de ce pacte en ce qui concerne les obligations de la Russie en face du seul cas vraisemblable : celui d'une attaque allemande à l'Est du côté de la Pologne.

Le pacte franco-soviétique conclu en 1935 a donné à beaucoup de Français (ignorant la géographie) l'impression que l'U.R.S.S. serait à nos côtés en cas de guerre comme en 1914. Rien n'est plus faux. Le pacte tel qu'il est rédigé ne comporte d'obligation pour personne au fond. C'est ce que M. von Ribbentrop m'avait fait observer dans une phrase le 6 décembre 1938 [3]. Le pacte franco-soviétique donne aux Français l'illusion d'une fausse sécurité.

Car la Russie et l'Allemagne depuis 1919 ne sont plus limitrophes. Elles sont séparées par la Pologne. Celle-ci ne veut pas accepter le passage des avions et des troupes russes. Car elle est convaincue, ainsi que me l'a dit souvent l'ambassadeur de Pologne à Paris, que les Russes profiteront de leur passage pour occuper définitivement les territoires polonais. Les Roumains raisonnent de même pour la Bessarabie.

En réalité, pour avoir une chance de réussir une entente avec l'U.R.S.S., il faudrait abandonner à l'U.R.S.S. au moins les pays baltes et une partie de la Pologne, celle que l'U.R.S.S. a perdue en 1921.

[1] Extraite des papiers Bonnet. Les longues considérations de ce document sur la valeur du pacte franco-soviétique lui donnant l'allure d'une pièce justificative de la politique du Ministre, il se pourrait que la note n'ait pas été rédigée à l'époque, mais ultérieurement.

[2] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 272.

[3] Rien de tel ne ressort en fait des comptes rendus de la conversation des deux ministres dressés par le Secrétaire général ou par Georges Bonnet lui-même : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 58, 122, 126.

Mais l'on raisonne toujours en France comme si l'on était toujours en 1914 et si l'U.R.S.S. et l'Allemagne étaient limitrophes.

C'est cette situation que nous avons connue lors de la crise tchécoslovaque, en septembre 1938, où il a été pour moi évident que le gouvernement soviétique, après nous avoir poussé à la guerre avec d'autant plus de véhémence qu'il savait la désorganisation apportée à notre production de défense nationale par les désordres provoqués par le parti communiste dans nos usines, avait la volonté, soit de rester en dehors du conflit général, soit de s'en servir pour reprendre aux Polonais et aux Roumains les territoires perdus en 1919-1920.

Il importe donc à tout prix de sortir de l'équivoque dans laquelle nous nous débattons depuis tant d'années en posant clairement la question au gouvernement soviétique : « Comment, avec quoi, dans quelles conditions apporterez-vous votre concours? » Pour la France la réponse est facile puisqu'elle est limitrophe de l'Allemagne... Mais pour l'U.R.S.S.?

A Genève en septembre 1938, j'ai tenu ce langage à M. Litvinov [1]. Je n'ai pu obtenir de réponse satisfaisante sur aucun point, même en ce qui concerne les livraisons de matières premières ou de matériel de guerre, qui représentent le concours intéressant que pourrait fournir l'U.R.S.S.

Cette fois, il faut en sortir et obtenir une réponse claire et catégorique. Je l'ai laissé entendre à M. Souritz, tout en lui rappelant à nouveau l'attitude loyale du gouvernement français. Il faut à tout prix, en effet, que les pourparlers en cours permettent de voir dans la situation... Nous ne devons écarter aucune hypothèse : celle où l'U.R.S.S. resterait en dehors du conflit général ou celle même où elle s'entendrait avec l'Allemagne, mais il faut qu'en aucun cas, l'attitude négative du gouvernement russe puisse être imputée à la carence du gouvernement français qui aurait refusé de faire tous les efforts possibles pour aboutir à un accord. Il y a aujourd'hui un mouvement d'opinion publique si fort en France et en Angleterre, pour un accord avec l'U.R.S.S., et une telle conviction dans le monde et en France, chez tant de gens, même parmi les plus modérés, que le sort de la paix en dépend, qu'il faut à tout prix qu'on sache, au cas où l'accord ne pourrait s'établir, que la faute incombe à l'U.R.S.S. et non à nous. Cela a une importance capitale pour la tenue de notre opinion publique.

(1) Voir, au tome XI de la présente série, le n° 95.

290

NOTE DU MINISTRE [1]

Mémorandum au sujet de l'accord franco-polonais

Secret. *Paris, 26 mai 1939.*

1. Le 18 mars, la Grande-Bretagne et la France proposaient à la Pologne et à l'U.R.S.S. une déclaration à quatre par laquelle les quatre états devaient se concerter [2].

La Pologne a refusé. Et dans ces conditions, la France a insisté auprès de la Grande-Bretagne pour obtenir une garantie de sa part en faveur de la Pologne. Le gouvernement britannique a accepté et, à la suite du voyage de M. Beck à Londres, le Premier ministre britannique a fait à Londres une déclaration d'assistance, confirmée dans la suite à Paris par une déclaration du président du Conseil [3].

2. Vers le 15 avril, M. Lukasiewicz me prévenait que les engagements anglais étaient supérieurs à ceux que nous avions déjà envers la Pologne en raison de nos traités antérieurs [4]; le gouvernement polonais demanderait à la France d'aligner ses engagements sur ceux du gouvernement de Londres.

J'ai répondu affirmativement : la France ne manquerait pas d'accepter de prendre envers la Pologne des engagements identiques à ceux de la Grande-Bretagne.

3. Au début du mois de mai, M. Lukasiewicz me remettait un projet de protocole, dont il m'indiquait notamment qu'il avait pour but de mettre nos obligations en conformité avec celles de la Grande-Bretagne. Certaines modifications de forme y étaient apportées par nous [5] et j'en donnai lecture au Conseil des ministres, qui l'approuva dans sa séance du 11 mai.

4. Quelques jours plus tard, M. Lukasiewicz revenait me voir et me faisait connaître que son gouvernement entendait ajouter au protocole une motion interprétative ainsi conçue : « Au moment de la signature du protocole en date du..., l'ambassadeur de Pologne a déclaré au nom de son gouvernement

[1] Cette note, remise le 26 mai par le Ministre à M. Naggiar à l'intention de M. Léon Noël, est extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] En réalité, la proposition fut faite par Londres à Paris les 20-21 mars, le gouvernement français y donnait son adhésion le 22 : voir, au tome XV de la présente série, les nos 79, 108, 127. Sur le refus opposé par Varsovie, voir *ibid*, nos 135, 150.

[3] Voir, au tome précité, les nos 275 et 370..

[4] En fait plus tôt : voir, au tome XV précité, le no 321.

[5] Le texte définitif de ce projet de protocole, arrêté par le Département et transmis le 3 mai à l'ambassadeur de Pologne à Paris, est ci-dessus publié sous le no 23.

que *Dantzig* représente un intérêt vital pour la Pologne. Le ministre des Affaires étrangères de France a pris acte de cette déclaration. » (1)

5. Il y avait là un fait nouveau important, étant donné la généralité de la formule employée, qui ne faisait même pas allusion au statut particulier de la Ville libre prévu par le traité de Versailles.

J'ai estimé alors qu'il convenait de savoir si cette motion avait été soumise au gouvernement britannique et acceptée par lui et si, comme je le pensais, un projet de protocole anglo-polonais était en cours de discussion entre les deux gouvernements, analogue au protocole franco-polonais. M. Corbin fut invité, le 16 mai (2), à faire une démarche dans ce sens au Foreign Office et j'envisageais alors la signature possible du protocole pour le samedi 20 mai.

6. Le jeudi 18, j'étais mis en présence de deux faits nouveaux :

a. Le gouvernement britannique faisait connaître que, non seulement il ne connaissait pas la motion interprétative, mais qu'il n'avait, à l'heure présente, aucune discussion au sujet d'un accord anglo-polonais; que cette discussion aurait lieu ultérieurement (3);

b. Dans la soirée du 18, le bruit arrivait à mon cabinet que le général polonais Kasprzycki aurait fait un accord militaire qui aurait été signé par le général Gamelin. Le fait m'était peu après confirmé (4). Mais un accord militaire ne pouvait être conclu qu'après signature d'un accord politique. Le général Gamelin envoyait donc, le samedi 20, à M. Lukasiewicz, une lettre pour lui indiquer qu'en tout cas, cet accord militaire ne serait applicable qu'après l'accord politique (5).

7. Mais, dans ces conditions, il nous est apparu indispensable de retarder la signature du protocole préparé entre la Pologne et nous pour la raison suivante : il est *capital* que les obligations de la France concordent avec celles de la Grande-Bretagne. Toute la politique actuelle a pour but justement d'ajuster tous nos accords et toutes les obligations qu'ils comportent. Il conviendrait d'ailleurs d'appliquer cette directive, non seulement aux accords politiques, mais aussi aux accords militaires.

8. J'ai demandé, tant à Paris le 20 mai (6), qu'à lord Halifax, à Genève les jours suivants (7), de hâter le plus possible la négociation de l'accord anglo-polonais ou de nous donner rapidement un texte sur lequel nous nous mettrions tous deux d'accord en vue d'aligner les obligations des deux pays.

(1) Voir ci-dessus le n° 211.
(2) En fait le 17, par télégramme n°s 976-978, ci-dessus reproduit sous le n° 211.
(3) Se reporter au télégramme de Londres n°s 1574-1575, du 18 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 217.
(4) Le protocole des conversations entre les généraux Gamelin et Kasprzycki, en date du 19 mai, est ci-dessus reproduit sous le n° 233.
(5) Il n'a été retrouvé en fait, dans les archives françaises, à cette même date du 20 mai, qu'une lettre adressée par le général Gamelin au général Kasprzycki, lettre ci-dessus publiée sous le n° 245.
(6) Lors de la rencontre des deux ministres des Affaires étrangères : voir ci-dessus le n° 243.
(7) Voir ci-dessus le n° 253.

Lord Halifax m'a répondu qu'il s'y efforcerait, mais qu'avant de négocier avec la Pologne, il souhaitait être fixé sur ce qui était possible avec l'U.R.S.S. Jusque-là, la Pologne était couverte par la déclaration des chefs de gouvernement français et anglais.

9. Rentré de Genève à Paris avant-hier, j'ai reçu hier M. Lukasiewicz. Je lui ai exposé en détail les raisons pour lesquelles nous nous trouvions dans l'obligation de retarder quelque peu la signature de l'accord franco-polonais, en vue de permettre un ajustement précis de l'obligation contractée envers la Pologne par la France et la Grande-Bretagne.

L'ambassadeur de Pologne, en termes particulièrement violents, s'est plaint de ce retard. Je lui ai rappelé la nécessité, pour assurer l'efficacité des accords franco-anglo-polonais, d'harmoniser de façon très exacte les obligations contractées et, par conséquent, de prendre comme base de l'accord franco-polonais et de l'accord anglo-polonais des termes à peu près identiques. Il en est de même de la motion interprétative relative à Dantzig que M. Lukasiewicz m'avait fait tenir après la remise du projet de protocole (voir paragraphe 4) [1].

10. A la suite de cet entretien, j'ai adressé aujourd'hui même à M. Lukasiewicz une lettre exposant nettement notre attitude et les raisons qui la déterminent [2].

Je vous envoie ci-joint copie de cette lettre, pour votre information personnelle.

11. Reconnaissant, d'autre part, la nécessité de régler cette affaire dans le plus bref délai possible, j'insiste auprès du gouvernement britannique pour obtenir de lui la définition d'une formule qui pourrait servir de base commune à l'accord franco-polonais et à l'accord anglo-polonais.

[1] Dans ses mémoires (*Diplomat in Paris*, p. 222-223), M. Lukasiewicz a également évoqué ses entretiens du 25 mai avec le Ministre français (et non du 27, comme l'indique par erreur *De Munich à la guerre*, p. 382).

[2] Le texte de cette lettre ne se retrouve pas dans les archives françaises. Il a été cependant reproduit par l'historien britannique L. B. Namier (*Europe in Decay. A Study in Desintegration 1936-1940*, Londres, Mac Millan, 1950, p. 308-310) à qui l'ambassadeur de Pologne en avait transmis le texte. Le ministre français des Affaires étrangères faisait état de l'étude qu'il avait menée en commun à Genève avec son homologue britannique, étude qui avait fait apparaître « l'impossibilité pour le rédacteur anglais d'adopter, dans les termes que vous m'avez proposés, la formule de conclusion du projet de protocole franco-polonais, sous peine de trop s'écarter des éléments de base déjà arrêtés entre M. Beck et lord Halifax». Soucieux de réduire toute divergence entre conceptions française et britannique, G. Bonnet avait réussi« à faire dégager de l'étude franco-anglaise une nouvelle formule de conclusion qui s'écarte le moins possible, sur le fond comme dans la forme, de la rédaction que vous m'aviez proposée, les termes essentiels de votre rédaction étant repris eux-mêmes dans un autre ordre ». Cette formule nouvelle était soumise à l'approbation du gouvernement britannique, qui ferait connaître d'autre part les autres dispositions du projet d'accord anglo-polonais. « Pour éviter toute perte de temps qui puisse retarder encore la signature du protocole franco-polonais », le ministre français communiquait à titre officieux la formule arrêtée à Genève en accord avec le juriste britannique (sur cette formule, voir ci-dessus le n° 259-II). G. Bonnet poursuivait : « En attendant la signature du protocole d'interprétation franco-polonais..., je ne puis que vous rappeler la situation de droit et de fait qui couvre déjà, entre la Pologne et la France, toutes préoccupations possibles du gouvernement polonais : à savoir que la garantie d'intervention immédiate et directe de l'assistance française à la Pologne lui a été, et lui demeure, pleinement assurée par la déclaration solennelle du chef du gouvernement français, à la date du 13 avril dernier. »

291

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Paris, 26 mai 1939.

D'ordre de son gouvernement, le chargé d'affaires du Japon a fait au sous-directeur d'Asie la communication verbale suivante :

La venue, dans les circonstances présentes, de la mission Berger en Chine (1) est considérée par le gouvernement japonais non seulement comme un acte inamical, mais encore comme une manifestation d'hostilité directe des milieux militaires français contre le Japon. L'effet de cette venue est spécialement ressentie à un moment où l'opinion japonaise suit avec une attention particulière le développement des négociations en cours entre Paris, Londres et Moscou. Des répercussions inattendues peuvent donc se produire.

Le ministère des Affaires étrangères, soucieux de ménager les intérêts étrangers en Chine, a fait de son mieux pour éviter que les positions françaises ne soient mises en cause. Ces ménagements deviendraient très difficiles à maintenir si des mesures n'étaient prises en ce qui concerne la mission Berger.

Le chargé d'affaires a reçu pour instructions d'informer le ministère des Affaires étrangères de ce qui précède et de demander le retrait immédiat de la mission Berger.

*
* *

Après avoir pris note de cette communication, le sous-directeur d'Asie, à titre personnel et sans préjuger d'une réponse officielle ultérieure, a fait observer au chargé d'affaires que le général Berger et ses collaborateurs étant allés en Chine à titre privé, le gouvernement français n'avait pas le pouvoir de les rappeler comme s'il s'agissait d'une mission officielle.

M. Miyazaki a répondu qu'il avait signalé à Tokyo le caractère privé des engagements. Il n'en avait pas moins reçu pour instructions de faire la démarche dont il venait de s'acquitter. Sans doute l'opinion japonaise avait-elle peine à croire qu'un officier général, même en retraite, pût accepter des fonctions auprès d'autorités étrangères sans autorisation de son gouvernement. En tenant compte, toutefois, du caractère privé des engagements, peut-être le gouvernement japonais s'estimerait-il satisfait d'ordres catégo-

(1) Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 261 (note).

riques de départ donnés au général Berger et à ses collaborateurs, alors même que les intéressés refuseraient de les suivre [1].

292

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1652, 1653 [2]. Confidentiel. Réservé. *Londres, 27 mai 1939* [3].

(*Reçu :* 17 h. 25, 17 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nos 1025-1026 [4].

A propos du futur accord anglo-polonais et de nos négociations avec Varsovie, j'ai demandé ce matin au Foreign Office de nous renseigner d'urgence sur la façon dont le gouvernement britannique entendait voir figurer les Pays-Bas, la Belgique ou le Danemark dans son texte et s'il acceptait une déclaration polonaise annexe relative à Dantzig.

Ces questions vont être soumises à lord Halifax lors du retour de ce dernier à Londres.

Je crois devoir attirer votre attention sur le fait que si les Anglais et en particulier sir H. Malkin ont réfléchi à ces questions, les services compétents ne les ont nullement mises au point, les conversations anglo-polonaises n'ayant pas encore été reprises (mes télégrammes nos 1574-1575) [5].

C'est ainsi qu'à Genève, les Anglais en causant avec nous ont indiqué la possibilité de faire figurer directement les trois pays précités, dans le futur protocole anglo-polonais. Ce matin au contraire, les services politiques du Foreign Office se sont posé devant moi la question de savoir si une déclaration annexe polonaise relative à Dantzig ne permettrait pas à l'Angleterre de

[1] La démarche de M. Miyazaki incitait cependant le Ministre à examiner le cas de la mission allemande en Chine, dirigée par le général von Falkenhausen, et à la dissolution de laquelle il avait été procédé en juillet 1938; les membres de la mission qui prêtaient encore leurs services au gouvernement chinois avaient rompu tout lien d'allégeance avec le Reich. Il n'en était pas cependant de même avec la mission Berger. Lorsque M. Miyazaki vint, le 10 juin, s'enquérir de la suite donnée à sa demande, il lui fut répondu qu'il n'y avait pas de « mission Berger » mais contrat privé entre M. Berger, général en retraite, connu comme représentant d'une société industrielle et une administration chinoise. M. Miyazaki fit alors état du cas d'une autre personnalité française, favorable au Japon, mais qui avait été dissuadée de se rendre dans ce pays l'année précédente, pour indiquer que le fait de ne pas donner un avis similaire au général Berger passerait à Tokyo pour « une marque de discrimination ». (Lettre adressée le 15 juin par le ministre des Affaires étrangères sous les nos 2584 et 654 à ses collègues de la Défense nationale et des Colonies).

[2] Extrait des papiers Rochat.

[3] Par fil.

[4] Du 26 mai, 23 h 30, ci-dessus publié sous le no 286.

[5] Du 18 mai, ci-dessus reproduit sous le no 217.

proposer une contrepartie portant sur les intérêts vitaux britanniques, et revêtant la forme d'une déclaration anglaise où les trois pays tiendraient la place de la ville.

Il m'a été dit enfin à propos de nos intentions que lorsque la Suisse avait été mentionnée dans les conversations de Londres avec M. Beck, celui-ci s'était montré négatif.

293

M. Rivière, Chargé d'affaires de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 457 à 459 (1). Réservé. *Rome, 27 mai 1939, 20 h. 10*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le cardinal Maglione, qui me recevait ce matin et dont je tâchais de connaître le sentiment sur le récent traité d'alliance italo-allemand (2) ainsi que sur les conséquences de sa signature, attache de l'importance à la garantie que représente pour M. Mussolini la nécessité du contact et de la consultation prévus aux articles 1 et 2. Le gouvernement fasciste se prémunit ainsi, dit-il, contre la répétition des faits accomplis précédemment.

J'ai souligné devant le haut prélat la préoccupation que nous cause un accord dont le caractère offensif est indéniable. Mon interlocuteur a répondu qu'il regrettait évidemment le renforcement du lien unissant l'Italie à l'Allemagne. Cependant, a-t-il répété plusieurs fois avec force, « je puis vous assurer, d'après les informations directes que je recueille, que M. Mussolini ne veut pas la guerre ».

Le Cardinal m'a indiqué en outre qu'il y a une semaine, le chef du gouvernement italien désirait une conversation directe avec la France. Il la désirerait, semble-t-il, encore aujourd'hui.

Quant à l'objet éventuel de cette conversation que, malgré la signature du récent pacte, le Cardinal considère pour sa part non seulement comme « possible » mais encore comme « opportune » et « nécessaire », le secrétaire d'État croit savoir que le gouvernement italien continuerait à se contenter d'un règlement non territorial portant sur Djibouti, Tunis et Suez.

J'ai demandé au Cardinal si ce programme déjà plein de menaces pour les intérêts légitimes de la France, et au reste fort imprécis, pouvait se concilier selon lui avec la résolution avouée par l'Italie dans le préambule du traité « d'intervention... pour assurer au peuple italien son espace vital ».

Là encore, le cardinal Maglione a refusé de se montrer pessimiste.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Conclu le 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

294

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 846 à 848 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 27 mai 1939, 19 h. 58, 19 h. 56; le 28, 3 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 50; le 28, 5 h. 45.)

M. Beck m'a parlé avec une certaine amertume de la négociation engagée entre la France et la Pologne.

Il a prétendu avoir accepté il y a une dizaine de jours un texte qui aurait été présenté à M. Lukasiewicz comme ayant reçu l'approbation du Conseil des ministres [2], et m'a dit ne comprendre ni les difficultés qui se sont élevées depuis lors, ni la portée des dernières modifications proposées par Votre Excellence à l'ambassadeur de Pologne [3].

Les chefs de l'armée le harcèlent, impatients qu'ils sont, pour la raison que connaît Votre Excellence de voir les pourparlers se terminer.

Le ministre a ajouté notamment qu'à Londres [4], sa négociation avec le gouvernement britannique avait abouti en quelques heures et que, dans ces conditions, il se demandait maintenant si l'accord pourrait se faire entre nous.

Comme je n'avais pas reçu encore à ce moment les précieuses indications, que je remercie Votre Excellence de m'avoir fait parvenir par M. Naggiar [5], je n'ai pu répondre à M. Beck que par des généralités.

Ayant eu l'occasion de rencontrer ce soir le comte Lubienski, je lui ai parlé de la négociation qui se poursuit à Paris et je lui ai demandé de préciser à M. Beck quel était exactement le but qu'avait en vue Votre Excellence.

L'homme de confiance du ministre des Affaires étrangères m'a paru comprendre la portée de cette mise au point et il m'a répondu que, dans ces conditions, il pense que le gouvernement polonais pourrait accepter la formule dont M. Lukasiewicz lui a annoncé la prochaine communication.

[1] Extrait des papiers Rochat.

[2] Le texte du protocole auquel il est fait ici allusion est ci-dessus reproduit sous le no 222, annexe II.

[3] Sur ces modifications, voir ci-dessus le no 290.

[4] Sur le voyage du ministre polonais à Londres, au début d'avril, voir au tome XV de la présente série les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

[5] Il s'agit de la note remise le 26 mai à l'ambassadeur de France à Moscou, et dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 290.

295

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 400 à 405 (1). *Moscou, 27 mai 1939.*

J'ai effectué cet après-midi auprès de M. Molotov et conjointement avec l'ambassadeur d'Angleterre la démarche prescrite par votre télégramme no 186 (2). M. Potemkine assistait à l'entretien, mais s'est borné à y jouer le rôle d'un interprète passif.

Le président du Conseil des commissaires du peuple connaissait déjà le texte du projet franco-britannique par la communication que lui en avait faite M. Souritz. Lorsque sir William Seeds et moi-même le lui eûmes remis officiellement, il ne nous laissa pas ignorer, à notre surprise, que sa première réaction était négative. Il a d'ailleurs ajouté qu'il ne s'agissait que d'une opinion personnelle et qu'il allait soumettre nos propositions à son gouvernement, dont il escomptait une prompte réponse.

Il a l'impression que le but essentiel de l'accord qui, dans l'esprit du gouvernement soviétique, devrait être de faire échec efficacement à l'agression, a été perdu de vue par les gouvernements français et anglais, qui ont sacrifié la question de fond aux questions de procédure. « On parle, mais on ne recherche pas la conclusion d'un accord réellement efficient. Nous voulons une assistance solidement garantie, vous paraissez prendre intérêt aux conversations pour elles-mêmes... » Une de ses principales objections, sur laquelle il est revenu à plusieurs reprises, réside dans la référence au pacte de la Société des Nations. Évoquant l'expérience de septembre dernier, il a manifesté à l'égard de l'institution de Genève une défiance absolue. « Une de nos villes est bombardée; on s'adresse à la Société des Nations; il suffit de l'obstruction d'un état quelconque pour mettre en échec le mécanisme de l'assistance. » Sir W. Seeds, s'inspirant du mémorandum explicatif britannique, a répliqué que le projet franco-anglais ne visait que les principes et non la procédure du pacte. Mais M. Molotov n'a pas voulu se laisser convaincre. « C'est toujours la Société des Nations, a-t-il insisté, qui, dans votre projet, se trouve au centre de la procédure, et je suis obligé de me demander pourquoi vous établissez sous ce rapport une différence entre le jeu de la garantie donnée à la Pologne, qui semble devoir être déclenchée automatiquement, et le jeu de la garantie donnée à l'U.R.S.S. » Il m'a donné l'impression de redouter

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Du 26 mai, qui demandait au chargé d'affaires de France à Moscou de se concerter avec son homologue britannique pour la remise conjointe du projet d'accord tripartite franco-anglais, ci-dessus reproduit sous le no 272.

une arrière-pensée. Il y a sans doute là un malentendu qu'il conviendrait éventuellement de dissiper et sur lequel l'ambassadeur d'Angleterre consulte au surplus son gouvernement.

En ce qui concerne les états baltes, dont l'indépendance par rapport à l'Allemagne représente un intérêt vital pour l'U.R.S.S., une observation faite par M. Molotov en cours de conversation m'a donné à penser qu'il faisait objection à ce que l'assistance qui leur serait donnée fût subordonnée au désir qu'ils exprimeraient de la recevoir.

D'une manière générale, les questions relatives à l'efficience de l'accord et à la sauvegarde de l'indépendance des états baltes demeurent officiellement au centre des préoccupations soviétiques.

296

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 738 à 740. (1) *Ankara, 27 mai 1939* (2).

Je serais obligé au Département de bien vouloir me faire savoir si je ne me méprends pas, en interprétant l'avant-projet d'accord qui m'a été communiqué (3) comme signifiant qu'il ne lui paraît pas possible d'envisager sur un point important la procédure que suggérait mon télégramme no 664 (4).

Je rappelle qu'on a ici la hantise d'une installation de l'Italie en Syrie. Nous n'abandonnerions rien de notre liberté d'action et nous ne reconnaîtrions à la Turquie aucun droit d'ingérence directe ou indirecte dans nos affaires, si j'étais autorisé à adresser au ministre des Affaires étrangères une lettre disant en substance qu'au cours des pourparlers, j'avais été interrogé sur la valeur de certains bruits d'après lesquels la France envisagerait d'abandonner à une tierce puissance ses droits en Syrie et que j'étais autorisé à faire la déclaration suivante. (Suivrait une formule analogue à celle que proposait M. Puaux dans le télégramme communiqué sous les nos 491-492) (5).

La question est très grave, car notre refus, de quelque explication qu'on puisse l'accompagner, sera interprété ici comme une confirmation des rumeurs

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Par télégramme nos 564-573, du 25 mai, non reproduit (cet avant-projet devant être remanié à la demande de l'ambassadeur de France à Ankara et aboutir au texte transmis le 31 mai à M. Massigli sous les nos 599 à 616 : voir ci-après le no 315). Sur l'avant-projet et son article 12, qui est ici mis en cause, voir ci-dessus le no 264.
(4) Le télégramme d'Ankara nos 661-666, du 16 mai, est analysé ci-dessus sous le no 185 (note).
(5) Allusion est faite au télégramme de Beyrouth no 559, du 10 mai, ci-dessus analysé sous le no 36 (note).

que certaines propagandes ont fait courir. J'ai le devoir de la signaler encore une fois au Département et de l'avertir que les conséquences risquent d'être sérieuses. L'accord sur le Sandjak peut s'en trouver compromis, car les Turcs se trouvent amenés à introduire quelques restrictions dans la renonciation que nous leur demandons. Dans leur esprit en effet, il y a un lien entre les deux questions : la Turquie n'admettra jamais que l'Italie s'installe sur sa frontière méridionale. J'appréhende de même — je dois l'avouer — que, dans pareille situation, toute la politique qu'a consacrée à l'égard de l'Angleterre la déclaration du 12 mai [1] ne se trouve, en ce qui nous concerne, remise en question.

297

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 347 [2]. *Bucarest, 27 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er juin.)

La pénétration allemande dans l'économie roumaine (ma dépêche nº 323 du 12 de ce mois [3], sous le présent timbre) se poursuit avec une opiniâtreté systématique. Dans tous les domaines, un travail méthodique est accompli, le plus souvent avec une grande discrétion ou sous les apparences les plus bénignes, afin de ne pas susciter des réactions trop vives de la part de l'opinion publique.

C'est ainsi que les grands moulins de Timisoara, qui comportent d'importantes installations, permettant une production quotidienne de 230 tonnes de farine, et des silos, viendraient d'être achetés par un consortium allemand pour la somme de 75 millions de lei. Le Reich aurait également l'intention d'obtenir une zone libre englobant cette entreprise et située le long du canal de la Bega (qui relie Timisoara au Danube, par la Tisza). Des fabriques alimentaires, des usines de peausserie et de meubles ainsi que des silos et des frigorifiques y seraient créés avec la participation de capitaux et de techniciens allemands. De plus, la société d'électricité *Elgiba*, filiale de l'A.E.G. de Berlin, est actuellement en pourparlers pour la création d'une puissante centrale hydroélectrique qui fournirait en énergie les départements d'Arad, de Timis-Torontal, de Caras et de Severin.

Cette emprise économique est d'autant plus dangereuse que le Banat, dont Timisoara est la capitale, est une région d'importante minorité germanique (les Souabes).

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus les nos 157, 158 (et note).
(2) Extraite des « Fonds 1940 ».
(3) Non retrouvée.

D'autre part, une société au capital de un million de lei, à laquelle des capitalistes allemands (le Dr. Helmuth von Cramon et M. August von Bethmann-Hollweg) participent pour 30 %, vient d'être fondée à Bucarest, « en vue d'exporter de Roumanie des matières brutes, et notamment du bois et des métaux, et d'importer des produits textiles ».

Par ailleurs, des ingénieurs allemands sont arrivés, il y a quinze jours, en Dobroudja, pour examiner une mine de pyrites de cuivre, située à Atlan Tepé, par Hamandja. Ce gisement, qui appartient au *Creditul minier*, avait déjà été exploité par cette société puis par la firme Wolff. Ces entreprises avaient été amenées à cesser l'extraction par suite de la faiblesse du rendement et du coût élevé de la production. Mais il semble que, désireux de se procurer du cuivre à tout prix, les Allemands ne soient pas arrêtés par ces précédents décourageants.

Enfin, le 24 mai, M. Ghelmegeano, ministre des Travaux publics et des communications, a reçu M. Todt, l'ingénieur allemand qui a construit de nombreuses autostrades dans le Reich, venu soi-disant en voyage d'études en Roumanie, en compagnie de MM. Dorsch et Friedrich Schmalz, hauts fonctionnaires de l'Inspection générale des routes de Berlin.

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 867 à 869. Réservé. *Washington, 28 mai 1939.*
19 h. 17, 19 h. 23, 19 h. 26,

(*Reçu :* le 29, 3 h. 30, 7 h. 40.)

Recevant avant hier M. François de Tessan, le président Roosevelt l'a questionné sur les progrès de l'aviation et sur le mouvement ouvrier en France. Il a écouté avec intérêt les indications qui lui ont été données sur l'activité croissante des industries de défense nationale et sur l'union de toutes les classes de la population française autour du gouvernement.

En ce qui concerne la politique extérieure, le Président a marqué un très vif intérêt pour le pacte anglo-franco-soviétique qu'il croit indispensable au maintien de la paix européenne. Il a laissé percer quelque impatience des hésitations britanniques, les attribuant à M. Chamberlain, et a marqué par contre sa vive satisfaction de l'action exercée à Londres par le gouvernement français pour en avoir raison.

Parlant du message du 15 avril [1], le Président a déclaré qu'il avait voulu, à un moment critique, engager aussi loin qu'il l'avait pu les États-Unis aux côtés de la France et de l'Angleterre pour arrêter les dictateurs.

[1] **Analysé au tome XV de la présente série sous le n° 413 (note).**

Il se flattait d'avoir au moins gagné du temps.

Quant au régime de la neutralité, il avait préféré laisser la discussion se poursuivre à loisir devant le Congrès autour de textes préparés avec l'administration, mais sans toutefois s'engager personnellement afin de ne pas risquer de ramener une question essentielle de politique extérieure au niveau de la politique intérieure. Il n'hésiterait d'ailleurs pas à prendre le moment venu ses responsabilités devant l'opinion.

Ce disant, le Président pensait évidemment à la lettre que le secrétaire d'État devait adresser le lendemain aux présidents des commissions des Affaires étrangères des deux Chambres [1]. Il a d'ailleurs été bien inspiré en prenant comme porte-parole M. Cordell Hull, dont la personnalité inspire confiance au Congrès et ne rencontre pas d'antipathie dans le parti républicain.

299

Note de la sous-direction de la Société des Nations

La politique russe et le débat de Genève sur les îles d'Aland

Paris, 28 mai 1939.

Au cours des débats de Genève sur la question des îles d'Aland [2], l'attitude du gouvernement soviétique est apparue constamment négative. Elle n'en permet pas moins — par déductions *a contrario* — de prêter au gouvernement de Moscou des vues positives :

1° Le délégué soviétique a invariablement demandé l'ajournement de la question de la fortification des îles d'Aland; il n'a jamais pris position, au fond, contre le principe même de la fortification des îles;

2° La délégation russe a tenté, plusieurs jours durant, de faire prévaloir l'ajournement en recherchant même des formules de compromis. Elle n'a recouru à des méthodes spectaculaires que lorsque la position des puissances signataires est apparue irréductible sur la question d'un ajournement éventuel des débats;

[1] Le contenu de cette lettre est analysé le 29 mai dans le rapport n° 13.904 de l'attaché financier, ci-après reproduit sous le n° 306.

[2] Sur cette affaire, voir, au tome XV de la présente série, le n° 52 (note).

Un premier examen de la question avait eu lieu au Conseil le 22 mai. Le 27, le rapporteur, M. Bourquin, avait noté la demande conjointe de la Suède et de la Finlande en vue de la remilitarisation des îles, l'accord des puissances signataires de la convention, enfin les réserves de l'U.R.S.S. M. Maisky ayant déclaré que son gouvernement n'avait pas terminé l'étude de la question et qu'en tout état de cause, il voterait contre, aucune décision n'avait été prise.

3° Le 24 mai, un membre de la délégation soviétique avait discrètement suggéré de conseiller aux gouvernements suédois et finlandais un contact plus direct avec Moscou qui, selon lui, faciliterait la solution du problème;

4° Or, il est apparu, au cours des débats, que, contrairement à certaines déclarations finlandaises et suédoises aussi bien que russes, des contacts directs avaient déjà eu lieu et avaient d'ailleurs échoué;

5° Lorsqu'en dernière heure, le 27 mai, le délégué finlandais s'est déclaré prêt à fournir au gouvernement russe certaines explications de caractère militaire et à donner à Moscou l'assurance écrite qu'en cas de conflit, la neutralité finlandaise serait défendue contre toute atteinte de quelque pays qu'elle vînt, ces assurances ont été jugées insuffisantes et écartées avec dédain.

Tout s'est donc passé comme si le gouvernement soviétique voulait, nonobstant l'accord à intervenir entre les puissances signataires, obtenir et conserver pour lui-même un droit de regard direct sur la situation militaire de l'archipel. L'indiscrétion des demandes de renseignements qu'il a cru pouvoir adresser à la Finlande montre l'étendue de ce droit de regard tel qu'on le conçoit à Moscou.

L'interprétation donnée de l'attitude russe le 5 avril dernier (lettre n° 77) [1] par notre chargé d'affaires à Moscou reste donc plausible, suivant laquelle, renforçant ses exigences depuis que l'affaire tchèque a montré la faiblesse des petits états, l'U.R.S.S. désire obtenir une garantie écrite nettement libellée, « pour avoir entre les mains un document qui lie aussi précisément que possible la Finlande à son égard et qui permette à Moscou d'équilibrer, dans une certaine mesure, une pression allemande sur Helsinki par la menace d'une pression qui pourrait s'autoriser de la violation éventuelle d'une garantie écrite ».

Si cette interprétation est exacte, elle implique que l'U.R.S.S. entend exercer sur les petits états riverains de la Baltique un droit de regard qui paraîtra sans doute aux intéressés bien voisin d'un droit d'ingérence dans leurs affaires. Mais il apparaît, en même temps, que l'attitude russe n'aurait pas de sens si elle n'était dominée par la volonté de faire pièce à l'emprise allemande sur la Baltique. A ce titre et du point de vue de la politique générale, l'attitude adoptée par le gouvernement soviétique dans la question des îles d'Aland peut paraître à certains égards rassurante.

[1] Du 5 avril, non reproduite. Il y était dit que des négociations commerciales engagées entre l'U.R.S.S. et la Finlande avaient tourné court, le gouvernement soviétique ayant cru devoir subordonner leur continuation à la signature par Helsinki d'une déclaration relative aux îles d'Aland et dont la pointe eût été nettement tournée contre l'Allemagne. Antérieurement à l'occupation de la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S. se serait contentée, pour donner son agrément à la militarisation des îles, d'une déclaration aux termes de laquelle le gouvernement finlandais ferait en sorte que celles-ci ne puissent servir de base à « un pays tiers ». Depuis l'affaire tchèque en revanche, elle désirait un document qui liât autant que possible la Finlande à son égard.

300

M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères de France.

L. (1) *Paris, 28 mai 1939.*

Dans votre lettre du 26 de ce mois (2), vous avez bien voulu retracer certaines phases de l'évolution de notre négociation ayant pour but la signature d'un protocole d'interprétation des traités d'alliance qui lient nos deux pays.

Permettez-moi de vous communiquer aussi quelques remarques sur le même sujet et de récapituler certains points importants de nos conversations.

Le premier projet de protocole, que je vous ai remis le 28 avril 1939 (3), s'inspirait, comme je vous l'avais alors signalé, des déclarations officielles faites par M. le Président Daladier et par le Premier britannique, M. Chamberlain. Comme il s'agissait d'un accord qui devait être conclu entre les gouvernements français et polonais, dans l'élaboration de son projet, mon gouvernement s'est basé surtout sur la déclaration du chef du gouvernement français du 13 avril dernier (4), en insérant dans le projet de texte de protocole presque textuellement la phrase suivante de cette déclaration :

« La France et la Pologne se garantissent immédiatement et directement contre toute menace directe ou indirecte qui porterait atteinte à leurs intérêts vitaux. »

(Texte de la proposition polonaise : « La Pologne et la France se garantissent mutuellement et directement de porter sur-le-champ toute aide et assistance en leur pouvoir à la partie contractante dont les intérêts vitaux seraient directement ou indirectement menacés... »)

Le 3 mai, vous m'avez proposé certaines modifications de mon projet du protocole, en laissant pourtant intacte la phrase susmentionnée. En me remettant ce texte de projet de protocole, revu par vous, vous avez souligné que c'est un texte déjà approuvé par le gouvernement français et, qu'en conséquence, il serait désirable de ne plus y apporter de nouvelles modifications (5).

(1) Document extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ». Il a été reproduit dans L. B. Namier, *Europe in Decay. A Study in Desintegration 1936-1940*, Londres, Mac Millan, 1950, p. 310-312 (sous la date du 27 mai).

(2) Cette lettre, non retrouvée dans les archives, a été publiée également par Namier, *op. cit.*, p. 308-310. Voir également ci-dessus le n° 290 (note).

(3) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 23 (note).

(4) Sur cette déclaration, voir, au tome XV de la présente série, le n° 370.

(5) Les archives françaises ne contiennent pas de compte rendu de la conversation Bonnet-Lukasiewicz du 3 mai. Dans ses Mémoires (*De Munich à la guerre*, p. 378-379), Bonnet n'y fait pas explicitement allusion. Lukasiewicz y consacre un court passage dans ses Mémoires (*Diplomat in Paris 1936-1939...*, p. 206).

Le 12 mai, je vous ai apporté le consentement de mon gouvernement d'accepter votre texte, en ajoutant seulement qu'au moment de la signature, je ferai une déclaration sur Dantzig, jugée nécessaire par mon gouvernement en raison de la situation actuelle et de l'attitude prise par mon gouvernement dans cette question avant le début de notre négociation. Je vous demandais de bien vouloir prendre acte de cette déclaration [1].

Le 17 mai, vous m'avez fixé la date du 19 mai comme celle de la signature du protocole, en m'informant que vous n'aviez pas d'objections en ce qui concerne la déclaration sur Dantzig [2]. Ensuite, la date de la signature avait été différée [3]. Dans notre conversation officielle du 25 mai, rectifiant votre communication téléphonique du samedi 20 mai, vous m'avez informé que la question de la déclaration concernant Dantzig ne soulève aucune objection de votre part, et que c'est seulement sur une formule de la rédaction du protocole d'interprétation que vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord avec votre collègue anglais [4].

D'autre part, pour éviter des malentendus sur les méthodes de négociation dont il est question dans votre lettre, je voudrais préciser que le gouvernement polonais, en entreprenant avec le gouvernement français une négociation — qu'il espérait voir aboutir à bref délai — n'avait pas en vue de poursuivre indirectement et par anticipation une négociation avec le gouvernement anglais et de créer, en marge d'une interprétation d'un traité d'alliance existant, des formules fixes pour le nouveau traité polono-anglais. Une telle éventualité n'était pas envisagée et vous n'aviez pas fait, au cours de nos conversations avant le 20 mai, aucune allusion en ce sens.

J'ai mis mon gouvernement au courant de la situation dans laquelle se sont trouvées nos négociations et je lui ai transmis la nouvelle formule suggérée par vous officieusement, sous réserve de l'approbation de la part du gouvernement britannique. En même temps, je n'ai pas manqué de l'informer de l'assurance catégorique que vous m'avez donnée, le 25 mai, que la déclaration sur Dantzig, que je me propose de faire au moment de la signature du protocole, ne soulève pas d'objections de votre part et qu'une fois le texte du protocole fixé, vous accepterez ma déclaration. J'ai tâché aussi de présenter à mon gouvernement, d'une manière la plus détaillée et la plus précise, les arguments et informations que vous m'avez communiqués dans nos dernières conversations.

J'ai pris bonne note de la référence que vous faites dans votre lettre aux déclarations solennelles du président du Conseil, M. Édouard Daladier, en

(1) Aucun compte-rendu de cet entretien ne se retrouve dans les archives françaises ni dans les mémoires précités de Bonnet. Dans ses Mémoires, Lukasiewicz rappelle qu'il reçut pour instructions le 10 mai de son ministre d'accepter le projet de protocole français, à condition de faire une déclaration au moment de la signature, aux termes de laquelle Dantzig devrait être un *casus fœderis*. C'est ce que fit entendre l'ambassadeur à Georges Bonnet le 12 mai, sans que le ministre français des Affaires étrangères élevât la moindre objection (*Diplomat in Paris 1936-1939...*, p. 208-209).

(2) Voir ci-dessus le n° 211 (note).

(3) Voir ci-dessus le n° 244 (note).

(4) Sur les entretiens Bonnet-Lukasiewicz du 25 mai, voir ci-dessus le n° 290.

date du 13 avril et aux engagements qui en résultent, sur la base des obligations d'assistance mutuelle, pour le gouvernement français. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a confirmé pour sa part cette déclaration, entre autres, dans son discours du 5 mai [1]. Je ne manquerai pas de porter à la connaissance de mon gouvernement vos constatations à ce sujet.

301

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 854, 855 [2]. Réservé. *Varsovie, 29 mai 1939, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Sur les instructions du Foreign Office, l'ambassadeur d'Angleterre a, une fois de plus, recommandé au gouvernement polonais la prudence en ce qui concerne Dantzig. Il a demandé en même temps à M. Beck que la Pologne s'engage à ne pas agir, si les choses se gâtaient de ce côté, sans avoir au préalable pris contact avec le gouvernement britannique.

M. Beck a renouvelé à mon collègue l'assurance qu'aucune imprudence n'était à craindre de la Pologne, mais, comme on pouvait s'y attendre, il a refusé de prendre l'engagement qui lui était demandé. Sir Howard Kennard a interprété la réponse, qu'il lui a faite sur ce point, en ce sens que le gouvernement polonais entendait se réserver la possibilité d'agir immédiatement, si des nécessités d'ordre militaire l'exigeaient.

302

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 406, 407 [3]. *Moscou, 29 mai 1939.*

Je me réfère à mon télégramme no 400 [4].

Parmi les arguments que M. Molotov a mis verbalement en avant pour justifier sa position négative à l'égard du projet franco-britannique, je relève,

(1) Prononcé devant la Diète : voir ci-dessus le no 67 (et note)..
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Du 27 mai, ci-dessus reproduit sous le no 295.

à titre de notation, celui-ci, sur lequel le Commissaire est revenu avec obstination en dépit de nos mises au point et qui, précisément parce qu'il n'a aucune valeur en soi, traduit bien le parti-pris de suspicion nuancée de malveillance avec lequel est examinée actuellement ici toute proposition des puissances occidentales : « Votre projet est conçu dans un esprit différent du nôtre (celui du 18 avril) [1]. Témoin votre article 5 par lequel vous réservez précisément la position et les droits de l'agresseur, alors qu'en ce qui nous concerne, nous ne voulons pas transiger avec l'agression. »

303

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

D. nº 616 [2]. *Paris, 29 mai 1939.*

Par une lettre nº 246 du 27 avril [3], vous avez bien voulu me communiquer la traduction d'une lettre par laquelle le comte Ciano vous a prié de porter à la connaissance du gouvernement français l'acceptation par le roi d'Italie de la couronne d'Albanie. En même temps, vous avez bien voulu me demander si vous deviez répondre à cette communication.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a lieu de laisser sans réponse la lettre du ministre des Affaires étrangères d'Italie.

[1] Sur le projet soviétique en question, voir, au tome XV de la présente série, les nºs 446, 447.
[2] Extraite des archives de l'ambassade.
[3] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

304

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 1088 [1]. *Paris, 29 mai 1939.*

(*Reçu :* Mouv. gén. fonds, 1er juin.)

Ainsi que je vous l'avais signalé par ma lettre nº 852 en date du 28 avril [2], j'avais communiqué à nos représentants à Londres et La Haye certaines informations parvenues à mon département, selon lesquelles l'Allemagne chercherait à s'assurer le contrôle de la *Royal Dutch*. Je vous avais également fait part des indications recueillies à ce sujet par notre ministre à La Haye, qui tendaient au contraire à démontrer le caractère de très grande indépendance politique de la société pétrolière hollandaise.

Notre ambassadeur à Londres me communique à son tour les informations qu'il a recueillies à la suite d'une enquête confidentielle menée par lui. En faisant ressortir la qualité exceptionnelle des garanties d'indépendance que procurent à la *Royal Dutch* ses dispositions statutaires, elles confirment l'impression rassurante donnée par la lettre de M. de Vitrolles.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en annexe, pour votre information, copie de la lettre de M. Corbin.

Annexe

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 373. Confidentiel. *Londres, 18 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 mai.)

Par dépêche nº 496 en date du 27 mars dernier [3], le Département avait bien voulu me faire part d'un certain nombre d'informations d'après lesquelles le Reich chercherait à s'assurer le contrôle de la société hollandaise *Royal Dutch*.

[1] Extraite des archives du Mouvement général des fonds.

[2] Non reproduite, qui transmettait une dépêche nº 164 de La Haye à Paris, du 14 avril. Dans cette dépêche, le ministre de France aux Pays-Bas démentait, après enquête, que le Reich ait voulu s'assurer le contrôle de la *Royal Dutch*. Le Reich n'aurait d'ailleurs pu y parvenir. En effet, la *Royal Dutch Shell* formait un holding, n'ayant aucune activité propre. Les actionnaires ordinaires n'avaient aucun moyen d'influencer les activités de la société. La reine des Pays-Bas serait au surplus la principale actionnaire. La direction du holding néerlandais était concentrée entre les mains des détenteurs des « actions privilégiées », au nombre d'environ une centaine, et ces actions n'étaient pas négociables.

[3] Dont le sens est suffisamment indiqué dans le présent rapport.

J'avais fait état à titre confidentiel de ces indications auprès de M. Ashton-Gwatkin, chef du service économique du Foreign Office, et je lui avais demandé s'il lui serait possible d'effectuer une enquête discrète à ce sujet.

En réponse à cette démarche, le Foreign Office vient de convoquer un de mes collaborateurs pour le mettre au courant du résultat des investigations auxquelles les autorités anglaises ont procédé. Le ministre de Grande-Bretagne à La Haye a notamment été consulté et s'est entretenu de ces rumeurs avec le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. M. Colijn [1] a déclaré catégoriquement à sir Nevile Bland qu'elles n'étaient pas fondées.

En effet, conformément aux dispositions des statuts de la *Royal Dutch,* les parts de fondateurs et les actions de préférence de cette société ne peuvent appartenir qu'aux membres du Conseil d'administration. En conséquence, les titres qui étaient en possession de sir H. Deterding au moment de son décès, et se composaient principalement d'actions privilégiées, n'ont pu être attribués à sa veuve et ont dû être répartis entre les administrateurs.

Quant aux actions ordinaires de la *Royal Dutch,* une faible proportion d'entre elles est possédée par des Allemands. Cette proportion atteindrait environ 5 %.

Dans ces conditions, on estime au Foreign Office qu'une mainmise directe ou indirecte du Reich sur la direction de l'importante compagnie néerlandaise ne saurait être redoutée.

En ce qui concerne enfin l'*Astra Romana,* j'ajoute que M. Gwatkin, en prenant connaissance de la note qui lui avait été remise, avait aussitôt fait observer que, si sa mémoire était exacte, M. Stern n'était pas un Allemand, mais un Israélite anglais particulièrement hostile au régime nazi.

305

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 115 [2]. *Moscou, 29 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juin.)

L'agence Tass a publié hier le communiqué suivant : « La revue anglaise *News Review,* dans son numéro du 18 mai, fait état d'un accord militaire russo-turc qui aurait été conclu il y a une semaine. Sur la base de renseignements autorisés, Tass peut déclarer que cette communication de la revue anglaise ne correspond pas à la réalité, car il n'a existé et n'existe actuellement aucun accord militaire entre la Turquie et l'U.R.S.S. »

Il est difficile, dans l'incertitude où l'on est actuellement sur les intentions de la politique extérieure des Soviets, de découvrir à première vue le but visé par le gouvernement de l'U.R.S.S. en publiant ce démenti. Je crois devoir cependant signaler à Votre Excellence l'interprétation qu'en donne le ministre de Bulgarie à Moscou, qui est un des observateurs les mieux informés et les plus avisés de la politique soviétique et qui, ayant été ministre à Ankara, est très au fait des rapports russo-turcs.

[1] En fait, M. Colijn est à l'époque le Premier ministre néerlandais; le ministre des Affaires étrangères se nomme M. Patijn.
[2] Extrait des papiers Bonnet.

M. Antonov voit dans ce communiqué une esquisse de manœuvre à l'égard des puissances occidentales. Les Soviets auraient voulu rappeler que les questions qui touchent à la mer Noire (comme celles qui ont trait à la Baltique) les concernent au premier chef.

Dans ses conversations avec M. Potemkine, M. Antonov a en effet retiré l'impression que l'objet essentiel de la visite du Commissaire adjoint à Ankara (1) était de réserver les intérêts de l'U.R.S.S. dans la négociation anglo-turque. Si en effet on se réjouit ici de voir une entente entre Londres et Ankara couvrir le front maritime sud de la Russie, on y craint en revanche que cette entente n'aboutisse à une modification, sous une forme ou sous une autre, du régime des Détroits et n'ouvre à la flotte britannique l'accès de la mer Noire. Ce pourrait être le cas si la Turquie était belligérante aux côtés de l'Angleterre ou si cette dernière, dans l'éventualité de la neutralité turque (2), obtenait le libre passage des Détroits, soit dans la limite de l'article 19 de l'accord de Montreux (3), [soit] par une modification de ces dernières dispositions.

Or la Russie, qui a défendu à Montreux la thèse de la fermeture des Détroits, estimerait que, si une révision du statut actuel des Détroits devait avoir lieu, la solution, de son point de vue, devrait être déterminée moins par les éléments intrinsèques du problème qu'en fonction des rapports anglo-soviétiques. Dans ces conditions, le gouvernement soviétique aurait demandé à la Turquie de subordonner la conclusion définitive et les termes de son pacte avec l'Angleterre à la signature préalable d'un accord anglo-russe. Ainsi s'expliquerait, d'après M. Antonov, les lenteurs relatives des négociations entre Londres et Ankara.

L'intervention de l'U.R.S.S. en vue d'amener la Turquie à différer la signature du traité avec l'Angleterre jusqu'à la conclusion d'un pacte anglo-russe — si tel a bien été le sens des conversations de M. Potemkine à Ankara — ne s'inspirerait pas uniquement de la volonté de sauvegarder les intérêts soviétiques en mer Noire; la pression que Moscou semble chercher à exercer sur l'Angleterre par l'intermédiaire de la Turquie révélerait également le prix que l'on attacherait au Kremlin à un accord avec le gouvernement britannique.

(1) Le commissaire adjoint des Affaires étrangères d'U.R.S.S. s'était rendu en Turquie du 27 avril au 3 mai. Un communiqué, publié le 6 mai à Ankara faisait état de l'intention des deux pays « voisins et alliés » de « raffermir encore davantage les liens solides qui les unissent et qui constituent un gage précieux pour la cause de la paix ». Les deux gouvernements poursuivraient leurs efforts respectifs pour maintenir la paix et se tiendraient en contact continu «pour se communiquer toutes informations de caractère politique touchant leurs intérêts communs ». M. Potemkine devait se rendre le 3 mai à Bucarest, le 4 à Sofia.

(2) *Note du document :* Cette hypothèse pourrait se présenter notamment au cas où l'Angleterre viendrait au secours de la Roumanie attaquée par l'Allemagne, car la Turquie n'est alors tenue d'intervenir ni par son pacte avec l'Angleterre qui ne concerne que la Méditerranée, ni par l'Entente balkanique qui est exclusivement dirigée contre la Bulgarie.

(3) Sur l'accord de Montreux et son article 19, voir ci-dessus le nº 25 (note).

306

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington, à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 13.904 [1]. *Washington, 29 mai 1939.*

Les débats relatifs à la modification de la loi de neutralité se poursuivant dans la plus grande confusion devant les commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat, les partisans de l'administration ont vivement insisté auprès du secrétaire d'État pour qu'il fasse connaître officiellement son opinion. M. Cordell Hull vient d'accéder à leur demande et dans une lettre qu'il a adressée hier à M. Pittman, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, et à M. Sol Bloom, président par intérim de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, il a très clairement précisé le point de vue de l'administration.

La lettre du secrétaire d'État constitue la première manifestation officielle de l'attitude du gouvernement en cette matière depuis le message du président Roosevelt au Congrès au mois de janvier dernier [2]. Dans ce document, le Président décrivait la loi actuelle « comme une loi qui peut opérer inégalement et injustement et qui peut venir en aide à l'agresseur et refuser cette aide à la victime ». Depuis lors, et au cours de toutes les discussions qui ont eu lieu devant les commissions des Chambres, le Président et les autres membres du Cabinet avaient conservé un silence complet sur les moyens qu'ils préconisaient pour remédier aux inconvénients de la législation actuelle. Dans la lettre qu'il a adressée hier aux présidents des deux commissions, dont vous trouverez ci-joint le texte, M. Hull se montre au contraire très explicite. *Il se prononce en effet formellement en faveur de l'abolition de l'embargo sur les armes et les munitions en cas de conflit à l'étranger* et énumère en outre six mesures qui devraient, à son avis, être incluses dans la législation sur la neutralité pour rendre plus facile la double tâche « de maintenir l'Amérique en paix et d'éviter l'imposition de fardeaux inutiles et anormaux sur les citoyens américains ». Il convient dans ce but, écrit M. Hull :

— de défendre aux navires américains, quelle que soit la nature de leurs chargements, de pénétrer dans les zones de combat;

— de réduire au minimum les voyages de citoyens américains dans les zones de combat;

[1] Extraite des archives des Finances. Un appel de note renvoie à la note infrapaginale suivante : voir mes notes des 19 avril et 3 mai 1939 [le second de ces documents est ci-dessus reproduit sous le nº 34].

[2] Sur ce message, voir, au tome XIII de la présente série les nos 286, 288.

— de faire en sorte que l'exportation de produits à destination des belligérants soit précédée d'un transfert de propriété à l'acheteur étranger;

— de maintenir la législation existante concernant les prêts et les crédits aux nations belligérantes;

— de réglementer les quêtes en faveur des belligérants;

— de maintenir un *national munitions control board* et un système de licence de l'exportation et l'importation des armes.

Pour justifier son hostilité à un embargo sur les armes et les munitions, M. Cordell Hull fait valoir que si l'on entre dans la voie des embargos en vue de maintenir l'Amérique en dehors de la guerre, « il serait logique d'étendre cet embargo à tous les produits, quels qu'ils soient, car une nation en état de guerre de nos jours est aussi intéressée à empêcher le coton ou le pétrole ou tout autre produit utile de parvenir sur le territoire ennemi, qu'elle l'est à empêcher des canons ou des aéroplanes de parvenir aux armées de ce même ennemi ! » Or, ajoute le secrétaire d'État, un embargo total serait ruineux pour la vie économique des États-Unis.

La thèse que défend M. Hull est dans ses grandes lignes semblable à la proposition de loi du sénateur Pittman [1]; comme cette dernière, elle tend à autoriser la vente des armes et des munitions aux belligérants et subordonne l'exportation de tous les produits à un transfert préalable de propriété à l'importateur étranger, ce qui revient à en exiger le paiement comptant; comme elle aussi, elle interdit l'octroi de crédit aux belligérants. Le projet de M. Hull paraît toutefois à première vue moins rigide que celui du sénateur Pittman en ce qui concerne les transports; alors que la proposition Pittman interdit à tout navire américain de transporter des articles quelconques destinés directement ou indirectement à des nations belligérantes, M. Hull défend seulement à ces navires de pénétrer dans les « zones de combat ». Encore convient-il d'attendre de savoir comment seraient délimitées les zones de combat pour se faire une opinion en connaissance de cause.

La presse de l'Est a en majorité bien accueilli les déclarations de M. Cordell Hull; mais les isolationnistes annoncent qu'ils s'opposeront de toutes leurs forces à l'abrogation de l'embargo sur les armes. Comme ils sont en minorité même au Sénat, ils n'auraient pas de chance de succès si le débat n'était vicié par des considérations de politique intérieure; bien que l'administration, pour éviter précisément que la discussion ne dévie, se soit abstenue jusqu'à hier de prendre position, les isolationnistes n'ont pas manqué d'en faire une question politique et d'attaquer à cette occasion la politique personnelle du président Roosevelt de manière à s'assurer le concours de la masse des républicains et des démocrates conservateurs.

La question étant posée de cette façon, l'issue du débat reste incertaine, et les observateurs, même les plus avertis, se refusent à faire le moindre pronostic.

[1] Sur la proposition de ce dernier, voir au tome XV le nº 503; ci-dessus le nº 34.

307

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1480 (1). Réservé. *Berlin, 30 mai 1939* (2).

(*Reçu :* 12 h. 45.)

Les événements dont les puissances de l'Axe ont été le théâtre ces dernières semaines, les indications recueillies à Berlin ou à Rome, ne permettent guère de douter que nous soyons à la veille d'une de ces manœuvres de grand style que M. Hitler a déjà mises en œuvre avec le succès que l'on sait et qui lui ont permis de s'emparer, sans coup férir, de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de Memel. Il s'agit cette fois, d'abattre la Pologne et de lui prendre à tout le moins le Corridor avec Dantzig. C'est la dernière des opérations à objectif limité, de celles qui tendent à l'édification de la « Grande Allemagne », avant les entreprises plus vastes annoncées par les revendications de l' « espace vital » et l'exposé de la « thèse historique ».

1. Les faits d'abord : ils sont trop récents pour qu'il soit nécessaire d'y insister. C'est le discours du 28 avril (3) au cours duquel le Führer a indiqué ses exigences minima : Dantzig et un couloir allemand dans le corridor polonais. C'est ensuite le pacte du 22 mai (4) : réplique à la politique « d'encerclement », réflexe de défense, assurance prise par l'Italie contre les « cavalier seul » du partenaire, sans doute l'alliance militaire germano-italienne est-elle tout cela; mais elle est surtout un instrument offensif, destiné en premier lieu à permettre à M. Hitler d'atteindre l'objectif immédiat annoncé le 28 avril.

La tactique du Führer a toujours été la même : choisir le point de moindre résistance; procéder à un étalage maximum de forces et briser la cohésion morale de l'adversaire en l'isolant peu à peu. Ce résultat acquis, exploiter la situation à fond en profitant de la démoralisation générale. En Autriche, le point faible a été un homme et, pour qu'il surgisse, Dollfuss a été assassiné. En Tchécoslovaquie, cela a été les Sudètes. Pour la Pologne, c'est Dantzig.

Cette tactique a trop bien réussi à son auteur pour que l'on puisse admettre qu'il en change. Quant à imaginer qu'il s'en laisse imposer par ses adversaires et qu'il renonce à ses projets, ce serait bien mal connaître la ténacité de M. Hitler, sa confiance en son génie et en son étoile. Pour ma part, je ne mets pas

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce discours, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et note), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.
(4) Entre l'Allemagne et l'Italie : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

en doute qu'il essaiera, à tout le moins. Ce sera seulement si l'offensive jusqu'ici victorieuse se brise cette fois sur la résistance adverse, s'il se trouve ainsi conduit devant l'abîme d'une guerre générale, qu'il hésitera à sauter dans l'inconnu.

D'ailleurs, la situation intérieure de l'Allemagne ne laisse guère le choix au Chancelier. J'ai signalé à Votre Excellence l'aggravation de la situation économique et financière. Par suite de la diminution des importations, faute de devises, et des prélèvements pour les stocks de guerre, l'alimentation de la population laisse de plus en plus à désirer et nos agents signalent qu'une sorte de psychose se crée, celle de l'affaiblissement par manque de vitamines. Les difficultés financières sont également croissantes et le rythme de l'inflation paraît s'accélérer. Je ne crois pas, pour ma part, que ce soient là des conditions susceptibles de pousser M. Hitler à la guerre : au contraire; mais elles doivent l'inciter à donner à son peuple des compensations, à trouver dans des succès extérieurs de l'argent, comme en Autriche, des garanties stratégiques et des armes, comme en Tchécoslovaquie, l'unification du Reich, comme dans le corridor polonais. Pour accepter des canons en place de beurre, il faut que l'Allemand constate qu'ils « payent ». La dictature nationale-socialiste doit faire montre de dynamisme et comme toutes les dictatures, elle ne peut maintenir son équilibre que dans le mouvement. C'est à cette condition que le peuple allemand, si passif et domestiqué soit-il, consent à ne pas réfléchir et à se serrer la ceinture.

2. Certains indices et des renseignements de différentes sources viennent, d'ailleurs, étayer l'hypothèse d'une action prochaine. J'ai signalé les uns et les autres dans ma correspondance; je me bornerai à les rappeler brièvement :

a. La rubrique des incidents germano-polonais est soigneusement entretenue depuis le 28 avril; les faits sont insidieusement déformés, grossis et longuement exposés, mais en deuxième page, de manière à irriter le public allemand, tout en lui donnant l'impression que son gouvernement fait preuve de longanimité; on cherche à l'amener peu à peu au sentiment que la mesure est comble; on le prépare au « c'en est trop ». On nourrit en même temps soigneusement le dossier que l'on ouvrira, le moment venu, devant les grandes puissances, pour plaider le martyre des minorités allemandes et troubler les opinions publiques.

Le même travail est effectué auprès des diplomates étrangers par les soins de la Wilhelmstrasse. Les collaborateurs de M. von Ribbentrop insistent à la fois sur le soin qu'apporte leur gouvernement à amortir les incidents et sur leur crainte de voir un cas plus grave mettre un jour le feu aux poudres. Or, il n'est pas douteux qu'un incident ne sera jugé tel que le jour où M. Hitler aura décidé d'aller de l'avant, de même que c'est ce jour-là seulement que le Sénat de Dantzig, parfaitement discipliné, proclamera le rattachement de la Ville libre au Reich.

La thèse de l' « encerclement » de l'Allemagne adroitement conjuguée avec celle de la conjuration des puissances « repues » pour affamer l'Allemagne et la priver de son « espace vital » est développée à satiété par la presse, sous la direction du Dr Goebbels. Manifestement, les dirigeants nationaux-

socialistes cherchent à entretenir le peuple dans un état d'esprit qui doit permettre, le moment venu, la montée de la fièvre obsidionale.

Enfin, il est vraisemblable qu'à côté de considérations d'ordre technique, c'est aussi pour créer l'atmosphère favorable que le Führer a longuement visité les fortifications occidentales [1] : la nation doit savoir qu'elle n'a rien à craindre à l'Ouest au moment où on la prépare à une action à l'Est.

b. Les renseignements recueillis par mon ambassade concordent pour indiquer que cette action ne sera pas immédiate, mais prochaine.

Dans l'entourage de M. von Ribbentrop et du maréchal Goering, on déclare que le Führer n'entend pas brusquer les choses, qu'il attendra « plusieurs mois » s'il le faut, mais qu'il est résolu à régler la question de Dantzig.

L'ambassadeur d'Italie, qui a de bonnes raisons d'être bien informé, affirme que l'on a deux mois de répit; le ministre de Lithuanie déclare tenir d'excellente source que le gouvernement allemand a promis à Rome de régler dans un court délai l'affaire polonaise pour s'employer ensuite à la satisfaction des revendications italiennes. Le ministre de Suède a reçu par un intermédiaire les confidences d'un officier supérieur de l'état-major allemand, suivant lesquelles l'Allemagne attaquerait la France par la Hollande et la Belgique ou par la Suisse, vers le 1er août.

Dans quelle mesure ces informations émanent-elles des services allemands de propagande? Il est bien difficile de le savoir. En tout cas, intentions réelles ou bluff, c'est la mise en scène classique qui annonce une action prochaine.

De son côté, le discours de M. Mussolini à Coni [2] est assez clair : le Duce a annoncé qu'il garderait désormais le silence et qu'en cas de nécessité, ce serait le peuple qui parlerait. Qu'est-ce à dire, sinon que le peuple italien sera placé face à la guerre et cela très prochainement, car on n'imagine pas un dictateur restant plus de deux mois muet. D'autre part, il faut bien admettre que, si coiffé qu'il soit par son partenaire, M. Mussolini, pour accepter la subordination dans laquelle la fusion des deux économies va placer l'Italie par rapport à l'Allemagne, doit avoir en vue des résultats tangibles et prochains.

Selon toute probabilité, c'est quand seront achevées les moissons et quand sera forgé l'instrument créé par le pacte du 22 mai, c'est-à-dire vraisemblablement aux environs du mois d'août, que sera déclenchée la prochaine offensive.

C'est alors que M. Hitler, qui a déjà croisé le fer, portera sa nouvelle botte.

3. Comment procédera-t-il? Portera-t-il exclusivement son effort sur la Pologne? Ou, suivant l'information recueillie par M. François-Poncet, présentera-t-il plutôt un ensemble de revendications minima, comprenant le Corridor et les colonies, et y englobera-t-il les demandes italiennes? Cette seconde hypothèse n'est pas à exclure. « Les colonies et le Corridor seront nos plus prochaines réalisations », me disait, il y a quelques semaines, une

[1] Voir ci-dessus le n° 273.

[2] Prononcé le 20 mai, et par lequel le Duce annonçait la prochaine signature du pacte d'alliance germano-italien : voir ci-dessus le n° 248 (note).

femme qui reçoit les confidences du dictateur. La formule présenterait pour celui-ci l'avantage de grouper les revendications qui sont populaires en Allemagne, et de justifier aux yeux de l'opinion un recours aux armes. Elle serait toutefois contraire à la méthode employée jusqu'ici, car en atteignant dans leurs intérêts directs les puissances occidentales, elle tendrait à renforcer la coalition plutôt qu'à l'ébranler. A moins qu'il ne soit venu à la conviction, — ce dont je doute — que rien ne peut plus dissocier les alliés, j'inclinerais donc plutôt à penser que M. Hitler dirigera sa prochaine offensive contre la Pologne et n'ouvrira qu'ensuite le dossier colonial. D'ailleurs, s'il posait en même temps cette dernière question, ce pourrait n'être qu'une position tactique prise dans l'espoir qu'en acceptant d'ajourner ses revendications sur ce dernier point, il ferait céder les puissances occidentales sur Dantzig.

C'est Dantzig, ville de population allemande qui est le point de moindre résistance; le processus suivi jusqu'ici par le Führer, ses succès passés, son goût du moindre risque, tout donne à penser que c'est par Dantzig qu'il cherchera cette fois-ci à percer le « front de la paix ».

Il n'est pas certain, d'ailleurs, qu'il ait, d'ores et déjà, choisi sa ligne de conduite. Au demeurant, du moment que les puissances alliées sont résolues à ne pas tolérer une réédition du drame tchécoslovaque, ce choix est en somme assez secondaire.

Ce qui importe, c'est de ne pas perdre de vue que, depuis le 15 mars, nous sommes entrés dans une période qui n'est en somme que la réplique de celle que le 21 mai a vu s'ouvrir l'année dernière; elle n'évoluera de façon différente de la première que si les puissances décidées à sauver la paix font preuve en temps voulu de la résolution et de la solidarité nécessaires.

Ce qui importe aussi, c'est de savoir qu'à l'appui de ses revendications prochaines quelles qu'elles soient, M. Hitler se prépare à faire valoir la force militaire de deux peuples unis de 140 millions d'âmes, dont tous les efforts vont tendre au cours de ces prochaines semaines à conjuguer leurs moyens d'action afin de porter à son plus haut point leur puissante offensive. Il est essentiel que de notre côté, nous ne nous laissions pas distancer aujourd'hui dans ce domaine comme nous l'avons été hier dans celui du réarmement. Organiser la coordination des moyens militaires et économiques des puissances unies contre l'agression est à la vérité une tâche immense et ardue qui ne pourra sans doute, jamais, en raison des conditions géographiques notamment, être portée au même degré d'achèvement que dans les pays de l'Axe. Dans la mesure toutefois où elle sera réalisée, la force de résistance morale des nations alliées en sera augmentée et les chances de sauver la paix s'en trouveront accrues. Pour remplir cette tâche, nous ne disposons plus, vraisemblablement, avant la prochaine crise, que de quelques mois [1].

[1] Le même jour, M. de La Tournelle télégraphiait de Dantzig (n° 60) que, d'après M. Forster, gauleiter de la Ville libre, « l'annexion de Dantzig n'aurait sans doute pas lieu avant le mois d'avril prochain et elle serait précédée, à partir de novembre, d'une violente campagne du gouvernement allemand, qui se servirait contre la Pologne de la presse, du boycottage économique, de l'agitation des minorités ».

308

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 408 à 414 (1). Réservé. *Moscou, 30 mai 1939, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre a vu longuement hier soir M. Molotov. Il était notamment chargé de donner officiellement au Commissaire du peuple tous apaisements sur la portée de la référence faite dans le projet franco-anglais (2) aux principes de la Société des Nations. Sir W. Seeds a exposé à son interlocuteur que nos propositions avaient pour objet de pourvoir à une assistance mutuelle effective et imminente; il n'y avait pas de raison de supposer que le gouvernement anglais voulût adopter la *procédure* de Genève et il semblait difficile de comprendre comment le gouvernement de l'U.R.S.S., étant membre de la Société des Nations, pouvait faire objection à ce que l'esprit de cette dernière fût invoqué, puisqu'il ne s'agissait pas de ... (3).

L'ambassadeur a également fait savoir au Commissaire du peuple que son gouvernement était prêt à engager *immédiatement* les conversations prévues par l'article 3. Mais M. Molotov a paru faire objection à ce que les consultations plus précises envisagées à l'article 4 fussent différées jusqu'au moment où le danger surgirait, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour pouvoir le prévenir ou éventuellement se mettre en mesure de le combattre efficacement. Sir W. Seeds a riposté qu'un accord conclu en juin 1939 pourrait n'avoir aucune valeur, puisqu'il serait établi sur la base de données différentes de celles qui se présenteraient en fait, en 1940 par exemple. Pour ma part, je ne trouve pas la réplique de l'ambassadeur pertinente; tout accord militaire repose sur des hypothèses établies en fonction de la situation du moment et susceptibles d'être modifiées à mesure que la situation se transforme. J'estime que si nous nous engageons dans la voie d'un accord politique, nous avons avantage, pour des raisons matérielles et psychologiques, à le valoriser sans délai. Nous y avons même, semble-t-il, plus d'intérêt que l'U.R.S.S. qui, si elle n'est pas liée à l'avance, pourrait avoir dans certaines éventualités, de par sa situation géographique, à la fois trop de profit à se dérober et trop de facilité à le faire. Des données permanentes apparaissent d'ailleurs dès maintenant. On peut aussi se demander s'il ne serait pas de notre avantage de subordonner la conclusion *définitive* de l'accord de principe à l'engagement que prendraient les Soviets de tenir à notre disposition dans

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 272.
(3) Lacune de déchiffrement.

tel ou tel cas, tels ou tels moyens, à titre de contribution à une action quelconque. En ce qui concerne la disposition 5, l'ambassadeur d'Angleterre a indiqué à M. Molotov qu'elle avait pour objet de calmer la susceptibilité de certaines puissances dont les appréhensions pouvaient être sans fondement, mais devaient cependant être prises en considération. Il a ajouté que le gouvernement britannique était prêt à donner au gouvernement de l'U.R.S.S. toute assurance en ce qui concerne sa portée.

M. Molotov s'est obstiné à trouver le projet franco-anglais peu clair. Sir W. Seeds lui a demandé de vouloir bien préciser le plus tôt possible ses idées sous une forme positive. Il croit au surplus avoir quelque peu ébranlé son interlocuteur.

Le Commissaire du peuple a également parlé à sir W. Seeds des pays baltes. Il lui a demandé si le gouvernement britannique estimait normal que Moscou pût admettre l'absorption éventuelle de ces états par l'Allemagne, selon le mode pratiqué par le Reich le 15 mars à l'égard de la Tchécoslovaquie. L'ambassadeur a répondu que le gouvernement britannique ne pouvait envisager de donner à des nations indépendantes des garanties de protection contre leur volonté. La conversation a tourné court sur ce point, mais il ne faut pas se dissimuler qu'il y a là une question des plus délicates. Que ferait d'ailleurs l'Angleterre au cas où la Hollande serait menacée de subir le même sort que la Tchécoslovaquie?

Je crois savoir que M. Molotov fera demain au Conseil suprême une déclaration sur la politique extérieure [1].

309

M. Georges Bonnet, Ministre des affaires étrangères,
à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. nos 194, 195 [2]. Réservé. *Paris, 30 mai 1939, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme no 406 [3].

M. Souritz, que j'ai reçu aujourd'hui, a formulé au sujet du projet franco-britannique [4] les critiques suivantes :

1o La référence à l'article 16 du pacte ne lui paraît pas justifiée;

2o Le texte de l'article 3 devrait être renforcé;

3o L'article 4 est de nature à affaiblir la portée de l'article 1;

(1) Sur cette déclaration, voir ci-après le no 364,
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Du 29 mai, ci-dessus reproduit sous le no 302.
(4) Dont le texte est ci-dessus publié sous le no 272..

4° L'article 5 serait mieux à sa place dans une annexe que dans le dispositif même de l'accord.

Bien que l'ambassadeur prétendît parler à titre purement personnel, la concordance de ses observations avec celles que vous m'avez transmises montre suffisamment qu'il reflétait les sentiments de son gouvernement.

J'ai, de mon côté, marqué vivement à M. Souritz l'urgence d'une réponse, l'absence d'accord politique empêchant tout accord militaire.

J'ai, d'autre part, prié l'ambassadeur d'insister auprès de son gouvernement pour que celui-ci ne présente pas un contre-projet mais, s'il ne peut accepter intégralement notre texte, se borne à en suggérer, sur certains points, la modification; il ne paraît pas douteux, en effet, que seule une telle méthode permettra d'arriver promptement à un accord.

310

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1493 [1]. Réservé. *Berlin, 30 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 31, 12 h. 45.)

Par télégramme n° 1480 [3], j'ai indiqué que nous devions nous attendre à ce que l'Allemagne déclenche prochainement, à propos de Dantzig, l'une de ces manœuvres de grande envergure grâce auxquelles elle a pu successivement mettre la main sur Vienne, sur les Sudètes et sur Prague. La menace de guerre, formulée sous une forme plus ou moins voilée, ou plus ou moins brutale, sera probablement encore l'arme à laquelle le Reich aura recours pour vaincre, si possible, les résistances adverses. Mais avant d'en arriver là, les dirigeants hitlériens — qui peuvent mesurer aujourd'hui tout le terrain perdu dans le domaine international depuis le 15 mars dernier — ne négligeront rien pour tenter de persuader le monde de leur bon droit et de la pureté de leurs intentions. Il importe donc que nous nous apprêtions à contrebattre leur propagande et à ne pas laisser sans réplique leurs arguments. Il suffit de se rappeler le précédent tchèque pour se rendre compte des méthodes d'agitation auxquelles les chefs du IIIe Reich auront sans doute recours une fois de plus.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 130, avec des modifications que nous signalerons au fur et à mesure.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le n° 307.

La tactique allemande consistera principalement, semble-t-il, à concentrer l'attention de l'univers sur le fait — non contesté — que la majorité de la population de Dantzig est de langue et de race allemandes. Les nazis soutiendront, en outre, que l'attitude provocante des Polonais, l'aversion des Allemands de Dantzig pour la Pologne, les multiples incidents ainsi rendus inévitables rendent la situation intenable et exigent qu'une solution intervienne sans délai. Le sang allemand versé, les femmes maltraitées, d'inoffensifs paysans ou de paisibles citadins chassés de leur demeure en haine du germanisme et obligés de chercher un refuge dans le Reich, rien ne manquera au cortège mis en branle par la propagande allemande; rien ne sera négligé pour que le Führer puisse, au moment voulu, se prévaloir du rôle qu'il s'est attribué de protecteur de tous les Allemands.

Si prévenue que soit l'opinion mondiale, on ne peut cependant exclure l'hypothèse où certains éléments, qui n'auraient rien appris de l'affaire tchèque, se laisseraient encore impressionner.

Il est donc indispensable, à mon sens, qu'à mesure que se développera la campagne de la presse du Reich, nos journaux s'appliquent à montrer les faiblesses des thèses allemandes. Les points suivants pourraient, à mon avis, être avantageusement développés :

— l'Allemagne, qui vient d'incorporer brutalement au Reich 7 millions de Tchèques, c'est-à-dire un peuple tout entier, plus nombreux que maints autres peuples européens, peut-elle se réclamer du principe ethnique pour revendiquer le retour au Reich de 400.000 Allemands?

— l'Allemagne, qui invoque, pour justifier l'annexion de la Bohême et de la Moravie, le principe de l'espace vital, peut-elle nier que Dantzig et le Corridor ne soient indispensables à la vie de la Pologne?

— les dirigeants du Reich qui, après avoir rejeté en octobre dernier le principe historique, l'ont invoqué au mois de mars, pour donner un semblant d'excuse à leur mainmise sur Prague, peuvent-ils ne pas reconnaître que Dantzig et le Corridor ont été beaucoup plus longtemps sous la domination polonaise que sous la domination allemande? (de 968 à 1939, la Poméranie a été six cent huit ans [1] polonaise et trois cent soixante-trois ans allemande);

— pour ce qui est de l'aversion des Allemands de Dantzig pour les Polonais et du caractère intenable de la situation qui régnerait à Dantzig, comment pareilles affirmations peuvent-elles se concilier avec les nombreux *satisfecit* donnés publiquement depuis 1934 par le Führer lui-même à la Pologne, et notamment avec la constatation, le 20 février 1938, que « Dantzig avait cessé d'être un point névralgique pour l'Europe ? ».

Aucune de ces répliques n'est nouvelle. Mais la répétition est l'une des méthodes les plus efficaces de la propagande. En développant de pareils thèmes et en rappelant les procédés auxquels le IIIe Reich a eu recours pour créer tour à tour une situation intenable en Autriche, dans les Sudètes et à Prague, il n'est pas douteux que l'on ne gêne considérablement l'action que

[1] Le *Livre jaune* porte : six cent quatre-vingt-dix ans.

les dirigeants du IIIe Reich espèrent sans doute encore exercer à l'étranger en vue de préparer leur prochaine entreprise.

Dans le même ordre d'idées, nos postes officiels de radiophonie et nos grandes revues pourraient également combattre utilement la propagande allemande en pays tiers [1].

311

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1492 [2]. *Berlin, 30 mai 1939* [3].

Un collaborateur de cette ambassade, qui, durant les fêtes de la Pentecôte [4], s'est rendu à Dantzig, a relevé certains faits assez caractéristiques de l'atmosphère qui règne actuellement dans la Ville libre et dans le Corridor.

Pénétrant en Pologne par la grand'route Berlin-Dantzig, la personne en question a été accueillie par un douanier polonais dont les propos exprimaient un optimisme et une sûreté de soi confinant à la fanfaronnade. « La situation, a-t-il dit, après avoir constaté qu'il avait en face de lui un Français, n'est nullement inquiétante. Que les Allemands essaient donc d'y venir. Ils trouveront à qui parler. Ils n'essaieront pas, croyez-le bien. Nous les connaissons; nous avons fait la guerre à leurs côtés. Les Bavarois sont assez bons soldats, mais les Prussiens ! laissez-moi rire. »

Dans l'après-midi du lundi de la Pentecôte, à la frontière de la Vistule entre le territoire de Dantzig et la Prusse orientale, sur la route de Marienbourg, là même où s'est déroulé l'incident qui a coûté la vie à un boucher d'Elbing, l'inspecteur polonais qui se trouve seul au milieu de douaniers et policiers dantzicois a été l'objet d'insultes de la part de jeunes Allemands. Un groupe de garçons turbulents venus de Marienbourg, ayant franchi le pont qui forme la frontière, saluèrent les Dantzicois d'un retentissant « Heil Hitler ». Bien que ce salut ait cours officiellement à Dantzig, il prenait, par son ton d'arrogance et l'attitude des jeunes excités, l'allure d'une véritable provocation à l'adresse du fonctionnaire polonais en uniforme qui restait impassible sur les marches du poste de douane. Les gamins s'approchèrent alors de lui et crachèrent à terre à ses pieds en ricanant. Puis ils repassèrent le pont. Le Polonais ne broncha pas.

(1) Les deux derniers paragraphes du document n'ont pas été retenus par le *Livre jaune*.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier en clair.
(4) En 1939, le dimanche de Pentecôte était le 28 mai.

A Dantzig même, les conversations avec les habitants font apparaître que, depuis quelques jours, la propagande nazie, sans doute pour dissiper certaines inquiétudes sur l'avenir économique de la ville en cas de rattachement au Reich, répandait l'idée que le retour de Dantzig à l'Allemagne devait nécessairement s'accompagner d'un règlement plus vaste du problème du Corridor.

De l'ensemble des propos recueillis et des observations faites se dégage l'impression d'une situation que, du côté nazi, on s'applique à tendre progressivement, de façon à pouvoir déclarer, au moment jugé opportun, qu'elle est devenue intenable.

312

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2243 à 2245 (1). *Rome, 30 mai 1939, 10 h. 15.*

Contrairement aux indications dont les journaux italiens se sont faits l'écho dans leurs correspondances de Londres, l'ambassadeur d'Angleterre à Rome n'a été reçu par le comte Ciano ni samedi (2), ni hier. En réalité, mon collègue a fait samedi, en présence du comte Ciano, sa visite d'arrivée au chef du gouvernement (3). Il est parti le lendemain pour Florence, d'où il ne rentre que ce soir.

D'après ce que le conseiller de l'ambassade d'Angleterre a dit à l'un de mes collaborateurs, l'entrevue de samedi aurait été passablement orageuse. M. Mussolini paraissait en proie à une mauvaise humeur qu'il aurait dès l'abord témoignée d'une façon non équivoque en s'exprimant constamment en italien, de telle sorte que, l'ambassadeur ignorant cette langue, la conversation se serait déroulée d'un bout à l'autre par le truchement du comte Ciano, qui traduisait dans les deux sens. M. Mussolini se serait plaint à son interlocuteur, en termes très vifs, de la politique d'encerclement que pratiquait l'Angleterre. Il aurait reproché au gouvernement britannique de donner sa garantie dans des zones de l'Europe où ses intérêts n'étaient pas menacés. Il aurait déclaré d'autre part que l'attitude prise par la Turquie apportait une véritable modification à l'état de choses en Méditerranée. Sir Percy Loraine aurait répondu en termes non moins vifs. Il aurait rappelé l'affaire de Tchécoslovaquie, celle d'Albanie et déclaré que pour la Pologne, le libre accès à la Baltique constituait, au point de vue de « l'espace vital », une nécessité au moins aussi pressante que celle qui avait poussé le Reich à mettre la

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) C'est-à-dire le 27 mai.
(3) Sir Eric Drummond (alias lord Perth) avait été relevé de son poste d'ambassadeur de Grande-Bretagne au Quirinal (voir au tome XV de la présente série, le no 480). Il devait y être remplacé par sir Percy Loraine, ambassadeur à Ankara depuis 1933.

main sur la Tchécoslovaquie. D'une manière générale, il semble qu'à l'ambassade d'Angleterre, depuis le départ de lord Perth, on soit revenu de l'optimisme que l'on professait jusque là, et qu'à l'heure actuelle, on considère la situation comme s'aggravant chaque jour sans qu'on voie se dessiner aucune perspective pacifique.

313

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 470 [1]. *Berlin, 30 mai 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 juin.)

Les seules forces qui aient résisté jusqu'à ce jour au national-socialisme sont les forces spirituelles. Non seulement sur le terrain idéologique où les positions sont inconciliables, mais encore sur le plan des réalisations humaines, la lutte se poursuit avec des alternatives de violence et d'accalmie entre le IIIe Reich et les églises catholique et protestante. Si les protestants mènent toujours une résistance sourde et latente qui éclate par moments comme dans le cas du pasteur Niemœller, les catholiques laissent plus facilement apparaître leur opposition déclarée.

Il semble cependant que le problème ait pris depuis quelques semaines un aspect nouveau et que de part et d'autre, des efforts soient tentés en vue d'améliorer les rapports de l'Église catholique et du IIIe Reich. J'ai déjà signalé à Votre Excellence *, combien le Führer avait apprécié la démarche discrète du Vatican et la forme donnée à ces consultations dans le projet de conférence à quatre. La visite du Nonce peut servir de point de départ à l'établissement de relations sinon confiantes, tout au moins pacifiées. Il n'est même pas interdit de penser que parmi les mobiles qui ont poussé le Saint Père à son intervention, figure le désir de normaliser les rapports entre le IIIe Reich et l'Église d'Allemagne et de rendre au concordat la valeur qu'il avait perdue en fait. Les événements de ces derniers mois, l'Anschluss, l'annexion des Sudètes et l'établissement du protectorat sur la Bohême et la Moravie, ont fait de l'ancienne Allemagne à majorité protestante un grand pays catholique. L'élection de Pie XII a, par ailleurs, été saluée comme une victoire par la presse des pays démocratiques. Il ne serait donc pas surprenant que le Pape, qui conserve peut-être, malgré son hostilité au national-socialisme, certaines sympathies pour l'Allemagne, ait tenu à faire un geste

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
* *Note du document :* cf. télégramme nº 1271 du 9 mai 1939 [Non reproduit, ce télégramme est analysé ci-dessus sous le nº 113 (note)].

ayant une double portée. Tout en servant à ses yeux la cause de la paix, sa démarche à Berchtesgaden aurait pu lui permettre de retrouver quelque crédit auprès du « Führer » qui préside aux destinées temporelles d'un nombre si grand de fidèles de l'Église.

Le geste a été certainement compris; il a même été, dans une certaine mesure, apprécié. Il convient de noter que, pendant plusieurs semaines, on n'a plus retrouvé les violentes attaques d'autrefois contre l'Église et le clergé, et cela non seulement dans la grande presse, mais même dans les journaux spécialisés dans la lutte antireligieuse.

Du côté catholique, il faut opérer une distinction entre les milieux qui touchent à la Nonciature et ceux qui représentent l'Église d'Allemagne. Certes, les succès de politique extérieure du Führer, ses méthodes « pacifiques » avaient impressionné favorablement les milieux catholiques. Mais l'annexion de la Bohême et de la Moravie, qui ne se légitimait à leurs yeux par aucune revendication profonde du peuple allemand, a fait renaître un sentiment de méfiance, d'inquiétude, voire même d'hostilité. Si le Nonce est revenu de Berchtesgaden très profondément frappé de l'accueil reçu et est resté longtemps « sous le charme du Führer », les catholiques allemands ne partagent pas la même confiance.

Les querelles sont loin d'être éteintes. Le IIIe Reich poursuit ses mesures hostiles et on relève encore quelques attaques isolées dans la presse. C'est ainsi que les derniers établissements d'enseignement catholique qui avaient pu survivre aux mesures restreignant petit à petit leur activité, viennent d'être supprimés. Les librairies religieuses ne seront plus admises à vendre des ouvrages profanes et se verront ainsi dans l'obligation de renoncer au commerce des ouvrages de piété, si elles ne veulent pas courir le risque de péricliter en se spécialisant dans la vente de ces derniers. Les imprimeries des couvents et œuvres catholiques seront bientôt fermées par mesure d'économie pour ne pas gâcher en imprimés inutiles une trop rare matière première : le papier, c'est-à-dire le bois.

Aussi les protestations sont-elles vives du côté catholique. Citons à ce propos la dernière lettre pastorale de Mgr Preysing. L'évêque de Berlin s'élève avec force contre la fermeture des écoles catholiques de son diocèse :

« La fermeture des écoles catholiques, dit-il en particulier, marque le terme d'une évolution ayant pour but de diminuer, sinon d'interdire, l'influence religieuse et d'empêcher l'éducation de vos enfants par l'enseignement de notre sainte Église.

« Bien que le droit écrit autorise les parents et l'Église à revendiquer qu'un enseignement catholique soit donné aux enfants par les écoles catholiques, bien que le droit de la liberté de conscience garantisse ces exigences par des concordats et des lois, bien que le droit éternel de Dieu les rende immuables, on n'a pas respecté ce droit, mais on a écarté toutes ces objections et on a enlevé les écoles catholiques à la jeunesse.

« Nous, évêques catholiques, défenseurs de vos droits religieux, nous ne renoncerons pas à l'éducation catholique de vos enfants par des écoles catholiques. Nous maintiendrons, dans l'avenir, fermement, cette exigence et

nous lutterons inlassablement pour que satisfaction lui soit donnée par les autorités responsables. Aujourd'hui, je ne puis que formuler une protestation solennelle contre la fermeture des écoles catholiques de mon diocèse ... »

L'évêque de Berlin signale à ce propos les dangers de l'éducation nationale-socialiste et de la déchristianisation de la jeunesse. Cette lettre pastorale, qui a le ton d'un manifeste de combat, distribuée avec toutes les précautions habituelles, a été lue dans les églises du diocèse qui ne semblent pas être moins fréquentées qu'autrefois. Le vieux prélat allemand, si fermement attaché aux traditions de son pays, est devenu aujourd'hui le champion le plus avancé du catholicisme, en Allemagne, et de la résistance au national-socialisme. Son prestige est fort grand parmi le clergé et les catholiques de Prusse et s'étend bien au-delà des limites de son diocèse. Son attitude énergique et courageuse représente une force réelle et a plus que la valeur d'un symbole.

Mais les réactions nationales-socialistes ne sont pas moins vives. La chronique scandaleuse s'est rouverte dans le dernier numéro du *Schwarze Korps* par le récit de l'exécution d'un prêtre, en Amérique du sud, coupable d'attentat à la pudeur. L'organe des milices noires en profite pour insinuer que des incidents de cette nature ne sont que trop fréquents en Allemagne, où ils rencontreraient l'indulgence des autorités ecclésiastiques.

La presse nationale-socialiste ne limite pas ses attaques au catholicisme allemand, mais elle s'en prend encore aux forces spirituelles chrétiennes mondiales. La récente découverte de la propagande allemande est la prétendue collusion entre le christianisme et les démocraties. L'article le plus significatif qui ait paru dans ce sens peut être relevé dans le numéro de mai de la revue de M. Rosenberg : *Nationalsozialistische Monatshefte*. M. Karl Rosenfelder attaque successivement l'Église anglicane, le clergé français, le clergé hollandais et le « catholicisme politique » belge. Il relève le projet de l'évêque de Canterbury de soutenir « la soi-disant ligne d'anti-agression » par l'organisation d'une ligue mondiale des églises, dont la présidence serait offerte au Pape. Il voit dans cette alliance avec Rome et Moscou la « banqueroute » du protestantisme. Mais ses attaques les plus violentes vont au clergé catholique français. Il s'indigne de l'adresse envoyée au président Daladier par la réunion des cardinaux et évêques de France[1]. « Comme les pasteurs anglicans, les cardinaux français, écrit-il, suivent la politique d'encerclement des hommes d'État des démocraties ». Et plus loin : « Cette manifestation fait clairement apercevoir le dessein de rechristianiser la France par la synchronisation de la démocratie et du christianisme. Ennemies mortelles d'autrefois, la franc-maçonnerie et l'Église catholique se donnent la main pour le « salut de la civilisation », civilisation qui a définitivement perdu, en 1918-1919, aux yeux de l'histoire, tout droit à être une force d'ordre.

[1] Le 30 mars, avait été rendue publique une lettre adressée au président du Conseil par le cardinal Verdier, archevêque de Paris, au nom de l'assemblée des cardinaux et des archevêques. L'épiscopat offrait au président Daladier « ses vœux les plus ardents » pour « sa grande œuvre de salut public » et l'assurait de son aide pour « cette tâche de redressement national ». Il affirmait la mission de la France, qui était de sauvegarder « la vraie liberté, l'égalité foncière de tous les hommes et la fraternité chrétienne ».

« Il est par ailleurs remarquable que le prochain Congrès eucharistique doit avoir lieu en mai à Alger. Le Pape a désigné comme légat le cardinal Verdier, archevêque de Paris ».

La lutte est donc loin d'être terminée entre le national-socialisme et les forces spirituelles qu'il trouve sur son chemin. En face de celles-ci, le IIIe Reich a deux attitudes possibles. Ou bien c'est la lutte sans merci, l'anéantissement par la force de toute résistance, la persécution sous sa forme la plus brutale; ou bien se créera une sorte d'équilibre extérieur, de pacification externe masquant tant bien que mal la divergence foncière des deux idéologies, couvrant la rivalité sourde de deux mystiques inconciliables.

Le Vatican a certainement tenté de s'orienter dans ce dernier sens. Le Führer semble, lui, avoir un instant prêté l'oreille. Peut-être exprimait-il ainsi son désir de rallier une opinion publique toujours plus unanime. Mais ces tendances ne sont encore suivies ni par les milieux catholiques allemands, ni par le parti national-socialiste. Et nombreux sont ceux qui pensent encore qu'après la complète extermination des Juifs, les prochaines victimes seront les catholiques.

314

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2254 à 2263 (1). Réservé. *Rome, 31 mai 1939, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 2 h. 20.)

J'ai été reçu ce soir à 6 heures par le comte Ciano.

En lui rendant visite, je désirais ne pas laisser de nouveau s'écouler un long intervalle sans prendre contact avec lui; je voulais me rendre compte en même temps de son état d'esprit au lendemain de la signature du pacte italo-allemand (2).

J'ai trouvé le ministre très monté contre ce qu'il a appelé « les manœuvres franco-britanniques d'encerclement. » Selon lui, cet encerclement vise directement les puissances de l'Axe. L'accord avec la Turquie est plus spécialement dirigé contre l'Italie. L'accord que l'Angleterre, secondée par la France, cherche à réaliser avec la Russie est tourné contre l'Allemagne. Des garanties sont offertes à des pays qui ne demandent rien. On édifie tout un système de pactes entrecroisés. L'Italie n'est pas un pays qui puisse s'effrayer ou perdre son sang-froid. Mais il est curieux de voir jusqu'où iront les développements d'une activité qui ne semble pas de nature à détendre la situation européenne.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Le 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

J'ai répondu au comte Ciano qu'il confondait l'effet avec la cause.

L'essai loyal d'entente avec les régimes totalitaires avait été fait, il s'était concrétisé dans l'accord de Munich, dans les accords subséquents conclus entre l'Allemagne et l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Tout cela avait été déchiré, le 15 mars 1939, par l'initiative de l'Allemagne qui avait tout à coup dévoilé d'autres buts que celui de s'adjoindre des peuples de même langue et de même race. L'Italie s'était solidarisée avec elle; elle avait à son tour occupé de vive force l'Albanie; elle avait signé avec le Reich un traité tout entier conçu en vue de l'hypothèse de la guerre. Les puissances de l'Axe n'avaient donc qu'à s'en prendre à elles-mêmes, si les nations qui pouvaient se sentir menacées, par des entreprises ultérieures, travaillaient à s'unir pour assurer en commun leur défense.

Je passe sur la controverse qui suivit et dans laquelle les arguments échangés de part et d'autre n'avaient rien de neuf. J'en retiens seulement que mon interlocuteur a défendu l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Tchécoslovaquie, alléguant que la persistance des menées hostiles de ce pays contre le Reich et l'énormité des armements qui étaient restés accumulés avaient contraint M. Hitler à mettre les Tchèques hors d'état de nuire.

Le comte Ciano a reconnu en outre que mon interprétation du pacte italo-allemand était exacte en ce sens que même en cas de désaccord entre les signataires, si l'un d'eux était impliqué dans une guerre, l'autre se porterait à ses côtés, mais, a-t-il ajouté, « ce cas de désaccord ne se présentera pas, car nous avons passé en revue les quatre ou cinq problèmes essentiels et sommes arrivés à des conclusions rigoureusement identiques ».

En ce qui concerne plus particulièrement les rapports franco-italiens, j'ai rappelé au ministre que lors de notre dernier entretien, je lui avais indiqué la nécessité d'améliorer avant toute chose l'atmosphère qui régnait entre nos deux pays. J'avais le regret de constater qu'aujourd'hui, cette atmosphère était encore pire qu'hier.

Je lui ai signalé à ce propos la publication par les étudiants de Turin d'une brochure violente antifrançaise qui avait été remise au Duce lui-même. Je me suis plaint que les autorités italiennes parussent refuser systématiquement le visa aux personnes désireuses de se rendre en France, ne fût-ce que pour y transiter.

J'ai parlé d'une conférence faite à la radio le 5 mai dernier et obligeamment écoutée par les élèves des écoles, dans laquelle était affirmé qu'avant 1940 la Tunisie serait devenue italienne.

J'ai mentionné l'arrêt soudain attribué, m'avait-t-on dit, à un ordre personnel de M. Mussolini, de la petite négociation entre savants qui devait conduire à compléter les... (1) de l'*Ara Pacis* (2). Le comte Ciano n'était pas au courant de ce dernier incident. Il m'a dit qu'il s'en informerait, tout en avouant que le Duce était effectivement d'humeur assez difficile.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Une négociation était en cours, sous la direction de Jérôme Carcopino, pour achever, grâce à la cession à l'amiable, et moyennant compensation, de fragments de sculpture détenus par le musée du Louvre, la reconstitution à Rome de l'*Ara Pacis* du Temple de la paix, édifié par l'empereur Auguste. Le Duce avait ordonné d'interrompre cette négociation.

Notre entretien ne pouvait avoir et n'a pas eu de conclusion, sinon qu'il fallait « attendre » et espérer.

Accessoirement, le ministre a été amené à me dire au sujet de la Pologne qu'il gardait la conviction que M. Hitler ne se livrerait à aucun geste de violence, « à condition, bien entendu, que les Polonais s'abstiennent pour leur part de toute provocation ».

Le comte Ciano m'a déclaré également que les articles récents, dans lesquels M. Gayda avait semblé préconiser la discussion du problème colonial entre les quatre grandes puissances, ne reflétaient qu'une idée propre à leur auteur et n'avaient aucun caractère officieux.

Visiblement d'ailleurs, pour le ministre, l'importance du problème ainsi posé est à l'heure actuelle de beaucoup dépassée par le problème plus général de la division de l'Europe en deux camps, des progrès de « l'encerclement » et de l'avenir de la paix. Mon interlocuteur n'a pas fait allusion à notre précédent échange de vues. Il ne m'a pas demandé ce que Paris en avait pensé. Les soucis dominent de toute évidence son esprit. Le comte Ciano, toujours courtois et cordial, m'a paru plus préoccupé, moins optimiste et plus nerveux que d'habitude. Il n'avait pas non plus connaissance de la conférence à la radio sur la Tunisie, mais il a refusé de toute façon d'y voir l'expression de la pensée officielle.

Quant aux visas de passeports, il estime que s'ils ne sont pas octroyés, c'est pour des raisons, non pas d'ordre politique, mais d'ordre monétaire.

Pour le reste, le comte Ciano s'est fait fort de m'apporter de son côté une abondante collection de griefs relatifs aux articles et publications de la presse française. Comment sortir de cette querelle?

D'après le comte Ciano, il ne saurait être question de négocier tant qu'elle durera et elle durera tant qu'il ne sera pas question de négocier.

315

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara; Puaux, Haut-Commissaire de France à Beyrouth.

T. nos 599 à 616; 457 à 474 (1). *Paris, 31 mai 1939, 6 h. 30.*

Vous trouverez ci-après des textes auxquels fait allusion mon télégramme no 593 (2).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du même jour, non reproduit, le télégramme nos 593-598 annonçait et analysait les projets que l'ambassadeur de France était autorisé à soumettre à M. Saraçoglu : à savoir l'arrangement, le protocole et la déclaration ci-après publiés.

Le texte de l'arrangement provient en fait de remaniements effectués à la demande de M. Massigli d'un avant-projet transmis le 25 mai, 23 h. 45 par télégramme adressé à Ankara sous les nos 564-573, et qu'il a paru superflu de reproduire.

Arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Syrie et la Turquie

Le président de la République française et le président de la République turque,

Ayant égard aux dispositions énoncées dans l'article 7 de l'accord du 20 octobre 1921 et dans la lettre complétant l'article 7 et l'article 8 dudit accord [1].

Convaincus de l'intérêt que présente, pour la Syrie, un règlement territorial qui, affranchissant de toute équivoque les relations de cette dernière avec la Turquie, ait pour effet de consolider définitivement la frontière des deux pays et d'asseoir leurs rapports mutuels sur le respect réciproque de leur liberté d'action à l'intérieur de leurs frontières respectives,

Ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

— le président de la République française :

. . . . . .

— et le président de la République turque :

. . . . . .

lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — La France, en ce qui la concerne, consent à ce que la ligne décrite par les protocoles du 30 mai 1926, du 22 juin 1929 et du 3 mai 1930 soit rectifiée :

a. Depuis le point où le Kara-Sou franchit la frontière actuelle jusqu'à la borne portant le numéro .... de manière à coïncider avec la limite administrative dont l'abornement sur le terrain se trouve consigné dans le protocole souscrit à .... le ... mai 1939, étant entendu, d'une part, que les villages de Gueumit et d'El Hammam seront attribués, le premier à la Turquie et le second à la Syrie et, d'autre part, que ladite ligne suivra, entre les bornes portant les numéros 225 et 229, le bord extérieur de la route d'Antioche à Yéni Chéir;

b. Et, de la borne portant le numéro ... jusqu'à la mer, suivant le tracé ci-après : ...

Dans ces quatre secteurs, la Commission, qui a achevé ses opérations le .. mai 1939 sera chargée de déterminer sur le terrain la nouvelle ligne.

Les territoires sis au-delà de la ligne ainsi définie seront évacués par les forces françaises au plus tard le 15 juillet 1939, date à laquelle sera également achevée la translation, par les autorités françaises, des attributions restant entre leurs mains.

[1] Le traité de paix entre la France et la Turquie, intervenu à Ankara le 20 octobre 1921, stipulait, en son article 7, qu'un régime administratif spécial serait institué pour la région d'Alexandrette : les habitants de race turque y jouiraient de toutes les facilités pour le développement de leur culture et la langue turque y conserverait un caractère officiel. L'article VIII indiquait en détail le tracé de la frontière entre la Turquie et la Syrie. *Société des Nations, Recueil des traités*, t. 54, 1926, p. 178-193.

ART. 2. — Acquerront la nationalité turque les personnes ayant la qualité de citoyen du Sandjak et établies, à la date de la signature du présent arrangement, dans le territoire visé à l'article premier, à moins que, dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur dudit arrangement, elles n'aient par voie de déclaration, librement exprimé leur intention de transférer leur domicile hors dudit territoire.

ART. 3. — La translation de domicile devra avoir lieu dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent arrangement. Devront, les individus qui useront de cette faculté, vendre leurs biens immeubles et aliéner ou emporter leurs biens meubles ainsi que leur cheptel. La liquidation se fera à un prix équitable et ne sera astreinte à aucune entrave. Le produit en pourra être transféré hors du territoire nonobstant toute réglementation contraire.

ART. 4. — Jouiront d'une constante protection pour leurs personnes, leurs biens et les droits qu'ils se seront acquis les individus, qui actuellement établis ou possessionnés dans le territoire, n'auront pas la nationalité turque après la mise en vigueur du présent arrangement. Ces individus auront, pendant un délai de deux ans à compter de ladite mise en vigueur, la faculté de transférer librement hors du territoire, en monnaie de leur choix et nonobstant toute réglementation contraire, le produit de la liquidation éventuelle, à un prix équitable, desdits biens et droits acquis.

Les mêmes garanties sont assurées, dans le territoire, aux missions archéologiques, aux œuvres étrangères d'assistance et d'enseignement, ainsi qu'aux sociétés étrangères qui y sont actuellement établies. En cas de rachat par la Turquie, les conditions du rachat seront déterminées, à l'amiable ou, sinon, par un arbitre désigné d'un commun accord ou, à défaut, par le président de la Cour permanente de justice internationale.

Les contrats en vigueur seront respectés.

ART. 5. — Le cimetière militaire d'Alexandrette reste, dans sa consistance actuelle, la propriété de la France qui pourra y arborer ses couleurs et y maintenir des gardiens. Libre accès y sera donné, en tout temps, aux représentants du gouvernement français, aux ministres du culte ainsi qu'aux personnes désireuses d'y visiter les sépultures.

ART. 6. — La Turquie reconnaît comme constituant la limite définitive de son territoire la ligne décrite par la convention du 30 mai 1926, le protocole du 22 juin 1929 et le protocole du 3 mai 1930, telle qu'elle se trouve rectifiée en vertu du présent arrangement.

ART. 7. — La Turquie s'interdit et s'engage tant à interdire que, sur son territoire, à réprimer, toute action qui serait de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale, à mettre en péril la sécurité ou à compromettre la tranquillité intérieure de la Syrie, ou qui tendrait aux mêmes fins.

ART. 8. — La Turquie renonce à se prévaloir de tout acte, dispositions ou initiative qui serait contraire ou, en quelque mesure, pourrait être interprétée comme étant contraire aux engagements énoncés aux articles 6 et 7.

ART. 9. — Le présent arrangement sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à ... le plus tôt que faire se pourra et au plus tard le 14 juillet 1939. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent arrangement et y ont apposé leurs cachets.

Fait à ... le ... juin 1939.

Protocole

Au moment de procéder à la signature de l'arrangement en date de ce jour, les plénipotentiaires soussignés sont également convenus des dispositions ci-après :

ARTICLE PREMIER. — La Turquie assurera, dans la proportion des neuf dixièmes de leur montant, le service des pensions militaires et civiles dont la charge incombait à l'administration du sandjak d'Alexandrette. Si les intéressés sont domiciliés en dehors du territoire turc, les arrérages leur seront versés dans la monnaie du pays de leur domicile. Le dernier dixième sera à la charge de la Syrie.

ART. 2. — Les œuvres françaises d'enseignement qui sont actuellement établies dans le territoire défini à l'article premier de l'arrangement en date de ce jour auront jusqu'au 1er octobre 1941 pour s'adapter à la législation turque en ce qui concerne tant le personnel scolaire que les programmes. Elles auront la faculté de demander à être admises, dans le même délai, à prendre le statut d'établissement secondaire. En matière fiscale, elles bénéficieront des dispositions les plus favorables de la législation turque, y compris les règlements d'application.

ART. 3. — Moyennant le versement à Paris, dès la signature du présent protocole, de la somme de sept millions de francs, est cédé, en toute propriété, à la Turquie, l'hôpital de la communauté des sœurs de Notre-Dame de l'Apparition à Antioche, y compris ses dépendances, son matériel et ses appareils.

ART. 4. — Seront, tels qu'ils se comportent, laissés à la disposition de la France, pour être affectés par elle à l'établissement de ses consulats à Alexandrette et à Antioche, les deux immeubles qui, dans lesdites villes, sont présentement occupés par la délégation du haut-commissaire de France en Syrie et au Liban.

ART. 5. — Moyennant le versement entre les mains du caissier payeur central du Trésor public à Paris, dès la signature du présent protocole, de la somme de trois millions de francs, la France cède à la Turquie, en toute propriété, les dépendances de son domaine militaire dans le territoire, savoir :

a. l'immeuble sis à Alexandrette, dénommé caserne Derigoin et déjà occupé par les troupes turques;

b. le réseau télégraphique de l'armée française du Levant.

La cession de la caserne comprend le fonds, les clôtures et les bâtiments, dans la consistance et l'état où ils se trouvaient au moment où la garnison turque en a pris possession.

Le réseau cédé comprend les lignes tant urbaines qu'interurbaines et tant aériennes que souterraines, les installations et appareils existant tant dans les postes centraux qu'au domicile des abonnés. Reste propriété de l'armée française le matériel appartenant aux éléments des forces françaises qui stationnent actuellement dans le territoire.

Les modalités de la remise du réseau seront arrêtées d'un commun accord par les représentants des Hautes Parties contractantes à Antioche. Toutefois, les troupes françaises n'auront pas à se dessaisir, antérieurement au 15 juillet 1939, des lignes qui leur sont nécessaires. Le personnel administratif en service ne pourra pas être privé de son statut actuel avant le 15 janvier 1940.

ART. 6. — Les mutations foncières prévues au présent protocole ne donneront lieu à la perception d'aucun impôt ni droit. Elles auront lieu sans frais d'aucune sorte.

ART. 7. — S'inspirant des dispositions énoncées dans le protocole du 27 octobre 1932, la France consent, en ce qui la concerne, au rachat par la Turquie du tronçon Payas-Alexandrette du chemin de fer de Bagdad. Les modalités de l'opération seront définies d'un commun accord par les parties intéressées.

ART. 8. — Le régime selon lequel, postérieurement à l'expiration du délai prévu par l'article 5 du protocole du 27 octobre 1932, la section Tchobanbey-Nissibine du chemin de fer de Bagdad sera exploitée, sera définie d'un commun accord par les Hautes Parties contractantes, qui conviennent de tenir compte, en l'occurrence, de l'intérêt de l'entreprise actuellement en possession à poursuivre sa gestion.

ART. 9. — Le présent protocole sera ratifié. Les instruments de ratification en seront échangés dans les mêmes conditions que ceux de l'arrangement en date de ce jour.

Fait à ... le ... juin 1939.

Déclaration

Au moment de procéder à la signature de l'arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Syrie et la Turquie, le gouvernement de la République déclare qu'il n'entre aucunement dans ses intentions de renoncer, en faveur d'une tierce puissance, à la mission que la France assume en Syrie et au Liban.

316

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2267 à 2269 (1). Réservé *Rome, 31 mai 1939, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 15 h. 50, 16 h. 15.)

Mon entretien d'hier avec le comte Ciano (2) a mis en lumière les vives préoccupations que causent--- (3) dirigeants fascistes les progrès de l'entreprise diplomatique des puissances occidentales, qualifiée par eux d'« encerclement ».

A cet égard, le comte Ciano, toujours affable et courtois, ne m'a évidemment donné qu'un reflet très atténué de l'état d'esprit de M. Mussolini, dont il a pourtant reconnu la mauvaise humeur et l'irritation actuelles.

Mon interlocuteur a paru d'ailleurs plus frappé et plus mécontent de l'accord anglo-turc que de l'accord en préparation avec l'U.R.S.S. La Turquie n'avait absolument aucune raison, a-t-il dit, de prendre une attitude d'hostilité envers nous. Comme je lui opposais l'occupation de l'Albanie exécutée avec un déploiement de forces disproportionné, et qui pouvait faire croire à d'ultérieurs desseins d'agression dans les Balkans, le comte Ciano m'a répondu que l'importance des forces mises en jeu s'expliquait par l'incertitude où était l'Italie des répercussions internationales que son action risquait de susciter, et par le souci d'enlever aux quelques Albanais qui auraient pu y songer toutes velléités de résistance.

J'ai eu l'impression qu'au mécontentement et à l'inquiétude provoqués par les efforts de la diplomatie franco-britannique, s'ajoutait un sentiment de perplexité.

Manifestement, M. Mussolini et son ministre des Affaires étrangères sont animés du désir d'infliger une réponse éclatante à la conclusion des accords anglo-franco-russo-turcs. Mais il ne m'a pas semblé qu'ils eussent déjà cette riposte sous la main. Le comte Ciano ne paraissait pas absolument sûr de lui, et sans doute la diplomatie de l'Axe rencontre-t-elle, soit auprès du Japon, soit dans les Balkans, des difficultés. De là ce souci d'« attendre » jusqu'à ce qu'on voie plus clair que le ministre m'a marqué, et qui s'exprime dans la presse romaine de ce matin.

Comme je l'ai déjà noté, l'évolution, jugée par lui inquiétante, de la situation générale a relégué au second plan, dans l'esprit du comte Ciano et pro-

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 314.
(3) Lacune de déchiffrement.

bablement de son beau-père, le problème d'une éventuelle tentative d'entente franco-italienne. Je ne crois pas que la thèse qui m'avait été exposée soit abandonnée ou modifiée, mais elle est devenue moins actuelle et subordonnée à d'autres événements. La discrétion observée à ce sujet par mon interlocuteur est caractéristique.

Le comte Ciano a déploré que les relations franco-italiennes, loin de s'améliorer, s'envenimassent, mais il ne paraissait pas savoir comment y remédier, ni même penser que les efforts que l'on pourrait déployer dans ce sens seraient couronnés de succès.

317

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 323 à 327. Réservé. *Tokyo, 31 mai 1939, 21 h. 25, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h., 17 h. 30, 17 h. 20.)

Les tendances rassurantes que je vous signalais par mon télégramme no 297 (1) paraissent s'affirmer.

L'impression générale est que le gouvernement impérial a pris sa décision la semaine dernière et qu'il repousse la conclusion d'une alliance formelle avec l'Allemagne. Il semble cependant que quelque solution moyenne a dû intervenir, donnant des satisfactions de forme et réservant le fond.

D'après un renseignement qui me paraît vraisemblable, les partis japonais en présence seraient arrivés à un compromis portant sur la politique extérieure et intérieure. Au point de vue extérieur, les extrémistes auraient accepté qu'il ne soit pas pris d'engagement précis avec les Allemands; cependant, on procèderait peut-être à des échanges de vues entre les états-majors. Il serait toutefois entendu que le Japon réserverait sa position d'attente et ne prendrait de décision de rester neutre ou de se joindre aux puissances totalitaires que le jour où un conflit éventuel éclaterait. Au point de vue intérieur, les extrémistes auraient obtenu un renforcement de la mainmise de l'État sur les ressources et les diverses activités du peuple. En fait, depuis une semaine environ, les grands journaux ne commentent plus la question du renforcement du pacte; j'ai entendu dire qu'ils avaient reçu un mot d'ordre et cela ne me paraît pas invraisemblable. Seuls les petits journaux continuent leur campagne, ce qui nous prouve que leurs commanditaires n'ont pas désarmé, mais ils n'atteignent pas un grand nombre de lecteurs. On me dit que l'idée que le Japon doit rester neutre en cas de conflit fait ces temps-ci

(1) Du 21 mai, ci-dessus reproduit sous le no 246.

beaucoup de nouveaux adeptes. J'attribue cette sagesse en premier lieu à la conviction qui se répand que les États-Unis ont pris définitivement parti. En ce qui concerne la politique intérieure, on commence à demander que le président du Conseil soit investi de pouvoirs spéciaux lui permettant de prendre des décisions importantes sans avoir à négocier avec tous les membres du gouvernement et à obtenir leur acquiescement unanime. Enfin, on annonce un renforcement des mesures économiques extraordinaires : réquisition de l'or détenu par les particuliers y compris les bijoux, restrictions alimentaires pour vente des comestibles exportables.

J'ai recueilli tout récemment le bruit que le ministre de la Guerre serait sur le point de donner sa démission; d'ailleurs, mon informateur ... [1] son départ ne provoquerait pas de crise, car son successeur serait déjà désigné. Ce renseignement est à rapprocher de ceux que je vous ai rapportés par mon télégramme nº 274 [2].

Enfin, l'attention du public japonais a été détournée sur l'affaire des concessions étrangères en Chine : les journaux sont pleins d'articles prétendant que l'armée japonaise a le droit d'intervenir dans toutes les concessions. Mon nº 309 [3] vous avait signalé les étonnantes déclarations de M. Kawai. Un communiqué publié avant-hier a prétendu rectifier des paroles inexactement reproduites. Il n'a en réalité rectifié que des expressions et des mots, et M. Kawai a affirmé que le Japon a le droit de recourir à la force pour mettre un terme aux activités militaires de l'ennemi dans les concessions étrangères.

Je crois, et plusieurs de mes collègues étrangers sont du même avis, que l'effort politique des Japonais va se porter sur les concessions pendant les mois qui vont suivre. Ce n'est pas sans motif que le sentiment public a été monté sur cette question. C'est un bon aliment pour la xénophobie des « patriotes » et la coïncidence entre cette campagne et le « test » de Koulangsou [4] est à noter.

Communiqué à Changhaï par avion.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Du 7 mai, non reproduit. Par ce télégramme, il était dit que le gouvernement nippon ferait tous ses efforts pour éviter un incident que pourrait provoquer le survol de l'Indochine par des appareils japonais.

[3] Du 27 mai, non reproduit. Ce télégramme indiquait que le 24 mai, le porte-parole du Gaimusho avait fait savoir à la presse que le Japon avait le droit d'envoyer des forces armées dans n'importe quelle concession de Chine pour y mettre fin aux activités antijaponaises. Sur le *settlement* international, sur les concessions de Koulangsou, Changhaï et Tientsin, il y avait simplement limitation des droits administratifs du gouvernement chinois, qui avait ainsi conservé sa souveraineté; il ne s'agissait donc pas de territoires étrangers, qui pussent rester neutres. Le Japon allait jusqu'à revendiquer des droits administratifs sur le *settlement* international et réclamait la révision de son statut.

[4] Le 12 mai, le Japon débarquait des fusiliers-marins dans l'île de Koulangsou, concession internationale, près d'Amoy, et les autorités navales nippones de Changhaï déclaraient que l'occupation durerait tant que les autorités de la concession internationale de Changhaï n'auraient pas pris de mesures contre les activités antijaponaises. Le 16 mai, navires anglais, français et américains se dirigeaient vers Koulangsou et les Nippons retiraient une partie des troupes débarquées. Le 17, des détachements d'infanterie de marine français et anglais débarquaient à leur tour et les effectifs japonais s'éloignaient progressivement. Le 24 mai, une conférence se tenait à Amoy pour régler la question de Koulangsou.

318

M. Bonnefoy-Sibour, Ministre de France à Copenhague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 209 (1). Réservé. *Copenhague, 31 mai 1939, 17 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Signé à Berlin aujourd'hui à 18 heures 15 par M. von Ribbentrop et le ministre du Danemark, le pacte de non-agression sera soumis demain à la ratification de la Couronne et du Parlement. Le ministre des Affaires étrangères vient de m'en communiquer sa teneur en substance :

Article premier. — Les deux pays déclarent renoncer entre eux à toute attaque ou procédé similaire.

Art. 2. — Si l'Allemagne entre en conflit quelconque avec un autre pays, le Danemark s'engage à ne pas prêter son appui à ce pays.

Durée du pacte : dix ans renouvelable pour même délai par tacite reconduction, sauf avis contraire préalable en fin de la neuvième année par l'une des parties contractantes. Un additif précise les limites du mot appui visé par cet article.

Dès demain soir, je vous ferai parvenir par avion le texte intégral. Le ministre des Affaires étrangères me prie de conserver jusque-là le caractère confidentiel à cette information.

319

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1056 (2). Réservé. *Paris, 31 mai 1939, 22 h.*

Je vous communique d'autre part et à titre très confidentiel un télégramme que j'adresse à notre ambassadeur à Varsovie au sujet des accords d'assistance franco et anglo-polonais.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».

Comme je l'ai signalé moi-même à lord Halifax, j'attache le plus grand prix à ce que la rédaction de l'accord anglo-polonais soit mise au point dans le plus bref délai. Je vous prie d'insister à nouveau en ce sens auprès du Foreign Office.

Communiquer par avion à Londres le télégramme à Varsovie nº 453 mais après suppression de la première phrase (référence) (1).

320

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nº 453 (2). Réservé. *Paris, 31 mai 1939* (3).

Je me réfère à votre télégramme nº 846 (4).

Ainsi que vous l'avez remarqué, le mémorandum que je vous ai fait porter par M. Naggiar lors de son passage à Varsovie (5) répondait par avance aux observations que vous a présentées M. Beck.

M. Beck vous a dit qu'il s'était mis d'accord avec M. Chamberlain sur un projet et qu'il demandait simplement au gouvernement français d'aligner ses obligations sur celles déjà acceptées par la Grande-Bretagne.

M. Lukasiewicz, en me donnant son projet, m'avait apporté la même affirmation. Et je lui avais aussitôt répondu que la volonté du gouvernement français était d'aligner ses obligations sur celles qu'avait prises, à la demande instante de la France, le gouvernement britannique.

Aussi ai-je demandé à M. Corbin de consulter le gouvernement britannique, non seulement sur le protocole mais sur un additif apporté en dernière heure par M. Lukasiewicz. Notre ambassadeur à Londres m'avait fait connaître que le gouvernement britannique n'était même pas à pied d'œuvre, qu'il n'avait encore rédigé aucun projet et qu'il comptait le faire seulement après avoir conclu un accord avec l'U.R.S.S. (6).

La réponse faite par sir A. Cadogan à M. Corbin était d'ailleurs entièrement confirmée par lord Halifax lui-même lors des conversations de Paris (7).

Interrogé à ce sujet au cours de la conversation qui a eu lieu à Paris le 20 mai, lord Halifax a, en effet, répondu : « Aucun avant-projet n'a été mis par écrit. Le Foreign Office compte prendre l'affaire en mains après avoir terminé la négociation russe, mais rien n'a été commencé ».

(1) Télégramme du même jour, ci-après reproduit sous le nº 320.
(2) Extrait des papiers Rochat.
(3) Par courrier en clair.
(4) Du 27 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 294.
(5) Le texte de ce mémorandum est ci-dessus reproduit sous le nº 290.
(6) Voir ci-dessus le nº 217.
(7) Sur ces conversations, voir ci-dessus le nº 243.

Et lord Halifax a ajouté : « Pour le gouvernement britannique, l'élément déterminant est une menace contre l'indépendance polonaise, menace à laquelle la Pologne résisterait. Si la question de Dantzig faisait surgir une situation de cet ordre, l'Angleterre serait aux côtés de la Pologne. Mais *jamais* dans les conversations anglo-polonaises, n'a été employée l'expression « intérêts vitaux ». »

Quant à ce qu'il faut entendre par menace, lord Halifax précise « que M. Beck qualifiait telle la mainmise des Allemands sur Dantzig (*if the Germans seize Dantzig*) ou le franchissement du Corridor (*walk through the Corridor*) ».

Lord Halifax et ses collaborateurs nous ont d'ailleurs demandé de nous concerter avec eux pour la rédaction définitive de l'accord. Et je ne puis manquer de donner satisfaction à un désir aussi légitime, conforme d'ailleurs aux obligations qui lient le gouvernement français au gouvernement britannique.

Ma position est donc très claire. J'ai la volonté que le réseau d'accords nouveaux que nous établissons comporte, pour les pays engagés et spécialement pour la Grande-Bretagne et la France, des obligations politiques identiques.

S'il y a donc un texte d'accord entre la Grande-Bretagne et la Pologne, il suffit de le produire. Le gouvernement français l'acceptera aussitôt.

Mais si, ainsi que l'affirme le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, il n'y a ni texte ni projet, il importe que l'ambassadeur de Pologne à Londres et lord Halifax se concertent pour en établir un le plus tôt possible. J'ai vivement insisté à Genève auprès de lord Halifax, qui y est entièrement disposé.

Alors qu'il s'agit d'un acte qui doit engager étroitement la France, la Pologne et l'Angleterre, il importe que l'accord soit établi, par les divers pays intéressés, d'une manière claire et conforme. C'est pourquoi j'ai soumis à M. Lukasiewicz une formule qui, ayant été examinée à Genève d'accord avec lord Halifax par les experts anglais et français [1], me paraissait susceptible d'être approuvée le cas échéant par le gouvernement britannique et de figurer à la fois dans les accords franco et anglo-polonais. La question pourrait être l'objet d'un règlement rapide.

Mais j'ai tenu à répéter à nouveau et par écrit à l'ambassadeur de Pologne, dans la lettre que je lui ai adressée le 28 mai [2], l'engagement d'assistance conformément aux récentes déclarations qui ont été faites dans les termes les plus catégoriques par M. le Président du Conseil et par moi-même [3].

[1] Sur cette formule, voir ci-dessus les nos 255, 259. Voir également ci-dessus le no 287.
[2] Il s'agit en fait d'une lettre du 26 mai (ci-dessus analysée sous le no 290, note) à laquelle répondait une lettre de l'ambassadeur, du 28 mai, publiée ci-dessus sous le no 300.
[3] Ce télégramme a été communiqué à Londres par avion sous le no 1046.

321

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 860 [1]. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 31 mai 1939* [2].

(*Reçu :* le 2 juin, 17 h. 45.)

Il me revient que notre ministre des Finances, comme d'ailleurs la Trésorerie britannique, se montreraient peu favorables à l'ouverture de crédits au gouvernement polonais.

Dans l'état de l'Europe et étant donné ce que sont maintenant nos liens avec la Pologne, il est pourtant nécessaire et *urgent* d'apporter à celle-ci une aide financière qui lui permette de porter rapidement sa préparation au maximum.

Faute d'argent, la Pologne est aujourd'hui — je le rappelle — dans l'incapacité d'utiliser intégralement à cette fin les moyens de production dont elle dispose. C'est ainsi qu'elle doit, pour se procurer les fonds nécessaires à ses propres fabrications, en consacrer une partie importante à la fabrication du matériel de guerre pour des pays étrangers (la Hollande en particulier). Si elle disposait de crédits suffisants, elle pourrait accroître, du jour au lendemain, sa production d'acier, d'obus, de canons, d'avions, en même temps que mener plus rapidement à son terme la constitution — qu'elle poursuit aussi activement qu'elle le peut — des stocks indispensables (charbons, métaux, pétroles, etc.).

D'autre part, si elle était attaquée, elle devrait, faute de ressources, se borner actuellement à mettre en ligne une partie seulement de ses réserves instruites. Dans ce pays à très forte natalité, le nombre (connu de notre état-major général) des mobilisables — et des mobilisables pourvus, j'y insiste, d'une instruction militaire, pour lesquels les cadres existent — est très considérable proportionnellement à la population totale. Il serait déplorable que, par manque d'argent, il se produise ici, en cas de conflit, ce qui s'est passé en Russie pendant la Grande Guerre, et que de trop nombreux réservistes encombrent les dépôts ou restent dans leurs foyers, tandis que la Pologne subirait le premier choc.

L'Allemagne hésitera d'autant plus à provoquer un conflit qu'elle saura que, sur le front oriental, un effort plus considérable s'imposerait à elle.

Il est essentiel pour nous que la Pologne puisse, le cas échéant, faire face à une attaque allemande, avec le maximum d'unités constituées et pourvues

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par courrier en clair.

de tout le nécessaire, et par suite, qu'elle dispose des ressources financières que seules la France et la Grande-Bretagne sont en état de lui procurer.

Le gros effort devrait être accompli à cet égard par la Grande-Bretagne — et je crois savoir que le Foreign Office comme l'ambassadeur de Varsovie [1] s'en rendent compte — mais notre intérêt exige impérieusement que, de notre côté, nous consentions à nouveau un sacrifice immédiat qui, en tout cas, sera moins considérable que s'il était effectué au cours des événements que nous avons le devoir d'envisager.

322

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 416 à 422 [2]. *Moscou, 31 mai 1939.*

J'ai fait le 31 à M. Molotov la visite de courtoisie que justifiaient mon retour et son accession au commissariat des Affaires étrangères.

J'ai cru opportun de lui transmettre les félicitations personnelles de M. le Président du Conseil et celles de Votre Excellence.

La conversation qui s'est engagée alors au sujet de la négociation menée à Paris confirme les informations qui vous ont été déjà transmises par M. Payart.

M. Molotov montre à l'égard des deux gouvernements occidentaux, et quant à l'octroi rapide de leur assistance effective, une méfiance qui se nourrit entre autres des événements de septembre dernier.

Dans sa bouche, cette méfiance se manifeste par des remarques dont la brusquerie et la nature sommaire ne font pas que refléter le dédain des usages diplomatiques. Cette sorte de rude simplicité, si différente des manières de M. Litvinov, a les allures d'un système. Elle tend à démontrer que, fidèle commis de Staline, M. Molotov ne se contente pas des avantages de réciprocité refusés à l'U.R.S.S. du temps de M. Litvinov et qui lui sont accordés après son départ. Le nouveau commissaire aux Affaires étrangères entend obtenir maintenant des avantages encore plus étendus.

M. Molotov est allé jusqu'à me dire qu'il n'y avait pas un seul des articles du projet [3] qui ne pût prêter à malentendu. Je lui ai répondu que je ne partageais pas cette opinion, la lecture attentive des textes permettant de conclure à leur parfaite clarté.

(1) Lire vraisemblablement : l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Le texte du projet franco-britannique est ci-dessus reproduit sous le no 272.

J'estime qu'en réalité, l'attitude du gouvernement soviétique tend à obtenir satisfaction sur les points suivants :

1° Écarter toute référence aux articles de la Société des Nations, tout en maintenant la référence aux principes. M. Molotov m'a déclaré que l'U.R.S.S. reste attachée à ces principes, mais que le jeu des procédures paralyse l'octroi de toute aide immédiate et effective. Il voudrait que mention de cette aide immédiate et effective soit faite dans le traité tripartite;

2° Obtenir dès à présent la mise en application des dispositions prévues aux articles 3 et 4;

3° Supprimer si possible l'article 5.

Mais les demandes soviétiques vont au-delà de cette mise au point. Pour M. Molotov, la question des pays baltes est d'une importance capitale. Il demande que les trois pays baltes, frontière de l'U.R.S.S., obtiennent la garantie déjà accordée à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce, c'est-à-dire que leur cas soit réglé par le paragraphe 1 des articles 1 et 2, et non par le paragraphe 2 des mêmes articles.

Il fait remarquer que si ces trois états, auxquels il n'a pas d'objection que l'on ajoute la Lithuanie, bien qu'elle ne soit pas frontière de l'U.R.S.S., obtenaient ladite garantie, les tentatives allemandes d'y susciter un gouvernement disposé à se placer sous le protectorat germanique, comme l'ont fait certains hommes d'État tchèques et slovaques, seraient vouées à un échec certain. Par contre, en maintenant ces petits pays hors de la garantie des trois grandes puissances, on laisse sur les frontières de l'U.R.S.S. une brèche ouverte aux intrigues hitlériennes et à une agression directe ou indirecte à laquelle le gouvernement de Moscou serait obligé de parer par des mesures préventives, même si le gouvernement balte au pouvoir, vendu aux Allemands, ne demandait pas l'assistance des trois grandes puissances.

Comme pour montrer l'intérêt qu'il y avait pour nous à faire donner satisfaction à l'U.R.S.S. sur ce point capital, M. Molotov a signalé que les négociations actuelles avaient pour effet de tenir en sommeil le pacte d'assistance franco-soviétique, puisque ce dernier devait être remplacé par l'accord tripartite non encore signé. Tout en contestant cette manière de voir quant à la mise en sommeil actuelle du pacte franco-soviétique, je lui ai dit que c'était également une raison pour l'Union soviétique de ne pas retarder davantage la conclusion des présents pourparlers.

323

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre personnelle [1]. *Varsovie, 31 mai 1939.*

Je vous suis reconnaissant d'avoir pris la peine de me mettre personnellement au courant de votre négociation avec Lukasiewicz. Je commençais, je vous l'avoue, à trouver le temps un peu long, dans l'ignorance où me laissait le Département.

Grâce à vos indications, j'ai pu enfin expliquer vos intentions à Beck et à ses principaux collaborateurs.

Il est, en effet, capital que les engagements de la France et ceux de la Grande-Bretagne envers la Pologne concordent entièrement : il n'est pas moins nécessaire, et j'espère qu'on le comprendra à Londres, d'aboutir très vite à une conclusion.

Beck se rend compte que, dans cette affaire, Lukasiewicz a manqué de tact et de pondération. Il me l'a laissé comprendre, en me disant qu'il n'arrivait point à saisir sur quoi portaient exactement vos dernières discussions. Ses collaborateurs Arcizewski et Lubienski ont été plus nets. L'étoile de mon collègue de Paris a beaucoup baissé ici depuis quelque temps. On commence à connaître ses défauts, son manque de finesse, et on le sent en retard par rapport à l'évolution que viennent d'effectuer son chef et ses compatriotes.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, Beck et son entourage s'inquiètent de la prolongation de ce débat. Ils soupçonnent des arrière-pensées, un désir de gagner du temps, et ils se demandent s'il n'y a pas, derrière cette discussion de textes, quelque intention cachée.

D'autres raisons nous conseillent également d'aller vite. Il est urgent de mettre en application le nouvel accord militaire qui doit être le point de départ d'une collaboration indispensable si l'on veut éviter, un jour, de redoutables surprises.

En outre, on commence à savoir qu'il y a un « accrochage » entre nous. Le ministère des Affaires étrangères est très ennuyé parce qu'il a appris que mon collègue américain était au courant. Je suppose que Bullitt, très lié avec Lukasiewicz, a reçu des confidences et que, suivant la déplorable habitude de la diplomatie américaine, il en a téléphoné à son ami Biddle. Ne nous étonnons pas, dès lors, si les Allemands sont, eux aussi, informés.

[1] Document remis par M. Georges Bonnet au Département. Bien que ne portant aucune indication de destinataire, ce dernier est le Ministre ainsi que l'attestent les Mémoires de Bonnet (*De Munich à la guerre*, p. 382-383).

Par ailleurs, je vous avoue que la nécessité d'une concordance absolue entre les textes franco-polonais et polono-britanniques étant, encore une fois, hors de question, je ne crois pas qu'il faille attacher trop d'importance aux questions de rédaction. En fait, nous avons maintenant une alliance défensive générale avec la Pologne; nous sommes liés à elle, politiquement et moralement, et tenus de l'aider si elle est attaquée sans provocation ou si elle est provoquée elle-même par une menace dirigée contre ses intérêts vitaux. Il suffit de se reporter par exemple, au texte de l'ancienne alliance franco-russe pour se convaincre qu'en pareille matière, « l'esprit » — et les faits — commandent « la lettre » des accords et qu'il ne convient pas d'exagérer la valeur pratique des modalités de texte.

Mais un point me préoccupe. N'avez-vous pas jugé utile de profiter de l'occasion — comme l'ont fait les Anglais — pour parler à Lukasiewicz de certains cas concrets : attaque contre la Suisse ou contre notre empire colonial, spécialement contre le protectorat tunisien? Je me permets de me référer sur ce point à mon télégramme nº 709 (1).

Enfin, je profite de cette lettre pour vous dire un mot de la nouvelle aide financière demandée par la Pologne. On me dit que Paul Reynaud résiste : il est dans son rôle. Mais il faudrait qu'il se rendît compte que chaque jour perdu, à ce point de vue, c'est un risque de guerre supplémentaire, et, s'il devait y avoir la guerre, un peu plus de sang répandu par nos petits soldats! Il est indispensable que les Anglais et nous, nous mettions tout de suite les Polonais en mesure :

1º D'utiliser à plein leurs possibilités actuelles de production;

2º D'armer et d'équiper la *totalité* de leurs réserves instruites, ce qu'ils seraient hors d'état de faire aujourd'hui;

3º De compléter rapidement leurs stocks.

Je sais que vous êtes de cet avis. Pour faciliter votre tâche, je reviens, une fois de plus, sur cette question dans un télégramme en clair daté d'aujourd'hui (2).

P.S. — D'une façon générale, vos services devraient bien se montrer moins avares d'informations à mon égard! Depuis que l'Angleterre est devenue l'alliée de la Pologne, mon collègue Kennard est mis à même par le Foreign Office de communiquer fréquemment à Beck des indications sur la situation générale et sur les démarches éventuelles de la diplomatie britannique. Ainsi s'établissent, entre Varsovie et Londres, des contacts dont la conséquence est, à tout le moins, d'amener, par réciprocité, Beck à informer, à son tour, assez largement, mon collègue anglais. Il serait opportun de ne pas donner l'impression que nous attachions moins d'intérêt que l'Angleterre à une collaboration suivie avec la Pologne.

(1) Du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 22.
(2) Il s'agit vraisemblablement du télégramme nº 860, ci-dessus reproduit sous le nº 321.

324

2e Bureau de l'état-major de l'Armée (1)

Compte rendu de la liaison hebdomadaire aux Affaires étrangères du 31 mai 1939

Secret.

Étaient présents :

M. Charvériat, directeur politique; M. Rochat, directeur adjoint; général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée; contre-amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major de la Marine; lieutenant-colonel de Vitrolles, du 2e bureau de l'Air; colonel (2) de l'état-major des Colonies.

I. M. Charvériat expose la situation politique :

Affaires de Genève. — A noter l'attitude assez bizarre de l'U.R.S.S. à propos des îles d'Aland (3).

Tout d'abord, il y avait divergence de vues à la base même de la discussion : ce que cherchent les Finlandais, c'est la défense de leurs côtes, ce que redoutent les Russes, c'est l'établissement de bases pouvant être utilisées contre eux.

Ils ont constamment cherché à amener la Finlande à signer un texte pouvant leur constituer un titre pour revendiquer un droit de regard permanent, et le cas échéant, pour agir dans les îles.

Il en ressort en tout cas, et c'est là la conclusion intéressante pour nous, que l'U.R.S.S. est toujours animée quant à la Baltique d'intentions dynamiques. Le départ de Litvinov avait pu faire craindre un instant à un désintéressement russe des affaires d'Europe et à un repli de la politique de l'U.R.S.S. sur l'Asie.

Le fait que cette politique est toujours agissante en Baltique constitue un indice intéressant de son orientation.

Les négociations avec l'U.R.S.S. continuent au sujet d'un texte pour l'accord anglo-franco-russe.

La discussion se concrétise sur quelques points précis qu'on doit pouvoir régler.

Les entretiens de Genève ont montré que dans les tractations avec les Russes, il faut maintenant compter avec des négociateurs fermés, butés, tenus en bride par des instructions impératives et insuffisantes et avec lesquels, à Genève, on est arrivé à des propositions parfois extravagantes (4).

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Le nom de ce colonel n'est pas porté.
(3) Sur cette attitude, voir ci-dessus le n° 299 (et note).
(4) Aucune trace des entretiens de la délégation française à Genève avec son homologue soviétique n'a été retrouvée dans les archives. Sur un entretien du secrétaire au Foreign Office avec le chef de la délégation de l'U.R.S.S., voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. V, nos 581, 582.

Cela tient vraisemblablement plus à l'indigence intellectuelle d'un personnel tremblant pour sa tête qu'à des vues complexes ou tortueuses en matière politique.

Pologne. — Les négociations avec la Pologne ont subi un temps d'arrêt un peu sec, provenant de ce que les Polonais ont négocié à la fois avec la France et l'Angleterre séparément, et qu'ils nous ont un peu bousculés en prétendant être d'accord avec les Anglais.

Ce retard ne suspend pas nos obligations réciproques, mais il s'agit de rester alignés avec les Anglais.

Une rédaction commune a été établie à Genève [1], les Anglais travaillent dessus actuellement; il s'agit en somme de dire ce que nous avons toujours dit, mais en employant la terminologie Chamberlain.

Turquie. — Négociations en bonne voie et qui portent sur des questions de détail (Banque de Syrie, œuvres françaises, voie ferrée, Payas, Alexandrette, etc. ...).

L'apport représenté par la Turquie apparaît de plus en plus comme de premier ordre au point de vue politique. C'est lui qui, à l'heure actuelle, bloque l'Italie.

Balkans. — La Roumanie paraît plus tranquille; elle nous offre une large part au point de vue économique.

En Yougoslavie, l'accord anglo-turc a eu une grande résonance [2].

Les milieux dirigeants, un peu honteux, se rendent compte qu'ils ont misé sur le mauvais tableau. Ils sont en plus alertés par une propagande allemande indiscrète et maladroite.

Plus que jamais, il importe de ne rien faire qui puisse leur laisser supposer que nous les aurions jetés décidément par dessus bord.

M. Brugère est en ce moment à Paris et a l'intention de poser la question de l'appui matériel à leur prêter : ils ont des offres allemandes, notamment en matière d'aviation, mais avec des conditions supplémentaires en cours d'exécution des contrats qui prêtent à toutes les manœuvres et les rebutent *a priori.* Il convient d'examiner dans l'esprit exposé ci-dessus la réponse que nous pourrions faire aux demandes qu'ils nous poseront.

D'un point de vue plus élevé, la question de Salonique apparaît au premier plan et rejoint la question de l'appui matériel de la Yougoslavie : si la Yougoslavie avait la certitude d'être secourue ou ravitaillée par Salonique, elle en tirerait bénéfice pour résister le cas échéant à une pression allemande; la Grèce, qui se sent inquiétée par la possibilité d'une attaque italienne partant d'Albanie, pourrait inversement compter sur l'appui de la vieille Serbie.

Avec l'accord anglo-franco-turc, Salonique peut redevenir une pièce maîtresse de notre action politique et militaire dans les Balkans.

[1] Voir ci-dessus le n° 287.

[2] Sur les réactions yougoslaves à l'accord anglo-turc, voir ci-dessus les n°s 132, 133, 210, 237, 267, 277.

Allemagne. — Période d'attente. Une action allemande sur Dantzig apparaît comme non immédiate, mais prochaine. Le Reich n'y renoncera que s'il a la conviction de se heurter à une résolution évidente et commune des puissances associées contre des tentatives d'expansion.

Italie. — Gouvernement embarrassé et intimidé. Les contacts continuent avec notre ambassadeur, mais le gouvernement italien reste sur une position rigide, avec des formes violentes et sans présenter rien de concret.

En tout cas, l'affaire turque a été capitale pour nous.

II. Le général Dentz met au courant les Affaires étrangères des conférences militaires anglo-turques.

III. *Marine.* — Un bâtiment de guerre ira saluer le président de la République portugaise au cours de son voyage colonial.

IV. *Air.* — Arrivée des aviateurs tchèques, en majorité des radios qui seront employés aux Colonies.

Une mission espagnole est à Toulouse pour la livraison du matériel espagnol.

L'avion allemand tombé dans le Jura a fourni de précieux renseignements, qui constituent une avance d'une année pour notre technique de construction des moteurs.

L'Air peut consacrer cinq avions par mois aux fournitures étrangères : ... (1) à la Grèce, ... (2) à la Roumanie. Il pourrait en fournir davantage aux pays qui comme la Grèce accepteraient des hélices en bois. En septembre, cette fourniture pourra être augmentée.

V. *Colonies.* — Indices de mécontentement dans l'armée japonaise. Des réservistes libérés de Chine ont été convoqués à nouveau.

325

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

AU GÉNÉRAL VUILLEMIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR.

D. nº 1092/DN. 3 (3). Très secret. *Paris, 31 mai 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 1er juin; EMA-Air, 3 juin.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre nº 339/SA en date du 10 mai du général Noguès.

J'appelle votre attention sur les conclusions intéressant le renforcement des forces aériennes basées en Tunisie. Je sais d'ailleurs que ce renforcement ne peut se faire que progressivement.

(1) et (2) Chiffre difficilement lisible.
(3) Extraite des archives du service historique de l'Air.

ANNEXE

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE,
à M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 339/SA. Très secret. *Rabat, 7 mai 1939.*

Les contacts d'état-major franco-britanniques prévus par votre dépêche nº 1900-3/E.M.A.-P du 27 avril 1939 (1), ont eu lieu à Rabat les 4, 5 et 6 mai.

La délégation britannique présidée par le général Ironside, gouverneur de Gibraltar, comprenait :

— le brigadier Smith, chef d'État-major des forces britanniques d'Égypte;

— le brigadier Dewing, chef d'État-major désigné du Middle East;

— le Group Captain Drummond, chef d'État-major de l'Air du Middle East.

La délégation française était composée de moi-même, de mon chef d'État-major et du général Tetu, commandant la 5e région aérienne, convoqué par mes soins pour cette circonstance en raison de la présence dans la délégation britannique du chef d'État-major de l'Air du Middle East.

Dès la première réunion, le général Ironside et le général Smith ont exposé avec la plus entière confiance, et dans le détail, l'état des forces britanniques en Égypte, les renforcements prévus et le plan d'opérations envisagé contre la Libye.

J'ai cru devoir exposer ensuite, dans le même esprit, la situation de l'Afrique du Nord en ce qui concerne l'ensemble des ressources et les intentions du commandement français.

Les échanges de vues qui ont eu lieu ont été consignés dans un procès-verbal établi en commun et que je vous adresse ci-joint à titre de compte rendu. Un exemplaire de ce procès-verbal a été remis à chacun des membres de la délégation britannique.

En vous transmettant ce document (2), j'attire votre attention sur les conclusions les plus importantes qui se dégagent de ces conversations :

1º La délégation britannique n'a pas dissimulé les craintes qu'elle éprouve pour la sécurité de l'Égypte, dont les moyens de défense sont nettement insuffisants.

Elle a manifesté également une certaine préoccupation au sujet des communications par le détroit de Gibraltar, qui seraient sérieusement diminuées si Tanger tombait aux mains des puissances ennemies au début d'un conflit;

2º En ce qui concerne les opérations combinées en Libye, qui ont pour base essentielle une offensive française en Tripolitaine, il est apparu nettement ce qui suit :

a. Il y a un intérêt majeur à obtenir la neutralité bienveillante de l'Espagne au début d'un conflit afin de ne pas retarder notre intervention en Tripolitaine, ni d'en limiter la puissance.

Une Espagne hostile, ou dont la neutralité pourrait être mise en doute du fait d'une forte concentration de moyens dans sa zone marocaine — comme c'est le cas actuellement —, fixerait en effet des forces importantes au Maroc et en Oranie au détriment des opérations contre la Libye.

Il a été bien entendu toutefois que dans le cas où l'Égypte serait attaquée avant que la situation ne soit éclaircie du côté de l'Espagne, les forces françaises du Sud tunisien interviendraient offensivement, dans la mesure de leurs moyens, pour soulager le corps britannique d'Égypte. La délégation britannique a exprimé sa satisfaction de nous voir prendre une telle résolution.

(1) Non retenue. Des contacts d'État-major sur le plan local avaient été décidés lors de la seconde phase des conversations franco-britanniques qui s'étaient tenues à Londres, entre représentants des deux états-majors : voir ci-dessus les nos 79, 225.

(2) Dont les idées essentielles sont ci-après retenues.

b. Il serait indispensable d'augmenter considérablement, dès le temps de paix, les forces britanniques d'Égypte dans un double but :

— pour contenir victorieusement une attaque italienne venant de Cyrénaïque,

— pour fixer les forces italiennes de Cyrénaïque, au moment de notre offensive, dans le cas où l'Italie adopterait une attitude défensive sur les frontières égyptiennes.

J'ajoute que la délégation anglaise a manifesté le désir de voir le commandement français prendre position à cet égard pour appuyer auprès du gouvernement britannique les demandes de renforts jugés indispensables,

c. Les moyens aériens franco-britanniques sont insuffisants en présence des concentrations possibles de l'aviation italo-allemande. Il serait indispensable de renforcer les forces aériennes basées en Tunisie et agissant au profit des opérations françaises contre la Libye — donc indirectement au profit des Anglais. Ce renforcement pourrait être obtenu, soit par des moyens britanniques, soit par des moyens français, qui seraient alors remplacés dans la métropole par des moyens britanniques équivalents,

d. Malgré la présence en Égypte de nombreux chefs senoussistes réfugiés, la délégation britannique insiste de façon toute particulière sur les difficultés que présente la préparation d'une action politique en Libye et en particulier dans l'oasis de Koufra.

Une telle action ne pourrait, en effet, être entreprise à l'insu des autorités égyptiennes; il est douteux que ces dernières manifestent à cet égard une attitude favorable et il serait difficile d'obtenir d'elles l'observation du secret indispensable.

En tout cas, la préparation d'une action sur Koufra nécessite, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire, un accord préalable entre le commandement britannique d'Égypte et le commandement français des confins nigéro-tchadiens. La délégation britannique se déclare favorable à une réunion prochaine des autorités intéressées.

Cette réunion n'intéresse pas directement le commandement de l'Afrique du Nord, dont la zone d'action éventuelle, dans le cas d'une offensive sur le Fezzan, est limitée, à l'Est, par le Tibesti;

3° En ce qui concerne la question de Tanger, le général Ironside a posé diverses questions pour le cas où cette zone serait l'objet d'une menace qui pourrait se manifester soit au début d'un conflit, soit même en temps de paix, sous le prétexte d'une protection de nationaux étrangers en cas de troubles.

Il s'est dégagé des conversations que les deux gouvernements auraient à se concerter sur l'attitude à prendre pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main et à désigner à l'avance l'autorité chargée — le moment venu — de prendre les décisions et de donner les ordres d'exécution.

Les Anglais étant les mieux placés pour être informés et pouvoir intervenir les premiers, il y aurait tout avantage à ce que l'initiative d'une telle opération leur revînt. En tout cas, il serait nécessaire que la garnison de Gibraltar fût renforcée dans ce but, comme le demande d'ailleurs la délégation britannique.

Dans le cas où l'Espagne serait effectivement neutre, il y aurait tout intérêt, une fois la décision prise, à l'inviter à participer aux mesures jugées nécessaires;

4° La délégation britannique a insisté à plusieurs reprises sur l'intérêt qui s'attache à établir une liaison permanente entre l'Égypte et l'Afrique du Nord au moyen d'un échange d'officiers de liaison, en temps de paix. Ces officiers de liaison constitueraient le noyau des missions militaires qui devraient être échangées en temps de guerre.

Les modalités envisagées sont exposées dans le procès-verbal ci-joint. Pour ne pas éveiller les susceptibilités du gouvernement égyptien, il importe que la mission de l'officier français chargé de cette liaison au Caire soit entourée de la plus grande discrétion. A Rabat, au contraire, nous avons tout intérêt à ce que la présence de l'officier anglais ne passe pas inaperçue.

Je retire de ces conversations l'impression d'une extrême bonne volonté de la part des délégués britanniques. Le mérite en revient au général Ironside qui, avec une haute compréhension de tous les problèmes méditerranéens et nord-africains, s'est attaché à maintenir ses assistants britanniques sur un plan de discussion très élevé, dépassant le cadre de la seule défense de l'Égypte, et à souligner au brigadier Dewing les points essentiels qu'il importe de faire ressortir à Londres.

Je retire également l'impression des difficultés auxquelles se heurte le commandement britannique d'Égypte, d'une part, dans ses relations avec le gouvernement égyptien, d'autre part, en ce qui concerne l'obtention des moyens de défense complémentaires dont le gouvernement britannique ne semble pas apprécier à sa juste valeur la nécessité et l'urgence.

Enfin, je tiens à faire observer que, du fait de la composition des délégations, les questions relatives à la coopération navale des forces franco-britanniques et à l'aide que l'Afrique du Nord attend des forces maritimes n'ont pas été traitées. Il n'en a pas moins été reconnu que ces questions avaient une importance capitale pour nos opérations en ce qui regarde, en particulier, l'entrave à apporter aux communications entre l'Italie et la Libye et la coopération à la lutte contre une opération de débarquement sur les côtes tunisiennes.

326

M. COULOUDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1506 (1). Secret. Réservé. *Berlin, 1er juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 2, 12 h. 30.)

Par un intermédiaire digne de confiance, j'ai eu personnellement connaissance des indications suivantes qu'a fournies un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse sur la manière dont on voit en haut lieu le règlement du problème de Dantzig.

J'indique comme « sûrs » les renseignements que cette personnalité a dit avoir contrôlés elle-même.

« Trois hypothèses sont actuellement envisagées : recul de la Pologne — guerre — recul de l'Allemagne.

« 1º La première solution est naturellement celle qui a les préférences : c'est celle qui est escomptée et qui, d'ores et déjà, est recherchée. C'est pourquoi un état de crise est maintenu avec la Pologne en vue de l'obliger à rester mobilisée et d'épuiser progressivement sa résistance nerveuse et ses ressources financières. On prévoit que l'action entreprise donnera ses résultats dans deux mois environ.

« (Renseignement sûr) : les postes diplomatiques allemands ont reçu instruction de répandre le bruit que la France et l'Angleterre ne se battront pas pour Dantzig. (J'ai noté moi-même la reprise de cette campagne auprès du corps diplomatique de Berlin).

« (Renseignement sûr) : M. Hitler ne se fait pas d'illusions à ce sujet, car il a en mains des rapports des postes diplomatiques intéressés où il est déclaré que la France et l'Angleterre se battront, sans aucun doute, aux côtés de la Pologne.

(1) Extrait des papiers Bonnet. Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 132.
(2) Par courrier en clair.

« 2° On sait donc, en haut lieu, que si un conflit armé éclatait avec la Pologne à propos de Dantzig, il en résulterait une guerre générale. Le Führer a demandé aux généraux Keitel, chef de son état-major, et Brauchitsch, commandant en chef de l'armée de Terre, si, dans les conditions actuelles, un conflit général tournerait à l'avantage de l'Allemagne. Tous deux ont distingué suivant que la Russie resterait ou non en dehors du conflit. Dans le premier cas, le général Keitel a répondu « oui », et le général Brauchitsch (dont l'avis a plus de valeur) a répondu « probablement ». L'un et l'autre ont déclaré que, dans le cas où l'Allemagne devrait lutter contre la Russie, elle aurait peu de chances de gagner la guerre. Les deux généraux attachent une assez grosse importance à l'intervention de la Turquie et ils estiment que celle-ci ne se produira en faveur des puissances occidentales que si la Russie entre elle-même en action.

« L'avis qui prévaut à la Wilhelmstrasse est que si la Pologne ne cède pas, la décision de M. Hitler dépendra de la signature de l'accord anglo-russe. On pense qu'il risquera la guerre s'il n'a pas à combattre la Russie, mais qu'au contraire, s'il sait devoir se heurter également à cette puissance, il reculera plutôt que d'exposer à leur perte son pays, son parti et lui-même.

« Dans le cas où les négociations anglo-russes traîneraient en longueur, on n'exclut pas la possibilité d'un coup de main sur Dantzig dans les prochaines semaines.

« 3° On est convaincu à la Wilhelmstrasse que, dans l'esprit du Führer, Dantzig est un moyen mais non une fin. On souligne que, dans son discours du 28 avril [1], celui-ci a parlé de l'Alsace avec quelque réticence ».

Les indications qui précèdent concordent dans l'ensemble avec les informations que j'ai déjà transmises à Votre Excellence. Elles soulignent à la fois l'importance primordiale que l'on attache ici aux négociations anglo-russes et l'urgence que présente la prompte conclusion de ces pourparlers. Elles situent vers le mois d'août le point culminant de la crise, mais elles font, en outre, apparaître comme particulièrement dangereuse la période qui s'écoulera jusqu'à l'aboutissement des tractations en cours.

Mon collègue britannique qui tient, comme moi, ces renseignements pour très sérieux, m'a indiqué qu'il les avait communiqués à Londres en insistant pour que la conclusion de l'accord anglo-franco-russe soit hâtée le plus possible. Je lui ai dit que, de notre côté, nous ne négligions aucun effort pour que ce résultat soit acquis dans le moindre délai.

[1] Sur ce discours, prononcé devant le Reichstag, voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et note), 520; au tome XVI les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

327

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1511 (1). Réservé. *Berlin, 1er juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 2, 12 h. 30.)

Pour recevoir le prince régent de Yougoslavie, arrivé cet après-midi à Berlin (3), et pour célébrer les quelques milliers de volontaires allemands revenus d'Espagne (4), la capitale du Reich a de nouveau revêtu une parure de fête. Deux grandes revues militaires vont avoir lieu à quelques jours d'intervalle. Il n'est question dans la presse que des succès diplomatiques du IIIe Reich et du rayonnement de sa puissance militaire. Rien n'est négligé pour donner l'impression que l'Allemagne hitlérienne continue à marcher de triomphe en triomphe.

La réalité n'est cependant pas aussi brillante. Un bref rappel des gains et des pertes enregistrés au cours de la dernière quinzaine par la politique extérieure allemande permettra de s'en rendre compte. Il permettra aussi de déceler les graves inquiétudes masquées sous l'éclatant décor par lequel les dirigeants du IIIe Reich s'efforcent constamment d'éblouir leur peuple et d'impressionner l'étranger.

1º La grande contre-offensive diplomatique du IIIe Reich avait été déclenchée le soir même du discours du 28 avril, par des propositions de pacte de non-agression adressées aux états baltes et aux états nordiques (5). Le 17 mai, trois de ces états : Esthonie, Lettonie et Danemark, ont fait connaître qu'ils acceptaient; trois autres; Suède, Norvège et Finlande, ont refusé. C'était un résultat assez médiocre. La propagande allemande ne s'est pas embarrassée

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Le Prince régent et la princesse Olga devaient séjourner jusqu'au 9 juin en Allemagne. Le jour même, dans l'après-midi, le Prince et le Führer échangeaient plusieurs visites protocolaires; le soir, un grand dîner officiel avait lieu à la Chancellerie et des toasts étaient échangés. Le 5 juin, une longue conversation entre le Führer, le Prince régent et les deux ministres des Affaires étrangères concluait la partie officielle du séjour en Allemagne, et le communiqué officiel rédigé à l'issue de la conversation déclarait voir « dans l'amitié confiante et l'étroite collaboration qui lient la Yougoslavie avec l'Allemagne et l'Italie un élément essentiel de la pacification de l'Europe ». Pour plus de détails sur la visite du Prince, voir également ci-après les nos 358, 369.
(4) Les cinq navires ramenant les volontaires allemands d'Espagne arrivaient le 30 mai à Cuxhaven et gagnaient Hambourg. Ce fut le 6 juin que la légion Condor devait défiler à Berlin devant le Führer, qui se félicitait dans une harangue, de « la démonstration commune pratique de solidarité idéologique » entre l'Allemagne et l'Italie sur le chapitre de l'aide à l'Espagne nationaliste dès 1936. Voir également ci-après le nº 434.
(5) Sur ces propositions et leurs suites, voir ci-dessus les nos 11, 82, 83 (note 84, 88, 124, 146, 186, 199 (et note), 219.

de si peu. Elle s'est félicitée des acceptations comme des refus. Les premières étaient une marque évidente de confiance; les seconds montraient clairement que l'on ne se sentait aucunement menacé par l'Allemagne, puisque l'on considérait comme superflu un pacte de non-agression. Cette façon singulière de présenter les choses dissimulait mal cependant la déception éprouvée en face de l'attitude de la Norvège, de la Suède et surtout de la Finlande, dont on avait considéré l'acceptation comme certaine.

Des trois pactes de non-agression dont la conclusion est en principe décidée, un seul est signé jusqu'ici. Les négociations poursuivies avec le gouvernement de Copenhague ont, en effet, abouti dans la journée d'hier, 31 mai, à la signature d'un traité germano-danois (1). Ce traité a été présenté ici comme une importante contribution à la paix et comme une nouvelle preuve de la pureté des intentions allemandes. La presse du Reich n'a pu s'empêcher de faire remarquer que la conduite du Danemark en cette circonstance avait été « plus sage » que celle des autres états scandinaves, et d'avouer ainsi indirectement le mécompte éprouvé du fait des refus de la Suède, de la Norvège et de la Finlande.

2° *A l'égard de la Roumanie*, les dirigeants du Reich poursuivent énergiquement la mise en application de l'accord économique du 23 mars (2). Les négociations menées à ce sujet à Berlin entre les représentants du gouvernement allemand et une délégation roumaine ont abouti, le 20 mai, à la signature d'un protocole demeuré secret. Dans les milieux officiels berlinois, on ne paraît pas mécontent des dispositions rencontrées du côté roumain. A cet égard, on note une évolution assez nette, car au lendemain de l'accord du 23 mars, on se montrait, au contraire, du côté allemand, assez sceptique sur les chances de voir cet accord porter rapidement ses fruits. De bonne source, il m'est revenu que les Roumains auraient accepté, en principe, la construction d'un pipe-line qui emprunterait la vallée du Danube et amènerait le pétrole aux portes du Reich.

Un haut fonctionnaire allemand a déclaré ces jours-ci que l'Allemagne tirerait bientôt de la Roumanie plus d'avantages matériels que la Grande-Bretagne n'en tirait d'aucun de ses dominions.

En revanche, on n'est que médiocrement satisfait à Berlin de l'attitude de la Roumanie en matière politique. On sait que les sympathies roumaines restent acquises aux puissances occidentales et que dans la docilité avec laquelle la Roumanie se prête aux exigences économiques du Reich, il y a davantage un souci de prudence et de tactique dicté par la crainte, qu'un désir sincère de collaboration. Un fait est en tout cas significatif : la question des commandes roumaines qui étaient en cours d'exécution chez Skoda étant réglée, le Reich a refusé de vendre d'autre matériel de guerre à la Roumanie.

3° Si l'on excepte l'Italie, qui occupe aux côtés de l'Allemagne une position spéciale, le pays sur lequel les dirigeants du Reich fondent actuellement le

(14 Voir ci-dessus le n° 318.
(2) Sur cet accord, voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).

plus d'espoir, aussi bien dans le domaine politique qu'économique, est certainement la *Yougoslavie*.

Des négociations économiques germano-yougoslaves se sont ouvertes à Cologne le 20 mai. Officiellement, ces négociations ont pour but de régler les problèmes posés par l'annexion de la Bohême et de la Moravie. Mais les journaux allemands particulièrement informés des questions économiques n'ont pas laissé de doute sur l'objet véritable des pourparlers. En fait, il s'agit d'intégrer l'économie yougoslave dans le système économique du Grand Reich allemand ou plus exactement de l'axe Rome-Berlin. L'Allemagne s'apprête manifestement à imposer à une Yougoslavie, résignée par avance, un « accord » analogue à celui qu'a dû accepter la Roumanie et à l'obliger à mettre à la disposition du Reich la majeure partie des ressources de son sol et de son sous-sol. Le jeu allemand se trouve facilité par le fait que, du côté yougoslave, on rencontre plus encore que chez les Roumains le souci de s'assurer les bonnes grâces de l'Italie et de l'Allemagne en jetant du lest dans le domaine économique. A Berlin, on tend de plus en plus à considérer le gouvernement de Belgrade comme l'agent des puissances de l'Axe dans les Balkans. On compte sur lui pour remplacer l'Entente balkanique par un nouveau groupement, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, auquel pourrait être agrégée la Hongrie. Si problématiques que soient de pareilles spéculations, elles ne peuvent qu'être encouragées par les démarches de protestation que, de sa propre initiative ou à l'instigation de Rome et de Berlin, le cabinet de Belgrade a cru devoir entreprendre à la suite de la conclusion de l'accord anglo-turc [1].

A la veille du voyage du Prince régent en Allemagne, rien ne pouvait, en effet, être plus agréable aux dirigeants du Reich que de voir le gouvernement yougoslave reprocher à la Turquie d'avoir violé les engagements du pacte balkanique et de faire pression sur la Roumanie pour l'amener à adopter la même position et à faire ainsi le jeu des partenaires de l'Axe.

D'autre part, le fait qu'après avoir hésité à se rendre à Berlin, le prince Paul ait accepté d'être l'hôte du gouvernement du Reich pendant sept jours pleins est par lui-même significatif du désir du gouvernement de Belgrade de complaire à l'Allemagne, qui domine à l'heure actuelle l'esprit des dirigeants de Belgrade. La presse allemande affecte de croire et proclame à tous les échos que ce désir est à base de sympathie, de confiance réciproque et qu'il est l'expression naturelle d'une étroite solidarité d'intérêts. Mais on n'ignore pas, outre-Rhin, que la politique yougoslave est avant tout dictée par la crainte. Aussi, tout en se répandant en louanges sur les vertus guerrières du peuple serbe, les journaux berlinois n'ont pas manqué de souligner que la Yougoslavie avait des frontières communes avec les deux puissances de l'Axe. Ils n'ont pas omis non plus de rappeler le caractère composite de l'État yougoslave et de faire une allusion rapide mais significative aux différends qui en opposent les diverses nationalités.

[1] Sur ces démarches de protestations, voir ci-dessus les nos 132, 133, 210, 237, 267, 277.

De source yougoslave, il a été affirmé à l'un de mes collaborateurs que, pas plus qu'au cours de sa présente visite (1) à Rome, le Prince régent ne contracterait à Berlin d'engagement politique nouveau. Mais le même informateur a paru considérer comme inévitable que la Yougoslavie se soumît aux exigences économiques qui lui seraient présentées, et il a parlé de la « terrible pression que le Reich exerçait sur son pays ».

Le moins que l'on puisse dire est donc qu'au moment où le prince Paul regagnera Belgrade, le Reich aura réalisé un nouveau progrès dans la voie de l'assujettissement économique du Sud-est européen. C'est là, on le sait, aux yeux des dirigeants hitlériens, l'indispensable complément de leur gigantesque réarmement.

4° Suivant de près la signature de l'alliance militaire avec l'Italie, la conclusion, samedi dernier, 27 mai, *d'une nouvelle série d'arrangements économiques entre Rome et Berlin* (2) montre bien à quel point les chefs du IIIe Reich sont pressés de voir réalisée pratiquement la subordination de toute l'activité économique de la Péninsule, de son industrie, de son agriculture, de son commerce, aux nécessités de l'Axe. Le peu d'indications qu'ont fournies les journaux au sujet de ces accords montre que l'idée dominante a été de fondre en un seul système les autarcies allemande et italienne, de façon à supprimer les doubles emplois et les gaspillages d'outillage et de main-d'œuvre. C'est la rationalisation étendue à deux pays qui, à maints égards, ne doivent plus former qu'un seul territoire économique, organisé et équipé en vue de porter au maximum le potentiel de guerre commun.

Le voyage en Italie du général Milch, qui est parti pour Rome le 24 mai, deux jours après la conclusion de l'alliance, et qui a examiné de près le matériel en service dans l'aviation italienne, montre d'ailleurs clairement dans quels domaines doit jouer la division du travail qui s'organise entre l'Allemagne et l'Italie et à quelles fins elle doit servir.

5° La consternation provoquée outre-Rhin par *l'accord anglo-turc* (3) ne s'est pas dissipée. Il semble au contraire que, le premier moment de stupeur passé, on se rende compte plus nettement encore de la gravité de l'échec subi et de ses vastes répercussions politiques et stratégiques. « Vous nous avez fait rouler un rocher sur la tête », a dit ces jours-ci un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse à l'ambassadeur de Turquie à Berlin. Les déclarations faites le 29 mai par M. Ismet Inonu, qui a affirmé « qu'aucune force ne pourrait briser le rapprochement franco-turc » (4), sont venues souligner encore

(1) Lire plutôt : (sa) précédente (visite). Sur cette visite dans la capitale italienne, voir ci-dessus les nos 152, 242.

(2) Le principe d'un plan économique commun à mettre au point dans les mois à venir avait été adopté. Il avait été décidé d'accroître les échanges entre l'Italie et le protectorat de Bohême-Moravie.

(3) Voir ci-dessus 202.

(4) Déclaration effectuée devant le congrès du parti républicain du peuple, et au cours de laquelle le président turc avait déclaré : « Après le règlement définitif de la question du Sandjak, la seule question pendante entre les deux pays et sur laquelle nous sommes déjà d'accord en principe, aucune force ne pourra briser le rapprochement franco-turc, tellement nous estimons solidaires les intérêts des deux peuples ».

la défaite essuyée par la diplomatie allemande. Les journaux du Reich ont cru préférable de les passer complètement sous silence.

La réplique allemande à l'accord anglo-turc a consisté à démontrer que la Turquie avait violé les engagements de l'Entente balkanique, thèse que le gouvernement yougoslave s'est trouvé disposé à soutenir, sans grand succès d'ailleurs, auprès de la Roumanie. Pour ce qui est de l'accord, virtuellement réalisé entre Ankara et Paris, les journaux du Reich ont prétendu qu'en cédant le Sandjak à la Turquie, la France avait modifié le *statu quo* en Méditerranée orientale, et qu'ainsi les bases de l'accord anglo-italien se trouvaient détruites. Mais tout cela n'est pour l'Allemagne qu'une maigre consolation.

En réalité, le seul espoir que le Reich conserve à l'heure actuelle de rétablir en faveur de l'Axe la situation en Méditerranée orientale et en mer Noire est un échec des pourparlers anglo-russes; car, dans l'esprit des dirigeants hitlériens, les accords entre les puissances occidentales et la Turquie ne peuvent avoir d'efficacité que s'ils sont complétés par une entente entre Londres, Paris et Moscou.

6° C'est également de la conclusion de cette entente que dépend, aux yeux de la plupart des chefs du IIIe Reich, la valeur réelle des garanties données par la France et la Grande-Bretagne à la Roumanie, à la Grèce et surtout à la Pologne.

« Si l'accord avec Moscou échouait, écrivait le 27 mai la *Rheinische Westfälische Zeitung*, l'un des organes principaux de la grande industrie allemande, les puissances occidentales se trouveraient à l'égard de leurs clients politiques de l'Europe orientale dans la situation de personnes ayant émis des chèques sans provision ».

L'opinion ainsi exprimée est très répandue en Allemagne et jusque dans l'entourage immédiat — politique et militaire — du Führer. C'est sur l'attitude finale de la Russie que le gouvernement du Reich jugera du succès ou de l'insuccès de l'entreprise franco-britannique de résistance à l'agresseur et des chances qui s'offrent à lui de pouvoir continuer sa politique de conquête.

De là l'anxiété croissante avec laquelle sont suivis, en Allemagne, les pourparlers anglo-soviétiques. L'espoir de les voir échouer s'était presque complètement évanoui il y a quelques jours et dans la presse hitlérienne, les attaques contre le bolchevisme tendaient à reprendre. Les déclarations — jugées ici pleines de réserves — qu'a faites hier, 31 mai, M. Molotov [1] sont venues ranimer les espoirs. On a même pu noter dans certains commentaires allemands une tendance à souligner, à propos des divergences de vues qui séparaient encore Londres et Moscou, que c'était du côté des Soviets qu'étaient la sincérité et la bonne foi.

7° Aucune modification sensible ne s'est produite dans l'état des relations germano-polonaises. La rubrique des incidents est soigneusement entretenue par les journaux du Reich, à la manière d'un feu sur lequel on jette de temps en temps quelque morceau de braise, en attendant que vienne le moment

[1] Sur ces déclarations, voir après le n° 364.

d'en faire jaillir une flamme incendiaire par l'entrée en jeu de la puissante soufflerie tenue en réserve par le Dr Goebbels. L'Allemagne n'a évidemment renoncé à aucune de ses prétentions; elle continue de vouloir Dantzig et l'accès à la Prusse orientale afin de vassaliser la Pologne tout entière ou même de la morceler. La netteté de l'attitude de la France et de l'Angleterre l'ont déjà amenée, en avril, à surseoir à une opération contre Dantzig. Après s'être assurée — au moins sur le papier — du concours inconditionné de l'Italie, elle attend aujourd'hui que se dissipe le brouillard qui plane encore sur Moscou.

Il est permis de penser que de l'issue des pourparlers entre les Soviets et les puissances occidentales dépendront, dans une large mesure, l'attitude finale de l'Allemagne à l'égard de la Pologne et le sort de la paix européenne.

328

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1510 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 1er juin 1939* (2).

Un secrétaire de l'ambassade d'Italie s'est ouvert hier à deux de mes collaborateurs sur la façon dont il envisageait la prochaine évolution des événements. Ces propos valent d'être notés, non seulement parce qu'ils émanent d'un collègue dont l'ambassade a déjà pu apprécier la sincérité et l'indépendance de jugement, mais encore parce qu'ils recoupent, dans une certaine mesure, les indications que j'ai recueillies d'autre part, à une source allemande et qui font l'objet de mon télégramme nº 1506 (3).

Parlant du pacte d'alliance germano-italien, M. X a reconnu que l'attitude prise par le gouvernement de Rome enlevait à celui-ci beaucoup de liberté d'action pour jouer un rôle d'arbitre en cas de tension européenne. Mais il a fait valoir qu'en revanche, l'Italie serait désormais mieux en mesure de contrôler, voire de freiner l'expansion du Reich et de s'opposer à toute aventure qui pourrait compromettre la paix.

« Je puis vous affirmer une chose, en connaissance de cause, a poursuivi M. X, c'est que l'Italie — et par l'Italie je n'entends pas seulement le peuple italien, mais encore ses dirigeants — est réfractaire à l'idée d'une guerre européenne. Quant à l'Allemagne, il me paraît également fort improbable qu'elle en courre le risque en l'état actuel des forces qui s'affrontent en Europe ».

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 326.

Un de mes collaborateurs ayant demandé à M. X comment se résoudrait, à son idée, le problème de Dantzig, il a répondu que les Allemands conservaient l'espoir que les Polonais accepteraient un compromis et que les puissances occidentales feraient au besoin pression sur le gouvernement de Varsovie pour l'amener à une solution de conciliation.

Mes collaborateurs s'étant récriés que jamais la France ni l'Angleterre ne retomberaient, vis-à-vis de la Pologne, dans les mêmes errements qu'à l'égard de la Tchécoslovaquie, M. X a répliqué :

« Dans ce cas, Hitler attendra une heure plus favorable, mais je suis persuadé que s'il se heurte à une résistance énergique des puissances occidentales, il n'ira pas jusqu'à affronter une guerre générale ».

Il a ajouté que la conclusion d'un pacte anglo-soviétique écarterait sans doute d'une façon définitive l'hypothèse d'un conflit européen pour 1939.

« L'Allemagne et l'Italie, a-t-il souligné, n'auraient que fort peu de chances de triompher dans un pareil conflit. L'Italie y perdrait tout au moins son empire colonial. Une défaite de l'Allemagne signifierait d'autre part l'effondrement du régime national-socialiste. Or, les dirigeants nazis, croyez-moi, ne tiennent pas du tout à perdre les bénéfices qu'ils se sont assurés par la détention du pouvoir ».

329

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1512 (1). *Berlin, 1er juin 1939* (2).

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec un de mes collaborateurs, un membre de l'ambassade d'Italie a fait allusion aux avances ou, au moins, aux sondages auxquels les puissances de l'Axe auraient procédé directement ou indirectement ces derniers temps auprès du Kremlin.

« Je suis persuadé, a dit la personne en question, que s'il ne tenait qu'à lui, M. von Ribbentrop marcherait à fond avec les Soviets, persuadé qu'il est que, dans cette association, c'est l'Allemagne qui serait l'élément dominateur. Mais les Russes ont fait la sourde oreille ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

330

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 424 à 427 (1). *Moscou, 1er juin 1939.*

Outre les raisons de fond invoquées, certaines questions de prestige n'ont pas été sans influer sur l'attitude du gouvernement soviétique à l'égard du projet franco-anglais (2). La publicité spectaculaire qui accompagne à Paris et à Londres les négociations, le fait que de façon générale la presse anglaise et française a dès le 28 mai paru préjuger l'assentiment du gouvernement soviétique au projet d'accord, objet de vos télégrammes du 25, bien que ce projet ne tienne pas entièrement compte de la note russe du 14 au gouvernement britannique (3), ont été ressentis ici comme une atteinte à l'autonomie de la décision souveraine de l'U.R.S.S. D'autre part, l'impatience avec laquelle certains éléments français et anglais suivent les pourparlers et l'importance qu'ils attachent non sans raison au concours de la Russie, le fait aussi que c'est, en quelque sorte, pas à pas que l'U.R.S.S. a arraché l'assentiment britannique à certaines de ses demandes justifiées par elle au nom du principe de la réciprocité, ont eu pour conséquence d'aggraver la méfiance si éveillée à Moscou depuis Munich et de renforcer l'idée que les dirigeants y ont de la puissance soviétique insuffisamment reconnue, pensent-ils, à Paris et à Londres.

La conclusion du discours de M. Molotov (4) est significative à cet égard : « Il faut, a-t-il dit, que l'U.R.S.S. tienne compte de son rôle grandi comme facteur de paix. Avec beaucoup d'hésitation, certaines puissances démocratiques arrivent à l'admettre, mais dans le front unique des états pacifiques qui s'opposent réellement à l'agression, l'U.R.S.S. doit occuper une place dans les premiers rangs. »

Tout en redoutant que le problème des trois pays baltes, frontière de la Russie, fasse échouer la négociation, mon collègue anglais regrette que son gouvernement n'ait pas, dès le début, accepté d'offrir au gouvernement soviétique le projet d'accord tripartite transmis par votre télégramme du 25. Il croit que Moscou aurait été alors trop heureux de l'accepter.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 272.
(3) Dont le contenu est explicité ci-dessus sous les nos 191, 200, 201.
(4) Prononcé le 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-après le no 364.

331

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES

Crédits à la Pologne

Paris, 1er juin 1939.

Le 17 mai dernier, l'ambassadeur de Pologne a remis au ministre un aide-mémoire exprimant le désir du gouvernement de Varsovie d'obtenir un nouveau concours financier de la France en vue d'accélérer les préparatifs de la défense nationale (1).

Le gouvernement polonais envisageait ce concours sous deux formes différentes :

1° ouverture d'un crédit de 2 milliards de francs;

2° réalisation anticipée de la tranche de prêt de 135 millions prévue, en vertu des accords de Rambouillet, pour le mois de mai 1940.

Le Service s'étant enquis auprès du Mouvement général des fonds des conditions dans lesquelles pourrait, le cas échéant, être satisfaite la deuxième demande, il a été répondu que les demandes formulées dans l'aide-mémoire polonais formant un tout, une décision préalable devait être prise par le gouvernement après examen de l'ensemble du problème.

La direction du Mouvement général des fonds a ajouté que M. Paul Reynaud essayait, depuis quinze jours déjà, d'obtenir du président du Conseil qu'une réunion ait lieu entre les ministres compétents pour déterminer la réponse à faire à l'aide-mémoire polonais. Jusqu'à présent, il n'avait pas été donné satisfaction au désir exprimé par M. Paul Reynaud.

332

LE LIEUTENANT-COLONEL YVON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 63-P (2). Secret. *Pékin, 1er juin 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous des renseignements provenant de notre consul à Kunming (Yunnanfou) au sujet du transport d'armes par le chemin de fer du Yunnan.

(1) Aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le n° 212.
(2) Extraite des archives de la Guerre.

« L'agence Domei continue sa propagande contre l'Indochine, qu'elle accuse de laisser passer par le Tonkin d'énormes quantités de matériel de guerre à destination de la Chine.

« Le transit des armes à destination de la Chine par le Tonkin, informe-t-elle, est poussé avec une grande activité. Pendant le mois de janvier, le matériel de guerre suivant a été transporté à Kunming par le chemin de fer du Yunnan :

4 canons, 40 caisses d'obus pour canon, 10 mitrailleuses lourdes, 2.000.000 de caisses de cartouches pour mitrailleuses lourdes, 2.000.000 de caisses de cartouches pour mitrailleuses lègères, 200 camions, 312 caisses de pièces détachées et accessoires pour camions, 2.000 barils d'essence, 600 caisses de poudre à canon, 10 moteurs d'avions, 3.000 tonnes de rails, 5.000 tonnes de traverses, 4 foreuses mécaniques, 60 caisses d'instruments pour T.S.F., 210 caisses d'appareils électriques, 480 caisses d'appareils téléphoniques, 286 piculs (1) de plomb, 18.000 piculs de ciment ».

« Il est inutile d'insister sur l'exagération manifeste et voulue de cette information; le poids du matériel énuméré ci-dessus peut être évalué à 40.000 tonnes au minimum. Or, malgré tous ses efforts pour accélérer le transport des marchandises et augmenter son trafic, le compagnie du chemin de fer du Yunnan n'a pu transporter que 10.000 et quelques tonnes pendant le même mois de janvier.

« De plus, il n'a été, à ma connaissance, importé au Yunnan par le chemin de fer, pendant cette période, ni armes, ni munitions, en un mot aucun matériel de guerre proprement dit. Ce matériel arrive maintenant, par la route de Birmanie, à la cadence de 25 à 30 camions par jour, soit une cinquantaine de tonnes environ ».

333

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1691 à 1695 (2). Réservé. *Londres, 2 juin 1939* (3).

(*Reçu :* 20 h., 20 h. 10, 20 h. 20, 20 h. 30, 19 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme no 1056 (4).

J'ai insisté ce matin auprès des services anglais compétents du Foreign Office pour qu'un texte ou projet d'accord anglo-polonais soit établi par les Britanniques aussi rapidement que possible.

(1) *Note du document :* Le picul égale 61 kg environ.
(2) Extrait des papiers Rochat.
(3) Par fil.
(4) Du 31 mai, ci-dessus reproduit sous le no 319.

Il m'a été assuré que votre conversation de Paris avec lord Halifax [1] avait déjà fait comprendre l'urgence de cette question.

Utilisant ensuite les précisions contenues dans votre télégramme nº 453 à notre ambassadeur à Varsovie [2], j'ai pu constater que le secrétaire d'État anglais n'avait pas jusqu'ici entièrement informé ses collaborateurs des propos qu'il vous avait tenus.

Votre conversation avec lord Halifax a fait clairement ressortir l'intérêt d'une action concertée entre les trois pays pour la rédaction définitive de l'accord et nos dispositions à cet égard. Or, le gouvernement polonais paraît actuellement inquiet d'aboutir à Paris alors qu'à Londres la déclaration faite à la Chambre des Communes par le Premier ministre [3] et les bases d'accord préparées lors du voyage du colonel Beck en Angleterre [4] lui permettent de dire que la solution définitive de la question n'est pas urgente.

En évitant de mettre en cause les sentiments du gouvernement polonais, j'ai fait remarquer qu'ils n'en risquaient pas moins de provoquer des malentendus et de nécessiter des éclaircissements, comme le prouve votre télégramme nº 453 à Varsovie.

Il y a lieu toutefois de tenir compte du fait que si le 20 mai lord Halifax, et avant cette date, le Foreign Office ont pu nous assurer qu'aucun avant-projet polonais n'avait été mis par écrit, les Polonais sont en mesure d'invoquer les bases d'accord établies à Londres lors de la visite de M. Beck, et qui, jointes à la déclaration officielle anglaise, apportent dans les relations anglo-polonaises un élément nouveau qui appelle une contrepartie dans les relations franco-polonaises.

Quant à l'additif dont nous avons été saisis en dernière heure par M. Lukasiewicz [5], il est bien exact que les Polonais n'en ont pas parlé jusqu'ici à Londres. Mais la définition de « la menace contre l'indépendance polonaise » telle que vous l'a mentionnée lord Halifax à propos d'une mainmise éventuelle des Allemands sur Dantzig, ou même du franchissement du Corridor, correspond bien au projet polonais de menace aux intérêts vitaux de la Pologne.

En échangeant les considérations qui précèdent avec mes collègues du Foreign Office, j'ai naturellement ajouté que des équivalents ne suffisaient pas, et qu'il s'agit, dans toute la mesure possible, d'établir un texte identique.

Cette observation a naturellement amené mes interlocuteurs à me demander s'il s'agissait maintenant pour nous de subordonner ou de remplacer nos accords avec la Pologne par un traité tripartite.

J'ai répondu qu'en l'espèce l'accord nouveau, que le gouvernement français entendait établir, comporterait pour les pays engagés, et spécialement pour la Grande-Bretagne et la France, des obligations politiques identiques.

(1) Qui s'était déroulée le 20 mai : voir ci-dessus le nº 243.
(2) Du 31 mai, ci-dessus publié sous le nº 320.
(3) Le 31 mars : voir, au tome XV de la présente série, le nº 216; ci-dessus le nº 254 annexe I.
(4) Sur le voyage du ministre polonais en Grande-Bretagne, au mois d'avril précédent, voir, au tome XV précité, les nºs 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(5) Voir ci-dessus le nº 211.

Il m'a été enfin assuré qu'au cours de leur entretien d'hier [1], lord Halifax et l'ambassadeur de Pologne ne s'étaient pas entretenus du futur accord anglo-polonais. Les informations parues dans la presse à ce sujet ne seraient donc pas exactes.

334

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 616 à 618 [2]. *Bucarest, 2 juin 1939, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Une certaine évolution se manifeste en ce moment dans les sentiments de l'opinion roumaine à l'égard de l'Union soviétique.

La presse qui, jusqu'à présent, n'osait guère se montrer favorable à l'U.R.S.S., a profité des négociations anglo-franco-soviétiques pour approuver la politique extérieure de la Russie et insister sur l'importance du rôle dévolu à cette puissance dans la politique européenne. En cette matière, c'est M. Lugosiano qui a donné le ton dans *Universul*, en faisant suivre l'éditorial signalé par ma lettre no 316 du 15 mai [3] de nombreux articles conçus dans le même sens.

L'ancien ministre de Roumanie à Rome a notamment exposé que l'Europe orientale paraissant être actuellement la région la plus directement menacée par le danger d'une agression, la France et la Grande-Bretagne ne pouvaient « y assumer seules le rôle de gendarme »; pour cette raison, elles ont conclu des accords avec la Pologne et la Turquie; mais ce système de sécurité serait incomplet et partant risquerait d'être inefficace si la Russie, « la grande puissance de l'Orient », n'y participait à son tour.

Ces développements qui, il y a encore quelques mois, n'auraient pas manqué de soulever de nombreuses protestations, ont reçu au contraire un excellent accueil dans l'opinion; les mêmes arguments ont été d'ailleurs développés dans d'autres journaux, parmi lesquels *Semnalul* qui s'est montré comme à l'ordinaire le défenseur le plus chaleureux des thèses qui nous sont favorables. Cette évolution, très remarquable si l'on considère le parti-pris qui avait toujours existé en Roumanie jusqu'à maintenant en ce qui concerne l'U.R.S.S., est d'ailleurs favorisée par les pouvoirs publics. De même que les journaux avaient reçu pour consigne de défendre l'accord anglo-turc malgré l'attitude adoptée par la presse yougoslave, de même il leur a été conseillé de rendre compte en termes sympathiques des négociations entre Paris, Londres, Moscou et de formuler discrètement l'espoir que ces pourparlers aboutiraient rapidement à un accord.

(1) Sur cet entretien, voir les *Documents on british foreign Policy. Third Series*, vol. V, no 692.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Non retrouvée.

Le gouvernement roumain suit d'ailleurs avec le plus vif intérêt le cours de ces négociations. M. Gafenco me déclarait hier à ce sujet que la France et l'Angleterre ayant choisi la voie d'un pacte avec les Soviets, il lui paraissait maintenant essentiel d'y persévérer, tout ajournement de cet accord ne pouvant que constituer un succès pour les puissances totalitaires et accroître les dangers qui menacent la Roumanie.

335

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 429 à 431 (1). Réservé. *Moscou, 2 juin 1939, 20 h. 38.*

(*Reçu :* 20 h. 40.)

M. Molotov m'a convoqué le 2 juin à 4 heures en même temps que mon collègue anglais. Assisté de M. Potemkine, il nous a remis le texte des contre-propositions soviétiques (2) en nous chargeant de les faire parvenir à nos gouvernements. Il a indiqué que M. Maisky et M. Souritz ne l'avaient pas encore reçu. Il a précisé enfin qu'il s'agissait de « corrections » au projet franco-anglais, objet de votre télégramme du 25 mai (3), laissant en outre clairement entendre que le texte qu'il nous a remis constituait une base de négociation.

Je vous transmets par un télégramme séparé ce texte au sujet duquel mon collègue britannique et moi-même avons évité de faire des commentaires officiels, laissant à nos deux gouvernements toute liberté d'appréciation et de décision.

Venant après les critiques que M. Molotov nous a faites du projet franco-anglais et surtout après ses déclarations publiques (4), le texte soviétique se tient aussi près que possible de tout ce que Votre Excellence connaissait déjà dès l'origine du point de vue russe.

Je vous ferai connaître par ailleurs mes impressions plus détaillées.

Je suggère cependant, dès à présent, de tenir compte du fait que le texte soviétique ne comporte, de l'avis même de M. Molotov, que des corrections au nôtre. Au lieu de répondre à ce texte par un nouveau contre-projet, il conviendrait d'ouvrir une procédure de négociation article par article et de ne passer à la négociation de l'article suivant qu'après avoir constaté l'accord sur l'article précédent.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le texte en est transmis par télégramme nos 432-437, du même jour, ci-après reproduit sous le no 336.
(3) Le projet franco-anglais est ci-dessus publié sous le no 272.
(4) Allusion à son discours du 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. ; voir ci-après le no 364.

336

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 432 à 437 (1). *Moscou, 2 juin 1939, 21 h. 45, 21 h. 47.*

(*Reçu :* le 15, 22 h. 20.)

Texte du projet soviétique du 2 juin (2) :

« Les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficaces les principes d'assistance mutuelle contre l'agression adoptés par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant :

ARTICLE PREMIER. — « La France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute assistance immédiate et efficace si l'un de ces états s'engage dans des actions militaires avec une puissance européenne, à la suite soit :

« 1o d'une agression par cette puissance contre un de ces trois états, soit :

« 2o D'une agression dirigée par cette puissance contre la Belgique, la Grèce, la Turquie, la Roumanie, la Pologne, la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande à l'égard desquelles il est convenu entre la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. qu'elles s'engagent à défendre ces pays contre l'agression, soit :

« 3o De l'assistance prêtée par un de ces trois états à un autre état européen, qui aurait demandé cette assistance, pour résister à la violation de sa neutralité.

ART. 2. — « Les trois états se concerteront dans le plus bref délai sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance qu'ils doivent prêter conformément à l'article premier.

ART. 3. — « Au cas où des circonstances créeraient, de l'avis d'une des parties contractantes, une menace d'agression de la part d'une puissance européenne, les trois états procéderont immédiatement à une consultation pour examiner la situation et, en cas de nécessité, déterminer en commun le moment de la mise immédiate en action du mécanisme de l'assistance mutuelle et les modalités de son application, indépendamment de n'importe quelle procédure de l'examen des questions appliquées par la Société des Nations.

ART. 4. — « Les trois états se communiquent réciproquement les textes de tous les engagements pris dans l'esprit des obligations prévues par l'article premier à l'égard des états européens. Si l'un de ces états envisageait dans l'avenir

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Remis le 2 juin, à 16 heures, aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne (T. de Moscou nos 429-431, du même jour, ci-dessus publié sous le no 335).

l'éventualité de prendre de nouvelles obligations du même caractère, il consulterait préalablement sur cette question les deux autres états et leur communiquerait le contenu (le texte) de l'accord conclu.

ART. 5. — « Les trois états s'engagent, en cas de l'ouverture des actions communes contre l'agression en vertu de l'article premier, [à] ne faire l'armistice, ni conclure la paix que d'un accord commun.

ART. 6. — « Le présent traité entre en vigueur simultanément avec l'accord qui doit être conclu en vertu de l'article 2.

ART. 7. — « Le présent traité restera en vigueur pendant cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois, les trois états se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modification ».

337

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 198 à 205 [1]. *Paris, 2 juin 1939, 22 h. 32.*

Les objections que le projet d'accord tripartite soumis à M. Molotov [2] a pu soulever de la part du gouvernement de l'U.R.S.S. ne nous ont pas encore été présentées assez formellement ni avec assez de précision pour qu'il nous soit déjà permis d'y répondre officiellement. Les indications générales que M. Payart et vous-même m'avez transmises à la suite de vos entretiens des 28 et 31 mai [3] appellent cependant dès maintenant quelques observations.

Tout d'abord, on doit reconnaître que les demandes de M. Molotov, contrairement à votre impression, ne dépasseraient pas en fait celles que... [4] présenter au premier stade des négociations et qui avaient été alors écartées. Les contre-propositions russes du 19 avril [5] portaient en effet que les trois puissances s'engageaient « à prêter toute assistance, y compris l'assistance militaire, aux états de l'Est européen limitrophes de l'Union soviétique et situés entre la mer Baltique et la mer Noire en cas d'agression contre ces états ».

Cette formule ne prévoyait pas que l'assistance fût conditionnée par un appel de l'état attaqué.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 272.
(3) Voir ci-dessus, les nos 295, 322. (Le premier entretien est en fait non du 28, mais du 27 mai).
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Sur ces contre-propositions, voir, au tome XV de la présente série, les nos 446 et 447..

Cette constatation faite par devers nous-mêmes, il importe sans tarder de dissiper certaines confusions qui paraissent subsister dans l'esprit de vos interlocuteurs.

En ce qui concerne tout particulièrement l'objet et la portée des articles 3 et 4 du projet franco-anglais, vous ferez observer, s'il y a lieu, à la première occasion que l'article 3 vise l'ouverture immédiate de conversations techniques en vue de définir les modalités de l'assistance militaire et navale que les trois contractants se prêteraient, alors que l'article 4 (contrairement à ce que paraît supposer M. Payart dans son télégramme nº 410) (1) vise non pas l'accord militaire, mais bien les contacts diplomatiques plus étroits que les trois puissances doivent de toute évidence prendre entre elles en cas de tension internationale grave, pour coordonner à la fois leur action diplomatique et leurs préparatifs militaires en fonction de la situation existante.

Cet échange de vues porterait donc sur les circonstances d'où pourrait naître une menace immédiate de conflit et les conclusions qui s'en dégageraient dépendraient des mêmes circonstances. Sir William Seeds était donc fondé à faire observer à M. Molotov que les consultations seraient actuellement prématurées. La mise en application immédiate des dispositions prévues à l'article 4 n'aurait point, comme l'a indiqué votre télégramme nº 419 (2), le caractère d'une simple mise au point de cet article. Elle en modifierait le sens et la portée... (3) on ne voit pas du reste comment les trois puissances pourraient entrer dès maintenant en consultation sur une situation qui par définition n'existe point encore.

Il convient d'autre part d'observer que le cas des trois pays baltiques ne saurait être réglé comme le voudrait M. Molotov par le paragraphe I des articles 2 et 3 que dans la mesure où ces pays seraient l'objet d'un engagement d'assistance. Or, ils s'y sont jusqu'à présent refusés et rien ne laisse prévoir qu'ils puissent modifier sur ce point leur décision. Il vous appartient de représenter cette situation de fait en rappelant d'autre part que les stipulations de notre projet excluent également de sa sphère d'application le cas où la France et la Grande-Bretagne s'opposeraient à une action allemande, dirigée contre un état limitrophe ou voisin non garanti par elles et qui ne réclamerait pas leur assistance.

Les déclarations faites hier par M. Molotov (4) telles que nous les connaissons par les résumés d'agences sont actuellement étudiées de près par mes services. Elles me paraissent laisser une marge de négociation suffisante pour permettre de rapprocher des positions moins éloignées dans le fond qu'en apparence.

Si les défiances du gouvernement de l'U.R.S.S. trouvent, en effet, comme vous l'indiquez, leur principal élément dans le rappel d'une situation passagère, entièrement différente de la situation actuelle, les arguments... (5) ne manquent

(1) Du 30 mai, reproduit ci-dessus sous le nº 308.
(2) Du 31 mai, publié ci-dessus sous le nº 322.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-après. le n º 364.
(5) Lacune de déchiffrement.

point pour vous permettre de les dissiper. Le prix que les gouvernements français et anglais attachent à une collaboration effective et efficace de l'U.R.S.S. à l'œuvre de résistance commune à l'agression, se mesure après l'initiative qu'ils ont prise de solliciter cette collaboration à leurs efforts constants depuis deux mois pour se rapprocher du point de vue soviétique. Des objections de détail peuvent être faites à la rédaction de telle ou telle disposition du projet soumis le 22 mai à M. Molotov (1), mais rien ne justifierait ce dernier après que votre collègue anglais et vous-même lui avez fourni tous les éclaircissements nécessaires à... (2) que les deux gouvernements aient voulu s'y réserver des possibilités d'échappatoire et discriminer à leur profit les charges et les obligations qu'il impose aux trois puissances.

Les engagements que la France et l'Angleterre ont contractés et les risques qu'elles ont assumés avant même d'être assurées du concours russe, l'effort de préparation nationale qu'elles se sont imposé sont autant de preuves de leur détermination commune de s'opposer à toute nouvelle modification par la force du statut européen. La confiance qu'elles font aujourd'hui à l'U.R.S.S. n'est pas moins grande que celle qu'elles lui demandent en échange.

Il vous appartient de faire valoir ces considérations à M. Molotov avec toute la force nécessaire, en vue de l'amener à dégager avec nous le plus rapidement possible toutes les possibilités d'entente et de collaboration que la négociation actuelle comporte.

338

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 203 (3). *Berne, 2 juin 1939* (4).

De source très sérieuse, j'ai appris que :

1º Des troupes allemandes, dont on n'a pu me préciser l'effectif, seraient arrivées à Trieste il y a quelques jours;

2º Un quartier général de corps d'armée allemand serait installé à Turin.

3º L'effectif des troupes allemandes stationnées sur la frontière polonaise se monterait actuellement à une quinzaine de divisions.

Prière de communiquer aux ministères de la Guerre et de l'Air.

(1) Erreur dans la date. Il s'agit du 27 mai : voir ci-dessus le nº 295.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par fil.

339

M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris,
à M. Hoppenot, sous-directeur d'Europe au Ministère des Affaires étrangères.

L. [1]. *Paris, 2 juin 1939.*

Faisant suite à notre entretien d'hier [2], je me permets de vous faire parvenir ci-joint pour mémoire le texte [du] passage de mes instructions que je vous ai communiqué.

Annexe

Dans la situation présente, je vous prie d'informer, d'une manière formelle, M. le Ministre Bonnet, que les modifications et les complications que le gouvernement français introduit dans une question qui — vu les déclarations publiques de nos deux gouvernements, paraît être très simple — sont, pour le gouvernement polonais, tout à fait incompréhensibles et que, par conséquent, vous n'avez qu'à attendre une proposition cette fois obligatoire, de la part du gouvernement français. L'absence ou l'insuffisance d'une telle proposition seront considérées par nous comme un retrait du gouvernement français de la position de principe qu'il a adoptée.

Je vous prie d'ajouter que l'attitude définie par vous en ce qui concerne la question de Dantzig représente une condition *sine qua non* de tout protocole ou accord et qu'elle doit être clairement précisée.

340

M. Rivière, Chargé d'affaires de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 468 à 470. *Rome Saint-Siège, 3 juin 1939, 12 h. 55, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h., 20 h. 58, 20 h. 30.)

Le discours du Pape signalé par ailleurs [3] présente à mon sens un triple intérêt.

[1] Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Dont il ne subsiste pas de trace dans les archives du ministère des Affaires étrangères.
[3] Prononçant le 2 juin un discours devant les membres du Sacré Collège, le Pape s'était expliqué sur son initiative diplomatique du mois de mai.

Le Saint Père déclarait notamment : « De cette démarche qui a rencontré en général... la sympathie des gouvernements et la gratitude des populations... nous recueillîmes des assurances de bonne volonté et du désir de maintenir la paix tant désirée des peuples. Qui, plus que nous pouvait être satisfait de connaître ce commencement de détente des âmes et avec plus d'ardeur désirer et souhaiter que cette détente se consolidât toujours plus ? »

1° Il contient une nette condamnation des méthodes de brutalité dans la vie internationale. Pie XII dépeint le monde livré à « des idées sans modération», à des « ambitions sans mesure ». Il se demande anxieusement si l'humanité saura préférer « la noble souveraineté du droit » au « tranchant de l'épée », « l'empire de la raison » à « celui de la force ». Il évoque d'autre part la nécessité « d'une paix stable sauvegardant la liberté et l'honneur des nations ». Le Saint-Père ne s'est pas servi de l'expression de « paix dans la justice » à laquelle les puissances totalitaires entendent donner un sens singulièrement abusif.

2° Le discours fait état des « assurances de bonne volonté » que le Pape a reçues des gouvernements intéressés lors de sa démarche du début de mai (1). Il y voit le symptôme d'une détente.

Quant aux « informations qui lui sont parvenues à l'occasion de ces démarches touchant les sentiments et les intentions d'hommes d'État influents », Mgr Tardini, que j'interrogeais ce matin sur ce point, m'a répété (voir le télégramme de M. Charles-Roux n° 398 (2)) combien le Saint-Père avait apprécié les déclarations pacifiques faites spontanément il y a environ trois semaines à ses représentants, non seulement par lord Halifax et par Votre Excellence, mais aussi évidemment surtout par M. Hitler et M. Mussolini. Les affirmations des deux dictateurs, m'a dit le prélat, « ont étonné » le Pape par leur pacifisme. C'est d'elles, n'en doutez pas, a-t-il ajouté, que dans les dernières paroles citées plus haut, Pie XII a voulu publiquement prendre acte.

3° Le discours confirme la pleine conscience qu'a le Pape de la haute mission qui lui incombe aujourd'hui en vue de la préservation de la paix. Pie XII estime que l'accueil fait à sa dernière initiative l'autorise à considérer comme éventuellement possibles « de nouvelles sollicitations et de nouvelles insistances » de sa part.

Le Pape, m'a indiqué Mgr Tardini, n'a rien tenté de nouveau depuis le début de mai. Il attend, mais il est prêt à agir si les circonstances l'y poussent.

(1) Démarche visant à la réunion d'une conférence internationale. Sur cette démarche et ses suites, voir ci-dessus les n°s 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172, 174, 190, 195, 224.

(2) En réalité, le télégramme de Rome Saint-Siège n°s 398-399, du 13 mai, non reproduit, indiquait que les cercles officiels italiens se montraient particulièrement sobres d'indications quant à l'accueil fait par le gouvernement de Rome à l'initiative pontificale, et que ce dernier ne montrait aucune disposition à saisir la balle au bond et à favoriser la réunion d'une conférence des cinq puissances.

341

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 895, 896. *Washington, 3 juin 1939, 22 h. 35, 22 h. 42.*

(*Reçu :* le 4, 7 h.)

Je me réfère à vos dépêches nos 257 du 12 mai [1], 258 [2] et 267 [3] du 13.

J'ai eu avec le sous-secrétaire d'État au sujet des affaires d'Extrême-Orient une conversation d'ordre général que je dois reprendre et préciser prochainement avec le directeur compétent.

M. Sumner Welles m'a dit que la politique américaine obéissait aux mêmes préoccupations que la nôtre. Tout en souhaitant vivement la prolongation de la résistance chinoise et en la facilitant dans la mesure du possible, le gouvernement américain s'abstiendrait de toute initiative politique susceptible de rejeter définitivement le Japon dans le camp des puissances totalitaires. L'opposition décidément faite par le Congrès à certaines mesures militaires préconisées par l'Amirauté dans un esprit jugé offensif, prouvait d'ailleurs que l'opinion américaine inclinait en grande majorité vers la prudence recommandée par le département d'État.

M. Sumner Welles m'a paru intéressé par nos observations sur l'opportunité de coordonner les mesures d'aide économique et financière à la Chine.

(1) Par cette dépêche, non reproduite, le Ministre transmettait à l'ambassadeur de France à Washington la copie d'une note de l'ambassade de Grande-Bretagne en date du 31 janvier précédent et de la réponse du Département du 29 avril, documents qui traitaient de la possibilité d'exercer à l'occasion des affaires de Chine, des représailles économiques contre le Japon (le texte du 29 avril est reproduit au tome XV de la présente série sous le no 524). Le Ministre faisait état de l'intention de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington de discuter du problème avec le gouvernement américain ; il annonçait la mise au point par les départements britanniques intéressés d'un programme d'ensemble comportant notamment des entraves à l'exportation du minerai de fer des états malais sur le Japon. Le Ministre concluait : « En ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'encourager toute velléité d'échanges de vues propres à développer le sentiment de la solidarité des intérêts français, anglais et américains en Extrême-Orient et à incliner les esprits vers les possibilités d'action concertée. Je vous serais, en conséquence, obligé de bien vouloir entretenir de cette affaire le département d'État en vous inspirant des considérations développées dans la note du Département en date du 29 avril ».

(2) Du 13 mai, ci-dessus reproduite sous le no 178.

(3) Dépêche non reproduite. Par cette dépêche, le Ministre annonçait que les autorités japonaises, soucieuses de se livrer à une nouvelle offensive contre la monnaie nationale chinoise, avaient suscité le 1er mai la création, à Changhaï, d'une banque (la *Hua Hsing Commercial Bank*). Cette banque émettrait du papier monnaie libellé en yuans et remboursable au pair en dollars du gouvernement chinois, ou au cours du jour en monnaies étrangères. Il s'agissait donc d'un papier ayant toute l'apparence d'une monnaie libre et qui pourrait s'identifier avec les billets du gouvernement central. Aussi M. Georges Bonnet soulignait-il la nécessité « du maintien d'un front commun dans l'attitude de résistance passive » des établissements étrangers et invitait-il M. de Saint-Quentin à attirer sur la question l'attention des services compétents du gouvernement américain.

Il entend d'ailleurs conserver pour le moment à cette assistance un caractère direct et ne pas pousser l'étude des mesures de pression économique contre le Japon. « La modification du régime de la neutralité, m'a-t-il déclaré, que nous tenons à faire aboutir pendant la session actuelle du Congrès, nous donne trop de mal pour que nous risquions d'accroître la confusion des esprits en soulevant des problèmes nouveaux. »

342

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2310. *Rome, 3 juin 1939* (1).

Malgré toutes les affirmations claironnantes dont il a été entouré, malgré l'invincibilité hautement proclamée du « bloc d'acier » de 150 millions d'hommes, le pacte italo-allemand (2) n'a nullement fait naître, dans les milieux officiels de la Péninsule, pas plus que dans l'opinion publique, la confiance dans l'avenir et la sérénité dont la presse fasciste affecte constamment de faire profession.

Tout en représentant l'alliance du 22 mai comme une sorte de fait unique dans l'histoire de l'après-guerre, comme un coup écrasant et sans réplique porté à la coalition des démocraties, les dirigeants italiens se rendent parfaitement compte, en effet, que l'acte signé par le comte Ciano et par M. von Ribbentrop ne constitue qu'un épisode du conflit qui se déroule depuis un an entre les états totalitaires et les puissances que réunit le souci commun d'empêcher l'établissement d'une hégémonie germano-italienne en Europe. Pour comprendre à quel point cet épisode est, à Rome même, jugé peu concluant et peu définitif, il n'est que de considérer l'attention angoissée avec laquelle la presse italienne suit les progrès de la politique dite d'encerclement et notamment les négociations anglo-soviétiques. Avec quelle joie, avec quel soulagement les feuilles fascistes ne saluent-elles pas les moindres signes d'un échec possible de ces négociations! Aujourd'hui, ce sont les déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Esthonie qui font crier ici « Vive l'Esthonie », comme si le salut de l'Italie dépendait tout entier de ce petit pays. Se comporterait-on de la sorte si le « bloc d'acier » se jugeait aussi fort, aussi sûr de vaincre qu'il le proclame?

La vérité est que les dirigeants italiens ont été surpris de l'ampleur des succès que la politique des puissances occidentales avait remportés au cours

(1) **Par courrier en clair.**
(2) **Allusion à l'alliance signée le 22 mai à Milan : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.**

de ces dernières semaines. La conclusion de l'accord anglo-turc [1] a été pour l'Italie un coup particulièrement dur et la campagne frénétique que la presse de la Péninsule mène contre la cession du sandjak d'Alexandrette montre bien à quel point l'entente imminente entre la France et la Turquie est également redoutée. Si l'accord s'établit entre Londres, Paris et Moscou, ce sera dans la lutte qui se poursuit un nouveau *round* et un round d'importance, à l'avantage du camp opposé à l'Italie et à l'Allemagne. Il faudra donc trouver une riposte adéquate, combiner le coup annoncé par M. Goebbels et qui « étourdira » l'adversaire. Est-ce du côté de l'Espagne ou du Japon, ou bien encore de la Yougoslavie ou de la Bulgarie que le secours espéré apparaîtra ? A n'en pas douter, la diplomatie italo-allemande travaille en tout cas fiévreusement dans ces divers secteurs.

A Rome, comme à Berlin, on considère que, pour le moment, il faut attendre que la constitution définitive des deux blocs qui s'opposent vienne rendre possible une évaluation des forces en présence et une appréciation un peu plus sûre de la conduite à tenir, en fonction même de cette évaluation. A ce moment, il s'agira de peser les divers éléments de la situation : chances de succès d'une guerre, pression des nécessités économiques et financières qui ne laissent peut-être d'autre issue aux états totalitaires que celle d'un conflit armé. On décidera, à la suite de cet examen, s'il faut se lancer dans l'aventure ou si, au contraire, mieux vaut tenter de composer avec l'adversaire. Mais la situation n'est sans doute pas encore mûre pour cette décision définitive, et c'est probablement pour cette raison que les dirigeants italiens évoquent dans leurs conversations l'opportunité d'« attendre » et de voir « jusqu'où ira la politique d'encerclement ». Telle est probablement aujourd'hui la pensée des milieux officiels de Rome et de Berlin devant l'activité diplomatique que déploient l'Angleterre et la France et que les deux gouvernements totalitaires s'efforcent de contrebattre de leur mieux, en attendant que vienne l'heure décisive.

Est-il besoin de souligner l'importance que prend, dans ces circonstances, le résultat des pourparlers avec la Russie? On me rapporte aujourd'hui d'assez bonne source que, si ces pourparlers échouent, et si l'U.R.S.S. ne se joint pas au front constitué par les puissances occidentales, l'opinion des milieux officiels italiens est que le coup sur Dantzig sera tenté dans un avenir très prochain. Je suis loin de croire, pour ma part, qu'une telle opinion soit invraisemblable.

Dans cette attente, la situation de l'Italie est, quoi qu'en affirme sa presse, singulièrement délicate. Malgré les assurances formelles que contient le pacte du 22 mai, quant à l'équilibre absolu des positions à l'intérieur de l'Axe, c'est de Berlin que l'on continue à mener le jeu. C'est toujours le différend germano-polonais qui pourrait, selon toute vraisemblance, fournir l'occasion la plus prochaine, sinon même une occasion imminente pour un conflit armé. Les raisons pour lesquelles l'opinion publique italienne répugne tout particulièrement à une guerre engagée dans de telles conditions ne se sont pas modifiées.

[1] **Voir ci-dessus le n° 158 (et note).**

Il est facile de comprendre, dès lors, qu'à ceux qui l'approchent, M. Mussolini apparaisse, ces jours-ci, préoccupé et mécontent.

On a pu remarquer que, depuis quelques jours, la France était moins violemment attaquée par la presse italienne. D'assez bonne source, il m'a été assuré que ce changement d'attitude, du reste à peine esquissé, résultait d'instructions données au lendemain de l'entretien que j'avais eu le 30 mai avec le ministre des Affaires étrangères [1], et dans lequel j'avais appelé l'attention du comte Ciano sur l'obstacle absolu que les violences de ses journaux apportaient à toute possibilité de détente entre nos deux pays.

Faut-il attribuer une portée quelconque à cette trêve relative que la presse italienne observe, en se contentant de reproduire, comme elle le fait pour l'Angleterre, les nouvelles désagréables qui concernent la France, mais en s'abstenant de polémiques injurieuses spécialement dirigées contre nous ? Je ne crois pas, pour ma part, que, même si elle le voulait, l'Italie pourrait présentement se permettre un revirement, ou même une amorce de revirement. D'ailleurs, si, depuis quelques jours, on veut « ignorer » un peu plus la France et si l'on en parle moins, cette sorte de réserve provisoire n'en demeure pas moins à base de malveillance et d'hostilité. L'attitude un peu plus prudente des journaux fascistes à notre égard paraît démontrer, en tout cas, que le gouvernement italien, en attendant que les positions soient prises d'une manière plus claire, redoute le conflit, qu'il veut éviter d'y pousser et qu'il ne croit pas encore le moment venu de rompre complètement les ponts avec nous.

343

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 442 à 445 [2]. *Moscou, 3 juin 1939.*

Je remercie Votre Excellence des indications que m'apporte son télégramme nos 198 à 205 [3]. Elles me seront des plus précieuses pour mes conversations ultérieures.

Étant donné qu'il s'est croisé avec mes numéros 429 et suivants [4] par lesquels j'ai transmis le nouveau projet soviétique, mon collègue anglais, qui n'a encore rien reçu de Londres, estime d'accord avec moi, nécessaire, avant d'approcher à nouveau M. Molotov, d'attendre des instructions au sujet de ce texte officiel dont nos deux gouvernements sont maintenant saisis.

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 314, 316.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Du 2 juin, ci-dessus publié sous le no 337.
(4) Du 2 juin, ci-dessus reproduits sous les nos 335 et 336.

Comme le fait remarquer Votre Excellence, l'U.R.S.S. reste sur les positions principales qu'elle a définies le 19 avril (1) et qu'elle a confirmées dans les trois derniers points de sa note du 14 mai (2) en réponse aux propositions britanniques du 8 du même mois. (3) (Le Département doit posséder cette note dont copie a dû lui être remise par M. Souritz).

Ayant, par le projet franco-anglais du 25 mai (4), obtenu satisfaction quant à la conclusion demandée par lui d'un pacte tripartite d'assistance mutuelle (§§ 1 et 3 *in fine* de la note du 14 mai), le gouvernement de Moscou insiste actuellement pour que la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande soient *nolens volens* comprises dans la garantie prévue pour les états de l'Europe centrale et orientale (§ 2 de la même note du 14 mai).

A la lecture du projet franco-anglais du 25 mai, qui ne faisait pas mention des états baltes, mon collègue britannique, M. Payart et moi-même, avons été sous l'impression que les gouvernements de Londres et de Paris avaient, au cours de conversations avec MM. Maisky et Souritz, obtenu du gouvernement russe l'abandon de la position prise par lui dès l'origine au sujet des états baltes. C'est la raison pour laquelle nous avons été surpris des réactions de M. Molotov.

Le projet soviétique actuellement entre les mains des cabinets français et britannique pose maintenant sous la forme d'un projet contractuel précis la question des frontières nord-ouest de l'U.R.S.S.

Comme Votre Excellence a pu le constater par ce document et par le discours de M. Molotov (5), cette question est toujours considérée à Moscou comme fondamentale.

344

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 805 à 814 (6). Confidentiel. *Ankara, 3 juin 1939* (7).

M. Saraçoglu vient de me communiquer verbalement la réponse du gouvernement. Elle est celle que l'accueil du ministre à nos nouvelles propositions (8) pouvait faire appréhender.

(1) Voir au tome XV de la présente série, les nos 446, 447.
(2) Sur cette note, voir ci-dessus, les nos 191, 200, 201.
(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le no 98.
(4) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 272.
(5) Prononcé le 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-après le no 364.
(6) Extrait des papiers Massigli.
(7) Par fil.
(8) Propositions dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 315 (télégramme nos 599 à 616 pour Ankara, du 31 mai).

Le mauvais effet que celles-ci ont produit ici a été du reste aggravé par des nouvelles reçues du Sanjdak, et d'après lesquelles des officiers français se seraient rendus à Kessab où ils auraient réuni les chefs arméniens pour leur annoncer le rattachement du territoire à Lattaquieh, puis à Murselek et dans un autre village turc, dont le nom ne m'a pas été donné, et dont ils auraient également laissé entendre qu'il ne suivrait pas le sort du reste du Sandjak, — cela avant même que j'eusse pu m'acquitter des instructions transmises par votre télégramme nº 623 (1).

Le résultat est que, maintenant, le gouvernement turc non seulement écarte toute concession sur les pentes nord du Djebel Akra, mais, revenant sur les concessions antérieures, donne comme instruction à M. Saraçoglu de ne pas se prêter à la négociation si elle comporte une amputation quelconque du Sandjak. J'ai dit au ministre que je me refusais à prendre cette instruction au sérieux, et que je n'en ferais pas officiellement part à mon gouvernement, car je considérais la question des villages arméniens comme réglée. Je suis sûr qu'il est sur ce point d'accord avec moi; mais il a simplement remarqué qu'il devait s'acquitter de l'instruction qu'il avait reçue.

Quant au chemin de fer Nissibine-Tchobanbey, le gouvernement écarte également la formule donnée par le télégramme du Département nº 615, qui avait en effet l'inconvénient grave de se référer aux intérêts d'une société privée, constituée sous le régime de la loi *turque*, ce qui donne à toute l'affaire un caractère « capitulaire ». Le texte transmis par mon télégramme nºs 763 à 767 (2) représente maintenant le *maximum* de ce qui peut être obtenu.

Nous sommes ainsi ramenés à plusieurs semaines en arrière et nous pouvons, si nous le voulons, suspendre la négociation.

Est-ce notre intérêt?

Je ne puis le croire, car nous ne saurions perdre de vue que, indépendamment de la contrepartie politique, maintenant distraite de la négociation, mais qui y est pourtant étroitement liée, l'arrangement sur le Sandjak comportait une contrepartie qui n'est pas sans valeur, l'abandon par la Turquie de toute prétention sur la région d'Alep. J'ai su qu'on l'avait reproché à M. Saraçoglu dans une séance de la commission des Affaires étrangères. Le ministre a maintenu fermement sa position; il a fait mieux : il a engagé la responsabilité du président de la République en amenant celui-ci à faire devant le congrès du parti une déclaration qui a été fort remarquée, sur la liquidation définitive des difficultés avec la France que, seule, la question du Hatay sépare de la Turquie (3). L'homme qui est à la tête de l'État et qui a toutes chances d'y

(1) Du 31 mai, non reproduit, ce télégramme réclamait pour des raisons stratégiques, démographiques, économiques, la totalité du mont Cassius avec le village de Murselek.

(2) Du 29 mai, non reproduit. L'ambassadeur de France faisait état d'une conversation, le jour même avec le ministre turc des Affaires étrangères sur les questions en suspens. Si M. Saraçoglu acceptait généralement les solutions proposées par Paris, la question du chemin de fer Tchoban bey-Nissibine faisait difficulté. Le ministre turc avait d'abord demandé qu'elle fût omise; devant le refus de M. Massigli, il s'était prêté à la transaction suivante : échange de lettres stipulant que « les conditions d'exploitation, à l'expiration du régime actuel du tronçon Nissibine-Tchobanbey seront établies en commun avec le souci de tenir compte des intérêts des deux parties ».

(3) Sur les déclarations de M. Ismet Inonu, voir ci-dessus le nº 327 (note).

demeurer pendant de longues années, s'est ainsi personnellement lié. Ce n'est peut-être pas sans importance, alors que notre consul à Zongouldak me signale une propagande non officielle dont le thème est qu'en accordant le Sandjak et en refusant Alep, la France ne donne rien...

C'est au lendemain de cette manifestation du président Ismet Inonu que nous paraissons avancer de nouvelles revendications. Comme je l'ai déjà exposé au Département, je n'ai jamais donné à notre demande concernant la région de Kessab d'autre justification que la présence de colonies arméniennes, parce que c'était la seule qui en l'occurrence pouvait être mise en avant. Or, il n'y a pas d'Arméniens sur les pentes nord du Djebel Akra, dans toute la région comprise entre la mer et la route de Lattaquieh à Antioche jusqu'au voisinage de l'Oronte; la carte ethnographique qui m'a été remise, à Beyrouth, n'indique que des agglomérations turques. Voilà le point essentiel contre lequel ne devrait pas, à mon avis, prévaloir le fait que certaines terres de Murselek ou d'ailleurs appartiennent à des Arméniens de Kessab. Je comprends certes toute la sollicitude du Département pour ceux-ci, mais je voudrais être sûr que, sur place, des influences ne s'exercent pas qui tendent précisément à rendre impossible l'entente franco-turque et je ne puis oublier, après tout, l'existence à Kessab d'un orphelinat allemand et d'une école italienne.

Quant aux arguments stratégiques, je demande à Votre Excellence d'examiner si l'on ne tend pas à en exagérer la valeur. Aucune troupe importante ne saurait progresser le long de la côte et, à moins que nous n'ayons l'intention de hisser des canons au sommet du Djebel Akra, la montagne ne vaut que comme observatoire. Le point important, c'est le col par lequel passe la route de Lattaquieh à Antioche, et la possession de Kessab nous en assure le contrôle.

Jugeant la situation d'Ankara, recevant chaque jour l'écho de la satisfaction avec laquelle était accueillie la nouvelle d'un prochain arrangement, constatant combien d'hommes importants attendent ici avec impatience le moment où notre action pourrait s'attacher à reconquérir des positions qu'on souhaite nous voir reprendre, ayant constaté enfin le déchaînement de la radio italienne contre l'accord franco-turc, je ne peux m'empêcher de penser que si la négociation échouait maintenant, il y aurait une singulière disproportion entre les causes de la rupture et ses conséquences, proches ou lointaines.

345

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT.

[*Projet d'accord provisoire entre les gouvernements britannique et turc.*]

N. nº 395. Traduction. *Paris, 3 juin 1939.*

L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, d'ordre du principal secrétaire pour les Affaires étrangères, a l'honneur de lui communiquer le texte du projet d'accord provisoire que l'ambassadeur de Sa Majesté a été chargé de soumettre à l'examen du gouvernement turc. (1)

1. Ce projet a été préparé en tenant compte des échanges de vues qui ont eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc. Le vicomte Halifax espère qu'il correspondra à l'attitude du gouvernement turc, telle qu'elle est analysée aux paragraphes 3 à 10 ci-dessous dans des commentaires dont sir H. Knatchbull-Hugessen a été autorisé à faire usage, dans la mesure qui lui paraîtra souhaitable au cours de ses conversations avec le gouvernement turc.

2. En ce qui concerne la Grèce, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il est, actuellement, essentiel d'obtenir que la Grande-Bretagne et la Turquie donnent, également, leurs garanties à la Grèce et que les effets de cette garantie, soient, à tous égards, identiques. L'article premier du projet d'accord provisoire prévoit donc une garantie directe donnée par la Turquie à la Grèce, tout en stipulant que cette garantie n'aura d'effet qu'au cas où le gouvernement de Sa Majesté jugerait nécessaire de donner lui-même effet à la garantie directe qu'il a donnée à la Grèce. En invitant ainsi la Turquie à donner une garantie directe à la Grèce, le gouvernement de Sa Majesté ne lui demande donc pas de prendre un engagement allant plus loin que celui qu'elle a déjà assumé en conséquence de la déclaration anglo-turque.

3. Une autre raison pour laquelle il peut sembler utile de définir dans l'accord écrit les obligations mutuelles de la Grande-Bretagne et de la Turquie à l'égard de la Grèce est que le fait, pour la Grèce, de savoir que ces garanties ont été inscrites sous une forme claire et précise dans un texte renforcera sa volonté de résister à une agression.

4. En ce qui concerne la Roumanie, il est, aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, très important que la Turquie lui donne une garantie directe puisque c'est seulement si la Turquie est belligérante que la Grande-Bretagne

(1) Ci-après reproduit en annexe. Par télégramme nos 1697-1698 du 2 juin qu'il a paru superflu de reproduire, le chargé d'affaires de France à Londres annonçait la remise le jour même de ce projet d'accord et sa communication aux ambassadeurs de Grande-Bretagne à Ankara et à Paris.

et la France seront capables de donner pleinement effet à la garantie qu'elles ont accordée à la Roumanie, en apportant une assistance directe et effective à ce pays par la route des Dardanelles. En outre, l'argument développé par le paragraphe 4 ci-dessus en faveur d'une garantie directe s'applique également au cas de la Roumanie.

5. Il convient de remarquer que l'article 2 du projet d'accord provisoire spécifie, comme dans le cas de la Grèce, qu'aucun des engagements qui sera pris par la Turquie à l'égard de la Roumanie ne pourra avoir d'effets avant que notre propre garantie soit elle-même entrée en action. En conséquence, il n'est pas question que la Turquie courre le risque de se trouver impliquée dans une résistance isolée contre l'Allemagne ou toute autre puissance.

6. Lord Halifax ne s'attend pas à voir surgir des difficultés en traitant la question soulevée par le ministre turc des Affaires étrangères à propos du désir qu'avait la Turquie de ne pas être engagée envers la Roumanie en cas d'agression russe. Probablement, ce point peut être traité dans un échange de notes séparé, mais la discussion en sera plus facile quand les négociations anglo-soviétiques auront atteint un stade plus avancé.

7. En ce qui concerne les autres éventualités, le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que la Turquie est prête à coopérer à l'assistance qui serait portée à la Roumanie si une action conjointe de la Grande-Bretagne et de la Turquie devenait nécessaire, conformément à la déclaration commune, par suite d'une attaque contre la Roumanie « qui déterminerait une guerre en Méditerranée ». Pareille coopération, pour être effective, ne pourrait se confiner purement et simplement en Méditerranée et devrait comporter une assistance directe à la Roumanie.

8. Le gouvernement de Sa Majesté croit, d'autre part, savoir que la Turquie hésite à s'engager à assister la Roumanie dans une guerre où l'Italie resterait neutre et où, selon toute vraisemblance, il n'y aurait pas de guerre en Méditerranée. La possibilité d'une neutralité italienne a été bien diminuée par la conclusion du traité germano-italien [1]. En admettant cependant la neutralité de l'Italie et en écartant l'hypothèse, déjà exclue, d'une agression russe, la Roumanie pourrait être victime soit d'une attaque de la Bulgarie, soit d'une attaque de la Hongrie ou d'une attaque passant par le territoire de la Hongrie. Le cas d'une attaque de la Bulgarie est déjà prévu par les engagements souscrits par la Turquie dans le pacte balkanique. Le seul cas qui reste à prévoir est la possibilité d'une attaque de la Roumanie par la Hongrie ou par l'Allemagne au travers de la Hongrie. Une action séparée de la Hongrie est extrêmement improbable sans l'instigation et la participation active de l'Allemagne, et, en tout cas, ne mettrait pas en jeu la garantie de la Grande-Bretagne et de la France, puisqu'une pareille attaque, si elle n'est pas soutenue par l'Allemagne, ne constituerait pas une menace manifeste contre l'indépendance de la

[1] Allusion à l'alliance militaire conclue le 22 mai entre les deux pays : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

Roumanie. Mais une attaque de l'Allemagne, qu'elle se produise avec la coopération ou l'approbation de la Hongrie, ou malgré son opposition, impliquerait la possibilité d'une pénétration de l'Allemagne en mer Noire et constituerait certainement une menace si sérieuse contre la sécurité nationale de la Turquie qu'elle lui rendrait nécessaire, dans son propre intérêt, de coopérer à la défense de la Roumanie.

9. Bien que le gouvernement de Sa Majesté apprécie à sa valeur le souhait exprimé par la Turquie de ne s'engager à assister la Roumanie qu'en cas de « menace contre la sécurité nationale de la Turquie », il espère néanmoins que le gouvernement turc acceptera de reconnaître qu'une menace contre l'indépendance roumaine revient pratiquement au même qu'une menace contre la sécurité turque et, dans ces conditions, de retirer la demande qu'il avait faite d'inscrire, dans l'accord provisoire, une clause prévoyant spécialement ce cas. Aux yeux du gouvernement roumain, pareille clause serait considérée, pour les raisons données au paragraphe 5 ci-dessus, comme affaiblissant la garantie britannique; et le gouvernement de Sa Majesté souhaite que ne surgisse, en ce qui concerne son assistance à la Roumanie, aucun doute qui pourrait affaiblir la volonté roumaine de résistance. Aux yeux du gouvernement turc, il doit être clair que la garantie donnée par la Grande-Bretagne à la Roumanie n'aura d'effet qu'en cas de menace claire contre l'indépendance de ce pays à laquelle le gouvernement roumain jugerait nécessaire de résister. Et, pour les raisons données plus haut, pareille menace contre l'existence indépendante de la Roumanie constituerait, en fait, une menace contre la sécurité nationale de la Turquie. Ce dernier argument devrait décider la Turquie à assumer l'obligation d'assister le gouvernement de Sa Majesté en soutenant les efforts faits pour prévenir une domination allemande sur la Roumanie.

La coopération anglo-turque en cette matière est d'une grande importance pratique et le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il est d'autant de l'intérêt de la Turquie que de celui du Royaume-Uni de s'engager à l'égard de la Roumanie aux mêmes obligations (en tenant compte naturellement du point traité au § 7 ci-dessus), que celles que le gouvernement de Sa Majesté est prêt à assumer.

10. Il convient d'observer que le projet d'accord provisoire de lord Halifax ne traite que la question de l'assistance turque à la Grèce et à la Roumanie et ne comporte pas de formule générale couvrant toute la région des Balkans.

11. Lord Halifax est certain que sir H. Knatchbull-Hugessen saura persuader le gouvernement turc qu'il est de son propre intérêt d'accepter de souscrire aux engagements à l'égard de la Roumanie que lord Halifax a prévus dans le paragraphe 2 de l'accord provisoire.

ANNEXE

Projet d'accord provisoire entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc (1)

Considérant que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a déclaré, le 13 avril 1939, qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait clairement l'indépendance de la Grèce ou de la Roumanie et à laquelle le gouvernement grec ou le gouvernement roumain estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, il se tiendra pour engagé à prêter immédiatement au gouvernement grec ou au gouvernement roumain, suivant le cas, toute l'assistance en son pouvoir (2);

Considérant, d'autre part, que le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc sont désireux de développer certains des engagements mutuels contenus dans la déclaration commune anglo-turque du 12 mai (3);

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement turc sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Au cas où viendrait à se produire un acte d'agression conduisant à une guerre en Méditerranée où la Grèce serait entraînée et où le gouvernement de Sa Majesté apporterait son assistance à la Grèce en vertu de la déclaration du 13 avril mentionnée plus haut, le gouvernement turc prêtera, de son côté, au gouvernement grec toute l'aide et l'assistance en son pouvoir. Le gouvernement turc donnera au gouvernement grec une assurance directe à cet effet.

ART. 2. — Si, en raison des circonstances, la garantie donnée par le gouvernement de Sa Majesté à la Roumanie vient à avoir effet, le gouvernement turc prêtera, de son côté, au gouvernement roumain toute l'aide et l'assistance en son pouvoir et donnera au gouvernement roumain une assurance directe à cet effet.

ART. 3. — Le gouvernement turc et le gouvernement de Sa Majesté conviennent que des conversations auront lieu entre experts nommés par chacun des deux gouvernements pour examiner comment pourraient être organisées, de la meilleure façon possible, entre la Turquie et le Royaume-Uni, la coopération, l'aide et l'assistance mutuelles qui résultent de la déclaration commune du 12 mai ainsi que du présent accord (4).

346

PROCÈS-VERBAL (5)

DE LA

RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAUX

du samedi 3 juin 1939

L'ordre du jour était le suivant :

Installation des Alliés à Salonique dès le début des hostilités.

(1) Le texte original de ce projet est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*. Third Series, vol. V, nº 684.

(2) Sur cet engagement du gouvernement britannique, voir, au tome XV de la présente série, les nos 402, 415.

(3) Sur cette déclaration, voir ci-dessus. les nos 157, 158 (et note).

(4) Le télégramme de Londres nos 1697-1698 précité (voir ci-dessus, p. 659, n. 1) soulignait que les Anglais s'étaient efforcés « d'établir une équivalence exacte des garanties soit par rapport à l'Italie, soit par rapport à l'Allemagne ». Il notait également que la rédaction anglaise » évit(ait) de se substituer aux garanties actuellement en vigueur entre états balkaniques à l'égard de puissances voisines ou secondaires (Bulgarie, Hongrie) ».

(5) Extrait des archives de la Guerre. Ce document porte le signature autographe du général Gamelin.

La réunion était présidée par le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale.

Assistaient à la réunion :

M. le vice-Amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine;
M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air;
M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies;
M. le Général Georges, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Colson, chef de l'état-major de l'Armée;
M. le Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
M. le Capitaine de vaisseau Auphan, de l'état-major général de la Marine;
M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Général Lahoulle, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Colonel Aymé, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Lieutenant-colonel Poincignon, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

Le général Gamelin ouvre la séance à 10 h. et donne lecture de la lettre nº 2242 du 25 mai du ministre des Affaires étrangères relative à l'occupation de Salonique par la France et l'Angleterre dès le début des hostilités (1).

M. Brugère a entretenu directement le général Gamelin de cette question et notre attaché militaire en Grèce a rapporté également des allusions récentes faites sur ce même sujet par le chef d'État-major général de l'armée grecque.

Le général Gamelin donne communication de la première réponse (lettre nº 1133/DN 3, du 3 juin 1939) qu'il a adressée au ministre des Affaires étrangères (2). A son avis, deux premières considérations dominent le problème :

1º L'Italie étant hostile, il n'est pas possible de transporter sur Salonique des contingents envoyés de l'Afrique du Nord, mais il est important qu'au début des hostilités le drapeau français soit à Salonique;

2º Il est indispensable de joindre les intérêts yougoslaves aux intérêts grecs à Salonique. M. Brugère estime que dans la situation actuelle, les Yougoslaves veulent gagner du temps, mais ils se ressaisiront et au fond de leur cœur ils restent fidèles à leurs anciens alliés.

(1) Par cette lettre, non reproduite, le ministre des Affaires étrangères indiquait que le ministre de France à Belgrade avait récemment signalé que « les personnes autorisées avec lesquelles il avait eu l'occasion de s'entretenir ces temps derniers étaient d'avis que la France et l'Angleterre devaient dès le début des hostilités s'installer à Salonique. Les interlocuteurs de M. Brugère étaient, en effet, d'accord pour estimer que les visées allemandes dans les Balkans portaient principalement sur cette base et que si les Alliés occupaient Salonique, la Yougoslavie se prononcerait en notre faveur et appuierait nos opérations ».

(2) Non reproduite, qui annonçait que la question de l'occupation de Salonique dès le début des hostilités serait étudiée à la réunion des chefs d'État-major généraux. « Cet examen ne manquera pas de faire apparaître le rôle stratégique primordial que notre établissement militaire au Levant est appelé à jouer, toutes les forces susceptibles d'être dirigées rapidement sur Salonique devant en effet être concentrées préalablement et maintenues à pied d'œuvre dans les bases du Levant ».

La question se pose donc de savoir comment nous pourrons envoyer rapidement des éléments français à Salonique.

Le vice-amiral Darlan est d'accord pour envoyer des éléments stationnés au Levant. Au début d'un conflit, le gros du corps d'occupation de Salonique ne serait pas constitué par des forces franco-britanniques, mais plutôt par des contingents grecs et turcs.

Le général Gamelin communique un renseignement donné par le chef d'État-major général de l'armée grecque : la Grèce peut mettre sur pied actuellement 18 divisions.

Le vice-amiral Darlan signale qu'il faut entrer en relation avec l'amirauté britannique pour régler la coopération nécessaire en Méditerranée orientale, qu'elle considère comme une zone placée sous son autorité.

Salonique n'est pas une bonne base si on n'a pas la maîtrise de la mer. Les bases navales de Salamine et de l'île de Crète sont à occuper si on veut fermer la mer Egée et en chasser les Italiens — mais seulement après accord avec les Anglais.

Le général Gamelin demande si le concours des forces terrestres serait nécessaire pour l'occupation de ces bases.

Le vice-amiral Darlan ne le pense pas. Les Grecs pourraient envoyer leurs troupes auxquelles il suffirait d'adjoindre quelques éléments français, du Génie par exemple.

Il communique ensuite quelques renseignements sur l'importance du tonnage (280.000 tonnes) de la flotte de transport qui a été nécessaire pour les besoins du corps expéditionnaire d'Orient pendant la dernière guerre, et indique que l'entretien d'un corps franco-britannique important à Salonique exigerait un trafic considérable.

Le général Dentz rapporte une conversation entre notre attaché militaire et le chef d'État-major général de l'armée grecque, au cours de laquelle ce dernier aurait demandé l'aide et la protection des marines franco-britanniques au moment de la mobilisation pour les transports des Grecs mobilisables entre les îles et le continent.

Le vice-amiral Darlan estime qu'il faut intervenir près de l'amirauté britannique pour qu'elle renforce sa flotte en Méditerranée orientale.

Le général Vuillemin indique qu'au point de vue aérien, il sera difficile d'effectuer un renforcement des forces du Levant avant le printemps prochain. A ce moment-là, il sera possible d'y envoyer deux groupes de bombardement léger; d'ici là on ne pourrait à la rigueur que fournir un groupe.

Le général Gamelin conclut que la seule façon d'être présents à Salonique est d'avoir des troupes au Levant prêtes à y être transportées, au besoin par transbordement à Constantinople. D'ailleurs, ces effectifs supplémentaires du Levant seraient utilisables non seulement à Salonique, mais au bénéfice de l'Égypte.

Il donne lecture de propositions établies par l'état-major de l'Armée pour la constitution au Levant d'une force mobile de la valeur d'une division formée d'éléments coloniaux et nord-africains. Il estime qu'il faut envoyer notamment des bataillons français à Salonique.

Le général Bührer signale que l'organisation nécessaire des troupes coloniales peut être réalisée à condition de régler la question des cadres. Il faut se servir des régiments blancs pour encadrer les indigènes. On tend vers l'effectif de 100.000 indigènes et on devra se servir de 40.000 soldats de métier.

L'exemple de ce qui a été fait en Indochine est probant. Par l'amalgame, on est passé de 18.000 à 38.000 hommes.

Le général Gamelin, constatant qu'on ne peut effectuer à l'heure actuelle de prélèvements sur les forces de la métropole et de l'Afrique du Nord, estime qu'il faut créer de nouvelles unités. A ce point de vue, la conception actuelle appliquée aux troupes nord-africaines doit être modifiée et assouplie pour être adaptée à la situation de crise qui peut durer encore deux ou trois ans.

Le général Georges signale que les régiments d'Afrique perdront de leur qualité si on ne donne pas une valeur plus grande aux unités de dépôts.

Le général Bührer estime qu'il sera toujours possible de former des bataillons de marche dans nos régiments coloniaux, mais la question des cadres restera toujours délicate à résoudre, à moins d'être autorisé à prendre un plus grand nombre d'officiers de réserve servant en situation d'activité.

Le général Gamelin donne une conclusion aux exposés précédents. Puisqu'il ne peut être question de diminuer nos effectifs en France et en Afrique du Nord, il faut envoyer au Levant des éléments nouveaux dont la création exige des mesures particulières, à prendre le plus tôt possible. L'ensemble de ce problème sur le plan terrestre est à soumettre à l'examen du président du Conseil.

Le projet de réponse aux Affaires étrangères devra exposer le point de vue sur lequel les chefs d'État-major généraux sont d'accord :

— dès le début des hostilités, constituer par des forces en majeure partie grecques et turques le corps d'occupation de Salonique, les forces anglo-françaises étant seulement représentées par des détachements terrestres et aériens;

— baser dès le temps de paix sur le Levant les forces françaises destinées à Salonique;

— réaliser les ententes nécessaires avec les Britanniques et les inclure dans les accords d'État-major franco-britanniques.

Cette réponse sera soumise par une lettre d'envoi au président du Conseil.

*
* *

Suit un échange de vues entre les chefs d'État-major généraux sur les sujets suivants :

1° Aide à apporter sur les plans aérien et maritime aux opérations contre les colonies espagnoles.

Le général Bührer pense qu'il est intéressant d'empêcher l'arrivée de renforts dans ces colonies.

Le vice-amiral Darlan indique les possibilités d'utilisation des grands sous-marins et des gros hydravions basés en Atlantique et des divisions de sous-marins d'Oran pour interdire l'arrivée de renforts à destination de ces colonies. Il demande que certaines bases d'Afrique soient dotées de moyens de levage pour les gros hydravions de la Marine.

Le général Vuillemin répond que la décision est prise, mais les travaux ne sont pas encore commencés;

2° Choix des ports de débarquement pour le corps expéditionnaire anglais en France.

Le vice-amiral Darlan estime que le port de Cherbourg est particulièrement favorable. Il dispose de vastes moyens d'accostage, d'une rade fermée pour les bateaux en attente et d'une solide D.C.A.;

3° Mise en commande de matériels de la Marine pour les besoins de la D.C.A. des différentes armées.

Le vice-amiral Darlan propose que l'artillerie navale prenne la direction dans l'exécution des fabrications de canons, projecteurs, conduite de tir, etc. nécessaires aux différents ministères.

Le général Gamelin décide que le général Condé, inspecteur général de l'Artillerie, se rendra auprès de l'amiral Darlan pour étudier cette question.

La séance est levée à 11 h. 15.

347

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE [1]

Rapports franco-britanniques

Paris, 3 juin 1939.

Rarement l'entente franco-britannique a été plus cordiale qu'au cours de l'année 1938 et des cinq premiers mois de l'année 1939. Cette intimité s'est traduite :

— Sur le plan national, moral et sentimental par le voyage en France des souverains britanniques au mois de juillet 1938 et par le voyage en Angleterre au mois de mars 1939 du président de la République [2], qui se sont, l'un et l'autre, effectués au milieu d'un grand enthousiasme populaire...

— Sur le plan gouvernemental et ministériel par des contacts particulièrement fréquents entre le Premier ministre, le président du Conseil et les ministres des Affaires étrangères des deux pays : visite à Londres de M. Daladier et de M. Georges Bonnet les 28 et 29 avril 1938 [3], quelques semaines

(1) Extraite des papiers Bonnet.
(2) Sur ce dernier voyage, voir, au tome XV de la présente série, les nos 113, 124, 150, 161.
(3) Voir, au tome IX de la présente série, le no 260.

après l'Anschluss et alors que les revendications allemandes à l'égard de la Tchécoslovaquie suscitaient déjà les plus fortes inquiétudes; les rapports franco-italiens, la question de la reconnaissance de la conquête de l'Éthiopie, le problème de la mise en vigueur de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938 étaient successivement envisagés; — conversations, le 20 juillet 1938, de lord Halifax avec M. Daladier et M. Georges Bonnet (1); conversations franco-britanniques du 24 novembre 1938 (2); entretiens, le 10 janvier 1939, de MM. Chamberlain et lord Halifax, qui se rendaient à Rome, avec MM. Daladier et Georges Bonnet (3).

Par des déclarations particulièrement solennelles et d'une grande portée affirmant l'identité de vues des deux gouvernements.

Au lendemain de la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938, M. Chamberlain déclarait, le 12 décembre, à la Chambre des Communes : « Le gouvernement britannique accueille avec une vive satisfaction la conclusion de l'accord franco-allemand et le gouvernement français en a été informé lorsqu'il a communiqué, le 24 novembre, au gouvernement de Sa Majesté les termes de la déclaration » (4).

Le 13 décembre, au dîner jubilaire de l'Association de la presse étrangère, M. Chamberlain prononçait un discours où l'on relevait la phrase suivante qui, après les déclarations faites la veille par le Premier ministre, à la Chambre des Communes, revêtait une importance particulière : « En fait, nos relations avec la France sont si étroites qu'elles dépassent de simples obligations juridiques puisqu'elles sont fondées sur l'identité de nos intérêts » (5).

Le 26 janvier, devant la Chambre des députés, M. Georges Bonnet affirmait, à son tour : « Au cours de cette crise tchécoslovaque, nous avons pu apprécier toute la valeur et toute la loyauté de l'amitié franco-britannique. Cette amitié est la pierre angulaire de la politique française.

« L'Histoire montre peu d'exemples d'une amitié aussi franche entre deux états et deux peuples que celle qui règne entre le peuple britannique et le peuple français... Au cours de nos conversations de Londres et de Paris, nous avons envisagé tous les aspects de la solidarité franco-anglaise sur le terrain moral, intellectuel et économique. Nous avons dû même l'envisager dans l'un de ces cas que, de tout notre cœur, nous souhaitons pouvoir écarter : le cas d'une guerre où nos deux pays seraient entraînés. Toutes les forces de la Grande-Bretagne seraient alors à notre disposition, comme toutes les forces de la France seraient à la disposition de la Grande-Bretagne... » (6).

Interrogé sur les déclarations faites le 26 janvier par M. Georges Bonnet, M. Chamberlain répondait aux Communes le 6 février : « Ces vues sont en complet accord avec celles du gouvernement britannique. Il est impossible

(1) Voir, au tome X de la présente série, le n° 237.
(2) Voir, au tome XII de la présente série, le n° 390.
(3) Voir, au tome XIII de la présente série, le n°s 336.
(4) Au cours de cette séance des Communes, le Premier britannique avait déclaré par contre qu'aucun engagement d'assistance militaire à la France en cas d'attaque italienne n'existait dans aucun accord franco-britannique : voir, au tome XIII précité, le n° 102.
(5) Voir, au tome XIII précité, le n° 120 (note).
(6) Voir, au tome XIII précité les n°s 435 (note). 441 (note),

d'examiner en détail tous les cas hypothétiques qui peuvent survenir, mais je crois nécessaire de déclarer clairement que la solidarité d'intérêts qui unit la France et la Grande-Bretagne est telle que toute menace dirigée contre les intérêts vitaux de la France, d'où qu'elle vienne, doit entraîner la coopération immédiate de la Grande-Bretagne » (1).

De telles paroles étaient confirmées et précisées, le 24 février, devant la Chambre des lords, par lord Halifax (2) : « Dans certains milieux, on s'est efforcé de réduire ou d'atténuer l'assurance de solidarité avec la France donnée par le Premier ministre, et je suis obligé de dire que de tels efforts ne peuvent qu'être profondément regrettés, car on ferait une profonde erreur en supposant qu'une restriction mentale quelconque accompagnait les paroles du Premier ministre. Cette déclaration est absolument nette et ne peut prêter à aucun malentendu et, si je peux recourir à une parabole familière, je la comparerai à l'un de ces signaux que nous voyons partout dans le pays aux coins dangereux de nos routes et qui donnent l'avertissement : « Halte! route de grande circulation ». » Après avoir affirmé que la France et la Grande-Bretagne sauraient résister par la force à toutes mesures contre leurs droits, leur indépendance ou leurs intérêts vitaux, le secrétaire d'État au Foreign Office a tenu à définir ce qu'on doit appeler « intérêts vitaux », en montrant qu'ils se confondent en réalité avec le respect du droit international.

— Du point de vue des réalisations pratiques, par l'établissement en Angleterre de la conscription qui a été annoncée à la Chambre des Communes, le 26 avril 1939, par M. Chamberlain (3).

— Dans le domaine de la politique étrangère, par une action diplomatique étroitement concertée aussi bien en Extrême-Orient que sur le continent européen. C'est tout d'abord la période de la crise tchécoslovaque : pendant l'été 1938, les deux gouvernements agissent de concert tant à Prague qu'à Berlin; c'est ensuite l'accord de Munich du 29 septembre 1938 dont la France et la Grande-Bretagne sont l'une et l'autre signataires. Au lendemain de cet accord, à quelques semaines d'intervalle, conduites par le même désir de détendre la situation en Europe grâce à une politique de conciliation et d'entente à l'égard de l'Allemagne, les deux puissances occidentales signent avec le Reich d'importantes déclarations : déclaration anglo-allemande du 30 septembre, signée à Munich même par M. Hitler et par M. Chamberlain (4); déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938, signée à Paris par M. Georges Bonnet et M. von Ribbentrop (5). A partir de cette date, et tout en se préoccupant de développer leurs relations avec les autres états du continent, les deux gouvernements français et britannique consacrent, en plein accord, une grande partie de leurs efforts à l'amélioration de leurs relations avec le gouvernement allemand. De toutes leurs forces, et en vue d'éviter

(1) Voir, au tome XIV de la présente série, le n° 48..
(2) En fait le 23 février :
voir, au tome XIV précité les n°s 180, 205.
(3) Voir, au tome XV de la présente série, les n°s 490 (et note), 497; ci-dessus le n° 33.
(4) Voir, au tome XI de la présente série, le n° 490 (note).
(5) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 45.

un conflit qui, en septembre 1938, avait été à la veille d'éclater, ils travaillent à la consolidation de la paix.

L'entrée des troupes allemandes en Tchécoslovaquie, le 15 mars, provoque dans les deux pays exactement les mêmes réactions : protestations parallèles faites à l'office des Affaires étrangères du Reich par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne; convocation, à peu près simultanée, à Paris et à Londres, pour consultation des deux ambassadeurs, contacts étroits, quotidiens, incessants, afin d'examiner les mesures diplomatiques et militaires qu'impose le développement de la situation internationale.

Sur la politique générale à suivre, les gouvernements Chamberlain et Daladier se trouvent alors parfaitement d'accord : il s'agit, en face du danger que représente une Allemagne très puissante militairement et qui s'appuie toujours davantage sur une Italie de plus en plus associée à M. Hitler à la suite de l'opération de force effectuée en Albanie (7 avril 1939), de grouper les états européens qui veulent sauvegarder leur indépendance. Le gouvernement britannique qui, pendant de nombreuses années, avait reproché à la France de poursuivre une politique fondée sur des traités, non seulement n'en fait plus grief à notre pays, mais prend au contraire l'initiative d'aligner en quelque sorte l'attitude britannique sur l'attitude française : vis-à-vis de la Pologne, de la Roumanie, de la Turquie, de l'U.R.S.S., les deux puissances agissent soit simultanément, soit parallèlement pour prévenir la répétition en Europe de nouveaux coups de force éventuels.

348

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1529 (1). Confidentiel. *Berlin, 4 juin 1939* (2).

Dans son numéro du 3 juin, le *Yorkshire Post* a publié une information suivant laquelle une nouvelle épuration viendrait d'être opérée dans le haut-commandement allemand. D'après le journal anglais, plusieurs généraux opposés à une « guerre sur deux fronts » auraient été mis à pied.

Au service de presse de la Wilhelmstrasse, on déclare que cette nouvelle est de pure fantaisie et qu'elle ne mérite même pas un démenti.

Cependant, de source généralement bien informée, il m'est signalé que la rumeur en question pourrait avoir pour origine certaines divergences de vues qui se manifesteraient à l'heure actuelle dans le corps des généraux, et qui ne seraient qu'un reflet de la rivalité de plus en plus nette qui opposerait M. von Ribbentrop et M. Goering.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.

Depuis les événements de septembre et d'octobre 1938, qui avaient considérablement renforcé auprès du Führer la position de M. von Ribbentrop, ce dernier aurait adopté en tant que ministre des Affaires étrangères des allures dictatoriales. Il aurait cherché à éliminer toutes les autres influences qui s'étaient exercées jusque là dans ce domaine, notamment celles du maréchal Goering et de M. Goebbels.

Pareille prétention ne pouvait manquer de mécontenter vivement le maréchal Goering, qui s'est toujours comporté comme une sorte de lieutenant-général de l'Empire, investi d'un droit de regard sur l'ensemble des affaires publiques, y compris la politique étrangère. Le Maréchal considérait en particulier comme des affaires personnelles les rapports polono-allemands et germano-yougoslaves. Il s'attribuait volontiers le mérite de l'accord de 1934 (1) et du rapprochement qui s'en était suivi entre Berlin et Varsovie, ainsi que des relations amicales et de la fructueuse collaboration économique qui s'étaient établies entre le Reich et la Yougoslavie. Il avait également joué un rôle de premier plan dans le resserrement progressif des liens avec l'Italie — sans aller toutefois jusqu'à se faire l'apôtre d'une alliance militaire. Il se flattait d'ailleurs volontiers de l'influence personnelle qu'il exerçait sur la politique extérieure. Aussi n'est-ce pas sans éprouver une vive amertume que depuis des mois, il se voyait évincer progressivement par M. von Ribbentrop, dont le personnage ne cessait de grandir.

La nouvelle orientation adoptée depuis le 15 mars par la politique polonaise aurait fourni au Maréchal l'occasion de traduire son ressentiment par de vives critiques contre le ministre des Affaires étrangères. M. Goering reprocherait à celui-ci d'avoir « gâché » son travail, d'avoir, par son attitude hautaine et brutale, braqué les Polonais, de les avoir rejetés dans le camp adverse, d'avoir provoqué la reconstitution à l'Est d'un front hostile au Reich et d'avoir placé de nouveau l'Allemagne en face de la perspective d'une « guerre sur deux fronts ».

Une telle perspective étant de tous temps le cauchemar des chefs de l'armée allemande, nombreux seraient parmi le Haut-Commandement ceux qui regretteraient que les méthodes de M. von Ribbentrop à l'égard de la Pologne aient fait le jeu des artisans de l'« encerclement ». D'autres généraux, au contraire, se laissant guider par l'hostilité traditionnelle du Prussien contre le Polonais, ne désapprouveraient pas l'attitude du ministre des Affaires étrangères à l'égard de Varsovie; pourvu toutefois qu'elle pût avoir — comme complément — un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie. Les uns et les autres seraient d'accord, en effet, pour reconnaître que l'Allemagne ne peut se permettre d'avoir à la fois contre elle la Pologne et les Soviets et beaucoup craindraient fort qu'en définitive, tel ne fût l'aboutissement de la politique de M. von Ribbentrop.

Les chefs de l'armée seraient à peu près unanimes à considérer que les désavantages qui résulteraient pour le Reich d'une pareille situation ne

(1) Allusion au pacte de non-agression polono-allemand du 26 janvier 1934 : voir au tome V de la première série, les nos 278, 288, 293, 294, 309, 310, 320, 324, 328, 330, 337.

seraient qu'insuffisamment compensés par l'alliance que viennent de conclure l'Allemagne et l'Italie, et qui est dans une large mesure l'œuvre personnelle du ministre allemand des Affaires étrangères.

La conclusion de cette alliance n'aurait d'ailleurs ni dissipé totalement la méfiance que dans les milieux militaires du Reich, on continue d'éprouver à l'égard de l'Italie, ni amélioré le jugement de l'état-major allemand sur la valeur militaire du partenaire de l'Axe.

Le maréchal Goering a manifestement profité de la visite actuelle du prince régent de Yougoslavie [1] pour marquer qu'il n'avait pas encore perdu toute action sur la politique étrangère du Reich. C'est lui qui, durant cette visite, occupe le premier plan de la scène. D'aujourd'hui, dimanche, à jeudi prochain, il accaparera littéralement le Prince et la princesse, qu'il accompagnera aujourd'hui toute la journée et qui, durant trois jours, seront ses hôtes personnels à la Schorfheide.

Le Maréchal aurait fait valoir qu'il importait avant tout d'éviter que les rapports germano-yougoslaves connussent le même sort que les rapports entre le Reich et la Pologne. Il aurait soutenu qu'il ne fallait pas demander au gouvernement de Belgrade des gestes politiques qu'il ne pouvait faire, et qu'il était de beaucoup préférable d'intensifier la coopération économique entre les deux pays, jusqu'au point où une certaine solidarité politique en résulterait nécessairement.

349

M. Roger Maugras, Ministre de France à Stockholm,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 138. *Stockholm, 4 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juin.)

L'opposition mise par le représentant des Soviets à Genève à la réalisation du plan suédo-finlandais relatif aux îles d'Aland [2] et, quelques jours plus tard, le discours de M. Molotov [3], ont causé à Stockholm une surprise

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 327 (note); ci-après les nos 358, 369.
[2] Voir ci-dessus le nº 299 (et note).
[3] Prononcé le 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. (voir ci-après le nº 364). Au cours de ce discours, le président du Conseil des commissaires du peuple avait, en ce qui concernait la remilitarisation des îles d'Aland, confirmé la position prise à Genève par le représentant soviétique.

assez pénible. Après l'acceptation de l'Allemagne et de l'Italie, M. Sandler croyait avoir triomphé de tous les obstacles. Il s'était dirigé vers Genève sans méfiance et voilà qu'au dernier moment, l'U.R.S.S. renversait la construction échafaudée avec tant d'efforts.

Ce fut une vive déception. Que s'était-il passé? M. Sandler m'assurait ces jours derniers que, sans avoir jamais reçu des Soviets l'assurance formelle qu'ils approuveraient le plan suédo-finlandais, il avait toujours recueilli de ses conversations avec Mme Kollontay l'impression très nette qu'ils ne s'y opposeraient pas. Cette dernière, par contre, m'a déclaré — avec non moins d'assurance — que le gouvernement de l'U.R.S.S. n'avait jamais laissé entendre qu'il était prêt à accepter le projet mis en avant par les deux états nordiques. Au mois de mars dernier, les Soviets avaient bien promis une réponse à bref délai, mais le fait qu'elle n'était jamais venue aurait dû, ajoutait-elle, engager le gouvernement suédois à plus de circonspection.

Il semble en effet que M. Sandler ait escompté un peu trop facilement l'acceptation russe. Les journaux d'opposition ont d'ailleurs saisi aussitôt cette occasion pour lui reprocher de ne pas avoir suffisamment préparé la question, de s'être engagé à fond sans s'être assuré l'approbation de Moscou et d'avoir ainsi compromis le prestige de la Suède.

L'on doit reconnaître d'autre part qu'il a joué de malheur. Si M. Litvinov avait gardé son poste, il est possible que l'affaire eût pu être enlevée, mais son brusque départ, l'arrivée du ministre tout naturellement tenté de réviser les positions prises par son prédécesseur disgracié, ont mis M. Sandler devant une situation toute nouvelle, à un moment où il n'avait plus le temps de s'assurer des dispositions du nouveau chef de la diplomatie russe puisque la réunion de Genève était imminente.

L'on peut évidemment épiloguer sur les avantages ou les inconvénients que représenterait pour les Soviets le réarmement des îles. L'archipel fortement tenu et défendu par des pays neutres serait assurément un avantage pour eux en évitant une mainmise allemande. Mais la Suède et la Finlande — ce dernier pays toujours suspect aux yeux des Russes — seraient-elles en mesure de les tenter *(sic)* contre un ennemi puissant?

On paraît craindre à Moscou que l'Allemagne, en qualité de garante de la neutralité des îles, ne profite de cette situation en cas de guerre pour exploiter le danger russe, et sous prétexte de défendre l'archipel, ne s'arrange avec la Finlande pour y débarquer des troupes. Dans ces conditions, mieux vaut, pense Moscou, qu'elles ne soient pas armées d'avance. L'on ne peut oublier qu'il y a deux ans, alors que la question d'Aland n'avait pas été soulevée, les journaux du Reich poussaient fréquemment la Finlande à procéder à leur réarmement. D'autre part, l'on dit que les Soviets auraient eu connaissance de commandes finlandaises à l'Allemagne portant sur le futur équipement militaire de l'archipel, et que l'on redouterait à Moscou l'arrivée dans les îles de spécialistes allemands chargés de leur mise en état de défense.

Quoi qu'il en soit, l'attitude adoptée par l'U.R.S.S. met la Suède et la Finlande dans une position assez délicate. A son retour de Genève, M. Sandler pensait toujours présenter au Riksdag le projet de loi relatif au réarmement

des îles (voir ma dépêche nº 116 du 11 mai) [1]. Devant l'opposition qui s'est manifestée tant au Parlement que chez certains membres du ministère, il s'est décidé à y renoncer. Le projet de loi a été retiré et la Finlande va s'efforcer — avec l'appui moral de la Suède — de reprendre les négociations avec les Soviets et d'essayer de les convaincre que la remilitarisation des îles a pour objet la protection de la neutralité nordique et non une orientation vers une politique d'alliance.

350

LE CHEF DE BATAILLON THIÉBAUT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À TOKYO, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 87 [2]. *Tokyo, 4 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. E.M.A., 29 juillet.)

Une nouvelle affaire de Tchang-kou-Feng [3] est en train de se dérouler à la frontière mongolo-mandchoue, aux environs du lac Buir (voir croquis joint). [4]

Les renseignements parvenus jusqu'ici sont assez contradictoires. Il semble ressortir des communiqués successifs publiés par les Japonais que des troupes appartenant à la Mongolie extérieure ont essayé à plusieurs reprises de franchir la frontière, ces diverses tentatives ayant échoué devant la résistance offerte par les troupes mandchoues et japonaises. Actuellement, les opérations semblent arrêtées, peut-être en raison des conditions atmosphériques défavorables, de très fortes pluies rendant les mouvements très difficiles dans cette région désertique.

Les pertes officiellement annoncées par les Japonais seraient :

— Japonais : 11 officiers et 114 hommes.

— Russes et Mongols : 300 officiers et hommes, plus 15 chars de combat.

Les combats auraient été menés par des troupes régulières soviétiques, aidées de quelques contingents mongols.

[1] Non reproduite. Cette dépêche indiquait que le ministre suédois des Affaires étrangères avait soumis au Riksdag un plan suédo-finlandais relatif à « la sauvegarde de la neutralité des îles d'Aland ». Le projet de loi comportait des modifications à la convention de 1921, dégageant de toute servitude la Finlande dans la zone méridionale de l'archipel. Il prévoyait également la possibilité pour Helsinski, dans une autre zone de l'archipel, pendant deux ans, de prendre des mesures militaires après accord préalable avec la Suède. Une déclaration était également prévue, par laquelle la Suède ferait savoir qu'une intervention spontanée d'une puissance belligérante sous prétexte de protéger l'archipel ne pourrait être considérée comme une application du système de garanties de la convention. Pour assurer la continuité de leur collaboration, Suède et Finlande désigneraient des délégations permanentes. Enfin, le projet de loi prévoyait le respect par la Finlande de l'autonomie administrative de la population alandaise.

[2] Extraite des archives de la Guerre.

[3] Sur cette affaire, qui avait opposé troupes soviétiques d'une part, japonaises d'autre part, en août 1938, voir, au tome X de la présente série, les nºs 314, 358, 377, 430.

[4] Au cours du mois de mai, des incidents s'étaient produits à la frontière mongolo-mandchoue et sovieto-mandchoue, culminant le 28 mai avec de violents affrontements dans la région de Nomonkhan, à l'est du lac Buir-Nor.

Du côté japonais, on a pu identifier des troupes mandchoues, une brigade de cavalerie japonaise et peut-être un régiment d'infanterie d'une divison déjà connue pour être stationnée en Mandchourie.

Mais ces combats à terre n'ont eu qu'une importance minime en comparaison avec les combats aériens, au cours desquels les Russes auraient perdu 59 avions types L Z, E-15 et E-16, contre un avion japonais abattu.

Ce chiffre invraisemblable a été accueilli par mes collègues et moi-même avec le plus grand scepticisme. L'attaché de l'Air italien, dont les déclarations peuvent être tenues comme dignes de foi, a demandé à l'état-major général confirmation de ces chiffres et a été particulièrement vexé de s'entendre répondre, sans autre commentaire, qu'il y avait lieu de s'en tenir aux chiffres donnés dans les communiqués officiels (1).

La question de Nomonkhan n'est pas nouvelle. En 1935, une discussion avait éclaté entre les gouvernements de Mandchourie et de Mongolie extérieure à propos des droits de pêche saisonnière dans les eaux du lac Buir, un changement du cours de la rivière Khalkha ayant apporté une certaine confusion dans la détermination de la frontière à cet endroit (2). Quoi qu'il en soit, depuis 1935, la région contestée était restée en possession mandchoue.

Bien que les combats qui viennent de se dérouler soient les premiers qui soient signalés dans cette région, il convient de souligner que lors de mon arrivée en Mandchourie, vers le 10 avril, les esprits paraissaient s'intéresser beaucoup plus que de raison à la frontière mandchoue-mongole. La presse donnait notamment une large place aux déclarations d'un capitaine mongol déserteur (3) relatant avec force détails les préparatifs belliqueux du gouvernement de la Mongolie extérieure. D'autre part, les régions frontière m'avaient été strictement interdites, comme d'ailleurs à plusieurs attachés étrangers, dont l'attaché militaire italien et l'attaché de l'Air adjoint allemand à Tokyo. Il semble donc logique d'en déduire qu'une tension sérieuse existait en cet endroit depuis le début du printemps.

Il est encore difficile de savoir à qui incombe la responsabilité de cet incident. Les Japonais prétendent naturellement qu'il a été monté par les Russes, en vue de leur faire acquérir quelque prestige aux yeux du gouvernement de Mongolie extérieure. Il est également possible que, comme très probablement dans le cas de Tchang-kou-Feng, les Russes aient essayé de soulager indirectement les Chinois en inquiétant les Japonais en Mandchourie. La région paraît en tout cas mal choisie, car son caractère désertique ne permet aucun développement militaire sérieux et l'incident n'a pas dû inquiéter les Japonais outre mesure.

(1) *Note du document :* Il convient de noter ici que les divers attachés allemands et italiens ont manifesté spontanément à plusieurs reprises leur mauvaise humeur de ne pas se voir mieux traités que leurs autres collègues.

(2) *Note du document :* Voir à ce sujet le rapport de mon prédécesseur, nº 482 du 13 juillet 1935 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(3) *Note du document :* Cet officier avait déserté depuis huit mois et l'on n'en avait encore jamais entendu parler. Faut-il voir dans ce fait l'indice d'une préméditation japonaise ?

D'un autre côté, l'hypothèse d'une responsabilité japonaise ne doit pas être absolument écartée et il y aurait à cela au moins deux explications possibles :

— l'armée du Kwantung n'a jamais cessé de manifester sa désapprobation d'une politique qui, en engageant très fortement le Japon en Chine, au-delà des buts primitivement fixés de domination limitée aux provinces du Nord, a détourné le Japon du véritable péril national, à savoir la présence des Russes en Extrême-Orient. Une affaire montée en Mandchourie par l'armée du Kwantung arriverait opportunément pour appuyer cette thèse dans les discussions qui se poursuivent actuellement sur l'orientation définitive à donner à la politique du pays.

On peut envisager également l'hypothèse — qui n'exclut d'ailleurs pas la précédente — d'une affaire montée et exagérée volontairement pour maintenir en éveil l'opinion publique, désappointée de voir s'éterniser en Chine une guerre sans issue et à laquelle on demande des sacrifices chaque jour accrus.

Bien que les opérations ne semblent pas encore terminées, il semble que l'on puisse déjà tirer deux conclusions de l'affaire de Nomonkhan :

1. Le terrain paraît peu propice à un développement sérieux des hostilités. Il semble d'autre part que les Japonais ne soient pas, dans la situation actuelle, désireux, et d'ailleurs capables, d'entamer contre les Russes des opérations généralisées. On peut donc espérer que l'affaire de Nomonhkan n'amènera pas un nouveau conflit russo-japonais.

2. On ne peut s'empêcher de rapprocher les chiffres de pertes indiqués par les Japonais dans les deux cas de Nomonkhan et de Tchang-kcu-Feng : au moment de cette dernière affaire, les Japonais avaient indiqué officiellement le chiffre de 90 chars russes mis hors de combat. Ce chiffre avait soulevé l'incrédulité générale. Par la suite, des témoins oculaires dignes de foi et peu suspects de sympathie pour les Japonais (attachés militaires neutres, journalistes, etc.) ont confirmé ce chiffre, matérialisé sur le terrain. On doit donc se demander si le chiffre de 59 avions russes abattus — si invraisemblable qu'il paraisse au premier abord — n'est pas, comme dans le cas de Tchang-kou-Feng, rigoureusement exact. Dans une telle éventualité, il serait permis d'élever des doutes très sérieux sur la valeur de l'armée russe d'Extrême-Orient.

351

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1716, 1717 (1). Réservé. *Londres, 5 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h. 25.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai attiré l'attention du secrétaire d'État sur le prix que vous attachiez à connaître le plus tôt possible la manière de voir du gouvernement britannique au sujet du projet d'accord avec la Pologne récemment établi par M. Basdevant et sir H. Malkin à Genève (3). Lord Halifax s'est excusé du retard apporté par ses services à fixer leurs vues à ce sujet. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il n'y a pas eu à Londres du côté polonais la même insistance qu'à Paris. D'autre part, l'examen de la note russe (4) absorbe en ce moment les bureaux du Foreign Office, qui considèrent qu'il pourrait y avoir des inconvénients à établir définitivement le texte de l'accord anglo-polonais avant de savoir d'une manière certaine quelle forme sera donnée au traité tripartite avec l'U.R.S.S. Sir H. Malkin, qui assistait à la conversation, a particulièrement insisté sur ce dernier point. Il lui paraît, notamment, qu'il pourrait être gênant d'énumérer les états garants dans notre accord avec la Pologne, alors qu'une formule plus générale serait ... (5) dans le traité avec la Russie.

Néanmoins, le secrétaire d'État, après avoir répété qu'il partageait entièrement votre point de vue sur la nécessité d'adopter une rédaction qui puisse servir également pour les accords franco et anglo-polonais, m'a prié d'assurer Votre Excellence de sa bonne volonté et m'a promis de faire tous les efforts pour nous donner sa réponse le plus tôt possible.

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Sur ce projet d'accord, voir ci-dessus le n° 287. Il semble que le texte en ait été remis à M. Corbin (vraisemblablement de passage à Paris) par le Ministre, à la date du 2 juin, ainsi qu'en témoignent des exemplaires conservés dans les papiers Rochat et dont l'un porte une annotation manuscrite en ce sens.
(4) Allusion aux contre-propositions soviétiques transmises par télégramme de Moscou nos 432-437, du 2 juin, ci-dessus publié sous le n° 336.
(5) Lacune de déchiffrement.

352

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 873 à 876. Réservé. *Varsovie, 6 juin 1939, 19 h. 26, 19 h. 25, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h. 40.)

Comme suite à son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre au sujet de Dantzig, relaté par mon télégramme nos 854-855 (1), M. Beck a fait donner lecture au conseiller britannique par le comte Lubienski d'une note qu'il a rédigée lui-même et dont voici la substance.

1o Le gouvernement polonais s'impose la plus grande prudence en vue d'éviter qu'une provocation des nationaux-socialistes dantzicois ne l'entraîne à prendre une décision précipitée;

2o Il est d'accord avec le gouvernement britannique pour considérer que tout doit être tenté afin d'empêcher le Reich de se livrer à propos de Dantzig à une action susceptible de conduire à la guerre;

3o M. Beck estime qu'au cas où l'Allemagne tenterait de modifier unilatéralement le statut international de la Ville libre, un échange de vues entre Varsovie et Londres serait nécessaire, mais il lui paraît impossible de prévoir toutes les éventualités susceptibles de se produire à cet égard; d'autre part, il demande de ne pas oublier que Dantzig est situé sur un point particulièrement exposé de la frontière polonaise et commande en grande partie les communications de la Pologne;

4o S'il se produisait une violation du statut international de Dantzig dans des conditions qui n'empêcheraient pas la Pologne d'ajourner, sans compromettre sa situation stratégique générale, l'adoption de mesures militaires, une pression concertée pourrait être tentée sur l'Allemagne d'accord entre le gouvernement polonais, le gouvernement britannique et, si possible, le gouvernement français;

5o Toutefois, le gouvernement britannique devrait, en pareil cas, ne laisser au gouvernement allemand aucun doute quant à son intention de soutenir la Pologne, avec toutes ses forces, dans la défense de ses intérêts vitaux, et faire en sorte que l'opinion polonaise n'éprouve pas la crainte de voir l'intervention anglaise aboutir à un compromis inacceptable pour elle;

(1) Du 29 mai, ci-dessus reproduit sous le no 301..

6° M. Beck observe enfin que la participation de l'U.R.S.S. à une démarche effectuée auprès de l'Allemagne pourrait rendre plus difficile à celle-ci l'adoption d'une attitude raisonnable et, en tout cas, le ministre se réserve la possibilité d'émettre le cas échéant son avis sur l'opportunité d'une telle participation.

353

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 877 [1]. Secret. Réservé. *Varsovie, 6 juin 1939, 23 h. 57.*

(*Reçu :* le 7, 3 h.)

D'après les renseignements qui me sont donnés par l'ambassade de Grande-Bretagne, dans la communication à laquelle M. Beck a répondu de la façon indiquée par mon télégramme précédent [2], sir Howard Kennard avait, suivant les instructions du Foreign Office, fait connaître au ministre des Affaires étrangères qu'au cas où, les choses se gâtant à Dantzig, la Pologne accepterait de se concerter avec Londres avant d'agir, son gouvernement envisageait d'appuyer éventuellement ... [3] « mesures militaires préparatoires » l'action diplomatique qu'il exercerait à Berlin. Cette précision éclaire certains des points de la réponse faite par M. Beck.

354

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 449 à 454 [4]. *Moscou, 6 juin 1939.*

L'ambassadeur d'Angleterre étant souffrant, je n'ai pu comparer mes impressions aux siennes au sujet du contre-projet russe [5]. Je n'ai pas non plus demandé d'entrevue à M. Molotov, n'ayant pas d'instructions relatives à ce

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Le télégramme n°s 873-876, du même jour, est ci-dessus publié sous le n° 352.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Dont le texte est transmis par télégramme n°s 432-437 du 2 juin, ci-dessus publié sous le n° 336.

contre-projet. Quant à M. Potemkine, il se dérobe jusqu'à présent à tout entretien. Nous avons le sentiment qu'il redoute de se mettre en avant et de porter ombrage à M. Molotov, auprès de qui sa situation est pour le moment réduite au rôle d'interprète.

L'ambassadeur de Pologne, qui ignore le texte du projet soviétique mais qui en a deviné le sens à la lecture du discours de M. Molotov [1], a été reçu par ce dernier le 5 juin.

Mon collègue a retiré de sa conversation les impressions suivantes qui précisent les miennes dont je vous ai déjà fait part :

1° Extrême méfiance à l'égard des intentions véritables des gouvernements anglais et français, soupçonnés de vouloir engager l'U.R.S.S. dans une partie scabreuse contre l'Allemagne, sans être résolus à soutenir effectivement la Russie en cas de danger;

2° Persuasion où l'on est ici qu'à la suite de leur politique d'apaisement et de non-intervention poursuivie depuis 1936, la France et l'Angleterre sont maintenant très gravement menacées par l'Allemagne et l'Italie qu'elles avaient ménagées, conviction où l'on est que l'appui de l'U.R.S.S., écartée des affaires d'Europe à Munich, est aujourd'hui indispensable aux gouvernements français et anglais. Jamais, pense-t-on au Kremlin, surtout depuis qu' Hitler a dénoncé l'accord naval avec l'Angleterre et son pacte avec la Pologne, et que les gouvernements de Berlin et de Rome se sont liés par un pacte formel dirigé contre l'Occident, la conjoncture n'a été aussi favorable à l'U.R.S.S.;

3° Estimant posséder une position-clef, le gouvernement des Soviets tient à souligner la situation de prestige et de puissance qu'il croit occuper de ce fait; il cherche à la faire reconnaître solennellement par un accord comportant une réciprocité totale de risques et de garanties, ces dernières étendues à ses frontières nord-ouest;

4° D'après mon collègue polonais, le gouvernement des Soviets, qui redoute par-dessus tout l'éventualité d'un contact territorial avec l'Allemagne, a cependant le souci de ne pas rompre la négociation; il souhaite la conclure aussi près que possible de ses conditions, sinon à ses conditions mêmes.

L'ambassadeur de Pologne trouve déplacées les exigences russes au sujet des états baltes. Il craint qu'ayant été rendues publiques, ces exigences n'encouragent dans ces états certaines intrigues allemandes. On commence à dire à Riga, à Reval et à Helsingfors qu'une année d'occupation allemande vaut mieux qu'une journée d'occupation soviétique.

J'ai recueilli auprès des ministres d'Esthonie et de Lithuanie l'écho d'inquiétudes analogues.

Je leur ai cependant souligné, comme à mon collègue polonais, l'intérêt qu'il y a à intégrer l'U.R.S.S. dans le système de sécurité conçu à Paris et

[1] Prononcé le 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-après le n° 364.

à Londres, les collusions entre Germains et Slaves ayant par ailleurs toujours été néfastes à l'indépendance de la Pologne et des pays baltes.

Un compromis devrait donc, à mon avis, être cherché pour tenir compte en même temps des demandes russes relatives aux pays baltes, et des susceptibilités de ces trois pays.

355

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 455 à 459 (1). *Moscou, 6 juin 1939.*

Au point où sont arrivées les négociations actuelles, il importe plus que jamais qu'en France et en Angleterre, les réactions de l'opinion publique et de la presse en soutiennent la marche.

Dire que tout est perdu si nous n'obtenons pas l'appui russe ne ferait que renforcer le sentiment que l'on a à Moscou de tenir une position-clef. Accuser l'U.R.S.S. de vouloir par duplicité nous entraîner dans des complications en pays baltes aggraverait une méfiance que nous avons le plus grand intérêt à dissiper. Par l'une ou l'autre thèse, les presses française et anglaise feraient involontairement le jeu des puissances de l'Axe et les encourageraient à de nouvelles aventures, dans la certitude où elles seraient que « le front de la paix » ne peut pas être constitué sans la Russie et que celle-ci se dérobe.

Nous devons éviter également d'annoncer, ainsi que certains journaux l'ont fait à Paris et à Londres à la fin mai, comme certaine et imminente la conclusion de l'accord avant de nous être assurés de l'attitude véritable du Kremlin.

L'U.R.S.S., où l'on note avec soin le fait que les attaques hitlériennes contre elle ont cessé depuis plus d'un mois, ne veut pas être considérée comme un petit pays à la suite, dont à Londres et à Paris on préjugerait à l'avance la décision.

Rien ne devrait donc être dit par quoi le Kremlin pût s'imaginer, bien à tort du reste, que nous ne menons pas la négociation dans un esprit de parfaites réciprocité et loyauté.

Mais ceci dit, nous n'avons rien à perdre ici et nous y avons tout à gagner à nous montrer, sans forfanterie mais avec une calme détermination, sûrs de nos forces morales et matérielles.

Garder la maîtrise de nos nerfs, continuer l'œuvre de redressement de la nation rendue à ses disciplines traditionnelles d'honneur et de travail, ne prendre d'engagement qu'avec la résolution virilement acquise par avance

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

d'y faire face en temps utile, mettre fin à toutes les formes fascistes ou soviétiques d'exploitation de notre opinion publique, ne nous feront pas seulement craindre à Berlin et à Rome. Nous en serons plus écoutés à Moscou où, comme en bien d'autres pays, c'est à leurs forces, à l'autorité de leur gouvernement et à la capacité de ce dernier d'agir avec résolution que l'on mesure le respect dû aux états.

356

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE (1)

Paris, 6 juin 1939

Le Département a récemment été saisi par l'ambassade de Chine d'une offre de coopération chinoise en Extrême-Orient, devant notamment se traduire par la collaboration éventuelle de forces chinoises à la défense de l'Indochine en cas d'attaque de ce territoire par les forces japonaises (2).

Aussi longtemps que subsistera une chance de voir le Japon demeurer dans la neutralité en cas de conflit généralisé, nous ne pouvons amorcer des conversations d'ordre militaire, auxquelles le gouvernement chinois donnerait sans doute quelque publicité et qui provoqueraient aussitôt les réactions les plus vives de la part du gouvernement de Tokyo.

Par contre, des jalons peuvent être posés ou même des arrangements conclus en ce qui concerne la fourniture de matières premières. L'ambassade de Chine a indiqué que cette forme de coopération entrait dans les intentions du gouvernement chinois. Si donc il paraissait désirable soit de s'assurer dès à présent certains stocks, soit de prévoir, en cas de conflit, certaines fournitures, l'ambassadeur de France en Chine pourrait être chargé d'en entretenir le gouvernement de Tchongking. L'ambassade de Chine a précisé que ces conversations seraient d'autant plus faciles à engager que le gouvernement chinois avait constitué, pour assurer le contrôle des exportations de matières premières, une « Commission des ressources naturelles ».

En portant les indications qui précèdent à la connaissance de la sous-direction des Relations commerciales, la sous-direction d'Asie croit devoir signaler, parmi les matières premières que la Chine est en mesure de fournir, le wolfram, l'antimoine et l'huile de bois (huile d'abrasin).

(1) Pour la sous-direction des Relations commerciales.

(2) Sur cette offre et ses suites, voir, au tome XV de la présente série, les nos 99, 252, 298, 401, 439, 481; ci-dessus les nos 94, 178, 261.

357

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 331 (1). *Varsovie, 6 juin 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Par mes lettres nos 576 (Relations commerciales) — 577 (Europe) et 583 (Relations commerciales) — 584 (Europe) des 20 et 26 octobre dernier (2), j'avais signalé au Département la conclusion d'un accord de compensation entre la Pologne et l'Allemagne portant sur l'échange de céréales et de machines. J'avais indiqué que, compte tenu de cet accord, les échanges avec l'Allemagne représenteraient désormais environ le quart du commerce extérieur de la Pologne.

Dans ma lettre nº 284 du 15 mai dernier (3), j'ai noté que, si les exportations polonaises vers l'Allemagne au cours du premier trimestre de 1939 ont correspondu, avec 83,6 millions, aux prévisions des dirigeants polonais, par contre, les importations d'Allemagne, avec 67,8 millions de zlotys, ont été très inférieures à ces prévisions. Il en est résulté pour la Pologne un déséquilibre fâcheux, puisque le commerce germano-polonais est fondé sur le troc et que, par conséquent, l'excédent des ventes polonaises est resté impayé.

Le déséquilibre, joint aux modifications survenues depuis deux mois dans les rapports politiques germano-polonais, incite le gouvernement polonais à réviser sa politique commerciale avec l'Allemagne.

Déjà, d'après les informations publiées à ce sujet, une première mesure a été prise par la Commission commerciale mixte germano-polonaise qui s'est réunie récemment. Celle-ci a décidé de réduire de moitié, pour le prochain trimestre, le montant prévu des ventes polonaises en Allemagne.

Mais les intentions du gouvernement polonais vont plus loin. Elles tendent à modifier les courants de sa politique commerciale en réduisant définitivement la part de son commerce avec l'Allemagne et en recherchant de nouveaux débouchés pour son exportation.

Le but principal du voyage que le ministre polonais du Commerce, M. Roman, vient de faire en Amérique sous prétexte d'inaugurer le pavillon polonais à l'exposition de New York, a été de prendre contact avec les milieux d'affaires américains en vue de rechercher les moyens d'augmenter les ventes polonaises en Amérique. Celles-ci, qui étaient passées de 67 millions

(1) La dépêche communiquée sous ce numéro à la sous-direction des Relations commerciales, l'est également à la sous-direction d'Europe sous le nº 332.
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.
(3) Dont le sens est suffisamment indiqué dans la présente phrase.

de zlotys en 1936 à 100 millions en 1937, sont retombées à 63 millions en 1938. M. Roman, à son retour, a fait à la presse des déclarations empreintes d'optimisme. Il s'est déclaré convaincu que les circonstances se prêtaient à un accroissement important des exportations polonaises vers l'Amérique, où un nombre croissant d'acheteurs répugne à se fournir en Allemagne. M. Roman a exprimé la conviction qu'une partie des commandes dont bénéficiaient certaines industries tchécoslovaques pourrait aller aux industries polonaises similaires. Toutefois, d'après ce qui m'a été rapporté, l'impression de M. Roman serait moins favorable qu'il ne le déclare. Le ministre du Commerce se rendrait compte que, malgré les dispositions bienveillantes de l'Amérique, il manque à la Pologne une forte organisation commerciale pour profiter des possibilités que lui offrent les circonstances politiques.

Par ailleurs, étant donné qu'avec la Grande-Bretagne, qui est déjà le second client de la Pologne, il ne semble guère possible d'augmenter beaucoup le volume des échanges commerciaux, c'est vers l'U.R.S.S. que se tournent les espoirs des dirigeants polonais.

Un article paru ce matin dans l'officieuse *Gazeta Polska*, sous le titre : « Pour une animation des échanges commerciaux avec l'U.R.S.S. », développe l'idée que la réduction des rapports commerciaux avec l'Allemagne doit s'accompagner d'échanges plus actifs avec les Soviets. Ce changement de la politique commerciale polonaise est qualifié dans l'article de « désirable et indispensable ».

Les raisons que le journal officieux en donne sont diverses : il exprime tout d'abord qu'il ne s'agit que d'un retour à la normale, puisqu'il y a quelques années, la Pologne et l'U.R.S.S. avaient des rapports commerciaux importants et assure que, sur bien des points, l'U.R.S.S. et la Pologne se complètent.

La *Gazeta Polska* ajoute :

« Il y a encore une autre considération qu'il faut citer, et qui est favorable « à cet échange avec les Soviets. Nous devons, notamment, être prêts à toute « éventualité, et à celle qui nous obligerait provisoirement, mais subitement « et catégoriquement, à changer la direction de nos échanges avec l'étranger, « aussi bien en transit qu'en achats et fournitures. Nous considérons donc « comme très indiqué *d'examiner déjà en pratique* ce nouveau marché de « vente et d'achat, et même ces nouvelles routes de transit, de connaître « déjà aujourd'hui leur qualité, leur propriété, leur possibilité, leur mystère ».

Un tel ton est tout à fait nouveau dans les colonnes d'un journal qui exprime aussi fidèlement les idées du gouvernement. Il faut, semble-t-il, en conclure que celui-ci a non seulement l'intention de mettre en œuvre les dispositions de son récent accord commercial avec l'U.R.S.S. [1] mais, comme me l'ont laissé entendre dans divers entretiens M. Beck, M. Arciszewski et l'ambassadeur de Pologne à Moscou, M. Grzybowski, qu'il serait désireux de dépasser le montant des échanges prévus par ledit accord et de développer, le plus possible, la collaboration économique des deux pays.

[1] Signé le 29 février précédent à Moscou, ce traité entrait en vigueur le 27 mars : voir, au tome XIV de la présente série, les nos 99, 117 (et note), 152.

358

M. DE VAUX SAINT-CYR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 487 (1) *Berlin, 6 juin 1939.*

La visite officielle du prince régent de Yougoslavie au Führer (2) a pris fin hier, après quatre journées abondamment remplies : parade militaire, gala à l'Opéra, visite de Potsdam et des musées de Berlin, réception solennelle à la Chancellerie, grand déjeuner chez M. von Ribbentrop et le Dr Goebbels. Tout a été fait du côté allemand pour donner à ce séjour le plus grand éclat possible; par leur nombre et leur qualité, les dernières cérémonies surpassent de beaucoup celles qui avaient été données en l'honneur du comte Ciano lors de la signature du pacte italo-allemand; elles ont même été plus somptueuses que celles qu'avait pu admirer le régent de Hongrie au mois d'août dernier.

Sans doute, les dirigeants du Reich visaient-ils, en entourant d'un tel faste la venue d'un chef d'État étranger, à montrer au peuple allemand qu'il n'était pas isolé en Europe. Les violentes campagnes menées par la presse du Reich contre la « politique d'encerclement » des puissances occidentales ont pu ranimer la ferveur nationale-socialiste dans l'âme des tièdes et même ramener au régime, par patriotisme, des opposants appartenant aux classes éclairées de la population. Mais elles ont eu aussi un effet tout à fait inattendu de leurs auteurs. Elles ont montré à la masse, jusque-là parfaitement indifférente à ce qui se passait au-delà des frontières allemandes, que les régimes autoritaires avaient réussi, par leur politique de coups de force et de chantage à la guerre, à s'aliéner la plupart des nations européennes. Cette brusque révélation avait agi de façon déprimante sur l'opinion. La visite du prince Paul a permis aux journaux de prétendre que tous les pays ne se laissaient pas circonvenir par Paris et Londres et que l'Allemagne saurait, elle aussi, en cas de conflit, trouver des alliés sûrs et puissants : ainsi s'explique-t-on le nombre des articles élogieux que la presse a consacrés ces jours derniers à l'armée yougoslave dont elle a vanté la bravoure et l'armement.

Mais ce ne sont pas seulement des motifs d'ordre intérieur qui ont incité les dirigeants du Reich à offrir à leur hôte une réception si fastueuse. Ils ont voulu ainsi flatter sa vanité et le gagner à leur cause par de multiples attentions. De fait, le Prince a été reçu en véritable souverain. Accueilli à la gare par le Führer, il a été le premier occupant du château de Bellevue, ancienne résidence impériale, qui vient d'être transformée pour servir de logement

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette visite, qui eut lieu du 1er au 9 juin, voir ci-dessus le nº 327 (note); ci-après le nº 369.

aux hôtes royaux du gouvernement du Reich. Berlin avait revêtu pour lui sa décoration des grands jours; le jour de son arrivée comme celui de son départ, toute la vie de la capitale a été interrompue pour « permettre » aux ouvriers et employés de faire la haie sur le parcours suivi par le Prince et la Princesse et de les acclamer.

En même temps, tout était mis en œuvre pour donner au Régent et à sa suite une haute idée de la puissance militaire du Reich; la revue à laquelle le Prince a assisté — et qui m'a laissé d'ailleurs personnellement une impression d'affreuse monotonie — n'a pas sans doute revêtu l'ampleur de celle du 20 avril, elle a cependant duré trois heures et permis aux chefs de l'armée allemande de faire défiler plus de 300 tanks, dont quelques-uns d'un modèle absolument inédit, et près de 200 avions, tant de chasse que de bombardement. Il est évident en outre qu'au cours du séjour que le Prince et sa femme effectuent en ce moment, à titre privé, auprès du maréchal Goering, celui-ci ne manquera pas de faire de fréquentes allusions aux dangers que courraient les petits états, du point de vue économique comme du point de vue militaire, s'ils adoptaient, en cas de conflit, une attitude qui n'aurait pas l'heur de plaire aux puissances de l'Axe.

Flatter leurs hôtes et les intimider tout à la fois pour les détourner de s'enrôler dans les rangs des nations résolues à s'opposer à toute nouvelle agression, telle a été certainement le but poursuivi par M. Hitler et ses collaborateurs en faisant venir le Prince à Berlin. Ont-ils en outre essayé d'obtenir de lui un acte positif, pouvant être présenté à l'opinion comme le signe tangible de l'amitié qui unirait la Yougoslavie à l'Allemagne et à l'Italie? Il semble bien que non. Le Führer et le Duce paraissent avoir renoncé, au moins pour le moment, à demander au gouvernement yougoslave d'adhérer au pacte antikomintern ou de se retirer de la Société des Nations. Sur ce point, les déclarations qu'a faites M. Cinçar-Markovitch à l'ambassade de Turquie (télégramme de ce poste nº 1524) [1] sont formelles. Quant à la signature d'un pacte de non-agression germano-yougoslave, on fait remarquer, dans les cercles diplomatiques berlinois, que l'Allemagne y verrait sans doute plus d'inconvénients que d'avantages. Il lui serait difficile, en effet, de ne pas accepter, pour la rédaction de ce document, le texte qui vient d'être utilisé pour l'accord avec le Danemark [2], texte qui, ajoute-t-on en général, recevrait certainement l'agrément de Belgrade. Or, un tel pacte prévoit expressément, dans son protocole explicatif, que chacun des deux états se réserve, pour le cas d'un conflit dans lequel l'autre serait impliqué, le droit de commercer librement avec qui lui plaît. Une telle clause, acceptable pour le Reich de la part des pays scandinaves et baltes qui seraient, en temps de guerre, pratiquement coupés de l'Europe occidentale, ne serait-elle pas par contre, si elle s'appliquait aux états danubiens, de nature à causer un grave

[1] Du 3 juin, non reproduit. Suivant les indications fournies par le ministre yougoslave, le Prince était décidé à ne signer aucun accord au cours de son séjour à Berlin.

[2] Allusion au traité de non-agression signé le 31 mai entre l'Allemagne et le Danemark : voir ci-dessus le nº 318.

préjudice à l'économie allemande en cas de conflit? Il est infiniment probable que l'Allemagne préfère se réserver sur ce point la plus grande liberté d'action.

Il n'est donc pas étonnant que la visite officielle du Prince se soit terminée sans qu'ait été signé aucun document diplomatique nouveau. C'est ce qui explique également que dans les toasts qu'ils ont prononcés jeudi soir, le Führer et le Régent n'aient pas quitté le domaine des généralités et se soient bornés à célébrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays. Le seul point saillant de l'allocution du Chancelier est le passage dans lequel M. Hitler a déclaré que les frontières germano-yougoslaves étaient fixées pour l'éternité, déclaration que le Prince s'est empressé de relever. Dans leurs analyses de ces toasts, les journaux ont longuement insisté sur leur caractère profondément pacifique et reproché à la presse franco-britannique de prétendre que toutes les manifestations de la politique extérieure allemande étaient inspirées par des visées d'hégémonie.

Mais si la tactique suivie actuellement par les chefs nazis à l'égard des petits pays d'Europe centrale et orientale semble être de ne pas les effrayer et de ne pas les obliger à prendre parti, il ne faudrait pas croire pour cela qu'ils ont abandonné toute idée de domination sur ces régions. Leur but reste le même : former, dans le bassin danubien et les Balkans, une confédération d'états qui soit entièrement à leur dévotion et qui leur fournisse, en cas de guerre, les matières premières dont ils auront besoin. Pour cela, il importe d'abord d'éliminer la Turquie qui est passée dans le camp des puissances occidentales, et de la remplacer, au sein de l'Entente balkanique, par la Bulgarie et même si possible par la Hongrie. Sur ce point, le petit incident qui s'est passé vendredi soir à l'Opéra et que j'ai relaté dans mon télégramme nº 1530 (1), est particulièrement significatif : le ministre de Bulgarie amené au régent de Yougoslavie pour lui être présenté par le ministre des Affaires étrangères du Reich, n'est-ce pas là le symbole de toute une politique? Il m'est de même revenu que les Allemands avaient beaucoup insisté auprès du Prince pour obtenir de lui une manifestation tangible de la volonté du gouvernement yougoslave d'entretenir des rapports d'amitié avec la Hongrie. Le Régent aurait répliqué en déclarant que c'était aux Hongrois à faire les premiers pas et que le gouvernement allemand devrait agir à Budapest dans ce sens. Enfin, ce n'est pas sans raison que l'*Angriff* (2) a relevé l'absence sur le quai de la gare, lors de l'arrivée des hôtes royaux, de l'ambassadeur de Turquie, alors que les ministres de Grèce et de Roumanie étaient présents.

Au fond, les dirigeants nationaux-socialistes paraissent bien n'avoir pas obtenu de promesses précises de la part de leur hôte qui serait demeuré très réservé; ainsi s'expliqueraient la mauvaise humeur de M. von Ribbentrop et ses boutades à l'égard du Prince (« C'est une bûche », aurait-il déclaré à un

(1) Du 4 juin, non reproduit. Ce télégramme laissait entendre que les résultats de la visite à Berlin du prince régent de Yougoslavie n'étaient pas ceux qu'attendaient les organisateurs du voyage, notamment M. von Ribbentrop, et faisait état du geste de ce dernier présentant le ministre de Bulgarie à l'homme d'l'État yougoslave.

(2) *Note du document :* Numéro du 2 juin.

de ses collaborateurs immédiats). Je dois remarquer d'ailleurs que, lors de la présentation à l'Opéra, ce dernier s'est montré particulièrement aimable à mon endroit, s'entretenant avec moi pendant près de dix minutes. Cette conversation n'a pas porté, d'ailleurs, sur les questions politiques, mais elle nous a fourni l'occasion d'évoquer des souvenirs communs sur la campagne de Macédoine à laquelle j'ai pris quelque part en 1916. M. Cinçar-Markovitch au contraire, avec qui je voulais aborder les questions politiques, s'est éclipsé, selon son habitude, au cours de l'entracte, pour se dérober aux questions trop précises et aux contacts gênants.

La mauvaise humeur de M. von Ribbentrop pourrait d'ailleurs avoir d'autres causes, plus personnelles, mais non moins sérieuses. On a beaucoup remarqué, dans les cercles diplomatiques de Berlin, la façon dont le maréchal Goering a su se mettre en avant au cours de la visite du Prince. Que celui-ci, qui n'a accepté du ministre des Affaires étrangères du Reich et du Dr Goebbels qu'un simple repas, consacre trois jours entiers au président du Conseil de Prusse, voilà qui suffit à faire remonter singulièrement le cours des actions de ce dernier. Le Maréchal, tenu systématiquement depuis quelques mois par M. von Ribbentrop à l'écart de l'activité diplomatique du Reich, a-t-il vu, dans des négociations avec la Yougoslavie, pays où il a effectué de nombreux séjours, et où il a su se faire de solides amitiés, l'occasion de reparaître sur la scène et d'éclipser son rival? Que sortira-t-il des entretiens de Karinhall? M. Goering saura-t-il faire accepter à son hôte la conclusion, sinon d'un traité politique, du moins d'un accord économique dans le genre de celui qui a été signé en mars dernier entre l'Allemagne et la Roumanie? (1) Cela semble peu probable. « Les Serbes sont entêtés, disait hier encore à l'un de mes collaborateurs le conseiller de la légation de Roumanie; il est bien difficile de les faire changer d'avis lorsqu'ils ont décidé quelque chose ». Mais le Reich dispose, à l'égard de la Yougoslavie, de moyens de pression, tant politiques qu'économiques, qui pourraient se révéler singulièrement efficaces : nous les verrons peut-être mis en œuvre au cours des semaines qui vont venir.

359

LE COLONEL DELHOMME, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 117/S (2). Secret. *Bucarest, 6 juin 1939.*

Dans le compte rendu nº 102/S que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24 mai 1939 (3), j'ai fait allusion à l'importance des besoins du Reich en produits pétroliers en temps de paix et surtout en cas de guerre; j'ai souligné

(1) Sur cet accord, voir, au tome XV de la présente série, le nº 151 (et note).
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Non retrouvé.

l'intérêt qu'offrirait pour le ravitaillement allemand la disposition totale des ressources pétrolifères de la Roumanie.

Cette question mérite d'être étudiée d'une manière à la fois plus large et plus précise qu'il ne m'a été possible de le faire dans le cadre restreint du compte rendu précité.

En ne considérant que les besoins de l'Allemagne seule, on risque assurément de parvenir à des conclusions inexactes : la situation politique actuelle de l'Europe impose, si l'on veut examiner le problème sous son vrai jour, d'examiner l'ensemble des besoins de l'Allemagne et de l'Italie. Encore conviendrait-il d'y ajouter ceux des pays de moindre importance qui, économiquement et peut-être politiquement, paraissent appelés à voir leur sort lié à celui des puissances totalitaires.

D'autre part, pour estimer à sa juste valeur les ressources provenant ou à provenir des pétroles roumains, il faut les comparer aux quantités de produits pétroliers ou analogues d'origines diverses qui, effectivement ou éventuellement, peuvent être à la disposition de ce groupe de puissances.

Les données statistiques que vous voudrez bien trouver ci-après sont susceptibles de fournir à ce sujet d'utiles renseignements.

*
* *

I. A défaut d'autres éléments d'appréciation, il semble qu'en doublant le chiffre des consommations des produits pétroliers en temps de paix, on puisse obtenir, avec une suffisante approximation, l'indication des quantités nécessaires en temps de guerre. Sur cette base, on peut estimer que les besoins en pétrole, etc... de l'Allemagne, de l'Italie et de la Hongrie s'élèveraient *grosso modo*, à quelque 21 millions de tonnes, au minimum.

D'après les statistiques, en effet, en 1938 la consommation de carburants dans ces trois pays, en y ajoutant l'Autriche, la Tchécoslovaquie et l'Albanie, a été d'environ 10 millions et demi de tonnes.

II. Les ressources correspondant à cette consommation ont été fournies :

a. Par la production naturelle de pétrole des pays considérés;

b. Par la fabrication de carburants de remplacement;

c. Par des importations.

A. Pour l'année 1938, la production naturelle a donné *873.000 tonnes* (Allemagne 600.000, Autriche 50.000, Tchécoslovaquie 20.000, Italie et Albanie, 163.000, Hongrie 40.000 tonnes).

Le chiffre de 600.000 tonnes, production en pétrole brut de l'Allemagne, mérite d'être retenu, non seulement en raison de son importance (2/3 du total) mais aussi parce qu'il donne la mesure des résultats de la campagne de recherches très actives ouverte en 1934, au cours de laquelle les superficies prospectées ont décuplé. Il faut toutefois remarquer que la région de Nienhagen qui fournit 300.000 tonnes environ reste la seule zone de large production.

En ce qui concerne l'Autriche, on sait qu'il s'agit d'exploitations récentes dont, par conséquent, la production peut s'accroître; mais les résultats des recherches effectuées en Slovaquie restent, paraît-il, peu encourageants.

La qualité des pétroles d'Albanie dont dispose maintenant l'Italie est considérée comme médiocre.

B. L'appoint fourni par les carburants de remplacement a été très notable, du moins en ce qui concerne l'Allemagne.

L'utilisation du benzol provenant des cokeries, de l'alcool éthylique d'origine végétale, du gaz de houille, etc., d'une part, la fabrication par synthèse ou transformation d'essence et de gas-oil, d'autre part, ont permis d'obtenir en 1938 quelque 2 millions de tonnes de produits divers, parmi lesquels l'essence de synthèse entre pour la plus grande part (plus de 1.100.000 tonnes); l'Italie n'a guère fabriqué que 100.000 tonnes d'essence [1], soit environ *2.100.000 tonnes au total.*

C. Malgré les efforts déployés pour accroître la production naturelle de pétrole et développer la fabrication des carburants de remplacement, l'importation reste la source la plus importante du ravitaillement en produits pétroliers de l'Allemagne et de l'Italie.

A côté des 3 millions de tonnes fournis localement par le sol et l'industrie, c'est en effet une quantité d'environ 7.500.000 tonnes qu'il a fallu en 1938 importer dans ces pays.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il convient de souligner la part de la Roumanie dans ce total. Elle s'élève à 21,5 % contre 33 % au Venezuela, 26,5 % aux États-Unis, 2 % au Mexique et 17 % à des pays divers.

On voit que malgré son voisinage, la Roumanie n'a, l'an dernier, qu'assez faiblement contribué à l'alimentation en produits pétroliers de l'Allemagne et de l'Italie.

*
* *

Cette situation peut être plus ou moins modifiée par divers facteurs, mais dans les circonstances présentes, elle doit subsister, d'une manière générale.

Certes, le récent accord roumano-allemand [2] prévoit l'acquisition par l'Allemagne de 25 % de la production annuelle de pétrole roumain. Mais, pour autant que l'on sache, il ne s'agit là que des gisements à découvrir ultérieurement, le régime actuel qui comporte d'importantes participations de l'Angleterre et de la France restant maintenu.

On ne voit donc pas que *dans les conditions actuelles*, la production roumaine puisse constituer pour l'Allemagne (et l'Italie) un apport susceptible de réduire notablement les achats à effectuer outre-mer.

[1] *Note du document :* Compte tenu de l'extension qui peut, surtout en Allemagne, être donnée à l'application des procédés les plus satisfaisants (procédé Fischer surtout) on peut supposer que la capacité de production totale des deux pays s'élèverait assez facilement à 3 millions de tonnes, sans faire état des ressources en lignite et en végétaux utilisables de la Tchécoslovaquie.

[2] Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).

Serait-elle entièrement réservée à ces pays, cette production devrait être doublée pour satisfaire à leurs besoins du temps de paix.

Le fléchissement marqué de la production de pétrole roumain (1) appelle sans doute des réserves à l'égard de cette hypothèse, mais il faut y voir le résultat d'une exploitation rationnée visant à la conservation du gisement pendant la plus longue durée possible.

Il n'est donc pas niable que si, par suite de circonstances de guerre, une exploitation intensive des ressources pétrolifères de la Roumanie étant possible, pour les puissances totalitaires, l'appoint ainsi obtenu permettrait de couvrir une part assez notable de leurs besoins en produits pétroliers.

Un déficit très important subsisterait, soit. Mais on ne saurait, sans tirer de ce qui précède des conclusions exagérées, voir là un motif pour les bénéficiaires éventuels de renoncer aux ressources d'un ravitaillement partiel. On doit en tout cas y trouver une des raisons qui rendent une guerre courte si désirable au groupe de puissances Allemagne-Italie.

Il semble évident que peu de mois après le début d'un conflit, la pénurie de carburants à base de pétrole créerait pour celles-ci un danger majeur contre lequel il est actuellement difficile d'imaginer une parade vraiment efficace.

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1097 à 1099 (2). Réservé. *Paris, 7 juin 1939, 14 h. 20* (3).

Je vous confirme ma conversation téléphonique d'hier.

Au cours de la réunion du Conseil des ministres, qui s'est tenue hier 6 juin, le Conseil a été unanime à approuver le point de vue que j'avais exposé devant lui, reconnaissant notamment l'extrême importance qu'il y avait à aboutir rapidement dans la négociation franco-anglo-russe.

Deux difficultés essentielles lui sont apparues. La première est relative aux états baltes. Le pacte, tel que nous le concevons, est un accord destiné à assurer la sécurité et l'indépendance des états pacifiques; mais il ne faudrait pas que l'U.R.S.S. pût en tirer le droit, pour elle-même, d'intervenir militairement dans les pays baltes en invoquant par exemple la conclusion d'un traité de commerce signé entre l'Esthonie, la Finlande, la Lettonie et un pays tiers. Tout l'équilibre du système de sécurité se trouverait rompu.

(1) *Note du document :* 6.885.000 tonnes en 1936; 5.688.000 tonnes en 1937; 4.503.000 tonnes en 1938 (cf. no 34 S du 14 février 1939) [document dont le sens est indiqué ici].

(2) Extrait des « Fonds 1940 ».

(3) Par fil.

Par contre, il nous est apparu qu'il était possible d'envisager une formule claire comme celle de la violation des frontières des pays baltiques.

Le second point est relatif au fait que l'accord politique n'aurait de valeur que dans la mesure où un accord militaire aurait été conclu. Cette clause nouvelle, qui ne figurait pas dans le projet primitif de M. Litvinov, serait évidemment dangereuse, car elle donnerait au gouvernement soviétique la possibilité de remettre en cause par des exigences militaires excessives le principe même de l'accord politique.

Si, par contre, le gouvernement soviétique veut avoir l'assurance que les conversations militaires commenceront immédiatement, il serait parfaitement possible d'insérer une clause prévoyant l'ouverture des conversations militaires dans un délai très court et d'ailleurs déterminé.

Au surplus, j'attacherais le plus grand prix à connaître sans retard la position anglaise.

361

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES

sur la réorganisation de l'économie allemande

Paris, 7 juin 1939.

Le IIIe Reich se trouve actuellement placé, au point de vue commercial et financier, devant l'alternative suivante :

— ou bien poursuivre la politique de mise en circuit fermé de son économie, ce qui l'obligera tôt ou tard à élargir son espace vital et risquera de le conduire à un conflit;

— ou bien abandonner sa politique d'autarcie, ce qui lui imposera la mise en sommeil de ses industries de guerre, de manière à consacrer désormais la totalité de ses capitaux et de sa main-d'œuvre à la reconstitution de l'outillage économique qu'il a progressivement détruit ou transformé, pour se livrer à la fabrication des produits de remplacement du plan de quatre ans.

Ainsi, la politique étrangère de l'Allemagne se trouve enfermée dans un dilemme : ou bien renoncer au plan de quatre ans, ou bien risquer un conflit extérieur. En fait, depuis la fin de 1937, les maîtres du IIIe Reich n'ont cessé d'être en présence de ce problème crucial.

L'autarcie et l'espace vital.

Le Service a signalé, à maintes reprises, les difficultés économiques croissantes de l'Allemagne et montré, notamment par sa note du 25 février 1938, comment le IIIe Reich s'était engagé « dans une politique économique dont il était incapable désormais de limiter le développement, sans provoquer des

troubles économiques très graves, susceptibles de renverser le régime qu'il s'était donné » [1].

L'expérience du système économique allemand dont nous disposons maintenant confirme et renforce cette opinion : la perte de rendement qu'implique l'autarcie a conduit l'Allemagne à un tel gaspillage de capital et de main-d'œuvre que, d'une part, les possibilités d'émission de monnaie scripturale que fournissait le contrôle des changes ont été rapidement épuisées et que, d'autre part, la réserve de travailleurs que constituait, en 1933, une masse de près de 7 millions de chômeurs a été rapidement absorbée. Au printemps de 1938, le Reich avait pratiquement épuisé à la fois ses possibilités de financement et ses ressources de main-d'œuvre. Quatre années à peine avaient suffi pour démontrer, par l'expérience, la faillite du plan économique des maîtres du IIIe Reich et à les placer devant le dilemme crucial de la collaboration économique ou de l'élargissement du champ de leur expérience; à les obliger de choisir entre la doctrine de l'économie libérale et la thèse de l'espace vital.

On ne peut douter maintenant que la première de ces deux solutions n'ait rencontré, en Allemagne, des partisans convaincus, notamment en la personne du Dr Schacht, dont le voyage à Paris, en juillet 1937 [2], constituait un témoignage très net de cette tendance. On ne peut se dissimuler cependant que les chances, en faveur de la première solution, étaient limitées, car l'abandon de la politique économique jusqu'alors suivie pouvait compromettre l'avenir du régime, alors que l'application à l'Autriche du principe de « l'espace vital » rencontrait dans le domaine politique un minimum d'objections et partant de risques de conflits.

L'annexion de l'Autriche, en mars 1938, se présentait, d'ailleurs, également au point de vue économique, sous les plus heureux auspices et incitait le Reich, de ce fait, à une action rapide. La République fédérale ne venait-elle pas, au lendemain d'une longue pénitence, de reconstituer son encaisse métallique ? Une sévère politique de déflation n'avait-elle pas contribué à augmenter le nombre des chômeurs ? Ainsi, à l'attrait politique de la main-mise sur Vienne, s'ajoutait l'appât que constituaient deux éléments essentiels aussi nécessaires l'un que l'autre à l'économie allemande : l'or de la Banque d'Autriche, les chômeurs de l'Ostmark.

La faible résistance des états tiers assure le succès du système de l'espace vital.

Forte de ses nouvelles ressources en capital et en travail, l'Allemagne allait-elle s'efforcer de rentrer dans le concert économique mondial ? Une occasion favorable lui était offerte. Il est permis cependant de douter que

[1] Cette note, non reproduite, était consacrée aux méthodes employées par l'Allemagne pour équilibrer sa balance commerciale et les résultats obtenus. Après le passage ici reproduit, elle indiquait que les sacrifices exigés tant du capital que du travail ne constitueraient pas toujours une contrepartie suffisante à la perte de rendement qu'impliquait le système économique et que l'Allemagne pouvait être « amenée en dernière analyse, pour assurer le succès de son expérience, à rechercher par une annexion économique plus ou moins déguisée, le terrain d'expérience plus vaste qui lui (était) nécessaire », à savoir l'Europe danubienne.

[2] A l'occasion de la signature, le 10 juillet 1937, d'accords commerciaux entre la France et l'Allemagne : voir, au tome VI de la présente série, le n° 236.

cette éventualité ait été sérieusement envisagée, car les réactions politiques qui suivirent l'occupation de Vienne témoignèrent, aux yeux des chefs du IIIe Reich, de l'incapacité dans laquelle se trouvait alors l'Europe d'opposer une barrière solide aux ambitions allemandes.

Le cancer économique que constitue l'autarcie put ainsi continuer son œuvre et l'Anschluss se révéla très rapidement incapable de fournir une solution aux problèmes posés au IIIe Reich. L'or de la « fiancée autrichienne » fut gaspillé en quelques mois par le maître du plan de quatre ans et la main-d'œuvre de l'ancienne République ne tarda pas à devenir insuffisante pour couvrir les besoins intérieurs de la nouvelle province.

En juillet 1938, en dépit de l'institution du service du travail obligatoire et de l'incorporation dans sa population active de plus de 2 millions de femmes, le Reich manquait à nouveau de bras. La situation financière n'était pas moins inquiétante, car 3 milliards de RM de traites d'armement échéant dans les premiers jours d'octobre, n'avaient pu être consolidées par des emprunts à long ou moyen terme.

Pour remédier à cette situation, hautement préoccupante, des mesures urgentes s'imposaient. Ces mesures, si l'on se réfère au discours du Chancelier du 30 janvier 1939 (1), furent décidées dès la fin de juillet 1938 et constituaient, par leur esprit, un nouveau gage donné à la théorie de l'espace vital : le bastion de Bohême, clef de la Tchécoslovaquie, devait être démantelé au profit de l'Allemagne, avant le 2 octobre 1938.

La coïncidence de cette date avec celle de l'échéance de 5 milliards de traites spéciales est frappante et mérite de retenir l'attention. Elle témoigne de l'influence prépondérante des facteurs économiques et financiers dans les décisions politiques allemandes. Elle montre également que l'action du Reich contre la Tchécoslovaquie a été retardée jusqu'à l'extrême limite, et que le Chancelier a hésité durant des semaines pour éviter de prendre une décision susceptible de provoquer un conflit.

La mainmise sur la Tchécoslovaquie laisse subsister le problème de l'espace vital.

Il serait vain de croire que l'annexion de la Bohême et de la Moravie, que la mainmise sur les ressources de la Slovaquie, ou même la mise en commun des ressources de main-d'œuvre de l'Italie et de l'Allemagne soient susceptibles de fournir aux maîtres du IIIe Reich la possibilité de masquer l'échec ruineux de leur politique. L'élargissement du champ d'expérience de l'autarcie allemande ne peut constituer qu'un palliatif temporaire à sa situation présente. D'ores et déjà, l'Allemagne doit modifier l'outillage de l'industrie textile de la Bohême et de la Moravie pour lui permettre l'utilisation de la *Zellwolle;* elle doit installer sur le lignite de Brux des fabrications d'hydrocarbures; elle doit recourir à l'exploitation intensive des gisements pauvres des Monts métalliques. Comme l'Autriche, le « Protectorat » subit à son tour

(1) Prononcé devant le Reichstag : voir au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV les nos 1, 6, 10, 18, 58.

l'épreuve épuisante de l'autarcie. Ainsi disparaissent rapidement les ressources de main-d'œuvre et de capital de la Tchécoslovaquie et dans peu de mois, sans doute avant la fin de 1939, si l'on tient compte de l'aggravation rapide de la situation économique de l'ancienne Allemagne, se posera à nouveau, avec toute son acuité, le problème de l'espace vital. En élargissant le cercle de son expérience, l'Allemagne ne fait qu'accentuer le rythme de désagrégation de l'économie de l'ancien Reich.

L'aspect nouveau du problème de l'espace vital.

Les annexions allemandes de 1938 et de 1939 n'ont donc pas changé l'aspect économique du problème de l'espace vital. Elles ont apporté un répit à l'Allemagne; elles ont eu simplement pour effet de retarder l'échéance de la décision que les maîtres du IIIe Reich devront fatalement prendre, sans doute avant la fin de l'année. Elles ont par contre modifié radicalement la position des états tiers; elles ont eu pour résultat de les grouper pour opposer conjointement un obstacle solide à l'expansion allemande. Désormais, les maîtres du IIIe Reich ne peuvent ignorer les risques qu'ils encourraient s'ils poursuivaient leur politique d'expansion. Les données du problème de l'espace vital ont donc complètement changé et si les états tiers parviennent à persuader les maîtres du IIIe Reich que l'obstacle opposé à leur politique d'annexion est infranchissable, il n'est pas impossible d'espérer qu'une juste compréhension des intérêts allemands puisse peu à peu les conduire à orienter leurs efforts vers la première solution du dilemme dans lequel ils se sont délibérément enfermés, celle du retour à l'économie libérale. Les efforts des états tiers désireux d'éviter un conflit doivent donc s'exercer dans deux directions différentes : renforcer leur préparation militaire et préparer leur collaboration éventuelle en cas de conflit, pour ôter à l'Allemagne tout espoir de nouvelles acquisitions territoriales par la menace; déclarer et définir nettement leur volonté de collaboration économique en vue du retour du Reich à une économie libérale, fût-ce au prix de sacrifices très lourds, mais en tout cas moins onéreux qu'un conflit ou même que la poursuite de la politique actuelle de surarmement.

Ainsi se trouve posé pour les états libéraux, directement ou indirectement intéressés à un conflit européen, le problème urgent d'une collaboration économique susceptible de conduire progressivement et par étapes à un assainissement de l'économie allemande et à l'abandon de sa politique d'autarcie.

L'abandon de l'autarcie et les problèmes qu'il pose pour l'Allemagne.

Si désirable que soit une telle évolution de la politique économique allemande, puisque, en dernière analyse, elle conditionne le problème de la paix, il convient de ne pas se méprendre sur l'ampleur des difficultés à surmonter pour y parvenir.

Ces difficultés sont nombreuses et les sacrifices que les différents états, et notamment l'Allemagne, seraient amenés à consentir, seraient très lourds.

Le national-socialisme peut-il se déjuger aux yeux de son opinion?

En ce qui concerne le Reich, la solution envisagée poserait tout d'abord

un difficile problème de politique intérieure. Les maîtres du parti pourraient-ils se déjuger et avouer que le système économique, dont ils disaient qu'il allait rénover l'Allemagne, a fait faillite ? Pourraient-ils accepter de participer à une conférence économique internationale où, quelles que soient les précautions prises pour ménager leur prestige, ils feraient figure de vaincus ?

Il faut bien admettre que les maîtres du IIIe Reich, pour justifier leur présence au pouvoir après un échec aussi manifeste, devraient faire preuve d'une habileté peu commune.

On ne peut se dissimuler toutefois que les chefs nationaux-socialistes nous ont déjà habitué à des volte-face subites et que le discours du 30 janvier dernier constituait à cet égard, par sa condamnation indirecte de l'autarcie, une première indication précieuse.

Les ruines accumulées par l'autarcie.

Mais le problème que pose pour l'Allemagne un retour à l'économie libérale et une utilisation normale des matières premières n'est pas seulement d'ordre psychologique. La solution suggérée implique, en effet, la mise en sommeil progressive de l'outillage et des installations créées en exécution du plan de quatre ans; elle oblige en outre le Reich à remplacer ou à modifier à la même cadence le matériel désormais inutile par un matériel nouveau susceptible de traiter les matières premières naturelles. Ainsi devraient successivement disparaître les usines d'hydrogénation, les entreprises chargées de la production de l'acétylène pour la fabrication du caoutchouc synthétique, les usines de laine de cellulose et les métiers établis spécialement pour l'utiliser, les usines Hermann Goering qui traitent les minerais pauvres du Hanovre et, d'une manière générale, presque toute l'industrie nouvelle des produits de remplacement.

Le bilan de cette opération se traduirait donc, pour l'économie allemande, par une perte apparente extrêmement sensible, que le processus de l'autarcie avait jusqu'à présent masquée.

L'importance de ce poste est particulièrement difficile à chiffrer. Deux méthodes, également imprécises, permettent cependant d'acquérir une idée de son ordre de grandeur. La première consiste à poser le principe que toute l'inflation scripturale et fiduciaire a été affectée au financement du plan de quatre ans et du programme d'armement, et que ces installations ont été également financées par l'impôt et par l'emprunt. La prise en considération de chiffres modérés conduit à évaluer dans cette hypothèse à plus de 50 milliards de RM-or le montant de ces dépenses diverses. La seconde, qui consiste à chiffrer à 50 % environ l'importance des industries de remplacement par rapport à l'ensemble des investissements industriels allemands, conduit à un chiffre légèrement supérieur. Pour rester dans le domaine des approximations, on peut donc estimer que l'abandon de la politique d'autarcie obligerait les dirigeants du Reich à rendre apparent un appauvrissement de l'ancienne Allemagne certainement supérieur à un sixième de sa fortune totale en 1933. La monnaie allemande, pour reprendre sa place dans le circuit international des changes, devrait par suite subir une dévaluation massive qui ramènerait

le mark à un niveau inférieur à son pouvoir d'achat actuel. Comme celui-ci est de l'ordre de 6,50 francs pour 1 mark, la monnaie allemande devrait donc subir une amputation des deux tiers environ.

Les conditions politiques de l'aide des pays tiers.

Le retour de l'économie allemande à un système libéral, selon un plan progressif de substitution des produits de remplacement par des produits naturels, ne peut être envisagé, même si la période d'adaptation s'étend sur plus de cinq ans, sans une aide extérieure nécessaire pour assurer le financement des installations à construire ou à rénover.

Cette aide internationale, nécessaire également aux dirigeants du Reich pour masquer, tout au moins au premier stade, la faillite de leur système économique, impliquerait une action d'ensemble et la mise en œuvre de moyens progressifs, assortis de garanties sérieuses sur l'attitude politique future de l'Allemagne. Il ne se concevrait pas, en particulier, que l'action envisagée pût avoir pour effet de renforcer le potentiel de guerre allemand, avant qu'intervienne une détente politique d'une durée suffisamment longue pour couvrir les états tiers contre des risques de conflit.

Une mesure s'imposerait donc en premier lieu, aussi nécessaire d'ailleurs au point de vue politique qu'au point de vue économique : l'arrêt complet général, et simultané, des fabrications d'armement.

En ce qui concerne l'Allemagne, cette mesure s'imposerait pour d'évidentes raisons de main-d'œuvre, car il importerait d'affecter immédiatement les ressources de travail ainsi dégagées à la construction de l'outillage nouveau. Il conviendrait également, pour intéresser les masses à la solution mise en œuvre, de réduire assez sensiblement la durée du travail et de rendre à leurs foyers les femmes allemandes qui en ont été progressivement écartées.

Pour ce qui est des pays tiers, cette mesure risquerait d'avoir des répercussions plus sensibles sur le marché du travail; le chômage qui en résulterait devrait être combattu par l'ouverture de certains travaux d'utilité publique, que l'abaissement à escompter du loyer de l'argent permettrait de rendre plus facilement rentables.

Les conditions économiques de l'aide des pays tiers.

La suppression progressive et la destruction des usines du plan de quatre ans devrait être contrôlée par un comité d'experts. Ce comité, grâce aux fonds qu'il se procurerait par des appels successifs au crédit international, aurait à contrôler les investissements nouveaux de l'Allemagne en matériel et en matières premières. Les stocks de matières premières seraient tout spécialement surveillés et limités strictement aux besoins commerciaux immédiats du Reich. Cette mesure aurait pour résultat de maintenir au même niveau le potentiel de guerre de l'Allemagne et éviterait ainsi la mise en œuvre d'une procédure irritante et délicate de destruction de matériel de guerre.

Les sacrifices demandés aux pays tiers.

Il semble difficile d'envisager, pour la constitution du fonds de roulement destiné à la rénovation du matériel industriel de l'Allemagne, des appels directs

aux marchés internationaux, tout au moins au début de l'application du plan. Les gouvernements des états tiers devraient donc assumer conjointement et solidairement la garantie des emprunts successifs à émettre et s'engager à en placer certaines tranches sur leurs marchés. Ils seraient donc amenés à prendre, en dernière analyse, les risques de l'ensemble de l'opération et à laisser à l'Allemagne, dans leurs échanges commerciaux avec elle, une marge suffisante pour assurer les transferts.

On ne peut se dissimuler enfin que la réalisation de ce plan ne pourrait être envisagée par l'Allemagne, actuellement, que s'il était subordonné à une reconnaissance de fait de l'état de choses présent à Vienne, Prague et Bratislava. Les concessions politiques des états tiers ne seraient donc pas moins importantes que les sacrifices économiques et financiers. Ces concessions seraient sans doute rejetées, dans l'état actuel de l'opinion publique, par divers états, notamment par l'U.R.S.S. et les États-Unis, ce qui ne manquerait pas de compromettre gravement les possibilités de réalisation du plan.

Ces obstacles sont-ils insurmontables ?

Ainsi, en dépit du soin que l'on puisse apporter dans la préparation d'un plan international tendant à une restauration de l'économie allemande, pour ménager les intérêts et les susceptibilités des parties en cause, on risque de se heurter, malgré l'intérêt incontestable qu'il y aurait, pour nous, à trouver un terrain d'entente et de conciliation, à des obstacles insurmontables. Dans l'état actuel des positions adoptées de part et d'autre et des points de vue idéologiques en présence, on peut se demander, à la réflexion, si un plan de cette nature n'est pas une création artificielle de l'esprit. L'Allemagne, en mars dernier, n'a-t-elle pas répondu aux propositions française et anglaise de collaboration économique par un nouveau coup de force et ses dirigeants n'ont-ils pas été tentés de voir, dans cette initiative, une preuve de faiblesse et d'embarras des états démocratiques? Il est difficile de le nier. Mais il convient cependant de remarquer que cette initiative des deux états tiers les plus directement intéressés avait été préparée hâtivement, que l'action sur Berlin s'exerçait en ordre dispersé et surtout que l'obstacle opposé aux ambitions allemandes n'était pas encore, à ce moment, solidement dressé.

Dès que cette dernière condition sera pleinement réalisée, rien ne s'opposerait par contre, sans préjuger d'ailleurs du succès de cette tentative, à ce que le problème de l'espace vital, tel qu'il est exposé dans la présente note, soit posé dans toute son ampleur dans le plan international, avec la double alternative qu'il comporte. Une telle action diplomatique constituerait la meilleure réponse que l'on puisse adresser à l'opinion allemande à la suite du discours du Führer du 30 janvier : pour exporter et ne pas mourir, le Reich doit réformer son économie et les états accusés de poursuivre une politique d'encerclement sont disposés, même au prix de lourds sacrifices, à collaborer à cette œuvre de paix.

362

M. Dulong, Ministre de France à Kaunas,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D nº 117. *Kaunas, 7 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 juin.)

J'ai eu l'occasion d'avoir une intéressante conversation sur la situation internationale de la Lithuanie avec M. Lozoraitis qui, bien que nommé [il y a] plusieurs mois ministre à Rome, a été retenu jusqu'ici à Kaunas par son successeur aux Affaires étrangères pour s'occuper des problèmes soulevés par le transfert de Memel et qui a pu ainsi, pendant toute cette période, maintenir un contact étroit avec son gouvernement.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, qui traduisait certainement les vues de celui-ci, ne m'a pas caché le malaise qu'il ressentait à la pensée que son pays pourrait constituer, sans son aveu, un objet de négociations entre les grandes puissances occidentales, d'une part, et l'U.R.S.S., ou la Pologne, d'autre part. La Lithuanie répugne tout à fait à recevoir une garantie étrangère quelle qu'elle soit, l'estimant contraire à la politique de neutralité stricte à laquelle elle veut fermement se tenir. Elle considère qu'il serait dangereux pour elle d'accepter par avance une promesse d'assistance d'une puissance ou d'un groupe de puissances, dans l'éventualité d'un conflit qui pourrait surgir à une époque indéterminée dans l'Est européen et auquel, d'ailleurs, elle croit avoir, pour des raisons géopolitiques et stratégiques, d'assez grandes chances d'échapper. Car, dans le présent immédiat, une pareille orientation pourrait attirer sur elle les pressions et les menaces de ses grands voisins et particulièrement de l'Allemagne, qui vient précisément de lui donner des témoignages de ses bonnes intentions.

M. Lozoraitis m'a d'ailleurs marqué sans ambages que jamais la Lithuanie n'admettrait la présence sur son territoire de troupes soviétiques ni même polonaises.

Faisant allusion à un article du *Times* reproduit dans la presse de Kaunas, il s'est élevé contre l'idée que, dans les conversations engagées entre Varsovie et Londres, la Pologne aurait pu demander « carte blanche » pour intervenir en Lithuanie si elle s'estimait mise indirectement en danger par une menace allemande sur ce pays. La Pologne doit être complètement édifiée sur la volonté unanime de la nation lithuanienne de défendre son indépendance avec toutes ses forces. Cette détermination lui garantit donc que, si la Lithuanie se trouvait en présence d'un agresseur de force trop inégale, elle ferait appel à l'assistance d'une grande puissance pour repousser l'envahisseur. Mais la Pologne agirait contre son intérêt si, dès le temps de paix, elle essayait de se faire donner un

mandat au regard de la Lithuanie, car elle déterminerait dans l'opinion de celle-ci une réaction intérieure qui l'amènerait fatalement à chercher un contrepoids du côté de l'Allemagne.

M. Lozoraitis a conclu ses observations en disant que la Lithuanie ne trouverait d'apaisements pour sa sécurité que, soit dans la reconnaissance solennelle de sa position de neutralité par toutes les puissances intéressées à son maintien, soit dans l'octroi par ces mêmes puissances de garanties unilatérales, comme celles que la Belgique avait reçues tant de l'Angleterre et de la France que de l'Allemagne.

363

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 339. *Varsovie, 7 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juin.)

Les différentes phases des négociations anglo-franco-soviétiques continuent à être suivies en Pologne avec un intérêt extrême. Sur le fait qu'une entente finira par se faire, l'optimisme reste général. Mais, en même temps, la prolongation des pourparlers, la tactique soviétique et la position de l'Angleterre, l'incertitude qui en résulte quant aux bases sur lesquelles l'entente pourra en définitive être conclue, tout cela tend à créer ici un certain malaise dont on a pu noter, au cours de ces derniers jours, différents symptômes.

C'est d'ailleurs, par cet intérêt, par cette volonté d'optimisme, par la déception profonde qui, on le sent très bien, suivrait un échec des négociations, qu'on peut se rendre compte que les Polonais souhaitent un accord et dans quelle mesure ils le souhaitent. Ils mettent en effet le soin le plus constant à s'abstenir de formuler leur point de vue, évitent d'émettre un avis précis, aussi bien sur les arguments de M. Molotov que sur les propositions franco-anglaises. Le principe qu'il s'agit de *res inter alios acta* est observé par eux dans toute sa rigueur. Les milieux dirigeants y trouvent un refuge commode. Même sur la question de la garantie en faveur des états baltes et de la Finlande, qui pourtant intéresse directement la Pologne, la réserve demeure entière. La presse se borne à publier à ce sujet des informations venues des capitales intéressées. C'est tout juste si un journal officieux s'est, dans une brève chronique, risqué à remarquer que le jeu soviétique pouvait devenir dangereux, qu'il fournissait de l'eau au moulin de M. Hitler, et aussi que les puissances occidentales allaient peut-être payer d'un trop gros prix le secours de Moscou.

Cette réserve n'est, d'ailleurs, pas dictée uniquement par la seule prudence. Il n'est que trop vrai que la perspective d'une collaboration avec les Soviets continue à jeter une bonne part de l'opinion polonaise dans un trouble profond qui se manifeste par les obscurités, les hésitations, les contradictions que

l'on peut constater chaque jour dans les journaux ou dans les conversations privées. Tout le monde, sans doute, est au fond d'accord pour reconnaître que cette collaboration est nécessaire; mais c'est là, bien souvent, un acquiescement dicté par la raison et qui laisse intactes d'instinctives répugnances.

Une prise de position plus nette, et qui apparaîtrait tellement plus conforme à l'intérêt du pays, est rendue plus malaisée encore par le fait que les dirigeants actuels de la Pologne sont, par formation, essentiellement antirusses et, par conviction ou intérêt politique, antisoviétiques. Il leur faut revenir de loin. Une manifestation publique de l'évolution qui leur a été imposée par les faits n'est évidemment pas chose facile.

D'autre part, si chacun admet, en Pologne, l'utilité d'une aide russe, les opinions apparaissent, par contre, plus divergentes quand il s'agit de savoir quelle forme celle-ci pourrait revêtir et quelle efficacité il conviendrait de lui attribuer. C'est ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères, on paraît se rendre fort bien compte de l'importance politique d'une assistance des Soviets et qu'on y est disposé à aller assez loin dans la voie du rapprochement avec eux. Mais dans d'autres milieux, même dans quelques cercles de l'armée, où des considérations militaires dominent, on tend à n'attribuer à cette assistance qu'une importance mineure. Si la guerre éclate, dit-on, tout le poids en retombera sur la France et sur la Pologne; tout secours venant de l'Est sera aléatoire et consistera surtout en livraison de matières premières. Une neutralité bienveillante, à la rigueur, ne serait-elle pas suffisante?

C'est pourquoi, en présence de ces tendances divergentes et pour donner au rapprochement avec l'U.R.S.S. l'impulsion qu'ils sentent indispensable, sans exciter d'inutiles polémiques, les dirigeants de la politique polonaise tendent à mettre les relations polono-soviétiques sous le signe d'une nécessité économique. Sur ce terrain, l'accord est facile, car le souvenir reste vif du temps où, la Pologne disposant du marché russe, la prospérité y régnait.

On a pu remarquer que, lors de la remise de ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S. (1) avait parlé de « renforcement de toute une série d'accords politiques et économiques entre les deux pays », tandis que dans sa réponse, le président de la République insistait sur l'établissement d'une « collaboration économique normale dont l'absence s'était fait sentir par chacun des deux partenaires ».

Plus caractéristique encore à cet égard apparaît un éditorial que la *Gazeta Polska* a consacré, dans son numéro du 6 juin, au développement des échanges commerciaux polono-soviétiques. « Les récentes négociations commerciales avec le Reich (2), y lit-on, ont eu pour résultat une diminution de l'exportation inutile de Pologne en Allemagne (3). L'accord conclu avec les Soviets (4) commence

(1) M. Nicolas Charonov, nouvel ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, avait présenté le 2 juin ses lettres de créance au président de la République polonaise.

(2) Un avenant avait été signé le 2 mars 1939 au traité de commerce germano-polonais signé le 1er juillet 1938.

(3) Inutile du fait qu'en raison du système du troc, l'excédent des ventes polonaises en Allemagne sur les achats de Varsovie demeurait impayé : voir ci-dessus le nº 357.

(4) Le 18 mai, la Diète polonaise ratifiait un traité commercial polono-soviétique multipliant par 7 le volume des échanges entre les deux pays.

à fonctionner et à ranimer nos échanges avec un pays où notre position avait été autrefois si forte. Nous ne cacherons pas que ces changements sont, dans les circonstances présentes, *désirables* et *indispensables* » (souligné dans le texte). Après avoir rappelé que les deux marchés se complétaient, que les achats en Russie épargnaient à la Pologne la nécessité d'exporter ses devises, après avoir insisté sur l'intérêt que l'industrie textile polonaise aurait d'intensifier des achats de coton en U.R.S.S, le journal officieux poursuit en ces termes :

« Il y a une autre considération qui milite en faveur de nos échanges avec les Soviets. Nous devons être prêts pour l'éventualité où nous serions provisoirement, mais subitement et impérieusement, obligés de changer entièrement la direction de nos échanges avec l'étranger, aussi bien pour les achats que pour le transit. Il est donc indispensable de connaître dès maintenant tous les accès à ce nouveau marché et toutes ses possibilités... Il faut donc donner une attention toute particulière à l'organisation de nos échanges avec l'U.R.S.S. et *agir de telle façon que, dans cette direction, nous ne nous heurtions à aucun obstacle dû à un manque de connaissance ou de réflexion* » (souligné également dans le texte).

Ces considérations économiques et la chaleur avec laquelle la *Gazeta Polska* les a formulées, laissent percer bien des arrière-pensées politiques. Il est certain que, en ce qui concerne les Polonais, cette tactique prudente peut donner les meilleurs résultats. La question est de savoir si les Russes, qui n'ont que trop conscience des avantages de leur position, se contenteront de cette marche oblique dans leur direction et s'ils montreront pour les susceptibilités polonaises toute la compréhension souhaitable.

Un Polonais à l'esprit libre disait dernièrement que la situation de son pays dans les circonstances présentes, à l'égard de la Russie, lui faisait penser à quelque comtesse qui, poussée par la nécessité et sincèrement désireuse de se concilier ses bonnes grâces, tendrait à un moujik ses doigts peureux et un peu dégoûtés. Et ce Polonais, se remémorant un récent passé, se demandait avec inquiétude comment se comporterait le moujik dans sa position aujourd'hui privilégiée.

364

Le Général Palasse, Attaché militaire de France à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 585/S [1]. Secret. *Moscou, 7 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 19 juin.)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la traduction du rapport sur la politique extérieure de l'U.R.S.S., présenté par M. Molotov à la séance du 31 mai de la troisième session du Conseil suprême [2].

Ce rapport, évidemment voulu et inspiré par l'homme qui préside aux destinées de ce pays, revêt une importance toute particulière parce qu'il intervient en pleine période de discussion des clauses de l'accord tripartite entre l'U.R.S.S., l'Angleterre et la France, et parce qu'il donne des indications sur la politique extérieure que l'on se propose de suivre au lendemain du départ de M. Litvinov. Il semble bien que l'on ait trouvé ce dernier insuffisamment ferme dans l'affirmation des tendances et des volontés de l'U.R.S.S. qui paraît juger sa situation intérieure assez solide, son armée et sa marine déjà suffisamment développées pour lui permettre de mener la politique d'un grand pays.

Dans le préambule de son rapport, M. Molotov porte les habituelles critiques sur la politique de non-intervention trop longtemps suivie par les pays démocratiques.

Il constate les résultats obtenus par les pays agresseurs, à la faveur de cette politique, résultats qui ont aggravé « la situation internationale ». Il montre comment les concessions faites à Munich en septembre 1938 ont conduit à la suppression de la Tchécoslovaquie, à la prise de Memel, à l'annexion de l'Albanie et enfin, à la conclusion d'un accord « à caractère offensif » entre l'Allemagne et l'Italie, accord dans lequel ne figure même plus un mot au sujet du pacte antikomintern, car l'on n'a plus besoin de « se couvrir d'un paravent ».

Parlant des tentatives faites dans certains pays pour « cacher à l'opinion publique les changements réellement intervenus dans la situation internationale », il laisse percer, à diverses reprises, de la méfiance à l'égard des buts réellement poursuivis.

« Il deviendra alors évident que les discours et les articles calmants ne sont utiles qu'à ceux qui ne *veulent pas empêcher le développement ultérieur de*

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Il a paru superflu de reproduire le texte du rapport, suffisamment analysé par la présente dépêche.

l'agression, peut-être dans l'espoir de diriger cette agression vers un but plus ou moins avouable ». Et, plus loin encore, il rappelle les paroles de M. Staline : « Il faut observer la prudence et ne pas permettre que notre pays soit entraîné dans des conflits par des provocateurs de guerre qui ont l'habitude de faire tirer par les autres les marrons du feu » (1). Ces citations évoquent à l'esprit l'accusation portée, il y a quelques mois dans la presse soviétique, sur l'espoir qu'auraient nourri un instant les puissances occidentales de détourner vers l'Est, aux dépens de la Russie, le dynamisme allemand.

M. Molotov constate cependant une modification dans l'orientation de la politique des pays « non agressifs ». Il cite des faits positifs : pacte d'assistance mutuelle entre l'Angleterre et la Pologne, entre l'Angleterre et la Turquie. Il note également « la tendance caractéristique des puissances européennes non agressives à inviter l'U.R.S.S. à collaborer à l'œuvre de réaction à l'agression ».

C'est pour ces motifs que l'U.R.S.S. a accepté d'entrer en pourparlers avec l'Angleterre et la France, dans le but « d'organiser un front de paix contre le développement ultérieur de l'agression ».

Les pourparlers commencés vers le milieu d'avril n'ont pas encore abouti. Ils ont permis de constater que « si l'on veut créer un front efficace des pays pacifiques..., il faut au minimum réaliser les conditions suivantes :

— « conclusion entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. d'un pacte effectif d'assistance mutuelle contre l'agression, pacte ayant un caractère exclusivement défensif;

— « garantie donnée contre l'attaque des agresseurs par l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. aux états de l'Europe centrale et orientale, y compris tous les pays européens limitrophes de l'U.R.S.S., sans exception;

« conclusion d'un accord concret entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. fixant les formes et la valeur d'une aide immédiate, effective et réciproque entre les signataires, ainsi que les conditions de l'aide à donner aux pays garantis en cas d'attaque des agresseurs ».

Et plus loin, le rapport ajoute :

« Il est évident qu'un tel accord est basé sur le *principe de la réciprocité et de la similitude des obligations* ».

Discutant ensuite les dernières propositions anglaises (2), il constate : « Elles prévoient l'aide de l'U.R.S.S. aux cinq pays auxquels les Anglais et les Français ont déjà donné des promesses de garantie, mais elles ne disent rien de l'aide qu'ils accorderaient aux trois pays de la frontière nord-ouest de l'U.R.S.S. qui peuvent se trouver impuissants à défendre leur neutralité en cas d'attaque des agresseurs.

« *Or, l'Union soviétique ne peut pas prendre d'engagement à l'égard des cinq pays visés ci-dessus*, si elle n'obtient pas de *garantie pour les trois pays situés sur sa frontière nord-ouest* ».

(1) Allusion au discours prononcé le 10 mars précédent par le Secrétaire général au XVIIIe congrès du parti communiste d'U.R.S.S. : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 306.

(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 272.

Ainsi se pose le problème de la Baltique, sur lequel le commissaire du peuple aux Affaires étrangères reviendra quelques instants après, en donnant le point de vue soviétique dans la question de la fortification des îles d'Aland.

Après avoir indiqué la situation des pourparlers avec la France et l'Angleterre, M. Molotov précise l'attitude du gouvernement soviétique, « qui ne croit pas nécessaire de renoncer à des relations d'affaires avec des pays comme l'Allemagne et l'Italie ». Il laisse prévoir la reprise des pourparlers que devait poursuivre à Moscou au début de 1939 M. Schnurre (1). Il se félicite de la conclusion d'un accord commercial avec l'Italie (2).

Enfin, examinant la situation en Extrême-Orient et les relations avec le Japon, il fait des déclarations nettes portant sur les points suivants :

— Le règlement de l'affaire des pêcheries constitue un incontestable succès diplomatique de l'U.R.S.S. sur le Japon;

— L'U.R.S.S., fidèle au pacte signé avec la République populaire mongole, avertit le Japon que « la frontière de la République populaire de Mongolie sera défendue par nous avec autant d'énergie que la nôtre », et que « les accusations d'agression portées par le Japon contre la République populaire mongole sont ridicules et de pure invention » (3).

— Au sujet de l'assistance apportée par l'U.R.S.S. à la Chine : ce pays fait partie « des peuples victimes de l'agression et qui luttent pour l'indépendance de leur patrie », visés dans la déclaration de M. Staline.

*
* *

Si j'ai ainsi résumé le rapport de M. Molotov en rapprochant certaines parties et en négligeant la déclaration faite sur l'amélioration des rapports avec la Pologne et le développement heureux des relations d'amitié avec la Turquie, c'est pour mettre mieux en évidence l'attitude nouvelle du gouvernement soviétique dans deux questions essentielles pour l'existence de la Russie. Je veux parler de sa politique en mer Baltique et en Extrême-Orient.

La question de la Baltique.

Il est à peine utile d'insister sur l'importance que présente la Baltique pour l'existence de la Russie d'Europe. Une notable partie de l'histoire russe se déroule autour des luttes pour la prédominance dans cette mer : luttes avec les ordres germaniques, la Pologne, la Suède et même l'Allemagne.

Après la révolution, dans l'impuissance momentanée qui s'en est suivie, en raison de la désorganisation du pays, de son armée, la situation de la Russie a marqué un recul considérable en Baltique par la perte de la Finlande et des

(1) *Note du document :* cf. lettre n° 545/S du 7 février 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué dans la phrase. Sur la mission Schnurre à Moscou, voir, au tome XIII de la présente série, les n°s 443 (et note), 469; au tome XIV les n°s 1, 102 (et note)].

(2) *Note du document :* cf. lettre n° 547/S du 17 février 1939 [dont le sens est indiqué ici. Le 7 février étaient signés à Rome plusieurs protocoles et accords économiques liquidant les questions litigieuses et réglementant les accords commerciaux entre l'U.R.S.S. et l'Italie].

(3) Sur les récents incidents survenus à la frontière mongolo-mandchoue, voir ci-dessus le n° 350 (et note).

pays baltes. Il ne lui restait plus qu'une portion infime de côtes dans le fond du golfe de *Finlande*.

Le grand port de commerce et de guerre, en même temps capitale du pays, se trouvait pour ainsi dire sous le canon ennemi, en même temps que le mouvement des navires de commerce et de guerre pouvait être compromis par une action se produisant des côtes des pays voisins, tout particulièrement Esthonie et Finlande.

C'est vraisemblablement pour remédier, dans une certaine mesure, à cette situation que le gouvernement soviétique reporte sa capitale à Moscou, développe dans des proportions considérables ses ports et installations de la mer Blanche dans la région de la presqu'île de Kola, de Mourmansk et d'Arkhangelsk. Il reprenait aussi les travaux du canal Baltique-mer Blanche afin d'en permettre la traversée, même aux navires de guerre (réalisation non encore terminée).

En même temps, on ne perdait pas de vue la question même de la Baltique. Dès 1921, le gouvernement soviétique élevait une protestation contre l'attribution, en dehors de sa présence, des îles d'Aland; il n'a pas cessé de suivre cette question dans le même esprit. Enfin, dans les traités et conventions qu'il a passés ensuite avec ces divers pays, le gouvernement soviétique s'est toujours attaché à maintenir leur indépendance complète vis-à-vis de tierces puissances. J'ajouterai d'ailleurs qu'au lendemain de leur indépendance, les petites nations telles que l'Esthonie et la Lettonie avaient elles-mêmes le sentiment très net de cette nécessité et que si elles ne voulaient à aucun prix du régime communiste, elles savaient qu'il leur fallait maintenir de bonnes relations avec leur colossal voisin.

L'inquiétude de l'U.R.S.S. au sujet de la Baltique s'est réveillée avec la politique d'agression poursuivie par l'Allemagne et commencée par l'Anschluss de l'Autriche. Elle s'est traduite, une première fois, dans l'ultimatum adressé en 1938 à la Pologne qui menaçait la Lithuanie [1], peut-être dans la pensée de gagner, à travers ce pays, le littoral baltique.

C'est ensuite la notification faite tout au moins à l'Esthonie [2] que « tout accord, quel qu'il soit, conclu *librement* ou dans une pression extérieure, qui aurait pour résultat même un amoindrissement ou une restriction de l'indépendance et de la souveraineté de la République esthonienne, l'admission chez elle de la domination politique, économique ou autre de la part d'un troisième état, l'octroi à celui-ci de droits ou privilèges exclusifs quelconques, soit sur le territoire esthonien, soit dans ses ports, serait considéré par le gouvernement soviétique comme intolérable et incompatible avec les présomptions et l'esprit des traités... » [3].

Tel est l'ensemble des faits qui expliquent l'attitude du gouvernement soviétique dans ses pourparlers en cours avec l'Angleterre.

Le Kremlin reste inquiet de la propagande poursuivie par l'Allemagne dans les pays baltes. Les succès marqués par l'occupation de Memel, la menace

(1) Voir, au tome VIII de la présente série, le n° 521; au tome IX les n°s 6 (note), 11.
(2) *Note du document :* Notification et réponse jointes en annexe.
(3) Sur cette notification, voir, au tome XV de la présente série, le n° 264.

qui pèse sur Dantzig, le projet de fortification des îles d'Aland où elle croit voir l'influence allemande l'incitent à prendre des mesures pour que la Baltique ne devienne pas un lac allemand.

Du point de vue stratégique, pour assurer la couverture du flanc droit et des arrières polonais, nous avons un intérêt commun avec l'U.R.S.S., à ce que l'Esthonie ou la Lettonie ne subissent pas un sort analogue à celui de l'Albanie et à ce que l'emprise allemande sur la Baltique de Memel ne soit pas élargie.

La politique en Extrême-Orient. — J'avais déjà signalé les épreuves de force menées par l'U.R.S.S. à l'égard du Japon et qui ont nettement tourné à son avantage dans les affaires du lac Hassan* et dans la question des pêcheries**.

M. Molotov, dans sa déclaration, affirme une fois de plus la politique du gouvernement soviétique, politique de fermeté, de soutien de la République populaire mongole et d'assistance à la Chine.

J'ai déjà indiqué que, *du point de vue stratégique*, une telle attitude me paraissait possible en raison de l'autonomie dont jouit l'armée d'Extrême-Orient (d'ailleurs mieux reliée aujourd'hui à la Russie d'Europe par un Transsibérien amélioré), à la faveur du développement économique et industriel réalisé dans ces régions par le gouvernement soviétique.

Je mentionnerai que, dans cet ordre d'idées, la continuité de la politique de colonisation russe en Extrême-Orient s'affirme chaque jour.

C'est ainsi que les *Izvestia* du 10 mai signalent la mise en fonctionnement aux usines Molotov de Khabarovsk d'un four électrique pour aciers spéciaux, à grande capacité de production.

Les *Pravda* des 14 mai, 3 juin et 5 juin font une active propagande en faveur d'une colonisation en Sibérie, particulièrement dans les régions de Khabarovsk et bouriato-mongole.

Elles signalent le départ de familles de kolkhoziens des riches régions de Voroneje et du district de Koursk, attirées par la promesse de terres fertiles et de dotations plus larges à titre individuel. J'ajouterai qu'à Moscou même, ville surpeuplée par l'afflux que n'arrive pas à enrayer le gouvernement, de populations des provinces, des arrestations auraient lieu actuellement, dans un but de décongestionnement de la ville en faveur des régions de peuplement.

Enfin, il n'est peut-être pas inutile d'appeler l'attention, dans le discours de M. Molotov, sur la défiance, sans doute injustifiée qui perce encore à l'égard de l'Angleterre, ainsi que les ménagements observés à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie. C'est pourquoi il semble de l'intérêt des deux parties que l'on sache trouver une formule de nature à calmer les appréhensions soviétiques du côté de la Baltique, tout en donnant des apaisements aux petits pays en cause, effrayés par l'Allemagne et qui, de ce fait, risquent de se montrer mauvais juges de leur réel intérêt.

(*) Annotation marginale : *Inexact.* [Sur l'affaire du lac Hassan (ou de Tchang-kou-Feng), voir au tome X de la présente série, les nos 314, 358, 377, 430].

(**) Annotation marginale : *Exact.*

365

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1745 à 1751 [1]. Réservé. *Londres, 8 juin 1939* [2].

(*Reçu :* 0 h. 10.)

Lord Halifax vient de me faire savoir que l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou se trouvant malade, il avait décidé d'envoyer auprès du gouvernement de l'U.R.S.S. M. Strang, qui a déjà été en Russie, et qui pourrait suivre la discussion avec plus de compétence que quiconque. M. Strang est actuellement en congé en Europe centrale. On pense qu'il pourra être de retour à Londres vendredi et partir pour Moscou lundi prochain. Entre-temps, les services du Foreign Office ont continué à examiner les formules qui pourraient être adoptées en vue de se rapprocher autant que possible des dernières propositions russes [3].

D'après ce que m'a dit le secrétaire d'État, le projet ainsi préparé, qui n'a pas pris une forme définitive, et dont il ne m'a donné connaissance qu'à titre purement officieux, contiendrait le même préambule que le texte russe. L'article I comporterait l'engagement pour les trois pays de se donner immédiatement toute l'assistance possible au cas où l'un de ces états serait engagé dans une action militaire avec une puissance européenne :

A. Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un des trois états contractants;

B. Soit à la suite d'une agression contre tout autre état qu'ils auraient convenu de défendre contre une telle agression, conformément au désir dudit état;

C. Soit à la suite d'une action entreprise par une puissance européenne, que les trois gouvernements, comme suite à la consultation prévue entre eux au paragraphe suivant, considéreraient comme une menace contre l'indépendance ou la neutralité d'un autre état européen, dans des conditions qui constitueraient un danger pour la sécurité de la puissance contractante.

... [4] ajoute que l'assistance ainsi envisagée serait donnée conformément au principe de l'article 16, mais sans qu'il soit nécessaire d'attendre la mise en œuvre de la procédure genevoise.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 336.
(4) Lacune de déchiffrement.

Viendrait ensuite un article prévoyant une entente immédiate sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance éventuelle.

L'article suivant reprendrait les termes du projet russe pour la consultation mutuelle en cas de menace d'agression.

L'article 4 du texte soviétique (communication réciproque des engagements pris dans l'avenir par les puissances contractantes) serait maintenu.

Par contre, le Foreign Office désirerait rétablir l'ancien article 5 (réserves quant aux droits et à la position d'autres puissances). Il supprimerait la disposition relative à l'armistice ou à la paix séparée ... (1) que celle-ci n'a aucune utilité tant que les hostilités ne sont pas ouvertes, et que les trois puissances ne se sont pas communiqué leurs intentions respectives en vue de la conclusion de la paix.

De même, la clause concernant la subordination de la mise en vigueur du pacte de non-agression à la conclusion d'un accord militaire serait écartée. Le secrétaire d'État estime que le nouveau texte couvrirait aussi bien le cas des états baltes que celui de la Hollande et de la Suisse, et que les réserves maintenues dans les clauses suivantes dissiperaient les susceptibilités des états qui ne veulent accepter aucune garantie.

J'ai fait part à lord Halifax du point de vue que vous avez exposé au Conseil des ministres et dont vous m'avez communiqué les aspects essentiels par votre télégramme nos 1097 à 1099 (2). [J'ai] souligné à propos l'extrême importance que le gouvernement français attache à la conclusion rapide des pourparlers avec la Russie. M'exprimant à titre personnel, je n'ai pas caché à mon interlocuteur que les remaniements qu'il envisage ne me semblent pas de nature à vaincre les hésitations de Moscou, à moins qu'une discussion franche et complète ne vienne éclaircir les ... (3) subsistent.

Très confidentiel. Il m'est revenu en effet que dans les milieux diplomatiques russes de Londres, la mission confiée à M. Strang ne semble nullement de nature à résoudre les difficultés présentes.

L'envoi d'une personnalité politique plus importante aurait été nécessaire pour produire l'effet psychologique désirable dans les circonstances actuelles.

J'ai demandé à lord Halifax s'il n'envisageait pas au besoin d'expédier une mission militaire à Moscou avant même la conclusion d'un accord politique. Une telle mission pourrait commencer à aborder avec l'état-major russe certaines études techniques et serait en même temps un gage de notre ferme dessein d'aboutir. Lord Halifax a pris note de cette réflexion.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 7 juin, ci-dessus publié sous le no 360.
(3) Lacune de déchiffrement.

366

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1756, 1757. *Londres, 8 juin 1939* (1).

(*Reçu :* 13 h. 35, 13 h. 45.)

Notre attaché financier a eu l'occasion de s'entretenir ces jours derniers avec la Trésorerie des préoccupations du cabinet de Varsovie, toujours très désireux de trouver une assistance financière auprès de l'Angleterre. L'ambassadeur de Pologne, au cours de la visite qu'il a rendue le 6 juin à M. Neville Chamberlain et à lord Halifax, a discuté à nouveau la question. Les représentants de la Trésorerie n'ont pas caché à M. Monick que le gouvernement polonais se montrait mécontent des hésitations anglaises à cet égard, au point d'avoir même envisagé de renoncer à envoyer à Londres la mission prévue pour discuter le problème.

Les autorités britanniques estiment en fait que les demandes de la Pologne sont excessives, mais semblent convaincues qu'un arrangement finira par intervenir. Le Cabinet reconnaît en effet qu'il est essentiel, dans les circonstances actuelles, d'accorder un appui financier à la Pologne en vue d'accélérer son réarmement à un moment où les dépenses de la mobilisation suffisent à épuiser les ressources du pays.

367

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1762 à 1765 (2). Réservé. *Londres, 8 juin 1939* (3).

(*Reçu :* 19 h. 40.)

J'ai eu cet après-midi un entretien avec sir [A.] Cadogan au sujet du dernier mémorandum russe (4) et du projet de réponse actuellement en élaboration. J'ai observé tout d'abord que personne ne peut confondre (*sic*) les difficultés

(1) Par fil.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Par fil.
(4) Sur ce mémorandum, voir ci-dessus. le no 336.

de la situation actuelle, où nos deux gouvernements doivent chercher à donner la preuve de leur sincérité et de leur volonté d'aboutir sans créer l'impression que l'assistance de l'U.R.S.S. est devenue pour eux une nécessité absolue, qu'ils doivent payer de n'importe quel prix. A ce point de vue, la déclaration faite hier par le Premier ministre (1) gardait un juste équilibre. J'ai ajouté qu'il était malaisé de savoir comment serait accueillie à Moscou l'annonce de l'envoi de M. Strang. Bien qu'il soit l'homme le plus qualifié pour apprécier la situation et pour discuter les textes de l'accord, il est à craindre que son choix ne soit pas de nature à donner aux pourparlers une impulsion définitive.

Sir A. Cadogan m'a répondu que la faute en était à la présentation donnée par les journaux à cette nouvelle. Si sir W. Seeds avait pu venir à Londres, il serait reparti pour Moscou accompagné de M. Strang, sans que le voyage de celui-ci donnât lieu à aucune observation. Il est bien évident toutefois que c'est toujours l'ambassadeur qui sera chargé de négocier, et que les fonctionnaires du rang de M. Strang ne peuvent être là que pour l'assister au point de vue technique.

En réponse à une question plus précise que je lui posais, le sous-secrétaire d'État permanent a dit que l'on avait bien pensé ici à envoyer une personnalité considérable. Mais cette idée a été écartée d'abord pour ne pas donner l'impression de courir après les Russes, ensuite parce que si les Russes restent méfiants à notre égard, il subsiste toujours ici quelques soupçons vis-à-vis du gouvernement de l'U.R.S.S., et que l'on ne se soucie pas de voir un émissaire d'une certaine importance partir pour Moscou et subir un échec.

Revenant à la discussion du projet dont je vous ai communiqué hier la substance (2), j'ai fait remarquer à mon interlocuteur que ce document, bien qu'il se rapprochât sensiblement sur certains points des propositions russes, contenait des dispositions trop confuses pour ne pas apparaître à Moscou comme étant des chausse-trapes. Ainsi notamment, l'alinéa 3 du § I subordonnant à une consultation préalable l'action à entreprendre à la suite d'une menace dirigée contre l'indépendance ou la neutralité d'un autre pays européen, et constituant un danger pour la sécurité d'une des puissances contractantes. Cette réserve, jointe à celle du § 5, dépasse probablement ce que les Russes peuvent accepter.

(1) Prié aux Communes de faire une déclaration sur les négociations anglo-soviétiques, le Premier britannique notait, à la suite de la dernière note russe,« un accord général sur les principaux objectifs à atteindre». M. Chamberlain indiquait que son gouvernement était prêt à conclure avec Moscou un accord sur la base d'une complète réciprocité, à se joindre au gouvernement français pour donner à l'U.R.S.S. un appui militaire complet« dans le cas de tout acte d'agression contre ce pays l'entraînant dans des hostilités avec une puissance européenne quelconque ». S'il était impossible d'imposer une garantie à certains états qui ne le désiraient pas, le Premier britannique espérait cependant que « des moyens pourraient être trouvés grâce auxquels ces difficultés n'empêcheraient pas de donner le plus grand effet au principe de l'appui matériel contre l'agression ». Il annonçait l'envoi à Moscou d'un représentant du Foreign Office, afin d'informer l'ambassadeur de Grande-Bretagne de l'attitude de son gouvernement. M. Chamberlain ajoutait, en conclusion, avoir reçu des états baltes des communications indiquant que, par souci d'observer une stricte neutralité, ils ne souhaitaient pas recevoir de garanties à la suite des présentes négociations franco-anglo-soviétiques.

(2) En fait dans la nuit du 7 au 8 : voir ci-dessus le n° 365.

Enfin, j'ai fait ressortir les retards qu'allait entraîner la procédure envisagée par le secrétaire d'État. Même si elle peut être exécutée dans les détails prévus, ce ne sera pas avant une semaine que les conversations pourront reprendre à Moscou alors qu'il est d'un intérêt essentiel, d'après tous les rapports que nous recevons de Rome et de Berlin, d'en finir aussi rapidement que possible.

368

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1766 [1]. Réservé. *Londres, 8 juin 1939* [2].

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Le 6 juin 1939.

Voici le texte provisoire de l'accord tripartite remanié par les services du Foreign Office qui m'a été communiqué à titre officieux :

Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et de l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant :

I

Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne.

1º Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un quelconque de ces trois pays,

2º Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen ayant demandé et reçu assistance de la puissance contractante intéressée, ou bien en application d'un engagement donné antérieurement conformément à son désir par ladite puissance contractante ou indépendamment de tout engagement de cette nature,

(Variante) :

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par fil en clair.

2° Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen que la puissance contractante intéressée aurait, conformément au désir de cet état, pris l'engagement d'assister contre une telle agression,

3° Soit à la suite d'une action de cette puissance que les trois gouvernements contractants considéreraient, à la suite de consultations prévues entre eux au § III, comme menaçant l'indépendance ou la neutralité d'un autre état européen dans des conditions telles qu'elle constituerait une menace pour la sécurité de la puissance contractante intéressée.

Ce soutien et cette assistance seront donnés conformément au principe de l'article 16, § 1 et 2 du pacte de la Société des Nations [1], mais sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'action de la Société des Nations.

II

Les trois états se concerteront immédiatement sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance qu'ils auront à prêter conformément au § 1, de manière à rendre une telle assistance aussi efficace que possible en cas de besoin.

III

Indépendamment de l'assistance à prêter immédiatement dès l'ouverture des hostilités suivant les termes du § 1, au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle contenus au § 1, les trois gouvernements contractants se consulteront immédiatement à la requête de l'un quelconque d'entre eux afin d'examiner la situation. En cas de nécessité, ils détermineront d'un commun accord le moment où le mécanisme d'assistance mutuelle sera mis en vigueur et les modalités de son application.

IV

Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes de tout engagement visé au § 1 (2°) ci-dessus qu'ils ont déjà assumé. Si dans l'avenir l'un quelconque d'entre eux envisage d'assumer un engagement du même caractère, il consultera au préalable sur cette question les deux autres gouvernements et leur communiquera les termes de l'engagement ainsi assumé.

V

Il est convenu que l'appui et l'assistance accordés dans les cas ci-dessus ne sauraient porter préjudice aux droits et à la position d'autres puissances.

[1] Article au terme duquel tout membre de la Société recourant à la guerre, contrairement aux engagements pris en vertu du pacte était considéré comme ayant causé un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à cesser toutes relations commerciales ou financières, à interdire tous rapports entre leurs nationaux et ceux de l'état en rupture de pacte (§ 1). Le Conseil devant recommander aux gouvernements intérressés les effectifs pour lesquels ils contribueraient aux forces armées destinées à faire respecter les engagements de la Société (§ 2).

VI

Le présent accord restera en vigueur pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modification.

369

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1563. (1). Réservé. *Berlin, 8 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 9, 12 h. 30.)

D'un membre de la légation de Yougoslavie, l'un de mes collaborateurs vient de recueillir, au sujet de la visite du Prince régent à Berlin, des indications qui confirment dans l'ensemble et complètent sur certains points celles que contenaient mon télégramme nº 1530 (3) et la dépêche nº 487 (4).

Ces indications peuvent être ainsi résumées :

L'impression dominante du Prince et de son entourage lorsqu'ont pris fin, lundi dernier, les entretiens officiels, a été un grand soulagement. On avait beaucoup craint de se trouver en face d'exigences dont l'acceptation aurait handicapé lourdement la politique yougoslave, et dont le rejet aurait pu créer une atmosphère de gêne entre les deux pays.

M. von Ribbentrop a effectivement essayé, dès le vendredi 2 juin, d'obtenir du Prince la promesse que la Yougoslavie quitterait la Société des Nations. Du point de vue politique, c'est là la seule demande qui ait été nettement formulée du côté allemand. Mais le Régent s'est dérobé. Il a fait observer que son pays était tenu, en raison de sa situation internationale, à certains ménagements et que, d'autre part, le gouvernement yougoslave devait éviter des gestes qui pourraient être mal interprétés par l'opinion intérieure. M. von Ribbentrop a été très mécontent de cette attitude négative et, à partir de ce moment, son visage n'a cessé de refléter la mauvaise humeur.

Au sujet des véritables sentiments du peuple serbe à l'égard des puissances de l'Axe, les milieux dirigeants du Reich ne nourriraient d'ailleurs aucune illusion. Ils seraient renseignés sur ce point d'une façon très objective par le consul général du Reich à Belgrade. Cet agent, qui est chargé de la propagande dans tout le pays, ne cache pas que, malgré les bonnes dispositions du

(1) Extrait des papiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Du 4 juin, analysé ci-dessus sous le nº 358 (note).
(4) Du 6 juin, ci-dessus publiée sous le nº 358.

gouvernement yougoslave envers les puissances de l'Axe, l'opinion serbe reste profondément hostile à l'Allemagne et à l'Italie. La nécessité pour les dirigeants de Belgrade de tenir compte de cette opinion a donc, sans toutefois être invoquée expressément par le Prince et ses ministres, joué un certain rôle dans les conversations de Berlin.

En ce qui concerne l'action entreprise par l'Allemagne en vue d'écarter la Turquie de l'Entente balkanique et de remplacer cette constellation par un groupement nouveau (Yougoslavie-Roumanie-Bulgarie et Hongrie), les entretiens qui viennent d'avoir lieu à Berlin n'auraient pas beaucoup fait avancer les choses. Les hommes d'État yougoslaves auraient maintenu qu'ils ne pourraient s'avancer dans une telle voie que de concert avec la Roumanie : sous cette réserve, ils auraient consenti à s'employer à faire évoluer la politique balkanique vers une attitude de neutralité; c'est sous cette réserve également qu'ils auraient envisagé un rapprochement éventuel avec la Hongrie, tout en faisant remarquer que, jusqu'ici, le gouvernement de Budapest ne paraissait que médiocrement désireux d'un tel rapprochement et qu'après tout, c'était plutôt à la Hongrie de faire le premier pas.

Des échanges de vues qui ont eu lieu sur ces questions on a, du côté yougoslave, recueilli l'impression qu'à Berlin on comptait beaucoup — ou, du moins, on affectait de compter beaucoup — sur la Bulgarie, dont le président du Conseil serait attendu ici dans la seconde quinzaine de juin.

En ce qui les concerne, les Yougoslaves, demeurés très méfiants à l'égard de leurs « amis » bulgares, sont portés à croire que ce n'est pas sans raison que les Allemands fondent des espoirs sur Sofia. Ils sont enclins à attacher une certaine signification politique au fait que la Bulgarie est, parmi les états balkaniques, le seul auquel le Reich accepte encore de vendre du matériel de guerre. Pour ce qui est des commandes d'armes que le gouvernement de Belgrade désirait passer en Allemagne, aucun résultat pratique n'aurait été obtenu jusqu'ici, et la question serait toujours en suspens.

A aucun moment, il n'a été question d'un pacte de non-agression entre Berlin et Belgrade. Le gouvernement du Reich n'a fait aucune proposition ni même procédé à aucun sondage en ce sens.

Durant leur séjour à Berlin, le Prince et son entourage ont été frappés par le contraste observé dans l'attitude de M. von Ribbentrop et du maréchal Goering, et qui se serait manifesté d'une façon particulièrement nette lundi dernier, sur le quai de la gare de Lehrte, au moment où a pris fin la visite officielle. Le maréchal Goering rayonnait, le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Reich à Belgrade, M. von Heeren, paraissaient très déçus. Quant au Führer, son visage reflétait la satisfaction.

Interrogé sur le sens qu'il fallait donner au communiqué publié dans la journée de mardi, et en particulier aux termes de « politique constructive avec l'Allemagne et l'Italie, pour la satisfaction par des moyens pacifiques des intérêts vitaux des peuples », l'informateur qui a suivi de près les conversations germano-yougoslaves a répondu : « Le Prince régent a été, durant sa visite à Berlin, entouré des mêmes attentions et des mêmes honneurs que s'il avait été le représentant non pas d'une nation de quinze millions d'habitants,

mais d'une grande puissance. Il fallait bien que le gouvernement du Reich pût justifier, aux yeux de son peuple, une pareille mise en scène. D'où les concessions que nous avons cru devoir faire à la terminologie des puissances de l'Axe. Mais, sous ces mots, il n'y a aucun contenu politique réel, aucun engagement précis de notre part.

« Du séjour que le couple princier fait, à titre privé, dans la propriété du maréchal Goering, à la Schorfheide, nous n'attendons, a ajouté la personne en question, aucun résultat concret. Le Prince pourra toujours esquiver les questions, en prétendant qu'il doit consulter les ministres compétents. La période dangereuse était celle où le chef de l'État se trouvait ici avec ses ministres et où tous les éléments qualifiés pour prendre une décision se trouvaient réunis. Heureusement, nous avons pu la traverser sans grand danger. »

« Pour ce qui est des négociations économiques poursuivies depuis le 20 mai à Cologne et qui viennent d'aboutir à un accord signé hier — accord qui ne sera pas publié, — elles se terminent, elles aussi, sans que nous ayons dû consentir à de trop onéreux sacrifices. Les Allemands ont beaucoup insisté pour le relèvement du cours du mark par rapport au dinar. Il a été convenu que ce cours serait maintenu à 13,80 pendant quelques mois, puis porté, d'une façon définitive, à 14,20 (au lieu de 14,50 comme le désiraient les Allemands). Le volume de nos exportations vers le Reich restera à peu près de 40 % de nos exportations totales, pourvu naturellement que nous trouvions à écouler à l'étranger le reste disponible de nos produits. En ce qui concerne la mise en valeur de notre sous-sol, nous n'avons rien accepté d'analogue aux stipulations de l'accord économique germano-roumain [1]. Nous n'avons rien aliéné de notre indépendance économique. »

*
* *

Il est possible qu'il y ait, dans cette présentation des choses, un certain optimisme voulu. Elle émane, cependant, d'une personne qui, à la veille du voyage du Régent, manifestait de vives appréhensions en évoquant « la terrible pression qui allait s'exercer sur la Yougoslavie ». Elle correspond, d'autre part, à l'opinion qui prédomine actuellement dans les cercles diplomatiques berlinois sur les résultats assez maigres de la visite du Prince régent.

Notamment, les informations que mon collègue de Turquie m'a dit avoir recueillies tant auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Markovitch, que du ministre de Yougoslavie à Berlin, M. Andritch, sont conformes dans l'ensemble à celles que je rapporte ci-dessus. L'un et l'autre ont affirmé qu'aucun engagement spécial n'avait été pris ni par écrit ni verbalement. Au cours du long entretien qu'il a eu, le 5 juin avec le Prince, M. Hitler aurait, d'ailleurs, évité lui-même de porter la conversation sur le terrain politique.

Notre ministre à Belgrade sera, sans doute, en mesure de contrôler l'exactitude de ces renseignements.

[1] Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le nº 151 (et note).

370

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1564 (1). *Berlin, 8 juin 1939* (2)

Après les traités conclus avec la Lithuanie (22 mars 1939) (3) et le Danemark (31 mai 1939) (4), le double pacte de non-agression signé hier par M. von Ribbentrop avec les représentants de la Lettonie, d'une part, et de l'Esthonie, d'autre part (5), développe et complète la riposte opposée par le Reich aux efforts de Paris et de Londres pour dresser à l'est de l'Europe une sorte de front de la liberté, groupant les états décidés à résister au besoin par la force à toute tentative d'agression.

Sur ce point, il ne peut y avoir le moindre doute, la propagande nationale-socialiste s'étant empressée, par la voie de la presse et de la radio, de présenter les nouveaux accords comme étant à la fois une réplique cinglante au message du président Roosevelt (6) et une victoire diplomatique du IIIe Reich sur les démocraties occidentales. Depuis quarante-huit heures, les commentaires des journaux berlinois ne font que broder sur le canevas suivant : la conclusion des pactes avec la Lettonie et l'Esthonie est un nouveau geste pacifique du chancelier Hitler, qui tend à rétablir dans la Baltique un équilibre compromis par les manœuvres de la politique britannique et par les efforts fébriles des démocraties pour rallier le bolchevisme au front anti-allemand.

Les pactes du 7 juin sont calqués sur le pacte germano-danois du 31 mai dont ils reprennent les dispositions essentielles, y commpris celle qui est contenue dans le protocole de signature et qui sépare de la notion d'assistance à une puissance tierce engagée dans un conflit avec l'une des parties contractantes, la liberté pour l'autre partie de poursuivre ses échanges normaux de marchandises avec cette puissance tierce. J'ai adressé à Votre Excellence le texte des pactes germano-esthonien et germano-letton par mon message téléphoné nº 1551 (7).

Ainsi qu'Elle pourra le constater, la seule nouveauté est, à l'article 2, § 3, la clause qui lie, dans le temps, la validité des deux traités et les rend solidaires l'un et l'autre. Jusqu'à plus ample informé, on peut penser que cette

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Accord sanctionnant la cession de Memel au Reich : voir, au tome XV de la présente série, les nos 106 (et note), 144.
(4) Voir ci-dessus le nº 318.
(5) Le texte des pactes, ainsi que du protocole de signature, est transmis par le télégramme de Berlin nº 1551, du 7 juin, qu'il a paru superflu de reproduire. Ce télégramme donnait également les réactions de la presse allemande.
(6) Adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer et au Duce : voir, au tome XV précité, le nº. 413 (note).
(7) Voir note 5 ci-dessus.

clause a été insérée à la demande des gouvernements de Riga et de Tallinn, peu soucieux de rester, éventuellement, en tête-à-tête avec un aussi puissant partenaire au détriment possible des intérêts communs des états baltes.

Pour ce qui est de la portée des accords du 7 juin, elle ne prend toute sa valeur qu'en vertu des circonstances. Dans des conditions normales, on ne pourrait que se féliciter de voir le Reich signer des pactes de non-agression avec le plus grand nombre de ses voisins et s'engager de la sorte dans la voie que lui traçait, en avril, Washington. Aujourd'hui, de l'aveu même des dirigeants hitlériens qui s'en glorifient, le geste de Berlin doit être interprété comme un coup direct porté à l'action franco-britannique pour mettre un terme à la procédure de violence dans la politique européenne, et c'est sous cet angle qu'il convient de le considérer.

L'attitude des petits états, Lettonie et Esthonie, est compréhensible. Placés par leur situation géographique entre deux feux, redoutant autant, sinon plus, le Russe que l'Allemand (il suffit à cet égard de rappeler les menaces relativement récentes de Moscou contre les états baltes) (*), ils jouent le jeu qu'ils peuvent pour sauvegarder leur existence en compromettant le moins possible l'indépendance de leur politique. Mais, de la part du Reich, cette riposte qu'à Berlin, on présente comme uniquement inspirée d'un souci de défense, n'est en réalité défensive que sur les points où l'Allemagne nationale-socialiste n'a pas l'intention de prendre l'offensive.

A travers ces pactes de non-agression qui aboutissent en définitive à limiter la liberté d'action des petits états de la Baltique, on voit percer la volonté de la politique allemande d'isoler, en vue d'un conflit possible, la Pologne déjà cernée au sud par la Slovaquie, protégée du Reich, et d'écarter à l'occasion la Russie soviétique de l'accès de la mer libre. Sous prétexte de rétablir un équilibre soi-disant compromis par Londres et Paris, Berlin cherche à le détruire à son profit.

Dans la question qui nous occupe aujourd'hui, il nous faut évidemment tenir compte des servitudes qui découlent, pour les états riverains de la Baltique, de leur position. La presse allemande a relevé avec fracas les déclarations faites avant-hier devant la Diète par le ministre des Affaires étrangères finlandais. M. Erkko a affirmé que la Finlande ne pouvait accepter une garantie de sécurité qui lui serait donnée sans son acquiescement. « Quiconque souhaiterait nous aider sans en être prié par nous, a-t-il conclu, serait considéré comme un envahisseur et repoussé comme tel ». Cet état d'esprit qui, je le répète, se justifie par des raisons définies, doit retenir l'attention, car il trahit une crainte de se compromettre qui explique, dans une certaine mesure, l'attitude des gouvernements de Tallinn et de Riga à l'égard du Reich grand-allemand.

Il est difficile de garantir la sécurité des peuples contre leur volonté. Ce serait, au surplus, risquer de faire le jeu de la propagande hitlérienne. Dans nos efforts pour organiser, en Europe, la résistance à l'hégémonie allemande, il

(*) *Note du document :* On peut mentionner notamment la sortie violente faite à la fin de 1936 par M. Jdanov au congrès des Soviets contre la Finlande et les états baltes.

nous appartient de trouver une formule qui respecte, là où elles se manifesteraient, les craintes et les susceptibilités des petits états.

En examinant, de Berlin, le problème, j'incline à penser qu'il y aurait des avantages certains à ne pas soulever de cas d'espèce, tout au moins dans les accords destinés à être publiés, pour affirmer, en revanche, d'autant plus fermement notre résolution de barrer la route à l'agression.

371

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2382. *Rome, 8 juin 1939* (1).

Comme tout le monde, en ces temps troublés, les dirigeants italiens et l'opinion publique de la Péninsule vivent au jour le jour. Dans l'attente angoissée avec laquelle chacun suit les développements de la situation générale, tout épisode encourageant ou tout au moins susceptible d'être représenté momentanément comme tel, exalte, parfois plus qu'il ne conviendrait, les humeurs de la presse et, dans une certaine mesure, celles de la nation italienne. J'ai notamment signalé, dans mon télégramme nos 2347-2348 du 6 juin (2), l'état d'euphorie relative qu'avaient déterminé ici quelques-uns des événements de ces derniers jours.

Le retour des légionnaires d'Espagne s'effectue, il faut le reconnaître, dans les conditions les plus propres à faire admirer à l'opinion publique italienne l'heureux accomplissement du tour de force, combien risqué, que le fascisme a réussi, sans se briser les reins, en intervenant à fond en Espagne à l'appui d'une cause qui a finalement triomphé, et sans provoquer un conflit international. Les légionnaires rentrent à un moment où Espagne et Italie en sont encore à des embrassements, auxquels les difficultés des règlements de comptes et des paiements n'ont pas encore mêlé leur aigreur, à un moment aussi où les tendances du mouvement phalangiste, particulièrement favorables à l'Italie, semblent l'emporter dans le gouvernement du général Franco. Aux yeux des Italiens qui, en très grande majorité, étaient peu favorables à l'intervention en Espagne, il apparaît que, dans son tempérament de joueur et son goût du risque, M. Mussolini « a eu raison » une fois de plus, et le prestige intérieur du régime sort, en fin de compte, incontestablement grandi d'une affaire où il avait, pendant de longs mois, couru le risque de sombrer.

A cet encouragement que la presse et la propagande fascistes exploitent naturellement au maximum, viennent s'ajouter les espoirs que l'on fonde à Rome dans la politique présente et surtout future de la Yougoslavie. Si, en effet, personne ici ne s'abuse sur les sentiments véritables des Yougoslaves,

(1) Par courrier, en clair.
(2) Non retrouvé.

ni sur les impressions profondes que le prince Paul a pu emporter de sa visite dans les deux capitales de l'Axe [1], du moins croit-on que la mainmise de l'Italie sur l'Albanie est peut-être en train de produire un des effets principaux que l'on en escomptait. Enserrée désormais au sud comme au nord, comme dans les mâchoires d'une tenaille, la Yougoslavie réfléchit sur les dangers qu'elle court et hésite sur le parti à prendre en cas de conflit général. D'où l'action de plus en plus pressante que, de Berlin comme de Rome, on exerce sur elle pour l'amener à se détacher de l'Entente balkanique, de l'indésirable Turquie, pour se ranger nettement aux côtés des états totalitaires. Quel que puisse être dans l'avenir le résultat de cette action, les dirigeants fascistes n'en considèrent pas moins dès maintenant la Yougoslavie comme virtuellement neutralisée. Ils jugent pratiquement disparue la menace qui, depuis vingt ans, pesait si lourdement sur le flanc de l'Italie.

Ces raisons, plus particulièrement italiennes, d'allégresse au moins momentanée, s'intégrent dans le cadre plus général des espérances qu'ont fait naître, en ce qui concerne les développements de la politique dite d'encerclement, l'attitude de la Russie soviétique et celle des états baltes. Les milieux dirigeants italiens n'ont pas été, je crois, jusqu'à penser que les hésitations du gouvernement soviétique pouvaient faire présager un échec définitif du plan anglais. Mais ils affectent de croire et ils disent maintenant chaque jour à leur opinion publique que, si l'accord se réalise finalement entre Londres, Paris et Moscou, cet accord aura perdu une grande partie de sa portée, parce que les difficultés de son élaboration auront par avance mis en évidence sa fragilité.

Telles sont les diverses considérations dont les dirigeants fascistes semblent tirer, depuis cinq ou six jours, un optimisme qu'ils s'efforcent d'insuffler à la masse de la nation, en s'efforçant par ailleurs de démontrer, par tous les moyens, à cette dernière que, si les choses continuent d'aller pour le mieux en faveur de l'Italie et de ses amis, elles persistent, dans tous les domaines, à aller de mal en pis pour ses ennemis. La publicité qui a été donnée par la presse italienne à la catastrophe du sous-marin *Thetis* [2] constitue un des aspects les plus significatifs de cette propagande. Alors que toute exagération de ce genre est rigoureusement prohibée dans le récit de faits survenus en Italie, rien, au contraire, n'a été épargné pour produire auprès des lecteurs des journaux de la Péninsule le maximum d'effet dramatique à propos d'un désastre, pourtant suffisamment tragique déjà par lui-même.

Qu'un sous-marin américain ou anglais vienne à couler, c'est là, considère-t-on ici, une preuve de plus, pour le peuple italien, que « Mussolini a toujours raison », que « Dieu est avec nous », et l'on n'hésite pas à dépasser bien souvent les limites de la pudeur et de la discrétion en exploitant, par d'évidents procédés de présentation journalistique, de tels événements à des fins purement politiques.

[1] Sur les visites du Prince régent, à Rome, du 9 au 14 mai, puis à Berlin, du 1er au 9 juin, voir ci-dessus les nos 152, 242, 327 (note), 358, 369.

[2] A la suite du naufrage du sous-marin britannique, le *Corriere della Sera* du 4 juin s'était étonné que parmi les quatre personnes sauvées, se trouvât le commandant de la flottille dont faisait partie le *Thetis*.

La *Schadenfreude* continue de représenter une des faiblesses caractéristiques de la mentalité de l'Italie fasciste.

372

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L. (1). *Paris, 8 juin 1939.*

Je vous envoie une note relative à la proposition que je pourrais faire, le cas échéant, à M. Lequerica, conformément à la suggestion du ministre des Finances (2).

(1) Extraites de papiers Bonnet.

(2) L'or de la Banque d'Espagne avait été déposé à la Banque de France en juin 1931, en nantissement d'une avance qui avait été remboursée le 29 septembre 1937. Du fait de la dépréciation du franc intervenue entre-temps, le montant du dépôt s'était trouvé excéder la somme avancée. La restitution du reliquat avait été réclamée par la Banque de l'Espagne républicaine (siégeant à Valence) qui avait cité en référé, le 8 avril 1938, le représentant de la Banque d'Espagne de Burgos devant le Tribunal de première instance de la Seine. Le juge des référés s'était déclaré incompétent et la Cour d'appel de Paris avait rejeté le 8 juillet la réclamation du gouvernement républicain.

De son côté, la Banque de Burgos avait assigné le 11 avril 1938 devant le Tribunal civil la Banque de Valence et la Banque de France en demandant également la restitution de l'or. Après la reconnaissance du gouvernement nationaliste espagnol par le gouvernement français, elle obtenait la réouverture des débats le 1er mars 1939. Ses représentants, le 23 mai, remettaient à M. Fournier, gouverneur de la Banque de France, une note visant à obtenir une livraison rapide de l'or : la Banque de Burgos proposait de déposer des conclusions tendant à l'appréhension de l'or, puis de se désister de son instance. La Banque de France estimait en revanche nécessaire, avant de restituer les fonds déposés, que l'instance en cours fût régulièrement éteinte.

S'adressant au ministre des Finances, M. Fournier demandait, le 2 juin 1939 si les instructions de M. Marchandeau, alors ministre des Finances, en date du 16 février 1938 et qui prévoyaient que la restitution de l'or devait être subordonnée au résultat d'échanges de vues visant à déterminer les conditions dans lesquelles pourrait être réalisé un dépôt d'or proposé pour la garantie des créances françaises sur l'Espagne, devaient être toujours considérées comme valables (le gouvernement républicain espagnol ayant en effet depuis déclaré considérer ces propositions comme caduques). (Lettre du gouverneur de la Banque de France au ministre des Finances, conservée dans les dossiers Bonnet de la « Reconstitution Fouques-Duparc »).

Le 6 juin, le ministre des Finances transmettait aux Affaires étrangères la lettre de M. Fournier. M. Paul Reynaud soulignait que les accords Bérard-Jordana ne posaient certes aucune condition préalable à la restitution de l'or mais qu'ils ne comportaient d'engagement pour le gouvernement français d'assurer cette restitution qu' « en employant à cette fin tous les moyens qui relèvent de son pouvoir ». Pour aller plus loin, le gouvernement français pouvait obtenir de la Banque de France la livraison immédiate de l'or « en la garantissant contre toute mise en jeu de sa responsabilité, du fait que cette restitution aurait été opérée avant l'intervention d'une décision définitive de la justice française saisie par la Banque de Burgos»; opération qui n'était concevable que si une disposition législative expresse ou un décret-loi y autorisait le gouvernement. M. Paul Reynaud ajoutait qu' « une telle initiative rendrait légitime l'ouverture d'une négociation avec le gouvernement espagnol, destinée à déterminer les conditions auxquelles le gouvernement français accepterait de la prendre. Cette négociation serait d'autant plus justifiée que je crois savoir qu'au moment des accords du 25 février, le gouvernement espagnol a donné certaines assurances verbales en ce qui concerne le rythme de rapatriement des réfugiés, assurances qui n'ont été suivies d'aucune mesure d'exécution ». Le ministre des Finances estimait devoir « maintenir ou établir un lien entre la question de la restitution immédiate de l'or et les autres questions économiques et financières pendantes, « notamment celles du remboursement des dépenses assumées en faveur des réfugiés espagnols, du rythme de l'évacuation de ces derniers, de l'escale d'Air France aux Baléares et de la reprise des pourparlers ferroviaires récemment interrompus ».

Mon opinion personnelle est qu'il y a intérêt à faire cette proposition. Je pense en effet que le jugement du Tribunal de première instance interviendra très rapidement et que son sens ne peut faire aucun doute : nous serons alors dans une situation extrêmement difficile pour nous opposer à une restitution de l'or, d'autant mieux que, comme je vous l'ai dit déjà, cette restitution ne pourra être différée très longtemps en raison de la situation générale.

Il est évident qu'il y a intérêt pour nous à rembourser l'or au 25 juin plutôt que le 25 juillet. Si nous remboursons le 25 juin, nous pouvons avoir une contrepartie que nous n'aurions pas avec un retard d'un mois.

Vous savez quelle importance le maréchal Pétain, comme M. Léger, attache à la question de la restitution de l'or qui est, à l'heure actuelle, capitale.

Je serais heureux de savoir si vous voulez bien accepter la proposition contenue dans l'aide-mémoire que je joins à ma lettre [1].

NOTE ANNEXE

8 juin 1939.

L'ambassadeur d'Espagne a proposé une formule de désistement qui aurait à être homologuée par les tribunaux judiciaires.

Ainsi, le gouvernement espagnol lui-même reconnaît, après en avoir discuté avec la Banque de France, qu'une décision des tribunaux judiciaires est nécessaire pour faire rendre l'or de la Banque d'Espagne.

Ceci est d'une importance capitale et il importe donc de suivre actuellement cette voie.

Les accords Bérard-Jordana [2] prévoient en effet que le gouvernement français fera tout son possible pour faire effectuer la livraison de l'or de la Banque d'Espagne, mais l'expression « faire tout son possible » a réservé la décision des tribunaux judiciaires. Elle signifie que le gouvernement doit donner toutes instructions nécessaires au ministère public pour que l'affaire soit réglée très rapidement par les tribunaux judiciaires. La séparation de l'exécutif et du judiciaire ne permet pas au gouvernement d'avoir une action décisive dans une telle affaire.

Il en résulte donc que des incidents de procédure peuvent être soulevés par des opposants, les Espagnols intéressés ou non. Le débat devant les tribunaux judiciaires risque de se prolonger assez longtemps, plus longtemps en tout cas que ne le souhaite le gouvernement de Burgos, soucieux dans la situation économique actuelle de se voir rapidement restituer l'or de la Banque d'Espagne.

Ce serait donc de l'intérêt du gouvernement de Burgos d'obtenir soit avant toute décision même du tribunal la restitution de l'or, soit après une première décision du tribunal et avant d'aller en appel, la restitution de l'or. Mais dans ce cas, d'après ce qui m'a été indiqué par le gouverneur de la Banque de France, le gouvernement français serait tenu d'écrire à la Banque de France une lettre par laquelle l'État français garantirait la banque contre toute perte éventuelle résultant des procès en cours.

Le risque est pratiquement nul et l'engagement de l'État français n'en devrait pas moins être pris.

En pareil cas, le gouvernement français pourrait dire au gouvernement espagnol : « Je fais quelque chose qui est en votre faveur et qui est en dehors des accords Bérard-Jordana, puisqu'il m'oblige à prendre vis-à-vis de la Banque de France un engagement que je ne m'étais pas engagé à souscrire, et qu'il pourrait y avoir intérêt à ce que je laisse aller l'instance devant les tribunaux judiciaires ainsi que je m'y étais engagé ».

En pareil cas, je suis en droit de demander une contrepartie qui pourrait être, par exemple, l'engagement par vous de faire partir immédiatement 50.000 réfugiés et d'accélérer le rythme

[1] Il a paru superflu de reproduire cet aide-mémoire, qui devait être repris quasiment mot par mot deux jours plus tard dans une communication du Département à l'ambassade d'Espagne à Paris, communication publiée ci-après sous le n° 390.

[2] Du 25 février, et dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 211.

journalier pour la reprise des autres, et l'engagement de commencer immédiatement les pourparlers prévus par les accords Bérard-Jordana relatifs aux autres questions en suspens.

En résumé, ce que souhaite le ministre des Affaires étrangères, c'est :

1° que, ainsi que le propose le gouvernement espagnol lui-même, on le laisse s'engager devant les tribunaux judiciaires;

2° qu'il soit possible au gouvernement français, s'il trouvait par ailleurs du côté du gouvernement de Burgos la contrepartie, de régler l'affaire par une remise directe soit avant tout jugement à intervenir, soit après un premier jugement intervenu et avant d'aller en appel.

373

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 444 [1]. *Londres, 8 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 juin.)

Les déclarations faites le 4 juin par M. Daladier devant le Comité exécutif du parti radical [2] ont été longuement rapportées par la presse anglaise.

En dehors des commentaires sur la partie politique de ce discours, la presse britannique a mis en valeur les résultats obtenus depuis six mois dans le domaine économique et financier, grâce aux mesures prises par le gouvernement français.

Tous les journaux se félicitent du redressement opéré en France par le gouvernement Daladier.

Parmi eux, le *Financial Times*, sous la plume de son correspondant de Paris, insiste sur les répercussions que ce redressement a eues sur le marché financier.

« En dépit du malaise qu'a causé jeudi dernier le discours réticent de M. Molotov [3], écrit ce journal, la Bourse de Paris a terminé la semaine de façon très ferme. Les rentes françaises ont entraîné une montée générale de la cote, et les transactions ont été beaucoup plus nombreuses que précédemment. Aussi peut-on envisager l'avenir de cette place avec confiance, puisque, d'une part, la situation à la dernière liquidation s'est avérée techniquement très saine, et que, d'autre part, on a assisté sur le marché du comptant à une évolution sensible de l'attitude du public qui recommence à acheter. On peut donc espérer que le moment n'est peut être plus éloigné où les capitaux français qui, grâce à la confiance inspirée par le gouvernement, ont été rapatriés ou « déthésaurisés », viendront s'investir en valeurs industrielles, et contribueront ainsi à stimuler le marché et à accentuer son redressement ».

Ce même journal insiste aussi sur les bienfaisants effets que pourront avoir sur la bonne tenue de la Bourse de Paris les distributions de réserves effectuées

(1) Extraite des archives du Mouvement général des fonds.
(2) Sur ces déclarations, voir ci-après le n° 443 (note).
(3) Prononcé le 31 mai devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-dessus le n° 364.

par les sociétés industrielles françaises — distributions favorisées par les récents décrets de détente fiscale pris par M. Paul Reynaud [1].

De son côté, le *Times*, rappelant que l'ampleur du redressement français ne peut faire maintenant de doute pour personne, étudie les effets du succès de l'emprunt de consolidation, qui a permis de convertir en bons à long terme pour plus de quatre milliards de francs de bons du Trésor. Il se félicite de voir le taux de l'argent diminuer.

« Il est hautement souhaitable, écrit le grand organe de la Cité, que le loyer de l'argent en France, qui était tellement élevé ces dernières années, se rapproche progressivement des taux pratiqués en Angleterre, si la France veut sauver son patrimoine des dangers que lui ont fait courir, pendant des années, la crise économique et le désordre des finances publiques ».

Par ailleurs, examinant la question des rentrées de capitaux exportés, question qui était le point crucial du programme financier du gouvernement français, le *Times* constate que c'est sur ce point que MM. Daladier et Paul Reynaud ont enregistré leur plus important succès.

« Persuadés, écrit-il, que, d'une part, la période des dévaluations de la monnaie est définitivement close et que, d'autre part, les capitaux peuvent s'investir de nouveau avec profit dans les entreprises françaises, les épargnants français ont largement rapatrié leurs avoirs à l'étranger. Une certaine partie de ces capitaux a déjà été investie en valeurs industrielles françaises; une grande partie encore se trouve actuellement en dépôt dans les banques en attendant leur investissement. Celui-ci se produira, et sur une large échelle, dès qu'apparaîtront des signes de détente dans la situation internationale. »

Enfin, les déclarations de M. Daladier sur la position de la France vis-à-vis de la situation européenne ont été soulignées par la plupart des journaux qui, dans leurs titres ou dans leurs éditoriaux, relèvent le passage de son discours dans lequel le président du Conseil a fait connaître que la France était prête à examiner des propositions loyales et constructives, destinées à mettre fin à la crise économique et assurer une distribution plus équitable des matières premières.

Un seul journal laisse entendre quelques critiques, le *Daily Herald*, organe travailliste, qui écrit : « Bien que tous les démocrates se réjouissent de la restauration en France de la stabilité monétaire, aucun d'entre eux ne peut approuver les méthodes par lesquelles a été réalisée cette restauration ».

Ce commentaire paraît complètement isolé dans la presse anglaise et ne suffit pas à altérer la note générale de satisfaction qui a accueilli les déclarations de M. le Président du Conseil.

[1] Le 21 avril 1939, avait été pris un train de décrets. Pour répondre à la majoration des prévisions de dépenses initiales pour 1939, de nouvelles dispositions étaient adoptées (transactions commerciales frappées par la taxe d'armement, à concurrence de 1 %, renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par une accélération de la réforme des contributions directes, assiette de l'impôt sur le revenu sur les signes extérieurs, prélèvement supplémentaire sur les bénéfices des entreprises travaillant pour la Défense nationale, relèvement du forfait en matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux). Par contre, divers dégrèvements étaient accordés : réduction du droit de patente de 10 %, pour les industriels et les commerçants; allègement des successions pour les petits propriétaires ruraux.

374

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 500 [1]. *Berlin, 8 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

Il est difficile de suivre les réactions de l'opinion allemande à travers les événements récents et d'enserrer dans des formules générales une réalité infiniment complexe et mouvante. Le national-socialisme se présente, en effet, de prime abord, comme un bloc. Il prétend apporter à l'Allemand une philosophie du monde; absorber l'individu dans les manifestations d'une âme collective. Les réactions individuelles se trouvent ainsi de plus en plus refoulées et, au premier coup d'œil, l'observateur ne saisit de la réalité allemande qu'une impression d'unité artificielle et inhumaine. L'Allemand, incorporé dès l'adolescence dans l'organisation des Jeunesses hitlériennes, n'échappera plus, en principe, jusqu'à sa mort, à l'emprise du parti, de l'État.

Si l'individu a, malgré tout, conservé un certain sens critique, celui-ci ne se manifestera guère que dans les domaines mineurs. Le Berlinois fait des *Witze* sur les chefs du régime. Il ne se permet guère de juger l'avenir économique et politique de son pays. L'expression des opinions particulières n'existe plus que dans quelques salons. Presse, livres, théâtres, réunions publiques, obéissent à la loi nationale-socialiste.

Sans doute, journaux et discours révèlent-ils un des ressorts les plus importants de l'Allemagne actuelle. Le parti forme comme une monstrueuse « société de pensée ». Le mot d'ordre donné en haut cheminera jusqu'au plus humble militant. Le problème le plus important consiste néanmoins à apprécier dans quelle mesure ce mot d'ordre exprime ou contredit les aspirations profondes des foules. Et la difficulté, c'est que, même libéré de l'emprise des organisations nationales, l'individu se gardera souvent de faire connaître ses sentiments personnels. La police est puissante, la délation rend les confidences périlleuses. Rendu à sa solitude, s'entretenant avec des amis, l'Allemand évitera de penser et, plus encore, de formuler sa pensée.

Quoi qu'il en soit, en dépit de sa façade unitaire, l'Allemagne reste diverse. Les classes, les confessions, les particularismes géographiques subsistent. C'est en rapprochant des témoignages incomplets et souvent contradictoires qu'il faut tenter d'apercevoir en quel sens évolue, à l'heure actuelle, l'opinion publique de ce pays.

*
* *

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Le trait le plus frappant du Reich hitlérien est sans aucun doute sa volonté de puissance. Dans son ensemble, le peuple allemand éprouve une sorte de joie à prendre conscience de sa force. Cette force, l'unification de la Grande-Allemagne, la constitution d'une puissante armée en portent témoignage. Cette force doit permettre au Reich d'assurer le triomphe de ses droits vitaux, la conquête de son espace vital.

Comme le pangermaniste d'avant-guerre, le national-socialiste a la conviction que le Reich est investi en Europe d'une véritable mission; qu'abandonnés à eux-mêmes, les petits états ne sont pas viables et risquent, tout au plus, de servir de tremplin aux entreprises des puissances adverses. Les Allemands ont pu se sentir génés pour légitimer devant les étrangers l'incorporation dans le corps germanique d'une Bohême slave. En réalité, le coup de force du 15 mars n'a provoqué, tout d'abord, chez les plus modérés qu'un « étonnement admiratif », et si certains ont critiqué l'entreprise, c'est non pas du point de vue moral, mais «du point de vue tactique»; ils estimaient uniquement que le sort de Dantzig aurait dû être réglé avant celui de Prague. Quoi qu'il en soit, la presse du Dr. Goebbels n'a eu aucune peine à convaincre ses lecteurs que c'étaient les Tchèques eux-mêmes qui avaient fait appel au Reich et que, d'ailleurs, on devait comprendre les exigences statégiques qui avaient imposé au Führer l'obligation de mettre la main sur le célèbre quadrilatère.

Notre droit, ajoutaient, à la fin de mars, beaucoup d'Allemands, a été d'ailleurs si peu contesté que les puissances occidentales, tout en manifestant leur mauvaise humeur, n'ont opposé à notre entreprise aucune résistance. Poursuivant ce raisonnement, ces mêmes Allemands affirmaient, voici encore peu de semaines, qu'il ne saurait en être autrement dans l'affaire de Dantzig et du Corridor. La seule différence, à leurs yeux, était qu'une entreprise contre la Pologne serait encore plus motivée que ne l'avait été l'action contre la Tchécoslovaquie. D'une façon générale, l'Allemand est si bien convaincu de la puissance de son pays, que, dans l'affaire polonaise, il n'imagine pas d'autre solution qu'une nouvelle capitulation des puissances occidentales. Bien peu sont ceux qui admettent que la Pologne ait également, en l'occurrence, des droits à faire valoir.

Cet impérialisme, le national-socialisme en a fait pénétrer le virus dans tous les milieux. Que ce soit en Prusse orientale, en Saxe ou en Silésie, nos consuls signalent qu'ouvriers et paysans revendiquent, pour le peuple allemand, le droit de s'étendre à sa convenance. En Bavière, en Rhénanie, lorsqu'ils s'élèvent contre la politique franco-britannique, hommes d'affaires et intellectuels accusent celle-ci non pas d'être agressive, mais uniquement de s'opposer aux aspirations légitimes de l'Allemagne. A elle seule, cette résistance constitue déjà une criminelle erreur, et on rejette délibérément la responsabilité d'une conflagration éventuelle sur le cabinet de Londres. Partout l'Angleterre, égoïste et incompréhensive, est prise violemment à partie. Néanmoins, l'Allemand reste convaincu que l'Europe préférera céder plutôt que de risquer une guerre avec le Reich. En dernière heure, entend-on dire de toutes parts, « c'est le front démocratique qui capitulera ». Car si l'Allemagne sait

attendre et garde l'initiative des opérations, elle pourra choisir son heure et, demain comme hier, il lui suffira de brandir son épée, de préciser la menace, pour réaliser de nouvelles conquêtes.

En s'abandonnant aux rêves de l'impérialisme, la nation allemande fait donc preuve de confiance en elle-même. Elle révèle surtout qu'elle continue à faire confiance à son Führer, à l'homme prédestiné, heureux, à qui la fortune a toujours souri. L'Allemand est convaincu que tout cèdera devant l'habileté et la puissance de M. Hitler. Sans doute, les moyens que celui-ci mettra en œuvre sont-ils imprévisibles, relèvent-ils d'une sorte de magie. C'est là, pour l'Allemand, une preuve de plus que le pays doit s'en remettre au génie de son chef. Et comme le Führer est pacifique, il n'y a pas lieu, conclut-il, de s'inquiéter. On doit, en dépit des apparences, écarter l'hypothèse de la guerre.

Ainsi, le peuple allemand s'abandonne-t-il d'autant plus volontiers à son goût des parades et des manifestations de force qu'il est plus profondément convaincu que celles-ci ne comportent aucun véritable risque et que les objectifs du national-socialisme, s'ils impliquent l'usage de la violence, seront du moins réalisés dans la paix. C'est là, sans doute, l'un des traits curieux de l'âme allemande contemporaine. Si avide soit-elle d'action, de gloire, la jeunesse nazie elle-même rêve moins de batailles que d'entrées triomphales dans les capitales pacifiquement conquises. On peut dire, en un sens, que le Reich hitlérien est à la fois impérialiste et pacifique. Toutefois, sur ce dernier point, il semble que les récents événements ont amorcé, dans le pays, une évolution qu'il est intéressant de définir. Des sentiments, hier encore engourdis, refoulés, s'éveillent, remontent à la surface.

*
* *

Les événements du mois de mars paraissent bien avoir joué, à cet égard, un rôle prépondérant. Un succès sans précédent semble avoir rouvert, pour la nation allemande, l'ère des inquiétudes. En septembre, le régime avait sans doute déjà triomphé sans coup férir. Si le peuple avait eu alors pendant quelque semaines la hantise de la guerre, du moins, rétrospectivement, une habile propagande avait-elle réussi à le convaincre de l'inanité de ses craintes. En joueur prestigieux, le Führer n'avait-il pas su d'avance qu'il n'aurait pas à verser le sang de son peuple ? En mars, les troupes allemandes sont entrées à Prague sans qu'à aucun moment, il y eût eu menace de conflit international. Le peuple allemand pouvait donc, semble-t-il, avoir, une fois de plus, l'impression que le Führer tenait parole et que, d'étape en étape, le Reich, sans avoir à tirer l'épée, jetterait les bases de plus en plus solides de sa domination en Europe.

Cette conclusion optimiste, il paraît bien que le pays l'ait tout d'abord tirée des événements, mais peu à peu et, sur ce point, de nombreux témoignages concordent, les esprits les plus indépendants ont perçu que « quelque chose avait changé dans le monde ». L'occupation de la Bohême avait déclenché en Europe une sorte de signal d'alarme. Une vaste ligue avait aussitôt tenté d'organiser un front défensif pour interdire à l'Allemagne l'exécution de nouveaux coups de force. Que se produira-t-il donc, pensèrent dès lors cer-

tains Allemands, si le Führer décide d'occuper Dantzig ? Cette nouvelle conquête ne déclenchera-t-elle pas la guerre ? En dépit des affirmations de son chef, le Reich ne risque-t-il pas de connaître à nouveau les angoisses de 1918 ?

Ainsi, non pas directement, mais par le jeu de ses conséquences, l'affaire de Bohême semble avoir jeté un certain trouble chez ceux tout au moins qui, en Allemagne, réfléchissent encore. C'est notre consul à Kœnigsberg qui note que beaucoup de bons esprits ont été frappés par le fait que l'Allemagne sera désormais immobilisée dans une sorte d'étau. Déjà, par leur fermeté, ajoutent-ils, les grandes puissances ont su gagner à leur cause des états moyens et même petits. Et M. Richard de préciser que l'échec des négociations avec les pays scandinaves [1] a provoqué un sentiment de malaise, sentiment que l'attitude de la Finlande n'a fait que renforcer. Quant à la conclusion du pacte anglo-turc, elle aurait fait l'effet d'une bombe. Certains commenceraient à penser que l'influence germanique, après des années d'expansion, vient de subir un coup d'arrêt.

Notre consul à Dresde relève dans le même ordre d'idées que, non seulement dans les milieux conservateurs, mais même chez les intellectuels, une opinion nouvelle commence à prendre corps; c'est qu'une politique de force doit, à la longue, échouer. Nombreux sont les Saxons qui souhaitent que le national-socialisme tienne désormais compte des avertissements qui lui sont donnés de l'extérieur et renonce, tout au moins sur le continent, aux conquêtes territoriales. M. Jousset note qu'en dépit de l'ignorance systématique où est tenue l'opinion bavaroise de l'évolution de la situation internationale, une inquiétude se manifeste à l'état latent. Désormais, on envisage une catastrophe comme possible. Après des années d'excitation, d'enthousiasme, on se sent désabusé, on se prend à douter de l'avenir. M. Richard relate que la province de Prusse orientale est « péniblement impressionnée de constater que le Führer hésite à entrer à Dantzig ». De Leipzig, de Vienne, nos postes signalent la tristesse, le manque d'enthousiasme de la population, à l'occasion de parades ou de fêtes. A Cologne, les militants du parti semblent hésitants et plus enclins qu'auparavant à mesurer les risques que comporteront désormais les entreprises du régime.

*
* *

Ainsi, de tous côtés, se fait jour, peu à peu, le sentiment qu'une pause, un répit pourraient être nécessaires. Voici quelques mois, on se flattait d'imposer à l'Europe une paix allemande. Aujourd'hui, si on y rêve encore, c'est la paix tout court à laquelle, sans se l'avouer, on paraît aspirer.

Les indications qui précèdent font ressortir une sorte d'antinomie entre la volonté de puissance de l'Allemagne et son désir d'éviter les risques d'un conflit.

Peut-être cette antinomie est-elle plus apparente que réelle. C'est en effet le peuple allemand lui-même qui a porté M. Hitler au pouvoir, qui s'est

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 11, 82, 83 (note), 84, 88, 124, 146, 186, 199 (et note), 219. Sur la conclusion par contre du pacte de non-agression germano-danois, voir ci-dessus le no 318.

réalisé en lui. Mais, dans son ensemble, le pays reste ignorant des événements du monde extérieur. Peu curieux, l'Allemand manque souvent de courage civique. Il continue à faire confiance à ses dirigeants, à se féliciter d'avoir un chef de génie qui le délivre du soin de penser et de choisir. Néanmoins, nombreux sont ceux qui redoutent le pire. Équilibre instable de gens qui fuient les responsabilités, se consolent au fond de savoir que le cours des événements ne dépend pas d'eux, que l'Allemagne, en un mot, est entraînée par des forces comparables à celles de la nature. L'Allemand accepte d'être sans prise sur son propre destin.

*
* *

Le mois de mars 1939 marque-t-il un tournant dans l'évolution de l'opinion allemande? Il est encore difficile de se prononcer. D'ores et déjà, cependant, on peut formuler les constatations suivantes :

1° C'est au moment même où des succès inouïs ralliaient au régime les derniers hésitants, que la réaction de l'Europe, si imparfaitement qu'elle ait été perçue en Allemagne, y réveillait la crainte de l'aventure.

2° Il est probable que cette inquiétude est avivée dans les classes laborieuses, et même dans les classes moyennes, par les restrictions alimentaires. La population privée de vitamines s'inquiète et redoute les complications qui pourraient porter atteinte à son médiocre bien-être. Ici et là, on note que les ouvriers semblent atteints, dans leur moral et leurs capacités de résistance. En tout cas, beaucoup d'industriels se plaignent d'une baisse sensible de qualité et de rendement dans leur main-d'œuvre.

3° Cette inquiétude vague, cette sorte de déficience à la fois physique et morale, se traduit par un manque général d'enthousiasme, une impression de passivité et de langueur. Les temps héroïques où le régime exaltait les esprits semblent déjà dépassés. L'Allemagne, atteinte peut-être dans son équilibre nerveux, paraît aujourd'hui souhaiter obscurément une sorte de sursis, de détente. Si le mot ne risquait d'évoquer une image trop précise, on pourrait, semble-t-il, parler d'une aspiration inconsciente vers un régime moins exigeant pour les individus, moins caporalisé, plus libéral.

4° Est-ce à dire qu'on se permette de formuler des critiques, d'exprimer des vœux? Non certes. L'immense supériorité que le national-socialisme garde aux yeux de l'Allemand moyen est qu'il le dispense des choix redoutables et l'a protégé jusqu'ici contre les aventures. La popularité de M. Hitler se maintient incontestable et incontestée. Le Führer reste aux yeux du peuple celui qui l'a sauvé du chaos, celui qui a redonné à la nation sa fierté et sa puissance.

5° Comment, en définitive, réagit actuellement l'opinion allemande devant la perspective d'une guerre? D'une part, l'ensemble du pays a été amené à cette conviction que c'est l'Angleterre qui, par sa politique d'encerclement, cherche à étouffer l'Allemagne, à lui interdire l'accès des richesses du monde. Il y a là, estime-t-on, une dernière résistance à vaincre, une suprême étape que le Führer a raison de vouloir franchir, puisqu'il s'agit pour lui d'assurer

le bonheur définitif de son peuple. Mais que, d'autre part, les efforts entrepris pour briser un encerclement purement défensif risquent de provoquer la guerre, et que l'Allemagne puisse assumer, de ce fait, une grande part dans la responsabilité d'un conflit, la plupart des Allemands se refusent à voir les données de ce problème et se réfugient dans une sorte de fatalisme. La propagande officielle elle-même, tout en s'appliquant à dresser le pays contre les démocraties occidentales, cherche, en même temps, à ménager les nerfs de la nation, à la rassurer, à lui démontrer que le IIIe Reich n'a rien à craindre et saurait résister à toute agression. Devant ces thèmes inconciliables, contradictoires, l'opinion publique garde une attitude d'expectative. Elle perd un peu contenance, mais reste malgré tout disponible. La discipline de la nation, son fatalisme, ses extraordinaires capacités de résistance permettent de penser que, même placée devant la guerre, elle ne se révolterait pas et qu'il faudrait à tout le moins les coups d'une défaite militaire pour réveiller le corps germanique de son actuelle léthargie.

375

M. PAUL MORAND, CHEF D'UNE DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE FRANÇAISE À LONDRES [1],

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 22. Secret. *Londres, 8 juin 1939.*

Depuis dix mois, la conjoncture européenne a permis à toutes les puissances, par les délais et les répits même qu'elle leur a accordés, de méditer et de perfectionner leur préparation; c'est ainsi que la guerre économique, qui jusqu'à présent n'avait été considérée que comme une conséquence des hostilités militaires et que comme un complément plus ou moins tardif des opérations de force, vient désormais s'aligner au premier rang des préoccupations de défense nationale; toutes les doctrines de combat, offensives ou défensives, lui réservent maintenant une part active dès la déclaration de guerre ou plus tôt encore. Il s'agit en somme de vastes mouvements de matières premières et de marchandises vers des points d'attaque ou de défense, tout à fait analogues

[1] L'ambassade de Grande-Bretagne avait invité le gouvernement français, de la part du secrétaire d'État principal des Affaires étrangères, à se faire représenter à une conférence qui aurait lieu à Londres en vue d'organiser la coopération franco-britannique en matière de guerre économique. L'ordre du jour prévu pour cette conférence devait être le suivant : « 1º Organisation du temps de guerre, y compris l'institution éventuelle d'organismes interalliés; 2º Choix en commun d'un thème politique et stratégique pouvant servir à la préparation de plans; 3º Mesures générales pour restreindre ou surveiller l'exportation de marchandises vers des pays d'où elles pourraient être acheminées à destination de l'ennemi; 4º Fonctionnement des listes noires et autres; règles à suivre en ce qui concerne leur établissement et leur composition ». Le Département avait fait connaître à l'ambassade de Grande-Bretagne l'acceptation du gouvernement français. La délégation française à cette conférence, qui devait se tenir le 1er juin, était présidée par M. Paul Morand, conseiller d'ambassade (qui depuis décembre 1938 représentait la France à la commission interalliée du Danube) et comprenait des représentants du Département (MM. Charguéraud, conseiller juridique, et Lucien Félix, consul de France) ainsi que du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale et du ministère de la Marine (Dépêche pour Londres nº 937 du 29 mai 1939).

à la mobilisation des peuples armés et leur mise en route vers la meilleure ligne d'opération.

Cette quatrième arme, à laquelle le gouvernement français et plus particulièrement le Département ont accordé leur attention à plusieurs reprises, depuis dix ans, semble être en ce moment au premier rang des préoccupations de l'Axe, et les récents accords de Rome (1) en font pour la première fois mention publique : l'article 4 parle « d'approfondir davantage la collaboration économique de guerre » et prévoit à cet effet la création de commissions permanentes germano-italiennes. L'Angleterre, de son côté, est en train d'apporter tous ses soins à l'*economic warfare*, et il n'est pas hasardé de dire que les dispositions qu'elle a déjà prises dépassent singulièrement les nôtres. La délégation française qui est partie pour Londres le 1er juin dernier à la demande du gouvernement britannique, et qui y a eu les jours suivants des conversations techniques (*Staff conversations*), a d'ailleurs rendu compte de ses impressions dans sa note du 5 juin ainsi que du détail des pourparlers dans sa note du 8 juin (2).

(1) Allusion au pacte d'alliance militaire italo-allemande conclu le 22 mai à Berlin (et non à Rome) : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

(2) Ou plus exactement du 7 juin. Cette note fournissait les détails techniques des conversations franco-britanniques de Londres, lors de la première réunion, du 1er au 3 juin. Ces conversations avaient d'abord donné lieu au « choix du thème politique et stratégique » (à savoir l'établissement de la carte de guerre le plus vraisemblable). Les mesures de guerre économique avaient été abordées (interdictions d'exportation; traitement du commerce neutre; contrebande; commerce avec l'ennemi; questions diverses). La nécessité d'une étroite liaison entre gouvernements français et britannique en vue d'assurer la similitude des listes de marchandises dont l'exportation serait interdite avait été reconnue, ainsi que l'opportunité d'établir en temps de paix une liste des produits d'importance vitale qui devraient, dès l'ouverture des hostilités, figurer dans les listes de prohibition des deux pays. Les neutres sur lesquels la pression alliée serait la plus forte recevraient dès l'ouverture des hostilités des notes les invitant à contrôler leurs exportations et à engager des négociations en vue de conclure des accords pour leur ravitaillement. Ceux sur lesquels la pression ennemie serait égale ou supérieure à la pression alliée se verraient demander de limiter leurs exportations aux chiffres d'avant-guerre, faute de quoi l'Angleterre cesserait de leur expédier des marchandises et de leur en acheter et limiterait leurs importations en produits clefs d'outre-mer aux quantités nécessaires à leur consommation propre. Le contrôle de la contrebande serait réparti entre l'Amirauté (nord de l'Écosse, Pas-de-Calais, détroit de Gibraltar) et la Marine française (large de Brest, Méditerranée occidentale), et les autorités consulaires britanniques délivreraient des documents appelés « navicerts » qui constitueraient une présomption de la légitimité des opérations engagées.

Sur le chapitre du commerce avec l'ennemi, une certaine divergence était apparue. Néanmoins, dans un souci de rapprochement des deux législations, il avait été reconnu que les listes officielles (*statutory lists*) devraient concorder et qu'une liste comprenant les noms des personnes et des maisons notoirement ennemies, établies dans des pays neutres voisins de l'ennemi, devrait être publiée dès le début des hostilités. La formule britannique d'interdiction du commerce avec l'ennemi était jugée à Paris moins large que la formule française, qui visait toutes relations.

Cette note faisait état également de l'organisme britannique pour la conduite de la guerre économique. Le ministère de la Guerre économique, qui devait être constitué au début des hostilités, serait dirigé par un ministre faisant partie du Cabinet de guerre et un secrétaire général, choisi dans les cadres du Foreign Office. Ce ministère comprendrait cinq grands services (service des Opérations, des Relations extérieures, des Prises, d'Action financière, des Informations).

Enfin, le problème de la collaboration franco-britannique était abordé : en temps de paix, une communication directe entre les fonctionnaires compétents et un échange de renseignements en matière de stocks, de potentiel de guerre, de listes noires était envisagé. Dès le temps de paix, devraient être établis des listes de marchandises dont l'exportation serait interdite dès l'ouverture des hostilités, ainsi que les noms des personnes à inscrire sur la liste noire officielle. La délégation britannique avait exprimé le désir qu'en temps de guerre, une mission française fût envoyée à Londres avec des pouvoirs de décision sur divers points (modification des listes noires et des listes de contrebande, octroi de dérogations pour les prohibitions d'exportation, etc.).

Ce qui a frappé la mission française, ce fut d'abord l'unité de direction du service britannique auquel collaborent des administrations différentes; dès à présent, un bureau centralisateur existe à Londres, avec des cadres d'une trentaine de personnes; les fonctionnaires qui le composent n'ont pas, comme chez nous, une double affectation administrative; ils se consacrent entièrement, dès le temps de paix, à la préparation de la guerre et sont dès à présent prêts à recevoir, distribuer et utiliser les 600 mobilisés qui leur seront adjoints à l'ouverture des hostilités; recrutés principalement dans la Cité, ces futurs auxiliaires, désignés nominativement et choisis avec discernement, sont déjà familiarisés avec leur travail car ils accomplissent des périodes de réserve dans les bureaux. L'organisme central britannique qui doit naître de la guerre, et qui sera le *ministère de la Guerre économique*, véritable émanation du Foreign Office, est un organisme cohérent dont le squelette est déjà construit avec toutes ses articulations. Actuellement, l'*Industrial Intelligence Centre*, foyer de documentation économique qui constitue un des noyaux mobilisateurs du futur ministère, rassemble avec autorité tous renseignements sur la situation économique mondiale, particulièrement sur le futur potentiel de guerre de futurs neutres et ennemis, élabore des listes de contrebande, établit sur fiches listes noires, etc. A l'encontre des administrations françaises étanches où l'on peut voir les services de renseignement du Commerce poursuivre les mêmes fins que l'Office des renseignements à l'Agriculture et que les deuxièmes bureaux de la Défense nationale, de l'Air, de la Marine, sans parler de l'information remise à la Marine marchande par le Comité des armateurs, du bureau des Affaires économiques aux Colonies, de la documentation de la présidence du Conseil, des enquêtes économiques de la Société des Nations, etc., ce qui rend difficiles les recoupements et empêche la confrontation critique des témoignages, la circulation et la coordination des renseignements se fait à Londres avec une aisance exemplaire et dans le plus grand secret.

Le gouvernement anglais, après avoir détaillé sous les yeux de la mission française son plan de la mobilisation économique, a mis entièrement à sa disposition toute sa documentation; si le contact continue, c'est donc au ministère des Affaires étrangères qu'il appartiendra de la recueillir, de la distribuer et de l'utiliser à bon escient. Conformément aux dispositions de l'instruction sur l'action économique en temps de guerre de décembre 1928 mis à jour le 1er octobre 1938, la sous-direction des Relations commerciales constitue le noyau mobilisateur du comité d'Action économique en temps de guerre. Ce noyau mobilisateur existant semblera sans doute tout désigné pour se développer dans ce climat nouveau d'aujourd'hui qui n'est ni la paix, ni la guerre et qui participe de l'une et de l'autre. Si la tendance anglaise, comme il est apparu dans les récents entretiens, est de vouloir concentrer à Londres les services du front commun de guerre économique sous un commandement probablement unique et britannique, et si ces services doivent être une véritable dilatation des bureaux du Foreign Office, il apparaîtra peut-être nécessaire à Votre Excellence de prévoir en France un rouage analogue et qui, de toute évidence, nous fait défaut à l'heure actuelle.

Ce rouage de Défense nationale (mais qui, pour éviter toute publicité, n'en

saurait porter le nom) pourrait s'intituler section d'Action économique (S.A.B.), avec deux sous-sections : l'une, chargée des informations générales sur les pays ennemis ou neutres, de la surveillance des personnes (listes noires) ou des matières (transports, ravitaillements, accords commerciaux, situations financières des ennemis ou neutres ou interalliés, statistiques des produits, stocks, consommation, exportations et importations, contre-espionnage économique, achats, préparation des décrets et projets de lois de guerre économique, etc.). L'autre sous-section, consacrée aux rapports franco-britanniques, maintiendrait une liaison constante avec le gouvernement anglais, avec les missions françaises éventuellement fixées ou de passage en Angleterre, recevrait des centres londoniens toute l'information transmise par l'ambassade d'Angleterre à Paris (mission pour laquelle le Foreign Office a déjà désigné un secrétaire), la transmettrait à la sous-section d'Information en vue d'un examen commun des sources britanniques. Elle renverrait ensuite à Londres, après avoir pris des directives générales au Département, tous les renseignements des diverses administrations françaises.

Le personnel de la section de Guerre économique ne saurait être recruté uniquement aux Relations commerciales, qui ont tout juste à l'heure actuelle celui qui leur est nécessaire. Il faudrait prévoir des agents issus du concours des ambassades et de celui des vice-consulats et surtout des fonctionnaires plus âgés, libres d'obligations militaires (tous les Anglais employés à l'*Economic Warfare* restent mobilisés à leur poste). Ce personnel devrait avoir une réelle connaissance de la langue anglaise et présenter à tous les degrés de la hiérarchie d'exceptionnelles habitudes de secret, sans lesquelles toute collaboration anglaise risque de devenir vite impossible.

Il semble que, pour commencer, devraient être prévue :

Section d'action économique (S.A.B.)

1° Sous-section d'Information générale :

1 chef de section;
3 rédacteurs;
1 traducteur-rédacteur;
1 classeur-archiviste;
1 sténo-dactylo-ronéiste;
1 auxiliaire garçon de bureau.

2° Sous-section franco-britannique :

1 chef de section;
1 rédacteur;
2 traducteurs-rédacteurs;
1 classeur-archiviste;
1 sténo-dactylo-ronéiste;
1 auxiliaire garçon de bureau.

La S.A.B. recevrait, en outre, sans interruption des centres mobilisateurs, dès le temps de paix, du personnel de réserve qu'elle instruirait par roulement.

Quant aux crédits, après que Votre Excellence aura pris une décision de principe, ils devront être demandés au ministère des Finances à titre exceptionnel et figurer au budget de telle façon que le Service y soit à la fois invisible et présent. Sans disposer de fonds aussi considérables que ceux de l'*Economic Intelligence*, il semble que le Département pourrait trouver, pour l'arme nouvelle et singulièrement efficace qu'il va mettre entre les mains du gouvernement et de la Défense nationale, des crédits qui sont bien peu de chose en comparaison des dépenses de guerre, et dont le total ne représenterait même pas le prix d'un moteur d'avion.

En résumé, et comme a pu voir Votre Excellence par l'exposé ci-dessus, d'une part la conjoncture de plus en plus menaçante, d'autre part les interrogations précises du gouvernement britannique amènent en ce moment le Département à préciser son attitude, à définir sa doctrine de guerre économique, à entrer dans une période d'active prémobilisation.

Les avantages d'une liaison permanente entre alliés et la création immédiate d'un service doué de crédits et d'autorité morale, apparaîtront sans doute à Votre Excellence comme évidente. Les inconvénients d'une impréparation ne semblent pas moins clairs; sans parler de ceux qui vaudraient à l'ennemi des profits immédiats, il semble qu'une carence française, loin de nous rendre plus indépendants, nous subordonnerait tôt ou tard à l'action britannique, romprait nos contacts avec l'économie mondiale, affaiblirait notre surveillance de l'adversaire ou nos moyens de pression sur lui; notre commerce d'exportation déjà si ébranlé par la crise risquerait de ne plus trouver, même au cas de l'issue heureuse d'un conflit, les appuis politiques et les débouchés matériels sans lesquels il ne saurait vivre [1].

376

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1768 à 1774 [2]. Réservé. *Londres, 9 juin 1939* [3]

(*Reçu :* 0 h. 20.)

Suite à mon télégramme nos 1762 à 1765 [4].

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office n'a pas nié que ces lenteurs ne puissent entraîner des inconvénients. Le projet de réponse aux

[1] La conférence franco-britannique de Londres devait avoir son prolongement avec l'installation dans la capitale britannique, en temps de guerre, d'une mission de liaison, présidée également par M. Paul Morand, pour coordonner les mesures à prendre par les deux pays en matière d'approvisionnement. Les dossiers de cette « mission française en Angleterre de guerre économique » sont conservés dans les archives de l'ambassade de France à Londres et ne concernent que la période de guerre.

[2] Extrait des papiers Bonnet.

[3] Par fil.

[4] Du 8 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 367.

Russes en cours d'élaboration ne sera soumis au Comité ministériel restreint pour approbation définitive que lundi prochain. (1) Entre-temps, lord Halifax serait heureux de recevoir les observations du gouvernement français. A ma demande, sir A. Cadogan m'a communiqué le texte en question (2) et m'a autorisé à le transmettre à Votre Excellence à titre provisoire et officieux.

Il a ajouté les commentaires suivants : l'alinéa 2 du paragraphe I, première version, a été rédigé de manière à couvrir le cas d'une attaque contre la Hollande et la Suisse. Ces deux états ne sont l'objet de notre part d'aucune garantie officielle. Ils sont même censés ignorer les dispositions que la France et l'Angleterre ont prises d'un commun accord à leur égard. Il n'en est pas moins nécessaire de faire en sorte que l'assistance russe soit assurée au cas où le conflit naîtrait par cette voie. Il est évident que dans cette hypothèse, nous serions obligés par réciprocité de venir en aide à la Russie si elle décidait de prendre les armes à la suite d'une agression dirigée contre les pays baltes. La variante prévue pour le même alinéa est moins explicite, parce que l'on peut supposer avec grandes chances de ne pas se tromper que si la Hollande ou la Suisse étaient l'objet d'une agression, elles feraient appel au concours de l'Angleterre ou de la France. C'est ce texte qui a les préférences de lord Halifax, parce que les mots « indépendant de tout engagement de cette nature » qui figurent dans la première version couvriraient le cas de n'importe quel état européen non adjacent qui serait attaqué et que l'une des puissances contractantes voudrait assister. Ainsi la Suède, la Yougoslavie, etc.

Il est possible qu'en fait, les puissances se mettent d'accord pour venir au secours de l'état attaqué, mais il vaut mieux qu'une telle hypothèse soit réglée conformément à la procédure prévue à l'alinéa 3.

Examinant alors le texte de cet alinéa, sir A. Cadogan a admis qu'il pouvait soulever des objections de la part des Russes. Mais, a-t-il observé, il est impossible de prévoir les conditions dans lesquelles pourrait se produire une menace allemande, contre les états baltes par exemple. Une emprise économique du Reich sur la Lettonie ou l'Esthonie, la constitution de stocks d'armes allemands sur leurs territoires ou même une infiltration de troupes admise par ces pays risquent de provoquer un ultimatum de l'U.R.S.S. et de constituer le prélude d'un conflit. A quel moment devrait commencer l'assistance des puissances occidentales s'il n'y a pas au préalable une consultation pour fixer les conditions d'application de l'accord? Sir A. Cadogan comprend bien la nécessité de ne pas irriter les susceptibilités russes.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères entend ne pas provoquer trop directement les appréhensions des pays baltes, et c'est pourquoi il lui paraît nécessaire d'introduire cette réserve qui pourrait toujours être invoquée pour rassurer leurs craintes. Il m'a d'ailleurs laissé entendre que l'on pouvait supprimer le paragraphe 5, qui avait été maintenu surtout pour rester fidèle aux promesses faites à l'origine aux Polonais et aux Roumains dont les dispositions sont maintenant beaucoup plus compréhensives.

(1) Soit le 12 juin.
(2) Ce texte était transmis par télégramme nº 1766, du 8 juin, ci-dessus publié sous le nº 368.

De toute manière, a conclu mon interlocuteur, il sera difficile d'établir un texte contentant pleinement tout le monde. Aussitôt que l'on abandonne le principe de l'agression directe, il n'est possible de s'entendre pour la protection des états tiers que lorsque ceux-ci acceptent la garantie qui leur est offerte. Ce sont ces différents points qu'il faudra expliquer aux Russes en leur remettant le projet d'accord actuellement en cours d'examen.

J'ai remercié sir A. Cadogan de ses explications. J'ai ajouté qu'après les tâtonnements de ces dernières semaines, il était indispensable que la reprise des conversations à Moscou aboutisse cette fois à un résultat décisif. Il pourrait ... [1] utile à cet effet, du moment qu'aucune personnalité de premier plan n'est envoyée à Moscou, d'exposer dans un mémorandum les points sur lesquels l'accord est déjà acquis, les difficultés qui restent à résoudre et les modalités que nous envisageons à cet effet. Ces indications serviraient de commentaires à nos propositions et permettraient de dissiper les incertitudes qui subsistent à Moscou, ainsi que les équivoques dont nous pouvons avoir à nous plaindre de notre côté.

En dernier lieu, je suis revenu sur la suggestion que j'avais faite hier d'envoyer une mission technique en Russie avant même la fin des pourparlers [2]. Cet envoi attesterait à Berlin le progrès des négociations. Sir A. Cadogan m'a promis de parler de ces deux points au secrétaire d'État.

377

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 180 à 186 [3]. Secret. Réservé. *Lisbonne, 9 juin 1939, 1 h. 40.*

(*Reçu :* 6 h. 30.)

A la prière instante du secrétaire général, je viens de me rendre d'urgence au ministère des Affaires étrangères.

L'entretien que j'ai eu avec M. de Sampaio sort du cadre de nos conversations habituelles. Il m'a en effet déclaré qu'il était expressément chargé de me transmettre une série d'indications dont M. de Oliveira Salazar estime qu'il est de la [plus] haute importance que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères du gouvernement français soient immédiatement informés. Mes télégrammes nos 137 et 142 [4] ont déjà signalé à Votre Excellence le souci avec lequel le gouvernement portugais considère le développement des événements d'Espagne. Ce souci est devenu une inquiétude grave.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Voir ci-dessus le no 365.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Des 11 et 15 mai, non retrouvés.

M. de Oliverira Salazar désire tout d'abord marquer nettement qu'il n'est chargé d'aucun message par le gouvernement espagnol et qu'il exprime uniquement son opinion propre. Il est de plus en plus frappé par l'irritation croissante que cause au général Franco et aux milieux qui l'entourent l'exécution trop lente à leur gré des stipulations de l'accord Bérard-Jordana (1). Le mécontentement porterait plus spécialement sur les questions de l'or et du matériel de guerre.

Je n'ai pas manqué aussitôt de rappeler à M. de Sampaio les précisions dont Votre Excellence m'avait autorisé par son télégramme nos 89 (2) à faire état, le cas échéant, et que j'avais, dès réception de celui-ci, communiquées au gouvernement portugais.

Mon interlocuteur a profité de cette réponse pour me faire une déclaration à laquelle le président du Conseil paraît attacher de l'importance : « M. de Oliveira Salazar, désireux d'éclairer le gouvernement français sur une situation qu'il estime très grave, insiste sur le fait qu'il n'entend pas prendre parti dans la discussion du bien-fondé des griefs espagnols. Uniquement préoccupé des menaces qui peuvent découler de l'état d'esprit dans le pays voisin, il juge indispensable que le gouvernement français en soit informé par celui qui est bien placé pour connaître les choses d'Espagne. Ce dernier pays, encore sous le coup des convulsions qui ont duré trois ans, n'est pas dans un état psychologique normal; tous les Espagnols ont les nerfs à vif et une susceptibilité exaspérée qui peut les conduire jusqu'à des gestes de folie. Cela ne saurait être négligé. La fierté traditionnelle, de longues souffrances, une sorte de mysticisme héroïque, peuvent les amener à agir à l'encontre de leur intérêt matériel le plus évident. M. de Oliveira Salazar craint en effet que l'on se fasse en Angleterre et en France encore secrètement des illusions sur la valeur déterminante des avantages économiques et des arguments financiers par lesquels on croyait pouvoir se concilier l'Espagne. Au point de tension nerveuse où en est arrivé ce pays, les considérations d'intérêts ne valent plus et on imagine à quelle décision lourde de conséquences pour le maintien de la paix pourrait aboutir l'esprit d'impatience qui se manifeste de plus en plus chez ses dirigeants.». J'ai fait observer à M. de Sampaio que cette déplorable orientation était sans doute méthodiquement encouragée par ceux qui croient pouvoir en tirer profit : « Assurément, m'a-t-il répondu, des efforts intéressés sont faits pour exaspérer les mécontentements des Espagnols, mais, encore une fois, M. de Oliverira Salazar ne discute pas de cause, il constate un état d'esprit qui peut mener à des décisions très graves, il voit grand le danger et en avertit le gouvernement français ».

L'accueil exceptionnel fait au maréchal Pétain et la faveur particulière dont paraissaient l'entourer le gouvernement et le peuple espagnol lui-même, et dont les journaux portugais se font constamment l'écho, paraît pourtant en contradiction avec les appréhensions de M. de Oliveira Salazar, et je n'ai pas

(1) Conclu le 25 février précédent, et dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 211.
(2) Du 16 mai, non retrouvé.

manqué de le faire remarquer à mon interlocuteur. Ce dernier réplique qu'il n'est pas douteux que le gouvernement espagnol, flatté de la désignation de ce grand soldat et qui éprouve pour lui autant d'admiration que de sympathie, lui en donne des preuves constantes. « Toutefois, a-t-il ajouté, ces manifestations ont un caractère purement personnel et ne doivent pas faire illusion sur la véritable nature des réactions espagnoles. »

La vivacité des impressions espagnoles du dictateur portugais est due à n'en pas douter à l'arrivée à Lisbonne de M. Teothonio Pereira, ambassadeur à Burgos, disciple préféré et confident de M. de Oliveira Salazar.

Secret. En transmettant à Votre Excellence le message destiné au gouvernement français, je ne puis m'empêcher de songer que M. de Oliveira Salazar, dans le désir bien naturel de préserver son pays de toute menace venant d'un voisin que le Portugal redoute traditionnellement, ferait, pour y parvenir, aisément bon marché de tous intérêts français qui sont en jeu dans le problème franco-espagnol (1).

378

M. COCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 414 (2). Réservé. *Belgrade, 9 juin 1939* (3).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

M. Brugère a signalé à plusieurs reprises à Votre Excellence le redressement qui s'est produit dans les milieux yougoslaves après le désarroi profond où l'occupation de la Tchéquie par les Allemands et de l'Albanie par l'Italie avait jeté l'opinion publique. J'ai eu ces jours-ci de nouvelles preuves de cet état d'esprit.

C'est ainsi que le ministre adjoint des Affaires étrangères, dans une conversation au cours de laquelle j'en étais venu à envisager l'éventualité d'une attaque italienne contre Salonique par l'Albanie, me déclara qu'en ce cas, les troupes yougoslaves seraient aux côtés des troupes grecques, ajoutant : « L'accès de Salonique est une question vitale pour la Yougoslavie. Jamais nous ne laisserons les Italiens s'y installer, et ils le savent bien ».

D'autre part, le nouveau ministre de Yougoslavie à Londres, M. Soubotitch, qui est très lié avec le président du Conseil, m'a parlé aujourd'hui en

(1) Le 17 juin, sous les nos 108 à 110, le ministre français des Affaires étrangères transmettait à Lisbonne le texte d'un télégramme adressé le 14 à son représentant auprès du Saint-Siège pour souligner que Paris avait exécuté « loyalement » les accords de Burgos (télégramme ci-après reproduit sous le nº 418).

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Par courrier, en clair.

termes émus de la nécessité pour la France et l'Angleterre d'armer au plus vite la Yougoslavie. « Nous voulons conserver notre indépendance et nous voulons pouvoir résister à une pression allemande, mais pour pouvoir le faire efficacement, il nous faut au plus vite les armes qui nous manquent : canons contre avions et canons antichars. Ce n'est plus une question de semaines, mais une question de jours. J'insiste tous les jours à ce sujet auprès du ministre d'Angleterre à Belgrade, estimant que ce serait trop tard d'attendre mon arrivée à Londres pour agir ».

Par ailleurs, notre attaché militaire a trouvé ces temps-ci les milieux de l'État-major plus décidés que jamais à la résistance : 400 canons contre avions viennent d'être commandés en Pologne, ainsi que 400 mortiers et un certain nombre de chars. L'État-major continue à pousser activement les travaux de défense dans la direction des frontières allemande et italienne et à préparer les destructions d'ouvrages d'art. Enfin, bien qu'ayant été obligé de renvoyer dans les foyers un certain nombre de réservistes pour raison d'économie, il conserve sous les drapeaux des effectifs relativement importants.

379

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1779 à 1781 (1). *Londres, 9 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 13 h. 50, 13 h. 55.)

A la suite des démarches que j'avais faites ... (3) le début de la semaine, le Foreign Office a établi un projet d'accord avec la Pologne conformément au plan général esquissé lors de la visite de M. Beck à Londres (4). Sir M.O.G. Sargent m'a annoncé qu'il me ferait tenir ce projet dans la journée (5) de manière à ce que je puisse en saisir aussitôt le Département. Ce texte est naturellement beaucoup plus étendu que la formule que nous avons préparée nous-mêmes puisqu'il n'y avait jusqu'à présent aucun traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et la Pologne mais, d'une façon générale, il reste en harmonie avec le protocole élaboré par sir H. Malkin et M. Basdevant (6).

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Sur cette visite, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(5) Le texte du projet était effectivement transmis le même jour que la lettre personnelle de sir Orme Sargent à l'ambassadeur de France : voir ci-après le no 383.
(6) Ci-dessus reproduit sous le no 287.

M.O.G. Sargent m'a souligné toutefois qu'il y aurait un changement sur un point important. Il n'y aura pas d'énumération nominative des pays dont l'agression justifierait la mise en œuvre de l'alliance Cette modification a été introduite pour garder un certain parallélisme avec le projet d'accord franco-anglo-soviétique où il n'est fait mention d'aucune puissance garante.

Sir M.O.G. Sargent a ajouté qu'il nous appartiendra de nous assurer auprès des Polonais que la Suisse figurera bien parmi les pays en question. Il a en effet été stipulé au cours des entretiens avec M. Beck qu'une agression contre la Hollande serait considérée comme un *casus foederis*, mais une attaque contre la Suisse met plus particulièrement en jeu les intérêts français.

J'avais entretenu hier de la question mon collègue polonais. Il m'a dit qu'il avait interrogé le Foreign Office à ce sujet il y a une huitaine de jours lors de son retour à Londres. Il lui a été répondu que lord Halifax était désireux d'abord d'éclaircir la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'U.R.S.S. Je n'ai pas eu l'impression que M. Raczynski ait particulièrement insisté pour hâter le règlement envisagé. Il considère en effet que le procès-verbal rédigé à la suite du voyage du ministre des Affaires étrangères polonais à Londres, et qui contient si l'on peut dire les têtes de chapitres d'un futur accord, constituait une garantie suffisante en prévision de toute éventualité.

L'ambassadeur de Pologne, qui avait été avisé par son collègue à Paris des raisons qui retardent nos pourparlers avec Varsovie, m'a promis d'insister pour hâter le travail du Foreign Office.

380

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 338, 339. *Tokyo, 9 juin 1939, 20 h. 12.*

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme no 218 (1).

Les notes anglaise et américaine sont très différentes de ton et de longueur. La note américaine est courte, vague et ne fait aucun état du traité des neuf puissances.

Mon collègue d'Angleterre et moi nous n'avons pu obtenir du chargé d'affaires d'Amérique qu'il renforçât sa rédaction. Dans ces conditions, il m'a paru nécessaire de ne pas tenir ma propre rédaction trop voisine de l'anglaise, tout en exprimant l'essentiel de ce qu'elle dit.

Il me paraît en effet de première importance d'éviter tout ce qui pourrait inspirer aux Japonais l'idée que les États-Unis ne veulent pas se solidariser en Extrême-Orient avec l'action de la France et de l'Angleterre. Pendant très longtemps, les Japonais se sont refusés à croire que les États-Unis se rangeaient du côté des puissances démocratiques; ils ont fini par l'admettre, mais ne perdent pas tout espoir de les voir se raviser.

En ce moment, c'est à l'Angleterre que vont les haines et toutes les rancœurs, on en oublie même provisoirement les griefs contre la Russie. Il est certain que les Japonais ne perdraient aucune occasion de tenter d'isoler

(8) Des mesures destinées à substituer à la monnaie nationale chinoise une nouvelle monnaie émise par une banque créée à cet effet, la *Federal Reserve Bank*, avaient été prises par les Japonais, et entraient en vigueur le 11 mars. Dans la « zone fédérale » de la Chine du nord (zone occupée par les Nippons), toute autre monnaie devait être retirée de la circulation. La nouvelle monnaie était rattachée au yen et son cours devrait être maintenu artificiellement grâce au contrôle des changes. La France et l'Angleterre avaient émis des protestations le 10 mars, puis les États-Unis le lendemain. Le gouvernement anglais suggérait à Paris, le 16 mai, que fût institué un système de « factures consulaires » analogues aux certificats d'origine auxquels étaient soumises les exportations japonaises vers la France : les produits en provenance de la Chine du nord ne seraient admis à pénétrer dans l'Empire britannique que s'ils étaient accompagnés de « factures » qui ne seraient délivrées qu'une fois que l'on se serait assuré que les produits en question avaient été achetés dans des conditions de liberté de marché et de change. (Note de la sous-direction d'Asie-Océanie du 17 mai). Le Foreign Office entendait en outre, à partir de la réponse faite par le Japon à la protestation française, faire état d'une discrimination contraire au traité des neuf puissances, et de la subordination du gouvernement de Pékin à Tokyo (télégramme de Tokyo, no 292, du 18 mai).

Au reçu de ce dernier télégramme, le Ministre indiquait que le projet de protestation britannique ne soulevait pas d'objection. Il déclarait voir un grand avantage à ce que les notes française, anglaise et américaine fussent identiques. Au cas où la note américaine différerait de la note anglaise, l'ambassadeur de France à Tokyo était invité à s'inspirer de la seconde (télégramme pour Tokyo no 218, du 20 mai).

Sur les décisions nippones prises en matière monétaire, voir également ci-dessus le no 341 (note).

l'Angleterre et de détacher d'elle ses amis. J'ai été très discrètement et de très loin approché à ce sujet, et il va sans dire que tout en demeurant très amicales, je n'ai pas encouragé ces conversations dont je n'ai parlé à personne, même pas à mon collègue d'Angleterre.

Le ministre des Pays-Bas m'a dit avoir été l'objet d'une tentative analogue à laquelle il s'est refusé à donner suite.

Enfin, sans que je sache rien de précis, des ... (1) confidentiels me donnent le sentiment net que le chargé d'affaires des États-Unis a subi les mêmes assauts, mais j'ignore sa réaction.

Je considère que mon action diplomatique en ce moment doit viser avant tout, lorsque cela m'est possible, à écarter toute possibilité de doute sur la solidité du groupe des puissances démocratiques; si les Japonais croyaient y voir une fissure, ils penseraient pouvoir l'agrandir et perdraient toute considération pour l'ensemble du groupe.

381

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 883 à 885 (2). Réservé. *Varsovie, 9 juin 1939* (3).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme no 860 (4).

Au cours d'une réception, le général Stachiewicz m'a parlé longuement hier soir des besoins de l'armée polonaise et du sort réservé aux demandes adressées à Paris par son gouvernement.

Il s'inquiète, et a beaucoup insisté sur l'urgence que présente la solution de ces questions.

« Nous avons, m'a-t-il dit, un grand nombre de réservistes âgés de moins de 40 ans et pourvus d'une instruction militaire complète. Nous possédons les officiers et sous-officiers nécessaires pour les encadrer en totalité. Nous disposons même de l'outillage indispensable pour fabriquer les équipements, les fusils, mitrailleuses, canons de campagne et munitions dont ils auraient besoin. Mais, faute d'argent, nous serions actuellement hors d'état de les utiliser au début d'une guerre. » « Par la suite, a poursuivi le chef du grand État-major, si l'aviation adverse rendait difficile le fonctionnement des usines

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par avion.
(4) Du 31 mai, ci-dessus reproduit sous le no 321.

de matériel de guerre que nous ne possédons qu'en petit nombre, nous pourrions ne plus avoir les mêmes possibilités de fabrication qu'aujourd'hui.

« Il faudrait donc que nous obtenions de Paris et de Londres une aide financière immédiate, qui seule nous permettrait de mettre en ligne, dès le début d'une guerre et pendant que nous aurions à subir le premier choc, le nombre d'unités correspondant à nos effectifs. »

Le général Stachiewicz m'a demandé de porter à la connaissance de Votre Excellence ces considérations sur lesquelles j'ai déjà attiré d'ailleurs l'attention du gouvernement; elles me paraissent commander la réponse qu'espère la Pologne.

382

M. Rivière, Chargé d'affaires de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 482. *Rome, 9 juin 1939* (1).

Le Cardinal secrétaire d'État m'a indiqué que le ministre de l'Intérieur espagnol, reçu le 8 juin par le Pape (2), avait donné au Pontife, touchant à l'attitude de l'Espagne sur le plan international, des assurances nettement pacifiques.

Le cardinal Maglione a ajouté confidentiellement que Pie XII ayant interrogé M. Suñer sur l'impression qu'il pouvait avoir des intentions de M. Mussolini, le ministre espagnol avait répondu que le chef du gouvernement italien ne s'était pas montré devant lui animé de dispositions belliqueuses.

(1) Par fil.

(2) M. Serrano Suñer était arrivé en Italie le 6 juin pour y demeurer jusqu'au 14. Il avait assisté, le 6, au défilé à Naples de 20.000 légionnaires italiens retour d'Espagne. Un dîner lui avait été offert le 7 par le Duce, au cours duquel des toasts avaient été échangés. Le ministre espagnol avait rendu hommage à l'Italie, « accourue pour défendre le patrimoine spirituel menacé » de l'Espagne, « en offrant généreusement de se solidariser avec sa soeur latine de l'autre côté de la Méditerranée » et proclamé que l'idéal de l'Espagne était la paix, tout en « demandant à Dieu que l'avenir permette à nos deux peuples de partager la même destinée ». Le 10 juin, une conférence italo-espagnole réunissait, au palais de Venise, autour du Duce et de M. Serrano Suñer, les membres des missions militaire et navale espagnoles, ainsi que le comte Ciano et les sous-secrétaires d'État italiens à la Guerre, à la Marine et à l'Air.

383

Sir Orme Sargent, sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, à M. Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

L. [1]. Traduction. *Londres, 9 juin 1939.*

En me référant à notre conversation du 6 juin concernant nos accords avec la Pologne [2], je vous adresse ci-joint un premier projet d'accord anglo-polonais qui a été préparé ici. Ce projet n'a pas encore été examiné par le Cabinet et ne doit absolument pas être considéré comme définitif, mais il servira à vous montrer l'état présent de nos idées à ce sujet.

En ce qui concerne le projet de protocole franco-polonais [3], nous n'avons pas d'observation à faire sur le texte du protocole lui-même. Nous remarquons que, dans le second paragraphe, vous avez adopté la formule discutée par Basdevant et Malkin, à Genève, et vous constaterez qu'il correspond à l'article 2 de notre projet.

Si toutefois il vous semble possible d'insérer dans le texte un passage couvrant le cas d'une agression contre la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse, nous doutons, de notre côté, très fortement qu'il soit opportun de mentionner ces pays par leur nom. Si vous le faites dans le cas de la Pologne, le gouvernement soviétique pourra vous répliquer que les objections opposées par vous à l'insertion de pareilles précisions dans l'accord russe sont sans force. En outre, en ce qui nous concerne, nous estimons que les gouvernements danois et hollandais seraient en tout état de cause très embarrassés par une mention directe de leur nom dans l'accord. Vous verrez dans l'article 4 du projet d'accord anglo-polonais comment, en accord avec nos idées actuelles, nous envisageons de traiter ce point.

En ce qui concerne le projet d'aide-mémoire [4], je ne vois pas clairement les conséquences que les Polonais entendent en tirer, et ce pourrait être une besogne utile que de définir exactement ce qu'on entend par le mot Dantzig. La situation, telle que je la vois, est que, aux termes du paragraphe 2 de votre projet de protocole et de l'article 2 de votre [5] projet d'accord (le second suit le texte établi au moment du séjour du colonel Beck à Londres), nous serons tenus de porter assistance à la Pologne au cas où serait entreprise

[1] Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Le compte rendu de cet entretien ne se retrouve pas dans les télégrammes de l'ambassade de France à Londres conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit vraisemblablement de l'entretien dont parle M. Corbin dans sa dépêche n° 471, du 13 juin, ci-après reproduite sous le n° 412. Il est également fait état très brièvement de l'entretien dans les *Documents on british foreign Policy, Third Series*, V, n° 724.

[3] Sur ce projet de protocole et la formule discutée par les jurisconsultes français et britannique et finalement adoptée, voir ci-dessus les nos 222 annexe I, 252, 255, 259 II, 278, 287.

[4] Il s'agit du projet de déclaration annexe proposée par les Polonais : voir ci-dessus les nos 211, 222 annexe II.

[5] Lire plutôt : nôtre. Le Département avait en effet transmis au gouvernement de Londres un projet de protocole, non un projet d'accord.

une action en connexion avec Dantzig, « qui menacerait clairement, directement ou indirectement, l'indépendance de la Pologne et serait de telle nature que la Pologne estimerait être de son intérêt vital de lui résister avec ses forces nationales ». Mais nous ne serions pas tenus par cette obligation si ces deux conditions n'étaient pas remplies et, en conséquence, il ne s'ensuit pas qu'une action en connexion avec Dantzig que les Polonais désapprouveraient, entraînerait application de notre engagement. Si donc les Polonais venaient à nous faire une proposition qui aurait ce résultat pour but (jusqu'à présent, ils ne nous ont fait aucune proposition correspondant au projet d'aide-mémoire), je ne crois pas que nous soyons prêts à l'accepter, et en tout cas nous examinerions soigneusement la portée exacte de leur proposition.

Vous remarquerez que, si les Polonais désirent réellement que le projet d'aide-mémoire ait la portée envisagée plus haut, sa rédaction devrait correspondre à celle du second paragraphe de votre projet de protocole. Il peut, dans ces conditions, être utile, si les Polonais ont reçu le texte du protocole, d'examiner quelle rédaction ils suggèrent pour l'aide-mémoire et nous pourrions considérer, en nous consultant mutuellement, quelle serait sa portée et si celle-ci est acceptable. Au cas où les Polonais nous feraient une proposition analogue à celle qu'ils vous ont faite, nous vous en donnerions naturellement connaissance.

ANNEXE

Projet d'accord avec la Pologne (7 juin)

Traduction. *9 juin 1939.*

Les gouvernements du Royaume-Uni et de Pologne, désirant placer sur une base permanente la collaboration résultant des assurances d'assistance, d'un caractère exclusivement défensif, qu'ils ont échangées, et donner ainsi effet, en leur qualité de membres de la Société des Nations, au principe d'aide mutuelle contre l'agression qui est inscrit dans le pacte de la Société, sont convenus des dispositions suivantes :

1° Au cas où le Royaume-Uni ou la Pologne viendrait à être engagé dans des hostilités avec une puissance européenne (à l'exception d'une puissance à laquelle l'autre partie a donné une assurance d'assistance contre une agression), à la suite soit : (1) d'une agression de cette puissance contre le Royaume-Uni ou la Pologne, soit : (2) d'une agression de cette puissance contre un autre état européen, que le Royaume-Uni ou la Pologne se sont engagés à soutenir contre pareille agression, la Pologne ou le Royaume-Uni, suivant le cas, donnera immédiatement à l'autre partie toute l'aide et l'assistance en son pouvoir.

2° L'article 1er s'appliquera également au cas où une action serait entreprise par une puissance européenne (à l'exclusion d'une puissance à laquelle l'autre partie a donné une assurance d'assistance contre une agression) qui menacerait clairement, directement ou indirectement, l'indépendance de la Pologne ou du Royaume-Uni et qui serait de telle nature que la partie intéressée estimerait qu'il est de son intérêt vital d'y résister avec ses forces nationales.

3° Au cas où une puissance européenne (à l'exclusion d'une puissance à laquelle l'autre partie a donné une assurance d'assistance contre une agression) essaierait d'ébranler l'indépendance de la Pologne ou du Royaume-Uni par un processus de pénétration économique ou de toute autre manière, le Royaume-Uni et la Pologne se porteront mutuellement aide pour résister à pareille tentative. Au cas où la puissance européenne visée ci-dessus engagerait des hostilités contre la Pologne ou le Royaume-Uni, l'article premier du présent accord s'appliquera.

4° Au cas où le Royaume-Uni viendrait à être engagé dans des hostilités avec une puissance européenne (à l'exclusion d'une puissance à laquelle la Pologne a donné une assurance d'assis-

tance contre une agression), à la suite d'une action de cette puissance qui menacerait l'indépendance ou la neutralité d'un autre état européen, de façon à constituer une menace contre la sécurité du Royaume-Uni, la Pologne donnera immédiatement au Royaume-Uni toute l'aide et l'assistance en son pouvoir.

5° L'aide et l'assistance prévues aux articles précédents et qui ne doivent pas porter atteinte aux droits ni à la position d'autres puissances, seront données en accord avec les principes de l'article 16, paragraphe I du pacte de la Société des Nations, sans que cependant il soit nécessaire d'attendre une action de la Société des Nations.

6° Sans modifier en rien le fait que l'assistance prévue par les articles précédents sera immédiatement apportée dès le début des hostilités, les deux gouvernements s'engagent, au cas où viendraient à se présenter des circonstances qui menaceraient de provoquer la mise en action des engagements d'assistance mutuelle prévue ci-dessus, à se consulter l'un l'autre immédiatement sur la situation.

Les deux gouvernements s'engagent en outre à se tenir l'un l'autre complètement et promptement informés de tous développements menaçant directement ou indirectement l'indépendance de l'autre pays.

7° Les deux gouvernements se communiqueront mutuellement le texte des engagements d'assistance contre une agression qu'ils ont déjà pris et auxquels il est fait allusion plus haut. Au cas où, dans l'avenir, l'un d'eux viendrait à envisager de prendre pareil engagement, il consultera immédiatement l'autre partie avant de le faire et lui communiquera le texte de tout engagement ainsi pris.

8° Cet accord n'empêche aucune des deux parties de conclure des arrangements avec d'autres pays en conformité avec les principes du pacte de la Société des Nations et qui aient pour objet le maintien de la paix ou la défense de leur propre indépendance ou de celle d'autres états.

9° Cet accord est conclu pour une période de (cinq) ans à partir de la date d'aujourd'hui. Au moins (six mois) avant l'expiration de ladite période, les gouvernements contractants se consulteront mutuellement sur le point de savoir s'il sera ou non renouvelé, avec ou sans modification.

384

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 372 [1]. *Bruxelles, 9 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juin.)

Comme je l'ai indiqué dans ma dépêche n° 368 du 8 juin 1939 [2], la discussion du budget des Affaires étrangères s'est poursuivie hier à la Chambre. Après une intervention de M. Spaak qui a fait un bref historique de la poli-

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] La dépêche n° 368, non reproduite, analysait longuement le rapport présenté par M. Van Cauwelaert sur le budget des Affaires étrangères. L'homme politique belge déclarait notamment que son pays entendait rester libre de toute obligation militaire vis-à-vis de l'étranger, assurer à chacun de ses voisins, par sa politique d'indépendance, la paix sur les frontières communes, tout en s'opposant à toute tentative d'où qu'elle vienne, d'utiliser son territoire pour une opération militaire dirigée contre un autre état. Toutefois, il reprenait les paroles prononcées l'année précédente par le chef de l'État à l'occasion de l'inauguration du monument élevé en l'honneur du roi Albert (voir, au tome XII de la présente série, le n° 194)) : « une politique d'indépendance n'est pas une politique d'effacement et d'isolement, elle ne désavouera ni le souvenir glorieux d'un passé récent, ni celui d'épreuves courageusement supportées en commun ».

tique d'indépendance, le Premier ministre est monté à la tribune pour préciser la position internationale de la Belgique. Son discours, dont j'adresse ci-joint le texte à Votre Excellence, a été une longue justification de la « politique d'indépendance ».

M. Pierlot a donné à ce sujet quelques précisions et a répondu à certaines objections qui s'étaient élevées contre la position adoptée par la Belgique en cette matière. « Notre politique d'indépendance, a-t-il déclaré, a pour but essentiel d'écarter, autant qu'il dépend de nous, la guerre de notre territoire. La Belgique est un pays résolument pacifique, elle est décidée à ne prendre les armes que contre l'agression la menaçant directement dans ses intérêts vitaux ». Si la Belgique est décidée à défendre toutes ses frontières sans exception ni réserve, en Europe et en Afrique, elle n'entend pas s'engager dans des liens d'alliances qui « l'exposeraient à prendre les armes dans un conflit où ses intérêts essentiels ne seraient pas en jeu ».

Après avoir rappelé que la Belgique se trouve sans autres obligations contractuelles que celles qui lui incombent en qualité de membre de la Société des Nations, M. Pierlot explique la raison pour laquelle le terme « indépendance » est plus approprié à la position actuelle du pays que le terme « neutralité », qui peut prêter à équivoque. Le statut de neutralité peut en effet comporter l'interdiction d'intervenir dans un conflit et d'armer le pays pour sa défense. Les Belges, eux, conservent les mains libres d'intervenir dans une guerre ou de ne pas y intervenir. Sans doute, les déclarations unilatérales des puissances garantes leur imposent des obligations, mais ce sont des obligations morales : le devoir d'observer en toutes circonstances une attitude correcte, de faire respecter l'intégrité de leur territoire, de ne pas pratiquer une politique d'alliances secrètes.

M. Pierlot s'attache ensuite à définir la position internationale de la Belgique par rapport à la Société des Nations. Comme M. Van Cauwelaert dans son rapport, il précise, avec textes à l'appui, que les membres de la Ligue sont maîtres de décider les mesures coercitives qu'ils prendraient en cas de violation du pacte, et notamment d'accorder ou non le droit de passage prévu à l'article 16.

Répondant aux objections formulées contre la politique d'indépendance, l'orateur met en relief les chances que cette politique donne à la Belgique d'échapper à une conflagration générale. Il déclare à propos des contacts d'états-majors : « Les mêmes raisons rendraient délicate la reprise de ces contacts d'états-majors, dont M. Spaak vous disait que l'ère en est définitivement close ».

Sur l'éventualité d'une collaboration militaire avec les Pays-Bas, M. Pierlot, rappelant la position négative prise à ce sujet par le gouvernement néerlandais, affirme que cette attitude est sage et qu'elle s'inspire des mêmes préoccupations que celles qui animent le gouvernement belge. « Quant au passage d'armées de secours à travers la Belgique, prenons garde, déclare-t-il, de ne point prendre nos désirs pour des réalités et de ne pas nous laisser entraîner dans une voie où nous n'aurions à attendre que des risques, sans contrepartie utile, ni pour nous ni pour nos voisins ».

Le Premier ministre demande ensuite à l'opinion publique de ne pas rendre sa tâche plus difficile par des réactions impulsives. « On ne bâtit pas, dit-il, une politique internationale exclusivement sur le sentiment, il faut que la raison domine en une matière aussi grave ». L'orateur souligne le rôle de la presse qui, par son attitude, peut contribuer dans une large mesure à la force morale du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Enfin, abordant le dernier point de son exposé, M. Pierlot demande que le pays fasse confiance aux chefs qui ont la charge de la défense nationale. Il évoque à ce propos la question du fort de Sougné-Remouchamps, au sujet de laquelle aucune décision ne saurait être prise sous l'influence d'une considération d'ordre politique.

En terminant, le Premier ministre dit sa confiance dans l'avenir, fondée sur l'énergie traditionnelle du peuple belge et sur sa volonté de vivre. Il exhorte le peuple belge à se préparer, s'il le faut, à la lutte et, en attendant, à travailler sans répit.

385

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 285. *Saint-Sébastien, 9 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juin.)

Voici trois mois que la guerre est finie en Espagne, et l'on en est encore réduit à poser un point d'interrogation sur l'avenir de ce pays.

L'œuvre de reconstruction embrasse la structure entière du régime et ses relations avec l'extérieur. On déclare ici que, pour l'ensemble de ces problèmes, le seul juge en définitive est le *Caudillo* vainqueur. Il serait donc intéressant de connaître sa pensée. Mais le personnage garde son secret et s'il parle abondamment, il y a peu d'indications précises à tirer de ses discours.

Le Généralissime est, disent les uns, profondément monarchiste. Son télégramme à l'infant Don Juan, prince des Asturies : « Une vie trop précieuse, etc. », est dans toutes les mémoires des royalistes. Les optimistes pensent qu'il restera le temps de liquider la guerre et de faire la dure besogne d'épuration nécessaire, puis laissera place nette au Roi.

A côté de ceux-ci, il y a évidemment le gros des effectifs phalangistes qui rêvent d'un Führer, entourent le nom de Franco de fumées d'encens et parent son pouvoir d'une sorte de droit divin. Le tout est de savoir si le Généralissime saura résister à cette adulation.

En dehors de la personne du « chef », se pose également la question de la structure du régime. Là encore, plus encore dirai-je, les tendances s'opposent chez les vainqueurs. Il faut, en effet, laisser de côté pour le moment les vaincus qui n'auront pas tout de suite leur mot à dire.

Parmi la coalition victorieuse, il entre encore des éléments libéraux pour lesquels une monarchie parlementaire reste souhaitable. A vrai dire, ces éléments ne comptent guère. La plupart des monarchistes sont pour l'instauration d'un régime « traditionaliste » appuyé sur l'Église. Leur programme est plus ou moins celui des requetés carlistes. Une vieille conception patriarcale du pouvoir souverain, une haute idée des devoirs de l'élite et surtout une morale fondamentalement chrétienne feraient d'une semblable monarchie, mieux que ne le pourraient les réserves d'une constitution écrite, une sorte de régime tempéré.

Les phalangistes, par contre, fondent tout l'avenir sur les vingt-six points de la Phalange [1]. Il pourrait y avoir dans ce programme, qui est certainement « avancé » au point de vue social, une force d'attraction sur les masses populaires d'Espagne toujours misérables. L'inconvénient est que les porte-parole de la Phalange sont en général de tout jeunes gens, durs, autoritaires, cruels souvent et dans lesquels on a peine à voir les introducteurs d'un régime généreux et humain.

Cependant, ces fameux vingt-six points étant toujours évoqués et le Généralissime s'y étant référé dans son dernier discours politique comme étant la charte du régime, il faut bien se convaincre que l'Espagne de demain s'en inspirera.

Ces vingt-six points traitent de tout. Le Département les connaît. Je n'y reviendrai pas.

Signalons toutefois qu'ils fixent l'Espagne comme une puissance « unitaire ». Quand on sait les différences ethniques, linguistiques, géographiques des contrées qui forment l'Espagne, on ne peut s'empêcher de penser que cette unité n'est pas chose faite.

Autre notion phalangiste : l'Empire. C'est une de celles que développe le plus volontiers le Caudillo. Il est vrai d'ajouter que l'Empire n'est jamais dans les discours matérialisé, c'est toujours l'empire de la foi, l'empire de l'âme... qui est invoqué.

L'État sera un instrument totalitaire, ajoute la Phalange. Là encore, le Général Franco semble avoir pris position. Dans son dernier discours [2], il a fait sienne également la fameuse théorie des syndicats verticaux, qui pour être la base de l'organisation corporative de la société espagnole, n'en est pas moins assez vague. « Tous ceux, a dit José Antonio Primo de Rivera, qui forment et complètent l'économie nationale, doivent être constitués en syndicats verticaux qui n'auront besoin ni de comités paritaires, ni de pièces de liaison, parce qu'ils fonctionneront organiquement, de même que fonctionne l'armée par exemple. » L'état national-syndicaliste n'est pas — ajoutent les commentateurs

[1] En 1934, la F.E.T. (*Falange Española Tradicionalista*) avait formulé un programme en vingt-six points qui, s'inspirant directement du fascisme, exaltait l'hispanité, respectait l'Église catholique, et surtout dénonçait le marxisme, la lutte des classes et le capitalisme en proposant une réforme agraire et diverses nationalisations, dont celles des banques et des chemins de fer.

[2] Prononcé le 5 juin devant le conseil national de la Phalange. Le Caudillo avait proclamé sa volonté de construire un état national et syndicaliste, ajoutant : « Nous devons nous préparer à nous défendre et à résister à l'encerclement ». Sur ce discours, voir également ci-après le nº 487 (note).

— l'état corporatif du type marxiste. Il doit s'appliquer à canaliser vers le bien commun toutes les activités de l'individu, en groupant en syndicats gigantesques tous les composants d'un même cycle productif, concret et complet. Un décret du 21 avril 1938 a d'ailleurs élaboré sur ce type une sorte de charte du travail en groupant « verticalement » tous les producteurs, entrepreneurs, techniciens et ouvriers.

Les vingt-six points de la Phalange traitent encore du devoir d'améliorer les conditions de vie du peuple et du droit au travail de tout Espagnol, et de la politique agricole (avec une référence à la possibilité d'exproprier les terres), puis en arrivent à l'éducation religieuse du pays. C'est là peut-être ce qu'il y a de plus original dans une doctrine qui, par beaucoup de côtés, ressemble à ce qui se porte chez les autres dictatures : la Phalange en effet cherche à faire alliance avec l'Église. On peut y voir une garantie prise vis-à-vis des gens qu'effraieraient les innovations sociales trop hardies, ou bien la recherche du seul terrain d'entente avec monarchistes, traditionalistes et carlistes.

En ce qui concerne la politique économique et financière du pays, le général Franco a apporté des précisions dans son dernier discours [1], que j'ai également relevées. Là encore, il paraît avoir fait siennes les doctrines d'un *brain trust* phalangiste.

Économie fermée, restriction presque complète des importations, production intensive, pas d'appel au crédit de l'étranger, maintien du cours arbitraire de la peseta et du niveau des prix. Autant d'idées que les vieux tenants de l'orthodoxie économique, que les milieux bancaires, que les industriels de Catalogne, réprouvent et critiquent à haute voix.

Ainsi donc, s'il faut faire la synthèse de ce qui paraît être l'avenir intérieur de l'Espagne, on peut dire que le pays s'engage dans les voies phalangistes, sans que le général Franco décourage absolument les monarchistes, et en affichant pour l'Église le plus grand respect.

La politique étrangère du régime est fondée sur l'indépendance de l'Espagne, mais également sur sa reconnaissance pour les puissances qui ont été ses alliées dans la croisade contre le bolchevisme.

Il se dit parfois, dans l'entourage le plus intime du Généralissime, des paroles qui font penser que les Espagnols sont pris du vertige de la gratitude. M. Serrano Suñer notamment se livre facilement à des déclarations qui donneraient à croire que son pays est tout prêt à se ranger aux côtés de l'Italie et de l'Allemagne.

Le Généralissime fait à côté de ce beau-frère Don Quichotte, figure souvent de Sancho Pança : gratitude, dit-il, mais paix surtout. Et dans son discours aux conseillers de la Phalange, n'a-t-il pas mis en lumière de façon évidente, par

[1] Du 5 juin. Déjà, le discours prononcé par Franco, le 19 mai, à l'issue du défilé de la victoire, refusait toute collaboration avec les capitaux étrangers et les économies libérales : « Ce serait ... un obstacle sérieux à notre rapprochement avec certaines puissances si, dans le dessein déterminé de faire pression sur nous sur le plan politique, ces nations nous encerclaient sur le plan économique, pensant ainsi frayer à nouveau le passage aux grands intérêts d'autrefois hostiles à notre indépendance et à notre souveraineté ». L'Espagne, ajoutait-il, se relèverait « par l'esprit d'abnégation, par le travail rude de chaque jour » (télégramme de San-Sébastien nº 129, du 20 mai, non reproduit).

un aperçu de la situation financière de l'Espagne au cours des trente dernières années, que la neutralité d'un pays en cas de guerre européenne était le secret du bonheur et de l'opulence!

Je ne sais si cette politique prudente est exactement celle qui répond aux aspirations profondes du Généralissime. Mais je pense qu'il est instruit de l'état d'épuisement de son peuple et des réactions que ne manqueraient pas de susciter — dans les partis traditionalistes et même chez la plupart des officiers généraux — une politique d'inféodation absolue aux puissances de l'Axe. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler qu'une forte pression est faite sur lui par l'Allemagne et par l'Italie en ce moment en profitant de la présence à Rome et à Berlin des missions espagnoles (1).

Ces deux pays n'obtiendront-ils de la reconnaissance espagnole que des avantages économiques ou culturels, ou bien amèneront-ils le général Franco à mettre son nom au bas d'un instrument politique d'une portée générale ou d'une portée restreinte, et, pourrait-on dire, méditerranéenne?

C'est ici que s'ouvre tout le champ des hypothèses.

386

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1111, 1112 (2). Réservé. *Paris, 10 juin 1939, 10 h. 30* (3).

Je vous communique ci-dessous un projet d'accord qui suit d'aussi près que possible le projet anglais transmis par votre télégramme no 1766 (4), mais auquel ont été apportées les modifications suggérées par mon télégramme nos 1114-1115 (5). Veuillez, en le transmettant au Foreign Office, indiquer que ce projet, qui ne représente naturellement pas dans notre esprit un texte définitif, nous paraîtrait répondre aux légitimes préoccupations de nos deux gouvernements, tout en offrant, semble-t-il, de réelles possibilités d'accord avec le gouvernement soviétique.

(1) Allusion à la visite à Rome du ministre espagnol de l'Intérieur : voir ci-dessus le no 382 (note); ci-après le no 466) ainsi qu'à la venue en Allemagne de généraux espagnols à l'occasion du rapatriement de la légion Condor (voir ci-après le no 434).

(2) Extrait des « Fonds 1940 ».

(3) Par fil.

(4) Du 8 juin, ci-dessus reproduit sous le no 368.

(5) Du même jour, 10 h. 45, ci-après reproduit sous le no 388.

Préambule

Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et de l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant :

Article premier. — Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne :

1° Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un quelconque de ces trois états;

2° *soit à la suite de l'assistance portée par l'un de ces trois états à un autre pays européen, objet lui-même d'une agression.*

Art. 2. — Les trois états se concerteront immédiatement sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance qu'ils auront à prêter, conformément à l'article premier, de manière à rendre une telle assistance aussi efficace que possible en cas de besoin.

Art. 3. — Au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus dans l'article premier, les trois états entreront immédiatement en consultation pour examiner la situation et, en cas de nécessité, pour déterminer en commun le moment et les modalités de la mise en application du mécanisme d'assistance mutuelle.

Art. 4. — Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes de tout engagement d'assistance qu'ils auraient pris à l'égard d'états tiers. Si un de ces trois gouvernements envisageait dans l'avenir de prendre de nouvelles obligations de même caractère, il consulterait préalablement sur cette question les deux autres états et leur communiquerait les termes de l'engagement ainsi assumé.

Les trois gouvernements se communiqueront, dans les mêmes conditions, les noms des états tiers qu'ils entendent, en l'absence de tout engagement, assister éventuellement contre une agression.

Art. 5. — Les trois états s'engagent, en cas d'ouverture, en vertu de l'article premier, d'une action commune contre le ou les agresseurs éventuels, à ne conclure d'armistice ou de paix que d'un commun accord.

Art. 6. — Le présent accord restera en vigueur pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modifications.

OBSERVATIONS

PRÉAMBULE : Texte anglais repris sans modification.

ARTICLE PREMIER : Le 2° s'inspire des suggestions que vous transmet mon télégramme n°s 1114-1115.

ARTICLE 2 : Texte anglais repris sans modification.

ARTICLE 3 : S'inspire à la fois du projet russe et du projet anglais, mais écarte la référence à la procédure de Genève introduite dans le texte russe.

ARTICLE 4 : Le paragraphe 2 paraît être rendu nécessaire par la rédaction nouvelle du 2° de l'article premier. Il est désirable en effet que les trois contractants se fassent mutuellement connaître les pays dont l'invasion déterminerait pour eux un *casus belli*, comme la France et l'Angleterre l'ont déjà fait entre elles en ce qui concerne la Hollande et la Suisse.

ARTICLE 5 : Rétabli pour les raisons indiquées par mon télégramme n° 1115.

ARTICLE 6 : Reprend la rédaction anglaise. Comme vous l'avez à juste titre indiqué à lord Halifax, une prise immédiate de contacts entre techniciens militaires des trois pays faciliterait vraisemblablement l'adoption de notre point de vue par les Russes.

387

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 1113 (1). Extrême urgence. Réservé. *Paris, 10 juin 1939, 10 h. 45* (2).

Pour le cas où le texte de l'article premier du projet que je viens de vous transmettre (3) vous paraîtrait après vos premiers entretiens appeler quelques adaptations, je vous communique ci-après le texte de deux variantes qui pourraient être envisagées.

ARTICLE PREMIER (variante *a*). — La France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir, au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne :

1° soit à la suite d'une agression *directe ou indirecte dirigée par cette puissance contre l'un de ces trois états, l'agression indirecte comportant violation de la frontière d'un pays limitrophe*;

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil, en clair.
(3) Par télégramme n°s 1111-1112, du 10 juin, 10 h. 30, ci-dessus reproduit sous le n° 386.

2° soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen qu'ils auraient, conformément au désir exprimé par cet état, pris l'engagement d'assister contre une telle agression;

3° soit à la suite de l'assistance prêtée par un de ces trois états à un autre état européen qui aurait réclamé cette assistance, en vue de résister à une violation de sa neutralité.

ARTICLE PREMIER (variante *b*). — La France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne :

1° soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un de ces trois états ou qui, dirigée contre un pays limitrophe, constituerait un menace pour la sécurité d'un des trois états;

2° comme la variante *a*;

3° comme la variante *a*.

La variante *b* s'inspire des considérations que le gouvernement britannique a fait valoir au gouvernement turc pour le déterminer à accorder éventuellement son assistance à la Roumanie, en soulignant que toute agression dirigée contre la Roumanie constituerait une menace contre la *sécurité* de la Turquie.

388

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1114, 1115 (1). Réservé. *Paris, 10 juin 1939, 10 h. 45* (2).

Le nouveau projet anglais d'accord dont vos télégrammes nos 1745 à 1751 (3) me communiquent les dispositions générales paraît concorder sur le fond avec la position française que mon télégramme nos 1097 à 1099 (4) vous a fait connaître. Il semble d'autre part donner satisfaction aux demandes essentielles du gouvernement soviétique. L'on peut craindre cependant que les modalités que revêt cette acceptation du point de vue russe, certaines réserves plus apparentes que réelles qui l'accompagnent, n'en dissimulent pour le gouvernement soviétique la substance au point de lui apparaître encore comme autant de précautions prises pour nous permettre de retarder ou d'éluder, le cas échéant, la mise en application du pacte.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Du 8 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 365.
(4) Du 7 juin, reproduit ci-dessus sous le n° 360.

C'est ainsi, notamment, que tout en admettant qu'une agression commise contre un état tiers non garanti puisse constituer pour la sécurité d'une des puissances contractantes un danger déterminant la mise en application du pacte tripartite d'assistance, le projet anglais subordonne en pareil cas cette mise en application à une consultation préalable des contractants. Il est à prévoir qu'ainsi formulée, cette réserve, qui vise les états baltes, sera repoussée par le gouvernement soviétique comme une inégalité de fait entre les conditions, orientales et occidentales, d'application du pacte. La référence trop précise à l'article 16 du pacte, introduite à nouveau dans le projet anglais, continuera également de susciter la méfiance russe, quels que soient les correctifs dont elle s'accompagne.

Quant au rétablissement de l'ancien article 5, s'il répond, dans l'esprit du Foreign Office, à une réelle nécessité d'apaiser certaines susceptibilités d'états tiers, ce but pourrait être atteint, semble-t-il, par une rédaction appropriée de l'article premier . En répétant cette réserve dans l'article 5, nous risquons de donner aux Russes l'impression d'une précaution tendant à limiter les conditions de notre assistance.

L'article interdisant la conclusion d'un pacte séparé figure dans le pacte d'alliance italo-allemand (1). De ce seul point de vue, il y aurait un intérêt psychologique évident à renforcer le pacte en préparation par une disposition appelée, au surplus, à jouer à notre bénéfice tout autant qu'à celui des Russes.

Je vous serais obligé de soumettre les réflexions qui précèdent à l'attention du Foreign Office. Elles ont pour objet d'éviter, tout au moins, que, sur des points où aucune divergence fondamentale ne subsiste plus entre nous et la Russie, ne s'engage inutilement une discussion de forme qui ne pourrait que retarder, à nos risques et périls, la conclusion de l'accord tripartite.

Les difficultés rencontrées pour la rédaction de l'article premier pourraient être écartées, semble-t-il, par la recherche d'une formule assez générale pour fondre en un seul les paragraphes *b* et *c* du nouveau projet anglais, et prévoir simplement le cas de l'assistance prêtée par l'un des contractants à un autre pays européen, objet lui-même d'une agression. La généralité même de cette formule rendrait sans objet les susceptibilités des états tiers, et en fait, d'autre part, son application serait forcément limitée aux pays que les trois contractants entendent dès maintenant protéger contre toute agression.

Pour plus de clarté et de précision dans votre communication au Foreign Office, je vous envoie d'autre part un projet d'accord dont la mise au point s'inspire des observations que vous aurez à formuler (2).

(1) Conclu le 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

(2) Ce projet d'accord est transmis par télégramme nos 1111-1112, du même jour, 10 h. 30, ci-dessus reproduit sous le no 386.

389

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1579 à 1581. *Berlin, 10 juin 1939, 20 h. 14, 20 h. 10, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h., 21 h. 30.)

Je tiens de l'ambassadeur de Turquie lui-même les renseignements suivants au sujet de son entrevue avec M. von Ribbentrop jeudi dernier.

Depuis plusieurs semaines, l'ambassadeur avait fait demander à un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse un entretien pour régler différentes questions commerciales en suspens, particulièrement celle relative au matériel de guerre commandé depuis plus de deux ans aux usines Skoda et dont la Turquie ne pouvait obtenir la livraison. M. von Ribbentrop lui-même a prié l'ambassadeur de venir le voir.

Au cours de l'entretien qui s'est poursuivi pendant plus d'une heure, le ministre allemand n'a fait aucune allusion à ces questions économiques. Sur un ton très vif, il a marqué la stupéfaction que la conclusion de l'accord anglo-turc (1) avait causée à Berlin. « C'est un changement complet de politique envers l'Allemagne, a-t-il dit. La Turquie a abandonné la neutralité sur laquelle nous comptions pour se ranger parmi nos adversaires. »

L'ambassadeur a répondu que trois raisons avaient dicté cette décision :

1° L'occupation de l'Albanie;

2° L'état de tension en Méditerranée;

3° La volonté affirmée par l'Allemagne et l'Italie de conquérir leur espace vital.

M. von Ribbentrop a fait remarquer, dans des termes qui avaient l'allure d'une menace, que l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Turquie serait désormais fonction de celle de la Turquie à l'égard de l'Allemagne.

M. Hamdi Arpag a riposté que son gouvernement l'entendait bien ainsi. La Turquie, quant à elle, ne se livrerait à aucun coup de force et n'avait aucun dessein agressif; il était naturel qu'elle se rangeât dans le camp des puissances décidées à défendre la paix.

Contrairement à ce qu'a relaté une dépêche de l'agence Havas, M. von Ribbentrop n'a aucunement envisagé que la Turquie revînt sur son accord avec l'Angleterre ou renonçât à un accord avec la France. Il n'a pas fait allusion non plus à des représailles d'ordre économique. A cet égard, l'ambassadeur de Turquie m'a fait remarquer que son pays n'était pas embarrassé pour écouler ses matières premières dont l'Allemagne avait au contraire le plus grand besoin.

(1) Sur cette conclusion, voir ci-dessus le n° 158 (et note).

390

Communication du Département à l'Ambassade d'Espagne à Paris [1]

Paris, 10 juin 1939.

I. Le gouvernement français tient tout d'abord à rappeler que la restitution de l'or n'a pu être faite entre les mains des autorités de Valence en raison même du fait que la question avait été amenée devant les tribunaux judiciaires.

2. Actuellement, l'affaire suit son cours devant ces tribunaux et la Banque de France a fait savoir au représentant de la Banque d'Espagne qu'elle serait prête à effectuer la restitution de l'or le jour où l'instance serait définitivement close [2]. La fin de l'instance nécessite cependant encore un certain délai.

3. Le représentant de la Banque d'Espagne a suggéré pour terminer le procès, un moyen de procédure auquel la Banque de France n'a fait aucune objection et, de son côté, le gouvernement français, en vertu des accords Bérard-Jordana [3], a toujours assuré qu'il ferait tout son possible pour faire effectuer la livraison de l'or. Mais ces accords ont toujours réservé la décision des tribunaux judiciaires et les efforts du gouvernement français pour hâter une solution ne peuvent, en raison de la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, avoir en cette matière une influence décisive.

Rien ne permet notamment au gouvernement français de garantir au gouvernement espagnol que des incidents de procédure ne viennent pas retarder l'issue du procès.

Bien entendu, en tout état de cause, le gouvernement français fera le nécessaire, conformément aux accords Bérard-Jordana, pour hâter la solution.

4. Pour répondre au désir du gouvernement de l'Espagne qui souhaite que la restitution de l'or soit effectuée aussitôt que possible et sans attendre une décision judiciaire définitive dont l'intervention peut exiger un délai de quelques semaines, sinon de quelques mois, le gouvernement français serait prêt à demander à la Banque de France de faire remettre sans délai l'or à la Banque d'Espagne.

5. Mais la Banque de France, comme on le sait et l'a reconnu le gouvernement espagnol, estimerait à bon droit qu'elle encourrait des risques engageant sa responsabilité, puisque le dépôt dont elle a la garde fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux judiciaires.

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Voir ci-dessus le n° 372 (et note).
[3] Conclus le 25 février précédent, et dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 211.

Dans ces conditions, la Banque de France serait fondée à demander au gouvernement français de substituer sa responsabilité à la sienne et de lui donner la garantie qu'elle sera couverte contre tous risques qui pourraient résulter d'une remise effective de l'or avant toute décision judiciaire.

6. Le gouvernement français ne peut assumer le risque aux lieu et place de la Banque de France que si un texte de loi intervient pour l'y autoriser.

Dans une telle hypothèse, le gouvernement français s'engage dans une voie qui n'est nullement prévue par les accords Bérard-Jordana et fait preuve, vis-à-vis de l'Espagne, d'une bonne volonté exceptionnelle pour favoriser la détente souhaitée dans les rapports franco-espagnols.

7. Mais le gouvernement français ne peut prendre une telle position et la justifier devant son opinion, que dans la mesure où le gouvernement espagnol pourrait assurer à la France certaines contreparties qui, d'ailleurs, restent dans le cadre et dans l'esprit des accords Bérard-Jordana.

Il conviendrait :

1° Que le gouvernement espagnol s'engageât à prendre immédiatement 50.000 réfugiés et à augmenter en même temps le rythme journalier de l'évacuation des réfugiés, de telle manière que l'évacuation soit terminée dans les trois mois;

2° Que le gouvernement espagnol rétablît immédiatement les relations ferroviaires;

3° Qu'il autorisât le rétablissement des escales des avions d'Air France;

4° Qu'il s'engageât, constatant que les accords Bérard-Jordana ont déjà reçu exécution pour la majeure partie de leur substance, à ouvrir, dans un délai d'un mois, les pourparlers prévus « pour le règlement de toutes les questions non mentionnées dans les paragraphes précédents qui seront traitées de part et d'autre dans un esprit de conciliation », parmi lesquelles le gouvernement français signale tout particulièrement la question des frais des réfugiés et des dommages dus aux sinistrés français en Espagne.

Le gouvernement français déclare à cette occasion que, comme il l'a fait jusqu'ici, il poursuivra tous ses efforts pour assurer, dans le plus bref délai, la réalisation définitive de ces accords.

391

Note du secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale [1]

sur la direction d'une guerre de coalition

N. nº 1199/DN 3. *Paris, 10 juin 1939.*

Si la guerre 1914-1918 a fait apparaître la nécessité pour une coalition de lier étroitement la politique et la conduite des opérations et de réaliser le commandement unique, elle a montré aussi que ces solutions idéales ne se sont imposées que sous la pression des événements.

En fin 1917, les chefs des gouvernements anglais, français, italien et les commandants en chef réunis à Rapallo (5 au 7 novembre 1917) avaient admis la création *d'un Conseil supérieur des Alliés*, comité politique, dont faisaient partie le Premier ministre et un ministre de chacun des gouvernements alliés.

Ce conseil était assisté de *l'organe militaire interallié de Versailles* réunissant les représentants militaires permanents des commandements alliés.

Si, en février 1918, un Comité exécutif était institué à Versailles sous la présidence du général Foch pour la constitution et l'emploi d'une « réserve interalliée », c'est en mars seulement que la formule du commandement unique se précisait : le général Foch était nommé « *Général en chef des armées alliées en France* ».

En mai, ses pouvoirs de coordination étaient étendus au front italien et le Comité exécutif était supprimé.

Pour l'avenir, il paraît rationnel de s'inspirer des réalisations pratiques de la dernière guerre, en s'appuyant sur le fait que les Alliés seraient en définitive obligés d'adopter ces mesures sous la pression des événements.

*
* *

Il paraît nécessaire de prévoir :

1º *Un Conseil supérieur des Alliés* pour réaliser l'accord politique;

2º *Un Haut Comité militaire interallié* assumant la direction stratégique de la guerre, inséparable de sa direction politique.

[1] Ce document est extrait des archives de la Guerre et est signé par le général Gamelin. Une annotation manuscrite marginale indique qu'il s'agit de la reproduction d'une note du 28 janvier 1939, à laquelle le chef d'État-major général de la Défense nationale a rajouté un dernier paragraphe à la suite de son voyage à Londres. (Sur ce voyage du général Gamelin à Londres, voir ci-après le nº 413).

Il y aurait intérêt à réduire au minimum le nombre des membres du « Conseil supérieur des Alliés », aussi bien que ceux du « Haut Comité militaire », ceci pour faciliter la rapidité et le secret des décisions.

Le Conseil supérieur pourrait comprendre le Premier ministre et les ministres de la Défense nationale de chacun des gouvernements alliés.

Le Haut Comité militaire se composerait des divers commandants en chef et des chefs d'états-majors généraux des armées de terre, de mer, de l'air et des colonies.

Quant au commandement en chef interallié, il est vraisemblable qu'il ne pourra être réalisé dans les premiers jours d'une guerre et *a priori* prévu dès le temps de paix. Il pose la question de la confiance faite à une haute personnalité militaire tant par les gouvernements intéressés que par les chefs des différentes armées alliées.

Il paraît cependant utile de prévoir la *coordination* par un chef unique des opérations à conduire par les forces des Alliés, tout au moins d'une part sur le plan terrestre et aérien, d'autre part sur le plan maritime.

Cette coordination pourrait être amorcée par la voie du Haut Comité militaire interallié et de son président.

Ce n'est sans doute que peu à peu, la personnalité même du coordonnateur aidant, que des pouvoirs de coordonner pourront se transformer en *pouvoirs d'ordonner.*

Comme dans la dernière guerre, le commandement unique, tant sur un théâtre d'opérations que sur l'ensemble des théâtres, sera une sorte de création continue [1].

A la suite des conversations que j'ai eues à Londres, j'estime :

— que les Britanniques sont prêts à envisager les questions du commandement commun sur certains des théâtres d'opérations terrestres, maritimes et aériens où il est nécessaire. Tout le travail est préparé à cet égard et les conversations sont en cours entre les chefs militaires;

— qu'ils envisagent eux aussi l'idée de faire revivre l'ancien organisme de Versailles (Haut Comité militaire interallié);

— quant au *commandement unique* interallié, cette affaire n'est pas mûre sous *cette forme brutale.*

[1] **Le reste du document a été rajouté après le voyage à Londres du chef d'État-major général de la Défense nationale.**

392

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France a Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 642 à 644 (1). Confidentiel. Réservé. *Bucarest, 11 juin 1939, 1 h. 15.*

(*Reçu* : 5 h.)

Les ministres d'Allemagne et d'Italie ont demandé à être reçus d'urgence hier soir par M. Gafenco, quelques instants avant le départ de celui-ci pour Ankara (2).

M. Fabricius a déclaré au ministre des Affaires étrangères roumain que le Reich attachait la plus grande importance à ce voyage. Le gouvernement d'Ankara se rendrait bientôt compte de la faute qu'il avait commise en signant un accord qui avait causé une grande irritation à Berlin, parce qu'il faisait entrer la Turquie dans le camp des puissances hostiles à l'Axe et plaçait les Détroits sous le contrôle des Anglais. Si les alliées de la Turquie acceptaient que le système de sécurité s'étendît aux Balkans, cela nuirait aux rapports d'amitié que l'Allemagne désire entretenir avec elles. « D'ailleurs, a ajouté M. Fabricius, le gouvernement allemand a été informé par M. Markovitch que la Yougoslavie se retirerait de l'Entente balkanique si la Turquie essayait d'attirer celle-ci dans la sphère d'influence des puissances occidentales, et le ministre des Affaires étrangères yougoslave *a autorisé le gouvernement allemand à en informer le gouvernement roumain* » (3).

Dans sa réponse au ministre du Reich, M. Gafenco a rappelé ses déclarations d'hier au Parlement, dans lesquelles il a insisté sur le rôle d'équilibre et de paix de l'Entente balkanique (4). « Nous désirons, a-t-il dit à son interlocuteur, conserver l'unité et la force de ce groupe, mais nous tenons tout particulièrement à maintenir et à renforcer nos liens avec la Turquie à cause de l'importance que nous attachons à la question des Détroits et en raison de l'aide loyale que cette puissance nous a toujours donnée à l'égard de la Bulgarie. » M. Gafenco a poursuivi: « Nous entretenons des relations d'amitié avec l'Angleterre; nous ne pouvons faire un grief à nos amis turcs de se rapprocher de nos amis anglais ».

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Sur la visite du ministre roumain en Turquie, du 10 au 14 juin, voir également ci-après le no 434 (note).

(3) La démarche du ministre yougoslave se plaçait lors de sa visite à Berlin, en compagnie du Prince-régent. Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 327 (note), 358, 369.

(4) Lors de son intervention devant la Chambre roumaine, le 9 juin, le ministre des Affaires étrangères avait répudié l'idée d' « espace vital », recommandé la multiplication des liens économiques, accueilli « avec une profonde gratitude » les assurances fournies par la France et la Grande-Bretagne de défendre son pays, et prononcé un acte de foi dans l'Entente balkanique, dont les membres étaient « toujours prêts à accueillir la Bulgarie ».

Après avoir posé ces principes, il a ajouté qu'il s'efforcerait à Ankara de concilier les points de vue turc et yougoslave, l'Entente balkanique « facteur de paix dans cette partie de l'Europe, devant servir de lien entre les grandes puissances et non pas contribuer à les opposer les unes aux autres ». Le ministre d'Italie a fait à M. Gafenco la même communication avec plus d'insistance encore; il a reçu la même réponse.

Le ministre des Affaires étrangères n'ayant pas eu le temps matériel, avant de partir, de me tenir au courant de ces conversations, c'est le président du Conseil qui m'en a informé ce matin.

393

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1797 à 1801 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 11 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Sir A. Cadogan m'a confirmé hier soir l'impression qu'il m'avait donnée dans la matinée au sujet de la rédaction de l'article I de notre contre-projet (3). Sans doute n'offre-t-elle aucune obscurité et donnerait-elle pleine satisfaction aux Russes. Mais il serait probablement impossible au gouvernement anglais d'accepter une formule aussi large qui soulèverait devant le Parlement des objections difficiles à vaincre.

Je lui ai fait remarquer que, pratiquement, il y avait peu de chances pour que son application entraîne le Royaume-Uni dans un conflit au-delà des hypothèses déjà prévues et acceptées. Mais la Grande-Bretagne ne peut pas, m'a-t-il dit, souscrire à une politique de garanties illimitées en Europe. Elle a fait depuis quelques mois bien des concessions à ce sujet. Elle ne veut aller au-delà que si cela est absolument indispensable par application du principe de réciprocité. Quant à l'énumération des pays dont l'agression menacerait la sécurité des puissances contractantes, sir A. Cadogan se demande toujours si, au point de vue constitutionnel, on pourrait éviter de publier la liste qui serait établie conformément au paragraphe II de l'article IV de notre projet.

Il n'a pu me remettre encore le texte du mémorandum que doit emporter M. W. Strang, son texte n'ayant pas encore été approuvé par le secrétaire d'État (4). Il me le fera parvenir sans doute demain matin.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.
(3) Le texte de ce contre-projet est transmis par télégramme nos 1111-1112 pour Londres, du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le no 386. Des variantes de l'article premier sont fournies par le télégramme no 1113 (publié ci-dessus sous le no 387).
(4) Le texte de ce mémorandum britannique est transmis par le télégramme de Londres no 1813, du 12 juin, ci-après reproduit sous le no 396.

Les conversations reprendront à Moscou mercredi ou jeudi dès que M. Strang aura pu documenter l'ambassadeur d'Angleterre. D'ici là, des observations pourraient encore être échangées entre Paris et Londres. Mais l'intention du Foreign Office est d'engager... (1) avec les Russes par des explications générales, qui seront suivies de propositions concrètes établies autant que possible suivant l'esprit du dernier projet anglais. La discussion sera poursuivie avec assez de souplesse pour qu'en cas de résistance du gouvernement de l'U.R.S.S., il puisse être fait usage de certaines de nos formules. A la suite de certaines observations que m'a faites le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office, je lui ai communiqué les variantes contenues dans votre télégramme nº 1113 (2). Elles seront étudiées aujourd'hui par sir H. Malkin. Dans ces conditions, il va de soi que M. Strang ne pourra emporter un texte définitif. La mise au point dépendra des dispositions qui seront rencontrées à Moscou.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, pour que cette procédure joue normalement, il convient de nous abstenir de toute communication séparée aux Russes où ils trouveraient certaines facilités de manœuvre. La position que nous occupons déjà vis-à-vis de l'U.R.S.S. en vertu du pacte franco-soviétique nous permet d'ailleurs de rester au second plan.

Les précautions dont le gouvernement anglais s'entoure ne doivent pas être interprétées comme une hésitation de sa part. Ayant eu l'occasion de rencontrer ces jours derniers le Premier ministre, j'ai pu constater qu'il était résolu à aboutir. Tout en se plaignant que la presse et l'opposition rendent souvent sa tâche difficile, il convient qu'il ne faut pas perdre de temps et qu'un nouvel effort doit être fait pour surmonter la défiance persistante des Russes. « Après en être venus au point où nous en sommes aujourd'hui, a-t-il conclu, il est évident qu'il faut en finir et arriver à un résultat. »

394

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 896 à 898 (3). *Varsovie, 11 juin 1939, 23 h. 39.*
(*Reçu :* le 12, 1 h. 40.)

Aux 6.000 *S.A.* qui circulent à Dantzig « sac au dos, pelle au côté, armés d'une carabine » et qui, de l'aveu du *Vorposten*, donnent à la ville « presque l'aspect d'une cité en état de mobilisation » se sont joints, d'après le journal,

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 10 juin, 10 h. 45, ci-dessus publié sous le nº 387.
(3) Extrait des papiers Bonnet. Le télégramme est reproduit intégralement (mais pas toujours littéralement) au *Livre jaune* sous le nº 134.

« des automobiles et des motocyclettes de la Reichswehr, montées par des soldats allemands ».

L'organe du Sénat affirme qu'il ne s'agit là de rien de sensationnel, mais d'un simple concours militaire de *S.A.* auxquels « sont adjoints des représentants de l'armée active ».

Dans les milieux nationaux-socialistes de la Ville libre, on précise que ces automobiles et motocyclettes militaires auraient amené simplement de Prusse orientale, avec leurs ordonnances et chauffeurs, des officiers venus pour assister aux fêtes.

D'après d'autres renseignements étrangers, ces véhicules de l'armée seraient au nombre d'une trentaine et effectueraient un rallye sur tout le pourtour de la Ville libre.

Les autorités polonaises ne paraissent s'inquiéter ni du rassemblement des *S.A.* ni de la présence au milieu d'eux des militaires allemands; elles comptent que les uns et les autres repartiront comme ils sont venus. Ces faits n'en sont pas moins une nouvelle preuve de la volonté des dirigeants allemands de « grignoter » proprement le statut de Dantzig.

On retrouve là une tactique que l'Allemagne s'efforçait d'appliquer jadis en Rhénanie occupée, mais qui se heurtait alors à un statut plus facile à défendre que celui dont M. Burckhardt a la garde; les autorités du Reich tenaient à utiliser toutes les circonstances (cérémonies, grèves, catastrophes) pour introduire des uniformes dans la zone démilitarisée.

395

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 463 à 470 (1). *Moscou, 11 juin 1939.*

Remis de son indisposition, mon collègue anglais m'a reçu le 11 dans la soirée (2). Je l'ai trouvé assez découragé de la marche des négociations et pessimiste quant à leur avenir à moins, dit-il, que nos gouvernements ne veuillent passer par toutes les conditions russes. Il critique la publicité donnée par la presse de nos deux pays à des pourparlers dont nos journaux suivent passionnément le développement. Certains attaquent les Soviets, d'autres affirment que la paix est compromise sans l'aide russe, d'autres se déclarent certains par avance de l'assentiment soviétique à des formules dont la substance n'a, semble-t-il, pas de secrets pour eux.

(1) Extrait des dossiers de l'ambassade.
(2) Ce qui laisserait supposer que le télégramme de Moscou ici reproduit serait plutôt à dater des premières heures du 12 juin.

Il est vrai que les dirigeants de l'U.R.S.S. trouvent dans les diverses manifestations de cette publicité sensationnelle matière à nourrir leur méfiance et leur intransigeance, et je ne puis que renouveler les recommandations que j'ai faites dans cet esprit par mon télégramme nº 455 (1). Je signale à cet égard que certains journaux français du 4 juin, le *Temps* entre autres, ont été mis en mesure à Paris de révéler même que le Département avait dû demander la répétition des télégrammes par lesquels je vous transmettais le texte du projet soviétique.

Il est essentiel que nous revenions aux règles élémentaires de secret qui doivent marquer toutes négociations diplomatiques.

Mais ceci dit, en plein accord sur ce point avec mon collègue qui m'assure avoir agi dans le même sens à Londres, j'ai cru devoir insister auprès de lui pour lui souligner que, malgré les difficultés auxquelles se heurte la négociation, son importance au point de vue général était telle que tout devait être mis en œuvre pour lui faire franchir heureusement les dernières étapes.

Il en a convenu, tout en exprimant encore des doutes sur l'efficacité des méthodes de négociations suivies depuis l'origine de cette affaire.

Il m'a dit que le 6 juin, son gouvernement l'a convoqué à Londres pour se concerter avec lui. Il a fait valoir qu'en raison de sa maladie, il ne pouvait s'y rendre. Lord Halifax lui a alors annoncé le 7 l'envoi à Moscou d'un agent du Foreign Office (2). Mon collègue vient d'être informé qu'il s'agit de M. Strang et que ce dernier sera ici le 14 juin au matin.

L'arrivée en mission spéciale de ce fonctionnaire pose, m'a dit mon collègue, avec plus d'acuité le problème de savoir par quelle méthode, en quel lieu et par quelles personnes doit être menée la négociation.

Jusqu'à ce jour, a précisé sir William Seeds, le gouvernement anglais négociait officiellement à Moscou et le gouvernement français à Paris. Mais il croit avoir constaté que lorsqu'il faisait une démarche à Moscou au nom de son gouvernement, le gouvernement soviétique en connaissait déjà la substance soit par M. Maisky, soit surtout par M. Souritz et avait déjà eu le temps de préparer ses réponses et de faire valoir ses objections.

Il croit qu'il y aurait intérêt à localiser la négociation dans une seule ville et il serait porté à recommander Londres ou Paris, bien qu'il lui paraisse certain que M. Maisky et M. Souritz ne soient que des agents d'information.

L'avantage de Moscou est que M. Staline y pourrait décider souverainement par le truchement de M. Molotov.

Si M. Strang venait ici avec de pleins pouvoirs des gouvernements français et britannique, cela pourrait à mon avis faciliter cette prompte conclusion d'un accord franco-anglo-russe dont l'importance dans la partie diplomatique actuellement en jeu ne saurait être méconnue.

Il importe, en tout cas, que je reçoive sans tarder les instructions du gouvernement français. J'ajoute que si la négociation franco-anglo-soviétique doit se transporter à Moscou, à l'arrivée de M. Strang, il serait nécessaire que les

(1) Du 6 juin, reproduit ci-dessus sous le nº 355.
(2) Sur cette mission, confiée à M. Strang, voir ci-dessus les nºs 365, 367.

nouveaux textes ou les nouveaux arguments à soumettre au gouvernement de l'U.R.S.S. n'aient pu être au préalable portés à la connaissance de MM. Souritz et Maisky par les gouvernements de Paris et de Londres.

396

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1813 (1). Réservé. *Londres, 12 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 30.)

MÉMORANDUM (3)

I. Le gouvernement de Sa Majesté a examiné le projet d'accord communiqué le 2 juin aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne (4).

II. Il est heureux de constater que dans une mesure substantielle, l'accord est maintenant réalisé en ce qui concerne les grandes lignes de l'arrangement proposé.

III. Il est entendu :

1º qu'un traité doit être conclu entre les trois puissances sur le pied de l'égalité, chacune des trois acceptant des obligations semblables envers les deux autres;

2º que les trois puissances se rendront l'une à l'autre une assistance immédiate :

a. dans le cas où l'une d'entre elles serait l'objet d'une attaque directe par une puissance européenne,

b. dans le cas où l'une des trois puissances se porterait au secours de certains états qu'elle se serait engagée à assister contre une agression;

3º que le traité doit être en harmonie avec le principe de l'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, mais que cette assistance doit être accordée en vertu du traité sans qu'il soit nécessaire d'attendre une action de la Ligue;

4º qu'il y aura consultation immédiate entre les trois états en vue des méthodes, des formes et de l'étendue de l'assistance à rendre en vertu du traité;

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par fil, en clair.
(3) Le texte original de ce mémorandum est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 35 annexe I. Sous le même numéro, se trouve l'ensemble des textes qui devaient être communiqués par M. Strang à l'ambassadeur britannique à Moscou.
(4) Le texte de ce projet d'accord soviétique est ci-dessus reproduit sous le nº 336.

5° que dans le cas d'une menace d'agression par une nation européenne, il y aura consultation entre les trois puissances et en cas de nécessité, décision par leurs soins en ce qui concerne le moment et la manière choisis pour appliquer le mécanisme de l'assistance mutuelle ;

6° que les trois états se communiqueront réciproquement les termes des engagements pris par eux envers d'autres états et se consulteront avant d'assumer de nouvelles obligations.

IV. Le gouvernement de Sa Majesté espère donc qu'il sera possible dans un avenir rapproché de fixer les termes d'un traité fondé sur ces principes. Il conviendrait à son avis que le traité fût aussi court et aussi rapide que possible dans ses termes.

V. Il y a cependant dans le projet soviétique un certain nombre de points qui embarrassent le gouvernement de Sa Majesté.

VI. Le principal se rapporte aux états dans le cas desquels s'appliqueront les garanties mentionnées dans le paragraphe III *b*. Le sous-paragraphe 2 de l'article premier du projet soviétique prévoit que les trois pays s'engageraient à se prêter mutuellement assistance si l'un d'entre eux se trouvait entraîné dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre certaines nations énumérées dans le projet soviétique, nations que les trois pays seraient d'accord pour défendre contre une agression. Les nations mentionnées dans le projet soviétique sont les cinq puissances européennes auxquelles le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français ont accordé des garanties, à savoir la Belgique, la Grèce, la Turquie, la Roumanie et la Pologne, ainsi que les trois états situés sur la frontière nord-ouest de la Russie soviétique, c'est-à-dire la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande, qui n'ont reçu aucune promesse d'assistance de la part de la Grande-Bretagne et de la France ni, pour autant que le gouvernement de Sa Majesté le sache, de la part de l'Union soviétique.

VII. Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il n'est pas souhaitable de faire figurer dans le texte du traité une énumération spécifique des pays [à] la défense desquels les trois puissances collaboreraient. Les trois états baltes, par exemple, s'opposent vivement à être l'objet d'une garantie ou même en fait d'être simplement mentionnés dans l'accord. Le ministre des Affaires étrangères d'Esthonie, dans une récente déclaration publique, a dit que si « une grande puissance désirait jouer le rôle de défenseur, soit pour défendre ses propres intérêts vitaux dans la Baltique (*sic*), un semblable système serait considéré comme une agression contre laquelle les états baltes sont prêts à lutter avec toutes leurs forces ». Les gouvernements letton et finlandais partagent cette façon de voir et le ministre des Affaires étrangères de Finlande a déclaré explicitement qu'une semblable garantie ne pouvait pas être acceptée.

En outre, bien que la Pologne ait conclu des arrangements réciproques d'assistance mutuelle avec la Grande-Bretagne et la France, et bien que la Belgique et la Roumanie par exemple aient reçu des garanties d'assistance

de la France et de la Grande-Bretagne, il est clair que, pour des raisons que le gouvernement de Sa Majesté se croit tenu de respecter, ces états préféreraient ne pas être l'objet d'un traité conclu avec (1) les trois grandes puissances. En fait, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a demandé expressément que le nom de son pays ne soit pas mentionné dans aucun accord conclu avec (1) la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique.

VIII. Outre ce point particulier, la liste telle qu'elle se présente ne donne pas à la Grande-Bretagne et à la France une complète réciprocité : tandis que tous les pays situés sur la frontière occidentale de la Russie recevraient la garantie de la Grande-Bretagne et de la France, la Russie, pour sa part, ne donnerait pas la sienne à certains pays d'Europe occidentale, c'est-à-dire la Suisse et les Pays-Bas, dont l'indépendance est vitale pour la sécurité de la France et de la Grande-Bretagne. Le gouvernement de Sa Majesté ne suggère pas que la Suisse et les Pays-Bas soient inclus dans la liste, puisqu'il préfère éviter toute énumération quelle qu'elle soit. Mais il fait observer que les Pays-Bas et la Suisse sont tout aussi peu disposés que les états baltes à faire, de la part d'autres puissances, l'objet d'arrangements et que, pour cette raison, la Grande-Bretagne et la France se sont abstenues d'offrir à ces pays de conclure avec eux un arrangement en vertu duquel ils seraient garantis contre une agression.

IX. Mais, tandis que le gouvernement de Sa Majesté n'est pas en mesure d'accepter cette proposition dans son texte russe, puisqu'il ne peut consentir à imposer une garantie à des puissances qui ne veulent pas la recevoir, il comprend parfaitement le désir du gouvernement soviétique de ne pas limiter l'appui militaire que les trois puissances accepteraient de s'accorder mutuellement à la seule hypothèse d'une agression contre leur propre territoire. Il a déjà répondu au désir du gouvernement soviétique de couvrir par une garantie directe l'hypothèse d'une agression directe, et il a longuement examiné quels seraient les meilleurs moyens de parer à une mesure dirigée contre la sécurité des parties contractantes et résultant d'une action ou d'une agression directe.

X. Cette difficulté serait partiellement résolue par l'insertion dans le traité d'une clause d'après laquelle les trois puissances s'engageraient à se prêter une aide mutuelle, dans l'éventualité où l'une d'entre elles se trouverait impliquée dans un conflit avec un état européen à la suite d'un acte d'agression dirigé par ce dernier contre un autre état européen, qui de son propre consentement, aurait reçu une garantie d'assistance de la part de la puissance contractante dont il s'agit. Il ne serait pas nécessaire que le traité comportât une énumération nominative de ces états, et par un autre article du traité, il serait entendu que les trois gouvernements se communiqueraient mutuellement les termes de toute garantie de cette sorte qu'ils auraient donnée à des états tiers selon ce qui a été indiqué au paragraphe III ci-dessus.

(1) Lire en fait : par.

XI. Resterait toutefois le cas d'une agression dirigée contre les états qui n'auraient pas reçu une telle garantie, et dont certains ont déclaré qu'ils refuseraient d'en recevoir une, ou encore une agression effectuée en passant par le territoire des états en question. Le gouvernement de Sa Majesté comprend fort bien par exemple que l'Union soviétique puisse considérer comme une menace pour sa sécurité l'occupation militaire du territoire d'un de ses voisins occidentaux, état dont la résistance pourrait être rapidement surmontée ou qui pourrait même consentir à une telle occupation. Une situation analogue se produisant en Hollande ou en Suisse serait considérée comme une menace pour la sécurité de la Grande-Bretagne et de la France. Le gouvernement de Sa Majesté a étudié avec grand soin la question de savoir comment, par une action commune (*sic*), sans imposer en même temps aux états intéressés une garantie directe ou provoquer de la part de leurs gouvernements des réactions peu souhaitables.

XII. Le gouvernement de Sa Majesté serait heureux s'il était possible au commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'examiner cette question avec l'ambassadeur de Sa Majesté. Dans l'esprit du gouvernement de Sa Majesté, la meilleure solution pourrait être trouvée dans l'application à ce cas de la procédure qui lui paraît être envisagée dans l'article III du projet de M. Molotov. Il suggère en conséquence qu'il soit entendu que les trois puissances entreraient en consultation immédiate si l'une d'elles considérait sa sécurité comme mise en danger par une menace dirigée contre l'indépendance ou la neutralité de toute autre puissance européenne. Si les deux parties s'accordaient à constater qu'une telle menace existe et si, à la suite de ces événements, la puissance contractante dont il s'agit se trouvait engagée dans des hostilités, les deux autres puissances signataires lui porteraient assistance.

XIII. Il semble au gouvernement de Sa Majesté que les suggestions ci-dessus couvrent le cas de ce qu'on pourrait appeler une agression indirecte contre les trois puissances contractantes par l'intermédiaire :

a. soit d'autres puissances ayant déjà reçu une garantie des puissances contractantes (c'est-à-dire la Belgique, la Grèce, la Turquie, la Roumanie et la Pologne) ;

b. soit d'autres puissances n'ayant pas reçu une telle garantie ou ne souhaitant pas en recevoir (la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande, les Pays-Bas et la Suisse en sont les exemples les plus évidents).

Les dispositions suggérées remplacent donc les sous-alinéas 2 et 3 de l'article I du projet de M. Molotov.

XIV. Le projet de M. Molotov comporte trois points au sujet desquels le gouvernement de Sa Majesté désire faire les observations suivantes :

XV. Premier point : Aux termes de l'article II du projet de M. Molotov, les trois états contractants devront se mettre d'accord aussi vite que possible quant aux méthodes, aux formes et à l'étendue de l'assistance qu'ils devront se prêter. Aux termes de l'article VI du même projet, il est prévu de plus

que le traité envisagé ne devra pas entrer en vigueur avant la conclusion de cet accord militaire.

XVI. Le gouvernement de Sa Majesté est entièrement d'accord sur le fait que des conversations devraient avoir lieu immédiatement entre les trois gouvernements, au sujet des méthodes, des formes et de l'étendue de l'assistance prévue au traité, cette procédure constituant le meilleur moyen de s'assurer qu'une telle assistance sera aussi efficace que possible. Il sera en conséquence disposé à accepter que ces conversations soient entamées à une date aussi rapprochée que possible et à ce qu'elles soient franches et complètes. Il doute cependant qu'il soit possible de conclure dans un délai suffisamment bref une convention militaire couvrant tous les cas possibles. Il est très désireux de conclure un accord avec le gouvernement soviétique sans nouveau délai, et il appréhende l'effet que produirait sur la situation européenne la remise de l'entrée en vigueur d'un tel accord jusqu'à la conclusion d'une convention militaire. Il pense que le seul moyen pratique serait d'indiquer clairement dans le traité lui-même que les trois états se consulteront immédiatement après la conclusion du traité en vue de décider des méthodes, formes et étendue de l'assistance qu'ils se donneront, et il pourrait en fait être entendu entre les trois parties que les contacts d'états-majors seraient inaugurés dans un délai spécifié à partir de la conclusion du traité.

XVII. Deuxième point : l'article V du projet de M. Molotov prévoit que les trois états s'engageront à ne conclure un armistice ou la paix que d'un commun accord. Le gouvernement de Sa Majesté voit de sérieuses objections à une telle clause. Le gouvernement de Sa Majesté remplirait naturellement avec loyauté les obligations d'un traité quelconque qu'il aurait conclu et il compterait sur les autres parties pour faire de même, mais pour des raisons pratiques, il doute qu'une telle disposition remplisse son but. La condition essentielle d'un engagement de ne pas conclure la paix sinon d'un commun accord de ce genre n'est pas possible avant que les circonstances ayant entraîné la guerre ne soient connues. Le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à examiner une clause à cet effet si l'on arrivait à un accord sur les autres points en suspens.

XVIII. Troisième point : il y a encore un point que le gouvernement de Sa Majesté désire examiner en consultation avec le gouvernement soviétique; il s'agit d'une question de forme plutôt que de fond. On notera que les projets examinés précédemment par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement des Soviets envisageaient le cas où les trois états contractants seraient engagés dans des hostilités avec « une puissance européenne » : bien qu'ils aient eu évidemment l'Allemagne présente à l'esprit, aucune puissance particulière n'a été spécifiée et il n'est pas désirable de le faire. Les textes qui ont été examinés jusqu'à présent soulèvent cependant une difficulté : à savoir que le gouvernement de Sa Majesté garantira en pratique l'Union soviétique contre la Pologne par exemple. Le gouvernement de Sa Majesté ne se propose pas de garantir la Pologne contre l'Union soviétique, disposition contre laquelle le gouvernement soviétique a déjà fait

savoir qu'il avait des objections. Le gouvernement de Sa Majesté pense hautement indésirable que le traité envisagé puisse être susceptible d'une interprétation entraînant une garantie de l'Union soviétique contre la Pologne.

En outre, étant donné que la France et le Royaume-Uni auront tous deux des engagements d'appui mutuels avec la Pologne, il ne serait évidemment pas désirable que l'Union soviétique parût les garantir contre ce pays. Le gouvernement de Sa Majesté tient à attirer l'attention du gouvernement soviétique sur ce point et serait heureux d'examiner avec lui la meilleure méthode d'exclure une telle garantie du cadre du traité envisagé, étant naturellement entendu que la garantie du gouvernement britannique s'appliquerait au cas purement hypothétique où la Pologne s'associerait avec l'Allemagne pour attaquer l'Union soviétique [1].

397

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1805 à 1808. Secret. *Londres, 12 juin 1939* [2].

(*Reçu :* 19 h.)

D'une source allemande que j'ai eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises déjà au Département, j'apprends ce qui suit sur l'état d'esprit qui régnait à Berlin à la fin de la semaine dernière.

A en croire mon informateur, M. Hitler n'aurait pas encore pris de décision définitive en ce qui concerne l'orientation prochaine de sa politique. Les généraux, consultés sur les chances de succès d'une guerre, se seraient montrés assez divisés, le général Keitel étant optimiste, le général von Brauchitsch hésitant, le général Halder, chef de l'État-major (dont l'influence grandirait), restant incertain de la victoire même dans l'hypothèse où l'U.R.S.S. ne se rangerait point aux côtés des adversaires du Reich.

Il y aurait lieu de prévoir, d'ici peu de semaines, d'importants mouvements de troupes, tant sur les frontières orientales que sur les frontières occidentales de l'Allemagne. Il ne faudrait d'ailleurs point en tirer la conclusion que, dès maintenant, les dirigeants nationaux-socialistes aient pris leur parti de toutes les éventualités; ces mesures s'expliqueraient plutôt par le dessein d'exercer une pression psychologique sur la Pologne pour l'amener à céder sans combat,

[1] Dans l'après-midi du 13 juin, sir Eric Phipps soulignait devant le ministre français des Affaires étrangères, la nécessité de garder rigoureusement secret le texte du mémorandum : *Documents on british foreign Policy*, III, 6, no 43.

[2] Par fil.

ou par le désir de lasser l'opinion dans les nations occidentales par une nouvelle période de tension.

Quant à l'opinion allemande, son attitude vis-à-vis du régime ou d'une guerre éventuelle pourrait se résumer ainsi : l'armée, à l'image de ses chefs, resterait indécise; la bourgeoisie, contrairement à l'attitude qu'elle adoptait en septembre, serait maintenant résignée ou ralliée, même dans l'hypothèse d'une mobilisation; la classe ouvrière, au contraire, se montrerait beaucoup moins docile que l'an dernier et de nombreux incidents témoigneraient de cette évolution; les intellectuels, enfin, seraient de plus en plus hostiles à la dictature nationale-socialiste.

L'Italie, d'autre part, aurait fait savoir à Berlin qu'elle souhaitait éviter tout conflit armé en 1939, et qu'elle comptait voir strictement appliquée la procédure de consultation prévue par le récent traité d'alliance germano-italien.

Enfin, l'influence du maréchal Goering resterait considérable, et n'aurait point cessé de s'exercer dans le sens de la modération.

Dans ces conditions, notre informateur estime que la conclusion rapide de l'accord anglo-franco-russe aurait sans doute pour effet d'accroître encore l'indécision de M. Hitler et de son haut commandement. Le Führer serait aujourd'hui suffisamment informé de la situation internationale pour n'éprouver aucune surprise devant un succès de négociations anglo-soviétiques; toute manifestation d'exaspération de sa part serait donc artificielle et voulue, et il n'y faudrait voir qu'un prétexte destiné à justifier en réalité d'autres desseins.

398

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 902 (1). Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 12 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 14, 13 h.)

Comme il était à prévoir, la situation financière de la Pologne empire de semaine en semaine.

La présence sous les drapeaux d'un nombre très important de réservistes entraîne, d'après certains renseignements, une dépense supplémentaire de 2 millions de zlotys par jour. En outre, depuis le mois de mars, les autorités polonaises qui, jusque là, croyaient avoir encore du temps devant elles, font

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.

des préparatifs de toutes sortes qui accroissent considérablement les dépenses de l'État. En dehors des fabrications de guerre, des routes nouvelles ont été créées à la hâte; des ponts, dont plusieurs sur la Vistule, ont été construits. Au cours du mois dernier, les dépenses ont atteint quatre fois celles du mois de mai précédent.

Ce formidable effort excède de beaucoup les possibilités d'une nation sans capitaux. L'emprunt ouvert pour l'aviation et la défense passive a bien procuré au Trésor 200 millions de zlotys, mais ce qui a constitué pour ce pays pauvre un gros sacrifice représente fort peu de chose en comparaison avec les nécessités auxquelles il faut faire face.

Sans une importante aide extérieure, la Pologne, — et les Allemands n'ont jamais dissimulé, depuis le début de leur brouille avec Varsovie, qu'ils escomptaient un tel résultat — serait donc contrainte de ralentir son effort de préparation et de réduire les mesures de précautions qu'elle a jugé nécessaire de prendre pour éviter toute surprise sur la frontière de plus de deux mille kilomètres qui la sépare du Reich [1].

399

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2433, 2434 [2]. *Rome, 12 juin 1939, 24 h.*

Le comte Ciano a déclaré récemment à un diplomate étranger, avec qui il est en bons rapports personnels, que la question d'un accord militaire italo-espagnol n'était toujours pas mûre [3]. On ne signerait rien, ni ici, ni à Madrid pendant mon séjour [4], a-t-il dit. Il aurait ajouté que la question de la neutralité bienveillante de l'Espagne avait été examinée depuis longtemps et que l'Italie était sûre, le cas échéant, de pouvoir disposer des bases navales de la péninsule ibérique. Il a laissé entendre que l'Italie continuerait ses efforts pour arriver à la conclusion d'une véritable alliance militaire, mais qu'elle ne pensait pas

[1] Par lettre no 2631 du 17 juin, le ministre des Affaires étrangères transmettait à son collègue de la Défense nationale et de la Guerre copie du télégramme no 902 de Varsovie, et concluait : « Ces indications ne font que souligner la nécessité et l'urgence en faveur de la Pologne d'une prompte action de notre part».

[2] Extrait des archives de l'ambassade.

[3] Comme la rumeur en avait couru, à la suite de la visite du ministre espagnol de l'Intérieur en Italie (sur cette visite, voir ci-dessus le no 382, note). L'ambassadeur de France à Rome soulignait que si, du côté espagnol, et notamment de la part du général Franco, on éprouvait quelques hésitations devant un élargissement du pacte antikomintern et sa transformation éventuelle en une alliance militaire, « du côté italien, en revanche, on pousse vigoureusement avec le souci de pouvoir riposter au rapprochement de Moscou avec Londres et Paris par le resserrement simultané des liens du Japon et de l'Espagne avec l'Allemagne et l'Italie » (télégramme de Rome nos 2374-2376 du 8 juin, non reproduit).

[4] Qui devait se dérouler en Espagne du 10 au 17 juillet.

aboutir avant quatre ou cinq mois. De toute façon, a-t-il ajouté, Franco sait très bien que, s'il reste neutre, et que l'Allemagne et l'Italie gagnent la guerre, il n'aura rien gagné et aura même perdu proportionnellement, par rapport aux accroissements des deux états totalitaires. Si, d'autre part, l'Italie et l'Allemagne devaient être écrasées, le Caudillo n'ignore pas que le régime nationaliste espagnol ne survivrait, ni à la chute du fascisme, ni à la chute du national-socialisme.

Le comte Ciano a démenti avec force les bruits d'après lesquels le gouvernement italien intriguerait avec M. Serrano Suñer contre le Généralissime. Le ministre de l'Intérieur espagnol, a-t-il dit, doit tout à son beau-frère, comme je dois tout au Duce. Il n'existe que par Franco. Nous tenons à maintenir le Généralissime au pouvoir car, malgré de petites divergences passagères comme il en existe toujours entre les nations, même les plus amicalement liées, il représente pour nous la meilleure solution. Nous ne voulons pas de la restauration de la monarchie. Le général Franco est maintenant tout à fait de notre avis et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour consolider son pouvoir.

400

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2435, 2436. *Rome, 12 juin 1939, 24 h.*

Le ministre italien des Affaires étrangères, dans les conversations qu'il a eues, ces jours derniers, avec divers représentants diplomatiques, a déclaré qu'à son avis, il ne se produirait rien de grave au cours des trois ou quatre mois qui viennent. Il a répété que les Allemands ne prendraient pas d'initiative dangereuse, en ce qui concerne Dantzig et le problème du Corridor. Quant à l'Italie, elle n'aurait nullement l'intention de troubler la situation internationale. Contrairement à certains bruits, le gouvernement fasciste n'aurait d'autre désir que de consolider la situation actuelle de la Yougoslavie. Il serait, en effet, très satisfait de l'état actuel de ses rapports avec Belgrade. Il estimerait que l'idéal pour Rome est d'avoir sur sa frontière une Yougoslavie suffisamment faible pour se conformer aux directives de l'Axe et s'abstenir de participer à la politique d'encerclement franco-britannique, et suffisamment forte pour résister, d'accord avec l'Italie, aux pressions éventuelles de l'Allemagne, en direction de l'Adriatique.

Au cours des entretiens germano-yougoslaves de Berlin (1), le prince Paul ne se serait guère plus avancé qu'à Rome, et il n'aurait pas contracté avec l'Allemagne d'engagement nouveau.

(1) A l'occasion de la récente visite en Allemagne du prince-régent de Yougoslavie : voir ci-dessus les nos 327 (note), 358, 369.

Quant aux relations de Belgrade avec Sofia, elles en seraient toujours au même point. La Bulgarie se préoccuperait surtout, à l'heure actuelle, de la Dobroudja. Mais elle ne songerait pas à brusquer les choses.

C'est, du moins, ce qu'a déclaré à ses interlocuteurs le comte Ciano, qui se montre volontiers rassurant et pacifique, quand il cause avec les diplomates étrangers.

401

NOTE D'AUDIENCE DU MINISTRE

Visite du ministre du Portugal

Paris, 12 juin 1939.

J'ai reçu le 10 juin le ministre du Portugal qui m'a communiqué, de la part de M. Salazar, le message suivant :

« Les difficultés causées par le retard à l'exécution des accords Bérard-Jordana [1] causent un profond ressentiment en Espagne, qui s'ajoute à celui existant auparavant en raison de l'attitude de la France à l'égard du gouvernement de Barcelone.

« M. Salazar a attiré à plusieurs reprises l'attention du gouvernement anglais, et celle du gouvernement français, sur cette situation. Cette attitude de la France est susceptible d'entraîner le général Franco vers l'Axe et de créer pour la France un nouveau front à défendre [2].

« La situation péninsulaire du Portugal et son intérêt propre lui imposent le devoir de chercher à modifier l'attitude du gouvernement français et celle des autorités françaises, qui sont responsables, par leur façon de procéder, d'une partie des difficultés. Aussi M. Salazar a-t-il été amené à entretenir directement le gouvernement de la République française de cette situation.

« Par loyauté envers le gouvernement de la République et dans l'intérêt de celui-ci, il désire attirer personnellement l'attention de M. Daladier et celle de M. Bonnet sur les répercussions de l'attitude des autorités françaises sur l'esprit du peuple espagnol, notamment en ce qui concerne la restitution de l'or et du matériel de guerre.

« L'idée que l'Espagne pourrait négocier par suite de ses besoins de crédits extérieurs est fausse, en raison de la susceptibilité du peuple espagnol et de la possibilité pour l'Espagne de travailler avec d'autres pays par moyen du troc. »

Parlant en son nom personnel, M. da Gama Ochoa a ajouté que le fait pour l'Espagne d'avoir négocié avec le Portugal un pacte de non-agression [3],

[1] Conclus le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 211.

[2] Le 12 juin, le Cardinal secrétaire d'État informait le chargé d'affaires de France du mécontentement du Généralissime (télégramme de Rome Saint-Siège nos 490-492).

[3] Conclu le 17 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le n° 286 (note).

malgré l'alliance de ce pays avec la Grande-Bretagne, prouve son désir de conserver la neutralité en cas de conflit.

Enfin, le ministre de Portugal a appelé mon attention sur le passage suivant du discours prononcé le 22 mai par le président Salazar devant l'Assemblée nationale portugaise.

« Quiconque aura médité sur la politique traditionnelle anglaise et sur le sens essentiellement défensif de son action internationale comprendra combien l'Angleterre doit apprécier la création de cette véritable zone de paix dans la Péninsule, étant donné qu'un des deux états est son vieil allié et que l'autre a toujours été son ami. Mais je ne crains pas d'aller plus loin. De même que la victoire rouge en Espagne mettrait sans cesse en danger de collision les intérêts français et anglais par rapport à la Péninsule, à la suite du conflit idéologique et politique d'une part et en vertu de l'alliance anglo-portugaise de l'autre, pareillement il est de toute évidence que ce n'est qu'à travers l'Espagne nationaliste, fraternellement liée au Portugal, que la France et l'Angleterre peuvent travailler à la sécurité de leurs intérêts ou de leurs frontières et à l'amélioration de leurs rapports. Sous ce jour, le traité d'amitié avec l'Espagne est bien le couronnement d'une œuvre et la clé de voûte d'une politique ».

402

Le Général Didelet, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 594/AM. (1) Secret. *Berlin, 12 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 17 juin.)

Au cours d'une grande manifestation du parti national-socialiste, l'ingénieur Dr. Todt, inspecteur général des travaux publics, a déclaré à Trèves le 11 juin :

« Nos travaux de fortification ne sont certes pas encore achevés... Nous devons donc travailler encore quelques **mois** » et presque aussitôt après :

« Ce travail sera terminé (*zu einem guten Abschluss*) dans deux mois environ ».

Il n'est pas douteux, un passé très récent (août 1938) nous en a fourni la preuve, que, dans toutes leurs déclarations officielles de ce genre, les dirigeants nazis font une large place à l'exagération, au bluff, dans un but de propagande ou de manœuvre politique.

Il me paraît toutefois nécessaire de relever ces indications nouvelles fournies par M. Todt. Si même elles n'échappent pas à la règle et, par les contradictions qu'elles renferment (plusieurs mois... deux mois environ), ne paraissent

(1) Extraite des archives de la Guerre.

pas exprimer une idée absolument nette, du moins peut-on penser qu'elles entrent dans le cadre général des projets du gouvernement allemand.

En septembre, veut-il faire admettre, les trois positions successives de la zone fortifiée de l'Ouest seront achevées, l'Allemagne sera à l'abri de toute offensive terrestre venue de l'Ouest et en mesure, dès lors, de passer elle-même à l'offensive politique ou militaire sur un autre front ou sur une autre partie de ce front.

403

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 218, 219 (1). Réservé. *Paris, 13 juin 1939, 22 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme nos 475-476 (2).

M. Strang est porteur d'un mémorandum qui expose les objectifs essentiels de la négociation en cours et fait état des résultats positifs déjà obtenus, ainsi que des vues franco-britanniques sur les questions qui restent en litige. Il appartiendra à sir [W.] Seeds d'apprécier, d'accord avec vous, s'il convient de remettre ce mémorandum au gouvernement soviétique ou de vous inspirer simplement des considérations qu'il renferme au cours des entretiens que vous aurez tous deux avec M. Molotov. C'est ce que vous indiquait mon télégramme no 215 (3), en vous prescrivant de vous entendre avec sir W. Seeds en vue de l'utilisation de la documentation apportée par M. Strang.

La lecture de ces documents vous éclairera avec précision sur la position des deux gouvernements à l'égard des contre-propositions russes transmises par votre télégramme nos 432 à 437 du 2 juin (4). Il vous appartiendra de joindre votre action à celle de votre collègue anglais pour amener M. Molotov à s'y rallier, sans perdre de vue que la position que nous occupons déjà vis-à-vis de l'U.R.S.S., en vertu du pacte franco-soviétique, nous permet de rester, dans sa phase actuelle, au second plan de cette négociation. Nous pourrons ainsi plus facilement, le moment venu, et si l'accord ne pouvait se faire sur les bases du mémorandum franco-anglais, proposer les formules transactionnelles que l'évolution des pourparlers nous amènerait à envisager (5).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du même jour, ci-après publié sous le no 410.
(3) Ce télégramme, du 12 juin, non reproduit, annonçait l'arrivée à Moscou, le 14 juin dans la matinée, de M. Strang, muni des documents élaborés par le Foreign Office après échanges de vues avec le gouvernement français.
(4) Ci-dessus publié sous le no 336.
(5) Un autre exemplaire de ce télégramme, mais adressé à Moscou, et qui se trouve dans les archives de l'ambassade de France en U.R.S.S., porte la date du 14 juin (10 h. 17).

404

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara; M. Puaux, Haut Commissaire de France à Beyrouth.

T. nos 706 à 709; 569 à 572 (1). *Paris, 13 juin 1939, 22 h. 30.*

Pour Beyrouth. — J'adresse à Ankara le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Je me réfère à votre télégramme nos 899 à 902 (2) et à mon télégramme nos 686 à 699 (3).

L'importance des arguments que vous invoquez ne m'échappe nullement. Nous sommes, vous n'en pouvez douter, aussi soucieux de voir la négociation se terminer au plus tôt, mais l'assainissement que nous souhaitons dans les relations réciproques des deux pays serait fugitif et fragile s'il laissait subsister, chez nous, des causes profondes d'aigreur. Telle est la raison pour laquelle je suis obligé de ne pas négliger les réactions de notre opinion publique. Vous n'ignorez pas combien, sur certains points, elle se montre courageuse (4). Faites état auprès de M. Saraçoglu des arguments généraux qui précèdent.

Vous connaissez maintenant, de manière précise, notre point de vue.

Sur le tracé de la frontière, j'ai le sentiment que les deux thèses sont extrêmement voisines. J'espère que vous parviendrez à rallier vos interlocuteurs à notre tracé, qui laisse Murselek en territoire turc. Si un sacrifice supplémentaire vous paraissait indispensable, je m'en rapporte à vous d'y souscrire en en limitant évidemment autant que possible l'ampleur.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 13 juin, analysé ci-après sous le no 411 (note).

(3) Du 12 juin, non reproduit. Dans ce télégramme, le Ministre rappelait que la rétrocession du Sandjak était subordonnée à l'assainissement des relations turco-syriennes ainsi qu'à la sauvegarde des intérêts propres de la France et de ceux des indigènes qui viendraient à transplanter ailleurs leurs foyers. Du premier chef relevaient : « 1o Le caractère définitif à donner au règlement territorial et par là-même, la garantie contre tout retour offensif de l'irrédentisme kémaliste; 2o L'engagement non équivoque d'Ankara de renoncer à s'ingérer désormais dans les affaires syriennes; 3o La participation à l'exploitation du chemin de fer Tchobanbey-Nissibine, pour la raison que l'aire desservie par ce tronçon comprend le Djezireh ». Après les concessions faites et qui tendaient à joindre au territoire à aliéner des parcelles extérieures au Sandjak, il ne restait, « comme compensation positive, que l'assurance de non-propagande et de non-immixtion ». En conséquence, le Ministre proposait certaines modifications à apporter au projet d'arrangement du 31 mai (ci-dessus reproduit sous le no 315). Sur la déclaration relative aux intentions françaises au Levant, il acceptait que la France, et non seulement son gouvernement, se liât elle-même, mais refusait de lui donner un caractère strictement bilatéral envers la Turquie. La limite méridionale du territoire offerte par Ankara n'était pas satisfaisante et les restrictions auxquelles le gouvernement turc entendait subordonner la sortie du produit de la réalisation des biens des autochtones du Moussa Dagh étaient « inacceptables ». Il serait intolérable d'astreindre les institutions scolaires françaises à abandonner leur mission désintéressée. Pour ce qui concernait enfin le cimetière, il était « pénible de constater que la Turquie, nation militaire, songe à nous contester la faculté d'arborer sur ce terrain nos couleurs et d'y avoir accès », Les autres questions en revanche étaient considérées par le Ministre comme secondaires (pensions, immeubles consulaires).

(4) Lapsus dactylographique, vraisemblablement pour : ombrageuse.

Je ne doute pas non plus qu'Ankara ne comprenne la noblesse des raisons qui nous contraignent à insister sur l'octroi aux émigrants de conditions décentes. La cause arménienne a des résonances universelles. Le méconnaître serait grave pour les deux parties. Attachez-vous donc, dans le cadre de vos instructions, à obtenir, à cet égard, un règlement qui ne donne prise, au nom des sentiments humanitaires, à aucune critique. Je suis certain aussi que M. Saraçoglu acquiescera à notre vœu que soient maintenues nos écoles d'Alexandrette et d'Antioche.

Quant au cimetière militaire, l'opinion française ne tolèrerait pas que tous les égards qui sont dus à la mémoire de nos morts ne nous fussent pas assurés.

Restent les deux questions qui touchent aux assises mêmes de notre établissement au Levant, savoir l'article 7 de notre projet d'arrangement et, plus encore, la déclaration relative à nos intentions en Syrie et au Liban [1]. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que ces deux textes forment la pierre angulaire du système à la faveur duquel nous cherchons à garantir nos possessions contre la convoitise, voire les entreprises des tiers, ainsi que principalement de la Turquie. Il importe que sur le caractère unilatéral de l'engagement de non-propagande et de non-ingérence, de même que sur la portée non contractuelle de notre déclaration, aucune équivoque ne subsiste.

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth.

405

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara; M. Puaux, Haut Commissaire de France à Beyrouth.

T. nos 710 à 712; 573 à 575 [2]. Réservé. *Paris, 13 juin 1939, 22 h. 40.*

Pour Beyrouth : J'adresse à M. Massigli le télégramme suivant :

Pour les deux postes : A la suite de la réunion du Conseil des ministres, j'ai convoqué M. Suad Davaz. Je lui ai dit :

« Il y a huit jours, vous êtes venu me dire que l'accord n'était plus tenu en suspens que par nos exigences en ce qui concerne, d'une part, le chemin

(1) Ce projet d'arrangement et cette déclaration sont ci-dessus reproduits sous le no 315.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

de fer et, d'autre part, le tracé de la frontière [1]. Sur les deux points, je vous ai donné satisfaction. Je suis donc très surpris que de nouvelles difficultés aient surgi. Je tiens à vous définir la position du gouvernement français sur les questions qui me paraissent essentielles :

1° Notre déclaration relative à la Syrie doit être *erga omnes*. A cet égard, il ne doit pas y avoir aucune équivoque. Le gouvernement français est formel;

2° Je m'étonne que vous ne permettiez pas aux émigrants de Moussa Dagh d'exporter librement le produit de la liquidation de leurs biens;

3° En ce qui concerne nos écoles, nous ne comprenons pas non plus que vous en exigiez la disparition, alors, surtout, que resteront en place certaines institutions italiennes;

4° Il est incroyable que vous nous contestiez le droit d'arborer notre drapeau dans le cimetière militaire d'Alexandrette, ainsi que la faculté d'y accéder librement.

J'ai insisté avec une particulière vivacité sur ces deux derniers points, en raison principalement de l'intérêt moral qu'ils présentent pour nous. J'ai marqué ma surprise qu'au cours d'une négociation conduite dans un esprit amical, de tels vœux eussent pu susciter l'opposition de la Turquie.

L'ambassadeur en a pris note. Il paraissait lui-même étonné et gêné. Il m'a dit qu'il allait immédiatement rendre compte à son gouvernement. J'espère que mon intervention pourra vous aider dans la tâche que vous menez avec tant de soin et de persévérance.

[1] La démarche de l'ambassadeur de Turquie était relatée par un télégramme adressé sous les nos 642-645 à Ankara le 3 juin, à 23 h. 45. Pour ce qui concernait la section du chemin de fer Tchobanbey-Nissibine, le Ministre indiquait à M. Massigli : « J'ai marqué à l'ambassadeur que la disposition à la faveur de laquelle nous nous étions appliqués à sauvegarder, à l'expiration de la concession en cours, les intérêts de l'entreprise concessionnaire nous avait paru se rapprocher substantiellement des vues dont vous aviez été saisi. Les parties se bornaient, en somme, à s'engager à examiner les conditions dans lesquelles, à l'échéance en cause, il pourrait y avoir lieu de ne pas renoncer au concours de la société présentement chargée de l'exploitation. La Turquie restait donc maîtresse de sa décision en l'occurrence, au point que la garantie que nous avions cherché à nous assurer n'avait guère qu'une portée platonique. Puisque, toutefois, M. Saraçoglu ne croyait pas pouvoir se rallier à notre offre sur ce point, nous adhérions à la sienne ».

Pour ce qui concernait la délimitation de la frontière méridionale du territoire à rétrocéder, le Ministre avait rappelé à M. Suad Davaz l'ampleur des sacrifices consentis par la France : « Si nous insistions sur le maintien de l'ensemble du massif à l'intérieur des frontières de la Syrie, c'était, non pour des raisons stratégiques, mais uniquement pour ne pas rompre l'unité d'une région naturelle qui forme un tout. Aussi bien la population de Murselek semblait être en majorité de souche arménienne ». M. Massigli était cependant invité à débattre la question « dans un esprit conciliant » avec M. Saraçoglu.

406

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nº 1609 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 13 juin 1939.* (2)

(*Reçu :* le 14, 12 h. 15.)

L'un de mes collaborateurs vient d'avoir l'occasion d'interroger le premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne sur l'évolution des relations hispano-allemandes.

« La France aurait tort, a dit en substance M. Silvela, de croire que la partie qu'elle a jouée avec nous est définitivement perdue. Sans doute, le peuple espagnol a-t-il, en grande majorité, le sentiment que la France a l'obligation de réparer le mal que vous nous avez fait entre 1936 et 1938; sans doute notre gouvernement est-il fondé à réclamer l'exécution complète et rapide de l'accord Bérard-Jordana (3), mais, après tout, cet effort, l'exécution de ces engagements comportent pour vous des contreparties. Un milliard d'or, 40 avions, quelques centaines de véhicules, n'est-ce pas là une goutte d'eau qu'on ne saurait mettre en balance avec l'amitié de l'Espagne ?

« Votre indifférence nous blesse. Nous constatons de quel prix, de jour en jour plus élevé, semble-t-il, vous êtes disposés à payer la collaboration de Moscou et d'Ankara. A nous-mêmes, vous n'opposez que défiance, manœuvres dilatoires et mauvaise humeur.

« Il est bien évident que vos erreurs font le jeu de l'Allemagne et de l'Italie. La propagande de l'Axe s'applique à souligner vos fautes, Allemands et Italiens s'efforcent de nous attirer dans leur jeu. Par votre carence, vous nous obligez à prêter l'oreille aux propositions de l'autre camp.

« Jusqu'ici, pourtant, du moins à ma connaissance, nous restons libres et aucun projet de pacte n'est à l'étude. Les déclarations répétées du général Franco gardent toute leur valeur : l'indépendance reste le premier souci de la politique espagnole. Certains de vos hommes politiques avaient exprimé des craintes au sujet de notre zone au Maroc et aux Baléares. Vous devez constater que ces craintes étaient vaines. Quant aux affinités idéologiques entre la Phalange et le fascisme, il ne faut pas les exagérer. Bien que j'aie adhéré personnellement au Mouvement national dès la première heure et sois fonctionnaire depuis près de vingt ans, je n'ai jamais été tenu de me faire inscrire à la Phalange. Notre mouvement reste profondément espagnol.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Signé le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211.

Nous ne sommes pas au service de l'Axe. D'autre part, après cette longue guerre, l'Espagne aspire au repos. Telle est la situation réelle. C'est ainsi, nous en sommes convaincus, que la voit le maréchal Pétain, dont nous apprécions tous la parfaite et loyale amitié. »

J'ai cru devoir transmettre ces indications au Département. Elles émanent, il est vrai, d'un monarchiste, de sentiments francophiles et assez enclin, pour les besoins de sa thèse, à minimiser certains indices inquiétants tels que l'allusion récente du général Franco à l'encerclement (1) et l'annonce de la prochaine visite du comte Ciano à Madrid (2). Il n'en reste pas moins qu'elles reflètent l'espoir qu'une entente avec la France est encore possible, qu'il n'est pas trop tard pour essayer de débrider l'abcès franco-espagnol. Elles expriment, en tout cas, la conviction que la Péninsule refusera de s'engager dans une politique d'aventure.

407

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1605 (3). Secret. *Berlin, 13 juin 1939* (4).

D'une personne qui vit dans l'entourage immédiat de M. von Ribbentrop, un collaborateur de cette ambassade vient de recueillir les propos suivants :

Sous le calme apparent qui règne à l'heure actuelle à Berlin et dont beaucoup s'étonnent ou même s'inquiètent, on travaille en ce moment d'une façon intense à la Wilhelmstrasse. On se prépare en vue des hypothèses les plus diverses. Mais avant de s'orienter d'une façon définitive, M. von Ribbentrop attend l'issue des pourparlers entre les puissances occidentales et la Russie. La question de Dantzig ne représente, à ses yeux, qu'un point de détail qui ne l'intéresse pas en lui-même. Pour lui, c'est tout le problème polonais qui est posé. Ce problème pouvait être résolu :

— soit par un arrangement avec l'Angleterre et la France, comme l'a été le problème tchécoslovaque;

— soit par un arrangement avec la Pologne elle-même;

— soit par un arrangement avec la Russie.

(1) Allusion vraisemblablement à un discours du Généralissime du 5 juin : voir ci-dessus le nº 385 (et notes); ci-après le nº 487 (note).

(2) Visite prévue pour faire suite à celle du ministre espagnol de l'Intérieur en Italie. Elle devait avoir lieu du 10 au 17 juillet.

(3) Extrait des archives de l'ambassade. Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 135, avec des coupures, signalées ci-après.

(4) Par courrier en clair.

La première solution est exclue, en raison de l'attitude qu'ont adoptée Paris et Londres, depuis le 15 mars.

La seconde s'est heurtée à l'intransigeance de la Pologne, encouragée par la garantie britannique. Désormais, il n'y a plus grand espoir de la voir se réaliser. Les prétendues négociations qui auraient lieu actuellement entre Berlin et Varsovie ne portent que sur des détails techniques et laissent subsister le désaccord de principe.

Reste la troisième solution, c'est-à-dire la destruction de l'État polonais, par un partage entre le Reich et la Russie.

M. von Ribbentrop n'a pas encore renoncé à cette idée. Il ne l'abandonnera que lorsque sera intervenue la signature de l'accord anglo-russe. Jusque-là, il réserve ses décisions, tout en continuant de ménager les Soviets.

Le retour de la légion *Condor* (1) aurait normalement dû être l'occasion de diatribes contre le bolchevisme. M. von Ribbentrop a veillé à ce que rien dans les allocutions prononcées ne fût blessant pour la Russie. Le Führer lui-même, lorsqu'il s'est adressé à la légion *Condor*, n'a pas prononcé le mot de « bolchevisme » ou de « communisme ». C'est contre les « démocraties », les « faiseurs et profiteurs de guerre », les « artisans de l'encerclement qu'il» a dirigé ses foudres. La réserve qu'il a observée à l'égard de la Russie n'est évidemment pas l'effet du hasard. Elle est due à l'influence de M. von Ribbentrop, qui conserve encore l'espoir de rattraper les Russes ou, du moins, de les voir rester à l'écart du bloc constitué sous l'égide de l'Angleterre et de la France.

En attendant que soit éclairci ce point d'une importance capitale à ses yeux, le ministre des Affaires étrangères du Reich diffère de s'engager à fond dans telle ou telle direction. Depuis la signature du traité du 22 mai (2), il est constamment sollicité par le gouvernement de Rome d'unir son action à celle de l'Italie en vue d'obtenir l'adhésion de l'Espagne à l'alliance militaire germano-italienne. Mais, tout en préparant le terrain dans ce sens, et en se réservant, le moment venu, d'unir ses efforts à ceux de ses partenaires italiens pour accentuer la pression exercée sur Burgos, M. von Ribbentrop ne voudrait rien conclure de définitif avec l'Espagne, avant d'être fixé sur l'attitude finale qu'adoptera Moscou à l'égard de Londres et de Paris (3).

*
* *

Ces propos qui recoupent les informations que j'ai déjà communiquées à Votre Excellence (mon télégramme nos 1401 à 1412 du 22 mai) (4) semblent bien refléter réellement certains desseins de M. von Ribbentrop et du gouvernement national-socialiste à l'égard de la Pologne et de la Russie. Sans doute

(1) Sur ce retour de la légion *Condor*, voir ci-dessus le no 327 (note).

(2) Allusion à l'alliance militaire germano-italienne : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

(3) Le passage qui commence à : « En attendant que soit éclairci » et s'achevant ici ne figure pas au *Livre jaune*.

(4) Ci dessus reproduit sous le no 251.

pourrait-on imaginer que le ministre des Affaires étrangères du Reich soit lui-même à l'origine de ces « confidences ». Cependant, on apercevrait mal l'intérêt qu'il aurait à répandre des nouvelles qui ne peuvent qu'inciter les puissances occidentales à hâter des négociations dont, manifestement, on redoute la conclusion à Berlin. Par ailleurs, Votre Excellence sait que des renseignements de même nature me sont parvenus du côté du maréchal Goering comme aussi d'autres sources.

La manœuvre à laquelle songent les partisans d'une collaboration avec Moscou consisterait évidemment à répéter, au détriment de la Pologne et avec l'aide de la Russie, l'opération déjà menée avec succès contre la Tchécoslovaquie (1) avec la connivence polonaise. J'ai déjà indiqué (mon rapport Europe, nº 392 du 7 mai (2)) les raisons pour lesquelles, à mon avis, l'U.R.S.S., étant donné le rapport actuel des forces allemandes et russes, ne peut pas laisser tomber les derniers avant-postes du slavisme en Europe sans s'exposer à subir ensuite l'emprise germanique. Il n'en est que plus singulier que M. von Ribbentrop semble s'obstiner à jouer la carte russe.

Quant aux indications concernant les efforts actuellement déployés par l'Italie en vue d'obtenir l'adhésion de l'Espagne au traité d'alliance germano-italien, elles ne méritent que trop de retenir notre attention.

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1606. (3) Confidentiel. *Berlin, 13 juin 1939* (4).

Le chargé d'affaires des Soviets à Berlin, qui n'a jamais douté qu'en dépit des difficultés et des lenteurs, les pourparlers anglo-soviétiques n'aboutissent à une issue favorable, continue à faire preuve d'optimisme. D'après lui, il est absurde de chercher, comme le fait la propagande allemande, à minimiser l'importance de l'envoi à Moscou de M. Strang ou même de le représenter comme offensant pour les Russes. Les Soviets comprendraient fort bien que, pour mettre au point un texte, il vaut mieux envoyer un expert qu'une personnalité politique de premier plan. La question sera différente lorsqu'il s'agira de signer.

M. Astakhov confirme que l'Allemagne fait, en ce moment, de sérieux efforts pour ranimer et intensifier les échanges économiques avec la Russie. Mais le chargé d'affaires des Soviets persiste à assurer que cette action n'a

(1) A partir de : « avec la connivence polonaise », la fin du télégramme n'a pas été reproduite au *Livre jaune*.
(2) Ci-dessus publié sous le nº 100.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Par courrier, en clair.

aucune répercussion dans le domaine politique. De ce point de vue, il n'y aurait pas, entre les deux pays, le moindre signe de rapprochement, en dépit des rumeurs qui peuvent être mises en circulation du côté allemand.

Au contraire, divers incidents qui se sont produits ces jours-ci auraient, selon M. Astakhov, vivement mécontenté les Russes contre les autorités allemandes.

Un membre de la représentation commerciale des Soviets à Berlin a été arrêté par la Gestapo sous l'inculpation d'infraction à la législation sur les devises, mais, en réalité, parce qu'il était soupçonné d'espionnage économique. Il a fallu l'énergique intervention de l'ambassade des Soviets pour obtenir la libération de ce fonctionnaire qui a été relâché, le 11 juin, après dix jours de détention.

D'autre part, en corrélation avec la situation troublée qui règne actuellement en Bohême et en Moravie, la police allemande a arrêté à Prague et transféré à Berlin un nommé Sekanina, homme de lettres tchèque, qui, ainsi que vingt autres personnes arrêtées en même temps que lui, est accusé de « rapports avec Moscou » et sera traduit devant le « Tribunal populaire ».

Enfin, sous les auspices des services allemands de la Propagande, vient de paraître un livre intitulé : « Trois ans de représentation commerciale russe » (*Drei Jahre russischer Handelsvertretung*), qui est un violent réquisitoire contre l'activité des représentations commerciales soviétiques et dont l'auteur est un ancien fonctionnaire de la *Handelsvertretung* de Berlin, soudoyé par des agents allemands.

409

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2453, 2454. *Rome, 13 juin 1939, 20 h 30.*

J'ai déjà eu l'occasion de signaler (20 mai — nos 2399-2400 [1]) qu'il m'avait été indiqué de bonne source que le pacte militaire italo-allemand avait été conclu non pas, comme on l'admet en général, à la demande du Reich, mais, au contraire, à l'instigation de l'Italie.

D'une source différente, mais également sérieuse, cette version m'a été aujourd'hui confirmée.

Elle était, du reste, accompagnée d'une explication nouvelle, à vrai dire assez étonnante, mais qu'il convient tout de même de noter.

[1] Erreur : il faut lire nos 2099-2100 [ce télégramme est ci-dessus publié sous le no 240.]

Selon mon informateur, on aurait appris à Rome, en avril dernier, que l'Angleterre, frappée par l'évolution des événements en Extrême-Orient et craignant que ses intérêts en Chine ne vinssent à être gravement menacés par le Japon, songeait à se rapprocher de l'Allemagne et à essayer de la détacher de l'Italie, afin de garder en tout état de cause la maîtrise de la Méditerranée et de la route des Indes. Ce serait pour s'assurer contre le danger d'isolement que lui aurait fait courir une défection éventuelle du Reich, que M. Mussolini aurait jugé bon de précipiter les choses et d'amener l'Allemagne à se lier avec lui par un traité formel et sans retour.

410

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 475, 476 (1). Extrême urgence. Priorité absolue.

Moscou, 13 juin 1929.

1° Dois-je comprendre de votre télégramme n° 215 (2) que les documents qu'apportera M. Strang ont été rédigés non pas seulement *après échange de vues avec le gouvernement français, mais également d'accord avec lui ?*

2° Dois-je en outre conclure de ce télégramme que vous me chargez de les utiliser, d'accord avec mon collègue britannique, en vue d'en négocier l'acceptation par le gouvernement soviétique ? Ou dois-je me borner à en effectuer la remise à ce gouvernement en même temps que mon collègue, conformément à la procédure prescrite par votre télégramme n° 186 du 26 mai (3) pour ce qui était du projet franco-anglais transmis alors à cette ambassade par ce même télégramme ?

Mon collègue britannique n'a rien de Londres sur ces points en ce qui le concerne. Il s'attend à recevoir ses instructions par M. Strang. Mais il est bien évident qu'à moins d'indication formelle de votre part, je ne puis pas tenir les miennes de ce fonctionnaire britannique ni de l'ambassadeur d'Angleterre.

Je vous prie donc de me les télégraphier de toute urgence.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 12 juin, analysé ci-dessus sous le n° 403 (note).
(3) Qui transmettait le texte de la formule britannique d'accord tripartite du 25 mai, ci-dessus reproduite sous le n° 272.

411

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 903 à 909 *bis* (1). Confidentiel. *Ankara, 13 juin 1939.*

M. Gafenco m'a longuement exposé hier, en me priant de les rapporter à Votre Excellence, les vues qu'il a développées au cours de ces trois journées aux ministres turcs et qu'il fera connaître au président de la République, actuellement à Yalova, auprès de qui il se rend ce soir en compagnie du ministre des Affaires étrangères (2).

Entre ses propos, ceux qu'il a tenus à mon collègue d'Angleterre et le récit que M. Saraçoglu, de son côté, m'a fait de leurs conversations, je n'ai constaté aucune divergence appréciable. Ils peuvent se résumer ainsi :

A l'origine de ses démarches, M. Gafenco place la réaction très vive qu'aurait provoquée à Belgrade la conclusion de l'accord anglo-turc (3). Le gouvernement yougoslave est l'objet d'une très forte pression italo-allemande et le prince Paul, quelles que soient ses sympathies personnelles pour l'Angleterre, a fortement subi, durant son séjour à Berlin (4), l'ascendant de la force allemande. Si la Turquie accentue son évolution vers les puissances occidentales, l'Axe peut contraindre la Yougoslavie à un geste grave, par exemple à sortir de l'Entente balkanique. Or, ce n'est qu'en la maintenant dans ce groupement que l'on pourra éviter un rapprochement hungaro-yougoslave qui, n'étant pas conjugué avec une détente hungaro-roumaine, aurait pour premier résultat d'ouvrir la voie à une action de l'Allemagne contre la Roumanie. Il ne faut donc rien faire qui place la Yougoslavie dans une situation trop délicate.

Telle sera pourtant la situation si la Turquie, dans ses accords avec les puissances occidentales, se pose en garante de la sécurité des Balkans dans leur ensemble. C'est l'impression qu'a produit le passage de la déclaration anglo-turque visant les Balkans; et M. Gafenco avait espéré qu'il serait omis dans la prochaine déclaration franco-turque. Comme l'indique mon télégramme nos 899 et suivants (5), M. Saraçoglu lui a expliqué que c'était impos-

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le ministre roumain s'était rendu du 10 au 14 juin en Turquie pour y conférer, le 11, avec son homologue turc, et le 14 avec le président de la République turque : voir ci-dessus le no 392; ci-après le no 434 (note).

(3) Sur cette réaction, voir ci-dessus les nos 132, 133, 210, 237, 267, 277.

(4) Du 1er au 9 juin : voir ci-dessus les nos 327 (note), 358, 369.

(5) Du 13 juin, non reproduit. D'après ce télégramme, il résultait des renseignements founis à l'ambassadeur de France par MM. Saraçoglu et Gafenco que le ministre roumain des Affaires étrangères, soucieux de ménager la Yougoslavie et d'éviter de la placer dans une situation délicate vis-à-vis de l'Axe, s'était efforcé d'obtenir de son collègue turc que la prochaine déclaration franco-turque ne contînt pas le paragraphe sur la sécurité balkanique qui figurait dans la déclaration anglo-turque. M. Saraçoglu s'y était refusé, « comprenant bien que cette différence entre les deux textes serait à l'heure actuelle interprétée comme un symptôme de flottement et comme l'annonce d'un recul ». M. Massigli, pour éviter que d'autres personnalités ne soient tentées de « pêcher en eaux troubles », demandait au Ministre l'autorisation d'interpréter « avec une certaine élasticité » les instructions qui devaient lui parvenir; il s'agissait en effet de signer avant la fin de la semaine l'accord sur le Sandjak et la déclaration franco-turque.

sible, et j'ai insisté de mon côté sur l'effet déplorable que produirait toute divergence entre les deux documents. Le ministre roumain m'a assuré qu'il comprenait nos raisons, qu'il les ferait valoir à Belgrade, qu'il demanderait aux Turcs quelque déclaration apaisante dont il pourrait faire état, et il a ajouté que peut-être nous pourrions nous-mêmes faire une démarche auprès du gouvernement yougoslave. A quoi j'ai répondu que, à ma connaissance, la Yougoslavie ne nous avait pas plus saisis de ses doléances qu'elle ne l'avait fait pour la Grande-Bretagne et la Turquie elle-même. Quoi qu'il en soit, le ministre roumain estime que la déclaration franco-turque sera pour le gouvernement de Belgrade une « pilule amère à avaler » (*sic*).

M. Gafenco témoigne de la même prudence sur la question des accords destinés à compléter les ententes de principe. A l'en croire, la garantie turque à la Grèce serait pleinement suffisante. Certes, la Roumanie apprécie tout ce qui peut accroître l'efficacité des garanties qu'elle a reçues de la France et de l'Angleterre; mais étant donné la solidarité des puissances de l'Axe, toute action en Méditerranée déclencherait une action allemande dans les Balkans. Est-il dès lors indispensable de prévoir une garantie spécifique de la Turquie au profit de la Roumanie, alors surtout que la neutralité bienveillante promise par Ankara à Bucarest nous assure que le matériel de guerre pourra toujours transiter par les Détroits ?

J'ai dit à M. Gafenco ma surprise devant ce raisonnement; je lui ai montré que l'attitude de M. von Papen (mon télégramme nos 841-842) (1) prouvait que l'Allemagne n'avait pas encore abandonné ici la partie, que notre intérêt évident, tout argument d'ordre psychologique mis à part, était d'engager la Turquie, sinon de la compromettre; sans quoi il serait impossible d'obtenir l'élimination progressive des cadres allemands qui contrôlent encore tant d'aspects de l'activité de ce pays et dont l'influence, à la faveur d'un incident, peut redevenir grande.

Le ministre roumain s'est déclaré d'accord sur le fond, mais dans la forme, il redoute manifestement que l'Allemagne ne prenne prétexte d'une garantie turque pour obliger la Roumanie à prendre elle-même position... Ce qu'il voudrait en réalité, c'est que tout le travail d'organisation des Balkans pour résister à la poussée allemande pût se faire dans l'ombre et ne fût rendu public qu'une fois l'œuvre terminée. Dans l'état des mœurs politiques et diplomatiques, c'est évidemment demander beaucoup. Je ne sais pas encore quel accueil M. Saraçoglu a réservé à ces dernières suggestions. Mon collège d'Angleterre appréhende un peu qu'il n'ait cru devoir en tenir compte, et que la réponse attendue aux propositions anglaises qui ont fait l'objet du télégramme du Département nos 639-640 (2) ne s'en ressente un peu.

(1) Du 8 juin, non reproduit. Ce télégramme annonçait que, revenant de Berlin, l'ambassadeur du Reich à Ankara avait affirmé à M. Saraçoglu qu'en attendant l'annonce officielle de la déclaration anglo-turque, l'Allemagne ne voulait en rien modifier son attitude vis-à-vis de la Turquie, et que ce ne serait qu'après avoir pris connaissance de l'accord qui lierait Ankara aux Occidentaux qu'elle aviserait à ce qu'elle aurait à faire. La patience dont faisait preuve l'Allemagne devait, d'après M. Massigli, nous confirmer dans la volonté de hâter les négociations franco-turques.

(2) Du 3 juin, ce télégramme retransmettait le télégramme de Londres nos 1697-1698 du 2 juin, ci-dessus analysé sous le no 345 (note).

412

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 471 [1]. Très confidentiel. *Londres, 13 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juin.)

Dans mon rapport en date du 12 mai dernier nº 354 [2], j'ai signalé au Département les divers courants d'opinion qui se manifestent au sujet de l'assistance à apporter à la Pologne et des circonstances dans lesquelles pourraient jouer les engagements pris par le gouvernement britannique vis-à-vis de ce dernier pays. Les déclarations faites depuis lors par le Premier ministre ou le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères [3] ont confirmé la position officielle du cabinet britannique en termes assez catégoriques pour qu'il ne puisse se manifester aucun flottement public à cet égard. Toutefois, les circonstances ramènent constamment l'attention sur les incidents qui se produisent autour de la Ville libre et qui pourraient rapidement prendre une tournure plus grave. Tout naturellement donc, les conversations reviennent fréquemment, dans les milieux politiques anglais, sur la question de savoir si un conflit général peut et doit naître du problème de Dantzig. Comme je l'ai déjà indiqué, le sort de la Ville libre elle-même n'est pas suivi avec l'attention passionnée que le public porte à l'ensemble de la situation internationale. Beaucoup de gens expriment le vœu qu'une conflagration, si elle devait éclater un jour, n'ait pas pour point de départ la question de Dantzig.

Il arrive souvent que je sois interrogé sur les vues du gouvernement français à ce sujet. J'ai entendu plusieurs membres du Cabinet exprimer l'opinion qu'une entente polono-allemande sur Dantzig serait hautement désirable, si elle peut être obtenue sans affaiblir les forces de résistance et sans compromettre le moral des Polonais.

Toutefois, les suggestions de cet ordre ne sont exprimées que sous une forme hésitante et discrète, comme si leurs auteurs voulaient avant tout se garder de paraître donner à la Pologne des conseils comparables à ceux qui furent prodigués à la Tchécoslovaquie lors de la mission Runciman. L'intérêt de ces observations réside surtout dans l'état d'esprit qu'elles décèlent, et qui s'est déjà manifesté dans les commentaires donnés par le Foreign Office à cette ambassade à propos de son projet d'accord avec la Pologne.

(1) Extrait des « Fonds 1940 » (un autre exemplaire existe dans les papiers Rochat).
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 168.
(3) Le Premier britannique avait abordé le problème de Dantzig dans son discours du 11 mai à l'Albert Hall (voir ci-dessus le nº 141). Le 12 juin, le secrétaire (et non sous-secrétaire) d'État au Foreign Office, en conclusion du débat de politique étrangère ouvert à la Chambre des lords, renouvelait l'engagement pris envers la Pologne.

Le texte britannique qui nous a été communiqué [1] n'a pas été encore examiné par le Cabinet, ni même approuvé par lord Halifax. Pour le moment, c'est aux négociations anglo-russes que s'intéresse principalement le Foreign Office. C'est aussi de l'issue de ces pourparlers que dépendra la position qui sera prise finalement par le cabinet britannique à l'égard d'un certain nombre de points visés dans le projet d'accord anglo-polonais. Telle est notamment la raison pour laquelle sir Orme Sargent exprimait le désir que notre texte ne contînt pas une énumération des pays garantis contre toute agression. A ses yeux, il n'existait aucune autre réserve à formuler du côté anglais à l'égard du projet de protocole que nous lui avons soumis [2]. Par contre, le projet d'aide-mémoire proposé par les Polonais au sujet de Dantzig [3] soulève, d'après lui, de sérieuses objections. La déclaration, aux termes de laquelle « Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne », lui paraît trop large et permettrait au gouvernement polonais, au cas où des complications d'une portée incertaine surgiraient à Dantzig, de disposer des engagements de la France sans laisser à celle-ci la moindre marge d'appréciation. C'est ce que cherche à éviter la rédaction anglaise qui stipule que l'intervention de la puissance garante n'est obligatoire qu'à une double condition : 1. Si l'action de l'agresseur menace directement ou indirectement l'indépendance de la Pologne; 2. Si celle-ci est d'une nature telle que la Pologne considère comme d'un intérêt vital pour elle de faire appel à toutes ses forces nationales pour s'y opposer.

Sir Orme Sargent fait observer que si le gouvernement français acceptait ce projet d'aide-mémoire, il pourrait y avoir une certaine équivoque sur l'application de ce texte comparé au paragraphe 2 du projet de protocole.

M. Roger Cambon lui a demandé à ce propos si le gouvernement polonais n'avait pas cherché à élucider comment serait interprétée la première condition en cas d'incidents surgissant à Dantzig. D'après ce que lui a répondu sir Orme Sargent, ce point n'aurait pas été abordé jusqu'à présent, et le Foreign Office évitera autant que possible de le discuter avec précision lorsque s'ouvriront des pourparlers en vue de l'accord définitif. On ne peut songer en effet à envisager toutes les hypothèses qui peuvent se présenter, et le Foreign Office estime préférable de s'en tenir aux termes généraux reproduits dans ce projet d'accord.

« Tout ce que nous avons fait jusqu'ici, a ajouté le sous-secrétaire d'État adjoint, a été d'attirer à plusieurs reprises l'attention des Polonais sur la nécessité de se montrer très prudents pour tout ce qui concerne les affaires de Dantzig. Les Polonais ont invariablement répondu que nous pouvions être tranquilles à ce sujet, leur politique s'étant toujours inspirée d'un grand souci de mesure au regard de la position de l'Allemagne dans la Ville libre ».

Le sous-secrétaire d'État permanent a été plus explicite et m'a confirmé les indications données par notre ambassadeur à Varsovie sur la promesse

(1) Le texte de ce projet était transmis le 9 juin par sir Orme Sargent à M. Cambon : voir ci-dessus le n° 383 (annexe).
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 222 (annexe).
(3) *Ibid.*

polonaise de n'engager aucune action décisive à propos de Dantzig avant d'avoir consulté le gouvernement britannique [1]. M. Beck n'aurait fait qu'une réserve, que le Foreign Office considère d'ailleurs comme parfaitement raisonnable, pour le cas où l'initiative du Reich serait entreprise dans des conditions qui ne donneraient pas à la Pologne le temps matériel d'entrer en contact avec la Grande-Bretagne.

Toutefois, je n'ai pu obtenir jusqu'ici, ni de sir Orme Sargent, ni de sir Alexander Cadogan, une confirmation explicite des renseignements donnés à M. Léon Noël par sir William Kennard en ce qui concerne l'appui qui serait apporté par le Royaume-Uni au cas d'une reprise des pourparlers entre la Pologne et l'Allemagne [2], et d'une pression exercée par celle-ci sur le gouvernement polonais pour l'amener à composition.

Il n'est pas impossible que certaines assurances aient été données au gouvernement polonais pour le décider à consulter l'Angleterre avant de se livrer à une action de nature à précipiter les hostilités. Une personnalité touchant de près au Foreign Office m'a exposé les vues suivantes à cet égard : « Tout ce que nous savons des dispositions actuelles du Reich, m'a dit mon informateur, donne à penser que le chancelier Hitler n'est pas désireux de provoquer directement un conflit armé avec la Pologne, mais il lui est facile, soit par des infiltrations d'éléments nazis, soit par une proclamation du Sénat de Dantzig, de créer dans la Ville libre un état de fait qui annule pratiquement tous les droits de la Pologne. Dans ce cas, celle-ci prendra-t-elle les armes pour rétablir sa position privilégiée ? Ne conviendrait-il pas que l'Angleterre intervînt à ce moment pour exercer sur le Reich une contrainte qui n'impliquerait pas nécessairement le recours aux armes, par exemple en organisant le blocus économique de l'Allemagne ? Les rôles se trouveraient ainsi renversés, et si les dirigeants du Reich n'entendent pas pousser les choses à l'extrême, c'est à eux qu'il appartiendrait d'engager des négociations pour trouver les termes d'un accord ».

Je ne cite cette hypothèse, qui n'a évidemment aucune valeur officielle, que pour montrer que le Foreign Office s'est préoccupé de l'attitude qu'il y aurait lieu d'adopter devant certaines éventualités. En raison de l'extrême complexité que présente le problème de Dantzig, nous avons intérêt, semble-t-il, à réfléchir nous-mêmes à la position que nous aurions à prendre à l'égard des demandes de Varsovie, si nous voulons maintenir notre politique en pleine harmonie avec celle de la Grande-Bretagne.

[1] Sur la promesse polonaise à laquelle il est fait ici allusion, se reporter au télégramme de Varsovie nos 873-876, du 6 juin, ci-dessus publié sous le no 352.

[2] Sur ces indications, consulter le télégramme de Varsovie no 877, du 6 juin, ci-dessus reproduit sous le no 353.

413

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 169/S [1]. Secret. *Londres, 13 juin 1939.*

De la visite du général Gamelin à Londres, du 6 au 9 juin, on peut retenir particulièrement les points suivants :

*
* *

1º *Marques de sympathie et honneurs extraordinaires qui lui ont été prodigués :*

a. Réception à la gare par une garde d'honneur avec drapeau et musique. Étaient présents : les trois chefs d'État-major généraux et un certain nombre de représentants des trois départements militaires.

b. Visite de l'école de Sandhurst et défilé des trois promotions de Cadets.

c. Réception par une garde d'honneur (*Scot Guards*) à l'arrivée à Aldershot.

d. Arrivée et défilé en cortège devant les tribunes du Tattoo — Réception solennelle au son de la *Marseillaise* — Acclamations de 30.000 spectateurs.

e. Déjeuner d'honneur offert par le gouvernement avec la présence des ministres des Affaires étrangères, de la coordination de la Défense, de la Guerre, de la Marine et de l'Air ainsi que de quelques-uns de leurs principaux collaborateurs.

f. Dîner à la Chambre des Communes sous les auspices du Comité franco-britannique de la Chambre. Bienvenue et succès dans ses conversations ont été souhaitées au général par M. Arthur Greenwood (parti travailliste), sir Archibald Sinclair (libéraux), M. Anthony Eden (conservateur) et le général Spears, président du Comité.

g. La presse a été particulièrement chaude : non seulement les faits et gestes du général ont été suivis et mis en évidence; non seulement les photographes s'en sont donné à cœur joie; les discours et en particulier ceux du général Gamelin ont été reproduits en bonne place. Enfin, le *Daily Telegraph*, dans un éditorial, soulignait que, de l'avis unanime, le général Gamelin était le plus désigné pour prendre, en cas de guerre, le commandement des forces armées franco-britanniques de Terre et de l'Air.

*
* *

[1] Extraite des archives de la Guerre.

2° *Conversations d'ordre pratique.*

A. *Avec lord Chatfield,* ministre de la coordination de la Défense, assisté du général Ismay, secrétaire du comité de Défense impériale.

La question qui préoccupait lord Chatfield était la suivante :

Actuellement Pologne, Roumanie, Grèce, Turquie adressent aux autorités britanniques des demandes importantes d'armement et de matériel. Il est vraisemblable qu'elles font de même du côté français.

Il serait nécessaire :

1° De se mettre d'accord entre Français et Anglais sur l'importance des fournitures à accorder et sur la part de ces matériels à fournir par chacun (France ou Grande-Bretagne).

2° Surtout de fixer, par entente entre Français et Anglais, particulièrement intéressés, quelle part, dans la production franco-britannique, doit être réservée aux autres alliés, de façon à ne pas compromettre les efforts de réarmement de la coalition franco-britannique.

L'amiral Chatfield souligne en particulier que l'industrie du réarmement britannique ne fait que démarrer, qu'il lui faut encore environ dix-huit mois pour réaliser les matériels nécessaires à l'armée britannique telle qu'elle est envisagée actuellement; et que, évidemment, s'il fallait consacrer une partie de la production anglaise à la mise sur pied des armées alliées, ce ne pourrait être qu'au détriment de la mise sur pied rapide de l'armée britannique.

Il y a donc à fixer, d'accord :

— un ordre de priorité dans les besoins — et une sorte de stratégie de la production alliée;

— une organisation interalliée de la production.

*
* *

Le général Gamelin fait ressortir que la question a un double aspect :

1° Un aspect à longue échéance : il faut inciter et au besoin aider les Alliés à monter des fabrications : question de finance et de fabrication;

2° Un aspect immédiat : faire quelque chose, au point de vue moral. La France l'a déjà fait vis-à-vis de ses anciens alliés : Pologne et Roumanie. Peut-être aussi pourrait-on faire appel à d'autres sources de production : Russie, Amérique.

Dans l'un et l'autre cas, la question doit être traitée successivement.

a. Sur le plan militaire: étude par les autorités militaires franco-anglaises des ordres de priorité, étant donné la répercussion possible sur les opérations.

b. Sur le plan gouvernemental : question de finances, de matières premières, etc.

*
* *

Répondant à une question posée par lord Chatfield touchant le meilleur procédé à employer pour étudier ces questions, le général Ismay propose la

mise sur pied d'un organisme interallié (franco-anglais pour le moment) dans le genre de celui de Versailles pendant la grande guerre.

On aboutit à la conclusion :

a. Que l'étude des questions de priorité, au point de vue militaire, pourrait être dès maintenant mise à l'ordre du jour de conversations d'État-major, à reprendre aussitôt que possible;

b. Que la question de la mise sur pied dès le temps de paix d'un organisme interallié pourrait faire l'objet d'échanges de vues entre les gouvernements, par l'intermédiaire des ministres des Affaires étrangères.

*
* *

B. *Avec lord Gort et les représentants du War Office.*

En présence du général Gamelin, les questions suivantes ont été envisagées :

1° Accélération des délais d'arrivée du corps expéditionnaire. La question a été reprise en partant de l'idée de multiplier les bases de débarquement côtières. L'étude n'en est point terminée, mais dès maintenant, on espère arriver aux résultats ci-après :

a. Vers J + 7 : arrivée en France de la force avancée de l'Air britannique — ainsi que des éléments de chasse et D.C.A. nécessaires à la protection de la force aérienne avancée d'une part, des bases de débarquement d'autre part;

b. L'arrivée des deux premières D.I. n'a pu être encore notablement accélérée : la question est à l'étude;

c. L'arrivée des 2 D.I. suivantes peut par contre être notablement plus rapide : on pourrait, espère-t-on, les avoir :

Vers J + 32 dans les zones de rassemblement;
J + 34 dans la zone de concentration;

d. A partir de mars prochain, la division mobile serait apte à être transportée dans des délais comparables.

Les chiffres ci-dessus sont provisoires. Des chiffres plus précis seront donnés quand l'étude sera achevée.

*
* *

2° *Desiderata* turcs : les Turcs voudraient réaliser, avec l'aide alliée, les trois étapes suivantes :

a. Passage de leurs troupes en Turquie d'Europe, sous la protection de fortifications en Thrace;

b. Règlement de la question du Dodécanèse;

c. Création d'une tête de pont à Salonique.

Le général Gamelin souligne le désir tant des Yougoslaves que des Grecs de voir des troupes franco-britanniques présentes à Salonique, si une tête de

pont y était envisagée. Les autorités militaires britanniques donnent un accord de principe, sous réserve bien entendu de décisions gouvernementales.

3° Guerre irrégulière. Le War Office indique qu'il a mis à l'étude des procédés de guerre irrégulière, dans les zones susceptibles de créer de sérieuses difficultés aux puissances totalitaires.

*
* *

En l'absence du général Gamelin, le général Pownall a signalé au lieutenant-colonel Petibon quelques questions pour lesquelles il y aurait avantage à avoir une décision :

— par exemple, la fixation de la base de concentration à choisir par le corps expéditionnaire;

— de même, la question des missions de liaison interalliées en temps de guerre. Le War Office estimerait nécessaire une double mission de liaison :

a. A l'échelon : général Dill-général Georges.

b. A l'échelon : lord Gort-général Gamelin.

*
* *

Il a été entendu que ces questions, et toutes autres qui seraient soulevées de part et d'autre, devraient être étudiées au cours d'une nouvelle série de conversations d'État-major à organiser d'urgence.

414

LE GÉNÉRAL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 865/S. [1] Secret. *Moscou, 13 juin 1939.*

La question du potentiel de guerre de l'armée rouge avait fait l'objet de mon compte rendu 458/S du 18 avril 1938, que M. Robert Coulondre avait transmis aux Affaires étrangères par sa lettre n° 121 du 15 avril 1938 [2], lettre apportant certaines précisions et notamment en ce qui concerne :

— les possibilités de production de l'industrie soviétique en temps de guerre;

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Le rapport de l'attaché militaire est reproduit au tome IX de la présente série sous le n° 192 (annexe).

— le loyalisme des réserves paysannes que l'on devrait utiliser à la mobilisation.

J'ai appelé en outre l'attention de Votre Excellence :

— sur la faiblesse, à cette époque, du blindage des chars de combat russes; dans la conception qui avait présidé à leur construction, la solidité de la cuirasse avait été sacrifiée à l'obtention de la vitesse considérée comme qualité essentielle;

— sur l'insuffisance de l'artillerie soviétique à cette époque.

Les conclusions des rapport et lettre visés ci-dessus restant valables, dans leur ensemble, je me bornerai à signaler aujourd'hui les modifications essentielles qui se sont produites depuis le moment où ils ont été rédigés.

Les indications complémentaires que j'apporterai ainsi sont le résultat d'une expérience personnelle acquise au cours de voyages déjà nombreux dans le pays, au cours de la visite d'un certain nombre d'unités soviétiques de diverses armes, par l'étude des règlements et publications militaires; j'utiliserai également certains renseignements que j'ai pu recueillir auprès d'attachés militaires amis.

Des renseignements plus précis ne pourraient être fournis que par l'état-major de l'Armée.

Force actuelle de l'armée rouge

Le gouvernement soviétique a continué l'effort considérable poursuivi déjà en 1938 pour améliorer son armée et sa marine.

Les crédits prévus, à ce titre, pour 1939 sont de 40,8 milliards de roubles, alors que les dépenses de 1938 ne se sont élevées qu'à 23,1 milliards, soit une augmentation considérable de 17,7 milliards.

Une partie de cette somme doit d'ailleurs servir à l'entretien d'une armée du temps de paix sensiblement augmentée.

Poursuivant en effet le développement de son armée, le gouvernement soviétique disposerait actuellement d'environ :

— 25 C.A. et 110 D.I. (moins de 100 D.I. en avril 1938);

— 32 D.C.;

— 5.000 chars de combat répartis en corps motomécanisés, brigades et parfois régiments.

Dans ces conditions et en s'appuyant sur les déclarations faites par le maréchal Vorochilov dans son discours à l'assemblée du dix-huitième congrès du parti communiste [1], on est fondé d'admettre que l'effectif de l'armée soviétique du temps de paix dépasse aujourd'hui largement 2 millions d'hommes. Il s'agit de troupes dotées d'un armement moderne, de bonne qualité.

[1] A l'occasion du Congrès (sur ce congrès, voir au tome XIV de la présente série, le n° 306), le Maréchal avait le 13 mars, dénoncé les symptômes de« la deuxième guerre impérialiste » qui était déjà commencée et donné quelques chiffres sur les efforts militaires des états européens et américains. Il avait préconisé la nécessité pour l'U.R.S.S. de posséder une armée forte et une flotte susceptible, au besoin, de riposter à l'agresseur. Il avait longuement évoqué les progrès de l'armée rouge.

Le maréchal Vorochilov a mentionné la nouvelle organisation de la cavalerie qui dispose actuellement d'une artillerie suffisante, de moyens de défense antiaériens, d'unités d'autos blindées lui permettant de remplir ses missions dans le combat moderne.

Mettant à profit les enseignements de la guerre d'Espagne, les unités de chars auraient été réorganisées, leur blindage et leur armement augmentés.

De sérieux progrès ont été réalisés dans l'arme de l'artillerie; l'artillerie de réserve générale a été augmentée.

La puissance de feu de l'infanterie a été récemment encore accrue par une nouvelle dotation en lance-grenades, lance-mines, armes antichars, fusils automatiques.

Le maréchal Vorochilov a prétendu que la puissance de feu du corps d'armée soviétique était supérieure à celle de chacun des corps d'armée allemand et français. Elle apparaît aujourd'hui au moins équivalente à celle du corps d'armée français.

La mobilisation. — Les réserves instruites

La mobilisation, suivant les indications du discours du maréchal Vorochilov, a été largement facilitée par la suppression du système territorial et l'adoption du principe des cadres. Les divisions du temps de paix, dont une proportion importante est à effectifs renforcés, sont donc susceptibles d'une mobilisation rapide.

Les réserves instruites, pour la constitution d'un premier lot d'unités de deuxième échelon qui ne semblent pas inférieures à 60 divisions, sont importantes.

Mon opinion personnelle, après des contacts pris au cours de voyages, est qu'il y a lieu de réviser l'opinion ancienne, suivant laquelle les éléments paysans devant entrer dans ces unités ne seraient pas sûrs.

Valeur de la troupe

Des visites de régiments de diverses armes faites au cours de l'été 1938, je garde l'impression d'une troupe bien tenue, disciplinée, bien instruite.

Les cadres

Les cadres subalternes avec lesquels je me suis trouvé en contact m'ont paru bons.

Les cadres officiers avaient été très touchés par l'épuration, puisque, en règle générale, toute unité était commandée par un officier du grade inférieur :

— lieutenant ou lieutenant ancien pour la compagnie, batterie, etc.;

— capitaine pour le bataillon, groupe, etc.;

— major pour le régiment;

— colonel pour la division;

— Kombrig (général de brigade) pour le corps d'armée.

Depuis cette époque, des promotions paraissent avoir comblé les vides et rétabli une situation plus normale, souvent à la faveur d'avancements extrêmement rapides.

C'est une cause de faiblesse incontestable, mais qui peut n'être que momentanée.

L'ÉTAT-MAJOR. — LE HAUT COMMANDEMENT

Ils ont été très éprouvés par les épurations et je ne suis pas en mesure de donner un avis éclairé sur leur valeur actuelle.

La cessation presque complète, depuis fin 1937, des relations entre les deux armées ne m'a pas facilité le contact de nature à me permettre de porter un jugement motivé. En particulier, il ne m'a pas été donné d'assister à des grandes manœuvres.

Dans son discours, le maréchal Vorochilov a souligné l'effort considérable qui se poursuit pour la formation de cadres nombreux jeunes et dévoués au régime. Les écoles ont été multipliées pour la formation des jeunes officiers. Le nombre des officiers confirmés appelés à recevoir une instruction militaire supérieure dans les académies d'armes, académie Frounzé (école de Guerre), et académie d'État-major a été considérablement augmenté.

Telle m'apparaît actuellement l'armée soviétique, en sensible progrès sur l'an dernier. L'indication des crédits considérables inscrits au budget de la Défense, l'impulsion vigoureuse déjà donnée semblent indiquer que cette progression se poursuivra.

Au surplus, le rôle qui paraît incomber actuellement à l'armée soviétique, au cas d'un conflit européen, lui donnerait le temps de se mobiliser à la faveur de l'écran polonais interposé par des accords récents.

Je crois donc l'U.R.S.S. susceptible de peser d'un grand poids dans la balance des forces pacifiques que l'on s'efforce de regrouper en Europe.

Mais, pour tirer d'accords avec la Russie le maximum d'avantages que l'on est en droit d'escompter, il me paraît indispensable d'établir, *au cours des pourparlers qui sont poursuivis*, les bases d'une collaboration plus confiante.

Elle devrait se traduire, au minimum :

— par le rétablissement des relations diplomatiques normales entre les deux pays. Il n'y a actuellement ni attaché militaire, ni attaché de l'Air soviétique à Paris;

— par des contacts plus suivis entre les armées des deux pays : échanges de stagiaires dans les écoles et dans les corps de troupes des deux armées, invitations de missions pour assister aux manœuvres importantes...

Enfin, il me paraît nécessaire également d'établir une collaboration entre les industries de guerre des deux pays. J'ai l'impression que l'industrie soviétique ne dispose pas encore de bureaux d'études suffisants. Il faut l'aider, tout au moins en facilitant à ses ingénieurs l'accès de certaines de nos écoles d'enseignement technique supérieur, ainsi que l'acquisition des prototypes nécessaires pour que ses matériels de guerre ne soient, à aucun moment, inférieurs à ceux des puissances ennemies.

415

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1841, 1842 (1). Secret. *Londres, 14 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme no 1805 (3).

D'après des renseignements de la même source allemande, M. Mussolini aurait justifié son hostilité à tout projet de conflit armé en 1939 par les deux raisons suivantes :

1o Nécessité de soustraire l'industrie de guerre italienne, actuellement concentrée dans la vallée du Pô, à la menace de l'aviation française en la transportant dans d'autres régions de la Péninsule, ce qui exige de longs mois de travail.

2o Insuffisance du matériel d'artillerie lourde dont l'armée dispose actuellement.

D'autre part, le Duce aurait indiqué récemment à M. Hitler que si les relations entre les deux gouvernements de Rome et de Berlin étaient devenues intimes à souhait, en revanche, il n'en était pas encore de même en ce qui concerne les rapports entre les deux peuples et que, à cet égard, un rapprochement entre le régime national-socialiste et l'Église catholique produirait les plus heureux effets sur l'opinion italienne.

L'indication est intéressante à rapprocher de l'attitude récemment adoptée par le Saint-Siège.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Du 12 juin, le télégramme de Londres nos 1805-1808 est ci-dessus reproduit sous le no 397.

416

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 221 à 227 (1). *Paris, 14 juin 1939, 21 h 8.*

Vous ne devez jamais laisser passer sans réponse des arguments comme ceux dont fait état votre télégramme nos 449 à 455 (2). Il en est ainsi notamment de l'indécision dont l'Angleterre et la France auraient fait preuve en septembre dernier, tandis que le gouvernement de l'U.R.S.S. manifestait la plus grande fermeté.

Au cours de toutes les conversations que j'ai eues moi-même sur ce sujet avec M. Litvinov, et en particulier au mois de septembre, M. Litvinov m'a répondu invariablement : « Notre assistance ne peut efficacement jouer que si la Pologne et la Roumanie sont consentantes; la France a un traité d'alliance avec la Pologne et un pacte consultatif avec la Roumanie. Au gouvernement français de décider la Roumanie et la Pologne. C'est seulement alors que notre action pourra s'appliquer ». Ce point de vue qu'exprimait M. Litvinov était exactement conforme à celui qu'il avait tenu dans une conversation précédente avec M. Payart.

Mais à cette époque, M. Litvinov savait que malgré notre insistance la plus vive, nous nous étions heurtés à une fin de non-recevoir absolue des deux pays en question.

Au cours de cette période, j'ai toujours eu le sentiment que nous courrions un risque grave, celui de voir le gouvernement soviétique laisser la France s'engager dans un conflit entraînant l'Angleterre à sa suite, et se dérober en invoquant l'attitude de la Pologne et de la Roumanie, pays alliés ou amis du nôtre.

C'est justement parce que j'ai eu au cours de la crise de septembre une telle conviction, partagée d'ailleurs par le gouvernement britannique, que toute mon action tendait à éviter que le gouvernement français se trouvât de nouveau placé dans une situation semblable.

La démonstration a été ainsi faite que l'aide de la Russie serait à peu près inexistante si nous n'avions pas au préalable une entente directe et complète avec la Pologne, et si possible avec la Roumanie et la Turquie. Nous avons donc établi ces accords et nous avons réussi à amener le gouvernement britannique à les souscrire en même temps que nous.

J'estime que dans les conversations que vous avez avec le gouvernement de l'U.R.S.S. comme dans celles que j'ai eues moi-même avec l'ambassadeur de

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 6 juin, ci-dessus publié sous le no 354.

l'U.R.S.S., vous devez lui montrer avec netteté l'effort accompli par le gouvernement britannique dans la voie d'une organisation efficace de sécurité en Europe orientale. Le gouvernement de l'U.R.S.S. a fait faire auprès de moi dans le courant de l'hiver ...(1) des démarches. Il m'a trop pressé d'obtenir de l'Angleterre qu'elle prît à cet égard une attitude plus franche pour ne point avoir clairement conscience du pas immense qui a été franchi grâce à l'effort du gouvernement français.

Ainsi que je me suis efforcé de le faire comprendre sur les suggestions que formule votre télégramme nº 455, l'œuvre que nous avons entreprise a au moins autant sinon plus d'intérêt pour la Russie que pour la France et l'Angleterre. En garantissant notamment la Pologne et la Roumanie, nous avons fourni à l'U.R.S.S. l'élément essentiel de sa sécurité, en l'assurant contre le risque de voir la Roumanie par exemple s'abandonner à une invasion allemande et les troupes du Reich arriver en quelques étapes aux portes de l'Ukraine.

L'U.R.S.S. ferait donc un très mauvais calcul si en cherchant à se réserver un rôle d'arbitre de la situation, elle s'exposait à faire échouer un accord auquel elle devrait tenir plus que quiconque, puisqu'il tend à renforcer en cas d'agression les états qui la séparent de l'Allemagne.

En ce qui le concerne, le gouvernement français a montré qu'il recherchait loyalement une entente avec le gouvernement de l'U.R.S.S. En automne dernier, j'ai tenu au courant des pourparlers franco-allemands le gouvernement de l'U.R.S.S. qui d'ailleurs n'a élevé aucune objection contre la déclaration du 6 décembre (2). Plus récemment, le 13 avril, c'est le gouvernement français qui a pris l'initiative d'un pacte comportant l'assistance automatique sur la base de l'égalité absolue.

Dans ces derniers jours, j'ai multiplié les démarches auprès de nos amis britanniques afin de rapprocher leurs vues de celles du gouvernement de l'U.R.S.S. Mais il importe que les accords envisagés s'inspirent de part et d'autre d'une égale sincérité.

Il faut en particulier que les décisions dont dépendra la guerre ou la paix soient prises d'un commun accord et dans l'esprit qui anime à la fois la France et l'Angleterre.

Il faut enfin que si un conflit éclate, les sacrifices soient faits dans des conditions égales par les trois états associés. J'ai le ferme espoir que l'accord anglo-franco-soviétique pourra être rapidement conclu. Mais il faut que le gouvernement de l'U.R.S.S. fasse à son tour un effort de compréhension analogue à celui du gouvernement britannique et du gouvernement français.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Allusion à la déclaration franco-allemande, dont le texte est reproduit au tome XIII de la présente série sous le nº 45-I.

417

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1849 (1). Réservé. *Londres, 14 juin 1939.* (2)

(*Reçu :* 22 h. 20.)

J'ai interrogé sir A. Cadogan au sujet du projet d'accord avec la Pologne dont il nous a été donné connaissance à titre officieux (3). Je lui ai signalé que l'ambassadeur de Pologne à Paris insistait pour avoir une réponse du gouvernement français sur le projet d'accord déjà établi en principe entre le gouvernement britannique et l'ambassadeur de Pologne à Londres.

Sir A. Cadogan m'a dit qu'il n'y avait toujours pas de décision du cabinet britannique à ce sujet, mais que la question serait probablement réglée dans un jour ou deux et que vous pourriez à ce moment faire état des dispositions prévues dans le texte communiqué au Département à la date du 9 juin.

D'autre part, je me mettrai demain en rapport avec mon collègue polonais pour le prier d'expliquer plus clairement la situation à M. Lukasiewicz. Il est vraisemblable que ce dernier joue sur les mots en affectant de considérer l'accord entre la Pologne et la Grande-Bretagne comme acquis sur la base du procès-verbal établi à la suite de la visite de M. Beck (4).

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 383 (annexe).
(4) Le communiqué établi à la suite de cette visite est ci-dessus publié sous le nº 254 (annexe)

418

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE.

T. nos 116 à 120 (1). *Paris, 14 juin 1939* (2).

Je me réfère à votre télégramme no 490 du 12 juin (3).

Afin que vous soyez à même de renseigner la secrétairerie d'État et de lui montrer que l'exécution des accords Bérard-Jordana n'a aucunement été éludé de notre part, je crois utile de vous communiquer les précisions suivantes :

En premier lieu, il convient d'observer que la flotte de guerre républicaine espagnole qui s'était réfugiée à Bizerte a été remise au gouvernement espagnol (4), bien qu'elle n'eût pas été comprise dans les stipulations des accords de Burgos.

D'autre part, l'ensemble des avoirs espagnols se trouvant en France dont ces accords ont prévu la restitution, sans d'ailleurs fixer un terme, font toujours l'objet de livraisons échelonnées qui, pour la plupart des catégories mentionnées dans ce texte, ont déjà porté sur la totalité de ces avoirs.

Sur 400 navires espagnols qui se sont réfugiés dans nos ports au cours de la guerre civile, plus des trois quarts ont déjà fait retour en Espagne, et le départ des autres n'est plus retardé que par le fait que certains sont actuellement hors d'état de naviguer et qu'une trentaine environ font l'objet d'une instance judiciaire.

D'importants lots de matériel de guerre parmi lesquels de l'artillerie sur voie ferrée, tous les wagons au nombre de plusieurs centaines, ont été livrés aux autorités espagnoles. Plus d'un millier d'automobiles ont été... (5) quelques-unes sont actuellement dirigées sur l'Espagne sans autre limite que la possibilité pour ces autorités d'en prendre livraison.

Enfin, l'or déposé à la Banque de France ne pouvant être livré par cet établissement à défaut d'une décision judiciaire sans risque d'engager sa responsabilité, le gouvernement français étudie une procédure susceptible de permettre très prochainement le transfert de ce dépôt en Espagne (6).

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par fil.
(3) Non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège faisait état d'une conversation avec le Cardinal secrétaire d'État. D'après ce dernier, le retard apporté à l'exécution des accords Bérard-Jordana (sur ces accords, voir, au tome XIV de la présente série, le no 211), provoquait en Espagne « une mauvaise humeur de plus en plus vive », susceptible de tendre les rapports franco-hispaniques. M. Charles-Roux avait répondu à son interlocuteur que la France n'avait pas lieu de se louer de la bonne volonté du gouvernement espagnol, et exprimé l'espoir que Madrid éviterait tout geste pouvant apparaître comme une menace contre les intérêts français en Méditerranée; aussi Paris suivait-il avec vigilance le travail poursuivi par les partenaires de l'Axe auprès de l'Espagne à l'occasion de la visite à Rome de M. Serrano Suñer .
(4) Voir, au tome XV de la présente série, le no 172 (note).
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Voir ci-dessus les nos 372 (et notes), 390.

Le gouvernement français, en exécutant loyalement les accords de Burgos malgré les charges considérables qu'il supporte du fait de l'hébergement des réfugiés espagnols, serait donc en droit d'attendre du gouvernement espagnol une égale bonne volonté [1].

Lors de la signature des accords en question, le général Jordana avait donné à M. Bérard l'assurance verbale que le gouvernement espagnol reprendrait sur son territoire l'ensemble des réfugiés évacués sur la France par suite des événements. Du reste, aux termes des règles du droit international, le gouvernement espagnol était tenu d'accepter ses nationaux après le rétablissement de relations officielles avec le gouvernement français.

Or, le rythme des rapatriements n'est que de 500 personnes par jour et il reste encore en France plus de 260.000 réfugiés, dont l'hébergement entraîne pour l'État français une dépense qui est de 6 millions de francs par jour, après avoir dépassé 7 millions. Leur chiffre total a atteint 500.000 environ en mars dernier.

Il y aura donc lieu d'indiquer au Cardinal secrétaire d'État que nous avons été très sensibles à la démarche qu'il a effectuée de sa propre initiative auprès de M. Serrano Suñer [2] pour lui conseiller de hâter le rapatriement des réfugiés espagnols.

[1] La substance de ce télégramme (jusqu'à : « une égale bonne volonté») était également retransmise le 17 juin à Lisbonne sous les nos 108 à 110, à Londres sous les nos 1177-1179.

[2] Lors de la visite de ce dernier au Souverain Pontife, à l'occasion du voyage du ministre espagnol en Italie : voir ci-dessus le no 382 (et note).

419

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 929 à 935 (1). Réservé. *Ankara, 14 juin 1939, 2 h. 45.*

(*Reçu :* le 15, 0 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme nos 910 à 923 (2).

Pour bien comprendre les raisons profondes d'une attitude qui, à bon droit, a étonné le Département, et dont certaines manifestations peuvent surprendre parfois ceux mêmes qui comme moi sont au contact quotidien des Turcs, il convient de ne pas perdre de vue les trois points suivants sur lesquels, au risque de me répéter, j'appelle toute l'attention de Votre Excellence :

1o Contrairement à ce que nous serions en droit d'espérer... (3) n'ont pas le sentiment qu'en leur cédant dès *maintenant*... (4) dans le Sandjak, nous leur faisons réellement un *cadeau*. A leurs yeux, le Hatay est une propriété turque dont nous avons eu la jouissance pendant un temps trop long à leur avis; en le leur restituant, nous ne faisons rien de plus que supprimer un obstacle à une entente par ailleurs nécessaire. Il y a deux ou trois mois, le gouvernement avait besoin d'un succès dans l'affaire du Sandjak pour des raisons que

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Du 13 juin, non reproduit. Ayant pris connaissance des télégrammes du Département nos 686-699, du 12 juin (ci-dessus analysés sous le no 404, note), l'ambassadeur de France avait, dans l'après-midi du 13, pris contact avec le secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, mais sans rien obtenir sur la plupart des points en litige. Sur le problème de la frontière, la ligne proposée par Paris avait été catégoriquement repoussée. La question du transfert des biens des optants se heurtait aux difficultés qu'avait la Turquie à se procurer des devises, d'autant plus que « personne ne saurait à l'heure actuelle évaluer le montant des liquidations à prévoir et qui, en cas d'exode massif, peut certainement atteindre plusieurs dizaines de millions. Or, personne en Turquie n'est en mesure de dire honnêtement que, dans un ou deux ans, cet effort supplémentaire pourra être fourni ».

La position française sur le chapitre des écoles était en contradiction avec « deux règles très strictes d'après lesquelles : 1o aucune école étrangère ne peut plus donner l'enseignement primaire à des enfants turcs et 2o aucune transformation en établissement secondaire d'une école primaire étrangère ne peut être autorisée ». Si le secrétaire général turc des Affaires étrangères estimait « immérité » le soupçon d'après lequel Ankara s'en prenait à la culture française, les dirigeants turcs ne sauraient cependant « admettre que nous songions à perpétuer notre influence en augmentant le nombre de nos établissements religieux en Turquie ». Le montant des sommes à verser pour les ressortissants français, écoles exceptées, n'avait pas été discuté.

Pour ce qui concernait le cimetière, M. Massigli avait constaté que le gouvernement turc demeurait « irréductible ». Toutefois, ajoutait-il, au cas où il serait admis en France que les couleurs allemandes soient hissées en permanence dans les cimetières allemands du front, « il y aurait là éventuellement un argument dont Votre Excellence pourrait faire état auprès de l'ambassadeur de Turquie ». La question des pensions achoppait sur la loi excluant le paiement de pensions en dehors du territoire turc. Enfin, des assurances satisfaisantes étaient données sur l'ouverture au public des églises latines dans le Sandjak, mais le secrétaire général ne dissimulait pas qu'à la première occasion opportune, les religieux italiens seraient expulsés.

(3) et (4) Lacunes de déchiffrement.

j'ai alors exposées, et notamment pour faciliter une évolution dans sa politique extérieure dont il sentait la nécessité. Les événements l'ont amené à faire quand même cette évolution; du même coup, la rétrocession du Sandjak ne lui paraît plus mériter d'être payée aussi cher qu'en mars ou avril. Quant à l'opinion turque, il ne faut pas oublier que depuis plus de deux ans, constamment et fortement travaillée par la presse et le gouvernement, elle-même est habituée à considérer le Sandjak comme « son Alsace-Lorraine ». Tout en appréciant notre geste amical, elle est maintenant tentée de nous reprocher notre lenteur à entrer dans ses vues et de nous en vouloir des nombreuses traverses dont cette affaire a été et est encore coupée. Enfin, depuis un certain temps, le Hatay est devenu pratiquement une province turque que l'on considère d'ores et déjà ici comme telle; les Turcs affirment d'ailleurs volontiers que les Syriens les ont assurés de leur désintéressement dans l'affaire. Enfin, les nouvelles lancées par la presse parisienne au cours de ces dernières semaines ont autorisé tous les espoirs.

2° Les Turcs ne peuvent pas s'empêcher de penser que la cession du Sandjak compte peu au prix de l'alliance que nous recherchons avec eux. Ils sont certainement conscients, et leur orgueil n'est pas étranger à ce sentiment, de la valeur technique... [1] qu'ils nous apportent et que ce n'est pas faire un sacrifice excessif à leur amitié que de leur rendre ce qui leur appartient. Ils vont même, eux qui sont passés maîtres dans l'art du marchandage, jusqu'à nous accuser de marchandage, et c'est constamment que l'on entend ici des phrases du genre de celle-ci : « Comment pouvez-vous vous montrer aussi peu conciliants dans cette affaire du Sandjak, alors que demain peut-être nos soldats verseront leur sang à côté des vôtres et pour la même cause ? »

3° Enfin, il ne faut jamais perdre de vue la hantise que les Turcs, et leur gouvernement surtout, qui demeure composé de kémalistes de la première heure, ont encore de tout ce qui leur rappelle l'époque abhorrée des capitulations. Ils voudraient pouvoir effacer jusqu'au souvenir de ce temps exécré, et c'est ce qui explique leurs réactions très vives (et que nous jugeons inamicales) au sujet de nos hôpitaux, de nos missions religieuses, de nos cimetières et même dans certains cas de nos drapeaux.

Certaines campagnes de presse par trop inopportunes, ainsi que l'action de certains groupes (tels que le comité France-Méditerranée), n'ont pu que fortifier ce sentiment de rancœur et de défiance dont il n'est pas permis d'ignorer la vivacité, si l'on veut juger objectivement et comprendre la neutralité turque actuelle.

Cela ne veut certes pas dire (et je l'ai déjà signalé dans ma correspondance antérieure) que nous n'ayons rien à espérer ici. Je demeure au contraire fermement convaincu que l'affaire du Sandjak une fois réglée, les Turcs sont prêts à nous tendre loyalement la main et à faire appel au moins autant que par le passé à notre concours tant dans le domaine culturel que dans le domaine technique. Mais il nous appartiendra d'employer des méthodes et des

[1] Lacune de déchiffrement.

moyens d'action différents de ceux d'autrefois et qui, tout en ménageant notre influence, ne risquent pas de heurter le légitime amour-propre d'une nation qui n'accepte plus que l'Anatolie soit considérée comme une terre de colonisation et d'évangélisation.

420

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 936, 937. *Washington, 14 juin 1939, 21 h. 24, 21 h. 29.*

(*Reçu :* le 15, 5 h. 40, 6 h. 30.)

Le comité des Affaires étrangères de la Chambre a décidé hier, par 12 voix démocrates contre 8 républicaines, de rapporter favorablement le projet Bloom pour la modification de la loi de neutralité (1). Trois démocrates étaient absents et deux républicains ont déclaré s'abstenir. L'opposition s'est manifestée, non contre la levée de l'embargo sur les armes et les munitions, à laquelle bon nombre de républicains sont favorables, mais à l'extension des pouvoirs du Président pour la proclamation de l'état de guerre et la détermination des zones de combat. Il est possible que sur ce terrain qui touche surtout à la politique intérieure, la discussion en séance publique n'aille pas sans encombre. Le département d'État compte cependant que le projet pourra être adopté d'ici la fin du mois.

Par contre, au Sénat, la situation reste difficile. M. Nye et une vingtaine de ses collègues se sont déclarés prêts à s'opposer par tous les moyens à la modification de la législation actuelle. On leur prête l'intention d'organiser l'obstruction et de la soutenir pendant les mois de forte chaleur, afin de lasser la patience de l'administration et de leurs collègues.

Toutefois, le Président m'a dit hier spontanément qu'il avait bon espoir d'obtenir un vote favorable vers la fin de juillet. Il a ajouté qu'il attendrait en tout cas la fin des débats du Sénat pour entreprendre la visite qu'il projette de faire à l'exposition de San Francisco.

(1) A la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, M. Sol Bloom, représentant démocrate de l'état de New York, avait déposé un projet de loi. Le projet ne prévoyait pas la possibilité d'appliquer l'embargo aux armes ou aux produits quelconques destinés aux belligérants; il ne contenait pas de clause *cash and carry*. En revanche, il imposait le transfert aux acheteurs étrangers des titres de propriété des produits destinés aux nations en guerre avant que ces produits n'aient quitté les États-Unis.

421

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 939. Réservé. *Washington, 14 juin* (1) *1939, 22 h. 53.*

(*Reçu :* le 15, 7 h. 35.)

Suite à mon télégramme précédent (2).

Concernant la politique extérieure, le Président nous a donné deux indications qui avaient assurément dans sa pensée un caractère très secret, car aucune ne serait confirmée officiellement par le département d'État.

D'une part, il nous a dit s'être félicité, dans ses conversations avec le roi George VI (3), du raffermissement de la politique extérieure britannique. D'autre part, il a exprimé le vœu que la France prêtât toute l'aide possible à la Chine. Il estime en effet que, si la résistance se prolonge un an encore, l'indépendance chinoise pourrait être sauvée.

422

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 481 à 483 (4). *Moscou, 14 et 15 juin 1939.*

Je réponds à vos télégrammes nos 218 à 220 (5).

Après avoir pris connaissance des textes et des instructions apportés par M. Strang à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, nous sommes tombés d'accord, mon collègue et moi, sur la nécessité de faire ensemble les démarches prescrites.

(1) L'exemplaire retenu pour la publication porte par erreur : 14 février.

(2) Le télégramme nº 938, du même jour, non reproduit, indique que le ministre français de l'Éducation nationale, M. Jean Zay, qui s'était rendu en visite officielle aux États-Unis, avait été reçu par le président Roosevelt. Il avait exprimé à ce dernier la reconnaissance du gouvernement français pour les marques de sympathie témoignées en toutes circonstances à la France.

(3) Le 6 mai, le roi George VI et la Reine s'étaient embarqués à Portsmouth, à bord de l'*Empress of Australia*, à destination du Canada. Le 7 juin, les souverains britanniques étaient accueillis sur le territoire des États-Unis par M. Cordell Hull et reçus le lendemain par le Président à la Maison blanche. Au dîner servi le soir du 8, le Président et le Roi portaient des toasts à la paix. Après avoir visité le 10 l'Exposition internationale à New York, les souverains regagnaient le 12 le Canada.

(4) Extrait des archives de l'ambassade.

(5) Du 13 juin, ci-dessus reproduits sous le nº 403.

J'ai estimé préférable d'adopter cette procédure, une action séparée de chaque ambassadeur, surtout après la remise simultanée du projet franco-anglais du 26 mai [1], étant de nature à donner aux Russes l'impression que les deux gouvernements occidentaux ne sont pas entièrement d'accord au stade présent de la négociation, bien que le Foreign Office ait notifié à mon collègue le complet accord de Londres et de Paris sur les termes du mémorandum anglais.

A ce point de vue, il est indispensable que M. Souritz ignore jusqu'à l'existence éventuelle des formules transactionnelles françaises auxquelles se réfère votre télégramme nº 219. La seule connaissance que ne manquerait pas d'avoir par lui le gouvernement soviétique de l'éventualité de ces formules rendrait sans objet la négociation entreprise aujourd'hui à Moscou, d'accord entre les gouvernements français et britannique, pour faire accepter les formules anglaises dont M. Strang est porteur.

Je n'ai naturellement pas dit à mon collègue que vous envisagiez une formule transactionnelle, mais pour tenir compte de la nuance de réserve que vous me prescrivez dans la phase actuelle, je laisserai sir W. Seeds communiquer au gouvernement soviétique, dans leur seul texte anglais, les aide-mémoire dont la remise serait jugée nécessaire.

Mon collègue télégraphie à son gouvernement, en lui recommandant à nouveau d'éviter de donner à la négociation la publicité sensationnelle qui ne fait que l'alourdir depuis l'origine. Il demande également que, pour le moment, et afin d'éviter de fausses manœuvres, M. Maisky ne soit pas saisi par le Foreign Office. Je vous prie d'agir de même avec M. Souritz.

423

M GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 2567 [2]. *Paris, 14 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 15 juin.)

Notre ambassadeur à Varsovie a appelé mon attention de façon particulièrement pressante sur la nécessité et l'urgence, selon lui, d'apporter à la Pologne une aide financière qui permette à ce pays d'intensifier rapidement son réarmement [3].

(1) Projet dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 272.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Voir ci-dessus les nos 321, 381, 398.

La Pologne, observe notamment M. Noël, ne peut actuellement, faute d'argent, utiliser intégralement les moyens de production dont elle dispose et doit, par exemple, pour se procurer les devises nécessaires à ses propres fabrications, accepter des commandes de matériel de guerre pour l'étranger, à destination de la Hollande en particulier.

Avec des crédits suffisants, la Pologne pourrait accroître immédiatement sa production d'acier, d'obus, de canons, d'avions et intensifier la constitution des stocks indispensables.

En outre, rappelle notre ambassadeur, l'état-major polonais devrait, en cas d'hostilités, se borner actuellement, comme la Russie en 1914, à mettre en ligne une fraction de ses réserves instruites. Un concours financier la mettrait rapidement à même d'appeler, en semblable éventualité, un effectif plus important et de mettre en ligne pour les premiers chocs un nombre plus considérable d'unités.

Notre intérêt, conclut M. Léon Noël, exige impérieusement que « nous consentions à nouveau un sacrifice immédiat qui, en tout cas, sera moins considérable que s'il était effectué au cours des événements que nous avons le devoir d'envisager ».

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je partage pleinement, pour ma part, la manière de voir de notre ambassadeur.

La demande d'un concours financier nous a été, ainsi que vous le savez, faite officiellement par le gouvernement de Varsovie. Un aide-mémoire, qui m'a été remis le 17 mai par M. Lukasiewicz [1], suggérait à cet effet :

1° L'ouverture d'un crédit de 2 milliards de francs;

2° La réalisation anticipée de la tranche de prêt de 135 millions, prévue par les accords de Rambouillet, pour mai 1940.

Ces demandes ont fait l'objet, au cours d'un récent Conseil des ministres, d'un premier échange de vues. Vous m'aviez, au surplus, indiqué, sous n° 393 D.N. du 19 avril et n° 430 D.N. du 25 avril [2], que s'il ne vous paraissait pas possible actuellement, d'envoyer au gouvernement de Varsovie du matériel de guerre français en excédent des commandes déjà effectuées, vous ne verriez que des avantages à ce que fût étudiée, en collaboration avec la Grande-Bretagne, la possibilité d'apporter une aide financière au réarmement polonais.

Vous estimerez sans doute opportun, dans ces conditions, de faire procéder, aussi rapidement que possible, aux études techniques nécessaires par les trois départements intéressés — Défense nationale, Finances, Affaires étrangères — qui pourraient être invités à se concerter à l'effet d'élaborer une proposition commune.

Il m'apparaît toutefois, — et M. Paul Reynaud partage cette manière de voir, — qu'il y aurait intérêt à ce que l'État-major général fît, au préalable, connaître l'étendue de l'effort qui s'impose à la Pologne en matière d'armement. Le concours qui nous est demandé est, en effet, essentiellement destiné

(1) Ci-dessus publié sous le n° 212.
(2) Documents non reproduits, le sens en étant suffisamment indiqué dans la présente phrase.

à l'achat de matériel, d'installations et de matières premières en vue de l'exécution accélérée d'un programme d'équipement militaire. C'est donc en fonction des besoins essentiels et immédiats de l'armée polonaise que doivent être mesurées l'étendue et la forme du concours financier à consentir.

424

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 350. *Rome, 14 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juin.)

L'évolution du langage de la presse italienne à l'égard de la Pologne est aujourd'hui un fait accompli. Cette évolution, en elle-même, n'a rien de surprenant, et il était logique de s'attendre à ce que les journaux italiens adaptassent le ton de leurs articles sur la Pologne au refroidissement qui s'est récemment produit dans les rapports italo-polonais. Ce qui mérite davantage, semble-t-il, d'être relevé, c'est la rapidité avec laquelle a eu lieu cette évolution et le passage soudain d'une attitude amicale et élogieuse à l'indifférence la plus complète, puis à l'hostilité la moins dissimulée.

Le temps n'est pas éloigné, en effet, où, à l'occasion du voyage accompli par le comte Ciano à Varsovie, au mois de février dernier [1], la presse italienne tout entière chantait les louanges de la Pologne, de cet état jeune et vigoureux où — disait-elle — le sentiment national a su résister à toutes les épreuves. Par des appels à l'histoire, l'analogie existant entre le destin de la Pologne et le sort de l'Italie était soulignée. La géographie, la politique et l'économie s'accordaient pour mettre en relief l'identité des positions occupées par l'Italie et par la Pologne, vis-à-vis de l'Europe centrale et danubienne. Les noms du maréchal Pilsudski et du colonel Beck étaient exaltés. L'amitié du ministre des Affaires étrangères polonais et du comte Ciano était représentée comme le symbole de la bonne entente qui ne s'était pas démentie depuis la guerre.

Lorsque les premières difficultés graves s'élevèrent entre les gouvernements de Berlin et de Varsovie, et aboutirent à la dénonciation, par l'Allemagne, de l'accord germano-polonais, le langage élogieux de la presse italienne fit place à des avertissements amicaux. Les journaux fascistes prodiguèrent à leurs amis polonais les conseils de prudence. Ils indiquèrent que la Pologne ferait bien de s'entendre avec l'Allemagne et de résoudre à l'amiable la question de Dantzig et celle du Corridor. Les feuilles fascistes laissèrent entendre

[1] Sur ce voyage, voir au tome XIV de la présente série les nos 221, 242, 257, 280, 288, 297.

combien l'Italie serait heureuse de s'entremettre dans un différend qui ne pouvait être que passager et qui, en tout cas, ne valait pas qu'on risquât la guerre à son sujet. A ce point, le langage de la presse italienne devenait insensiblement plus ferme et plus pressant. Les journaux ne cachèrent pas que l'Italie souhaitait ne pas être mise dans l'obligation de choisir entre l'Allemagne et la Pologne, car, dans ce cas, son choix en faveur de la première ne pouvait guère être douteux. Quant à la Pologne, elle devait bien à l'amitié que le gouvernement de Rome lui avait toujours manifestée et au souvenir des avantages territoriaux qu'en octobre 1938 M. Mussolini et le comte Ciano lui avaient fait obtenir en Haute Silésie et en Ruthénie [1], de se montrer aujourd'hui raisonnable.

Cette semence de conciliation, appuyée sur des menaces déguisées une fois jetée, il semble que Rome ait attendu, pendant quelque temps, avec optimisme, qu'elle lève. On laissait entendre, dans les milieux fascistes, que la Pologne comprendrait qu'il lui était impossible de résister à l'Allemagne. Un accommodement serait bientôt trouvé, à propos de Dantzig. L'Italie tirerait la plus grande gloire du dénouement de ce problème. Ainsi, la presse entoura durant quelques semaines les affaires polonaises d'un silence discret, propre, selon elle, à faciliter le retour de la Pologne à une plus juste appréciation de ses véritables intérêts.

On fut pourtant, bientôt, forcé de constater, à Rome, que ce « retour à la raison » ne se produisait pas. Sur la question de Dantzig, la Pologne se montrait plus ferme que jamais. Chaque jour, elle paraissait s'appuyer davantage sur les puissances occidentales. Elle acceptait de laisser garantir par celles-ci l'intégrité de ses frontières et son indépendance nationale. A Varsovie, la voix de Londres et de Paris supplantait, de plus en plus, celle de Rome. Si une médiation devait se produire à propos de Dantzig, il semblait que le bénéfice en dût désormais revenir à la France et à l'Angleterre, plutôt qu'à l'Italie, à qui échappait le rôle de courtier qu'elle avait sans doute ambitionné de jouer.

Dans ces conditions, la presse italienne jugea inutile d'observer plus longtemps des ménagements superflus à l'égard de la Pologne. Puisque celle-ci refusait d'écouter les conseils de modération venus de Rome, qu'elle [suivît donc son propre destin! S'il plaisait à la Pologne de courir au suicide, l'Italie ne s'attarderait pas à vouloir la sauver malgré elle. Pour tenter un sauvetage impossible, l'Italie ne risquerait pas de compromettre ses bonnes relations avec le Reich.

Développant ce thème, les journaux de la Péninsule accusèrent alors la France et l'Angleterre de soutenir l'intransigeance du gouvernement de Varsovie; mais ils ne ménagèrent pas non plus la Pologne elle-même. Ils reproduisirent abondamment les accusations portées contre la politique polonaise

[1] C'est en fait dans le litige de frontières hungaro-tchécoslovaque que l'Allemagne et l'Italie étaient intervenues par la sentence d'arbitrage de Vienne (voir, au tome XII de la présente série, le n° 256, note). En revanche, c'est au terme d'une négociation directe qu'un échange de notes réglait, le 1er novembre 1938, la question de la détermination de la frontière polono-tchécoslovaque (tome XII précité, n° 249).

par la presse allemande. Les termes dont les feuilles fascistes se servent aujourd'hui dans leurs attaques contre la Pologne sont d'ailleurs empruntés au vocabulaire de la presse allemande : chauvinisme, jactance, provocation, sauvagerie... Les journaux de la Péninsule ne manquent pas non plus de s'en prendre au caractère polonais, à sa versatilité, à son manque de solidité, à son hypocrisie foncière... Le peuple polonais dont on vantait, il y a quatre mois, la résistance, est désormais représenté comme une masse amorphe et sans armature nationale sérieuse. Les défauts de l'armée polonaise sont mis en lumière ainsi que les défauts de la structure économique du pays. Nouvelle Cassandre, la presse italienne prédit à la Pologne le plus tragique avenir si son gouvernement persévère dans la voie où il s'est aujourd'hui engagé.

Un article de la *Tribuna*, en date du 14 juin, mérite, à cet égard, d'être cité longuement, car il donne une juste idée du retournement de la presse italienne envers la Pologne : « Le langage insensé et les folles prétentions de Varsovie », imprime, en titre, le journal romain. « Un vent de folie souffle, depuis quelques jours, sur les rives de la Vistule. On dirait que le dernier reste de raison a abandonné ce pays, sous la double poussée d'un orgueil national datant d'un autre âge et de l'appui franco-anglais. En des discours et des articles délirants, hommes politiques, souvent revêtus de graves responsabilités, et journalistes de toutes teintes, s'abandonnent à des manifestations de mégalomanie qui paraissent ridicules si on les met en rapport avec le modeste potentiel militaire et politique de la nation polonaise.... La Pologne, sans armée organisée, sans armements, sans armature économique, et qui, dans un conflit, serait rapidement réduite au rôle de champ de bataille pour les tiers, ou, plus probablement encore, à celui de territoire de conquête, ose menacer le colosse allemand, multiplie les vantardises, se pare de succès militaires anticipés, avec une inconscience qui illumine d'un jour sinistre l'œuvre d'excitation criminelle accomplie par les démocraties auprès de leur protégée. La Pologne ne se souvient-elle pas du sort subi par la Tchécoslovaquie, il y a moins d'un an? ».

Cette citation donne une idée du retournement accompli par la presse italienne à l'égard de la Pologne. Après avoir cru que la question de Dantzig pourrait se résoudre, pacifiquement, par son entremise, l'Italie paraît s'attendre, aujourd'hui, à de nouvelles complications. Sur les pressions venues probablement de Berlin, elle aligne hâtivement son attitude sur celle du Reich. Comme les rats quittent un navire où couve l'incendie, les journalistes italiens abandonnent aujourd'hui précipitamment une Pologne dont l'existence leur paraît, sans doute, dangereusement menacée.

425

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 481 (1). *Londres, 14 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Le gouvernement britannique a eu l'écho des inquiétudes qu'inspire actuellement au Portugal l'orientation politique du gouvernement de Burgos (2). Selon les Portugais, l'accord Bérard-Jordana (3) et les difficultés que rencontrerait l'exécution de certaines de ses clauses faciliteraient les pressions qui s'exercent sur le général Franco pour l'amener à lier étroitement son pays aux états totalitaires.

L'ambassadeur du Portugal à Londres a fait ces temps derniers plusieurs démarches au Foreign Office pour convaincre les Anglais des périls de cette situation. Il n'a pas hésité à soutenir que la restitution de l'or espagnol prévue par l'accord Bérard-Jordana devenait urgente. Cette affirmation, le ton de la presse espagnole à l'égard des démocraties, les manifestations auxquelles a participé M. Suñer à Rome (4) et la prochaine visite du comte Ciano en Espagne (5) ont frappé les collaborateurs de lord Halifax. Si le général Franco a réussi jusqu'ici à sauvegarder sa liberté d'action, on peut se demander s'il sera en mesure de maintenir son indépendance au cours des prochaines semaines. Les sentiments personnels du général Jordana paraissent offrir à cet égard de très sérieuses garanties. Mais au Foreign Office, de bons esprits en viennent à craindre que ce ministre, rendu responsable des difficultés qui caractériseraient les relations franco-espagnoles, ne soit obligé à céder son portefeuille à M. Suñer.

Il y a quelques jours, les fonctionnaires du Foreign Office qui s'occupent des affaires d'Espagne avaient fait part de ces préoccupations à un membre de cette ambassade. Ils se sont défendus de vouloir porter la moindre appréciation sur la nature des difficultés inhérentes à l'application de l'accord Bérard-Jordana. Ils se sont déclarés convaincus que le gouvernement français faisait de son mieux à ce sujet. Ils n'ont nullement contesté qu'il fût difficile dans certains cas au pouvoir central d'intervenir, lorsqu'il s'agissait de dépôts d'or intéressant des banques d'émission. Ils n'en ont pas moins exprimé

(1) Extraite des « Fonds 1940 ».
(2) Sur les inquiétudes portugaises, voir ci-dessus. les nos 377, 401.
(3) Conclu le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 211.
(4) Sur la visite de ce dernier en Italie, voir ci-dessus les nº 382 (et note).
(5) Qui devait **avoir** lieu du 10 au 17 juillet.

l'avis que ces questions, malgré leur technicité, pourraient avoir des conséquences politiques sérieuses. La position future de l'Espagne était d'une telle importance pour toute l'Europe occidentale que les inquiétudes portugaises étaient comprises et jusqu'à un certain point partagées à Londres.

Le Premier ministre m'a interrogé lui-même à ce sujet au cours d'une brève conversation que j'ai eue avec lui ces jours derniers. En réalité, il cherchait seulement à savoir ce qu'il fallait penser des doléances que venait de lui exprimer l'ambassadeur d'Espagne. Ce dernier s'était plaint avec vivacité des obstacles apportés par le gouvernement français à la livraison du matériel d'armement des républicains, ainsi qu'à la restitution de l'or de la Banque d'Espagne. J'ai fait remarquer à M. Neville Chamberlain que l'attitude du gouvernement de Burgos ne nous facilitait guère l'exécution des accords Bérard-Jordana. Ceux-ci avaient été conclus sur la foi des assurances du ministre des Affaires étrangères espagnol concernant la neutralité dont son pays était résolu à ne pas s'écarter. Que penser aujourd'hui de la neutralité espagnole après les discours de M. Serrano Suñer [1] et du général Franco lui-même? [2] Le Premier ministre a aussitôt donné des signes d'assentiment et n'a pas insisté.

Le sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office a également évoqué cette question dans un de nos plus récents entretiens. Sir Alexander Cadogan s'est appesanti surtout sur les craintes du gouvernement portugais et sur l'intérêt qu'il lui paraît y avoir pour le gouvernement français à ne pas se mettre dans son tort, en refusant ce qu'il a promis. Mon interlocuteur ne faisait d'ailleurs pas allusion particulièrement à la question de l'or, comprenant fort bien qu'il ne nous était pas possible d'aller contre une décision de justice, et qu'il fallait attendre l'achèvement des procédures en cours. Il visait plutôt la question des armes confisquées aux troupes républicaines et dont la restitution a été formellement stipulée. Il pouvait être regrettable, a-t-il ajouté, que cette restitution n'ait pas été liée au retour des réfugiés, mais il était bien difficile de ne pas prendre l'accord tel qu'il a été conclu.

J'ai rappelé que le gouvernement français avait déjà donné bien des preuves de sa bonne volonté vis-à-vis du gouvernement nationaliste sans en recevoir la contrepartie. Aujourd'hui, on peut se demander si les plaintes qu'expriment les Espagnols sont autre chose qu'un prétexte pour justifier la politique à laquelle ils paraissaient se rallier de plus en plus sous la pression de l'Allemagne et de l'Italie. Dans ce cas, n'étions-nous pas fondés à avoir des doutes sur l'opportunité de rendre des armes qui pouvaient être un jour tournées contre nous ? Sir Alexander Cadogan s'est d'ailleurs défendu d'avoir voulu faire autre chose que de rapporter les préoccupations éprouvées par lord Halifax.

J'ai ajouté qu'il nous serait utile d'être tenus au courant des renseignements que le gouvernement britannique peut avoir reçus de son ambassadeur à Burgos sur les tendances de la politique espagnole. Je sais d'ailleurs que, sur ce point, les renseignements dont on dispose à Londres sont très limités. Sur

(1) Allusion notamment au toast porté par le ministre espagnol lors de sa visite à Rome.
(2) Allusion aux allocutions du Généralissime des 19 mai et 5 juin : voir ci-dessus le n° 385 (et notes).

le plan économique, les fonctionnaires du Foreign Office constatent que les relations avec l'Espagne n'accusent aucun progrès. Même la production d'une compagnie anglaise comme le Rio Tinto serait presque entièrement réservée à l'Allemagne, et l'Angleterre a le plus grand mal à obtenir les pyrites dont elle a besoin. De tous ces symptômes, le Foreign Office retire une impression peu rassurante pour l'avenir de la politique espagnole, et pour le retour à l'amitié traditionnelle entre la Péninsule et le Royaume-Uni.

426

LE CHEF DE BATAILLON THIÉBAUT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À TOKYO,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 89 (1). *Tokyo, 14 juin 1939.*

La question qui a dominé toutes les conversations au cours du mois qui vient de s'écouler a été le renforcement du pacte antikomintern par une alliance militaire.

Bien qu'aucune déclaration officielle, — pourtant annoncée —, ne soit venue confirmer l'une ou l'autre hypothèse, l'opinion générale et les déclarations officieuses de personnalités japonaises donnent à penser que les Japonais se sont refusés, malgré la très forte pression des Allemands, à lier leur sort à celui du bloc italo-allemand. C'est en définitive le parti de la sagesse qui aurait triomphé.

A cette attitude du gouvernement japonais, on peut trouver différentes explications.

1. Tout d'abord, la guerre de Chine s'avère de plus en plus coûteuse, sans qu'une solution par les armes puisse être envisagée pour en hâter la fin. C'est une lutte de patience entre deux volontés, dans laquelle les Japonais donnent des signes visibles d'énervement (relations avec les tierces puissances, etc.), et dans laquelle il est sûr qu'ils n'auront pas le dessus. Seul l'effondrement du régime de Tchang-Kaï-Chek pourrait les sauver, et rien ne fait jusqu'ici prévoir cette éventualité. La paix serait conclue sans doute depuis longtemps s'il n'en devait résulter une perte de face des militaires nippons, qui ne peuvent se résoudre à admettre officiellement que leur politique a été un échec.

On a appris récemment la disgrâce du fameux Doihara, coupable de n'avoir pas réussi dans ses négociations pour amener une paix honorable.

Le général Itagaki, ministre de la Guerre, passe pour avoir su très habilement jouer entre les mécontents et leur avoir fait comprendre que si l'on désirait

(1) Extraite des archives de la Guerre.

obtenir une solution de l'affaire de Chine, il fallait y consacrer toutes les énergies du pays et « ne pas engager le Japon dans les affaires d'Occident où il n'a que faire ». Cette dernière phrase est couramment répétée par les Japonais quand on effleure ce sujet.

2. Tout en continuant à exalter l'indissolubilité du bloc antikomintern et son unité de doctrine, les Japonais n'ont pas réagi avec un très grand enthousiasme aux annexions récentes des Allemands et des Italiens. La justification de cette politique exigeait un effort d'imagination dont les Japonais ne sont pas capables. Ils ont été quelque peu effrayés par la rapidité des faits, et aussi par l'unanime réprobation des autres puissances.

3. Jusqu'ici, la Grande-Bretagne et accessoirement la France étaient tenues pour les grandes responsables de l'échec japonais en Chine, par le soutien occulte qu'elles accordaient à Tchang-Kaï-Chek. Les États-Unis, voisins redoutés, avaient eu à l'égard du Japon quelques gestes de courtoisie (1), qui avaient été interprétés ici comme un signe de la volonté des États-Unis de ne pas faire cause commune avec la Grande-Bretagne et la France.

La réaction américaine à Koulangsou (débarquement d'un détachement de fusiliers-marins en même temps que la France et la Grande-Bretagne) (2) a été une douloureuse surprise pour l'opinion japonaise. Les États-Unis entendent montrer qu'ils se rangent toujours à côté des nations blanches pour la défense de leurs intérêts. Aujourd'hui même, l'affaire de Tientsin (3) voit les États-Unis, pourtant intéressés de façon indirecte seulement, joindre leur protestation à celles de la France et de la Grande-Bretagne. Ainsi, les Japonais s'aperçoivent qu'ils ont encore à compter avec les États-Unis. La France et la Grande-Bretagne immobilisées en Europe ne peuvent entretenir en Extrême-Orient que de faibles forces, mais celles-ci sont assurées de l'aide américaine, et cela change les conditions militaires du problème.

4. La situation intérieure enfin ne s'améliore pas. La monnaie chinoise fédérale, — création japonaise liée au bloc yen —, a baissé de 30 % sur le marché des changes en Chine du nord. En Chine centrale, le dollar de Tchang-Kaï-Chek vient de baisser à son tour, ce qui rend très difficile l'établissement d'un dollar fédéral de Chine centrale dont les Japonais annonçaient le lancement prochain. Il y a quelques jours, le ministre de la Guerre a dû réunir les fabricants de munitions pour leur demander de ne pas faire de profits éhontés, et de travailler avec un peu plus de patriotisme. Les manifestations patriotiques de la population, enfin, ont à peu près disparu et l'on est loin, en tout cas, des cortèges quotidiens d'il y a quelques mois.

Ainsi les Japonais semblent s'être, pour le moment, abstenus de conclure avec le bloc italo-allemand une alliance militaire qui aurait pu les engager à intervenir sans profit direct pour leurs intérêts. On ne saurait mieux définir

(1) *Note du document.* Retour des cendres de l'ambassadeur Saito sur un croiseur, manifestations à l'occasion des foires de San Francisco et New York, etc.
(2) Pour plus de détails sur cette affaire, se reporter à l'annexe.
(3) *Idem.*

la tendance actuelle qu'en citant cette conclusion d'un article publié récemment dans une revue japonaise :

« En bref, si la crise européenne devait dégénérer en guerre européenne ou mondiale, cela donnerait au Japon la possibilité de balayer d'Extrême-Orient l'influence des tierces puissances, mais cela pourrait également prolonger les troubles en Extrême-Orient et retarder ainsi l'établissement de la paix et d'un ordre nouveau. Si notre but est d'établir cet ordre nouveau aussi rapidement que possible, il est bien évident qu'il vaut mieux que nous nous abstenions d'être entraînés dans une guerre générale. Telle paraît être l'opinion des Japonais de bon sens ».

On trouvera l'exposé en annexe de quelques incidents anglo-japonais actuellement en cours de solution (?).

Annexe

Les récents incidents anglo-japonais

1. *L'affaire de Tientsin.*

C'est de beaucoup l'affaire la plus importante. Il y a quelque temps, des terroristes chinois avaient « exécuté » trois fonctionnaires japonais et un haut fonctionnaire chinois dévoué aux intérêts japonais, directeur de la Banque fédérale. Les autorités de la concession britannique avaient, à la suite de ces assassinats, arrêté un certain nombre de suspects. Les autorités japonaises ont demandé que ces suspects leur soient remis, demande à laquelle les autorités anglaises ont opposé une fin de non-recevoir, alléguant que les preuves réunies contre ces individus étaient insuffisantes pour affirmer leur culpabilité et que, d'autre part, l'affaire ne concernait que les autorités anglaises, puisqu'elle s'était passée sur la concession britannique.

A cette réponse, les autorités militaires japonaises ont riposté par un véritable ultimatum, sommant les autorités anglaises de leur remettre les coupables avant le 7 juillet, faute de quoi des mesures seraient prises contre la concession britannique.

Ces mesures qui vont être, d'après les Japonais, mises en vigueur incessamment, consistent dans le blocus économique de la concession britannique, que les Japonais et les neutres ont été invités à évacuer. Le malheur veut que la concession française étant mitoyenne de la britannique, cette dernière ne peut être bloquée sans que la concession française soit comprise dans le blocus. [1].

Les représentants des gouvernements français et britannique viennent de faire une protestation officielle auprès du gouvernement japonais. Une protestation du gouvernement des États-Unis a été faite également, ce qui fera sans doute réfléchir les Japonais.

En tout cas, l'affaire de la livraison des coupables n'est généralement considérée que comme un prétexte cherché depuis longtemps par les militaires japonais pour intervenir dans les concessions.

2. *L'affaire de Koulangsou.*

Il y a quelques semaines, les Japonais ont débarqué, sans crier gare, quelques fusiliers-marins à Koulangsou, concession internationale d'Amoy, sous prétexte d'y restaurer l'ordre.

Immédiatement trois détachements de force équivalente étaient débarqués par les Anglais, les Français et les Américains. La présence de ceux-ci aux côtés des Anglais et des Français fut une surprise pour les Japonais qui n'ont pu ainsi passer outre et mettre la main sur une concession internationale, précédent qu'ils entendaient sans doute exploiter par la suite au profit de Changhaï et de Tientsin.

Les négociations depuis se poursuivent sans faire de progrès.

[1] C'est le 12 juin que le consul général du Japon à Tientsin annonçait le blocus des concessions anglaise et française, qui entrait en vigueur le 14.

3. *L'affaire Tinkler.*

Une grève de coolies chinois ayant éclaté dans une usine anglaise à Pootung (faubourg de Changhaï), et cette grève paraissant encouragée par les Japonais, les Anglais ont débarqué un détachement de fusiliers-marins pour rétablir l'ordre. Les Japonais ont immédiatement fait remarquer que les Anglais n'avaient pas qualité pour intervenir en dehors des concessions, et ces derniers ont consenti à retirer leurs troupes à condition que les Japonais prennent à leur charge le rétablissement de l'ordre menacé. Ceux-ci ont débarqué un détachement de fusiliers-marins qui, suivant leur brutalité habituelle, ont mis grévistes et non-grévistes dans le même panier. Un employé anglais de l'usine qui intervenait en faveur des ouvriers fidèles a reçu un coup de baïonnette dans le ventre et est mort le lendemain à l'hôpital.

Les Japonais ont immédiatement publié un communiqué indiquant que la victime avait menacé plusieurs soldats et un officier japonais de son revolver, tirant même un coup de feu qui d'ailleurs n'avait touché personne, et qu'il était encore heureux qu'il n'ait pas été tué sur le coup. Les journaux japonais ont déclenché, à propos de cet incident, une campagne très violente contre la Grande-Bretagne.

4. *L'affaire Spear.*

L'attaché militaire anglais en Chine, le colonel Spear, a été arrêté par les Japonais alors qu'il essayait de traverser les lignes pour rentrer en Chine occupée, aux environs de Kalgan.

L'opinion générale, même britannique, est que cet officier s'est mis dans son tort et a agi de façon très maladroite, mais que, une fois son identité reconnue, il aurait dû être immédiatement relâché. Cet officier est toujours détenu par les autorités japonaises (trois semaines aujourd'hui) sous l'inculpation d'espionnage.

5. *L'arraisonnement du* Ranpura *et de l'*Aramis.

Le paquebot britannique *Ranpura* et *l'Aramis* ont été arraisonnés par un croiseur japonais, à quelques heures d'intervalle, au large de Hong-Kong, sous prétexte de vérifier leur identité.

L'incident semble ne pas devoir comporter de suites, les autorités navales japonaises ayant déclaré qu'il s'agissait d'un excès de zèle d'un subordonné ayant mal compris les instructions reçues.

Il paraît en tout cas typique de la mentalité xénophobe qui prévaut actuellement chez les Japonais.

6. *Avion japonais bombardé.*

La presse a accordé ces derniers jours une grande importance aux déclarations du pilote d'un avion de transport japonais qui aurait été pris sous le feu de canons antiaériens, au moment où il passait au-dessus d'un croiseur britannique dans les mers de Chine.

7. *Arrestation d'un officier anglais à Tientsin.*

La presse de ce matin annonce qu'un major anglais de la garnison de Hong-Kong, de passage en Chine du nord, aurait été arrêté sur le bateau au moment de son départ de Tientsin, alors qu'il venait de prendre des photographies du port, contrairement aux règlements locaux.

Tous ces incidents, dont la presse japonaise fournit chaque jour de nouveaux exemples, prouvent à quel point les esprits sont actuellement montés contre la Grande-Bretagne.

427

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1856 (1). Réservé. *Londres, 15 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Version revue du texte proposé par le gouvernement français (3)

Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et d'U.R.S.S. ayant pour objet de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, sont convenus des dispositions suivantes :

1º Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite :

1. Soit d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un quelconque de ces trois états ou qui, dirigée contre un autre état européen, constituerait une menace pour la sécurité d'un de ces trois états;

2. Soit d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen que la puissance contractante intéressée aurait, avec l'approbation de cet autre état, pris l'engagement d'assister contre une telle agression.

Un tel appui et une telle assistance seront donnés conformément aux principes de l'article 16, paragraphes 1 et 2 du pacte de la Société des Nations, mais sans qu'il soit nécessaire d'attendre une action de la Société des Nations;

2º Les trois états se concerteront immédiatement sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance qu'ils auront à prêter, conformément au paragraphe 1, de manière à rendre une telle assistance aussi efficace que possible en cas de besoin;

3º Sans préjudice de l'assistance immédiate qu'ils doivent se prêter à l'ouverture des hostilités conformément au paragraphe 1, au cas où des circonstances viendraient à se présenter qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus au paragraphe 1er, les trois puissances contractantes entreront immédiatement en consultation, à la demande de l'une quelconque d'entre elles, pour examiner la situation

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».
(2) Par fil, en clair.
(3) Il s'agissait du texte transmis à Londres le 10 juin, avec des variantes prévues sur l'article 1, sous les nos 1111 à 1113 (voir ci-dessus les nos 386 et 387).

en commun. En cas de nécessité, elles détermineront d'un commun accord le moment où le mécanisme de l'assistance mutuelle devra être mis en vigueur ainsi que les modalités de son application;

4° Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes de tout engagement d'assistance mentionné à l'article 1er (2°) ci-dessus qu'ils ont déjà pris. Si l'un des trois gouvernements envisageait à l'avenir de prendre des obligations d'un même caractère, il consulterait préalablement sur cette question les deux autres gouvernements et leur communiquerait les termes des engagements ainsi assumés;

5° Il est entendu que l'appui et l'assistance prévus aux cas ci-dessus seront donnés sans préjudice du droit et de la position des autres puissances;

6° Le présent accord restera en vigueur pour une durée de cinq ans à partir de ce jour. Dans un délai qui ne pourra être inférieur à 6 mois avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modifications [1].

428

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n° 229 [2]. Réservé. *Paris, 15 juin 1939, 19 h. 50.*

J'ai reçu hier M. Souritz.

Celui-ci a vivement insisté pour que je lui donne connaissance de la position du gouvernement français dans la négociation tripartite. J'ai répondu que le gouvernement français avait établi un projet d'accord avec la Grande-Bretagne. J'ai ajouté que la négociation ayant lieu à Moscou, je ne pouvais lui donner aucune précision. L'ambassadeur de l'U.R.S.S a cherché à savoir si le gouvernement français avait songé à une formule transactionnelle. Je lui ai répété que la négociation se poursuivait à Moscou.

La seule indication que j'ai donnée à M. Souritz est que la formule qui avait été trouvée concernant les pays baltes me paraîssait parfaitement satisfaisante.

[1] Il a paru superflu de reproduire le télégramme de Londres n° 1857, du 15 juin, 19 heures, qui relevait les modifications apportées par le Foreign Office au texte français du 10 juin.

Le 16 juin, à 22 h. 30, par télégramme n° 1164, le Ministre, accusant réception du télégramme de l'ambassadeur n° 1856, déclarait :« Le nouveau texte anglais qui reproduit dans ses dispositions essentielles le projet français du 10 juin, rencontre notre approbation et je ne verrai que des avantages à ce qu'il fût immédiatement communiqué par le télégraphe à sir W. Seeds ». Le Ministre ajoutait en conclusion : « Vous pouvez cependant faire observer à nouveau au Foreign Office que l'objet de l'article 5, rétabli dans le projet anglais, ne nous apparaît pas clairement et qu'il semble douteux que le gouvernement soviétique puisse être amené à accepter une disposition qui, si elle était prise au pied de la lettre, affaiblirait considérablement la portée de l'accord ».

[2] Extrait des « Fonds 1940».

429

M. Giovoni, Consul de France à Prague,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 962 (1). Secret. Réservé. *Prague, 15 juin 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nº 956 (2).

Un informateur très sérieux me signale que d'importants mouvements de troupes se produisent actuellement en Bohême. Deux nouveaux régiments d'artillerie seraient à Prague.

D'une autre source, j'apprends que les mécaniciens des chemins de fer auraient reçu l'horaire prévu pour le temps de guerre.

430

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 940, 941 (3). Réservé. *Washington, 15 juin 1939, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 16, 16 h. 25.)

— *De la part de l'attaché de l'Air pour le ministre de l'Air.*

— Suite à ma lettre nº 200 du 3 juin 1939 (4).

L'Allemagne a effectué de gros achats auprès de presque toutes les grandes sociétés américaines. Mais alors qu'autrefois elle consacrait la production domestique de pétrole à la fabrication d'essence pour camions et voitures, sa politique paraît être tout à fait renversée depuis quelque temps.

Les essences légères étant devenues de plus en plus chères et une demande de crédit formulée pour deux chargements ayant été refusée dans les milieux financiers américains, l'Allemagne n'achète plus que des essences lourdes, dont d'ailleurs elle s'efforce de restreindre la consommation domestique, et

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du même jour, non retrouvé.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Non retrouvée.

portera ses efforts sur la fabrication des essences d'aviation. On n'a plus signalé aucun achat de ces dernières depuis un certain temps.

L'Allemagne a résilié tout dernièrement plusieurs contrats d'achat d'essence signés aux États-Unis. Elle a donné comme raison que toutes ses facultés d'emmagasinage étaient utilisées.

On considère ici dans les milieux pétroliers que l'Allemagne a fait le plein d'essence.

Le fait qu'elle n'a acheté que de l'essence lourde indiquerait peut-être également qu'elle a trouvé un procédé de transformation.

431

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 909, 910 (1). Réservé. *Varsovie, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* le 17, 12 h.)

Le général Faury vient de consacrer une quinzaine de jours à un voyage d'études en Pologne.

Avant de regagner la France, il m'a fait part de ses impressions sur l'état actuel de l'armée polonaise, à la formation et aux premiers développements de laquelle il a pris une part prépondérante comme directeur des études à l'École de guerre.

Il a constaté les très grands progrès réalisés par elle, dans ces dernières années, et attesté le haut degré d'instruction auquel elle est parvenue.

Mais, en même temps, il m'a confirmé les indications sur lesquelles j'ai à plusieurs reprises attiré l'attention de Votre Excellence : une aide financière immédiate est indispensable à la Pologne pour lui permettre, avec les moyens de production dont elle dispose, d'équiper et d'armer la totalité des réservistes instruits qu'elle possède et pour lesquels les cadres nécessaires existent.

J'estime qu'il serait intéressant que dès son retour à Paris, le général Faury fût appelé à apporter au gouvernement son témoignage très autorisé sur l'état de l'armée polonaise et sur ce qui lui fait défaut (2).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(2) Par lettre no 2654, du 19 juin, le ministre des Affaires étrangères transmettait à son collègue de la Défense nationale et de la Guerre la substance du télégramme de l'ambassadeur, « pour votre information et à toutes fins que vous estimeriez utiles ».

432

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2486 (1). *Rome, 15 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 17, 12 h. 30.)

Le comte Ciano a dîné hier soir (14 juin) à l'ambassade.

En l'y invitant, j'avais voulu lui suggérer que le mauvais état des rapports franco-italiens ne devait pas, à mon sens, nous empêcher d'entretenir des relations personnelles courtoises et normales.

Le comte Ciano l'a bien compris ainsi. Habitué à se rendre pendant le cours de la saison mondaine dans les principales ambassades, il n'a pas voulu laisser à l'écart l'ambassade de France. Il a accepté de bonne grâce son invitation, non sans en avoir, d'ailleurs, référé à M. Mussolini; il en a fixé lui-même la date et s'y est rendu, accompagné de son chef de cabinet, M. Anfuso, et du directeur général des Affaires politiques au palais Chigi, M. Buti.

Le monde romain en a conclu que les difficultés franco-italiennes allaient être résolues et que les perspectives de l'avenir s'éclairciraient bientôt. En la circonstance, il cédait moins au goût des commentaires excessifs, sinon des commérages, qu'il partage avec la société des grandes et des petites villes, qu'à son très vif désir de voir la France et l'Italie se réconcilier, la tension actuelle prendre fin et se dissiper le cauchemar d'une guerre prochaine.

Il va sans dire que les faits ne correspondent pas à ces espérances et que la rencontre en question n'a nullement eu l'importance que certains se plairaient à lui attribuer.

Le comte Ciano a été parfaitement aimable, et même cordial, mais ses propos se sont tenus dans le cadre d'une conversation courante de salon et n'ont présenté que rarement un intérêt politique. En particulier, le ministre n'a pas fait allusion aux problèmes proprement franco-italiens. Il s'est exprimé sur la situation générale en termes réservés et hésitants. A d'autres moments, je l'avais trouvé plus optimiste. Il a évité, cette fois, de déclarer que la paix, dans les mois prochains, lui paraissait assurée. Le récent discours de lord Halifax (3), les possibilités de négociation que ce discours semblait avoir voulu ménager retenaient son attention et suscitaient, chez lui, une sympathie qu'il ne dissimulait pas; mais qu'en sortirait-il? En sortirait-il même quelque chose? N'était-on pas seulement en présence d'une pure clause de style? Là-dessus, le comte Ciano n'a pas livré sa pensée; il s'est borné à répéter qu'il

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Prononcé le 8 juin à la Chambre des lords : voir ci-après le nº 443 (note).

fallait attendre, qu'on ne voyait pas encore clair et qu'il convenait de suspendre son jugement.

Le ministre n'a pas paru redouter qu'à bref délai, l'Allemagne ne brusquât les choses à l'égard de la Pologne. Il m'a rappelé ce qu'il m'avait dit à ce sujet, il y a quelque temps, en ajoutant que c'était, à son avis, toujours vrai : à moins d'être provoqué, le Reich ne prendrait pas d'initiative brutale. Le comte Ciano a protesté, d'ailleurs, de ses sentiments d'amitié pour la Pologne et pour son ambassadeur à Rome, le général Wienaiwa. Il a marqué son étonnement que le conflit avec l'Allemagne ne pût s'arranger aisément; car nul, pas même les Polonais, ne contestait le caractère foncièrement allemand de Dantzig et, d'autre part, la création d'un passage à travers le Corridor, par exemple la construction d'un tunnel dont les Allemands se contenteraient [1], n'avait rien qui dût choquer la Pologne; il n'était pas exact, au surplus, que le Reich eût réclamé l'octroi d'un passage exterritorial de plusieurs kilomètres de largeur. Comme je faisais observer que c'étaient la rupture du traité de Munich et l'occupation de la Bohême et de la Moravie qui avaient modifié, en même temps que toute l'atmosphère de la politique européenne, celle du problème polono-allemand, mon interlocuteur a répondu que le colonel Beck n'avait pu être surpris par les événements; car il avait, en février 1938 [2], déclaré au comte Ciano que le régime de la Tchécoslovaquie, tel qu'il avait été établi à Munich, n'était pas viable et devait être considéré comme tout provisoire.

Le ministre des Affaires étrangères d'Italie s'est livré, par la suite, à une très chaude apologie de M. Serrano Suñer, patriote mystique, « aussi ardent dans l'amitié que dans la haine », et jouissant d'une haute autorité morale et d'un grand crédit chez les phalangistes.

Selon le comte Ciano, il n'y aurait pas lieu de penser que le désordre puisse renaître en Espagne; le général Franco, appuyé sur l'immense prestige de la victoire, « le seul prestige durable et indiscutable », serait maître absolu de la situation.

Incidemment, le ministre a été amené à parler du pape Pie XII. Il a rappelé qu'il l'avait très bien connu, à l'époque où il appartenait à l'ambassade d'Italie auprès du Saint-Siège, et il a loué sans restriction l'intelligence, la finesse, l'habileté du Souverain Pontife.

Nous avons, enfin, échangé quelques impressions à propos du chancelier Hitler. Le comte Ciano m'a dit qu'il avait été frappé de constater l'influence que M. von Ribbentrop exerçait sur le Führer. Celui-ci semblait éprouver pour son collaborateur non seulement de l'affection, mais une véritable admiration. Le comte Ciano s'est montré curieux d'apprendre s'il était exact que le Chancelier eût des accès de colère extrêmement violents. Je le lui ai confirmé. « Sous ce rapport, a-t-il ajouté, Hitler est donc bien différent de Mussolini. Je vois celui-ci tous les jours depuis sept ou huit ans. Jamais, je ne

(1) Cette suggestion avait été particulièrement retenue à Rome : voir ci-après le n° 464.
(2) Il faut lire : 1939. Sur la visite à cette époque du ministre italien à Varsovie, voir, au tome XIV de la présente série, les nos 221, 242, 257, 280, 288, 297.

l'ai vu se départir de son calme. Il accueille les bonnes et les mauvaises nouvelles avec un flegme absolu. Jamais il ne hausse le ton. Il se plaît, du reste, à répéter que « rien ne saurait le troubler dans son inébranlable pessimisme ».

La formule rapportée par le comte Ciano est caractéristique. Elle corrobore ce que l'on savait déjà du pessimisme de M. Mussolini, pratiqué par lui comme un système de pensée. On croira moins facilement que le Duce ne s'emporte jamais. La renommée prétend que son gendre a, précisément, plus que tout autre, fait l'expérience du contraire.

433

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1624 (1) Secret. *Berlin, 15 juin 1939* (2).

Prière de communiquer à M. le Ministre et à M. le Secrétaire général seulement.

J'apprends de source sûre ce qui suit : M. von Ribbentrop a, par l'entremise d'un de ses hommes de confiance, chargé un de nos compatriotes de faire savoir dans les cercles gouvernementaux français que le gouvernement allemand ne veut plus qu'une chose : le retour de Dantzig au Reich; s'il l'obtient, un point final sera mis à toutes les revendications allemandes; le Reich s'emploiera même auprès de l'Italie pour qu'elle réduise ses prétentions à l'égard de la France.

Les informations transmises par mes télégrammes nos 1401 à 1412 (3) et 1605 (4) notamment montrent au contraire que les ambitions du gouvernement allemand, en particulier celles de M. von Ribbentrop, sont bien plus vastes; pour ce qui concerne la Pologne, elles tendent à tout le moins à la récupération des provinces polonaises perdues par le Reich en 1919. Mais Dantzig est le point de moindre résistance sur lequel on veut enfoncer le coin.

L'action qu'entreprend en France M. von Ribbentrop annonce que la manœuvre est commencée. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance capitale qui s'attache à y couper court.

J'ai signalé à Votre Excellence que le gouvernement allemand avait en mains des rapports de ses postes diplomatiques marquant qu'en cas de conflit entre l'Allemagne et la Pologne à propos de Dantzig, la France et l'Angleterre

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Du 22 mai, ci-dessus reproduit sous le nº 251.
(4) Du 13 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 407.

se battraient. Il est probable que c'est la connaissance de cette résolution qui a une première fois détourné M. Hitler d'un coup de force sur le port baltique. Aujourd'hui, M. von Ribbentrop revient à la charge en même temps qu'il fait la contre-épreuve. Il tente d'ébranler notre volonté en affirmant que l'Allemagne serait complètement et définitivement satisfaite avec Dantzig, comme il affirmait hier, à la suite de M. Hitler, qu'après le rattachement des Sudètes, le Reich ne demanderait plus rien à la Tchécoslovaquie et n'aurait plus aucune revendication territoriale en Europe. Le procédé est maintenant trop connu pour que j'aie à y insister.

Mais il me paraît essentiel que si, comme je le présume, les sondages du ministre des Affaires étrangères du Reich viennent jusqu'au gouvernement français, la réponse faite ne laisse place à aucune ambiguïté ni à aucun doute sur la netteté de notre position, telle qu'elle a déjà été définie par les représentants du gouvernement. Il est impossible de prévoir l'attitude que prendra M. Hitler s'il sait sans équivoque qu'un coup de force sur Dantzig se heurtera à la force conjuguée des puissances alliées. Mais on peut considérer comme à peu près certain que le moindre flottement à Paris et à Londres entraînerait le retour à la situation dramatique dans laquelle nous nous sommes trouvés en septembre dernier.

Rien ne doit être négligé pour détourner le Führer d'une prise de position spectaculaire que son prestige ne lui permettrait ensuite plus d'abandonner.

Votre Excellence estimera sans doute devoir porter les indications ci-dessus à la connaissance de notre ambassadeur à Londres.

434

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1625 (1). *Berlin, 15 juin 1939* (2).

Vue de Berlin, la situation internationale paraît, à l'heure actuelle, quelque peu confuse. Du côté allemand, on constate toujours beaucoup de préoccupation, de perplexité, de nervosité, en dépit des affirmations répétées de confiance en l'avenir et malgré un calme apparent. Il semble même que l'on assiste à un redoublement de l'activité fébrile déployée depuis quelques semaines contre la prétendue politique d'encerclement. On a également l'impression que les milieux dirigeants de Berlin ont puisé dans les événements qui se sont déroulés au cours de la semaine, certains encouragements et de nouveaux espoirs.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.

1º Une nouvelle série de discours et d'articles est venue montrer à quel point les chefs du IIIe Reich considèrent comme indispensable, au point de vue intérieur comme extérieur, le dogme de l'invulnérabilité des frontières occidentales de l'Allemagne. Pour en persuader l'opinion mondiale, le service de Presse du Reich a, le 3 juin, réuni autour du Dr. Todt, les représentants des principales agences étrangères, auxquels le père de la ligne Siegfried s'est efforcé de démontrer la supériorité de son œuvre sur tous les systèmes de fortification édifiés jusque-là. Dimanche dernier, l'inspecteur général des Ponts et chaussées a développé le même thème à Trèves devant 10.000 ouvriers du « rempart de l'Ouest ». Son discours a été reproduit par toute la presse. Dans leurs commentaires, les journaux allemands ont flétri comme un attentat à la sécurité allemande et à la paix européenne le seul fait de douter de l'inexpugnabilité absolue des fortifications de l'Ouest. Chercher à ébranler cet axiome, véritable pierre angulaire de la politique du IIIe Reich, c'était avouer les desseins les plus sinistres contre l'Allemagne et vouloir faire naître l'idée que le territoire du Reich pouvait être attaqué avec des chances de succès. C'était, en somme, prêcher la guerre.

Le Dr. Todt n'en a pas moins reconnu que son œuvre n'était pas achevée, qu'il fallait encore deux mois, au minimum, pour la compléter, et que, derrière les deux lignes déjà proclamées infranchissables depuis le mois de septembre dernier, il en serait bâti une troisième.

2º Le voyage de M. Gafenco à Ankara [1] et l'annonce d'un prochain accord entre la Roumanie et la Turquie ont causé à Berlin une déception manifeste. On espérait, ici, voir se développer l'action entreprise par M. Cinçar-Markovitch, lors de sa dernière entrevue avec le ministre roumain des Affaires étrangères [2] et qui visait, en somme, à exclure des Balkans l'influence de la Turquie, alliée de l'Angleterre. On a l'impression que ce résultat n'a pas été obtenu et qu'au contraire, le voyage de M. Gafenco a souligné la gravité de l'échec que représente pour la diplomatie allemande l'accord anglo-turc.

3º Le cours tourmenté des pourparlers anglo-soviétiques continue à être suivi avec des sentiments qui vont de l'espoir à la résignation. Rien n'est négligé de ce qui peut aggraver les difficultés auxquelles se heurtent encore les négociations. La presse a soutenu cette semaine que prétendre octroyer aux états baltes, qui n'en veulent à aucun prix, une garantie directe ou indirecte, c'était se livrer à un véritable attentat contre la liberté des peuples; c'était pratiquer l'impérialisme le plus brutal, procéder à une véritable annexion.

L'Allemagne qui, en un an, a fait disparaître de la carte européenne deux petits états, se posait ainsi en défenseur des petites nations. Mais il est douteux que le public allemand se soit rendu compte de ce qu'une telle situation avait de paradoxal.

[1] Qui s'était déroulé du 10 au 14 juin, le ministre roumain se rendant à Ankara en tant que président en exercice du conseil de l'Entente balkanique. Le communiqué publié à l'issue de la visite affirmait « l'attachement commun [des deux pays] à l'unité, à l'indépendance et à la politique de paix de l'Entente balkanique».

[2] Voir ci-dessus les nos 267, 277.

L'envoi de M. Strang à Moscou a été présenté comme offensant pour le gouvernement soviétique qui, à en croire les Allemands, aurait souhaité la venue d'une personnalité politique de premier plan. L'article publié par la *Pravda* le 13 juin (1) a été interprété comme le signe que le gouvernement russe n'entendait nullement renoncer à son intransigeance et que, si les Anglais voulaient conclure à tout prix, il leur faudrait passer sous les fourches caudines du Kremlin et consentir à une honteuse capitulation.

En attendant, le gouvernement du Reich se prépare à envoyer, dans trois semaines environ, à Moscou, une importante délégation commerciale. Le comte von der Schulenburg, qui se trouve actuellement à Berlin avec son attaché commercial, présiderait à la constitution de cette délégation. Le Reich envisagerait de faire à Moscou des offres extrêmement avantageuses et de développer sur une très large échelle les échanges économiques entre les deux pays. Si l'accord anglo-russe n'était pas conclu, cette collaboration économique serait, dans l'esprit des dirigeants du Reich, le meilleur moyen d'ouvrir la voie à un rapprochement politique entre les deux pays. Si la Russie donnait son adhésion à une entente tripartite, l'intensification des relations économiques russo-allemandes tendrait à limiter les effets de l'accord politique et militaire entre Moscou et les puissances occidentales. Dans les milieux officiels berlinois, on parle des offres inusitées qui seraient faites à la Russie, de l'effort inouï qui est tenté dans ce sens, et de la volonté de l'Allemagne de conclure à n'importe quel prix.

Il est clair qu'à mesure que les pourparlers anglo-soviétiques traînent en longueur, on se reprend à Berlin à l'espoir de les voir échouer.

Peut-être les Russes escomptent-ils pouvoir obtenir successivement d'importants avantages politiques de Londres et de Paris et de substantiels profits économiques de l'Allemagne. En tout cas, c'est là une tactique qui n'est pas sans danger pour la paix européenne. Car ces atermoiements risquent, en effet, de faire naître chez le Führer l'idée qu'il peut encore une fois tenter de brusquer les choses en plaçant les puissances devant un fait accompli.

4º Les nouvelles complications survenues en Extrême-Orient entre le Japon et les puissances occidentales (2) risquent, elles aussi, si elles s'aggra-

(1) Cet article était consacré au problème de la défense des états baltes contre les menaces d'agression. La *Pravda* soulignait que si le maintien de la neutralité de ces états était considéré comme d'un intérêt vital par l'U.R.S.S., ainsi que par la France et par la Grande-Bretagne, les conclusions adéquates n'en avaient pas toujours été retirées quant à la garantie de cette neutralité. L'organe soviétique réfutait toutes les objections avancées : les états baltes n'étaient pas capables de défendre par eux-mêmes leur indépendance; l'acceptation par eux d'une aide des grandes puissances ne portait pas atteinte à cette indépendance. Le refus opposé par les hommes d'État baltes pouvait s'expliquer soit par une sous-estimation des menaces, soit par des influences étrangères, soit enfin par le souci de certains d'éviter la constitution d'un front défensif contre l'agression. Dans ce dernier cas, l'inspiration pouvait être recherchée chez les états agresseurs ou dans certains milieux réactionnaires des états démocratiques : la *Pravda* citait à cet égard un article d'Henri de Kerillis dans l'*Époque*, aux termes duquel l'opposition des états baltes à toute mesure d'assistance signifiait que ces états étaient entrés dans l'orbite allemande et que la France aussi bien que l'U.R.S.S. devaient en conséquence résister. L'organe soviétique concluait en déclarant que l'attitude de l'U.R.S.S. était la seule correcte et qui correspondît aux intérêts des puissances pacifiques. *Documents on british foreign Policy*, Third Series, VI, nº 42.

(2) Allusion notamment à l'affaire de Tientsin : voir ci-dessus le nº 426 annexe.

vaient, d'être considérées par le Führer comme l'une de ces occasions favorables dont il a le génie de savoir profiter.

Les difficultés qui ont surgi à Tientsin, à propos des concessions anglaise et françaises, ont été saluées ici avec une vive satisfaction. On a souligné que la patience du Japon était à bout, qu'il entendait bien ne plus tolérer le sabotage par les puissances occidentales de son « œuvre de pacification » en Chine et qu'il avait décidé de poser, dans toute son étendue, le problème des concessions européennes.

Au moment même où s'aggravait à Tientsin la situation entre les Japonais d'une part, la France et la Grande-Bretagne de l'autre, l'attention des milieux diplomatiques berlinois était attirée par la venue, dans la capitale du Reich (12 juin), de M. Shiratori, ambassadeur du Japon à Rome. M. Shiratori et son collègue berlinois passent, on le sait, pour être les partisans les plus farouches — les seuls, d'ailleurs, dans le corps des ambassadeurs japonais — de la transformation du pacte antikomintern en une alliance militaire.

Coïncidant avec les incidents de Tientsin, la rencontre de M. Oshima et de M. Shiratori ne pouvait manquer de donner naissance au bruit que les efforts depuis longtemps déployés par le gouvernement du Reich à Tokyo en vue d'amener les Japonais à une alliance militaire allaient enfin être couronnés de succès. On a même prétendu que M. Oshima, ancien attaché militaire du Japon à Berlin, qui partage avec M. von Ribbentrop la paternité du pacte antikomintern, allait être nommé ministre des Affaires étrangères de son pays.

J'ignore quelle part de vérité il peut y avoir dans ces rumeurs. Il est possible qu'elles soient mises à dessein en circulation par les services allemands en vue d'inquiéter Londres et Paris et de jeter un nouvel élément de trouble dans les pourparlers anglo-franco-russes.

5° Les généraux espagnols, au nombre de dix environ (Aranda, Campos, Gonzalo, Queipo de Llano, Solchaga, Valiño, Vega) qui ont accompagné, à son retour, au début de juin, la légion *Condor* [1], se trouvent toujours en Allemagne. Ils ont été reçus par les principaux chefs militaires du Reich (Goering, Brauchitsch, Raeder) et sous la conduite d'officiers allemands, ils visitent les établissements militaires de toutes sortes, camps, casernes, usines. On les initie aux secrets techniques des armements et aux méthodes de l'instruction militaire allemande. Tous leurs déplacements sont relatés avec soin par les journaux du Reich, et ceux-ci rendent compte également de la visite en Italie de M. Suñer [2], ainsi que des missions militaires et navales espagnoles qui se trouvent actuellement à Rome. Rien n'est négligé pour mettre en relief la « solidarité d'armes » qui continue d'unir l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Dans les cercles officiels berlinois, on fait volontiers remarquer le caractère inusité des attentions dont les généraux espagnols sont l'objet et de la

[1] Sur le retour en Allemagne de la légion Condor, voir ci-dessus le n° 327 (note). Il a paru superflu de reproduire le télégramme de Berlin n° 1548, du 6 juin, qui retransmettait l'allocution prononcée à cette occasion par le Führer.

[2] Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 382 (note).

confiance qu'on leur témoigne. Pareille confiance, disait ces jours-ci un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, n'est concevable qu'à l'égard de pays avec lesquels on se sent en intime communion politique.

Déjà, on parle d'un voyage du général Franco à Berlin, qui suivrait la visite du chef de l'État espagnol à Rome (fin septembre). On ajoute qu'à cette occasion, Mussolini viendrait lui-même à Berlin, afin d'illustrer l'étroite amitié entre les trois pays. On laisse même envisager l'adhésion de Burgos à l'alliance germano-italienne.

Du côté espagnol, il est vrai, on prétend que le général Franco tient, avant tout, à maintenir l'indépendance de sa politique extérieure. Mais l'attitude qu'il adopte, ces derniers temps, autorise quelque scepticisme sur la fermeté de cette résolution.

D'une source généralement bien informée, il m'est revenu qu'entre Berlin et Burgos, il avait été décidé de confier à des officiers allemands l'instruction de la nouvelle armée espagnole. Une note aurait déjà circulé dans les ministères et les états-majors invitant les officiers ayant déjà servi en Espagne et connaissant la langue espagnole à faire connaître s'ils désiraient être envoyés ou retourner en Espagne comme instructeurs.

Si l'on considère, en outre, que M. Wohlthat, auteur du traité économique germano-roumain [1], vient d'arriver à Burgos, on peut se demander de quelles servitudes la politique espagnole est restée grevée et de quel prix a été payé le renvoi des « volontaires » allemands et italiens.

Ce qui apparaît, dès maintenant, avec clarté, c'est que les puissances de l'Axe mettront tout en œuvre pour répondre à la constitution du front de la paix par une alliance aussi étroite que possible entre Berlin, Rome, Tokyo et Burgos. C'est là, en particulier, le sens des appels incessants adressés à l'Espagne pour l'inviter à reconquérir sa position impériale et à prendre place aux côtés des nations lancées à la conquête de leur espace vital.

435

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1632 [2]. Secret. Réservé. *Berlin, 15 juin 1939.*

D'un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, l'un de mes collaborateurs a recueilli les propos suivants :

« Les événements qui se sont déroulés au cours de ces trois derniers mois ont été pour les dirigeants hitlériens une suite de surprises désagréables. Ils

(1) Conclu le 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le nº 151
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

ont contribué à modérer l'ardeur des plus impétueux. On a compris que l'ère des coups de force sans risque et des victoires sans combat était terminée et que, désormais, il faudrait compter avec des adversaires résolus à agir. Dans ces conditions, beaucoup regrettent que le problème de Dantzig ait été posé un peu à la légère, et d'une façon qui engage le prestige allemand. La Ville libre devait figurer parmi les trophées offerts au Führer pour son cinquantième anniversaire. Mais au moment de mettre la main sur Dantzig, on s'est aperçu que les méthodes employées jusque-là ne valaient plus. On s'est trouvé dans une impasse.

« Pour en sortir, nul ne songe sérieusement à courir les risques d'une guerre générale dans laquelle le Reich aurait, contre lui, d'un côté la France et l'Angleterre, de l'autre la Pologne, la Russie et la Turquie. Aux yeux des gens sensés, ce serait là un suicide national. Or, jusqu'ici, malgré le caractère audacieux qu'a revêtu la politique du IIIe Reich, tout prouve que le Führer a agi avec un sens parfait des réalités et des possibilités et après s'être assuré que tous les risques sérieux étaient éliminés. Rien, jusqu'à présent, n'autorise à penser qu'il agisse différemment à l'avenir.

« Pour l'instant, les dirigeants de la politique allemande ont adopté une tactique dilatoire. Ils ont promis au Gauleiter Forster que la réunion de Dantzig au Reich serait effectuée avant la fin de l'année. Ils ont ainsi plusieurs mois devant eux. Pour le reste, ils ont fait entendre à M. Forster qu'il fallait leur laisser le choix du moment et des moyens convenables et faire prendre patience aux nazis dantzicois.

« Mais à Berlin, on ne voit pas encore comment arriver au résultat que l'on est résolu à obtenir. Si les transformations survenues dans le rapport des forces en Europe ont rendu le recours à la violence extrêmement dangereux, les ruses et les artifices employés jusqu'ici sont eux-mêmes éventés et l'on s'en rend compte.

« On est embarrassé et perplexe. On se demande de quel côté s'ouvrira une porte de sortie. On est aux aguets. On travaille fébrilement et on sonde dans toutes les directions. Ainsi s'explique l'agitation qui règne à la Wilhelmstrasse et qui contraste avec le calme que l'on observe dans le pays.

« Si troublant et si préoccupant que reste le problème de Dantzig, nombreux sont, cependant, même parmi les Allemands patriotes, ceux qui se félicitent, au fond d'eux-mêmes, du rétablissement en Europe d'un certain équilibre des forces dans lequel ils voient la meilleure assurance contre une politique d'aventures et le principal facteur de paix ».

*
* *

Les propos rapportés ci-dessus présentent des garanties sérieuses de sincérité et me paraissent dépeindre assez fidèlement la situation dans laquelle se trouvent actuellement les dirigeants hitlériens à propos du problème de Dantzig. Les chefs du IIIe Reich ont éprouvé des mécomptes; ils se sont heurtés à des difficultés et à des obstacles imprévus. Ils ont vu se dresser devant eux

la perspective de complications redoutables. Au moment où ils avançaient déjà la main pour s'emparer de Dantzig, ils ont hésité et ont remis l'opération à plus tard. Mais ils n'y ont pas renoncé. La méthode à laquelle les nazis doivent les succès extérieurs remportés depuis 1933 a été définie par le Dr Goebbels : c'est la force du lion jointe à la ruse du serpent. Cette méthode n'a pas changé. Mais, à l'heure actuelle, l'emploi de la force risquerait fort de provoquer un conflit et ce conflit s'engagerait dans des conditions diplomatiques qui n'apparaissent pas encore avec une netteté suffisante mais qui, jusqu'à présent, se présentent comme peu favorables pour le Reich.

La politique allemande doit donc tendre à modifier la constellation internationale d'une façon qui permettrait de nouveau au Reich d'imposer sa volonté par la seule menace d'une guerre, et à redoubler de ruse et d'habileté manœuvrière. D'où les contre-offensives engagées contre le système de résistance à l'agression actuellement organisé par Londres et Paris, et les efforts déployés en même temps pour persuader le monde que rendre à l'Allemagne les 400.000 Allemands de Dantzig serait écarter le dernier obstacle à l'établissement d'une paix durable en Europe.

C'est cette dernière méthode qui a déjà permis aux dirigeants du Reich de hisser la croix gammée à Carlsbad, puis à Prague.

436

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1633 (1). *Berlin, 15 juin 1939* (2).

Mon collègue polonais m'a dit qu'il rapportait de Varsovie une bonne impression des dispositions marquées, à l'égard de la Pologne, par la Roumanie, la Turquie et l'U.R.S.S.

En ce qui concerne ce dernier pays, il le croit réellement orienté vers un pacte triangulaire avec l'Angleterre et la France, mais il attribue son attitude dilatoire à un esprit à la fois de marchandage et de défiance envers la Grande-Bretagne. A son avis, si le Kremlin devait faire encore traîner la négociation, le meilleur moyen de l'inciter à conclure consisterait à hâter la mise au point des accords d'État-major entre la France, l'Angleterre et la Pologne. Le gouvernement soviétique serait ainsi amené à constater que la politique arrêtée par les trois puissances se traduit bien dans les faits et que sa réalisation ne demeure pas subordonnée à l'adhésion de l'U.R.S.S.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

437

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 484 à 487 (1). *Moscou, 15 juin 1939, 19 h. 39*

Les déclarations par lesquelles M. Chamberlain, lord Halifax et sir John Simon ont donné à entendre le 8 juin que l'Angleterre était prête à examiner les revendications de l'Allemagne et de l'Italie (2) n'ont pas été sans accentuer les méfiances russes.

Le fait que lord Halifax ait employé l'expression « espace vital », en indiquant que le gouvernement britannique était désireux d'étudier l'ensemble de ce problème non seulement pour l'Allemagne mais pour d'autres états européens, a paru, même en la limitant aux nécessités économiques, donner une consécration officielle britannique à cette doctrine si dangereuse de l'impérialisme allemand. En effet, c'est au nom de cet espace vital qu'Hitler jette son dévolu sur l'Europe centrale et orientale.

Le fait, en outre, que dans sa réponse écrite au commandant Fletcher, M. Chamberlain a dit que l'Angleterre désire n'avoir plus jamais à faire la guerre avec l'Allemagne et ne se refuse pas de discuter n'importe quel moyen de donner satisfaction aux aspirations raisonnables des autres pays, même s'il fallait pour cela procéder à un ajustement de l'état actuel des choses, n'a pas fait non plus bonne impression. On s'est ému également du discours par lequel le Premier ministre a déclaré à Birmingham qu'il n'avait pas abandonné la première partie de sa politique et qu'il était toujours disposé à examiner les revendications de l'Allemagne (3).

Les raisons d'ordre général qui ont amené les ministres britanniques à faire ces déclarations, et l'espoir qu'ils peuvent avoir d'agir par elles sur l'état d'esprit des masses allemandes ne sont pas bien compris à Moscou et ne paraissent pas de nature à justifier cette prise de position.

On en retient seulement, dans certains milieux du Kremlin, que l'Angleterre, malgré les apparences, ne s'est pas encore engagée à fond dans la politique de résistance à l'agression, et l'on craint que les discours du 8 juin ne soient prémonitoires d'incertitudes dont profiterait un agresseur éventuel.

Je tiens ces informations d'un de mes collègues qui a vu tout récemment M. Molotov.

Dans ces conditions, il y a lieu de s'attendre à ce que la mission de M. Strang se heurte à des difficultés particulières de ce fait.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur les déclarations du secrétaire d'État au Foreign office, voir ci-après le n° 443 (note).
(3) Au cours de ce discours prononcé le 9 juin, le Premier britannique avait déclaré : « Il y a une chose à laquelle nous devons résister : c'est à toute tentative d'établissement de la domination universelle par la force. Une telle initiative compromettrait toute paix durable. Tant qu'aucune ambition de cette nature ne sera mise à exécution, personne n'aura à craindre la force armée de la Grande-Bretagne ».

438

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 488 à 492 (1). *Moscou, 15 juin 1939, 19 h. 39*

Mon collègue anglais assisté de M. Strang, et moi-même, avons eu le 15 à cinq heures un entretien de deux heures et demie avec M. Molotov, auprès de qui M. Potemkine servait d'interprète.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne a jugé, d'accord avec M. Strang et moi, préférable de donner lecture tranche par tranche à M. Molotov des différentes parties suivantes du mémorandum anglais en votre possession (2) : 1° Points sur lesquels il y a accord, 2° Pays baltes, 3° Question de l'article 5 du projet soviétique (armistice et paix) (3), 4° Questions des articles 2 et 6 du même projet (mise en vigueur du traité politique simultanément avec la convention militaire).

Sir William a laissé copie des textes anglais. A la demande de M. Potemkine, il a remis également leur traduction en français.

Mon collègue a parlé en outre, conformément à ses instructions, de la nécessité de tenir compte du fait que l'assistance mutuelle entre les trois signataires ne devait pas jouer contre les pays garantis ni contre les garants. C'est-à-dire par exemple que si la Pologne attaquait la Russie, la Grande-Bretagne ne donnerait pas assistance à la Russie, de même que si la Russie attaquait la Pologne, la Grande-Bretagne n'irait pas au secours de la Pologne.

Pendant tout cet exposé par lui des divers points du mémorandum anglais, j'ai donné mon concours à mon collègue. Pour les raisons exposées par mon télégramme nos 481 à 483 (4), j'ai tenu en effet à marquer cette complète solidarité franco-anglaise sur le fond du problème en cause, qui me paraît indispensable pour assurer la bonne marche de la négociation et éviter que l'U.R.S.S. ne cherche en vue de surenchères à jouer Paris contre Londres.

M. Molotov nous a demandé quelques précisions de détail et a posé diverses questions d'ordre général. La seule indication qu'il ait donnée de ses tendances a porté sur les pays baltes. Il a dit que d'après des informations de presse franco-anglaises et d'après des communications qu'il a reçues, il s'attendait à mieux de notre part au sujet de ces pays.

Il nous a promis d'examiner attentivement le mémorandum et de nous faire connaître ses vues le plus tôt possible.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 396.
(3) Remis le 2 juin aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne à Moscou, et ci-dessus publié sous le n° 336.
(4) Des 14-15 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 422.

Nous avons convenu, mon collègue et moi, de ne pas donner aux agences d'impressions sur l'entrevue et de nous borner à l'annoncer, en précisant qu'elle sera suivie d'autres entretiens.

Il importe d'éviter des commentaires et toute publicité sensationnelle susceptibles de paraître vouloir peser sur les décisions du gouvernement soviétique dont l'amour-propre reste très chatouilleux.

439

COMPTE RENDU

du voyage du haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig à Varsovie, Dantzig et Berlin (26 mai-8 juin 1939)

Secret. [*15 juin 1939*] (1).

M. Burckhardt est parti de Genève le 25 mai pour arriver le vendredi 26 à Varsovie. Il a été aussitôt invité à dîner par le directeur politique du ministère des Affaires étrangères, qui avait réuni un certain nombre de ses collègues, ainsi que le vice-commissaire de Pologne à Dantzig, M. Perkowski.

Au cours de cette soirée, ses interlocuteurs se sont appliqués à lui démontrer l'intérêt que son maintien à Dantzig présentait encore. En même temps ils ont vivement critiqué l'attitude qu'avait eue au cours de la question (2) du comité des Trois de janvier dernier le ministre des Affaires étrangères de Suède, lorsqu'il avait paru faire de la démission de M. Burckhardt la condition d'un accord au sein de ce comité (3).

Visite chez M. Beck

M. Burckhardt a été reçu à déjeuner chez M. Beck le samedi veille de la Pentecôte (4). Il a relevé un détail qui jette un jour curieux sur l'état d'esprit du ministre des Affaires étrangères polonais. Celui-ci était fier, jadis, de montrer dans l'un de ses salons de réception deux photographies signées qui trônaient sur le piano à queue : celle de M. Hitler et celle de M. Mussolini. Elles ont

(1) Ce compte rendu était adressé, le 15 juin, par M. Arnal. sous-directeur du service français de la Société des Nations, à un correspondant qualifié de « Mon cher ambassadeur », et qui n'était pas autrement identifié (il s'agit selon toute vraisemblance du secrétaire général, Alexis Léger, seul à porter ce titre à l'administration centrale du Département). Un télégramme n° 1, adressé de Genève la veille 14 juin, par M. Arnal, indiquait que ce dernier avait eu dans l'après-midi avec M. Burckhardt un long entretien dont le document ici publié constituait un compte rendu plus détaillé.

(2) Lire vraisemblablement : la session.

(3) Sur l'attitude du représentant suédois, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 400.

(4) Le dimanche de Pentecôte tombait le 28 mai 1939.

disparu de cette pièce. Mais M. Beck ayant entraîné après le café son invité dans son cabinet de travail — sanctuaire où ne pénétrerait, a-t-il dit, même pas sa femme — M. Burckhardt remarqua que les deux photographies avaient été placées sur la table de travail, « comme si M. Beck avait voulu les rapprocher de son cœur... ».

M. Beck a parlé à M. Burckhardt sur un ton qui paraît l'avoir quelque peu froissé. Il lui aurait donné l'impression plutôt de lui adresser des instructions que de faire appel à sa collaboration. En tout cas, il a prié le Haut-Commissaire de retourner à Dantzig et lui a fortement représenté les inconvénients qu'il y avait à ce qu'il abandonnât son poste en ce moment. Il lui a, en outre, demandé de se rendre à Berlin, de chercher à y voir M. Hitler et de lui apporter de sa part les indications suivantes :

1° Dans l'état de tension actuelle, des pourparlers entre Berlin et Varsovie n'étaient pas possibles. Il convenait pour l'instant de travailler à une détente. Le gouvernement polonais restait prêt à envisager des conversations, plus tard, et dans le cadre d'un règlement d'ensemble.

2° L'attitude ferme et négative de la Pologne à l'égard de l'Allemagne date d'une époque antérieure au voyage de M. Beck à Londres (1). Elle est le résultat d'une politique autonome et ne doit rien à une influence étrangère.

3° Le problème de Dantzig ne saurait être traité isolément. Il fait partie d'un ensemble de questions. D'où le désir de la Pologne de le voir régler dans un cadre général lorsque, après la détente nécessaire, la conversation sera redevenue possible.

4° Le problème de Dantzig aurait pu faire plus aisément l'objet d'une négociation avant l'occupation de Memel. Cette occupation a rendu les pourparlers difficiles.

5° La Pologne n'est pour rien dans les négociations internationales actuellement en cours avec le gouvernement soviétique. La Pologne n'y participe pas.

6° Tout aurait pu s'arranger s'il avait été tenu un compte exact des déclarations de M. Beck lors de la visite faite à Varsovie par M. von Ribbentrop (2).

Au cours de la conversation, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a cru devoir atténuer les critiques qu'il avait formulées au *Sejm* sur le rôle de la Société des Nations à Dantzig. Il a dit que ses déclarations avaient été le fruit d'une improvisation, « des notes marginales », auxquelles il ne fallait pas attacher d'importance.

Dans cet ordre d'idées, M. Burckhardt a cru devoir se plaindre du rôle joué à Genève par M. Komarnicki, qui a souvent déformé ou envenimé les discussions plutôt que d'y apporter l'esprit de conciliation nécessaire. M. Beck

(1) Sur ce voyage, qui eut lieu au mois d'avril précédent, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.

(2) Sur cette visite, qui eut lieu au mois de janvier précédent, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 444, 473; au tome XIV, le no 20.

aurait très mal pris cette observation et répondu au Haut-Commissaire que M. Komarnicki était le meilleur de ses agents à l'étranger, qu'il le couvrait entièrement, que c'était le seul dont il fût certain qu'il n'édulcorât pas les instructions reçues de Varsovie.

A ce stade de l'entretien, M. Arnal a demandé à M. Burckhardt si l'insistance manifestée par M. Beck à voir le Haut-Commissaire obtenir une audience de M. Hitler devait être attribuée à un désir de détente, à un sentiment de crainte, d'inquiétude, ou à d'autres causes.

M. Burckhardt a répondu que cette insistance était due, à son avis, au peu de confiance dont jouissait à Varsovie M. von Ribbentrop. Il y a moins de crainte et d'inquiétude à Varsovie que de fermeté et de résolution. La Pologne ne voudrait que gagner du temps. Elle est convaincue d'avoir une bonne armée, des soldats braves et bien instruits. Mais elle manque d'artillerie et d'autres matériels. Il y a aussi des lacunes dans le Haut Commandement auxquelles, le cas échéant, il faudra suppléer.

M. Beck n'a, par ailleurs, formulé aucune proposition précise concernant un règlement éventuel du problème de Dantzig. Il n'a rien ajouté aux propositions connues. Tout au plus, M. Burckhardt a-t-il la vague impression que l'opinion polonaise s'oriente vers une solution qui consisterait à faire de la Ville libre une sorte d'état indépendant, analogue à ce qu'était avant la guerre la ville libre de Hambourg, mais bien entendu démilitarisé.

Visite à Dantzig

A Dantzig, M. Burckhardt a vu tout d'abord *M. Greiser*, président du Sénat. Celui-ci avait mal au pouce. Il dit en plaisantant qu'il en était bien ennuyé, car on allait croire qu'il s'était battu en duel avec M. Forster, le chef du parti nazi de Dantzig, avec lequel, comme on le sait, il est souvent en difficulté. Il a ajouté : « M. Forster est réellement malade, il a été dans un sanatorium. Quel dommage qu'il n'ait pas crevé !... »

M. Greiser a déclaré au Haut-Commissaire qu'il désirait le voir rester à Dantzig. Il a ajouté qu'il ne se passerait rien pendant l'été. Des instructions ont été données par M. Hitler pour que les incidents fussent évités et que s'ils se produisaient, ils ne fussent pas dramatisés. Il ne considère donc pas l'incident de Kalthof (1) comme bien grave. Il y a d'ailleurs là-dessous une question de femme. Mais pourquoi les Polonais se montrent-ils si intransigeants? Il faut que leur presse se calme, etc...

Il a ensuite parlé de la situation générale et, en particulier, des négociations avec la Russie. En particulier, il a laissé voir qu'en Allemagne, on souhaitait s'entendre de nouveau avec Moscou et qu'on avait l'espoir d'y réussir. Le président du Sénat de Dantzig a annoncé son intention de s'absenter très prochainement pour faire une assez longue période militaire dans la Marine. Il a

(1) Le 20 mai, à Kalthof, à la frontière de la Prusse orientale et du territoire de Dantzig, le local occupé par les inspecteurs polonais des douanes avait été attaqué et mis à sac par une foule armée. Le commissaire général de Pologne à Dantzig avait adressé une note de protestation au Sénat de la Ville libre.

donné l'assurance au Haut-Commissaire que, pendant son absence, M. Forster, dont la fougue était tempérée par la maladie, resterait bien tranquille.

M. Burckhardt a vu ensuite *M. Forster*. Le chef des nazis de Dantzig lui a parlé de la situation dans la Ville libre dans le même sens que M. Greiser : « Je ne suis qu'une poupée, a-t-il dit, entre les mains du Führer. Or, le Führer m'a ordonné de rester tranquille jusqu'au congrès de Nuremberg ».

Après une visite au commissaire de Pologne, M. Burckhardt était avisé que M. von Ribbentrop et M. von Weizsäcker désiraient le voir d'urgence à Berlin. Le plan primitif du Haut-Commissaire était de ne se rendre dans la capitale allemande qu'en passant, lors de son voyage de retour. M. von Ribbentrop lui fit dire qu'on souhaitait vivement pouvoir s'entretenir avec lui à Berlin avant l'arrivée du prince régent de Yougoslavie [1]. C'est pourquoi M. Burckhardt se mit en route sans délai.

Visite à Berlin

L'entrevue de M. Burckhardt avec M. von Weizsäcker n'a présenté que sur les deux points suivants quelque intérêt :

1. M. von Weizsäcker a formellement déclaré que le Haut-Commissaire pouvait tranquillement rentrer à son poste et y ramener sa femme et ses enfants (voir télégramme de Genève du 14 juin) [2].

2. Abordant les questions générales, M. von Weizsäcker a donné à M. Burckhardt l'impression que ni le Führer, ni M. von Ribbentrop n'étaient convaincus de la fermeté définitive de l'attitude française ou anglaise. Il aurait ajouté : « Dites bien à M. von Ribbentrop, comme je le lui répète moi-même, que la France et l'Angleterre marcheront, cette fois ». M. Burckhardt aurait répondu qu'il le dirait en effet, au ministre des Affaires étrangères, parce qu'il croyait quant à lui que c'était la vérité. Sur quoi M. von Weizsäcker a paru devenir assez soucieux.

M. von Ribbentrop fit au Haut-Commissaire un accueil olympien. Il le reçut sanglé dans un uniforme tout blanc, qui est la nouvelle tenue de gala des diplomates allemands. M. Burckhardt ayant, conformément au désir exprimé par M. Beck, mentionné les points énumérés ci-dessus (p. 2 et 3), le ministre des Affaires étrangères du Reich dit que l'Allemagne, non seulement ne refusait pas de causer avec la Pologne, mais qu'elle avait fait les propositions les plus bienveillantes qu'on pût imaginer, propositions qu'aucun homme d'État d'un pays démocratique n'eût pu formuler sans être immédiatement renversé. Un frisson d'angoisse était passé sur le Reichstag lorsque le Führer les avait lues. Jamais personne, sauf lui, n'aurait osé proposer à la Pologne une paix de vingt-cinq ans comportant le maintien du *statu quo* territorial. Ces propositions signifiaient que l'Allemagne avait renoncé à la Posnanie, à l'Ukraine

[1] Dont le séjour à Berlin devait durer du 1er au 9 juin : voir ci-dessus les nos 152 et 242.

[2] Allusion au télégramme no 1 précité. D'après ce télégramme, M. Burckhardt estimait devoir ajouter foi aux assurances de M. von Weizsäcker, « celui-ci lui ayant prouvé à plusieurs reprises et notamment à la veille de l'occupation de Prague, son entière bonne foi ».

polonaise, etc... Renonciation difficile, mais que le peuple allemand accepte parce qu'il croit aveuglément en M. Hitler. Il est donc incroyable que les Polonais n'aient pas pris au mot le chancelier du Reich!

M. Burckhardt aurait répliqué que, sans doute, le gouvernement allemand eût été le premier bien ennuyé si les Polonais avaient accepté aussitôt ses propositions.

Cette remarque eut le don de mettre en fureur M. von Ribbentrop et de l'amener à s'exprimer avec brutalité et presque avec inconvenance.

Un deuxième incident se produisit au cours de la conversation, M. von Ribbentrop s'étant livré à une violente diatribe contre les puissances occidentales, qu'il accusa de vouloir encercler l'Allemagne, pour lui faire la guerre et la détruire une deuxième fois : « Dites bien, s'écria M. von Ribbentrop, que nous combattrons jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière femme, jusqu'au dernier enfant ». Puis il se lança dans une démonstration géopolitique au sujet du caractère allemand de la ville de Dantzig. Sur quoi M. Burckhardt répliqua qu'après l'occupation de Prague, il n'était plus possible au gouvernement allemand d'invoquer des arguments d'ordre ethnique. Le ministre des Affaires étrangères du Reich prit alors à nouveau feu et déclara que c'était là un argument de réunion publique et que tout le monde savait fort bien que, si l'Allemagne avait occupé la Tchéquie, c'était pour assurer sa sécurité contre les puissances qui voulaient lui faire la guerre et l'anéantir.

Enfin, M. Burckhardt ayant, conformément aux avis de M. von Weizsäcker, déclaré qu'il ne fallait pas se faire d'illusion et que, cette fois, la France et l'Angleterre marcheraient, M. von Ribbentrop répondit qu'il n'en était nullement convaincu. Il croyait que l'opinion publique française ne supporterait pas un gouvernement qui l'entraînerait dans la guerre. Ce gouvernement serait renversé. D'ailleurs, les milieux de province ne partageraient pas, dans ce domaine, les idées des gens de Paris et une enquête de M. Krug von Nidda (correspondant à Paris de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*) l'aurait récemment démontré.

Visite à M. Lipski

M. Burckhardt a profité de son séjour à Berlin pour rendre visite à l'ambassadeur de Pologne. Celui-ci lui a paru extrêmement isolé. Lui qui, jadis, était l'un des diplomates les mieux renseignés de Berlin grâce à ses relations avec de multiples personnalités allemandes, ne voit plus aucun nazi. Il ne recevrait ses informations les plus sûres que de son collègue italien, M. Attolico. Celui-ci lui aurait dit tout récemment que, dans le conflit polonais, l'Italie agissait sur l'Allemagne dans le sens de la modération. Non seulement, elle ne voulait pas la guerre, mais elle sentait qu'elle ne pouvait pas la faire. De l'avis de M. Attolico, l'Axe ne pourrait fonctionner que dans un sens pacifique. En cas de guerre, en effet, si l'Allemagne perdait, l'Italie perdrait avec elle. Et, si l'Allemagne gagnait, ce serait encore une catastrophe pour l'Italie. M. Mussolini essaierait donc d'agir dans le sens modérateur sur M. Hitler.

440

COMMUNICATION DE LA DIRECTION POLITIQUE À L'AMBASSADE DE GRANDE- BRETAGNE À PARIS.

Paris, 15 juin 1939.

Par un aide-mémoire en date du 24 mai dernier (1), l'ambassade de Grande-Bretagne, en accusant réception de la note du ministère des Affaires étrangères du 29 avril relative aux possibilités de représailles économiques contre le Japon (2), a exprimé le désir d'obtenir des précisions sur la forme que revêtirait, dans l'esprit du gouvernement français, une affirmation de solidarité des puissances poursuivant une action concertée. L'ambassade demandait notamment si le gouvernement français prévoyait une déclaration commune ou un engagement solennel. Elle exprimait enfin le désir de savoir quelles étaient les participations qui sembleraient indispensables.

Le Ministère a l'honneur de faire savoir à l'ambassade que, du point de vue du gouvernement français, il s'agit en l'espèce non d'une question de droit ou de procédure, mais d'une question de fait.

Le gouvernement français estime ne pouvoir coopérer à l'application d'un programme de représailles à l'encontre du Japon que dans la mesure où lui-même n'apparaîtrait pas comme le seul ou comme le principal responsable de cette application. Une telle apparence en effet entraînerait des risques très marqués pour des possessions et des intérêts auxquels le gouvernement français, dans les circonstances actuelles, ne serait pas à même d'assurer seul une protection suffisante.

Pour que la coopération française soit possible, il convient donc que les décisions prises se présentent nettement comme étant l'expression d'une politique concertée entre plusieurs gouvernements. Ainsi s'établirait une juste répartition des risques en même temps que ces risques se trouveraient sensiblement atténués. Le gouvernement japonais, en effet, du caractère concerté des décisions prises, conclurait sans doute à la solidarité des réactions au cas où l'une des puissances participantes serait attaquée par le Japon. En d'autres termes, Tokyo hésiterait à s'en prendre à l'Indochine d'une décision franco-anglo-américaine, dans la crainte qu'une entreprise japonaise contre l'Indochine ne provoque une riposte non seulement de la France, mais encore de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique.

Si l'on se reporte à la note du Ministère en date du 9 avril (3) dernier, il apparaît que le caractère concerté des décisions prises est facile à établir

(1) Non reproduit, le sens en étant résumé ici.
(2) Cette note du Département est reproduite au tome XV de la présente série sous le n° 524.
(3) Lire : du 29.

dans le cas d'éventuelles mesures de représailles à l'encontre du Japon. Qu'il s'agisse d'arrêt de fourniture, de refus de livraison, de restrictions à l'importation ou de refus de crédit, il suffit que ces mesures soient prises ou rendues applicables simultanément par les divers gouvernements intéressés.

La même remarque s'applique d'ailleurs aux mesures d'assistance financière à la Chine ainsi qu'aux fournitures de matériel au gouvernement chinois. Encore, dans ce cas, n'est-il pas indispensable que les opérations soient faites en commun ni même qu'elles soient simultanées. Pour qu'une solidarité apparaisse, il suffit que chacun des participants manifeste de quelque manière sa volonté d'assistance.

La difficulté par contre devient très réelle si l'on aborde la question du transit des armes.

Comme le sait sans doute l'ambassade, depuis l'occupation de Canton et des territoires circonvoisins, la Chine non occupée ne peut plus être atteinte que par le Turkestan chinois, par la Birmanie ou par l'Indochine. Mais la voie du Turkestan est très longue, difficile et extrêmement coûteuse, la route de Birmanie récemment construite est de faible débit, ne peut supporter les chargements lourds et sa résistance aux pluies est encore incertaine. A toutes fins pratiques, la voie de l'Indochine, qu'il s'agisse du chemin de fer du Yunnan, de la route Langson-Nanning ou de toute autre voie à construire, est la seule qui permette un ravitaillement rapide et abondant en matériels de toutes natures.

Or, en vertu d'une décision du gouvernement français en date du 13 octobre 1937, le transit du matériel de guerre à travers l'Indochine est interdit [1].

Il n'est pas douteux que cette interdiction constitue, pour la poursuite de la défense du territoire chinois par le gouvernement de Tchong-King, une très grave difficulté. Il n'est pas moins certain que cette même interdiction constitue une entrave très réelle à l'assistance que divers gouvernements désireraient apporter à la Chine. L'assistance financière en effet, qui est en apparence la plus anodine, a, du point de vue chinois, pour principal effet de fournir à l'administration de Tchong-King des possibilités d'achat de matériel de guerre à l'étranger.

Ce n'est donc pas une surprise pour le gouvernement français de voir le gouvernement chinois élever contre l'interdiction de transit des récriminations telles que celles que l'ambassade, le 5 avril dernier, signalait verbalement au Ministère [2].

Cependant, l'Indochine, si son territoire était ouvert au transit des armes, se trouverait exposée à des risques précis et graves. Les représentants du gouvernement japonais saisissent volontiers l'occasion de rappeler ce qu'est, sur ce point, la façon de penser des autorités militaires japonaises. Et il est évident que ces risques, en raison du quasi-monopole de fait que détient la voie indochinoise, ne peuvent être ni répartis ni atténués par des mesures équivalentes prises en d'autres lieux.

(1) Sur cette décision, voir, au tome VIII de la présente série, le n° 17 (note).
(2) Voir, au tome XV précité, le n° 268.

C'est à l'ouverture éventuelle de l'Indochine au transit des armes que s'applique donc tout spécialement l'observation, contenue dans la note du Ministère du 29 avril dernier, relative à la nécessité d'une affirmation de solidarité. Quant au fond, cette affirmation doit être telle que l'ouverture de l'Indochine apparaisse nettement, aux yeux du gouvernement japonais, non comme une initiative française, mais comme l'application locale d'une décision générale ayant fait l'objet d'un accord entre diverses puissances. Elle doit en outre apporter au gouvernement français l'assurance d'une assistance effective desdites puissances au cas où l'application en Indochine d'une décision commune entraînerait, sous une forme quelconque, des représailles du Japon contre cette possession française.

Il est à peine besoin de dire que le gouvernement français, pour sa part, souscrirait volontiers, en ce qui touche ce système de garantie, à une prévision de réciprocité.

Quant aux participations qui apparaîtraient nécessaires, le gouvernement français estime qu'aucune tentative de pression sur le gouvernement japonais ne serait efficace si le gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui est en même temps le principal fournisseur du Japon et la principale puissance navale du Pacifique, n'y était associé. Cette association constitue donc la condition *sine qua non* d'une politique active en Extrême-Orient.

A la combinaison tripartite France-Grande-Bretagne-États-Unis, l'Australie serait normalement invitée à se joindre. Il serait désirable que les Indes néerlandaises y fussent aussi comprises. Mais le gouvernement néerlandais hésiterait évidemment à prendre une telle décision si les garanties les plus sérieuses ne lui étaient données.

Pour ce qui concerne enfin la forme que prendrait cette affirmation de solidarité, le gouvernement français estime qu'elle dépendra dans la plus large mesure des possibilités de l'administration américaine. Le Ministère ne croit donc pas utile de suggérer dès maintenant des formules. Il est prêt à examiner toutes celles qui lui seraient soumises et qui tiendraient compte des indications générales contenues dans la présente note.

441

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 2585 [1]. *Paris, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 16 juin.)

Par ma lettre nº 2567 du 14 juin [2], j'ai déjà attiré votre particulière attention sur la nécessité d'une prompte action en ce qui concernait la demande d'un concours matériel et financier faite par le gouvernement de Varsovie en vue du réarmement polonais.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le général Stachiewicz vient à nouveau d'insister, auprès de notre ambassadeur, sur l'urgence d'une décision. Le chef d'État-major polonais a rappelé à M. Léon Noël qu'en cas de guerre, une grande partie des réservistes instruits, âgés de moins de 40 ans, ne pourraient, faute de matériel, être utilisés au début des hostilités [3].

La Pologne dispose cependant du cadre d'officiers et de sous-officiers nécessaire pour encadrer tous ces effectifs; elle possède l'outillage indispensable pour la fabrication des équipements-fusils, canons de campagne, mitrailleuses, munitions. Mais les crédits font défaut. Si, ajoutait-il, le fonctionnement des usines de guerre, de nombre assez restreint, existant dans le pays, était, au début du conflit, gêné par l'action de l'aviation ennemie, les possibilités de fabrication seraient compromises.

Le général Stachiewicz a marqué la nécessité d'une aide financière immédiate franco-anglaise qui, seule, mettrait la Pologne à même de mettre en ligne, dès le premier choc, le nombre d'unités correspondant aux effectifs disponibles. Il a exprimé le désir de voir ces considérations portées d'urgence à la connaissance du gouvernement français.

En vous faisant part de la démarche du chef du grand État-major polonais, je tiens à insister de nouveau auprès de vous sur l'importance et l'urgence d'une décision et à vous rappeler à cet égard les suggestions que je vous ai présentées par ma communication du 14 juin.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus publiée sous le nº 423.
(3) Voir ci-dessus le nº 381.

442

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 14 (1). *Saint-Sébastien, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juin.)

Le conseiller de cette ambassade ayant eu aujourd'hui une conversation avec le directeur des Affaires politiques à Burgos, lui a demandé son impression sur les propositions que vous avez faites samedi dernier à M. de Lequerica pour hâter la restitution de l'or. La réponse a été nette : « Très mauvaise impression ». Comme mon collaborateur cherchait à convaincre son interlocuteur de l'intérêt qu'avait le gouvernement espagnol à faire récupérer cet or le plus tôt possible à la Banque d'Espagne, et, pour ce faire, à aider un peu le gouvernement français en faisant quelques concessions sur des questions qui devront, un jour ou l'autre, être abordées et réglées, le comte de Casas Rojas a répliqué : « Votre gouvernement considère qu'il a conclu un mauvais accord le 25 février (2). Il veut aujourd'hui l'améliorer en posant des conditions pour l'application de certaines clauses. Nous ne pouvons admettre une telle procédure. Exécutez vos engagements, rendez-nous l'or d'urgence, puisque vous en avez le moyen. Nous ne nous refuserons pas ensuite à causer sur diverses questions. Mais nous ne pouvons et ne voulons prendre actuellement aucun engagement ».

Comme M. Gazel insistait et demandait quels étaient les points sur lesquels une entente paraissait possible, le directeur politique lui a indiqué le rapatriement rapide des réfugiés, le rétablissement de relations ferroviaires et peut-être aussi celui des escales d'Air-France. Par contre, a-t-il dit, nous ne pouvons prendre, au moins pour l'instant, aucune espèce d'engagement quant aux frais des réfugiés et encore moins pour une question entièrement nouvelle et [qui] n'a même pas encore été tranchée pour les ressortissants espagnols : celle des sinistrés français de la guerre civile.

Le comte de Casas Rojas a ajouté que M. de Lequerica venait d'ailleurs de recevoir les instructions nécessaires pour répondre dans le même sens à vos propositions du 10 juin (3).

La position espagnole, comme nous l'avions prévue et craint à cette ambassade, n'a donc pas varié bien qu'elle vienne de nous être exposée par le collaborateur le plus compréhensif du général de Jordana, qui a d'ailleurs pris

(1) Il s'agit du numéro sous lequel la dépêche a été reçue au cabinet du Ministre. Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Allusion aux accords Bérard-Jordana, dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le nº 211.
(3) Ci-dessus reproduites sous le nº 390.

une part active à la négociation des accords. On se refuse toujours ici à donner la moindre contrepartie ou à faire la moindre concession tant que les clauses de restitution n'auront pas été exécutées, ou que tout au moins l'or n'aura pas été rendu.

443

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 509 (1). *Berlin, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin.)

Le « principe de l'espace vital » (*Lebensraum*) n'est apparu que tardivement parmi les arguments destinés à justifier la politique extérieure du IIIe Reich.

M. Rosenberg avait, il est vrai, employé plusieurs fois cette formule au cours des conférences de vulgarisation que le théoricien du parti national-socialiste veut bien faire de temps en temps pour les membres du corps diplomatique et la presse étrangère. Mais les développements du *Reichsleiter* sont le plus souvent assez vagues et confus pour que ce terme imprécis n'ait pas, dans le contexte de ses exposés, retenu tout de suite l'attention.

Dès le mois de janvier 1937, le Chancelier avait fait des allusions assez obscures aux « nécessités vitales » des états de l'Europe centrale. Toutefois, dans la bouche du Führer, il semble bien que le mot ait été prononcé officiellement pour la première fois le 28 avril dernier (2). Encore M. Hitler l'a-t-il appliqué à l'Italie dont l'action en Albanie n'aurait été, d'après lui, qu'une affirmation du droit italien à « l'espace vital » qui lui a été assigné par la nature. Quoi qu'il en soit, la thèse de l'espace vital allemand a été, depuis deux mois, exploitée à satiété par les journaux, sous la direction du Dr. Goebbels.

Le 15 mars, en effet, en occupant la Bohême et la Moravie, le IIIe Reich a tourné le dos à la doctrine de la race, au principe du *Volkstum*. Au mépris de la règle essentielle qu'aucun élément étranger ne doit altérer le caractère purement germanique du bloc allemand, Berlin a incorporé brutalement dans la Grande-Allemagne 7 millions de Tchèques. Pour justifier aux yeux du public allemand cette annexion camouflée — peut-être provisoirement — en protectorat, il a fallu chercher de nouveaux arguments. Heureusement, les théoriciens nationaux-socialistes ont des doctrines de rechange. Au principe de l'unité ethnique, gênant pour les buts d'une politique d'hégémonie, a succédé celui de l'espace vital, formule commode qui permet toutes les ambitions.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Lors de son discours au Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

Si l'on passe sous silence les répercussions extérieures dont la portée est imprévisible, ce changement d'aiguillage ne s'est pas fait sans heurter l'opinion allemande elle-même. On trouve dans le discours du 28 avril une phrase curieuse : c'est celle où le Führer tente de rassurer son peuple en affirmant qu'en dépit du 15 mars, il demeure fidèle à la loi du *Volkstum*. Car il convient que cette loi reste en vigueur pour étayer les revendications germaniques sur Dantzig. Selon les circonstances, on fera donc appel à l'un ou à l'autre principe. Toute la politique hitlérienne se caractérise désormais par cette ambiguïté.

Qu'est-ce que l' « espace vital » ? Hors d'Allemagne, on s'est donné beaucoup de mal pour éclaircir ce concept nébuleux, proposé par le IIIe Reich aux réflexions des hommes politiques européens. Sa définition, pensait-on, donnerait la mesure des ambitions nationales-socialistes. Mais il suffit de se reporter aux textes allemands eux-mêmes pour comprendre que, dans les conditions actuelles, une telle analyse demeure utopique. Un article de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (11 juin 1939), dont j'adresse ci-joint la traduction à Votre Excellence [1], est à cet égard caractéristique.

Par une méthode habile et, sans doute, afin de mieux compliquer la question, le journal berlinois commence par affirmer que ce qu'on entend en Allemagne par *Lebensraum* est bien différent de l' « espace vital », tel qu'on le comprend en France et que, d'ailleurs, la différence est au moins égale entre les conceptions respectives de Paris et de Londres sur ce sujet. Car, tandis que M. Daladier a déclaré : « Nous répondons « non » aux revendications d'un soi-disant espace vital » [2], lord Halifax a indiqué que le gouvernement anglais était prêt à examiner le problème de l'espace vital économique non seulement pour l'Allemagne, mais encore pour toutes les nations européennes [3].

[1] Il a paru superflu de reproduire le texte de cet article, suffisamment analysé dans la présente dépêche.

[2] Prononçant le 4 juin un discours devant le comité exécutif du parti radical-socialiste, le président du Conseil, tout en faisant part des efforts du gouvernement français « afin de permettre à l'Europe de vivre heureuse dans une libre collaboration », donnait l'assurance « que la France est au premier rang des puissances qui empêcheront que l'Europe ne soit entraînée aux catastrophes par des entreprises de domination » — politique qui n'avait rien d'une politique d'encerclement. « Si l'on prétend venir menacer l'équilibre et la paix de l'Europe, nous sommes fondés à nous opposer résolument à de pareilles aventures. Nous disons non à l'agression, nous disons non à la tyrannie autarcique, nous disons non au fanatisme idéologique, nous disons non aux revendications du prétendu espace vital, nous disons non à tout ce qui est violence et brutalité ». Le Président ajoutait plus loin : « Nous disons oui à toutes les initiatives justes et constructives, nous disons oui à tous les essais d'entente et de collaboration loyale, nous disons oui à tout ce qui entraînerait une reprise des échanges économiques à travers le monde et à une plus équitable répartition des matières premières ».

[3] Le 8 juin, lors du débat de politique étrangère qui se déroulait à la Chambre des lords, le secrétaire d'État au Foreign Office, après avoir fait le point de la négociation anglo-soviétique, s'était adressé directement à l'opinion allemande, affirmant le désir de son pays d'arriver à une entente avec l'Allemagne. La France et la Grande-Bretagne, ainsi que les pays avec lesquels elles étaient en consultations ne commettraient jamais aucune agression; « loin de vouloir créer à l'Allemagne des difficultés dans le domaine économique, nous savons qu'une Allemagne prospère serait un élément favorable pour l'Europe ». Tout en soulignant qu'une tentative de détruire par une action unilatérale l'indépendance des nations européennes se heurterait à une résistance résolue, il ajoutait : « Mais, à condition que soit reconnue l'indépendance des nations, le gouvernement britannique est non seulement disposé, mais vivement désireux d'étudier l'ensemble du problème de « l'espace vital » économique, non seulement pour l'Allemagne, mais pour toutes les nations européennes ».

Les paroles de M. Daladier et celles de lord Halifax, écrit la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, témoignent d'une contradiction qui, étant donné la synchronisation méticuleuse de la politique française avec la politique britannique, ne peut s'expliquer que par deux raisons : ou bien on ne comprend pas de la même façon, en France et en Angleterre, le concept de l'espace vital; ou bien, il est survenu, à Londres, dans le cours de la semaine passée, une évolution que les milieux officiels français n'ont pas encore eu le temps d'enregistrer.

D'ailleurs, pour aller plus vite en besogne, la feuille allemande dénie au gouvernement français et à son chef toute compétence dans la question de l'espace vital. Comment M. Daladier, imprime-t-elle, qui vient d'attirer l'attention de ses compatriotes sur le danger d'un « pays vide », pourrait-il être en mesure de traiter des problèmes qui résultent de l'accroissement constant de la population dans un pays qui compte déjà parmi les territoires les plus peuplés de la terre ? Au surplus, que le président du Conseil reconnaisse ou non nos revendications concernant l'espace vital, cela ne changera rien à la chose, car ces revendications sont un fait.

Plus intéressantes paraissent naturellement à la *Deutsche Allgemeine Zeitung* les déclarations de lord Halifax. Nous prenons bien volontiers acte de l'offre britannique, écrit-elle. Mais, dans la suite de son développement, elle ne dissimule pas qu'à côté de l'espace vital économique, il y a l'espace vital politique. Ces deux « espaces vitaux » se confondent-ils ? Ou bien le premier déborde-t-il les limites du second et dans quelle mesure ? Le journal berlinois ne le dit pas. Il semble cependant, d'après une phrase assez obscure, que l'espace vital politique allemand se superposerait, dans l'esprit des dirigeants hitlériens, aux territoires de l' « ancien Reich ». Encore faudrait-il préciser de quel Reich l'on parle et à quel siècle on le considère.

L'Allemagne, ajoute cet organe, a toujours été prête à reconnaître l'espace vital de l'Angleterre et de la France. Pourquoi lui refuse-t-on la réciprocité ? Mais on peut faire remarquer que ni la France, ni l'Angleterre n'ont jamais prétendu, au nom de leur espace vital, supprimer une nation européenne. Or, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* s'étonne que ces puissances protestent contre l'occupation de la Tchécoslovaquie, opération qui aurait consisté à rétablir l'ordre dans l'espace vital allemand. Nous sommes en pleine confusion.

Le journal allemand aboutit à cette conclusion : « L'espace vital est, pour nous, l'espace nécessaire à la vie de 86 millions d'hommes, espace sur lequel ils ont un droit historique ». La formule n'éclaire guère le problème. De son côté, *l'Angriff* (10 juin 1939) assimile l'espace vital allemand au *Commonwealth* britannique ou au besoin français de sécurité. Nous ne sommes pas plus avancés. La France serait-elle justifiée, en invoquant son espace vital, à revendiquer la rive gauche du Rhin?

En réalité, tout se passe comme si les dirigeants hitlériens voulaient rester maîtres de modifier, suivant les circonstances, le sens du concept lui-même et faire entrer, dans ce cadre élastique, leurs visées d'expansion les plus audacieuses. A Berlin, on reste fidèle à la méthode de ne jamais poser à l'avance de limites à ses ambitions.

C'est cependant en partant d'une notion aussi imprécise que la propagande allemande a réussi à imposer à l'esprit de la population du Reich un second *slogan*, celui de la menace d'un encerclement. Pour le lecteur de la presse nationale-socialiste, cette menace est sans doute, au premier chef, politique. Elle s'exprime dans les efforts faits par les démocraties occidentales pour dresser à l'est de l'Europe un mur destiné à soutenir la Pologne dans sa résistance et à permettre à l'Angleterre et à la France de contenir l'expansion germanique. Mais, au-delà de cette menace, somme toute défensive, les services du Dr Goebbels évoquent, pour frapper les imaginations, une autre menace plus vague et d'autant plus redoutable. En poursuivant leur action d'encerclement, écrivent les organes hitlériens, Londres et Paris ont, avant tout, la volonté de rétrécir, de comprimer l'espace vital allemand, de le rendre en un mot inhabitable. A travers les articles de la presse nationale-socialiste comme à travers les récents discours du Führer, on entrevoit une vision horrifiante : celle d'un grand peuple lentement asphyxié dans une atmosphère sciemment rendue irrespirable par Londres et Paris.

Cet argument, il faut le reconnaître, porte sur la masse allemande. On lui répète chaque jour que les démocraties veulent l'affamer. Elle finit par le croire, et les restrictions alimentaires qu'on lui impose pour bien d'autres raisons, la persuadent que ses craintes sont justes. De ce plan machiavélique, c'est l'Angleterre qu'elle rend surtout responsable. Ce sont les Anglais les affameurs. Aussi le discours de lord Halifax répondant à cette campagne a-t-il considérablement gêné les milieux officiels berlinois.

Et cependant, lorsqu'il s'agit de matérialiser sur une carte la prétendue action d'encerclement franco-britannique, les journaux hitlériens aboutissent à des résultats peu convaincants. En première page de son numéro de dimanche dernier, *l'Observateur raciste* a publié, sous une forme géographique, ce qu'il appelle le bilan provisoire de l'Europe. Cette carte est annexée à la présente lettre.

Tandis que les puissances de l'Axe sont indiquées par de larges taches noires, les puissances dites « encercleuses » sont figurées par des cercles concentriques symboliques qui rayent les territoires de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et de la Turquie. Un quadrillé sert à distinguer les pays amis de l'Axe : Espagne, Yougoslavie, Hongrie, Slovaquie. Des hachures obliques marquent les états neutres : Bulgarie, Suisse, Belgique, Hollande, les trois états baltes, les trois états scandinaves et la Finlande.

La Roumanie et la Grèce sont rangées par un pointillé dans la catégorie des états garantis par Londres.

La couleur blanche attribuée à l'U.R.S.S., au Portugal et à l'Irlande et sur la signification de laquelle on ne donne aucune explication, paraît justifier, pour les auteurs, le titre de « bilan provisoire » car, écrit l'*Observateur raciste*, « les événements sont en cours ».

A l'examen de cette carte, le lecteur allemand, doué de quelque critique, pensera peut-être que s'il est des puissances menacées d'encerclement, c'est tout d'abord la Pologne cernée au nord, à l'ouest et au sud, et ensuite la France, prise entre l'Axe et l'Espagne, « amie de l'Axe ».

444

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 349. *Rome, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin.)

Il y a une quinzaine de jours, on pouvait noter, dans les milieux de la presse italienne comme dans l'opinion publique en général, une certaine tendance à envisager l'évolution de la situation internationale avec un relatif optimisme. Cette impression s'était quelque peu accentuée à l'occasion des récents exposés de M. Chamberlain, et surtout de lord Halifax, affirmant à la Chambre des lords que le gouvernement britannique serait disposé à causer éventuellement avec l'Allemagne [1].

On mettait ces déclarations en rapport avec les entretiens que les ambassadeurs d'Italie à Londres et à Paris avaient eus tant au Foreign Office qu'au Quai d'Orsay, ainsi qu'avec les démarches prêtées au Pape. On croyait dans ces conditions pouvoir considérer comme possible l'ouverture d'une période de sondages et de conversations préliminaires, de nature à détendre la situation internationale.

Les cercles officiels romains se sont empressés de dissiper ces illusions. Ils ont exposé aux représentants les plus autorisés de la presse de la Péninsule que l'état des choses n'avait subi aucun changement appréciable, qu'aucun fait nouveau ne s'était produit, que l'Angleterre et la France poursuivaient avec constance leurs manœuvres d'encerclement totalitaire et restaient animées des mêmes dispositions intransigeantes que précédemment. Aussi les feuilles fascistes ont-elles repris leur campagne alarmiste et mis en relief tous les éléments négatifs de la situation présente. Certains ont cru, à l'étranger, qu'il s'agissait en l'espèce d'un revirement ordonné par le Reich. Il y a plutôt lieu de considérer que l'attitude des journaux italiens est le résultat d'échanges de vues, au cours desquels Rome et Berlin ont été d'accord pour estimer qu'il n'y avait pas de raisons sérieuses de croire à une possibilité de négociations avec Londres et Paris à l'heure actuelle. Le chancelier Hitler n'ayant pas l'intention de renoncer à ses revendications concernant Dantzig et le Corridor, et M. Mussolini ne pouvant battre en retraite devant l'attitude résolue de la France, il était difficile dans ces conditions de penser que l'on pourrait en arriver à une formule d'apaisement durable.

C'est pourquoi, si l'on en croit certaines indications qui paraissent plausibles, on aurait intensifié ces derniers temps les pourparlers avec le Japon

[1] Sur ces interventions du Premier britannique et du secrétaire au Foreign Office, voir ci-dessus le n° 443 (note).

et l'Espagne. On considérerait en effet que le renforcement du pacte antikomintern et la conclusion d'un accord avec le général Franco représenteraient les réactions les plus efficaces contre le développement de la politique d'encerclement. Bien qu'on ait l'impression dans la Ville éternelle que la Grande-Bretagne et la France finiront par réaliser leur accord avec Moscou, on n'a pas perdu tout espoir d'un échec des tractations en cours. C'est pour cela que la presse fasciste s'abstient d'attaquer directement la Russie soviétique, afin de ménager les chances, si faibles soient-elles, d'un enlisement des pourparlers engagés avec le Kremlin.

Dans les milieux italiens, on fait du reste ressortir que l'Angleterre ne compterait pas beaucoup en réalité sur l'efficacité d'une collaboration militaire avec l'U.R.S.S. Le cabinet de Saint-James voudrait surtout s'assurer en cas de conflit que l'Italie et l'Allemagne ne pourront compter sur aucune fourniture soviétique en pétrole, en blé et en charbon. Il s'agirait principalement d'élever un barrage infranchissable entre les deux puissances totalitaires et l'Union soviétique.

On attacherait beaucoup d'importance à l'attitude japonaise et au blocus de Tientsin par les forces du Mikado [1]. Les dirigeants italiens auraient l'impression que les gouvernements de Londres et de Paris seront obligés de se rendre compte que le cabinet de Tokyo est résolu à développer son action en Extrême-Orient, en ne se laissant arrêter par aucun obstacle. L'Angleterre et la France seraient ainsi amenées à s'occuper plus activement de ce qui se passe en Chine et à envoyer des forces navales importantes en Extrême-Orient, ce qui pourrait détourner jusqu'à un certain point leur attention des événements d'Europe.

En ce qui concerne l'Espagne, les contacts entre Burgos et Rome sortiraient renforcés des récents entretiens que M. Serrano Suñer a eus avec le Duce et le comte Ciano [2]. Le ton chaleureux des messages échangés entre le Caudillo et M. Mussolini, les toasts du palais de Venise, les nombreuses manifestations d'amitié italo-espagnoles dont le retour des légionnaires et des aviateurs italiens a fourni l'occasion ne se sont sans doute pas encore traduits par la signature d'actes diplomatiques précis; il est même vraisemblable qu'aucun texte d'alliance formelle politique ou militaire ne sera élaboré à bref délai. Toutefois, l'atmosphère des relations existant entre les deux pays s'est sensiblement améliorée. Il serait vain de le nier. Après une période de refroidissement et quelques froissements, les rapports entre le gouvernement fasciste et le régime nationaliste espagnol sont des plus cordiaux. Les dirigeants romains paraissent faire preuve de suffisamment de sagesse pour ne pas vouloir presser trop vivement les Espagnols. Ils se contentent de faire ressortir combien l'Italie a été désintéressée lorsqu'elle a porté secours au général Franco. Elle a respecté l'indépendance et l'intégrité de l'Espagne et ne lui a rien demandé de formel en échange de l'aide fournie. Mais logiquement l'Espagne devrait entrer dans son jeu et prolonger en Méditerranée

[1] Sur l'affaire de Tientsin, voir ci-dessus le n° 426 annexe.
[2] Sur la venue à Rome du ministre espagnol et ses conversations, voir ci-dessus le n° 382 (et note).

occidentale la politique de l'axe Rome-Berlin. Tel est le raisonnement que les hommes d'État italiens responsables ont, semble-t-il, développé devant M. Serrano Suñer et les membres de la délégation venus avec lui. On ne se serait pas fait faute, d'ailleurs, d'exposer que le régime personnel instauré par le général Franco dans la péninsule ibérique ne saurait trouver aucun appui favorable au dehors, si ce n'est du côté des états totalitaires. D'autre part, on voudrait pousser le Caudillo à formuler lui aussi des revendications concernant Tanger, le Maroc espagnol, ou Gibraltar, de façon à le dresser contre les grandes démocraties et orienter sa politique étrangère dans le sens souhaité par Rome et Berlin. Aussi, beaucoup considèrent-ils sur les bords du Tibre que la conclusion du pacte politique et militaire italo-espagnol n'est qu'une affaire de temps et qu'elle se produira fatalement.

Les *Relazioni Internazionali*, dans leur dernier numéro, ont insisté sur le caractère complémentaire des intérêts méditerranéens des deux pays latins, et sur l'importance de la part qui revient à l'Italie dans le triomphe du général Franco. L'organe de la société d'études internationales a fait valoir qu'en consentant à retirer ses volontaires, l'Italie a apporté une contribution des plus notables à la détente en Méditerranée. La publication milanaise a affirmé que l'amitié du peuple espagnol restait, d'ores et déjà, acquise à l'Italie, amie en quelque sorte obligatoire de la nouvelle Espagne. Elle n'a pas manqué de rappeler les déclarations faites par M. Serrano Suñer à Cadix, lorsqu'il a affirmé avec force que « de l'autre côté de la Méditerranée, sur les rivages espagnols, une forêt de baïonnettes surgirait pour défendre et sauver à nouveau, si jamais elles étaient encore menacées, les valeurs de la civilisation latine ».

En Europe centrale, on paraît s'attendre, dans les cercles politiques, à ce que se produisent d'ici peu des événements importants en Slovaquie. Ce pays passerait sous la mainmise complète et concertée de l'Allemagne et de la Hongrie, qui se le partageraient. Le gouvernement italien semble envisager avec un pessimisme croissant l'évolution de ses rapports avec la Roumanie, la Grèce et la Turquie. L'article de la *Tribuna*, que j'ai signalé ce soir dans mon message téléphoné nº 2484 (1), est singulièrement révélateur du mécontentement que suscite chez les dirigeants fascistes le voyage de M. Gafenco à Ankara. La mauvaise humeur italienne s'y donne libre cours et trahit les appréhensions que l'on éprouve ici devant la perspective d'un resserrement des liens unissant déjà Bucarest et Ankara. Le travail diplomatique de l'Italie à Sofia n'a pas encore porté ses fruits. Le gouvernement bulgare se montre, dit-on, sensible aux bonnes dispositions que lui manifeste l'Italie, notamment au sujet de ses revendications sur une partie de la Dobroudja roumaine, mais il hésiterait encore à formuler officiellement ses prétentions. La Bulgarie voudrait, en effet, éviter si possible de se compromettre et de se ranger dès maintenant d'un côté ou de l'autre. Elle souhaiterait attendre encore quelque

(1) Du 15 juin, non reproduit. Ce télégramme faisait état du mécontentement de la *Tribuna* devant le voyage à Ankara du ministre roumain. La *Tribuna* déplorait que « la politique extérieure roumaine s'inféod(ât) toujours plus aux directives d'un empire dont les exigences extra-européennes peuvent valoir à la Roumanie des risques énormes en Europe ».

temps, afin de voir si les démocraties ne lui feront pas des propositions plus avantageuses et moins dangereuses. On croit toutefois à Rome qu'on finira par la gagner à la cause de l'Axe, car il semble bien difficile que Londres et Paris puissent se ranger aux vues des autorités de Sofia et maintenir [1] leurs demandes éventuelles portant sur la mer Égée comme sur la Dobroudja.

Enfin, la situation de la Yougoslavie ne serait pas sans provoquer ici quelque inquiétude. Ce pays est, en effet, à l'heure actuelle, le seul état balkanique sur lequel Rome et Berlin croient pouvoir compter, au moins dans une certaine mesure, et on ne se dissimule pas combien la position de Belgrade risque de devenir difficile au sein même de l'Entente balkanique si, après la conclusion du pacte anglo-franco-turc, la Roumanie devait à son tour resserrer ses liens avec Ankara. On n'ignore pas davantage avec quelle méfiance la Grèce observe le développement de la politique italienne en Albanie et dans les Balkans. Sans doute croit-on que Belgrade pourrait bien finir par sortir de l'Entente balkanique, mais le but poursuivi par l'Axe ne serait atteint que si ce groupement devait être complètement désagrégé après la défection de la Yougoslavie, ce qui apparaît comme de moins en moins probable.

Tel est le rapide tour d'horizon que l'on peut faire à l'heure actuelle de Rome, et qui permet de se rendre compte des vives préoccupations que la situation européenne inspire en ce moment au gouvernement fasciste.

445

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 346. Confidentiel. *Rome, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Ainsi que je l'ai signalé en son temps, les journaux italiens n'ont pas manqué de donner la plus large diffusion aux révélations publiées, à l'occasion du retour dans leur patrie des légionnaires de la légion Condor [2], par la presse du Reich, sur l'importance du soutien accordé par le gouvernement hitlérien au général Franco pendant la guerre civile. Aussitôt après, piqués d'émulation et soucieux de démontrer que l'Italie n'avait pas fait moins, mais beaucoup plus que le Reich en faveur de la cause nationaliste, tous les organes officieux de la Péninsule ont fait paraître une série d'articles mettant en relief les sacrifices consentis par l'Italie et les efforts déployés par elle dans tous les domaines pour assurer le triomphe du Caudillo. Il y a lieu, d'ailleurs, de relever que,

[1] Lire vraisemblablement : soutenir.
[2] Sur les circonstances du retour de la légion Condor en Allemagne, voir ci-dessus le nº 327 (note).

dans leur désir impudent d'exhiber leurs titres à la reconnaissance des Espagnols, les journaux fascistes n'ont pas craint de démentir avec le plus parfait cynisme les allégations précédemment fournies, et à maintes reprises, par leur propre gouvernement!

D'après la publication *Le Forze Armate* du 7 juin, la marine italienne aurait transporté entre la mi-décembre 1936 et la mi-avril 1937, c'est-à-dire pendant la période la plus active des hostilités, près de 100.000 hommes, 4.370 véhicules automobiles, 40.000 tonnes de matériel et 750 canons. 52 bâtiments auraient participé à ces opérations, effectuant un total de 132 voyages sous la protection de 30 unités de la marine de guerre qui furent chargées de 134 missions diverses. Une fois le corps d'expédition débarqué dans la péninsule ibérique, la Marine dut pourvoir à son ravitaillement en vivres et assurer la liaison entre l'Italie et les « troupes volontaires ». 17 navires se seraient chargés du transport des différents contingents relevés, remplacés ou rapatriés, accomplissant 55 voyages. 68 bâtiments auraient apporté le matériel nécessaire au cours de 134 randonnées, 4 navires-hôpitaux auraient ramené les blessés et les malades (au nombre de 14.858) et auraient transporté le matériel sanitaire. 40 unités de guerre auraient été employées au cours de cette période.

Mais l'activité de ce que les journaux italiens osent appeler « la marine légionnaire » ne se borna pas à cela. Après avoir relevé l'importance du rôle joué par la mission navale italienne installée à Cadix et qui collabora étroitement avec l'état-major espagnol pendant toute la durée de la guerre, les *Forze Armate* vont jusqu'à faire l'éloge du rôle joué par les unités de la flotte royale dans la guerre sous-marine. Qualifiant sans vergogne les sous-marins italiens du titre de « submersibles légionnaires », comme si l'on pouvait concevoir que les commandants de l'armée régulière avec leurs unités aient pu contracter des engagements volontaires, la revue militaire italienne expose leurs prouesses. Les sous-marins italiens auraient, d'après elle, fait victorieusement obstacle au transit à travers la Méditerranée des fournitures destinées aux rouges. L'effet matériel et moral de leur action aurait été considérable. Ils auraient contribué puissamment, entre autres, au développement de l'offensive victorieuse sur Malaga. Les « submersibles légionnaires » n'auraient d'ailleurs pas borné là leurs exploits. En dehors des nombreux navires de commerce qu'ils auraient coulés, ils auraient également détérioré le croiseur *Cervantès* dans la rade même de Carthagène et le contre-torpilleur *Cherruca*. Les *Mas* et les unités légionnaires auraient pris part, sur les côtes d'Espagne, à de nombreuses opérations de guerre contre les unités navales adverses, bombardant à plusieurs reprises et efficacement les ouvrages fortifiés et les principaux ports et envoyant même par le fond d'autres navires dans le canal de Sicile. Ainsi, concluent fièrement les *Forze Armate*, « on peut affirmer que la contribution de la marine royale à la guerre libératrice d'Espagne a été d'une exceptionnelle importance ». On croit rêver lorsqu'on voit une publication aussi sérieuse reproduite, du reste, par tous les journaux de la Péninsule, faire l'éloge de la piraterie et glorifier des actions inqualifiables!

Il résulte donc, d'autre part, des chiffres officiellement fournis, qu'entre la mi-décembre 1936 et la mi-avril 1937, 100.000 soldats des unités combat-

tantes et des services auraient été transportés en Espagne. Si l'on admet que, sur ce total, 10.000 hommes ont été envoyés pour combler les pertes et qu'environ 10.000 autres ont été considérés comme indisponibles et, soit rapatriés, soit retirés des unités combattantes, il reste établi qu'au début du printemps de 1937, les effectifs italiens dans l'armée du général Franco s'élevaient à un minimum de 80.000 hommes.

Or, un communiqué officiel du 18 octobre 1937 affirmait de la façon la plus catégorique que le nombre des volontaires italiens d'Espagne ne dépassait pas 40.000. Il est pourtant bien difficile d'admettre qu'en six mois, le corps expéditionnaire ait eu 50 % de pertes diverses, alors qu'on sait que le total des blessés rapatriés n'est que de 15.000 environ. D'autre part, à la même date, le comte Ciano, au cours d'un entretien avec M. Blondel, déclarait que l'effectif maximum n'avait jamais dépassé 55 à 66.000 hommes. Nous avons là, me semble-t-il, une nouvelle preuve du peu de crédit qu'il y a lieu d'accorder aux assurances données par les personnalités italiennes les plus qualifiées. C'est ce qu'on appelle ici la « loyauté fasciste »!

La presse a, par ailleurs, publié en gros caractères un tableau intitulé « Le sacrifice du sang », d'où il résulte que le total des « volontaires italiens » tués au cours de la guerre « antibolcheviste » aurait été de 3.327 et que l'on aurait compté 11.227 blessés. Sur l'ensemble des pertes, les volontaires provenant de l'armée régulière figurent pour 6.708 unités, alors que ceux qui appartenaient à la milice fasciste sont au nombre de 7.047. On en peut donc déduire que les soi-disant volontaires italiens étaient représentés par des éléments appartenant à l'armée régulière et aux formations de Chemises noires en nombre sensiblement équivalent. C'est d'ailleurs l'impression que notre attaché militaire adjoint a retirée du défilé qui a eu lieu le 6 juin à Naples. On voit par conséquent ce que vaut le soi-disant caractère volontaire des engagements contractés, fiction soigneusement entretenue par les autorités italiennes pendant toute la durée de la guerre civile espagnole.

En ce qui concerne la participation de l'aéronautique italienne, il résulte des indications fournies par la presse fasciste que le personnel militaire ayant participé à la campagne aurait été de 5.699 individus et le personnel civil de 312 personnes. L'aviation légionnaire aurait exécuté 86.420 vols, lancé... [1] kgs d'explosif et soutenu 266 combats. Les appareils italiens auraient effectué 5.318 bombardements, 155 attaques au sol, 2.170 reconnaissances. Ils auraient atteint 244 navires ennemis, abattu 903 avions, détruit 40 appareils sur leurs propres terrains. De leur côté, les Italiens auraient perdu 86 avions, 175 aviateurs et auraient eu 192 personnes blessées.

Les feuilles donnent, en outre, des indications sur la répartition des diverses escadrilles de bombardement, notamment aux Baléares, et je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Excellence les observations qu'aura pu faire à ce sujet notre attaché de l'Air, absent pour quelques jours.

Tels sont, à en croire les feuilles de la Péninsule, les principaux exploits des forces de terre, de mer et de l'air de l'Italie fasciste. Il ne serait sans doute pas

[1] Chiffre difficilement lisible.

sans intérêt d'utiliser ces aveux et ces confessions dépourvus d'artifice, qui démontrent la mauvaise foi systématique des dirigeants italiens. On pourrait sans doute les opposer aux démentis péremptoires, aux affirmations indignées opposés par la presse romaine aux assertions des journaux franco-anglais relatives à l'intervention italienne en Espagne. Le Département estimera peut-être qu'il y aurait lieu d'assurer aux révélations de la presse fasciste la plus large diffusion possible, notamment dans les journaux anglo-saxons, de l'Amérique latine et des pays neutres. Il est en tout cas certain que si les organes français avaient publié des indications analogues, on s'en serait emparé à Rome et on aurait monté en épingle dans les organes italiens et allemands ces « aveux »; on n'aurait pas manqué d'accuser la France d'avoir fait preuve de monstrueuse hypocrisie. Il serait bon que l'opinion publique internationale fût éclairée sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'intervention fasciste en Espagne et sur la façon dont, après l'avoir soigneusement dissimulée, on l'étale aujourd'hui au grand jour. Les observateurs les moins prévenus ne pourront manquer de puiser dans un tel exposé de l'action du régime fasciste un précieux enseignement. Ils se rendront compte de la valeur qu'il y a lieu d'attribuer aux déclarations pacifiques et rassurantes du gouvernement de Rome et du peu de crédit qu'il faut accorder à ses dénégations les plus catégoriques, comme, d'ailleurs, à la sincérité de ses développements sur la nécessité d'une juste paix.

446

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 483. Très confidentiel. *Londres, 15 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juillet.)

La correspondance de ce poste a déjà rendu compte au Département des explications fournies à la Chambre des Communes par les porte-parole du gouvernement britannique sur l'attitude observée par le Cabinet à propos des livraisons à l'Espagne de matériel de guerre italien.

Au cours d'une première séance [1], le sous-secrétaire d'État parlementaire, M. Butler, avait indiqué qu'il s'agissait de ventes, opérations parfaitement licites entre deux gouvernements. Questionné quelques jours plus tard sur le même sujet et sur la teneur de l'accord anglo-italien de janvier [2], le Premier

[1] Le 6 juin.

[2] Le 7 juin, le Premier britannique déclara qu'au cours des négociations, Ciano avait fait allusion à « la possibilité d'une vente de matériel au gouvernement espagnol. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas estimé à l'époque et ne juge pas maintenant que ceci soit une considération de réelle importance en comparaison d'autres aspects de la question ». L'opposition accusa M. Chamberlain d'avoir trompé délibérément la Chambre (dépêche de Londres nº 453, du 8 juin).

ministre laissait entendre qu'au moment de la conclusion de cet accord, les deux gouvernements signataires avaient confidentiellement réservé la question des livraisons d'armes. Les paroles prononcées ce jour-là par M. Neville Chamberlain témoignaient tout au moins de l'embarras que cette affaire causait au gouvernement.

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir de la question au Foreign Office. Il a très amicalement déclaré au chef du service compétent qu'il ne comprenait pas très bien la position du gouvernement britannique en l'occurrence, et croyait pouvoir discerner une certaine contradiction entre les explications officiellement fournies au Parlement.

L'explication fournie à ce sujet a été la suivante. Lors d'une des conversations anglo-italiennes qui précédèrent l'accord de Rome, lord Perth, après s'être mis d'accord avec le comte Ciano au sujet des évacuations de « volontaires » italiens, attira l'attention du ministre italien sur l'importance que présentait pour la Grande-Bretagne une évacuation simultanée du matériel de guerre dont ils s'étaient servi.

Le comte Ciano répondit avec la même franchise qu'il ne pouvait prendre aucun engagement à ce sujet. Si le général Franco désirait ultérieurement acquérir ce matériel, le gouvernement italien ne se refuserait certainement pas à le lui vendre.

Les Anglais, désireux d'obtenir un engagement italien sur la question des effectifs, ne relevèrent pas cette affirmation et le sujet ne fut pas repris. Aujourd'hui, le Foreign Office reconnaît, lorsque son personnel examine officieusement la question, que ces ventes d'armes ont très probablement un caractère fictif du fait que le passif espagnol à l'égard de l'Italie est trop élevé pour permettre de véritables paiements. Mais ils estiment que leur gouvernement commettrait une erreur en tentant tant à Rome qu'à Burgos d'éclaircir cette situation.

Les explications très confidentielles qui nous ont été ainsi fournies éclairent la nature exacte des déclarations faites à la Chambre des Communes tant par le Premier ministre que par M. Butler.

447

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 729 à 733. Réservé. *Paris, 16 juin 1939, 21 h. 35.*

Je me réfère à votre télégramme nos 938 et 939 (1).

J'ai été vivement intéressé par les indications que vous me donnez, en particulier sur l'opinion du président Roosevelt d'après laquelle, si la résistance chinoise se prolonge un an encore, l'indépendance chinoise pourrait être sauvée, et sur le vœu que l'on forme à Washington de voir la France prêter toute l'aide possible à la Chine.

Je ne puis cependant manquer de rapprocher cette indication d'une récente conversation que vous avez eue avec M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'État, et que me rapporte votre télégramme nos 895 et 896 (2). M. Sumner Welles vous disait « que le gouvernement américain s'abstiendrait de toute initiative politique susceptible de rejeter définitivement le Japon dans le camp des puissances totalitaires, et que l'opinion publique américaine inclinait en grande majorité vers la prudence recommandée par le département d'État ».

Il est indispensable que vous saisissiez toute occasion de mettre clairement les choses au point, en rappelant tout ce que la France a déjà fait pour apporter une aide à la Chine, et en marquant que la France ne peut pas fournir un effort particulier en Chine si les États-Unis ne donnent pas, eux aussi, leur active contribution dans les affaires d'Extrême-Orient.

Ainsi que je vous l'ai dit dans mes télégrammes précédents, il faut répéter sans relâche aux hommes politiques américains et à la presse américaine, si prodigue en conseils, que la France seule ne peut pas tout faire.

En Europe, elle doit non seulement assurer son propre réarmement, mais aussi contribuer au réarmement des pays de l'Europe centrale et orientale, en particulier de la Pologne, de la Roumanie, de la Grèce, de la Turquie auxquels elle doit avancer plusieurs milliards de francs pour acheter les stocks et les approvisionnements de guerre indispensables.

Vous devez également rappeler l'effort énorme de la France en ce qui concerne les réfugiés. Nous avons dû recueillir, au cours de ces derniers mois, 500.000 réfugiés espagnols, sans compter les réfugiés israélites d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie. Vous m'avez signalé qu'une partie de la presse américaine avait émis des critiques très vives pour la manière dont ces réfugiés étaient traités sur notre sol.

(1) Le télégramme de Washington no 939, du 14 juin, est ci-dessus reproduit sous le no 421. Le télégramme no 938 est analysé *ibid*, note.

(2) Du 3 juin, ci-dessus reproduit sous le no 341..

Il n'est pas possible de se réserver le droit d'observer des attitudes prudentes et dans le même temps de conseiller aux autres toutes les audaces. Il importe sur ce point que vous marquiez nettement que la France a besoin que la solidarité des nations démocratiques se manifeste par autre chose que de simples conseils, ou même des critiques dans des domaines où elle a de toute évidence fait des efforts qui dépassent de beaucoup sa quote-part dans l'œuvre commune.

448

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1870, 1871 [1]. Confidentiel. Réservé. *Londres, 16 juin 1939* [2].

(*Reçu :* 22 h. 10.)

D'après un important homme d'affaires britannique, qui dispose de nombreuses sources d'information en Extrême-Orient où il a passé plus de trente années, il n'y aurait aucun doute que l'incident de Tientsin [3] n'ait été délibérément provoqué par les autorités militaires japonaises à l'instigation des Allemands.

Ces propos ont été rapportés par l'un de mes collaborateurs au Foreign Office où on lui a répondu que c'était là une hypothèse qu'il fallait envisager, bien qu'on n'eût aucune preuve concrète de cette collusion.

Devant le renforcement de la situation diplomatique de la Grande-Bretagne et de la France en Europe, il se peut en effet que le gouvernement de Tokyo ait été incité à créer en Extrême-Orient un incident qui détournerait les puissances occidentales des champs d'action que les états totalitaires, et tout particulièrement l'Allemagne, se sont fixés en Europe.

Il se peut aussi qu'il n'y ait là qu'une coïncidence favorable au jeu de Berlin, car de toute façon, il est conforme à la tactique japonaise de voir jusqu'à quel point la politique du chantage peut être poussée.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par fil.
(3) Sur cet incident, voir ci-dessus. le no 426 annexe.

449

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à MM. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara; Puaux, Haut-Commissaire de France à Beyrouth.

T. nos 721 à 728; 603 à 607 (1). Réservé. *Paris, 16 juin 1939, 23 h.*

Pour Beyrouth. — J'adresse à M. Massigli le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — Je me réfère à vos télégrammes nos 897, 910-923, 929-935 et 936-937 (2), ainsi qu'aux télégrammes nos 698-701, 705, 706-708 et 711-713 de Beyrouth (3).

Les considérations politiques qui sont déterminantes en l'espèce, les raisons que l'état-major de l'Armée fait valoir pour ne rien négliger qui soit de nature à nous rallier la Turquie, les arguments particuliers, enfin, par lesquels vous appelez mon attention sur l'inanité de l'espoir de vaincre la résistance d'Ankara, nous contraignent à un nouvel examen des positions auxquelles nous nous étions arrêtés.

1o En ce qui concerne la délimitation de la frontière entre la borne no 415 et la mer, je vous confirme que je m'en rapporte à vous du soin de négocier au mieux cette question.

2o J'accepte les exigences adverses relativement aux conditions dans lesquelles les optants pourront transférer hors du territoire leurs avoirs liquides.

3o De même pour le statut futur des étrangers dans le territoire, y compris les restrictions auxquelles ils seront astreints pour la réalisation de leurs biens et la sortie du produit de cette opération, encore que cette concession risque de se traduire par une lourde obligation de notre pays envers les puissances tierces. Celles-ci ne manqueront pas, en effet, de nous tenir pour responsables de l'abandon des sauvegardes dont nous leur avions contractuellement garanti le bénéfice et dont elles vont se trouver privées par l'extension pure et simple au Sandjak des accords définissant le statut général de leurs intérêts en Turquie. La démarche américaine à laquelle se référait mon télégramme no 670 (4) ne restera certainement pas isolée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) De ces télégrammes, a été retenu le télégramme nos 929-935 du 14 juin, ci-dessus reproduit sous le no 419. Le télégramme nos 910-923 du 13 juin, est analysé, *ibid*, note. Par le télégramme nos 936-937 du 14 juin, l'ambassade de France à Ankara souhaitait « connaître exactement les limites » entre lesquelles pouvait se mouvoir son action.

(3) Ces télégrammes, des 14 et 15 juin, n'ont pas été retenus. Ils concernaient généralement des points de détail (pensions allouées par la Syrie, réception des fonds versés par la Turquie, etc.).

(4) Du 10 juin, qui indiquait que le gouvernement de Washington, tout en se défendant de vouloir faire obstruction à la rétrocession éventuelle du Sandjak à la Turquie, s'estimait fondé à invoquer certains textes pour attendre de la France que des garanties efficaces fussent assurées aux intérêts américains.

4° De même quant au service des pensions, encore que la localisation doive avoir pour effet d'imposer à la Syrie, sans aucune compensation, une charge qui ne devrait pas lui incomber.

5° De même en ce qui concerne nos œuvres enseignantes, puisque l'ostracisme auquel elles seraient soumises ne leur permettrait, en aucune manière, de remplir leur mission morale.

6° De même relativement au montant de la somme globale dont la remise doit consacrer l'éviction totale et définitive de nos institutions et de nos entreprises dans le territoire.

7° J'espère que vos interlocuteurs condescendront à ne pas nous refuser la faculté d'arborer nos couleurs sur le cimetière d'Alexandrette. La comparaison de ce lieu de sépulture avec les nécropoles allemandes en territoire français n'est pas opportune. Quand la Turquie nous a exprimé le désir de voir flotter son drapeau sur la tombe de Soleiman Chab, il ne nous est jamais venu à l'idée de lui contester ce droit. Les doléances auxquelles vous faites allusion n'ont jamais porté que sur les abus dont nous avons eu à nous plaindre en l'espèce.

Je vous laisse donc entière latitude pour traiter dans ce cadre. Il n'est qu'un point sur lequel nous ne saurions transiger : c'est la netteté des engagements à la faveur desquels nous entendons nous prémunir contre toute ingérence ou tout empiètement de la partie adverse en Syrie. Je me réfère à l'article 7 du projet d'arrangement et à la déclaration. Nous avons lieu de redouter, en effet, que la Turquie, qui a su, si bien, mettre à profit l'hypothèque interne que les accords de 1921 lui reconnaissaient sur le Sandjak, ne tende à s'assurer sur le reste du pays une servitude analogue encore que différemment aménagée.

Je vous signale à nouveau que sur ce point, le Conseil des ministres à qui j'ai soumis la question a été unanime à se refuser à toute transaction. Je l'ai d'ailleurs dit moi-même à M. Suad Davaz.

Pour Ankara. — Communiqué à Beyrouth.

450

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1647 à 1650 [1]. Réservé. *Berlin, 16 juin 1939, 21 h. 18.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Je crois devoir attirer l'attention du Département sur les faits suivants qui ont déjà été signalés au ministère de la Guerre par notre attaché militaire.

[1] **Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

1° La presse a annoncé hier que des exercices de grande envergure, destinés aux troupes qui doivent occuper la ligne Siegfried, commenceraient incessamment à la frontière de l'Ouest. Il est prévu que ces manœuvres s'étendront sur une période assez longue et embrasseront toute la frontière occidentale.

2° Notre consul à Karlsruhe m'a fait savoir que les permissionnaires de la garnison de Donauschingen qui se trouvaient dans sa résidence, ont reçu par télégramme l'ordre de rejoindre leur corps.

3° Notre consul à Dresde, ainsi qu'un de ses collègues étrangers ont, chacun de leur côté, et sans s'être concertés, signalé une activité anormale, le 15 juin, à l'état-major du IVe corps d'armée et dans certaines unités de la garnison.

Le même consul étranger a relaté d'autre part que des unités du IVe corps étaient parties ce matin en direction du Sud.

Le fait signalé sous le n° 1 n'est pas en soi anormal. Nous approchons en effet de l'époque des manœuvres. D'autre part, c'est la première fois que les troupes allemandes ont l'occasion de s'exercer dans une zone fortifiée qui, l'an dernier, n'existait pas sans doute. Il est naturel que le Haut commandement éprouve le besoin de familiariser les troupes avec le terrain et les ouvrages qu'elles auraient éventuellement à défendre. Cependant, on ne saurait négliger que les exercices annoncés peuvent permettre à l'État-major de masser des effectifs considérables à notre frontière. Déjà l'année dernière, c'est sous un prétexte d'instruction que l'état-major allemand avait réalisé une mobilisation partielle très avancée pour les fins politiques que l'on connaît.

L'information relatée sous le n° 2, bien qu'isolée jusqu'ici, doit, en tout cas, mettre notre attention en éveil.

En ce qui concerne les indications relatives au IVe corps, je ne crois pas que nous devions pour le moment les rapprocher des deux autres. J'incline plutôt à penser qu'elles sont en rapport avec l'agitation qui règne actuellement en Bohême-Moravie et qu'a signalée mon télégramme n° 1607 (1).

451

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 734, 735. *Paris, 16 juin 1939, 23 h. 50.*

J'ai reçu aujourd'hui la visite du chargé d'affaires des États-Unis.

Il m'a demandé de le mettre au courant de la négociation anglo-franco-russe.

(1) Du 13 juin, non reproduit. Ce télégramme indiquait l'inquiétude des dirigeants du Reich devant la situation trouble régnant en Bohême et en Moravie : la suppression du Protectorat et la transformation de ces deux régions en provinces allemandes avaient été envisagées.

Il m'a ensuite demandé quel était mon sentiment sur la situation en Extrême-Orient. Je lui ai dit à ce point de vue, très nettement, quelles étaient mes appréhensions sur la situation en Extrême-Orient, au cas où le gouvernement des États-Unis ne marquerait pas avec fermeté sa position vis-à-vis des exigences croissantes du gouvernement japonais.

Je n'ai pas caché à M. Wilson que, dans le cas d'un conflit général, si les États-Unis se croisaient les bras, la situation en Extrême-Orient serait extrêmement difficile pour nous. Nous serions dans l'obligation de concentrer nos forces terrestres, maritimes et aériennes sur les champs de bataille européens. Notre flotte en particulier étant retenue en Méditerranée, dans la Manche et dans l'Atlantique, le Japon aurait les mains libres en Extrême-Orient, et c'était là un fait d'une importance considérable auquel le gouvernement des États-Unis devait prendre garde avant qu'il ne fût trop tard.

M. Wilson m'a déclaré qu'il partageait entièrement mon point de vue et qu'il le ferait connaître à son gouvernement. Il a ajouté que, vivant en France depuis plusieurs années, il se rendait compte mieux que personne de l'effort héroïque que faisait la nation française pour assurer en Europe un régime de sécurité à tous les pays désireux de sauvegarder leur indépendance.

452

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2501. *Rome, 16 juin 1939, 20 h.*

Au cours d'une conversation amicale avec un haut fonctionnaire du palais Chigi, un de mes collaborateurs a eu aujourd'hui très nettement l'impression que les dirigeants italiens croient toujours à la possibilité d'un nouveau Munich. Ils ne paraissent pas disposés à admettre que les circonstances se sont profondément modifiées depuis septembre dernier, et ils semblent s'imaginer qu'au dernier moment les démocraties pourraient encore faire des concessions pour éviter la guerre. Cet état d'esprit est assez répandu, et peut-être même existe-t-il jusque dans les sphères gouvernementales. Beaucoup s'attendent à voir éclater, dans le courant ou à la fin d'août, une crise internationale des plus aiguës; mais ils pensent qu'elle pourrait se dénouer à la suite d'une conférence internationale.

Cette manière de voir est, d'ailleurs, conforme aux propos qui se trouvent rapportés dans mon télégramme nº 2493 (1).

(1) Du même jour, non reproduit. Dans ce télégramme, il était indiqué que recevant deux jours auparavant une personnalité italienne, le Duce avait déclaré qu'à la fin août, surgirait une grave crise internationale sans qu'éclatât la guerre. On en viendrait, en septembre, à une situation analogue à celle qui, en octobre dernier, avait suivi la conférence de Munich.

453

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 495 à 501 (1). *Moscou, 16 juin 1939.*

Voici la traduction française de l'aide-mémoire que M. Molotov vient de nous remettre. Je le commente par télégramme séparé.

« Après avoir pris connaissance des formules anglo-françaises remises à M. Molotov le 15 juin courant (2), le gouvernement de l'U.R.S.S. en tire la conclusion suivante :

« 1° En ce qui concerne le paragraphe 1 de l'article 1er (projet du gouvernement soviétique (3)), la position du gouvernement soviétique coïncide avec celle des gouvernements anglais et français.

« 2° En ce qui concerne le paragraphe 2 de l'article 1er (projet du gouvernement soviétique), la position du gouvernement soviétique est rejetée par les gouvernements anglais et français.

« Ces derniers considèrent que l'Union soviétique doit accorder une assistance immédiate à la Pologne, à la Roumanie, à la Belgique, à la Grèce et à la Turquie, au cas où ces pays viendraient à être attaqués par un agresseur et où la France et l'Angleterre seraient de ce fait entraînées dans une guerre, alors que la France et l'Angleterre ne prennent pas l'engagement d'accorder à l'U.R.S.S. une aide immédiate au cas où l'U.R.S.S. serait entraînée dans une guerre avec un agresseur, si celui-ci venait à attaquer la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande, qui sont limitrophes de l'U.R.S.S.

« Le gouvernement soviétique ne peut absolument pas être d'accord sur ce point, car il ne peut admettre la situation inégale et humiliante pour l'U.R.S.S. dans laquelle cette dernière se trouverait ainsi placée.

« Les propositions anglo-françaises donnent pour motif du refus de garantir l'Esthonie, la Lettonie et la Finlande que ces pays ne désirent pas recevoir une telle garantie. Si ce motif ne peut être éliminé et si le gouvernement soviétique, comme il est dit plus haut, ne peut prendre part à l'assistance accordée à la Pologne, à la Roumanie, à la Belgique, à la Grèce et à la Turquie, sans obtenir une assistance équivalente dans la défense de la Lettonie, de l'Esthonie et de la Finlande contre l'agresseur, le gouvernement soviétique se voit obligé de reconnaître que toute la question des garanties tripartites des huit états

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 396. Voir également ci-dessus le n° 438.
(3) Remis le 2 juin aux représentants de la France et de la Grande-Bretagne à Moscou : voir ci-dessus le n° 336.

susnommés, de même que la question qui fait l'objet du paragraphe 3 de l'article 1er, n'étant pas encore mûres doivent être ajournées; donc les paragraphes 2 et 3 de l'article 1er doivent être exclus de l'accord.

« Dans ce cas, l'article 1er ne comprendrait que le paragraphe 1, et de plus les engagements de l'Angleterre, de la France et de l'U.R.S.S. pour ce qui est de l'assistance mutuelle, ne seraient valables qu'en cas d'attaque directe de l'agresseur sur le territoire de l'une des parties contractantes, mais ils ne pourraient être étendus à des cas où l'une des parties contractantes serait entraînée dans la guerre à la suite de l'aide accordée par elle à un état tiers ne participant pas au présent accord et qui aurait été attaqué par un agresseur. Il est évident que, dans ces conditions, la formule du paragraphe 1 de l'article 1er devrait subir la modification convenable.

« 3° En ce qui concerne la question de la simultanéité de l'entrée en vigueur de l'accord général et d'un accord militaire, une discussion ultérieure devra avoir lieu, étant donné les divergences de vues existantes.

« 4° En ce qui concerne la conclusion de l'armistice ou de la paix autrement que d'un commun accord, le gouvernement soviétique maintient sa position, car il ne peut concevoir que l'une des parties contractantes, dans le feu des opérations militaires de défense contre l'agresseur, puisse avoir le droit de conclure un accord séparé avec l'agresseur dans le dos de ses alliés et contre eux.

« 5° Pour ce qui est de la référence à l'article 16, paragraphes 1 et 2 du pacte de la Société des Nations, le gouvernement soviétique la considère comme superflue. »

454

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 502 à 506 (1). *Moscou, 16 juin 1939.*

En nous remettant le 16 à 4 heures l'aide-mémoire transmis par mes télégrammes précédents (2), M. Molotov a beaucoup insisté sur le fait que la question de la garantie pour les pays baltes était toujours considérée comme fondamentale par l'U.R.S.S., et qu'elle devait à son avis être réglée de la même façon effective que pour les cinq autres pays déjà garantis par les deux gouvernements occidentaux, ainsi que le prévoit le projet soviétique du 2 juin (3). La formule de consultation pour les pays baltes apportée par M. Strang lui paraît inopérante. Il a repris en outre à ce propos la phrase

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Les télégrammes nos 495-501, du même jour, sont ci-dessus publiés sous le n° 453.
(3) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 336.

de son aide-mémoire sur la position inégale et humiliante où la Russie se trouverait placée si elle l'acceptait. La remarque faite hier par M. Seeds, d'ordre de son gouvernement, sur la nécessité d'exclure de l'assistance mutuelle la Russie en cas d'attaque de l'U.R.S.S [1] par la Pologne et la Pologne en cas d'attaque de ce pays par l'U.R.S.S. a eu pour effet d'alerter encore davantage sa méfiance, malgré tout ce que nous avons pu dire pour le rassurer ou rectifier certaines erreurs que comportait son exposé. Le maintien de la référence à l'article 16, § 1 et 2 du pacte de la Société des Nations, de même que le refus d'accepter les clauses du projet soviétique relatives à la convention militaire et à l'armistice, clauses dont vous connaissez les termes, n'a pas été non plus sans nourrir cette méfiance. M. Molotov a fait remarquer que l'U.R.S.S. a présenté le 2 juin un projet constructif par lequel elle s'engage à fond, étant entendu qu'il s'applique aux pays baltes comme aux cinq pays déjà garantis par la France et l'Angleterre, mais que nos contre-propositions ne se tiennent pas sur ce même terrain et ne répondent pas au désir soviétique de voir le pacte s'appliquer à ses frontières du nord-ouest.

De mes entretiens avec M. Strang, j'ai retiré l'impression qu'il est venu ici avec des instructions de se tenir en deçà et non au-delà des engagements déjà acceptés par nos deux gouvernements dans notre projet du 26 mai [2], notamment pour ce qui est du cas d'un pays non garanti mais qui demanderait l'assistance (§ 2 de l'article 1er de notre projet et 3 de l'article 1er du projet soviétique du 2 juin).

Je vous télégraphie par ailleurs mes observations au sujet de l'offre soviétique d'ajournement du problème des pays à garantir et de conclusion d'un traité simple d'assistance mutuelle tripartite [3].

455

Note du Département [4]

Paris, 16 juin 1939.

L'ambassadeur de Pologne a présenté successivement au Ministre deux formules constituant l'aide-mémoire à annexer au protocole et qui est relatif à Dantzig.

La première de ces formules (« Dantzig représente un intérêt vital pour la Pologne ») [5] est rédigée de façon assez vague pour permettre une appréciation des circonstances par le gouvernement français et lui ménager, de ce fait,

(1) Voir ci-dessus le n° 438.
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 272.
(3) Voir ci-après le n° 460.
(4) Extraite des papiers Rochat et de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Voir ci-dessus le n° 222 annexe II.

une certaine liberté d'interprétation, liberté d'interprétation que les Anglais tiendront certainement, eux aussi, à s'assurer dans la plus large mesure.

La deuxième formule, qui n'a été présentée que récemment au Ministre par M. Lukasiewicz (1), spécifie « qu'une modification unilatérale du statut international de Dantzig ou des droits garantis par les traités à la Pologne dans la Ville libre représenterait une menace manifeste de l'indépendance de la Pologne ».

Une telle formule précise, en la resserrant jusqu'au cas extrême, l'obligation que la Pologne nous demande de prendre à l'égard de Dantzig; elle nous engagerait en effet, en cas de modification intérieure du statut de Dantzig, et risquerait de nous entraîner pratiquement, quelle que soit la gravité de l'incident, si cet incident affecte soit le statut international, soit un droit polonais dans la Ville libre.

Il y aurait lieu, dans ces conditions, d'insister auprès de M. Lukasiewicz pour l'amener à renoncer à sa deuxième formule.

456

NOTE (2)

rédigée par un des fonctionnaires de la délégation française au Conseil de la Société des Nations

Genève, 16 juin 1939.

J'ai vu ce matin M. Komarnicki, ministre de Pologne à Berne, qui représente le gouvernement polonais à la Conférence internationale du travail. Il s'est enquis des faits et gestes de M. Burckhardt et m'a demandé, en particulier, si je l'avais vu et ce qu'il m'avait dit. Selon son habitude, il a essayé de critiquer l'attitude du Haut-Commissaire et plus spécialement le voyage qu'il a effectué à Berlin (3). Je n'ai pas eu de peine à l'arrêter et même à le faire battre en retraite, en lui rappelant que ce voyage, bien qu'*officiellement* ignoré du gouvernement polonais, avait été sollicité par M. Beck lui-même. Et, bien plus, que celui-ci avait chargé formellement le Haut-Commissaire d'apporter certaines indications à M. Hitler ou, à défaut, à ses représentants.

M. Komarnicki m'a ensuite parlé de la question russe, au sujet de laquelle d'ailleurs j'ai cherché à connaître son opinion. Comme nous-mêmes, le gouvernement polonais n'est pas sans avoir eu des échos des bruits selon lesquels le gouvernement du Reich s'efforcerait de « causer » avec Moscou. Il ne cacherait pas son désir de réaliser une entente germano-soviétique. A Varsovie,

(1) Les dossiers conservés ne permettent pas de savoir à quelle date exacte l'ambassadeur de Pologne remit le texte de cette nouvelle formule au Département.
(2) Remise par M. Bonnet au Département.
(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 439.

selon M. Komarnicki, on n'exclut pas que tel soit, en effet, le vif désir de certains cercles officiels allemands, mais on estime que si peut-être l'Allemagne jouit, auprès de certains éléments de l'armée rouge, de quelques sympathies, le Kremlin est très loin de vouloir favoriser ces tendances, Le gouvernement polonais n'a, à cet égard, aucune espèce d'inquiétude. Il possède d'excellentes sources d'information sur l'état d'esprit des dirigeants soviétiques et, notamment, sur celui de l'entourage de Staline. Or, d'après ces renseignements, on n'y souhaite nullement voir s'établir et se développer une collaboration entre Moscou et Berlin. D'ailleurs, quel serait l'objet d'une telle collaboration? Quel intérêt la Russie pourrait-elle y trouver? On ne le voit pas. Peut-être, à la suite d'une conflagration générale, à la faveur de laquelle la Pologne pourrait s'emparer de la Prusse orientale, la Russie chercherait-elle quelques compensations en s'annexant une partie des pays baltes. Mais dans l'état actuel des choses, on ne conçoit pas quels agrandissements territoriaux l'Union soviétique pourrait désirer et quelle aide, par conséquent, l'Allemagne lui offrirait.

Ce que l'on croit plus volontiers à Varsovie, c'est que la Russie cherche à gagner du temps, qu'elle resterait volontiers neutre dans un conflit européen, qu'en tout cas elle préférerait dans une guerre déclenchée à propos de Dantzig ne pas prendre part immédiatement aux hostilités, mais attendre son heure. De là, peut-être, ses hésitations à s'engager aujourd'hui par un pacte d'assistance mutuelle obligatoire et immédiate. Tout autre, semble-t-il, serait l'attitude des Soviets si l'Allemagne dirigeait son action vers le Sud-est. Une agression allemande sur la Roumanie notamment trouverait sans doute la Russie prête à engager ses forces immédiatement pour parer à une expansion allemande vers la mer Noire et les frontières de l'U.R.S.S.

457

Procès-verbal de la réunion des chefs d'État-major généraux

du vendredi 16 juin 1939 (1)

Très secret.

L'ordre du jour était le suivant :

« Fixation d'un ordre d'urgence dans la satisfaction des besoins en matériel de la Pologne, de la Roumanie, de la Grèce et de la Turquie ».

La réunion était présidée par le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

Assistaient à la réunion :

M. le Général VUILLEMIN, chef d'État-major général de l'armée de l'Air.

M. le Général BUHRER, chef d'État-major général des Colonies.

M. le contre-Amiral BOURRAGUÉ, sous-chef d'État-major général de la Marine.

M. le Général GEORGES, membre du conseil supérieur de la Guerre.

M. le Général COLSON, chef de l'état-major de l'Armée.

M. le Général DENTZ, sous-chef de l'état-major de l'Armée.

M. le Capitaine de vaisseau AUPHAN, de l'état-major général de la Marine.

M. le Général JAMET, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le contre-Amiral FERNET, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le Colonel AYMÉ, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. le Général Gamelin ouvre la séance à 10 heures. Il expose l'objet des récentes conversations qu'il a eues à Londres avec lord Chatfield (1).

Les Britanniques ne sont pas éloignés de vouloir faire revivre le Haut Comité militaire de Versailles; les alliés éventuels seraient appelés à y siéger, mais seulement quand Anglais et Français auraient défini en accord les bases de l'action commune à conduire dans un prochain conflit. La question est à étudier par les chefs d'État-major généraux.

Par ailleurs, les Britanniques ont été saisis de demandes émanant des Polonais, des Turcs et des Grecs. Ils estiment que la question doit être traitée dans son ensemble pour tous nos alliés éventuels du front oriental. Quelles sont les demandes qui peuvent être satisfaites par les Franco-Anglais? Que faut-il demander aux États-Unis et peut-être aussi aux Russes?

Les Britanniques désirent connaître notre opinion en fonction des nécessités de notre propre armement; ils demandent également dans quel ordre d'urgence nous envisageons de fournir les états en cause dans les trois domaines : terrestre, maritime et aérien. On procèderait ensuite à la confrontation des conclusions françaises et britanniques pour définir une politique commune.

Il importe d'abord de saisir les Anglais par notre organisme de Londres des demandes formulées par les puissances du front oriental et de recevoir communication des demandes présentées aux Britanniques par les mêmes puissances.

En Angleterre, il y a un ministre de l'Armement; par ailleurs, lord Chatfield s'offre à centraliser les affaires au titre de la coordination qui lui incombe. En France, cette centralisation ne peut incomber qu'au président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, faisant intervenir les ministres intéressés. Quand il s'agira de rapprocher les points de vue et de traiter des incidences financières de la question, le président du Conseil pourrait

(1) **Lors de son séjour dans la capitale britannique, du 6 au 9 juin : voir ci-dessus le n° 413.**

faire exposer la thèse française par un ministre secondé par le chef d'État-major général de la Défense nationale.

La première étape est donc l'examen à la présente réunion de l'intérêt comparé du réarmement de chacune des puissances du front oriental.

Sur le plan terrestre, nous sommes au premier chef intéressés au réarmement de la Pologne qui peut avoir sur l'Allemagne une action militaire directe.

Il apparaît qu'en deuxième urgence, viennent ensuite la Roumanie, puis la Grèce; la première en raison des visées de l'Allemagne sur ses pétroles et sur ses blés, la seconde en raison de l'intérêt de premier ordre qu'ont les alliés à la possession de Salonique. En ce qui concerne la Turquie dont le rôle essentiel est d'intervenir en Bulgarie et de soutenir la Grèce, la question est délicate. La Turquie est loin, elle a une armée et l'on peut se demander si nous avons intérêt à faire de la Turquie une puissance militairement très forte; tout en l'aidant, peut-être pouvons-nous faire passer la question après les autres.

(L'accord est réalisé sur la nécessité de donner sur le plan terrestre priorité aux armements polonais.)

M. le Général Bührer fait observer que le matériel donné à la Roumanie sera perdu si celle-ci ne fournit pas la résistance escomptée. La Turquie par contre offre plus de garanties. Avant de fixer un ordre de priorité entre les états, il faut savoir si la Roumanie est vraiment prête à se défendre ou si elle lâchera devant le premier effort allemand.

M. le Général Gamelin estime qu'il faut aussi penser au danger du lendemain et que la Turquie a ce qu'il lui faut pour régler la Bulgarie.

M. le Général Georges insiste sur la nécessité de mettre la Roumanie en situation de se défendre et de commencer le renforcement du front oriental par les états qui sont en contact avec les états totalitaires.

M. le Général Gamelin croit qu'il faut faire un effort pour la Roumanie. La force militaire turque n'est vraiment déficiente qu'en ce qui concerne la défense des côtes. Notre effort d'armement de la Roumanie est d'ailleurs déjà commencé. Quant à la valeur de l'armée roumaine, elle n'est pas négligeable, le commandement et les états-majors sont bons; le sentiment national est favorable aux alliés et plus le gouvernement sera soutenu, plus nous aurons de chances de voir la Roumanie à nos côtés.

M. le Général Georges indique qu'il est nécessaire de faciliter les appuis mutuels entre la Roumanie et la Pologne.

M. le Général Bührer estime que si l'on est sûr du gouvernement roumain, la Roumanie doit dans l'ordre d'urgence, venir immédiatement après la Pologne.

(L'accord est réalisé sur la nécessité de donner sur le plan terrestre la priorité à la Roumanie sur la Turquie.)

M. le Général Gamelin est d'avis de faire passer également la Grèce avant la Turquie en raison de l'importance de la Méditerranée orientale. La Grèce peut armer 18 divisions, mais a des hommes pour 22; la formation d'un plus grand nombre d'unités d'infanterie est intéressante dans un pays de montagnes comme est la Grèce.

Il insiste sur ce qu'il n'est pas question de ne rien faire pour la Turquie, mais simplement de penser au danger d'un accroissement exagéré de ses forces militaires. Il propose ensuite d'examiner sur le plan maritime la question du réarmement du front oriental.

M. le contre-Amiral Bourragué donne son accord sur l'importance de la Grèce au point de vue de notre maîtrise en Méditerranée orientale.

Nous ne pouvons songer, étant donné la saturation de nos chantiers et usines, à augmenter les forces navales des puissances de l'Est européen ni à améliorer l'armement de leurs bateaux; nous ne pouvons que leur fournir du matériel pour la défense de leurs côtes. Il note à ce propos que la mise en place de canons de 305 mm à Gdynia demanderait deux ans.

M. le Général Gamelin estime qu'on pourrait pour la défense des côtes voir aussi ce qui pourrait être fait par l'Angleterre.

M. le Général Bührer signale qu'il a cherché où acheter des canons de côte. Il n'y a rien de disponible nulle part, même en Amérique.

M. le contre-Amiral Bourragué indique que du point de vue naval, la Grèce est plus intéressante que la Pologne et la Turquie. Les Turcs sont allés à Toulon voir des batteries de côte, les Grecs n'ont rien demandé. Les Roumains ont reçu 500 mines au début de l'année. Les attachés navals ont été priés de faire connaître les besoins.

Au point de vue opérations, nous ne pouvons pas faire grand chose : dans le Nord, le support y est la Russie ; le Sud est du domaine de l'Amirauté britannique.

M. le Général Vuillemin expose que l'ordre d'urgence doit être le même pour l'Air que pour la Terre. Il serait intéressant de voir la Marine donner des hydravions à la Grèce. D'ici trois ou quatre mois, nous pourrons exporter des avions de chasse (40 par mois jusqu'à concurrence de 200 appareils). C'est la Pologne qui nous intéresse le plus; elle a un matériel périmé, mais un personnel nombreux. Mais les Polonais se sont orientés sur l'acquisition d'appareils anglais, nous devrions donc nous charger des autres puissances. Il nous faut d'ailleurs penser au moment où nos fabrications auront leur plein rendement et où il nous faudra exporter. La chasse est particulièrement intéressante pour la défense du sol roumain. En ce qui concerne le bombardement et le renseignement, nous sommes en retard sur les Anglais.

M. le Général Gamelin voir favorablement cette exportation d'appareils de chasse et considère que la grande réserve d'appareils de bombardement serait en Russie.

M. le Général Bührer demande qu'avant de servir l'étranger, on achève les renforcements prévus pour l'aviation coloniale.

M. Le Général Gamelin donne son accord. En ce qui concerne la répartition de fournitures, il estime qu'à la part franco-anglaise doivent s'ajouter des parts américaine et russe; ces dernières nécessiteront évidemment une étude financière.

Il résume la discussion et constate que l'accord est réalisé sur les points suivants :

— nécessité d'établir l'état global des besoins exprimés par les puissances du front oriental;

— confrontation avec l'état de même nature établi par les Britanniques;
— étude commune des moyens de satisfaire les demandes, y compris la participation des États-Unis et de la Russie;
— satisfaction des besoins dans l'ordre d'urgence suivant :
— sur les plans terrestre et aérien : Pologne, Roumanie, Grèce, Turquie,
— sur le plan maritime : Grèce, Turquie, Pologne, Roumanie.

La séance est levée à 11 heures [1].

458

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 15 [2]. *Saint-Sébastien, 16 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juin.)

Par ma lettre nº 14, en date d'hier [3], je vous ai fait connaître — ce que M. de Lequerica a d'ailleurs dû également faire de son côté — la position négative prise par le gouvernement espagnol à l'égard des propositions qui lui ont été faites ces jours-ci [4] pour faciliter une restitution rapide de l'or de la Banque d'Espagne, en échange de certaines contreparties. Nous ne sommes donc guère plus avancés dans nos efforts pour liquider cette hypothèque que représente la restitution des avoirs espagnols et qui continue à peser sur l'ensemble de nos relations avec l'Espagne.

Le gouvernement français devrait, me semble-t-il, une bonne fois pour toutes, prendre une décision et s'y tenir. Entend-il ou non, trois mois et demi après la signature donnée à Burgos, restituer « dans le plus bref délai possible » les avoirs espagnols qui se trouvent en France, et utiliser à cet effet tous les moyens qui relèvent de son pouvoir »?

La négociation confiée à M. Léon Bérard a été viciée dans son principe même, du fait que l'on a prétendu, alors qu'il était déjà trop tard, poser des conditions à la reconnaissance du gouvernement de Burgos. M. Bérard n'a pu éviter de promettre la restitution à l'Espagne des biens qui lui appartenaient et dont nous ne nous trouvions être que les dépositaires accidentels. Il n'a pu obtenir, en échange de cette restitution considérée comme de droit par ses interlocuteurs, aucun engagement sur les diverses questions qui nous préoccupent

(1) Ce procès-verbal a été transmis le 26 juin par le général, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, au président du Conseil, ministre de la Défense nationale.
(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc» cette dépêche porte ici le numéro de son arrivée au cabinet du Ministre.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 442.
(4) Le 10 juin, et dont le texte est ci-dessus publié sous le nº 390.

aujourd'hui (rapatriement accéléré et remboursement des frais des réfugiés, sinistrés français, etc.). En signant les accords, nonobstant ces lacunes, le gouvernement français, conscient des sacrifices que méritait un rapprochement franco-espagnol, a donné sa parole et s'est imposé une ligne de conduite. Allons-nous continuer à tergiverser comme nous l'avons fait pendant des mois, lors qu'il s'est agi de reconnaître le gouvernement du général Franco? J'ai déjà dit, et nul ne me contredira, que cette reconnaissance a eu lieu trop tard pour porter tous les fruits que nous en aurions pu tirer. Je crains qu'il soit également un peu tard aujourd'hui pour tirer des accords Bérard les avantages d'ordre moral et de détente qui en ont pu justifier la signature.

Les accords Bérard impliquent une politique. Nous devons nous y tenir. *Il n'est pas de pire politique que de n'en pas avoir.*

459

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 487 [1]. Confidentiel. *Londres, 16 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

D'après les indications recueillies au Foreign Office par l'un de mes collaborateurs, les milieux politiques de Londres se montrent très satisfaits des résultats du voyage que les souverains britanniques viennent d'effectuer au Canada et aux États-Unis [2]. Les démonstrations enthousiastes dont le Roi et la Reine ont été l'objet sur tout leur passage ont d'autant plus de valeur qu'une propagande hostile s'était efforcée de jeter le discrédit sur les buts de la visite royale, en insinuant que l'Angleterre cherchait avant tout à « forcer la main » des Dominions et à « acheter » les États-Unis, pour entraîner ce pays, contrairement aux saines traditions américaines, dans les complications infinies de la politique européenne.

Le séjour des souverains aux États-Unis s'est déroulé dans une atmosphère exceptionnellement cordiale. En dehors du caractère historique que revêtait cet événement, il est bien certain que les Américains, sans écouter les propos de certains critiques plus ou moins suspects, ont fait au roi George et à la reine Elisabeth un accueil encore plus chaleureux qu'on ne pouvait s'y attendre.

De là à conclure que les États-Unis sont à peu près décidés à se ranger dans le camp de la Grande-Bretagne et de la France, au cas où un conflit viendrait à éclater, il y a, dit-on, au Foreign Office, une distance qu'il faut se garder de

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 421 (note).

franchir trop hâtivement. Sans doute pourrait-on compter, en temps de guerre, sur la neutralité bienveillante des États-Unis. Les indices que l'on recueille depuis quelque temps déjà sur l'état de l'opinion américaine permettent de l'espérer. Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que si les États-Unis sont amenés progressivement à prendre une attitude aussi favorable à nos intérêts, cette évolution doit être attribuée à une hostilité foncière de la plupart des citoyens américains pour le nazisme et le fascisme, plutôt qu'à une approbation sans réserve de la politique étrangère pratiquée depuis vingt ans par la Grande-Bretagne et par la France.

Lorsque l'on compare les relations anglo-américaines et franco-américaines, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, à ce qu'elles étaient en 1914, on conclut à juste titre, selon le chef du département d'Amérique, que les États-Unis sont plus près de nous qu'il y a vingt-cinq ans. Il est même permis de penser qu'au cas où les états totalitaires menaceraient de l'emporter dans un conflit européen, le gouvernement de Washington se hâterait de nous porter secours. On oublie par contre, en faisant cette comparaison, que les relations des puissances occidentales avec les États-Unis sont passées depuis la guerre par une phase extrêmement difficile qui n'a pas eu d'équivalent avant 1914. Il a fallu en effet toute une série d'événements : annexion de l'Abyssinie, conflit sino-japonais, révolution espagnole, Anschluss, démembrement de la Tchécoslovaquie, annexion de l'Albanie, etc... pour faire revenir l'opinion américaine de ses préventions, acquises au lendemain de la guerre, contre l'Angleterre et la France et pour lui faire modifier l'attitude isolationniste qu'elle comptait maintenir avec intransigeance vis-à-vis de tout conflit européen. Ces événements ont fait une forte impression à l'intérieur des États-Unis, car il s'agissait de la violation de droits auxquels leurs citoyens sont attachés. Mais la responsabilité encourue par l'Allemagne, l'Italie et le Japon dans ces actes d'agression frappe l'esprit des Américains plus que les griefs de la France et de la Grande-Bretagne à l'égard des états totalitaires.

On oublie, en outre, que l'opinion américaine est fort complexe. Qu'il s'agisse de la politique du président Roosevelt et de l'administration qu'il dirige, des courants de la presse, des réactions de grands centres comme New York, Chicago ou San Francisco, de l'état d'esprit qui règne dans le Middle West ou enfin de l'attitude du Sénat, on a affaire à des groupements de tendances extrêmement différentes. Si certains d'entre eux paraissent déjà gagnés à notre cause, il en est d'autres qui sont infiniment moins perméables et continuent à se méfier de la politique européenne. Il est donc fort imprudent de laisser entendre, comme on a tendance à le faire de divers côtés, que l'attitude des Américains en cas de conflit ne fait aucun doute. Le principal souci que nous devons avoir est de permettre aux éléments les plus récalcitrants de l'opinion, qui trouvent leur écho dans les délibérations du Sénat, de se rapprocher des vues de la Maison blanche. C'est d'ailleurs pour éviter toute fausse manœuvre susceptible d'avoir des répercussions fâcheuses sur l'opinion américaine que le gouvernement anglais, dans le domaine particulier des affaires d'Extrême-Orient, aborde généralement le gouvernement des États-Unis

par le détour de ses ambassadeurs à Tokyo ou à Changhaï et ne fait qu'à titre exceptionnel des démarches directes à Washington.

Ceci dit, il semble que même les milieux isolationnistes des États-Unis commencent à douter qu'il soit possible de se tenir indéfiniment à l'écart d'un conflit européen, et ceci pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'« anglophilie » ou la « francophilie » dont certains journaux anglais ou français font un usage si inconsidéré. Un Américain de tendances isolationnistes a reconnu, au cours d'une récente conversation avec le même fonctionnaire du Foreign Office, que les problèmes internationaux d'aujourd'hui débordent singulièrement le cadre de l'Europe. Les États-Unis ne pourraient tolérer une défaite de la France et de l'Angleterre sans être menacés dans leur position américaine. L'activité des agents allemands en Amérique du sud, notamment au Brésil, en Argentine et au Pérou, montre d'une façon suffisamment claire que les ambitions de l'Allemagne et de l'Italie ne se limitent pas à l'ancien monde. D'autre part, la doctrine politique des états totalitaires est diamétralement opposée à celle des États-Unis. Au cas où l'idéal nazi et fasciste triompherait en Europe, les États-Unis, dont tout le système politique repose sur un régime de libre consentement, risqueraient d'être profondément atteints.

Ces dangers que les isolationnistes eux-mêmes perçoivent n'échappent pas à l'administration américaine. C'est ainsi, fait-on observer au Foreign Office, qu'une évolution significative peut être notée dans les dispositions de l'état-major américain. L'armée des États-Unis comporte à l'heure actuelle des effectifs sensiblement supérieurs à ceux qui seraient nécessaires pour assurer purement et simplement la défense du territoire fédéral ou des possessions américaines. Il est donc permis de penser que, sans donner la moindre indication sur les motifs dont ils s'inspirent, les militaires américains envisagent déjà en réalité la possibilité de porter aussi rapidement que possible sur certains points du globe des effectifs destinés à une action offensive et non plus seulement défensive. C'est là un tournant important dans la politique militaire des États-Unis.

Telles sont les considérations qui ont été exposées à mon collaborateur par le chef du département d'Amérique. En résumé, on se félicite à Londres du succès remporté par les souverains au cours de leur voyage dans le nouveau monde et l'on souhaite qu'il ait définitivement ranimé les sympathies dont, de l'aveu même de plusieurs diplomates américains, on pouvait observer le léger fléchissement à la veille de la visite royale. Il serait maladroit, toutefois, de souligner avec insistance à cette occasion le caractère de plus en plus étroit des relations anglo-américaines. La presse anglaise se montre d'ailleurs à cet égard extrêmement discrète. Toute manifestation intempestive irait à l'encontre du but recherché. Si le voyage du Roi et de la Reine doit porter des fruits, il ne faut pas chercher à en hâter la maturation.

460

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 507 à 518 (1). Réservé. *Moscou, 17 juin 1939, 15 h 20, 18 h.*

(*Reçu :* 16 h., 18 h. 40.)

Compte tenu de certaines précisions verbales données par M. Molotov, la position prise le 15 juin par le gouvernement de l'U.R.S.S. en réponse à la mission Strang (2) peut être définie comme suit :

1° Ou bien un traité simple tripartite d'assistance mutuelle en cas d'agression contre les contractants;

2° Ou bien le traité tripartite plus complexe d'assistance mutuelle prévue par les projets franco-anglais du 26 mai (3) et soviétique du 2 juin (4), mais à la condition que le cas des pays baltes soit réglé effectivement en tous points comme les deux pays occidentaux acceptent de le faire pour les cinq autres pays déjà garantis par la France et l'Angleterre. Dans cette question, l'U.R.S.S. s'en tient à la thèse fondamentale exposée par elle, ainsi que l'indique votre télégramme n° 198 (5), dès l'origine de la négociation. Le discours de M. Molotov du 31 mai (6) ne laissait du reste pas une grande marge de négociation sur ce point, et sa note du 16 juin (7) vient à mon avis de rendre encore plus catégorique cette attitude maintenue depuis le mois d'avril.

Tout ce qui a été tenté jusqu'à présent pour convaincre l'U.R.S.S. de l'inopportunité de sa demande relative aux pays baltes et de l'impossibilité d'y donner suite en raison des répugnances de ces pays s'est avéré inutile.

Étant donné l'état présent si inquiétant de la situation européenne et les informations non officielles dont il dispose certainement sur les divers mouvements d'opinions en France et en Angleterre, le gouvernement de l'U.R.S.S. ne s'écartera pas d'une proposition à laquelle il se tient depuis si longtemps en faisant valoir des raisons de prestige et de sécurité qui viennent renforcer la crainte de s'engager à fond contre l'Allemagne, sans être assuré sur toutes ses frontières européennes sans exception d'une assistance immédiate et effective contre les risques d'agression indirecte.

(1) Extrait des papiers Bonnet.
(2) A l'occasion de la remise de l'aide-mémoire britannique : voir ci-dessus le n° 438. Se reporter également au n° 453.
(3) Dont le texte est-ci-dessus publié sous le n° 272.
(4) Reproduit ci-dessus sous le n° 336.
(5) Du 2 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 337.
(6) Prononcé devant le Conseil suprême de l'U.R.S.S. : voir ci-dessus le n° 364.
(7) Ci-dessus reproduite sous le n° 453.

Il ne s'agit donc pas, comme le disent si souvent au Parlement britannique le Premier ministre et certains de ses collègues, de petites difficultés portant sur des points secondaires. C'est une question de fond qui est en jeu et nous avons un choix décisif à faire. L'intérêt commun de la France et de l'Angleterre est de le faire d'urgence. De nouveaux délais dans une négociation qui occupe depuis si longtemps le devant de la scène, et plus encore son insuccès, seraient un grave échec de notre nouvelle politique de résistance à l'agression inaugurée après les conquêtes de la Bohême, de l'Albanie et de Memel au printemps dernier. Cet échec aurait une portée d'autant plus grande que les pourparlers anglo-franco-soviétiques sont, tant en France qu'en Angleterre, l'objet d'une publicité sensationnelle depuis l'origine.

Si regrettable que soit cette publicité au point de vue de la marche de la négociation, elle n'en témoigne pas moins de l'importance que l'on attache à juste titre à l'intégration sous une forme ou sous une autre de la Russie dans le groupe des puissances soucieuses de faire contrepoids à celles qui se sont déjà livrées avec succès, dans ces derniers mois, à des actes d'agression contre des tiers, et qui, par la doctrine de l'espace vital, formulent au grand jour les revendications les plus menaçantes.

Si discutés que soient les avantages ou les inconvénients d'une association avec les Soviets, les gouvernements français et anglais ont à trancher le problème en ce qui les concerne et estiment que les avantages en priment les inconvénients, sinon les négociations en cours depuis le mois d'avril dernier n'auraient pas de sens. D'autre part, si l'on cherchait une preuve supplémentaire de la valeur que représente et de la signification que comporte l'intégration de l'U.R.S.S. au système franco-anglais de sécurité, il suffirait de noter l'arrêt en Allemagne, en Italie et en Espagne des attaques usuelles contre les Soviets et l'accord avec lequel les puissances de l'Axe s'abstiennent de tout discours ou acte susceptible, en irritant la Russie, de la pousser dans notre camp.

Il n'est pas jusqu'à l'ambassadeur du Japon à Moscou qui ne tienne a ménager les Soviets, ayant pris soin de souligner auprès de moi le peu d'importance des récents incidents à la frontière de Mongolie (1) et l'amélioration des rapports russo-japonais.

J'estime donc que les gouvernements de Paris et de Londres devraient accepter le point de vue russe dans la question des pays baltes, étant entendu que si les pays à garantir... (2) objections à voir leur nom figurer dans le traité, la liste de tous les pays garantis, y compris les pays baltes, ferait l'objet d'un échange de lettres entre les trois grandes puissances. A défaut de listes nominatives, on pourrait, à titre transactionnel, introduire dans le traité une définition géographique telle que celles adoptées par les contre-propositions soviétiques du 19 avril (3).

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 350 (et note).
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur ces contrepropositions, voir au tome XV de la présente série les n°s 446, 447.

Dans le cas où les gouvernements occidentaux ne voudraient pas étendre aux trois pays baltes les garanties qu'ils ont déjà fournies à cinq autres pays, il ne resterait plus à mon avis d'autre solution que de se mettre d'urgence à la rédaction du pacte simple d'assistance mutuelle offert par M. Molotov.

Outre l'article par lequel il réglerait la question de l'attaque directe contre l'un ou l'autre des contractants, ce traité devrait à mon avis comprendre un autre article dans le sens suivant :

« Si, dans un territoire européen limitrophe ou non d'un des contractants, venaient à se produire des événements et que ce contractant estime qu'ils comportent une menace pour sa propre sécurité, les trois gouvernements, sans préjudice de l'action que chacun d'eux estimerait... [1] de prendre d'urgence dans un but de sécurité ou en exécution d'une obligation d'assistance entreraient, à la requête de l'un d'eux, immédiatement en consultation en vue de déterminer en commun la mise immédiate en action du mécanisme d'assistance mutuelle, conformément aux principes mais indépendamment des procédures de la Société des Nations ».

Une clause dans ce sens a l'avantage de permettre l'application du traité dans le cas de tous les états limitrophes ou non, garantis ou non, sans que ces derniers puissent se plaindre d'avoir été mentionnés et sans que d'autre part, l'U.R.S.S. puisse être fondée à dire que le cas des états baltes est traité différemment de celui des cinq états déjà garantis par nous.

461

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1884 à 1886. *Londres, 17 juin 1939, 18 h* [2].

Je me réfère au télégramme de notre ambassadeur à Rome, no 2453 [3].

Les indications parvenues au Foreign Office sur les rôles respectifs des gouvernements de Rome et de Berlin dans la conclusion du pacte militaire italo-allemand [4] sont contradictoires.

Dans ces conditions, les collaborateurs de lord Halifax, tout en reconnaissant l'intérêt que présente la question, ont pour l'instant renoncé à l'élucider.

Il leur paraît d'ailleurs actuellement plus important de se faire une opinion sur les conditions dans lesquelles il serait procédé, en cas de besoin, entre Rome et Berlin, à la consultation préalable et de savoir si celle-ci présenterait, comme l'ont laissé entendre les Italiens, certaines garanties.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Par fil.
(3) Du 13 juin, ci-dessus reproduit sous le no 409.
(4) Du 22 mai : voir ci-dessus les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

A ce point de vue, la disproportion des moyens dont disposent les deux signataires parait handicaper fortement l'Italie. Selon le Foreign Office, il serait plus nécessaire maintenant que jamais de suivre l'évolution des rapports entre les deux pays totalitaires et des facteurs qui permettraient encore à l'Italie de s'affirmer vis-à-vis de son partenaire.

Les moyens en progression continue dont dispose le Reich pour agir sur les milieux administratifs, culturels et économiques de la Péninsule retiennent donc toute l'attention des Anglais, En ce qui concerne d'une part les fournitures industrielles exportées d'Allemagne vers l'Italie et, d'autre part, la production agricole italienne, on fait ici les mêmes constatations que M. François-Poncet. Tout semble se passer comme si le Reich instituait un état de choses complémentaire du sien. Lorsque cette action sera plus avancée, on ne voit pas bien comment un gouvernement italien quelconque pourrait se dégager de l'emprise allemande.

462

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1188 à 1192 [1]. Réservé. *Paris, 17 juin 1939, 21 h 15.*

La communication faite à sir Williams Seeds de la version revisée du projet français d'accord, transmise par votre télégramme no 1856 [2], et approuvée par mon télégramme no 1164 [3], devrait, semble-t-il, être accompagnée d'instructions qui, tenant compte du point de vue exposé dans le mémorandum russe du 16 juin [4], permettent aux ambassadeurs de France et d'Angleterre d'écarter définitivement de la négociation en cours les difficultés secondaires qui retardent, non sans sérieux inconvénient, la conclusion de l'accord. Nous ne devons pas nous dissimuler en effet que la méfiance, soulignée par M. Naggiar, avec laquelle les Russes abordent l'examen de nos propositions s'alimente pour une grande part de notre insistance à soutenir certaines dispositions accessoires, qui ne touchent point au fond du problème et sous lesquelles les dirigeants soviétiques nous soupçonnent, bien à tort, de dissimuler certaines réserves et certaines arrière-pensées.

Le nouveau texte de l'article 1 répond à toutes les objections du mémorandum soviétique, en établissant entre les trois contractants une égalité absolue quant à l'étendue, la portée, la réciprocité et la mise en œuvre de leurs

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du 15 juin, ci-dessus reproduit sous le no 427.
(3) Du 16 juin, par lequel le Ministre approuvait le texte transmis par le télégramme no 1856 et déclarait ne voir « que des avantages à ce qu'il fût immédiatement communiqué par le télégraphe à sir W. Seeds ».
(4) Ci-dessus reproduit sous le no 453.

engagements. Il couvre aussi bien les états limitrophes de l'U.R.S.S. que les états limitrophes ou voisins de la France et de la Grande-Bretagne, ainsi que les états non limitrophes, tels que la Grèce, bénéficiaires d'une garantie spéciale. Son acceptation par les trois états contractants doit constituer la pierre de touche de leur sincérité respective.

L'entente réalisée sur ce point essentiel devrait rapidement s'étendre aux autres points encore en litige.

En ce qui concerne la question de la simultanéité de l'entrée en vigueur de l'accord général et d'un accord militaire, le mémorandum russe parait laisser la porte ouverte à une transaction. Elle pourrait, comme vous l'avez déjà suggéré à lord Halifax, être recherchée dans l'ouverture immédiate de conversations techniques nécessaires.

Au sujet de la clause visant la conclusion d'un armistice ou d'une paix séparée, je vous ai déjà indiqué qu'il ne me paraissait pas désirable d'écarter une formule qui n'offre pas moins de garantie à la France et à la Grande-Bretagne qu'à l'U.R.S.S. Le refus de souscrire à un tel engagement place, d'autre part, le pays qui se récuse dans une position morale difficile à justifier. Il suffit d'évoquer, si cette proposition était venue de nous et avait été écartée par l'U.R.S.S., les interprétations que nous n'aurions pas pu ne pas tirer de cette attitude.

Enfin, il conviendrait, à mon sens, de ne pas insister pour le maintien de la référence à l'article 16, § 1 et 2 dont je vous ai déjà indiqué, dans mon télégramme nos 1114-1115 (1), qu'elle ne pouvait que susciter la méfiance russe, quels que soient les correctifs dont elle s'accompagne. La référence générale inscrite en tête du projet d'accord doit suffire pour marquer, aux yeux de tous, la fidélité des trois gouvernements au principe d'assistance mutuelle contre l'agression conçu dans l'esprit du pacte de la Société des Nations.

Je vous serais obligé de soumettre ces observations à l'attention du Foreign Office, en soulignant qu'elles s'inspirent essentiellement de notre préoccupation de voir les négociations en cours aboutir le plus tôt possible à une conclusion, qui ne se heurte plus aujourd'hui à aucune difficulté de principe et dont le retard présente, dans les circonstances actuelles, des inconvénients et des risques qu'il est superflu de souligner (2).

(1) Du 10 juin, ci-dessus reproduit sous le no 388.
(2) Ce télégramme a été également adressé à Moscou le 20 juin sous les nos 231 à 235.

463

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1186, 1187. Réservé. *Paris, 17 juin 1939, 22 h.*

Je viens d'avoir une conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre au sujet de l'affaire de Tientsin (1). Au cours de cet entretien, sir Eric Phipps m'a donné, sur les dispositions présentes du gouvernement britannique, des indications qui corroborent celles que m'avait apportées votre télégramme no 1865 (2).

Je n'ai pas caché à l'ambassadeur que la situation me semblait très sérieuse, et que le développement de la tension politique existant en Extrême-Orient pouvait apparaître au gouvernement du Reich comme une occasion d'entreprendre un coup de force en direction de la Pologne.

J'ai marqué tout l'intérêt qui s'attachait à ce qu'une solution rapide pût être trouvée sur le plan local. J'ai précisé qu'au cas où une telle solution ne pourrait être trouvée et où le gouvernement britannique serait amené à développer son action, il me paraissait essentiel d'éviter de prendre des mesures propres à exaspérer le sentiment japonais avant de s'être assuré de pouvoir les maintenir et leur donner toute efficacité. J'ai rappelé enfin que si le gouvernement français était pleinement conscient de la solidarité des intérêts français et britanniques en Extrême-Orient, les mesures prises de concert par Paris et par Londres ne permettraient probablement pas d'obtenir le résultat désiré si le gouvernement des États-Unis, dont l'attitude était déterminante pour l'évolution de tout problème posé par le conflit sino-japonais, n'acceptait pas de s'y associer.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le no 426 annexe.

(2) Par ce télégramme, du 16 juin, l'ambassadeur indiquait que le gouvernement britannique avait demandé à celui des États-Unis s'il accepterait de participer à un arbitrage en vue de régler l'incident de Tsentsin.

464

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2514, 2515. Réservé. *Rome, 17 juin 1939, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

De source polonaise, un de mes collaborateurs a appris qu'on continuait dans les milieux dirigeants romains à rechercher une possibilité de solution de l'affaire de Dantzig et du Corridor. Le gouvernement italien examinerait, paraît-il, les projets les plus variés. C'est ainsi par exemple que l'ambassadeur de Pologne ayant, il y a deux semaines environ, déclaré, dans une conversation au comte Ciano, que la Pologne en Poméranie ne céderait rien à l'Allemagne et ne lui concéderait aucun droit de passage extraterritorial, avait ajouté : « Rien, pas même un tunnel ! », le comte Ciano se serait alors aussitôt saisi de cette réflexion et l'aurait prise au sérieux comme s'il s'agissait d'une suggestion. Depuis lors, le gouvernement italien étudierait vraiment la question de la création d'un tunnel à travers le Corridor et se serait mis en contact à ce sujet avec Berlin. Dans mon récent entretien avec lui, le comte Ciano a d'ailleurs fait allusion à cette hypothèse qu'il considérait comme une solution plausible. Mais, à en croire les Polonais, tout cela serait risible et ils n'accorderaient pas plus à l'Allemagne le droit de construire un tunnel qu'ils ne lui concéderaient celui d'établir une autostrade extraterritoriale.

465

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 959 à 964. Réservé. *Washington, 17 juin 1939, 22 h. 30, 22 h. 15, 22 h. 10, 23 h.*

(*Reçu :* le 18, 8 h. 40, 8 h., 7 h. 15, 7 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme nos 728 à 731 (1).

Je n'avais pas manqué de signaler par mon télégramme no 939 (2) qu'en marquant à M. Jean Zay et à moi le souhait de voir la France prêter toute

(1) Le télégramme pour Washington nos 729-731, du 16 juin, est ci-dessus reproduit sous le no 447.

(2) Du 14 juin, ci-dessus publié sous le no 421.

l'aide possible à la Chine, le président Roosevelt avait exprimé une opinion que ne confirmerait pas officiellement le département d'État.

Toutefois, il paraît exister entre ce dernier et nous un malentendu que j'ai eu l'occasion d'éclaircir aujourd'hui. M. Cordell Hull a en effet commencé son entretien avec moi en démentant m'avoir dit, comme je l'aurais rapporté à Votre Excellence il y a deux semaines environ, que le gouvernement américain déconseillait au gouvernement français d'accorder un emprunt à la Chine. J'ai manifesté quelque surprise d'une telle assertion que j'ai demandé à vérifier immédiatement auprès des services.

Ceux-ci m'ont donné connaissance d'un télégramme du 6 juin par lequel l'ambassade des États-Unis à Paris rendait compte d'une démarche faite au Département pour connaître l'état des pourparlers engagés en vue de la conclusion de l'emprunt chinois, dont le principe aurait été admis par nous l'été dernier. Il y aurait été répondu que je venais de faire savoir que le secrétaire d'État m'avait exprimé le désir de ne voir la France prendre aucune mesure susceptible de pousser le Japon dans le camp des puissances totalitaires.

J'ai mis les choses au point en rappelant que dans une conversation du 3 juin avec M. Sumner Welles [1], j'avais en effet constaté l'accord des politiques américaine et française sur ce principe. A vrai dire, et je n'avais pas manqué de le préciser à Votre Excellence, les conclusions que le sous-secrétaire d'État tirait de ces prémisses valaient non pas contre l'aide directe à la Chine sous forme d'emprunt ou de fourniture de matériel, mais contre une pression économique sur le Japon.

Toutefois, ai-je fait valoir à mon interlocuteur, les modalités que l'application d'un même principe pouvait dicter à différentes puissances variaient suivant les circonstances. Les États-Unis et l'Angleterre avaient pu consentir il y a quelques mois, sans danger pour la paix générale, des avances à la Chine [2]. La France, plus vulnérable que les États-Unis à travers l'Indochine et les concessions en territoire chinois, devait en outre prendre soin de ménager le gouvernement japonais au moment où celui-ci hésitait encore à conclure une alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie [3]. Nous devions d'ailleurs constater que le gouvernement japonais ne paraissait pas, à tort ou à raison, convaincu de l'existence d'une étroite solidarité entre les États-Unis et les deux démocraties européennes. Ces observations seront rapportées au secrétaire d'État.

Sans attendre d'élucider ce point particulier, j'avais tenu à M. Cordell Hull un langage conforme à celui que j'avais fait entendre hier à M. Hamilton et qui allait au devant des instructions de Votre Excellence. Le secrétaire d'État m'avait répondu que le gouvernement américain ne voulait prendre envers quiconque d'engagements politiques susceptibles d'aliéner sa liberté d'action, et que lui-même se montrait très réservé, même vis-à-vis de ses collaborateurs, pour éviter des indiscrétions de presse, mais qu'il ne négli-

(1) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 341.
(2) Sur ces avances, voir au tome XIII de la présente série, le n° 224 (et note).
(3) Sur ces hésitations de Tokyo, voir ci-dessus les n°s 12, 42, 125, 170, 246, 317, 426.

geait aucune occasion, soit dans les instructions qu'il adressait à ses agents d'Extrême-Orient, soit dans ses conversations avec l'ambassadeur du Japon, pour affirmer la solidarité des États-Unis avec la France et l'Angleterre dans la défense de leurs intérêts communs en Extrême-Orient.

466

M. François-Poncet, Ambassadeur de France a Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangeres.

T. nº 2521 (1). Réservé. *Rome, 17 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 18, 12 h.)

Un de mes collaborateurs a appris hier soir de bonne source que M. Serrano Suñer n'avait rien signé avec le gouvernement italien pendant son séjour à Rome (3). Le voyage du ministre espagnol de l'Intérieur répondait, paraît-il, au désir du gouvernement de Burgos d'affirmer à la fois sa reconnaissance pour l'aide italienne et sa solidarité avec le gouvernement fasciste. On craignait à Madrid que les différents séjours faits en Italie par de nombreuses personnalités militaires espagnoles ne donnassent l'impression que l'armée poursuivait une politique d'amitié italo-espagnole, qui n'était pas entièrement partagée par le gouvernement civil. Tel aurait été le but principal de la mission qui a été confiée par le Généralissime à son beau-frère. M. Serrano Suñer aurait été satisfait de ses contacts avec le Duce pour qui il éprouve une sincère admiration. Il aurait, par contre, été beaucoup moins content de ses conversations avec le comte Ciano, dont il n'a pas semblé apprécier beaucoup la personnalité. La question de la neutralité bienveillante n'aurait pas été abordée au cours des entretiens entre le ministre italien des Affaires étrangères et M. Serrano Suñer. On serait demeuré dans un domaine plus général et l'on aurait parlé des blocs opposés et des idéologies hostiles. M. Mussolini aurait fait, quant à lui, une allusion aux conséquences possibles d'une intervention russe en Europe et à la nécessité d'un renforcement de la participation espagnole au pacte antikomintern. Mais son interlocuteur n'aurait pas relevé cette suggestion. D'autre part, le gouvernement italien aurait, peu avant le départ de M. Serrano Suñer pour la Péninsule, demandé au gouvernement espagnol d'examiner avec lui les conséquences possibles de l'immixtion des Soviets dans les affaires européennes, et il aurait voulu savoir quelle serait l'attitude de l'Espagne dans l'hypothèse d'une guerre où la France et l'Angle-

(1) Extrait des papiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur le séjour à Rome du ministre espagnol, voir ci-dessus le nº 382 (et note).

terre se trouveraient les alliées de l'U.R.S.S. Le général Franco aurait écarté résolument, pour le moment, toute suggestion tendant à préciser et à renforcer l'adhésion espagnole au pacte antikomintern. Il aurait fait valoir que l'Espagne ne pouvait aller plus loin, qu'elle était absorbée et le serait encore pendant fort longtemps par son programme de reconstruction, qu'il lui était impossible d'envisager de participer à une guerre européenne et qu'on examinerait plus tard ce qu'il y aurait lieu de décider, au cas où les Soviets interviendraient en Europe. Cette position n'aurait été modifiée en rien par le voyage de M. Serrano Suñer dans la capitale italienne [1].

Il n'aurait pas été davantage question de négocier un nouveau traité de commerce italo-espagnol. Les arrangements pris précédemment subsistent; mais le *clearing* actuel fonctionne mal; l'Espagne aurait livré entre 1937 et 1938 environ pour 300 à 400 millions de lires de pyrites. Mais, pour l'instant, les échanges seraient suspendus. On s'occuperait à Madrid de régler ces questions.

Au point de vue de sa situation intérieure, l'Espagne traverserait à l'heure actuelle, a-t-on indiqué à mon collaborateur, un moment très difficile. Il s'agirait de revenir progressivement à la normalité après la démobilisation. Mais un énorme travail resterait à accomplir. Il y aurait lieu de s'attendre à la formation d'un cabinet présidé par M. Serrano Suñer, le général Franco se bornant au rôle de chef de l'État. Le Caudillo serait, au surplus, absolument décidé, en dépit de l'opposition italienne et allemande, à procéder, d'ici un an à dix-huit mois, à la restauration de la monarchie en faveur de Don Juan. Lui-même se contenterait alors d'être le premier personnage militaire de l'État. On penserait, d'ailleurs, qu'un gouvernement présidé par M. Serrano Suñer, c'est-à-dire par l'homme qui est le chef de la Phalange et jouit des sympathies les plus vives en Allemagne et en Italie, rendrait plus facile le rétablissement de la dynastie des Bourbons, étant donné que les deux états totalitaires se trouveraient rassurés dans une certaine mesure sur les conséquences possibles de la restauration par la présence à la tête du gouvernement du ministre actuel de l'Intérieur.

Dans l'état présent des choses, l'Espagne voudrait éviter de se compromettre et envisagerait avec une certaine répugnance d'avoir à prêter ses bases navales et ses ports aux états totalitaires en cas de guerre. Toutefois, elle serait très irritée de « l' incompréhension française » et du peu de bonne volonté que la France mettrait à exécuter les accords Bérard-Jordana. « Vous avez reperdu, a-t-on déclaré à mon collaborateur, en ces derniers temps, tout le terrain que vous aviez regagné si habilement en envoyant le maréchal Pétain à Burgos. Si cela devait continuer ainsi, nous serions, sans doute,

[1] Le 19 juin, par télégramme de Saint-Sébastien nº 165, non reproduit, le maréchal Pétain faisait état de déclarations tenues par le comte de Casas Rojas, directeur politique espagnol, à un secrétaire de l'ambassade de France, déclarations aux termes desquelles « il n'y avait rien avec l'Italie » et Paris ne devait concevoir aucune inquiétude sur la portée du voyage à Rome du ministre espagnol de l'Intérieur. Le directeur du service de presse espagnol s'exprimait dans le même sens : aucun engagement n'avait été pris à Rome, et l'Espagne tenait à assurer son indépendance vis-à-vis de tous les pays.

contraints, dans cinq ou six mois, d'aller plus loin dans la voie du rapprochement et de la collaboration avec l'Italie et l'Allemagne que nous ne le souhaiterions. Pourquoi nous y pousser ? ».

Il y a lieu, me semble-t-il, de rapprocher cette indication des propos tenus par le comte Ciano qui, comme je l'ai signalé, a déclaré à diverses reprises, ces jours derniers, que la question d'une alliance militaire italo-espagnole n'était pas encore mûre, mais qu'il espérait bien arriver à la conclure dans quatre ou cinq mois (1).

On a également indiqué à mon collaborateur que l'Espagne aurait probablement besoin d'un emprunt dans quelque temps. « Mais, a-t-on aussitôt ajouté, n'attachez pas trop d'importance aux questions d'argent ! Ce serait une erreur de manœuvrer avec nous en tenant trop compte de considérations financières. Exécutez les accords Bérard-Jordana et vous aurez fait la moitié de votre tâche. Vous devriez envoyer en Espagne des missions humanitaires, comme vous l'aviez fait du temps des « rouges ». Elles verraient sur place ce qui est le plus propre à nous aider, à nous relever sans nous humilier, et sans qu'il soit question de nous prêter de l'argent. Croyez-nous, ce serait la meilleure et la plus efficace des propagandes ! ».

Tels ont été les propos tenus à mon collaborateur. Ses interlocuteurs ont déclaré avec force que le projet de croisière de la flotte italienne en Méditerranée, et notamment son escale à Tanger, n'avait pas été concerté avec M. Serrano Suñer au cours de son récent séjour. Ils ont ajouté que l'Espagne n'avait pas l'intention de poser pour le moment la question de Tanger, pas plus que celle de Gibraltar, mais, que si la guerre venait à éclater, l'Espagne entendrait vraisemblablement, pour prix de sa neutralité, obtenir un règlement satisfaisant de ces problèmes. Aucun Espagnol ne comprenait aujourd'hui pourquoi Tanger avait été détaché de la zone de l'empire chérifien attribuée à l'Espagne. Quant à Gibraltar, il était exact que le gouvernement espagnol avait fortifié les hauteurs qui dominent la forteresse britannique et les environs. Si nous ne l'avions pas fait précédemment, c'était parce que, avant la guerre civile, il y avait toujours eu, dans notre gouvernement, des personnages payés par l'Angleterre qui s'y opposaient. Aucun texte, aucune convention ne nous ont jamais interdit de fortifier cette région.

Ces diverses indications m'ont paru, étant donné leur source, mériter d'être signalées au Département. On remarquera qu'elles corroborent jusqu'à un certain point les renseignements transmis par M. Coulondre dans son télégramme nº 1609 du 13 juin (2), qui m'a été communiqué par la valise du 16 du même mois.

(1) Voir ci-dessus le nº 399.
(2) Ci-dessus publié sous le nº 406

467

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 2632 [1]. *Paris, 17 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 18 juin.)

Par lettre nº 545, en date du 19 mai dernier [2], vous avez bien voulu en me communiquant en copie une lettre du général chef d'État-major de la Défense nationale sur les modalités de la participation franco-britannique à l'armement des états alliés de l'Est européen, me demander de pressentir à ce sujet le gouvernement britannique.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que notre ambassadeur à Londres n'a pas manqué d'appeler dès le 5 de ce mois l'attention du sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office sur cette importante question. Il se propose de saisir une très prochaine occasion pour insister à nouveau auprès de ses interlocuteurs britanniques sur les différents points évoqués dans la lettre du général Gamelin.

M. Corbin m'a d'autre part signalé, à la date du 10 de ce mois, que son collègue roumain avait rendu visite le même jour à lord Halifax pour lui rappeler l'importance que le gouvernement de Bucarest attacherait à recevoir des facilités financières en vue de compléter son armement. M. Tilea a marqué la déception causée dans les milieux dirigeants roumains par le fait que, depuis la visite de la mission commerciale anglaise, aucune décision n'était encore intervenue en ce qui concerne l'ouverture du crédit envisagé de 5 millions de livres sterling. Il n'a d'ailleurs pas dissimulé que ce chiffre apparaissait insuffisant, la somme totale rendue nécessaire par la mise au point de la défense nationale roumaine étant évaluée à 12 millions de livres. L'appui financier de la France et de l'Angleterre était d'autant plus indispensable que, depuis la conclusion de l'accord anglo-roumain, les Allemands avaient suspendu en fait les livraisons de matériel provenant des usines Skoda.

Le ministre de Roumanie a tenu à préciser qu'il ne fallait voir dans son insistance aucun symptôme d'hésitation de la part de son gouvernement, dont l'attitude était définitivement arrêtée; mais on était à Bucarest intimement persuadé qu'en travaillant au renforcement du potentiel militaire d'un pays qui, en cas de conflit, serait nécessairement en première ligne, les puissances occidentales se trouvaient défendre en même temps leurs intérêts essentiels.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 235.

468

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1661. *Berlin, 18 juin 1939.* (1)

(*Reçu :* 11 h. 15.)

Le discours que le Dr Goebbels a prononcé hier à Dantzig, à l'occasion de la semaine culturelle allemande qui vient de se dérouler dans cette ville (2), est reproduit en première page sous de larges manchettes dans tous les journaux de ce matin. Ceux-ci le font précéder des titres suivants : « L'Allemagne se tient aux côtés de Dantzig » (*Observateur raciste*) — « Adolf Hitler salue la ville allemande de Dantzig » (*Gazette de la Bourse*) — « Dantzig fait connaître sa volonté » (*D.A.Z.*) — « Grande manifestation de fidélité » (*Lokal Anzeiger*).

Dans ce discours, qui était, paraît-il, improvisé, le Dr Goebbels ne devant pas prendre la parole avant aujourd'hui, le ministre de la Propagande du Reich a commencé par saluer, au nom du Führer, le peuple de Dantzig. Ce peuple, s'est-il écrié, est allemand, et désire retourner au Reich. Seules la jalousie, la défiance et l'incompréhension des autres nations s'y opposent. Du jour au lendemain, a-t-il ajouté, votre ville est devenue le centre d'un problème international. Vous ne l'avez pas su et vous ne l'avez même pas voulu. Ce que vous avez voulu depuis toujours, ce que vous voulez aujourd'hui et ce que vous continuerez à vouloir dans l'avenir est fort clair, vous voulez appartenir au Reich grand-allemand !

Après avoir tourné en ridicule les réclamations de la Pologne concernant la ville libre de Dantzig, le Dr Goebbels s'est alors attaqué à la politique anglaise, seule responsable, a-t-il dit, de l'entêtement polonais. « Si l'on en croit les déclarations que lord Halifax a faites il y a quelques jours à la Chambre des lords (3), a déclaré le ministre allemand, Londres désire voir la question de Dantzig réglée par des conversations amicales. Est-ce pour cela que l'Angleterre a confié un chèque en blanc à Varsovie et s'efforce aujourd'hui d'encercler l'Allemagne et l'Italie pour reprendre la politique d'avant 1914 ? Mais on se trompe si l'on croit avoir devant soi une Allemagne bourgeoise, faible et impuissante. Le Reich national-socialiste n'est pas faible, mais fort. Il n'est pas impuissant. Il possède au contraire en ce moment la force armée la plus imposante du monde. Enfin, il n'est pas gouverné par des bourgeois lâches, mais par Adolf Hitler ».

(1) Par fil.
(2) La traduction intégrale de ce discours est reproduite dans le *Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7169.
(3) Le 8 juin : voir ci-dessus le nº 443 (note).

En terminant, le Dr Goebbels a tenu à assurer ses auditeurs de la compréhension et du soutien du Reich. « Soyez assurés, a-t-il dit, que tous en Allemagne connaissent votre désir, le partagent du fond du cœur et vous gardent la même fidélité que vous avez montrée envers le Reich. Ce que désire l'Allemagne, le Führer l'a laissé clairement entendre dans son dernier discours au Reichstag (1), lorsqu'il a déclaré que Dantzig était une ville allemande et voulait appartenir à l'Allemagne. On aurait pu penser que le monde l'avait compris. Et le monde devrait savoir, après les expériences de ces dernières années, que le Führer ne parle pas à la légère ! Les autres peuples commettent une erreur dangereuse s'ils croient que l'on peut effrayer Hitler par des menaces et le faire capituler par des manœuvres de chantage.

« Je suis venu ce soir pour vous fortifier dans votre résolution et c'est vous par votre attitude, qui l'avez fortifiée. Aussi, je vous demande de rester dans l'avenir vaillants et braves. L'Allemagne est partout où se trouvent des Allemands. Elle est donc aussi à vos côtés ».

Dans leurs commentaires, les journaux insistent sur le caractère allemand de la Ville libre et sur son désir de retourner au Reich. Ce désir, écrivent-ils, ne date pas d'hier et n'est pas une invention de la propagande nationale-socialiste comme une certaine presse le prétend. Le problème de Dantzig existe depuis 1919. S'il est plus aigu aujourd'hui, la faute en est à la Pologne qui brime plus que jamais les sentiments allemands de la population et qui émet, à l'égard du Reich, des prétentions insupportables. En outre, après avoir assisté à l'Anschluss et à l'incorporation des pays sudètes, les Dantzicois se demandent maintenant pourquoi ils restent les seuls à être séparés de l'Allemagne. Aussi les paroles du Dr Goebbels ont-elles dû être pour eux un grand réconfort en leur montrant que l'Allemagne ne les oublie pas, qu'elle est toujours à leur côté, et que, tôt ou tard, leurs vœux seront exaucés (2).

(1) Le 28 avril : voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

(2) Par télégramme nos 1666-1668 du même jour, l'ambassadeur notait « le ton véhément et provocant » du discours du ministre allemand et le fait qu'il n'avait pas fixé de délai pour la récupération de Dantzig, ce qui semblait indiquer que l'Allemagne espérait encore arriver à ses fins par l'intimidation.

Le dimanche 18 juin, le ministre allemand prononçait à Dantzig une nouvelle allocution à la séance de clôture de la semaine de la Culture, allocution axée sur les problèmes culturels : il y soulignait que, dans ce domaine, comme dans le domaine politique, la Ville libre appartenait réellement au Reich grand-allemand :« Les frontières politiques peuvent pour un temps être déplacées, s'est écrié le représentant du Führer. Les frontières que tracent la langue, la race et le sang, sont éternellement fixées» (télégramme de Berlin no 1670, du 19 juin, non reproduit).

469

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 959 (1). *Ankara, 18 juin 1939, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Sortant pour la première fois de la réserve qu'il observait touchant les négociations de la Turquie avec les puissances occidentales, le gouvernement yougoslave a chargé son représentant ici de faire hier 17 juin une démarche pressante pour obtenir la suppression, dans la prochaine déclaration franco-turque, du paragraphe relatif à la sécurité dans les Balkans.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères a répondu au chargé d'affaires yougoslave, comme M. Saraçoglu l'avait déjà fait pour M. Gafenco (mon télégramme nos 899 à 902) (2) en écartant purement et simplement la requête.

M. Numan Menemencioglu compte d'ailleurs proposer au ministre, dès son retour demain, l'envoi à Belgrade d'une note amicale qui, dans son esprit, devrait calmer les appréhensions yougoslaves en répliquant que la Turquie n'a, à aucun moment, songé à engager par sa tractation l'Entente Balkanique en tant que telle.

470

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MIINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1895 à 1900 (3). Réservé. *Londres, 19 juin 1939* (4).

(*Reçu :* 20 h. 40.)

L'aide-mémoire de M. Molotov (5) n'est parvenu que samedi soir au Foreign Office. Il a été étudié avec attention afin de savoir si le projet d'accord approuvé par votre télégramme ne 1164 (6) ne se trouvait pas déjà dépassé, à la suite des

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du 13 juin, non reproduit. L'ambassadeur y rappelait la récente demande du ministre roumain auprès de son collègue turc en vue d'obtenir que la prochaine déclaration franco-turque ne contînt pas le paragraphe sur la sécurité balkanique qui figurait dans la déclaration anglo-turque, démarche qui avait échoué. Aussi importait-il d'aboutir dans les plus brefs délais, et l'ambassadeur demandait l'autorisation d'interpréter « avec une certaine élasticité » les instructions qui lui parviendraient.

(3) Extrait des « Fonds 1940 ».

(4) Par fil.

(5) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 453.

(6) Du 16 juin, ci-dessus analysé sous le no 427 (note).

observations émises par le gouvernement russe. Tel semblait l'avis de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, qui a exprimé des doutes sur l'opportunité de remettre immédiatement au Kremlin cette nouvelle rédaction.

Pour sortir de difficulté, le secrétaire d'État estime que nous devrions chercher d'abord à nous entendre avec les Russes sur l'article premier, en ajournant provisoirement toute discussion sur les articles suivants. Sans écarter définitivement l'alternative suggérée par le gouvernement de l'U.R.S.S. (pacte limité en cas d'agression directe contre l'une des trois puissances contractantes), nos ambassadeurs devront amener M. Molotov à comprendre que pour que l'accord envisagé ait toute la portée désirable, il conviendrait qu'il vise également les cas d'agression contre un état tiers intéressant la sécurité d'une des puissances contractantes. Il est fort probable d'ailleurs que ce sentiment est partagé par le gouvernement soviétique. Pour dissiper les soupçons de M. Molotov, il conviendrait ensuite de lui proposer de suggérer lui-même un nouveau texte pour l'article premier, étant entendu seulement que pour ne pas éveiller de susceptibilités, aucun état tiers ne serait nommément cité.

J'ai exprimé la crainte que cette procédure qui nous oblige à attendre un nouveau texte russe ne nous expose à des... (1) prolongées. Mieux vaudrait remettre immédiatement la nouvelle version de l'article premier préparée d'un commun accord.

Lord Halifax s'est montré également d'avis qu'il faut faire vite, mais il redoute que la défiance et l'esprit critique des Russes ne s'exercent sur notre texte. Ne vont-ils pas demander par exemple qui décidera si une agression dirigée contre un état tiers constitue ou non une menace pour la sécurité d'une des puissances contractantes ? J'ai fait observer qu'en tout cas, notre rédaction avait l'avantage de créer entre les engagements des trois états une réciprocité et une égalité absolues et répondait ainsi à la principale objection de M. Molotov.

Finalement, lord Halifax propose qu'une certaine latitude soit laissée à nos représentants. Ceux-ci soumettront à M. Molotov le nouveau projet d'article 1er et, s'il est nécessaire, lui offriront de rédiger lui-même une variante dans les conditions indiquées plus haut.

J'ai suggéré d'autre part que des explications plus complètes et plus claires fussent données au gouvernement de l'U.R.S.S. Pourquoi ne pas déclarer ouvertement à ce dernier que nous n'entendons aucunement exclure les états baltes du champ d'application du pacte envisagé et qu'il est bien entendu qu'en cas d'agression allemande contre l'un de ces pays, entraînant l'entrée en guerre de l'U.R.S.S., l'assistance de la France et de l'Angleterre serait acquise au même titre que celle de l'U.R.S.S. en cas d'agression contre la Belgique ou la Suisse ? Lord Halifax m'a assuré qu'il était tout prêt à faire à Moscou une déclaration de ce genre. Il désire seulement éviter ce qui pourrait ressembler à une garantie donnée par le Royaume-Uni aux états baltes... (2), Il a demandé à

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

sir [O] Sargent de préparer des instructions en ce sens à l'ambassadeur britannique à Moscou. Ces instructions nous seront sans doute communiquées demain matin (1).

471

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 973. *Washington, 19 juin 1939, 23 h. 17.*

(*Reçu :* le 20, 7 h. 15.)

Le secrétaire d'État a fait aujourd'hui à sa conférence de presse la déclaration suivante :

« Le gouvernement américain n'était pas affecté à l'origine par l'incident de Tientsin concernant la livraison demandée de quatre accusés chinois (2). Toutefois, il est affecté par la nature et la signification des développements ultérieurs de cette affaire dans leurs aspects plus larges et en liaison avec d'autres actions et manifestations présentes et passées dans d'autres parties de la Chine. En conséquence, ce gouvernement observe avec un intérêt particulier le développement quotidien de cette situation ».

M. Cordell Hull s'est refusé à tous commentaires, mais il a indiqué que le consul général des États-Unis à Tientsin avait été autorisé à prêter ses bons offices pour le règlement de l'incident local.

472

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1673 (3). Secret. Réservé. *Berlin, 19 juin 1939* (4).

(*Reçu :* le 20, 12 h. 45.)

Les informations parvenues au cours des trois derniers jours à l'ambassade et communiquées au Département peuvent être réparties en deux groupes :

1º L'Allemagne s'apprête, en justifiant cette mesure par des fins d'instruc-

(1) Ce télégramme a été retransmis à Moscou le 20 juin sous les nºs 236-241.
(2) Sur cet incident, voir ci-dessus le nº 426 annexe.
(3) Extrait des dossiers Bonnet consacrés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier, en clair.

tion, à garnir de troupes la zone fortifiée de sa frontière de l'Ouest ou à renforcer les éléments qui l'occupent déjà. De diverses sources, il est signalé que cette occupation commencerait dès le 20 juin.

2° Divers indices permettent de penser qu'il s'opérerait, à l'heure actuelle, un glissement de forces allemandes vers le Sud-Est en direction de la Slovaquie.

Les informations du deuxième groupe peuvent être ainsi résumées :

a. Slovaquie. — Depuis une dizaine de jours, les effectifs allemands en Slovaquie ont été sérieusement augmentés. Cette indication, donnée le 16 juin par notre consul à Vienne, m'a été confirmée par mon collègue anglais.

Des cantonnements auraient été préparés depuis une quinzaine de jours à l'intérieur de la Slovaquie pour recevoir des troupes allemandes (source : ambassade de Pologne).

Dans un discours prononcé le 16 à Bratislava, M. Durcansky a, en fait, reconnu au Reich le droit d'occuper la Slovaquie, sous prétexte de « collaboration militaire ».

Une enquête est en cours en vue de déterminer si d'importants éléments allemands sont déjà établis à l'est de la ligne du Vah ou si les augmentations d'effectifs signalées ne concernent que les troupes allemandes stationnées dans la partie occidentale de la Slovaquie, conformément au traité germano-slovaque du 23 mars [1] ;

b. Bohême et Moravie. — D'importants mouvements de troupe ont été signalés le 15 juin par notre poste de Prague, qui relevait en particulier que deux régiments d'artillerie seraient arrivés dans la capitale tchèque. D'autre part, 150 chambres d'hôtels auraient été retenues le même jour à Morawska-Ostrawa pour des officiers allemands. Le 18, était signalée une certaine recrudescence d'activité parmi les éléments militaires de Prague et de Brünn. Mais aucune concentration importante n'était observée ni en Bohême ni en Moravie, ni à la frontière slovaco-morave où l'on constatait, cependant, que certaines unités de la région avaient quitté leurs garnisons (peut-être en direction de la Slovaquie).

c. Région de Dresde. — Une activité anormale a été observée à Dresde à l'état-major du IVe corps dans la journée du 15 juin, et des départs d'unités ont été signalés vers le Sud. Depuis lors, plus rien d'anormal n'est observé dans la région de Dresde. Dans son ensemble, le IVe corps n'a pas bougé. Toutefois, il a été constaté, hier, 18 juin, que la moitié des unités de la 14e division (Leipzig) n'était plus dans ses garnisons.

En l'état actuel de nos informations et sous réserve des résultats de l'enquête en cours au sujet de la Slovaquie, il semble donc que s'il y a eu certains mouvements de troupes vers la Bohême, la Moravie et la Slovaquie, il soit exagéré de parler d'importantes concentrations.

[1] Sur cet accord, voir au tome XV de la présente série le n° 159 (et note).

Les mouvements — sans doute assez limités — qui ont été effectués vers les provinces tchèques peuvent s'expliquer dans une large mesure par la situation troublée qui règne dans cette contrée.

Pour ce qui est du renforcement d'effectifs en Slovaquie, il est possible qu'il ait pour cause l'intensification des travaux de fortifications actuellement effectués à la frontière slovaco-polonaise, ainsi que tout le long des frontières germano-polonaises.

Toutefois, la situation prendrait un autre aspect s'il apparaissait que l'Allemagne occupe toute la Slovaquie et y rassemble des effectifs considérables au moment même où elle garnit de troupes la zone fortifiée de l'Ouest. On serait alors en présence d'un dispositif militaire destiné d'une part à tenir en échec les puissances occidentales, de l'autre à faire pression sur la Pologne, la Roumanie ou la Hongrie ou sur ces trois pays à la fois. En ce qui concerne en particulier la Pologne, ce serait, sans doute, l'amorce d'une manœuvre politique d'intimidation renouvelée de l'automne dernier.

P.S. Prière de vouloir bien communiquer aux ministères de la Guerre et de l'Air.

473

M. GENTIN, MINISTRE DU COMMERCE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1302. *Paris, 19 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 20 juin; Dir. pol., 21 juin).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon attention a été tout particulièrement retenue par la récente conclusion par le gouvernement de l'U.R.S.S. d'accords commerciaux avec la Pologne (1) et l'Italie (2). Ainsi que vous le savez, l'accord italo-soviétique, en particulier, prévoit que les échanges entre les deux pays s'effectueront suivant un système de *clearing*, comportant, d'une part, la fourniture par l'U.R.S.S. à l'Italie de matières premières à concurrence d'un montant annuel de 500 millions de lires, d'autre part, la vente de produits finis italiens, d'une valeur égale.

Si on oppose à ces clauses les termes des accords franco-soviétiques en vigueur et la situation actuelle des échanges entres les deux pays, il ressort que la France se trouve singulièrement défavorisée dans ses rapports avec

(1) Sur cet accord, signé le 19 février, à Moscou, et qui devait entrer en vigueur le 27 mars, voir, au tome XIII de la présente série, les nos 318, 453; au tome XIV, les nos 99, 117 (et note), 152.

(2) Signé le 7 février : voir, au tome XIV de la présente série, le nº 117.

l'U.R.S.S. En 1938 et au premier trimestre de 1939, les exportations françaises vers l'U.R.S.S. ont représenté en valeur 27 % des importations soviétiques en France. Si une légère amélioration a été constatée par rapport à 1937, où ce rapport s'établissait à 16 %, on doit remarquer cependant qu'elle a été obtenue en grande partie par une régression notable des expéditions de produits russes vers la France.

Le déficit de nos échanges avec l'U.R.S.S. est dû à la prépondérance de nos achats de matières premières; comme vous vous le rappelez, nos demandes tendant à obtenir une contrepartie pour ces achats ont échoué au cours des différentes négociations ayant pour objet le renouvellement des accords de 1934-1936 (1).

Au surplus, il apparaît clairement que l'accord avec l'Italie montre une nouvelle orientation de la politique commerciale de l'U.R.S.S.; en effet, dans le discours qu'il prononça, le 15 mars, au dix-huitième congrès du parti communiste à Moscou, M. Mikoian, commissaire au Commerce extérieur, déclara que désormais les traités de commerce signés par l'Union soviétique avec les pays étrangers seraient nettement inspirés de considérations politiques.

La conclusion du nouvel accord italo-soviétique démontre que le statut qui régit actuellement nos échanges avec l'U.R.S.S. ne peut être considéré comme satisfaisant pour nous. J'estime donc qu'une révision complète des clauses des accords franco-soviétiques est souhaitable, et qu'il conviendrait d'engager à bref délai de nouvelles négociations avec l'U.R.S.S. sur une base semblable à celle de l'accord susvisé.

Enfin, il me paraît que la situation politique présente serait particulièrement favorable à une reprise de conversations tendant au développement des échanges entre les deux pays.

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien vouloir me faire savoir si, à votre sens, il serait opportun de demander au gouvernement de Moscou l'ouverture de telles négociations (2).

(1) Allusion à l'accord commercial franco-soviétique conclu le 11 janvier 1934 (voir, au tome V de la première série, le n° 213). Il comprenait une convention douanière, un document relatif aux commandes de marchandises françaises, enfin une dernière convention fixant le statut de la représentation commerciale soviétique à Paris. Conclu pour un an, cet accord avait été renouvelé d'année en année, avec quelques modifications concernant les commandes, par les arrangements du 6 janvier 1936, du 17 décembre 1936 et du 31 décembre 1937.

(2) Le document porte une annotation manuscrite ainsi rédigée : *Avant de saisir Moscou, consulter Europe sur opportunité d'engager actuellement des conversations de ce genre.*

Une copie de cette lettre fut communiquée le 23 juin à la sous-direction d'Europe, qui répondait en ces termes : « Pas d'objection de principe », mais « attendre, avant toute démarche à cet effet auprès des autorités soviétiques, que soient terminées les négociations politiques actuellement en cours avec Moscou ».

474

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 382. *Bucarest, 19 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 juillet.)

Prêtant à des interprétations nombreuses et parfois contradictoires en dehors des frontières de la Roumanie, la politique extérieure que suit le gouvernement royal depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gafenco demande, pour devenir aisément intelligible, à être étudiée dans le temps, car elle n'est en somme que le reflet des nombreuses difficultés auxquelles ce pays a dû faire face depuis plusieurs mois.

Il convient au préalable de se garder de deux opinions également excessives qui consisteraient à attribuer à M. Gafenco une influence ou trop grande ou trop minime sur l'orientation diplomatique de la Roumanie. D'une part, en effet, la politique de ce pays reste essentiellement, comme du temps de M. Comnène, la politique du roi Carol lui-même, qui, entouré maintenant d'hommes de sa génération, ne considère plus guère ses ministres que comme des commis [1]. D'autre part, les multiples qualités de M. Gafenco et l'autorité qu'il a su acquérir dans les capitales étrangères lui font jouer cependant un rôle important dans la diplomatie de son pays, et l'étude de celle-ci ne saurait se concevoir en faisant abstraction de la personnalité du ministre.

Issu d'une grande famille moldave, M. Gafenco doit à son ascendance britannique (un de ses grands parents était écossais) et à l'éducation qu'il a reçue en Suisse, en France et en Angleterre, une remarquable aptitude à apprécier nos conceptions morales et politiques, à comprendre nos réactions et nos jugements. Il a gardé de la guerre, où sa brillante conduite lui a valu la plus haute distinction militaire roumaine, l'ordre de Michel le brave, de nombreuses amitiés dans l'aviation française; il a épousé par la suite une de nos compatriotes dont le patriotisme français ne s'est jamais démenti.

Véritable trait d'union entre l'esprit occidental et les tendances orientales du peuple roumain, M. Gafenco a toujours été un ami de notre pays et un partisan convaincu de la solidarité franco-roumaine. Ces sentiments, qu'il a exprimés notamment comme directeur-rédacteur en chef du grand quotidien *Timpul*, il les a certainement conservés au ministère des Affaires étrangères et ils peuvent, dans une certaine mesure, constituer pour nous une garantie.

[1] *Note du document :* M. Gafenco me déclarait il y a quelque temps :« J'ai rempli effectivement les fonctions de ministre des Affaires étrangères lorsque j'étais sous-secrétaire d'État à ce département dans le cabinet Vaïda-Voevode. Mais maintenant que je me trouve réellement titulaire de ce portefeuille, je ne suis en réalité que le sous-secrétaire d'État du Roi».

Néanmoins, son énergie et son caractère ne sont peut-être pas à la hauteur de son intelligence; influençable, sensible aux flatteries et aux honneurs, aspirant à jouer un grand rôle sur la scène internationale et à laisser un nom dans l'histoire de son pays, il témoigne de certaines faiblesses qui pourraient être éventuellement exploitées par nos adversaires et qui doivent nous inciter à exercer un certaine surveillance sur son évolution et à employer, à son égard, les moyens susceptibles de le maintenir dans la voie où il est toujours resté jusqu'à présent.

S'il a combattu, M. Titulesco, s'il n'a pas approuvé certaines des déclarations les plus caractéristiques de M. Antonesco, c'était plus pour des raisons de prudence et d'opportunisme que par suite de profondes divergences sur le fond [1]. Par contre, il a vivement critiqué les principes et les méthodes du gouvernement Goga et les tentatives faites par M. Micesco pour renforcer les liens de la Roumanie avec le Reich et l'Italie, sans améliorer parallèlement ceux qui existent entre ce pays et les autres nations.

Certes, les événements les plus récents ont incité, dans ces derniers temps surtout, M. Gafenco à suggérer, avant même qu'il ait reçu le portefeuille des Affaires étrangères, que son pays adopte, dans la forme, une attitude de ménagement envers tous les états, proclame son désir d'être l'ami de tout le monde et témoigne d'une impartialité apparente à l'égard des problèmes susceptibles de diviser les grandes puissances; mais un tel comportement est, selon lui, une nécessité que la nature impose à tous les petits états qu'entourent de puissants voisins, et les témoignages d'amitié ainsi décernés aux pays dont les intérêts sont opposés à ceux de la Roumanie ont principalement pour but de permettre à ce pays de conserver, en réalité, une plus grande liberté d'action. Dans le fond, l'ancien secrétaire général du palais Sturdza a toujours souhaité une amélioration des relations de la Roumanie avec l'Allemagne et l'Italie, mais à condition que l'on puisse, en même temps, pour conserver l'équilibre de la politique roumaine, développer dans une égale mesure les bons rapports du royaume danubien avec ses principaux voisins et les autres grandes puissances.

*
* *

Cette évolution relative à la politique extérieure que doit suivre ce pays, M. Gafenco l'a accomplie pendant que l'opinion roumaine, qui excelle à passer d'un extrême à l'autre, après avoir longtemps estimé que l'amitié de la France épargnerait au gouvernement de Bucarest toute autre mesure de précaution, se rendait subitement compte de l'importance du danger allemand et était prête, pour y parer, à toutes les concessions.

[1] *Note du document :* Il a toujours manifesté cependant la plus grande défiance à l'égard des Soviets.

Il est de fait qu'en décembre 1938, la position diplomatique de la Roumanie était d'une excessive précarité. La répression du mouvement gardiste et l'exécution de Codreano [1] avaient provoqué dans la presse allemande une campagne d'une violence inouïe contre le roi Carol et son pays. Ainsi s'accentuait chaque jour une tension avec l'Allemagne qui, en tout temps, eût été grave, étant donné le rapport des forces en présence, mais qui, dans les circonstances d'alors, pouvait s'avérer tragique et fatale. En effet, ces attaques rappelaient à s'y méprendre celles qui avaient été dirigées, quelques mois plus tôt, contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie et qui avaient préludé à la disparition ou à la dislocation de ces pays.

L'hypothèse d'une prochaine agression de l'Allemagne contre la Roumanie semblait d'autant plus plausible que l'on estimait, dans de nombreux cercles européens, que les ambitions germaniques allaient désormais se concentrer vers le Sud-est et il était bien évident qu'avant de s'engager en Ukraine, le Reich devait s'assurer au préalable la docilité de la Roumanie qui, avec la Pologne, constitue l'une des deux voies d'accès à ces plaines fertiles. Or, la différence existant entre la puissance de ces deux pays et le maintien des bonnes relations entre Berlin et Varsovie faisaient craindre que l'Allemagne ne cherchât à passer par la zone de moindre résistance.

Contre cet incontestable danger, que l'affolement de l'opinion publique tendait encore à accroître, les Roumains, très habilement travaillés par la propagande hitlérienne, s'estimaient dépourvus de tous moyens de défense. La plupart d'entre eux estimaient en effet que le dénouement de la crise tchécoslovaque avait prouvé la faiblesse des puissances occidentales et leur incapacité à soutenir efficacement leurs alliés de l'Europe centrale et orientale. Certes, depuis le début d'octobre, l'on avait constaté à Bucarest avec une réelle satisfaction le redressement intérieur de la France et les progrès du réarmement britannique. Mais on se demandait encore avec anxiété, étant donné notamment l'acuité des revendications italiennes, si les deux grandes démocraties européennes ne seraient pas désireuses ou contraintes d'employer cet accroissement de leurs forces à la défense exclusive de leurs propres territoires, et mises ainsi dans la nécessité d'abandonner à l'Allemagne l'Europe centrale et orientale.

En outre, dans le cadre local, la Roumanie se trouvait privée des appuis qu'elle s'était ménagés depuis la guerre; en effet, le règlement de la crise de septembre avait laissé une Petite Entente disloquée, une Pologne hostile depuis les entretiens de Galatz [2] et une Yougoslavie incertaine et inconstante, tandis qu'au contraire les aspirations révisionnistes de la Hongrie et de la Bulgarie venaient de recevoir un important encouragement.

C'est dans ces conditions que le Roi, pour remplacer M. Comnène dont il s'était rapidement lassé, songea à confier le portefeuille des Affaires étrangères à un de ses compagnons d'enfance et de jeunesse, M. Gafenco, dont les idées se rapprochaient étroitement des siennes et qui, connu d'autre part

[1] Voir, au tome XIII de la présente série, les nos 34 (et note), 42.
[2] En octobre 1938. Sur ces entretiens, voir au tome XII de la présente série, les nos 178, 182, 191, 201, 202.

pour ses anciennes et cordiales relations avec M. Beck, paraissait à même de mener la politique souple, prudente et nuancée qui s'imposait. Par ailleurs, l'ancien sous-secrétaire d'État de M. Vaïda-Voevode possédait d'autres titres à la faveur royale : ami personnel de M. Calinesco, il s'était, comme lui, séparé de M. Maniu lorsque le chef tzaraniste entreprit sa violente campagne d'injures contre le Souverain, et il avait également désavoué l'attitude des leaders officiels du parti lors du voyage de M. Yvon Delbos à Bucarest.

*
* *

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gafenco, il semble que l'on puisse, en ce qui concerne la politique extérieure de la Roumanie, distinguer plusieurs phases.

De fin décembre jusqu'au traité du 23 mars [1], le gouvernement royal, pressé par les nécessités, consacre la plupart de ses efforts à l'amélioration de ses rapports avec le Reich. La politique que poursuit alors M. Gafenco, sous la direction du Roi, est approuvée par tous les membres du gouvernement qui estiment, les uns, que la normalisation des rapports avec l'Allemagne représente la seule chance de salut, les autres, que c'est simplement une des conditions indispensables de la sécurité du pays.

Ainsi s'expliquent les avances faites par la Roumanie à l'Allemagne, soit en lui demandant d'adhérer à la commission européenne du Danube (discours de Galatz du 15 janvier et négociations ultérieures), soit en accordant à la minorité allemande de Roumanie un traitement privilégié, soit en améliorant les relations économiques des deux pays (ouverture en février des pourparlers devant mener à la conclusion d'un nouvel accord commercial). Ces différentes tentatives aboutirent à l'entrée de l'Allemagne dans la commission européenne du Danube, à l'inscription de la minorité allemande au front de la Renaissance nationale, moyennant d'importants avantages, puis, enfin, au traité économique du 23 mars.

Pendant cette même période, M. Gafenco chercha aussi à améliorer les rapports de la Roumanie avec l'Italie, la Yougoslavie et la Pologne; dans le premier cas, il n'obtint aucun résultat et dans les deux autres, des succès apparents (voyages à Belgrade et à Varsovie) [2].

*
* *

L'annexion de la Bohême et de la Moravie par le Reich, l'impossibilité où se trouvent la France et la Grande-Bretagne d'apporter un concours immédiat et décisif aux pays de l'Europe centrale et orientale menacés par les ambitions pangermanistes portent à leur comble les craintes de l'opinion roumaine.

[1] Allusion à l'accord économique germano-roumain : voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).

[2] Ces voyages eurent respectivement lieu, les 1er et 2 février et du 4 au 6 mars. Sur le second de ces voyages, voir au tome XIV de la présente série, les nos 276 (et note), 278, 291.

Le gouvernement royal se croit obligé de faire flèche de tout bois. En même temps que le roi Carol adresse à Paris et à Londres des appels pathétiques, le cabinet de Bucarest ménage de plus en plus le Reich et accepte notamment de reprendre, malgré les circonstances, les pourparlers économiques avec M. Wohlthat. Cette attitude semble d'ailleurs lui avoir été impérieusement dictée par les événements car, si le gouvernement roumain a toujours affirmé avec insistance qu'il n'avait jamais reçu d'ultimatum allemand, il n'en reste pas moins que M. Calinesco m'a assuré depuis que, faute d'avoir accordé au Reich les concessions que comporte le traité du 23 mars, la Roumanie aurait eu, d'après les renseignements parvenus à Bucarest, à faire face à une immédiate agression germano-hongroise.

L'accord économique avec l'Allemagne et le vigoureux redressement de la diplomatie franco-britannique provoquent une première impression de soulagement que vient contrebalancer malheureusement le sentiment, que l'on garde ici pendant toute la crise, de l'isolement de la Roumanie.

En effet, la Yougoslavie demeure très réticente, et la Pologne joue un double jeu tandis que la Bulgarie et surtout la Hongrie manifestent des sentiments nettement hostiles. Seule, la Turquie se conduit en alliée loyale et résolue.

Ainsi s'expliquent les appréhensions qui persistent après le 23 mars en Roumanie où, si l'on ne craint plus guère un conflit avec le Reich, on redoute encore une agression de la Hongrie, soutenue plus ou moins ouvertement par l'Allemagne.

Pour éloigner ces craintes et rendre confiance à un peuple en désarroi, il fallut l'attitude résolue des hommes d'État français et britanniques, les mesures décrétées par les deux gouvernements pour renforcer encore leur potentiel militaire et surtout les décisions prises à Paris comme à Londres pour manifester l'intérêt que les démocraties portaient à l'Europe orientale. L'annonce, le 31 mars, de la négociation destinée à assurer à la Roumanie une assistance franco-anglo-russe en cas d'agression [1] permet déjà au gouvernement royal de modifier son attitude envers l'Allemagne. La part prise par Votre Excellence dans les pourparlers destinés à faire bénéficier ce pays d'une garantie effective de la France et de la Grande-Bretagne montre au gouvernement royal que, dans l'épreuve, il peut toujours compter sur le soutien du gouvernement de la République. L'octroi officiel enfin de cette garantie, le 13 avril [2], puis par surcroît l'accord secret avec la Pologne le 17 [3], écartent de la Roumanie tout péril immédiat et lui rendent la possibilité d'adopter, sans imprudence excessive, la politique extérieure de son choix.

*
* *

[1] En fait, le 31 mars, devant les Communes, le Premier britannique avait donné à la Pologne l'assurance qu'il lui accorderait son appui au cas où elle serait menacée d'une action contre son indépendance et déciderait de résister par la force à cette action. Il avait fait allusion sans plus à des consultations « avec d'autres gouvernements ». Voir, au tome XV de la présente série, le n° 216.

[2] Voir, au tome XV précité, les n°s 369, 370, 402, 415.

[3] Lors d'un entretien entre MM. Beck et Gafenco, entre Cracovie et Katowice, le second se rendant à Berlin : voir, au tome XV précité, le n° 433.

Il faut reconnaître que le gouvernement royal n'a usé de cette latitude qu'avec les plus grandes précautions. Parallèlement aux efforts franco-britanniques, en effet, le Reich essaie d'accroître son emprise sur ce pays mais, par une volte-face dont les dirigeants hitlériens sont coutumiers, fait succéder la séduction à l'intimidation et prodigue à Bucarest les « preuves d'amitié » les plus compromettantes. Ainsi, après avoir multiplié, de décembre à mars, les prévenances à l'égard de l'Allemagne, M. Gafenco, de demandeur, passe défendeur et doit chercher désormais à écarter les avances du gouvernement de Berlin.

Cependant, la Roumanie n'a jamais osé, jusqu'à présent, les repousser nettement. Les causes de cette attitude, qui ont paru à beaucoup une preuve d'ingratitude, voire même de manque de courage, sont multiples. Il y a, tout d'abord, les conceptions d'ordre général du roi Carol, de M. Calinesco et de M. Gafenco et selon lesquelles ce pays n'est pas assez puissant pour, étant donné sa position géographique et les revendications de certains de ses voisins, adopter une politique d'hostilité déclarée à l'égard d'une grande puissance européenne. Ce sentiment a, bien entendu, été considérablement renforcé par la conscience qu'avait le gouvernement royal de l'insuffisance des ses armements.

Il n'est pas certain cependant que l'on trouve dans des considérations de ce genre le véritable motif de l'extrême prudence dont fait preuve le gouvernement royal. On peut se demander, en effet, si ce ne sont pas les craintes intenses ressenties depuis septembre dernier par les Roumains, aussi prompts à l'enthousiasme qu'au désespoir, qui continuent de peser sur la politique de ce pays. Sur le fond des problèmes, ses dirigeants pensent exactement comme nous, mais dans leurs comportements, ils n'osent pas mettre en harmonie leurs pensées et leurs actions parce qu'ils sont encore sous le coup de la peur que leur a inspirée depuis huit mois — et que leur inspire encore d'ailleurs, quoique dans une mesure moindre — l'Allemagne hitlérienne.

*
* *

Il nous faut donc laisser le temps et les succès diplomatiques des démocraties effacer graduellement ces appréhensions. Déjà, depuis quelques semaines, M. Gafenco, tout en maintenant en apparence une attitude d'impartialité à l'égard des questions qui divisent les grandes puissances, poursuit une politique qui aboutit à ranger son pays, sinon ouvertement, du moins en fait, parmi ceux décidés à résister à toute nouvelle agression (demande instante de garantie à la France et à la Grande-Bretagne, accord verbal avec la Pologne, intérêt porté aux négociations avec les Soviets, renforcement de l'amitié turco-roumaine).

Mais il convient, semble-t-il, de ne pas brusquer cette évolution. D'abord, parce que cette politique subtile correspond au tempérament ondoyant de la majeure partie des Roumains. Il ne déplaît pas aux hommes d'État de ce pays

de pouvoir, à de certains moments, faire preuve de la plus grande amabilité à l'égard des Allemands s'ils savent que, poussés dans leurs retranchements, ils pourraient opposer une certaine résistance aux prétentions germaniques.

D'autre part, si le gouvernement royal est dans le fond bien décidé, en cas de conflit, à faire cause commune avec les démocraties, il estime encore qu'il serait pour lui plus dangereux qu'utile de faire connaître trop ouvertement son point de vue dès le temps de paix; c'est pourquoi il préconise, selon l'expression même de M. Gafenco, de poursuivre avec Paris et Londres une politique parallèle à buts identiques et non pas une politique commune dans un système unitaire. Il y voit manifestement l'avantage de ne pas concentrer sur ce pays la colère de Rome et de Berlin et, peut-être même, de se ménager éventuellement une ligne de repli si les événements tournaient à l'avantage des puissances totalitaires.

Quoi qu'il en soit, l'évolution qui s'est déjà manifestée depuis quelques semaines permet d'espérer qu'en reprenant courage, la Roumanie sera peu à peu amenée, sinon à faire coïncider ses thèses avec les nôtres, du moins à les rapprocher suffisamment pour amener ce pays à jouer, aux côtés des puissances occidentales, le rôle que lui assignent sa position géographique, ses amitiés traditionnelles, ses conceptions politiques et les nécessités de sa sécurité.

475

M. MONICK, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À LONDRES,
À M. PAUL REYNAUD, MINISTRE DES FINANCES.

D. nº 68.638 [1]. *Londres, 19 juin* 1939.

Dès réception de votre lettre en date du 8 juin 1939 J. 9595 [2], au sujet de la collaboration française au Fonds de stabilisation chinois, j'ai fait connaître à la Trésorerie britannique que le gouvernement français avait décidé d'accueillir la requête qui lui a été présentée en ce sens et d'accepter que les banques françaises apportent, avec sa garantie, une participation de 200 millions à ce fonds.

J'ai fait également connaître à mes interlocuteurs — MM. Waley et Bawley — les différentes considérations que vous m'avez exposées à ce sujet.

Cette communication a soulevé les observations suivantes de la part de la Trésorerie britannique :

« Mon cher Monick,

« Vous m'avez dit l'autre jour que le gouvernement français était prêt en « principe à garantir une participation des banques françaises au Fonds de « stabilisation chinois jusqu'à une somme de 200 millions de francs, et sous certaines conditions.

[1] Extraite des archives des Finances.
[2] Cette lettre ne figure pas au dossier.

« La première de ces conditions serait que les banques françaises partici-
« pantes fussent représentées au comité de direction de ce fonds. A la suite
« de votre dernière communication, je crois comprendre que votre gouverne-
« ment considérerait aujourd'hui comme suffisante la nomination par les
« banques françaises participantes d'un membre français à ce comité.

« Cette nomination devra être portée à la connaissance de notre Parlement.
« Elle nécessitera un nouvel accord entre les banques participantes, et sans
« doute également entre la Trésorerie britannique et les banques anglaises
« intéressées. (Je ne crois pas qu'un texte législatif nouveau devra être voté.)

« Quoi qu'il en soit, nous sommes disposés à donner notre assentiment à
« une telle nomination, à condition que le gouvernement chinois d'une part,
« et, d'autre part, les banques anglaises et chinoises participantes l'acceptent
« également.

« La seconde condition dont vous m'aviez parlé était que le gouvernement
« chinois donnât sa garantie pour le remboursement de la contribution
« française, au moment de la liquidation du Fonds, au cours du change à la
« date où cette contribution aura été effectuée.

« Je crains fort qu'il nous soit impossible, ainsi qu'au gouvernement chi-
« nois, d'accéder à cette requête.

« Le gouvernement de Sa Majesté n'a demandé aucune garantie de change
« pour sa contribution au Fonds. Le risque d'une perte au change est, en réa-
« lité, la principale raison pour laquelle les banques anglaises participantes
« ont demandé une garantie de leur propre gouvernement. C'est cette garantie
« contre ce risque de change qui constitue la contribution du gouvernement
« britannique.

« Si le gouvernement français demande un traitement *pari passu* sur
« toutes les autres questions, logiquement, il devrait accepter ce même trai-
« tement sur ce point particulier. En fait, le gouvernement de Sa Majesté
« n'a pas pensé que la garantie du gouvernement chinois présente un intérêt
« réel : si la Chine est victorieuse, les participations anglaises et françaises
« seront probablement remboursées sans aucune perte; si au contraire la
« Chine est finalement vaincue, la garantie du gouvernement chinois n'aura
« plus aucune valeur.

« Sur ce point, je tiens à vous assurer que nous n'avons recherché aucun
« avantage particulier du fait de notre contribution au Fonds de stabilisation
« chinois. Notre intention était simplement d'aider à maintenir la valeur de la
« monnaie chinoise. Si ce résultat peut être obtenu, tous les pays qui sont en
« relations commerciales avec la Chine en bénéficieront.

« La troisième condition que vous aviez mentionnée était que vous fussiez
« tenus au courant de la position exacte du Fonds de stabilisation.

« Nous avons d'ores et déjà fait connaître au Comité de direction que, en
« ce qui nous concerne, nous consentirions volontiers à ce que la Banque de
« l'Indochine en fût informée aussitôt que le gouvernement français aura
« accepté de participer à ce fonds. Lorsque cette information sera donnée à
« la Banque de l'Indochine, nous serons naturellement tout disposés à la
« communiquer à votre gouvernement, sous le sceau du plus strict secret. »

476

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 523, 524 (1). *Moscou, 20 juin 1939.*

Un nouveau télégramme de Londres, faisant suite à celui visé par mon no 521 (2), prescrit à mon collègue de faire avec moi une démarche auprès de M. Molotov pour obtenir si possible son acquiescement à des formules transactionnelles dont vous devez avoir le texte.

Je vous serais reconnaissant de me télégraphier d'urgence.

A ma demande, mon collègue soumet à l'approbation de son gouvernement les deux articles suivants auxquels j'ai songé pour la question de la convention militaire et celle de l'armistice :

Convention militaire. « En vue de donner au présent traité sa pleine efficacité, l'accord prévu à l'article 2 sera conclu dans le plus bref délai et les négociations à cet effet commenceront immédiatement après la signature du traité ».

Armistice. — « Les actions communes prévues par le présent traité ne pourront être commencées ni terminées que d'accord entre les trois contractants. ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Télégramme du 19 juin, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou avait reçu le 17 une variante franco-britannique au sujet de l'assistance mutuelle en cas d'agression directe et indirecte. Sir W. Seeds avait fait remarquer à son gouvernement que ce nouveau texte ne paraissait pas tenir suffisamment compte de la note soviétique du 16 (dont une traduction française est ci-dessus reproduite sous le no 453). Aussi l'ambassadeur de Grande-Bretagne, d'accord avec son collègue français, n'avait-il pas proposé ce texte aux Soviétiques et avait-il réclamé de nouvelles instructions à Londres.

477

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1902 à 1915 (1). Urgent. Réservé. *Londres, 20 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Votre Excellence trouvera, ci-après, la traduction du télégramme d'instructions adressé par le Foreign Office à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou dans la journée du 19 juin (3).

« Je me réfère à vos télégrammes 127, 128 et 131 (4).

« A en juger par le texte de l'aide-mémoire de M. Molotov et par ses observations, dont vous avez rendu compte dans votre télégramme no 127, il semble que M. Molotov n'ait pas compris jusqu'à quel point nous nous proposions, dans notre dernier projet, d'aller au devant du désir marqué par le gouvernement des Soviets de nous voir nous porter à son secours dans le cas où sa sécurité serait menacée par une agression dirigée contre l'un quelconque des états baltes. J'avais espéré que nos intentions à ce sujet apparaissaient clairement dans les paragraphes 9, 11, 12 et 13 des instructions qui vous ont été apportées par M. Strang. Quand M. Molotov déclare dans son aide-mémoire que la Grande-Bretagne et la France n'assumeraient point l'obligation de prêter assistance au gouvernement de l'U.R.S.S. au cas où celui-ci se trouverait engagé dans des hostilités contre un agresseur à la suite d'une attaque menée par ce dernier contre l'un des états baltes, il semble négliger complètement le fait que notre projet de traité se proposait de pourvoir à cette assistance si la sécurité de la Russie était menacée à la suite d'une telle agression contre un état balte.

« Il n'est pas exact davantage que nos propositions aient pour résultat de placer le gouvernement de l'U.R.S.S. dans une position d'inégalité. Les pays limitrophes dont l'intégrité est importante du point de vue de la sécurité sont la Pologne, la Roumanie et les états baltes; dans le cas de la France et dans le nôtre, les pays correspondants sont la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(2) Par fil.

(3) Le texte original des instructions est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, no 89.

(4) *Documents* précités nos 73, 69, 84. Sous les deux premiers numéros, Sir W. Seeds transmettait et commentait l'aide-mémoire qui lui avait été remis par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères. La traduction française de cet aide-mémoire est ci-dessus reproduite sous le le no 453.

« Le cas de la Pologne et de la Roumanie d'une part, et celui de la Belgique de l'autre, seraient couverts par la disposition relative aux pays qui ont reçu une garantie. Les états baltes d'un côté, la Hollande et la Suisse de l'autre seraient couverts par les dispositions du paragraphe 1-3° de notre texte du 6 juin [1].

« Il y aurait par conséquent une complète égalité de traitement et l'Union soviétique recevrait, en ce qui concerne les états baltes, les mêmes assurances qui nous contenteraient en ce qui concerne la Hollande et la Suisse. M. Molotov ne paraît pas reconnaître que notre garantie à la Pologne et à la Roumanie constitue, en fait, une protection substantielle de l'Union.

« En fait, nous sommes parfaitement disposés à tenir compte des préoccupations du gouvernement de l'U.R.S.S. en ce qui concerne les états baltes, à condition que cela soit fait d'une manière qui n'implique pas qu'ils soient nommés ou qui donne l'impression de leur imposer une garantie qui leur serait hautement désagréable.

« C'est parce que les seules propositions faites jusqu'à présent par le gouvernement de l'U.R.S.S. prêtent ouvertement le flanc à cette objection que nous ne pouvons pas les accepter; mais il ne s'ensuit pas que les résultats auxquels le gouvernement de l'U.R.S.S. souhaite parvenir ne puissent être atteints d'une autre manière.

« Bien que je ne désire pas nous entraîner dans une discussion inutile avec M. Molotov, notre position telle qu'elle est expliquée ci-dessus est parfaitement comprise de lui, et à moins que nous n'ayez la conviction que vous avez déjà tout fait tout ce qui était possible dans ce sens, je serais heureux de vous voir mettre en relief auprès de lui notre position suivant les lignes que j'ai indiquées.

« Quoi qu'il en soit, vous devrez faire valoir auprès de M. Molotov qu'en élevant des objections à son plan original, nous ne cherchons pas à éluder la discussion avec lui des points dont nous comprenons pleinement l'importance pour la Russie et qu'au contraire, nous sommes désireux de trouver une rédaction qui écarte ses doutes tout en tenant compte des susceptibilités des états baltes, de la Hollande et de la Suisse. Nous espérions qu'après ces échanges de vues si complets, nos positions respectives étaient maintenant suffisamment éclaircies pour permettre aux deux côtés de passer à l'étape suivante et de mettre en mots l'accord qui existe déjà en principe.

« En conséquence, et afin de ne pas perdre encore du temps, vous devriez essayer d'amener M. Molotov à discuter avec vous et votre collègue français quelle formule de mots permettrait de résoudre ces difficultés. Je vous laisse le soin de décider avec votre collègue français si, et à quel moment, vous pourriez utilement soumettre la nouvelle rédaction contenue dans mon télégramme n° 141 [2] et s'il serait préférable de demander en premier lieu à M. Molotov de suggérer une rédaction alternative qui ne soulèverait pas les objections énoncées au paragraphe 3. Le gouvernement français considère que la pro-

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 368.
[2] *Documents* précités, n° 76.

cédure la plus sage consisterait à présenter immédiatement la nouvelle rédaction et à ne pas inviter M. Molotov à présenter la sienne.

« J'ai examiné la suggestion contenue dans l'aide-mémoire de M. Molotov et d'après laquelle toute la question des garanties relatives à des états non signataires devrait être remise à plus tard et le traité tripartite entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie limité au cas d'une attaque directe d'un agresseur contre le territoire de l'une des trois parties contractantes. Un tel traité constituerait, toutefois, une renonciation à l'idée avec laquelle nous nous sommes mis à l'œuvre, qui était de protéger la Pologne et d'autres états qui pourraient se trouver en danger immédiat d'agression et, en tout état de cause, il serait tout à fait inapproprié aux circonstances actuelles. Je ne serais donc pas disposé à l'envisager, si ce n'est en dernier ressort. Pour la même raison, je n'ai pas l'intention d'examiner actuellement la [suggestion] contenue dans votre télégramme nos 129 et 130 (1). L'effet d'un traité ainsi limité serait d'ailleurs, en fait, que le gouvernement de l'U.R.S.S. obtiendrait le bénéfice des garanties données à la Roumanie et à la Pologne, sans que la Grande-Bretagne et la France reçoivent, de leur côté, aucun avantage réciproque.

« J'attache la plus grande importance à voir la négociation progresser le plus rapidement possible et, en ce qui concerne les points subsidiaires mentionnés dans les paragraphes 3 et 5 de votre télégramme no 128, je serais prêt, si nous arrivons sans tarder à un règlement satisfaisant, à accepter :

« 1o Que les conversations d'états-majors s'engagent immédiatement et dès la signature de l'accord;

« 2o Que l'on supprime la mention du pacte de la Société des Nations dans le paragraphe 1. Je serais également disposé à supprimer l'article du projet du 6 juin visant les droits et la position d'autres puissances. Quant au point soulevé dans le paragraphe 4 de votre télégramme no 128, je communiquerai avec vous le plus tôt possible » (fin des instructions).

Cette dernière phrase, m'a-t-on expliqué, se réfère à la clause proposée par M. Molotov au sujet d'un armistice ou d'une paix séparée. Le ..... (2) sera discuté ce matin entre lord Halifax et le Premier ministre et il sera tenu compte naturellement des vues dont vous m'avez chargé de faire part au Foreign Office à ce sujet.

Le secrétaire d'État serait heureux que le gouvernement français voulût bien envoyer à M. Naggiar des instructions identiques.

(1) *Documents* précités, nos 74, 83.
(2) Lacune de déchiffrement.

478

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1918 (1). Réservé. *Londres, 20 juin 1939.* (2)

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Suite à mon télégramme nos 1902 à 1915 (3).

Le Foreign Office vient de me faire savoir que le télégramme complémentaire suivant a été envoyé ce matin à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou :

« Extrême urgence.

« Je me réfère à la dernière phrase de mon télégramme nº 142 du 19 juin (4).

« Je vous autorise à faire savoir à M. Molotov que le gouvernement de Sa Majesté, tout en éprouvant les mêmes objections à l'effet de l'article 3 qui sont exposées au paragraphe 17 de vos instructions (5), et tout en préférant une disposition conforme aux directives contenues dans ces instructions, est prêt à accepter le texte russe s'il ne reste que cet obstacle à un accord complet. Il serait sage, je crois, d'en informer M. Molotov immédiatement » (6).

Les décisions prises par le gouvernement britannique sont donc en plein accord avec les suggestions dont vous m'aviez prié de lui faire part.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par fil.

(3) Du même jour, 15 h 10, ci-dessus reproduit sous le nº 477.

(4) Le texte de ce télégramme adressé par le Foreign Office à son représentant à Moscou est reproduit dans les *Documents on bristish foreign Policy*. Third Series, vol. VI, nº 89. Le télégramme de Londres nos 1902-1915 en transmet la traduction française.

(5) Du 12 juin, ci-dessus reproduits sous le nº 396. Le paragraphe 17 de ces instructions ne fait pas allusion à l'article 3 (du projet russe), mais à l'article 5.

(6) Le texte original de ces instructions est reproduit dans les *Documents* précités, nº 94.

479

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 242 (1). Urgent. Réservé. *Paris, 20 juin 1939, 22 h.*

Je réponds à votre télégramme nº 523 (2).

J'ai reçu communication des instructions adressées par le Foreign Office à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou dans la journée du 19 juin et qui tiennent compte des observations que j'avais prié M. Corbin, par un télégramme nos 1188 à 1192 (3) qui vous a été communiqué, de soumettre à l'attention du gouvernement britannique. Veuillez vous joindre à votre collègue anglais pour la démarche que ces instructions lui prescrivent d'effectuer.

J'ajoute que les deux formules visées par votre télégramme nos 523-524, et que vous aviez suggérées à sir William Seeds, ne soulèvent pas d'objection de ma part.

480

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1926, 1927 (4). Réservé. *Londres, 20 juin 1939.*

(*Reçu :* le 21, 0 h. 5, 0 h. 10.)

L'ambassadeur de Pologne, que j'avais interrogé ce matin sur le résultat de ses conversations avec le Foreign Office, m'a fait savoir tout à l'heure qu'il était revenu à la charge; qu'on lui avait promis encore une fois de hâter l'affaire et que le gouvernement français allait être consulté incessamment sur le texte du projet d'accord anglo-polonais qui est approuvé par le Cabinet (5). M. Raczynski a demandé alors à M.O.G. Sargent si le gouvernement anglais avait relevé les objections qu'il faisait au projet de protocole franco-polonais, et surtout à la déclaration annexe concernant Dantzig. Il lui a été répondu

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le télégramme de Moscou, nos 523-524 du 20 juin, est ci-dessus reproduit sous le nº 476.
(3) Du 17 juin, ci-dessus publié sous le nº 462.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Sur ce projet d'accord, voir ci-dessus le nº 383 annexe.

qu'il n'y avait pas d'objection concernant le protocole, mais que la formule relative à Dantzig était considérée comme « trop large ».

En réalité, la situation n'a pas beaucoup changé et reste telle que je l'ai exposée dans ma dépêche nº 471 (1).

J'ai vivement insisté auprès de mon collègue polonais pour qu'il explique à M. Lukasiewicz les raisons de ces lenteurs. M. Raczynski m'a assuré que ce dernier ne pouvait pas les ignorer, et pour sa part il comprend que nous soyons obligés d'aligner étroitement notre position sur celle de l'Angleterre. Il va presser lord Halifax d'en finir et lui demandera en particulier de faire connaître sans plus de retard au gouvernement français comment il conçoit la ... (2) à ces aide-mémoire concernant Dantzig.

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle communication du Foreign Office, mais j'ai pris rendez-vous demain matin avec sir A. Cadogan pour savoir si les choses se sont précisées.

481

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 932 (3). Réservé. *Varsovie, 20 juin 1939* (4).

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

L'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie et ses collaborateurs continuent à dire et à faire dire autour d'eux que, le moment venu, le chancelier Hitler réglera la question de Dantzig selon ses désirs et responsabilités (mon télégramme nº 903) (5).

Mais, en outre, ils élargissent maintenant le champ de leur propagande. Ils ne se contentent plus de parler de Dantzig, et ils insistent en toute occasion sur l'impossibilité où se trouve l'Allemagne de se résigner à l'existence du Corridor.

Certains d'entre eux parlent également de la nécessité pour leur pays de recouvrer la haute Silésie.

(1) Du 13 juin, ci-dessus reproduite sous le nº 412.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome. Ce télégramme est reproduit assez librement au *Livre jaune* sous le nº 140, mais sans que le sens en soit modifié.
(4) Par avion.
(5) Du 12 juin, non reproduit. D'après ce télégramme, rien ne permettait de confirmer les bruits qui couraient à l'étranger sur une prochaine reprise des négociations polono-allemandes. L'ambassadeur allemand à Varsovie, M. von Moltke, répétait volontiers que la question de Dantzig serait réglée selon le désir du Reich et sans risque de guerre. On ne voyait cependant pas comment pouvait intervenir « une transaction entre les eixgences du national-socialisme et la ferme résolution des Polonais de ne pas entrer dans la voie fatale des concessions ».

482

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1687 [1]. *Berlin, 20 juin 1939* [2].

J'ai eu le 16 de ce mois un entretien avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Dès le début de la conversation, M. von Weizsäcker m'a dit spontanément qu'à sa connaissance, tout était calme pour le moment et qu'il n'apercevait pas de raison pour que la situation se tendît prochainement. En ce qui concerne spécialement Dantzig, il m'a répété qu'à son avis, un conflit ne pourrait surgir que de provocations polonaises. Comme je marquais mon scepticisme, il m'a déclaré que si, à Varsovie, le gouvernement central exerçait une action modératrice, certaines autorités locales étaient dans un état d'esprit qui pouvait lui faire craindre de graves imprudences. Le secrétaire d'État ne s'en est pas moins montré confiant dans l'avenir immédiat, et il m'a indiqué qu'il se proposait de prendre son congé au mois de juillet.

Je doute que M. von Weizsäcker, toujours prudent et enveloppé, ait pris l'initiative de me parler de la sorte s'il n'avait pas tenu ses informations de bonne source. On peut, à tout le moins, me semble-t-il, tirer de sa déclaration, faite la veille du *Kulturtag* de Dantzig, l'indication que les discours du Dr Goebbels [3] ne seront pas suivis d'une action immédiate du Reich.

D'un point de vue plus général, le secrétaire d'État a affecté de considérer que la conclusion d'un pacte franco-anglo-russe ne serait pas de nature à favoriser l'ouverture de conversations susceptibles de conduire à une détente. Les démocraties devaient se convaincre que la menace était la plus mauvaise méthode à employer à l'égard du Führer. J'ai fait observer à mon interlocuteur que l'on n'avait connu jusqu'ici que la situation inverse; on n'avait jamais songé à Paris et à Londres à user de tels moyens et l'on savait fort bien qu'ils étaient sans action sur M. Hitler. Le jour où l'on serait également convaincu à Berlin qu'ils n'ont plus aucune chance de succès dans l'autre camp, la cause de la paix aurait fait de grands progrès.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome. Ce télégramme a été reproduit très librement mais sans que le sens en soit affecté, au *Livre jaune* sous le nº 139.

[2] Par courrier en clair.

[3] Sur ces discours, voir ci-dessus le nº 468 (et note); ci-après le nº 486.

483

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1689 [1]. Secret. Réservé. *Berlin, 20 juin 1939* [2].

Le ministre de Portugal à Berlin, qui est un ami de la France, a eu récemment avec l'ambassadeur d'Espagne une conversation que je crois utile de rapporter.

« Nous sommes pressés par l'Allemagne et l'Italie, lui a dit l'amiral de Magaz, de conclure un accord politique avec ces puissances, et je crois bien que nous ne pourrons pas faire autrement. Mais on veut nous faire signer une alliance militaire, et cela, je trouve que c'est trop. Nous ne serions d'ailleurs pas en mesure d'y faire honneur ».

Mon collègue portugais m'a dit que ses conversations avec son collègue espagnol, comme les informations qu'il recevait de Lisbonne, lui donnaient à penser que l'on ne faisait peut-être pas tout ce qu'il fallait du côté français et anglais pour retenir l'Espagne sur la pente où l'entraînent les puissances de l'Axe. Il a recueilli notamment l'impression qu'il faudrait avoir grand soin de ne pas blesser l'orgueil des Espagnols dans les offres de crédit qui peuvent leur être faites.

484

Note du Ministre [3]

Paris, 20 juin 1939.

J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Lequerica.

M. Lequerica est venu m'apporter la réponse du gouvernement espagnol à la question que je lui avais posée [4].

M. Lequerica avait vu le général Jordana et le généralissime Franco. Tous les deux envoient leur salut au président du Conseil et au ministre des Affaires

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
[2] Par courrier, en clair.
[3] Cette note extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ne porte pas d'intitulé. Il s'agit selon toute vraisemblance d'une note du Ministre.
[4] La trace de l'entretien entre le Ministre et l'ambassdeur d'Espagne à Paris, au cours duquel le premier aurait demandé au second de l'assurer que l'Espagne n'avait aucune alliance avec l'Axe, ne se retrouve pas dans les archives.

étrangères. Le général Jordana l'a à nouveau prié d'affirmer que l'Espagne n'avait aucun engagement militaire et aucune alliance avec l'Axe. Elle est pour l'apaisement et pour de bons rapports avec[1] les deux pays. Elle pense à la reconstruction de l'Espagne et à la paix. Elle estime qu'en ce qui concerne les rapports entre la France et l'Espagne, tout dépend de nous et en particulier de notre bonne volonté à exécuter les accords.

485

Note remise par l'Ambassadeur de France en Espagne [2] au Président Daladier [3]

Programme d'action pour la liquidation des difficultés entre la France et l'Espagne

20 juin 1939.

Le gouvernement français a reconnu « l'équité » de la restitution des avoirs espagnols. Il s'est engagé, pour en assurer le retour « *dans les délais les plus brefs* », « *à s'employer par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir* ».

Le gouvernement espagnol, de son côté, a toujours considéré que cette restitution était de droit et qu'elle conditionnait la reprise de relations normales entre les deux pays. Au ministère des Affaires extérieures, on nous oppose volontiers l'attitude des Anglais qui ont restitué, sans condition et sans signature d'aucun accord, les avoirs espagnols émigrés en Grande-Bretagne. Le sous-secrétaire d'État n'admet pas notre interprétation d'après laquelle l'expression « par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir » réserverait les droits des tribunaux à poursuivre leurs procédures judiciaires. Il a même prétendu ne pouvoir considérer une telle interprétation que comme une « réserve mentale » de M. Bérard ou du gouvernement français...

Notre tentative de faire prendre par le gouvernement espagnol certains engagements non expressément prévus dans les accords, en lui promettant, en échange, une restitution accélérée de l'or, n'avait donc pas grandes chances d'être accueillie. Il est même à craindre que, nous prenant au mot, le gouvernement espagnol insiste maintenant pour que cette restitution ait lieu immédiatement, nonobstant toute procédure judiciaire, puisqu'un tel moyen relève du pouvoir du gouvernement français. C'est ce qu'a paru indiquer le directeur politique à Burgos dans une récente conversation [4].

Il s'agit donc, aujourd'hui plus encore qu'hier, de savoir si le gouvernement français va poursuivre dans les plus brefs délais, comme il s'y est engagé,

(1) Lire : entre.
(2) Le maréchal Pétain.
(3) Extraite des papiers Charvériat.
(4) Voir ci-dessus le n° 442.

la restitution des avoirs espagnols et en particulier l'or de la Banque d'Espagne.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis que cet engagement a été pris. Le bénéfice moral et politique attendu par nous est déjà gravement compromis. Les esprits sont très montés du fait de nos « tergiversations ». Les puissances de l'Axe s'efforcent de lier politiquement et militairement l'Espagne à elles. Le général Franco paraît résister. Mais il faut tenir compte d'un coup de tête possible des Espagnols furieux de notre attitude et très travaillés par la propagande allemande et italienne (1). M. Salazar et le Vatican ont attiré l'attention du gouvernement français sur les dangers possibles d'une telle situation (2).

Depuis trois mois que notre ambassade est revenue en Espagne, elle n'a pu obtenir le règlement d'aucune affaire, même de celles pour lesquelles des engagements ont été antérieurement pris du côté espagnol. La consigne qu'on s'est donnée est catégorique et strictement appliquée : rien tant que l'or n'aura pas été rendu.

Le but recherché en signant les accords du 25 février (3) et en reprenant des relations diplomatiques n'a donc pas été atteint. La situation est plus tendue qu'avant.

Pour sortir de l'impasse actuelle et éviter qu'elle nous mène au pire, il faut accélérer la restitution des avoirs espagnols et *rendre l'or sans délai.* A moins d'être décidé à garder cet or définitivement, en totalité ou en partie, et à courir les risques certains que cela comporte, il n'y a pas d'autre solution.

La seule condition appréciable que nous puissions faire admettre en échange de cette restitution immédiate est un rapatriement rapide des réfugiés à la cadence proposée à M. de Lequerica le 10 juin (50.000 d'ici fin juillet, le reste d'ici fin septembre) (4). Quant aux autres questions, nous devons dire au gouvernement espagnol que nous nous en remettons à son esprit d'équité pour en examiner le règlement, et les traiter dans un esprit de conciliation réciproque, conformément aux dispositions du dernier alinéa de la clause relative aux restitutions. Bien que le gouvernement espagnol ne se soit engagé à procéder qu'à « un examen ultérieur », il serait peut-être possible de l'amener à accepter une date prochaine, surtout s'il avait l'assurance préalable que cet examen — qui n'exclurait naturellement pas la discussion ultérieure d'autres questions — ne porterait que sur des revendications déjà connues de lui et serait mené de notre part avec beaucoup de modération.

Les questions dont il s'agit sont les suivantes :

1° *Frais des réfugiés.* — Il conviendrait de n'insister que sur le remboursement des frais des miliciens, à l'exclusion *a.* de ceux qui refuseront défini-

(1) *Note du document :* A noter que les avoirs français en Espagne sont dix fois supérieurs à la valeur de l'or de la Banque d'Espagne et risquent d'être confisqués.

(2) Voir ci-dessus les nos 377, 401, 418. Voir aussi le no 425.

(3) Allusion aux accords Bérard-Jordana dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le no 211.

(4) Voir ci-dessus le no 390.

tivement de rentrer en Espagne, *b.* des réfugiés civils. On accepterait, semble-t-il, à Burgos, une telle discrimination. Le remboursement des frais occasionnés par l'internement d'une armée étrangère est un principe de droit international. Nous nous y sommes conformés en 1870-1871 à l'égard de la Belgique et de la Suisse.

Ne pas perdre de vue que les Italiens et les Allemands font certainement des concessions pour le règlement de leurs créances de guerre sur l'Espagne. Il serait maladroit de nous montrer plus exigeants qu'eux. Il y a même là une carte politique à jouer pour nous, comme pour eux.

Il y aura lieu également de prévoir des facilités de transfert et des délais de paiement, l'Espagne n'ayant aucun stock de devises étrangères. Une partie des frais devrait être compensée par la valeur du matériel de guerre et des véhicules espagnols que nous ne rendrons pas, une autre partie par des livraisons en nature. Les Allemands et les Italiens paraissent s'être fait réserver à cet effet la totalité des exportations de pyrites espagnoles. Les Belges et les Anglais ont été officiellement avisés que leurs contrats étaient dénoncés.

Nous pourrions également nous faire payer de nouveaux locaux *a.* pour l'ambassade à Madrid (le Département est d'accord pour abandonner l'hôtel actuel trop insuffisant à tous égards); *b.* pour la Casa Velasquez (le gouvernement espagnol serait, semble-t-il, disposé à faciliter la reconstruction ou une nouvelle acquisition).

2º *Restitution des 7 ou 8 bateaux français* internés au cours de la guerre civile; remboursement des cargaisons saisies; libération des équipages.

3º *Libération des prisonniers français* par application de l'accord verbal du 1er février dernier [1]. En vertu de cet accord, nous avons rendu en cinq semaines près de 3.700 prisonniers (dont une trentaine d'aviateurs italiens et allemands) arrachés par notre ambassade aux prisons de Catalogne. Il ne nous a été remis en échange que 120 Français. Il en reste un nombre très supérieur (impossible à chiffrer) : prisonniers politiques, prisonniers des brigades internationales, équipages des bateaux internés. Tous les efforts de l'ambassade pour faire respecter cet accord d'échange sont restés vains. Le sous-secrétaire d'État a été jusqu'à en contester l'existence.

Il ne paraît, par contre, pas opportun de soulever une question comme celle des *sinistrés français*, le gouvernement espagnol n'en ayant pas été saisi avant la note remise le 10 juin à M. de Lequerica et n'ayant même pas pris de dispositions à l'égard de ses propres ressortissants. Nous pourrions néanmoins faire admettre que nos compatriotes bénéficieraient des conditions qui viendraient à être accordées aux Espagnols, c'est-à-dire, vraisemblablement, prêts à long terme et à bas intérêt. Il paraît, en tout état de cause, impossible que nous puissions obtenir davantage.

[1] Dont il ne reste pas de trace dans les archives, qui mentionnent en revanche un projet d'échange de prisonniers républicains et nationalistes sous les auspices de la France : voir, au tome XIV de la présente série, les nos 41 (note), 53.

Le rétablissement des escales d'Air France paraît d'ores et déjà pouvoir être obtenu dans des conditions très acceptables, d'après les échanges de vues officieux qui ont eu lieu.

Le rétablissement des *relations ferroviaires* intéresse bien plus l'Espagne que nous, en raison de sa situation géographique. Il se fera en quelque sorte automatiquement lorsque les restitutions prévues par les accords Bérard-Jordana auront été accomplies, et lorsque les Espagnols auront pu réorganiser, d'abord, leurs propres communications intérieures.

Le rétablissement des *relations téléphoniques* intéresse aussi davantage les Espagnols. Le principal obstacle vient de la censure dont la tâche en serait compliquée.

L'ouverture de *négociations commerciales* pour la conclusion d'un *modus vivendi* serait souhaitable. Nous sommes actuellement sans relations contractuelles et les échanges sont nuls. Mais il y a inconvénient, du point de vue tactique, à nous mettre en situation de demandeurs. De discrètes allusions pourraient néanmoins être faites sur l'opportunité de « normaliser » nos relations commerciales comme nous l'avons fait pour nos relations diplomatiques, en indiquant, mais sans plus, que nous serons conciliants et compréhensifs.

En résumé, il faut rendre l'or de suite et accélérer la restitution des autres avoirs espagnols. C'est le seul moyen d'amener une indispensable détente. Les Espagnols n'accepteront pas que nous marchandions ces restitutions, parce que ces biens leur appartiennent et que le gouvernement français a promis de les rendre « par tous les moyens qui relèvent de son pouvoir », c'est-à-dire sans condition.

Ce n'est qu'une fois ces restitutions effectuées que nous pourrons utilement discuter nos propres demandes : frais des réfugiés, restitution des bateaux français internés, libération des prisonniers français. Dans une deuxième étape, nous pourrons ouvrir des négociations commerciales et, grâce à l'atmosphère de détente ainsi créée, aborder des problèmes politiques.

Ces problèmes politiques pourraient faire l'objet d'un accord culturel, d'un accord de presse, et enfin si les circonstances le permettent, d'un pacte de non-agression. Celui-ci trouverait une base dans la déclaration politique contenue dans les accords Bérard-Jordana (« bon voisinage », politique de franche et loyale collaboration au Maroc) et un modèle dans le traité d'amitié et de non-agression hispano-portugais conclu à Lisbonne le 17 mars dernier [1].

Rien ne doit être négligé pour mener ce programme à bien.

[1] Sur ce traité, voir, au tome XV de la présente série le n° 286 (note).

486

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. nº 524 (1). *Berlin, 20 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

Bien qu'ils n'aient pas apporté à proprement parler d'éléments nouveaux, les deux discours qu'a prononcés le Dr Goebbels à Dantzig (2) sont, si l'on comprend bien les intentions de la propagande allemande, destinés à marquer une date, une époque dans l'évolution du problème germano-polonais. Après le coup d'avertissement du 28 avril (3), c'est en quelque sorte le début de la préparation d'artillerie lourde qui doit intimider l'adversaire et troubler ses réactions. Les circonstances, la violence du ton, le désir manifeste de porter à son comble la passion chauvine de la Ville libre, tout contribue à donner aux paroles du ministre de la Propagande une signification singulière.

Des deux discours, le plus intéressant est, à cet égard, celui de samedi (4). L'orateur l'aurait, paraît-il, déclamé d'abondance. L'accueil chaleureux de la foule l'aurait déterminé à improviser des déclarations vibrantes d'enthousiasme du haut du balcon du théâtre où il venait d'assister à une représentation de gala. En fait, il suffit de lire le texte de l'allocution pour reconnaître que les termes en ont été soigneusement pesés.

Sans revenir sur l'ensemble du discours (*), on peut relever, dans les paroles du ministre allemand, les quatre points essentiels suivants :

1º M. Goebbels a affirmé le caractère allemand de la Ville libre, caractère que, d'ailleurs, personne ne songe à nier. La visite du représentant du Führer à Dantzig prouve assez que la population a toute liberté de proclamer son attachement au *Volkstum* allemand.

2º En ce qui concerne l'aspect international du problème, l'orateur a prétendu que l'évolution actuelle n'était pas imputable aux Dantzicois. Ceux-ci ne veulent qu'une chose : appartenir au Reich grand-allemand. Leur volonté est « compréhensible, claire, nette et inébranlable ».

(1) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est reproduite intégralement (à l'exception de la dernière phrase : « Aujourd'hui comme hier, il appartient — limiter ces risques») au *Livre jaune* sous le nº 138.

(2) Sur ces discours, voir ci-dessus le nº 468 (et note).

(3) Allusion au discours prononcé par le Führer au Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 15, 17, 121, 213 annexe.

(4) Soit celui du samedi 17 juin.

(*) *Note du document :* cf. message téléphoné nº 1661 du 18 juin 1939 [ci-dessus reproduit sous le nº 468.].

« Vous avez la malchance, a-t-il ajouté, que votre belle ville allemande soit située à l'embouchure de la Vistule. D'après les théories de Varsovie, les villes situées aux embouchures des fleuves appartiennent toujours aux pays que ces fleuves traversent. En vertu de ce principe, Rotterdam appartient donc à l'Allemagne, puisque ce port est aux bouches du Rhin et que le Rhin est un fleuve allemand. »

3° Le ministre de la Propagande s'est attaqué violemment à la politique polonaise et à la politique britannique.

« Les matamores polonais, a-t-il dit, réclament maintenant la Prusse orientale et la Silésie allemande. D'après eux, la prochaine frontière polonaise doit atteindre l'Oder. Pourquoi ne pas réclamer l'Elbe ou le Rhin ? Ils y rencontreraient leurs nouveaux alliés, les Anglais, dont, comme chacun sait, la frontière est aussi sur le Rhin ». Il en est de même de la grande bataille qui, selon les chauvinistes polonais, doit se livrer un jour près de Berlin. Pour M. Goebbels, ces vantardises sont les suites de la crise de « puberté » politique que traversent présentement les Polonais. Il faut attendre que ces troubles disparaissent d'eux-mêmes.

Quant à l'Angleterre, M. Goebbels voit une contradiction dans les paroles de lord Halifax déclarant devant la Chambre haute que Londres désire voir régler par des négociations amiables la question de Dantzig [1], et le fait que le gouvernement britannique « a mis un chèque en blanc à la disposition de Varsovie ». De plus, la Grande-Bretagne cherche actuellement à encercler le Reich et l'Italie « pour reprendre la politique de 1914 ». Mais l'Allemagne nationale-socialiste n'est pas la faible Allemagne bourgeoise d'hier.

« Aussi, a dit textuellement M. Goebbels, ne considérons-nous les formules oratoires de Varsovie et de Londres que comme de vaines rodomontades destinées à masquer sous l'abondance des mots le manque de force et de résolution ».

4° C'est à la fin de son allocution que le chef de la propagande hitlérienne a fait entendre une menace plus précise. Encore cette menace ne dépasse-t-elle guère celle qu'avait proférée le Chancelier, le 28 avril :

« Ce que nous voulons dans le Reich, s'est-il écrié, est aussi clair que ce que vous voulez. Le Führer l'a donné à comprendre de la manière la plus nette dans son dernier discours du Reichstag lorsqu'il a dit : « Dantzig est une ville allemande et elle veut son rattachement à l'Allemagne ». Le monde doit avoir compris ces paroles. Il doit savoir, à la suite des expériences passées, que les paroles du Führer ne demeurent pas platoniques. Il commet en tout cas une dangereuse erreur s'il croit qu'Adolf Hitler recule devant les menaces ou capitule devant le chantage. Il ne peut en être question ».

Du point de vue politique, le discours de dimanche, presque uniquement consacré à l'éloge de la culture nationale-socialiste, a moins d'intérêt. Le Dr Goebbels s'est borné à dire que les frontières « politiques » n'avaient qu'un temps, mais que les frontières tracées par la langue, la race et le sang étaient immuables et éternelles.

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 443 (note).

Ainsi, cette étrange semaine culturelle aura servi à souligner la volonté du Reich de récupérer Dantzig. La presse allemande le proclame. Le *Montag* écrit que « le plébiscite est fait ». Dantzig a parlé. Dantzig s'est prononcé. Et *l'Observateur raciste* déclare que la parole donnée il y a deux mois par le Führer sera tenue. « Aujourd'hui, écrit-il, les Dantzicois savent désormais qu'en aucune circonstance, ils ne seront seuls et qu'ils recevront leurs droits, advienne que pourra. Tel est le sens historique du 17 juin 1939 ».

Sous quelle forme et à quelle heure le Führer essaiera-t-il de mettre son dessein à exécution ? Personne n'en sait rien et lui-même attend sans nul doute l'occasion favorable. Mais il semble bien que, pour le moment, les dirigeants hitlériens n'envisagent pas d'action immédiate. C'est, comme je l'indique d'autre part, la conclusion qu'on peut tirer des propos que n'a tenus hier M. von Weizsäcker (1) et qui recoupent ses déclarations à M. Burckhardt (2).

Selon toute vraisemblance, aux yeux de M. Hitler, l'affaire n'est pas encore mûre. Il veut attendre, avant d'agir, le développement — dans un sens ou dans l'autre — des négociations anglo-franco-russes (car, à Berlin, on n'a pas perdu l'espoir de voir ces négociations échouer). Il veut attendre aussi l'évolution du conflit anglo-japonais. Pendant ce délai qu'il s'est ainsi laissé et qu'on peut estimer, d'après certaines informations, à deux ou trois mois, il redoublera ses efforts sur le terrain de la propagande et les appuiera probablement de quelques manœuvres d'intimidation sur le terrain militaire. C'est à ce dernier but que semblent répondre l'intensification, qu'on constate actuellement, des travaux de fortification sur la frontière germano-polonaise et en Slovaquie, ainsi que le renforcement de la ligne Siegfried (3). Il va sans dire qu'en la circonstance, les *bunkers* de l'Est n'auraient pas un rôle uniquement défensif.

On ne peut toutefois s'empêcher de constater — et j'en ai eu la confirmation de différents côtés — que les éléments radicaux du régime paraissent, pour l'instant, avoir accru leur influence sur l'esprit du Chancelier. Le retard des conversations de Moscou, l'incident de Tientsin qui place la Grande-Bretagne devant un redoutable dilemme (4), peut-être aussi certaines déclarations faites à Londres et qu'ils ont interprétées comme un signe d'hésitation, les encouragent et augmentent leur présomption. Sous leur action, la politique allemande demeure à l'affût de toutes les possibilités et lance ses coups de sonde dans toutes les directions, jusqu'en Arabie et auprès du roi Ibn Seoud.

Quoi qu'il en soit, rien ne permet, jusqu'à plus ample informé, de penser que le Führer accepte de courir le risque d'une guerre générale pour Dantzig. Dantzig a sans doute une valeur statégique importante dans le développement de la politique du IIIe Reich. Mais les dirigeants hitlériens épuiseront tous les moyens de tourner la position avant d'envisager la possibilité de l'attaquer de

(1) En fait le 16 juin : se reporter au télégramme de Berlin n° 1687, du 20 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 482.

(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 439.

(3) Voir ci-dessus les n°s 273, 402, 450, 472.

(4) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 426 annexe.

front, c'est-à-dire de déclencher une guerre avec la Pologne, qui entraînerait à son tour une guerre européenne. On me dit que certains conseillers du Führer lui répètent que, même en cas de conflit général, l'Allemagne sera victorieuse. M. Hitler en serait moins convaincu et, si l'on excepte son horreur, que l'on peut croire sincère, pour la guerre, il n'a jamais jusqu'ici risqué sa mise qu'à coup sûr.

Il en irait autrement si une occasion particulièrement favorable se présentait. On oublierait alors à Berlin les derniers conseils de la prudence pour jouer le va-tout « advienne que pourra », selon la formule de l'*Observateur raciste*. Aujourd'hui comme hier, il appartient à la vigilance et à la résolution de Paris et de Londres de limiter ces risques [1].

487

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 493 [2]. *Londres, 20 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

J'ai fait allusion dans plusieurs de mes communications récentes aux préoccupations que causent aux milieux politiques anglais les tendances actuelles de la politique espagnole. Les Anglais en sont d'autant plus affectés qu'elles constituent incontestablement pour eux une déception. J'ai en effet à peine besoin de rappeler que les dirigeants britanniques, qui avaient tenu pendant toute la durée de la guerre civile espagnole à adopter une attitude de complète impartialité, avaient aisément pris leur parti d'une victoire du général Franco.

Bien que les avertissements ne leur eussent pas été ménagés, notamment par les représentants de l'opposition, ils affirmaient en toute occasion qu'ils n'avaient aucune raison de penser qu'une fois le conflit terminé, la nouvelle Espagne ne reprît pas avec la Grande-Bretagne les relations amicales qui existaient traditionnellement entre les deux pays. Cet optimisme se fondait sur deux ordres de considérations. En premier lieu, déclaraient les tenants de cette opinion, l'esprit d'indépendance des Espagnols est bien connu. Sans doute les nationalistes s'appuient-ils, pour vaincre leurs adversaires, sur l'Allemagne et sur l'Italie, mais une fois la victoire acquise, ils s'empresseront de se débarrasser de leurs auxiliaires étrangers et leur sympathie ira vers ceux qui seront demeurés à l'écart de la lutte, vers l'Angleterre en particulier.

[1] Il a paru superflu de reproduire le télégramme de Berlin nº 1.656 du même jour que développe la présente dépêche. Ce télégramme soulignait également qu'il était « significatif que M. Hitler juge nécessaire de laisser « mûrir » la position de Dantzig avant de la trancher ».

[2] Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

D'autre part, disaient les mêmes Anglais, l'Espagne aura besoin, pour sa reconstruction, d'une importante aide économique et financière et ce n'est pas à Rome ni à Berlin, mais bien à Londres, que celle-ci pourra être trouvée.

Avec cette perspective en vue, la politique anglaise à l'égard du général Franco a consisté, avant sa victoire finale, à entretenir avec lui des contacts officieux pouvant être aisément développés par la suite et surtout à éviter tout incident susceptible de provoquer à Burgos une animosité durable contre la Grande-Bretagne. En fait, la mission de sir Robert Hodgson a été presque exclusivement consacrée à élever des protestations quasi-quotidiennes contre telle ou telle atteinte portée par les nationalistes aux intérêts anglais. De l'aveu même du Foreign Office, ces plaintes répétées avaient créé une atmosphère peu favorable autour du représentant britannique et celui-ci ne dissimulait pas, dans ses rapports, la médiocrité du crédit dont l'influence anglaise jouissait à Burgos. Cependant, les porte-parole officiels de Londres prenaient toujours le plus grand soin, dans les déclarations qu'ils étaient amenés à faire sur l'Espagne, de ménager les susceptibilités des hommes de la Junte et ne s'exprimaient sur le compte du général Franco ou de son administration que sur le ton le plus conciliant. Les réponses faites par les représentants du gouvernement aux questions dont celui-ci était constamment l'objet à la Chambre des Communes de la part de l'opposition, et dont certaines ne laissaient souvent pas d'être embarrassantes, témoignaient visiblement de ce souci de ne pas hypothéquer l'avenir.

Lorsque finalement le général Franco est devenu le seul maître de l'Espagne, les Anglais étaient en droit de penser qu'ils avaient somme toute franchi sans trop d'encombre cette passe difficile et qu'une fois cicatrisées les blessures résultant de la guerre civile, ils allaient pouvoir reprendre dans la Péninsule la place qu'ils y occupaient autrefois.

On n'ignorait certes pas à Londres l'étendue de l'emprise exercée sur l'administration de Burgos par les agents de Rome et de Berlin. Dans les conversations qu'ils avaient au sujet de l'Espagne avec moi-même et mes collaborateurs, les fonctionnaires du Foreign Office s'efforçaient généralement de minimiser cette influence et de calmer les inquiétudes que nous leur exprimions. Mais j'ai tout lieu de croire que nos interlocuteurs savaient parfaitement à quoi s'en tenir et que leur attitude était le résultat moins d'un défaut d'information que d'un parti-pris d'optimisme. Convaincus que les facteurs indiqués plus haut, aidés par la bonne volonté britannique, ramèneraient fatalement l'Espagne à l'amitié anglaise, les milieux officiels refusaient de se laisser hypnotiser par des situations qu'ils espéraient passagères, et préféraient fonder leur politique sur ce qu'ils considéraient comme les éléments permanents du problème espagnol.

Cette façon de fermer les yeux devant les réalités désagréables et de faire confiance au temps pour dissiper les nuages du présent est d'ailleurs partie intégrante du tempérament anglais. On l'a bien vu pendant des années à propos de l'Allemagne et on le constate encore en ce qui concerne l'Italie. On se persuadait donc à Londres qu'une fois l'appui allemand et italien devenu inutile, la xénophobie traditionnelle espagnole reprendrait tous ses droits et

que l'Espagne, épuisée par une lutte dont les conséquences intérieures se feraient encore sentir longtemps, se consacrerait exclusivement à son relèvement national pour lequel elle pourrait difficilement se passer de l'aide britannique. Il s'agissait seulement de prendre patience, de laisser s'éteindre les feux de joie de la victoire et prendre fin les manifestations de reconnaissance à l'égard des puissances de l'Axe. L'ambassade du duc d'Albe répétait d'ailleurs en toute occasion, et sans doute avec sincérité, que l'Espagne, elle aussi, « étonnerait le monde par son ingratitude ». Les Anglais étaient également encouragés par les avis venus de Lisbonne [1], dont on sait que l'influence à Londres n'est pas négligeable, et qui préconisaient la confiance vis-à-vis du général Franco.

Le gouvernement britannique entra donc dans ce qu'on peut appeler la phase de liquidation de la guerre civile espagnole, avec la volonté de ne pas se laisser impressionner ni décourager par les obstacles que rencontrerait la reprise de relations normales avec le gouvernement de Burgos et d'attendre avec patience que le temps fît son œuvre d'apaisement. Les observateurs avertis de la Péninsule expliquaient à Londres qu'il ne fallait surtout pas se précipiter au cou des Espagnols, mais laisser ceux-ci reprendre graduellement leur équilibre et redécouvrir tout seuls le chemin de Whitehall et surtout peut-être de la Cité. La politique anglaise devait se borner à rétablir des relations confiantes d'ordre privé, de manière à ce que les Espagnols fissent eux-mêmes la différence entre les amitiés bruyantes mais intéressées qui leur étaient offertes de Berlin et de Rome, et celle moins tapageuse mais plus sûre qui les attendait à Londres.

Cependant, à peine le général Franco eût-il définitivement triomphé de ses adversaires et [eût] été reconnu par la Grande-Bretagne comme le seul gouvernement légitime d'Espagne, les inquiétudes les plus graves commencèrent à se faire jour. L'annonce de la concentration de troupes autour de Gibraltar [2] provoqua à Londres une vive émotion et pendant quelques jours, on parut craindre réellement ici une attaque brusquée contre la forteresse. Pourtant, tout en mettant celle-ci en état de défense, et en y envoyant des renforts, les Anglais parvenaient difficilement à se faire à l'idée que l'Espagne pouvait commettre délibérément un acte de guerre contre la Grande-Bretagne. Il y a chez les Anglais, à l'égard de l'Espagne, un sentiment comparable à celui qui les a animés pendant longtemps à l'égard de l'Italie. De même qu'en 1935, le gouvernement britannique s'était refusé jusqu'à la dernière minute à croire que M. Mussolini aurait l'audace de prendre position contre la puissance anglaise et qu'aujourd'hui encore, beaucoup d'Anglais hésitent à croire l'Italie capable d'entrer en guerre contre la Grande-Bretagne, de même l'hypothèse où l'Espagne, traditionnellement cliente et protégée de l'Angleterre, prendrait les armes contre cette dernière, paraît à Londres du domaine de la fantasmagorie. Aussi, en dépit des craintes précises éprouvées au début

[1] Sur les interventions du gouvernement portugais à Paris et à Londres, en vue d'obtenir la normalisation des rapports de la France et de l'Angleterre avec l'Espagne franquiste, voir ci-dessus les nos 377, 401, 425.

[2] Le 18 avril, un régiment espagnol prenait position à dix kilomètres de Gibraltar.

d'avril dernier, je crois pouvoir dire que la possibilité d'une attaque espagnole contre Gibraltar n'a été prise au sérieux que par quelques Anglais, et n'a en tout cas été considérée par eux que comme une conséquence passagère de la griserie produite sur l'orgueil castillan par la victoire et comme un des remous laissés derrière elle par la guerre civile.

En dépit de ce sentiment, et de la conviction d'ordre général touchant l'orientation inévitable de la politique espagnole, il est certain que depuis quelques semaines, des appréhensions mal déguisées se sont infiltrées dans la belle assurance manifestée jusqu'ici par les Anglais. Ceux-ci commencent en effet à se demander si en fin de compte, les passions idéologiques soigneusement entretenues par une propagande incessante ne seront pas plus fortes qu'ils ne l'avaient prévu et ne triompheront pas dans l'esprit des Espagnols du sens des intérêts bien compris de leur pays. La persistance des attaques de la presse de la Péninsule contre les puissances démocratiques, les visites répétées de personnalités espagnoles à Rome et à Berlin (1) et surtout les récentes déclarations du général Franco (2) et des personnages les plus marquants du nouveau régime provoquent à Londres de sérieuses inquiétudes. On cherche en vain quelque signe permettant de penser que l'Espagne se dégage progressivement des liens noués au cours de la guerre civile et tend à un rapprochement avec les puissances occidentales. D'après ce que me dit le Foreign Office, la position du représentant britannique à Burgos reste difficile et ses contacts avec les autorités espagnoles demeurent empreints de réserve et même de méfiance. Pourtant, remarque-t-on ici, il n'existe à l'heure actuelle entre la Grande-Bretagne et l'Espagne aucune question épineuse telle que celle que pose, en ce qui concerne les relations franco-espagnoles, l'exécution des accords Bérard-Jordana (3). Il faudra bien aborder un de ces jours la discussion des compensations pour les dommages causés aux intérêts anglais en Espagne mais, comme je l'ai déjà indiqué, cette négociation n'a pas encore commencé. De même, au point de vue économique, les Espagnols n'ont encore manifesté aucune intention en vue d'un nouvel arrangement commercial et les Anglais, tout en sentant la nécessité de réorganiser leurs échanges avec la Péninsule, estiment préférable d'attendre quelque invite du gouvernement de Burgos.

(1) Sur ces visites, voir ci-dessus les nos 382 (note), 434, 466.

(2) Allusion vraisemblablement à un discours prononcé le 5 juin précédent par le Généralissime devant l'assemblée des conseillers de la Phalange. Franco avait exalté l'œuvre et l'esprit de la Phalange, fait appel à la politique économique et sociale de l'Espagne nationaliste au cours de la guerre civile, puis tenu à rendre « un tribut de gratitude à la nation sœur, le Portugal », et aux « nations chères l'Italie et l'Allemagne». En revanche, il avait reproché à la France d'exécuter « avec une extrême lenteur » l'accord Bérard-Jordana et à l'Angleterre de laisser « séquestrer une grande partie des valeurs mobilières des banques espagnoles », du fait de « la monstrueuse survivance d'une société fictive « philanthropique» fondée par les rouges au moment de leur fuite honteuse ». Il avait formulé ensuite, en opposition aux vieilles théories libérales, une profession de foi autarcique, basée sur une production nationale accrue (télégramme de Saint-Sébastien no 152, du 6 juin). Sur ce discours, voir également ci-dessus le no 385 (et notes).

(3) Conclus le 25 février précédent (voir au tome XIV de la présente série, le no 211). Sur les difficultés provoquées par l'application de ces accords, voir entre autres ci-dessus les nos 372, 377, 390, 401, 406, 418, 425, 442, 458, 466, 484, 485.

Dans ces conditions, ce qui paraît caractériser à l'heure actuelle les relations anglo-espagnoles, c'est l'incertitude et l'obscurité. Étant donné la nature peu satisfaisante des rapports entretenus par l'ambassade d'Angleterre en Espagne avec les autorités de la Péninsule, il est difficile aux Anglais de se faire une opinion précise sur les tendances véritables de la politique espagnole qui leur paraît, en tout état de cause, chercher encore sa voie. Ils constatent seulement qu'il semble se développer en Espagne un sentiment général de mécontentement en présence des difficultés de la situation intérieure et que les dirigeants espagnols, conformément à l'exemple des Allemands et des Italiens, et au reste poussés par ces derniers, paraissent céder à la tentation d'attribuer ces difficultés aux menées des démocraties. Connaissant les résultats obtenus par une propagande semblable en Allemagne et en Italie, les milieux officiels britanniques craignent que ne finisse par s'établir dans toute la Péninsule un ressentiment profond contre les puissances occidentales en même temps qu'un esprit de solidarité avec les états totalitaires. Tous les efforts de ces derniers visent évidemment à un tel but et la maîtrise à laquelle sont parvenus les dirigeants de l'Axe en ce qui concerne l'orientation de leurs propres peuples fait craindre ici que l'Espagne ne soit à son tour rapidement contaminée.

C'est donc essentiellement une action de contre-propagande qui, estime-t-on à Londres, devrait être entreprise pour empêcher l'Espagne de glisser définitivement vers l'axe Rome-Berlin. Le contrôle de la presse espagnole, ou du moins des informations de cette dernière, par l'agence *D.N.B.*, est un des aspects de l'emprise germano-italienne sur l'Espagne qui préoccupe le plus le Foreign Office, et celui-ci attend avec impatience qu'une réorganisation de l'agence Fabra permette peut-être la réintroduction dans la Péninsule des nouvelles Reuter. D'autre part, la B.B.C. diffuse régulièrement depuis quelques semaines des bulletins en langue espagnole et il est permis de penser que le nouveau service de lord Perth consacrera à l'Espagne une partie importante de son activité [1].

Qu'une telle action ne puisse atteindre que des objectifs limités, on le comprend bien à Londres et on s'y rend compte qu'il serait indispensable d'améliorer les relations officielles des deux gouvernements. Ceci pose la question de savoir quelle tendance l'emportera finalement à Burgos, des éléments que l'on peut considérer comme inféodés à la politique germano-italienne, c'est-à-dire de la Phalange, ou de ceux que leurs sentiments intimes porteraient à un rapprochement avec les puissances occidentales. Les milieux de l'armée et le général Jordana lui-même peuvent, estime-t-on ici, être comptés parmi ces derniers, et l'on s'est assez vivement ému de rumeurs récentes d'après lesquelles la position de l'actuel ministre des Affaires étrangères serait ébranlée et son remplacement par une personnalité phalangiste envisagé à Burgos.

[1] **Le 15 juin, le Premier ministre britannique annonçait aux Communes la création, au Foreign Office, d'un service de l'Information et de la propagande dont la direction était confiée à l'ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome.**

Ces inquiétudes ont été, sinon éveillées, du moins attisées, par le gouvernement portugais, dont l'ambassadeur à Londres a fait ces derniers temps plusieurs démarches au Foreign Office afin d'exposer les préoccupations que causent à Lisbonne certains aspects de la politique intérieure espagnole. Conformément à la thèse qu'il avait soutenue ici pendant toute la durée de la guerre civile, M. de Monteiro a insisté sur la nécessité pour la Grande-Bretagne et la France de contrebattre, par leur action à Burgos, l'influence acquise par les gouvernements de Rome et de Berlin et, en particulier, de fournir aux partisans que les puissances occidentales comptent en Espagne des arguments positifs leur permettant de faire triompher une politique de rapprochement avec Londres et Paris. Pour cela, il est indispensable de donner quelques satisfactions aux Espagnols, et mon collègue portugais s'est notamment référé à l'exécution des accords Bérard-Jordana qui, d'après lui, constitue la pierre d'achoppement de meilleures relations franco-espagnoles. Un langage analogue est tenu par l'ambassade d'Espagne à Londres qui affirme qu'une fois les accords loyalement exécutés et la preuve faite que les puissances démocratiques ne nourrissent aucune animosité à l'égard du nouveau régime, l'action des représentants britanniques et français en Espagne sera considérablement facilitée et que les Espagnols pourront alors résister victorieusement à la pression exercée sur eux par les puissances de l'Axe.

Les Anglais ne savent pas trop que penser du point de vue ainsi exprimé. L'expérience leur a appris qu'une attitude de conciliation à outrance et une politique de concessions répétées ne font souvent qu'encourager leurs adversaires éventuels à de nouvelles exigences. Ils sont tentés de se demander si l'Espagne ne se met pas à son tour au jeu qui a réussi si longtemps à l'Allemagne et à l'Italie et si l'allusion aux accords Bérard-Jordana n'est pas qu'un prétexte pour justifier une position qui tient à des causes plus fondamentales. Lorsque les accords du 25 février auront été complètement exécutés, les Espagnols ne mettront-ils pas d'autres prix à leur amitié ? Mais en même temps, les Anglais estiment indispensable que les puissances occidentales remplissent fidèlement les engagements qu'elles ont assumés, de manière à ce que la valeur de leur signature ne puisse être mise en doute et que l'on soit bien convaincu en Espagne qu'avec elles, du moins, on s'avance sur un terrain sûr. Ils mesurent, d'autre part, toute l'importance qui s'attache à l'attitude de l'Espagne en cas de conflit et considèrent sans aucun doute que la neutralité de la Péninsule mérite d'être achetée au prix de certains sacrifices, même si l'on n'a pas la certitude qu'ils seront récompensés. Étant donné la solidarité qui unit maintenant la France et la Grande-Bretagne dans tous les domaines, tout obstacle à un rapprochement franco-espagnol est en même temps un obstacle à un rapprochement hispano-anglais et, bien qu'il ait jusqu'ici procédé vis-à-vis de nous à ce sujet plus par allusions que par conseils, il n'est pas douteux que le gouvernement britannique souhaite vivement voir les accords Bérard-Jordana exécutés le plus rapidement possible à la satisfaction du gouvernement de Burgos.

Tout en demeurant décidées à faire preuve de patience à l'égard de l'Espagne et tout en conservant l'espoir de rétablir de bonnes relations avec ce

pays, grâce à une politique amicale et conciliante, les autorités anglaises ne s'en croient pas moins obligées d'envisager le pire. Les défenses de Gibraltar continuent à faire l'objet de tous leurs soins et les conversations militaires avec le Portugal, auxquelles j'ai fait allusion dans une récente dépêche (1), visent spécifiquement le cas où l'Espagne participerait aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie à un conflit armé contre la Grande-Bretagne.

Ce double aspect de la politique anglaise à l'égard de l'Espagne témoigne du sentiment général d'incertitude que je signalais plus haut. On espère cependant à Londres que cette situation confuse est seulement un prolongement des bouleversements de la guerre civile, et qu'en dépit des nouvelles désagréables reçues ces derniers temps à propos de l'Espagne, rien n'est encore définitivement perdu. Mais on peut se demander si en s'en remettant exclusivement au temps du soin d'effacer les conséquences de la lutte et de faire prendre aux Espagnols conscience de leurs véritables intérêts, les Anglais ne laissent pas le champ exagérément libre aux efforts de l'Allemagne et de l'Italie et si une politique plus active ne mériterait pas d'être tentée. Le maréchal Pétain est, plus que moi-même, en mesure de répondre à cette question.

488

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 358. Urgent. Secret. *Rome, 20 juin 1939.*

J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport sur les approvisionnements de l'Italie en pétrole, qui m'a été communiqué par dépêche nº 664, en date du 13 juin 1939 (2).

D'une manière générale, ce rapport m'a semblé exact dans ses grandes lignes et ses chiffres principaux et judicieux dans ses appréciations.

Il est parfaitement certain que l'approvisionnement en pétrole représente l'un des défauts les plus vulnérables de la cuirasse italienne en cas de guerre. On s'en était déjà aperçu au temps des sanctions. Depuis lors, l'Italie a sensiblement amélioré sa situation. Mais celle-ci n'en demeure pas moins précaire.

L'étude qui m'a été soumise repose sur quelques hypothèses initiales. Elle

(1) Allusion à la dépêche de Londres nº 455, du 8 juin, non reproduite. L'ambassadeur y notait que les rapports anglo-portugais, qui s'étaient tendus pendant la guerre civile espagnole, s'amélioraient depuis. A la déclaration faite le 22 mai devant l'Assemblée nationale portugaise par M. Salazar, qui proclamait sa détermination de remplir les obligations découlant de l'alliance anglo-portugaise, avait répondu le 26 mai, devant les Communes, une affirmation identique de M. Butler, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Ces déclarations marquaient « la fin de la période d'incertitude et de malaise qui avait accompagné la guerre civile espagnole ». La Grande-Bretagne n'avait pas l'intention de s'en tenir là, mais d'organiser la collaboration militaire qu'elles impliquaient.

(2) Non retrouvée.

néglige, à mon avis, l'une des plus importantes, celle qui concerne le passage à travers les Dardanelles et la possibilité pour l'Italie de se procurer du pétrole en Russie et en Roumanie. En effet, si la Russie et la Roumanie acceptent de lui livrer du pétrole, et si le passage des Dardanelles est praticable, même compte tenu de la répression de la contrebande par la flotte franco-anglaise, l'Italie sera en mesure de pourvoir au moins en partie à son ravitaillement. Encore faudrait-il admettre, d'ailleurs, qu'elle disposât des devises nécessaire pour payer ses fournisseurs russes ou roumains. Mais si l'U.R.S.S. et la Roumanie refusaient de lui vendre du pétrole, ou entraient en guerre contre elle, si les Dardanelles lui étaient fermées, l'Italie, réduite aux ressources de ses stocks, de sa propre production ou de l'aide allemande, ne serait sans doute capable de faire face aux nécessités de la guerre que pendant un nombre de mois qui sera précisé plus loin.

On peut supposer, il est vrai, que, le chemin des Dardanelles étant fermé ou impraticable, le pétrole cédé à l'Italie par la Russie et la Roumanie serait transporté dans la Péninsule par la voie ferrée.

Le ravitaillement, en pareil cas, ne serait pas complètement arrêté. Il resterait, cependant, difficile, à cause de la pénurie de wagons-citernes (les wagons-citernes que possède l'Italie ont une contenance d'environ 50.000 tonnes) et à cause, aussi, de l'encombrement des lignes qui traversent les Alpes et seront surchargées par les importations de matières premières (notamment de charbon) qui n'arriveront plus par mer.

Le détail des estimations du rapport qui m'a été communiqué appelle, d'autre part, les observations ou précisions suivantes :

Besoins

La marine marchande italienne a brûlé en 1938 un million de tonnes de produits de pétrole. Si l'on admet que les forces navales franco-britanniques s'assurent le contrôle de la Méditerranée, il est vraisemblable que la consommation de la flotte marchande italienne réquisitionnée n'excéderait pas 500.000 tonnes.

La consommation annuelle de la marine royale serait de 1,6 million de tonnes, avec 48 heures de marche à toute puissance par mois, celle de l'armée, de 400.000 tonnes, avec 100.000 camions faisant 50 kilomètres par jour, celle de l'aviation, 400.000 tonnes avec 2.000 avions volant 40 heures par mois.

La consommation des trois forces armées et des transports maritimes serait de 3 millions de tonnes. C'est bien le chiffre qu'énonce le rapport en question.

Mais, d'après celui-ci, les besoins de l'industrie et des transports terrestres seraient de 3 millions de tonnes. A mon sens, c'est là une estimation très exagérée. En temps de paix, la consommation a été de 1,5 million de tonnes en 1938; la discipline fasciste et l'habitude qu'ont les Italiens de se restreindre permettraient au gouvernement de réduire considérablement la consommation en produits de pétrole des automobiles, des camions et des autobus qui ne seraient pas utilisés par les forces armées. J'évalue, en conséquence,

à un million de tonnes, au lieu de 3, la consommation probable de l'industrie et des transports.

Dans ces conditions, les besoins de l'Italie seraient de 4 millions de tonnes.

Stocks

La capacité des réservoirs à combustible liquide de la marine royale n'est, probablement, pas inférieure, en juin 1939, à 900.000 mètres cubes. Celle des réservoirs des dépôts et raffineries est supérieure à 2 millions de mètres cubes. La capacité globale de stockage de l'Italie est, ainsi, voisine de 3 millions de mètres cubes.

Le stock total de produits de pétrole était probablement de 1 million ½ de tonnes en juillet 1938. Il atteint probablement actuellement 2.250.000 tonnes, comme l'indique le rapport.

Production intérieure

La production d'essence synthétique en partant du lignite ne sera pas réalisée avant 1941; car c'est seulement le 31 janvier 1939 qu'à été décidée la construction de deux usines, l'une en Sardaigne, l'autre dans le Valdamo, destinées à produire des goudrons qui seront ensuite traités dans les usines d'hydrogénation de Bari et de Livourne.

Pratiquement, la production intérieure de pétrole brut ou synthétique est négligeable.

L'Albanie fournira probablement, en 1939, 160.000 tonnes de pétrole brut.

Importations

La capacité de raffinage de l'Italie est de 1.600.000 tonnes de pétrole brut auxquelles il faut ajouter les 300.000 tonnes de brut que peuvent traiter les usines d'hydrogénation de Bari et de Livourne.

Afrique orientale italienne

La société italienne A.O.I.P., qui a pratiquement le monopole des fournitures de pétrole en Afrique orientale italienne, a importé en 1938 dans cette colonie 174.000 tonnes de produits de pétrole dont 78 % provenaient du golfe Persique.

Conclusion

En conclusion, on peut, me semble-t-il, tenir pour plausible que l'Italie dispose, en juin 1939, d'un stock de 2 millions 1/4 à 2 millions ½ de tonnes de produits de pétrole.

Ses besoins étant moindres que ne les a évalués le rapport dont j'ai eu connaissance, elle devrait pouvoir affronter, avec ses ressources, six à sept mois de guerre.

Passé ce délai, si ses transports maritimes sont sérieusement entravés ou arrêtés, elle se trouvera aux prises avec des difficultés dont on ne voit comment elle les surmonterait.

C'est évidemment l'une des raisons pour lesquelles elle n'envisage qu'une guerre courte, de caractère foudroyant, et mettant en œuvre, dès les premiers jours, sinon les premières heures, des moyens d'attaque d'une ampleur considérable.

489

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1936 (1). *Londres, 21 juin 1939.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1926-1927 (2).

Le Foreign Office me confirme aujourd'hui que le Cabinet a donné son approbation au projet d'accord anglo-polonais (3). Dans ces conditions, le gouvernement britannique attacherait du prix à connaître le plus tôt possible nos observations éventuelles à l'égard de ce texte qu'il désire communiquer sans tarder à Varsovie.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 20 juin, ci-dessus publié sous le nº 480.
(3) Sur ce projet d'accord, voir ci-dessus le nº 383 annexe.

490

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 934[1]. *Varsovie, 21 juin 1939.*

(*Reçu :* le 23, 12 h. 30.)

Les innombrables commentaires auxquels donnent lieu la question de Dantzig et celle du Corridor contiennent si souvent des inexactitudes sur les positions prises par la Pologne que je crois nécessaire de préciser celles-ci à nouveau.

1º La Pologne s'est toujours montrée prête, depuis le début de l'hiver dernier, à abandonner le droit de représenter la Ville libre vis-à-vis des états étrangers, en même temps, bien entendu, qu'à accepter la suppression du haut-commissariat de la Société des Nations et l'indépendance absolue de la Ville libre à l'égard de l'institution génevoise. Elle ne serait pas systématiquement hostile à des modifications du statut de Dantzig qui auraient, pour elle, un caractère secondaire par le fait qu'elles ne compromettraient pas ce qu'elle considère comme ses prérogatives essentielles (régime douanier, facilités de transit...). Son opposition porte avant tout sur l'annexion éventuelle de la Ville libre au Reich, qui lui apparaît, d'une part, comme de nature à lui enlever toute garantie sérieuse quant à l'utilisation par elle de la Vistule et du port de Dantzig, d'autre part, comme devant constituer une telle menace contre le Corridor que celui-ci risquerait, dès lors, de lui être enlevé à tout moment.

2º La Pologne demeure toujours disposée à faciliter aux Allemands les communications par chemins de fer et par routes, entre la Prusse orientale et le reste du Reich, en créant, au besoin, à ses frais, une autostrade dont l'utilisation ne comporterait, pour les Allemands, ni obligation de se munir d'un passeport ou d'un laissez-passer, ni assujettissement au contrôle douanier. A cet égard, l'intransigeance du gouvernement polonais se limite à son refus absolu d'admettre l'exterritorialité d'une ou de plusieurs voies traversant le Corridor.

[1] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 141.

491

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2584[1]. *Rome, 21 juin 1939.*

J'ai entendu dire que M. Mussolini aurait de nouveau rappelé à M. Hitler qu'il convenait de ne pas précipiter les évènements à Dantzig, l'opinion italienne n'étant pas encore prête à l'éventualité de participer à une guerre provoquée par le différend polono-allemand.

Je transmets cette indication sous toutes réserves. Il est certain en tout cas que les dernières manifestations oratoires de M. Goebbels[2], si elles ont été ici largement reproduites, n'ont pas donné lieu à beaucoup de commentaires et qu'on s'est abstenu d'y insister.

492

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 525 à 527[3]. *Moscou, 21 juin 1939.*

Je réponds à vos télégrammes nos 231 à 243[4].

Les observations que vous avez faites à Londres répondent entièrement aux nécessités de la situation.

On aurait pu s'attendre à voir les puissances occidentales chercher à lier par des termes stricts l'orientale, et cette dernière ne proposer que des engagements vagues. Or, c'est le contraire qui paraît s'être produit depuis l'origine des présentes négociations. Il est clair qu'à la volonté des parties, dès qu'il s'agit de passer aux actes, on a vu bien souvent une formule faible être interprétée de manière forte et une forte de manière faible. Mais, au cours de la négociation, la suspicion va à celui qui propose les formules faibles. C'est ce que je ne cesse d'exposer à M. Strang et à son ambassadeur.

Bien des variantes suggérées par Londres pour émousser certains des textes soviétiques me paraissent inutiles et même inopportunes, en ce sens qu'elles nourrissent la méfiance des dirigeants de l'URSS.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Relatives à Dantzig : voir ci-dessus les nos 468 (et note), 486.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Les télégrammes nos 231-241 du 20 juin consistaient en fait dans la retransmission du télégramme pour Londres nos 1188-1192 du 17 juin (ci-dessus reproduit sous le nº 462), du télégramme de Londres nos 1895-1900, du 19 juin (ci-dessus publié sous le nº 470). Quant au télégramme pour Moscou nº 242, du 20 juin, il est ci-dessus reproduit sous le nº 479.

Il n'y a aucun intérêt par exemple à remplacer les mots « assistance immédiate et effective » que demande l'URSS par « toute l'assistance immédiate en son pouvoir », car il va de soi que nul n'est tenu au-delà de ce qu'il peut.

Je m'efforcerai, au cours de mes prochains entretiens avec mon collègue, de faire des corrections de ce genre.

493

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 1278. Confidentiel. Très urgent. *Paris, 21 juin 1939.*

Par lettre nº 10.128 en date du 17 juin[1], vous avez bien voulu me faire savoir que vous avez pris contact avec les services financiers de l'ambassade de Pologne, afin de préciser les modalités d'exécution de la décision prise en Conseil des ministres, relativement au règlement par anticipation des 135 millions qui devaient être fournis à la Pologne, aux termes de l'accord de Rambouillet, au mois de mai 1940.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli copie de l'échange de lettres intervenu le 20 juin avec l'ambassade de Pologne, conformément aux termes que vous aviez arrêtés d'un commun accord avec les services financiers de l'ambassade.

Annexe

M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères de France.

Nº 83-2m/13. *Paris, 20 juin 1939.*

Par lettre en date de ce jour, Votre Excellence a bien voulu me communiquer ce qui suit :

« J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement français, désireux de permettre au gouvernement polonais de recueillir le plus tôt possible tous les avantages à attendre de l'exécution de l'accord de Rambouillet, est d'accord sur ce qui suit :

« La somme de 135 millions de francs, à transférer directement de francs en zlotys, qui, en vertu de l'accord de Rambouillet modifié par l'avenant du 30 novembre 1936 et complété

[1] Par cette lettre, non reproduite, le ministre des Finances rappelait les stipulations de l'aide-mémoire polonais du 17 mai (ci-dessus reproduit sous le nº 212), stipulations concernant notamment l'octroi immédiat d'une somme de 135 millions de francs qui aux termes de l'accord de Rambouillet, devait être mise à la disposition de Varsovie en mai 1940. Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères avaient fait savoir à M. Paul Reynaud que toute décision étant réservée sur la suite à donner à la demande tendant à l'octroi d'un nouveau concours financier, il fallait accorder à la Pologne le versement par anticipation des 135 millions précités. Le ministre des Finances estimait nécessaire un échange de lettres entre les deux gouvernements, car il s'agissait d'une modification apportée à l'échéancier prévu par l'accord de Rambouillet, et soumettait un projet de lettre établi par ses services et destiné à l'ambassade de Pologne.

par le protocole annexe de la même date, devait être mise à la disposition de la Pologne pendant la période 1er octobre 1939-1er octobre 1940, et en principe au cours du mois de mai 1940, sera mise à la disposition de la Pologne dès le mois de juin 1939.

« Pour le surplus, aucune modification n'est apportée aux dispositions des accords précités. »

En accusant à Votre Excellence réception de ladite lettre, j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance que le gouvernement polonais accepte l'arrangement proposé dans la lettre susmentionnée [1].

494

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 428[2]. *Berne, 21 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 juillet.)

Résumé d'un cours de politique étrangère prononcé par M. Rosenberg devant des officiers de l'armée allemande peu de temps avant la conclusion du pacte avec la Turquie :

L'un des assistants qui, par la suite, s'est rendu en Suisse, nous a donné à ce sujet les renseignements suivants :

Rosenberg s'est efforcé de faire un rapprochement entre la politique d'Hitler et celle de Bismarck. Il a donné comme exemple typique de politique réaliste bien conduite la conclusion du traité avec la Pologne. Grâce aux assurances qu'il avait obtenues à l'Est, le Führer a pu procéder à l'occupation militaire de la Rhénanie. Car si l'état-major français avait considéré comme impraticable une invasion de la Rhénanie, c'est principalement à cause du traité d'amitié qui liait l'Allemagne à la Pologne.

Hitler a pratiqué la même politique réaliste vis-à-vis de la Russie. Il a donné récemment une nouvelle orientation à la politique orientale allemande. Dans son dernier discours[3], il a épargné les Russes et dans la question ukrainienne, une volte-face complète est intervenue depuis six mois. La propagande ukrainienne a été interrompue et les publications qui s'y rapportaient ont disparu; les entreprises actives dans la direction de l'Ukraine ne sont plus d'actualité. Cette volte-face a été comprise par les Russes. Lors du congrès du parti communiste au mois de mars, Staline a souligné expressément qu'il ne songeait pas à tirer les marrons du feu pour les états bourgeois qui voulaient provoquer une guerre [en]tre l'Allemagne et la Russie[4]. De

[1] La lettre adressée par le ministre français à l'ambassadeur de Pologne n'a pas été reproduite, les termes en étant repris tels que dans la présente lettre de l'ambassadeur.

[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

[3] Prononcé le 28 avril devant le Reichstag : voir, au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; ci-dessus les nos 13, 17, 121, 213 annexe.

[4] Sur le discours de Staline, voir, an tome XIV de la présente série, le nº 306.

ce côté, il n'y aurait rien à craindre; l'Angleterre ne parviendra pas à conclure un traité avec la Russie. Il n'y a non plus aucune raison de supposer que l'Angleterre envisage sérieusement l'encerclement de l'Allemagne.

Le conférencier a ensuite défini les buts prochains de la politique allemande :

« C'est notre intention, a-t-il déclaré, de rester maintenant sur la défensive à l'Ouest. Nous voulons briser les nerfs de l'Angleterre et de la France, mais nous ne voulons pas attaquer ces états. Nous voulons maintenant diriger notre effort principal vers le Proche-Orient ».

« Vis-à-vis de la Pologne, il faut présenter les choses comme si nous étions victimes d'une agression. Si la Pologne ne peut plus supporter son état de mobilisation, notre but sera atteint. Nous aurons alors Dantzig sans difficulté et la conclusion de cette affaire est de minime importance. A ce moment, nous transformerons Memel en port de guerre et nous nous arrangerons à conquérir dans les [états] baltes une position suffisante pour pouvoir poursuivre notre effort vers l'Est là où nous le désirons. Ce fut une grande faute pendant la grande guerre de n'avoir occupé la Roumanie qu'en 1916. Il ne faut à aucun prix recommencer cette erreur. La Roumanie, telle qu'elle est aujourd'hui, est un voisin peu sûr que nous ne devons pas risquer de trouver sur notre chemin. Il faut à tout prix que Constantza tombe en notre possession ».

En ce qui concerne les questions méditerranéennes et africaines, l'orateur n'a parlé que de l'Axe et des buts de l'Axe. La France et l'Angleterre possèdent l'épine dorsale des positions africaines et le but de la politique de l'Axe serait de briser cette épine dorsale. L'Afrique serait le terrain d'expansion commun de l'Axe.

En dernier lieu, le conférencier revint à nouveau sur les buts les plus importants de la politique extérieure du national-socialisme, et principalement sur la position de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie. Il souligna que la dénonciation du traité naval avec l'Angleterre ne devait pas être prise au sérieux comme on l'avait cru; il ne s'agit là que d'un geste qui n'est nullement en contradiction avec une politique d'entente avec l'Angleterre à longue échéance. Une attaque contre l'Angleterre est contraire aux fondements de la politique allemande. Les buts principaux de la politique extérieure nationale-socialiste sont d'obtenir les mains libres vis-à-vis de la Pologne, des états baltes et du sud-est de l'Europe. L'Allemagne ne peut atteindre ses buts que si nous pratiquons vis-à-vis de l'Angleterre une politique qui la contraigne à nous faire des concessions dans les questions de la Baltique. On peut dire la même chose de nos relations avec la Russie. Nous devons amener les Russes par une politique inflexible et dépouillée de tout sentiment à donner leur accord à notre politique sud-orientale et à ne nous opposer dans ce domaine aucun obstacle efficace.

495

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 363. *Rome, 21 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

L'Italie poursuit activement, en ce moment, sa politique d'ingérence dans les Balkans. Après la signature de l'accord anglo-turc, après l'acceptation, par la Grèce et la Roumanie, de la garantie franco-anglaise, la Bulgarie — si l'on excepte la Yougoslavie — reste le seul des états balkaniques qui n'ait pas donné de gages aux puissances occidentales, et dont l'attitude par rapport à la politique dite d'encerclement puisse être ouvertement qualifiée de « sans reproches » par les états totalitaires. Il est normal, par conséquent, que les puissances de l'Axe en général et l'Italie en particulier cherchent à développer en Bulgarie une politique tout particulièrement active.

Sur le plan diplomatique, l'action italienne apparaît tout d'abord favorisée par les liens de famille qui unissent le roi Boris et la monarchie italienne. Sans doute le Souverain ne saurait-il être spécialement accusé de prêter la main aux ambitions des états totalitaires. Mais précisément, son souci de sauvegarder l'indépendance politique de son pays doit avoir pour effet de lui faire apprécier tout ce qui est susceptible de desserrer, dans une certaine mesure, la lourde emprise économique et politique du Reich sur la Bulgarie. La position d'une Italie qui offre, d'une part, à la Bulgarie ce qu'on pourrait appeler une voie d'évasion et qui, d'autre part, n'est pas suspecte, en ce moment, comme le sont la France et l'Angleterre, aux yeux de la Bulgarie, d'amitié particulière envers la Roumanie et la Grèce, apparaît donc assez avantageuse.

De cet avantage, la diplomatie italienne ne manque pas de profiter, en poussant activement ses échanges de vues avec la Bulgarie. Les tractations en cours ont certainement pris pour base les revendications nationales bulgares. C'est en flattant les espérances bulgares sur la Dobroudja, sur le littoral de la mer Égée, éventuellement sur une partie de la Macédoine, que la diplomatie italienne cherche à s'attirer les bonnes grâces du gouvernement de Sofia et à entraîner la Bulgarie dans le camp des puissances totalitaires. Bien qu'il soit difficile d'apprécier si ou jusqu'à quel point, les efforts italiens ont déjà été couronnés de succès, l'existence de fortes pressions venant de Rome n'en est pas moins certaine. Les récentes attaques de la presse italienne contre la Roumanie et la personne de M. Gafenco semblent une confirmation des avances faites par l'Italie à la Bulgarie. Les journaux de la Péninsule ont, en particulier, publié il y a quelques jours plusieurs articles où le problème de la Dobroudja était exposé en des termes sévères pour la Roumanie et entièrement acquis au point de vue bulgare.

L'action du gouvernement italien s'exerce d'autre part sur le terrain économique. Les services compétents des deux pays étudient, depuis quelque temps, la possibilité de développer les échanges commerciaux et financiers entre les deux pays [1]. Les négociations en cours semblent avoir été activement poussées dernièrement et aboutiraient prochainement à la signature d'un nouvel arrangement économique dont le contenu serait assez important. Les échanges touristiques entre les deux pays seraient développés. Parmi les projets à l'étude, il convient aussi de relever celui qui aurait trait à l'établissement d'une ligne d'aviation directe entre Rome et Sofia.

Enfin, la collaboration italo-bulgare s'est affirmée également dans le domaine des rapports intellectuels, par la signature d'un accord culturel entre les deux pays.

Ce nouveau traité, qui est conçu sur le modèle de l'accord culturel signé en novembre dernier entre l'Italie et le Reich, a été commenté par la revue de politique étrangère *Relazioni internazionali*. La convention a été signée le 6 juin, à Sofia, par le président du Conseil bulgare, Kiosseivanov, et le ministre d'Italie. Elle a une durée de trois ans et est renouvelable tous les deux ans. L'organe de l'Institut pour les études internationales fait remarquer que le nouvel acte diplomatique implique la reconnaissance par la Bulgarie de la prise de possession de la couronne d'Albanie par le roi Victor-Emmanuel. Il constitue en outre l'aboutissement de tous les efforts que la propagande italienne a poursuivis, depuis plusieurs années, en Bulgarie.

L'accord du 6 juin rend obligatoire l'étude de la langue italienne dans les écoles secondaires bulgares. L'italien se placera ainsi à la troisième place, immédiatement après la langue française et la langue allemande. Des chaires d'italien et de bulgare seront, en outre, créées dans diverses universités des deux pays. L'étude de la littérature et de l'histoire italiennes et bulgares sera également développée dans les universités.

Chaque année les deux pays procéderont, d'autre part, à des échanges de professeurs et d'étudiants. La collaboration s'étendra également au domaine des transmissions radiophoniques, des représentations théâtrales et cinématographiques, des échanges de documents d'actualité, et à celui des manifestations artistiques. Enfin, des contacts et des réunions périodiques seront assurés entre journalistes italiens et bulgares. Une commission permanente italo-bulgare veillera au bon fonctionnement et au développement de l'accord culturel.

La revue milanaise commente la convention du 6 juin dans les termes suivants : « Le récent accord italo-bulgare embrasse tous les aspects des rapports culturels. Il en résultera, de part et d'autre, une connaissance plus profonde de la mentalité, de la culture, des traditions, de la psychologie, des conditions de vie de chacun des deux peuples. L'accord culturel deviendra la base de rapports politiques, spirituels et économiques plus étroits. L'acte qui vient d'être signé

[1] *Note du document :* cf. télégramme nº 2541 en date du 19 juin [Ce télégramme non reproduit faisait état des pourparlers en cours entre les deux pays sur le plan économique, et qui pourraient notamment porter sur l'établissement d'une ligne commerciale entre Rome et Sofia].

apparaît particulièrement important, au regard des circonstances politiques qui dominent actuellement les Balkans ».

Cette dernière phrase montre bien tout le prix que le gouvernement de Rome attache, en ce moment, au développement dans tous les domaines des relations italo-bulgares. L'Italie voit certainement, dans le gouvernement de Sofia, un des points d'appui essentiels de sa politique balkanique. La désagrégation de l'Entente balkanique, et son remplacement par une formation où la Yougoslavie et la Bulgarie tiendraient la première place, paraît l'objet essentiel de la diplomatie italienne dans les Balkans. Une telle combinaison, si elle aboutissait, aurait évidemment pour effet de séparer la Roumanie de la Grèce et de la Turquie et de faire de la Bulgarie la sentinelle avancée de l'Italie sur les rives de la mer Noire.

P.S. J'apprends que le ministre d'Italie à Sofia, M. Talamo, vient d'arriver à Rome. Il semble que ce diplomate ait été mandé au ministère royal des Affaires étrangères afin d'y rendre compte du résultat des conversations qu'il a eues récemment avec le ministre des Affaires étrangères de Bulgarie. Le palais Chigi s'inquiéterait, en effet, de l'accueil fait par le gouvernement bulgare aux avances du gouvernement italien, concernant l'appui que l'Italie serait disposée à donner à la Bulgarie, au sujet de ses revendications envers la Grèce et la Roumanie, en échange d'un resserrement des liens politiques entre la Bulgarie et les puissances totalitaires.

Les dirigeants fascistes ne seraient pas entièrement satisfaits de l'attitude bulgare qui n'aurait pas absolument répondu à leur attente. Le langage de la presse bulgare donnerait lieu à quelques critiques de la part de l'Italie. Enfin, il m'est revenu de source bulgare que, jusqu'à présent, le gouvernement de Sofia n'avait pris aucun engagement avec Rome et n'avait fait aucune promesse au gouvernement fasciste.

On estimerait ici que le gouvernement de Sofia se déciderait à se porter du côté d'où lui viendraient les offres les plus avantageuses. Comme ils jugent invraisemblable que la France et l'Angleterre soient en mesure d'obtenir, de la Roumanie et de la Grèce, des concessions en faveur de la Bulgarie, les milieux politiques romains se montreraient donc rassurés, quant à l'issue favorable des négociations en cours entre l'Italie et la Bulgarie. Ils seraient d'avis que, même si ces tractations doivent subir quelque retard inévitable, la Bulgarie finirait bien, un jour, par se ranger aux côtés des puissances de l'Axe.

496

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 528 à 533[1]. *Moscou, 22 juin 1939, 2 h. 15, 2 h. 17, 2 h. 19.*

(*Reçu :* 2 h. 40, 3 h.)

J'ai fait avec mon collègue anglais le 21 courant à cinq heures la démarche auprès de M. Molotov prescrite par votre télégramme no 242[2]. N'ayant pas ... [3] du Département les textes à soumettre au gouvernement soviétique, j'ai dû m'en tenir à ceux reçus de Londres par l'ambassadeur d'Angleterre.

Il résulte de ce que M. Molotov nous a exposé que notre nouvelle formule d'article I ne résout pas à son avis la difficulté. D'après lui, les autorités soviétiques ont procédé à une étude préliminaire des obligations militaires que comporterait pour l'U.R.S.S. le jeu des garanties envisagées par la négociation actuelle. L'Union devrait à cet effet engager au moins cent divisions. Eu égard à cet effort, elle désire un traité qui ne laisse place à aucune équivoque, c'est-à-dire qui mentionne expressément, dans son texte même ou dans une lettre annexe, les pays, y compris les baltes, auxquels doit s'appliquer une garantie dont le jeu mettra éventuellement en mouvement pour une assistance mutuelle immédiate et effective, une partie si considérable des forces soviétiques.

Il a contesté l'argumentation du mémorandum dont vous devez avoir le texte, par lequel le gouvernement anglais a cru opportun de préciser que les termes du projet de traité franco-anglais n'obligent pas la Russie à assister les états garantis et ne créent à cet égard d'obligations que pour les trois contractants les uns vis-à-vis des autres[4] : cela est vrai dans un sens littéral, mais cela ne constitue pas l'unique objet pratique du traité, dont le but est aussi de faire assister les garantis par les contractants.

D'accord avec mon collègue, j'estime que ces aide-mémoire préparés à Londres ne font que compliquer la négociation et entretenir une polémique. M. Molotov, à qui M. Potemkine traduit nos papiers et nos arguments, ne saisit pas toujours très exactement la portée et le but d'une dialectique qui paraît plus ingénieuse qu'opportune. C'est ainsi que l'assimilation faite dans ce mémorandum entre les Baltes, d'une part, et la Suisse et la Hollande, de l'autre, a eu pour effet de faire dire à M. Molotov que nous introduisions dans la négociation un facteur nouveau.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 20 juin, 22 heures, ci-dessus reproduit sous le no 479.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Allusion au mémorandum britannique du 19 juin, ci-dessus reproduit sous le no 477.

En ce qui concerne le paragraphe I de l'article I du projet anglais du 19 juin, M. Molotov nous a demandé qui déciderait que l'agression constitue ou non une menace pour l'un des trois pays contractants. D'après ce que m'avait dit M. Strang(1), son gouvernement considère que cette question doit être tranchée par voie de consultations, ce qui enlève à ce texte sa valeur transactionnelle. A la question de M. Molotov, nous avons donc répondu seulement que les textes ne prévoyaient rien à cet égard et que nous serions désireux de connaître ses suggestions sur ce point comme sur l'ensemble de l'article, ainsi que les variantes qu'il pouvait suggérer pour atteindre le but commun de nos négociations.

Il nous a dit qu'il saisirait son gouvernement et nous ferait connaître sa réponse.

Il est probable qu'il maintiendra sa position du 16 juin(2) : ou bien un traité tripartite ou bien un traité plus étendu comportant, dans le texte même ou par lettre annexe, la liste des pays garantis. La solution transactionnelle de la zone géographique visée par mon télégramme nos 507 à 518(3) ne paraît pas répondre à ses préoccupations.

D'accord avec M. Molotov, pas de divulgations de nos entretiens.

497

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 534 à 537(4). Réservé. *Moscou, 22 juin 1939, 17 h. 40, 17 h. 36, 17 h. 39, 17 h. 41.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 17 h. 20, 18 h. 20, 18 h. 30.)

1o Je me réfère à vos instructions du 20 juin(5).

Le mémorandum anglais remis le 21 cherchant à mettre en balance le cas des états baltes et celui de la Suisse et de la Hollande et ayant produit l'effet indiqué par mon télégramme nos 528 à 533(6), il importe que je sache comment le gouvernement français envisage ce problème.

S'agit-il de prévoir pour ces cinq pays l'application du paragraphe 2 de l'article I du projet anglais du 19 juin(7) au sujet des pays garantis? Ou bien

(1) L'exemplaire des archives de l'ambassade ajoute ici : avant l'entrevue.
(2) Voir ci-dessus le no 453.
(3) Du 17 juin, ci-dessus publié sous le no 460.
(4) Extrait des papiers Rochat.
(5) Allusion au télégramme pour Moscou no 242 du 20 juin, 22 heures, ci-dessus reproduit sous le no 479.
(6) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le no 496.
(7) Dont le texte est ci-dessus publié sous le no 477.

de leur appliquer le membre de phrase final du paragraphe I du même article (agression contre un autre état européen constituant de ce fait une menace contre la sécurité d'un des trois contractants)? Dans ce dernier cas, qui doit décider que l'agression constitue ou non une menace?

2° M. Molotov nous a demandé si nos gouvernements ne préféraient pas sa proposition relative à la conclusion d'un pacte limité à l'agression directe. Nous avons répondu qu'il importait d'abord de continuer l'examen des formules tenant compte de l'agression contre des états tiers. Si je ne me trompe, le but de la présente négociation a été dès l'origine d'obtenir l'appui russe en prévision d'une agression contre des états tiers de l'Est européen déjà garantis par nous, ces états ne voulant être ni engagés, ni même compromis par nos accords à leur sujet avec les Russes. Les Soviets insistent pour que ces pays garantis, y compris les baltes, soient nettement désignés dans nos accords. Dans le cas donc où nous ne voudrions pas suivre les Soviets sur ce terrain, l'élaboration d'un pacte tripartite simple contre l'agression directe, avec une clause consultative pour l'agression indirecte serait, comme l'indiquait mon télégramme n° 507[1], le seul moyen de sortir de l'impasse.

3° Contrairement à ce que nous attendions des déclarations de M. Molotov, le commissariat des Affaires étrangères a fait publier dans la presse une note officieuse d'après laquelle les nouvelles propositions anglo-françaises ne représentent pas un progrès réel en comparaison des anciennes.

498

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 284, 285[2]. *Bruxelles, 22 juin 1939, 20 h. 36, 20 h. 37.* [3]

La commission des Affaires étrangères du Sénat, qui s'était réunie le 20 juin (voir ma lettre n° 397 de ce jour)[4], a tenu aujourd'hui une nouvelle réunion. Elle a approuvé par 7 voix contre 3 et 2 abstentions le rapport de M. Carton de Tournai. Elle a d'autre part voté une résolution suivant laquelle la politique d'indépendance n'interdit pas les contacts d'états-majors, et

(1) Du 17 juin, ci-dessus publié sous le n° 460.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par fil.
(4) Du 22 juin, non reproduite. Cette dépêche signalait que la commission sénatoriale des Affaires étrangères avait entendu, le 20 juin, la lecture d'un rapport de M. Carton de Tournai sur la politique internationale suivie depuis l'armistice par la Belgique. Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge s'était borné à refaire l'exposé déjà présenté à la Chambre des représentants le 8 juin (voir ci-dessus le n° 384) au sujet de la politique d'indépendance de Bruxelles.

où elle exprime le désir qu'on s'abstienne dorénavant de déclarer que ces contacts n'auraient plus lieu. Cette nouvelle, connue aussitôt de l'agence Belga, a été transmise à Londres et à Paris. Peu après, des démarches ont été faites auprès de l'agence pour qu'elle ne communique pas la nouvelle dont il s'agit, vu l'inconvénient qu'il y a à laisser apparaître à l'étranger une divergence de vues entre le chef du gouvernement et le Parlement sur une question aussi délicate.

Il était trop tard pour empêcher la nouvelle d'être transmise aux agences étrangères. Je crois devoir attirer l'attention du Département sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas tirer dans notre presse des conclusions trop hâtives du vote de la commission des Affaires étrangères du Sénat, afin de ne pas provoquer en Belgique des réactions qu'il est préférable d'éviter.

499

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1220 à 1226. *Paris, 22 juin 1939, 22 h. 5.*

Le télégramme par lequel M. Naggiar rend compte de l'entrevue des deux ambassadeurs avec M. Molotov et que je vous ai communiqué ce matin sous les nos 1213 à 1218(1) appelle de ma part les réflexions suivantes, que je vous serais obligé de soumettre à l'attention du Foreign Office.

1o D'après ce que M. Strang aurait dit à M. Naggiar, le gouvernement britannique estimerait que la question de savoir si l'agression contre un état tiers visé par l'article I, paragraphe 1 du projet du 19 juin(2) constitue une menace pour la sécurité d'un des trois contractants doit être éventuellement tranchée par voie de consultations entre ces derniers. Si telle était bien l'interprétation du gouvernement britannique, la formule nouvelle proposée au gouvernement de l'U.R.S.S. ne différerait point quant à sa portée de l'article 1, paragraphe 3, du projet anglais du 6 juin (votre télégramme no 1766)(3) qu'il a écarté et notre texte perdrait, comme l'indique M. Naggiar, sa valeur transactionnelle. Telle n'était cependant point l'impression qui se dégageait de la lecture du mémorandum britannique du 19 juin, qui insiste sur le fait que l'« accord existe en principe » et que nous recherchons seulement une rédaction qui écarte les doutes soulevés par M. Molotov, tout en évitant une énumération publique des états tiers implicitement

(1) Le télégramme de l'ambassadeur de France à Moscou auquel il est fait ici allusion est le télégramme nos 528-533, des premières heures du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le no 496.
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le no 477.
(3) Du 8 juin, ci-dessus publié sous le no 368.

visés. Il paraît essentiel et urgent de dissiper tout malentendu qui pourrait s'élever sur le sens et la portée que le gouvernement britannique attache au nouvel article 1.

Si, comme nous sommes fondés à le supposer, le gouvernement anglais n'entend pas en cas d'agression commise par l'Allemagne contre un état baltique faire dépendre la mise en jeu de l'accord d'une consultation préalable des trois contractants, il serait désirable que les vues exprimées à ce sujet par M. Strang à M. Naggiar fussent immédiatement rectifiées.

2° Il résulte du télégramme de M. Naggiar que le gouvernement de l'U.R.S.S. souhaite que l'accord à conclure mentionne expressément et sans équivoque les pays garantis ou non dont l'agression par une tierce puissance mettrait immédiatement en mouvement le dispositif d'assistance mutuelle militaire des trois contractants. M. Molotov accepterait que cette énumération figurât dans une lettre annexe.

Je ne vois pas d'objection à cette procédure qui se rapprocherait de celle que nous envisageons d'adopter avec la Pologne, sous réserve qu'afin d'éviter toute réaction des états désignés, cette lettre ne soit pas rendue publique.

3° Il va de soi que nous ne saurions admettre que la Suisse, la Hollande et le Luxembourg fussent exclus d'une liste où figureraient tous les états limitrophes de l'U.R.S.S.

L'indépendance de ces états importe à la sécurité de la France et de la Grande-Bretagne autant que celle de l'Esthonie ou de la Finlande à la sécurité de l'U.R.S.S. M. Molotov est d'autant moins fondé à prétendre que nous introduisions dans la négociation un facteur nouveau, que nous n'avons jamais présenté ou accepté une liste limitative des états dont l'indépendance conditionne notre sécurité, et que c'est le gouvernement de l'U.R.S.S. lui-même qui a pris l'initiative le 19 avril d'introduire la notion d'« état limitrophe » dans une négociation qui ne visait dans notre esprit à ce stade que les états garantis[1].

4° J'estime que nous devons également maintenir notre position quant à la non-simultanéité de l'entrée en vigueur de l'accord principal et de la convention militaire.

Afin de dissiper cependant à cette occasion toute méfiance dans l'esprit de M. Molotov, il paraîtrait désirable de prévoir l'envoi rapide à Moscou d'une mission technique franco-anglaise qui pourrait même entrer en contact avec l'état-major soviétique sans attendre l'issue des pourparlers en cours. Pour produire tout son effet psychologique, cette décision devrait être immédiatement portée à la connaissance de M. Molotov et l'agrément soviétique une fois obtenu être réalisée sans délai.

5° Il est à peine besoin d'insister enfin sur les inconvénients que présente au regard de la situation actuelle en Europe et en Extrême-Orient la prolongation de la négociation en cours. Bien que la responsabilité de ce retard

(1) Voir, au tome XV de la présente série, les nos 446 et 447.

ne puisse être imputée à nos deux gouvernements, il importe qu'ils ne négligent rien pour hâter l'achèvement d'un accord dont les bases essentielles paraissent déjà posées. Le gouvernement anglais estimera sans doute comme nous-mêmes qu'une certaine marge d'action devrait être laissée à cet effet à nos représentants, leur permettant de poursuivre avec leurs interlocuteurs soviétiques la mise au point des formules qui traduiront avec toute la netteté désirable la communauté de vues et d'intentions des trois gouvernements.

500

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1227-1228 [1]. Réservé. *Paris, 22 juin 1939, 23 h.*

L'ambassadeur de Pologne m'a remis il y a quelques jours le projet suivant d'aide-mémoire à annexer au protocole franco-anglais :

« Au moment de la signature du protocole en date du ... 1939, l'ambassadeur de Pologne déclare au nom de son gouvernement qu'une modification unilatérale du statut international de Dantzig ou des droits garantis par les traités à la Pologne dans la Ville libre représenterait une menace manifeste de l'indépendance de la Pologne.

« Le gouvernement français prend acte de cette déclaration »[2].

Je vous communique ce texte pour votre information. Je vous demande d'en donner d'urgence confidentiellement connaissance au Foreign Office, mais en indiquant qu'il soulève de notre part de sérieuses objections. Une telle formule couvre en effet même l'éventualité d'une modification intérieure du statut de Dantzig, et risquerait de déclencher le jeu du pacte d'assistance pour tout incident affectant soit le statut international du Territoire soit un droit polonais dans la Ville libre.

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Voir ci-dessus le no 455.

501

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1229[1]. Réservé. *Paris, 22 juin 1939, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 1936[2].

Veuillez faire savoir au Foreign Office que le projet d'accord anglo-polonais en neuf articles communiqué le 10 juin par sir O. G. Sargent à M. Roger Cambon [3] ne soulève aucune objection de notre part. Afin de marquer nettement la solidarité d'action franco-anglaise à l'égard de la Pologne, j'attacherais du prix à remettre notre projet d'accord franco-polonais à M. Lukasiewicz, le jour même où lord Halifax fera parvenir le texte anglais à l'ambassadeur de Pologne, et je vous serais obligé en conséquence de prier le Foreign Office de vous préciser la date à laquelle cette remise sera effectuée.

Je souhaiterais connaître, d'autre part, aussitôt qu'elle sera arrêtée, la rédaction envisagée par le gouvernement anglais pour l'aide-mémoire destiné à préciser certaines des éventualités visées par les articles 2 et 4 du projet d'accord.

502

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 767, 768. *Paris, 22 juin 1939, 23 h.*

Au cours d'un entretien avec le chargé d'affaires des États-Unis, le secrétaire général du Département a eu l'occasion d'indiquer à M. Wilson que si les déclarations de M. Cordell Hull sur les affaires d'Extrême-Orient [4] marquaient une orientation intéressante, il n'était pas certain que le gouvernement japonais en saisît toute la portée. L'effet préventif recherché par l'administration serait plus sûrement atteint si les déclarations susvisées étaient dès maintenant doublées par une démarche diplomatique en apportant le commentaire.

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Du 21 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 489.
(3) En fait le 9 par lettre personnelle du premier, ci-dessus reproduite sous le nº 383 annexe.
(4) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le nº 471.

Cette indication, donnée à titre personnel, a été favorablement accueillie par M. Wilson, qui a paru convaincu de la solidarité des intérêts de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis en Chine et de l'opportunité pour les États-Unis de prendre position avant qu'il ne soit trop tard.

Sur le caractère de l'action japonaise en Chine et sur les liaisons qui s'établissent entre les affaires d'Extrême-Orient et la situation européenne, le télégramme de Rome que je vous communique par ailleurs (1) donne un aperçu dont vous pourrez utilement faire état dans vos conversations au *State Department*.

503

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1708 (2). Réservé. *Berlin, 22 juin 1939* (3).

(*Reçu :* le 23, 12 h. 30.)

La situation est toujours assez confuse à Berlin. Les discours du Dr. Goebbels à Dantzig (4), s'ils ont accentué l'attitude du Reich au regard de la Ville libre, n'ont pas révélé les intentions de M. Hitler : la question devra être réglée, mais quand et comment? Personne ne le sait sans doute, à part le Führer; encore n'est-il pas certain que celui-ci ait pris sa décision.

Les milieux diplomatiques se montrent assez pessimistes. Les événements d'Extrême-Orient (5), les difficultés des négociations avec Moscou ne sont pas étrangers à cet état d'esprit. On considère surtout que les manifestations des 17 et 18 juin ont marqué la volonté du Fuhrer d'aller de l'avant, qu'elles l'ont engagé au regard de l'opinion internationale, et comme on enregistre d'autre part la fermeté de l'attitude polonaise, on se demande comment une autre issue que la guerre pourra être trouvée à la crise.

Deux points sont à peu près unanimement admis ici :

a. Une crise à propos de Dantzig est inévitable avant la fin de l'année.

b. Dantzig n'est pas une fin pour M. Hitler. Il a d'autres objectifs en Pologne même, notamment le Corridor et la Silésie. Si des doutes pouvaient exister

(1) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Rome nº 2610, du 21 juin, par lequel l'ambassadeur de France dans la capitale italienne rendait compte de l'accent mis par la presse sur « l'humiliation» de la Grande-Bretagne en Europe et en Asie, qu'illustraient tant les conversations tripartites de Moscou que l'affaire de Tientsin : voir ci-après le nº 521 (note).

(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome, ce télégramme a été reproduit, dans sa majeure partie, au *Livre jaune* sous le nº 143.

(3) Par courrier en clair.

(4) Sur ces discours, prononcés les 17 et 18 juin, voir ci-dessus les nºs 468 (et note), 486.

(5) Allusion à l'incident de Tientsin : voir ci-dessus le nº 426 annexe.

à ce sujet, le Dr. Goebbels se serait chargé de les lever hier soir, quand il a déclaré, à la fête du solstice d'été, que « l'Allemagne entend récupérer tous les territoires qui lui ont appartenu au cours de l'histoire » (1).

Par une sorte de déformation professionnelle (2), la plupart des diplomates accrédités à Berlin recherchent quelle pourrait être la solution par compromis et s'inquiètent de ne pas l'apercevoir. Ils s'enferment ainsi dans une sorte de contradiction car du moment où l'on admet, et ils l'admettent, le caractère illimité des exigences de l'Allemagne nationale-socialiste, il n'y a pour le moment aucun espoir d'en finir en réglant la question de Dantzig, et par conséquent aucun avantage à compromettre sur ce sujet. Il y a par contre des inconvénients majeurs.

M. Hitler s'est engagé dans l'affaire de Dantzig, mais il n'a pas encore, personnellement, coupé les ponts comme il l'avait fait pour la Tchécoslovaquie. Il ne les coupera pas, s'il n'est pas résolu à aller jusqu'à la guerre, à moins qu'il n'ait acquis la conviction qu'il peut forcer la position adverse par les seuls moyens de l'intimidation et de la menace. C'est pourquoi je demeure convaincu qu'il importe, aujourd'hui plus encore qu'hier, de s'abstenir de toute initiative, de toute attitude qui puisse être interprétée ici comme un mollissement de la volonté des alliés d'opposer la force à la force. Il me paraît à peu près certain que nous n'éviterons pas une redoutable tension de la situation cet automne. Peut-être cependant, si aucune défaillance ne se produit sur le front de la paix, ne verrons-nous pas se reproduire les ultimatums du mois de septembre 1938. Ce qu'il faut à tout prix éliminer, cette fois-ci, c'est le risque de guerre procédant d'une manœuvre d'intimidation.

Or, suivant mes derniers renseignements, ce risque existe encore. Les indications fournies par les agents de l'Allemagne à l'étranger sur la volonté de résistance des alliés sont-elles moins nettes que précédemment? Je l'ignore, mais il m'est rapporté de bonne source que M. von Ribbentrop serait revenu à la conviction que, dans les circonstances générales actuelles, l'Angleterre ne s'engagera pas dans une guerre pour Dantzig. Je sais qu'au contraire, le maréchal Goering se montre préoccupé des conséquences d'une politique d'intransigeance et voudrait voir le Führer temporiser. Il est impossible de prévoir quelle est celle de ces deux conceptions qui prévaudra, d'autant que les dirigeants nationaux-socialistes se tiennent actuellement vis-à-vis des diplomates sur une réserve qui leur est évidemment commandée. Le crédit du ministre des Affaires étrangères paraît être toujours très grand auprès de M. Hitler; toutefois, celui du maréchal Goering se serait amélioré.

Quoi qu'il soit, le meilleur moyen de fortifier l'autorité de ceux qui peuvent encore prêcher la prudence au Chancelier est de marquer, sans ambiguïté possible, dans tous les domaines, par des actes mieux que par des mots, qu'une action de violence jetterait l'Allemagne dans une aventure dont il n'est pas prouvé jusqu'ici que le Führer veuille courir les risques. Les paroles conciliantes, si mesurées soient-elles, ne sont plus comprises ici ou sont

(1) *Note du document :* Cette phrase n'a pas été reproduite par la presse allemande. [Sur le discours du ministre allemand de la Propagande, voir ci-après le n° 505 (note)].

(2) Membre de phrase absent du *Livre jaune.*

volontairement dénaturées. Je ne suis pas sûr que le récent discours de lord Halifax à la Chambre haute (1) n'ait pas fait élever la température de la manifestation du 17 juin à Dantzig. Qu'on le veuille ou non, nous sommes engagés dans une épreuve de force; les chances de paix qui demeurent tiennent toutes dans l'énergie avec laquelle les alliés soutiendront cette épreuve. Le moment n'est plus où l'on puisse lâcher la corde d'une main, fût-ce pour faire un signe amical au peuple allemand (2).

504

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 936 (3). *Varsovie, 22 juin 1939* (4).

(*Reçu :* le 23, 16 h. 45.)

Il y a maintenant trois mois que l'Allemagne a fait connaître ses exigences à la Pologne et que celle-ci se tient en état d'alerte. Au début de cette période, il était permis de se demander si, dans de pareilles circonstances, l'opinion polonaise serait capable de garder longtemps son calme, sans rien perdre, d'autre part, de sa résolution.

L'épreuve a été entièrement favorable aux Polonais. Leur volonté de résistance n'a pas fléchi; ils restent prêts à faire face à toutes les éventualités. En même temps, si l'on entend beaucoup d'entre eux, surtout dans les milieux populaires et dans l'armée, déclarer « qu'il faut en finir et qu'il faut se battre », la nation, dans son ensemble, montre beaucoup de sang-froid et se plie assez docilement aux consignes de prudence et de modération répandues par les autorités.

Les dirigeants font tout ce qui est possible pour poursuivre les préparatifs nécessaires à la défense du pays. Les résultats qu'ils ont obtenus, depuis trois mois, sont (5) fort importants. Sans se départir de l'attitude qu'ils ont adoptée envers l'Allemagne, ils ne négligent rien pour gagner du temps et retarder le conflit, bien que pour la plupart, ils ne croient pas à la possibilité de l'éviter indéfiniment.

(1) Sur ce discours, prononcé le 8 juin, voir ci-dessus le nº 443 (note).
(2) Ce dernier paragraphe, dans sa totalité, n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.
(3) Le texte de ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 142.
(4) Par courrier en clair.
(5) Le *Livre jaune* porte : paraissent importants.

505

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1707 [1]. *Berlin, 22 juin 1939* [2].

Ce qui, du point de vue général, me semble caractériser l'évolution actuelle de la politique allemande, c'est une recrudescence de la confiance en soi qu'affectent les dirigeants hitlériens. Après les hésitations, les réserves et l'attitude « de défense » de ces dernières semaines, le changement de ton est frappant. Les éléments radicaux du régime paraissent, pour le moment, l'emporter. On a l'impression que, sous leur action, la diplomatie nationale-socialiste s'est engagée, à fond et sur tous les fronts, dans une sorte de vaste contre-offensive dont on espère à Berlin qu'elle démoralisera les Polonais, intimidera les Anglais et brisera définitivement les efforts de la prétendue politique d'encerclement.

La propagande allemande, qui vient de déclencher ses tirs d'accompagnement, laisse ouvertement entendre que ce triple résultat sera obtenu à bref délai. Sinon, «advienne que pourra», écrivait l'*Observateur raciste* du 18 juin. C'est cette conviction présompteuse que M. Goebbels a exprimée hier soir à la fête hitlérienne du solstice d'été [3]. « Nous ne craignons rien, a-t-il répété, nous avons la plus puissante force armée du monde. Nous sommes invincibles. Si Londres, Paris et Varsovie s'opposent à nos revendications, ce sera à leur détriment ».

Il est incontestable que les lenteurs et les difficultés des négociations anglo-franco-russes d'une part, l'aggravation du conflit entre Londres et Tokyo en Extrême-Orient d'autre part, ont contribué à encourager les plus exaltés des nazis et à renforcer leur influence dans les conseils de gouvernement. Il se peut aussi que les récentes déclarations de certains hommes d'État

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Par télégramme nº 1701, du 22 juin également, l'ambassadeur analysait le discours prononcé la veille par le ministre de la Propagande au stade olympique à l'occasion du solstice d'été. Le ministre s'en était pris avec véhémence à la politique des démocraties, qui s'efforçaient depuis vingt ans d'empêcher le peuple allemand d'avoir sa part des richesses du monde, part que ce dernier revendiquait désormais, ne réclamant que ce qui lui appartenait et sur quoi il avait des droits certains. Après avoir pris à partie la politique d'encerclement pratiquée par la Grande-Bretagne, Goebbels en venait à la question de Dantzig. Là encore, la tension était due à l'Angleterre, qui poussait la Pologne à l'intransigeance. La question de Dantzig ne posait plus cependant de problèmes « pour les gens raisonnables », chacun sachant qu'il s'agissait d'une ville purement allemande. Le Reich considérait avec tranquillité le développement de ce problème; mais ses « revendications vitales conformes à la nature » ne devaient pas être prises à la légère, sinon la chose deviendrait dangereuse pour les peuples qui se livreraient à ce jeu. Goebbels terminait en opposant la « nervosité » régnant en Europe, et particulièrement en Grande-Bretagne, au « calme » du peuple allemand.

anglais que la propagande allemande a présentées comme une nouvelle preuve de l' « hypocrisie » britannique, aient été interprétées à tort par les sphères responsables du IIIe Reich comme le signe d'une indécision naissante quant à la sûreté des buts visés par la politique de Londres.

1° Le renouveau d'agressivité que l'on constate aujourd'hui dans l'attitude allemande se manifeste tout d'abord dans la question de Dantzig. Après une accalmie relative, celle-ci vient d'être délibérément replacée par Berlin au premier rang des préoccupations de la politique nationale-socialiste. Les violents discours qu'a prononcés le Dr Goebbels les 17 et 18 juin dans la Ville libre (1) et le 21 juin à Berlin n'ont pas été destinés seulement à relever le rideau avec fracas. Dans l'esprit des chefs hitlériens, c'est un pas qui a été fait en avant. En répétant à Dantzig même et dans les conditions actuelles la promesse donnée par le Führer le 28 avril, M. Goebbels a lié plus étroitement celui-ci et engagé la politique allemande. Dans le problème germano-polonais, on peut considérer que désormais, le prestige du chancelier Hitler est en cause.

2° L'intérêt des cercles dirigeants et de l'opinion demeure concentrée sur le développement des négociations de Moscou. De l'avis des milieux officiels allemands, ces négociations constituent une pierre de touche. De leur aboutissement dépendra le succès — heureux ou malheureux — de toute la politique dite d'encerclement. Aussi leurs porte-parole soulignent-ils que « les positions définitives ne sont pas encore prises ».

En présence des difficultés qui retardent la conclusion des pactes d'assistance, la tactique de la propagande allemande est de prétendre que les conversations anglo-soviétiques se termineront tout au plus par une déclaration très vague de soutien réciproque, sinon par un engagement encore plus général de consultation. « Ce ne sera, écrit l'*Observateur raciste*, qu'un nouveau papier laissant à chacun des partenaires la pleine liberté de faire en cas de conflit ce qui lui plaira ».

Cette façon anodine de présenter le projet de pacte anglo-soviétique est d'ailleurs contredite par le soin avec lequel les services de M. Goebbels, en dépit des démentis de Londres, Paris et Moscou, persistent à prêter aux pourparlers anglo-russes de ces derniers jours une pointe antijaponaise. Au moment où l'incident de Tientsin (2) oppose Londres à Tokyo, il y a là une manœuvre évidente pour jeter de l'huile sur le feu du conflit extrême-oriental.

La presse allemande officieuse tend d'ailleurs à donner l'impression à ses lecteurs qu'elle est au courant du dessous des cartes russes, que les divergences de vues demeurent profondes au sein du Politburo et qu'en définitive les jeux ne sont pas encore faits.

L'ambassadeur du Reich à Moscou est reparti de Berlin pour regagner son poste. Le bruit a couru qu'une importante délégation économique l'accompagnait, à laquelle se seraient joints des experts militaires. Mais le

(1) Sur ces discours, voir ci-dessus les nos 468 (et note), 486.
(2) Sur cet incident, voir ci-dessus le no 426 (annexe).

chargé d'affaires des Soviets affirme qu'à sa connaissance, aucune délégation n'a suivi le comte Schulenburg.

3° Toute la virulence de la propagande nationale-socialiste se tourne actuellement contre l'Angleterre. C'est contre Londres que se déchaînent les orateurs officiels, la presse et la radio. On insiste sur la faiblesse de l'Empire britannique, on souligne les indices « patents » de sa décadence. C'est sous cet angle qu'on affecte, à Berlin, de considérer le conflit de Tientsin. Il ferait éclater l'impuissance de la Grande-Bretagne, immobilisée en Europe par la chaîne toujours plus lourde des pactes de garantie et paralysée, de ce fait, en Extrême-Orient.

En revanche, la France est visiblement ménagée. La plupart des organes nationaux-socialistes s'en prennent uniquement au « meneur de jeu » britannique. Notre action est passée sous silence. On lit encore, de temps en temps, dans la presse, des articles à la louange des qualités foncières du peuple français. On oppose son calme et sa mesure à la nervosité anglaise. Tout se passe comme si les dirigeants hitlériens gardaient encore quelque espoir de voir Paris se séparer de la politique « aventureuse » et « belliqueuse » de Londres ou, à tout le moins, jouer le rôle de frein.

Il est à noter, dans le même ordre d'idée, que les journaux allemands se montrent plus modérés, depuis quelques jours, à l'égard des États-Unis. Tous les coups se concentrent contre l'Angleterre, déclarée l'ennemie n° 1.

4° Contre l' « encerclement », la contre-offensive diplomatique se poursuit sur toute la ligne.

a. Dans la Baltique. La presse berlinoise a annoncé hier avec satisfaction le prochain voyage officiel du chef d'État-major-général de l'armée allemande en Esthonie et en Finlande. Le général Halder ira le 26 juin à Revel et le 30 juin à Helsinki sur l'invitation respective de ses collègues esthonien et finlandais et pour leur rendre leur visite. D'après les milieux officiels du Reich, ces invitations montrent que les deux états baltes sont soucieux d'exprimer par un signe tangible « l'attitude de complète neutralité qu'ils ont résolument adoptée ».

b. En Hongrie, où le Dr Dietrich et M. Böhmer viennent d'effectuer un voyage de propagande.

c. A l'égard de l'Espagne. Les officiers espagnols venus en Allemagne sous la conduite du général Aranda repartent aujourd'hui. Leurs hôtes les ont reçus de la manière la plus chaleureuse et n'ont rien négligé pour les convaincre de la supériorité des armements allemands dans tous les domaines. Dans son bulletin d'avant-hier, la *Correspondance diplomatique et politique* a assuré solennellement l'Espagne du soutien des puissances de l'Axe. Par l'insistance avec laquelle il a mis le gouvernement Franco en garde contre les démocraties, l'organe de la Wilhelmstrasse révèle que la partie diplomatique continue sur ce terrain.

Démentant une nouvelle de source britannique, l'agence *D.N.B.* a toutefois

affirmé qu'on ne savait rien à Berlin d'une proposition faite par Rome à l'Espagne de conclure un accord militaire avec l'Allemagne et l'Italie (1).

d. Il convient enfin de relever les manœuvres du IIIe Reich pour dresser contre les puissances occidentales les populations arabes du Proche-Orient. A cet égard, l'audience accordée [au] Berghof par le Führer au représentant « extraordinaire » du roi Ibn Seoud est significative, et la *Correspondance diplomatique et politique* a pris soin d'en souligner toute la portée. On laisse entendre, à Berlin, que l'Axe pourrait bien avoir trouvé une riposte à l'accord que préparent l'Égypte et la Turquie sous l'égide de l'Angleterre.

Il ne se passe d'ailleurs guère de jours sans que la presse allemande ne témoigne de vibrants sentiments de sympathie aux éléments arabes de Palestine en révolte contre les Anglais.

Ainsi, les chefs responsables de la politique allemande cherchent à se persuader et à persuader l'opinion publique qu'ils ont encore une fois le vent en poupe. Un spectateur de la manifestation d'hier soir au Stadion m'a rapporté qu'au cours de son discours, le Dr Goebbels s'était écrié : « Nous voulons reconquérir tout ce qui nous a appartenu dans l'histoire ». Cette phrase a disparu du compte rendu officiel. Si elle a été réellement prononcée, elle trahit une dangereuse exaltation et explique les propos qu'aurait tenus le maréchal Goering sur l'incapacité de certaines personnalités du régime à distinguer aujourd'hui les limites du possible et de l'impossible (2).

506

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 538 à 541 (3). *Moscou, 22 juin 1939.*

L'ambassadeur d'Angleterre a mis en route ce matin par avion le secrétaire de M. Strang, M. Roberts. Ce dernier, qui arrivera à Londres le 22 au soir, est porteur d'un rapport. Ce document renseigne le gouvernement britannique sur l'état d'esprit que les conditions si particulières de cette négociation créent chez les Soviétiques.

Le rapport résume comme suit les solutions possibles :

1° Accepter la thèse russe et élaborer un traité analogue au projet rédigé par l'U.R.S.S. le 2 juin (4), c'est-à-dire étendre la garantie aux Baltes et dési-

(1) Voir ci-dessus le n° 483.
(2) *Note du document :* cf. télégramme n° 1678 du 20 juin 1939 [Référence erronée. Ce télégramme fait état de confidences faites par la délégation des généraux et des officiers espagnols qui séjournaient en Allemagne, la délégation soulignant qu'il s'agissait d'un simple voyage d'information et non de viser à prendre des engagements].
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Projet dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 336.

gner d'une façon quelconque tous les états garantis. Je rappelle que cette désignation a été prévue par l'article 6 du projet franco-anglais du 25 mai (1). Il est vrai que d'autres articles de ce projet parlent de l'assentiment des états garantis.

2° Ou bien supprimer dans le projet franco-anglais du 19 juin (auquel mon collègue donne la date du 17) (2) le § 2 de l'article I, mais à condition de prévoir qui décidera que l'agression contre un tiers constitue une menace contre l'un des contractants, et de le faire en des termes tels qu'ils puissent couvrir sans doute possible les cas des pays déjà garantis par la France et l'Angleterre.

3° Ou bien élaborer un traité tripartite simple limité à l'agression directe et comportant ou non une clause consultative en cas d'agression indirecte.

Le gouvernement britannique a par ailleurs approuvé un projet de préambule que j'avais soumis à mon collègue à titre personnel. Je vous en communique le texte par ailleurs (3). Le Foreign Office a en outre autorisé mon collègue à accepter l'article 5 du projet soviétique du 2 juin (armistice).

507

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 543 à 549 (4). *Moscou, 22 juin 1939.*

La réponse officielle du gouvernement soviétique, remise le 22 à 17 heures aux deux ambassadeurs par M. Molotov, confirme l'entretien du 21 dont mes télégrammes nos 528 à 533 (5) vous ont rendu compte.

De la note qu'il a laissée comme de ses commentaires, il résulte que la nouvelle rédaction de l'article premier est inacceptable parce qu'à son avis, elle ne tient pas compte de la nécessité où se trouve l'Union de préciser par des textes absolument clairs une garantie accordée par les trois contractants aux pays garantis, et la désignation expresse de ces huit pays (y compris les pays baltes).

Le Président a maintenu la position prise le 16 juin par son gouvernement (6) : un traité tripartite simple contre l'agression directe ou bien

(1) Ci-dessus publié sous le n° 272.
(2) Dont la traduction française est ci-dessus reproduite sous le n° 477.
(3) Par télégramme n° 542, du même jour. Le projet de préambule était ainsi formulé : « Les gouvernements de France, du Royaume-Uni et de l'URSS, considérant que toute action contre l'indépendance d'un état européen affecte la paix et la sécurité de l'Europe tout entière, fermement attachés au maintien et au respect de cette indépendance et désireux de rendre plus efficaces les principes d'assistance mutuelle contre l'agression, adoptés par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant. »
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Du 22 juin, ci-dessus publiés sous le n° 496.
(6) Voir ci-dessus le n° 453.

un traité complexe comportant garantie à des tiers. En ce qui concerne ce traité complexe, le projet soviétique du 2 juin[1] fournit, a-t-il nettement déclaré, quant au problème des pays garantis, les données fondamentales dont l'U.R.S.S. ne peut pas se départir.

Il a estimé préférable dans ces conditions de réserver la discussion des articles secondaires jusqu'à ce que les gouvernements de Paris et de Londres aient fait, quant au fond, un choix décisif entre les deux genres de traités.

Il n'a pas dit que le projet soviétique de traité du 2 juin fût *ne varietur* quant à la forme. Cependant j'estime, d'accord avec mon collègue anglais, que, sauf variantes de détail ne mettant pas en cause le système prévu pour les pays garantis, ni la désignation de ces derniers y compris les pays baltes, la marge de négociation reste, pour les raisons indiquées par mes télégrammes du début de juin, extrêmement étroite.

Si nous ne pouvons pas adopter le système de garanties demandé par le gouvernement soviétique, il est vain de chercher à le déloger d'une position sur laquelle les circonstances lui ont permis et lui permettent encore davantage aujourd'hui de se tenir si fermement.

A défaut donc d'un traité construit sur les données fondamentales du projet russe du 2 juin, je suis d'accord avec mon collègue britannique pour proposer à nos gouvernements l'élaboration du traité tripartite simple contre l'agression directe en le complétant par une clause consultative en cas d'agression indirecte dans l'esprit de mon télégramme nº 518 [2].

Cela vaudrait mieux qu'une rupture des négociations. Depuis l'origine de ces négociations, les deux gouvernements de Londres et de Paris se sont présentés en solliciteurs aux Soviets et ces derniers ont constamment fait figure de sollicités. Un échec des pourparlers, si aléatoires qu'en seraient les conséquences sur la Russie, n'en serait pas moins immédiatement mis au passif de la France et de l'Angleterre et à l'actif des puissances de l'Axe.

Le fait, d'autre part, que l'U.R.S.S. a proposé, sans s'écarter de cette ligne, des clauses estimées par elle des plus précises et des plus fortes, alors qu'elle reproche aux nôtres d'être vagues et faibles, place le gouvernement de Moscou dans une situation favorable en cas de rupture. Il bénéficierait de la satisfaction que retireraient l'Allemagne et l'Italie de voir la Russie rester à l'écart de notre système, sans qu'on pût par ailleurs accuser les Soviets d'avoir eu des complaisances pour l'Axe, puisque le Kremlin ne manquerait pas de faire souligner publiquement la netteté de son attitude de résistance contre l'agression.

Je suis d'accord avec sir William Seeds pour attirer sur ce point l'attention de nos gouvernements au moment où ils auront à faire un choix décisif.

(1) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 336.
(2) Du 17 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 460.

508

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 367 [1]. *Varsovie, 22 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

Le silence s'est fait rapidement, en Pologne, sur les discours que M. Goebbels a prononcés les 17 et 18 juin derniers [2], et dont l'action, sur l'opinion publique de ce pays, a été à peu près nulle.

Dans un commentaire qu'il a consacré à l'effet produit à Varsovie par ces discours, le *Danziger Vorposten* a écrit que les paroles du ministre de la Propagande avaient jeté le gouvernement polonais dans l'embarras. Le fait est exact, bien que ce soit pour des raisons différentes de celles qu'imagine l'organe du Sénat dantzicois.

Le gouvernement polonais tient, à l'heure actuelle, à observer la plus grande réserve possible à propos de Dantzig. Il y tient pour ménager l'opinion polonaise qu'il redoute de voir s'enflammer et l'entraîner plus loin qu'il ne le souhaiterait. Il veut éviter de faire le jeu de la propagande allemande qui cherche à pousser les Polonais à commettre quelque excès à propos d'une question secondaire, ce dont Berlin ne manquerait pas de se prévaloir, à Londres et ailleurs. Aussi, dans toute la mesure du possible, les dirigeants de Varsovie se taisent, louvoient, « encaissent » et paraissent disposés à « encaisser » tant que les prérogatives essentielles de la Pologne ne sont pas directement mises en cause.

Aussi se sont-ils tout d'abord efforcés de laisser dans la pénombre les discours de M. Goebbels qui, d'ailleurs, n'avaient rien apporté que l'on ne pût prévoir. La presse n'en a publié qu'un résumé distribué par l'agence Pat, qui ne donnait aux propos tenus par le ministre allemand qu'un écho très assourdi. Ce résumé se contentait en effet de rapporter le sens général des discours du ministre allemand et les violences de M. Goebbels étaient réduites à cette seule phrase : « Le ministre allemand s'est efforcé, de façon malveillante, de mettre en question les droits de la Pologne à Dantzig ».

Devant la publicité donnée par la presse du Reich à cette manifestation et l'écho qu'elle avait trouvé dans la presse et l'opinion étrangères, le palais Bruhl a, réflexion faite, jugé utile de se livrer à une contre-offensive. L'agence Iskra a tiré parti de la faiblesse de l'argumentation allemande qui consistait

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Sur ces discours, voir ci-dessus les nos 468 (et note), 486.

à comparer Dantzig à Rotterdam (ma communication du 20 juin) [1]. Mais, sauf sur ce point, les Polonais ont su éviter de se laisser entraîner à une polémique. Ils ont préféré avoir recours à l'ironie et aux sarcasmes. Certains organes de la presse officieuse sont même allés très loin dans ce sens ainsi que je l'ai signalé dans mes diverses communications. Mais après s'être, pendant quarante-huit heures, livrée à ce jeu, la presse a été invitée à reprendre la tactique de prudence et de demi-silence.

509

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 993, 994. *Washington, 23 juin 1939, 0 h. 24, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 8 h. 45, 8 h. 30.)

Me parlant aujourd'hui de la situation en Extrême-Orient, le sous-secrétaire d'État m'a confirmé que le gouvernement américain jugeait très maladroite l'attitude des autorités britanniques à l'origine de l'incident de Tientsin [2], mais qu'il était entièrement d'accord avec l'Angleterre et la France pour résister vigoureusement aux prétentions nombreuses élevées par les autorités militaires japonaises. M. Sumner Welles m'a dit que le maintien de la paix en Europe lui paraissait dépendre dans une large mesure de la résistance qui serait opposée au Japon. Je lui ai donné raison, en ajoutant que cette fermeté avait pour condition essentielle une solidarité étroite entre toutes les puissances démocratiques. Il ne m'a pas contredit et s'est référé aux paroles énergiques par lesquelles le commandant des forces navales américaines en Chine avait répondu aux injonctions japonaises devant Swatow [3].

De son côté, l'ambassadeur d'Angleterre m'a déclaré avoir trouvé ces temps derniers auprès du Président et du département d'État un très réel désir de collaboration avec l'Angleterre et la France en Extrême-Orient.

[1] Sur cette comparaison entre les deux villes, voir ci-dessus le n° 486.
L'agence polonaise *Iskra* avait répliqué à cette allusion en soulignant que le Reich avait renoncé à Rotterdam, mais que « la Pologne ne suivra(it) pas cet exemple magnanime » et n'abandonnerait pas Dantzig.

[2] Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 426 annexe.

[3] Le 21 juin, les forces navales japonaises avaient occupé le port de Swatow pour renforcer le blocus des côtes chinoises, et intimé l'ordre, le lendemain, à tous les navires de guerre étrangers d'avoir à quitter le port. L'amiral commandant un contre-tropilleur américain avait rejeté l'ultimatum nippon, déclarant que les États-Unis rendraient les Japonais responsables de toute atteinte aux vies et aux biens des Américains. Le 23, les autorités navales japonaises se rétractaient, déclarant qu'elles n'entendaient pas interdire l'entrée du port de Swatow aux navires de commerce étrangers.

510

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 552, 553. Réservé. *Moscou, 23 juin 1939, 21 h., 20 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 15.)

J'apprends de très bonne source l'arrivée à Moscou d'un représentant des usines Skoda dont, comme vous le savez, le contrôle est aujourd'hui entre les mains de l'Allemagne.

Ce contrôle, m'assure-t-on ici, s'exerce notamment par les soins d'un comité que préside le frère du maréchal Goering. Il s'agit de veiller à ce que l'exportation des fournitures d'armement de la célèbre usine, fixée par le Reich à 60 % de sa production, ne s'effectue qu'avec l'assentiment des autorités allemandes et en principe uniquement contre versement de devises dont le gouvernement de Berlin a besoin, tant pour sa propagande que pour ses achats à l'étranger.

Le représentant de Skoda serait chargé d'offrir au gouvernement de l'U.R.S.S. des armes, moteurs d'avions et autres fournitures militaires.

511

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1949 à 1963 (1). Réservé. *Londres, 23 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je viens d'avoir un entretien avec le secrétaire d'Etat sur la situation des pourparlers en cours à Moscou. Il m'a fait part des informations qu'il a reçues de sir W. Seeds et qui correspondent à celles que vous transmet M. Naggiar.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par fil.

D'autre part, il m'a donné lecture des instructions qui ont été adressées hier soir à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou; voici le résumé du télégramme adressé à Moscou par le Foreign Office :

Le secrétaire d'Etat commence par exprimer sa surprise de voir M. Molotov s'obstiner sur ses positions pour des questions de forme, alors que la Grande-Bretagne et la France avaient fait sur le fond des concessions qui paraissaient donner satisfaction aux exigences de l'U.R.S.S. Il répète qu'il serait contraire aux intérêts des trois puissances de faire figurer dans le texte du traité les noms des états qui ne veulent pas recevoir la garantie de la France, de l'Angleterre et de l'Union soviétique. En passant outre à leur désir, on risquerait de précipiter les états baltes dans les bras de l'Allemagne.

Toutefois, afin de faire un nouveau pas en avant, le gouvernement britannique est prêt à consentir à ce qu'il soit établi deux listes des états intéressés. Cette liste comprendrait les états baltes, la Hollande et la Suisse. Il serait entendu que si une des parties contractantes était engagée dans des hostilités pour avoir porté secours à l'un de ces états, les autres signataires de l'accord viendraient à son aide. La seconde liste comprendrait les états auxquels se réfère l'article 1, paragraphe 2, et serait communiquée conformément à l'article 4 du texte du 6 juin [1].

Le secrétaire d'Etat pense que si le gouvernement de l'U.R.S.S. refusait cette suggestion, la seule proposition susceptible d'être retenue par M. Molotov serait celle faite au cours de la dernière conversation et à titre personnel par M. Naggiar (suppression du paragraphe 2 de l'article 1 et inscription sur un document séparé des états auxquels cet article s'appliquerait dans l'esprit des trois gouvernements) [2]. Mais il y voit deux inconvénients.

En premier lieu, il craint qu'en joignant dans un même document les états garantis et ceux qui ne le sont pas, on ne donne l'impression d'imposer à ces derniers une garantie.

En second lieu, il estime difficile d'inclure des pays comme la Grèce dans la liste de ceux contre lesquels une agression constituerait une menace à la sécurité de la Grande-Bretagne. Ce dernier point, poursuit lord Halifax, pourrait être résolu en faisant la modification suivante dans l'article 1er, paragraphe 1er : les mots « une agression par cette puissance » seraient remplacés par une phrase telle que « ou une agression par cette puissance contre un autre état européen que la puissance contractante intéressée se sent tenue d'assister contre une telle agression ».

En terminant, lord Halifax prie M. W. Seeds de faire remarquer à M. Molotov que l'indépendance de la Hollande et de la Suisse est aussi essentielle pour la Grande-Bretagne et pour la France que celle des états baltes pour la Russie, et que les premières devront donc être traitées comme ces derniers. Il rappelle aussi que la garantie donnée par la France et la Grande-Bretagne à la Pologne et à la Roumanie constituera une contribution importante à la sécurité de l'U.R.S.S.

(1) Ci-dessus reproduit sous le nº 368.
(2) Voir ci-dessus les nos 497, 506, 507.

Il demande enfin à son ambassadeur d'essayer d'élucider les arrière-pensées de M. Molotov et les motifs de l'obstination si peu encourageante du gouvernement soviétique.

J'ai déclaré à lord Halifax que, sur certains points, ses instructions correspondent aux vues que vous aviez vous-même à ce sujet, et je lui ai communiqué les différents points énumérés par votre télégramme nos 1220 à 1226 (1). Au sujet de l'article 1er, le secrétaire d'État est disposé à accepter une formule assez proche de celle que vous envisagez vous-même, et qui consisterait à compléter le texte du dernier projet franco-anglais par une déclaration annexe où seraient énumérés les pays dont l'agression constituerait une menace contre la sécurité d'une des puissances contractantes. Pour cette déclaration, deux alternatives pourraient être suggérées : la première comporterait, d'une part, la liste des pays à qui une garantie a déjà été accordée, liste qu'il n'y aurait aucun inconvénient à publier; la seconde, une liste qui, en principe, devrait rester secrète et où seraient mentionnés les états désireux de ne pas figurer dans l'accord, aussi bien les états baltes que la Hollande, la Suisse. Cette alternative aurait l'inconvénient de faire ressortir qu'aucune puissance ne souhaite être placée sous la garantie de l'U.R.S.S., ce qui n'aurait probablement pas l'heur de plaire aux dirigeants soviétiques.

La seconde alternative ne comporterait qu'une seule liste globale à laquelle on s'efforcerait de ne pas donner de publicité. Le secrétaire d'Etat accepte donc de faire un pas de plus, malgré les objections qu'ont toujours suscitées certains de ses collègues et dont il se fait fort d'avoir raison.

Certains de ses collaborateurs doutent fortement qu'il soit possible de garder une telle liste secrète. Lord Halifax m'a demandé, à ce propos, si le gouvernement français avait réfléchi aux inconvénients qui pourraient résulter d'une publication textuelle de la liste en question. Il craint pour sa part que la Finlande, qui s'est toujours montrée très récalcitrante, ne veuille faire une démonstration en sens inverse... (2) de la rapprocher de l'Allemagne.

J'ai répondu que, s'il fallait mettre en balance le danger que représenterait un échec des pourparlers avec l'U.R.S.S. et les difficultés qui pourraient être créées par les états baltes, aucune hésitation ne semblait possible. Il paraît d'ailleurs peu probable que la Finlande elle-même aille au devant (3) d'une déclaration de principe tendant à affirmer sa neutralité entre les deux groupes opposés de grandes puissances. Sans doute aussi, M. Goebbels pourra-t-il y trouver un thème pour un de ses prochains discours. Lord Halifax alors a remarqué que nous n'en étions pas à un discours près et qu'il l'accepterait avec philosophie.

Au sujet de l'inclusion de la Suisse, de la Hollande et du Luxembourg dans la liste envisagée, il ne semble pas que sir W. Seeds ait relevé les objections de M. Molotov signalées par notre ambassadeur à Moscou. Lord Halifax

(1) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 499.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lire vraisemblablement : au-delà.

partage entièrement votre avis sur la nécessité d'équilibrer les engagements dans le sens que vous indiquez.

Quand à l'envoi immédiat à Moscou d'une mission technique franco-anglaise, lord Halifax a rappelé que le Premier ministre, en réponse à une question posée à la Chambre des Communes, avait déclaré qu'il fallait d'abord qu'une entente fût conclue avec le gouvernement de l'U.R.S.S. Il a ajouté que M. Molotov ne paraissait plus attacher une telle importance à son idée de vouloir subordonner l'entrée en vigueur de l'accord principal à la signature d'une convention militaire. On pourrait donc stipuler que les conversations d'états-majors commenceraient aussitôt après la signature de l'accord principal, et si cette proposition soulevait encore des difficultés, il serait prêt à examiner à nouveau la proposition française.

Sir O. Sargent, qui assistait à la conversation, a fait remarquer que ces pourparlers techniques pourraient bien nous créer des embarras, au cas où les Russes demanderaient d'abord à connaître exactement la portée de l'effort militaire de la France et de la Grande-Bretagne, puis l'étendue du concours de la Pologne, avant de se prononcer sur leurs propres intentions.

Lord Halifax a ajouté qu'il était toujours fort en peine de porter une appréciation sur l'état d'esprit du gouvernement de l'U.R.S.S. Il a interrogé devant moi le secrétaire de M. Strang, qui est arrivé cette nuit de Moscou. Ce dernier lui a dit qu'il était extrêmement difficile, même aux ambassadeurs qui ont été en conversation directe avec M. Molotov, de se former une opinion à ce sujet. Le président du Conseil des commissaires du peuple ne discute jamais à proprement parler; il refuse, purement et simplement, ou déclare qu'il va en référer. En fait, il ne paraît pas en mesure de prendre une décision sans consulter M. Staline, ainsi que des collègues du Politburo.

C'est pourquoi le secrétaire d'Etat a jugé nécessaire de consulter sir W. Seeds sur l'ensemble de la situation avant d'adresser ses instructions définitives. Entre-temps, il... (1) délibérer avec ses collègues. Il est comme vous nettement hostile à la conclusion d'un accord limité au cas d'agression directe contre l'une des trois puissances contractantes. Il considère que cette formule, même complétée par une promesse de consultations mutuelles en cas d'agression contre un état tiers, constituerait un pis-aller qu'il ne faudrait envisager qu'à la dernière extrémité.

Enfin, il reste persuadé de la nécessité d'agir avec la diligence que vous souhaitez vous-même et il est prêt, d'autre part, à laisser une certaine marge à nos représentants à Moscou en vue d'établir les formules de l'accord.

(1) Lacune de déchiffrement.

512

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1254, 1255 [1]. Réservé. *Paris, 23 juin 1939, 22 h. 40.*

Me référant à mon télégramme nos 1246 à 1253 [2], paragraphe I, je vous prie de soumettre d'urgence au Foreign Office le projet de déclaration suivant qui pourrait, si le gouvernement britannique est d'accord, être proposé au gouvernement soviétique :

« Au moment de la signature de l'accord en date du ,
Le ministre des Affaires étrangères l'ambassadeur
de France a déclaré au nom de son gouvernement que toute agression dirigée contre la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse constituerait une menace pour la sécurité de la France.

« Le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni l'ambassadeur a déclaré au nom de son gouvernement que toute agression dirigée contre le Danemark, les Pays-Bas ou la Belgique constituerait une menace pour la sécurité du Royaume-Uni.

« Le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères
l'ambassadeur de l'U.R.S.S.
a déclaré au nom de son gouvernement que toute agression dirigée contre la Finlande, l'Esthonie ou la Lettonie constituerait une menace pour la sécurité de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

« Les soussignés ont pris acte de ces déclarations ».

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du même jour, ci-après reproduit sous le no 514.

513

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1964 (1). Réservé. *Londres, 23 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h. 10.)

Réponse à votre télégramme nº 1229 (3).

J'ai fait part au Foreign Office de l'accord donné par Votre Excellence au projet de traité anglo-polonais qui vous a été communiqué (4). Ce projet sera remis au comte Raczynski dès demain matin. Sir O. Sargent m'a promis de me donner connaissance de la rédaction qui pourrait être envisagée par le gouvernement britannique pour l'aide-mémoire apportant les précisions réclamées par Varsovie. Il m'a rappelé toutefois que, jusqu'ici, il n'avait été saisi par les Polonais d'aucune demande analogue.

514

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Moscou.

T. nos 1246 à 1253; 251 à 259. Réservé. *Paris, 23 juin 1939, 23 h. 45.*

Pour Moscou seul. — Je vous communique sous les nos 252 à 259 pour votre orientation strictement personnelle le texte d'un télégramme que j'adresse à M. Corbin.

Pour les deux postes. — Je vous confirme ma communication téléphonique.

Les renseignements complémentaires télégraphiés le 22 juin par M. Naggiar (5), et qui vous ont été communiqués sous les nos 1230 à 1241, confirment que le gouvernement soviétique, se refusant à s'écarter de la position adoptée par lui depuis le début des négociations, persiste à exiger une énumération explicite des états garantis par les contractants ou que ces derniers ont décidé de défendre contre toute agression. On ne peut plus

(1) Extrait des papiers Rochat.
(2) Par fil.
(3) Du 22 juin, 23 h, ci-dessus reproduit sous le nº 501.
(4) Ce projet de traité est ci-dessus publiée sous le nº 383 annexe.
(5) Il s'agit des télégrammes nos 538 à 549, ci-dessus reproduits sous les nos 506 et 507.

espérer convaincre M. Molotov que la formule proposée par nous satisferait en fait aux exigences soviétiques d'automatisme et de réciprocité dans le jeu de l'assistance. Nous nous trouvons donc placés devant les dernières possibilités suivantes :

1° Énumération dans un document complémentaire, annexé à l'accord et non public, des états dont chacun des trois contractants estime, aux termes de l'article Ier, paragraphe 1° du projet franco-anglais, que l'agression par une tierce puissance constituerait une menace pour sa propre sécurité.

Cette procédure s'apparenterait à la procédure adoptée pour l'aide-mémoire annexe au protocole franco-polonais. Je vous ai indiqué dans mon télégramme nos 1220 à 1226 (1) qu'elle ne soulevait aucune objection de notre part, à condition que l'énumération dont il s'agit s'étendît aux Pays-Bas, à la Suisse et au Luxembourg. Bien que le Foreign Office nous ait fait connaître à plusieurs reprises les difficultés de principe qu'éprouverait le gouvernement britannique à souscrire un engagement dont il ne pourrait donner connaissance au Parlement, il est permis d'espérer que cette répugnance de sa part céderait, dans un cas aussi exceptionnel, aux raisons impérieuses qui militent pour la prompte conclusion de l'accord. Cette déclaration annexe ne constituerait du reste point, à proprement parler, un engagement nouveau de sa part, puisqu'elle ne fait qu'expliciter, par la prévision de certains cas définis, l'engagement général et public constitué par l'article 1er, paragraphe 1° de l'accord.

Aussi bien ne nous a-t-on jamais opposé, du côté anglais, aucune impossibilité de déclaration secrète pour la référence au cas de Dantzig réclamée par les Polonais.

Je vous adresse donc, sous un numéro suivant, un projet de déclaration annexe à proposer dès maintenant au Foreign Office pour communication urgente aux négociateurs à Moscou.

2° Modification de l'article 1er, paragraphe 1°, comme suggéré dans le rapport de l'ambassadeur de Grande-Bretagne transmis par M. Roberts (télégramme de Moscou nos 539-540) (2), de manière à prévoir que chaque contractant sera lui-même maître d'apprécier si une agression contre un état tiers menace ou non sa propre sécurité.

C'était bien là, dans notre esprit, la portée que nous attribuions à la rédaction du 19 juin (3) de l'article 1, mais peut-être pas le gouvernement britannique, d'après les déclarations de M. Strang à M. Naggiar. Cette solution éviterait les inconvénients d'une énumération nominative des états visés et de la non-publication d'un document annexe. Elle n'étendrait pas, en fait, la portée de nos engagements telle qu'elle résulterait de la procédure prévue au paragraphe ci-dessus. Mais peut-être laisserait-elle, en apparence, au gouvernement soviétique une liberté d'appréciation trop illimitée des besoins

(1) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 499.
(2) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 506.
(3) Il est fait ici allusion aux instructions envoyées à ce jour par le Foreign Office à son représentant à Moscou, et dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 477.

de sa sécurité et soulèverait-elle, de ce point de vue, des objections de la part de certains milieux français et britanniques.

3° Conclusion d'un traité tripartite simplement limité à l'agression directe.

Comme il vous l'a déjà été indiqué, le gouvernement français estime que tout doit être tenté pour éviter les graves inconvénients d'une solution aussi contraire à l'objet essentiel et immédiat que nous avons eu en vue, et qui est d'assurer en fait, grâce au concours russe, sa pleine efficacité à l'assistance que nous avons promise à la Pologne et à la Roumanie, en cas d'une agression allemande dirigé contre ces deux pays. Bien plus, un accord de cette nature, par lequel une participation de la Russie au dispositif de défense commune contre l'agression serait limitée à une seule éventualité à l'avance précisée, laisserait aux puissances de l'Axe toute liberté de manœuvres et leur désignerait en quelque sorte les lignes de moindre résistance sur lesquelles porter leur effort. J'ajoute que l'assistance de la Turquie elle-même serait sans doute remise en question par un accord qui ne permettrait pas, en tout état de cause, à une intervention turque sur le continent de s'appuyer sur une action parallèle et combinée de l'Union soviétique.

Je vous serai obligé de faire part au Foreign Office des observations qui précèdent, en insistant pour que rien ne soit négligé pour amener M. Molotov à accepter l'une ou l'autre des procédures ci-dessus indiquées. Certaines indications données par M. Naggiar laissent craindre que M. Strang n'ait pas été aussi explicite qu'il eût été désirable sur la détermination des deux gouvernements français et anglais de ne limiter, par aucune procédure de consultation préalable, l'automatisme et l'instantanéité de notre assistance en cas d'agression allemande contre l'un quelconque des états limitrophes de la Russie. Il subsiste certainement à cet égard chez M. Molotov un doute que, d'après M. Naggiar, le caractère trop général des formules proposées a entretenu dans son esprit et que les explications successives qui lui ont été données n'ont pas dissipé. Il importe que cette négociation, si ardue en elle-même, soit dégagée de tout élément d'équivoque et de malentendu, et que nos ambassadeurs soient mis à même de s'expliquer, sur ce point, avec une entière netteté devant M. Molotov, pour rechercher avec lui une formule qui exprime avec toute la précision désirable une position sur laquelle aucune divergence de fond n'existe entre les trois gouvernements.

Je n'ai pas besoin d'insister à nouveau sur l'importance et l'urgence, chaque jour plus pressante, que revêt à nos yeux une conclusion favorable de cette négociation.

515

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 551 (1). *Moscou, 23 juin 1939.*

Texte de la note remise le 22 juin par M. Molotov aux deux ambassadeurs :

« Le gouvernement soviétique a examiné attentivement les propositions de l'Angleterre et de la France remises à M. Molotov le 20 juin (2). Etant donné que ces propositions sont la répétition des anciennes propositions de l'Angleterre et de la France, qui ont fait l'objet, comme on le sait, de sérieuses objections de la part du gouvernement soviétique, ce dernier a conclu que ces propositions sont inacceptables ».

516

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1028 (3). Secret. *Ankara, 23 juin 1939*

Les conversations militaires anglo-turques, dont mon télégramme nº 945 (4) a annoncé l'ouverture, ne progressent que très lentement. Les renseignements recueillis auprès de ses collègues britanniques par notre attaché naval, le langage que m'ont tenu le chef de la mission et ses principaux collaborateurs, enfin les impressions que m'a confiées sir Hughe Knatchbull-Hugessen s'accordent parfaitement sur ce point.

A en croire les officiers anglais, la cause principale de ces lenteurs serait l'absence d'Ankara du maréchal Fevzi Tchakmak qui, depuis plusieurs semaines, inspecte les troupes de Thrace. Le général Asim Gündüz, sous-chef d'État-major, qui mène les conversations avec le général Lund, ne possède assurément pas l'intelligence de son chef et il recule devant les responsabilités et les

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus le nº 477. Elles furent remises en fait dans la journée du 21 : voir ci-dessus le nº 496.
(3) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Du 15 juin, non reproduit. Ce télégramme annonçait le retour en Turquie des attachés militaire, naval et aéronautique britanniques, qui avaient accompagné à Londres une mission militaire turque chargée d'y négocier l'achat de matériel de guerre.

initiatives; ses interlocuteurs se plaignent qu'il hésite même à répondre à des questions de pure information et qu'il demande à tout moment à en référer à son chef. Je le crois d'autant plus volontiers, que le général Asim Gündüz passe pour avoir eu des sympathies germanophiles, et il n'est pas de ceux qui ont dû voir avec le plus de plaisir l'évolution de la politique de son pays.

Mais là n'est pas la seule cause des lenteurs qui irritent les Anglais. Les officiers britanniques déplorent l'entêtement et l'orgueil des militaires turcs; je ne suis pas sûr que, de leur côté, ils n'aient pas commis quelques erreurs de psychologie.

J'ai signalé à Votre Excellence il y a déjà deux mois (mon télégramme nos 458 à 463) (1) combien serait délicat le rôle de conseillers que nos officiers pourraient être appelés à jouer auprès de l'état-major turc. Comme toujours dans ce pays, il est vain de vouloir imposer; mais l'on peut beaucoup avec la persuasion. Le général Weygand y avait admirablement réussi, au point que notre attaché naval a l'impression que dans les conversations d'aujourd'hui, les militaires turcs se font l'écho des idées que notre ancien chef d'État-major général avait développées dans ses entretiens avec le Maréchal (2). Les représentants de l'armée et de la marine britannique qui sont ici ne jouissent pas du même prestige, et je doute d'ailleurs qu'ils possèdent les mêmes dons ! D'une manière générale, je suis convaincu que des officiers français sauraient, bien mieux que des Anglais, s'entendre avec les militaires turcs, dans une situation où il s'agit moins d'affirmer et de convaincre que de suggérer : on respecte ici la marine britannique, on ne croit pas encore à l'armée anglaise. Aussi, je ne doute pas que, dès que la déclaration franco-turque aura été signée, M. Saraçoglu ne me parle de l'ouverture de conversations militaires entre les deux pays.

Il m'est revenu que, dans les accords qui seraient intervenus entre Paris et Londres pour la répartition des commandements sur les divers théâtres d'opérations, la Méditerranée orientale aurait été placée sous le commandement britannique, et les raisons de cette décision, si en effet elle a été prise, sont évidentes; mais elle peut comporter certaines conséquences pour notre position ici et notre attitude en présence des ouvertures qui vont nous être faites. Me plaçant au point de vue des progrès de notre influence, devant laquelle s'ouvre, je crois, en Turquie un champ très large, je dois souhaiter que, — de cette constatation de fait qu'au moins au début d'un conflit affectant la Méditerranée orientale, notre rôle serait un rôle secondaire, — il ne résulte pas automatiquement que nous n'ayons dans l'organisation des forces communes qu'une influence secondaire à exercer. Mais je reconnais volontiers que d'autres considérations peuvent conduire à une conclusion différente.

Nous avons en tout cas à choisir : allons-nous poursuivre avec l'état-major turc des conversations parallèles aux conversations anglo-turques ? Devons-nous attendre pour causer que l'entretien anglo-turc soit achevé ? Ou devons-nous proposer que la conversation à deux se transforme en conversation à trois ? Ce serait peut-être la forme tripartite qui, si nous savons en

(1) Ce télégramme du 19 avril est partiellement reproduit au tome XV de la présente série sous le no 443.

(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 7 (note), 8, 25, 37, 39, 110.

user adroitement, nous permettrait le mieux d'exercer en fait une action directrice sans que, du côté anglais, on puisse en prendre ombrage ou y voir un manquement aux décisions déjà arrêtées...

Trop d'éléments d'appréciation m'échappent pour que je me hasarde à conclure. Je me bornerai donc à demander que, s'il ne l'a déjà fait, le gouvernement se préoccupe sans plus attendre de la question; elle est importante, et rien ne serait ici d'un effet plus fâcheux que de longues délibérations de notre part avant que nous n'arrêtions le plan de travail qui permettra de rattraper le retard d'un mois, dû aux lenteurs de la négociation sur le Sandjak.

517

Déclaration franco-turque d'assistance mutuelle (1)

I. Le gouvernement français et le gouvernement turc sont entrés en étroite consultation et les discussions dans lesquelles ils se sont engagés et qui sont encore en cours ont révélé leur identité de vues habituelle.

2. Il est convenu que les deux états concluront un accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques dans l'intérêt de leur sécurité nationale.

3. En attendant la conclusion de l'accord définitif, le gouvernement français et le gouvernement turc déclarent que, dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre, dans la région méditerranéenne, ils seraient prêts à coopérer effectivement et à s'accorder mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir.

4. Cette déclaration, ainsi que l'accord envisagé, n'est dirigée contre aucun pays, mais a pour but d'assurer à la France et à la Turquie une aide et une assistance réciproques dans le cas où celles-ci s'avéreraient nécessaires.

5. Il est reconnu par les deux gouvernements que certaines questions, y compris la définition plus précise des diverses conditions dans lesquelles se déclencherait le jeu des engagements réciproques, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord définitif ne puisse être conclu. Cet examen est actuellement en cours.

6. Les deux gouvernements reconnaissent qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et sont en consultation afin d'atteindre ce but le plus rapidement possible.

7. Il est entendu que les dispositions ci-dessus énoncées n'empêchent ni l'un ni l'autre gouvernement de conclure, dans l'intérêt général de la consolidation de la paix, des accords avec d'autres pays.

Paris, le vingt-trois juin mil neuf cent trente-neuf.

(23 juin 1939).

(1) Document extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Déclaration

Le gouvernement de la République déclare qu'il n'entre aucunement dans les intentions de la France de renoncer, en faveur d'un tiers, à la mission qu'elle assume en Syrie et au Liban.

Paris, le 23 juin 1939.

Signé : Bonnet [1].

518

Note du Département [2]

Déclaration franco-turque

Paris, 23 juin 1939.

La déclaration franco-turque signée aujourd'hui 23 juin [3] reprend exactement les termes de la déclaration anglo-turque du 12 mai dernier [4].

Elle est destinée à rendre strictement parallèles les obligations qui lient la France et la Turquie et celles qui lient déjà la Grande-Bretagne et la Turquie. Elle prévoit en effet :

1° Que les deux gouvernements français et turc s'accorderont mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir, dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne;

2° Que cet engagement sera précisé dans un accord définitif, qui aura également pour but d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans.

Tels sont les deux points essentiels de cette déclaration. Il convient d'ailleurs de souligner à ce propos que, comme elle l'indique expressément, elle n'est dirigée contre aucun pays et ne vise qu'à assurer la défense de la paix.

Réplique exacte de la déclaration anglo-turque, la déclaration franco-turque a été élaborée en même temps que celle-ci au cours des négociations qui ont étroitement associé Paris, Londres et Ankara. Si cependant elle n'est publiée qu'un mois après la première, c'est qu'il avait été entendu que le jour

[1] Après la signature, le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Turquie à Paris précisaient la portée des engagements souscrits. M. Georges Bonnet rappelait que la déclaration reprenait exactement les termes de la déclaration anglo-turque du 12 mai et était « destinée à rendre strictement parallèles les obligations qui lient la France et la Grande-Bretagne et celles qui lient déjà la Grande-Bretagne et la Turquie». M. Suad Davaz soulignait que les accords n'étaient dirigés contre personne et visaient à consolider la paix.

[2] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 517.

[4] Sur cette déclaration, voir ci-dessus les n°s 157, 158 (et note).

où serait définitivement réglée la question du retour à la Turquie du sandjak d'Alexandrette, question aujourd'hui résolue (*sic*), puisque notre ambassadeur à Ankara a signé ce matin l'accord qui précise les modalités de la rétrocession du Sandjak [1].

La concordance de ces deux actes souligne, de la façon la plus nette, l'étroite entente franco-turque qui se manifeste aussi bien sur le plan de la politique générale qu'à propos des problèmes qui intéressent plus directement les deux pays.

519

Le Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 1318/DN 3 [2]. Très secret. *Paris, 23 juin 1939.*

Comme suite à votre lettre 697/DN du 21 juin 1939 [3], j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que la question du réarmement de nos alliés éventuels du front oriental a fait, le 16 juin, l'objet d'une réunion des chefs d'État-major généraux qui ont conclu à la nécessité de donner la priorité à la Pologne en ce qui concerne les armements terrestres et aériens [4].

Dans le domaine aérien, l'état-major polonais s'est surtout orienté vers l'acquisition d'appareils anglais; dans le domaine terrestre par contre il a présenté des demandes de matériel très importantes et qui sont justifiées.

Par ailleurs, faute de crédits, la Pologne ne peut amener des fabrications de guerre au niveau qui conviendrait pour armer le maximum d'effectifs.

Enfin, pour être en mesure de résister plus efficacement à une agression allemande, elle doit faire un effort sérieux dans le domaine de la fortification.

Avec M. le Ministre des Affaires étrangères et notre ambassadeur à Varsovie, je crois qu'un sacrifice financier immédiat doit être consenti par la France et l'Angleterre au profit de la Pologne et ce, bien entendu, sans nuire aux besoins de notre défense nationale qui sont, en ce moment, plus impérieux et pressants que jamais.

(1) Voir ci-après le nº 525 (et note).
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Qui transmettait les dépêches adressées par les Affaires étrangères à la Guerre les 14 et 1 sous les nºs 2567 et 2585, documents ci-dessus publiés sous les nºs 423 et 441.
(4) Le compte rendu de la réunion des chefs d'État-major généraux est ci-dessus reproduit sous le nº 457.

520

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 440 [1]. *Berne, 23 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juillet.)

Au cours du déjeuner offert récemment par le Conseil fédéral à M. Gentin [2], M. Motta, qui s'est montré particulièrement irrité des mesures d'interdiction prises par les autorités fascistes contre la *Nouvelle Gazette de Zurich* et le *Bund*, m'a déclaré qu'il ne manquait jamais l'occasion, lorsqu'il rencontrait des Italiens, de les inciter à se rapprocher des Français qui, de leur côté, souhaitaient sincèrement une amélioration des rapports de leur pays avec la Péninsule.

Parlant à un Français, il n'a pas hésité à mettre la responsabilité de la mésentente franco-italienne sur le compte du gouvernement fasciste et à faire confiance à l'esprit politique de notre pays pour accueillir tout geste de détente qui pourrait être tenté. Il semble que plus que jamais, M. Motta redoute pour l'Italie les conséquences de sa politique actuelle et désire ardemment un rapprochement définitif du pays qu'il aime tant avec la France et l'Angleterre. Il y serait d'autant plus enclin qu'il aurait reçu de Londres des renseignements privés lui indiquant que le ressentiment britannique contre l'Italie avait beaucoup augmenté ces derniers temps, et qu'il était déjà tard pour obtenir de la part de la Grande-Bretagne l'oubli des injures et le retour à la confiance à l'égard d'une voisine qui menace si directement l'Égypte et les communications impériales.

M. Motta, qui ne sous-estime pas les difficultés de ce rapprochement, continue à mettre son principal espoir dans l'action médiatrice du Saint-Siège. Le chef du Département politique a exprimé l'admiration qu'il éprouvait à l'égard du Pape et du secrétaire d'État actuel qui réussiront peut-être, par une action lente et continue, à ramener l'Italie, peut-être même l'Allemagne, à une politique plus raisonnable. Cette action bienfaisante de la Papauté constitue évidemment une idée fixe de M. Motta, qu'il partage certainement avec Mgr Bernardini, le nonce apostolique à Berne, et dont il a entretenu, dès son arrivée, le nouveau ministre d'Espagne en Suisse, le marquis de Aycinema, précédemment en poste à Rome.

Il est en tout cas curieux de noter que le chef du Département politique se préoccupe des affaires italiennes et que ce souci l'amène à parler à ses interlocuteurs étrangers, comme M. Gentin notamment, plus de la Péninsule que de son propre pays.

[1] **Extraite des « Fonds 1940 ».**
[2] **Le ministre français du Commerce était arrivé le 18 juin à Berne puis à Zurich en visite officielle.**

521

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 367. *Rome, 23 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

La politique italienne paraît, à l'heure actuelle, singulièrement confuse et contradictoire. Il est difficile de discerner les lignes directrices qui guident l'action du gouvernement de Rome. Toutefois, sous son incohérence apparente, on peut, à mon avis, dégager certaines idées générales.

Tout d'abord, il semble bien que le gouvernement de Rome, dans son désir profond de modifier le *statu quo* en Europe et en Afrique et de réagir contre la politique dite d'encerclement, considère que la meilleure méthode est de multiplier les points de friction à travers le monde. On veut, semble-t-il, créer des possibilités de complications, des débuts d'incendie un peu partout, sans toutefois laisser envenimer par trop une question plutôt qu'une autre, de façon à ne créer nulle part des conditions fatales de guerre. C'est ainsi que la diplomatie fasciste paraît s'essayer à agiter les populations arabes du Proche-Orient afin de créer à l'Angleterre et à la France des difficultés croissantes. Il n'est pas douteux, d'autre part, que l'action des Italiens et des Allemands ne se soit fait sentir à Tokyo. Les états totalitaires ont certainement poussé le gouvernement du Mikado à se montrer intransigeant à l'égard de la Grande-Bretagne. L'affaire de Tientsin [1] est une sorte de « test ». On met ainsi la résistance de la Grande-Bretagne à l'épreuve. Le cabinet de Londres se trouve au pied du mur et il doit céder du terrain, bien que ses intérêts directs en Extrême-Orient se trouvent menacés de plus en plus par l'expansion japonaise (mon télégramme nº 2610) [2].

Il ne s'agit pas seulement de démontrer que le prestige de la Grande-Bretagne est profondément atteint. Il faut prouver par les faits, de la façon la plus éclatante, à tous les petits états européens, que le Royaume-Uni n'est plus en mesure de faire une politique essentiellement continentale sans sacrifier son empire. Il importe, par ailleurs, de faire ressortir que, si le cabinet

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus le nº 426 annexe.

[2] Du 21 juin, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les jours précédents, l'affaire de Tientsin et les conversations de Moscou avaient retenu toute l'attention de la presse italienne, illustrant à ses yeux l'humiliation de l'Angleterre, en Europe et en Asie. Il s'agissait surtout de convaincre l'opinion italienne que la Grande-Bretagne n'était plus à craindre, avec l'espoir secret qu'elle consentirait à des négociations et abandonnerait une partie de son empire. Le télégramme faisait état également de la violente campagne de M. Gayda contre la France, le parti fasciste s'efforçant de modifier les sentiments du peuple italien, de le gagner au pacte avec l'Allemagne et d'y propager la haine de la France.

de Saint-James entend défendre ses intérêts impériaux, il ne peut pas intervenir activement en Europe dans des régions qui ne relèvent pas de la zone d'action britannique. Ne pouvant pas heurter de front la politique anglaise des garanties, le gouvernement fasciste s'efforce de rendre ces garanties illusoires. Il espère arriver à prouver, dans un avenir relativement proche, que les assurances données par la Grande-Bretagne sont vaines et, même, qu'elles coûteront cher aux pays qui ont été assez aveugles pour les solliciter ou les accepter. A ce point de vue, l'affaire de Tientsin est significative. La joie non dissimulée avec laquelle les Italiens constatent que la Grande-Bretagne est contrainte de reculer, prouve l'importance qu'ils attachaient à l'incident. Ils constatent que leurs calculs étaient justes et ils en tirent l'impression que leurs prévisions seront confirmées demain par les événements.

J'ai signalé, dans mon télégramme nº 2.493 du 16 juin [1], que M. Mussolini, recevant récemment une personnalité fasciste, lui avait déclaré en propres termes que la crise européenne se déclencherait dans le courant et sans doute à la fin d'août. A ce moment-là, a dit le Duce, des modifications se produiront sur la carte de l'Europe, mais nous n'aurons pas la guerre. Comment peut-on expliquer le raisonnement du chef du gouvernement italien? Pour ma part, j'ai tendance à croire que M. Mussolini s'imagine qu'en multipliant les problèmes, l'Allemagne et l'Italie auront des chances d'arriver à leurs fins. Personne ici ne croit que M. Hitler pourrait renoncer de façon durable à ses ambitions en ce qui concerne Dantzig et le passage à travers le Corridor. Mais beaucoup estiment qu'au moment où le Führer adoptera, à l'égard de la Pologne, une attitude comminatoire, la Grande-Bretagne se trouvera en présence de graves difficultés en Extrême-Orient. L'Espagne pourrait alors, soutenue par l'Italie et l'Allemagne, poser la question de Tanger. On s'attendrait également à des mouvements dans le Proche-Orient et dans la péninsule ibérique. La situation de la France en Syrie et de l'Angleterre en Palestine en serait rendue encore plus difficile. L'opposition manifestée par les Arabes aux visées turques compliquerait le jeu normal des accords conclus entre Londres, Paris et Ankara. Les revendications bulgares pourraient prendre un tour aigu. Le Reich s'installerait en Slovaquie, d'accord avec la Hongrie qui en annexerait une partie. Les menaces contre la Roumanie se préciseraient. Dans ces conditions, une conférence internationale ne serait-elle pas indispensable pour régler ces diverses questions devenues d'une actualité brûlante et empêcher la propagation de l'incendie?

Par ailleurs, si l'Allemagne procédait brutalement et rapidement dans le Corridor, tout en assignant à son action des objectifs essentiellement limités et en offrant à la Pologne des possibilités d'accès à Gdynia, la France et la Grande-Bretagne seraient-elles en mesure de pousser le gouvernement de Varsovie à une résistance désespérée, de lui garantir leur appui complet et total?

Le chef du gouvernement italien envisage certainement ces diverses hypothèses et on peut considérer qu'il y sera sans doute poussé par son tempé-

[1] Ci-dessus analysé sous le nº 452 (note).

rament de joueur. L'Italie ne désire cependant pas, me semble-t-il, faire la guerre à l'heure actuelle. Mais elle croit qu'on peut encore se servir avec profit du « chantage à la guerre », surtout si on généralise les possibilités de conflit. Elle estime la position de l'Angleterre infiniment plus vulnérable que celle de la France. Elle pense que si notre pays devait céder à la dernière minute, ce serait par suite de la carence britannique. Elle entend néanmoins être prête à toute éventualité, et c'est pourquoi elle garde sous les drapeaux près d'un million et demi de soldats. Elle crée, en outre, des conditions psychologiques favorables à une entreprise éventuelle contre la France. La campagne poursuivie par M. Gayda, et qui sera vraisemblablement bientôt reprise et orchestrée par toute la presse du Royaume, en attendant que les feuilles d'outre-Rhin s'en fassent l'écho, n'a pas d'autre but que de maintenir entre la France et l'Italie la crise à l'état aigu. Le gouvernement italien, qui ne désire pas s'entendre avec nous pour le moment, car il estime qu'une négociation ne lui rapporterait pas suffisamment, a tout intérêt à ce que les choses s'enveniment entre les deux pays, d'autant plus qu'il sait bien que la France ne prendra pas l'initiative de lui déclarer la guerre. On aurait d'ailleurs tort de sous-estimer la portée intérieure des articles du *Giornale d'Italia*. L'opinion publique commence à s'en montrer frappée. Nombreux sont les Italiens, particulièrement ceux qui n'ont jamais été en France, qui se demandent s'il est vrai que, dans notre pays, leurs compatriotes sont maltraités et persécutés. Ainsi, le parti fasciste arrive peu à peu à ses fins et il dresse progressivement contre nous l'esprit public, qui nous est beaucoup plus défavorable qu'en septembre de l'année dernière.

Dans l'ensemble, la politique italienne de l'heure présente me paraît caractérisée par un tenace effort de réaction contre tout système tendant à stabiliser et à maintenir le *statu quo*. Elle s'inspire — à tort évidemment — de la conviction qu'en dépit du réarmement franco-britannique et de l'état de l'opinion dans les deux grandes démocraties, des concessions de Paris et de Londres seront encore possibles à la dernière minute, que des divisions peuvent se faire jour à l'intérieur de ces pays et que les états totalitaires pourront encore obtenir, avant l'hiver, certains avantages plus ou moins limités mais toujours appréciables. La France et l'Angleterre, croit-on, seront bien obligées de jeter du lest *in extremis*.

522

Le Général Lelong, Attaché militaire de France à Londres, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 544 (1). *Londres, 23 juin 1939.*

La loi de conscription *(Military Training Act)* votée en mai dernier (2) est entrée en vigueur aussitôt. Tous les jeunes gens qui se trouvent dans leur vingt et unième année d'âge, ont été invités à s'inscrire le 3 juin dans les bureaux du ministère du Travail (3). Le nombre total des inscrits a été de 219.964; en outre, quelques milliers d'inscriptions ont dû être faites par la poste; enfin, on évalue à 50.000 le nombre des jeunes gens dispensés légalement de s'inscrire, notamment ceux qui ont préalablement contracté un engagement dans les forces armées.

Le nombre des objecteurs de conscience s'élève à 3.775 : environ 5.000 jeunes gens ont déclaré être mariés.

Les conseils de révision ont commencé à fonctionner le 9 juin. Ils sont composés uniquement de médecins (trois au minimum, cinq au maximum pour chaque conseil). Les conscrits sont classés par le conseil en quatre catégories, suivant leurs aptitudes physiques. Les résultats donnés par les premières sessions des conseils de révision seraient les suivants :

Sur 49.586 conscrits examinés par les conseils de révision, à la date du 19 juin :

— 41.297 ont été classés dans la catégorie I, soit 83,8 % du total;
— 4.553 ont été classés dans la catégorie II, soit 9,2 % du total;
— 2.443 ont été classés dans la catégorie III, soit 4,9 % du total;
— 1.293 ont été classés dans la catégorie IV, soit 2,6 % du total.

Les hommes des catégories I et II sont bons pour le service et sont convoqués immédiatement, ceux de la catégorie III sont ajournés, et ceux de la catégorie IV sont reconnus définitivement inaptes.

On voit d'après les chiffres ci-dessus que, jusqu'à présent, la classe révisée donne 92,5 % de bons pour le service (catégories I et II réunies). D'après ces premiers résultats, il semble que l'effectif net de la classe doive être légèrement supérieur à 200.000 hommes, conformément aux prévisions du War Office (4).

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* Voir nº 446 du 25 mai 1939 [Document non reproduit, l'essentiel en étant repris ici : il y était dit que le Parlement avait voté le 18 mai, en troisième lecture, le *Military Training Bill* par 337 voix contre 130].

(3) *Note du document :* En ce qui concerne les attributions du ministère du Travail, voir annexe ci-jointe.

(4) *Note du document :* Voir nº 107/S du 3 mai 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

Les opérations des conseils de révision se poursuivent.

On estime que les premiers ordres d'appel seront lancés vers le 1er juillet. Ils affecteraient 34.000 jeunes gens. Ceux-ci auraient à rejoindre leurs unités quinze jours après la réception de l'ordre d'appel.

Certaines dispositions ont été prises pour permettre à quelques catégories de jeunes gens, notamment aux étudiants, d'obtenir des sursis d'appel. Par contre, le War Office se proposerait de rejeter les demandes de devancement d'appel qui lui seraient adressées, bien qu'aux termes de la loi, ces demandes soient en principe recevables.

Enfin, de nombreux textes de lois et de règlements sont actuellement arrêtés ou à l'étude en vue d'accorder aux appelés certains privilèges, tels que : moratoire du loyer, non-interruption des droits à pension et à retraite, suspension des poursuites, moratoire des paiements de prime d'assurance, des versements pour achats à terme, etc.

L'opinion a accepté la conscription avec sang-froid, et résignation. Certes la mesure n'est pas populaire. Mais aucune protestation ne s'est élevée dans la presse. Dans les conversations, on n'entend pas de récrimination. La conscription apparaît comme nécessaire et inévitable et chacun compte qu'il en sera tiré le meilleur parti possibile.

Annexe

Attributions du ministère du Travail et du ministère de la Guerre pour la mise en œuvre de la loi de conscription (Military Training Act)

I. *Attribution du ministère du Travail.*

1° Recensement des sujets britanniques du sexe masculin, domiciliés habituellement en Grande-Bretagne, qui, au 3 juin 1939, se trouvent dans leur vingt-et-unième année d'âge.

2° Examen médical desdits hommes.

3° Convocation des hommes désignés pour le service, éventuellement examen des demandes d'exemption, d'ajournement, etc. et décisions relatives à ces demandes.

4° Rétablissement des miliciens dans leurs emplois antérieurs après accomplissement du service militaire.

II. *Attributions du War Office.*

1° Fournir au ministère du Travail les indications relatives aux effectifs à appeler et aux dates de convocation.

2° Désigner des officiers examinateurs (« Military interviewing officers ») qui auront à interroger les jeunes gens déclarés aptes : cet interrogatoire est destiné à permettre l'orientation des appelés vers les armes et services appropriés, compte tenu de leurs aptitudes particulières.

3° Désigner des officiers de recrutement (« Military posting officers ») qui affecteront les jeunes gens en fonction des renseignements recueillis sur leur compte. Les affectations seront transmises aux services du ministère du Travail pour communication aux intéressés.

523

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Moscou.

T. nos 1260, 1261; 279 à 281. Réservé. *Paris, 24 juin 1939, 16 h. 10.*

Pour Moscou : Je me réfère à votre télégramme nos 554-555 (1).

Pour les deux postes : Je ne voudrais pas qu'il y eut de méprise sur le sens de la proposition faite par la France au sujet de l'envoi d'une mission technique franco-britannique à Moscou.

Je considère en effet comme essentiel, ainsi que je l'ai indiqué dès le début des négociations, que l'accord politique ne soit pas subordonné à la conclusion d'un accord militaire, car je suis convaincu que si nous acceptions cette procédure, nous entrerions de nouveau dans une période de difficultés sans fin, analogue à celle que nous avons connue pour la négociation politique, et l'effet psychologique escompté, qu'a déjà compromis la longueur des négociations politiques, serait complètement détruit par celle des négociations militaires.

Ce point est à mon sens capital, et autant j'ai poussé le gouvernement britannique à accepter, en ce qui concerne le premier article, des solutions de conciliation, autant j'estime qu'à cet égard notre position doit être nette.

Je suis donc d'accord avec lord Halifax pour qu'aucune proposition au sujet de l'envoi d'une mission militaire ne soit faite, à l'heure actuelle, à M. Molotov.

(1) Du 23 juin, non reproduit. Dans ce télégramme, le représentant de la France à Moscou déclarait que, en accord avec son collègue britannique, il estimait inopportun au stade actuel, de proposer l'envoi immédiat à Moscou d'une mission technique franco-britannique. Les Russes pourraient en effet craindre de voir les Occidentaux s'efforcer de les engager avant que n'ait été tranché le problème fondamental posé. L'éventualité de cet envoi pourrait être abordée au moment où Français et Anglais remettraient de nouveaux textes.

524

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nº 278. Réservé. *Paris, 24 juin 1939, 16 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 530, 533, 539, 543, 544 (1).

Je crois devoir vous préciser, afin d'éviter toute confusion dans l'emploi des termes, que les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse ne sont pas « garantis » par la France et la Grande-Bretagne et se trouvent à notre égard dans la même position que les trois états baltiques à l'égard de l'Union soviétique.

Sont seules « garanties » par la France et l'Angleterre, la Pologne, la Roumanie, la Grèce et la Turquie (2).

525

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1038 (3). Confidentiel. Réservé. *Ankara, 24 juin 1939* (4).

(*Reçu :* le 28, 17 h. 30.)

L'arrangement sur le Sandjak est signé (5). Si l'état de l'opinion avait permis qu'intervînt plus tôt une décision devenue fatale du jour où nous avions renoncé à résister effectivement aux empiètements successifs des Turcs dans

(1) Ces télégrammes, du 22 juin, sont ci-dessus publiés sous les nos 496, 506, 507.
(2) Communiqué à Londres sous le nº 1259.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier en clair.
(5) Le 23 juin, en même temps que le traité d'assistance mutuelle entre la France et la Turquie (dont le texte est ci-dessus publié sous le nº 517), était signé un certain nombre de documents relatifs à l'affaire du Sandjak. Il s'agissait :
— de l'arrangement portant règlement définitif des questions territoriales entre la Turquie et la Syrie, d'un protocole et d'une déclaration du gouvernement français, d'après laquelle « il n'entr(ait) aucunement dans les intentions de la France de renoncer, en faveur d'un tiers, à la mission qu'elle assume en Syrie et au Liban ». Le projet français du 31 mai (ci-dessus reproduit sous le nº 315) avait été remanié en fonction d'un nouveau projet turc soumis le 9 juin (pour toutes ces modifications, se reporter au dossier sur les états successifs du texte conservé dans les papiers Massigli);
— de deux annexes (dont l'une concernait la cession des dépendances militaires);
— d'un procès-verbal relatif à l'exercice du droit d'option et au transfert des avoirs en devises étrangères;
— enfin d'un échange de lettres entre MM. Bonnet et Saraçoglu.
Il a paru superflu de publier cet ensemble de textes, qui sont reproduits dans : Académie diplomatique internationale. *Dictionnaire diplomatique,* p. 25-27 (art. Alexandrette).

le territoire, nous eussions sans doute pu traiter à des conditions quelque peu meilleures, en profitant du moment où le gouvernement turc avait le plus grand besoin d'un accord; nous aurions peut-être obtenu le sommet du Djebel Akra et une clause satisfaisante sur le chemin de fer de Bagdad. Je suis néanmoins profondément convaincu qu'en ne rompant point devant l'intransigeance turque, le gouvernement a pris la décision de sagesse qui s'imposait.

S'il est vrai qu'escompté depuis longtemps, notre geste a un peu perdu de sa valeur aux yeux de l'opinion de ce pays, il en conserve au fond encore une très grande pour le gouvernement. Il donne au président Ismet le succès de prestige qui lui manquait encore pour apparaître vraiment comme le « Chef national », digne successeur du « Chef immortel Ataturk »; il consolide l'autorité de M. Saraçoglu, en qui nous avons un ami véritable, profondément convaincu de la nécessité de l'entente franco-turque, et qui, dans la confiance qu'il faisait à nos intentions finales, avait été parfois critiqué comme nous faisant trop longtemps confiance; — ma correspondance a d'ailleurs signalé que le ministre des Affaires étrangères, au moment où les négociations passaient par une phase particulièrement critique, s'est trouvé en sérieuse difficulté dans le Cabinet même. Enfin, au moment où les événements d'Extrême-Orient conjugués avec la reprise en Allemagne de la campagne antipolonaise peuvent faire redouter, dans un délai assez bref, une nouvelle crise européenne, et alors que les agents de l'Axe vont faire miroiter aux yeux des populations tout ce qu'elles auraient à gagner si la Turquie demeurait neutre, la réalisation des aspirations nationales au Hatay vient à point fournir un argument de poids à la propagande gouvernementale pour justifier la politique qui vaut à la Turquie ce succès.

Certes, il est déplorable que l'élan très réel d'amitié qui pousse ce pays vers nous n'ait pu faire fléchir l'intransigeance nationaliste à l'égard de nos écoles. Mais, tout bien pesé. je ne pense pas que là non plus nous ayons à regretter le parti que nous avons adopté. La situation n'aurait pas été à Alexandrette ou à Antioche ce qu'elle est à Istanbul. Dans la grande ville du Bosphore, une clientèle minoritaire demeurera toujours assurée à nos établissements, et le renom dans toute la Turquie d'un collège comme celui des Frères à Kadikoy lui permet de recruter dans les provinces, parmi les fils d'officiers et de fonctionnaires, une clientèle qui, à maints signes, paraît en voie d'accroissement. Mais je doute fort que les pères de famille qui envoient leurs fils à Kadikoy seraient disposés à les envoyer dans un collège de Frères établi dans leur ville ou dans leur province... A plus forte raison, dans le Sandjak où les passions sont encore plus vives... Ne pouvant compter sur la clientèle musulmane, réduites à recruter leurs élèves parmi les éléments minoritaires destinés eux-mêmes à diminuer peu à peu et sans avoir l'espoir de recevoir un nombre appréciable d'élèves étrangers, nos écoles étaient destinées à s'étioler. Notre prestige n'y aurait rien gagné. Mieux vaut, sans doute, qu'elles disparaissent, laissant la voie libre pour d'autres formes de collaboration intellectuelle et morale entre la France et la Turquie.

Quant à nos entreprises au Sandjak, Votre Excellence sait que ce sont elles qui ont demandé à quitter le pays. Si favorable que je sois à l'implantation de

notre activité bancaire et industrielle de Turquie, je ne puis pas le regretter. Les dirigeants de nos sociétés ayant le bénéfice de travailler dans un pays où le régime capitulaire est encore à maints égards une réalité, auraient eu quelque peine à s'habituer aux procédés de l'administration turque. Quand même nous aurions obtenu pour la Société d'électricité d'Antioche des garanties extraordinaires, cette administration serait vite parvenue à créer une situation telle que ce seraient nos compatriotes eux-mêmes qui auraient demandé à être rachetés, — et ils l'auraient été à des conditions fort médiocres. Quant à la Société du port d'Alexandrette, mieux vaut n'en pas parler... D'une manière générale, j'ai la conviction qu'il n'eût pas été de l'intérêt des bonnes relations franco-turques de maintenir sur place un personnel qui, ayant connu d'autres temps, n'aurait pu s'adapter sans récrimination à des mœurs nouvelles. C'est une vérité d'expérience que pour vivre et réussir — parce que le comprenant — dans la Turquie nouvelle, il vaut mieux, pour un étranger, ne pas avoir trop pratiqué l'ancienne.

Le règlement de l'affaire du Sandjak a fait table rase de souvenirs qui nous étaient chers; il a anéanti le résultat de patients efforts : cela est vrai, mais en même temps, il a créé les conditions psychologiques et politiques les plus favorables pour un développement méthodique de notre influence matérielle et morale en Turquie : il dépend de nous, et dans une large mesure de nous seuls, que les résultats soient tels que nul n'ait le droit de penser honnêtement qu'ils ont été payés d'un trop lourd sacrifice.

526

Note d'audience du Ministre (1)

Conversation de M. Georges Bonnet avec M. Coulondre le 24 juin 1939

M. Coulondre est venu passer vingt-quatre heures à Paris, le samedi 24 juin. Il m'a donné les indications suivantes à l'occasion de sa visite.

Il estime que le gouvernement allemand n'a renoncé en aucune manière à ses visées sur Dantzig et sur le Corridor.

M. Coulondre a l'impression que les renseignements qui arrivent à Berlin indiqueraient qu'il y a dans l'opinion britannique un certain flottement, et qu'une partie de l'opinion regrette que le gouvernement britannique se soit engagé aussi à fond dans les affaires de l'Europe.

Pour M. Coulondre, il est certain que, dans le courant du mois d'août, il y aura une mobilisation partielle de l'armée allemande et que nous connaîtrons une épreuve de force semblable à celle de l'an dernier.

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc »

M. Weizsäcker, parlant à M. Coulondre, lui a sans doute tenu des propos apaisants, néanmoins il ne lui a pas caché qu'il prendrait ses vacances au mois de juillet et qu'il serait rentré pour le mois d'août [1].

M. Coulondre estime qu'il y a deux moyens à employer pour parer au nouveau danger qui nous menace :

Le premier, c'est de conclure le plus tôt possible l'accord anglo-franco-russe auquel les Allemands attachent la plus grande importance, leur secret espoir étant que les négociations n'aboutissent pas.

Le second moyen, c'est qu'on donne au gouvernement du Reich l'impression que s'il tente une opération, il s'expose à un conflit général en Europe. Sur ce point, il importe qu'il n'y ait pas le moindre doute dans les prévisions du gouvernement allemand.

M. Coulondre estime qu'il serait bon que j'appelle rapidement le comte Welczeck pour lui indiquer les déterminations du gouvernement français.

J'ai indiqué à M. Coulondre que c'était là d'ailleurs mon projet et que, pour plus de sécurité, je songeais à rédiger moi-même une note où je marquerais mes impressions de façon à être sûr que ma conversation serait exactement reproduite dans le rapport de l'ambassadeur, cette note écrite devant être incluse dans le rapport de l'ambassadeur.

M. Coulondre m'a rappelé, comme il l'avait fait dans une lettre précédente, que l'attitude d'extrême fermeté de la France qu'il conseille doit exclure les attaques personnelles ou les insultes contre le chef du gouvernement du Reich qui sont exploitées par la presse allemande et très mal vues par l'opinion publique qui, dans sa grande majorité, reste attachée à la personne du Führer.

527

M. Rochat, Directeur politique adjoint au Département, à M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris.

L. [2] *Paris, 24 juin 1939.*

Ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence au cours de nos derniers entretiens, le gouvernement français a fait toute diligence pour établir, en liaison avec le gouvernement britannique, le texte d'un projet de protocole précisant la portée de leurs obligations envers la Pologne. Il convenait en effet, pour souligner l'étroite solidarité qui doit désormais lier les trois pays, d'assurer l'entière concordance des engagements contractés.

[1] Voir ci-dessus le n° 482.
[2] Extraite des papiers Rochat. La lettre d'envoi est de la main du directeur politique.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en vous priant de bien vouloir le transmettre à votre gouvernement, qui a dû recevoir d'autre part du gouvernement britannique communication du projet anglo-polonais [1], le texte du projet de protocole franco-polonais.

ANNEXE

Projet de protocole franco-polonais [2]

Paris, 21 juin 1939.

Le gouvernement polonais et le gouvernement français, voulant assurer la pleine efficacité de l'alliance polono-française et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations,

sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants.

En même temps, ils déclarent entendre désormais lesdits accords comme comportant l'engagement pour la France et la Pologne de se prêter sur le champ toute aide et assistance en leur pouvoir,

1° Si l'un des deux pays est l'objet d'une action menaçant manifestement son indépendance, directement ou indirectement, et si ce pays, pour la défense de ses intérêts vitaux, résiste par les armes à cette action;

2° Si l'un des deux pays est engagé dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression de cette puissance contre un autre état européen, que la France ou la Pologne se sont engagées à soutenir contre une telle agression.

Si la France est engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une action de cette puissance qui menacerait l'indépendance ou la neutralité d'un autre état européen de façon à constituer une menace contre la sécurité de la France, la Pologne donnera immédiatement à la France toute l'aide et assistance en son pouvoir.

Paris, le...

[1] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 383.

[2] Une note accrochée à ce document indique : « La question de l'aide-mémoire annexe relatif à Dantzig reste réservée, le gouvernement britannique n'ayant pas encore pris position à ce sujet ».

528

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 506. *Londres, 24 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 juin.)

Notre attaché financier, au cours d'une conversation avec le colonel Koc, a été mis au courant par ce dernier des négociations qu'il poursuit actuellement à Londres, et dont j'ai rendu compte déjà dans mon télégramme nos 1932 à 1935, du 21 juin [1].

L'envoyé polonais a commencé par indiquer à la délégation britannique que le gouvernement de Varsovie se tenait prêt à augmenter sensiblement le nombre des grandes unités de son armée. Les effectifs et les cadres existent : seul manque l'armement correspondant, que la Pologne doit ou importer ou fabriquer.

Le colonel Koc estime à près de 50 millions de zlotys (soit plus de 300 millions de F) le coût de l'équipement d'une grande unité tactique. Il s'est attaché à faire ressortir au gouvernement anglais que, dès lors que l'armée de terre britannique ne pourrait entrer en action sur le continent que progressivement, le premier poids d'un conflit retomberait sur l'armée française et sur l'armée polonaise, et qu'il était donc indispensable que celle-ci fût mise à même de remplir efficacement, à l'Est, le rôle, qui à l'Ouest, incombe à l'armée française.

Le chef de la délégation polonaise considère que sa thèse a trouvé un accueil favorable dans tous les milieux anglais; mais il ajoute avec humour que l'état-major britannique lui répond : « Il nous est difficile de vous donner du matériel. Nous suffisons tout juste à notre programme d'armement. Demandez plutôt des crédits », tandis que la Trésorerie lui objecte : « Il nous est difficile de vous accorder un emprunt. Nous suffisons à peine à nos propres besoins financiers pour le réarmement. Demandez plutôt du matériel et des matières premières ».

En fait, le colonel Koc paraît décidé à surmonter l'obstacle en réclamant avec insistance à la fois le matériel et l'emprunt.

[1] Non reproduit. Ce télégramme rapportait les indications transmises à l'attaché financier de France à Londres sur une négociation en cours entre la Trésorerie britannique et une délégation polonaise dirigée par le colonel Adam Koc. Ce dernier avait demandé l'octroi à son pays d'un crédit de 40 millions de livres sterling pour des fournitures en matériel de guerre et en matières premières, ainsi que d'un crédit proprement financier de 24 millions, en vue de parer au déficit budgétaire de la Pologne. La Trésorerie était d'accord pour le premier crédit, à condition qu'il fût uniquement employé en Angleterre; par contre, le cabinet britannique donnerait vraisemblablement une réponse négative sur le second point, la situation de la livre sterling, les pertes d'or encourues par la Grande-Bretagne ne lui permettant pas de consentir un tel crédit.

Il estime en effet que l'industrie polonaise est incapable de fabriquer rapidement tout l'armement nécessaire à la Pologne. De ce fait, des fournitures de matériel de guerre sont indispensables. Mais il observe, en sens contraire, que de nombreuses usines de guerre polonaises ne travaillent pas à plein rendement, faute de fonds de roulement. Pour remédier à cette situation, des crédits sont nécessaires. Le chef de la délégation polonaise attend, pour l'instant, la réponse du gouvernement britannique, qu'il espère obtenir au début de la semaine prochaine.

En ce qui concerne les matières premières, le colonel Koc envisage de constituer en Pologne certains stocks dont l'Angleterre resterait propriétaire jusqu'à leur emploi.

Il semble qu'il songe, après avoir établi ce précédent avec la Grande-Bretagne, à faire de même avec notre appui éventuel et celui de l'Angleterre vis-à-vis de l'U.R.S.S. Il lui paraît en effet hautement désirable de préparer, dans les circonstances actuelles, une collaboration efficace avec la Russie. Mais, comme il n'a qu'une confiance limitée dans la bonne exécution de contrats de fournitures passés avec l'U.R.S.S., c'est sous la forme de constitution de stocks de matières premières, payables au moment de leur utilisation, qu'il envisage la collaboration de la Pologne avec l'Union soviétique.

Le colonel Koc a déclaré enfin qu'il avait été interrogé par M. Waley sur la possibilité d'un alignement du zloty. Il a répondu que la question lui paraissait en effet de celles qui pouvaient être examinées dans le cadre d'un programme étendu de collaboration économique avec les puissances occidentales, à condition toutefois que l'appui financier nécessaire à une telle opération fût également envisagé.

M. Monick a eu l'impression que le délégué polonais, par cette réponse, a voulu faire la preuve de sa volonté de collaboration avec les puissances occidentales, plutôt que rechercher une solution immédiate à un problème qui ne laisse pas, m'a-t-il dit, de soulever en Pologne des questions délicates de politique intérieure.

529

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 412 [1]. *Bruxelles, 24 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 juin.)

La résolution concernant les contacts d'états-majors qui fut votée jeudi à la commission des Affaires étrangères du Sénat [2] avait provoqué une vive émotion dans les milieux politiques, à tel point que l'agence Belga avait reçu

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Voir ci-dessus le n°498.

pour instruction de démentir la nouvelle connue à la suite d'une indiscrétion.

Cette question a fait hier l'objet d'un échange de vues au conseil de Cabinet. A l'issue du Conseil, le Premier ministre a remis à la presse le communiqué ci-joint (1).

Dans cette note, il s'applique à faire ressortir que le vœu émis par la commission sénatoriale des Affaires étrangères ne contredit en rien la politique d'indépendance à laquelle le gouvernement reste fermement attaché.

Dans la presse d'expression française, la motion adoptée par la commission sénatoriale des Affaires étrangères n'a pas encore fait l'objet de longs commentaires.

Seule la *Gazette* (libérale), sous le titre « Du renfort », souligne que cette motion donne raison à la thèse qu'elle soutient en faveur de la reprise des contacts d'états-majors.

La presse flamande est, au contraire, unanime à la critiquer. *Het Volk* (socialiste), qui se montre assez modéré, la juge « inopportune ».

Sans parler du *Volk en Staat* (nationaliste flamand), qui considère la résolution de la commission des Affaires étrangères comme indiquant « la rupture totale de la politique commencée par le discours royal d'octobre 1936 », on peut lire dans *De Standaard* (catholique), sous le titre « Une tentative contre la politique d'indépendance », que cette motion tend à affaiblir la position prise antérieurement par M. Pierlot, qui avait déclaré expressément que les contacts entre états-majors seraient une atteinte à la politique d'indépendance de la Belgique.

De Standaard pose la question : « Qui commande à la commssion sénatoriale des Affaires étrangères ? », et remarque que l'élément flamand n'y est que faiblement représenté. Quant à *Het Laatste Nieuws* (libéral), il s'attache à démontrer que la motion adoptée ne le fut qu'en guise de consolation pour M. de Dorlodot qui en avait proposé une beaucoup plus nette : cela ne signifie donc nullement que la politique étrangère doive être modifiée.

(1) Texte non joint.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

A

ACHARD (Georges), consul de France à Lwow, nº 32.

ALBE ET BERWICK (J. M. del P. C. M. Fitz-James Stuart, duc d'), ambassadeur d'Espagne à Londres, nº 487.

ALBERT Ier, roi des Belges de 1909 à 1934, nos 57 (note), 384 (note).

ALONSO VEGA (Camilo), général nationaliste espagnol, nº 434.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nos 59, 195, 338, 494, 520.

ALTSCHUL (Frank), président de la banque Lazard aux États-Unis, nº 179.

ANDRITCH (Ivo), ministre de Yougoslavie à Berlin, nº 369.

ANFUSO (Filipi), chef de cabinet du ministre italien des Affaires étrangères, nº 432.

ANTITCH (M.), ministre yougoslave de la maison du Roi, nº 242.

ANTONESCO (Victor), ancien ministre roumain des Affaires étrangères (1936-1937), nº 474.

ANTONOV (Nicolas), ministre de Bulgarie à Moscou, ancien ministre de son pays à Ankara, nº 305.

ARANDA MATA (Antonio), général nationaliste espagnol, nos 434, 505.

ARCISZEWSKI (Mirosław), sous-secrétaire d'État adjoint polonais aux Affaires étrangères, nos 323, 357.

ARITA (Hachiro), ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 42, 125, 246.

Arnal (Pierre), sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, nos 93, 439.

ARPAG (Hamdi), ambassadeur de Turquie à Berlin, nº 389.

ASHTON-GWATKIN (Frank T. A.), chef du service économique du Foreign Office, nº 304 (annexe).

ASTAKHOV (Georgi), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Berlin, nos 47, 71, 119, 201, 257, 408.

ATATURK : voir KEMAL PACHA, dit ATATURK.

ATTLEE (Clement), leader de l'opposition travailliste à la Chambre des Communes, nº 28.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 72 (note), 118, 175, 202, 223, 439.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

AUBERT (Ludvig-César-Martin), secrétaire général du ministère norvégien des Affaires étrangères, nº 203.

AUPHAN (capitaine de vaisseau Gabriel), membre de l'état-major général de la Marine, nos 346, 457.

AYCINEMA (marquis), ministre d'Espagne à Berne, nº 520.

AYMÉ (colonel Georges), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 79 annexes IV, V, VI, VII, 207 I et II, 346, 457.

B

BAGUSINSKI, député populiste polonais, nº 32.

BAILLY (commandant Paul), officier du 3e bureau de l'état-major de l'armée de l'Air, nos 75, 79 annexe VI, 154.

BALBO (maréchal Italo), membre du grand Conseil fasciste, gouverneur général de Tripolitaine, nº 288.

BALDWIN (Stanley), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nº 28.

BARADUC (Pierre), attaché à la sous-direction des Relations commerciales au Quai d'Orsay, membre de la mission Bérard, nº 15.

Bargeton (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 57, 72, 239, 384, 498, 529.

BARKER (professeur Ernest), historien britannique, nº 168.

BARROSO (lieutenant-colonel), chef du bureau des opérations au Q.G. de Franco, nº 155.

Basdevant (Jules), jurisconsulte du Département, nos 255, 259, 278, 279.
Cité : nos 287 (et note), 351, 379, 383.

BASTID (Paul), ancien ministre français du Commerce, nº 60.

BAWLEY, haut fonctionnaire de la Trésorerie britannique, nº 475.

BEAVERBROOK (Maxwell Aitken, lord), magnat de la presse britannique, nº 168.

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 2, 3, 4 (et note), 5, 9, 16 (et note), 22, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 44, 46, 48, 49, 67 (et note), 70, 80, 85, 93, 96, 100 et annexe, 116, 117, 120, 121 (et note), 134, 135, 145, 167, 169, 173, 174, 182 (et note), 187 (et note), 192, 202, 217, 223, 224, 231, 232, 243 annexe II, 251, 254 et annexes II, III, 260, 274, 279, 290 (et note), 292, 294, 301, 320 (et note), 323, 333, 352, 353, 357, 379, 383, 417, 424, 432, 439, 456, 474 (et note).

BECK (général Ludwig), ancien chef d'État-major général de l'armée de Terre allemande, nº 148.

BEIGBEDER ATIENZA (colonel Juan), haut-commissaire d'Espagne à Tétouan, nº 155.

BELL (Daniel W.), directeur du Budget des États-Unis, nº 234 annexe.

BENÈS (Edouard), ancien président de la République tchécoslovaque, nos 31, 49, 202.

BENOÎT XV, pape de 1914 à 1922, nº 224.

Bérard (Léon), sénateur des Basses-Pyrénées, représentant officieux du gouvernement français à Burgos, nº 15.
Cité : nos 14, 62, 76, 155, 243 annexe IV, 268, 372 (note) et annexe, 377, 390 (note), 401, 406, 418 (et note), 425, 442 (note), 458, 466, 485 (et note), 487 (et note).

Bérenger (Henry), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, ancien ambassadeur de France à Washington, nº 177 note et annexe (et note).

Berger (général), ancien commandant de la 2e région aérienne de l'école de l'Air, en mission officieuse auprès du gouvernement de Tchong-King en 1939, nos 261 (et note), 291.

Bernardini (Mgr Philippe), nonce apostolique à Berne, nº 520.

Bethmann-Hollweg (August, von), homme d'affaires allemand, nº 297.

Bevin (Ernest), secrétaire général du syndicat des transports britanniques, nº 270.

Biddle (Anthony Joseph Drexel Jr), ambassadeur des États-Unis à Varsovie, nº 323.

Bismarck (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, nos 16, 494.

Blanchard (général Georges-Maurice-Jean), directeur du centre des Hautes études militaires, inspecteur général des centres d'enseignement militaire supérieur, nº 79.

Bland (sir Nevile), ministre de Grande-Bretagne à La Haye, nº 304 annexe.

Blondel (Jules), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome (1er novembre 1936-7 novembre 1938), puis ministre de France à Dublin, nº 445.

Bloom (Sol), président intérimaire de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants aux États-Unis, nos 306, 420 (et note).

Blum (Léon), ancien président du Conseil de juin 1936 à juin 1937, puis du 13 mars au 8 avril 1938, nº 141.

Bodenschatz (général Karl), chef de l'état-major particulier du maréchal Goering, nº 100 (note).

Böhmer (Dr), haut fonctionnaire du ministère allemand de la Propagande, nº 505.

Bofors, firme suédoise, nos 156, 214.

Bonnefoy-Sibour (Adrien), ministre de France à Copenhague, nos 186, 318.

Bonnet (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 4 (note), 7 (note), 8 (note), 10 (note), 15 (note), 18 (note), 19 (note), 20 (note), 24, 36 (note), 37 (note), 38 (note), 39 (note), 43 (note), 45 (note), 49 (note), 66 (note), 76 (note), 77 (note), 81 (note), 86 (note), 92 (note), 96 (note), 98 (note), 99 (note), 100 (note), 102 (note), 106 (note), 107 (note), 111 (note), 112 (note), 113 (note), 114 (note), 115 (note), 116 (note), 117 (note), 118 (note), 124 (note), 127 (note), 128 (note), 133 (note), 136 (note), 144 (note), 147 (note), 158 (note), 159 (note), 163 (note), 165 (note), 167 (note), 174 (note), 175 (note), 185 (note), 186 (note), 191 (note), 192 (note), 200 (note), 201 (note), 202 (note), 210 (note), 216 (note), 218 (note), 227 (note), 229 (note), 231 (note), 232 (note), 242 (note), 243 (et note) et annexes II, IV, 244 (et note), 250 (note), 254, 258 (note), 260 (note), 264 (note), 267 (note), 268, 272 (note), 273 (note), 285 (note), 289 (note), 290 (note), 293 (note), 300 (note), 305, 307 (note), 308 (note), 310 (note), 314 (note), 318 (note), 321 (note), 323 (note), 326 (note), 334 (note), 335 (note), 336 (note), 339 annexe, 341 (note), 347 (et note), 368 (note), 369 (note), 376 (note), 377 (note), 378 (note), 381 (note), 390 (note), 392 (note), 394 (note), 398 (note), 401, 406 (note), 415 (note), 418 (note), 430 (note), 431 (note), 435 (note), 442 (note), 448 (note), 450 (note), 456 (note), 458 (note), 460 (note), 466 (note), 472 (note), 477 (note), 478 (note), 479 (note), 484 (note), 496 (note), 517 (et note), 518 (note), 525 (note).

Boris III, tsar des Bulgares, nº 495.

Bourquin (Maurice), délégué suppléant de la Belgique à l'assemblée de la Société des Nations, rapporteur de la question des îles d'Aland devant le Conseil, nº 299 (note).

Bourragué (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, nos 324, 457.

Brauchitsch (général von), commandant en chef des forces terrestres du Reich, nos 48, 59 (et note), 100 annexe, 116, 223 (note), 326, 397, 434.

Bruère (André), ministre de France à Oslo, nos 83, 84, 146, 203.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 210, 242, 285, 324.
Cité : nos 23, 346 (et note).

Bührer (général Jules), chef d'État-major général des Colonies, nos 225, 346, 457.

Bullitt (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 103, 177 (note), 234, 323.

Buot de l'Épine (commandant Marie Étienne Noël Michel), attaché militaire de France en Espagne, nº 155.

Burckhardt (Carl), haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, nos 93, 187, 192, 231, 260, 394, 439 (et note), 456, 486.

Burgin (Edward Leslie), ministre britannique des Fournitures de guerre, ancien ministre des Transports, nº 78.

Buti (Gino), directeur général des Affaires politiques au palais Chigi, nº 432.

Butler (Richard Austin), sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, nos 168, 446, 487 (note).

Bywater (Hector Charles), correspondant du *Daily Telegraph* pour les questions navales, nº 61 (note).

C

Cadere (Victor), ambassadeur de Roumanie à Belgrade, nº 205.

Cadogan (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 19, 20, 22, 69, 183, 263, 272 (note), 320, 367, 376, 393, 412, 417, 425, 480.

Caillault (général Henri), commandant supérieur des troupes françaises au Levant, nos 79 annexes III, IV, 225 annexe III.

Calinesco (Armand), président du Conseil des ministres roumain, nos 86, 474.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nº 383.
Cité : nos 131, 333, 412 (et note), 501.

Campbell (sir Ronald Hugh), ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 94, 178.

Campinchi (César), ministre de la Marine, nº 61.

Campos (général) : voir Martinez Campos (général).

Canaris (amiral Wilhelm), chef des services secrets allemands, nos 100 annexe, 155 (note).

Carcopino (Jérôme), historien français, directeur de l'École française de Rome, nº 314 (note).

Carol II, roi de Roumanie, nos 81, 86, 95 annexe, 474.

Carton de Tournai, sénateur belge, nº 498 (et note).

Casas Rojas (comte de), directeur politique du ministère espagnol des Affaires étrangères, nº 442.

Cavour (Camillo Benso, comte de), homme d'État italien (1810-1861), nº 59.

Chamberlain (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 1, 13, 16, 17, 22 (note), 28, 76, 78, 90, 101, 126, 140, 141, 147 (note), 158 (note), 168, 172 (note), 202, 217, 223, 230 (et note), 243 et annexes II, III, 254, 255, 283, 298, 300, 320, 324, 347, 366, 367 (note), 425, 437, 444, 446 (et note).

Charguéraud-Hartmann (Paul), conseiller juridique du Département, membre de la mission Morand, nº 375 (note).

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 50, 89, 113, 128, 166, 172, 224, 418.
Cité : nº 190 (note), 340.

Charonov (Nicolas), ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, nº 363 (note).

Charvériat (Émile), directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 26, 212 (note), 215, 243, 244 (note), 254, 324, 485 (note).

Chatfield (amiral de la Flotte, Alfred Ernle Montacute, lord), ministre britannique de la coordination de la Défense, nº 413.

Churchill (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 28, 78, 283.

Ciano di Cortellazo (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 21, 31, 35, 43 (et note), 44 (note), 76 et annexe, 100, 116, 118, 121, 134, 136, 149, 152, 167, 195, 202, 221, 223 (et note), 240, 243 annexe III, 249, 258, 260, 265, 282, 303, 312, 314, 316, 342, 358, 382, 399, 400, 406, 424, 425, 432, 444, 445, 446, 464, 466.

Cinçar-Markovitch (Alexandre), ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, nos 13, 52, 132, 133, 152, 205, 210 (et note), 242, 267, 268 (note), 277, 358, 369, 392, 434.

Citrine (sir Walter McLennan), secrétaire général des Trade Unions, nº 270.

Clauzel (Bertrand, comte), ancien ambassadeur de France à Berne, nº 202.

Coche (Pierre), secrétaire d'ambassade à la légation de France à Belgrade, nº 378.

Codreano (Corneliu Zelea), chef de la Garde de fer roumaine, tué en novembre 1938, nº 474.

Colijn (H.), Premier ministre des Pays-Bas, nº 304 (et note).

Colson (général Louis), chef de l'état-major de l'Armée, nos 214, 346, 457.

Comnène (Nicolas Petresco)-, ambassadeur de Roumanie auprès du Saint-Siège, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays, nos 35, 474.

Condé (général Charles Marie), inspecteur général de l'Artillerie, nº 346.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 1, 2, 3, 19, 20, 28, 30, 40, 69, 76, 78, 94, 126, 127, 129, 130, 131, 137, 141, 168, 183, 184, 200, 209, 211, 216, 217, 218, 226, 227, 228, 230, 256, 263, 270, 272, 283, 286, 287, 292, 304 annexe, 319, 351, 360, 365, 366, 367, 368, 373, 376, 379, 386, 387, 388, 393, 396, 397, 412, 415, 417, 425, 427, 446, 448, 459, 461, 462, 463, 470, 477, 478, 480, 487, 489, 499, 501, 511, 512, 513, 528.
Cité : nos 4 (note), 46, 76 annexe, 252 (note), 254, 290, 304, 320, 383 (note), 467, 479, 514.

Cornet (colonel Edgard), sous-chef d'État-major général des Colonies, nos 26, 215, 268.

Cortesi (Mgr), nonce apostolique à Varsovie, no 174.

Cosme (Henri), ambassadeur de France à Pékin, nos 6, 64, 94, 123, 178, 220.
Cité : no 261 (note).

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Berlin, nos 10, 11, 12, 13, 17, 47, 48, 49, 52, 53, 66, 71, 87, 88, 100, 105, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 143, 147, 148, 169, 175, 176, 189, 201, 202, 204, 221, 251, 257, 258, 262, 273, 276, 307, 310, 311, 313, 326, 327, 328, 329, 348, 369, 370, 374, 389, 406, 407, 408, 433, 434, 435, 436, 443, 450, 468, 472, 482, 483, 486, 503, 505, 526.
Cité : nos 161, 414, 466.

Craigie (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo, no 123.

Cramon (Helmuth, von), homme d'affaires allemand, no 297.

Cranborne (Robert Arthur James Cecil, vicomte), ancien sous-secrétaire parlementaire au Foreign Office, no 168.

Cretziano (Alexandre), secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, nos 205, 267, 268.

Crookshank (capitaine Harry Frederick Comfort), secrétaire financier à la Trésorerie britannique, no 271.

Csaky (comte Istvan), ministre hongrois des Affaires étrangères, no 10 (et note).

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 33, 95 annexe, 153, 155, 156, 177, 222, 225, 234 et annexe, 235 et annexe, 236, 269, 284, 285, 325 annexe, 332, 350, 359, 364, 372, 402, 413, 414, 423, 426, 441, 467, 485, 519, 522.
Cité : nos 15, 21, 76 et annexe, 100 annexe, 162, 202, 211 (note), 223, 243 (et note) et annexes II, III, IV, 244 (note), 268, 300, 313 (et note), 347, 373, 396 (note), 401, 432 (note), 443.

Dalton (Hugh), membre travailliste de la Chambre des Communes, ancien ministre, nos 126, 283.

Danckwerts (capitaine de vaisseau Victor Hilary), directeur de la section des Plans à l'Amirauté britannique, no 79, annexe VII (annexe).
Cité : nos 79 annexes IV, V et VI, 153.

Darlan (vice-amiral François), chef d'État-major général de la Marine, no 213.
Cité : nos 207 I, 346.

Déat (Marcel), ancien ministre de l'Air, nos 53 (et note), 147 (et note), 202.

Delbos (Yvon), ancien ministre français des Affaires étrangères, no 474.

Delhomme (colonel Étienne), attaché militaire de France à Bucarest, nos 95 annexe, 359.
Cité : no 95.

Denis (général Henri), ministre belge de la Défense nationale, no 239.

Dentz (général Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nos 26, 207 I et II, 214, 215, 268, 324, 346, 457.

DERIGOIN (colonel Joseph Adrien), commandant le 9e régiment de tirailleurs de marche, décédé à Alexandrette en mars 1921, n° 315.

DETERDING (sir Henri Wilhelm August), directeur général de la *Royal Dutch Petroleum Company*, n° 304.

DEVÈZE (Albert), ministre belge de l'Intérieur, ancien ministre de la Défense nationale, nos 57 (et note), 239.

DEWING (brigadier Richard Henry), chef d'État-major désigné des troupes britanniques du Moyen-Orient, n° 325 annexe.

Didelet (général Henri Antoine), attaché militaire de France à Berlin, n° 402.

DIETRICH (Otto), ministre de la Presse du Reich, nos 49, 505.

DILL (sir John Greer, général), ancien directeur du service des Opérations militaires et du renseignement au War Office, nos 79, 413.

DIRKSEN (Herbert von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 288 (note).

DMOWSKI (Roman), ancien chef du parti national-démocrate polonais, n° 29.

DOIHARA (général), haut officier de l'armée japonaise de la Chine du nord, n° 426.

DOLLFUSS (Engelbert), ancien chancelier fédéral de la République autrichienne, assassiné en juillet 1934, n° 307.

DORLODOT (de), membre de la commission sénatoriale belge des Affaires étrangères, nos 239, 529.

DORSCH, haut fonctionnaire de l'Inspection générale des routes allemandes, n° 297.

DOWNAR (abbé), membre de la Diète polonaise, n° 27.

DRUMMOND (sir Eric), voir lord PERTH.

DRUMMOND (Group captain Roy Maxwell), chef d'État-major des forces aériennes britanniques du Moyen-Orient, n° 325 annexe.

DUFF COOPER (Alfred), ancien premier lord de l'Amirauté, n° 168.

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, nos 208, 362.

DURCANSKY (Fernand), ministre des Affaires étrangères de l'État autonome slovaque, n° 472.

E

EDEN (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 28, 30, 78, 283, 413.

EINZIG (Paul), rédacteur diplomatique du *Financial News*, n° 271.

ELIZABETH A.-M. BOWES-LYON OF STRATHMORE, reine de Grande-Bretagne, impératrice des Indes, n° 459.

ELTON (Godfrey), baron de Headington, haute personnalité britannique, n° 168.

ERKKO (E.), ministre finlandais des Affaires étrangères, n° 370.

ERNEST, député belge, n° 239.

F

FABRICIUS (Wilhelm), ministre d'Allemagne à Bucarest, n° 392.

FALKENKAUSEN (général Alexander Ernst), ancien chef d'une mission militaire allemande en Chine, n° 291 annexe.

FAURY (général Louis Augustin Joseph), ancien directeur des études à l'École de guerre polonaise, placé dans la section de réserve (rappelé à l'activité et nommé chef de la mission militaire en Pologne le 2 septembre 1939), n° 431.

FÉLIX (Lucien), consul de France, attaché à la sous-direction des Relations commerciales au Département, membre de la mission Morand, nº 375 (note).

FERNET (contre-amiral Jean), secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 457.

FLANDIN (Pierre-Étienne), ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil, nº 147 (et note).

FLETCHER (commandant Reginald), officier en retraite de la Royal Navy, membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 437.

FOCH (général Ferdinand), généralissime des forces alliées en 1918, nº 391.

FORCINAL (Albert), député de l'Eure, président du groupe d'amitié franco-espagnole à la Chambre, nº 15.

FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, nos 307 (note), 435, 439.

FOUQUES-DUPARC (Jacques), secrétaire d'ambassade, sous-chef de division à l'administration centrale du Quai d'Orsay, nos 4 (note), 5 (note), 7 (note), 8 (note), 10 (note), 15 (note), 18 (note), 20 (note), 21 (note), 36 (note), 37 (note), 38 (note), 39 (note), 43 (note), 46 (note), 47 (note), 49 (note), 55 (note), 56 (note), 66 (note), 74 (note), 76 (note), 77 (note), 80 (note), 81 (note), 86 (note), 96 (note), 99 (note), 101 (note), 102 (note), 107 (note), 112 (note), 114 (note), 115 (note), 116 (note), 117 (note), 118 (note), 122 (note), 124 (note), 127 (note), 128 (note), 133 (note), 136 (note), 139 (note), 140 (note), 142 (note), 144 (note), 147 (note), 150 (note), 158 (note), 159 (note), 160 (note), 163 (note), 165 (note), 174 (note), 175 (note), 180 (note), 185 (note), 186 (note), 191 (note), 192 (note), 202 (note), 210 (note), 216 (note), 218 (note), 222 (note), 229 (note), 231 (note), 232 (note), 237 (note), 242 (note), 243 (note), 250 (note), 251 (note), 253 (note), 254 (note), 255 (note), 258 (note), 264 (note), 267 (note), 272 (note), 273 (note), 277 (note), 278 (note), 279 (note), 285 (note), 290 (note), 293 (note), 300 (note), 307 (note), 310 (note), 314 (note), 318 (note), 321 (note), 327 (note), 328 (note), 334 (note), 335 (note), 336 (note), 339 (note), 368 (note), 369 (note), 372 (note), 377 (note), 378 (note), 381 (note), 383 (note), 390 (note), 392 (note), 398 (note), 404 (note), 405 (note), 406 (note), 411 (note), 415 (note), 418 (note), 427 (note), 430 (note), 431 (note), 435 (note), 442 (note), 448 (note), 450 (note), 455 (note), 458 (note), 466 (note), 472 (note), 477 (note), 478 (note), 479 (note), 484 (note), 489 (note), 496 (note), 516 (note), 517 (note), 518 (note), 525 (note), 526 (note).

FOURNIER (Pierre), gouverneur de la Banque de France, nº 372 (note).

FOURNIER (colonel Pierre Théodore Jules), attaché de l'Air de France à Londres, nos 75, 154.

FRANASSOVICI (Richard), ambassadeur de Roumanie à Varsovie, nº 4.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État espagnol, nos 14, 15, 76, 102, 155, 202 (et note), 268, 371, 377, 385 (et note), 399, 401, 406, 425, 432, 434, 444, 445, 446, 458, 466, 484, 487, 505.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Rome, nos 21, 31, 35, 43, 54, 73, 97, 102, 136, 149, 152, 181, 188, 190, 223, 240, 248, 249, 265, 282, 288, 312, 314, 316, 342, 371, 399, 400, 409, 424, 432, 444, 445, 452, 464, 466, 488, 491, 495, 521.

Cité : nos 14, 76 et annexe, 108, 116 (note), 167, 172, 242, 243 annexe III, 268, 307, 461.

FRANKOWSKI (Félix), conseiller à l'ambassade de Pologne à Paris, nos 93, 244.

FRÉDÉRIC II (le Grand), roi de Prusse (1712-1786), nº 9.

FRICK (Wilhelm), ministre allemand de l'Intérieur, nº 16.

FRITSCH (général Werner von), ancien commandant en chef des forces terrestres allemandes, nos 148, 157.

FROUNZÉ (Mikhaïl Vassilievitch), chef d'État major général de l'armée soviétique et commandant de l'Académie militaire de Moscou, décédé en 1925, nº 414.

FUNK (Walther), ministre allemand de l'Économie nationale, directeur de la Reichsbank, nº 220 (note).

FYDA (colonel Georges), attaché militaire et naval de Pologne à Paris, nº 207 - I et II.

G

GAFENCO (Grégoire), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 1, 4 (et note), 13, 19, 24, 35, 46, 55, 70 (et note), 73 (et note), 86, 97, 108 (et note), 132, 133, 182 (note), 205, 210, 224 (et note), 243, 267, 268 (et note), 275, 277, 334, 392, 411 (et note), 434, 444, 469, 474 (et note), 495.

GAMA OCHOA (Armando Humberto da), ministre du Portugal à Paris, nº 401.

Gamelin (général Maurice), chef d'État-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 79, 193, 235 annexe, 236, 245, 325, 346, 391, 519.

Cité : nos 110 (note) 144, 153, 156 (et note), 207 - I et II, 214, 215, 229 (note), 233, 290 (et note), 413, 457, 467.

GARCIA VALIÑO Y MARCEN (Rafael), général nationaliste espagnol, nº 434.

GASSER (capitaine Roger Marie Ernest), membre de la mission Weygand en Turquie, nº 25 annexe I.

GAUCHÉ (lieutenant-colonel Maurice-Henri), chef du 2e bureau de l'Armée, nº 214.

GAVARD (général André Jean), inspecteur général des Fabrications dans l'industrie, chef d'une mission militaire d'achats aux États-Unis, nos 85, 179.

GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia,* nos 265, 314, 521 (et note).

GAZEL (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Madrid (Burgos), nº 442.

GENTIN (Fernand), ministre du Commerce et de l'industrie, nº 473.

Cité : nº 520.

GEORGE VI, roi de Grande-Bretagne, empereur des Indes, nos 421 (et note), 459.

GEORGES (général Alphonse), major général des armées, membre du conseil supérieur de la Guerre. nos 207 - I et II, 211 (note), 214, 235 annexe, 261 (et note), 346, 413, 457.

GHELMEGEANO, ministre roumain des Travaux publics et des Communications, nº 297.

GIFFARD (major général George James), inspecteur général des forces coloniales britanniques en Afrique, nº 79 annexe I.

Giovoni (Jean-Baptiste), consul de France à Prague, nº 429.

GOEBBELS (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 17, 121, 147, 169, 204, 307, 327, 342, 348, 358, 435, 443, 468, 482, 486, 491, 503, 505 (et note), 508, 511.

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air, commissaire au plan quadriennal, nos 5, 10 (et note), 16, 26, 48, 59, 202, 204, 268, 276, 307, 348, 358, 361, 369, 374, 397, 407, 434, 503, 505, 510.

GOGA (Octavian), ancien président du Conseil des ministres roumain, décédé en 1938, nº 474.

GONZALO, général nationaliste espagnol, nº 434.

GORT (John Standish Surtees Prendergast Vereker, lord), général, chef de l'état-major général impérial britannique, nos 79, 153, 413.

GRANDI (Dino), ambassadeur d'Italie à Londres, nº 288 (et note).

GREENWOOD (Arthur), membre travailliste de la Chambre des Communes, nos 28, 413.

GREISER (Arthur, Karl), président du Sénat de Dantzig, nos 169, 439.

GREW (Joseph), ambassadeur des États-Unis à Tokyo, nº 246.

GRZYBOWSKI (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, nº 357.

GUÉRIN (Hubert), conseiller à l'ambassade de France à Rome, nº 43 (note).

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nº 17.

GULLIKSN (colonel), inspecteur général du service aérien norvégien, nº 83.

GÜNDÜZ (général Asim), sous-chef d'État-major turc, nº 516.

H

HALDER (général Franz), chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 397, 505.

HALIFAX (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 1, 2, 3, 28, 30, 45, 65, 94, 99, 126, 130, 131, 137, 172 (note), 184, 192, 205, 209, 217, 227, 228, 243 (et note), et annexes II, III, IV, 244 (note), 251, 253, 254, 263 (et note), 267 (note), 268, 272 (note), 287 (note), 290 (et note), 292, 319, 320, 333, 340, 345, 347, 365, 366, 376, 379, 395, 412, 425, 432, 437, 443, 444, 461, 462, 467, 468, 470, 477, 480, 486, 501, 503, 511, 523.

HALLER (général Stanislaw), ancien chef de l'état-major général polonais, nº 32.

HAMILTON (Maxwell McGaughey), chef de la section d'Extrême-Orient au département d'État américain, nº 465.

HAMMERSTEIN-EQUORD (Kurt, baron von), ancien chef de la direction de l'Armée au ministère de la Reichswehr, nº 148.

HAYNES (J.), sous-secrétaire américain aux Finances, nº 234 annexe.

HEDWIGE, reine de Pologne (1371-1399), épouse du grand duc de Lithuanie Jagellon, nº 31.

HEEREN (Viktor von), ministre du Reich à Belgrade, nº 369.

HELFAND (L.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome, nº 152.

HENDERSON (sir Nevile Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin nos 17, 49, 126.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 42, 123, 125, 161, 170, 246, 317, 380.

HESS (Rudolf), représentant du Führer au sein du parti nazi, nos 10 (et note), 16.

HICKS (George), membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 28.

HIMMLER (Heinrich), chef des S.S. et de la police du Reich, nos 16, 49, 147, 204.

HIRANUMA (baron), Premier ministre japonais, nos 42, 125, 246.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 5, 10, 11, 13, 16, 17, 20, 26, 28, 30, 31, 32 (et note), 40, 44, 49, 53, 56, 59, 67, 68, 70, 72, 73, 76 annexe, 85, 86, 87, 89, 93, 99, 100 (et note), et annexe, 102, 109, 113, 121, 129, 143, 147, 156, 166, 167, 168, 175, 182, 183, 190, 195, 196, 208, 213 et annexe, 223, 224, 232, 242, 243 et annexe II, 251, 258, 260, 265, 282, 285, 307, 311, 314, 328, 340, 347, 354, 358, 363, 369, 370, 374, 397, 412, 415, 432, 433, 437, 439, 443, 444, 456, 468, 481, 482, 486 (et note), 491, 494, 503, 505, 521.

HOARE (sir Reginald), ministre de Grande-Bretagne à Bucarest, no 267.

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, no 28.

HODGSON (sir Robert McLeod), représentant officieux du gouvernement britannique auprès du gouvernement nationaliste espagnol, puis (1939) chargé d'affaires de son pays à Madrid (Burgos), no 487.

HOLLAND (commandant G. S.), attaché naval de Grande-Bretagne à Paris, no 61.

Hoppenot (Henri), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, no 339 annexe.

Cité : nos 23 (note), 46 (note), 222 (note), 253 (note), 254 (note), 255 (note), 259-I (note), 278-I (note), 279 (note), 290 (note), 300 (note), 383 (note).

HOPPENOT (Roger), chef du cabinet du ministre de l'Aéronautique et d'une mission d'achat d'avions américains, no 179.

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État au War Office, nos 28, 78.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 85, 103, 247, 298, 306, 421 (note), 465, 471, 502.

I

IBN SEOUD, roi d'Arabie, nos 486, 505.

INONU (général Ismet), président de la République turque, nos 7 (note), 8, 25, 37, 109, 327, 344 (et note), 525.

IRONSIDE (général sir Edmund), commandant en chef des forces britanniques du Moyen-Orient, gouverneur de Gibraltar, no 325 annexe.

ISMAY (général Hustings Lionel), secrétaire du comité britannique de Défense impériale, no 413.

ISNARDS (Charles, comte des), député de la Seine (Fédération républicaine), no 285.

ITAGAKI (général), ministre de la Guerre japonais, nos 42, 426.

J

JAKLICZ (colonel), sous-chef du grand État-major polonais, nos 144, 156, 207-I et II, 214.

JAMET (général Louis), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 207-I et II, 214, 346, 457.

JAY (Dean), directeur de la banque Morgan à Paris, no 179.

JDANOV (Andrei Alexandrovitch), membre du présidium du Soviet suprême d'U.R.S.S., no 370 (note).

JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, auteur du *Johnson Act* de 1934 (interdisant toutes transactions financières avec les pays n'ayant pas réglé leurs dettes de guerre), no 177 (note) et annexe.

JORDANA Y SOUZA (comte Gomez), général, ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol, nos 14, 15 (et note), 62, 155, 243 annexe IV, 268, 372 (note), et annexe, 377, 390, 401, 406, 418 (et note), 425, 442 (et note), 466, 484, 485 (et note), 487 (et note).

JOUSSET (Louis), consul général de France à Munich, no 374.

JOUVENEL (Henri de), ambassadeur de France à Rome-Quirinal en 1933, no 31.

JUAN DE BOURBON (don), fils du roi d'Espagne Alphonse XIII, nos 385, 466.

K

KARPINSKI (colonel), sous-chef d'État-major de l'aviation au grand état-major polonais, nos 207-I, 214.

Kasprzycki (général Tadeusz), ministre des Affaires militaires de Pologne, no 245.
Cité : nos 144, 156, 207-I et II, 211 (note), 233, 290 (et note).

KAWAI, porte-parole du ministère nippon des Affaires étrangères, no 317.

KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nos 100 annexe, 204, 223, 326, 397.

KELLOGG (Frank), secrétaire d'État américain de 1925 à 1929, no 57 (note).

KEMAL PACHA (Mustapha), dit ATATURK, ancien président de la République turque, décédé en novembre 1938, nos 109, 525.

KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 5, 22, 192, 301, 323, 353, 412.

KENNEDY (général J.-N.), directeur adjoint des Opérations militaires au War Office, nos 79 et annexes IV, V, VI, VII, 153.

KENNEDY (Joseph Patrick), ambassadeur des États-Unis à Londres, no 103.

KÉRILLIS (Henri A. Calloch de), député de Neuilly, directeur du journal *l'Époque*, no 434.

KIDO (marquis), ministre japonais de l'Intérieur, no 125.

KING (William Henry), sénateur démocrate de l'Utah, no 103.

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 60, 495.

KNATCHBULL-HUGESSEN (sir Hughe-Montgomery), ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, nos 65 (note), 109, 345, 516.

KOC (colonel Adam), vice-ministre polonais des Finances, no 528 (et note).

KOHR (Frantz,) professeur allemand, no 60.

KOHT (Haldvdan), ministre norvégien des Affaires étrangères, nos 83 (note), 84, 146 (et note), 203.

KOLLONTAY (Alexandra), ministre d'U.R.S.S. à Stockholm, no 349.

KOMARNICKI, (Titus), ministre de Pologne à Berne, délégué de son pays à la Société des Nations, nos 439, 456.

KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, nos 104, 261.

KORFANTY, leader chrétien-social polonais, no 32.

KOSCIALKOWSKI (Zyndram-), ancien président du Conseil polonais, ministre dans le cabinet de son successeur, le général Slawoj-Składkowski, no 16.

KOWALSKI, chef du parti national-démocrate polonais, nos 29, 32.

KRAMIC, leader populiste polonais, nº 32.

KRESTINSKY (Nicolas), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin de 1921 à 1930, exécuté en 1936, nº 56.

KRIEGK, rédacteur officieux de la *Nachtausgabe*, nº 121.

KROLL (Hans Anton), conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Ankara, nº 109.

KRUG VON NIDDA, correspondant à Paris de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, nº 439.

KUBAN (colonel), chef du 2e bureau turc, nº 25, annexe I.

L

LA BAUME (Robert Renom de), directeur politique adjoint au ministère des Affaires étrangères, nº 212 (note).

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, nº 154.

LADISLAS II JAGELLON, fondateur de la dynastie des Jagellon, grand duc de Lithuanie (1377), couronné roi de Pologne en 1386 (1350-1434), nº 31.

LAHOULLE (général Augustin), officier de l'armée de l'Air, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 346.

LAMONT (Thomas), personnalité de la banque américaine Morgan, nº 179.

LAROCHE (Jules), ancien ambassadeur de France à Varsovie, nº 16.

LA TOURNELLE (Guy Le Roy de), consul de France à Dantzig, nº 307 (note).

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, nos 38, 243 annexe III.

LAZARD, banque franco-américaine, nº 179.

LEBRUN (Albert), président de la République française, nos 162 (note), 285.

LE GENTILHOMME (général Paul Louis Victor Marie), commandant supérieur des troupes françaises de la Côte des Somalis, nos 79 annexe IV, 225 annexe II.

LÉGER (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 86 (note), 243 et annexes II, IV, 280 (note), 372, 439 (note).

LEITH-ROSS (sir Frederick), principal conseiller économique du gouvernement britannique, nº 197 (note).

Lelong (général Albert), attaché militaire de France à Londres, nos 33, 79 et annexe VII (annexe), 153, 225, 413, 522.
Cité : nº 79 annexe VI.

LEQUERICA Y ERQUIZA (José Félix de), ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 372, 442, 458, 484.

Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, nº 377.

Leroy-Beaulieu (Paul), attaché financier de France à Washington, nos 34, 179, 306.

LESTER (Sean), ancien haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, nº 231.

LIBERMAN, leader du parti socialiste polonais, nº 32.

LIDDELL (sir Clive), adjudant général, chargé des questions de personnel à l'état-major général britannique, nº 33.

LIPSKI (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 5, 10, 12, 16, 121, 134, 260, 439.

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S. jusqu'au 3 mai 1939, nos 24, 40 (et note), 41, 45 (et note), 47 (et note), 48, 54, 56 (et note), 66, 69, 71, 74, 85, 97 (et note), 100, 111, 116, 119 (note), 121, 122, 143, 201, 202, 243, 251, 266, 283, 289, 322, 324, 349, 360, 364, 416.

LI-YU-YING, président de l'Union franco-chinoise de Pékin, no 261.

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 78, 230 (note), 271.

LOEB (général von), ancien commandant du 2e groupe de corps d'armée allemand, no 148.

LORAINE (sir Percy), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome-Quirinal, nos 243 III, 312 (et note).

LOYKO (colonel), chef des achats de matériel auprès de l'attaché militaire de Pologne à Paris, no 207-I.

LOZORAITIS (Stasys), ministre de Lithuanie à Rome, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays, no 362.

LUBIENSKI (comte Michel), directeur du cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, nos 323, 352.

LUBOMIRSKI (prince Stefan), conseiller à l'ambassade de Pologne à Berlin, no 121.

LUGOSIANO (Giovanni), ancien ministre de Roumanie à Rome, no 334.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, nos 300, 339 annexe, 527.
Cité : nos 23 (note), 174, 211 (note), 243 annexe II, 244 (note), 279, 290 (et note), 294, 320 (et note), 323, 333, 417, 423, 455, 480, 493 annexe, 501.

LUND (général), chef d'une mission militaire britannique en Turquie, no 516.

M

MACKENSEN (Hans von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 118, 223.

MACKIEWICZ (Stanislaw), rédacteur en chef du *Slovo,* no 32.

MAGAZ (Antonio, marquis de), amiral, ambassadeur d'Espagne à Berlin, no 483.

MAGINOT (André), ancien ministre français de la Guerre, nos 79 annexe VII, 100 annexe, 273, 282.

MAGLIONE (Mgr Luigi), cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 35, 128, 166, 224, 293, 382.

MAISKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, nos 1, 2, 45, 122, 126, 131, 137, 143, 184, 209, 216, 218, 227, 230, 243 (et note), 263, 267 (et note), 268, 283, 299 (note), 335, 343, 395, 422.

MAKOWSKI, maréchal de la Diète polonaise, no 134.

MANDEL (Georges), ministre des Colonies, no 284.

MALKIN (sir H. William), jurisconsulte du Foreign Office, nos 243, 259, 278-I et II, 287 (et note), 292, 351, 379, 383, 393.

MANIU (Jules), leader national paysan roumain, no 474.

MANTAI, secrétaire général de l'association allemande *Joie et Travail,* no 60.

MARCHANDEAU (Paul), garde des Sceaux du cabinet Daladier, ancien ministre des Finances, no 372 (note).

MARKOVITCH : voir CINÇAR-MARKOVITCH.

MARRIOTT (sir John), historien britannique, n° 168.

MARTINEZ CAMPOS, général nationaliste espagnol, n° 434.

Massigli (René), ambassadeur de France à Ankara, n°s 7, 8, 18, 36, 37, 38, 39, 55, 65, 74, 90, 91, 92, 109, 110, 114, 115, 133, 139, 142, 150, 157, 158, 159, 162, 163, 185, 198, 237, 264, 277, 296, 315, 344, 404, 405, 411, 419, 449, 469, 516, 525.

Cité : n°s 25 (et note) et annexe II, 138 (note), 202 (note), 268.

MATCHEK (Vl), chef du parti paysan croate en Yougoslavie, n° 242.

Maugras (Gaston), ministre de France à Athènes, n° 112.

Maugras (Roger), ministre de France à Stockholm, n°s 82, 124, 219, 349.

MEGERLÉ, correspondant diplomatique de la *Börsenzeitung,* n°s 17 (note), 237 (note).

MELLON (Andrew), ancien secrétaire américain au Trésor, n° 177 (note) et annexe (et note).

MENDIGAL (général Jean), sous-chef de l'état-major de l'Air, n°s 215, 268.

MENEMENCIOGLU (Numan), secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, n°s 25 et annexes I et II, 38, 114, 159, 162, 469.

Mercier (Louis), ministre de France à Tirana, n° 250.

MEREKALOV (Alex. Feodorovitch), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin, n° 119.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministère des Affaires étrangères hellénique, n° 112 (et note).

MICESCO (Istrate), ministre des Affaires étrangères du cabinet Goga, n° 474.

MICHEL LE BRAVE, prince de Valachie (1558-1601), tenta d'unifier les provinces roumaines, n° 474.

MIKAVOI, psychiatre allemand, n° 60.

MIKOIAN (Anastase), commissaire du peuple soviétique au Commerce extérieur, n° 473.

MILCH (général Erhard), secrétaire d'État allemand à l'Aéronautique, n°s 282, 327.

MIYAZAKI (K.), conseiller à l'ambassade du Japon à Paris, n° 291 (et note).

MOLOTOV (M. M. Skriabine, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., également commissaire aux Affaires étrangères à partir du 3 mai 1939, n°s 40 (et note), 47, 56 (et note), 71, 98 (et note,) 100 annexe, 101, 111 (et note), 122, 126, 131, 137, 143, 160, 171, 173, 182, 184, 295, 302, 308, 322, 327, 330, 335, 337, 343, 349, 354, 363, 364, 373, 395, 396, 403, 437, 438, 453, 454, 460, 470, 476, 477, 478, 496, 497, 499, 507, 511, 514, 515.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, n°s 80, 481 (note).

Monick (Emmanuel), attaché financier de France à Londres, n°s 238, 271, 366, 475.

Cité : n° 528.

Monnet (Jean), banquier français, représentant personnel du président Daladier auprès du président Roosevelt, n°s 177, 234.

Cité : n° 179.

MONROË (James), président des États-Unis de 1817 à 1825, n° 164.

Montbas (Hugues Barthon de), ministre plénipotentiaire en poste à l'ambassade de France à Berlin, n°s 109, 139, 141, 142, 145, 160, 164, 168, 179.

MONTEIROL Armindo Rodriguez de Sttau), ambassadeur du Portugal à Londres, nº 487.

MONTINI (Mgr Giovanni Battista), substitut pour les Affaires ordinaires à la secrétairerie d'État du Vatican, nº 50.

MONZIE (Anatole de), ministre des Travaux publics, nos 147 (note), 167 (note).

Morand (Paul), romancier, conseiller d'ambassade, chef d'une délégation économique française à Londres, nº 375.

MORGAN, banque américaine, nº 179.

MORGENTHAU (Henry), secrétaire américain au Trésor, nos 177 (note), 234 (et note) et annexe.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique de la Confédération helvétique, nº 520.

MULLER, haut fonctionnaire du ministère allemand des Finances, nº 238.

MUNCH (Peter), ministre danois des Affaires étrangères, nº 186.

MUNTERS (Wilhems), ministre letton des Affaires étrangères, nº 272.

Musse (général Félix), attaché militaire de France à Varsovie, nº 156.
Cité : nº 207-I et II.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 16, 31 (et note), 35 (et note), 43 (note), 72, 76 annexe, 97, 100 annexe, 102, 113, 136, 149, 152, 166, 167, 181, 183, 188, 189, 190, 195, 202, 223, 224, 242, 243 annexe III, 248, 258, 265, 282, 285, 288, 293, 307, 312, 314, 316, 340, 342, 371, 382, 409, 415, 424, 432, 434, 439, 444, 466, 487, 491, 521.

MUSY (Jean-Marie), personnalité politique de Suisse romande, de tendances germanophiles, nº 195.

N

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Moscou, nos 403, 410, 416, 422, 428, 437, 438, 453, 454, 460, 476, 479, 492, 496, 497, 506, 507, 510, 515, 524.
Cité : nos 86, 290 (note), 294, 320, 322, 330, 335, 336, 337, 343, 354, 355, 395, 462, 477, 499, 511, 514.

NAMIER (L. B.), historien britannique, nos 290 (note), 300 (note).

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nº 16.

NIEMOELLER (pasteur Martin), leader de « l'Église confessionnelle » allemande, arrêté et jeté dans un camp de concentration, nº 313.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 4, 5, 16, 22, 27, 29, 32, 41, 44, 46, 51, 58, 67, 68, 80, 96, 134, 135, 144, 145, 165, 173, 174, 187, 196, 274, 275, 281, 294, 301, 320, 321, 323, 352, 353, 357, 363, 381, 394, 398, 431, 481, 490, 504, 508.
Cité : nos 12, 290 (note), 412, 423, 441.

NOEL BAKER (Philip), membre travailliste de la Chambre des Communes, nº 126.

Noguès (général Auguste), résident général de France à Rabat, nos 14, 62, 325 et annexe.
Cité : nos 79 et annexe IV, 193.

NOIRET (chef d'escadron Charles), adjoint au chef du 3e bureau (section du Plan) à l'état-major de l'Armée, nº 79 annexes V, VI, VII.

NYE (Gerald P.), sénateur républicain du North-Dakota, nº 420.

O

Odend'hal (amiral Jean-Ernest), commandant de l'École de guerre navale française et du Centre des hautes études navales, nos 79 annexes IV, V, VI, VII, 213.

Olga de Grèce (princesse), épouse du prince-régent Paul de Yougoslavie, no 327 (note).

Orsenigo (Mgr Cesare), nonce apostolique à Berlin, nos 113, 202, 224.

Oshima (Hiroshi), ambassadeur du Japon à Berlin, no 434.

P

Pahlevi (Mohamed Reza), prince héritier d'Iran, no 25 (note).

Palasse (général Auguste Antoine), attaché militaire de France à Moscou, nos 364, 414.

Papagos (général A.), chef de l'état-major de l'armée grecque, no 235 annexe.

Papen (Franz von), ambassadeur d'Allemagne à Ankara, nos 25, 37, 90, 109 (et note), 114, 127, 202, 411.

Pariani (général), sous-secrétaire d'État italien à la Guerre, nos 100 annexe, 223 (et note).

Patijn (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, no 304 (note).

Paul Karageorgevitch (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, nos 37, 152, 267, 277, 327, 371, 400, 411.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 45, 101, 111, 122, 140, 160, 171, 180, 182, 266, 295, 302, 305, 308, 309.
Cité : nos 272 (note), 322 (note), 337, 343.

Pereira (Pedro Theotonio), ambassadeur du Portugal à Madrid (Burgos), no 377.

Perkowski, vice-commissaire de Pologne à Dantzig, no 439.

Perth (sir Eric Drummond, alias lord), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome (quitte définitivement Rome le 24 avril 1939), nos 76 annexe, 243 annexe, 312 (et note), 446, 487.

Pertinax (André Géraud, dit), rédacteur en chef de l'*Europe nouvelle,* no 40.

Pétain (maréchal Philippe), ambassadeur de France à Madrid (Burgos), nos 385, 442, 458, 485.
Cité : nos 15 (note), 26, 155, 372, 377, 406, 466 (et note), 487.

Petibon (lieutenant-colonel Jean), chef d'État-major du général chef d'État-major de l'armée (Gamelin), no 413.

Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 2, 19 (note), 24, 76, 94, 243 et annexes II, III, 396 (note), 463.

Pie XI (Mgr Ratti, devenu), pape de 1922 à 1939 (décédé le 10 février 1939), nos 16 (et note), 50.

Pie XII (Mgr Eugenio Pacelli, devenu), pape depuis le 2 mars 1939, nos 128, 174, 224, 313, 340, 382, 432.

Pierlot (Hubert), Premier ministre belge, nos 72 (et note), 384, 529.

Pilsudski (maréchal Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), nos 16, 31, 32 (note), 424.

PININSKI (lieutenant-colonel), attaché de l'Air polonais à Paris, nº 207-I.

PITTMAN (Key), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 34, 64, 85 (et note), 104, 306.

POINCIGNON (lieutenant-colonel Maurice), membre du secrétariat général de la Défense nationale, nº 346.

POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, nº 235 annexe.

PONIATOWSKI (J.), ministre polonais de l'Agriculture, nos 16, 32.

PONSONBY (Arthur Augustus William Harry), baron de Shulbrede, ancien leader de l'opposition à la Chambre des lords, nº 168.

POTEMKINE (Vladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 25, 26, 40, 55, 116, 143, 173 (et note), 180, 182 (et note), 257, 266 (note), 295, 305, 335, 354, 438, 496.

POTOCKI (Georges, comte), ambassadeur de Pologne à Washington, nº 9.

POURITCH (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, nº 242.

POWNALL (général Henry Royds), directeur du service des Opérations militaires et des renseignements au War Office, nos 79, 413.

PREYSING-LICHTENEGG-MOOS (Konrad, comte von), évêque catholique de Berlin, nº 313.

PRIMO DE RIVERA (José, Antonio), fondateur de la Phalange espagnole, exécuté par les républicains en 1936, nº 385.

PROUDHON (Pierre-Joseph), philosophe français (1809-1865), nº 196.

Puaux (Gabriel), haut-commissaire de France à Beyrouth, nos 264, 404, 405.
Cité : nos 36 (et note), 185 (note), 296, 449.

Q

QUEIPO DE LLANO Y SERRA (général Gonzalo), commandant de la 2e région militaire espagnole (Séville), nº 434.

QUO TAI-CHI, ambassadeur de Chine à Londres, nº 178.

R

RACZYNSKI (comte Edouard), ambassadeur de Pologne à Londres, nos 379, 480, 513.

RAEDER (amiral général Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, nº 434.

RASZTIKIS (général), chef de l'état-major général lithuanien, nos 156, 208.

RATAY, leader populiste polonais, nº 32.

RATHENAU (Walter), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, assassiné en 1922, nº 56.

REICHENAU (général Walther von), commandant du 4e groupe d'armées allemand (Leipzig), nº 148.

REINHARDT (Fritz), secrétaire d'État allemand aux Finances, nº 276 (et note).

REINHARDT, conseiller ministériel au ministère de l'Économie nationale du Reich, nº 220.

RENOUVIN (Pierre), historien français (1893-1974), nº 167 (note).

REUTER, haut fonctionnaire du ministère allemand des Finances, nº 238.

Reynaud (Paul), ministre des Finances, nos 34, 177, 194, 238, 271, 304, 306, 475, 493.

Cité : nos 234 et annexe (et note), 256, 323, 331, 372 (note), 373, 423.

RIBBENTROP (Joachim, von) ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 5, 10 (et note), 11, 16, 27, 31 (et note), 35, 40 (note), 44, 48, 49, 59, 87, 88, 93, 100 annexe, 102 (note), 116, 117, 118, 121, 147, 149, 192, 195, 204, 221, 223, 249, 251 (et note), 258, 260, 265, 289, 307, 318, 329, 342, 347, 348, 358 (et note), 369, 370, 389, 407, 432, 433, 434, 439, 503.

RICHARD (Gabriel), consul de France à Kœnigsberg, nº 374.

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, nos 60, 108.

Rivière (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Rome Saint-Siège, nos 293, 340, 382.

Rivoyre (capitaine de vaisseau Denis de), attaché naval de France à Londres, nº 61.

ROBERTS, secrétaire de M. Strang, nos 506, 514.

Rochat (Charles), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nº 527.

Cité : nos 26, 215, 217 (note), 226 (note), 228 (note), 244 (note), 252 (note), 268, 278 II (note), 292 (note), 294 (note), 320 (note), 324, 333 (note), 351 (note), 353 (note), 379 (note), 412 (note), 417 (note), 455 (note), 497 (note), 500 (note), 501 (note), 513 (note).

ROEHM (colonel Ernst), chef d'état-major des SA, abattu le 30 juin 1934, nº 16.

ROLIN, membre socialiste de la commission sénatoriale belge des Affaires étrangères, nos 57, 239.

ROMAN (Antoni), ministre polonais du Commerce, nº 357.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président des États-Unis d'Amérique, nos 11, 13, 83 (note), 85, 103, 104, 109, 113 (note), 117, 128, 177, 224, 234 (note), 298, 306, 370, 421 (note), 447, 459, 465.

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti national-socialiste, nos 16, 313, 443, 494.

ROSENFELDER (Karl), rédacteur aux *Nationalsozialistische Monatshefte,* nº 313.

ROTON (général Gaston René Eugène), membre de l'état-major du conseil supérieur de la Guerre, nº 214.

Rueff (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nº 179.

RUNCIMAN (Walter, vicomte), président du Conseil privé de Grande-Bretagne, ancien ministre britannique du Commerce, envoyé en mission de conciliation en Tchécoslovaquie de juillet à septembre 1938, nos 147, 412.

RUSHCLIFFE (Henry Bucknall Betterton, lord), président du service britannique d'assistance aux chômeurs, ancien ministre du Travail, nos 30, 168.

RUSTU ARAS (Tevfik), ambassadeur de Turquie à Londres, nº 20.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Edouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 144, 156 (et note), 207-I et II, 208, 233.

S

Sahm (Heinrich), ministre d'Allemagne à Oslo, nº 83.

Saint (Charles), chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, membre de la mission Bérard, nº 15.

Saint-Quentin (René, Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 9, 85, 103, 164, 178, 247, 298, 341, 420, 421, 430, 447, 451, 465, 471, 502, 509.

Saïto (Hiroshi), ambassadeur du Japon aux États-Unis, décédé en février 1939, nº 426 (note).

Salazar (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, nos 377, 401, 485, 487 (note).

Sampaio (Luis Teixeira de), secrétaire général du ministère portugais des Affaires étrangères, nº 377.

Sandler (Richard, Jean), ministre suédois des Affaires étrangères, nº 349.

Sanson (commandant Marc), officier du 2e bureau de la Marine, nos 26, 215, 268.

Saraçoglu (Sükrü), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 7, 18, 25, 36, 55, 63 (et note), 65, 74, 90, 92, 109, 110, 115, 138, 142, 157, 159, 162, 163, 202, 229 (note), 237, 264 (et note), 277, 315 (note), 344 (et note), 404, 405 (note), 411 (et note), 469, 516, 525 (et note).

Sargent (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nº 383.
Cité : nos 131, 379 (et note), 412 (et note), 480, 501, 511, 513.

Sawada (Renzo), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, nº 246 (et note).

Saydam (Refik), président du Conseil turc, nº 237.

Schacht (Hjalmar), ancien ministre de l'Économie nationale du Reich, ancien président de la Reichsbank, nos 16, 276, 361.

Schmalz (Friedrich), haut fonctionnaire allemand de l'Inspection générale des routes, nº 297.

Schnurre (Julius K.), haut fonctionnaire de la section économique de la Wilhelmstrasse, nº 364 (et note).

Schulenburg (Friedrich Werner, comte von der), ambassadeur du Reich à Moscou, nos 434, 505.

Schuschnigg (Kurt), ancien chancelier fédéral de la République autrichienne, nº 49.

Seeds (sir William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, nos 69, 98, 111, 171, 184, 272 (note), 295, 308, 367, 395, 403, 422, 427 (note), 454, 462 (et note), 476 (note), 477 (note), 479, 507, 511.

Sekanina, homme de lettres tchèque, nº 408.

Seldte (Franz), ministre du Travail du Reich, nº 48.

Seligmann, banque française, nº 285.

Serrano Suñer (Ramon), ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol, nos 155, 268, 382 (et note), 385, 399, 418 (et note), 425, 432, 434, 444, 466.

SHIRATORI (Toshio), ambassadeur du Japon à Rome, nº 434.

SIKORSKI (général Ladislas), ancien président du Conseil polonais, nº 51.

SILVELA, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Berlin, nº 406.

SIMON (sir John), chancelier de l'Échiquier, nos 28, 271, 283, 437.

SINCLAIR (sir Archibald), leader du groupe libéral à la Chambre des Communes, nº 413.

SKODA, constructeur tchèque, nos 119, 327, 389, 467, 510.

SLAWOJ-SKLADKOWSKI (général Felicjan), président du Conseil polonais, nº 16.

Slessor (colonel John Cotesworth), chef de la section du Plan à l'état-major de l'Air britannique, nº 75.
Cité : nos 79 annexes V, VI, VII, 153.

SMITH (brigadier Arthur Francis), chef d'État-major des forces britanniques d'Égypte, nº 325 annexe.

SOLCHAGA ZALA (José), général nationaliste espagnol, nº 434.

SOUBOTITCH (Ivan), ministre de Yougoslavie à Londres, nº 378.

SOURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 101, 160, 171, 191, 200, 289, 295, 309, 335, 343, 395, 422, 428.

SPAAK (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, nº 384.

SPEAR (colonel Christopher Ronald), attaché militaire de Grande-Bretagne en Chine, nº 426.

SPEARS (général Edward Louis), membre unioniste de la Chambre des Communes, président du Comité parlementaire franco-britannique, nº 413.

STACHIEWICZ (général Waclaw), chef du grand État-major polonais, nos 156 (et note), 381, 441.

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 40, 47, 48, 54, 85, 98, 100 (note), 122, 243, 322, 364, 395, 456, 494 (note), 511.

STEHLIN (capitaine Paul), attaché de l'Air adjoint à l'ambassade de France à Berlin, nº 100 (note).

STERN, Israélite anglais, administrateur de la société pétrolière *Astra Romana,* nº 304 annexe.

STOICA (Vasile), ambassadeur de Roumanie à Ankara, nº 277.

STOYADINOVITCH (Milan), ancien président du Conseil des ministres yougoslave, nº 60.

STRANG (sir William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, nos 243, 254, 278 II, 365, 367, 393, 395 (et note), 403 (et note), 408, 410, 422, 434, 437, 438, 454, 460, 477, 492, 496, 499, 506, 511, 514.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand, décédé en 1929, nº 56.

STROBEL, président de l'association des ingénieurs allemands, nº 60.

SUAD DAVAZ (Mehmed), ambassadeur de Turquie à Paris, nos 63, 264, 405 (et note), 449, 517 (note).

SYROVY (général Jan), ancien président du Conseil et ministre de la Défense nationale de Tchécoslovaquie, nº 257.

SZEMBEK (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, nº 16.

T

TABOUIS (Geneviève), spécialiste de politique étrangère de l'*Œuvre*, nº 242.

TACCHI-VENTURI (père), intermédiaire officieux entre le Vatican et le Duce, nos 113, 224.

TALAMO, ministre d'Italie à Sofia, nº 495.

TARDINI (Mgr D.), secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, nos 113, 166, 224, 340.

TATARESCO (Georges), ancien président du Conseil roumain, ambassadeur de son pays à Paris, nos 4 (note), 46.

TCHAKMAK (Chefik), colonel d'aviation turc, nº 25 annexe I.

TCHAKMAK (maréchal Fewzi), chef d'État-major général de l'armée turque, nos 25 et annexes I et II, 38 (note), 110, 516.

TCHANG-KAÏ-CHEK (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, nº 426.

TCHITCHERINE (George Vassilevitch), ancien commissaire du peuple d'U.R.S.S. aux Affaires étrangères, nº 56.

TELEKI (comte Paul), président du Conseil hongrois, nº 10 (et note).

TESSAN (François de), député radical-socialiste de Seine-et-Marne, ancien sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, nº 298.

TÉTU (général Marcel), commandant la 5e région aérienne, nº 325 annexe.

THAON DI REVEL, ministre italien des Finances, nº 282.

Thiébaut (commandant Paul-Marie-Alfred), attaché militaire de France à Tokyo, nos 350, 426.

Thierry (Adrien), ambassadeur de France à Bucarest, nos 81, 86, 95, 132, 197, 205, 297, 334, 392, 474.

TILEA (Viorel Virgil), ministre de Roumanie à Londres, nº 467.

TINKLER, employé d'une usine britannique de Chine, nº 426 annexe.

TITULESCO (Nicolas), ancien ministre roumain des Affaires étrangères, nº 474.

TODT (Fritz), inspecteur général allemand des Ponts et chaussées, nos 147, 204, 273, 297, 402, 434.

TOLLENAERE, député nationaliste flamand de Belgique, nº 239.

TSVETKOVITCH (Draguicha), chef du gouvernement yougoslave, nº 285.

U

UNGRIA (colonel), chef des services de sécurité espagnols, nº 155.

V

VAÏDA-VOEVODE (Alexandre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères roumain, nº 474 (et note).

VALERIO VALERI (Mgr), nonce apostolique à Paris, nos 167, 172.

VALIÑO (général) : voir GARCIA VALIÑO Y MARCEN.

VAN CAUWELAERT (Jan-Frans), représentant de la droite flamande, rapporteur des questions internationales à la Chambre belge des députés, nº 384 (note).

VANDENBERG (Arthur, Hendrick), sénateur républicain du Michigan, nº 103.

VANSITTART (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 209, 218, 227, 243.

VARENNE (Alexandre), ancien gouverneur général de l'Indochine, nº 280 (note).

Vaux Saint-Cyr (Christian Carra de), ministre plénipotentiaire, en poste à l'ambassade de France à Berlin, nº 358.

VEGA (général) : voir ALONSO VEGA.

VERDIER (cardinal Jean), archevêque de Paris, nº 313 (note).

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, nos 152, 181 (note), 495.

VITROLLES (lieutenant-colonel Alfred Antoine M. H. Arnaud de), chef du 2e bureau de l'état-major général de l'Air, nos 26, 324.

VITROLLES (Régis, Arnauld de), ministre de France à La Haye, nº 304.

VOIGT, correspondant diplomatique du *Manchester Guardian,* nº 168.

VOIRIN (général Paul-Albert), attaché militaire et aéronautique de France à Ankara, nº 25 annexe I.

VOLOSYN (Mgr Augustin), ancien président du Conseil de l'Ukraine carpathique, nº 175.

VOROCHILOV (maréchal Klement Efremovich), commissaire du peuple à la Guerre d'U.R.S.S., nos 47, 414.

Vuillemin (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, nos 193, 207-I, 325.

Cité : nos 346, 457.

W

WALEY (Sigismund David), principal secrétaire adjoint à la Trésorerie britannique, nos 238, 475, 528.

WANG-CHUNG-HUI, ministre chinois des Affaires étrangères, nº 178 (note).

WANG-TSING-WEI, ancien vice-président du gouvernement nationaliste chinois, exclu du Kouomintang, nº 178.

WAUTERS, ancien ministre belge de la Santé publique, nº 57.

WEIZSÄCKER (Ernest, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 17, 87, 116, 117, 119, 121, 202, 260 (note), 439 (et note), 482, 486, 526.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nº 232.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 85, 103, 341, 447, 465, 509.

Weygand (général Maxime), vice-président du conseil supérieur de la Guerre et inspecteur général de l'Armée de 1931 à 1935, envoyé en mission auprès du gouvernement turc en mai 1939, nº 25.

Cité : nos 7 (et note), 8, 37, 38 (note), 39, 63, 65, 86 (et note), 109, 110 (et note) 163, 215, 229, 235 annexe, 264, 516.

WIENIAWA-DLUGOSZEWSKI (général Bolesław), ambassadeur de Pologne à Rome, nos 31, 432.

WILSON (sir Horace), conseiller personnel du Premier ministre britannique, nos 168, 451, 50, 502.

WITOS (Wincenty), chef du parti populiste polonais, ancien Premier ministre de son pays, nº 32.

WOHLTHAT (Helmut), haut fonctionnaire du ministère de l'Économie nationale allemande, collaborateur de Goering au plan de quatre ans, nos 202 (et note), 434, 474.

WOLFF (Albert), chef d'orchestre allemand, nº 60.

WOLFF, firme allemande, nº 297.

WOOD (sir Kingsley), ministre britannique de l'Air, nº 78.

WYSOCKI (Alfred), ancien ambassadeur de Pologne à Berlin, nº 16.

Y

YONAI (amiral Mitsumasa), ministre japonais de la Marine, nos 42, 170, 246.

Yvon (lieutenant-colonel Louis-Pierre-Jean), attaché militaire de France à Pékin, nos 284, 332.

Z

ZAY (Jean), ministre de l'Éducation nationale, nos 167 (note), 421 (note), 465.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— naval anglo-allemand (18 juin 1935) et avenant (17 juillet 1937)..... 13, 17, 61, 213, 354, 494.

— anglo-franco-soviétique (projet)..... 1, 2, 19, 24, 37, 38, 40, 45, 47, 69, 97, 98, 103, 106, 116, 126, 131, 173, 184, 191, 209, 263, 265, 266, 272, 283, 288, 289, 295, 298, 302, 305, 314, 316, 322, 324, 326, 327, 328, 330, 335, 336, 337, 342, 343, 347, 351, 354, 355, 363, 364, 367, 368, 376, 379, 386, 387, 388, 393, 395, 396, 397, 403, 407, 408, 410, 412, 416, 422, 427, 428, 434, 436, 438, 443, 444, 453, 454, 456, 460, 462, 470, 476, 477, 478, 479, 486, 496, 497, 505, 506, 507, 511, 512, 514, 515, 523, 524, 526.

— anglo-italien (16 avril 1938). 189, 202, 213, 282, 327, 347.

— provisoire d'assistance mutuelle anglo-polonais (6 avril 1939)..... 16, 22, 67, 102, 145, 168, 201, 216, 217, 230, 253, 254, 364.

— définitif anglo-polonais avec protocole et déclaration relative à Dantzig (projet). 243, 253, 254, 259, 278, 279, 283, 286, 290, 292, 319, 320, 323, 324, 333, 351, 379, 383, 412, 417, 480, 489, 501, 513.

— anglo-turc d'assistance mutuelle (12 mai 1939)..... 18, 65, 102, 106 127, 130, 163, 189, 198, 202, 205, 216, 223, 230, 237, 242, 265, 267, 268, 277, 316, 324, 327, 334, 342, 345, 364, 374, 389, 392, 411, 434, 495, 521.

— militaire belgo-hollandais (projet)..... 57.
— bulgaro-yougoslave (24 janvier 1937)..... 277.
— militaire franco-belge (7 septembre 1920)..... 57.
— franco-espagnol Bérard-Jordana (25 février 1939)... 14, 15, 62, 155, 243, 268, 372, 377, 390, 401, 406, 418, 425, 442, 458, 466, 487.
— franco-italien (1896)..... 76.
— franco-italien (7 janvier 1935). 136, 243.
— franco-polonais (19 février 1921)..... 22, 23.
— franco-polonais de Rambouillet (7 septembre 1936, 30 novembre 1936, 13 octobre 1937)..... 144, 156, 194, 212, 281, 493.
— franco-polonais avec protocole interprétatif de l'alliance franco-polonaise et déclaration relative à Danzig (projet)..... 22, 23, 145, 211, 222, 226, 228, 243, 244, 245, 253, 254, 255, 259, 268, 278, 287, 290, 300, 320, 323, 324, 339, 351, 383, 412, 455, 480, 500, 501, 527.
— franco-turc (20 octobre 1921). 264, 315.
— franco-turc (29 mai 1937).. 229.
— franco-turc (4 juillet 1938).. 63.
— franco-turc comportant déclaration d'assistance mutuelle (23 juin 1939)..... 63, 185, 229, 237, 296, 344, 404, 411, 469, 517, 518, 525.
— germano-lithuanien (22 mars 1939)..... 88, 370.
— germano-polonais (26 janvier 1934)..... 13, 16, 27, 67, 68, 80, 100, 156, 348, 354, 424, 494.
— hungaro-yougoslave (projet). 242.
— italo-yougoslave (25 mars 1937)..... 152.
— Mellon-Bérenger (conclu en avril 1926, ratifié en juillet 1929)..... 177.
— de Munich (29 septembre 1938)..... 17, 78, 232, 314, 347, 432.
— polono-roumain (avant mai 1939 et tenu secret)..... 24, 26, 70, 86, 145.

— turco-roumain (projet)..... 434.
— turco-soviétique concernant les Détroits (projet)..... 20, 106.
— Commerciaux divers :
— anglo-roumain (11 mai 1939)..... 197, 467.
— franco-soviétique (projet de révision)..... 473.
— germano-espagnol (projet)..... 202.
— germano-polonais (2 mars 1936 et 1er juillet 1938)..... 363.
— germano-roumain (23 mars 1939)..... 60, 108, 109, 197, 202, 327, 359, 369, 434, 474.
— italo-soviétique (7 février 1939)..... 101, 364, 473.
polono-hongrois (mai 1939)..... 135.
— polono-soviétique (29 février 1939)..... 357.
Action unilatérale..... 9.
Agression directe et indirecte..... 1, 4, 16, 18, 22, 23, 24, 26, 28, 40, 46, 52, 53, 56, 98, 106, 127, 145, 168, 191, 193, 199, 200, 202, 207, 216, 222, 230, 233, 237, 243, 252, 254, 263, 265, 270, 272, 279, 286, 302, 307, 316, 322, 330, 334, 336, 337, 345, 358, 364, 365, 368, 374, 376, 379, 383, 384, 386, 387, 388, 393, 396, 416, 427, 434, 437, 443, 459, 460, 470, 474, 477, 494, 497, 499, 506, 507, 511, 512, 514, 517, 518, 519, 527.
Alliances
— anglo-franco-polonaise..... 79.
— anglo-franco-soviétique (projet)..... 126, 140, 227, 243, 268, 283.
— anglo-portugaise..... 401.
— antikomintern..... 161.
— balkanique..... 268.
— franco-britannique..... 193.
— franco-polonaise..... 13, 23, 222, 252, 323, 527.
— germano-italienne..... 35, 102, 121, 125, 140, 169, 176, 181, 189, 202, 216, 221, 223, 240, 243, 249, 251, 258, 265, 268, 273, 277, 282, 288, 293, 307, 407.

— germano-italo-japonaise (projet)..... 12, 42, 125, 161, 170, 246, 317.
— italo-espagnole (projet)..... 399.
— polono-roumaine..... 4, 140.
— défensive limitée à l'Europe proposée par l'U.R.S.S... 201.
Annexion..... 9, 16, 48, 60, 141, 151, 196, 221, 238, 271, 283, 310, 313, 327, 361, 364, 426, 434, 443, 459, 468, 474, 490.
Anschluss..... 16, 258, 265, 313, 347, 364, 459, 468.
Arbitrage de Vienne (2 novembre 1938)..... 17, 424.
Armements :
— course aux ..., livraison d'..., programme d'... . 61, 86, 87, 100, 141, 213, 223, 247, 361, 373, 467.
— réarmement..... 28, 78, 129, 154, 202, 235, 236, 256, 269, 270, 307, 327, 366, 413, 423, 441, 447, 457, 474, 519, 521, 528.
— limitation des..... 213, 247.
— désarmement..... 16, 28, 146.
Armistice..... 386, 396, 453, 454, 462, 476, 477, 506.
Aspirations naturelles des peuples. 31, 223, 374.
Assistance..... 24, 98, 267, 345, 388.
— mutuelle..... 18, 24, 46, 91, 106, 127, 140, 158, 216, 222, 243, 254, 259, 265, 272, 283, 308, 336, 368, 383, 386, 396, 427, 453, 460, 496, 499, 514.
Axes..... 10, 13, 14, 15, 26, 31, 35, 40, 48, 70, 74, 79, 97, 100, 106, 108, 109, 116, 118, 127, 133, 136, 152, 162, 175, 181, 198, 202, 223, 224, 235, 237, 249, 258, 265, 267, 268, 282, 283, 307, 314, 327, 329, 342, 348, 358, 369, 371, 385, 400, 401, 406, 411, 418, 434, 439, 443, 444, 483, 484, 485, 487, 494, 495, 505, 507, 514, 525.
Blocs :
— allemand..... 443.
— antikomintern..... 426.
— balkanique..... 25, 35.
— franco-britannique..... 162, 202
— germano-soviétique..... 56.
— hungaro-bulgaro-yougoslave.. 132.
— italo-allemand..... 282, 426.
— d'Oslo..... 146.

— scandinave..... 186.
Blocus..... 79, 412, 426, 444.
Bons offices..... 6, 99, 107, 109, 168, 172.
Bon voisinage..... 15, 16, 27, 68, 80, 155, 185, 199, 229, 264, 485.
Casus belli..... 79, 386.
Casus fœderis..... 300, 379.
Cession..... 92, 115, 142, 151, 159, 162, 177, 268, 342.
Clause *cash and carry*..... 34, 103.
Comité des Trois (Dantzig)..... 93, 192, 231, 439.
Commission européenne du Danube. 205, 375, 474.
Commission mixte germano-polonaise..... 27, 357.
Commission italo-allemande pour régler les problèmes économiques soulevés par le pacte germano-italien..... 118.
Concessions étrangères en Chine... 79, 123, 317, 426, 434, 465.
Conciliation..... 107.
Condominium..... 48, 67, 121.
Conférences :
— de Copenhague (23-24 juillet 1938)..... 146.
— de l'Entente balkanique (20-22 février 1939)..... 267.
— franco-britannique de Londres (1er juin 1939)..... 375.
— internationale proposée par le Pape..... 77, 89, 99, 107, 113, 129, 167, 172, 174, 183, 190, 195, 224, 313, 340.
— internationale proposée par le président Roosevelt... 128.
— de Munich (29-30 septembre 1938)..... 17, 223, 452.
Constitution de Dantzig..... 206, 231.
Consultation (clause, engagement, formule, procédure de ...)..... 17, 396, 397, 454, 460, 461, 496, 497, 505, 506.
Contrôle..... 225, 237, 392.
Conventions :
— relative aux îles d'Aland (20 octobre 1921)..... 349.
— militaire franco-polonaise (19 février 1921)..... 23.

— militaire germano-japonaise (projet)..... 42.
— de Memel (8 mai 1924).... 151.
— de Montreux (20 juillet 1936). 20, 25, 305.
— militaire polono-roumaine... 145.
— turco-syrienne (30 mai 1928). 185.
— tunisienne (1896)..... 288.
Cour internationale d'arbitrage..... 243.

Déclarations :

— anglo-allemande (30 septembre 1938)..... 17, 347.
— anglaise garantissant la Pologne (31 mars et 13 avril 1939)..... 22, 217, 253, 254.
— anglaise garantissant la Roumanie et la Grèce (13 avril 1939)..... 345.
— anglo-turque (12 mai 1939). 18, 65, 106, 130, 150, 158, 159, 162, 217, 237, 345, 411, 518.
— anglo-franco-turque (projet). 90, 91, 127, 130, 138, 139, 150, 157, 158, 159, 162, 163.
— franco-allemande (6 décembre 1938)..... 232, 347, 416.
— franco-anglo-soviétique (projet)..... 216.
— franco-turque d'assistance mutuelle (23 juin 1939)... 517, 518.
— germano-polonaise relative aux minorités..... 27.
— unilatérale soviétique (projet) 98, 126, 209, 216.

Démembrement..... 459.

Démilitarisation..... 196.

Démobilisation..... 155, 466.

Différends :

— bulgaro-roumain..... 106.
— franco-italien..... 30, 35, 43, 72, 76, 99, 107, 113, 129, 147, 149, 172, 174, 223.
— germano-polonais..... 16, 113, 117, 118, 121, 172, 174, 204, 251, 342.

Droit de passage..... 225, 384.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..... 147.

Droit des traités :

— caducité..... 14, 16, 17.
— déclaration *erga omnes*..... 405.
— dénonciation..... 13, 17, 27, 61, 80, 121, 140, 141, 213, 354, 424, 494.

— révision..... 177.
— violation..... 62, 384.
Droits vitaux..... 374.
Embargo..... 34, 64, 85, 306, 420.
Encerclement (Politique d')..... 17, 47, 48, 49, 54, 73, 86, 101, 106, 116, 127, 129, 130, 141, 201, 202, 204, 207, 213, 223, 240, 258, 265, 282, 307, 312, 313, 314, 316, 342, 348, 358, 361, 371, 374, 385, 400, 406, 407, 434, 439, 443, 444, 468, 486, 494, 495, 505, 521.
Entente balkanique..... 13, 30, 52, 70, 108, 114, 127, 132, 133, 152, 162, 205, 237, 267, 268, 277, 327, 358, 369, 371, 392, 411, 444, 469, 495.
Espace vital..... 13, 16, 26, 48, 53, 116, 147, 249, 265, 293, 307, 310, 312, 361, 374, 389, 392, 434, 437, 443.
États tiers..... 142, 229, 246, 252, 258, 361, 364, 376, 386, 388, 426, 449, 453, 497, 499, 514.
Exterritorialité..... 16, 147, 490.
Frontières :
— consolidation..... 229, 264.
— fixation..... 185, 350, 405, 424, 449.
— franchissement..... 207, 214.
— garantie..... 17, 73, 114.
— incidents..... 16.
— reconnaissance..... 121, 186, 264.
— révision..... 16.
— violation..... 121, 202.
Frontières communes..... 384.
— franco-allemande et franco-italienne..... 79, 207.
— germano-italienne..... 258.
— germano-yougoslave..... 358.
— polono-hongroise..... 31, 135, 175, 232, 260.
Frontière douanière polonaise de Dantzig..... 206.
Frontière internationale..... 155.
Garanties..... 5, 12, 13, 16, 17, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 45, 53, 65, 68, 70, 73, 79, 84, 86, 98, 100, 103, 111, 112, 116, 117, 121, 126, 145, 168, 181, 191, 196, 199, 201, 202, 223, 229, 230, 231, 232, 265, 266, 283, 290, 299, 300, 322, 327, 345, 362, 363, 368, 370, 376, 393, 396, 407, 411, 434, 440, 453, 454, 462, 470, 474, 477, 495, 507, 511, 521, 524.

Gentlemen's agreement..... 282.
Indépendance et intégrité territoriale. 5, 15, 17, 25, 30, 32, 40, 57, 73, 86, 120, 121, 135, 141, 162, 173, 182, 185, 202, 212, 219, 229, 239, 243, 252, 254, 255, 259, 266, 267, 268, 278, 287, 295, 32o, 333, 345, 347, 349, 354, 362, 364, 367, 368, 383, 384, 385, 396, 406, 412, 421, 424, 434, 443, 444, 447, 455, 466, 495, 498, 500, 511, 527, 529.
Intérêts vitaux..... 23, 24, 30, 106, 107, 147, 202, 211, 221, 222, 233, 243, 252, 254, 255, 258, 259, 266, 268, 278, 283, 287, 290, 300, 320, 323, 333, 347, 352, 369, 383, 384, 412, 455, 527.
Internement d'une armée étrangère. 485.
Intervention (ou non-intervention).. 47, 79, 98, 117, 126, 202, 225, 325, 326, 354, 364.
Invasion..... 258.
Johnson Act..... 177.
Mandats..... 36, 92, 142, 229, 264.
Médiation..... 31, 223, 424.
Minorités..... 10, 27, 32, 70, 73, 169, 208, 231, 297, 307, 474.
Mission Schnurre..... 364.
Mobilisation..... 10, 13, 51, 100, 112, 147, 169, 207, 233, 256, 397, 450, 526.
Modus vivendi..... 485.
Neutralité..... 11, 13, 14, 15, 25, 31, 37, 42, 45, 56, 57, 79, 82, 86, 94, 95, 100, 103, 106, 122, 124, 146, 156, 162, 178, 186, 192, 193, 199, 200, 202, 203, 207, 209, 219, 222, 223, 231, 239, 242, 272, 299, 325, 336, 345, 349, 356, 362, 363, 367, 368, 369, 383, 384, 385, 387, 396, 399, 401, 411, 425, 434, 459, 466, 487, 505, 511, 525, 527.
— loi de neutralité (*Neutrality Act*)..... 34, 85, 103, 298, 306, 341, 420.
Occupation. ..... 25, 48, 86, 92, 93, 112, 140, 163, 196, 202, 239, 265, 277, 299, 316, 346, 354, 374, 378, 389, 432, 439, 443, 494.
Pactes :
— antikomintern (25 novembre 1936)..... 12, 13, 42, 52, 67, 101, 125, 161, 246, 358, 399, 426, 434, 444, 466.
— balkanique (9 février 1934).. 25, 132, 237, 242, 277, 327, 345.
— Briand-Kellogg (27 août 1928) 16, 57.
— franco-soviétique (2 mai 1935) 161, 180, 246, 289, 322, 393.
— germano-danois de non-agression (31 mai 1939)..... 186, 318, 327, 358, 370.

— germano-esthonien de non-agression (7 juin 1939)..... 88, 370.
— germano-finlandais (projet) .. 88.
— germano-italien dit « Pacte d'Acier » (22 mai 1939)... 97, 102, 116, 117, 118, 136, 175, 181, 202, 213, 223, 240, 249, 258, 268, 273, 307, 314, 328, 342, 345, 358, 364, 375, 409, 461.
— germano-letton de non-agression (7 juin 1939)..... 88, 370.
— germano-soviétique (projet).. 105,119.
— oriental..... 173.
— à Quatre..... 16, 31.
— de Saadabad (8 juillet 1937). 37.
— de non-agression proposés par l'Allemagne aux pays nordiques et à la Pologne.... 11, 13, 82, 84, 121, 124, 146, 219, 327.

Voir aussi : Société des Nations.

Pactum de contrahendo..... 116, 117.
Paix séparée..... 453, 462, 477.
Partage de l'Ukraine entre l'Allemagne et la Pologne (projet)..... 121.
Petite Entente..... 16, 135, 474.
Plan suédo-finlandais..... 349.
Pressions..... 9, 14, 17, 37, 60, 79, 84, 94, 100, 102, 108, 121, 123, 125, 135, 147, 152, 156, 163, 170, 190, 225, 241, 243, 246, 267, 299, 324, 327, 328, 362, 369, 378, 385, 397, 400, 407, 411, 412, 424, 425, 426, 465, 472, 495.
Protectorats..... 48, 268, 313, 322, 323.
Protocole turco-soviétique (17 décembre 1929)..... 38.

Voir aussi : accords anglo-polonais et franco-polonais avec protocole

Questions internationales :

— du chemin de fer d'Addis-Abéba..... 136.
— des îles d'Aland..... 299, 349, 364.
— du chemin de fer d'Alep.... 159.

— de Dantzig..... 3, 5, 13, 16, 17, 26, 30, 31, 48, 49, 53, 67, 68, 73, 76, 80, 87, 93, 96, 99, 100, 107, 116, 120, 129, 141, 147, 166, 167, 168, 169, 182, 187, 189, 190, 196, 202, 204, 211, 217, 221, 222, 223, 224, 231, 232, 233, 243, 244, 251, 254, 255, 259, 260, 268, 274, 278, 286, 290, 300, 301, 307, 310, 311, 320, 324, 326, 328, 333, 339, 342, 352, 353, 364, 374, 383, 394, 400, 407, 412, 424, 432, 433, 435, 439, 443, 455, 464, 468, 480, 481, 482, 486, 490, 491, 494, 500, 503, 505, 508, 521, 526.
— des Détroits..... 20, 392.
— de Djibouti..... ..... 136.
— de Gibraltar..... 466.
— du Hatay ou sandjak d'Alexandrette..... 7, 8, 25, 26, 63, 115, 162, 163, 229, 237, 268, 315, 327, 342, 344, 345, 404, 411, 419, 449, 518, 525.
— juive..... 32.
— méditerranéenne..... 31.
— de Normonkhan..... 350.
— de Salonique..... 346.
— du canal de Suez..... 136.
— slovaque..... 175.
— de Tanger..... 521.
Reconnaissance *de jure et de facto*
— de la conquête de l'Éthiopie. 347.
— du gouvernement du général Franco..... 15, 372, 458, 487.
— de l'annexion de Memel par le Reich..... 151.
Réfugiés..... 15, 79, 238, 372, 377, 390, 418, 425, 442, 447, 458, 485.
Remilitarisation des îles d'Aland.... 349, 364.
Représailles..... 440.
Res inter alios acat..... 363.
Résistance à l'agression..... 45, 101, 129, 140, 191, 198, 270, 327, 435, 437.
Rétrocession..... 185, 229, 264, 404, 419, 449, 518.
Revendications :
— allemandes..... 32, 73, 116, 147, 213, 258, 282, 307, 347, 433, 437, 444, 505.
— bulgares..... 30, 52, 60, 108, 275, 444, 495, 521.
— espagnoles..... 15, 155, 444.
— françaises..... 185.

— hongroises..... 10.
— italiennes..... 21, 31, 35, 100, 102, 107, 172, 223, 243, 282, 307, 437, 474.
— polonaises..... 48, 96.
— turques..... 264.
Révisionnisme bulgare et hongrois... 108, 474.
Sanctions..... 64, 104, 123, 146, 223, 341.
Sandjak d'Alexandrette; *voir :* question du Hatay et rétrocession.
Sécurité..... 18, 79, 85, 98, 127, 141, 143, 158, 184, 202, 213, 225, 237, 243, 247, 268, 277, 345, 354, 362, 367, 368, 370, 387, 392, 393, 396, 411, 416, 427, 439, 460, 469, 477, 497, 499, 511, 512, 514, 517, 527.
— collective..... 16, 28, 40, 41, 47, 106, 181, 186, 283.
— système de ..... 119, 122, 198, 223, 230.
Société des Nations..... 13, 16, 23, 25, 28, 30, 93, 104, 123, 166, 181, 192, 206, 222, 243, 252, 295, 308, 322, 358, 368, 369, 375, 384, 460, 527.
— Conseil..... 64, 93, 137, 187, 192, 231, 243, 267.
— Haut-commissaire pour Dantzig..... 13, 93, 121, 187, 192, 206, 231, 439, 456, 490.
— Membres..... 272, 278, 383, 384.
— Pacte..... 23, 25, 57, 272, 295, 383, 384, 427, 477.
— Article 1..... 23.
— Article 16..... 23, 57, 309, 365, 368, 383, 384, 388, 427, 453, 454, 462.
— Article 17..... 104.
— rupture avec la..... 3.
— Secrétaire général..... 192.
Souveraineté..... 13, 15, 27, 30, 67, 68, 86, 92, 107, 135, 151, 172, 229, 264, 364.
Statu quo..... 72, 93, 94, 155, 178, 265, 266, 327, 439, 521.
Statuts :
— de Dantzig..... 93, 187, 192, 196, 206, 253, 260, 352, 394, 455, 490, 500.
— des Détroits..... 305.
— du Luxembourg (projet)..... 109.
— de Memel..... 151.
— de Tchéquie (projet)..... 109.
— des Italiens de Tunisie..... 136.
Traités
— de Berlin (24 avril 1926)..... 56.

— d'alliance anglo-franco-turc (projet)..... 25, 37, 55, 63, 65, 106, 109, 115, 133, 138, 139, 150, 158, 198, 202, 237, 314, 324, 444, 516.
— hispano-portugais (17 mars 1939)..... 401, 485.
— de Lausanne (24 juillet 1923) 25, 37.
— de Locarno (16 octobre 1925) 13, 23, 57.
— de Londres (25 mars 1936).. 61, 213.
— de Rapallo (16 avril 1922)... 56.
— de Sèvres (10 août 1920).... 108.
— d'amitié turco-soviétique (17 décembre 1925)..... 25, 38.
— de Versailles (28 juin 1919).. 9, 30, 56, 67, 181, 206, 213, 231, 260, 265.
— de Washington (6 février 1922)..... 64, 164, 380.
Transit..... 13, 67, 68, 80, 94, 121, 225, 332, 357, 363, 411, 440.
Ultimatum..... 208, 376, 474, 503, 509.
Union douanière..... 10, 135.
Volontaires étrangers en Espagne.... 15, 327, 371, 382, 434, 444, 445.
Zones :
— de combat..... 306, 420.
— de concentration..... 413.
— démilitarisée..... 394.
— espagnole au Maroc..... 14, 325.
— fortifiée..... 189, 273, 402, 450, 472.
— d'influence..... 48, 116, 197, 258.
— libre accordée à l'Angleterre dans les ports roumains... 197.
— obtenue par l'Allemagne en Roumanie..... 297.
— méditerranéenne..... 79, 277.

IMPRIMERIE NATIONALE
1 018002 T 50